



HAL
open science

L'appropriation des dispositifs de gestion locale et participative de l'eau. Composer avec une pluralité de valeurs, d'objectifs et d'attachements

A. Richard-Ferroudji

► To cite this version:

A. Richard-Ferroudji. L'appropriation des dispositifs de gestion locale et participative de l'eau. Composer avec une pluralité de valeurs, d'objectifs et d'attachements. Sciences de l'environnement. Doctorat de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, Spécialité: Sociologie, EHESS, Paris, 2008. Français. NNT: . tel-02590578v2

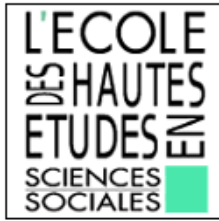
HAL Id: tel-02590578

<https://hal.inrae.fr/tel-02590578v2>

Submitted on 15 May 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



GSPM



THESE

Présentée par

Audrey RICHARD-FERROUDJI

Pour obtenir le grade de

**Docteur de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales
Spécialité : Sociologie**

Sujet :

**L'appropriation des dispositifs de gestion locale et
participative de l'eau**

**Composer avec une pluralité de valeurs, d'objectifs et
d'attachements**

Soutenue publiquement le 17 mars 2008

Devant le jury suivant :

Directeur : M. Laurent THEVENOT, Directeur d'études à l'EHESS
Rapporteurs : M. André MICOUD, Directeur de recherche CNRS
M. Yves SINTOMER, Professeur à l'Université Paris VIII
Examineurs : M. Olivier BARRETEAU, Chercheur Cemagref, HDR
M. Jean-François GERME, Professeur des universités CNAM
Mme Catherine ROUDIER, chargée de mission politiques
concertées de l'eau, DIREN Languedoc-Roussillon

RESUME

La thèse porte sur des dispositifs de gestion locale et participative de l'eau. Ces dispositifs incluent un ensemble d'éléments, parmi lesquels des outils institutionnels (Contrats de rivière, SAGE etc.), des personnes, tels les animateurs de bassin versants et des artefacts. Des enquêtes ont été conduites sur trois bassins : les Gardons, la Lentilla et l'Orb, en utilisant de façon complémentaire plusieurs méthodes, dont une expérimentation sous forme de jeu, Concert'eau. Ce travail montre la manière dont les dispositifs prennent part à la satisfaction d'exigences politiques, en étant transformés. Ce résultat correspond au souci qu'ont les acteurs d'une « *appropriation* » des outils. Le cadre théorique des régimes d'engagement a permis de problématiser cette appropriation et d'identifier des transformations nécessaires pour qu'un dispositif contribue à une gestion locale et participative effective. L'appropriation est une dynamique de déformation mutuelle et d'ajustement des choses et des personnes, selon différents niveaux de biens. Elle comprend des appropriations stratégiques, mais aussi des familiarisations et le développement d'un équipement qui supporte des jugements de bien commun. Cette thèse contribue à l'ingénierie des équipements politiques et sociaux dans le domaine de l'eau. En distinguant différents formats de participation, elle permet un retour critique sur les outils de démocratie participative. Elle propose, en outre, une réflexion sur les conditions d'un engagement exploratoire dans les dispositifs de jeu, sur l'articulation de la justification avec les autres régimes d'engagement et sur le traitement d'attachements à l'environnement selon différents modèles politiques.

Mots clé : Gestion de l'eau ; démocratie participative ; local ; concertation ; jeu ; expérimentation ; pluralisme ; régimes d'engagement

ABSTRACT

The appropriation of devices used for a local and participative management of water

This dissertation deals with devices which are used for the local and participative management of water. These devices include institutional tools such as *SAGE* (Water Management Plans) and river contracts. Several surveys were conducted on three different river catchments - Gardons, Lentilla and Orb - using complementary methods and especially an experimental sociology tool, the *Concert'eau* game. This work shows how devices contribute -as they transform- to the satisfaction of political expectations. This result relates to the actors' worries about the "*appropriation*" of the tools. It is questioned through the theoretical prism of pragmatic regimes which makes it possible to single out the changes that are necessary if the devices are to contribute to the local and participative management of water. Appropriation is a mutual shaping dynamic involving humans and things. Strategic appropriation is only one dimension of the changes. Appropriation requires that one is acquainted with the device. It also demands that specific equipment is developed so the decision and participation are judged legitimate according to common good criteria. Finally, this thesis tackles an issue that is often underestimated: how do people cope with the plurality emerging and how do they face the challenge of composing it while being involved in the participatory decision making process. It paves the way for improved political and social equipment dealing with water by taking into account diverse participation formats. It discusses the very conditions of exploratory engagement in gaming situations, the articulation of justification with other pragmatic regimes and of political models dealing with intimate relations to the river.

Keywords : Water management ; participative democracy ; local ; collective décision ; pluralism ; experimentation ; engagement ; game

La thèse a été préparée au sein de deux laboratoires :

- le GSPM, Groupe de Sociologie Politique et Morale, EHESS/CNRS, 10, rue Monsieur le prince 75006 Paris, sous la direction de Laurent Thévenot
- l'UMR G-Eau, Gestion de l'Eau, Acteurs et Usages, Cemagref/Cirad/ENGREF/IRD, Cemagref - 361 rue Jean François Breton BP 509534196 Montpellier Cedex 5, encadrée par Olivier Barreteau et Patrice Garin

REMERCIEMENTS

L'exercice des remerciements aurait pu constituer un objet de cette thèse puisqu'il pose la question d'une juste reconnaissance tout en lui imposant une forme écrite et publique. Je me suis prêtée à l'exercice en étant consciente des risques de mépris et de ses limites. Les personnes concernées sauront, je l'espère, s'appuyer sur d'autres marques de ma gratitude.

Je remercie Laurent Thévenot qui a accepté de diriger cette thèse. Il a suivi ce travail avec patience et bienveillance. Je le remercie pour le partage de son savoir et de sa curiosité, ainsi que pour son exigence motivante.

Je remercie Olivier Barreteau et Patrice Garin pour avoir encadré cette thèse et m'avoir accompagné depuis 2000 sur ce chemin. Sans eux, cette thèse ne serait pas. Ils l'ont nourrie dans une complémentarité stimulante, protégée et m'ont donné confiance dans les moments de doute.

Je remercie toutes les personnes qui ont contribué à ce travail par des échanges riches et par leur appui. Je remercie Claude Millier et Jacques Weber qui ont incité et accompagné le changement de trajectoire que représente cette thèse à l'issue d'une formation d'ingénieur. Je remercie les membres du TR Usage et de l'UMR G-Eau pour les discussions scientifiques autant que pour le soutien quotidien. Sans pouvoir tous les citer, je tiens à rappeler ceux qui ont été les plus proches de cette thèse : Géraldine Abrami, Rémi Barbier, Josiane Dartau, Katrin Erdlenbruch, Nils Ferrand, Alexandre Gaudin, Christelle Gramaglia, Frédéric Grelot, Nicolas Jahier, Sébastien Loubier, Marielle Montginoul et Christine Moretti. J'ai eu la chance de partager l'expérience de la thèse avec Gabrielle Bouleau qui parcourait son chemin de thèse en parallèle. Je la remercie de nos discussions fertiles. L'opportunité d'un terrain commun a permis de belles interactions avec Jeanne Riaux que je remercie plus particulièrement pour ses relectures rigoureuses. Je remercie Nicolas Auray, Lucie Bonnet, Flavie Cernesson, Emmanuelle Cheyns, William's Daré et Pierre Martinand qui à différents moments ont permis à ce travail de s'enrichir. Je remercie Jean-François Germe pour sa participation au comité de thèse et le partage de son expérience des jeux. Merci à Maryse Benamour, Jacqueline Grisoni, Sabine Lassus et Céline Mordant, pour les relectures finales. Je remercie les membres du jury pour avoir accepté d'évaluer ce travail et pour avoir fait de la soutenance un moment fertile.

Je remercie toutes les personnes qui m'ont fait partager leurs expériences sur le terrain. Je remercie en particulier Jacques Féraud, Lionel Georges, Judith, Mallet, Laurent Rippert, Catherine Roudier, Géraldine Vacquier et Sonia Tournon qui ont suivi et participé à ce travail par leurs retours fertiles, leur enthousiasme et leurs conseils.

Enfin, je remercie mes proches pour leur soutien.

« Allez, zou ! Je descends à la vigne. Je vais la retailler, parce que j'ai laissé un peu trop de bois : elle est comme moi : elle est vieille, et j'ai peur que ça la fatigue... Entre vieux, il faut s'aider... A ce soir, Galinette. Rose nous a fait une polenta, et Claudius m'a amené un mètre de boudin ! »

Marcel Pagnol, Jean de Florette, p81

TABLE DES MATIERES

RESUME.....	2
ABSTRACT.....	3
REMERCIEMENTS.....	5
TABLE DES MATIERES	8
INTRODUCTION.....	11
PARTIE 1 : DES EXIGENCES DE GESTION LOCALE ET PARTICIPATIVE DE L'EAU AU QUESTIONNEMENT DES PIECES D'UN DISPOSITIF	17
1.1 LOCALISATION DE LA CHOSE PUBLIQUE AU NIVEAU DE BASSINS VERSANTS ET ENJEU DE FAIRE COMMUNAUTE DE L'EAU	20
1.1.1 Quels périmètres de gestion de l'eau ? Du local thématique de l'extérieur à la gestion locale comme construction du commun	21
1.1.2 Quelle politique avec l'eau ? Faire communauté d'une pluralité de rapports aux choses	34
1.2 RENOUVEAU DU DEFI DE LA PARTICIPATION.....	49
1.2.1 Quel pouvoir aux participants ? De l'objectif d'« empowerment » à l'accueil d'une pluralité de formats de participation	50
1.2.2 Qui participe ? Considérer différents états de participants et questionner la légitimité d'un ordre de grandeur.....	58
1.2.3 Quel rôle des participants ? Travailler le cadrage de la participation	71
1.2.4 Quelle reconnaissance des participants ? Accueillir des garanties de reconnaissance mutuelles	77
1.3 UNE ARCHITECTURE POUR FAIRE ENTENDRE ET COMPOSER DIFFERENTS BIENS DU PROCHE AU PUBLIC	85
1.3.1 Comment les participants sont engagés et s'engagent? Les dispositifs au défi d'accueillir la pluralité	86
1.3.2 Quelles modalités de composition de la pluralité de biens proposées par le dispositif ? Les dispositifs au défi de la décision.....	94
1.3.3 Quelle architecture du commun pour passer entre proche et public ? Les dispositifs au défi de l'appropriation.....	105
1.4 SE FROTTER AU TERRAIN POUR QUESTIONNER LES DISPOSITIFS	111
1.4.1 Sociologie pragmatique et tissage de méthodes d'enquête	111
1.4.2 L'utilisation d'une situation de jeu pour une expérimentation en sociologie	131
PARTIE 2 : TENSIONS ET CHANGEMENTS DANS L'ARCHITECTURE D'UNE COMMUNAUTE DE L'EAU	141
2.1 CONFLITS D'USAGES ET CONFRONTATIONS DE LOGIQUES DE GESTION DE L'EAU.	143
2.1.1 Déplacer le regard sur les tensions entre usagers de l'eau	145
2.1.2 Construction d'un outil expérimental pour mettre à l'épreuve l'analyse : Concert'eau	156

2.2	REFORMULATION DE L'ANALYSE DES TENSIONS LIEES A LA PLURALITE DE RAPPORTS A L'EAU	175
2.2.1	Concert'eau, un outil d'enquête sur les catégorisations et les préjugés	175
2.2.2	De la bonne gestion de la vallée des « 4 saisons » dans Concert'eau à la bonne gestion de la Lentilla	193
2.2.3	Une communauté de l'eau au risque de se désagréger	209
2.3	CONFRONTATIONS DE DIFFERENTES FAÇONS DE FAIRE ENSEMBLE	217
2.3.1	Différentes façons de composer avec des logiques contradictoires	218
2.3.2	Différentes façons de traiter les biens du proche	230
2.3.3	Un exemple d'hybridation de modèles politiques : un belge en pays catalan	240
2.4	CONCLUSION : ENRACINEMENT ET PUBLICITE D'UN DISPOSITIF DE GESTION DE L'EAU	245

PARTIE 3 : DIFFERENTES PIECES POUR COMPOSER UN DISPOSITIF APPROPRIE 251

3.1	LES ANIMATEURS DE BASSIN VERSANT : PIECES MAITRESSES DES DISPOSITIFS	253
3.1.1	Qualifier les fonctionnalités d'une pièce animateur de bassin versant	255
3.1.2	Opérateurs de traitement sociotechnique des objets de gestion	265
3.1.3	Intermédiaires dans le jeu d'acteurs	272
3.1.4	Moteurs et promoteurs d'une « bonne gestion de l'eau »	281
3.1.5	Division pragmatique des tâches entre président de bassin et animateur	293
3.1.6	Accompagnateurs d'une mise en politique de l'eau.....	302
3.1.7	Qualités requises pour composer avec la pluralité	313
3.1.8	Conclusion : Nouvel idéal-type de l'action publique technique et appropriation des dispositifs comme personnalisation	323
3.2	LES INVITATIONS : HUILE OU GRAINS DE SABLE DANS L'ENGRENAGE	329
3.2.1	L'invitation comme pré-cadrage de la participation	329
3.2.2	L'invitation comme appel à participer en attente d'un retour	336
3.2.3	L'invitation comme déni ou marque de reconnaissance mutuelle	342
3.2.4	Conclusion : l'appropriation comme dépôt de marques de reconnaissance... ..	351
3.3	DE LA CLE A LA RENCONTRE AU BORD DE LA RIVIERE : DIFFERENTES PIECES AJUSTEES POUR ACCUEILLIR LA PARTICIPATION	355
3.3.1	Comparaison d'architectures à travers les compétences de trois collectivités territoriales de bassin.....	356
3.3.2	L'Orb : des pièces complémentaires et ajustées qui proposent différents formats de participation.....	370
3.3.3	Concert'eau : discussion de la pertinence d'une nouvelle pièce.....	385
3.3.4	Conclusion : L'appropriation comme ajustement de pièces dans un dispositif composite	405
3.4	RETOUR SUR LA PROBLEMATISATION EN TERMES D'APPROPRIATION	409
3.4.1	Consolidation d'architectures de communautés de l'eau sur l'Orb, les Gardons et la Lentilla.....	409
3.4.2	Apports et limites d'une classification de la pluralité à partir des régimes d'engagements.....	411
3.4.3	Qualifier les exigences de changement de régime	414
3.4.4	Pertinence et nécessité d'explicitier la notion d'appropriation	417

CONCLUSION : POUR UNE INGENIERIE DES EQUIPEMENTS POLITIQUES ET SOCIAUX DE LA GESTION DE L'EAU

BIBLIOGRAPHIE	429
INDEX DES FIGURES	444
INDEX DES TABLEAUX.....	445
TABLE DES MATIERES DETAILLEE.....	446
ANNEXES.....	451
ANNEXE A : ETAT D'AVANCEMENT DES SAGE ET CONTRATS DE RIVIERE EN 2007	452
ANNEXE B : SIGLES ET ABREVIATIONS	454
ANNEXE C : PRESENTATION SYNTHETIQUE DE CONCERT'EAU	455
ANNEXE D : MATERIEL ET SOURCES DU JEU.....	456
ANNEXE E : CARTES DE CONCERT'EAU	457
ANNEXE F : JUSTIFICATION DU CONTENU ET CHOIX DES CARTES DE LA PHASE 1 CONCERT'EAU	471
ANNEXE G : ISSUE DES EVENEMENTS LORS DES TESTS DE CONCERT'EAU	476
ANNEXE H : QUESTIONNAIRE PRE ET POST JEU.....	477
ANNEXE I : RESULTATS DU QUESTIONNAIRE DE DEBRIEFING DE CONCERT'EAU SUITE A 3 TESTS AUPRES D'ETUDIANTS	479
ANNEXE J : GUIDE DU DEBRIEFING A CHAUD	481
ANNEXE K : GUIDE DU DEBRIEFING A FROID	482
ANNEXE L : QUESTIONNAIRE ENVOYE AUX ANIMATEURS DE BASSIN VERSANT.....	483
ANNEXE M : PHOTOS – DISPOSITION DE LA SALLE LORS D'EXPERIMENTATIONS DE CONCERT'EAU.....	491

INTRODUCTION

Une politique de gestion locale et participative de l'eau, équipée

Au cours des quarante dernières années la politique française de l'eau a évolué d'une gestion centralisée et sectorielle vers une gestion se voulant plus locale, intégrée et participative. Les processus de décision ont été ouverts à un ensemble d'acteurs jusque là exclus. Plusieurs outils ont été développés pour équiper cette politique. Les Contrats de rivière et les SAGE (Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux) par exemple sont proposés par les textes de loi. Les SAGE sont des documents concertés de planification locale, instaurés par la loi sur l'eau de 1992. Ils sont élaborés de manière collective et fixent, pour un périmètre hydrographique cohérent (une rivière, une nappe...), des objectifs généraux à 10 ans, d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau. Les SAGE revendiquent explicitement une concertation de toutes les parties intéressées en vue de la définition d'un document de planification, juridiquement opposable aux administrations et aux tiers. Les Contrats de rivière, créés en 1981, sont des engagements contractuels sur un programme d'actions sur 5 ans, signés par les partenaires concernés : préfet(s) de département(s) ou de région(s) pour l'Etat, représentant de l'Agence de l'Eau, représentants de collectivités territoriales et représentants d'usagers. Ils doivent être mis en œuvre sur un périmètre hydrographique comme les SAGE dont ils sont voués à être le prolongement opérationnel. Les Contrats de rivière fixent des objectifs en termes de qualité des eaux, de valorisation du milieu aquatique et de gestion équilibrée des ressources en eau et prévoient de manière opérationnelle les modalités de réalisation des travaux nécessaires pour atteindre ces objectifs. Si les fonctionnalités des SAGE et des contrats de rivière sont différentes, ils visent tous deux la mise en œuvre d'une gestion locale et concertée de l'eau.

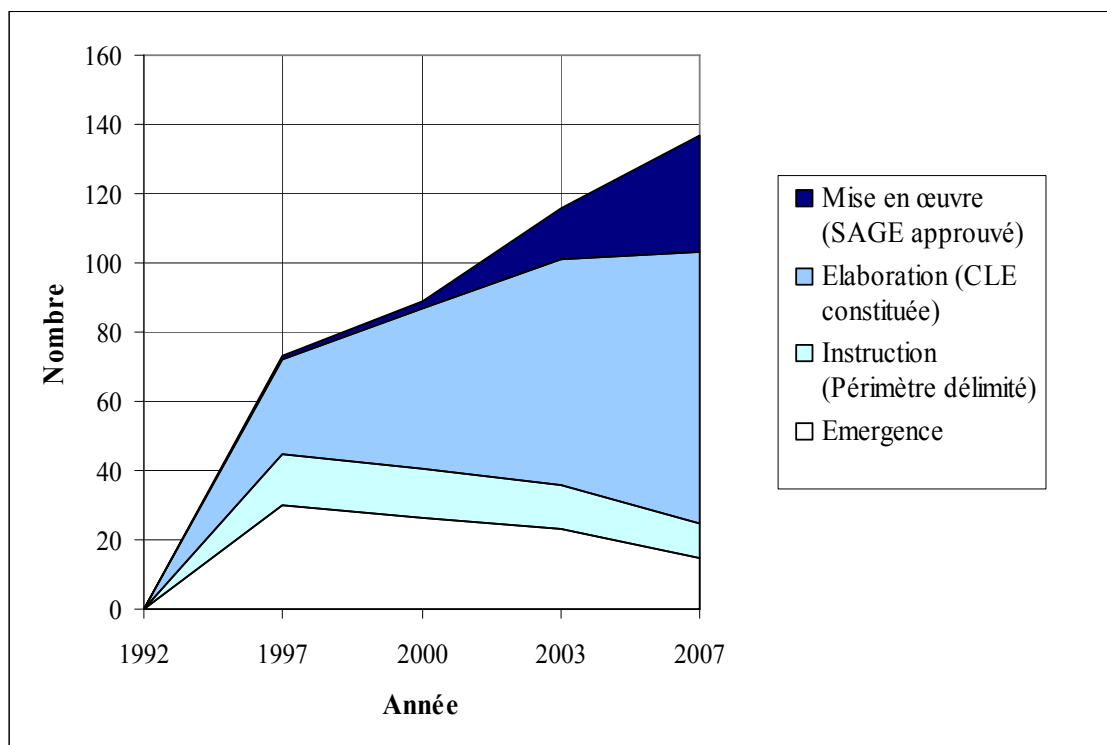


Figure 1 : Evolution du nombre de procédures SAGE en cours à différents stades

Les outils SAGE et contrat de rivière, sont aujourd'hui utilisés sur de nombreux périmètres hydrographiques en France. En juin 2007, 66 contrats de rivière sont en cours d'exécution, 66 achevés et 62 en cours d'élaboration. La figure 1 présente l'évolution du nombre de procédure SAGE. Suite à leur institution dans la loi sur l'eau de 1992, un grand nombre de procédure SAGE a été initié. Le SAGE Drôme dont la procédure a été initiée en 1992 a été le premier SAGE approuvé en 1997. En juillet 2007, 39 SAGE sont approuvés et 101 procédures sont en cours. Le territoire national est progressivement pavé suite à la mise en œuvre de ces outils (voir annexe A). Selon le périmètre hydrographique, un SAGE est privilégié ou un contrat de rivière ou l'usage des deux outils conjointement. L'utilisation d'un outil SAGE ou contrat de rivière s'accompagne souvent de la création d'une collectivité territoriale de bassin pour porter les démarches et l'embauche de personnel et éventuellement se porter maître d'ouvrage de travaux. D'autres outils peuvent être utilisés comme des commissions consultatives thématiques ou géographiques. On observe la construction de dispositifs de gestion locale et participative de l'eau constitués d'outils puisés dans les textes de loi et d'autres « bricolés » localement.

Ces dispositifs rencontrent différentes critiques. Les SAGE ne seraient qu'un moyen de faire accepter des décisions technocratiques ou de satisfaire des intérêts particuliers. Des personnes de la société civile invitées à participer ont le sentiment de ne pas être écoutées. Les procédures prennent beaucoup de temps et apparaissent coûteuses pour des personnes qui considèrent qu'une solution technique simple existe. Après s'être investi dans de longues procédures, les participants ont le sentiment de ne récolter qu'un report des décisions et de l'action. Des qualités sont également trouvées. Si les SAGE sont critiqués sur un manque de décision d'actions concrètes à mettre en œuvre sur le bassin versant, ils permettraient de « mettre tout le monde autour de la table ».

Ces critiques posent la question de l'évaluation des dispositifs de gestion de l'eau et de l'accompagnement de leur mise en œuvre. En France la politique de l'eau demande une gestion locale et participative par bassin versant et propose des outils pour cela. Comment ces exigences conduisent-elles à une reconfiguration des dispositifs de mise en politique de l'eau ?

Des fonctionnalités des outils à leurs usages : l'appropriation des dispositifs de gestion locale et participative de l'eau

L'analyse de l'utilisation des outils SAGE et contrats de rivière montre des trajectoires diverses. Aussi, il s'agit de s'intéresser, sur différents cas, à l'usage de ces outils et non pas seulement à leurs fonctionnalités, selon une approche pragmatique (Lafaye, 1994, p.37)). Il s'agit de porter un regard sur la dynamique des dispositifs : des fonctionnalités initiales aux transformations successives par l'usage. Leur mise en œuvre prend place suite à une multiplicité d'échanges et de décisions antérieures entre les participants. Elle doit s'accommoder des outils existants ou les accommoder. Elle dépend de circonstances et de contingences. Elle s'accompagne d'autres changements.

On peut décrire les transformations de ces outils et discuter de leur pertinence selon différents critères. Les transformations des outils sont souvent décrites par l'identification de confrontations d'objectifs contradictoires. Les contrats de rivière ou les SAGE peuvent être analysés comme un lieu de négociation (Allain et Emerit, 2003) ou d'appropriation stratégique des outils par une partie des personnes impliquées (Salles et Zelem, 1997). Alors,

il s'agit de veiller à ce que les dispositifs laissent s'exprimer des objectifs contradictoires (Mermet, 2005a). Selon un autre point de vue, l'évaluation des dispositifs repose sur des critères de publicité et d'ouverture comme conditions d'explorations collectives de solutions (Callon et al., 2001; Le Bourhis, 2003) en répondant à un impératif délibératif (Blondiaux et Sintomer, 2002). Or il apparaît également important de prêter attention à l'enracinement de ces procédures dans un environnement localisé (Claeys-Mekdade, 2003) et aux difficultés de prendre la parole en public ou de mettre des mots sur le l'agression provoquée par un aménagement sur un environnement familial (Doïdy, 2002).

Dans les cas étudiés, je montrerai que la politique française de l'eau et son outillage conduisent à poser les fondements ou à renforcer l'architecture de communautés de l'eau. Cela nécessite des transformations des dispositifs qui seront problématisées en termes d'appropriation. L'analyse de cette appropriation demande de prêter une attention soutenue à une diversité de rapports à l'eau, de l'affection pour un paysage aquatique auquel on est attaché, à la discussion des règles de partage de la ressource selon l'intérêt général ou la considération de l'eau comme un moyen pour remplir des objectifs portés par les participants comme irriguer une exploitation. J'interrogerai la manière dont les dispositifs observés contribuent à renforcer la place de l'eau comme enjeu politique. Les dispositifs favorisent l'expression d'une pluralité de points de vue qui s'accompagne souvent d'un statu quo. Cette thèse traite des difficultés du pluralisme. Les dispositifs voient la confrontation de plusieurs cultures politiques c'est-à-dire plusieurs manières de faire avec la pluralité. Le caractère parfois incompatible de ces façons de faire peut empêcher la coordination. La disqualification des dispositifs sous-estime souvent les exigences démocratiques pour faire entendre la pluralité de voix mais surtout pour aboutir à une décision alors que les voix sont multipliées.

Pour faire cette analyse, je m'appuierai sur le cadre des régimes d'engagement (Thévenot, 2006) qui permet de considérer différents rapports aux autres et aux choses, du plus intime au plus commun en référence à une pluralité de biens pour une personne : son bien être physique, sa satisfaction à accomplir un objectif ou à contribuer à ce qu'elle considère comme un bien pour le collectif. Il permet de resituer la perspective stratégique parmi différentes perspectives dont une attention à l'engagement moral. Ainsi, je prendrai au sérieux aussi bien les ambitions de contribuer au bien commun des personnes que leurs sentiments vis-à-vis du milieu. La théorie des régimes d'engagement permet d'interroger le dispositif sur la façon dont il cadre l'engagement des personnes et sur la place qu'il laisse à plusieurs modalités d'interaction : la négociation entre différents porteurs d'enjeu, le débat public pour justifier une décision en référence à un bien commun, la familiarité entre plusieurs participants. Ainsi, j'analyserai l'engagement des personnes en situation de participation, en comparant différentes pièces des dispositifs de participation.

Un enjeu de cette thèse est de regarder comment le dispositif accueille les biens du proche c'est-à-dire l'aise des participants et leurs affections, sans que cela ne tyrannise le public ou le commun. Comment les dispositifs contribuent au traitement en généralité et en public d'un environnement situé et éprouvé ?

Une thèse pour contribuer à des recherches interdisciplinaires et à l'ingénierie de dispositifs de gestion de l'eau

Une thèse prend toujours place dans une histoire personnelle qui l'influence à différents titres. Cette thèse est une « formation complémentaire par la recherche », expression consacrée pour nommer une des affectations possible après le diplôme d'ingénieur du corps du génie rural

des eaux et forêts (GREF). Le sujet de thèse a été construit à la suite d'un stage effectué en 2000 au Cemagref avec Olivier Barreteau, Gabrielle Bouleau et Patrice Garin sur l'acceptabilité des outils SAGE et contrat de rivière, pour mettre en œuvre une gestion intégrée de l'eau (Richard, 2000). Ce stage d'ingénieur m'a mis face au besoin et à la difficulté d'articuler des approches techniques et sociales de la gestion de l'eau. Mener à bien une telle articulation nécessitait d'acquérir des compétences en sciences sociales. Cette nécessité est à l'origine du projet de thèse. Ce projet a été accompagné par une équipe qui développait dans le même temps une approche interdisciplinaire de la gestion de l'eau au Cemagref. Les travaux de GETIRRI visaient à dépasser la simple juxtaposition d'approches disciplinaires pour favoriser leurs interactions. Le projet de thèse s'est en outre concrétisé en rencontrant la volonté de sociologues et d'ingénieurs du GREF, d'une ouverture de ce corps technique aux sciences humaines.

Ainsi, la thèse s'est déroulée dans une équipe interdisciplinaire sur la gestion de l'eau, l'UMR G-Eau¹ et en lien avec un laboratoire de sociologie, le GSPM (Groupe de Sociologie Politique et Morale). Le caractère interdisciplinaire du contexte de la thèse la place à la rencontre de deux mouvements : celui d'une plus grande considération des objets matériels dans les sciences sociales et celui du développement des approches sociales dans l'appui technique à la gestion de l'eau. Dans l'UMR G-EAU, elle se place dans la continuité de travaux en sociologie menés au sein du thème de recherches USAGES du Cemagref (Bouleau, 2007; Boutet et al., 2005; Daré, 2005). Elle vise à prolonger et à renforcer la contribution d'une approche sociologique aux recherches interdisciplinaires. Pour cela, un investissement sérieux dans la discipline était nécessaire par un apprentissage des connaissances fondamentales mais surtout d'un ensemble de savoirs moins formalisés dont on oublie le poids lorsque l'on maîtrise un domaine. En changeant de domaine, les mots ne signifiaient plus la même chose. Certains portent en eux des controverses de la discipline. Une épreuve majeure dans l'acquisition de ce savoir-faire a été l'apprentissage d'une autre façon d'écrire. J'ai dû me défaire de l'obsession du mot juste et de celle d'une circonscription des questions, toutes deux valorisées dans la pratique des ingénieurs.

Durant cet apprentissage, l'objectif d'ingénierie de dispositifs était toujours présent maintenant la perspective d'une opérationnalisation des résultats. La thèse a été conduite dans un souci d'accompagner des acteurs de terrain confrontés à des difficultés dans la mise en œuvre d'une gestion locale et participative de l'eau. Mon statut d'ingénieur des eaux et forêts et la possibilité d'occuper un poste opérationnel par la suite me place dans une position de partie prenante potentielle (voir 1.4.1.3). La perspective d'utilisation de la thèse pour accompagner des démarches de gestion locale et participative invite à contribuer à la définition de critères d'évaluation des dispositifs de gestion locale et concertée de l'eau et à proposer des outils d'accompagnement de leur mise en œuvre. L'objectif de cette thèse était de solliciter des travaux fondamentaux en sciences sociales pour répondre à la question suivante : Comment analyser les dispositifs de gestion locale et participative de l'eau dans la perspective de leur évaluation et de l'accompagnement de leur mise en place ? Ceci m'a conduit à discuter de différents angles d'analyse. La problématisation en termes

¹ Le parcours de thèse s'est fait en parallèle à la construction de cette unité mixte de recherche qui « se propose d'apporter des connaissances sur la réalité des enjeux de gestion de l'eau et des écosystèmes associés, sur des situations de référence du Nord et du Sud et de contribuer à identifier des leviers d'action sur ces différentes contraintes » (<http://www.g-eau.net/>). L'UMR G-EAU comprend le thème de recherche USAGES du Cemagref dont un ancêtre est GETIRRI.

d'appropriation visait une réflexion sur la pertinence des outils utilisés et des dispositifs mis en œuvre. La thèse revendique une position critique vis-à-vis des dispositifs. Cependant, cette critique ne prend pas la forme d'un dévoilement mais d'une mise en perspective selon différents points de vue accompagnée d'une mise en valeur d'éléments considérés comme vertueux, tel l'emploi d'animateurs de bassin versant ou la mise en œuvre de rencontres au bord de l'eau. En outre, un jeu, Concert'eau², a été développé et expérimenté en discutant de sa pertinence comme outil complémentaire d'un dispositif de gestion de l'eau et des conditions d'un engagement des participants dans l'exploration de nouveaux points de vue ou solutions.

Des enquêtes sur trois terrains en Languedoc-Roussillon ont constitué le matériau de thèse : le bassin versant de l'Orb dans l'Hérault, celui des Gardons dans le Gard et celui du Llech et de la Lentilla dans les Pyrénées-Orientales. Ces trois périmètres hydrographiques sont soumis à un climat méditerranéen qui conduit à des périodes de manque ou d'excès d'eau. Sur le Llech et la Lentilla, en période d'étiage, le faible débit des rivières a entraîné des conflits entre usagers. Un captage d'eau dans la rivière, destiné principalement à un usage agricole est remis en cause. Les Associations Syndicales qui coordonnaient le partage d'eau entre usagers ne permettent pas de résoudre ces conflits puisque certains usagers comme les pêcheurs ou les gestionnaires du réseau d'eau potable en sont absents. Le dispositif de gestion de l'eau existant est invité à évoluer en référence aux outils institutionnels proposés, tels les SAGE et les contrats de rivière. Cette évolution se heurte à l'enracinement d'une gestion coutumière de l'eau. Sur l'Orb, un dispositif s'est progressivement constitué autour d'un premier contrat de rivière signé en 1996. En 2006, la signature d'un second contrat a validé le prolongement du dispositif de gestion de l'eau mis en place. Le cas de l'Orb permet d'observer un dispositif qui paraît approprié par les participants tout en étant toujours remis en question. L'étude du cas des Gardons m'a permis de développer des comparaisons sur des éléments précis qui composent le dispositif. Ce dispositif est construit autour d'un SAGE et d'un syndicat de travaux.

Dans le souci de rendre justice et d'argumenter à partir du matériau empirique, de nombreux éléments seront rapportés. Ils figureront en particulier dans des encadrés qui ne sont pas nécessaires à la compréhension du texte principal. Les éléments particulièrement illustratifs de l'analyse sont soulignés. Le caractère italique est réservé aux extraits d'entretiens ou de réunions. Les auteurs des propos sont indiqués soit par un statut, soit pour les sessions de Concert'eau par le nom d'équipe, un numéro dans l'équipe et le numéro de test soit encore dans le cas d'un questionnaire par Q et le numéro de codage de la réponse lors du son traitement.

Le résultat de ce travail de thèse est composite. Le fait qu'une personne enquêtée puisse être appelé Michel ou Ré 1-L1 est une manifestation de la composition. La thèse a nécessité d'accommoder des univers différents. Elle s'est déroulée à l'articulation des sciences techniques et des sciences sociales d'une part et d'autre part de la recherche et de l'application. Cette position, soumise à un double frottement, sollicite des compétences d'ingénierie technique et de sciences sociales. La compétence composite acquise ne vise pas à se clore sur elle-même mais à permettre des passages entre les deux domaines. L'écriture de la thèse reflète cette composition et le souci de s'adresser à deux publics au risque de

² Une présentation synthétique de Concert'eau figure en annexe C

maladresses. De même, la bibliographie parcourt différentes littératures. Des recherches de sciences politiques et de sociologie sont mises face à des travaux plus appliqués d'une part et à des travaux de philosophie politique d'autre part.

Si mon parcours dans le corps du GREF a eu une influence majeure dans l'orientation de la thèse, d'autres éléments méritent d'être soulignés qui expliquent l'orientation de la problématique de thèse. Des origines « méditerranéennes » et rurales m'inclinent à défendre une « pensée méridienne » (Cassano, 1998). Comme les travaux de Cassano cette thèse cherche à redonner une dignité à la pensée du sud comme « alternative à la modernité » et en tant qu'elle accorde une place aux enracinements dans un monde pluriel. Cassano propose de revenir sur des qualités du sud : la lenteur, l'immobilisme, la porosité des séparations et la place accordée aux religions et au sacré. Ces qualités sont souvent présentées comme des limites par une approche en termes de « développement ». Cassano explicite des différences culturelles de traitement des biens du proche. Il met en valeur l'enracinement alors que « le déracinement est fêté comme une vertu, comme la disponibilité de l'homme à la compétitivité universelle. » (p.48). Il met face à face liberté et déracinement pour souligner la tension induite par le premier terme. « Le fait d'imposer un seul et unique impératif culturel – « tu te moderniseras ! » provoque un déracinement planétaire ou les cas de réponses créatives et gagnantes sont rares. Avec une différence profonde entre la pauvreté ayant précédé le déracinement et la pauvreté contemporaine : cette dernière a appris à se comparer et elle ne parvient jamais à oublier le désespoir et la colère de ceux à qui l'emphase mise sur la compétition ne vaut que l'appellation de vaincus » (p.85). Cassano met l'accent sur la tension provoquée par la mise en équivalence généralisée et plaide pour la possibilité d'une pauvreté matérielle heureuse. Il souligne les méfaits d'une idéologie de l'émancipation infinie.

Cheminement de la réflexion

Dans un premier temps (Partie 1), j'entrerai par deux exigences portées actuellement par la politique de l'eau et traitées par les recherches en sciences sociales, celles de gestion locale et participative. Ces exigences sont saisies de différentes manières par les sciences sociales. La discussion de ces approches me conduira à proposer des qualifications des dispositifs et à identifier celles que j'interrogerai dans la thèse. Puis, je présenterai les méthodes choisies pour travailler ces questions. La seconde partie, sera consacrée à l'analyse de mises à l'épreuve et de changements dans un dispositif de gestion de l'eau sur le cas de la Lentilla. Cette analyse s'appuiera sur les expérimentations de Concert'eau. Je discuterai des tensions entre différentes logiques de gestion de l'eau mais aussi différentes façons de faire ensemble. La partie 3 présentera l'analyse de différentes pièces de dispositifs de gestion de l'eau : des personnes employées dans les structures de bassin, les animateurs de bassin versant, des « petites pièces » qui catalysent les difficultés de l'appel à participer, les invitations et enfin les pièces qui proposent des situations d'interaction : des structures de bassin, un comité de rivière, des comités consultatifs, un comité technique, des rencontres au bord de l'eau et Concert'eau. Il s'agira de discuter de la manière dont ces pièces cadrent des façons de faire ensemble selon différentes grammaires politiques. En fin de parcours, je discuterai de la portée opérationnelle de ce travail et du cadre d'analyse choisi.

PARTIE 1 : DES EXIGENCES DE GESTION LOCALE ET PARTICIPATIVE DE L'EAU AU QUESTIONNEMENT DES PIÈCES D'UN DISPOSITIF

« Viens jouer avec moi, lui proposa le petit prince. Je suis tellement triste...
Je ne puis pas jouer avec toi, dit le renard. Je ne suis pas apprivoisé. »

Antoine de Saint-Exupéry, Le Petit Prince

« FRANCE : Sept grands principes en France

- une approche globale (ou intégrée) tenant compte des équilibres physiques, chimiques et biologiques des écosystèmes : eaux superficielles et souterraines, quantité et qualité et de l'ensemble des usages ;
- un territoire adapté à la gestion des ressources en eau : le bassin hydrographique ;
- une gestion décentralisée et des décisions locales (collectivités, industriels, agriculteurs) ;
- une concertation et une participation des diverses catégories d'usagers ;
- des instruments économiques d'incitation : principe du « pollueur-payeur » et « usager-payeur » ;
- une cohérence entre politique de l'eau et d'aménagement du territoire ;
- une politique intégrée de prévention des risques.

Source : Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable »

www.eau-international-france.fr - février 2007

Cet extrait d'un site Internet dédié à la promotion de la politique française de l'eau vis-à-vis de partenaires étrangers la définit selon sept principes. Ces principes portent des exigences particulièrement intéressantes pour les sciences politiques et sociales. Dans cette thèse, je m'intéresse à deux d'entre elles. D'une part, la politique de l'eau implique une localisation de la chose publique au niveau d'une unité territoriale cohérente vis-à-vis d'une ressource. Dans le cas de la ressource en eau, c'est le bassin versant. D'autre part, cette politique ouvre les organes de constitution d'une chose publique en revendiquant une « participation des diverses catégories d'usagers » à des « décisions concertées ». Comment ces exigences donnent-elles lieu à la proposition d'outils institutionnels ? Comment questionnent-elles les outils existants ?

Cette partie s'appuie sur des travaux qui se sont saisi d'une ou plusieurs de ces deux exigences. Des recherches de sciences politiques et de sociologie seront mises face à des travaux plus appliqués d'ingénierie des dispositifs d'une part et à des travaux de philosophie politique d'autre part. Par ailleurs, les travaux présentés seront mis en correspondance avec des extraits de textes juridiques ou de guides méthodologiques qui proposent des mises en forme des exigences de la politique de l'eau. En France, les textes de loi proposent un équipement pour la politique de l'eau, telle une boîte à outils. Les Contrats de rivière, les SAGE (Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux) ou les EPTB (Etablissements publics territoriaux de bassin) figurent dans cette boîte à outils. Des guides méthodologiques ont été rédigés pour aider à la mise en œuvre de ces outils. Les outils juridiques correspondent au formalisme et à la convention la plus poussée sur les trois exigences identifiées. Les guides abordent les difficultés de déclinaison des règles de droit en règles de bonne conduite.

Les trois premiers chapitres de cette partie déclinent différentes questions posées aux dispositifs pour mettre en œuvre les exigences de gestion locale et participative. Chaque question permet de déployer un angle d'évaluation. Au fil des sections, la reformulation progressive des questions me permettra de conclure sur la problématique traitée dans cette thèse qui guidera l'analyse des terrains dans les parties suivantes. La présentation des questions me donnera l'occasion d'introduire les cas étudiés selon le point de vue discuté.

Dans le premier chapitre, je m'intéresserai à l'exigence de gestion locale. Elle a conduit les acteurs de l'eau à formuler une première question : Quels périmètres de gestion délimiter ? Cette question trouve des réponses en termes de découpage du territoire national, pertinent d'un point de vue hydrographique. La gestion locale consiste alors dans une localisation soumise à différentes critiques en référence à un principe de subsidiarité. Ces critiques invitent à interroger la mise en œuvre d'une gestion locale comme construction de

l'architecture d'une communauté à partir d'une interdépendance à l'eau. Il s'agit alors de prêter une attention soutenue aux environnements matériels et à la mise en politique de l'eau. La sociologie de l'environnement et en particulier la théorie des régimes d'engagement (Thévenot, 2006) se sont saisies de ces questions en problématisant les tensions liées à une pluralité de rapports au monde.

Les dispositifs sont soumis à une seconde exigence de « participation des diverses catégories d'utilisateurs ». Le deuxième chapitre présente le défi de la participation en posant de nouvelles questions aux dispositifs de gestion de l'eau. La première question, récurrente et équipée par une échelle de mesure depuis les travaux de Arnstein en 1969 est « Quel pouvoir le dispositif donne-t-il aux participants ? », en se souciant de donner plus de pouvoir aux participants qui en sont dépourvus. D'autres travaux se sont attachés à caractériser les participants et les exclus en interrogeant : Qui participe dans les dispositifs de gestion de l'eau ? Ils identifient plusieurs figures de participant susceptibles d'accéder aux lieux de participation telles que élu, citoyen, expert, profane ou personne concernée. Cette identification conduit à interroger l'équipement du dispositif pour légitimer des états différenciés. Elle soulève alors la question des possibilités d'actions affectées à ces états : quels rôles le dispositif propose aux participants ? Enfin, en prenant au sérieux le sentiment de ne pas être écouté de certains participants, la dernière section traitera de la reconnaissance réciproque des participants selon différents niveaux : le droit, l'estime mutuelle et la sollicitude. La dernière question du chapitre posée aux dispositifs est : quelles modalités de reconnaissance réciproque sont accueillies ? Elle conduit à renouveler le défi de la participation en des termes différents de ceux des années 60.

Dans le troisième chapitre, je reviendrai alors sur le cadre des régimes d'engagement qui permet de reformuler les attentes de reconnaissance en termes de garanties pour satisfaire un niveau de bien (Thévenot, 2006, p.25). L'évaluation du dispositif en termes de participation trouve alors une autre formulation : Comment les personnes sont engagées et s'engagent dans les dispositifs ? Quatre figures permettent de qualifier cet engagement : le « stakeholder », le sujet moral, la personne attachée et l'explorateur. Comment en privilégiant l'une ou l'autre des figures selon la situation, le dispositif met en visibilité une pluralité de bien du plus proche au plus public ? A ce stade je traiterai de l'exigence de décision concertée. Je considérerai cet enjeu comme celui, pour le dispositif, de proposer différentes modalités de composition de la pluralité de biens. Je discuterai de la place du consensus vis-à-vis d'autres modalités : l'arbitrage selon un bien commun, la négociation pour accorder plusieurs plans et l'arrangement pour accueillir les biens du proche. La prise au sérieux de cette dernière modalité et du régime d'engagement familial permet de préciser la fonction de pièces de dispositif qualifiées d'informelles. Alors, je poserai la problématique au cœur de cette thèse sur l'appropriation des dispositifs de gestion locale et participative de l'eau.

Dans le dernier chapitre, je présenterai la méthode utilisée pour enquêter selon cette problématique. Le cadre théorique choisi demande une approche pragmatique et met en valeur une différenciation des saisies du monde au cœur des régimes d'engagement. Cette différenciation conduit à la sollicitation de différents formats d'enquête (Cheyns, 2006) comme une approche ethnographique de lieux de concertation, une enquête par questionnaire pour interroger la généralisation d'hypothèses ou des restitutions des analyses. Par ailleurs, selon une démarche de modélisation d'accompagnement (Bousquet et al., 1999), cette thèse a utilisé une situation de jeu comme outil de sociologie expérimentale.

1.1 Localisation de la chose publique au niveau de bassins versants et enjeu de faire communauté de l'eau³

Préambule de la Directive cadre européenne sur l'eau :

(13) Il convient que les décisions soient prises à un niveau aussi proche que possible des lieux d'utilisation ou de dégradation de l'eau ; il y a lieu de donner la priorité aux actions relevant de la responsabilité des États membres, en élaborant des programmes d'actions adaptées aux conditions locales et régionales.

La politique de l'eau a suivi le mouvement de nombreuses politiques publiques : celui de décentralisation. Dans le domaine de l'environnement, les autorités se sont rendues compte que les systèmes de gestion technique et centralisée des ressources des années 60-70 avaient eu des conséquences environnementales considérables. La gestion centralisée étatique est considérée comme défaillante car bureaucratique, trop éloignée du terrain et des spécificités techniques. Un partage de la gestion des ressources naturelles avec ceux dont la subsistance repose sur les dites ressources est apparu nécessaire pour contribuer à rendre l'administration de ces dernières plus durable et plus efficace, moins chère et socialement plus acceptable.

Dans un premier temps je présenterai une histoire de l'exigence de gestion locale d'un point de vue législatif en montrant les équipements proposés par les textes de loi. L'impératif de gestion locale se traduit par une territorialisation de la gestion au niveau de « bassins versants ». Ce terme désigne un espace géographique délimité par des lignes de crête, dont les eaux alimentent un exutoire commun : cours d'eau ou lac. La territorialisation conduit à une réorganisation de la gestion de l'eau qui vient questionner le rôle des différents acteurs de l'eau et en particulier celui de l'Etat. Alors, la pertinence de la gestion par bassin versant est remise en cause par des participants et dans la littérature. Les critiques invitent à considérer plus finement l'enjeu de faire communauté à partir d'une interdépendance sur la ressource. Pour cela, la seconde section présentera des travaux de sciences sociales qui ont posé la question du traitement politique des objets matériels. Parmi ces derniers, les travaux de sociologie de l'environnement ont développé l'analyse d'une pluralité de rapport des humains aux objets et de construction de collectifs avec les non-humains.

³ Dans la loi sur l'eau de 92, l'expression communauté de l'eau désignait l'organe de mise en œuvre des SAGE (voir 1.1.1.2). Afin d'écartier toute confusion sur l'usage de cette expression dans la thèse, il convient de préciser qu'elle est ici entendue dans un sens plus large de construction politique et sociale pour faire ensemble avec de l'eau. Une collectivité territoriale de bassin peut participer à l'équipement d'une communauté de l'eau.

1.1.1 Quels périmètres de gestion de l'eau ? Du local thématique de l'extérieur à la gestion locale comme construction du commun

1.1.1.1 Une localisation à la recherche du bon découpage territorial pour mettre en œuvre un dispositif tiré d'une boîte à outil nationale

L'eau apparaît comme un « terrain d'expérimentation » de la décentralisation (Le Bourhis, 2001). Depuis les années soixante la politique de l'eau s'est équipée d'outils de gestion décentralisée. En 1964, une loi cadre sur l'eau, "relative au régime et à la répartition des eaux et à la lutte contre leur pollution" a incité à traiter le service de l'eau sous tous ses aspects quantitatifs et qualitatifs. Par ailleurs, elle a placé la gestion de l'eau dans un cadre considéré comme naturel : le bassin versant. Le terme de «bassin versant» désigne un espace géographique terrestre qui délimite une interdépendance liée à l'eau. L'eau n'est plus considérée selon un linéaire c'est-à-dire un flux mais sa gestion demande une prise en compte des espaces. Le terme de bassin versant est le terme consacré pour les rivières et les lacs. Il désigne le territoire sur lequel toutes les eaux de pluie reçues suivent une pente pour se rassembler dans la rivière ou le lac. Pour les eaux souterraines, l'unité de gestion est la nappe d'eau ou plus exactement le système aquifère. L'idée est de traiter la gestion de l'eau à une échelle géographique pertinente à l'intérieur de laquelle les interrelations dans le fonctionnement des milieux aquatiques méritent d'être prises en compte. Par exemple, si une ville rejette de l'eau non traitée dans une rivière, les habitants à l'aval subiront cette pollution. L'eau, comme les montagnes et les forêts, ignore les frontières administratives et sa gestion demande souvent une collaboration entre plusieurs départements, plusieurs régions, voire plusieurs Etats. Cet impératif équipé du concept de bassin versant a donné lieu à un découpage géographique du territoire national. Suite à la loi sur l'eau de 1964, la France métropolitaine a été divisée en six grands bassins hydrographiques ignorant les découpages administratifs (Figure 2). Dans chacun de ces bassins, la gestion des eaux a été confiée à une agence financière de bassin et un comité de bassin. Les agences de l'eau visaient d'une part à assurer un financement des opérations liées à l'eau et d'autre part à respecter sur l'ensemble du territoire l'unité de la ressource en eau en instituant la gestion par bassin versant.

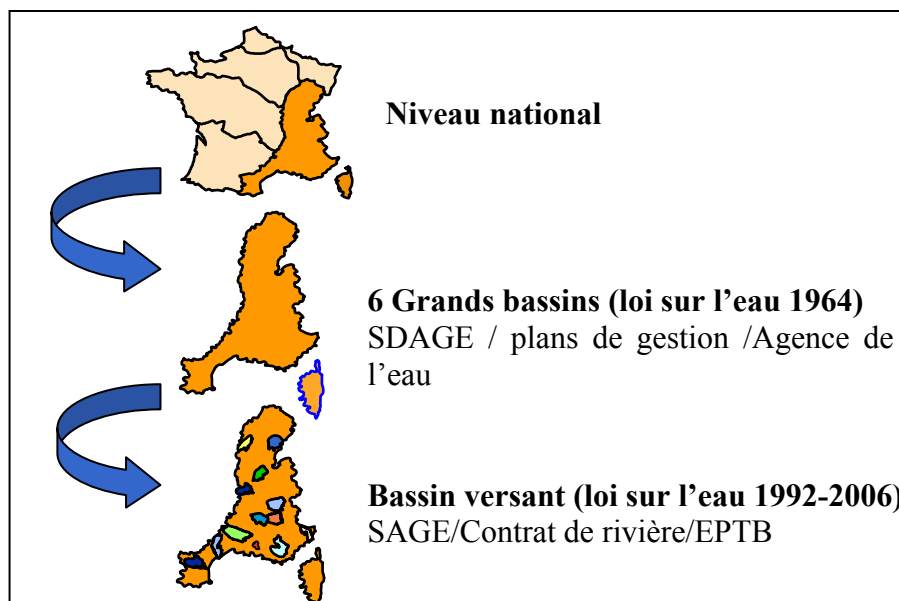


Figure 2 : La localisation, mouvement descendant, vers un pavage du territoire national selon un découpage hydrographique

Dans le prolongement de la loi de 64, la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 institue l'eau comme « patrimoine commun de la nation » qui doit être géré d'une manière globale et équilibrée sur le principe de solidarité entre les usagers et en prenant en compte l'eau sous toutes ses formes: ressource vitale, écosystème, support d'activités économiques, etc. Cette loi consacre l'approche unifiée et territorialisée de la ressource et renforce le découpage hydrographique par grands bassins versants de la loi de 1964. Elle crée, pour en assurer la mise en œuvre, des instruments nouveaux. Les SDAGE (Schémas directeurs d'Aménagement et de Gestion des eaux) fixent un programme d'action, d'aménagement et des objectifs de qualité des eaux à l'échelle d'un bassin ou d'un groupement de bassins. Les SAGE, documents de planification qui visent à définir localement les priorités de gestion et de protection des ressources en fonction d'objectifs retenus pour des périmètres couvrant un petit territoire hydrogéographique cohérent défini dans le SDAGE : le sous bassin. Les SAGE sont opposables juridiquement aux tiers. Ils sont dotés d'une portée juridique car les décisions dans le domaine de l'eau doivent être compatibles ou rendues compatibles avec ses dispositions. Ils doivent s'articuler avec les contrats de rivière, institués en 1981 qui visent également une gestion locale mais sous forme de contractualisation d'actions financées et non pas de plan de gestion.

Art. 5 de la Loi no 92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau - sur les SAGE

Dans un groupement de sous-bassins ou un sous-bassin correspondant à une unité hydrographique ou à un système aquifère, un schéma d'aménagement et de gestion des eaux fixe les objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur et de protection quantitative et qualitative des ressources en eau superficielle et souterraine et des écosystèmes aquatiques ainsi que de préservation des zones humides, de manière à satisfaire aux principes énumérés à l'article 1er. Son périmètre est déterminé par le schéma directeur mentionné à l'article 3; à défaut, il est arrêté par le représentant de l'Etat, après consultation ou sur proposition des collectivités territoriales et après consultation du comité de bassin. Pour l'élaboration, la révision et le suivi de l'application du schéma d'aménagement et de gestion des eaux, une commission locale de l'eau est créée par le représentant de l'Etat. (...) Le schéma d'aménagement et de gestion des eaux dresse un constat de l'état de la ressource en eau et du milieu aquatique. Il recense les différents usages qui sont faits des ressources en eau existantes (...) Il énonce, ensuite, les priorités à retenir pour atteindre les objectifs définis au premier alinéa, en tenant compte de la protection du milieu naturel aquatique, des nécessités de mise en valeur de la ressource en eau, de l'évolution prévisible de l'espace rural, de l'environnement urbain et économique et de l'équilibre à assurer entre les différents usages de l'eau. Il évalue les moyens économiques et financiers nécessaires à sa mise en œuvre.

Extrait de la note de politique générale élaborée par le comité national d'agrément sur les contrats de rivière et de baie, en 2003, suite aux différentes modifications apportées depuis leur création par la circulaire du 5 février 1981

Un contrat de rivière (ou également de lac, de baie, de nappe) est un instrument d'intervention à l'échelle de bassin versant. Comme le SAGE, il fixe pour cette rivière des objectifs de qualité des eaux, de valorisation du milieu aquatique et de gestion équilibrée des ressources en eau et prévoit de manière opérationnelle (programme d'action sur 5 ans, désignation des maîtres d'ouvrage, du mode de financement, des échéances des travaux, etc.) les modalités de réalisation des études et des travaux nécessaires pour atteindre ces objectifs. Contrairement au SAGE, les objectifs du contrat de rivière n'ont pas de portée juridique.

Ces contrats sont signés entre les partenaires concernés : préfet(s) de département(s), agence de l'eau et les collectivités locales (conseil général, conseil régional, communes, syndicats intercommunaux ...).

Par ailleurs, la loi sur l'eau de 1992 a invité les acteurs de la gestion de l'eau à réfléchir à la mise en œuvre d'un lien entre aménagement du territoire et gestion de l'eau c'est-à-dire à ne plus se limiter à une réflexion sectorielle. Des lois plus récentes, telles la LOADDT (Loi d'orientation et d'aménagement durable du territoire du 25 juin 1999) ou la directive cadre européenne sur l'eau 2000, ont renforcé cette orientation. Les Contrats de rivière et les SAGE revendiquent une revalorisation de la place de l'eau vis-à-vis de l'urbanisme sur l'agenda des politiques territoriales. Le bassin versant est alors promu non seulement comme unité territoriale pertinente de gestion de l'eau mais également revendiqué comme unité de gestion des territoires, selon un idéal de traitement simultané de la gestion de l'eau et de celle des territoires. Ceci conduit à des démarches considérées comme exemplaires de conduite dans le même temps et sur un même territoire d'un SCOT et d'un SAGE, comme sur le bassin de Thau territoire en recherche d'une identité « entre terre et mer » (Roda, 2006). La politique de l'eau rencontre l'ambition de gestion selon un outil unique et un territoire unique calqué sur les territoires de l'eau.

Cependant, les SAGE et les contrats de rivière ne proposent qu'une « décentralisation inachevée » (Hubert et Deroubaix, 1999). La CLE, organe du SAGE ou le comité de rivière, organe du contrat de rivière ne pouvaient pas se porter maître d'ouvrage. En 2001, Le Bourhis souligne, dans la gestion de l'eau un « déséquilibre entre un débat public dynamique, créateur de nouvelles valeurs et une structure de mise en œuvre publique encore limitée dans ses pouvoirs d'intervention » (Le Bourhis, 2001). La proposition d'organes d'action était inscrite dans la logique des lois sur l'eau de 1964 et 1992 sous forme d'établissements publics ou de communautés locales de l'eau pour mettre en œuvre les SAGE. Mais aucun n'avait vu le jour. La loi sur l'eau du 30 décembre 2006 a institué l'outil Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) achevant de constituer la boîte à outils nationale pour une gestion locale de l'eau. La dénomination EPTB sert à désigner des groupements de coopération des collectivités territoriales. Ces structures leur permettent de coopérer pour agir à l'échelle des bassins versants. La loi a donné la possibilité aux EPTB de se pourvoir de moyens financiers par le biais des agences de l'eau. Une Agence de l'eau peut percevoir, à la demande d'un EPTB et pour son compte des redevances instituées pour service rendu. La structure intercommunale, outil de la gestion territoriale, devient un outil de la gestion de l'eau. Si l'équipement du bassin avec une structure de gestion apparaît pertinent. Les partenaires s'interrogent sur la bonne structure à mettre en œuvre en terme de compétences et de délimitation territoriale (Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse et DIREN Rhône Alpes, 2003). De nombreux montages et articulations des territoires pertinents d'intervention sont possibles. Les gestionnaires recherchent une synergie entre les différentes structures pour couvrir l'ensemble des problèmes de manière fonctionnelle.

L'exigence de gestion locale se traduit donc par un découpage territorial qui vient paver le territoire national (voir Annexe A). La superposition des cartes d'état d'avancement des SAGE et des contrats de rivière montre qu'une grande part du territoire national est équipée d'un outil de gestion locale. En décembre 2006, les SAGE couvrent 39% du territoire national⁴. L'enjeu de passer d'une « gestion fluxiale » de l'eau à une « gestion spatiale » s'est équipée pour tourner la page d'une politique de maîtrise de l'eau dans des tuyaux, guidée par une politique hygiéniste (Narcy, 2000). Cependant, comme le montre Narcy en étudiant le cas de zones humides et de plans de prévention des inondations, cette transition ne va pas sans

⁴ Indicateur LOLF de suivi des programmes des agences de l'eau <http://www.gesteau.eaufrance.fr/>

difficultés et enjeux de réorganisation auxquels sont également confrontés les dispositifs étudiés dans la thèse.

1.1.1.2 Réorganisation et territorialisation de la gestion de l'eau

Dans les années 2000, une réflexion croisée sur l'eau et les territoires est au centre des travaux de recherche sur la gestion de l'eau⁵ à travers deux questions : celle de la territorialisation des politiques de l'eau et celle du lien entre gestion de l'eau et gestion traditionnelle des territoires selon d'autres thématiques comme l'urbanisation. La mise en œuvre des outils de gestion locale de l'eau peut conduire à des réorganisations locales entre l'Etat (Services centralisés et déconcentrés), les collectivités territoriales (communes, intercommunalités, départements, régions) et les groupements d'usagers ainsi qu'à la redéfinition du contenu des politiques dans un rapport de force entre gestion de l'eau et aménagement du territoire.

Une étude sur la mise en place des premières CLE montre que la mise en œuvre de la gestion par bassin versant se heurte aux logiques et aux partenariats des territoires administratifs existants (Latour et Le Bourhis, 1995). Le SAGE des Gardons par exemple est à cheval sur deux départements (voir figure 3). Il enrôle pour les faire travailler ensemble : deux conseils généraux, les services de l'Etat de deux départements et 148 communes. La mise en œuvre de dispositif de gestion par bassin versant peut mettre en tension d'une part les collectivités territoriales quant à la répartition des compétences entre elles et d'autre part les collectivités territoriales avec l'Etat.

Sur le premier point de tension, selon le bassin versant, par exemple, l'intervention des conseils généraux est différente. Les conseils généraux n'ont pas de compétence obligatoire dans la gestion de l'eau mais ils ont souvent occupé une place importante de par leur appui traditionnel aux communes rurales, qui les conduit à s'impliquer. Grandgirard analyse le rôle prépondérant du conseil général du Bas-Rhin dans la gestion de l'eau en proposant un modèle de gestion : la gestion intégrée départementalisée (Grandgirard, 2007). Elle observe dans ce département, la polarisation du système d'acteurs autour du conseil général et s'interroge sur sa pertinence comme chef de file de la gestion de l'eau. Dans d'autres départements, le conseil général est plus en retrait et on observe le développement de collectivités territoriales de bassin (syndicats mixtes, communautés de communes,...) qui prennent en charge la gestion de l'eau décentralisée. Cependant, les structures intercommunales créées sont souvent fragiles en terme de moyens humains et financiers, soumises aux aléas des politiques locales et parfois inintelligibles dans un ensemble proliférant de collectivités territoriales comme le montre une étude sur l'Hérault (Rousseau, 2005). La création de ces structures modifie les rapports de force locaux. Sur les Gardons et l'Orb, le conseil général est impliqué comme financeur dans les collectivités territoriales de bassin qui sont des syndicats mixtes créés respectivement en 1995 et 1997. Sur la Lentilla, le conseil général intervient comme un partenaire au même titre que l'agence de l'eau et en collaboration avec une communauté de communes qui a pris la compétence eau. Ces situations posent de manière différente le rapport de force entre les collectivités territoriales sur les trois terrains de thèse.

⁵ Comme en témoigne par exemple la journée d'étude "Les territoires de l'eau" en mars 2006 – Voir Revue numérique Développement durable et territoires. <http://developpementdurable.revues.org/sommaire1429.html> ou la journée Eau et Territoires organisée par le Cemagref en janvier 2006 à Lyon.

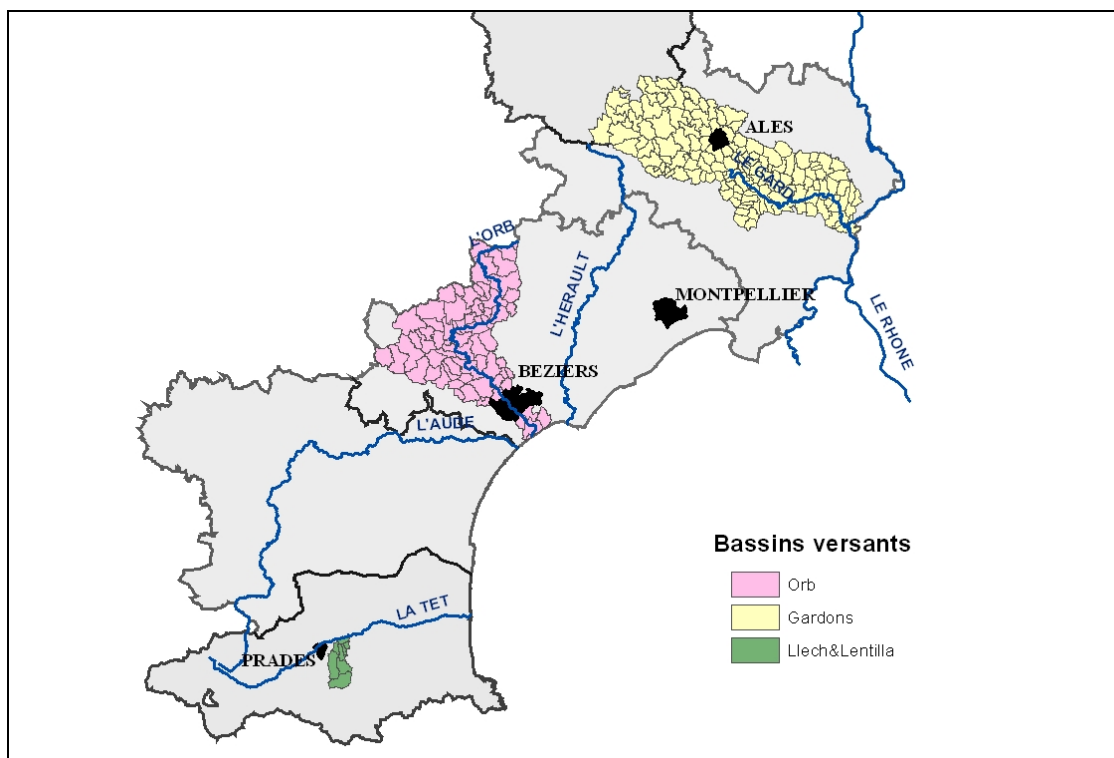


Figure 3 : Territoires des trois terrains de thèse et découpages administratifs ⁶

Qu'en est-il de la reconfiguration du rôle de l'Etat ? La TVA : Tennessee Valley Authority est un cas d'école de réorganisation induite par une gestion locale de l'eau. Cette institution est devenue « l'un des modèles de la gestion intégrée de la ressource en eau après guerre » (Barraqué, 1997, p.177), mais aussi l'objet d'une des premières études sur les dysfonctionnements bureaucratiques, à la base de la sociologie des organisations (Lafaye, 1996, p.23-25). Selznick analyse cette institution publique soumise à la doctrine « Grass Roots » c'est-à-dire d'un ajustement aux conditions locales et aux besoins des populations concernées par l'action de l'organisation (Selznick, 1949). Selznick analyse le décalage entre les buts affichés pour l'organisation et son fonctionnement réel en soulignant l'importance des « structures informelles ». Il met en évidence le rôle de la collusion des membres de l'organisation et des groupes de pression agricoles et la menace que cette institution a représenté pour les services fédéraux. Cette problématique de remise en cause du rôle de l'Etat et de ses services est toujours d'actualité. La gestion de l'eau comme les politiques territoriales repose la question du rôle de l'Etat. En France, trois modèles sont discutés dans le rapport au commissariat au plan du groupe Manon en 2005, en référence aux compétences données à l'Etat, à la société civile et au marché. Une application de ces trois modèles peut être observée sur les terrains.

⁶ Je remercie Yves Lunet de la Jonquière pour l'élaboration de cette carte qui présente les trois terrains de thèse sur un fond de la région Languedoc Roussillon et indique les limites départementales et communales au sein des bassins versants.

Les travaux du groupe Manon (Commissariat Général du Plan, 2005) identifient trois scénarii d'évolution des modalités de gestion des conflits d'usage : la gestion publique des conflits par les corps intermédiaires et l'intervention des usagers en consultation (scénario rond), une gestion qui s'appuie sur le marché et le recours au tribunal (scénario Mercato) et une gestion locale et concertée (Scénario Ovalie).

Aspe, montre la persistance du premier modèle sur le terrain où le pouvoir est conservé par l'Etat (Aspe, 1998). Pour elle, si le rôle de l'Etat change, il garde un rôle central et les capacités d'action ne sont pas réellement redistribuées. Dans le cas des SAGE comme des contrats de rivière, l'Etat n'est plus l'acteur central, mais il garde la décision finale, les documents élaborés devant être approuvés par le préfet. Par ailleurs, le SAGE reste soumis au SDAGE. Pour Chantal Aspe il s'agit d'un processus de "déconcentration" plutôt que de "décentralisation" : "sous couvert d'un discours préconisant la gestion locale, l'Etat vient en force dans la prise de décisions". Elle disqualifie les dispositifs de bassin versant comme outil de main mise de l'Etat sur la gestion de l'eau. La politique de bassin serait imposée par les politiques nationales et portée par les services de l'Etat et chargés de mission. Ce point de vue porte une première critique de la gestion locale comme localisation selon un mouvement descendant du national vers le local. La localisation de la gestion de l'eau, est soumise aux mêmes critiques que la décentralisation « conformément au modèle français traditionnel : il s'agissait de redéfinir d'en haut les compétences de l'Etat et des collectivités locales » (Muller, 2006, p.108) selon des exigences de cohérence hydrographiques. La figure 2 est représentative de ce mouvement et d'un idéal de pavage du territoire pour décliner localement une politique nationale. Ce constat d'un mouvement descendant de la gestion locale représente une première clé de lecture des dispositifs observés. La lecture d'un mouvement descendant ne s'applique pas de manière aussi claire sur les terrains étudiés.

Dans le cas de l'Orb comme des Gardons, les dispositifs ont bien été proposés par une autorité d'échelle territoriale plus large pour apaiser une situation de crise ou résoudre des problèmes. Sur les Gardons, au début des années 1990, suite à un projet de barrage sur la Borie, existait un conflit d'usage tendu entre l'amont, protestant et lozérien, et l'aval, catholique et gardois. Le projet de barrage avait été proposé en réponse aux problèmes relatifs à la gestion de la ressource : inondations et soutien d'étiage. Ce projet a très vite rencontré une vive opposition d'une partie des acteurs impliqués défendant des enjeux environnementaux ou patrimoniaux et religieux en revendiquant la sauvegarde de la « vallée des Camisards », tandis qu'il recevait dans le même temps le support d'une autre partie des acteurs locaux. Le projet a finalement été abandonné suite à un avis défavorable du ministère de l'environnement. Pour apaiser les tensions, ce dernier et le conseil général du Gard, appuyés par l'agence de l'eau et les services de l'Etat ont amorcé une procédure SAGE, qui n'était donc pas issue d'une volonté politique locale. Cependant, au cours de l'élaboration du SAGE les élus se sont appropriés la procédure aux dépens d'une mainmise de l'Etat (Richard, 2000).

Sur l'Orb, la procédure Contrat de rivière a été initiée en 1984, par le Conseil Général de l'Hérault qui souhaitait utiliser ce contrat dans le cadre d'une relance économique d'une zone rurale en crise. Par manque de porteur politique local, le dossier est resté en sommeil. En 1989, le projet a été relancé en trouvant un porteur parmi la nouvelle génération de maires, issue des élections de 1989. Le Conseil Général de l'Hérault était toujours moteur. Un contrat a été signé en janvier 1996. Bosc discute de la structuration du système politico administratif local au cours de ce processus et en comparaison aux cas du contrat de rivière du Lot et du SAGE Lez-Mosson (Bosc, 1998). Elle analyse le positionnement de l'Etat et des collectivités et les répartitions de rôle. Elle présente le contrat de rivière Orb comme un « compromis » cherchant à « faciliter tous les usages en même temps » pour ménager les différentes parties

impliquées. Elle observe que les inondations dans les années 90, conduisirent le contrat à servir de support à une réflexion sur l'interdépendance et la solidarité nécessaire entre les communes de l'amont et de l'aval de l'Orb alors que la séparation amont/aval était forte. Les élus ne se connaissaient pas, ils n'avaient pas les mêmes préoccupations. Les communes de la côte faisaient face à un afflux touristique et démographique alors que l'arrière pays affrontait une crise économique. Christelle Bosc identifie sur ses terrains d'étude un relatif retrait de l'Etat, qui « d'organisateur autoritaire » s'est positionné en « agenceur procédural » et une négociation du contrat entre les différents partenaires. Cette analyse rejoint celle de Duran et Thoenig qui observent la perte de centralité de l'Etat et l'institutionnalisation de la négociation autour du traitement de problèmes (Duran et Thoenig, 1996) et s'oppose à celle proposée par Chantal Aspe sur ces terrains d'étude.

L'engagement de l'Etat varie selon les bassins versants et la politique de l'eau actuelle participe bien d'un mouvement de territorialisation de l'action publique défini par Duran et Thoenig comme une demande de traitement territorialisé des problèmes où la « régulation par le bas » primerait sur la régulation par le haut. Ils analysent cette nouvelle configuration de l'action publique et défendent la thèse selon laquelle on est passé d'un modèle de type « régulation croisée » qui qualifiait l'action publique par des arrangements entre Etat et collectivité territoriale à un modèle d'action publique locale. Cette action serait caractérisée par le retrait de la figure tutélaire de l'Etat qui cède le pas à un « univers largement acentrique que caractérisent l'éclatement des frontières - entre le public et le privé, le local, le national et le supra-national - et la diversité des acteurs qui y interviennent » (p580). Pour eux, l'« action publique territoriale » conduit à une co-construction des décisions entre acteurs hétérogènes et met en valeur la capacité des acteurs à associer autour d'eux d'autres acteurs (la « nodalité »). Les SAGE et les contrats de rivière sont parties prenantes de ce qu'ils définissent comme des « politiques constitutives », qui « édictent des règles sur les règles ou les procédures organisationnelles (...), mais qui délègue(nt) le traitement du contenu. » (p601) soumis à négociation.

Ainsi, Allain étudie les difficultés de définition et d'approbation des périmètres des SAGE (Allain, 2002). Le choix des périmètres ne correspond pas tant à un découpage selon des critères hydrologiques (voir 1.1.1.1) qu'à une façon de délimiter un éventail de questions et une manière d'orienter les rapports de pouvoir dans la CLE. Pour Allain et Emerit, les SAGE et les contrats de rivière relèvent d'une planification territoriale négociée ou d'une action publique négociée (Allain et Emerit, 2003) selon une évolution d'une gestion autoritaire de l'Etat vers une gestion négociée localement par différents représentants. Cette approche rejoint l'approche de Duran et Thoenig pour qui la notion de territoire a un caractère relatif et fluctuant. « La notion de territoire est « liée à une exigence de contrôle des personnes et par là de la mise en ordre des rapports sociaux. Modalité autoritaire de construction d'une allégeance, le territoire se veut en même temps constitutif d'une communauté. En fait, le territoire est toujours un espace construit politiquement et socialement par référence à un problème spécifique, il n'est pas une finalité en soi, ni un état de nature stable et neutre. » (p611). Ainsi, Salles analyse la construction de territoires de l'environnement autour de différents enjeux : la préservation de zones humides, la gestion hydraulique ou le traitement des pollutions diffuses et selon différentes motivations (Salles, 2006). Il montre comment les territoires des prescriptions environnementales et les territoires politico administratifs sont retravaillés par le jeu des arbitrages entre intérêts sociaux et économiques locaux. De la même manière, on peut discuter de la pertinence de la gestion par bassin versant caractéristique des dispositifs étudiés dans la thèse et de l'appropriation d'un tel découpage de l'espace.

1.1.1.3 Critiques de la gestion par bassin versant et subsidiarité

En 1997, Salles et Zelem montrent à partir de l'étude des contrats de rivière Adour Garonne, que le territoire du bassin versant n'est pas toujours approprié par les groupes sociaux concernés (Salles et Zelem, 1997). « La solidarité a du mal à s'exprimer à l'échelle d'un territoire sans réelle identité sociale et politique » bien que la souplesse des contrats permette la prise en compte d'enjeux sectoriels. Dans leur étude, le contrat de rivière permet bien une adaptation locale de la politique mais qui se limite à cette prise en compte d'enjeux sectoriels. Pour ces auteurs, les contrats de rivière nécessitent la création d'une communauté de gestion autour d'un bien commun : le bassin versant et son institutionnalisation au-delà des difficultés de « transectorialité » et de « transterritorialité » des politiques de l'eau. Cette ambition est affichée dans plusieurs démarches comme le montre la présentation suivante du contrat de rivière.

« Un contrat de rivière signe l'existence d'une solidarité de bassin. Tous les utilisateurs d'un cours d'eau d'une même commune, ceux des communes amont et aval et ceux des communes des affluents ont une responsabilité commune : la préservation de leur patrimoine qu'est la rivière. » site Internet du contrat de rivière Reyssouze <http://www.syndic-rivieres.org/contrat1.htm>, 2005

Le même constat d'absence de communauté de gestion est problématisé pour les SAGE. Des acteurs du SAGE « Rance, Frémur et baie de Beaussais » s'interrogent : le concept de bassin versant est-il opératoire d'un point de vue social ? (Hervochon et al., 2004). Hervochon et al. observent que « les acteurs locaux ont (...) de plus en plus conscience de la contradiction qui existe entre la nécessité de traiter les problèmes d'eau à l'échelle du bassin versant, plus « fonctionnel », et le cadre d'action territorial, plus « traditionnel et vécu ». Ce constat s'applique à différents cas de SAGE (Le Bourhis, 1999). L'élaboration d'un SAGE est confrontée à la définition d'une communauté de l'eau. La mise en œuvre de ces outils de « politique constitutive » doit s'accompagner d'un « processus territorial de définition de l'intérêt général qui se substitue à l'imposition d'objectifs et de programmes d'actions par le centre » (Lascoumes et Le Bourhis, 1998). Ceci nécessite « un processus d'institutionnalisation territorialisé, qui dessine progressivement la figure de l'eau comme enjeu collectif ». Le Bourhis souligne la difficulté de constituer l'eau en enjeu collectif « ce n'est souvent qu'à partir d'une reconstruction a posteriori que cet enjeu paraît s'être imposé de lui-même. » (Le Bourhis, 2003)

Ceci pose la question de l'acceptabilité comparée des SAGE et des Contrats de rivière dans une perspective de constitution d'une communauté c'est-à-dire de gestion patrimoniale (Richard, 2000). Dans une étude menée en 2000, j'ai observé que la différence entre SAGE et contrat de rivière s'estompe face à cet objectif pour mettre en valeur la condition de leur appropriation par les acteurs locaux pour la construction d'une communauté. Si la procédure contrat de rivière permet de signer un document plus rapidement que celle du SAGE, toutes deux permettent la constitution d'une communauté de l'eau au fil des ans qui prend une forme différente selon le bassin et sous l'influence de l'outil utilisé. SAGE comme contrat de rivière reposent sur une mobilisation forte des acteurs locaux : élus, riverains et usagers. Ils nécessitent une entreprise volontariste au niveau local de promotion et de définition de l'eau comme enjeu collectif. Les guides méthodologiques sur les SAGE soulignent cette nécessité d'implication des acteurs locaux pour que vivent les procédures. Or le découpage selon un bassin versant ne permet pas toujours une appropriation des dispositifs.

Ainsi, la pertinence du concept de bassin versant, revendiqué comme un découpage naturel, est remis en cause par plusieurs auteurs (Barreteau et al., 2004; Ghiotti, 2006; Mermet et Treyer, 2001; Salles et Zelem, 1999). Une première critique, précédemment évoquée tient au caractère imposé sur certains territoires du découpage par les services de l'Etat qui ne tient pas compte de spécificités locales mais d'impératifs de gestion nationale. Une seconde critique, majeure, tient à l'absence de communauté de l'eau déclinée selon différents critères : manque d'habitude de coopération, inadéquation avec d'autres enjeux territoriaux, l'absence d'identité sociale et politique du bassin, la transversalité des réseaux sociaux, les dépendances économiques,... La Figure 4 présente le recoupement du territoire bassin versant de l'eau avec d'autres territoires comme celui d'un syndicat d'eau potable. Les photos montrent les différences de paysage au fil de l'eau pour illustrer l'écart d'appréhensions et d'enjeux de la rivière. Par ailleurs, leur critique vient attaquer l'argument initial de limites naturelles. Des transferts d'eau existent entre les bassins contredisant l'unité physique. Des eaux souterraines croisent les bassins de surface. Dans le cas du territoire du contrat de rivière Orb, par exemple (voir Figure 4), l'aval du bassin bénéficie d'une ressource en eau souterraine commune à des communes du territoire du SAGE Hérault voisin. Un pompage transfère de l'eau de la nappe d'accompagnement de l'Orb à des communes du département voisin.

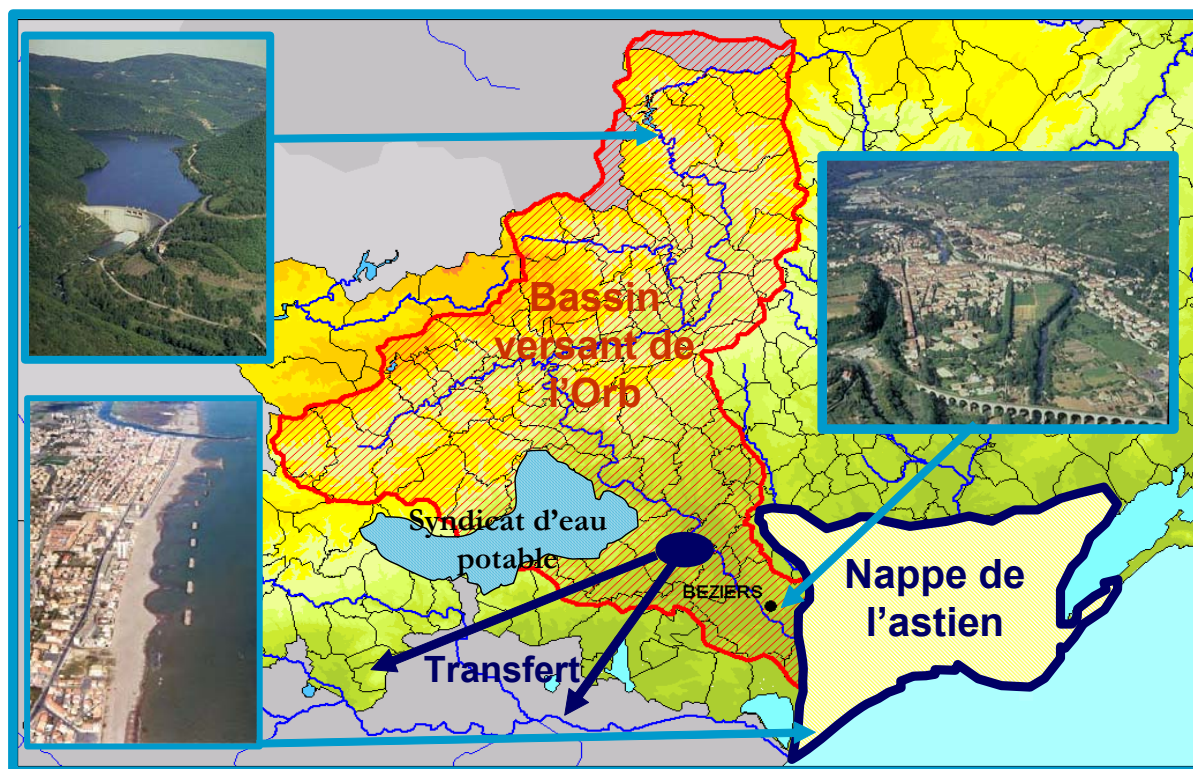


Figure 4 : Limites d'un découpage par bassin versant (d'après SMVO)

Barreteau et al. à partir d'une étude de cas sur l'Orb, recommandent « l'abandon de l'idée d'un pavage parfait de l'espace pour la gestion de l'eau, au profit de l'identification de territoires ad hoc » (Barreteau et al., 2004). Ils s'intéressent par exemple à la concurrence entre canoë et pêche. Le conflit entre ces activités s'est résolu au niveau du département, puisqu'il n'était pas spécifique au bassin. Cette résolution s'est complétée par des ajustements locaux et informels entre représentants des deux activités. Si l'outil contrat de rivière était disponible, il n'a pas été utilisé pour résoudre les tensions entre pratiquants du canoë et de la pêche.

Ces travaux montrent la limite de la catégorie « local » comme objectif de mise en œuvre de la gestion. Le terme de gestion locale porte un point de vue extérieur sur l'enjeu de constituer une communauté plus petite. Le local est un niveau de gouvernance évoqué dans le débat politique selon une idéologie du localisme. Or, la localisation de la politique de l'eau ne semble pas résoudre la difficulté de se situer au bon niveau de gestion qui ne peut être donné ou identifié a priori. Si l'on renverse la question, il ne s'agit plus de s'interroger sur ce qui fait localité mais sur ce qui fait communauté. C'est ce à quoi s'attèlent de nombreux travaux qui travaillent sur la construction de communautés selon un principe de subsidiarité.

Pour Barraqué, « Dans la subsidiarité, on part de la personne, à laquelle on laisse son autonomie tant qu'elle peut l'assumer. Si elle ne le peut pas, on cherche à responsabiliser le niveau supérieur, la famille. La famille à son tour s'emboîte dans un niveau corporatif/coopératif supérieur, et l'on remonte ainsi progressivement en cas de besoin jusqu'à l'Etat » (Barraqué, 1997). Il part de l'hypothèse que le « thème de l'environnement fait ressortir depuis une trentaine d'années cette question du patrimoine commun » qui l'inscrit dans le registre de la subsidiarité. Il reprend E. Négrier pour dire que la subsidiarité « peut s'accorder de régimes de légitimation variés ». En effet, le terme laisse en suspend la définition de qui décide que l'autonomie est assumée ou non ainsi que celle de l'articulation des niveaux. Comment une délégation est-elle décidée ? Quels médiateurs existent entre niveaux de communauté ?

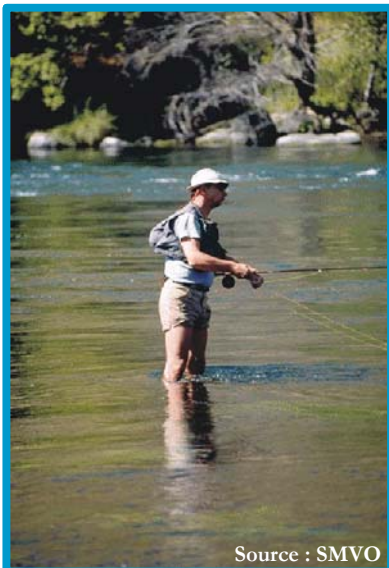
Les dispositifs de gestion de l'eau permettent de travailler ces questions. Barraqué s'est intéressé aux agences de l'eau qui « remettent en cause le principe d'unité et d'égalité et d'indivisibilité de la république » En 1997, pour Barraqué seules les agences de l'eau représentent un mouvement de subsidiarité dans un pays dont les conceptions politiques ont été durablement marquées par la conception de l'intérêt général contrairement à d'autres Etats fédéraux plus propices à l'application de la subsidiarité. L'institutionnalisation des EPTB, le développement des structures de bassin et à un niveau plus petit, l'existence des Associations d'Irrigants donnent des moyens de gestion subsidiaire. Une des raisons d'être des structures par bassin versant ou par nappe est de constituer un maître d'ouvrage légitime pour porter des actions sur un bassin versant qui ne peuvent l'être par des structures plus petites. La définition des compétences de ces structures détermine ce dont elles dessaisissent des structures plus locales pour se substituer à elles. Les SAGE et les contrats de rivière apparaissent comme des outils qui pourraient participer à la gestion subsidiaire.

Les auteurs qui critiquent la pertinence du découpage territorial par bassin versant mettent en valeur la pluralité de niveaux de gestion et donc de communautés de gestion pertinents pour traiter la gestion de l'eau. L'explicitation des enjeux et des acteurs à prendre en compte doit précéder et présider la définition de l'unité territoriale considérée. Cependant, dans le même temps, ces auteurs s'accordent sur la pertinence du bassin versant en tant qu'il transgresse les frontières administratives pour traiter une même problématique environnementale. Si le territoire bassin versant n'est pas acceptable pour se rapprocher des soucis des personnes, il permet de se rapprocher des choses à gérer. Face à cette affirmation, il convient de regarder plus en détail l'ambition de cette échelle de gestion de se rapprocher des particularités physiques d'un territoire et comment réciproquement ces particularités contraignent les êtres humains. Les dispositifs analysés dans cette thèse ont vocation à composer du commun à partir d'un objet physique : le bassin versant. Cette vocation pose la question du traitement politique des choses. Les dispositifs de gestion de l'eau sont peuplés d'objets : de l'eau, des documents, des poissons, des fruits, des arbres, des lignes de crêtes qui séparent des bassins versants. Les documents figurant dans l'encadré suivant, élaborés par les gestionnaires des bassins versants décrivent les trois terrains de thèse en mettant en valeur des objets qui les

composent. Les photos donnent à voir des éléments matériels des trois terrains (voir également Figure 4).

- Présentation du bassin de l'Orb extrait du site Internet : <http://www.vallee-orb.fr> – juin 2007

« L'Orb, cours d'eau majeur de la région Languedoc-Roussillon, est l'un des 4 fleuves méditerranéens les plus importants après le Rhône. La taille de son bassin versant - 1 545 km² - en fait le second fleuve côtier du département de l'Hérault, dont il couvre toute la partie occidentale. Il prend sa source sur le rebord méridional du Massif Central, traverse Bédarieux et Béziers avant de rejoindre la mer à Valras-Plage, après un parcours long de 136 km. (...) Simple filet d'eau à la source, l'Orb poursuit sa route sinueuse jusqu'à la mer méditerranée, en changeant d'allure, de profondeur et de rivage. Tour à tour rapide ou lent, modeste ou tumultueux, il descend la montagne, franchit la plaine en traversant hameaux, villages, ville, tout en recueillant au passage l'eau des ruisseaux et des nombreuses sources qui jalonnent son cheminement. (...)



Source : SMVO

Un fort gradient de précipitations s'observe entre la plaine littorale et les reliefs les plus élevés. Ces caractéristiques climatiques se traduisent sur le plan hydrologique par des épisodes d'assèchement sévères et des épisodes de crues torrentielles. (...) Chaque année, de fortes précipitations peuvent être observées entre la plaine littorale (600 mm en hauteur moyenne annuelle) et les reliefs les plus élevés, où la pluviométrie annuelle peut atteindre 1 500 mm.(...)

Photo 1: Pêcheur dans les gorges de l'Orb

Du littoral, en passant par la plaine jusqu'aux gorges escarpées, la flore et la faune des bords de l'Orb n'est qu'une suite de différences majestueuses, un enchaînement de contrastes mystérieux. Subissant tantôt les influences du climat atlantique apportées par le vent d'ouest, tantôt celles du climat méditerranéen poussées par le vent d'est, la végétation des bords du fleuve et de ses affluents a forgé son caractère avec beaucoup d'originalité. De nombreuses espèces parfois réputées rares, voire exceptionnelles, peuvent être observées et humées avec bonheur. La garrigue intermédiaire entre plaine et monts, c'est aussi le maquis méditerranéen avec des étendues de chênes verts, de chênes kermès, parfois buissons, parfois forêts. Originaire d'Asie Mineure, l'olivier, symbole de paix, fait partie du paysage languedocien où il côtoie le vignoble, le pin d'Alep, parfois le chêne truffier et bien entendu l'arbousier dont les fruits rouges sont très appréciés des sangliers.(...)

Les 85 communes du bassin de l'Orb totalisent une population de près de 164 000 habitants, dont 44% résident à Béziers (71 400 habitants), seconde ville du département de l'Hérault. La population du bassin de l'Orb est donc inégalement répartie sur le territoire, puisque les ¾ des habitants sont installés dans la plaine côtière. Cette population a augmenté de 4% entre 1990 et 1999, après une phase de régression dans les années 80. La croissance démographique concerne les communes littorales et celles de la périphérie de Béziers, contrairement aux autres communes qui régressent. »

- Présentation du bassin versant extrait du site Internet du SMAGE (<http://www.les-gardons.com/>)- 2004

« Le Gardon, cours d'eau méditerranéen, s'écoule au cœur de la région Languedoc-Roussillon. Le Gardon, encore appelé Gard, est constitué d'un réseau hydrographique complexe. Plusieurs ruisseaux prennent la dénomination de Gardons : Gardon de St Jean, Gardon de Saint Germain... C'est pour cela qu'on parle plus souvent des Gardons plutôt que du Gardon. Les Gardons prennent leur source au cœur des Cévennes dans le département de la

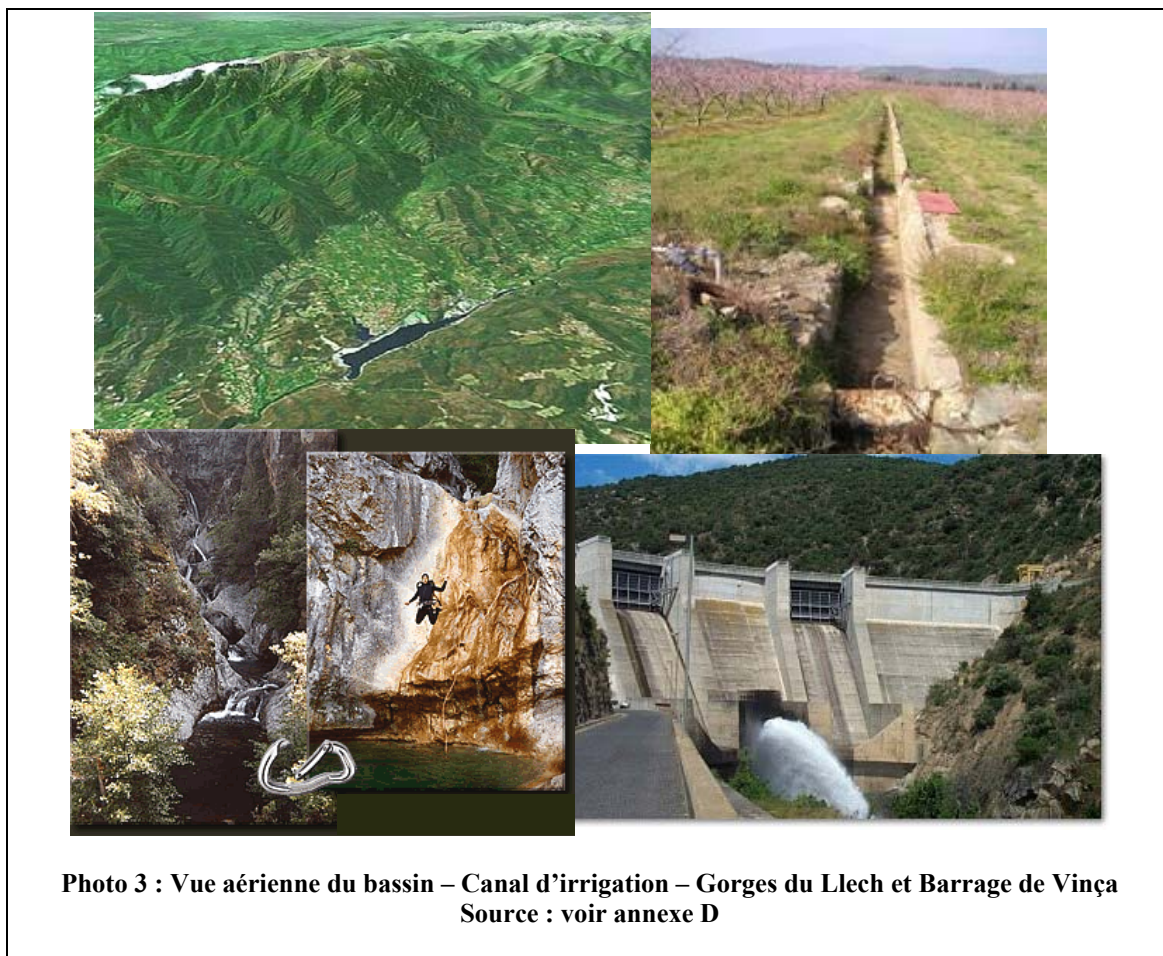
Lozère. Ils traversent ensuite le département du Gard pour rejoindre le Rhône. Le bassin versant s'étend sur plus de 2000 km² et concerne environ 150 communes. Il comporte une population permanente d'environ 180 000 personnes. Le bassin versant des Gardons est très diversifié. Il comprend plusieurs territoires : Les Cévennes, le Piémont, la Gardonnenque, les Gorges du Gardon, l' Uzège et le Bas Gardon ou Gardon Rhodanien. »



Photo 2 : Pont de saint Nicolas, à l'étiage en août 2002, inondé et après inondation en septembre 2002 – Source : <http://www.les-gardons.com/>- Crédit : SMAGE et conseil général du Gard

- Présentation du bassin de la Lentilla et du Llech extrait de (Feraud, 2003)

« La Lentilla est un affluent en rive droite de la Têt qui rejoint celle-ci dans la retenue de Vinça. Son bassin (y compris celui de son affluent le Llech) représente une surface de 9 000 ha environ qui s'étalent dans une vallée étroite descendant Sud/Nord du Canigou vers la retenue de Vinça. Il comprend les communes de Valmanya, Baillestavy, Estoher, Espira de Conflent, Finestret, Joch, Rigarda et Vinça. 650 ha sont arrosés par les 2 canaux dérivés de la Lentilla et du Llech, en grande majorité des vergers de pêchers. Si ces canaux sont très anciens (le canal majeur de la plaine dispose de droits d'eau octroyés au XIII^{ème} siècle par le roi de Majorque), les réseaux ont été modernisés avec l'aide de la DDAF au début des années 1980 avec la création de réseaux sous pression dérivés des canaux qui arrosent aujourd'hui plus de 80 % du périmètre. 7 associations syndicales autorisées gèrent les réseaux, l'ASA du Canal du Moulin à Baillestavy (qui n'arrose que quelques jardins) ayant été récemment subrogée par la commune. La Lentilla et le Llech alimentent (au travers de leurs nappes d'accompagnement) les réseaux d'eau potable des communes de l'aval du bassin et contribuent par ailleurs à la dilution des effluents de stations d'épuration vétustes et mal adaptées à l'augmentation de population estivale. Une activité de canyoning se pratique sur le Llech, la pêche sur les 2 cours d'eau. Le canal majeur de la plaine alimente par ailleurs la retenue touristique des Escoumes (sans pour autant qu'il existe un droit ou une convention) et, en outre, les canaux jouent un rôle important dans l'évacuation des eaux pluviales.»



1.1.2 Quelle politique avec l'eau ? Faire communauté d'une pluralité de rapports aux choses

Historiquement, la sociologie s'est construite en cherchant à expliquer des faits sociaux par des faits sociaux. Durkheim, dans son travail précurseur sur le suicide, choisit d'expliquer les différences de taux de suicide entre le nord de l'Europe et le sud de l'Europe non pas par le climat mais par le poids des religions protestante et catholique. En faisant cela, il propose une "règle de la méthode sociologique" qui reste au fondement de la discipline : "expliquer le social par le social". Cependant, cette règle rencontre des limites surtout lorsque l'on s'intéresse au champ de l'environnement. De nombreuses sociologies, parce qu'elles mettent en œuvre l'injonction Durkheimienne (Durkheim, 1988 (1895)) d'expliquer un fait social par un fait social occultent le rôle joué par le monde matériel. D'autres sociologies, dont Barbier et Trepos font un bilan en 2007, prennent au sérieux et analysent les interventions des objets dans les relations humaines (Barbier et Trepos, 2007). La coordination suppose un ajustement problématique à un environnement incertain et imprévisible. Différentes façons de considérer les objets et de leur donner une place apparaissent alors (Thévenot, 1994). Cette section présente différentes approches sociologiques des objets qui occupent une grande place dans la sociologie de l'environnement. Puis elle déploie le cadre des régimes d'engagement (Thévenot, 2006) pour conclure sur une problématisation de la gestion locale de l'eau.

1.1.2.1 La sociologie de l'environnement : une attention à la matérialité du monde et à la dimension politique des conflits impliquant la nature

La construction de la sociologie de l'environnement a accompagné l'émergence des critiques et des questions qualifiées d'« environnementales » depuis le début des années 70. Claeys Mekdade présente les difficultés de cette sociologie dont l'objet a peine à trouver une définition (Claeys-Mekdade, 2000b). L'environnement peut être appréhendé par différentes approches (sociologie de l'action publique, sociologie des représentations sociales,...) et comprend différents thèmes (l'eau, l'air, l'énergie, la ville...). En 2000, en France, d'après Claeys Mekdade, "l'objet environnement ne sembl(ait) pas avoir véritablement acquis de carte d'identité, tout au plus une carte de séjour" dans la sociologie. En 2006, l'environnement semble s'être constitué en objet sociologique (Gramaglia, 2006). La sociologie de l'environnement est marquée par deux enjeux d'étude : l'influence et l'évolution des pensées environnementalistes et l'intervention de la matérialité du monde dans les coordinations humaines. Elle rejoint une tradition d'anthropologie qui prête attention aux rapports des humains aux choses, qu'il s'agisse d'une anthropologie des techniques ou de la nature.

Des objets représentés

Selon une première approche des objets, il s'agit de considérer l'influence sur les relations entre les humains de la façon dont ces derniers se représentent les objets. Douglas (Douglas, 2001) a montré, en décomposant les dimensions culturelles des tabous, du propre et du sale, combien le traitement des objets était politique et l'objectivation plurielle. Différentes représentations de l'eau peuvent être identifiées pour expliquer les actions des individus (Aspe et Point, 1999). La mise en œuvre des SAGE comme des Contrats de rivière participe d'une évolution des représentations de l'eau. Ils revalorisent l'eau comme un élément central de la politique territoriale et non plus une contrainte. Les représentations de l'eau diffèrent sur un même bassin. Ceux qui considèrent une portion d'une rivière comme une ressource

économique peuvent être en conflit avec ceux qui la considèrent comme un lieu de contemplation. L'analyse cognitive des politiques publiques (Muller, 2000) met en valeur ces différences de représentations problématisées en terme de référentiels. Ainsi, dans les agences de l'eau s'opposent les référentiels « équipement », « concertation » et « écologie » (Bouleau, 2007). Les objets contribuent à la stabilité du système de référence en offrant un contexte partagé pour la communication et la coopération.

Dans une étude sur la mise en œuvre des SAGE, Latour et Le Bourhis (Latour et Le Bourhis, 1995) ont montré comment « l'eau-tuyau » devenait, au fil de négociations entre acteurs, de « l'eau-milieu-naturel » c'est-à-dire une rivière ou une nappe phréatique capable d'imposer ses exigences et des liens propres à redéfinir les conflits. Ce faisant, ils accompagnent l'analyse des représentations cognitives d'une analyse de la façon dont les objets viennent mettre à l'épreuve le collectif. Dans ces travaux, les objets ne sont plus seulement considérés comme source de représentations sociales plurielles et potentiellement conflictuelles. Les objets interviennent dans les sociétés. Les éléments matériels fixent aux humains des contraintes auxquelles ils doivent faire face. La mort et la maladie ne sont pas que des constructions sociales. Les objets imposent des épreuves de réalité aux humains.

Des objets qui mettent à l'épreuve

La sociologie des épreuves⁷ prête attention à la façon dont les choses matérielles résistent. Selon une approche pragmatique, il ne s'agit pas de dire ce qu'est la réalité mais d'analyser la réalité à l'épreuve. Les choses sont ce qu'elles font. Les trois terrains de thèse, par exemple, sont soumis à un climat méditerranéen qui implique des périodes de fortes précipitations et des périodes d'étiages sévères. Si les étiages constituent un enjeu de représentations différentes en conflit, les situations de manque ou de trop d'eau constituent des épreuves, en tant que telles, pour les collectifs observés. Les photos d'inondation sur les Gardons ci-dessus illustrent cette mise à l'épreuve (voir Photo 2). De même, les tailles des bassins versants mettent à l'épreuve la volonté de rassembler l'ensemble des acteurs du bassin par les distances physiques à franchir, comme dans le cas des Gardons ou de l'Orb (voir Figure 3). Si une réunion a lieu à Béziers, à l'aval du bassin de l'Orb, un habitant de Lamalou les bains devra compter une heure trente de trajet aller-retour pour s'y rendre. Sur les Gardons, un habitant de Saint André de Valborgne à l'amont devra compter trois heures trente de trajet aller-retour pour se rendre à une réunion à l'aval, à Remoulins. Les rivières de montagnes ayant creusé des vallées séparées par des lignes de crête bien nettes se prêtent bien à la gestion par bassin versant en cloisonnant physiquement les espaces, comme dans le cas des vallées de la Lentilla ou du Llech (voir Photo 3).

L'histoire de la gestion de l'Orb peut être décrite à partir de telles mises à l'épreuve. En 1989, lors de son initiation, le premier contrat de rivière (1996-2002) était centré sur l'enjeu d'aménagement touristique. Or, à la signature du contrat d'un montant de 56,26 M d'€, les enjeux de qualité des eaux et d'inondation dominaient (53% et 28% des financements). En effet, la signature du contrat a fait suite à des épisodes d'inondation (1993, 1994, 1995) à forte visibilité médiatique et politique. Par ailleurs, les leviers d'amélioration de la qualité des eaux étaient importants : la technique des stations d'épuration était maîtrisée et les dispositifs financiers étaient rodés. Le second contrat signé en 2006, d'un montant de 42M€, se focalise

⁷ Pour une présentation de cette sociologie, voir (Lemieux, 2004-2005).

sur la gestion quantitative de la ressource en eau (modification de la gestion des retenues, économie d'eau,...) peu traités dans le premier contrat et dont l'urgence est soulignée par l'accroissement continu de la population et du tourisme. La problématique quantitative sur le bassin de l'Orb avait déjà été bien identifiée dans le premier Contrat de rivière ; elle est passée en arrière-plan pendant la mise en œuvre du programme d'actions : l'expérience de la crise des années sèches 1989 – 90 s'est effacée des mémoires, relayée par les enjeux apparus suite aux inondations de 1996. Seule la dimension qualité de la ressource avait été traitée. Or, sur cette dimension, les voies d'améliorations restantes sont minces. Les pollutions résiduelles sont des pollutions diffuses c'est-à-dire d'un ensemble de petites pollutions, agricoles ou domestiques qui se cumulent.

Des non humains qui participent à des collectifs hybrides

La difficulté du traitement des pollutions diffuses réside dans le fait que les produits phytosanitaires se dérobent aux humains pour se rassembler selon des chemins mal connus d'eux et venir polluer des captages d'eau. Cette description met en valeur les non humains, non seulement comme mettant à l'épreuve mais aussi comme partie prenante de collectifs hybrides. C'est ainsi, que dans un article fondateur de la sociologie de la traduction, Callon analyse l'enrôlement des coquilles saint Jacques dans la controverse de la gestion de la baie de Saint-Brieuc (Callon, 1986). Il rend compte d'une controverse entre scientifiques et marins pêcheurs en mettant en lumière le caractère dangereux et potentiellement rebelle des objets.

Le collectif considéré dans l'analyse doit alors être étendu aux non humains selon un principe de symétrie généralisée (Latour, 1997). Il s'agit de symétriser les gagnants et les perdants des controverses scientifiques mais aussi les humains et les non-humains. Pour Latour, « nous n'avons jamais été modernes », au sens d'une séparation entre nature et culture. La pensée moderne institue un grand partage entre les humains et les choses. Or, des hybridations ont toujours traversé la séparation. Les objets participent à la construction des collectifs au même rang que les humains. Les objets interviennent comme des intermédiaires de réseaux socio-techniques (Vinck, 1999). Cette sociologie accorde une place importante à ce que font les non humains. Selon la théorie de l'acteur réseau les humains et les non humains sont enrôlés au même titre dans les controverses socio-techniques et participent à la constitution de réseaux. Les connexions des réseaux constituent des attachements entre les entités.

Une question majeure de la sociologie devient alors la qualification de ces attachements. Il s'agit de qualifier le lien établi. Les travaux sur les régimes d'engagement (Thévenot, 2006) proposent une telle qualification en différenciant trois niveaux d'engagement des humains avec les choses en référence à trois niveaux de biens. Il donne une dimension verticale à la représentation du rapport des humains aux choses qui se limitait à une représentation sur un plan selon le modèle du réseau.

1.1.2.2 Pluralité de qualification du rapport des humains au monde à partir du cadre des régimes d'engagement

Thévenot propose un cadre d'analyse qui se base sur une différenciation du rapport des humains aux choses (Thévenot, 2006). L'environnement peut être traité comme un moyen, il peut être qualifié pour justifier ou il peut être familier. Ces trois qualifications du rapport aux choses conduisent à identifier trois régimes d'engagement parmi une variété d'action possible qui réussissent dans une situation.

- Le régime d'engagement familial correspond à une convenance personnelle et intime avec les choses et avec les personnes. Il correspond à « l'union étroite et profonde entre un geste du corps et un environnement qui peut comporter des personnes aussi bien que des choses. » Ce stylo m'a été offert par mon père lors d'un évènement particulier. Je le possède depuis des années, il s'est ajusté à ma façon d'écrire. Je connais cet ami de longue date. Nous nous comprenons sans nous parler.

- Le régime de l'action en plan correspond à une convenance « normale » qui attend les objets comme moyen pour réaliser une action. Un stylo est fait pour écrire. J'ai décidé d'écrire une lettre, donc je me saisis de ce stylo pour accomplir mon objectif.

- Le régime d'action justifiable. La justification saisit les choses pour les qualifier en vue d'un jugement public. L'absence de stylo opérationnel peut justifier un jugement sur mon incapacité professionnelle à équiper mon bureau de façon efficace. La présence d'un stylo de marque sur mon bureau peut justifier une disqualification d'abus de bien sociaux par le profit tiré des relations avec une entreprise cliente.

D'autres régimes d'action ont été construits ou esquissés (Corcuff, 2002, p.108) pour qualifier l'action et son ajustement à une situation. Thévenot construit son cadre non pas avec « l'entrée de la coordination » (Thévenot, 2006, p.94) pour qualifier une situation selon qu'il y ait accord ou désaccord entre les personnes en présence mais « l'entrée par « l'action qui convient » (Thévenot, 1990) c'est à dire l'ajustement d'une personne face à une « épreuve de réalité ». Le terme d'« engagement » rend compte de l'ajustement de l'action selon deux dimensions. Il rend compte, d'une part, d'un ajustement physique de la personne. D'autre part, il renvoie à un contrat ou à une promesse vis à vis des autres participants de l'ordre de l'engagement moral. Qualifions mieux la promesse contenue dans chacun des régimes.

La qualification des choses avec un horizon de bien commun : le régime de l'action justifiable

Ce régime d'engagement trouve ses fondements dans l'ouvrage De la justification (Boltanski et Thévenot, 1991).⁸ La grammaire proposée par Boltanski et Thévenot permet d'analyser les "moments critiques" qui soumettent les personnes impliquées à un impératif de justification. Les auteurs ont cherché à identifier les principes normatifs qui sous-tendent l'activité critique des personnes. Dans les situations de dispute, de controverse ou de dénonciation apparaît un besoin d'explicitier les torts et de construire les fondements d'un nouvel accord. La justification permet d'opposer une résistance en cas de critique et de donner une légitimité à un accord. Une pluralité de registres de justification existe. Boltanski et Thévenot proposent 6 cités de référence sur la base de travaux classiques en sciences sociales. Les êtres peuvent mobiliser chacune de ces cités pour une justification sans être attachés de façon définitive à aucun.

▪ La cité de "l'inspiration" : La grandeur y est définie en référence à la grâce, à la non-conformité et à la créativité, comme la grâce divine ou le don artistique. Les informations relèvent de l'émotion. Les personnes se situent par rapport à des valeurs transcendantes. La grandeur d'un être repose sur la créativité, le génie, la sainteté, l'humilité, le sacrifice et l'oubli

⁸ Je ne présenterai pas ici l'axiomatique complète. J'y reviendrai dans la suite (voir 1.2.2.5). La question des ordres de grandeur, par exemple n'est pas abordée à ce stade. Le cadre des régimes d'engagement est présenté dans cette section en référence à la pluralité de saisie des objets, dont les corps humains font partie.

de soi. Dans la gestion de l'eau, un projet pourra être qualifié en référence à son impact sur la beauté du paysage ou à l'harmonie de la nature. La construction d'un nouveau barrage peut venir rompre l'ineffable beauté d'un site.

- La cité "domestique" : Cette cité repose sur l'estime et la confiance. Elle est construite sur le modèle de la maison. Elle se réfère à la tradition et à la hiérarchie familiale. L'intensité des liens entre les êtres s'exprime en termes de proximité, et leur contenu est celui des relations de dépendance et de protection existant dans une famille. Les objets peuvent être vus comme patrimoines familiaux ou communautaires. Sur des projets d'aménagements, il est question de respect des lieux, d'attachement au territoire, d'attention portée au passé. Des canaux d'irrigation séculaires méritent d'être préservés comme patrimoine.
- La cité de "l'opinion" : La grandeur repose sur l'opinion des autres, sur la renommée, la reconnaissance par les autres, la notoriété publique. La grandeur est liée au regard d'autrui. Ainsi, pour dénoncer un projet, il pourra être fait appel aux médias ou à des personnalités publiques. Une association de défense de l'environnement peut ainsi mettre en visibilité publique une cause écologique. L'opinion publique peut justifier de conduire des travaux d'endiguement non justifiés selon des critères techniques.
- La cité "marchande" : La grandeur s'évalue par le prix. Le lien entre les personnes est assuré par la convoitise partagée envers des biens rares. Les êtres sont en concurrence, en rivalité. Un projet pourra être dénoncé en référence à son coût. L'eau est considérée comme un capital générateur de services. Un projet de retenue d'eau sera justifié s'il est rentable par la production électrique ou la revente de l'eau. Des marchés de l'eau peuvent être mis en place pour assurer une coordination entre les usagers.
- La cité "industrielle" : C'est la cité de l'efficacité, de la compétence et de la performance. La gestion et la production la qualifient. Le discours est dominé par des impératifs de productivité, d'organisation et de programmation de l'avenir. Les experts sont grands dans cette cité. Un espace est vu comme un facteur de production. Un projet de barrage sera retenu s'il est efficace, c'est-à-dire, par exemple, s'il a un impact sur l'écrêtement des crues mesurable sur une échelle de niveaux à l'aval.
- La cité "civique" : Cette cité repose sur la volonté collective et l'égalité des citoyens. La grandeur réside dans la capacité de faire passer l'intérêt général avant l'intérêt particulier. Les relations sont caractérisées par la légalité et la représentativité. Un espace est vu comme un bien collectif d'intérêt général. Un projet de barrage sera jugé positivement s'il permet un égal accès à l'eau potable pour l'ensemble des habitants d'un territoire. Un transfert d'eau entre deux bassins versants pourra être mis en œuvre par solidarité.

D'autres cités ont été définies à la suite de ces 6 cités pionnières qui n'avaient pas de prétention à une exhaustivité. Ainsi, Boltanski et Chiapello ont proposé une cité par projets ou connexionniste (Boltanski et Chiapello, 1999) dont le principe est la mobilité et la capacité d'engagement dans des projets multiples, à l'intérieur d'un monde « connexionniste » caractérisé par la forme décentrée du réseau. Le manager est grand dans ce monde. Une cité verte a été proposée (Lafaye et Thévenot, 1993) et sa pertinence a été débattue (Latour, 1995) La pertinence de distinguer cette cité peut être remise en cause en montrant que l'argumentation environnementale peut se décomposer dans les 6 autres citées. Cependant, elle trouve sa pertinence si le modèle des cités est revu en accordant la commune dignité aux non humains.

Les controverses environnementales peuvent être lues comme un conflit entre différents registres de justification. Beuret décrit par exemple des cas où les grandeurs marchande, domestique, civique et industrielle sont en conflit (Beuret, 2006). Les cités définies proposent un cadre d'analyse des conflits. Si le régime d'engagement dans la justification peut se rapprocher des théories sur les représentations cognitives de l'eau, elle complète ces approches en considérant que les objets mettent à l'épreuve les accords. Le dévoilement ou la validation dans une cité ou d'un compromis entre les cités s'appuie sur des épreuves de réalité. Il ne suffit donc pas de défendre une construction sociale de l'environnement, qui pourrait éventuellement cacher la défense d'intérêts privés. Celle-ci doit passer des épreuves de réalité.

Le régime de la justification est un régime public qui se réfère à des biens communs. Il demande à clarifier ce que les personnes impliquées ont en commun et qu'elles s'éloignent de leur singularité. Il demande une montée en généralité, un "grandissement" des questions. La justification sollicite des personnes un sens ordinaire de l'objectivation. La promesse fait aux autres et à soi-même dans l'engagement dans la justification est celle d'un bien commun. Le terme de bien commun revêt différents sens. Dans les travaux d'économie classique il qualifie un objet matériel en propriété commune. En philosophie le bien fait référence à une conception de la vie bonne. C'est selon cette seconde acception qu'il est utilisé dans la thèse. D'autres régimes ne sont pas soumis à la même exigence de montée en généralité. Ils se réfèrent à d'autres niveaux de biens comme le bien-être physique.

Les choses traitées en moyen dans le régime de l'action en plan

Le régime de l'action en plan prend place lorsqu'une personne rencontre un environnement appréhété à être saisi comme moyen et permet de satisfaire l'accomplissement d'un plan ou d'une intention. Dans l'action en plan, la personne porte un objectif et saisit le monde comme instrument. Si ce régime d'engagement peut être comparé à un modèle de l'action comme articulation entre une fin et des moyens, il s'en distingue par l'importance donnée à la situation et à la préparation de l'environnement à l'action. L'action en plan permet de resituer ce mode d'engagement avec le monde parmi différents régimes pragmatiques. Ainsi, l'utilisation de mon stylo pour satisfaire un objectif d'écrire une lettre n'est qu'un des engagements possibles avec cet objet. Cet exemple montre le caractère commun de ce régime d'engagement qui conduit à le qualifier d'« action normale ».

Si le plan bénéficie de s'appuyer sur des objets au fonctionnement normal, nul besoin cependant de mettre son plan dans un format conventionnel. C'est ce qui distingue le plan de l'engagement dans la justification industrielle, par exemple. Ainsi, le bien attendu de ce type d'engagement n'est pas la promesse d'un bien commun comme l'efficacité mais la « satisfaction de l'action accomplie ». « La satisfaction de l'action accomplie est appréciée au regard d'un bien de première importance puisqu'il touche à l'heureux exercice de la volonté d'un individu doué d'autonomie et capable de se projeter avec succès dans l'avenir » (Thévenot, 2006, p.247). Ainsi, l'eau peut être utilisée pour satisfaire des besoins : pêcher du poisson, pratiquer un sport aquatique ou irriguer des cultures. Les conflits d'environnement peuvent alors être lus comme une difficulté ou une impossibilité pour plusieurs personnes de concilier la satisfaction de leurs besoins et plus généralement de biens de l'ordre de la satisfaction d'un objectif. Leurs objectifs apparaissent comme incompatibles. Afin de satisfaire ces objectifs, ils peuvent adopter un engagement stratégique c'est-à-dire un engagement en plan qui tient compte des plans des autres personnes impliquées.

Les choses personnalisées et la personne « distribuée sur ses entours » dans l'engagement familial

Pour présenter le dernier régime d'engagement, appuyons nous sur un extrait de l'essai de Franco Cassano (1998) : « C'est de quelque chose qui précède l'économie qu'il faut parler : de l'intimité sentimentale avec la mer, la mer que nous avons apprise sans aucune science, mais simplement en vivant près d'elle, comme au côté d'un parent plus âgé, comme dans la maison où nous sommes nés, comme auprès d'un voisin, d'un silence, d'une solitude ou d'un matin » (p.18). Le troisième régime d'engagement défini par Laurent Thévenot figure un engagement familial avec l'environnement. Dans l'engagement familial, une personne est engagée intimement avec son environnement qui n'est pas traité en fonctionnalité mais personnalisé. Ce n'est pas la fonction de l'objet qui compte mais son usage qui conduit à la mise en place de repères personnalisés. La personne est alors « distribuée sur ses entours ». Elle se diffuse sur les choses et se construit à partir de ces liens de familiarité. Mon stylo porte une partie de mon histoire et le souvenir de moments où je l'ai utilisé. Si c'est un cadeau, il me rappelle l'affection d'un proche. A l'usage, « s'est fait » à ma main et j'écris avec aisance.

Ainsi, Doidy a décrit la relation du pêcheur à la rivière (Doidy, 2002) qui peine à se mettre en mot mais s'appuie sur des repères personnalisés (voir Photo 1). Il distingue le pêcheur pour qui l'espace rural est d'abord l'espace d'un engagement dans la proximité, de l'environnementaliste qui le saisit avec une position de surplomb, de distanciation ou d'objectivation scientifique ou industrielle. Lorsqu'il est saisi dans la proximité, l'environnement est localisé, particulier, familial. Doidy montre comment le pêcheur met en valeur des "savoirs du proche", compétences spécifiques résultant d'un engagement dans un environnement traité en familiarité.

Doidy observe que ces différentes saisies de l'environnement sont sources de tension lors de la coordination des acteurs autour d'un même objet localisé. Il existe une dénonciation réciproque entre "ceux qui pratiquent" une portion de rivière comme les pêcheurs et "ceux qui savent" comme les écologistes. Les lieux du public, impliquant la rencontre avec d'autres acteurs, exigent alors un détachement et une explicitation verbale de ce qui fonde l'attachement d'une personne à son environnement par une montée en généralité. Les savoirs du proche doivent s'inscrire dans un cadre plus général comme la préservation du milieu aquatique. Il s'agit de « constituer l'environnement en chose publique » (Thévenot, 2001a). Cela demande un "investissement de forme" (Thévenot, 1986). Cet investissement, qui implique un coût ou un sacrifice, vise à rendre une personne, un objet ou une information général (classification, norme,...), pour pouvoir les mettre en équivalence avec d'autres. Il existe différents formats d'information, qui ne sont pas en équivalence. Une information locale, devra être mise en forme commune pour être comprise par l'ensemble des participants et partagée. Par construction, l'information dans le régime familial n'est pas partageable. La variété de formats d'information sur l'environnement est ainsi rapportée à la variété de régime d'engagement de l'être humain dans cet environnement. Le régime d'engagement familial permet de considérer et de qualifier un attachement aux choses. Le régime d'engagement dans la justification porte la promesse d'un bien commun. L'action en plan porte celle de l'action accomplie. Le bien impliqué dans le régime familial est la promesse d'une aise physique ou d'une affection pour des choses ou des personnes. Les trois régimes d'engagements avec l'eau conduisent à trois types de discours qui renvoient à trois niveaux de biens engagés (Tableau 1)

Régime d'engagement	Mode de saisie des choses	Bien engagé	Exemple de discours faisant référence au bien engagé
Justifiable	Objet qualifié selon grandeur	Grandeur de bien commun, de convention collective	« L'eau est une ressource dont il convient d'optimiser économiquement et techniquement l'utilisation. », « L'eau appartient à tous, c'est un bien public », « L'eau est le patrimoine des habitants de la vallée », « La rivière est un milieu vivant avec lequel l'homme doit vivre en harmonie. »
En plan	Moyen fonctionnel, instrument Utilisation	Satisfaction du plan accompli convenablement	« Il faut de l'eau pour nous les arboriculteurs. » « J'ai besoin d'eau dans la rivière pour aller à la pêche. »
Familier	Entour accommodé Usage, habité	Aise convenance personnelle Affection	« J'ai grandi ici », « Le bonheur de pêcher, cela ne s'explique pas, cela se ressent », « Vous ne savez pas ce que c'est que d'avoir sa maison inondée »

Tableau 1 : Trois régimes d'engagement d'après (Thévenot, à paraître)

Le cadre des régimes d'engagement offre une double qualification de la pluralité de rapports à l'environnement. S'il y a une pluralité de biens communs dans la justification, s'ajoute une pluralité d'appréhension du monde du plus proche au plus public. Enfin, chaque niveau fait apparaître une pluralité de biens.

Les choses découvertes à tâtons dans l'engagement exploratoire

Cependant, ce cadre gagne à être complété par un quatrième régime d'engagement proposé par Auray : le régime exploratoire (Auray, 2007). Alors que les régimes d'engagement définis par Thévenot traitent de choses reconnues, l'exploration traite de choses inconnues ou redécouvertes. Le plan attend des objets un comportement normal, l'engagement familial reconnaît l'environnement personnalisé, la justification s'appuie sur des qualifications conventionnelles. Dans ces trois régimes, l'épreuve de l'action donne l'occasion d'une reconnaissance de l'objet selon le bien recherché. Dans l'exploration, il s'agit d'une reconnaissance au sens d'une découverte des objets. Elle passe par un tâtonnement. Lorsque l'on découvre une nouvelle portion de rivière, il s'agit par exemple d'appréhender sa profondeur, la force du courant, la possibilité d'un endroit confortable pour s'étendre sur la berge. Ce coin de nature n'est pas apprêté conventionnellement, sauf si l'on se rend sur une plage surveillée dont les contours sont balisés et un drapeau indique le danger de se baigner et où des transats sont loués, garantissant un confort d'assise. Le régime d'engagement avec les choses dans l'exploration est fait de tâtonnements ou d'auscultations dans une alerte et une excitation vis-à-vis de la nouveauté. Le bien engagé est l'excitation de la découverte, la passion. Ce régime d'engagement permet de comprendre des dynamiques de changement et d'apprentissage.

1.1.2.3 Considérer les attachements - les politiques du proche

L'œuvre de Pagnol, l'eau des collines peut être perçue comme mettant l'accent sur la dimension agonistique de l'appropriation de la ressource et la tyrannie des conventions (Pagnol, 2004 (1962)-a; Pagnol, 2004 (1962)-b). Pourtant, elle révèle une grande richesse dans le traitement des passages et des tensions entre différents traitements de l'environnement.

Jean de Florette : Eh bien, voilà : après avoir beaucoup travaillé – je parle du travail de l'esprit – après avoir longuement médité et PHILOSOPHE, je suis arrivé à la conclusion irréfutable que le seul bonheur possible c'est d'être un homme de la nature. J'ai besoin d'air, j'ai besoin d'espace pour que ma pensée se cristallise. Je ne m'intéresse plus qu'à ce qui est vrai, sincère, pur, large, en un seul mot, l'AUTHENTIQUE, et je suis venu ici pour cultiver l'authentique. (...) Je veux vivre en communion avec la Nature. Je veux manger les légumes de mon jardin, l'huile de mes olives. (p99...)

Ugolin (au papet) : (Il veut planter) Des Légumes, de la vigne, du blé, et surtout, il dit qu'il va cultiver des lotantiques ! Des lotantiques partout Qu'est-ce que c'est ? (...) Il a dit « il faut être moderne ! » (p103...)

Jean de Florette : « Je n'ai pas perdu mon temps, car j'ai fait connaissance avec cet admirable paysage. » Il montrait la vallée qui s'allongeait jusqu'à la mer, au pied de la chaîne lointaine de Marseille-Veyre.

« Ma foi, dit Ugolin, moi, les paysages, je m'y connais guère. Celui là est bon, parce qu'il est grand, alors on peut voir venir le temps qu'il fera »

Tout en parlant, il laissait descendre le seau au fond du puits. On l'entendit frapper la surface de l'eau : Ugolin saisit le brin descendant de la chaîne, et le secoua trois ou quatre fois.

« Il faut toujours faire comme ça, dit-il, autrement le seau flotte, et vous le remontez à vide. »

Un bruit de déraille remonta du puits puis un bref glouglou.

« Ca y est ! Il a chaviré. Il plonge. » (p107)

Dans cet extrait Pagnol décrit comment prendre de l'eau dans un puits nécessite une certaine familiarité avec ce puits, un accommodement des gestes. Ugolin est dans un engagement familial avec le puits. Or, lorsqu'il montre à Jean de Florette comment prendre de l'eau, il met en mot son action dans un registre d'efficacité devant Jean de Florette admiratif du caractère authentique de l'environnement. Pagnol met en valeur la grandeur de l'eau comme patrimoine tout en mettant en lumière une pluralité de traitement en bien commun de l'environnement. Le paysage est par exemple traité en généralité dans un registre inspiré par Jean de Florette et de manière fonctionnelle comme indicateur météorologique par Ugolin. Ce dernier peine à se détacher et à qualifier de façon conventionnelle ses entours alors que Jean de Florette représente la localisation d'une nature saisie en généralité qui attend d'être appropriée. Le langage conventionnel de Jean de Florette s'oppose au savoir particularisé d'Ugolin.

L'ouvrage de Marcel Pagnol met en exergue la critique de la clôture communautaire avec l'image des Bastides : village en querelle avec le village voisin qui conduit les protagonistes à laisser s'user Jean de Florette « le bossu de Crespin » jusqu'à la mort. Mais cette mise en exergue passe par une analyse fine de la tension exercée sur les biens du proche ou par les biens du proche. L'affection du papet pour Florette sera étouffée au profit du respect des conventions et faute de n'avoir pu s'exprimer, en particulier dans une lettre qui n'a jamais atteint son destinataire. Cette tyrannie conduira à une tyrannie inverse : la douleur de Manon la conduira à couper l'eau au village jusqu'à se que l'instituteur replace son acte sous un horizon moral en référence aux valeurs portées par son père et qu'elle accepte de rendre l'eau. Les descriptions de Marcel Pagnol cheminent entre engagement familial et justification en

référence à un bien commun sans minimiser les tensions sur chaque bien ni celles des passages. Il dresse un tableau dynamique de la variété des régimes d'engagement et des tensions liées à la pluralité de rapports à l'eau.

Ces tensions sont problématisées dans des travaux de sciences sociales. Gramaglia souligne qu'un apport de la sociologie de l'environnement a été la mise en évidence de l'importance des attachements locaux et des savoirs pratiques thématiques (Gramaglia, 2006). La dialectique savoirs profanes/savoirs expert (Callon et al., 2001) pointe du doigt l'existence de différentes formes de savoirs, et soulève l'enjeu politique de leur dialogue. Barthélémy a, par exemple, travaillé sur les pêcheurs amateurs sur le Rhône (Barthélémy, 2003). Elle a mis en valeur leurs compétences et leurs savoirs faire acquis dans un engagement de proximité avec la rivière. Les travaux de Gramaglia rejoignent cette analyse. Elle montre le rôle d'une association de pêcheurs dans la réalisation du droit, à partir de leur expérience pratique d'une rivière. Elle analyse le travail des membres de l'association ANPER-TOS de mise en cause environnementale en justice. Gramaglia montre que le recours en justice n'est pas utilisé pour faire une « révolution totale » écologique mais bien pour traiter différents cas en singularité en ayant le souci de l'écologie. Le recours à la justice ne se fait pas selon un mode militant de la cause environnementale mais avec un effort de traitement en singularité de chaque cas selon une casuistique.

Claeys Mekdade montre l'importance des attachements locaux dans la mise en politique des questions environnementales (Claeys-Mekdade, 2003). Elle interroge comment « l'environnementalisme » qu'elle définit comme « l'implication explicite d'êtres non-humains dans les affaires humaines », « contribue à une recomposition du lien politique (cette forme particulière de lien social caractéristique de nos sociétés modernes) ». En dépassant l'opposition entre localisme et globalisme, elle montre l'émergence de la figure du « citoyen localisé » tandis que l'Etat se profile comme protecteur de la diversité nationale. Elle montre, sur le cas du système « socio-hydraulique » camarguais, l'importance de la prise en compte des structures affectives des territoires tout en soulignant deux risques : le « particularisme normalisé » et la « tentation xénophobe ». Les enjeux environnementaux permettent de sortir des trois grandes « rationalités politiques » - celles de l'Etat providence, du néo-libéralisme/le marché et du communautarisme ainsi que des dichotomies local/global et particulier/général. Elles posent la question de l'enracinement des politiques dans un contexte particulier après la prégnance des grandes idéologies.

Sur un autre terrain, Centemeri a étudié le mouvement de personnes qui se sont écartées de la défense d'idéologies planétaires pour prendre soin d'un environnement local au risque de compromettre leurs idéaux (Centemeri, 2006; Centemeri, 2007). Lors de la catastrophe de Seveso à la fin des années 70, les personnes qu'elle observe se sont engagées, selon un idéal civique et environnemental, en militant pour la défense des intérêts des habitants atteints par la catastrophe. Or, ils ont fait face à un rejet de leur appui par les habitants qui refusaient d'être catégorisés comme des victimes pour une mise en cause planétaire de la « catastrophe » de Séveso. Ils décident donc de s'exiler à l'étranger pour défendre des causes plus accueillantes. Quinze ans plus tard, alors qu'ils reviennent à Seveso, ils s'engagent d'une toute autre manière en s'éloignant de la défense d'une idéologie pour prendre soin d'un environnement local. Ils remplacent le discours sur l'environnement par des actions, par exemple en prenant soin d'un bois sur l'ancien site de la catastrophe. Centemeri qualifie alors ces personnes selon une figure de l'environnementaliste « enraciné » dans la communauté locale ayant abandonné une posture d'environnementaliste « radical ». L'environnementaliste enraciné est celui qui s'engage dans le local, qui passe à l'action. Son enracinement se fonde

sur l'idée qu'un changement général de la société se produit à partir de changements locaux voire personnels selon la devise « Penser global, agir local ». Il fait des compromis avec d'autres biens de la communauté locale quitte à s'écarter de l'idéologie qu'il défend.

Ces différents travaux posent la question des « politiques du proche ». Face à l'évolution des formes d'action politique, Thévenot propose une exploration des régimes du proche, pour lui « largement méconnus... Des attaches personnelles ou locales sont de plus en plus souvent à la base de mouvements sociaux... La tension entre engagement de proximité et montée en généralité est l'une des raisons de la méconnaissance des régimes du proche » (Thévenot, 1999). « Comment fait on valoir en société (et notamment en culture) les enjeux de la nature ; comment met on en valeur dans une question publique les attaches de proximité ? » (Thévenot, 2001a). Les engagements dans le proche sont dénoncés par l'épreuve civique qui réclame le détachement des liens de dépendance personnelle. La solidarité mise en valeur dans l'ordre civique suppose le traitement d'autrui dans la généralité d'une égalité et dénonce le favoritisme, le népotisme, le paternalisme comme autant de liens illégitimes." Un détachement est exigé vis-à-vis de la nature. La figure de l' « Etat gardien de la ressource » est encore très présente et un courant de pensée postule que l'eau ne peut être que publique en manifestant une hantise du localisme qui présenterait le danger d'accaparement de la ressource par une partie des personnes concernées. Il n'y a pas de politique de proximité thématisée dans le domaine de l'eau comme dans d'autres domaines (police, aide sociale...). Or le traitement des ancrages de proximité avec l'eau se pose de façon aiguë.

Le soupçon d'imposition d'intérêts personnels sur un intérêt général est exprimé par le qualificatif de Nimby (Not In My Backyard). Or, l'analyse des phénomènes Nimby montre qu'ils portent la confrontation d'une pluralité de biens communs. Trom montre la capacité des associations à se positionner par rapport à l'intérêt général en opérant des « montées en généralité » et transformer la singularité des revendications en un bien commun dont l'expression met à l'épreuve la décision qui s'était stabilisée (Trom, 1999). « Le travail des militants consiste précisément en la mise en forme d'un bien commun universalisable, susceptible de concurrencer l'intérêt général défini par les autorités traditionnellement habilitées à le déterminer » (p.40). Il souligne la nécessité de convertir la « nature spatialisée » pour fabriquer un « singulier général ». De même, Lolive analyse la montée en généralité pour sortir du Nimby dans le cas des protestations du tracé TGV Méditerranée (Lolive, 1997). Les opposants ont défendu le paysage et essayé de remettre en cause l' « intérêt général » déterritorialisé, tel qu'il est conçu en France. Ces travaux ont permis d'argumenter de la distinction entre traitement local et intérêts privés ou sectoriels en montrant que la gestion locale reste soumise à une justification publique. Les sciences sociales ont souvent réduit le proche au privé, à l'individuel ou ramène le traitement du familial à celui d'une culture ou d'un groupe social. Les travaux sur les politiques du proche s'intéressent aux « extensions vertueuses et vicieuses des régimes du proche, leurs agrandissements et leur montée en politique, pour analyser les tensions mal traitées par les cadres existants » (Thévenot, 2006). Les associations apparaissent alors dans toute leur capacité, lorsqu'elles contribuent à l'accommodement des tensions entre l'engagement civique et celui qui tient à un ancrage local ou personnel. Elles favorisent les passages entre proche et public, elles servent de dispositifs d'apprentissage du public.

Les politiques du proche posent différentes questions : Comment la richesse des liens de proximité, agrandis en communautés de tailles diverses, fait-elle obstacle à la constitution d'un espace public ? Comment frayer des voies de grandissement ? Comment, à partir de

pratiques, se construit une communauté ? Comment varie, selon les cultures, la façon de faire valoir des attachements locaux en public ?

Le traitement en généralité et en justice des choses trouve sa forme la plus accomplie dans le droit (Thévenot, 2006, p157-182). Les régimes de droit permettent de faire valoir différemment les attachements locaux. Le droit de l'eau traite de la propriété mais aussi des usages. En France, la loi sur l'eau de 1992 a affirmé l'eau comme "Patrimoine commun de la nation" (art.1) en laissant une place à la prise en compte des attachements. Barraqué justifie cette qualification : « ce qui donne à l'eau, plus encore qu'aux forêts, un caractère indiscutable de patrimoine commun, c'est qu'elle est toujours en mouvement, qu'elle s'affranchit des limites et des frontières. Elle est donc plus difficilement appropriable, elle est la chose commune des usagers » (Barraqué, 1998). Barraqué observe dans les politiques de l'eau à l'heure actuelle « une prise de distance avec ce qui a structuré les politiques de l'eau pendant un siècle et demi, l'opposition entre « public » et « privé ». La tension s'est déplacée entre un principe « communautaire de l'usage » et un principe régalien de souveraineté nationale illustrée par l'exemple français. Elle se traduit par une tension entre deux régimes de droit co-existants : le droit national et le droit coutumier ou communautaires qui prévalent encore sur de nombreux bassins comme la Lentilla (Riaux, 2006).

Avec une approche d'anthropologie des techniques, Riaux a travaillé sur des systèmes d'irrigation en tant qu'imbrication entre contraintes matérielles et organisation sociale (Riaux, 2006). Dans la continuité des travaux de Ruf sur les droits d'eau anciens sur le canal de Prades (Ruf, 2000), elle met en valeur la pertinence des systèmes traditionnels pour partager l'eau et s'adapter en tenant compte des enjeux physiques et sociaux. Elle qualifie les groupes observés de "socio-hydraulique" pour préciser leur caractère socio-technique vis-à-vis d'une ressource en eau. Elle a étudié les reconfigurations depuis le XI^{ème} siècle d'un groupe sociohydraulique constitué sur la prise en charge commune des canaux d'irrigation de la plaine de Vinça, partie du bassin versant d'un des terrains de ma thèse : la Lentilla. Elle compare ce cas avec celui d'un groupe dans la vallée des Aït Bou Guemez au Maroc. En s'intéressant aux droits d'eau, elle met en évidence différents niveaux de mise en commun dans le groupe : des règles adaptables à des principes structurants. Les règles de gestion ont un caractère dynamique et correspondent à des principes d'équité définis par la communauté pour répartir la pénurie d'eau. Bien que constamment renouvelées, ces règles d'usage échouent régulièrement à satisfaire les besoins en eau croissants des irrigants et ne sont plus respectées jusqu'à leur redéfinition. Des changements institutionnels apparaissent comme la constitution d'ASA (Associations Syndicales Autorisées) outil de gestion subsidiaire. L'association syndicale est un groupement de propriétaires constitué en vue de permettre l'exécution et l'entretien, à frais communs, de travaux immobiliers tant d'utilité collective que d'utilité publique énumérés par la loi.

Les théories des ressources renouvelables, dont fait partie l'eau, postulent que le caractère fondamental des ressources renouvelables « prélevées » est celui de propriété commune ou collective. Lorsque les ressources sont en accès libre, c'est-à-dire en l'absence de limitation et de contrôle de l'accès, Hardin a montré qu'il se met en place une dynamique de dilapidation des ressources, de surexploitation et de surinvestissement selon une tragédie du libre accès (Hardin, 1968; Weber, 1995; Weber et Reveret, 1993). Selon les tenants de la gestion patrimoniale (Ollagnon, 1989), le levier d'action ne réside pas alors dans le statut des ressources (propriété individuelle ou collective) mais dans les règles formelles ou informelles de gestion. Ostrom (1992) a posé l'enjeu de façonnement d'institutions pour gérer une ressource renouvelable. De nombreux travaux dénoncent la gestion étatique et l'enjeu de

rendre la gestion à des communautés locales. L'approche patrimoniale de la gestion des ressources renouvelable s'est développée pour mettre en valeur la gestion en bien commun à partir d'un usage dans la proximité de l'environnement. L'environnement a été un remarquable « laboratoire » pour inventer et mettre à l'épreuve des formes nouvelles de gouvernance entre innovation et sentiment d'impuissance (Theys, 2003). Ce champ donne à voir des formes de gestion qui constituent des exemples de grandissement des attachements à l'environnement en bien commun.

Ce chapitre a débuté sur l'impératif énoncé par la politique de l'eau de localisation de sa gestion. Dans un premier temps, nous avons regardé la gestion locale de l'extérieur, du point de vue d'une personne soumise à l'injonction de la mettre en œuvre. Cela conduit à considérer la localisation comme un mouvement descendant, concomitant à la décentralisation et qui a vocation à découper le territoire national selon des périmètres de gestion pertinents d'un point de vue hydrographique. La localisation peut être analysée en discutant des réorganisations qu'elle implique, de la reconfiguration des rapports de force entre les acteurs ou de l'évolution de l'intervention de l'Etat. Une critique majeure des dispositifs de bassin versant est qu'ils délimitent les frontières d'une communauté politique qui ne rencontre pas ses composantes de façon satisfaisante.

Cependant, le souci de mise en politique sur la base d'une interdépendance physique liée à l'eau mérite d'être pris au sérieux. Il invite à considérer une pluralité de rapports à l'environnement et en particulier des attachements et leur grandissement pour constituer une communauté de l'eau. Le cadre des régimes d'engagements est pertinent pour analyser les dispositifs de gestion locale de l'eau en permettant une problématisation des tensions des passages entre des engagements familiers avec les choses et leur traitement en bien commun. Il s'agit d'observer ce qui se solidifie en tant que communauté pour prendre en charge une interdépendance liée à l'eau, puis de regarder comment ces solidifications sont mises à l'épreuve. Les communautés locales sont alors envisagées d'en bas, comme une mise en commun et non pas de l'extérieur en identifiant une frontière. La question de base n'est pas l'identité d'une communauté, c'est la façon dont une pluralité d'usages locaux de l'environnement donne lieu à une composition à plusieurs niveaux.

Cette approche invite à abandonner l'idée de la définition d'un dispositif idéal mais à prêter attention et à soutenir des pièces qui émergent et s'ajustent. Alors, le constat d'une superposition de plusieurs territoires de gestion ne doit pas être traité comme un échec. Cette superposition assume la pluralité de possibilités de prise en charge de l'eau de façon collective. Micoud développe une telle analyse en observant les initiatives de nouveaux territoires dans un espace rural déjà maillé et saturé de collectivités (Micoud, 2004). Ses observations invitent à ne plus définir le territoire comme un « espace en tant qu'un pouvoir y exerce son emprise, qui commence par l'opération de délimitation. ». Elles demandent de chercher à comprendre comment des communautés se définissent par « l'interprétation d'attaches aux milieux et aux traditions ». Il propose alors d'interroger l'articulation entre territoire et patrimoine alors que la conception patrimoniale du territoire respecte le principe de subsidiarité et s'oppose à une conception patriotique.

La théorie des régimes d'engagement permet de généraliser cette proposition comme une exigence de considération des biens du proche et de grandissement en bien commun. Ce grandissement peut prendre différentes voies selon l'architecture de communauté considérée. La patrimonialisation est une de ces voies. Comment la proximité est-elle mise en valeur ou

exclue dans une communauté ? Les questions du niveau et de la forme de la mise en commun se posent de même que l'articulation de communautés. Le chapitre suivant poursuit cette réflexion sur la construction de communautés en se centrant sur le défi de la participation, autre exigence actuelle de la politique française de l'eau.

1.2 Renouveau du défi de la participation

Le principe de participation à la décision figure dans la déclaration de Rio puis dans l'agenda 21 des Nations Unies. Il a été traduit juridiquement par la Convention d'Aarhus en 1998 qui traite de l'accès à l'information, de la participation du public au processus décisionnel et de l'accès à la justice en matière d'environnement. Cette convention affirme que les décisions dans le domaine de l'environnement doivent être prises avec un maximum de transparence, ce qui implique une politique d'information, de concertation et de contrôle, ainsi que le développement d'une "démocratie participative" en complément des principes classiques de la démocratie représentative. Elle a été retranscrite à l'identique en droit français en février 2002. La directive cadre européenne sur l'eau de 2000 confirme la volonté de la Commission européenne de persévérer dans le principe de participation, de l'étendre et d'uniformiser le droit dans les différents pays de l'union. Cependant, les textes réglementaires restent généraux sur le plan des principes et lancent un défi aux Etats, aux organes régionaux et internationaux dans sa mise en œuvre procédurale.

La participation est un terme général qui, en sciences politiques, recouvre les différents moyens selon lesquels les citoyens peuvent participer aux décisions politiques. Ceci prend le sens de l'ouverture des processus de décision à des acteurs, y compris des membres du public, qui jusque là n'y avaient pas accès. Cette définition laisse ouverte la question de la mise en œuvre de ce principe. Sous quels critères un dispositif peut-il être décrit et évalué comme participatif ? Quelles formes de participation sont proposées et quelles difficultés rencontrent-elles ? La littérature sur ces questions est abondante ainsi que les travaux de recherche en cours. Depuis les années 70, de nombreux travaux ont critiqué les limites de la démocratie représentative et des Etats forts, proposant diverses formes de démocratie participative. Les travaux de réflexion sur la démocratie participative se sont développés aux Etats-Unis, dans les années cinquante et soixante, du constat de la faible implication des citoyens dans la vie politique et des limites rencontrées par les mécanismes que propose la démocratie représentative et qui tiennent à l'écart une partie des citoyens en confisquant la vie politique au profit d'une minorité (Lagroye et al., 2002, p.338). En France, selon Bacqué et al., la démocratie participative se développe dans un contexte de manque de confiance dans la représentation politique classique, accompagné d'une critique de l'action publique bureaucratique ou technique (Bacqué et al., 2005b; Sintomer, 2007). Ces auteurs définissent la démocratie participative comme « l'articulation des formes classiques du gouvernement représentatif avec des procédures de démocratie directe ou semi-directe » (Bacqué et al., 2005b, p.37). Les travaux plus récents font un retour critique sur la diversité de démarches mises en œuvre. Ils posent alors la question de la conceptualisation de la démocratie participative (Bacqué et al., 2005b) alors que la participation et la délibération sont devenus des impératifs de politiques publiques (Blondiaux et Sintomer, 2002).

Dans ce chapitre, je discuterai de la soumission des dispositifs de gestion de l'eau à l'exigence de participation. Je m'appuierai sur différents niveaux de littérature. Des recherches de sciences politiques et de sociologie seront mises face à des travaux plus appliqués d'une part et à des travaux de philosophie politique d'autre part. Les travaux appliqués proposent des recommandations et des grilles d'évaluation des dispositifs de participation. Les travaux de philosophie politique permettent de discuter des fondements politiques des outils de participation proposés. Comment évaluer une commission locale de l'eau en termes de participation ? Est-ce que la discussion lors d'une rencontre informelle avec un élu local peut être valorisée comme une forme de participation ? Les pièces de dispositifs seront

questionnées selon différents angles : celui du pouvoir donné aux participants selon une ambition d' « empowerment », celui de la qualification des participants, de leur rôle et enfin celui de la reconnaissance de leur participation.

1.2.1 Quel pouvoir aux participants ? De l'objectif d'« empowerment » à l'accueil d'une pluralité de formats de participation

Le développement de dispositifs de participation trouve une de ses origines dans la volonté de redonner la parole à des personnes qui en étaient privées, et donc un pouvoir dont l'absence était concomitante à la domination d'autres personnes. Le présupposé est que l'on ne participe durablement à la chose publique qu'à la condition de disposer d'un pouvoir. Les dispositifs prennent en charge ce présupposé de différentes manières qu'il s'agit de discuter. Des travaux de recherche appliquée proposent de faire monter le public plus haut sur une « échelle de la participation » selon un impératif de participation. Ces travaux se fondent sur des modèles libéraux ou délibératifs de la participation. Des travaux plus récents montrent des limites des dispositifs de participation proposés. Ils invitent à replacer les propositions de la démocratie participative parmi différents formats de participation.

1.2.1.1 Des dispositifs variés pour faire monter le public plus haut sur l'échelle de la participation : « faire participer »

Les travaux d'Arnstein font référence sur la mise en œuvre de l'exigence de participation. Arnstein met au centre de ses travaux la redistribution du pouvoir (Arnstein, 1969). Pour elle, "le point fondamental est que la participation sans redistribution du pouvoir est un processus vide et frustrant pour ceux qui n'ont pas de pouvoir. Il permet aux puissants d'affirmer que toutes les parties ont été considérées, mais ne conduit pas à un partage des bénéfices entre toutes les parties. Cela maintient le statut quo." (Ma traduction).

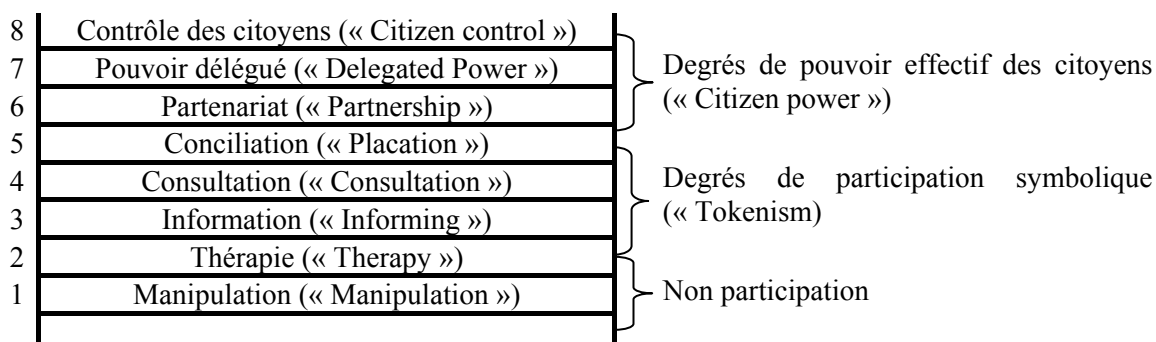


Figure 5 : Echelle de la participation des citoyens, d'après Arnstein, 1969

Elle a proposé en 1969 un modèle pour caractériser la participation. Outre qu'il distingue différents cercles de participants, il qualifie le pouvoir qui leur est donné (Figure 5). Ce modèle a émergé en suivant l'implication de citoyens dans la planification du développement urbain et de la lutte contre la pauvreté aux USA. Il est représenté sous forme d'une échelle où chaque barre représente un degré de pouvoir donné au citoyen. Les niveaux les plus bas, de type "non-participation" correspondent à une éducation du citoyen. Dans les niveaux médians, les participants s'expriment et sont écoutés, mais ils n'ont aucune garantie sur le fait que leur voix influence la décision. Au niveau 5, les participants peuvent émettre un avis. Pour

Arnstein, la vraie participation démarre là où un « partenariat » permet la négociation et le partage de la responsabilité de prise de décision.

Cette échelle de 8 barreaux constitue un modèle simple et performant. Elle a eu une influence considérable. Elle est reprise dans la littérature (Mostert, 2003), la législation sur l'eau comme dans le cas de la directive cadre européenne sur l'eau (Noël et Meerpoel, 2004) et dans les guides de mise en œuvre de la participation⁹. Différentes inflexions sont proposées selon l'usage visé. Le guide de l'union européenne ne conserve que 3 niveaux qui qualifient trois modalités d'échange : l'information, la consultation et la participation du public qui reflètent les trois degrés de Arnstein.

Préambule de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau

(14) Le succès de la présente directive nécessite une collaboration étroite et une action cohérente de la Communauté, des États membres et des autorités locales, et requiert également l'information, la consultation et la participation du public, y compris des utilisateurs.

On peut utiliser une telle échelle pour qualifier différentes pièces d'un dispositif de gestion de l'eau, prenons l'exemple de la CLE, commission locale de l'eau, organe du SAGE dont la fonction, définie dans les textes de loi est d'élaborer et d'approuver ce document. La participation des usagers dans une CLE est de l'ordre de la codécision. Cependant, une même pièce de dispositif peut avoir plusieurs vocations et les niveaux inférieurs au niveau de participation visé sont souvent accomplis dans le même temps.

Nous pouvons catégoriser les différentes pièces d'un dispositif selon la grille suivante qui met en valeur le rôle des participants vis-à-vis de la décision:

- informer : un participant donne de l'information aux autres
- consulter : un participant prend l'avis d'un ou de plusieurs autres
- concerter : il y a interaction entre deux ou plusieurs participants, mais l'un d'eux conserve la décision et sa construction
- co-construire : plusieurs participants ont une part active dans le développement des politiques et la construction des projets
- co-décider correspond au partage de la responsabilité de la décision
- décider ou accomplir une tâche publique en en prenant la responsabilité

Cette grille permet de décrire les outils contrats de rivière. Ils donnent lieu à la création d'un comité de rivière qui pilote l'élaboration du dossier définitif et suit l'exécution du contrat. Une circulaire de 1994 a permis la participation des associations à ce comité. Il est aujourd'hui ouvert à toutes les personnes désireuses d'y participer. Les actions incluses dans le contrat sont conditionnées par l'existence de financements et de maîtres d'ouvrage. Le contrat est signé entre l'Etat, les bailleurs de fonds et les maîtres d'ouvrage. Le comité de rivière est donc un lieu de concertation et non de décision. La décision reste aux mains des signataires. Le comité de rivière est souvent accompagné de comités consultatifs sectoriels, lieux de discussion sur des thèmes donnés. Dans un comité consultatif la participation est de l'ordre de la consultation. Dans le cas du dispositif de gestion de l'Orb, le syndicat mixte a créé 3 comités consultatifs regroupant élus, socio professionnels et usagers. L'échelle peut être ainsi utilisée de manière descriptive (Tableau 2) mais elle a aussi vocation à être utilisée

⁹ Par exemple le guide élaboré par l'Union Européenne : "Orientations en matière de participation publique en rapport à la directive cadre sur l'eau." Pp. 70 adopté en 2002 par les directeurs de l'eau de l'union européenne.

de façon normative comme le propose Arnstein. Lors des enquêtes menées (Richard-Ferroudji, 2002), un président d'association disqualifie les comités consultatifs comme ne concédant pas assez de pouvoir. L'échelle peut être utilisée pour appuyer la critique de la fermeture des organes de décisions.

Niveau	Informer	Consulter	Concerter	Co-décider	Décider
Pièce de dispositif	Journal Courrier Site Internet	Comité consultatif Consultations en ligne (DCE) Enquêtes publiques	Comité technique	CLE Comité de rivière Comité Syndical	ASA

Tableau 2 : Catégorisation de pièces de dispositifs selon une échelle inspirée de (Arnstein, 1969)

La plupart des travaux qui utilisent l'échelle d'Arnstein considèrent un processus participatif comme mis en œuvre par une entité en vue de « faire participer ». Arnstein travaillait pour le gouvernement américain et a développé son échelle pour qu'une voix soit donnée à ceux qui ne l'avaient pas. Alors que la participation a longtemps été seulement assimilée à une perte de temps ou à une remise en cause des pouvoirs légitimes, il y a aujourd'hui une reconnaissance et une volonté certaine d'une partie des personnes impliquées dans la gestion de l'eau pour mettre en œuvre la participation non de manière défensive mais en préalable à la décision. Cette volonté s'appuie sur la démonstration des bénéfices (Foltz, 1999) et potentialités des approches participatives (Van den hove, 2003). Différents travaux appliqués se sont penchés sur les outils qui permettent de faire participer pour améliorer les décisions. L'impératif de « faire participer » est mis en avant.

Ce glissement de « permettre la participation » à « faire participer » apparaît dans des guides méthodologiques et des travaux de recherche. Dans le guide de mise en œuvre de la participation qu'impose la directive cadre européenne sur l'eau, on observe un glissement sémantique de « participation du public » à « implication du public » à partir de la question posée : « qui doit être impliqué ? ». Van Ast et Boot proposent une grille (Figure 6) qui met l'accent sur le rôle du gouvernement vis-à-vis des participants (Van Ast et Boot, 2003). Ils explicitent ce qu'un gestionnaire peut obtenir des différents niveaux de participation.

Niveau	Style de gouvernance	Rôle des participants	
6	Facilitateur d'initiatives	Initiateur	Interaction croissante
5	Coopératif	Partenaire coopérant	
4	Délégant	Codécideur	
3	Participatif	Conseiller	Non interactif
2	Consultatif	Consulté	
1	Autoritaire ouvert	Groupe cible d'information	
0	Autoritaire fermé	Aucun	

Figure 6 : Echelle de participation d'après van Ast and Boot 2003 basé sur Pröpper and Steenbeek, 1999

La première colonne du tableau de la figure 6 définit le « style de gouvernance » et la seconde le rôle des acteurs participant au processus de construction politique (« policy-making process »). Au plus bas de l'échelle, il n'y a pas d'interaction avec le gestionnaire, le participant n'a aucun rôle ou est une cible d'information. Au premier niveau de participation, les acteurs sont une source d'information. Au niveau 2, la consultation permet d'interroger la société sur des actions qui pourraient être mises en œuvre par le gestionnaire. Au niveau 3, la

société devient conseillère du gouvernement. Au niveau 4, le gouvernement peut déléguer des tâches et les acteurs deviennent codécideurs jusqu'à devenir partenaires au niveau 5. Enfin, au niveau 6, le gouvernement a un rôle de facilitateur voire d'incitateur d'initiative des acteurs.

L'approche de Van Ast et Boot rejoint ce que Blanc appelle la « participation gestionnaire » qui considère la participation comme un outil du gouvernement dans un souci de bonne gestion. Elle diffère de la « participation civique » qui revendique l'enjeu démocratique de la participation (Blanc, 1999). Van Ast et Boot posent comme horizon normatif le plus haut degré d'interaction mais à certains stades du processus seulement. Ils concluent leur article sur la nécessité d'une organisation appropriée pour la participation, et sur le besoin de puissantes autorités de l'eau. Pour eux, une autorité de l'eau puissante sera plus influente que des petites organisations locales. Leur conclusion rejoint celle de certains acteurs déçus par la mise en œuvre de démarches de participation, qui revoient à la baisse les ambitions de la démocratie participative, voire revendiquent un retour à une gestion autoritaire pour préserver la ressource en eau.

Les travaux qui revendiquent la participation comme un enjeu démocratique proposent une autre explication de l'échec des démarches participatives. Il ne suffit pas de proposer formellement de participer, la personne doit être capable de le faire. Pour faire grimper sur l'échelle de la participation, il faut en donner aux personnes les capacités par l'« empowerment » ou le « capacity building ». Les capacités requises pour s'engager dans un processus de participation peuvent être fonction des ressources d'une personne, de sa disponibilité ou de ses connaissances. Il peut s'agir de ressources matérielles, de compétences (Lagroye et al., 2002, p.134 et 341) ou encore de « capital social ». Le dispositif peut proposer un appui financier aux participants grâce à l'indemnisation des frais ou au soutien de tâches de secrétariat accordés aux réseaux d'acteurs sociaux. Il peut proposer de former les parties concernées pour les rendre capable de participer (Communauté Européenne, 2002).

Cependant, le pré-requis pour la participation peut être formulé de manière sensiblement différente, en affirmant que les dispositifs de participation exigent une mise en adéquation de la personne au format de participation proposé. Cette mise en adéquation peut être explicitée comme une demande d'engagement en tant qu'individu. Pattaroni (2001), propose une description de cet état comme celui d'une personne autonome et responsable capable de faire valoir des préférences en public. Pour cet auteur «L'individu est celui qui est capable de faire des choix et d'élaborer des projets. La relation contractuelle à l'autre, où se formalisent certaines obligations réciproques apparaît comme archétypique d'une telle modalité du rapport à l'autre. C'est à partir de ces compétences particulières que l'individu pourra se montrer responsable envers l'autre. La responsabilité, est ici comprise, principalement négativement, comme la capacité de répondre des conséquences de ses actes. (...). Cette figure de l'individu tend à devenir prédominante dans la société actuelle, en particulier au travers de la multiplication des appels à la responsabilité ainsi que de l'extension des formes contractuelles à un ensemble de rapport régis auparavant par d'autres modèles. Elle débouche sur un modèle politique libéral lié à une forme particulière de citoyenneté. (...) L'individu est celui qui (...) est capable de répondre aux attentes minimums de la société et du droit (payer ses impôts, ne pas enfreindre la loi, etc.)». L'état d'individu met toutes les personnes sur un même plan public. Dans le même temps, l'exigence d'accéder à cet état est cruciale dans l'échec des dispositifs de démocratie participative. En effet, bénéficier du pouvoir attribué en tant qu'individu nécessite au préalable d'accéder à cet état. L'« empowerment » et le « capacity building » incluent l'accès à cet état sans en expliciter complètement les exigences. En outre,

l'exigence portée par cette conception de la personne en tant qu'individu est celle d'une grammaire politique libérale (Pattaroni, 2004).

1.2.1.2 Les modèles libéral et délibératif pour les dispositifs de participation

De nombreuses démarches dites participatives se sont développées dans les pays anglo-saxons, en prenant leurs racines dans une tradition libérale. Cependant, la plupart des démarches s'écartent aujourd'hui de ce modèle et revendiquent un modèle politique délibératif. Habermas (1998) relève les principales caractéristiques du modèle démocratique libéral et argumente pour le modèle délibératif, en comparant ces modèles au modèle d'intégration républicaine. Le dispositif conçu sur le modèle démocratique libéral va appeler l'expression d'intérêts privés opposés et favoriser la tractation entre ces intérêts. Le libéralisme s'appuie sur une conception de la liberté selon les modernes : liberté individuelle d'opinion, de choix et d'action (Manent, 1987). Manent reprend la distinction de Benjamin Constant entre liberté selon les anciens et liberté selon les modernes. La liberté selon les anciens consistait à « exercer collectivement, mais directement, plusieurs parties de la souveraineté toute entière, à délibérer, sur la place publique », tout en acceptant « l'assujettissement complet de l'individu à l'autorité de l'ensemble ». Dans le modèle libéral, les individus ne sont pas gouvernés par le pouvoir politique ni par d'autres sociétaires, ils sont chacun la source de leurs actions ils exercent librement leurs talents pour assurer leur conservation. Le processus politique se réduit souvent à un combat pour s'emparer de positions qui permettent de disposer d'un pouvoir. Dans la tradition libérale, la condition fondamentale de la vertu de la décision réside dans la diversité des points de vue engagés entendus comme des préférences ou d'intérêts individuels. Le libéralisme repose sur l'idée que chaque être humain possède des droits naturels, le droit de posséder et de contracter, sur lesquels aucun pouvoir ne peut empiéter.

L'outil contrat de rivière, présenté au 1.1.1.1, est d'inspiration libérale mais il ne correspond pas à ce modèle. S'il vise une contractualisation d'actions entre des financeurs, il reste soumis comme de nombreux contrats, tel le contrat de travail, à des contraintes de bien commun (Lokiec, 2004). Ces contraintes sont définies par la loi sur l'eau et leur respect est contrôlé lors de l'agrément du contrat par le comité de bassin de l'agence de l'eau. De plus, les contrats de rivière impliquent au-delà des signataires s'engageant sur le financement de mesures. Ils font l'objet depuis 1992 d'un mode de concertation élargi en réunissant l'ensemble des acteurs de l'eau. La liberté des personnes dans les comités de rivière comme dans les CLE correspond à une composition entre liberté selon les anciens et liberté selon les modernes. A des composantes libérales s'ajoute une dimension de bien commun. Ces procédures ne suivent pas le modèle libéral mais correspondent plutôt à un « nouvel esprit de l'action publique » marqué par un « impératif délibératif » (Blondiaux et Sintomer, 2002).

Le modèle de démocratie délibérative proposé par Habermas (op.cit.) redonne de la valeur à la dimension coopérative des relations en identifiant les limites de la conception privatiste de la liberté présente dans la pensée politique libérale. Ce modèle vise à dépasser l'opposition

entre le modèle libéral¹⁰ qui s'appuie sur un compromis conquis entre différents intérêts et le modèle républicain qui passe par une entente éthique sur l'identité collective. Pour Habermas, l'avantage du modèle républicain réside dans le fait « qu'il maintient le sens radical-démocratique d'une auto-organisation de la société par des citoyens unis dans la communication, et qu'il ne réduit pas les desseins collectifs simplement à des tractations (*deal*) entre intérêts privés opposés ». Cependant, ce modèle est pour lui trop idéaliste et rend le processus dépendant des vertus des citoyens orientés vers le salut public. Pour Habermas « l'erreur réside dans une *réduction des discussions politiques à l'éthique* » (p.265) et dans la négligence des intérêts et des orientations axiologiques pluriels. La politique ne consisterait pas seulement en des questions d'entente éthique sur l'identité collective. Ainsi, la politique délibérative propose de répondre aux défis du pluralisme moral et culturel que posent les sociétés contemporaines. Le modèle délibératif permet une interpénétration du modèle libéral et du modèle républicain. Il se fonde sur une éthique de la discussion. La forme la plus haute de démocratie, selon Habermas, s'exprime par un processus d'échange discursif de raisons pour la formation de l'opinion et de la décision politique. Cet échange accueille l'expression des intérêts et la discussion d'un bien commun. La délibération vise à élucider et, si possible, à résoudre la source normative d'un conflit social. « Elle associe au processus démocratique des connotations normatives plus fortes que ne le fait le modèle libéral et plus faibles que ne le fait le modèle républicain » (p.269).

La délibération publique des membres d'une société est le critère de ce modèle démocratique. Les décisions politiques résultent de procédures d'échange de raisons dans lesquelles toute partie concernée doit pouvoir faire valoir et soumettre les siennes. Le modèle délibératif reprend du modèle libéral une même conception de la personne comme individu. Dans les deux cas, la personne est invitée à s'exprimer dans un espace public. Mais, il se distingue en mettant en question la substantialité des préférences exprimées vis-à-vis d'un bien commun. La théorie délibérative exige une double compétence du participant, de faire valoir des opinions et des choix mais aussi d'être capable de discuter publiquement des normes.

Le modèle délibératif appuie une approche procédurale de la participation. « L'idée est que la participation doit de part en part être procédurale pour être de qualité » (p.42) (Bacqué et al., 2005b). Dans le modèle de « démocratie participative » proposé par Bacqué, Rey et Sintomer (2005a), « les dispositifs doivent s'appuyer sur des règles claires et impliquer une qualité délibérative assez forte ». Selon les critères de bonne délibération un débat doit être public, ouvert, c'est à dire égalitaire ou au moins équitable dans l'accès au débat, argumenté et pluraliste. La pluralité demande un engagement au plus tôt des participants dans l'exploration des enjeux, une diversité dans la composition du collectif et une ouverture. Les interactions doivent prendre la forme d'une discussion argumentée ouverte à tous les points de vue et orientée vers la production d'un accord raisonné.

Ces critères peuvent être utilisés pour évaluer un dispositif de gestion participative de l'eau. Un ensemble de travaux interroge les controverses environnementales sous l'angle procédural en référence au modèle délibératif ou libéral. Jean-Michel Fourniau par exemple analyse les débats organisés par la Commission Nationale de Débat Public (Fourniau, 2005), qui prend la forme de délibération confiée à des « mini publics » (Dryzek et Tucker, 2005). Rowe et

¹⁰ Des conceptions plus riches du libéralisme intègrent des exigences de bien commun, en particulier en termes d'équité au sens d'une juste distribution des richesses (Rawls (1987 (1971))). Cette section ne présente qu'un modèle libéral « de base ».

Frewer proposent différents critères pour évaluer le processus en terme de participation : accessibilité aux ressources, définition des tâches, structuration de la prise de décision, coût efficacité (Rowe et Frewer, 2000). Syme et Nancarrow interrogent des processus avec un horizon de justice procédurale en considérant des critères comme le pouvoir de prendre la parole, le fait que cette parole soit prise en compte par l'organisateur de la participation et contribue à l'amélioration de la décision (Syme et Nancarrow, 2002).

Selon les modèles libéral ou délibératif, la non participation serait résolue par l'empowerment ou l'apprentissage des participants (Daniels et Walker, 1996; Webler et al., 1995). Or, des résistances apparaissent. Rémi Barbier analyse le refus de personnes ordinaires de s'engager dans les multiples arènes de participation qui leur sont offertes (Barbier, 2005). Il analyse des cas de conflits dans le traitement des déchets. Il observe des situations où les profanes sont considérés comme « à même de coproduire des connaissances ésotériques, d'appriivoiser et de co-évaluer les projets techniques » et sont acceptés dans les commissions de débat public. Ils sont compétents vis à vis des exigences du modèle délibératif. Cependant, ces mêmes profanes choisissent de résister de manière radicale et de choisir l'opposition comme modalité de participation. Pour Barbier, ce phénomène « ne peut être uniquement interprété comme un retard sur la voie d'une véritable démocratie technique. (Il témoigne) de l'exercice d'une compétence de jugement, susceptible de se clore sur un détachement ironique vis-à-vis des mondes du politique et de la science. » Les deux versants de cette ironie sont « la lucidité et le désenchantement » comme compétences des acteurs. Barbier propose un point de vue critique par rapport à une approche qui conçoit la participation comme un impératif politique et moral. Par une approche pragmatique, il s'attache à identifier les réussites et les difficultés sans les rabattre sur des ratés et des lenteurs. Différents travaux viennent remettre en cause l'« impératif participatif ». Ils mettent en valeur d'autres formats de participation en cherchant de nouvelles voies de réponse à la non-participation.

1.2.1.3 Considérer des situations de participation de différents formats

Cette section présente quelques exemples en France et à l'étranger de travaux qui montrent l'existence de différents formats de participation et permettent de mettre en perspective le format proposé par la « démocratie participative » en tirant des enseignements de la non-participation dans les démarches mises en œuvre.

Diduck et Sinclair ont mené une enquête sous forme de questionnaire sur l'importance donnée à différentes raisons de non participation proposées dans la littérature, dans le cas de la participation à une évaluation environnementale sur la feuille d'érable (Diduck et Sinclair, 2002). Les raisons sont par ordre croissant d'importance dans leur cas d'étude : le manque d'intérêt pour le sujet de participation, le manque d'écoute du public, le manque de temps pour participer, la pertinence du problème posé, la confiance envers le gouvernement, le manque d'opportunités, la fatigue de la consultation, le fait que leurs intérêts soient représentés par d'autres, le fait ne pas avoir entendu parler de l'évaluation en question, le fait que la décision ultime était courue d'avance. Les auteurs reprennent des explications et des solutions qui s'appuient sur la notion d'empowerment et proposent d'impliquer le public plus tôt. Par ailleurs, ils évoquent les difficultés à parler en public et la timidité comme raison de non participation. Ils concluent sur l'opportunité de développer les implications « informelles » et « anonymes » c'est-à-dire de se soustraire aux exigences de publicité et d'affirmation de préférences ou d'opinions individuelles, qui prennent part au modèle de démocratie participative.

Bühler quant à elle, présente l'impératif de participation comme une « nouvelle tyrannie » (Bühler, 2002). Pour elle, les structures de participation remplacent les structures de pouvoirs qui existaient et les facilitateurs remplacent les experts. Les démarches participatives induisent une dépolitisation en mettant l'accent sur les enjeux procéduraux. Elle propose de mettre l'accent sur les enjeux de justice, de dignité et de respect de la personne. Elle aborde la participation en termes d'exclusion, en référence à des formes communautaires et non à des formes libérales. Pour elle, la critique du « système » ne peut plus seulement se baser sur son mal intrinsèque comme dans la théorie marxiste mais doit être enracinée dans l'expérience spécifique des personnes qui ne vivent pas dans la dignité au sein d'un tel système qui prend la tournure d'une cause sacrificielle. Elle s'appuie sur l'exemple du mouvement zapatiste ou des indiens du Chiapas qui interrogent des intervenants extérieurs qui leurs proposent une démarche participative : « Est-ce votre désir de devenir nos frères et sœurs pour toujours ? », en référence à une relation interpersonnelle fondée sur un autre modèle que celui de deux individus interagissant. Etre un participant sincère (« genuine ») demande de faire avec les histoires de vie de chacun (« have to account with their life histories »). Elle fait une critique de la tendance au formalisme des approches participatives qui échouent à prendre suffisamment en compte la complexité des « vies réelles » des « personnes réelles ». Ceci la conduit à considérer ce qui se passe hors des structures de participation, tout en étant consciente que la tyrannie du manque de structures est aussi sérieuse que la tyrannie de la structuration. La participation construite sur des relations personnelles et des réseaux informels est à même de générer sa propre exclusion à la fois de personnes et d'enjeux importants et de maintenir des relations de pouvoir qui ne sont plus mises en visibilité publique.

Lafaye présente une facette du rôle des associations consistant à rouvrir des « boîtes noires » (Lafaye, 2000). Elle s'appuie sur le cas de Dunkerque, où les associations interviennent comme « aiguillons démocratiques » qui perdent leur pertinence lorsqu'elles sont intégrées dans les institutions. Lafaye suggère que « les modalités de gouvernance ne sauraient uniquement reposer sur un processus d'apprentissage collectif (...) mais qu'ils peuvent être également interrogés et dynamisés par des logiques contestataires et d'opposition. ». Pour Busson : "Il apparaît (...) que participation et accès à la justice forment un tout indissociable (...) la contestation de la décision doit toujours être offerte in fine, comme moyen ultime, aux citoyens" (Busson, 2001). Au-delà du recours en justice, l'opposition, dans un sens large, est reprise et valorisée par des praticiens comme modalité de participation à la chose publique. Un représentant des services de l'Etat soumis à l'injonction de définir la composition d'une CLE représentative des enjeux du bassin, c'est-à-dire incluant de façon exhaustive la pluralité (Enquêtes dans Richard-Ferroudji, 2002), souligne d'une part l'intérêt de l'opposition et d'autre part la non participation comme non intérêt pour le sujet, puisque ces outils reposent sur une mobilisation forte des participants :

« Je vais pousser le bouchon un peu loin. Je ne suis pas sûre que la représentativité d'une CLE soit forcément une question essentielle. Imaginons une CLE qui ne soit pas vraiment représentative, si elle fait bien son boulot, ça va susciter des réactions. Et les gens s'ils ne sont pas d'accord et surtout s'ils ne sont pas d'accord, ils vont le dire et ils vont vouloir s'impliquer. Je ne suis pas sûre que la trop bonne représentativité soit une bonne chose, car une des difficultés qu'on a c'est la mobilisation des acteurs, ça c'est le plus difficile. Ce n'est pas les problèmes scientifiques, ce n'est pas les problèmes pour trouver des solutions d'aménagement, ce n'est pas les problèmes financiers. Le paramètre limitant, c'est mobiliser les acteurs locaux. Les gens se mobilisent plutôt en réaction qu'en proposition. Je ne suis pas loin de penser que quelque chose qui serait un peu provocateur serait plus mobilisateur. » Entretien 2004

Ce témoignage est intéressant à double titre : il propose de réhabiliter différents formats de participation en mettant l'accent sur la « mobilisation » comme pré-requis de la participation. Ceci incite à prêter attention à différents formats de participation proposés par un dispositif, en considérant les espaces délibératifs comme une pièce parmi d'autres et sans en rester aux pièces du dispositif qui sont revendiquées comme participatives. La participation doit être resituée dans un espace politique plus large. Ceci conduit à réhabiliter des formes agonistiques de participation contre lesquelles se sont développés les travaux sur la délibération qui mettent l'accent sur la participation à l'élaboration d'un accord. Le recours en justice est un format de participation. Les outils de la démocratie représentative : vote, élections, manifestations proposent des formats de participation en termes de pouvoir donné au citoyen. Enfin, la participation peut se faire en action plutôt qu'en revendication. Ainsi on peut distinguer la « démocratie de production » de la « démocratie d'opinion » en considérant l'action publique comme travail pour « faire avec ce qui résiste » et non pas comme mise en œuvre d'une décision publique (Jeannot, 2005,p.93). Il s'agit de mettre en valeur, par exemple, la participation d'une association à la gestion de l'eau lorsque ses membres passent une journée à nettoyer une portion de rivière.

La question de l'accès aux différents formats reste posée. Aussi, pour conclure, revenons à la question posée au dispositif en début de cette section : quel pouvoir est donné aux participants par une pièce de dispositif ? La revendication de la démocratie participative est de redonner du pouvoir à ceux qui en étaient privés. Or, plusieurs travaux montrent que la mise en œuvre de démarches participatives conduit non pas à une égalisation mais à une reconfiguration des relations de pouvoir. Le processus participatif peut donner du pouvoir à des personnes qui n'en avaient initialement pas et le retirer à d'autres qui deviennent dominées. De Leonardis et Pirch montrent que le modèle néolibéral en invoquant la privatisation et la moralisation des problèmes et des conflits sociaux, cache les enjeux d'inégalités et rend le pouvoir invisible et résistant à sa mise en cause publique (De Leonardis et Pirch, 2002). L'empowerment en voulant considérer les participants sur un même plan de participation et en se fixant comme horizon une égale participation, élude les questions de pouvoir qui réapparaissent. Les grilles d'analyse des dispositifs dérivées de l'échelle de Arnstein ne permettent pas de rendre compte de façon satisfaisant des différences de pouvoir. Avec l'objectif de faire participer de façon égale, les outils conçus sur les modèles libéral ou délibératif éludent les questions de légitimité des participants. Or, ces questions sont bien présentes sur le terrain. Il existe des différences entre participants : de connaissances techniques et profanes, d'implication. Que faire avec ces différences ? Afin d'approfondir cette question, considérons les différentes qualifications des participants utilisées dans la mise en œuvre des dispositifs en posant la question : Qui participe ?

1.2.2 Qui participe ? Considérer différents états de participants et questionner la légitimité d'un ordre de grandeur

A propos des concertations environnementales, Beuret observe que « le premier sujet de controverse est issu de la question suivante : qui doit être reconnu comme légitime pour participer à la concertation (...) les débats les plus âpres ont lieu en amont de la concertation pour savoir qui y participera » (Beuret, 2006, p.153). De même, Bacqué, Rey et Sintomer (2005b) proposent de différencier les expériences de démocratie participative selon le type de participants qu'elles sollicitent. Des catégories sont proposées pour qualifier les participants. Par exemple, la loi (voir ci-dessous) définit la composition d'une commission locale de l'eau

(CLE) : "parlement de l'eau" des SAGE. Elle est chargée de l'élaboration, de la révision et du suivi d'un SAGE. Elle est composée pour moitié d'élus, pour un quart de représentants d'usagers et pour un quart de représentants de l'Etat et d'établissements publics. Les membres sont nommés par le préfet après consultation des services publics et des collectivités territoriales. Le président de la CLE doit être un membre du collège des élus et ce sont ces derniers qui l'élisent. Les décisions sont prises à une majorité des 2/3, ce qui empêche le collège des élus de dicter sa loi, mais lui permet de dégager facilement une majorité. Les contrats de rivière ne concernaient initialement que les signataires s'engageant sur des mesures financées et l'Etat. Ils font l'objet depuis 1992 d'un mode de concertation élargi et réunissant l'ensemble des acteurs de l'eau dans un comité de rivière dont la composition est calquée sur celle des CLE. Chaque participant est invité à entrer dans une des catégories proposées par un texte de loi dans le cas d'une CLE, par les statuts d'une structure ou le titre auquel il est invité à participer. Ces catégories renvoient à des attentes normatives. Dans cette section il s'agit de discuter de différentes catégorisations utilisées : usager, citoyen/élu, profane/expert, public, personne concernée et spécialiste.

Extrait de l'Article 76 de la loi sur l'eau n°2006-1772 du 30 décembre 2006

II. - La commission locale de l'eau comprend :

1° Des représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements, des établissements publics locaux et, s'il existe, de l'établissement public territorial de bassin, situés en tout ou partie dans le périmètre du schéma visé à l'article L. 212-3, qui désignent en leur sein le président de la commission ;

2° Des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées, établis dans le périmètre du schéma visé à l'article L. 212-3 ;

3° Des représentants de l'Etat et de ses établissements publics intéressés.

Les représentants de la catégorie mentionnée au 1° détiennent au moins la moitié du nombre total des sièges et ceux de la catégorie mentionnée au 2° au moins le quart.

Un décret fixe les règles de désignation des représentants des différentes catégories.

1.2.2.1 Les usagers : une catégorisation selon la relation à l'objet de la participation

Les dispositifs comme la CLE demandent une participation de représentants des usagers à la gestion de l'eau. L'institutionnalisation de la participation des usagers à la gestion de l'eau date de la loi sur l'eau de 1964 qui a instauré en France des organes de concertation et de décision incluant des usagers : les comités de bassin et les conseils d'administration des agences de l'eau. Cette loi a été votée avant la décentralisation, dans un contexte où la participation des citoyens aux décisions publiques n'était pas d'actualité. Elle s'est donc montrée novatrice en instaurant des organes de décision incluant officiellement des élus et des représentants d'usagers. A l'origine, les usagers participant provenaient des milieux économiques et industriels. La composition de ces organes s'est ensuite élargie pour faire une plus grande place aux autres usagers, en particulier aux associations agréées de pêche et de pisciculture, de protection de la nature et de l'environnement et de consommateurs (Décret du 6 septembre 1999). La figure de l'utilisateur est centrale dans la gestion de l'eau. Elle qualifie un participant par ce qui le lie à l'objet de participation : l'eau. La théorie des régimes d'engagement (voir 1.1.2.2) permet de distinguer différentes considérations de ce lien : comme un intéressement, une intermédiation entre population et bien commun ou une relation familière à l'objet de gestion. L'usage ne se limite pas à l'utilisation d'une fonction standard de l'eau. « L'usage nous conduit en deçà de l'objet saisi comme un faisceau, vers des points de repères qui sont non seulement personnalisés c'est à dire différents d'un usager à l'autre, mais

également partiels par rapport à la globalité de l'identité de l'objet" (Thévenot, 1994). Or, l'utilisation de la figure politique de l'utilisateur dans la littérature étudie souvent la dimension familière de l'usage au profit de la catégorisation selon un intéressement standard.

La considération en termes d'intéressement est fortement présente dans les analyses de tensions dans la gestion de l'eau. L'eau y est considérée comme une ressource disponible pour des usagers divers et potentiellement en conflits d'intérêts : ressource vitale, écosystème, support d'activités pour l'agriculture, la pisciculture et l'aquaculture, l'industrie, la production d'électricité, le tourisme, les loisirs (pêche, nautisme, baignades, ...), etc. Cette première considération met l'accent sur la relation spécifique et sectorielle à l'eau comme un intérêt à défendre. Ainsi, Aubin s'intéresse aux règles de partage de l'eau en entrant par la catégorie usager (Aubin, 2005). « Au fil de l'eau, les usagers sont nombreux et entrent en concurrence pour l'appropriation et l'usage de la ressource (par ex. la présence d'un barrage en amont limite le débit de la rivière et empêche la pratique du canoë et le refroidissement des industries en aval). Le partage de celle-ci au sein d'un même espace géographique donne lieu à des rivalités d'usages définies comme des luttes pour l'allocation d'une ressource entre les différents usagers. » Il se fixe pour ambition « de comprendre comment les usagers de l'eau résolvent leurs rivalités d'usages. » Pour lui, « les usagers activistes des règles qui leur confèrent un statut et défendent leur usage face à l'utilisateur rival. »

Ces travaux analysent la confrontation d'acteurs définis par leurs stratégies, leurs contraintes et leurs ressources d'action, selon l'approche stratégique de l'acteur (Friedberg, 1993). C'est cette conception de l'utilisateur que l'on retrouve dans les textes définissant les pièces de dispositif comme la loi sur l'eau qui propose à la personne de participer pour défendre un objectif. Une personne est alors catégorisée : pêcheur, agriculteur, canyoneur, environnementaliste... Cette catégorisation ne considère pas le participant comme un citoyen ou un sujet démocratique mais comme porteur d'une voix spécifique d'un intérêt ou d'un enjeu. Ainsi, le représentant d'utilisateur n'est pas en concurrence avec l'élu représentant de l'intérêt général mais dans un autre collège comme le montre la composition de la CLE.

Par ailleurs, le terme d'utilisateur est souvent employé dans le sens de client ou de consommateur, tels les usagers d'un service d'eau potable. Cette approche du participant rencontre de nombreuses critiques dans la littérature. L'hégémonie de la définition de la personne comme consommateur est dénoncée, puisque cela porte la figure du marché comme unique solution à la coordination humaine. Plusieurs auteurs proposent alors de reconsidérer le citoyen comme figure du participant. Ainsi, Pflieger convoque la figure du citoyen pour qualifier les usagers (Pflieger, 2003). Elle regarde comment les mutations récentes de la gestion des services d'eau proposent un modèle mixte mêlant démocratie représentative et participation des usagers. Elle considère trois figures théoriques de l'utilisateur : le consommateur, le client et le citoyen. Elle souligne que les réformes et les mutations des services de réseaux entraînent une domination de la figure du consommateur qui n'exclut pas des enjeux de citoyenneté autour de deux thématiques : la transparence de gestion des services urbains et la protection de l'environnement. Ainsi, certains représentants des usagers revendiquent un horizon de sens de leur présence dans une perspective de bien commun. De même, Barthélémy et al. ont mené une enquête sur l'eau associative et concluent sur la revendication d'un engagement de dimension politique des associations comme « lieu de contrôle démocratique » (Barthélémy et al., 1999).

Enfin, l'invitation d'un participant en tant que représentant d'utilisateur pose la question de sa légitimité. Le représentant des agriculteurs invité dans la CLE est-il bien représentatif de cette

catégorie ? Quels usages considérer pour être représentatif de l'ensemble de la population ? Etudiant la constitution des CLE, Le Bourhis montre la difficulté à désigner des porte parole, en raison d'incertitudes sur le bon représentant, de manipulations et de risques de surreprésenter une catégorie d'usagers telle que les agriculteurs « qui, avec un peu d'astuce, peuvent se retrouver dans le collège des élus » (Le Bourhis, 1999). Il souligne la difficulté de répondre à la question « tout le monde est-il bien représenté ? » puisque les absents sont justement muets. L'ouverture des organes de décisions aux représentants d'usagers a conduit au développement et à la structuration de l'eau associative en interrogeant la légitimité de ces participants.

Clayes Mekdade a analysé sur le terrain camarguais la constitution des associations en corps intermédiaires "indispensables et inévitables", qui opèrent des opérations de traduction mais reconstituent la problématique de la représentation entre citoyen et Etat républicain et contribuent à ce qu'elle nomme un système « néo-notabiliaire » (Claeys-Mekdade, 2000a). Rui développe une même analyse (Rui, 2004, p.238-239) en étudiant des projets d'infrastructure de transports. La catégorisation des participants en tant qu'usagers, s'appuyant sur un modèle démocratique d'inspiration libérale qui institue la place des lobbies en tant que groupes d'intérêt, trouve alors ses limites. Se posent des questions de représentation et de légitimité dont on avait essayé de se débarrasser en proposant un modèle alternatif à la démocratie représentative.

1.2.2.2 L'élu et le citoyen : de la recherche des absents à l'interrogation des mécanismes de représentation

La plupart des travaux sur la démocratie participative la définissent par comparaison avec la démocratie représentative, en termes de complémentarité ou de substitution. De nombreuses recherches constatent les limites d'une démocratie représentative ou délégative et la crise de la démocratie (Dubosc, 2001; Harms, 1999). Elles remettent en cause la pratique de la représentation, en considérant que déléguer la définition de l'intérêt général aux élus pour la durée du mandat n'est plus tenable. Il s'agit alors de développer des modes de participation directe du citoyen en se passant du mécanisme de représentation. Plusieurs expériences aboutissent à un constat d'échec. Sur le cas de la Camargue, Claeys-Mekdade montre que les méthodes participatives ne peuvent empêcher le retour de représentants (Claeys-Mekdade, 2000a). "Ce qui se veut pensé dans une perspective de développement du principe participatif ne fonctionne qu'avec l'introduction d'une logique représentative, où qui plus est les acteurs impliqués (...) ne peuvent pas faire la preuve de leur représentativité (...) Les porte-parole associatifs constituent une nouvelle élite locale qui tend à se substituer ou tout au moins à concurrencer les notables traditionnels."

Face à ce constat deux problématisations sont possibles. Une première met l'accent sur le détournement des dispositifs ou le manque de reconnaissance et de réel renforcement de l'approche participative, comme dans l'analyse que propose Rosillon de la directive cadre européenne (Rosillon, 2001). L'explication serait l'inachèvement de la mise en œuvre de la démocratie participative. Selon une seconde problématisation, la mise en œuvre d'outils de participation directe a permis de reposer la question de la représentation, récurrente dans la littérature politique, en donnant les moyens d'explorer les limites qui avaient été identifiées. La démocratie participative n'est alors plus considérée en concurrence avec la démocratie représentative, mais en tant que moyen de régénérer et de compléter la démocratie représentative. Lafaye présente cette évolution en s'appuyant sur les travaux de gouvernance

urbaine (Lafaye, 2000). Elle s'intéresse à la « reconfiguration de l'espace politique démocratique ». La présence de représentants n'est plus remise en cause, mais c'est leur légitimité qui est questionnée. Utiliser la figure du citoyen pour qualifier le participant, permet de réconcilier démocratie représentative et démocratie participative en problématisant la participation en termes de légitimité dans la cité. Considérer le citoyen revient à prendre en compte le contrat social qui lie les participants.

Rui analyse l'évolution du « citoyen face à l'action publique » alors que « le déploiement de la thématique participative (...) a vocation à ramener les citoyens au cœur de la politique » (Rui, 2004). Pour elle, « les scènes de débat public comptent ainsi moins avec des citoyens qu'avec des acteurs sociaux qui discutent et se disputent sur le sens de l'action publique, mais également sur le sens du rapport de pouvoir qui les lie » (Rui, 2004, p.238-239). Elle propose de passer de la catégorie de citoyen à celle de « sujet démocratique » afin de proposer un « nouveau mode d'intégration des langages politiques devenus autonomes ». L'approche en termes de sujet démocratique rend justice à la dimension substantielle des politiques publiques comme le faisait la catégorie de citoyen. Mais elle ouvre vers la prise en compte d'une pluralité de justes sans se refermer sur une dimension civique. Il s'agit alors d'interroger le « renouvellement des modes de légitimation » (p.237) des participants comme des projets. Pour certains élus, les associations et les citoyens n'ont pas la légitimité à défendre l'intérêt général que ces élus ont acquise par le suffrage universel direct (Blatrix, 1999; Busson, 2001). A un processus de légitimation impulsé par le haut et prenant la nation pour seul horizon des choix collectifs succède une logique ascendante, pragmatique et dialogique. Elle en appelle au citoyen et nécessite un « travail démocratique ».

Les travaux de Rui participent d'un ensemble de recherches qui revendiquent une approche pragmatique de la démocratie participative (Barbier, 2005; Blondiaux et al., 1999; Lafaye, 2000). Ils mettent l'accent sur les tâtonnements, les apprentissages et les ajustements réciproques conduisant à l'évolution des dispositifs. Ainsi, Beuret et Trehet observent dans des concertations que « chacun doit acquérir une légitimité lui permettant de participer à une concertation » (Beuret et Trehet, 2001). Il ne s'agit plus d'une représentativité structurelle mais d'une représentativité construite et mise à l'épreuve, prenant en compte le risque d'usurpation de la parole du représenté. Ce positionnement est repris par les guides méthodologiques comme le guide « Le SAGE, mode d'emploi n°2 » édité par l'Agence de l'eau Rhône- Méditerranée- Corse en septembre 2002.

L'approche en terme de légitimité permet de considérer la légitimation d'un rapport de domination ou de pouvoir qui nous préoccupait dans la première section en même temps que celle du sens ou du bien commun qui oriente l'action (Lafaye et Corcuff, 1996). Pour ces auteurs, les sciences sociales ont souvent pensé la légitimité « en terme de légitimation a posteriori de rapports de domination qu'elles se sont données pour mission de dévoiler. » Il s'agit de coupler cette acception avec un questionnement des formes légitimes de justification.

L'approche proposée change les enjeux normatifs du dispositif de participation. Il ne s'agit plus de se fixer comme objectif d'aller chercher les absents en dénonçant les délégations de parole qui ne seraient qu'usurpation, mais d'accepter la présence de représentations, de travailler sur les mécanismes de mise à l'épreuve des légitimités et sur l'ouverture à de nouvelles légitimités des participants effectifs. Le dispositif est alors questionné sur l'équipement qu'il propose pour questionner les légitimités des participants. Ce questionnement se catalyse sur deux enjeux majeurs : la considération de l'expertise et celle du concernement, dont les deux sections suivantes vont traiter.

1.2.2.3 Les experts et les profanes : participation et dimension technique de la gestion de l'eau

Les démarches participatives se sont construites sur une double dénonciation : celle de la délégation des décisions à des représentants et celle de la délégation à des experts. La disqualification du poids des experts est concomitante à la disqualification du poids de la « *technostructure* » apparue dans les années 60/70 (Habermas, 1973 (1968)) en tant qu'elle prend possession de la décision et effectue les arbitrages politiques sous couvert d'une légitimité technique. La critique vise la concentration du pouvoir entre les mains de technocrates sans le moindre mandat électif et hors de tout contrôle démocratique. L'homme politique n'étant plus que le "commercial" chargé de promouvoir la décision auprès du public.

Le questionnement du lien entre technique et politique occupe une place importante dans la gestion des ressources naturelles. Granjou présente une évolution des problématiques de l'expertise (Granjou, 2003). Dans les années 90, une « nécessité de profondes réformes » de l'expertise apparaît face au « constat d'une dépendance accrue de la société à l'égard de la science, devenue le médiateur indispensable entre l'homme et un environnement dont la plupart des caractéristiques pertinentes (du point de vue de la pollution et de la santé) sont de plus en plus inaccessibles aux profanes. » Au-delà de ce diagnostic consensuel, elle constate une divergence d'attitude concernant les modalités des réformes souhaitables : « tandis que certains réclament un retour à des frontières beaucoup plus fortes entre scientifique et politique, d'autres considèrent que cette distinction est devenue illusoire et qu'il faut désormais organiser l'hybridation ». Elle souligne la tension entre la nécessité d'objectiver en traçant des frontières entre scientifique et politique, et l'hybridation préconisée par les « forums hybrides » qui ont donné lieu à différents modèles d'expertise. Roqueplo (Roqueplo, 1996), d'une part, et Callon et al. (Callon et al., 2001), d'autre part, représentent respectivement la première et la seconde tendance, en décrivant des modèles d'expertise qui se distinguent fortement par la définition et la place qu'ils donnent au savoir scientifique.

Les travaux de Callon et al. (ibid.) se fondent sur l'apport de la nouvelle sociologie des sciences sur la construction sociale des faits scientifiques. Pour ces auteurs, « le rôle de l'expert est alors de fabriquer des « arrangements », des compromis, les plus solides possibles entre le pôle des connaissances scientifiques, celui des contraintes réglementaires, et celui des intérêts sociaux, politiques ou économiques ». Dans les situations d'incertitude souvent caractéristiques des débats environnementaux, Callon et al. énoncent la nécessité de dépasser, pour un temps au moins, une double délégation et ses exclusions : délégation des citoyens à leurs représentants politiques et délégation des profanes aux experts. D'une part, ils soulignent l'importance d'une démocratie "dialogique" en parallèle à la démocratie "délégative". C'est-à-dire à une intégration des citoyens dans les lieux de débat et plus seulement de leurs représentants. La participation n'est ni laissée à des professionnels de la politique ni à des professionnels de la technique. D'autre part, ils soulignent la hiérarchie existant chez Platon comme Bachelard entre non-savoir, opinion et connaissance scientifique. Ils souhaitent dépasser cette hiérarchie et demandent une reconnaissance sociale de toutes les personnes et de leurs connaissances. Ainsi, ils distinguent la recherche "confinée" constituée des experts de la recherche de "plein air" pratiquée par les profanes. Callon et al. soulignent l'importance de la parole du profane et prêchent pour un franchissement de la frontière spécialiste/non-spécialiste lors d'une "nécessaire coopération entre recherche confinée et recherche de plein air". Pour ces auteurs, la recherche de spécialistes peut être enrichie, « vascularisée », par l'intervention des profanes. Ces derniers ont la connaissance du terrain d'application, inconnu des experts. Sans leur intervention, la recherche "confinée" risque de se couper du monde. De

plus, la consultation des experts seuls restreint l'inventaire des "mondes possibles". Ils proposent le modèle du "forum hybride" comme outil de médiation. Un « forum hybride » est défini comme un espace public qui accueille des experts et des profanes, des professionnels de la politique et des citoyens ordinaires autour d'une controverse. Il s'agit d'un espace ouvert. Le forum hybride se fonde sur le modèle délibératif (voir 1.2.1.2) et sur une symétrisation généralisée. Il donne lieu à une double exploration pour identifier des êtres concernés et des questions en jeu. Les dispositifs de gestion de l'eau comporte de nombreuses pièces qui peuvent être analysées à partir de ce concept comme les comités consultatifs (Richard-Ferroudji, 2002).

Plus généralement, ces auteurs se placent dans le courant de sociologie des sciences, représenté par Latour (1997). Ce qui est considéré comme un fait scientifique ou une vérité, n'est en fait qu'une stabilisation à un moment donné, une boîte noire que l'on peut rouvrir ou « mettre à l'épreuve ». Différemment, le modèle positiviste des sciences assoit le recours à l'expertise dans la prise de décision. Dans un débat portant sur un projet d'aménagement, Defrance souligne la prégnance de cette seconde conception (Defrance, 1988) : « Dans cette façon de concevoir et d'organiser la communication, il y a l'affirmation tacite que les faits préexistent dans une objectivité et que le seul travail nécessaire est de les présenter clairement.(...) L'essentiel serait dans la clarification du message. Un corollaire implicite est que, lorsque la saisie des éléments de la réalité est clairement organisée, tous les agents formulent les mêmes préférences et prennent les mêmes options. La vérité étant unique, on se réconcilie à mesure que l'on s'en approche. »

Si l'on se détache de la conception positiviste des sciences, il ne s'agit plus seulement de remettre en cause la place de l'expert mais aussi de remettre en cause les pratiques de recherche, comme nous y invitent Callon et al. Les forums hybrides permettent, en suivant le modèle délibératif, d'ouvrir la construction et la déconstruction des faits scientifiques à différentes personnes. Ils répondent au même impératif que les formes participatives présentées ci-dessus, celui de considérer de manière égale tous les participants : le scientifique qui a travaillé 40 ans sur les barrages, le pêcheur qui est né sur le bassin et y pêche la truite depuis tout petit, un nouvel habitant qui vient s'informer de l'état du milieu aquatique puisqu'il avait un peu de temps, un représentant des riverains qui est allé chercher sur Internet et à la bibliothèque des informations sur les barrages, un représentant des services de l'Etat en charge des ouvrages classés. Deux limites apparaissent alors quant à la possibilité de discussion entre les participants et la valorisation des compétences.

La première limite est liée à la possibilité même de discussion dans le forum hybride. Loubier et al. ont questionné la pertinence de « focus groups » pour une consultation des usagers de l'eau sur le bassin versant de l'Hérault (Loubier et al., 2005). L'expérience a montré que la difficulté à obtenir des avis ne venait pas de l'outil mais des différences de connaissance des participants sur l'eau. Certains ne possédaient pas assez d'information pour formuler un avis alors que d'autres apparaissaient aptes à participer à une forme de cogestion. Certains auteurs s'intéressent alors à l'amélioration de l'information environnementale (Haklay, 2003) comme première étape de la participation. Des limites apparaissent quand aux moyens disponibles pour la mettre en œuvre et l'existence de débat contradictoire sur les informations.

La question du traitement de la connaissance sur l'environnement figure parmi les préoccupations majeures de la sociologie de l'environnement¹¹. Le forum hybride prend en charge cette question en mettant en son cœur l'opération de traduction (Callon, 1986). Callon montre que les acteurs travaillent constamment à traduire leurs langages, leurs problèmes, leurs identités ou leurs intérêts dans ceux des autres. C'est à travers ce processus d'exploration et d'apprentissage collectif que le monde se construit et se déconstruit, se stabilise et se déstabilise. Le forum hybride se propose comme le lieu de ce travail. Cependant, dans la pratique, un trop grand écart de langage peut conduire à une incompréhension totale. Sur l'exemple de « focus groups » présenté, l'écart de connaissance entre les participants est très grand et une réunion de discussion est insuffisante à une compréhension réciproque en présence de différents « formats de connaissance » (Thévenot, 2006). L'opération de traduction est délicate, pour se comprendre avant même de débattre. Le coût de prise en charge de cette opération par les dispositifs est élevé.

A l'opposé du modèle de forum hybride, Roqueplo (Roqueplo, 1996) se réfère aux catégories wébériennes du savant et du politique, et propose de fonder l'expertise sur un modèle judiciaire mettant en avant les contre expertises. Il met en valeur une exigence de décision. Son postulat normatif est de conserver une séparation de l'expertise et de la décision. Pour lui, « ceux qui font le métier de décider » doivent solliciter « ceux qui font le métier de connaître ». Roqueplo ne s'intéresse qu'à l'expertise scientifique dans le cas de controverse, mais son modèle nous invite à ne pas renoncer à la qualification des compétences des participants dans les processus participatifs et à mettre en valeur le questionnement de la preuve en équipant le dispositif pour proposer des épreuves de réalité. Aujourd'hui, alors que les compétences localisées et non spécialistes gagnent en reconnaissance (Beuret, 2006; Communauté Européenne, 2002), Roqueplo invite à reconnaître que certains sont plus compétents que d'autres, y compris parmi ceux que l'on appelle profanes .

Alors il s'agit de proposer des équipements de légitimation de l'expertise et de reconnaissance de compétences plurielles. Certaines pièces du dispositif peuvent exiger des compétences reconnues qui conduisent à une fermeture, par exemple une réunion de travail sur la rédaction de fiches action d'un contrat de rivière. Le travail démocratique correspond bien à une vigilance sur les boîtes noires sociotechniques mais sans renoncer à s'appuyer sur ces boîtes noires temporairement. Pour Granjou « l'opposition entre tenants d'une approche plutôt wébérienne et promoteurs du forum hybride semble devoir être dépassée : si toutes les réflexions reconnaissent que l'expertise ne se contente jamais de définir des faits « objectifs » mais contribue, sur la base de certains présupposés et intérêts sociaux, à formuler les problèmes dans une logique d'action, elles tendent par ailleurs également à souligner la nécessité d'une « éthique de l'objectivation », sans laquelle les questions traitées ne seront qu'« idéologie, rapports de domination et sources de conflit » (Roqueplo, 1991, cité par Mégie, 2000) ». (Granjou, 2003)

¹¹ Ce thème a été au centre de la conférence "Environment, Knowledge and democracy", sponsorisée par la section RC24 de l'ISA (Le comité environnement et société de l'Association Internationale de Sociologie)

1.2.2.4 Le public, les personnes concernées et les spécialistes : un ordre de grandeur des participants pour des implications différenciées

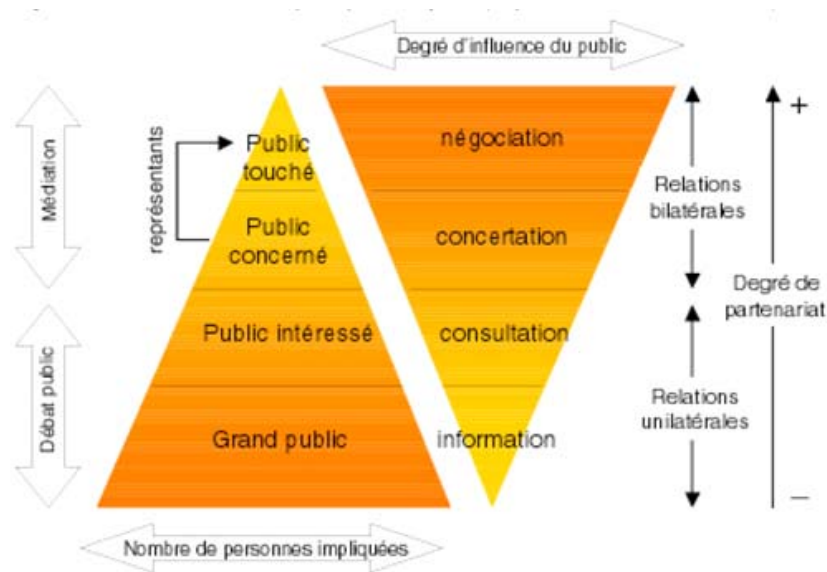


Figure 7 : Qualifications de la participation d'après Mettan et Vodoz

Les guides méthodologiques proposent des qualifications des participants selon une implication différenciée qui considère des compétences différentes et des ambitions de participation différentes. Pour Scarwell et Laganier « Plus la participation sera large, plus l'instance organisatrice sera confrontée à la difficulté de faire travailler ensemble des acteurs aux intérêts, mais surtout, aux capacités différentes. En ce sens, la restriction de la participation aux «parties intéressées» relativise l'enjeu qui pourrait être l'amélioration de l'efficacité de l'action publique ou l'instauration d'un espace de négociation ou de concertation » (Scarwell et Laganier, 2003). Dans leur approche (voir figure 7), une instance organisatrice choisit d'impliquer plus ou moins largement. Ils qualifient les possibilités d'implication en termes de largeur et de profondeur de la participation. La largeur s'appuie sur deux catégories : le Grand Public et les parties intéressées et la profondeur sur le nombre d'interventions : « à quelques étapes » ou « à toutes les étapes ». Ils s'appuient par ailleurs pour qualifier différents modes de participation du public sur une catégorisation par Mettan et Vodoz (Vodoz, 1994) de l'influence du public et donc de son pouvoir (voir Figure 7) Cette catégorisation croise une échelle de participation inspirée de celle d'Arnstein avec une échelle de différents états de participants. S'en inspirant dans une présentation de la directive cadre européenne sur l'eau, Noël et Meerpoel proposent 3 catégories de participants, le public, les parties intéressées et les spécialistes, en figurant des cercles de participation (Figure 8) (Noël et Meerpoel, 2004). Ces catégories permettent de qualifier une implication croissante des participants et constitue une hiérarchie vis-à-vis de la participation.

Définition des termes employés dans un guide de mise en œuvre de la DCE (Communauté Européenne, 2002, p.18) :

- Public (ou « public en général ») : « Une ou plusieurs personnes physiques ou morales et, conformément aux législations ou pratiques nationales, leurs associations, organisations ou groupes » (Directive 2001/42/CE, Convention Aarhus art2(4).
- Partie intéressée (ou « acteur social ») : Toute personne ou tout groupe ou organisation avec un intérêt ou un « enjeu » sur un thème, soit parce qu'il est directement touché, soit parce qu'il

pourrait avoir une influence sur le résultat. Une « partie intéressée » peut aussi inclure des membres du public qui ne sont pas conscients qu'ils seront affectés (en pratique, la plupart des citoyens individuels et de nombreuses petites ONG et entreprises) (...)

- Public au sens large : Membres du public avec seulement un intérêt limité sur le thème concerné et une influence réduite sur le résultat. Collectivement, leurs intérêts et leur influence peuvent être significatifs.

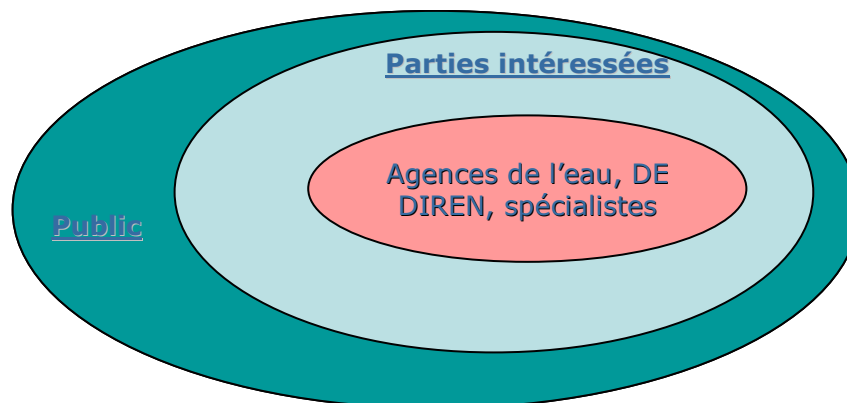


Figure 8 : Trois cercles de participants à la gestion de l'eau (Noël et Meerpoel, 2004)

Cependant, les catégories proposées, peinent à être opérationnelles lorsqu'il s'agit de délimiter qui fait partie du « public », du « public au sens large » ou des « parties intéressées », comme le propose un guide de mise en œuvre de la DCE». Claeys Mekdade montre le flou de la catégorie « population concernée » en identifiant différentes désignations d'une « population concernée » (Claeys-Mekdade, 2001). Le terme ne permet pas de constituer une distinction des participants qui reste à justifier en s'appuyant sur un équipement. Si la catégorie proposée par Noel et Meerpoel : « spécialiste » met l'accent sur des compétences techniques, elle reste imprécise. Enfin, le terme public dépend de sa construction et peut revêtir plusieurs sens (Céfaï et Pasquier, 2003). Il peut s'agir d'un public constitué sur un problème ou touché par les conséquences d'une action, du public opposé au particulier ou encore du public opposé au caché.

Les sciences sociales s'intéressent aujourd'hui à une « pragmatique des publics ». Latour s'interroge par exemple sur la " création continue du public " qui permet de faire tenir les groupes (Latour, 2002). Cette création des publics est au cœur du travail de représentation. La définition d'un public le représente et le fait exister comme « totalité provisoire définie ». Elle transforme le plusieurs en un. Le choix d'un outil institutionnel comme pièce de dispositif propose temporairement une stabilité en rangeant les participants dans des catégories et en se positionnant par rapport à ses catégories. Le SAGE, comme le contrat de rivière, s'adressent à ce que nous appellerons dans la suite de la thèse des « acteurs de l'eau », c'est-à-dire à des parties intéressées ou spécialistes et non pas au « grand public » convié « dans un second temps » ou simplement tenu informé. Cette description peut être affinée en employant les idéaux-types proposés par Bacqué, Rey et Sintomer (2005b, p.17), pour qualifier les participants sollicités : « citoyens organisés », « citoyens mobilisés », « échantillon de citoyens » ou « ensemble des citoyens ». La CLE ou le comité de rivière invitent des « citoyens organisés » c'est-à-dire des forces organisées de la société civile méritant d'être représentées. Les comités consultatifs s'adressent à des « citoyens mobilisés » mais pas nécessairement organisés. Des lettres d'information sont émises à l'attention de l' « ensemble des citoyens ».

4.2.2 - Le grand public dans un second temps seulement

Il ne faut pas chercher à toucher le grand public directement, mais seulement à partir de supports déjà existants (lettres municipales, presse locale...).

Le SAGE, pas plus que le schéma directeur d'urbanisme ou le schéma de cohérence territoriale, n'est un document à vocation grand public.

Le grand public ne s'intéresse pas au SAGE, même s'il peut être intéressé par les objectifs généraux retenus et par certaines décisions. Il n'y aurait lieu d'informer largement et directement le grand public que si des décisions importantes, par exemple limitant très fortement les usages autour d'une rivière, devaient être prises. Mais dans un tel cas de figure, une association locale, à condition qu'elle existe, aurait dû être associée en amont du processus...

Il est tout à fait légitime que les élus souhaitent mettre en avant le travail réalisé dans le cadre d'un SAGE. Toute action de communication en direction du grand public n'est pas à proscrire. Mais l'équipe d'animation du SAGE doit alors rechercher des moyens peu onéreux et peu consommateurs en temps pour le chargé de mission, en visant la meilleure démultiplication possible.

Pour le SAGE, animer la concertation et la communication – Guide méthodologique août 2001.
4.2 Vers qui communiquer ?

1.2.2.5 Equiper le dispositif pour mettre à l'épreuve l'ordre de grandeur des participants

Dans cette section, j'ai passé en revue plusieurs figures de participants en discutant de la place qui leur était accordée dans le dispositif. Les guides méthodologiques proposent et justifient des catégories qui hiérarchisent les participants. Une évaluation en référence aux modèles libéral ou délibératif invite à disqualifier cette hiérarchisation en réaffirmant une exigence d'ouverture et de considération égale des participants. Or, l'égalité parfaite de participation a un caractère irréaliste qui incite à fixer un autre horizon d'évaluation pour ne pas immédiatement disqualifier une démarche participative sous prétexte qu'il n'y a pas égale participation ou pouvoir égal. Cet argument peut, en outre, être utilisé pour dénoncer le caractère utopique de la démarche entreprise et revendiquer un retour à des processus de décision classique « top down » qui assument la définition d'une autorité. L'évaluation des dispositifs de participation mériterait de dénoncer, non pas une inégalité, mais une absence de justification d'inégalités ou une impossibilité de mettre à l'épreuve un ordre de grandeur des participants. Ce changement de perspective correspond au basculement entre égalité et équité en philosophie politique. La difficulté tient alors à la pluralité de perspective de jugement sur l'ordre de grandeur.

Le modèle axiomatique des grandeurs proposé par Boltanski et Thévenot (Boltanski et Thévenot, 1991; Nachi, 2006, p.106) permet de traiter de la légitimité d'un ordre c'est à dire d'une inégalité de pouvoir sans la dénoncer a priori. Le premier axiome de ce modèle est le principe de commune humanité, qui se traduit ici par une égalité entre les êtres, c'est-à-dire entre les participants ou devant le dispositif de gestion de l'eau, dans le cas de cette thèse. Le principe de "commune humanité" institue l'équivalence entre les êtres qui appartiennent tous à l'humanité. Il s'accompagne d'un principe de dissemblance qui vient en contrepoint au

premier et suppose plusieurs états possibles, c'est-à-dire que l'on accepte par exemple à un moment donné que certains soient simples citoyens d'autres maires ou un autre Président de la République. Cette acceptation existe. Par exemple un représentant associatif des sports de loisir interrogé en 2002 affirme "*Nous voulons surtout qu'on nous écoute. Ça m'est égal que les autres décident pour nous*". Il affirme l'acceptation d'une dissemblance entre participants dans une situation particulière et en référence à une grandeur civique. Cette personne n'est ni démunie de capital social ni de capacité à s'exprimer en public. Son acceptation n'est pas une résignation mais un choix. Des enquêtes sur le cas de l'Orb montrent que des représentants associatifs manifestent différentes ambitions de participation selon le sujet et le moment et non pas une ambition commune de prendre la place des décideurs (Richard-Ferroudji, 2002). Sur certains points, les acteurs associatifs souhaitent peu s'investir, par exemple les pêcheurs sur la gestion des inondations. Ils laissent à d'autres la participation tout en étant attentifs et en soulignant l'enjeu de responsabilité de la décision, c'est-à-dire les devoirs et les contraintes associés à des niveaux supérieurs de participation.

Le troisième axiome est que les états peuvent être ordonnés selon une pluralité d'ordres de grandeur c'est-à-dire selon des échelles de valeurs de biens attachés à ces états. Alors, le principe de « commune dignité » signifie que les êtres sont égaux devant les états. Il postule que tous les membres peuvent accéder aux différents états. Aucun participant n'est considéré a priori comme incompetent. La capacité des participants est postulée. Dans le cas de la participation, des exceptions existent dans la cité que l'on considère : en France, les personnes de moins de 18 ans, par exemple, ne peuvent pas être maires, de même que les étrangers. Ceci conduit à redéfinir les contours de la communauté de départ qui exclue certains êtres. De même, les non humains sont exclus, ne pouvant accéder à des états de grands participants. L'accès à un état supérieur demande un investissement et de franchir des épreuves, qu'il s'agisse d'acquisition de connaissance, de compétences ou de don de son temps. Cet investissement a un coût consenti. Le bienfait des états supérieurs est supposé avoir un coût. Par exemple un expert scientifique a du investir pour acquérir des connaissances. Le terme de coût est employé dans un sens large au-delà d'un coût monétaire.

Enfin, le principe de bien commun postule que non seulement l'état de grand suppose des sacrifices et peut être affecté de devoirs mais aussi qu'il profite à l'ensemble des membres de la cité, c'est-à-dire également aux petits qui reconnaissent l'état de grand. Dans la cité marchande, la richesse des grands entretient les échanges marchands (Boltanski et Thévenot, 1991, p.103), le marché étant considéré comme un bien commun en tant qu'il permet la coordination pacifiée des hommes selon un principe de libre concurrence, tout en permettant la satisfaction des désirs. On peut reconnaître la compétence d'un scientifique et le bienfait pour tous de sa compétence. Le représentant du canoë accepte qu'un élu soit plus grand dans la gestion de l'eau en reconnaissant le coût (participer à des réunions, s'informer, assumer les décisions) et le bienfait de cet état (La possibilité d'un interlocuteur pour défendre la commune) selon une « économie de la grandeur ». Il accepte une différence de pouvoir légitime. L'ordre de grandeur entre les personnes n'est pas figé. Il peut être remis en cause lors d'une critique. Une disqualification classique est que l'état de grand ne rapporte qu'au grand (l'élu qui toucherait une indemnisation et ne ferait rien). Des tensions dans l'ordre de grandeur viennent de la non reconnaissance de ce que coûte l'état de grand et de ce que cela rapporte aux petits. La distance entre le grand et le petit peut nuire à cette reconnaissance réciproque. Enfin, l'acceptation d'ordres de grandeur tient au fait que l'on peut être grand dans un monde et petit dans un autre de par la pluralité des cités et des mondes. Le représentant des canoës est grand dans le monde du canoë. On pourrait considérer un monde

de la gestion de l'Orb, des Gardons et de la Lentilla. Dans ce monde, le "petit" est celui qui ne participe pas à la gestion, le "grand" celui qui décide.

Ainsi, cette thèse fait l'hypothèse que le dispositif doit contribuer à l'égalité des participants, c'est-à-dire qu'il doit proposer une égale possibilité d'accès mais ne fixe pas comme horizon normatif une égale participation. Il doit être équipé pour questionner les légitimités, comme nous y invitent plusieurs guides. « Il est important d'expliquer pourquoi un ensemble final d'acteurs sociaux a été sélectionné. » (Communauté Européenne, 2002, p.23). Un guide méthodologique (DIREN Rhône-Alpes, 2006) propose par exemple que plusieurs délibérations du comité de rivière soient prises pour légitimer la collectivité territoriale porteuse du contrat. En amont, la composition du comité de rivière doit être justifiée. Le nombre d'adhérents à une association peut être un élément de justification de l'attribution de la qualité de membre du comité de rivière à son président. Les dispositifs mis en place prennent part à la justification des légitimités. Alors, ils sont toujours susceptibles d'être mis à l'épreuve et transformés pour répondre à un changement de légitimité. En outre, la justification des légitimités est particulièrement délicate dans une société qui accueille une pluralité de légitimations. Face à la difficulté de composer avec des légitimations plurielles et souvent incompatibles, certaines voix revendiquent un retour à des démarches autoritaires recourant notamment à un Etat fort pour résoudre la question simplement en revenant à une seule source de légitimité.

Beuret aborde la question normative de l'accompagnement de la légitimation en faisant plusieurs propositions aux pouvoirs publics (Beuret, 2006). Considérant le cas de concertations environnementales, il analyse les « légitimations », les « dé-légitimations » et les « hiérarchisations » des participants dans un contexte de décision en situation d'incertitude, décision contestable et contestée, de crise de légitimité des compétences et de crise de légitimité de la représentation. Il présente les arguments développés par les acteurs pour mettre en avant leurs légitimités et être « reconnus et entendus » : « vivre de... » « Etre chez-soi : l'appropriation » ; « Etre là avant les autres : l'antériorité d'un acteur ou d'une activité » ; « Etre représentatif : avec l'égalité des citoyens comme principe implicite » ; « Etre connu : la réputation » ; « Etre compétent : le savoir, le sérieux » ; « Etre compétent : le savoir intuitif, familier, fondé sur la proximité ». (p. 159-163).

La première recommandation qu'il fait consiste à « mieux cerner la réalité de la demande sociale » c'est-à-dire interroger l'ampleur des revendications mises en lumière et parfois surreprésentées en essayant d'identifier les revendications dans l'ombre ou latentes. Cette proposition rejoint pour partie la question classique de la représentativité et celle de la désignation des porte-parole qui se pose dans le cas de la mise en œuvre des CLE (Latour et Le Bourhis, 1995). La seconde proposition de Beuret est de « sortir d'un mécanisme auto-réalisateur de hiérarchisation des enjeux ». Il note que les différents acteurs se positionnent souvent par rapport aux priorités du gestionnaire, ce qui renforce la légitimité de ces priorités. La troisième proposition est d'« afficher une offre d'appui aux initiatives locales sans les dénaturer ». Cette proposition rejoint l'empowerment dans la mise à disposition de ressources. Beuret propose à l'Etat d'aller vers le local et non pas de contraindre les initiatives locales à correspondre à des standards. La suivante est « inviter l'intime dans l'espace public... : droits vécus vs droits légaux ». Nous développerons ce point dans la suite. Il propose ensuite : « face aux dangers de l'exclusion : garder une porte ouverte » afin de proposer une autre issue que le recours au tribunal pour faire entrer des voix contradictoires. Cet enjeu est important étant donné le souci de ne pas considérer comme problématique a priori une inégale participation. En effet, s'il s'agit de reconnaître différents états de participants et différents engagements des

participants, le dispositif doit veiller à offrir la possibilité d'engagement selon différentes modalités. Une pièce de dispositif peut prendre la forme d'un forum qui revendique une ouverture.

Enfin, Beuret propose : « lorsque l'échelle devient très large ? Ancrer le « macro » dans le « micro ». La largeur de l'échelle est un problème majeur des praticiens et plus généralement des processus participatifs locaux selon Bacqué et al. (2005b). Dans ce cas, il propose de considérer comme légitime un participant local même si celui-ci ne peut prétendre à une représentativité à l'échelle considérée. Il propose une légitimité de participation en tant que personne locale et particulière. En pratique, cela peut être mis en œuvre par un tirage au sort comme dans le cas du jury d'un procès. Sintomer (2007) défend la réintroduction du tirage au sort comme réponse à la crise de légitimité démocratique. Cette méthode présuppose une égalité radicale des participants et évacue le questionnement d'un ordre de grandeur entre eux. Cependant, Sintomer identifie cinq logiques présidant l'utilisation de cette méthode de sélection des participants qui correspondent à autant de registres de justification d'une telle sélection des participants. Le tirage au sort peut être interprété dans une perspective religieuse ou surnaturelle. Il peut être considéré comme impartial. Il donne la possibilité à chacun d'être tour à tour gouvernant et gouverné en favorisant l'autogouvernement de tous par tous. Il peut revendiquer un recours au « bon sens » et le caractère interchangeable des individus. Enfin, il peut à l'inverse être utilisé pour sélectionner un échantillon représentatif de la population en reflétant une hétérogénéité sociale. L'identification de ces logiques permet d'argumenter sur la pertinence de l'utilisation du tirage au sort dans une situation particulière.

1.2.3 Quel rôle des participants ? Travailler le cadrage de la participation

Beuret (2006) définit l'enjeu de la légitimation d'une part comme définir qui participe et d'autre part comme « distribuer des rôles » (p170) en assimilant une scène de concertation à celle d'une pièce de théâtre. La question « Qui participe ? », m'a conduit à interroger le statut des participants dans la section précédente. Il s'agit maintenant de s'orienter vers l'action et d'interroger le rôle proposé aux participants. Beuret croise par exemple un statut avec un niveau de participation du type de ceux définis par l'échelle d'Arnstein.

Le rôle¹² est un concept sociologique, anthropologique et psychologique qui a acquis une place centrale dans ces disciplines puisqu'il se trouve à l'interface entre individu et collectif. Sa définition varie selon les auteurs selon l'importance donnée à l'un ou à l'autre pôle. A un extrême, le rôle est normatif, c'est une contrainte sociale, un ensemble d'attentes normatives attachées à une position sociale. C'est-à-dire un concept qui semble très éloigné de l'approche pragmatique revendiquée dans cette thèse. Cependant, les personnes peuvent se distancier de leur rôle et intervenir différemment. Ce chapitre vise à présenter l'évolution des acceptions de rôle en sociologie et les questions que cela pose dans la définition du rôle d'un participant dans une pièce de dispositif.

¹² Pour élaborer ce chapitre, outre les références bibliographiques citées, je me suis appuyée sur (Boudon et Bourricaud, 2000) et sur le site Internet suivant : <http://www.answers.com/topic/role>.

1.2.3.1 Le rôle comme fonction

Dans l'approche fonctionnaliste représentée par exemple par Parsons, le rôle représente un ensemble d'attentes de la société vis à vis de l'individu. Le rôle est un moyen de régulation sociale de l'activité individuelle. Certains comportements sont considérés comme appropriés et d'autres inappropriés. Dans cette conception, le rôle est inflexible et universellement accepté. Les individus prennent leur rôle désigné et essaie de le remplir aussi bien qu'ils le peuvent. Le participant est alors considéré à travers son statut-rôle. Cette approche se retrouve classiquement dans la définition d'une profession. Par exemple, une fiche de l'IFEN définit le rôle d'un animateur de SAGE :

« Le rôle de l'animateur de SAGE est triple : il assure l'appui administratif et technique des activités de la Commission locale de l'eau (envoi des convocations, préparation des dossiers qui sont examinés en séance, rédaction des comptes rendus), il met en place des actions de communication relatives au SAGE, il prépare et suit les études qui peuvent être réalisées dans le cadre de la préparation du SAGE et organise pour cela les réunions de pilotage. » Source : IFEN/ORME - Agences de l'eau

Le rôle se distingue du statut par une orientation vers l'action. Le rôle est ce que l'élé fait, le statut est ce qu'il est, sa position. Le rôle est le comportement attendu attaché à une position. Les rôles peuvent être définis comme des « systèmes de contraintes normatives auxquelles sont censés se plier les acteurs qui les détiennent, et de droits corrélatifs à ces contraintes. » (Boudon et Bourricaud, 2000, p.505) Le rôle crée des régularités de comportement et donc une certaine prédictibilité qui permet aux individus d'agir parce qu'ils savent quoi attendre des autres. De plus, le rôle est un outil pour faire des généralisations sur la société comme système. La fonction attachée à un système renvoie à des objectifs et une notion de succès.

Dans l'approche fonctionnaliste, un groupe de personne aux rôles liés, forme une institution sociale : comme la famille. Le dispositif de gestion de l'eau peut-être vu comme un système comprenant un ensemble de rôles qui fonctionnent grâce à des orientations de valeurs internalisées, des définitions précises de rôles et leur contribution à la satisfaction des besoins de l'acteur. Les positions et statuts sont, en règle générale, déjà fixés par rapport aux nombreuses autres positions occupées par d'autres acteurs. Par exemple, le rôle de l'animateur de SAGE est défini en rapport avec le rôle des élus :

« Des rencontres sont très fréquentes avec les acteurs du bassin, les élus en particulier, afin de connaître leurs besoins, leurs attentes, et de les associer à la démarche d'élaboration du SAGE. L'animateur de SAGE suit les travaux de bureaux d'études commandés dans le cadre de l'élaboration du SAGE (état des lieux, recueil de données, etc.). Il procède en particulier à la rédaction des marchés, au suivi des procédures administratives. » Source : IFEN/ORME - Agences de l'eau

Par ailleurs, le rôle ne se limite pas au métier et n'est pas unique. Les rôles peuvent être semi-permanents ou de transition comme le rôle de malade. Chaque personne occupe de multiples statuts (« statut-set ») mais également à chaque statut peuvent être associés plusieurs rôles (« role-set ») (Merton, 1957). L'animateur de SAGE peut-être père, mari et président d'une association et en tant qu'animateur de SAGE ou que père, il a de multiples rôles. Alors plusieurs rôles d'une même personne peuvent entrer en conflit quand celle-ci est forcée d'endosser des rôles incompatibles. Un animateur de bassin versant évoque l'incompatibilité d'associer l'ensemble des acteurs du bassin tout en étant membre d'une association de défense

de l'environnement partie prenante des concertations. Aussi, son engagement associatif est sur un autre territoire que celui de son bassin versant. Ceci le conduit à ne pas s'engager dans une association du bassin versant mais dans une association à l'extérieur du bassin. La personne peut avoir du mal à déterminer son rôle et être dans une situation de confusion de rôle ou de dissonance cognitive. Il est difficile d'être en même temps membre d'une association de défense de l'environnement et engagé par une collectivité pour mener à bien un projet de bétonnage du lit d'une rivière.

Bien que les rôles interagissent (animateur de SAGE et élus) et soient définis les uns par rapport aux autres (mère et enfant), l'approche fonctionnaliste ne rend pas compte des variabilités et flexibilités d'un rôle. Elle a également du mal à rendre compte des différences avec lesquelles les personnes conçoivent leurs rôles. A l'extrême, l'approche fonctionnaliste résulte dans la définition d'un rôle comme un « ensemble d'attentes statiques et générales conduites par une société unifiée et amorphe » (Boudon et Bourricaud, 2000, p.505). Alors la distinction entre rôle et norme ou culture devient inutile.

Cette approche du rôle n'est plus considérée comme pertinente dans la sociologie moderne pour comprendre les sociétés. Cependant, l'usage quotidien du rôle correspond souvent à cette approche normative, qui nous a conduit à un retour sur ce concept. Il est courant de parler du rôle de l'Etat, des parents ou des enseignants, des associations en référence au bon comportement attendu et d'utiliser ce concept pour définir un dispositif, une procédure ou des rôles politiques.

« (...) L'acceptabilité du SAGE dépend de l'implication de structures représentant des intérêts ou des visions du monde spécifiques : des acteurs ayant des rôles identifiés et représentant un « corps » relativement homogène. Les élus et les services des collectivités, les services de l'Etat, les agriculteurs, les viticulteurs, les associations d'industriels, les associations de protection de la nature, les associations sportives ou de loisir, les professionnels du tourisme, les pêcheurs, les chasseurs, les riverains d'une rivière non domaniale, les propriétaires forestiers (...)»
Pour le SAGE, animer la concertation et la communication – Guide méthodologique août 2001.

« Pour éviter toute déception pour les parties impliquées, il est important d'être clair quant à la forme de participation publique à laquelle nous avons affaire et sur le rôle des acteurs impliqués. »
Document adopté par les directeurs de l'eau de la communauté européenne. 2002. Orientations en matière de participation publique en rapport avec la Directive Cadre sur l'eau Engagement actif, consultation et accès du public aux informations. p4

Dans le second document cité, cet enjeu est appelé : « Gestion des attentes » (p20). La définition des objectifs et des rôles vise à donner des garanties aux participants. On trouve alors des définitions au sens fonctionnalistes des rôles des différents acteurs et pas seulement des personnes employées dans le dispositif comme les animateurs de SAGE. Le site <http://www.vie-publique.fr/politiques-publiques/politique-eau/acteurs/> proposé par la Documentation Française définit les rôles de différents acteurs de l'eau en 2006. Prenons un extrait de ce site :

« Le rôle des consommateurs
Depuis quelques années, les consommateurs ont vu leur rôle s'accroître dans le domaine de la gestion de l'eau. La population étant mieux informée qu'auparavant formule aujourd'hui des exigences légitimes plus précises et plus argumentées, notamment en matière de qualité et de prix de l'eau. (...) Les relations du consommateur et des associations avec les partenaires du

domaine de l'eau se clarifient grâce à une meilleure information des consommateurs, la présence de représentants des consommateurs dans toutes les instances (agences de l'eau, comités de bassin, comité national de l'eau). Les consommateurs sont sensibles aux augmentations du prix de l'eau. Ils le sont d'autant plus que ces augmentations n'apparaissent pas toujours liées à une amélioration de la qualité du service rendu. Le service public de l'eau, du fait du mode de gestion, semble parfois mis au service d'intérêts privés, ce qui inquiète les consommateurs regroupés en associations. Vingt organisations de consommateurs sont actuellement officiellement agréées au niveau national pour représenter les consommateurs et défendre leurs intérêts. (...) »

Source : La Documentation française <http://www.vie-publique.fr/documents-vp/consommateurs.shtml>, 2006

Enfin, cette acception de rôle est l'acception première de l'expression « Jeu de rôles ». Mucchielli décrit les dimensions normatives des rôles psychologiques inconscients et précise : « L'un des buts du jeu de rôles est justement de faire prendre conscience à l'acteur du rôle, de ce qu'implique comme attitudes et comme principes psychologiques le rôle tenu à sa manière. (...) R Linton (1945) a raison de dire que la personnalité est « un noyau d'habitudes, organisé, relativement persistant, enveloppé d'un halo de réponses comportementales en train de se réduire aux habitudes » (Mucchielli, 1983). Les jeux de rôles de formation permettent alors « aux joueurs de s'autoriser à s'investir dans des rôles différents de ceux dont ils ont l'habitude » (Daniau, 2005, p.157). Cependant, dans la mise en œuvre de jeux de rôles, les rôles définis sont soumis à interprétation et les personnages se façonnent dans l'interaction pour endosser leur rôle d'une part et entrent dans le jeu dans une démarche d'exploration. Ceci ouvre vers une seconde acception du rôle qui considère la personne et non le rôle comme pièce centrale de la sociologie, ainsi que nous y invitent (Boudon et Bourricaud, 2000).

1.2.3.2 Le rôle comme cadrage de l'action et point d'appui de la personne

Le concept de rôle est au centre de la théorie sociale interactionniste qui y introduit la volonté de l'individu. La définition interactionniste du rôle est plus fluide. Dans cette conception, le rôle n'est pas fixe mais constamment renégocié entre les individus de façon créative. Le rôle d'une personne isolée n'a pas de sens. Le rôle est défini pour une personne en société. Mead s'intéressa à la façon dont les enfants apprennent à appartenir à la société en prenant des rôles imaginaires. Il écrit que les enfants imitent les rôles des personnes autour d'eux et les essaient pour voir s'ils leur conviennent. Ceci est fait de manière interactive. De la même manière, les adultes s'inspirent des rôles qu'ils voient autour d'eux, les adaptant par les interactions sociales, les testant et les confirmant. Cette adaptation se voit plus nettement lors de situations ambiguës mais, dans toute situation, chaque individu essaie de définir son rôle dans la situation.

La sociologie des organisations a étudié les adaptations de rôle. Elle s'est attachée à analyser les effets de système dus à la conduite stratégique de l'acteur dans la marge d'autonomie qui lui est laissée par rapport à un rôle défini. Les interactionnistes se sont intéressés aux professions comme à un phénomène instable et en construction dans lequel des personnes cherchent à être reconnues par les autres professionnels (« licence ») et par leur client (« mandat »). Pour cette sociologie, les professions « représentent des enjeux et sont inscrites dans les trajectoires historiques. Ce sont des formes d'action collective autant que des moments, des carrières individuelles » (Dubar et Tripier, 1998, p. 246). Cette approche met en valeur la non stabilisation des professions. Si la sociologie interactionniste s'est orientée vers la compréhension du phénomène de la relation située, il ne s'agissait pas d'un constructivisme

radical, où tout serait créé en situation. Il existe des institutions sociales et historiques sur lesquelles s'appuient les personnes. En outre, le monde se donne déjà à la compréhension en renvoyant à des réserves d'expériences. Les situations sont problématiques si cette appréhension des situations de la vie quotidienne ne fonctionne pas. Dans ce cas, un travail d'appréhension pratique se met en marche à partir d'indices de pertinence situationnelle et d'ajustements à l'environnement.

Parmi les interactionnistes, Goffman utilise la métaphore théâtrale en insistant sur la distance entre la personne et son rôle (Goffman, 1973), la façon d'interpréter un personnage mais aussi de porter un masque vis-à-vis d'un public. Il définit trois dimensions du rôle : normative, typique et interprétative. La première dimension renvoie aux règles de conduite idéales définies par le rôle. Elle correspond donc à l'approche fonctionnaliste exposée au 1.2.3.1. La dimension typique se rapporte aux attributs et qualités qui sont couramment associés à la personne qui remplit tel ou tel rôle. Enfin, l'interprétation renvoie à l'interaction au cours de laquelle l'individu occupe la place qui lui échoit. Le type représente un intermédiaire entre la généralité de la norme et le particulier de l'interprétation. La « typification » correspond à une reconnaissance ancrée dans la perception. C'est une façon de qualifier qui diffère de la classification, cette dernière correspondant à une reconnaissance par équivalence formelle selon des critères (Thévenot, 2006, p.196-198).

Au cours des enquêtes, m'est apparu un type de métier que j'ai appelé animateur de bassin versant (voir 3.1). Mon type « animateur de bassin versant » s'est défini à partir de l'observation des actions du directeur d'un syndicat mixte, lors d'un premier terrain d'étude. La typification conduit ensuite à un rapprochement par type et non pas par classe comme le demanderait un rapprochement taxinomique. Le travail du directeur du syndicat mixte des Gardons que j'ai observé dans un second temps ressemblait à celui du directeur du syndicat mixte de l'Orb. Cette observation m'a permis de modifier et d'étoffer la référence que je m'étais construite. Ce mode de rapprochement à partir d'exemples et non pas de critères, apparaît de grande importance dans les classements sociaux opérés par les personnes (Boltanski et Thévenot, 1983).

Comment jouent les trois dimensions du rôle en situation ? Prenons un exemple. J'observe une réunion de CLE à laquelle M. Dupont participe. Je sais que c'est un élément de la classe représentant des usagers et plus précisément représentant d'une association de défense de l'environnement. En effet, ceci est écrit dans l'arrêté préfectoral de composition de la CLE que j'ai reçu comme document préparatoire à la première réunion. Il a donc a priori un rôle dans la CLE de défendre l'environnement. Dans le même temps, je l'associe au type de responsables associatifs que je me suis construit, sans le formaliser comme tel mais en rencontrant différents membres d'association de défense de l'environnement dans ma vie. Par exemple, je m'attends à ce qu'il soit militant. Puis, suite à nos interactions en réunions, il acquiert d'autres traits propres. Au cours de nos interactions, la représentation que j'ai de M. Dupont évoluera comme mon type représentant d'association de défense de l'environnement, à travers l'interprétation que je fais de son comportement à l'aide de mon stock de connaissance.

La définition du rôle de M. Dupont dans la présentation de la pièce du dispositif a un poids important puisqu'elle va conditionner le début de ma relation à ce participant si je ne le connaissais pas auparavant. De même M. Dupont, lorsqu'il interviendra dans la réunion, endossera son rôle d'utilisateur puisqu'il est invité en représentation de la défense de l'environnement. Les travaux en psychologie sont nombreux sur les « stéréotypes » et leur

influence sur l'autoreprésentation des personnes et leur comportement. Ils mettent en valeur l'importance de la dimension normative du rôle qui permet de s'appuyer sur des préjugés pour entrer en relation. La « déterminabilité sociale d'un individu est son niveau de sensibilité aux influences sociales dans une situation donnée » (Schadron, 2005). Les travaux divergent quand à ce niveau de sensibilité, cependant, ils s'accordent sur l'importance de la situation et donc pour nous du cadrage de la situation par une pièce de dispositif. Les rôles définis comme celui de défenseur des consommateurs constituent un cadrage de l'action puis sont personnalisés dans l'interaction. C'est ainsi que Mintzberg utilise les rôles en gestion, définissant les facettes du rôle de dirigeant selon une théorie de l'adhocratie. Ceci le conduit à proposer des modifications dans la formation des managers en développant l'apprentissage expérientiel lors de mises en situation. (Mintzberg, 2004).

1.2.3.3 L'appropriation des dispositifs comme activité de recadrage

Les théories de Goffman sont la source d'une analyse des problèmes publics en termes de cadrage (framing) et de recadrage (reframing). Il s'agit d'analyser les mobilisations collectives non pas en terme de mobilisation de ressources mais de travail de signification, constitution de causes publiques, diagnostic de situation, organisation durable de collectifs et motivation de l'engagement de leurs membres (Céfaï et Trom, 2001). Cette approche met l'accent sur la redéfinition des problèmes publics qui cadrent l'engagement des participants. Trom et Zimmerman analysent par exemple comment le paysage a été catégorisé comme un problème public et mis en forme par la logique patrimoniale (Trom et Zimmermann, 2001). Le cadrage porte dans ce cas sur la substance de la participation. Céfaï et Lafaye mettent en valeur la dimension matérielle et situationnelle du cadrage au centre de la théorie de Goffman (Céfaï et Lafaye, 2001). Ils analysent les locaux d'une association de quartier comme lieux supports de la mobilisation. Ce lieu est caractérisé par une « enseigne bariolée dans une rue animée du quartier ». Le local met en visibilité l'action de l'association qui y accueille les habitants du quartier, qu'ils soient membres ou non, pour leur fournir une relation de service.

De même, je considère les différentes dimensions du cadrage proposé par une pièce du dispositif. L'ensemble du dispositif proposera plusieurs cadrages de la participation. L'analyse s'attache à regarder non seulement la formulation des problèmes et des rôles et leur évolution mais aussi la matérialité des lieux de réunion. La taille d'une salle de réunion par exemple cadre la largeur de la participation. Le cadrage est symbolique autant que matériel. Defrance analyse le cadrage proposé par une forme de concertation : l'audition publique (Defrance, 1988). Il discute de la définition de ce modèle d'échange jusqu'à présenter la disposition spatiale de la salle d'audition publique en comparaison à la disposition proposée dans des « hearings » en Grande Bretagne. Dans un cas, il s'agit de la forme d'un tribunal proposant une symétrie aux causes opposées. Dans le cas de l'audition publique une tribune fait face à un public créant une asymétrie entre participants.

Le rôle proposé aux participants contribue au cadrage. Quels rôles sont disposés pour la gestion de l'eau par bassin versant ? Il s'agit d'analyser, dans une pièce particulière du dispositif : les rôles proposés initialement aux participants dans l'arrêté préfectoral de composition de la CLE ; la façon dont les participants interprètent ces rôles et comment ils « se débrouillent avec » ; les figures types qu'ils utilisent et l'évolution de la représentation qu'ils ont des autres participants. Je porterai attention à la définition de rôles non parce qu'ils expliquent le fonctionnement de la société de manière déterministe mais parce qu'ils constituent des appuis conventionnels remis à l'épreuve dans l'action. Il s'agit de poursuivre

le questionnement appliqué à différentes pièces du contrat de rivière Orb (Richard-Ferroudji, 2002) qui se plaçait dans le prolongement des travaux de Galle et Weber (Galle et Weber, 1992), sur la façon dont les associations sont attendues dans les dispositifs et s'engagent. Une difficulté de la mise en œuvre du dispositif vient de l'écart entre le cadrage proposé et les attentes des participants. Qu'attendent les associations des autres participants et comment cela évolue-t-il au cours de l'appropriation du dispositif ? Quelles figures types utilisent-elles ?

D'autre part, comment se consolide un rôle ? Comment est-il remis en cause ? Avec l'institutionnalisation d'une gestion à l'échelle de bassins versants sont apparus des métiers spécifiques comme animateurs et chargés de mission de SAGE ou de contrat de milieu, ou encore directeurs de structure de bassin... Il s'agit de personnes qui travaillent à l'échelle d'un bassin versant ou d'un système aquifère et participent à l'animation d'une gestion de l'eau à cette échelle. Dans l'histoire de l'outil institutionnel SAGE et de sa mise en œuvre, se développe un questionnement quant au rôle des animateurs (SAGE mode d'emploi N°1 et SAGE mode d'emploi N° 2 p. 11). Comment l'animateur de bassin versant contribue au dispositif ? Est-ce que le type que j'identifie peut conduire à la définition d'une catégorie sociale qui participe au recadrage de la participation ?

1.2.4 Quelle reconnaissance des participants ? Accueillir des garanties de reconnaissance mutuelles

Revenons sur la disqualification des dispositifs de participation prononcée classiquement : « on n'est pas écouté ». Cette phrase a été identifiée comme raison de non participation au 1.2.1.3. Ayant le sentiment que leur parole n'est pas prise en compte dans les décisions de gestion, des participants peuvent juger inutile de prendre part au dispositif, comme l'observe Blatrix dans le cas des enquêtes publiques (Blatrix, 1999). Dans la critique des dispositifs de participation, le vocabulaire de l'écoute revient sous des termes différents en référence à des sens divers. Pour les uns, la transmission d'information ferait défaut; pour d'autres c'est le manque de sollicitude pour leurs problèmes. Mermet s'interroge : « Qu'est ce qui gage l'écoute dans les processus de concertation ? » (Mermet, 2005b). Il énumère plusieurs solutions : le caractère public de l'expression des critiques, le caractère direct. Ou encore, sous l'angle de la négociation, ce sont les concessions, les requalifications et les renoncements qui gagent l'écoute. Pour, Sansot, « dans nos sociétés pourtant démocratiques, parler et écouter occupent des positions dissymétriques qu'il conviendrait de modifier. Parle souvent celui qui a le droit de parler et qui, de ce fait, bénéficie d'un nouveau privilège. Ecouter signifie suivre une injonction, s'y soumettre. En conséquence, à l'instar des Guayakis, nos gouvernants auraient le devoir et non plus le droit de parler (...) Quant aux sujets, ils ont le droit de ne pas écouter et non pas le devoir de tendre l'oreille. » (Sansot, 2000, p.43). Sansot insiste sur les difficultés de l'activité d'écoute pour « qu'une pensée autre que la mienne (prenne) sens en moi. (...) Une certaine durée est nécessaire pour se rapprocher d'un autre être ». Sansot revalorise l'écoute jusqu'à la dimension corporelle et émotionnelle du sourire comme marque d'écoute, ainsi que les précautions à prendre pour l'écoute et les limites de la disponibilité d'écoute nécessairement parcimonieuse. Il relie l'enjeu de l'écoute à celui du don. En suivant ce point de vue, il s'agit d'explorer cette écoute attendue du dispositif de participation. Dans cette section, je considérerai dans un premier temps la participation sous l'angle de ce que donne un participant selon son étymologie latine participatio. Cela me conduira à interroger ensuite le dispositif en termes de reconnaissance des participants. Quel format de reconnaissance permet le dispositif ?

1.2.4.1 La participation comme don

Defrance analyse une procédure de concertation sur des équipements publics en terme de « construction d'une relation d'échange » (Defrance, 1988). Il met en valeur un don initial permettant la participation qui est de « donner la parole ». Ce premier don trouve une réciprocité dans la participation de ceux à qui on donne la parole, une parole elle-même en attente de retour : « être écouté ». « En concédant au citoyen un droit à la parole, les détenteurs de l'autorité se donnent l'avantage de pouvoir l'obliger en retour, voire le contraindre, à les reconnaître comme interlocuteurs. L'espace public dans lequel sont tenues les auditions fonctionne comme un univers du don, où l'échange est réglé en fonction du crédit obtenu par chacun au vu de ses intentions et de ses initiatives. » (p.66). Il analyse les réciprocités dans la communication et l'information en notant le caractère limité d'un tel échange et en mettant en valeur sa dimension temporelle.

Qu'est-ce qui est échangé ou donné dans les dispositifs de participation ? En participant, une personne donne de son temps, elle peut donner ou céder une information (un agriculteur déclare son forage et la quantité d'eau qu'il prélève), céder sur un projet (un environnementaliste vote un projet qui modifie le cours naturel de la rivière), céder une partie de son pouvoir ou de sa grandeur dans une codécision. Se tenir informé demande une vigilance et un effort d'attention. Si on prend au sérieux la dimension de don de la participation « être informé » doit bien être considéré comme un niveau de participation alors qu'il ne l'est pas selon Arnstein (voir 1.2.1.1). Qu'attend-on en retour de la participation ? Le dispositif peut être interrogé en termes de coût et de bénéfice au sens large pour les participants. Cette interrogation permet de revenir sur les raisons de non participation formulées au 1.2.1.3.

En retour d'une participation, une personne peut espérer recevoir une part du gâteau qui est l'objet de la concertation (une quantité d'eau), se faire rembourser les frais de participation (indemnisation kilométrique), être reconnu comme ayant contribué à une bonne gestion (remerciements en tête du document SAGE) ou encore être tenu informé de la suite des démarches. Le premier type de retour conduit à favoriser la venue de personnes intéressées par une part du gâteau, selon une grammaire utilitariste. Le second type est incitatif. Il utilise la médiation de l'argent pour indemniser c'est-à-dire internaliser les coûts induits avec un souci d'équivalence et de simultanéité sur le modèle de l'échange marchand. Le troisième type est un retour symbolique et décalé dans le temps. Un guide élaboré par la Communauté Européenne (2002) plaide pour un usage complémentaire de ces différents types de retour. Elle introduit un « concept de proportionnalité relativement à la participation » (p.25) qui doit guider sa mise en œuvre en répondant à une reconnaissance. Ce document insiste sur la nécessité d'accepter et d'estimer le don du participant et « de prévoir un retour aux participants » (p.5) « un feedback » (p.46) faisant suite au traitement des commentaires reçus et à l'exploitation des contributions.

« Les autorités compétentes (...) doivent être conscientes du fait que toute forme de participation publique demande le développement de capacités requises et un investissement pour établir des relations et une entente entre les diverses parties intéressées. (p.5...) »
« La possibilité pour le participant d'influencer le processus est essentielle pour un engagement actif. (p.17...) »
N'oubliez pas que ce type de consultations devra, à l'avenir, être organisé tous les 6 ans. 'Soyez aux petits soins' pour les participants : vous en aurez de nouveau besoin ! (...) Ecoutez et soyez ouvert ! » (p.46). (Communauté Européenne, 2002)

D'autre part, il pointe du doigt l'enjeu de créer du lien social en demandant de considérer la relation au participant comme « une nouvelle forme de partenariat qui demande de la patience et une confiance mutuelle » (p10). Cette patience et cette confiance ne peuvent pas être traitées dans un échange marchand, en « proportionnalité » ou en équivalence. Elles n'ont pas de prix. Alors, ce n'est pas d'échange dont il s'agit mais de don, au fondement du lien social tel que le définit Mauss (Mauss, 1924) en mettant en évidence que toutes les sociétés traditionnelles ou archaïques s'organisent à partir de la règle de la triple obligation de donner, recevoir et rendre. Le don n'est pas garanti d'un retour mais trouve sens dans la promesse d'un retour qui peut prendre différents formats. Le don est un gage de soi, c'est un engagement, un risque pris, un défi d'alliance. Le premier don est un défi à l'autre : j'ai donné de ma personne, il faut qu'il se passe quelque chose. Les dispositifs de participation peuvent être interrogés sur la façon dont ils cadrent ce qui peut être donné, reçu ou rendu. La participation peut être appréhendée en termes de don, dette, échange, cession ou concession qui mettent l'accent sur différentes attentes de réciprocité. Le terme d'échange suppose une réciprocité immédiate. Les termes de cession ou de don laissent la possibilité de non réciprocité. La dimension de sacrifice portée par le terme cession met en valeur le geste du donateur. La concession, réintègre la réciprocité, selon un double sacrifice. Si on prend au sérieux la dimension de don de la participation, il convient d'interroger le dispositif sur les dons qu'il autorise et les retours qu'il permet.

Pour Hénaff (Hénaff, 2002) donner « c'est reconnaître autrui à travers le bien offert ». Le "don cérémoniel", c'est reconnaître l'autre, lui montrer de l'estime et le défier aussi, et, par-là, l'obliger à répondre et provoquer un engagement mutuel. "Le don relève d'une éthologie de la reconnaissance réciproque. Il constitue la forme par excellence du lien social et de la reconnaissance publique. Ce que d'emblée - et en définitive- un être humain attend d'un autre être humain c'est d'être reconnu inconditionnellement dans sa dignité. C'est cela - rien d'autre- qui est en question dans la relation du don." Non que tout bien échangé doive être compris comme une demande de reconnaissance. mais certains biens sont le symbole de la reconnaissance accordée, de l'honneur rendu ou du respect partagé. Le regard sur le dispositif de participation est différent si on le soumet à cette exigence. Dans la participation se joue alors la reconnaissance d'autrui dans son altérité. Hénaff précise : « cette demande et cette offre de se reconnaître (...) sont d'une grande complexité, elles jouent constamment sur le défi, la séduction, la sollicitation, la provocation et la possibilité du conflit ; mais elles supposent toujours la générosité, le beau geste, l'avancée inconditionnelle ; et surtout, elles restent réglées par la triple obligation de donner, de recevoir et de rendre. Obligation paradoxale parce que libre autant que nécessaire. Mais c'est aussi parce qu'elle constitue pour les partenaires la reconnaissance réciproque de cette liberté.»

Considérer la participation comme don conduit à la regarder comme un rapport « agonistique paritaire ». Pour Hénaff, « Le lien social s'y noue au niveau institutionnel et individuel. Or, ce n'est plus le cas dans les sociétés politiques. La reconnaissance publique de chacun est assurée par la loi. (...) il est quelque chose que ce dispositif ne produit ni n'assure et ne protège, c'est le lien d'attachement de chacun à chacun ou même de chacun à tous. Ni l'appartenance civique, ni l'interdépendance économique ne me sollicite à reconnaître autrui personnellement (...) c'est à ce manque que peut répondre une offre d'amour collective d'un dieu (...) ou d'un chef charismatique. (...) en cela (ils) tendent à combler le déficit de reconnaissance dont souffre la modernité. » Hénaff replace la question du don dans celle de la reconnaissance mutuelle en invitant non seulement à une reconnaissance institutionnelle mais aussi personnelle des participants. Il met en valeur l'attachement comme un bien. Pour Hénaff,

ce qui importe « c'est la reconnaissance que l'on s'accorde les uns aux autres, que cela est la vie même, qu'elle est donnée et reste hors de prix »(p.515).

1.2.4.2 Différents niveaux de reconnaissance des participants

Plusieurs auteurs se sont intéressés aux liens entre les théories du don et celles de la reconnaissance (Caillé, 2004; Ricoeur, 2004a; Ricoeur, 2004b). Pour Caillé « le don est l'opérateur qui forme politiquement une société en transformant les ennemis en alliés » (p.20). Ricoeur montre la pertinence du don comme forme pacifiée de reconnaissance : « Dans les formes contemporaines et quotidiennes de l'échange cérémoniel des cadeaux, nous avons un modèle pratique de reconnaissance, de reconnaissance non violente » (Ricoeur, 2004, p26). Cette affirmation répond à l'enjeu de traiter les formes de mépris, et de prendre au sérieux les demandes de reconnaissance par autrui. De même, Honneth (2000) développe la thèse que tout conflit social est sous-tendu non pas par une lutte pour les ressources mais par une lutte pour la reconnaissance qui lui donne une signification morale. « La justice ou le bien-être d'une société se mesure à son degré d'aptitude à garantir des conditions de reconnaissance mutuelle dans lesquelles la formation de l'identité personnelle et ce faisant, l'épanouissement individuel, pourront se réaliser dans des conditions suffisamment bonnes. (...) En conséquence, ce sont les trois principes fondamentaux que sont l'amour, l'égalité et la contribution à la société (Leistung) qui, pris ensemble, déterminent ce que l'on devrait comprendre aujourd'hui par l'idée de justice sociale.» (Honneth, 2002). Honneth s'appuie sur les travaux de psychologie sociale consacrés à l'intersubjectivité pour développer son cadre d'analyse de la reconnaissance. Ces travaux (ceux de G.H. Mead et de D. Winnicott en particulier) permettent d'enraciner la théorie de la reconnaissance dans les mécanismes de formation de la personnalité humaine et la relation positive à soi. La lutte pour la reconnaissance constitue pour lui un enjeu supérieur à la lutte pour les ressources ou le pouvoir. Les travaux de Ricoeur et de Honneth nous invitent à analyser les formes de reconnaissance mutuelle¹³ proposées par un dispositif.

Mode de reconnaissance	Sollicitude personnelle	Considération cognitive	Estime sociale
Dimension personnelle	Affects et besoins	Responsabilité morale	Capacités et qualités
Forme de reconnaissance	Relations primaires (amour, amitié)	Relations juridiques (droit)	Communauté de valeurs (solidarité)
Relation pratique à soi	Confiance en soi	Respect de soi	Estime de soi
Formes de mépris	Séances et violence	Privation de droits et exclusion	Humiliation et offense
Forme d'identité menacée	Intégrité physique	Intégrité sociale	« Honneur dignité »

Tableau 3 : Structure des relations de reconnaissance sociale (Honneth, 2000, p.159)

¹³ Dans son parcours de la reconnaissance, Ricoeur considère d'autres acceptions de ce terme en mettant en valeur sa polysémie. Il distingue la reconnaissance comme identification, se reconnaître soi-même et la reconnaissance mutuelle. Les premières acceptions ne sont pas reprises ici.

Honneth, comme Ricoeur, propose trois niveaux de reconnaissance mutuelle inspirées de celles de Hegel : l'amour, le niveau juridique (le droit) et l'Etat comme lien communautaire ou solidarité (voir Tableau 3). Honneth distingue trois formes de mépris – l'atteinte physique, l'atteinte juridique et l'atteinte à la dignité de l'individu –, correspondant aux stades de développement du rapport de reconnaissance. « Ce qui doit être désormais appelé « juste » sera estimé, selon les sphères, soit par rapport à l'idée de réponse à un besoin affectif, d'égalité des droits ou d'équité dans la rémunération ».

Prenons un exemple pour déployer ces niveaux de reconnaissance dans la suite de cette section. Un préfet approuve la composition d'une CLE du SAGE. Cette CLE comprend un représentant des pêcheurs et un représentant d'une association de défense des consommateurs mais n'inclut pas de représentant des sports de loisir. Le pêcheur et le président de la CLE se connaissent depuis 50 ans, ils étaient à l'école ensemble et ils ont déjà participé à plusieurs démarches de gestion de l'eau ensemble. Le représentant de l'association de défense des consommateurs habite depuis 5 ans sur le bassin, il est très motivé par le SAGE et s'investit dans son élaboration.

La reconnaissance en droit

Les dispositifs de participation sont fondés sur la proposition d'un droit égal à participer c'est-à-dire à garantir un premier niveau de reconnaissance. Nous avons vu au 1.2.2 que dans la mise en œuvre se posait une question de qualification des participants au risque d'une exclusion ou d'une non reconnaissance de certaines identités. Une tension dans ce niveau de reconnaissance peut être illustrée par les réclamations des pratiquants du canyoning et des sports de loisir qui s'estiment non reconnus, car n'étant pas membres de la CLE. Ils revendiquent une égalité de statut avec les pêcheurs. Cela pose la question plus large de reconnaissance égalitaire des identités ou des différences. Par reconnaissance, il faut ici comprendre « forme de représentation publique de ce qui constitue la valeur d'une différence » (Renault, 2006). Des tensions sur le dispositif peuvent venir du fait de la qualification des participants. Quelles identités reconnaître de façon institutionnelle, par exemple dans la composition d'une CLE ?

L'affirmation des droits de participer vise à signifier l'assurance publique que la personne est capable de prendre part au jeu démocratique. Mais cette reconnaissance est parfois écrasée dans l'interaction par un mépris. Le représentant des sports de loisir est membre d'une CLE sur un autre bassin mais lorsqu'il vient aux réunions, personne ne se soucie de ce qu'il a à dire. Le manque de reconnaissance ressenti par cette personne ne se réduit pas à un défaut de reconnaissance en droit, il s'agit aussi d'une mésestime sociale.

La reconnaissance en estime

Prenons un autre exemple. Le représentant de l'association de défense des consommateurs a passé du temps à se renseigner, à lire des archives pour mieux comprendre, à discuter avec ses voisins. Il est présent à toutes les réunions. Il essaie de contribuer aux débats en apportant par exemple des éléments d'information sur l'état des lieux. Mais on lui répond que les informations sont déjà connues. Lorsqu'il prend la parole en réunion, personne ne reprend ou ne répond à ses propos, et ceux-ci sont tronqués dans les comptes-rendus de l'assemblée. Sa contribution à la vie sociale est dépréciée ou ignorée. Pour Ricoeur, « celui qui est reconnu juridiquement et qui n'est pas reconnu socialement souffre d'un mépris fondamental qui est lié à la structure même de cette contradiction. » (Ricoeur, 2004a, p.17 et 20). Ricoeur souligne

qu'en français, le mot reconnaissance signifie deux choses, être reconnu pour qui on est, dans son identité, mais aussi éprouver de la gratitude. Ce second niveau de reconnaissance correspond au mépris au sens de mésestime sociale.

La demande de reconnaissance en droit du premier niveau peut être résolue par une attribution de droit par le dispositif. De même, le dispositif peut contribuer à l'estime mutuelle. Pourtois insiste sur l'importance, pour la délibération, de « formes sociales de reconnaissance prédeliberatives » ou « prédiscursives » (Pourtois, 2002). Il montre comment « le déni de reconnaissance ainsi suscité par le débat compromet la poursuite de celui-ci pour toutes les personnes intéressées. (...) Une politique délibérative présuppose des conditions de reconnaissance qui confèrent au citoyen la possibilité de développer un rapport positif à soi dans les dimensions mentionnées par Honneth mais qui ne peuvent être produites par la pratique délibérative elle-même ». Il s'interroge sur les innovations institutionnelles à mettre en place et propose une attention aux effets des énonciations : « même lorsque les arguments nous paraissent pleinement justifiés, nous devons éviter que leur énonciation dans le débat public n'induisse des effets de mésestime sociale qui empêcheraient certaines personnes de pouvoir exprimer leur point de vue ou de pouvoir le faire entendre pleinement dans la suite du débat. » Si l'on suit ce point de vue, il s'agit de proposer des pièces complémentaires au dispositif dont l'objectif n'est pas de faire délibérer mais de se reconnaître mutuellement. Pour Ricoeur le modèle de la justification de Boltanski et Thévenot (présenté au 1.2.2.5) permet de comprendre le caractère pluriel des demandes d'estime sociale et des équipements sollicités. Un dispositif équipé pour mettre en ordre de grandeur civique permet de reconnaître le sacrifice ou la contribution d'un membre de la cité pour le collectif. Dans un monde de l'opinion, le nom des participants sur la première page du document SAGE exprime une reconnaissance. Un dispositif matériel permet de stabiliser des marques de reconnaissance mutuelle.

Reconnaissance et sollicitude

Enfin, le troisième niveau de reconnaissance est de l'ordre de l'amour. Il reconnaît l'affection comme bien. Il éclaire une troisième dimension du mépris qui touche au plus près la personne et son corps. Il s'agit souvent d'une reconnaissance par des proches. C'est une reconnaissance qui est difficilement objectivable : la personne veut être reconnue pour elle-même, indépendamment de toute qualité particulière. Dans notre exemple, le pêcheur et le président de la CLE sont liés par une amitié qui diffère de la relation entre le président et le représentant des consommateurs. Ils se reconnaissent dans une proximité. Le mépris serait de ne pas reconnaître cette proximité, de ne pas se soucier de l'autre. La marque de reconnaissance peut passer par l'interpellation de la personne par son prénom ou par un surnom, par la référence à une histoire commune. Faut-il se soucier de la rancœur de l'animateur de bassin qui n'a pas compté son temps pour monter un projet apparu finalement inopportun et non justifié d'un point de vue collectif ? Cet exemple entend également montrer que la question de la reconnaissance se pose de façon symétrique pour les participants et pour les organisateurs de la participation. Faut-il se soucier des susceptibilités ? Que faire des relations d'amitiés ? Persister à mettre en œuvre le projet reviendrait à satisfaire l'animateur au détriment d'un bien commun. Aussi, ce troisième niveau de reconnaissance peut-être exclu du dispositif.

Pourtois considère ce niveau de reconnaissance comme non « pertinent sur le plan politique ». Les théories de la justice ont tâché d'éloigner la tyrannie des liens de proximité sur des décisions communes. C'est un enjeu de l'impératif de publicité. C'est le fondement du libéralisme et du voile d'ignorance Rawlsien. Cependant, les participants restent des êtres

humains, sensibles et éprouvants de l'affection. On peut balayer cet affect et le disqualifier en disant au participant qu'il est susceptible. Pourtant, les conclusions du premier chapitre nous invitent à prendre au sérieux ces attachements.

Les théories du « care » ou l'éthique de la sollicitude mettent en valeur l'attention et le souci de l'autre en prêtant une attention soutenue aux affects, au particulier et à la situation (Paperman et Laugier, 2006). L'éthique du care demande de proposer une « réponse appropriée à l'autre suivant les circonstances : elle nécessite une attitude expérimentale, la sensibilité à une situation et la capacité à improviser, à « passer à autre chose » face à certaines réactions. » (Laugier, 2006) Elle prête attention aux émotions. Elle va à l'encontre des exigences de détachement et de neutralité comme condition de justice. La spécificité de l'éthique du care est de placer en son cœur la reconnaissance de la dépendance et de la vulnérabilité comme traits de la condition humaine. Elle va à l'encontre d'un idéal de maîtrise et d'autonomie de l'être humain soumis à des critères de justice abstraits et impartiaux. Ce recentrage de la justice est potentiellement subversif, puisqu'il donne la priorité au souci de l'autre avant toute considération d'équivalence. Bien que cette dimension du traitement de l'humain soit présente dans d'autres philosophies (Sosoe, 2003), la spécificité de la théorie féministe du care est de le placer au rang d'une théorie de la justice. Les travaux sur le care se sont particulièrement intéressés aux professions où prendre soin de l'autre occupe une place importante mais peine à être reconnu socialement (infirmière, professionnels de la petite enfance, travailleurs sociaux, etc.). Ces travaux s'interrogent sur la valeur et les spécificités de du travail du care et les possibilités de son institutionnalisation.

Pattaroni s'interroge sur cette possibilité (Pattaroni, 2006). Pour lui l'institutionnalisation est impossible car « Le geste de sollicitude n'est évaluable que par celui qui le reçoit ». Le travail du care ne peut être commensuré. Il se soustrait à l'équivalence. Les gestes de sollicitude prodigués par une infirmière ne peuvent être évalués par un tiers. Alors, pour Pataroni, « il faut considérer une politique qui crée des conditions de possibilité plutôt qu'elle n'impose des obligations. (...) Il faut offrir la possibilité de laisser se déployer des lieux et des moments propices à des engagements plus familiers où la personne peut se soustraire à un certain nombre d'épreuves. De même, en d'autres lieux ou d'autres temps, l'individu doit pouvoir aussi se soustraire à une trop grande familiarité et bénéficier d'un traitement public. ». Prendre au sérieux la question posée par le souci de l'autre demande de prêter attention à l'existence dans le dispositif de moments qui permettent une sollicitude et de moments de mise en équivalence. Quels lieux permettent des discussions sans horizon du public ? Quelles personnes font un travail de prendre soin ? Ces approches permettent de mieux comprendre des critiques qui ont été formulées vis-à-vis des démarches participatives au 1.2.1.3 et les difficultés de l'empowerment. Les formats de participation qui se basent sur un modèle libéral considèrent les participants comme des individus autonomes et responsables qui ont un droit à participer. Ces formats garantissent fermement la reconnaissance en droit mais ne parviennent pas à garantir les deux autres niveaux.

1.3 Une architecture pour faire entendre et composer différents biens du proche au public

Retraçons le parcours du chapitre précédent sur la prise en compte par un dispositif de l'exigence de participation. La première section a fixé comme objectif au dispositif de redonner du pouvoir à des personnes exclues de la décision. Le dispositif est alors attendu pour faire grimper ces personnes sur une échelle de la participation en référence à une grammaire politique libérale qui sollicite le participant comme individu autonome et responsable. Cette ambition se heurte à des cas de résistance des participants à accepter le format proposé. Le constat de cet achoppement invite à considérer plusieurs formats de participation. Dans la deuxième section, la discussion de catégorisations des participants montre l'existence de différents états de participant et d'ordres de grandeur. Les dispositifs observés ne peuvent se passer de mécanismes de représentation. Le dispositif est alors attendu pour participer à la légitimation de différenciations des participants et à leur mise en ordre en référence à une grammaire des grandeurs. Dans la troisième section, j'ai mis en valeur la façon dont une pièce de dispositif cadre la participation, en particulier en définissant des rôles. L'enjeu est alors de proposer plusieurs cadrages qu'il convient de qualifier selon différentes grammaires de la communauté. La quatrième section m'a conduit à interroger les dispositifs en termes de reconnaissance en distinguant trois niveaux : la reconnaissance en droit, l'estime mutuelle et la sollicitude. Le dispositif est alors sollicité pour donner des garanties de reconnaissance aux participants selon différents niveaux. Cette conclusion renforce l'enjeu de proposer différents formats de participation et de prêter une attention soutenue au traitement des biens du proche. Ces derniers sont considérés comme relevant du privé dans une grammaire libérale ou comme petits dans une grammaire des grandeurs. La nécessité de prendre en compte différents niveaux de biens invite à renouveler la question de la participation.

Le cadre des régimes d'engagements présenté dans le premier chapitre propose trois niveaux de biens qui viennent croiser les trois niveaux de reconnaissance définis dans la section précédente (Thévenot, 2006 p241; Thévenot, 2007). L'estime sociale correspond à la grandeur justifiée. La reconnaissance en droit correspond aux garanties de l'action en plan. L'engagement familial répond aux attentes de sollicitude. Le chapitre 1 a conclu sur la pertinence du cadre des régimes d'engagement pour considérer une pluralité de rapports au monde environnant dans la mise en œuvre d'une gestion locale. La possibilité de formuler les attentes de reconnaissance à partir du cadre des régimes d'engagement renforce sa pertinence pour l'analyse des dispositifs de gestion de l'eau. En faisant le lien entre le monde environnant et un bien, la théorie des régimes d'engagement permet de qualifier l'influence du cadrage proposé par le dispositif sur la satisfaction de chacun des niveaux de reconnaissance. « La notion de régime permet d'éclairer le type de propriété attribuée aux agents de l'environnement aussi bien qu'à l'acteur engagé, et donc le format de l'information pertinente pour saisir ces propriétés » (Thévenot, 2006 p198). Le dispositif peut contribuer à la reconnaissance de l'atteinte d'un rapport en familiarité avec un environnement éprouvé mais aussi celle d'un bien commun.

Aussi, dans ce troisième chapitre, la question posée par le défi de participation sera à nouveau reformulée en considérant la participation comme un engagement. Dans, la première section j'interrogerai les dispositifs sur la manière dont les participants sont engagés et s'engagent en identifiant quatre figures. Le défi de la participation devient celui de « faire entendre »

(Thévenot, 1999) une pluralité de biens. Une fois ce défi considéré, un second apparaît en pleine lumière : celui de composition de cette pluralité. Ce second défi est majeur dans les tensions actuelles des dispositifs. Dans la seconde section je m'intéresserai à la combinaison des différents biens accueillis pour une décision collective en identifiant différentes modalités de composition sur la base des régimes d'engagement. Enfin, dans la dernière section je reviendrai sur la problématique de thèse qui questionne le dispositif sur l'architecture proposée pour passer du proche au public en considérant la tension des deux opérations de mise en visibilité de la pluralité et de composition.

1.3.1 Comment les participants sont engagés et s'engagent? Les dispositifs au défi d'accueillir la pluralité

J'ai présenté dans le chapitre 1-1 le cadre théorique des régimes d'engagement en partant d'une différenciation du rapport aux choses. Cette facette de l'engagement est celle qui correspond à l'épreuve matérielle contenu dans ce terme, par exemple dans l'expression : engager une clé dans une serrure. Cependant, l'engagement dans une acception classique d'engagement politique fait référence à une promesse. Il s'agit de développer cette seconde facette qui permet de décrire la participation comme implication de la personne. Cette implication est sollicitée dans l'appel à participer selon un « engagement actif » encouragé par exemple par la directive cadre européenne sur l'eau. La pertinence du concept d'engagement tient dans la conjonction des deux facettes. Les régimes d'engagement permettent de qualifier l'action en liant l'environnement à la personne en référence à trois niveaux de biens.

1.3.1.1 Quatre figures de participant différemment accueillies : le stakeholder, le sujet moral, la personne attachée et l'explorateur

Dans une même intention de relier l'action à la personne, des psychologues considèrent le concept d'engagement comme central. Kiesler le définit comme le « lien qui existe entre un individu et ses (...) « actes comportementaux » » (Joule et Beauvois, 2002 p74). Cette définition met l'accent, de la même manière que l'approche de Laurent Thévenot, sur l'engagement en acte et non seulement par les idées ou les sentiments, comme dans l'engagement pour une cause. Elle met par ailleurs l'accent sur le fait que l'individu soit lié à son comportement et au chemin emprunté. « L'engagement d'un individu dans un acte correspond au degré auquel il peut être assimilé à cet acte (...) l'engagement dans un acte rend l'individu plus sensible à l'inconsistance qu'il pourrait y avoir entre cet acte et une nouvelle attitude qui ne lui serait pas conforme » (p74). Les auteurs proposent et comparent des techniques de manipulation qui visent à engager des individus dans des actes. Ces techniques s'appuient sur une définition de la situation, du discours tenu et de l'enchaînement de sollicitations.

Ces travaux en psychosociologie sont particulièrement intéressants en ce qu'ils considèrent l'engagement de façon dynamique et montrent comment un premier acte engage pour un second. Ils permettent d'expliquer le constat de Friedberg : « On sait depuis longtemps que la participation n'est pas un cadeau que l'on fait à ceux auxquels on demande de participer ou plutôt que c'est un cadeau empoisonné dans la mesure où la participation engage ceux qui y consentent dans la solution que l'on a trouvé en commun. » (p353) (Friedberg, 1993). Les travaux en psychosociologie permettent de comprendre la dynamique de fermeture de

certaines situations. La psychologie cognitive formule des hypothèses sur le lien entre l'engagement d'une part et l'organisation et l'accessibilité des éléments cognitifs d'autre part (p91-92). Ils analysent comment la personne est engagée dans un acte selon certaines circonstances pour expliquer des cas de soumission librement consentie : « Qu'il y ait des circonstances dans lesquelles la soumission à (des modèles impérieux de conduite) s'accompagne d'un engagement en tous points semblable à celui que provoque le sentiment de libre choix est un des problèmes les plus fascinants que rencontre la psychologie sociale » (p115). Le concept d'engagement est en outre fertile pour expliquer la « norme de réciprocité » (p126).

Cette théorie de l'engagement s'appuie sur certains postulats communs à l'approche des « régimes d'engagements ». Elle met l'accent sur le souci de mise en cohérence de la personne dans le temps, tout en mettant en valeur la situation d'engagement. J'ai repris, dans le titre de section, la distinction que Joules et Beauvois opèrent (p94) entre « s'engager » et « être engagé » pour mettre en valeur le cadrage opéré par le dispositif et les autres participants. Par ailleurs, ces travaux sont particulièrement intéressants par les résultats qu'ils proposent quant à la dynamique de l'engagement. Joule et Beauvois prennent l'exemple d'une phrase prononcée en remerciement qui renforce l'engagement de la personne « Merci beaucoup, j'aimerais rencontrer plus de gens comme vous, prêts à se mobiliser pour les bonnes causes » (p111). Ils montrent que la prononciation de cette phrase après un service rendu augmente le taux de personnes qui adoptent un comportement altruiste dans la suite de l'expérience.

Cependant, ces auteurs analysent l'engagement en référence à la liberté comme bien. Ils ne se considèrent pas comme défenseurs de la démocratie mais revendiquent de proposer des outils et des catégories pour permettre à tout un chacun de préserver sa liberté. Ils problématisent une opposition entre l'acteur tout puissant ou personne subissant, entre l'agir et le pâtir. La théorie des « régimes d'engagement » permet de sortir de la référence à la liberté en considérant une pluralité de biens, dont l'attachement¹⁴, qui permet de requalifier ce qui est appelé manipulation ou soumission dans les travaux de Joules et Beauvois. Le régime de justification permet de qualifier l'engagement dans une cause en réconciliant l'analyse des conduites et celle des croyances dans l'action justifiée. Joule et Beauvois (p96) dissocient ces deux analyses en étudiant la manipulation c'est-à-dire la puissance de l'influence extérieure sur les conduites. La théorie de la justification permet d'expliquer l'observation de Joules et Beauvois quant à la mise en valeur de ses actes par une personne : « Les gens s'efforcent de donner à leur action un niveau d'identification élevé, le plus élevé possible. Ainsi, une mère de famille préférera t-elle dire qu'elle nourrit sa famille plutôt que de dire qu'elle est en train d'éplucher des légumes ou de casser des œufs, ce qu'elle est objectivement en train de faire. » Tout en soulignant la capacité de jugement des personnes propre à la justification, ces auteurs restent sur un modèle téléologique de l'action en axant leur ouvrage sur la manipulation c'est-à-dire une figure pragmatique de l'individu autonome qui étend son plan à d'autres agents humains à leur insu. La distinction entre action en plan et justification permet de ne pas écraser l'un sur l'autre avec le risque de traiter le souci de bien commun comme une

¹⁴ Le film « Attache-moi ! » de Pedro Almodovar (1990) est une belle démonstration de la pertinence de ce bien. Un jeune homme amoureux enlève, séquestre et attache physiquement une jeune femme indifférente. Il veut l'obliger à voir et reconnaître son affection et sa personne. Il espère provoquer chez elle un sentiment réciproque lorsqu'elle aura appris à le connaître. Progressivement, la jeune femme savoure la douceur de l'attachement. A la fin du film, le jeune homme lui rend sa liberté physique mais elle le suit, attachée sentimentalement.

argumentation rhétorique de défense d'objectif. Cette distinction permet d'expliquer la performance de la « technique de l'étiquetage » décrite par Joules et Beauvois en l'analysant comme un dispositif incitant à s'engager dans la justification plutôt que dans l'action en plan.

A partir de la différenciation de régimes d'engagement liés à des biens différents, il s'agit alors de s'interroger : Comment les dispositifs favorisent ou excluent des engagements ? Comment les dispositifs favorisent ou excluent l'expression d'engagements différents avec le bassin versant ? Les quatre régimes d'engagement présentés au 1.1.2.2, permettent de définir quatre figures de participants pour discuter de leur accueil par une pièce de dispositif. Ces figures peuvent également décrire différents rapports à l'environnement.

Le stakeholder accueilli par le dispositif qui propose de satisfaire des objectifs contradictoires

La première figure est celle du stakeholder ou porteur d'enjeu(x) qui correspond à un engagement dans l'action en plan (Thévenot, 2006) en référence au bien de satisfaire dans l'action un ou plusieurs enjeux portés, parfois contradictoires entre eux. Les dispositifs semblent bien équipés pour accueillir une telle figure et les participants préparés à l'endosser. Nous avons vu par exemple qu'une qualification du participant en termes d'usager mettait en valeur un objectif de défense de ses intérêts. Un participant dans une CLE invité au titre d'association de défense du consommateur sera attendu pour satisfaire un objectif de défense des intérêts des consommateurs (voir 1.2.3.1). On restreint par la même l'engagement de ces personnes dans les dispositifs de participation en favorisant un engagement en plan. Elles ne sont pas attendues voire sont exclues du domaine de la discussion d'un bien commun si cela sort de la défense de leur enjeu.

La sociologie est équipée solidement pour analyser l'action téléologique et son accueil par un dispositif. La sociologie des organisations (Lafaye, 1996) par exemple, propose des catégories d'analyse comme buts, intérêts ou stratégies. L'acteur « tentera à tout instant de mettre à profit sa marge de liberté pour négocier sa participation, en s'efforçant de manipuler ses partenaires et l'organisation dans son ensemble de telle sorte que cette participation soit payante pour lui » (Crozier et Friedberg, 1977). « Aucun acteur d'un système (...) ne peut y être sans intérêt et sans enjeu : il est toujours pourvu d'une stratégie relative à celui-ci. » (Friedberg, 1993).

Ces catégories ont été déployées par les sciences de gestion et les sciences politiques en proposant des applications et intégrations dans la formation des praticiens. Les dispositifs peuvent être questionnés grâce aux catégories développées pour le « management » comme le font Allain et Emerit pour les SAGE (Allain, 2001b; Allain et Emerit, 2003). D'autres auteurs mettent particulièrement l'accent sur l'engagement stratégique dans les dispositifs de gestion locale de l'eau (Aubin, 2005; Brun et Marette, 2003; Busca, 2002; Reverdy, 2004; Salles et Zelem, 1999; Vachon, 2004). Pour Aubin : « La confrontation n'est pas une confrontation entre des règles activées, mais bien une confrontation d'acteurs, avec leurs stratégies, leurs contraintes et leurs ressources d'action. » Ce qui compte pour la personne c'est d'avoir défini des objectifs à atteindre et d'avoir rassemblé les moyens pour les atteindre lorsqu'elle vient participer. Le format de participation proposé doit lui permettre de mettre en œuvre son plan. Si le plan prend en compte le plan des autres participants, il devient stratégie. Le stratège avisé anticipe la rationalité de ses adversaires. L'intérêt défendu dans le plan peut-être de différent niveau : personnel ou de groupe. La caractérisation de stakeholder cantonne à défendre un enjeu prédéfini.

Le sujet moral accueilli par le dispositif qui propose de contribuer au bien commun

Le cadre des régimes d'engagement permet de prendre au sérieux les capacités morales des personnes et de ne pas rabattre immédiatement la participation sur un plan, qu'il s'agirait de dévoiler, mais de reconnaître le participant comme une personne morale ayant la capacité et la volonté de participer au débat collectif sur le bien commun. Il s'agit de considérer les projets de développement comme portés non seulement par des personnes qui cherchent à atteindre des objectifs, mais aussi par des personnes qui ont la volonté de contribuer au bien commun et veulent être reconnues pour leur contribution. Dans la section 1.2.2 j'ai présenté les revendications d'être considéré comme porteur de l'intérêt général ou citoyen, dans les travaux de Rui par exemple. L'enjeu pour le dispositif est alors d'accueillir une pluralité de voix au sens de représentation du bien commun. Alors, tout le monde est légitime à parler mais doit se soumettre à des épreuves de réalité ou de grandeur. Les différents mondes de la justification permettent d'équiper une analyse en termes de reconnaissance plurielle et d'estime sociale. Un participant peut être reconnu pour son expertise, sa capacité et son implication à représenter l'intérêt général ou par réputation.

Les dispositifs élaborés sur le modèle délibératif favorisent un engagement dans la justification ou l'action en plan. Ils sollicitent les participants dans un état d'individu autonome et responsable que j'ai défini sur la base des travaux de Pattaroni au 1.2.1.1. Or, les personnes ont des dispositions inégales au format requis par l'espace public (Breviglieri et al., 2004; Doidy, 2002). Doidy évoque le pêcheur qui a du mal à parler du cours d'eau en général et préfère parler de celui qui lui est familier. Ceux qui ne sont pas disposés pour le public peuvent être disqualifiés ou exclus. Doidy met en lumière la charge qui pèse sur les êtres humains et leur vulnérabilité lorsqu'ils doivent passer au public. La personne dans un lieu du public s'expose. Doidy présente le cas d'Eric Pétetin, un militant "surexposé", dans l'impossibilité de relâchement au sein d'un espace familier. Les arènes publiques exigent de porter une voix détachée, tournée vers l'horizon public d'un bien commun élargi. Cette opération est exigeante et peut dissuader de participer. En parallèle à la grammaire de l'individu libéral, il s'agit de reconnaître une grammaire de l'attachement non pas à une communauté qui écraserait l'individu mais entre des personnes qui acceptent d'être liées les uns aux autres. C'est à partir d'examen de régimes d'engagement dans le proche que l'on peut comprendre les difficultés des mouvements requis pour participer à une cause publique et faire entendre sa voix en public.

Des travaux sur les concertations environnementales observent que les participants sont attendus dans d'autres formats que le plan ou la justification (Beuret, 2006) (Defrance, 1988). Un comité consultatif, certes limite le pouvoir des participants mais offre un lieu « intermédiaire du public » (Richard-Ferroudji, 2003) pour accueillir les voix de différents formats, de l'expression du riverain inondé à celle de l'environnementaliste qui met en cause un projet d'aménagement. Ce sont des lieux d'expression qui allègent la tension d'une prise de parole en public.

La personne attachée accueillie par le dispositif qui propose l'expression des biens du proche

Defrance décrit la mise en œuvre d'un audit participatif sur un projet d'équipement. Il met en valeur « les relations sûres, reposant sur des liens personnels » comme « conditions politiques de possibilité de la concertation » qui ont permis la conduite de l'échange. Il souligne « comme ressource essentielle les capacités étroitement liées à la personne (personnalité, chaleur humaine, compréhension, etc.) » Il décrit le processus en déployant les

« caractéristiques biographiques » des agents pour expliquer la mise en œuvre de l'audit : « Doté des caractéristiques sociales typiques des membres de son corps (fils d'ingénieur, études à Polytechnique et aux Ponts et Chaussées, carrière partagée entre les services centraux et les services extérieurs), il présente la particularité d'être diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris (...) A Nancy, il est perçu par ses interlocuteurs comme un DDE exceptionnellement actif et avancé (...) Ceux qui le désavouent, comme la préfecture, soulignent le caractère risqué et politique de ses opérations. » DeFrance déploie les caractéristiques de participants dont les interventions permettent d'expliquer le déroulement du processus. Ce faisant, il invite à considérer les participants comme des personnes entières et composites et à accueillir une participation en personne et non par en représentant ou en porteur d'enjeu. Alors, DeFrance discute des « types de rapports d'échange possibles » selon l'organisation spatiale des participants, l'organisation temporelle des débats et la logique de leur déroulement. Il observe dans les audits participatifs qu'une « tendance (des personnes) à se polariser est manifeste même dans la proximité la plus poussée du face à face direct ». Les personnes se concentrent sur un même sujet plutôt que de s'engager dans un dialogue. Le cadre des régimes d'engagement permet d'explicitier la critique des dispositifs ainsi formulée par DeFrance. L'audit participatif qu'il observe favorise un engagement en plan et enferme les participants dans la défense d'un objectif. Son analyse contribue à la réflexion sur les conditions de possibilité d'autres types d'engagement et en particulier d'engagements familiaux. Elle invite à favoriser l'accueil de ce dernier type d'engagement.

Or, l'accueil d'engagements familiaux est souvent appréhendé uniquement comme un risque. Le risque encouru peut être qualifié pour être pris en charge. Il réside en premier lieu dans la possible tyrannie des biens du proche sur le commun si on les laisse s'exprimer. En outre, si le dispositif permet aux participants de s'engager en familiarité, il peut conduire à l'exclusion de nouveaux qui n'ont pas ce type de liens. Enfin, la proposition d'un engagement qui fasse valoir les biens du proche peut conduire à une exclusion de la participation à la discussion d'un bien commun. Ainsi, certaines pièces publiques de dispositif ne demandent pas au participant de monter en généralité mais vont le chercher dans son familial et sa particularité. Seul l'habitant est invité à parler et pas le militant dans les dispositifs de participation de l'agglomération dunkerquoise (Lafaye et Flanquart, 2001). « Les participants sont identifiés par leur qualité d'habitant et, ce faisant, dépouillé de toute appartenance collective ». Ceci évite la reconnaissance d'une représentativité des associations et conduit à un refus de s'engager, à un « effacement du militant devant le simple habitant » ou à un engagement critique pour faire entendre une voix collective qui est disqualifiée.

L'accueil d'engagements familiaux permet une participation en personne. Participer en personne c'est avoir la possibilité de ne pas abandonner une partie de soi. La personne est une unité par son corps mais elle peut être engagée et s'engage de façons plurielles. Accueillir le participant en personne lui permet de garder cohérence. Il peut contribuer au bien commun en tant que sujet moral, faire entendre sa volonté en tant que stakeholder mais aussi exprimer des atteintes plus personnelles en tant que personne attachée. L'accueil du participant en personne nécessite de lui donner la possibilité de se départir par moments du rôle qui lui a été attribué dans l'invitation à participer, par exemple de représentant des consommateurs, pour être reconnu comme un être humain plein et entier. Si des moments comme les débats publics favorisent le maintien dans un rôle, d'autres comme les discussions en début ou en fin de réunion permettent des changements de régimes. Le régime d'engagement familial permet de qualifier l'engagement dans des moments rangés par les acteurs de terrain dans la catégorie « *moment informel* », même si ces moments sont toujours susceptibles d'un engagement en

plan ou dans la justification suite à une critique lors d'un face à face entre deux participants, par exemple.

L'explorateur accueilli par le dispositif qui propose d'expérimenter

Dans le point précédent, j'ai souligné l'enjeu d'accueillir le participant en personne pour lui permettre d'exprimer une cohérence. Or, dans certaines situations, il peut être opportun d'engager le participant dans une exploration au-delà de lui-même. Lafaye (Lafaye, 1994), présente le cas d'un aménagement du littoral en intégrant « la continuité temporelle d'un processus de décision et la discontinuité des circonstances et des contingences qui viennent l'enrayer. » Ainsi, elle met en valeur les opportunités, les réajustements, les rencontres inopinées, les saisies des occasions et les réorientations suite aux impasses. Elle souligne l'incertitude des acteurs et le déplacement des objectifs, en cherchant « à ne pas dissocier les éléments stabilisateurs de l'action les caractères préconstitués susceptibles de l'orienter et les déplacements et les redéfinitions qui y trouvent place. Cette approche permet d'interroger le domaine de validité des modèles aléatoires de la décision et de relocaliser tant les modèles stratégiques de l'action que le modèle de la justification publique. » En faisant un telle analyse, elle met en valeur des moments qui ont permis une exploration de nouvelles solutions. La sociologie des sciences développée au centre de sociologie de l'innovation permet de prolonger cette proposition en montrant les bénéfices de l'exploration du monde des possibles (Callon et al., 2001; Latour, 1999). Le collectif doit expérimenter pour apprendre dans l'épreuve et recomposer un monde commun. La potentialité du bénéfice collectif de l'exploration invite à proposer dans le dispositif des moments qui lui sont dédiés, alors que la maîtrise et la recherche de garantie président souvent à sa conception.

Le régime d'engagement exploratoire (Auray, 2007) permet de discuter des conditions de possibilité d'une exploration. Le mode d'engagement propre à l'exploration ne s'ordonne pas suivant une grammaire de l'individu doté de volonté, capable de se montrer responsable et de se tenir dans une autonomie ni d'une personne confiante dans son familier. Il met en valeur la curiosité et la dispersion. L'exploration représente une prise de risque mais permet l'excitation et le bonheur de la découverte (Auray, 2006). La distinction de l'exploration des autres régimes d'engagement permet de discuter des dispositifs favorables à un tel engagement. Callon et al. (ibid.) proposent le forum hybride comme outil d'exploration. Les forums hybrides visent une exploration de l'identité des acteurs qui se découvrent concernés par les projets en discussion et une exploration des problèmes et des solutions c'est-à-dire du monde des possibles. Les forums hybrides favorisent l'expression, la discussion et la justification de solutions proposées par une partie des participants. Cependant, ils ne se prêtent pas à une excitation propice à l'exploration de l'inconnu pour la découverte de nouvelles solutions. Le caractère public de ces forums est un atout pour la valorisation de nouveautés mais peut être un frein à l'exploration qui implique une prise de risque. D'autres auteurs proposent d'utiliser des situations de jeu pour favoriser un régime exploratoire (Barreteau, 2007). L'excitation exploratoire à laquelle donnent lieu les jeux (voir 1.4.2.6), peut être la source d'innovations. Ce qui émerge de l'excitation exploratoire devient innovation après un grandissement en référence à un bien commun ou à la satisfaction d'objectifs. Les dispositifs de jeu sont souvent composites en prévoyant une valorisation des résultats de l'exploration. Les jeux pédagogiques prévoient explicitement cette phase. Le régime exploratoire permet de discuter des conditions de possibilité d'une telle émergence et de penser la dynamique de changement en distinguant l'exploration de la valorisation de son résultat.

1.3.1.2 L'appropriation des dispositifs et l'accueil d'une pluralité de biens du proche au public

Les quatre régimes d'engagement présentés au 1.1.2.2 permettent de revenir sur la question de la reconnaissance des participants mais aussi sur celle du rôle proposé en identifiant quatre figures type de participant dont le dispositif cadre l'accueil. Le Tableau 4 rappelle les principales caractéristiques de chaque régime et les figures identifiées.

La référence courante à des intérêts ou enjeux à représenter ne suffit pas pour appréhender le pluralisme présent dans les dispositifs qui doivent composer avec des biens plus divers dans leur portée. Un agriculteur participant dans une CLE ne peut être réduit, même si c'est plus commode, à être le défenseur de besoins en eau pour l'irrigation des cultures. Il porte une conception d'une vie bonne sur le bassin et une expérience personnelle de la rivière éprouvée dans différentes situations. Il s'agit de considérer les intérêts des personnes mais aussi leurs ambitions morales et leurs attachements à l'environnement. Le cadre des régimes d'engagement caractérise un pluralisme du proche au public et un pluralisme à chaque niveau de biens. Pour Laurent Thévenot (Thévenot, 2006), le problème politique le plus important du moment est la recherche de constructions politiques du commun qui accueillent les attaches, c'est-à-dire qui ne les éludent pas dans une dichotomie public-privé. Comment créer des dispositifs plus accueillants pour le proche ? Quelle(s) modalité(s) une pièce du dispositif favorise-t-elle ou limite-t-elle ?

Régime d'engagement	Mode de saisie des choses	Figure de l'agent	Format de l'information pertinente	Bien engagé
Justifiable	Objet qualifié selon grandeur	Personne qualifiée Sujet moral	Indicateur conventionnel	Grandeur de bien commun
En plan	Moyen fonctionnel, instrument Utilisation	Sujet autonome, porteur d'un projet d'une intention Stakeholder	Indicateur de fonctionnement normal	Satisfaction du plan accompli convenablement ou d'une volonté exercée
Familier	Entour accommodé Usage, habité	Personne attachée	Indice perceptuel local et personnel	Aise ou convenance personnelle
Exploratoire	Tâtonnement Saisie de curiosités	Explorateur passionné, Personne excitée	Indice ou indicateur annonçant une nouveauté	Excitation, passion et découverte

Tableau 4 : Quatre régimes d'engagement, d'après (Thévenot, à paraître)

Chaque pièce de dispositif peut favoriser un régime d'engagement ou l'exclure, même si elle est toujours susceptible de débordements. Elle sollicite ainsi la personne dans un certain état et pour défendre une catégorie de bien. Des changements d'états sont possibles en situation

mais ils peuvent être disqualifiés, par exemple si l'on « fait comme chez soi » lors d'une réunion publique. Sous quelles conditions favorables du dispositif, les gens vont traiter autrui en représentant d'un groupe d'intérêt, en représentant de valeurs ou en personne ? Les pièces de dispositifs qualifiées de participatives sont souvent d'un format public. Or, les attachements peinent à être exprimés en public telle la longue et intime relation d'un riverain avec la rivière. Certains habitants ne sont pas habitués à parler en public. Les dispositifs de gestion de l'eau doivent accueillir leur voix et permettre leur grandissement. Je fais miens les mots de la conclusion de la thèse de Doidy (Doidy, 2002): « Il convient dans l'accompagnement, comme dans l'évaluation de ces nouveaux dispositifs de décision et de concertation environnementale, d'intégrer une perspective proprement dynamique capable de penser le passage des acteurs dans plusieurs régimes, de la plus étroite proximité à l'agir dans l'espace public. » Le traitement en familiarité exige un rapprochement supposant de faire preuve de compréhension ou de sollicitude. La montée en généralité qualifie le traitement d'un cas singulier en référence à un bien commun. Le traitement dans la justification demande un détachement pour mettre en équivalence. La Figure 9 représente les régimes d'engagement du proche au public.

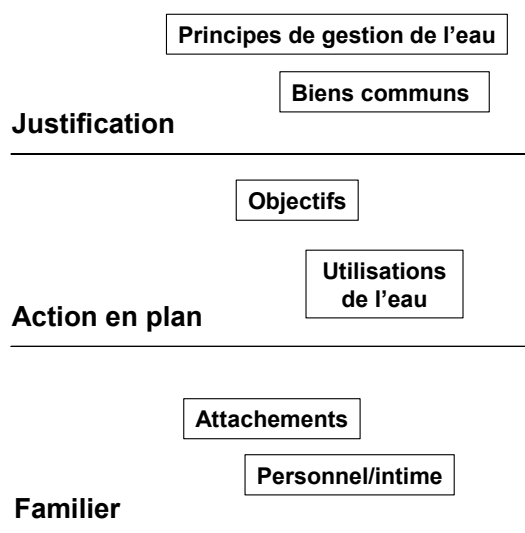


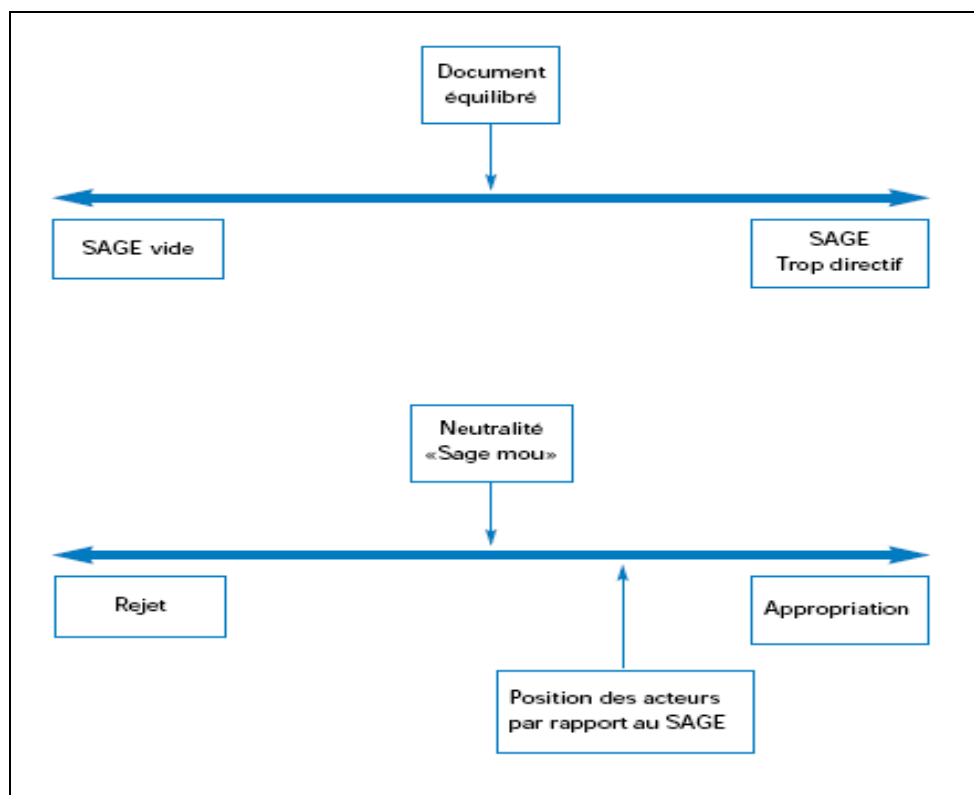
Figure 9 : Trois régimes d'engagement du proche au public

Je définis le défi de participation comme celui de proposer un dispositif qui permette à toute personne de faire entendre sa voix et que ces voix soient prises en compte dans la composition du commun. Faire entendre les différents biens mis en avant par les personnes et définis comme des intérêts, des valeurs ou des attaches concernant un bassin versant plaide pour un dispositif de gestion du bassin versant composite qui propose des lieux de participation de format différent pour accueillir l'ensemble des voix. C'est bien ce que l'on observe en pratique. Différents degrés de publicité de la participation existent : de la rencontre informelle avec un élu local à l'intervention dans une CLE. Cependant, alors que les pièces de participation se multiplient et que des voix trouvent un accès à l'espace public, les participants sont souvent déçus des résultats obtenus. L'évaluation des dispositifs de gouvernance conduit Theys à faire le constat que l'enthousiasme initial sur la concertation a parfois laissé la place à un sentiment d'impuissance (Theys, 2003).

1.3.2 Quelles modalités de composition de la pluralité de biens proposées par le dispositif ? Les dispositifs au défi de la décision

« Les deux écueils du SAGE

Le SAGE vide est le résultat d'une concertation qui le moment venu n'a pas su laisser sa place à l'arbitrage, c'est-à-dire à l'organisation de la prise de décision ; les acteurs moteurs n'ont pas su utiliser le dialogue pour surmonter les conflits d'intérêt et ont laissé de côté les enjeux qui justifient le SAGE. Le SAGE est accepté mais il apporte peu de progrès. Le SAGE trop « directif », conduit par un petit groupe d'élus et de techniciens qui a pris toutes les décisions même s'il a veillé à organiser des réunions d'information : les acteurs moteurs n'ont pas su ou voulu réellement élargir le cercle du pouvoir et ouvrir une véritable discussion ; le SAGE apporte des progrès mais l'appropriation ne s'est pas faite. Il est mal accepté et donc ne sera pas bien mis en œuvre. »



Source : Pour le SAGE, animer la concertation et la communication – Guide méthodologique août 2001. p10

« Attention ! La participation publique n'est pas nécessairement une question d'(...) Etablir un consensus à tout prix : être clair sur le fait qu'il n'est pas possible de satisfaire tout le monde. La participation contribuera à expliquer les décisions au fur et à mesure qu'elles sont prises et permettra à l'audience concernée de faire sien les résultats atteints. » (Communauté Européenne, 2002, p.21)

« Intégration : un concept clé sous-jacent à la DCE : intégration des objectifs environnementaux (...), de toutes les ressources aquatiques(...), des tous les usages et de toutes les fonctions et valeurs attachés à l'eau (...), des disciplines, analyses et compétences (...) des lois sur l'eau dans un cadre commun cohérent (...) de tous les aspects écologiques et de gestion importants (...) d'une vaste gamme de mesures, y compris tarification et instruments

économiques et financiers, dans une approche commune de gestion (...) des parties intéressées et de la société civile dans les prises de décision (...), des différents niveaux décisionnels influençant les ressources aquatiques et l'état des eaux (...) de la gestion des eaux des différents Etats membres. »

(Communauté Européenne, 200, p.13)

Ces extraits de documents soulèvent une difficulté pesant sur les dispositifs de gestion de l'eau : celle de la composition de la pluralité, revendiquée par le concept d'intégration au centre de la politique de l'eau actuelle de gestion intégrée. Le document de la communauté européenne énonce l'impossibilité de tout intégrer et la nécessité de « faire sien » les résultats atteints. De la même manière, le guide méthodologique sur les SAGE pointe du doigt le danger d'un SAGE « mou », de décisions repoussées ou de l'inaction. Il définit l'appropriation comme objectif. Si le premier document promeut un travail pour faire accepter les résultats, le second remet en question la réelle ouverture du processus et dénonce la domination de certains participants. Ces deux explications éludent une difficulté majeure liée à l'impératif de concertation qui est de composer les différentes voix. Elles situent leurs propositions en amont, dans l'expression de la pluralité, ou en aval, dans la justification des décisions.

Le développement d'une participation plurielle suscite la mise en visibilité de désaccords. Si une première question posée aux dispositifs est : comment faire entendre les voix plurielles ? Celle qui vient ensuite est : que faire de cette pluralité ? Le dispositif ne doit pas se limiter à faire apparaître la pluralité de voix mais doit l'accompagner pour aller jusqu'à une décision d'action ou de statut quo. La littérature relève la difficulté de faire avec les multiples voix exprimées. Pour Duran et Thoenig, par exemple, « la multiplicité des partenariats confine à la non décision par incapacité à hiérarchiser et à définir des priorités » (Duran et Thoenig, 1996, p609). Ces difficultés empêchent le dispositif de répondre à l'exigence de gestion concertée.

Je problématise l'exigence de concertation comme celle d'une composition des biens exprimés. La concertation¹⁵ apparaît comme « un des termes les plus flous dans les écrits des chercheurs et dans les propositions des décideurs publics » (Beuret, 2006) dont la malléabilité a fait le succès. Comme la participation, la concertation est appelée à être un principe normatif récurrent dans les discours mais dont la mise en œuvre peut prendre de nombreuses directions. Se concerter signifie « s'entendre pour agir de concert » (Le petit Robert) ce qui peut signifier décider d'un commun accord, agir en commun ... Elle pose donc une exigence renforcée de coordination ou de composition de la pluralité, alors que la participation met l'accent sur l'accueil de la pluralité. Composer c'est former un tout de l'assemblage de plusieurs parties qu'il s'agisse de choses physiques ou de choses métaphysiques. Mais « composer avec » c'est également s'accommoder ou s'accorder sur un différend pour le traiter à l'amiable. La composition pose l'enjeu de faire ensemble avec la pluralité, de façon pacifiée pour agir en accord.

Dans cette section, je souhaite prêter une attention soutenue aux moments de composition. Comment composer différentes voix pour prendre une décision et agir ? Je m'intéresse à qualifier des situations où des personnes doivent composer avec la pluralité en s'appuyant sur le dispositif. Il s'agit par exemple d'un élu animant une CLE rassemblant d'autres élus, des

¹⁵ Pour une analyse sémantique du mot concertation, voir par exemple (Mermet, 2005, p57).

représentants d'association et des citoyens. Ces personnes expriment les difficultés de composition en termes de résultats ou de décisions. Cette section analyse ces difficultés en qualifiant la décision non pas comme un choix mais comme le résultat de la composition d'une pluralité de biens selon différentes modalités. Il s'agira dans un premier temps de discuter de l'usage du consensus. Dans un second temps, je présenterai trois modalités de composition qui réservent un accueil différencié aux trois niveaux de bien identifiés : l'arbitrage, la négociation et l'arrangement. Je développerai la modalité de l'arrangement qui propose de composer les biens du proche. L'attention à cette modalité permet par ailleurs de mieux décrire la fonction des pièces de dispositifs qualifiées d'informelles. Enfin, je problématiserai les différences grammaticales des dispositifs selon l'accueil qu'ils réservent aux régimes d'engagement et aux modalités de composition identifiées.

1.3.2.1 De l'enjeu de décision à la catégorisation de modalités de composition de la pluralité

La thèse se place dans la suite de travaux de recherche sur la gestion des ressources renouvelables qui considèrent la décision comme le résultat d'un processus (Weber, 1995). Weber et Bailly observent que "sur le terrain, les choix finaux sont plus le fait de réactions des acteurs aux choix proposés par les autres que le fait de l'application d'une décision. La décision apparaît alors moins comme un événement que comme un processus résultat d'interactions entre acteurs aux représentations et aux poids différents" (Weber et Bailly, 1993). Ces travaux se distinguent ainsi du modèle classique de la prise de décision qui s'appuie sur un modèle de décideur, individuel ou collectif, confronté à des choix entre des options préalablement formulées. Les travaux sur les processus de décision demandent de considérer un mouvement duquel une décision se détache et non pas un acte délimité de choix. L'« enchaînement de rendez-vous » vient remplacer le « choix tranchant » pour conduire à la stabilisation d'une décision (Callon et al., 2001) (p307). Le « choix tranchant » se présente comme un moment unique, un acte, pris par un acteur légitime et clôturé par une autorité. L'« enchaînement de rendez-vous » consiste dans une activité itérative engageant un réseau d'acteurs diversifiés selon les responsabilités. L'approche pragmatique de la décision montre que la décision « se construit progressivement à partir de différents événements, d'occasions, sans qu'il y ait forcément de politique publique clairement affirmée » (Lafaye, 1994). Le processus de décision passe par des formes de clarification et des exigences de justification, des engagements préalables et des dispositifs de consolidation. Un ensemble de travaux sur les décisions a redonné une place à la dimension temporelle et aux opportunités. Ce faisant, il demande de revoir les cadres d'analyse des décisions considérées comme processus pour comprendre la manière dont une décision se détache. Différentes façons d'obtenir une décision apparaissent sous les traits de modalités de composition de la pluralité.

Des dispositifs dans l'expectative d'un consensus

La modalité consensuelle consiste à laisser les participants discuter et trouver un accord en présupposant la possibilité d'un sens commun à trouver par l'argumentation. Elle prend sa source dans les théories de la délibération orientées vers l'intercompréhension et la formation d'un accord par la discussion.

La recherche de consensus est un objectif qui fonde de nombreuses démarches de concertation et qui a représenté le soubassement de la plupart des travaux en sciences sociales sur la concertation (Mermet, 2005b). Au point que la recherche de consensus puisse se poser comme

une définition d'une politique de la concertation. Mermet dénonce l'univocité du soubassement consensuel et propose de créer des « espaces de dissensus » qui permettent d'« assumer les positions de désaccord durablement et structurellement ». Il soulève cette nécessité pour les dispositifs de gestion (Mermet, 2005a) autant que pour les dispositifs de recherche (Mermet, 2005b) en accordant une place importante à la critique. Si les discours critiques dominaient dans les années 60 et 70 dans les recherches sur l'environnement, les années 80 et 90 ont vu prévaloir des approches en sciences sociales qui privilégiaient l'intercompréhension et la quête commune de sens s'accompagnant pour Laurent Mermet d'une « crise de la critique ». De même, Salles constate que le caractère collaboratif devient un objectif en soi dans les procédures de concertation en faisant oublier l'enjeu de résolution des problèmes environnementaux (Salles, 2006). Le critère normatif de recherche d'un sens commun et de solutions qui lui correspond présente différentes limites dont certaines apparaissent dans les documents présentés en introduction du 1.3.2. Le premier risque est d'être une longue quête, voire une quête sans fin. Le manque d'avancée de certains SAGE peut s'expliquer par la difficulté de concevoir le bassin versant comme une communauté politique. Deuxièmement, la modalité consensuelle conduit à repousser certains engagements qui ne peuvent être communs et qui impliqueraient de laisser explicitement de côté d'autres biens. Dans ce cas, la modalité consensuelle ne peut faire que repousser le travail de composition de la pluralité.

Les travaux de Manin permettent de développer une autre critique de la modalité consensuelle. Il considère la délibération collective comme supérieure à l'agrégation des volontés par le vote par exemple. Il distingue cependant l'aspect délibératif de la procédure de décision. Il dénonce l'assimilation faite entre délibération et discussion (Manin, 2004). Il montre que la discussion argumentée ne produit pas nécessairement une délibération collective satisfaisante et que la qualité de la délibération collective peut être améliorée par des situations où les participants ne dialoguent pas entre eux. La délibération est garantie par la communication des participants en vue d'aboutir à une décision commune. Alors, les modalités de mise en œuvre sont diverses et ne se limitent pas à une discussion argumentée. Les limites de la discussion argumentée apparaissent dans l'observation de la polarisation des groupes de discussion, par exemple dans une radicalisation de l'opinion dans le sens initialement dominant. Manin met en valeur les procédures contradictoires, sur le modèle judiciaire des athéniens, qui proposent un modèle alternatif. Ceci rejoint la proposition de Roqueplo (Roqueplo, 1996) pour une expertise qui suive un modèle judiciaire plutôt que celui des forums hybrides (voir 1.2.2.3). Pour Manin, « la conversation n'est pas l'âme de la délibération » qui est à rechercher dans la contradiction et l'attention aux positions opposées c'est-à-dire à l'examen des « pour » et des « contre » d'une décision. Il souligne que « des analyses répétées montrent depuis longtemps que nombre d'individus hésitent à exprimer des opinions contradictoires avec celles de leurs interlocuteurs et pairs dans des relations de face à face. On peut même arguer que les moyens de communication de masse apportent, pour cette raison, une contribution irremplaçable à la démocratie. La presse et la télévision peuvent, mieux que la conversation, mettre les individus en présence d'opinions opposées, précisément parce qu'elles ne sont pas interactives et ne font donc pas intervenir la crainte du désaccord de face à face. (...) En tout cas, pour ce qui est de l'agencement de la délibération, il n'y a pas d'objection décisive à ce qu'une phase de simple audition de positions et d'arguments opposés s'ajoute à la discussion proprement dite. » Il propose en conclusion d'instituer la contradiction. Sa proposition rejoint celle de Mermet d'instituer des espaces de dissensus. La procédure délibérative d'échange de raisons n'apporterait pas en elle-même, les ressorts incitant les citoyens à y entrer et à reconnaître la force normative des décisions qui en émanent.

Les travaux de Urfalino permettent de préciser la façon dont la modalité consensuelle est utilisée en situation (Urfalino, 2007). Il s'interroge sur ce qui arrête une décision et la manière dont tout le monde se range derrière la force des meilleurs arguments ou se rend compte qu'un consensus a été établi. « La décision collective suppose une procédure d'arrêt collectif ». Pour lui, le consensus n'est pas une forme dégradée ou informelle du vote à l'unanimité. Une clôture du processus de décision par une unanimité est semblable à celle d'un vote à l'unanimité où par un signal (main levée, hochement de tête), les participants manifestent leur accord. La décision par consensus apparent se clôt de façon négative alors que personne ne désapprouve. « L'arrêt se fait par le constat d'une absence » selon l'expression « qui ne dit mot consent ». Il ne demande pas l'unanimité mais le « consentement des réticents ». En pratique, dans une assemblée, une personne énonce une proposition qui sera adoptée si personne ne la conteste. La décision par consensus apparent ménage donc « une impression de continuité entre le processus de décision et l'arrêt de la décision ». La décision émerge. Le SAGE s'appuie sur cette modalité de décision. Le guide méthodologique (Agence de l'eau Loire Bretagne, 2001) précise comme principe de mise en œuvre de la concertation : « On ne fait pas le SAGE contre un acteur » et « le SAGE ne survit pas à des positions trop radicales d'un des acteurs majeurs ». L'orientation adoptée dans les CLE est de favoriser le consensus et de ne recourir à la contrainte qu'en dernier ressort (Le Bourhis, 2003), en s'élevant contre une gestion de l'eau autoritaire, au risque de l'ambiguïté ou du statut quo.

Une limite du consensus réside bien dans la possibilité d'expression des oppositions et dépend des relations entre les participants. Urfalino présente le cas d'une proposition par un élu, « homme politique montant de la région » auquel les autres élus présents n'osent pas s'opposer et qui impose donc un consensus par un coup de force. Urfalino souligne la co-utilisation du consensus et du vote dans des assemblées lorsque le président d'une assemblée propose par exemple de passer au vote. La décision de passer au vote est actée par le fait que personne ne s'y oppose. Le vote peut également être utilisé pour décider de prendre une décision par un vote. Le vote est une modalité d'arrêt de la décision qui donne à cet instant là une égalité d'influence sur le résultat obtenu. La décision par consensus apparent a pour caractéristique que la contribution des participants à la décision est marquée par le contraste entre un droit égal à la participation et une inégalité légitime d'influence. Tous les participants ont le même droit à prendre la parole mais ils peuvent choisir de la laisser à une personne qu'ils jugent plus compétente. Pour Urfalino, l'inégalité possible d'influence est un atout dans le cas de différences légitimées entre les participants. Il cite l'exemple d'un comité d'approbation de médicaments où les participants acceptent une inégale participation selon les décisions. Par exemple, la parole d'un cardiologue prend plus de poids lorsque les discussions portent sur un médicament pour le cœur. Il conclut en disant « qu'il apparaît que le souci de participation plus égalitaire à la délibération heurte frontalement la conception de l'égalité politique qui a jusqu'ici prévalu dans les démocraties occidentales et qui a présidé à l'émergence du suffrage universel. » La grammaire des grandeurs propose un modèle politique qui traite du problème soulevé par Urfalino, d'acceptation d'une inégalité légitime tout en maintenant une égale dignité (voir 1.2.2.5).

Le traitement de la question de l'égalité est au centre de réflexions sur la décision. « Une grande part des théories politiques contemporaines repose sur un consensus égalitaire minimal, à savoir que tous les membres de la société devraient être traités comme des égaux ». (Kymlicka, 2003, qui reprend la thèse de Dworkin). Les modalités de composition peuvent s'exprimer à partir de théories de la justice qui privilégient différentes façons de

traiter à égalité. Le vote s'adosse sur une égalité des voix des individus, le consensus sur une égalité de possibilité de contestation d'un énoncé qui devient consensus si personne ne s'y oppose. Le vote et le consensus représentent deux modalités de clôture de la décision sans discriminer de niveau de biens.

D'autres modalités utilisées en situation opèrent une discrimination : lorsque l'on arbitre au nom d'un principe, les plans et les biens du proche ne sont pas pris en compte dans la composition. A partir du cadre des régimes d'engagement, on peut réfléchir à des modalités qui discriminent les niveaux de biens entre proche et public pour poursuivre l'identification de modalités pragmatiques de composition de la pluralité utilisées en situation qui permettent de mieux comprendre les difficultés de composition. L'arbitrage, la négociation et l'arrangement semble chacun privilégier un niveau de bien. L'arbitrage fait référence à un bien commun, la négociation privilégie la satisfaction des objectifs des participants et l'arrangement accueille les biens du proche. Sans enfermer ces modalités dans un régime d'engagement, il s'agit de montrer qu'elle privilégie l'un d'eux.

Arbitrer en référence à un bien commun équipé lors d'une épreuve de justification

L'arbitrage sollicite une autorité ou un principe qui fait autorité. Le modèle de la justification (Boltanski et Thévenot, 1991) permet de qualifier l'opération d'arbitrage en situation. La composition des biens représente une épreuve qui va être résolue par un filtrage selon un principe supérieur, tels ceux définis dans la justification. L'épreuve de composition peut être épurée en écartant les êtres étrangers pour engager des êtres mieux identifiés, plus grands dans le monde dont relève l'épreuve. Cet épurement peut-être mis à l'épreuve par les participants, qui proposent de se placer dans un ordre différent. (p. 262 et suivantes). L'épreuve peut également être dépassée dans le compromis (p. 337 et suivantes) sollicité pour arbitrer. L'arbitrage se décline de différentes manières. Le modèle démocratique républicain propose des principes intégrateurs (Habermas, 1998). Il correspond à une grammaire communautarienne. « La société communautarienne se caractérise par une conception substantielle de la vie bonne, laquelle définit « la forme de vie » de la communauté. Ce bien commun, au lieu de s'adapter à la variété des préférences individuelles, fournit le critère qui permet d'évaluer ces préférences ». (p225) (Kymlicka, 2003).

Dans certaines situations, l'Etat peut prendre un rôle d'arbitre (Duran et Thoenig, 1996). Dans d'autres cas, un grand de la communauté ou un tiers légitime peut être sollicité pour arbitrer. Des outils d'appui à la concertation proposent des arbitrages selon des critères élaborés de manière participative par la communauté concernée. Ainsi, la médiation patrimoniale (Babin et al., 1997) propose un détour par le long terme pour définir un bien commun qui se traduit dans un projet commun qui sera appliqué. Dans le cas de la Gestion par Bassin versant, le SAGE vise à définir un « intérêt général de bassin » objectivé. Le consensus comme le vote peuvent être utilisés pour approuver cette définition. Pour épurer une controverse, selon une grandeur, il est parfois nécessaire de réduire les réseaux et d'exclure sous peine d'impossibilité (Beuret, 2006 p261). L'arbitrage présente le risque d'imposition à une communauté d'un principe ou d'un projet par ceux qui ont le plus de ressources pour le porter. La construction collective de critères de justification vise à éviter l'exclusion. Par ailleurs, l'arbitrage en référence à un bien commun opère comme un filtre susceptible de laisser de côté une partie des biens à composer, dont les biens de plus bas niveaux. Sa qualité réside dans le fait de se détacher de ces niveaux. L'arbitrage demande une montée en généralité.

Négociier pour accorder plusieurs plans

Les situations qualifiées de situation de négociation n'excluent pas un engagement dans la justification, mais elles accordent une place importante au bien de la satisfaction du plan accompli. Dans la négociation, il n'est pas question de se mettre d'accord sur des critères de jugement commun mais de trouver une solution qui répondent aux objectifs de parties prenantes : les stakeholders (voir 1.3.1.2). La négociation permet la rencontre de plusieurs plans. Cette modalité est particulièrement bien travaillée par les théories de la négociation (Faure et al., 1998). L'acteur peut être porteur de projet ou opposant. Mermet décrit l'atout, la place et le rôle de la négociation dans le processus de décision en prenant des exemples de projets dans le domaine de l'environnement (Mermet, 2005a). Plusieurs auteurs plaident pour une prise en compte de la négociation entre intérêts divergents pour élaborer des compromis en complément au travail d'élaboration de consensus (Van Den Hove, 2006) (Mermet, 2005a). Mermet, dans la suite de Vodoz (1994) discute de la concertation vis-à-vis de la négociation.

La lecture de la littérature sur la négociation guide vers la définition d'une autre modalité. Plusieurs auteurs sur la négociation accordent une place aux « négociations interstitielles » (Mermet, 2005a, p.99) ou implicites et à l'informel. Mermet donne l'exemple d'une négociation qui devient efficace suite à un repas entre le président d'un Parc Naturel Régional et le président d'EDF. Pour Friedberg (1993), si le « management clandestin » peut être au détriment de l'efficacité, il doit être toléré comme « marge d'autonomie des acteurs ». Il dénonce l'impératif de transparence et de publicité porté par la participation (p353). Friedberg conclue son analyse sur : « La connaissance et l'écoute du terrain, de ses contraintes comme de ses opportunités, constituent donc le premier commandement du bon entrepreneur. » Ce faisant, il pointe du doigt, sans l'explicitier, un travail effectué par l'entrepreneur de mise en forme et d'adaptation au plan de ce qui résulte de l'écoute du terrain. Cette exigence peut conduire à une autre modalité, qui, si elle prend bien en compte les plans des personnes va mettre l'accent sur la préservation de biens du proche.

1.3.2.2 L'arrangement et l'informel pour ménager les biens du proche et donner de la souplesse au dispositif

Une acception de l'arrangement est qu'il « suspend la visée du bien commun et établit des liens qui ne sont plus supportés par une exigence de justice, qui ne sont plus universalisable » (Boltanski et Thévenot, 1991, p.408-409). Dans La Justification, l'arrangement à la différence du compromis, ne présuppose pas l'existence d'un bien commun. L'arrangement est « l'accord contingent entre deux parties (...), rapporté à leur convenance réciproque et non en vue d'intérêt général ». L'arrangement ainsi défini accorde une place privilégiée aux plans des deux parties mais aussi au respect de biens du proche de ces personnes : aise ou affection. Dans l'arrangement, aucun bien, n'est exclu a priori. L'arrangement semble imposer son efficacité dans la mesure où il ne se soumet pas à l'exigence de justice. Dans l'arrangement, il s'agit d'accommoder.¹⁶

¹⁶ Boltanski dans la Condition Fœtale, (Boltanski, 2004) développe une autre acception de l'arrangement. Il considère l'arrangement comme la recherche de compatibilité entre deux exigences structurelles contradictoires, le choix d'avortement repose sur un arrangement qui soulage la mère du fardeau d'avoir à mettre en œuvre son

Molénat met en lumière des arrangements dans le fonctionnement des systèmes de pouvoir en Languedoc-Roussillon et les réseaux d'influence qu'il qualifie de « marigot des pouvoirs » (Molénat, 2004). Il décrit les modes de gouvernement des maires de différentes villes et de différents réseaux. Son livre est présenté comme une révélation, un dévoilement des rouages de pouvoirs locaux et des alliances. Le dévoilement dénonce d'un point de vue civique l'intérêt général tyrannisé par l'entre soi, le clanisme et le clientélisme. Molénat souligne l'effondrement des certitudes politiques qui conduisent à l'épanouissement de « microstructures de la connivence où on se sent au chaud ». S'il ne se positionne pas en juge, il se réfère pour mettre en lumière ces mécanismes à un modèle de l'homme politique détaché sans considérer a priori ces hommes politiques comme des personnes à part entière qui doivent composer avec des biens de différents niveaux. Puis, il savoure de montrer leurs faiblesses humaines. Ce texte est représentatif de la disqualification de la grandeur domestique mais surtout de l'arrangement tout en lui conférant un caractère de faiblesse inéluctable qu'il contemple avec tendresse ou ironie. Il dit d'un élu p56 : « Désormais il sait que les bonnes affaires se traitent à l'écart des projecteurs, à mi-voix, de préférence autour d'une table bien garnie. ». Ce faisant, il élude l'enjeu politique majeur de faire avec les biens du proche et des passages entre proche et public qui demandent de prêter une attention soutenue à ces moments où l'on est autour d'une table.

La disqualification principale de l'arrangement réside alors dans une tyrannie des biens du proche sur le bien commun : disqualifiée par les termes de clientélisme de corruption ou de magouille. Il permet à l'inverse de répondre à la tyrannie du commun sur le proche. Il peut prévenir du basculement dans la violence si le proche d'une personne est écrasé. L'arrangement peut être motivé par une éthique de la sollicitude (voir 1.2.4.2), en donnant la priorité au souci de l'autre avant toute considération d'équivalence. Si l'arrangement n'est pas soumis à un principe de justice, il ne se dérobe pas nécessairement à un jugement moral. L'arrangement survient dans certaines situations où une règle collective ou un principe fait tension

Beuret observe des « petits arrangements entre acteurs » (Beuret, 1999). Il met en valeur l'usage de cette modalité de composition qui permet un enracinement local avant le travail de construction d'accords soumis à un horizon de justice. L'usage de l'arrangement s'il ne se soumet pas à l'exigence de justice, ne l'exclut pas pour autant. Beuret met en avant les concertations hors des institutions et le travail de mise en confiance et de construction de liens personnels, en amont de la concertation. Les dispositifs sont complétés par des initiatives locales informelles de concertation en complément aux modes de concertation les plus discursives et institutionnalisées (Beuret, 2002; Beuret, 1999; Doidy, 2002). L'arrangement s'appuie souvent sur des engagements entre personnes dans la proximité, dans des situations

pouvoir de sélection des êtres humains. Boltanski dénombre différents types d'arrangements dans le cas de l'avortement : l'arrangement spirituel avec le créateur, l'arrangement domestique avec la parenté, l'arrangement socialement utile avec l'Etat et le projet parental. Dans ce texte, Boltanski reprend le sens d'arrangement au sens de mise en ordre qui est le sens premier préservé dans le terme anglais arrangement. Arranger, c'est rétablir un ordre qui convient, selon son étymologie de ranger, rang. La signification de l'arrangement de mettre en ordre ou donner une forme définitive à une ébauche ou à une idée a aujourd'hui cédé le pas à la signification critique ou péjorative de concilier habilement ou d'accord au rabais. Dans le cas de l'avortement, l'arrangement correspond bien à une mise en ordre. Il permet de faire avec les croyances et les convictions pour composer avec la réalité pour réaliser des attentes et des aspirations légitimes. Pour Boltanski, l'avortement échappe à l'empire de la justice (p315) puisqu'il ne peut être en visée d'un bien mais d'un « moindre mal » selon une hiérarchie des différentes conséquences de l'action.

de face à face. Il est rarement publicisé pour ne pas avoir à se justifier. Ces travaux rejoignent les remarques des approches des organisations qui soulignent l'importance des situations informelles (Duran et Thoenig, 1996 p603; Friedberg, 1993) ou des négociations interstitielles (Mermet, 2005a). De même, Christine Dasnoy met en valeur les rencontres informelles dans les procédures contrats de rivière et la pluralité de lieux qui co-existent au sein de la procédure en assurant des fonctions différentes : les forums institués, les commissions locales, le bureau, les discussions après les réunions, les coups de téléphone (Dasnoy, 1999). Il s'agit alors de considérer et d'étudier finement des pièces de dispositifs non soumises à une mise en forme ou non publiques.

Les travaux de Desert permettent de préciser les caractéristiques d'une pièce de dispositif informelle (Desert, 2005; Desert, 2006). Elle étudie, par exemple, l'économie informelle en Russie qui occupe une place considérable dans cette société alors que se développe l'équipement marchand. Desert propose d'examiner un ensemble de pratiques hétérogènes qualifiées d'informelles, avec pour objectif de comprendre les mécanismes et fonctions qui y sont à l'œuvre. Elle observe des processus de formalisation et de « déformalisation » des règles. La fonction des relations informelles est parfois un palliatif à l'anonymat. Souvent le qualificatif d'informelles est appliqué à « des relations personnalisées. » L'informel reste attaché à des personnes et ne se détache pas dans un dispositif. L'informel permet d'effacer la frontière entre la relation d'affaire et la relation affinitaire. Par ailleurs, les relations informelles peuvent compenser les carences institutionnelles jusqu'à se substituer aux institutions en étant légitimées par les manquements de l'Etat russe.

Friedberg dit à propos du « management clandestin » qu'un avantage de l'informel est sa souplesse, il permet une adaptation rapide des règles mais aussi leur non respect. L'informel va pallier aux limites du formel. Il donne des « marges de manœuvre » et permet des adaptations. Pourtant, la discussion de l'informel ne doit pas se limiter à identifier son rapport au formel. Desert observe que « peut-être plus qu'au formel, c'est à l'informe que l'informel s'oppose, c'est à l'instabilité des formes provoquée par la transition qu'il répond » dans le cas russe (Desert, 2006, p.48). L'informel peut être interprété comme « une réaction constructive à l'informe (...) plutôt que comme une transgression de l'ordre formel » (Desert, 2005, p.131). L'informel permet une adaptation pour prendre en charge des difficultés. Desert observe qu'« Informelles, ces relations le sont en ce qu'elles ne respectent pas les formes (les règles). Elles ne le sont pas en ce qu'elles fonctionnent de façon « formatée », codifiée. Le terme d'informel est donc un terme inadapté, voile pudique jeté sur des transactions plus ou moins délictueuses, qui ne permet pas de comprendre la nature des interactions sociales qui s'y jouent. » (Desert, 2003) Au regard des règles, ou bien de l'éthique : les « passe-droits », s'ils ne sont pas forcément délictueux, offensent néanmoins le sens de la justice.

Cependant, des situations qualifiées d'informelles, par exemple en face à face peuvent engager fortement dans une justification de ses actes, telle que dans la situation du parent qui demande à son enfant de justifier une bêtise. La théorie des régimes d'engagement permet de préciser le format de pièces de dispositifs de façon plus fine que le terme d'informel qui, s'il indique qu'il n'y a pas eu de mise en forme, ne donne aucune information sur le format proposé. La souplesse de l'informel n'est pas synonyme d'un allègement des engagements.

1.3.2.3 Composition de la pluralité selon différentes grammaires

La figure 10 reprend les trois niveaux de la justification, l'action en plan et l'engagement familial pour positionner les modalités de composition présentées. La lecture de la décision en

termes de composition de la pluralité conduit à interroger le dispositif sur l'accueil qu'il fait à chacune des modalités. J'ai déjà souligné le caractère consensuel du fonctionnement de la CLE. Le document SAGE signé devient potentiellement un outil d'arbitrage. Le règlement d'une tension entre usagers sur le partage d'une ressource peut se résoudre en leur proposant de négocier pour contractualiser un partage du débit de la rivière, par un arbitrage selon la loi, le SAGE opposable ou une autorité locale ou en s'arrangeant par téléphone dans les moments de pénurie.

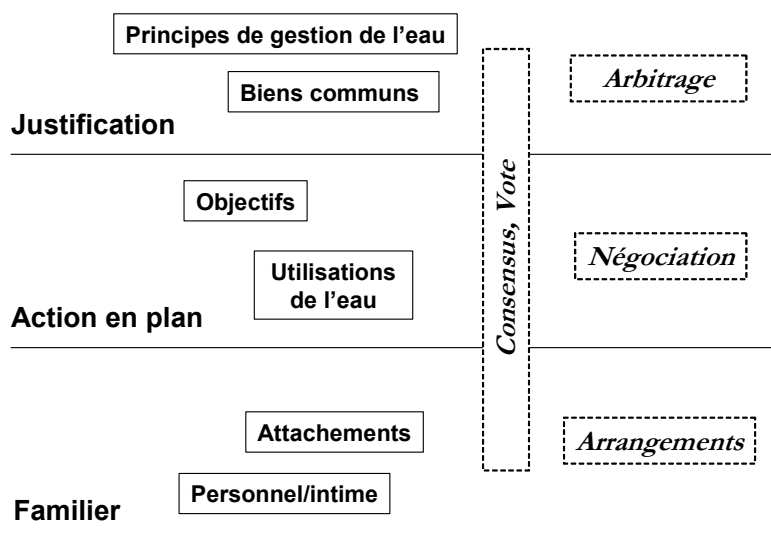


Figure 10 : Pluralité de régimes d'engagement et de modalités de composition de la pluralité

Un désaccord peut apparaître entre les participants sur la modalité de composition à solliciter. Ce désaccord touche également ce que l'on peut dire ou ne pas dire selon la situation et donc l'expression des biens. Le dispositif doit alors composer avec différentes façons de faire ensemble parfois incompatibles. Ces différences sont thématiques comme différences grammaticales. "Il s'agit de constructions politiques, de "grammaires" politiques de la chose commune ou de la chose publique, dirai-je pour indiquer le rapport entre une construction de principes et procédures convoquant des biens, et une mise en œuvre. Ces grammaires issues de la philosophie politique soutiennent les constructions institutionnelles aussi bien que les façons de faire en public." (Thévenot, 2004b)

« La force d'un bon processus repose sur la reconnaissance du contexte (...) Il est important de ne pas oublier qu'aucune solution modèle ne peut être donnée. Chaque district hydrographique doit trouver sa propre façon de gérer la question en tenant compte des traditions culturelles, socio-économiques, démocratiques et administratives prédominantes (...) Les contextes politiques structurels et culturels influençant les méthodes de participation publique varient considérablement d'un Etat membre ou d'un pays candidat de l'UE à un autre. Il n'est donc pas possible d'offrir un modèle unique pour tous les Etats. (...) Les conditions évoluent en fonction du contexte historique et local touchant :

- à la culture politique en matière de processus décisionnel
- à la culture en matière d'implication des parties intéressées
- aux pratiques organisationnelles ou institutionnelles (...)

(Communauté Européenne, 2002)

Les différences de façon de faire sont souvent thématiques comme des différences culturelles dans les guides méthodologiques (voir encadré) et dans des travaux sur la gestion de l'eau. Faure et Rubin (1993), se sont ainsi intéressés aux différences culturelles, sur des cas de négociations internationales sur la gestion de l'eau comme le Rhin ou l'Euphrate. Ils définissent la culture comme un « ensemble de significations, de valeurs et de croyances partagées et persistantes qui caractérise des groupes nationaux, ethniques ou autres et qui oriente leurs comportements ». Une telle définition permet de traiter de tensions liées à des différences culturelles.

La théorie des grandeurs propose de décomposer les cultures observées en prêtant attention aux équipements évaluatifs et à la mise en valeur d'attachements de proximité. Les cultures correspondent à différentes façons de faire valoir l'environnement. Une telle décomposition permet des comparaisons culturelles systématiques (Lamont et Thévenot, 2000). Elle peut donner lieu à une réflexion sur les passages possibles entre différentes cultures pour dépasser le constat d'incompatibilité. Thévenot a regardé comment les grandeurs étaient sollicitées pour comparer les façons de traiter l'environnement dans deux cas d'aménagements aux Etats-Unis et en France (Thévenot, 2001a). Le compromis marchand/civique était bien frayé aux Etats-Unis alors qu'il était, au moins jusqu'à des temps récents soumis à de rudes critiques en France. A l'inverse, l'ordre domestique était relativement faible dans le cas étudié aux Etats-Unis. Par ailleurs, Thévenot a observé différentes façons de s'associer (Thévenot, 2001b). Aux Etats-Unis, une association présente une "coalition d'intérêts particuliers" présentés côte à côte ou le "grandissement d'une cause dans un certain ordre" comme l'ordre marchand. En France, on évoque plus volontiers l'intérêt général et l'association s'adosse sur un "compromis local de biens communs", en composant les biens des riverains disparates. La constitution de l'association demande d'effacer la pluralité des intérêts. La définition et la promotion d'un bien commun est valorisée alors que dans l'association observée aux Etats-Unis l'affichage de la diversité des intérêts des opposants à un projet est un gage de réussite. Les différences observées en France et aux Etats-Unis ne portent pas seulement sur des différences de croyances ou de valeurs mais aussi sur des différences de façons de faire ensemble. La comparaison franco-américaine a permis à Thévenot d'explorer une autre grammaire que celle des grandeurs, la grammaire libérale et de dégager un élément central de cette dernière. Elle exige que « l'être humain se hisse, se grandisse pour accéder à l'état d'individu en public, capable d'exprimer ses opinions et ses intérêts dans un format public propre » à la « composition de biens individuels » (Thévenot, 2001a) (voir 1.2.1.2). Pour un français soucieux d'intérêt général, l'individu est un « petit ».

Le cadre des régimes d'engagement permet de décomposer les cultures à partir de plusieurs grammaires politiques, en prêtant attention aux équipements matériels. Les cultures politiques correspondent à des grammaires de la construction du commun. La grammaire des grandeurs propose un modèle de pluralisme de biens communs. La grammaire libérale propose un modèle de pluralisme d'individus porteurs d'intérêts et d'opinions. La mise en œuvre d'un dispositif de gestion locale et participative de l'eau doit faire avec plusieurs grammaires portées par les participants et par l'équipement disponible pour construire une langue commune. Le cadre des régimes d'engagement permet d'explorer l'architecture d'une communauté portée par un dispositif. Quelles grandeurs sont privilégiées par le dispositif ? Comment permet-il la mise en valeur d'attachements de proximité ? Quelle figure de la personne est accueillie ? Comment sont traités les passages entre proche et public ? Dans cette thèse, il s'agit d'analyser les dispositifs avec deux entrées principales : les biens accueillis et les modalités de composition utilisées. Ces deux entrées permettent de qualifier l'architecture proposée par un dispositif.

1.3.3 *Quelle architecture du commun pour passer entre proche et public ? Les dispositifs au défi de l'appropriation*

Il est temps à la fin de cette partie de revenir sur la problématique de thèse formulée en termes d'appropriation d'un dispositif.

1.3.3.1 *Des dispositifs composites de gestion locale et concertée de l'eau qui accueillent une pluralité de biens et de modalités de composition*

Les objets de cette thèse sont des dispositifs de gestion de l'eau par bassin versant. Le terme de dispositif est couramment employé dans le langage administratif pour désigner des moyens mis en œuvre avec une certaine visée. Les SAGE sont des outils standards définis par la loi, utilisés pour satisfaire l'exigence politique de gestion locale et participative de l'eau. On observe une multiplication de l'offre des outils alors qu'aucun instrument ne permet de relever toutes les difficultés. Les acteurs de l'eau disposent de SAGE, de contrats de rivière, d'EPTB, de plans d'action sécheresse, de plans de gestion des étiages, de plans de prévention du risque inondation, de zones de répartition des eaux, etc. Jeannot souligne plus généralement la multiplication de dispositifs d'action publique (p.97) terme employé par les « autochtones pour désigner des instruments réglementaires, financiers ou opérationnels » (Jeannot, 2005). Dans une telle définition du dispositif, il y a une assimilation entre l'outil proposé par une politique publique et son usage. Dans la thèse, je souhaite regarder attentivement l'écart entre les fonctionnalités assignées à une pièce de dispositif, ses utilisations et son usage pour faire ensemble.

En outre, j'emploie le terme dispositif dans un sens large pour qualifier un ensemble d'éléments en relations disposés par des êtres humains et susceptibles d'être saisis par eux même ou par d'autres. Ces éléments peuvent être des conventions, des institutions, des règles, des procédures ou des objets matériels. Ils peuvent avoir été disposés intentionnellement avec une certaine visée, être détournés de leur usage ou être saisis comme une opportunité. Il s'agit d'étudier des « artifices façonnés par les êtres humains pour équiper leur vie ensemble » (Thévenot, 2004b, p.338). Il ne s'agit donc pas de rentrer sur la question de la gestion de l'eau par un projet ou un enjeu mais par des éléments à disposition et susceptibles d'être appropriés par des personnes. Des tables et des chaises sont à disposition dans les salles de réunion. Elles ont pour fonction de s'asseoir et de poser des documents. Chaque personne peut en faire un usage personnel en ajustant la position de sa chaise par rapport à la table par exemple. La disposition des chaises, en cercle ou alignées face à une tribune correspondra à un modèle politique différent. Des personnes peuvent être considérées comme une pièce du dispositif en tant qu'elles ont une fonction assignée à assumer. Les animateurs de bassin versant (voir 3.1) ou les présidents de collectivités territoriales de bassin font partie du dispositif de gestion de l'eau. Leur usage correspond à l'exercice de la fonction qui leur a été attribuée. La Figure 11 présente différentes pièces de dispositifs.

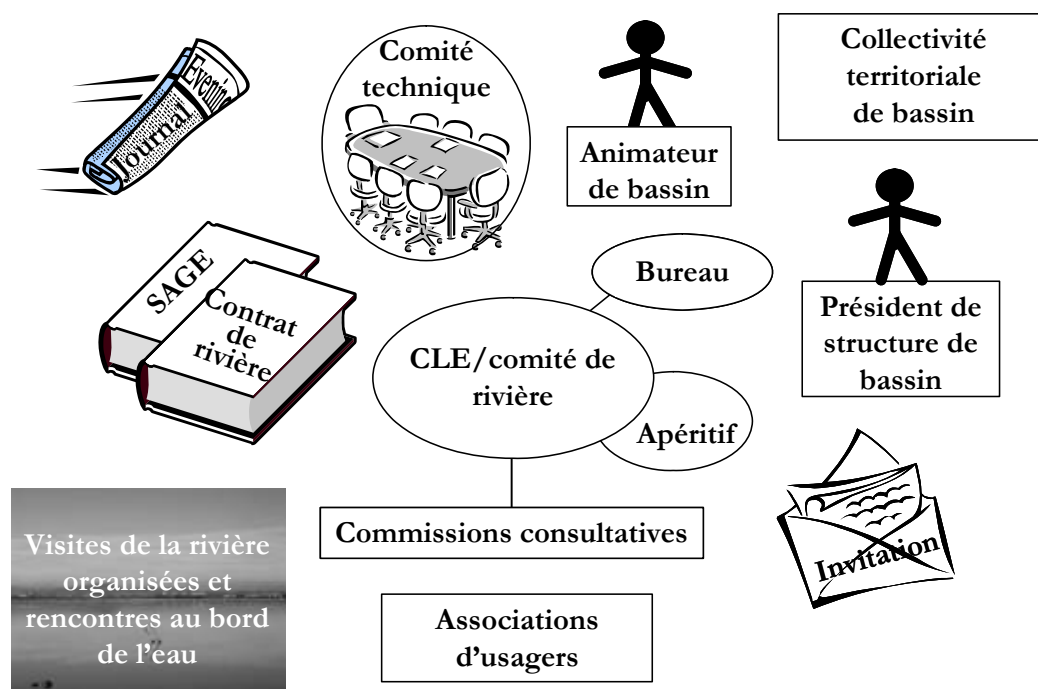


Figure 11 : Différentes pièces d'un dispositif de gestion de l'eau par bassin versant

Les dispositifs étudiés sont constitués d'un ensemble de pièces hétérogènes mises à contribution pour une gestion locale et participative de l'eau. Etant donné ces exigences, j'ai choisi dans la thèse de m'intéresser à des « dispositifs de bassin versant » sur trois terrains : les Gardons, la Lentilla et l'Orb. Ces dispositifs revendiquent une organisation politique sur la base d'une interdépendance hydrologique. L'observation de cas montre que les dispositifs de gestion de bassins versants sont constitués d'un ensemble de pièces au-delà de celles qui assument explicitement cette fonctionnalité. Les SAGE ou les contrats de rivière ne constituent qu'une pièce d'un dispositif de gestion de l'eau sur un bassin versant qui bénéficie d'une longue histoire. Dans l'histoire d'un dispositif, différentes pièces peuvent être proposées ou saisies opportunément par une partie des personnes impliquées et se stabiliser ou disparaître. Suite à des inondations une réunion publique peut être organisée. Un instrument conventionnel de mesure du débit de la rivière peut être ajouté alors que de nouvelles règles de partage sont mises en place. S'il n'y a pas de bon dispositif dans l'absolu, certains peuvent se stabiliser pour un temps.

Aussi, il s'agira de prêter attention aux épreuves de réalité subies par des pièces de dispositif. Les épreuves impliquent des corps et des choses et pas seulement des significations ou des institutions. Le terme dispositif pointe vers l'arrangement matériel, spatial qui va se prêter à un engagement plutôt qu'un autre tout en étant susceptible d'être détourné. Il convient de réfléchir aux différentes pièces impliquées dans la gestion d'un bassin versant, à leurs articulations et à leurs complémentarités. Les dispositifs cadrent l'action mais aussi ouvrent des possibilités par leur saisie. Ils constituent une contrainte et une ressource. Ils peuvent être considérés comme un opérateur de pouvoir, un moyen de contrainte et de contrôle sociale. Foucault a développé une telle approche du rôle des dispositifs dans la production des savoirs et des relations de pouvoir, à propos de dispositifs de surveillance et de sexualité (Foucault, 1976). L'angle d'analyse choisi dans cette thèse contribue au prolongement et au renouvellement d'un tel questionnement, qui considère le dispositif comme une notion centrale (Beuscart et Peerbaye, 2006). Il s'agit d'interroger la manière dont les dispositifs prennent part à une gestion locale et participative de l'eau par une attention pragmatique aux

circonstances des actions. Ceci conduit à questionner des « petites » pièces des dispositifs, telles les lettres d'invitation à participer, qui peuvent constituer des grains de sable dans les engrenages (voir 3.2).

J'interrogerai les dispositifs sur leurs capacités à accueillir une pluralité d'engagement et à composer une pluralité de biens de différents niveaux. Etre invité à parler à une tribune lors d'une réunion de comité de rivière n'engage pas de la même manière qu'être invité à prendre un café dans les locaux d'un syndicat mixte de bassin ou discuter au bord d'une rivière (voir 3.3). L'apéritif qui suit une réunion de comité de rivière vise à accueillir des engagements moins publics que ne le fait la réunion. Le dispositif est composite en tant qu'il est composé de pièces de différents formats complémentaires et ajustées entre elles. Comment le dispositif fait entendre les différentes voix et prend en compte leur expression pour aller jusqu'à des décisions et des actions ? Les pièces de dispositifs seront donc principalement interrogées à partir des deux dernières questions formulées dans ce chapitre : Comment les participants sont-ils engagés et s'engagent-ils ? Quelles modalités de composition de la pluralité sont utilisées ? Le parcours mené dans les deux premiers chapitres de cette partie nous a conduit à formuler ces questions pour problématiser les exigences auxquelles sont soumis les dispositifs de gestion locale et participative.

1.3.3.2 Les dispositifs et le temps de l'appropriation

L'approche pragmatique conduit à porter un regard dynamique sur les dispositifs et à prêter attention à leur ajustement en situation, depuis des fonctionnalités initiales jusqu'aux transformations successives par l'usage et l'utilisation. Le terme d'appropriation a été choisi pour rendre compte d'une variété de transformations d'une pièce de dispositif pour qu'elle convienne : dépôt de repères familiers, détournement des fonctionnalités pour satisfaire ses propres objectifs ou équipement de conventions. D'autres qualifications de la dynamique des dispositifs sont utilisées dans les travaux qui prêtent attention au travail de construction et d'adaptation des dispositifs.

Le terme de « bricolage » (Innes et Booher, 1999) rend compte du travail d'ajustement local, de l'importance des objets et des limites d'une approche qui ne considère que des outils fonctionnels standards. Cependant, il ne permet pas d'identifier des régularités dans ce travail et de généraliser des opérations. Le bricolage met l'accent sur le caractère toujours contingent de la dynamique des dispositifs. De même, le terme de tâtonnement (Lafaye, 2000) met l'accent sur la dimension exploratoire de la construction des dispositifs. Le terme de négociation (Allain et Emerit, 2003) privilégie une entrée par les stratégies des acteurs et l'engagement en plan. Les termes d'hybridation et de traduction (Callon et al., 2001) reflètent la prise en compte et le croisement de savoirs et d'enjeux hétérogènes. Cependant, ils ne rendent pas compte de la verticalité qui me préoccupe entre des relations familières à l'environnement et sa qualification avec un horizon de bien commun.

La dimension verticale est prise en compte par les termes d'« institutionnalisation » (Duran et Thoenig, 1996), de « façonnement d'institutions de gestion de l'eau » (Ostrom, 1992) ou de « publicisation » (Le Bourhis, 2003) qui entendent un travail de mise en forme. Jean-Pierre Le Bourhis met au centre de sa thèse le concept de publicisation pour rendre compte du processus de rationalisation de la gestion de l'eau à l'œuvre, sans effacer sa dimension politique. Le terme de patrimonialisation proposé par Micoud (2000; 2004) qualifie un « processus par lequel un collectif humain s'énonce comme tel par le travail de mise en collection de ce qui,

de son passé, est pour lui gage d'avenir. » (2004 ; p16). Elle se fonde sur une interprétation des attaches aux milieux et aux traditions. Pour Micoud, la patrimonialisation correspond à un « travail d'institution d'un nouveau cadre d'action » (Micoud, 2000, p.238). Le résultat de ce travail se lit, par exemple, dans une requalification des fleuves Loire et Rhône au cours du temps. Le terme d'appropriation fait référence au travail inverse de la publicisation ou de la patrimonialisation. Il fait référence à un attachement de l'outil qui le rend approprié en l'accordant avec les biens du proche.

Le choix du terme appropriation permet de traiter la question à l'origine de cette thèse : pourquoi des outils de gestion locale et participative tels les SAGE ou les contrats de rivière marchent ou ne marchent pas selon le bassin versant où ils sont mis en œuvre ? Il s'agit de s'interroger sur l'utilisation et l'usage d'outils auxquels des fonctions sont assignées. Cette problématisation correspond à l'ambition d'opérationnalité de la thèse qui vise à contribuer aux réflexions sur la proposition d'outils de gestion de l'eau ou la diffusion de bons exemples. Le terme d'adaptation pourrait rendre compte des singularités avec lesquelles le dispositif doit faire mais caractérise moins bien la verticalité du mouvement descendant vers le proche. Le terme d'appropriation met en valeur une nécessité d'ancrage ou d'attachement du dispositif en amont de la construction d'une communauté de l'eau.

Cet ancrage peut donner lieu à une tyrannie de biens du proche sur le bien commun, qui est identifiée par l'acception la plus commune du terme d'appropriation comme accaparement privatif. L'appropriation est entendue communément, selon cette première acception, comme acquisition de droits de propriété ou comme mise à profit du dispositif par une partie des acteurs pour accomplir leurs objectifs. Ainsi, Busca analyse les dispositifs agri-environnementaux en termes d'appropriation stratégique de l'enjeu environnemental par les agriculteurs qui instrumentalisent les dispositifs (Busca, 2002). Barreteau et al. analysent l'appropriation d'outils en interrogeant le droit d'utiliser, de modifier ou de pouvoir détruire (Barreteau et al., 2005). L'enjeu de l'appropriation est bien d'offrir l'opportunité de transformations pour que les dispositifs conviennent et ce au risque d'une tyrannie dont la publicisation cherche à se défaire.

Cependant, si l'appropriation comprend l'attachement et la personnalisation d'un outil, elle doit être entendue dans un sens plus large comme une accommodation du dispositif (Thévenot, 2006, p.25). Dans cette thèse il s'agit de mettre l'accent sur une définition de l'appropriation comme opération qui rend quelque chose approprié. Le terme approprié peut être compris comme attribué à une personne mais aussi comme adapté, adéquat, apte, judicieux, pertinent, conforme, convenable ou encore décent. Ces synonymes pointent différentes facettes du travail d'appropriation pour que le dispositif prenne part à une gestion locale et participative du bassin versant. L'appropriation peut être une appropriation stratégique pour satisfaire des objectifs non pris en compte initialement, un accommodement pour ménager les biens du proche ou une transformation pour rendre convenable en référence à un bien commun. L'appropriation peut être le résultat d'un ajustement selon tous les régimes d'engagement.

La considération d'un dispositif simple, enjeu d'un usage collectif, permet d'illustrer la palette possible d'appropriations. Prenons l'exemple de l'appropriation d'un véhicule pour qu'il convienne à une famille. De nombreuses discussions et négociations ont souvent lieu en amont de l'achat, pour choisir le modèle qui répondra aux besoins, aux envies et aux valeurs de chacun des membres et du collectif. Cependant, le travail d'appropriation prend essentiellement place après l'achat. Une fois la voiture achetée, de nombreux ajustements

doivent encore être faits pour que le véhicule convienne. Un élément complémentaire tel un « siège bébé » peut être acheté pour un membre de la famille, alors que l'équipement standard de la voiture ne satisfait pas toutes les fonctions demandées. Lors de l'utilisation du véhicule, le conducteur peut régler son siège et les rétroviseurs en s'appuyant sur un équipement fonctionnel. A l'usage, il prend possession de la voiture et ajuste ses gestes jusqu'à ce qu'il n'ait, par exemple, plus besoin de regarder l'autoradio pour atteindre le bouton de réglage du son. Le réglage du poste de conduite par une personne peut alors rendre la voiture inappropriée pour un autre conducteur. De façon moins intentionnelle la carrosserie peut être rayée lors d'une manœuvre hâtive ou les tapis de sols couverts de sable suite à une escapade à la mer, le temps d'un week-end. Les enfants contribuent souvent aux modifications de la voiture quand ils démontent un cendrier dans un régime exploratoire ou honorent les portes de graffitis. Ces dépôts rendent la voiture familière et permettent aux occupants de se remémorer des événements passés. Les transformations de la voiture peuvent être d'une autre nature. Des autocollants, signes d'appartenance ou invitant les autres conducteurs à la courtoisie, peuvent être apposés sur le pare-brise arrière. L'importance que l'on accorde à la propreté de son véhicule montre la valeur que l'on donne à cet objet matériel. L'aîné de la famille peut enfin remettre en cause la pertinence même de l'achat de la voiture, en proposant d'emprunter les transports en commun. La voiture pourrait alors être revendue, malgré les besoins qu'elle permet de satisfaire, puisqu'elle ne correspondrait plus aux valeurs de la famille. Cet exemple montre différents types de transformation comme autant d'ajustements du véhicule pour qu'il convienne. Certains relèvent d'une familiarisation, d'autres de la saisie du véhicule comme moyen pour satisfaire une volonté, d'autres enfin d'un ajustement en référence à un jugement de bien commun, tel la préservation de l'environnement.

L'appropriation peut conduire à la stabilisation de différentes pièces qui contribuent à l'architecture d'une communauté. Le terme de stabilisation est employé dans le cas où aucune épreuve n'est relancée. Ce qui apparaît stable est toujours susceptible de ne pas convenir mais aussi d'être mis à l'épreuve et le dispositif modifié ou réapproprié. Il n'y a pas de bon outil dans l'absolu mais un outil qui rencontre un succès ou un échec lors de son utilisation. Comme le suggère Ostrom, dans un environnement complexe et dynamique, l'ensemble des règles ne peut jamais être adapté indéfiniment sans ajustement (Ostrom, 1992). Il ne s'agit pas pour autant de renoncer à disposer de règles ou d'outils stabilisés pour un temps ou d'utiliser des outils standards pour proposer une nouvelle pièce au dispositif. Les stabilisations constituent des points d'appui pour les personnes. Un contrat est un point d'appui pour l'action même s'il est toujours susceptible d'être remis en cause ou de ne pas être respecté.

La difficulté dans la trajectoire des dispositifs vient alors des différences d'attentes de garanties entre les participants. Si pour certains, le contrat constitue une bonne garantie, pour d'autres c'est la parole d'un frère qui est un gage. Les garanties attendues sont différentes selon les grammaires politiques. L'appropriation est une transformation du dispositif pour qu'il convienne alors que les participants portent différentes grammaires politiques. Le terme d'appropriation permet de traiter la question de la recherche de constructions politiques du commun qui demandent une forme d'agrandissement et de mise à distance des attaches sans les écraser. Quelles grammaires sont performantes pour cela ? Est-il possible de grandir les biens du proche dans toutes les cités de Boltanski et Thévenot ? Quelles pièces de dispositif permettent un détachement ? Quelles pièces permettent des passages entre régimes d'engagement ?

Le travail d'appropriation mutuelle des choses et des personnes demande des efforts. Le coût de la mise en œuvre des dispositifs de gestion concertée de l'eau est entendu dans un sens

large au-delà de l'enjeu financier. Les participants peuvent s'appuyer sur des grammaires du commun éprouvées dans d'autres cas, comme le bassin versant voisin ou celles érigées en bon exemple dans les guides méthodologiques. Les procédures prédéfinies comme les SAGE peuvent permettre de faire des économies en proposant un cadre. Cependant, un travail est nécessaire pour définir et de mettre en place ce cadre embryonnaire. La teneur de ce travail explique le retard pris dans les procédures (Le Bourhis, 2003). La longue durée des procédures est un critère de disqualification des SAGE. Pourtant, la concertation demande de « prendre « le temps qu'il faut » » (Beuret, 2006) (p115) et pour cela que chaque participant accepte de perdre un peu de son temps (p281). La recherche hâtive de consensus peut bloquer le pluralisme en l'écrasant. L'engagement familial demande du temps et de la patience. Le temps nécessaire est celui de l'ancrage du dispositif mais également celui de l'investissement de formes (Thévenot, 1986).

Enfin, dans une perspective d'application, cette thèse doit fournir des outils pour évaluer et accompagner la mise en place de dispositifs de gestion locale et concertée de l'eau. Comment analyser les dispositifs de gestion locale et concertée de l'eau dans la perspective de leur évaluation et de l'accompagnement de leur mise en place ? Différents cadres exposés dans cette partie proposent des critères d'évaluation utilisés en accompagnement des démarches de gestion de l'eau. Callon et al. proposent les critères de mise en œuvre suivant : « égalité des conditions d'accès au débat », « transparence et traçabilité des débats » et « clarté des règles organisant le débat » (Callon et al., 2001, p.223). Mermet revendique l'importance de rendre lisible les contradictions (Mermet, 2005a). Salles demande une évaluation selon des critères de performance environnementale plutôt que des critères procéduraux (Salles, 2006). Le critère de transparence des débats, proposé par Callon et al., ne prend pas suffisamment en compte le travail pour qu'une parole s'ajuste au commun. Certaines paroles doivent prendre le temps de se construire patiemment. Dans la pratique, les participants tâtonnent souvent entre différentes propositions qui doivent gagner en consistance. Souvent, ils testent leurs propositions auprès de proches, dans des discussions par téléphone ou avant une réunion, avant de les faire valoir en public. Ce travail est plus ou moins long et plus ou moins équipé.

Dans cette thèse, un dispositif est évalué sur sa capacité à accueillir des engagements familiaux, à accompagner les passages entre proche et public et à prendre part à la composition des différents biens exprimés. Cet angle d'évaluation permet de discuter de la pertinence de prendre le temps d'un apprivoisement réciproque des participants et du dispositif pour « jouer » ensemble. L'apprivoisement est un danger dans un dispositif civique en faisant peser la menace de favoritisme.

A l'issue de cette problématisation, les hypothèses suivantes peuvent être formulées :

- l'engagement en plan est favorisé dans de nombreuses pièces des dispositifs actuels équipés pour catégoriser les participants et cadrer leur engagement.
- dans le même temps, les offres d'appui des dispositifs en termes d'animation insistent sur la mise en public au détriment de moments où l'épreuve du public se relâche et sans considérer suffisamment les tensions des passages entre proche et public.
- enfin, les dispositifs privilégient le consensus comme clôture de la décision au risque d'une déception et en sous estimant les difficultés de composition de la pluralité de biens défendus.

1.4 Se frotter au terrain pour questionner les dispositifs

Les trois premiers chapitres de la thèse ont présenté des modèles d'analyse des dispositifs de gestion locale et participative de l'eau avant d'adopter un angle problématique qui s'appuie sur le cadre des régimes d'engagement. Ce choix a été motivé par la pertinence de ce modèle pour interroger les dispositifs de gestion de l'eau. Cependant, ce choix est également motivé par la posture de recherche pragmatique proposée par cette sociologie. Il s'agit dans ce chapitre de présenter les méthodes d'enquêtes utilisées dans la thèse en faisant le lien avec la problématique et en explicitant la posture de recherche adoptée.

La problématique choisie met en valeur une différenciation des saisies du monde au cœur des régimes d'engagement. Cette différenciation conduit à la sollicitation de différents formats d'enquête (Cheyns, 2006). Cheyns a travaillé sur la qualification de produits agro alimentaires. Elle a identifié des qualifications conventionnelles dont la qualification standard, de la cité industrielle. Elle a montré l'écart de cette qualification avec les critères de qualité utilisés par les consommateurs dans une relation personnelle au produit. Pour cela, elle a mené des enquêtes sur un produit alimentaire, le Soumbala, en identifiant les qualifications de ce produit dans les protocoles industriels de fabrication ou en suivant des femmes qui le préparent dans leur maison. Elle montre qu'une variation des méthodes et des situations d'enquêtes est nécessaire pour saisir les différents engagements des humains avec les choses. De la même manière, cette thèse a été menée en recherchant une variation des dispositifs de saisie de l'information : entretiens, observations de réunion et questionnaire mais aussi utilisation de démarches proactives comme les restitutions de travaux et un jeu comme outil d'expérimentation sociologique : Concert'eau.

1.4.1 Sociologie pragmatique et tissage de méthodes d'enquête

Herreros énonce qu'une sociologie soucieuse des usages sociaux gagne à ne pas s'enfermer dans un seul type de modèle (Herreros, 2004). « La sociologie d'intervention assume l'hybridité qui la traverse ; mieux, elle la revendique et la cultive. » (p87). Il donne comme programme à la sociologie d'intervention d'opérer un « métissage » c'est-à-dire d'articuler entre elles les disciplines, les approches, les notions et les méthodes selon le « tout est bon » cher à Feyerabend (Feyerabend, 1988). Le sociologue métiasserait concepts et méthodes tout en répondant à une posture méthodologique et épistémologique précise. Si la thèse, dans un souci d'application, a conduit à solliciter différents cadres théoriques et méthodes, elle s'est construite sur une posture de sociologie pragmatique autour de laquelle se tissent des méthodes d'enquête. Les enquêtes ethnographiques sont venues en premier lieu répondre à l'injonction de suivre les acteurs. Elles ont posé la question de la familiarité du chercheur à son terrain et de l'accès au familier comme objet d'étude. Puis dans un souci de généralisation, des enquêtes quantitatives ont été sollicitées. Enfin, la restitution est apparue comme un pilier du travail de recherche.

1.4.1.1 Posture de recherche

La posture adoptée dans cette thèse correspond au « geste pragmatique dans la sociologie française » (Breviglieri et Stavo-Debauge, 1999) ou à la posture de la sociologie des épreuves présentée par Lemieux en s'appuyant sur différents travaux d'auteurs comme Luc Boltanski et Laurent Thévenot au GSPM ou Michel Callon et Bruno Latour au CSI (Lemieux, 2004-2005). Lemieux propose de définir cette posture à partir de postulats : empirico-conceptualisme, réflexivité, compétence, sens du juste, pragmatisme, anti-essentialisme, réalisme, symétrie, pluralisme et indétermination.

Le premier postulat qu'il propose est celui d'empirico-conceptualisme ou d'empirico-théorie (Elias, 1991 (1970)). Il s'agit d'équilibrer les poids donnés au recueil de données ou de matériel empiriques et à la conceptualisation, sans privilégier l'une ou l'autre des opérations. La « grounded theory » privilégie l'élaboration des concepts à partir de données. La méthode déductive poppérienne part des théories pour les réfuter ou les reconduire. Ici il s'agit de garder les deux entrées pour parcourir une boucle alliant induction et déduction. Des concepts peuvent être mis à l'épreuve sur des données et des données peuvent donner naissance à des concepts.

Un deuxième postulat est celui de réflexivité. Le sociologue fait partie de la société. Ce qui unit le sociologue à son objet doit être intégré dans l'analyse de l'objet de façon réflexive. Le sociologue se doit d'essayer d'explicitier la normativité embarquée ou implicite dans son travail de recherche. Comment le fait que je sois ingénieur des eaux et forêts entre en jeu ? Le sociologue doit prendre en compte les effets performatifs de la sociologie. Quel est mon impact sur le terrain ? Les acteurs utilisent certains instruments des sciences sociales pour refaçonner le monde social. Le sociologue est un « herméneute en prise avec ses objets » comme se définit André Micoud (Dumain et al., 2006). Il « interprète les œuvres humaines » en questionnant son propre intérêt pour ses objets.

Un troisième postulat est de reconnaître les compétences plurielles des acteurs. Le cadre des régimes d'engagement porte le postulat de capacité des acteurs, il traite de la compétence des acteurs à adopter l'action qui convient en situation. Boltanski et Thévenot dans la « justification » prennent au sérieux le sens du juste ou de l'injuste des acteurs ainsi que leurs capacités de critique et de qualification des choses sociales (Boltanski et Thévenot, 1991). Le chercheur renonce au dévoilement pour voir comment les acteurs eux même font pour mettre à l'épreuve, déconstruire, réorganiser et être réflexifs. Ceci ne conduit pas à un abandon de la posture critique du chercheur (Barthes et Lemieux, 2002) ni à celui de son engagement social (Corcuff, 2004) mais à le resituer. Le sociologue vient « après les gens » (Dumain et al., 2006). Il développe, décortique, découpe, analyse, l'activité conceptuelle ou catégorielle des personnes qu'il rencontre. Ce postulat qui reconnaît tout être humain comme capable (Ricoeur, 2004b) s'accompagne d'un quatrième postulat de symétrie.

La sociologie intervient de façon moins spectaculaire que dans le dévoilement. Elle peut formuler des propositions ou des critiques internes alors que la pratique du milieu académique en sociologie favorise la critique externe qui serait la seule véritablement révolutionnaire (Barthes et Lemieux, 2002). Pour Barthes et Lemieux : "il ne s'agit plus de mettre au travail la réflexivité sociologique pour se libérer d'un inconscient social mais plutôt, en assumant pleinement l'inconscient social qui nous porte et en cessant de le mettre trop à distance, d'attaquer ceux qu'il nous amène à reconnaître comme nos ennemis" (p.35). La tâche des sociologues n'est pas de libérer les acteurs ni d'être thérapeute d'un collectif. Il ne dévoile

pas, il « représente » (Callon, 1999). Pour Callon, le sociologue est un porte parole, parmi d'autres. Le sociologue participe au transport des savoirs. Il a un rôle performatif sur le social. « Le seul apport possible des sciences sociales et il est immense, est de participer avec les acteurs eux-mêmes à la mise en forme des leçons qui peuvent être tirées d'une expérience collective en cours, toujours singulière, de manière à exprimer la possible généralité pour ensuite la transporter ailleurs, en espérant que d'autres acteurs seront convaincus par l'équivalence et s'en saisiront » (p74) C'est « dans le travail d'explicitation que se trouve la possibilité de généralisation ». Le sociologue tâche par exemple de restituer la pluralité des formes que peut prendre la critique dans nos sociétés. Il rend compte de controverses. Il tâche de faire un traitement symétrique des paroles. Il relève la parole des perdants pour la traiter symétriquement avec celle des gagnants d'une controverse. Ce travail de symétrisation est potentiellement critique (Barthes et Lemieux, 2002; Breviglieri et Stavo-Debaugé, 1999). Il n'est pas synonyme de neutralité et ne se prétend pas neutre en tant qu'il peut mettre en visibilité un point de vue porté par quelques personnes au même niveau qu'un point de vue institutionnalisé. Il tâche d'explicitier de la même manière les deux points de vue.

Cette approche engage le sociologue à un détour « compréhensif » au sens Wébérien puis à un retour réflexif sur ses activités de jugement. Il rentre dans une dynamique « d'engagement » et de « distanciation » (Elias, 1991 (1970)) ou d'« attachement » et de « détachement » (Callon, 1999). Ce mouvement d'abandon aux sentiments, puis de retrait, replace définitivement les sciences dans la dynamique sociale. Le sociologue s'efforce de "suivre les acteurs" selon le mot d'ordre du pragmatisme. Selon le postulat de pragmatisme, le sociologue cherche par exemple à clarifier les conditions que doit remplir une critique (« ce projet est contre la préservation de l'environnement ») pour être évaluée positivement dans l'espace public et y produire ses effets politiques (le projet est abandonné). Il n'y a pas de vérité mais des conditions locales de reconnaissance d'une croyance. La question du vrai et du faux est déplacée vers celle de la réussite ou de l'échec aux épreuves comme dans le cas de la théorie des microbes de Pasteur (Latour, 1997). Si la théorie des microbes est reconnue comme vraie c'est qu'elle a passé différentes épreuves. La sociologie des épreuves s'inspire sur ce point de la philosophie pragmatique qui se caractérise par trois éléments : l'empirisme radical, le continuisme (continuité entre savoir et action) et le pragmatisme. Pour cette philosophie, connaître quelque chose c'est savoir ce que sont ses effets pratiques (le poisson, ça nage) et non pas en chercher un concept (tel que la poissonnabilité). Ceci se pose contre l'essentialisme.

De même, la sociologie des épreuves revendique un postulat d'anti essentialisme. Elle ne préjuge pas ce que sont ou font les personnes. Lemieux cite Williams James : « ce qui existe réellement ce ne sont pas les choses mais les choses en train de se faire. » L'Etat n'existe pas en tant que tel. L'Etat c'est ce que fait l'Etat. Cependant, la sociologie des épreuves ne tient pas du constructivisme social au sens où tout serait en train de se faire mais postule qu'il existe des points de stabilité. Les « boîtes noires » sociotechniques telle une norme de concentration de formaldéhyde dans l'air (Callon et Rip, 1992) constituent un exemple de stabilisations sociales, de même que les outils d'analyse des sociologues (Callon, 1999), comme la statistique sociale avec les catégories socioprofessionnelles (Desrosières et Thévenot, 1988). L'usage de ces points de stabilité renforce leur stabilité mais ils sont toujours susceptibles d'être remis en cause. Cette remise en cause passe par une épreuve. L'épreuve est un concept central de la sociologie mise en œuvre dans cette thèse. L'épreuve peut prendre la forme d'une critique. Par exemple, malgré la norme sur le formaldéhyde, le taux de maladie reste élevé. Une association de malade se constitue et pose un recours en justice. La critique s'appuie sur un équipement comme un instrument de mesure du taux de

formaldéhyde. La matérialité du monde résiste aux humains et les met à l'épreuve. Il s'agit alors de prêter attention aux objets (voir 1.1.2) selon un postulat de réalisme.

Enfin, le dernier postulat est celui d'indétermination, également contenu dans le concept d'épreuve. L'épreuve en situation a toujours un caractère imprévisible. On ne peut pas prédire que la norme de formaldéhyde va être changée. Ceci ne veut pas dire que l'on renonce à identifier des régularités ou à mener des démarches prospectives mais que l'on prête une attention particulière aux conditions de réalisation ou de non réalisation de ces régularités.

1.4.1.2 Une approche ethnographique de dispositifs de gestion de l'eau

Par son attention aux situations, la sociologie pragmatique privilégie les méthodes ethnographiques. Pour Breviglieri et Stavo-Debaugé, elle « oblige et promeut une «lecture rapprochée du monde social» (Piette, 1996) susceptible de mettre à jour la pluralité ouverte des manières d'agir et de traiter le monde dont disposent les acteurs. Son outillage méthodologique préfère l'ethnographie à la statistique qui gagne ses capacités de totalisation en sacrifiant au souci du concret et du proche (Desrosières, 1993). Cette préférence tient à sa capacité à *suivre* des personnes dans leurs actions, leurs déplacements, leurs ajustements et démêlés, etc. Pour l'ethnographie, l'unité d'observation est la *situation*, ou *séquence de situations*. Cette pertinence de la situation n'est pas indexée à une thèse sur l'ontologie du social : la situation n'importe pas en tant qu'elle est le lieu et le bon niveau de la constitution de la société (comme dans certaines versions de la «microsociologie»). Si une telle unité d'observation est choisie, c'est bien plutôt parce qu'elle permet de se documenter sur les ajustements concrets en cours d'action réalisés par les personnes. » (Breviglieri et Stavo-Debaugé, 1999)

Dans la thèse, j'ai utilisé une approche ethnographique de différentes pièces de dispositif. Je me suis appuyée pour mener les enquêtes sur les recommandations pratiques de Beaud et Weber (Beaud et Weber, 2003). L'objectif n'était pas de décrire un dispositif de gestion locale et concertée de l'eau mais de décrire des tensions de ces dispositifs. Si la sociologie pragmatique se base sur une lecture rapprochée ou fine du monde social, elle ne nécessite pas la saisie de l'ensemble d'un objet selon une approche monographique. La taille des objets considérés dans la thèse rendait d'ailleurs impossible une telle approche dans le temps d'une thèse. La délimitation de mon objet de terrain se basait sur un découpage territorial : un bassin versant. Le bassin versant des Gardons par exemple s'étend sur plus de 2000 km² et concerne environ 150 communes. Il comporte une population permanente d'environ 180 000 personnes. Les outils institutionnels considérés : les SAGE ou les contrats de rivière se déploient sur des temps longs. Le choix a été de saisir des opportunités d'observation de pièces de dispositifs en prêtant attention à différents formats sur différents terrains sans jamais avoir la prétention de reconstituer le puzzle complet du dispositif même s'il était intéressant de noter des emboîtements de pièces. En cela, je me sentais plus à l'aise sur le cas de la Lentilla (9 000 ha) qui ne semblait pas échapper sans cesse à l'analyse en fuyant de toute part.

L'approche choisie a donc été comparatiste. J'ai par exemple observé des réunions de même fonction sur différents bassins, tel des comités syndicaux de collectivités territoriales de bassin ou des comités consultatifs. La thèse s'est basée sur trois terrains principaux : l'Orb, les Gardons et la Lentilla mais a fait des incursions sur d'autres terrains en tirant certains fils selon un mode exploratoire. Cette méthode a permis d'accéder à des pièces de dispositifs de différents formats et à différents formats d'information. Le corpus se compose de documents

écrits qui proposent des qualifications conventionnelles des objets. Les sites Internet sont rangés dans la même catégorie de matériaux que les journaux puisqu'ils donnent accès à des informations mises en forme publique. Des entretiens ont été menés sur les différents terrains ainsi que des observations.

- L'Orb (Hérault) est le premier terrain d'enquête. J'ai eu l'opportunité de suivre ce cas depuis 2000 et d'observer l'évolution du dispositif dans le temps. Les enquêtes sur l'Orb, se sont faites en collaboration avec le syndicat mixte de bassin : le SMVO avec qui le Cemagref a des contacts privilégiés. Le corpus est constitué de 15 entretiens conduits lors du DEA, de 7 entretiens des Débriefings de Concert'eau (voir infra), d'entretiens informels (non planifiés et non enregistrés) avec l'équipe du SMVO, de l'observation de leur travail dans les bureaux du syndicat, de l'observation de réunions de 2 comités consultatifs, d'un comité syndical, d'un comité de rivière et d'une commission géographique de l'agence de l'eau sur ce territoire et enfin de la restitution orale de mon travail de DEA au comité syndical d'une part et aux associations interrogées d'autre part.

- Le second terrain est celui des Gardons (Gard). Les enquêtes sur les Gardons, se sont faites en collaboration avec le syndicat mixte de bassin : le SMAGE. J'ai mené deux entretiens avec le directeur du SMAGE et observé une réunion du comité syndical, une d'un comité consultatif géographique (enregistrée) et une de la commission géographique Gard-Ardèche de l'Agence de l'Eau. Ce cas avait été choisi comme deuxième terrain de thèse étant donné qu'il s'appuyait sur des outils différents de ceux de l'Orb : un SAGE et un syndicat de travaux au lieu d'un contrat de rivière et d'un syndicat d'animation. Il s'agissait de comparer l'appropriation des deux dispositifs à partir de ces fonctionnalités différentes. Ce terrain faisait également déjà parti des cas étudiés lors d'un stage en 2000. Or, au début des enquêtes sur les Gardons, l'opportunité s'est présentée de travailler sur la Lentilla où un dispositif de gestion de bassin versant était en construction. Les enquêtes ont cessé sur les Gardons, excepté pour l'interaction avec le directeur du syndicat mixte sur l'analyse des animateurs de bassin comme pièces des dispositifs. Cette question a conduit par ailleurs à aller interroger d'autres animateurs de bassin sur des bassins versants voisins (voir 1.4.1.4)

- Le troisième terrain est la Lentilla (Pyrénées-Orientales). Nous sommes entrés sur le terrain par l'intermédiaire d'un ingénieur de la chambre d'agriculture. Cette personne a contacté le directeur de mon unité au Cemagref afin de solliciter son appui pour la mise en œuvre d'une gestion concertée de l'eau. Ils avaient déjà travaillé ensemble sur un autre projet et établi des relations de confiance mutuelle. Sans répondre affirmativement à la demande, ni négliger l'attente de restitution, nous avons saisi l'opportunité et ce cas a été pris comme troisième terrain d'enquête. Il présentait deux intérêts. Le dispositif était peu stabilisé et il s'appuyait sur un troisième type d'outil : un protocole de gestion de l'eau dont la procédure est beaucoup plus souple que celle des contrats de rivière et des SAGE. Seize entretiens ouverts ont été menés sur le bassin versant, deux réunions du comité de pilotage du projet de pompage ont été observées et un jeu de simulation de concertation appliqué à ce cas a été construit et testé trois fois en laboratoire puis mis en œuvre deux fois sur la Lentilla, une fois sur l'Orb et trois fois avec des étudiants. Quinze entretiens individuels ont été menés avec les joueurs de la Lentilla à la suite des séances de jeu (voir figure 13, p.150).

Ma place lors des observations a été variable de spectateur anonyme dans des grandes réunions publiques (commissions géographiques de l'agence de l'eau, comité de rivière sur l'Orb), spectateur visible et identifié dans des réunions plus restreintes (comités syndicaux,

comités consultatifs, comités de pilotage) à acteur de réunions (restitution de travaux, organisation des sessions de jeux).

Les entretiens menés ont toujours été ouverts et parfois focalisés lorsqu'il s'agissait des Débriefings des sessions de jeu (voir infra). J'ai favorisé le recueil de « récits de vie » (Bertaux, 2005) c'est-à-dire de « description sous forme narrative de fragments de l'histoire vécue ». Le choix des personnes rencontrées s'est fait pour partie sur les conseils d'un interlocuteur privilégié le directeur du SMAGE, celui du SMVO et un ingénieur de la chambre d'agriculture des PO. Je me suis en outre appuyée sur des catégories d'analyse classique de parties-prenantes dans la gestion de l'eau pour recueillir une pluralité de points de vue : élus de diverses obédiences et zones géographiques, représentants de services de l'Etat, usagers : pêche, loisirs, agriculture, usagers de l'amont, usagers de l'aval, etc. Suite aux premiers entretiens, j'ai également progressé de façon exploratoire de proche en proche en identifiant des interlocuteurs pertinents quand à l'analyse d'une pluralité de biens en confrontation. Les enquêtes ont été menées essentiellement auprès de représentants ou de spécialistes qui sont les participants dans les pièces de dispositif observées. Elles sont restées à ce niveau de participation, sans descendre vers le grand public comme un habitant du bassin versant de la Lentilla qui ne connaîtrait pas le dispositif de gestion de l'eau existant. A ce niveau se posait bien les questions de mise en voix des biens et de composition de la pluralité problématisées dans la thèse comme opérations de représentation. Ces opérations sont également en jeu entre représentants et représentés.

1.4.1.3 Enquêtes et engagement familial

La posture de sociologie pragmatique invite le chercheur à une réflexivité sur ce qui l'unit à son objet de recherche. Les réflexions de Favret Saada sont particulièrement approfondies et intéressantes sur le sujet (Favret Saada, 1977). Elle a travaillé sur la sorcellerie en ne la considérant pas comme irrationnelle mais comme une activité humaine affective et déraisonnable. Pour elle, il n'y a pas de place sur le terrain pour un observateur non engagé. Elle a remarqué que les observations phénoménologiques ont été possibles dès lors qu'elle a pu occuper une place pensable au sein du groupe observé. Elle montre de quelle façon les paysans lui désignent une place dans le système de la sorcellerie. Mon objet de recherche n'a pas nécessité qu'une fonction ne soit attribuée dans le système considéré. Ma fonction dans le système étudié a été la plupart du temps celle de l'étudiante à qui l'on doit apprendre et qui va transmettre et parfois celle de l'experte qui peut conseiller. Ma position était dans une implication intermédiaire entre implication forte et extériorité. Ce type d'implication n'est pas spécifique au chercheur, il s'agit d'un niveau d'implication ordinaire qui peut être comparée avec celle d'un représentant de la chambre de commerce, par exemple, dans les dispositifs de gestion de l'eau. Je ne me livrerai pas à une explicitation systématique de mon rôle sur chaque terrain dont l'intérêt serait limité (Olivier de Sardan, 2000). Cependant, deux points méritent d'être discutés : ma présentation sur le terrain alors que je pouvais jouer sur une double casquette d'ingénieur et de doctorante en sociologie et la posture adoptée pour enquêter sur les engagements familiaux avec l'environnement.

Bezille propose d'analyser une situation d'enquête comme une situation d'interaction sociales en opérant un déplacement pour prendre le point de vue de l'enquêté sur l'entretien (Bezille, 1985). Le façonnement des rôles est tout d'abord issu d'un étiquetage initial. L'enquêteur est étiqueté par les mots qu'il emploie pour se présenter et éventuellement présenter son étude. L'enquêté est étiqueté par exemple par la raison au titre de laquelle l'enquêteur vient le voir

s'il s'agit d'un entretien. Chacun s'appuie sur des préjugés. Je me présentais la plupart du temps comme faisant une thèse en sociologie au Cemagref. Cette étiquette est intéressante puisque composite : alliant sociologie avec Cemagref souvent connu des interlocuteurs comme un organisme technique. La composition permet de ne pas être vu comme un technicien uniquement ou une sociologue qui ne connaissait rien aux aspects matériels de la gestion de l'eau. Par ailleurs, il est possible au cours de l'entretien d'affiner son étiquette en se présentant plus en avant (voir infra). La place initiale trouvée sur les terrains est fortement orientée par le statut d'étudiante accentué par un physique d'apparence jeune qui conduit beaucoup d'interlocuteurs à une relation de transmission ou paternaliste. Une deuxième étiquette peut tenir à la façon dont l'enquêteur justifie d'être là ou d'avoir choisi de rencontrer une personne. Une présidente d'un canal, rencontrée à ce titre, ne me posera aucune question en début d'entretien et s'engagera directement en racontant l'histoire du canal :

« Mon père s'en était occupé pendant des années de ce canal, après c'est l'ancien maire qui en a pris la présidence. Après il a démissionné, M P a repris pendant quelques mois, il a démissionné et pendant un 1 an et demi plus rien n'était fait. (...) »

D'autres personnes rencontrées m'interrogent immédiatement sur mes objectifs pour mettre à jour la place de l'enquêteur dans un rapport de force. Dans l'extrait suivant, j'ai été conduite à me positionner dès le début de l'entretien par une personne qui avait besoin, avant tout engagement, de connaître mon positionnement stratégique en rentrant dans un rapport de force. Elle remet en cause la pertinence de mon objectif affiché et me pousse à l'explicitier et à en dire plus que ce que je n'aurais voulu dire pour ne pas être mal étiquetée. Ma réponse est vaine et le malaise demeure puisqu'il est lié à une divergence d'engagement dans la situation d'entretien. J'étais dans un engagement exploratoire. Mon interlocuteur était dans un engagement en plan. Il clôt la discussion, satisfait, après avoir dévoilé la présence d'un acteur de terrain qui tirerait les ficelles ou pour qui je travaillerais sans le dire. Ce début d'entretien aurait présagé une suite d'une grande richesse si l'objectif était d'enquêter sur les stratégies des acteurs en présence. Mais, il présageait un long chemin pour mettre en discussion les tensions avec les biens du proche. Alors qu'avec la personne précédente aucun effort n'avait eu besoin d'être fourni, ici, il convenait de réfléchir plus en avant sur les conditions de possibilités d'enquêtes sur les engagements familiaux.

- « - Cadre de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports en charge du Canyoning(C) : *Quel est le but de votre étude ?*
- AR : *Je fais une thèse en sociologie sur les dispositifs de gestion participative et concertée de l'eau,*
- C : *Hum !*
- AR : *en s'intéressant aux SAGE et aux contrats de rivière pour voir un petit peu comment tout ça se met en place*
- C : *Et pour le compte de qui vous faites ça ?*
- AR : *Je fais ma thèse au Cemagref. (...)*
- C : *Qu'est-ce qui vous a orienté sur le Llech et le canyon de Finestret. Je vous pose cette question là parce que chaque année, je reçois plusieurs étudiants comme vous et régulièrement, on me pose la même question au même endroit. Je ne sais pas s'il y a des lobbies de ce site là, alors qu'il est moins significatif que d'autres.*
- AR : *Je ne m'intéresse pas spécifiquement au canyoning*
- C : *On a d'autres problèmes liés à l'eau au SAGE au SDAGE aux CLE, plus aigus au niveau départemental que celui là. Il a été un problème pendant un temps. Maintenant c'est un problème latent, qui ne se résoudra pas avant quelques années encore. Mais il y a d'autres problèmes sur le département liés aux conflits d'usage de l'eau plus importants. Mais si vous voulez le faire là-dessus...*

- AR : Je vais vous dire pourquoi, j'ai trois terrains de thèse. La chambre d'agriculture, par l'intermédiaire de X, nous a contacté et nous a parlé de l'existence d'un projet sur le Llech et la Lentilla de remonter de l'eau du barrage de Vinça, (me coupe)
- M : Ah, c'est ça. C'est un projet lié à l'agriculture.
- AR : Il y a un projet lié à l'agriculture mais pour avoir des subventions de l'agence de l'eau celle-ci demande une gestion concertée et tout le monde est partant. Même les agriculteurs disent « on ne peut plus faire seuls, il faut se mettre autour de la table ». Il y a cette volonté d'une gestion concertée et pas une situation de crise. Pour ma thèse, je trouve ça intéressant.
- M : Donc ils vous demandent de faire leur travail.
- AR : Je n'interviendrai pas sur le projet. Et si je vais voir le canyoning c'est que je ne fais pas exactement leur travail non plus.
- M : Si, vous faites le travail lié à l'environnement et aux relations à leur place. Mais ce n'est pas grave.
- AR : On ne peut jamais être complètement extérieur non plus
- M : Moi, je demande des travaux de ce type là sur d'autres sites pour d'autres activités. Donc je sais très bien pourquoi ils vous ont contacté. (...) »

Le contact privilégié avec certains acteurs de terrain participe à l'identification du chercheur : que l'on discute avec eux dans une réunion ou que l'on se recommande d'eux. Sur la Lentilla, au fil des enquêtes, j'ai travaillé à ne pas être assimilé à la chambre d'agriculture, bien que la relation avec elle puisse donner une légitimité à ma venue en me donnant une place. Cette place était incompatible avec une ambition de symétrisation, d'autant plus que la chambre d'agriculture est positionnée comme défenseuse farouche des agriculteurs. L'entrée par les syndicats mixtes dans les autres cas était moins engageante vis-à-vis des autres participants. Ces structures revendiquent la défense d'un intérêt général de bassin et non pas un intérêt particulier. Sur la Lentilla, je me suis progressivement rapprochée de l'équipe de la communauté de communes qui rassemble l'ensemble des communes du bassin, en particulier pour mettre en œuvre le jeu expérimental.

Favret Saada pose une autre question au chercheur que celle de la définition de sa place lorsqu'elle parle d'engagement. L'engagement ne se réduit pas pour elle à occuper une place mais à être réellement affecté par l'objet de recherche (Favret Saada, 1990). Les moments de l'enquête sont des moments de la vie du chercheur. Son engagement va jusqu'à un engagement familial avec son terrain, que ce soit avec des lieux ou des personnes. Cet attachement n'est pas synonyme d'empathie mais doit être assumé avant d'opérer la distanciation nécessaire au travail de recherche. La question du traitement de l'engagement familial avec le terrain dans le travail de recherche rejoint celle du traitement politique des engagements dans le proche Pour Favret Saada : « Il faut réhabiliter la vieille sensibilité » (p4) contre la « communication ethnographique ordinaire (qui) constitue l'une des variétés les plus pauvres de la communication » (p8). Elle défend la richesse d'un engagement familial avec le terrain en se laissant affecter.

Pour traiter ma problématique de considération des biens du proche dans les constructions politiques, il était nécessaire d'enquêter sur les engagements familiaux avec l'environnement. Je n'ai pas développé d'insertion affective sur mes terrains aussi forte que Favret-Saada. J'ai employé des méthodes ethnographiques en acceptant d'être affecté ou d'être prise dans des engagements familiaux. L'observation ethnographique permet d'identifier des engagements familiaux avec l'environnement. Les enquêtes ethnographiques ont cette vocation à aller au plus proche des phénomènes en s'appuyant sur une insertion personnelle sur le terrain d'étude. Une raison d'être de l'ethnographie est l'accès aux pratiques non formalisées, en particulier par l'observation. Ainsi, Cheyns (op. cit.) a accompagné et observé des personnes

cuisinant le soubala avant de les interroger sur les qualités d'un bon produit. Il est difficile de saisir le familier par interrogation dans un entretien puisque le discours vise une expression pour un public. Un engagement familier s'explique difficilement. Il apparaît dans les discours par l'expression de l'agression qui lui est infligé. Lorsqu'il s'exprime il s'accompagne d'infléchissements de la parole. Son expression passe surtout par le langage du corps (Thévenot, 2006, p.246). La compréhension des engagements familiaux demande d'éprouver les situations comme me le fait remarquer un pêcheur en entretien à propos des relations entre pratiquants du canyoning et pêcheurs.

- Un pêcheur : *Imaginez quelqu'un qui va à la pêche. La pêche, notamment la pêche à la truite, la truite, c'est un poisson difficile à leurrer. (Il hausse le ton). Il est capricieux, c'est un poisson noble, un poisson d'eau limpide dans un site particulier. Quand un pêcheur programme sa partie de pêche. Il y va discrètement avec l'espoir de leurrer un poisson. Vous pêchez tranquillement au pied d'un gouffre, quand il vous tombe 3 types au pied de la ligne. Comment voulez vous que le type ne se bagarre pas.*

- Enquêteur : *Je comprends.*

- Pêcheur : *Ca, vous ne le comprenez pas. Vous ne l'avez pas subit. Vous ne comprenez pas. La pêche, c'est un sport. On n'est pas sur un plan d'eau qui est une mare à canard, on est en pleine nature. La nature, ça se respecte, le poisson, c'est un poisson noble, c'est une pêche difficile, c'est une pêche capricieuse. Le type, il s'est mobilisé toute la semaine, il a pensé à sa sortie de pêche. Et il n'y a pas deux minutes qu'il pêche, il y a deux types, trois types qui lui tombent sur le bout de la canne.*

Comme Emmanuelle Cheyns, mon objectif n'était pas de documenter le familier de l'autre en le suivant longuement dans ses pratiques mais d'analyser les tensions entre le plus familier et le plus public, donc faire des va et viens pour expliquer des tensions. Ces va et viens ne signifient pas des va et viens dans l'interaction avec l'enquêté entre une relation en familiarité et un jugement public. Bezille met en valeur l'ambiguïté de l'entretien qui « invite simultanément à la confiance et au témoignage public » (Bezille, 1985). Pour elle, l'échec d'une représentation stable de la situation d'enquête entre « pôle intimiste » et « pôle public » est problématique pour l'interviewé. Le pôle intimiste a ici été privilégié dans les entretiens. L'observation de réunions permettait celle de l'engagement public de personnes interrogées.

Le cadre de l'entretien favorise plus ou moins la venue de l'intime. Le lieu de l'entretien est un premier facteur. La plupart des personnes sollicitées pour une rencontre hors de leur cadre professionnel proposaient que l'entretien se déroule chez eux, ce qui facilitait la descente vers le familier mais d'autres proposaient un lieu public comme un café. Il était particulièrement fertile de mener des entretiens avec les personnes aux abords de l'eau. En effet, je pouvais alors observer leurs engagements familiaux avec les objets. La présidente de canal qui s'était engagée dans la narration de l'histoire du canal dès le début de l'entretien, m'a donné rendez-vous au bord du canal qu'elle gérait. Tout au long de l'entretien, j'ai pu observer ses gestes : déblaiement d'embâcles, ouverture d'un regard pour observer l'état de la conduite, etc. Ses explications s'appuyaient sur les objets en présence : un tunnel dans lequel il faut rester des heures accroupi pour nettoyer le canal, un éboulement colmaté en bricolant mais qui nécessite aujourd'hui des travaux et donc une demande d'aide pour le financement...

Les objets en présence conditionnent la venue de l'intime. La tenue de l'enquêteur, décontractée mais pas négligée marque un respect de l'enquêté sans forcer la mise en public. Bézille souligne par exemple que l'usage d'un enregistreur annonce que la parole peut être divulguée et peut freiner la confiance. J'ai malgré cela fait le choix d'enregistrer tous les entretiens et les réunions dans la mesure du possible dans un souci de rigueur et

d' « approfondissement » comme le proposent Baud et Weber (Beaud et Weber, 2003, p.208) dans leur guide sur les enquêtes de terrain. Cependant, le moment enregistré s'accompagnait toujours de moments non enregistrés avant et après l'entretien qui ouvrent vers des paroles différentes et riches. Parfois, des informations explicatives venaient à se moment là. Sur la Lentilla, lors d'un premier entretien avec un institutionnel, celui-ci exprime le point de vue de son institution durant le temps de l'entretien enregistré. En me raccompagnant vers la sortie, il me raconte qu'un jour, il est allé visiter la rivière avec le directeur d'une ASA. Il présente cet épisode simultanément comme une anecdote et comme un moment de basculement dans leur relation, un moment qui a assis leur légitimité réciproque à participer à la gestion de l'eau et permis leur dialogue. L'ethnographie connaît bien cette survenue des propos en apparence anecdotiques ou banals qui se révèlent souvent très instructifs sur la manière dont se passe le cours ordinaire des choses. Ces mêmes propos que l'enquêté ne juge pas assez pertinents ou de valeur pour être enregistrés. Cependant, si l'enquêteur valorise ces propos au cours de l'entretien, la parole se libère. Cela est possible si l'enquêteur exprime le poids des contraintes pragmatiques sur sa propre vie (« l'imprimante qui plante ») et valorise leur importance dans le cours des événements.

Pour descendre vers le familier, dans l'entretien, il est ainsi nécessaire d'évacuer la menace d'un jugement public ou conventionnel. Comment enquêter sur le familier alors que lorsque l'enquêteur arrive, il n'est pas familier ? Par sa seule présence d'étranger, l'enquêteur apporte un horizon de jugement. Comment aborder la question de la protection de l'environnement sans immédiatement faire peser une disqualification ou un jugement des pratiques de l'interlocuteur ? Le statut d'étudiante permet une position d'ingénuité qui peut diminuer le poids d'un jugement. Ceci favorise la descente du discours public de justification vers l'explication d'objectifs. Par ailleurs, je me suis appuyée dans les entretiens sur mon statut composite pour déjouer les attendus de jugement de l'interlocuteur.

L'enquêteur peut descendre dans une relation de personne à personne en écartant toute mise en équivalence générale et en déployant lui-même son expérience personnelle. Dès la prise de contact, il peut parler des difficultés de son trajet en voiture : embouteillage, chemin difficile à trouver. Il renvoie ainsi à une expérience commune et en même temps singulière. L'explication d'un retard est parfois le premier moment d'interaction avec un enquêté qui peut renvoyer à différentes façons de faire ensemble (ne pas en parler, s'excuser, s'excuser en se justifiant, faire part de son embarras). Au cours des entretiens, mon expérience familiale du milieu agricole facilitait la démarche compréhensive. Elle me permettait de répondre et d'aller plus en avant lorsqu'une personne me disait : « je suis d'origine paysanne, vous comprenez. » En effet, je lui proposais une réponse non pas en généralité (« vous faites donc partie de la génération qui a subi l'industrialisation de l'agriculture et l'exode urbain ») mais en m'appuyant sur une expérience personnelle. Enfin, avoir été enceinte à certaines périodes de la thèse s'est avéré un atout dans les enquêtes. Cet état, implique une attention et une considération d'autrui et l'amène souvent à parler de sa propre expérience de parentalité, donc à exprimer des éléments personnels.

En s'engageant ainsi avec l'autre, l'enquêteur entre dans une confiance. Un récit de vie c'est donner et nul ne donne sa vie sans que l'interlocuteur ne devienne un intime ou ne donne lui-même en retour soit par l'écoute soit par une propre confiance. Ce travail de retour et d'échange est coûteux. Il conduit parfois à abrégé des entretiens alors que la fatigue ne permet plus de suivre activement la personne. Certains entrent dans une confession qui n'attend pas de réponse de l'enquêteur, mais une écoute.

Pour Bezille « La représentation que l'interviewé a de l'interviewer est plus rassurante quand ce dernier peut être considéré simultanément comme quelqu'un de différent et de proche » (Bezille, 1985). L'affinité ou les points communs avec l'interlocuteur conjugués à une extériorité facilite la descente vers le familier. Ceci peut accroître le poids dans le corpus de témoignages qui vont dans le sens de l'analyse ou de l'expérience du chercheur. Un effort particulier est donc à faire avec ceux qui paraissent le plus éloignés (par exemple dans le cas de divergence politique majeure) ou qui résistent comme dans ce début d'entretien d'un Débriefing d'une séance de jeu :

- « AR : J'ai pris rendez-vous avec toutes les personnes qui ont joué pour revenir sur ce qui s'est passé et avoir l'avis de chacun avec du recul. Avec du recul, qu'est-ce que vous avez pensé du jeu ?
- Enquêté : Ce que j'en ai pensé...Rien de bien particulier, non, ça ne m'a pas trop emballé. C'était sympa d'accord mais enfin...
- AR : Vous ne voyez pas l'utilité ?
- Enquêté : Pas du tout. Je suis direct. Einh ?
- AR : Il faut, ça ne sert à rien de ne pas être direct. Euh (je réfléchis à la question suivante) (beaucoup de silences, on se toise)
- Enquêté : ça vous gêne que je dise ça.
- AR : non, non, mais il faut m'en dire un peu plus. Est-ce qu'il y a des moments du jeu qui vous ont marqué ? Est-ce que vous vous souvenez de certains moments ou pas du tout ?
- Enquêté : Oh, pff. Non
- AR : de certaines discussions
- Enquêté : Je ne sais pas ce que ce jeu peut apporter. Voilà, déjà, un. Ensuite, je pense que ce sont des exercices qui sont préparés par des sommités et bon. Non, je ne vois pas...
- AR : Je vais ressortir les pièces du jeu pour rediscuter »

Il s'était avéré, au cours des entretiens précédents, que la présence des pièces du jeu rappelait les souvenirs de la situation de jeu. La discussion des cartes faisait partie de la méthode des Débriefings. Mais elle avait lieu dans un second temps, pour aller au cœur de l'expérience de la personne et creuser les premières impressions exprimées. Le fait de sortir les pièces du jeu dans ce cas a permis une interruption physique de la discussion et de ramener un objet intermédiaire entre l'enquêteur et l'enquêté. En employant le terme « sommité », l'enquêté fait référence à une conception du chercheur savant qui pose une asymétrie entre l'enquêteur et l'enquêté. La personne n'a jamais parlé de son familier au cours de l'entretien ni dans la situation de jeu, il est resté à un niveau général comme il l'analyse lui-même à propos de la situation de jeu. La propension à descendre vers le familier est variable selon les interlocuteurs comme les différentes grammaires politiques ne font pas la même place au familier.

Enquêté : « Non, je pense que je n'ai pas, je ne me suis pas intégré dans la carte de jeu, je suis resté sur une position générale et responsable ».

Ces différentes propositions peuvent être vues comme une stratégie de l'enquêteur pour obtenir des résultats. S'il y a bien du plan, il ne s'agit pas de manipulation. Si l'on considère la situation d'enquête comme une situation interpersonnelle ordinaire. Le chercheur s'y engage dans le format qui lui semble convenir, dès la prise de contact avec l'enquêté. La relation est asymétrique parce qu'elle est initialement sollicitée par une partie pour répondre à un objectif : comprendre les tensions d'un dispositif de gestion locale de l'eau. Mais, la situation d'enquête est une situation ordinaire entre deux êtres humains. Le déroulement des entretiens mais surtout les moments vécus comme des ratés de rencontre à l'autre (comme

dans le cas présenté) sont riches quant à une grammaire politique différente de l'interlocuteur et pour comprendre ce qui se joue dans le dispositif. La suite de l'entretien avec la personne précédente, fera apparaître qu'elle conçoit l'engagement en public selon une grammaire civique qui déconsidère les dispositifs libéraux de participation. Le cadre de la DDJS, précédemment cité, demandait une explicitation de mon plan avant toute interaction, valorisant l'engagement stratégique. Dans d'autres cas, les personnes saisissent l'occasion pour une expression des biens du proche sur un mode de confiance, comme la présidente du canal.

1.4.1.4 Une enquête par questionnaire dans un souci de généralisation

Suite aux premières enquêtes de type ethnographique, les directeurs de structure de bassin versant sur l'Orb et les Gardons sont apparus comme des pièces centrales des dispositifs observés. Par ailleurs, le travail politique de composition de la pluralité qu'ils opéraient était particulièrement intéressant vis-à-vis de la problématique de thèse. Ces premières conclusions s'appuyaient sur l'observation de leur travail en situation, lors de réunions ou dans leurs bureaux (de façon opportune et non systématique) et sur des entretiens ouverts ou focalisés. Progressivement, je m'étais élaboré un idéal-type d'« animateur de bassin versant » pour analyser les dispositifs de gestion locale et concertée de l'eau (voir 1.2.3.2). Cet idéal-type passait avec succès des mises à l'épreuve par des observations et des discussions sur d'autres terrains comme lors des commissions géographiques de l'agence de l'eau qui rassemblent différents directeurs de structures, chargés de mission ou animateurs de SAGE ou de contrats de rivière mais aussi des partenaires des structures. Dans la perspective d'un appui aux structures de bassin, l'étape suivante de la réflexion, était de construire à partir de ce type une catégorie en proposant des critères de qualification d'une profession. Ces critères pourraient ensuite être utilisés par exemple dans le cadre du recrutement par les structures ou pour appuyer ces personnes dans leur travail. Suite aux premières enquêtes, des critères ont pris forme comme « promoteurs d'une bonne gestion de l'eau » ou « arranger les situations ».

Il apparaissait à ce stade intéressant de mettre à l'épreuve et d'approfondir ces critères par un élargissement de l'échantillon d'enquête et un changement de format en utilisant un questionnaire. Un questionnaire auto administré permet une diffusion large. Par ailleurs, l'utilisation de ce mode d'enquête, permet de produire des résultats dans un format quantitatif et conventionnel attendu pour une restitution des travaux à des personnes en charge de la décision du financement de tels postes ou à des personnes qui accompagnent ces acteurs. Le positionnement normatif assumé par la thèse dans ce cas rejoint celui de Callon (Callon, 1999) lorsqu'il dit « J'ai tendance à penser qu'une des grandeurs de notre métier est d'être des agents de cette généralisation des expériences réussies, qui performent une société différente et d'où à leur tour émergent de nouvelles questions et pratiques. » Un autre prolongement empirique aurait pu être d'enquêter sur la diffusion de l'innovation « animateur de bassin » comme pièce de dispositif. L'enquête se serait fixée comme objectif de tirer les fils des réseaux et de regarder la diffusion de proche en proche d'une telle pièce, par l'intermédiaire des agences de l'eau, des DIREN ou des associations de techniciens de rivière, en analysant les épreuves rencontrées.

Ainsi, j'ai été amenée, dans la thèse, à utiliser conjointement des approches quantitative et qualitative alors qu'elles sont souvent associées à des traditions sociologiques concurrentes et à des grandes séparations comme objectif/subjectif ou inductif/déductif. Ces deux formats d'enquêtes sont considérés ici comme compatibles et complémentaires (Cheyns, 2006, p.14).

Les enquêtes qualitatives permettent de construire des catégories. Les enquêtes quantitatives permettent de les questionner et de tester leur généralisation. Une critique des questionnaires est que la formulation des questions peut être assez éloignée des catégories dans lesquelles les individus perçoivent le monde social. C'est alors l'intérêt de coupler les différentes modalités d'enquête que d'élaborer le questionnaire à partir d'enquêtes ethnographiques qui le nourrissent de termes de sens commun et de l'utiliser pour tester les résultats de ces enquêtes. Par ailleurs, le questionnaire peut garder une dimension exploratoire en utilisant des questions ouvertes. Etant donné l'étape d'utilisation du questionnaire dans l'étude des « animateurs de bassin » et du travail de thèse sur le proche, il a été conçu en gardant une dimension fortement exploratoire sur certains critères comme les opérations de grandissement du proche au public ou de composition de la pluralité. De même, si l'on emploie ici le terme d'animateur de bassin comme dénomination de la catégorie. Cette dénomination n'est pas stabilisée elle n'a donc pas été utilisée dans le questionnaire. Une phrase servait de délimitation de la catégorie : « Il s'agit de personnes qui travaillent à l'échelle d'un bassin versant ou d'un système aquifère et participent à l'animation d'une gestion de l'eau à cette échelle ». Sur d'autres critères, le questionnaire pouvait reprendre des catégories conventionnelles qui avaient confirmé leur pertinence dans les enquêtes ethnographiques menées, tels que formation, salaire ou type de contrat. La perspective d'appui à la mise en œuvre de structures de bassin a conduit à inclure dans le questionnaire des questions en rapport avec la problématique de thèse mais également des questions plus classiques utilisées pour caractériser une profession. Le questionnaire se compose, en fin de compte, de questions sur des indicateurs sociaux conventionnels comme de questions qui visent à recueillir des récits écrits de vie. Certaines réponses ont donné lieu à un traitement statistique et d'autres ont alimenté une analyse qualitative.

Le questionnaire construit figure en Annexe L. Je me suis appuyée pour la construction et la mise en œuvre du questionnaire sur plusieurs ouvrages de méthode (Bilocq, 1996; De Singly, 2005 (Réédition)). Le questionnaire reprend tout d'abord des déterminants sociaux classiques : âge, sexe, situation familiale, salaire, statut, diplôme, statut de l'employeur. Il inclut des questions avec une approche fonctionnelle du métier (tâches, missions, rôle). Les catégories utilisées dans cette approche sont de différentes origines. Il s'agit :

- des catégories de nature conventionnelle ou normatives que l'on retrouve dans la littérature scientifique et grise (fiche métier animateur de SAGE de l'IFEN ; Kit PPEAU de la DIREN PACA sur les animateurs de SAGE), par exemple : médiateur, expert, opposition technique/politique.
- des catégories définies suites aux enquêtes comme « arranger les situations » ou « Prendre soin du bassin versant ».

Enfin, un dernier type de question interrogeait l'enquêté sur son expérience. Il était sollicité pour mettre en récit des situations. Les questions étaient formulées de la manière suivante : « Vous a-t-on déjà dit que vous alliez « au-delà de votre rôle » ou avez-vous eu déjà ce sentiment ? Oui -Non ✍ Si oui, donnez un exemple de situation où cela a été le cas. Qu'en avez-vous pensé ? ». Afin de favoriser la descente vers le vécu en situation, nous avons défini des questions préparatoires qui s'attachaient à des événements vécus apparus comme typiques vis-à-vis d'une question plus générale. La question : « Qui anime les réunions sur le bassin versant ? » venait par exemple en préparation de la question précédente sur le débordement de rôle. La question « Participez-vous à des procédures de marché public ? » venait en préparation à la question « Avez-vous déjà éprouvé des tensions entre intérêt général et intérêt local de bassin versant ? ». Les exemples de situation ont été tirés des entretiens. La question « Avez-vous déjà été qualifié d'intégriste de la nature ou d'un terme proche ? » visait à questionner le rôle de « Moteur et promoteur d'une bonne gestion de l'eau ». Il s'agissait par

cette forme de questionnement de favoriser un état d'esprit chez la personne interrogée pour répondre aux questions générales en référence à des expériences concrètes du rôle en situation et non pas à la justification du rôle. Par exemple, il s'agissait d'interroger les animateurs sur la pragmatique de la répartition du rôle entre président de structure (élu territorial) et chargé de bassin au-delà de la division fonctionnelle difficilement tenable technique/politique.

Une limite du questionnaire auto administré est qu'il exige un langage conventionnel afin que la personne interrogée comprenne les questions. Certaines expressions restent confinées dans des communautés restreintes. L'utilisation du langage conventionnel limite l'interrogation du familier. Comment inclure dans le questionnaire des indicateurs relevant de régimes de familiarités ? La question « Etes vous originaire de la région du bassin ? » permet d'obtenir une réponse susceptible d'être traitée statistiquement. Dans un entretien en face à face, cette question permet d'aborder l'attachement de la personne au bassin versant. Elle a été considérée comme pertinente lors des tests par les acteurs de terrain et par certains commentaires faits par des personnes interrogées en réponse à cette question. Mais, le résultat du questionnaire n'est pas exploitable puisqu'il n'y a, en aucun cas, de causalité directe entre l'origine territoriale et l'attachement. Cependant, ce type de question participe à la teneur du questionnaire et l'orientation vers la problématisation qui nous intéresse : questionner la capacité de ces personnes à inclure des biens du proche dans la composition. Si l'on veut discuter de la pertinence de la catégorie « arranger les situations », il ne faut pas se placer sous un horizon de justification publique qui disqualifierait immédiatement cette opération par exemple comme du « favoritisme ». Dans le format questionnaire, la menace de jugement conventionnel existant dans l'entretien est accrue. Ni l'enquêteur, ni l'enquêté ne peuvent s'ajuster à leur interlocuteur. Une question sur l'appartenance politique ou syndicale a été supprimée alors qu'elle pouvait nuire à la descente vers le travail quotidien en ramenant un critère de positionnement public. L'ajustement se fait lors de la progression dans le questionnaire. Celui-ci est donc conçu comme un chemin que l'enquêté est invité à suivre.

Le questionnaire fait une large place aux questions ouvertes sur l'expérience de la personne et s'appuie fortement sur le postulat de compétence des acteurs. Dans le questionnaire, nous souhaitons interroger les personnes qui d'après nous entraient dans la catégorie proposée. Est-ce que ce critère vous décrit bien ? Est-ce que vous vous retrouvez dans cette problématisation ? Cette approche dialogique de l'enquête a été utilisée pour les tests du questionnaire. Le questionnaire a été testé auprès de 3 collègues chercheurs, une personne de la DIREN et de 3 animateurs de bassin versant¹⁷. Le retour des questionnaires tests par les acteurs de terrain s'est suivi d'un entretien individuel focalisé sur le questionnaire. La conception du questionnaire a suivi une boucle enquêtes/analyse/restitution/enquêtes. Les questions étaient discutées avec les enquêtés/partenaires quant à leur utilité, leur acceptabilité et leur formulation vis-à-vis du vocabulaire employé dans leur milieu. De longues discussions ont portées sur l'ajustement des termes utilisés.

Le questionnaire a été diffusé par mail en visant à atteindre des chargés de bassin dans d'autres grands bassins hydrographiques en France. L'intérêt manifesté dans les tests laissait penser qu'il y aurait des retours malgré la longueur du questionnaire et ce mode de diffusion. La diffusion par mail a été privilégiée à un remplissage sur une interface Internet, bien que ce

¹⁷ Je remercie Olivier Barreteau, Patrice Garin et Sébastien Loubier de leur appui pour ce travail. Ainsi que Lionel Georges, Judith Mallet, Laurent Rippert, Catherine Roudier et Géraldine Vacquier pour leur participation à la conception et aux tests du questionnaire

moyen aurait facilité le traitement par l'enregistrement direct des réponses dans une base de données. Etant donné la longueur du questionnaire et la présence de questions ouvertes, l'envoi du questionnaire par mail laissait l'opportunité aux enquêtés de prendre le temps de répondre voire de remplir le questionnaire en plusieurs étapes. Cela a donné lieu à des discussions et à des échanges de documents par mail avec certains enquêtés. Le questionnaire a été diffusé en décembre 2005 et janvier 2006. Il a été envoyé directement à 190 personnes : celles dont les coordonnées figuraient sur www.sitesage.org, des interlocuteurs des services de l'Etat en lien avec les SAGE et des représentants de différents réseaux professionnels et associatifs (Association rivière Languedoc Roussillon ; Association rivière Rhône Alpes ; Réseau des acteurs de la gestion des rivières « Techniciens- Médiateurs de Rivières » ; Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin). Le choix de passer par des intermédiaires réseau dont certains avec qui nous travaillions par ailleurs, visaient à renforcer l'intérêt suscité par le questionnaire et la confiance accordée à l'enquête. Il est difficile d'évaluer le nombre de personnes qui ont reçu le questionnaire. Certaines listes de diffusion se recoupent et sa diffusion était libre. 45 questionnaires ont été reçus complétés. Les questions sur le poste (A), le bassin versant (B) et l'employeur (C) montrent une grande diversité de situations. Elles sont satisfaisantes quant à la diffusion du questionnaire, en particulier sa diffusion géographique et en terme de structures de bassin représentées. Les situations des bassins versants sont très hétérogènes. La taille varie de 50 à 30 000km², le nombre d'habitants de 5 600 à 1 400 000, le nombre de commune de 4 à 681, le nombre de département de 1 à 6 et le nombre de région de 1 à 3. Des réponses proviennent des différents grands bassins métropolitains (voir tableau 5).

	Nombre de réponses	Nombre de SAGE	Nombre de contrats de rivière
Adour-Garonne	6	15	32
Artois-Picardie	3	15	15
Corse (La)	0	1	1
Loire-Bretagne	12	45	1
Réunion (Ile de la)	0	4	34
Rhin-Meuse	2	7	7
Rhône-Méditerranée	17	28	97
Seine-Normandie	5	25	5

Tableau 5 : Répartition des réponses reçues au questionnaire dans les grands bassins hydrographiques et comparaison aux nombres de SAGE et de contrats de rivière en cours au 23 octobre 2006

Source : <http://www.gesteau.eaufrance.fr>

Un contrat et un SAGE pouvant être sur un même bassin, certaines réponses pouvaient concerner un contrat de rivière et un SAGE. Ainsi, les outils utilisés par les structures employeuses étaient multiples : Contrat de milieu (27 réponses), SAGE (25), Plan Bachelot (13), Comités consultatifs (4), Plan de gestion des étiages (2), contrat de développement Rhône Alpes, Contrat Restauration Entretien (3), Etude globale, Natura 2000, etc...

Certaines données ont fait l'objet d'un traitement statistique à l'aide du logiciel Excel, d'autres d'une analyse de contenu manuelle. Toutes les questions ne sont pas exploitées dans la thèse mais un retour de l'ensemble des réponses a été fait aux personnes interrogées sous la forme d'un rapport écrit de restitution.

1.4.1.5 Des restitutions, piliers de la recherche

Les restitutions ont occupé une place importante dans le travail de thèse. Elles ont été conduites selon différents objectifs, différents formats (articles, présentations orales...) et à l'attention de différents publics (voir tableau 6). Selon le cas, la restitution a pu être sollicitée ou motivée par des acteurs de terrain ou proposée par le chercheur. La proposition de restitution n'a jamais été prise comme engagement à l'entrée sur le terrain excepté lors de la diffusion du questionnaire.

N°	Terrain	Objectif	Format	Interlocuteur(s)	Initiateur
1	Orb	Tous	Envoi de différents écrits discutés en entretien	Directeur du syndicat mixte	Chercheur
2		Devoir/retour DEA Heuristique	Article écrit pour une revue d'ingénierie ¹⁸ et présentation orale discutée	Les acteurs associatifs rencontrés	Chercheur
3			Présentation orale discutée en fin d'un comité syndical observé (15')	Les élus du syndicat mixte	Directeur du syndicat mixte
4	Gardons	Devoir/retour Heuristique	Envoi d'un texte discuté en entretien	Directeur du syndicat mixte	Chercheur
5	Lentilla	Heuristique et introduction du jeu	Envoi d'un texte discuté en entretien	Ingénieur de la chambre d'agriculture	Chercheur
6		Devoir (et heuristique)	Envoi d'un texte ¹⁹	Les personnes interrogées ou qui ont participé au jeu	Chercheur
7	SAGE Lez/ Mosson	Devoir/ Répondre à Sollicitation et heuristique	Présentation orale 20' et discussion sur les SAGE en partenariat avec l'animatrice du SAGE	Réunion publique	Une association d'utilisateurs
8	Chargés de bassin	Devoir promesse à la diffusion du questionnaire	Rapport de présentation des résultats du questionnaire (50p) envoi individuel par courrier	Personne ayant répondu au questionnaire ou participé à son élaboration	Chercheur et demande de certaines personnes interrogées

Tableau 6 : Restitutions menées

¹⁸ (Richard-Ferroudji et al., 2003)

¹⁹ Le texte est celui d'une communication présentée lors d'un séminaire interdisciplinaire (Riaux et Richard-Ferroudji, 2006)

De rares travaux en sciences sociales, comme ceux de Touraine, assument l'opération de restitution comme partie intégrante de la recherche (Bergier, 2001). Bergier s'intéresse sur la base de ses propres expériences de restitution de travaux de recherche à « cet acte ou cette dynamique par lequel un chercheur fait part aux interlocuteurs de terrain, à des fins éthiques et/ou heuristiques, des résultats provisoires et/ou définitifs du traitement des données collectées, voire de leur analyse » (p.8).

Une première motivation de la restitution est de répondre à une exigence éthique. Restituer c'est « s'acquitter d'une dette » c'est « rendre ce qui a été pris », « témoigner de la gratitude » envers les interlocuteurs de terrain ou « témoigner un souci d'autrui ». La restitution c'est un retour aux interlocuteurs de terrain, une preuve de reconnaissance. Le chercheur exploite les idées originales des acteurs en opérant des sélections et des compositions et en adoptant un positionnement critique. La restitution c'est faire face à sa responsabilité critique en soumettant son positionnement à l'épreuve du terrain observé. Ainsi, l'utilisation de la restitution peut répondre à d'autres motivations que le « devoir ».

Bergier propose une typologie des objectifs de la restitution. Elle peut-être un « outil de positionnement du chercheur sur un terrain » (avoir accès, s'intégrer ou changer de place) ; un « outil d'investigation », un « test » de l'analyse », « un devoir », un « passage de la recherche à l'intervention », « une démarche exploratoire », un « outil de désamorçage d'une publication à risque ». Bergier met en valeur la dimension heuristique de la restitution. Il montre l'intérêt d'une restitution qui ne se déroule pas après ou à côté de la recherche mais qui participe pleinement à la production scientifique. Elle devient un outil pertinent pour collecter les données supplémentaires, pour tester la vraisemblance des résultats, ou encore pour éclairer rétrospectivement le regard critique du chercheur sur sa démarche.

La pratique d'une restitution heuristique va avec des exigences épistémologiques et éthiques (p.223). La posture de sociologie pragmatique adoptée dans cette thèse (voir 1.4.1.1) se prête à l'usage de la restitution heuristique et propose une éthique pour la conduire. Suivant le postulat de compétence des acteurs, l'enquêteur se place dans une position de coproduction de savoir avec les enquêtés en soumettant ses analyses à leur critique. Lors de la restitution, les acteurs ne sont pas des objets d'enquête mais des partenaires. Le chercheur dialogue avec les acteurs. Il a simplement une boîte à outil très équipée pour une analyse objectivant les situations. Les acteurs, quant à eux, connaissent mieux le terrain, ce qui contraint le chercheur à une rigueur de traitement du matériau empirique. Tout raccourci hâtif est disqualifié. Les cas grandis en exemples représentatifs sont resitués dans leur contexte particulier. Ceci donne l'occasion de discussions fines sur les cas. Par exemple, suite à une enquête sur archive, j'ai proposé la description suivante de l'origine d'un SAGE « Sur les Gardons, au début des années 1990, suite à un projet de barrage sur la Borie, existait un conflit d'usage tendu entre l'amont, protestant et lozérien, et l'aval, catholique et gardois (...). ». Lors de la restitution de cette analyse au directeur du syndicat mixte, ce dernier met en doute l'explication par la religion et confirme l'importance des enjeux environnementaux et du rôle de l'Etat dans l'initiation de la démarche.

- « Directeur du syndicat mixte : tu crois que c'est encore des enjeux religieux ? C'est vrai que c'est imprégné dans l'histoire. Donc inconsciemment il y a peut être encore des choses mais ça ne se ressent pas. (...)
- AR : Je n'ai pas parlé d'enjeux environnementaux
- Directeur du syndicat mixte : Si, si il y en avait. Un des grands défenseurs M X, maire de (...) avait beaucoup appuyé sur les enjeux environnementaux. (...)

- AR : *Ce qui était important dans cette partie pour moi, c'est que pour le SAGE il n'y avait pas de volonté locale au départ*
- Directeur du syndicat mixte : *Oui c'est un outil qui a été proposé par le haut. » (Restitution N°4)*

Dans la restitution, les personnes sont pleinement participantes à l'analyse comme dans la sociologie Tourainienne. Cette méthode dialogique peut s'étendre au-delà des moments qualifiés de restitution. Certains entretiens peuvent laisser la place à des moments de restitution et de discussion du point de vue de l'enquêteur. Ce dialogue entre enquêteur et interlocuteurs trouve moins facilement sa place lors de restitutions collectives qui peuvent donner lieu à des discussions entre participants parfois très éloignées de ce qui a été restitué. La restitution prend alors la forme d'un entretien collectif (Duchesne et Haegel, 2005). Duchesne et Haegel montrent la pertinence de l'entretien collectif qui permet le recueil de significations partagées, la prise en compte des désaccords et des interactions et enfin la multiplication des enquêtes à un coût raisonnable. La restitution offre un cadre d'interaction différent entre participants.

La restitution peut être entendue dans un sens plus large qu'une restitution d'un travail de recherche aux personnes enquêtées. Elle peut s'adresser aux personnes concernées par l'objet de la recherche. Ainsi, la restitution N°7 (voir tableau 6) a été faite sur la demande d'une association du bassin Lez-Mosson. Le public était différent de celui rencontré lors des enquêtes menées en 2000 (Richard, 2000). Si cette présentation peut être considérée comme une confrontation vis-à-vis de destinataires qui n'étaient pas des enquêtés, je l'ai bien vécue comme une restitution au sens éthique de don en retour au terrain. Des représentants associatifs dans la salle étaient directement concernés par les résultats présentés sur le rôle des associations dans l'élaboration du SAGE Lez-Mosson et dans la gestion de ce bassin versant.

La posture de sociologie pragmatique, permet de donner une place centrale à la restitution comme moyen et objectif de la recherche. Ainsi, la restitution participe à la co-construction, la mise à l'épreuve et la reconnaissance des énoncés scientifiques auprès de citoyens. La restitution participe à maintenir le scientifique dans la société de façon moins exigeante que l'intervention. Elle est cependant exigeante. Le chercheur est sujet responsable de la restitution. L'éthique du chercheur ne se limite pas au devoir de restitution mais porte sur le contenu et la forme de la restitution. Bergier identifie différentes limites et travers possibles (p.195) parmi lesquels :

- une « restitution aveugle » des positions de chacun mais aussi des rapports sociaux à la connaissance et des connaissances des participants;
- « une restitution investie comme un espace sensationnel » ;
- une « restitution fusionnelle » conforme aux attentes des interlocuteurs et qui « cède au plaisir d'être ensemble » ;
- « une restitution conduisant à subvertir le complexe et à bureaucratiser le savoir. » ;
- « démagogie et populisme » ;
- « enflure » (surestimer la portée et l'intérêt des travaux des chercheurs) ;
- « un changement d'objet » (la relation aux interlocuteurs devient l'objet.)

Bergier conclut sur l'impossibilité de systématiser les restitutions étant donné ces travers. Un ensemble des questions autant pratiques qu'éthiques se posent pour chaque restitution. Discutons de certains travers rencontrés au cours des restitutions menées.

Le premier travers de la restitution identifié par Bergier demande d'ajuster la restitution au contexte c'est-à-dire aux rapports de force, aux enjeux et à l'actualité : sécheresse, élections,

etc. Le sociologue généralise des expériences singulières. La restitution est le retour d'une généralité sur un terrain. La question de l'anonymisation ou de la désignation se pose et plus largement du contenu du retour. Il s'agit de ne pas détruire gratuitement ni de décontextualiser à l'excès. Dans le doute de l'accueil ou en cas d'impossibilité d'explicitation liée à la rigidité du support écrit, j'ai privilégié l'anonymisation et la prise de précaution dans la présentation des résultats au risque sans doute de tomber dans le travers de « l'enflure » souligné par Bergier. La restitution présente le danger de stigmatiser ou de projeter du proche dans un lieu public. Le texte écrit ne s'adresse pas directement aux interlocuteurs de terrain. Il montre à un public plus large une représentation de leur situation. Une telle exposition peut être perçue comme une agression ou comme un grandissement de leur cas satisfaisant le devoir du chercheur de retour. Toute restitution s'accompagne de violence symbolique lorsque la représentation du chercheur heurte celle que les interlocuteurs ont de leur propre cas. Ce danger est accentué sur des sujets propices à un jugement de valeur, comme la corruption, où il s'agit d'éviter autant la stigmatisation que le relativisme. Blundo propose comme solution à ces deux écueils l'utilisation de la comparaison, la contextualisation et le format oral de restitution (Blundo, 2006). La comparaison consiste à présenter plusieurs cas d'étude dont le cas qui concerne le public de la restitution. Il a restitué son travail sur la corruption au Sénégal à des personnes concernées en présentant la corruption dans plusieurs pays africains dont le Sénégal. L'envoi d'un texte publié par ailleurs (Restitutions N°2 et 6) est une restitution indirecte.

Au cours des restitutions conduites, plusieurs participants m'ont sollicitée pour des conseils sur leur cas singulier ou ont considéré les résultats exposés comme des conseils ou des vérités.

« -Un élu : Parce que, puisque vous réfléchissez, comment faire ? Donnez nous un plan d'action. Comment faire mieux participer ?
- Un élu : Comment éduquer les gens » Restitution N°3

Lors de la restitution N°7, j'ai été confrontée à la situation où un participant s'est appuyé sur mon intervention et la remise en cause de la pertinence du découpage territorial par bassin versant systématisé par la politique de l'eau actuelle pour en tirer des conclusions hâtives pour l'action.

« -Un membre du public : Ca m'ouvre d'autres horizons. Vous avez dit que c'était compliqué de rajouter un périmètre supplémentaire sur un découpage administratif associatif ou autre. Moi, j'ai toujours pensé qu'il était cohérent (le périmètre du SAGE) et maintenant non. A ce moment là, il n'y a pas à s'embêter, on prend la communauté de communes.
- Animatrice du SAGE : Déjà le périmètre des eaux souterraines n'était pas très connu, ce n'était pas simple de le définir. C'est un périmètre qui est cohérent
- AR : Attention c'est pertinent et pas idéal, sur les autoroutes ce n'est pas pertinent sur les inondations ou la qualité c'est pertinent mais attention de ne pas en faire comme d'habitude un idéal. On a tendance à dire le bassin versant c'est le périmètre idéal et à se refermer dessus, non c'est un périmètre très pertinent en particulier pour prendre conscience des interdépendances et des problèmes de gestion de l'eau mais attention il faut avoir conscience des limites qui existent » Restitution N°7

La réponse a consisté à resituer ce jugement par rapport à d'autres jugements possibles en mettant en valeur une pluralité de juste et la nécessité d'ajustement à chaque situation. Plus généralement dans la restitution, le restituant peut tâcher de présenter une sélection de modèles d'analyse de la sociologie déclinés sur l'objet et qui posent des questions différentes aux praticiens sans proposer un jugement normatif. Le « comme d'habitude » contenu dans la

réponse est sous cet angle un impair en tant que disqualification ironique et non pas mise en discussion du point de vue. La situation de restitution est attendue comme un moment d'évaluation réciproque. Ainsi, en fin de la restitution N° 2, un participant se montre frustré du manque de jugement porté sur ses actions.

« Personne 1 : Pour ma part, vous avez bien travaillé, ça reprend bien ce que l'on veut dire. Personne 2 : 15/20 pour la classification des questions. 11/20 pour les réponses, il y aurait pu en avoir des plus acides (...) on vous a dit ce qu'on pensait de vous, qu'est ce que vous pensez de nous ? ».

La restitution nécessite de sélectionner et de clarifier ce que l'on veut dire alors que le format est contraint (nombre de pages maximum pour être lu, temps de présentation). Alors, une sélection doit être opérée parmi les résultats de la recherche en amont de la restitution. Il convient de s'ajuster de façon convenable au public de la restitution pour favoriser un échange. La restitution N°7 a demandé un travail préalable de renseignement sur l'association commanditaire. Sur les terrains de thèse, ce travail faisait partie du travail d'enquête. La motivation des acteurs de terrain pour la restitution peut être de différents ordres : stratégique, curieuse ou en recherche d'une approbation de leurs actions en interrogeant le chercheur : « Est-ce que ce que je fais est acceptable ? »²⁰ La restitution doit rencontrer son public sans tomber dans le travers « fusionnel » évoqué par Bergier. Elle exige un véritable déplacement du chercheur. Une réflexion sur le format d'information à utiliser et un travail de mise en forme des propos pour le public sont nécessaires. Il s'agit d'un travail de communication au sens de rendre commun pour se comprendre mutuellement. Le chercheur doit utiliser la terminologie du public ou définir sa propre terminologie en référence à l'expérience de ses interlocuteurs. La maîtrise du vocabulaire est un enjeu de crédibilité. Un moyen d'ajuster le discours est de donner l'opportunité, lors des restitutions orales d'interrompre la présentation pour des questions de compréhension. Les restitutions en situation d'interaction facilitent l'ajustement du discours. Le chercheur doit être attentif aux signes du public pour favoriser le dialogue. Un test de la restitution a parfois été mené auprès d'un ou plusieurs interlocuteurs privilégiés (N°2-3-5) en amont de la restitution. Le test portait sur l'intelligibilité du discours et sur sa portée critique. Un interlocuteur était parfois parrain de la restitution et la légitimait par la mise à disposition d'une salle (N°2).

Les divergences de rapports à la connaissance et à la science doivent être prises en considération. Mandinaud et Viot soulignent la difficulté qu'ils ont rencontrée dans la restitution de travaux sur le Nimby lors d'un colloque organisé par une association environnementale sur le thème « *Nimby, front du refus ou citoyens "experts" ?* » (Mandinaud et Viot, 2006). Ils ont été confrontés à un « écart entre (leur) posture intellectuelle et théorique et les attentes associées à l'étiquette de sociologue par (leur) interlocutrice. ». Ils concluent « Nos propos sociologiques, alors même que notre approche se voulait compréhensive et attentive à la parole des enquêtés engagés dans l'enquête sociale sur la réalité et les enjeux du « Nimby », semble au mieux avoir été pris entre le marteau de l'objectivisme et l'enclume du parti pris militant. » La compétence du chercheur peut être remise en cause si ses propositions ne correspondent pas aux attentes positivistes de l'auditoire. Le chercheur doit considérer l'écart entre la façon dont les participants conçoivent la recherche et l'objet de la recherche et ses propres conceptions. La communication peut échouer. Callon présente l'échec de sa

²⁰ Question formulée par un Hydro-écologue à Carole Barthélémy lors de la restitution de son enquête sociologique sur un programme de réhabilitation hydraulique et écologique du Rhône (Barthélémy, 2005).

participation à un Colloque National Recherche et Technologie : « personne n'a rien appris de moi » (p69) (Callon, 1999). Il explique cet échec non pas par l'inexpérience ou l'isolement mais parce que « les analyses, lorsqu'elles ne sont pas incorporées dans des instruments qui rendent visibles et palpables leurs résultats, lorsqu'elles ne sont pas relayées par des acteurs qui les portent, soit parce qu'ils s'y reconnaissent, soit parce qu'ils y ont été formés, n'ont aucune raison de convaincre et encore moins de mettre en forme des pratiques et des décisions. »

Dans le cas de l'Orb, les attentes du directeur du syndicat mixte étaient en accord avec la recherche que j'avais mise en œuvre. Il a formulé la demande suivante dans le cas de la restitution N° 3 « Il s'agit de transmettre ce que tu as ressenti, pour que les élus entendent ce regard sur le discours institutionnel et la manière dont les gens le ressentent. (...) La question se pose de comment associer les acteurs associatifs dans le second contrat de rivière. » (Note lors de l'entretien téléphonique de sollicitation). Cette personne a porté les restitutions auprès des acteurs locaux. Une analyse selon la théorie des régimes d'engagement a souvent trouvé une oreille attentive sur le terrain, sans doute parce que je m'appuyais fortement sur des exemples du monde de mes interlocuteurs. A l'inverse, j'ai éprouvé des difficultés et même des échecs en présentant une analyse des dispositifs de gestion de l'eau par le prisme des régimes d'engagements à des étudiants. Les analyses en termes de justification ou de tension avec les biens du proche étaient rabattues selon des visées stratégiques des acteurs. Un ajustement de mes instruments et en particulier du power point de présentation, a été nécessaire pour rendre visible les résultats.

1.4.2 *L'utilisation d'une situation de jeu pour une expérimentation en sociologie*

Nous²¹ avons enquêté, dans un premier temps, sur le cas de la Lentilla à l'aide d'entretiens ouverts et d'observations de pièces de dispositifs comme des réunions de comités syndicaux, de commissions consultatives ou de comités de rivière. Ces enquêtes nous ont permis de développer une première analyse des tensions du dispositif en particulier sous l'angle de logiques de gestion de l'eau en confrontation. Pour aller plus loin dans l'étude et mettre à l'épreuve cette analyse, nous avons développé un jeu comme outil d'expérimentation sociologique : Concert'eau. Le rapport de la sociologie à l'expérimentation est une question centrale de son épistémologie. La discussion de la place et des méthodes de l'expérimentation en sociologie a fait l'objet de nombreux débats et positionnements : de la justification de l'impossibilité de l'expérimentation à la mise en œuvre d'expérimentations sociales. La première section de ce chapitre reprend en partie ces débats et notre positionnement. Puis nous discuterons du rapport de la sociologie pragmatique à l'expérimentation. Enfin, nous présenterons la démarche de « modélisation d'accompagnement » formalisée par un groupe interdisciplinaire de chercheurs et à laquelle prend part notre démarche expérimentale et l'intérêt d'utiliser des situations de jeu.

²¹ Cette section est à la première personne du pluriel, en effet elle est issue d'une réflexion commune avec Olivier Barreteau (Richard-Ferroudji et Barreteau, 2006)

1.4.2.1 *Entre impossibilité de l'expérimentation en sociologie et limitation à une expérimentation indirecte*

Durkheim propose une définition du rapport de la sociologie à l'expérimentation (Durkheim, 1988 (1895)). Avec un souci de légitimation de cette discipline vis-à-vis des sciences de la nature, il pose comme principe de scientificité l'exigence de la preuve et comme modalité de mise en œuvre de ce principe, le raisonnement expérimental. Pour lui, « le « raisonnement expérimental » n'est pas un empirisme, il ne se contente pas de lire les faits, il retient et travaille les relations qui peuvent être théoriquement significatives » (Berthelot, 1988) (p. 31). Durkheim justifie l'usage de l'expérimentation en mettant l'accent sur l'importance d'établir des liens de causalité. Ainsi, il va appliquer systématiquement aux phénomènes sociaux, non pas l'expérimentation mais le « raisonnement expérimental ». En effet, Durkheim propose et opère des « expérimentations indirectes ». Il s'agit d'isoler et de décomposer des phénomènes à étudier et de mettre au point des méthodes formalisées d'enregistrement et de comparaison des faits. Il opère des comparaisons systématiques de données à l'aide de méthodes statistiques comme dans la comparaison du taux de suicide et de l'appartenance religieuse. Ainsi, il teste des relations établies entre différentes variables à partir de données recueillies et non pas par la mise en œuvre d'une expérience.

Passeron est le représentant d'un rapport différent à l'expérimentation (Passeron, 1991). Il considère que l'on ne peut placer la sociologie au « pôle du raisonnement expérimental, ainsi que l'avait espéré dans son optimisme conquérant, l'épistémologie Durkheimienne ». Pour lui, les contextes et caractéristiques dans le monde social ne sont ni constants ni entièrement connaissables. Ceci limite les possibilités d'une généralisation des assertions sociologiques et place la sociologie dans une position intermédiaire et médiatrice entre l'histoire événementielle et le raisonnement expérimental. Pour lui, ce ne peut être une discipline expérimentale, c'est une « discipline historique » qui relève d'une épistémologie différente des sciences de la nature. La chronologie présiderait au principe de causalité. La sociologie serait un langage de description du monde à visée interprétative et non explicative. Il ne pourrait y avoir de lexique en sociologie et ce serait une science ou la falsification poppérienne n'aurait pas cours.

Sorti du paradigme naturaliste et positiviste dans lequel baignait Durkheim, lors de la rédaction des règles, Raynaud répond aux critiques de Passeron (Raynaud, 2004). Pour cela, il compare le raisonnement expérimental en physique et en sociologie. Il reprend la distinction de Durkheim entre expérimentation et raisonnement expérimental pour démontrer la possibilité de raisonnements expérimentaux en sociologie c'est-à-dire de « l'invocation et la provocation de faits pour contrôler une idée préconçue ». Il étudie l'influence du cosmopolitisme universitaire sur la diffusion de l'optique comme facteur de développement de la perspective en Italie centrale. Il montre sur cet exemple que l'on peut déduire d'une théorie une prédiction mesurable susceptible d'être mise à l'épreuve d'un test. Cette mise à l'épreuve concerne non seulement le fait social concerné mais aussi le modèle de société sous jacent, dans son cas, le réseau. Pour lui, la réussite de son test conforte le programme de la sociologie des réseaux. Ainsi Raynaud, en réponse, à Passeron énonce la possibilité d'un langage à visée explicative et la définition de concepts analytiques comme le réseau. Il déplore la désaffection du raisonnement expérimental. Nous suivons le positionnement de Raynaud, reprenant les ambitions de Durkheim, de possibilité et de nécessité d'expérimentation en sociologie pour mettre à l'épreuve les analyses et répondre à « l'exigence de la preuve, sans laquelle tout discours, quel que soit son enracinement épistémique se condamne aux fragilités de la croyance et à la naïveté des convictions » (p58)

(Berthelot, 1988). Sommes-nous pertinents en analysant les tensions dans un dispositif de gestion locale de l'eau en terme de pluralité de justifications d'une bonne gestion ?

Par ailleurs, nous suivons Raynaud lorsqu'il prône un élargissement des méthodes vers des expérimentations directes et une distinction entre expérimentation indirecte et méthode comparative. Durkheim avait affirmé l'impossibilité d'expériences en laboratoire en sociologie, introduisant la notion d'expérimentation indirecte. Depuis, la méthode expérimentale est souvent réduite à une expérimentation indirecte et elle-même à des enquêtes par questionnaire et à des techniques statistiques. Il est exceptionnel en sociologie, en France, de manipuler les variables d'un système ou la structure du système par des expériences en laboratoire (Boudon et Bourricaud, 2000) sans même parler d'expériences sur le terrain.

1.4.2.2 Différents types d'expérimentation²² directe en sciences sociales

Si l'expérimentation directe est peu développée en France, au sein de la discipline, elle l'est dans les pays anglo-saxons et dans d'autres disciplines de sciences sociales. L'économie, la psychologie, la gestion et les sciences de l'ingénieur utilisent l'expérimentation directe. L'économie expérimentale et la psychologie expérimentale apparaissent comme des champs disciplinaires équipés de déontologie, de méthodes, de protocoles, mais aussi de revues et de références. L'objet de l'économie expérimentale est de mettre à l'épreuve les modèles économiques en testant les hypothèses de comportement. Cependant, l'expérimentation en économie ne se limite pas à l'économie expérimentale et il existe des expérimentations directes. Callon et Muniesa exposent une combinaison de configurations d'expérimentation dans leurs travaux sur l'expérimentation en économie appliquée à la construction de marchés (Muniesa et Callon, 2007). Ils identifient 3 idéaux-types pour qualifier les situations d'expérimentation en économie : l'expérimentation en « laboratoire », sur « plateforme expérimentale » et « in vivo ». Ces idéaux-types peuvent être utilisés pour caractériser les expérimentations directes en science sociale.

Ces 3 idéaux types sont tout d'abord caractérisés par leur degré d'ouverture, du laboratoire confiné à l'expérimentation in vivo qui abolit la distance entre les situations ordinaires /« l'extérieur » et l'expérience/« l'intérieur ». La nature des tests et la preuve diffèrent dans les différentes situations. L'étude en laboratoire vise, par exemple à isoler ou provoquer l'expression la plus pure d'un comportement économique ou des éléments de la décision individuelle. Elle cherche à démontrer certaines théories abstraites par la mise en œuvre de mécanismes explicites et par la répétition de l'expérience. Le reproche souvent porté au-delà de la discussion du modèle testé est celui d'un protocole très encadré et souvent trop éloigné des situations ordinaires. Cependant, le laboratoire est bien une situation réelle même si elle est différente de celle modélisée. Le fait que les données soient construites ne signifie pas qu'elles sont fausses. Les auteurs soulignent que les marchés expérimentaux sont des marchés réels. Une science pour se construire a besoin de réaliser des phénomènes dans les conditions les plus pures possibles. Un enjeu réside alors dans l'extrapolation de ces expériences aux situations ordinaires problématisées.

²² Nous employons le terme d'expérimentation en réservant l'expression « science sociale expérimentale » aux expérimentations qui suivent l'idéal type de laboratoire défini par Callon et Muniesa (voir infra).

D'autres expériences se rapprochent des situations problématisées. Boltanski et Thévenot ont mené des expériences sur les opérations de classement et les pluralités de formes de connaissance du monde en lien avec l'étude des opérations de classement menées par les codeurs de l'INSEE (Boltanski et Thévenot, 1983). L'expérience sous forme de mise en situation est développée dans des exercices de simulation de politique (Mermet, 1993; Toth, 1988), utilisés en particulier en prospective quand des expérimentations sur des cas réels sont impossibles. Ces exercices sont issus des « war games » développés depuis la Chine antique (Duke et Geurts, 2004). Des acteurs sont confrontés à une situation à laquelle ils pourraient avoir à faire face (par exemple l'arrivée d'une nouvelle maladie ou d'une attaque terroriste), pour comprendre quelles sont les conséquences collectives potentielles de leurs interactions si une telle situation survenait. Ce type d'expérience propose une plus grande ouverture que les expériences de laboratoire. Elles ouvrent sur les enjeux du monde et accueillent a priori toute position à ce sujet en essayant de ne pas contraindre les formes d'interaction. Il s'agit alors d'une autre forme d'expérimentation qualifiée de « plateforme » (Muniesa et Callon, 2007). La « plateforme » est une configuration intermédiaire accueillant plus de catégories d'acteurs que le laboratoire. Elle est conçue pour favoriser l'hybridation et la confrontation des intérêts ainsi que la simulation de ce qui peut émerger d'interactions. Les auteurs donnent l'exemple de lieux de discussions de simulations de scénarii d'évolution du marché de l'électricité. Ces plateformes impliquaient des ingénieurs, des fonctionnaires du Commissariat Général du Plan, des syndicats, des économistes et des sous-contractants. Les expérimentations « plateforme » visent à discuter la distance et la distinction entre « intérieur » et « extérieur » en essayant de combler en partie cette distance générée par l'expérimentation. En sociologie, Daré a comparé la définition de règles de partage de l'eau dans la réalité et dans des situations de jeu mises en œuvre avec les personnes impliquées (Daré, 2005).

Dans l'expérimentation in vivo, la distance entre « intérieur » et « extérieur » est abolie. La complexité de l'objet d'expérience est considérée comme non réductible analytiquement pour une simulation en laboratoire ou pour une simulation sur plateforme. Il s'agit par exemple d'expérimentation de politiques publiques sur des échantillons cibles (Oakley, 1998).

1.4.2.3 *Quelle expérimentation avec Concert'eau ?*

Ainsi, pour Callon et Muniesa, le champ de l'expérimentation est large et expérimenter c'est « essayer de résoudre un problème en organisant des tests qui conduisent à des résultats qui sont évalués et pris comme points de départ pour d'autres actions » (Muniesa et Callon, 2007, p.1 notre traduction). Cette définition diffère de la définition traditionnelle des sciences expérimentales comme visant au contrôle de la variation du contexte de leurs observations par la construction active de protocoles, et partant, par une série finie d'énoncés qui commandent leurs concepts descriptifs. Cette définition positive de l'expérimentation est issue des sciences de la nature. Or, ce type d'expérimentation « pure » ne peut exister que ce soit en science de la nature ou de la société. L'approximation a toujours place et le métier de chercheur est dans ce travail d'approximation ou d'épurement pour formuler des propositions. Les problèmes d'expérimentation soulevés en sociologie, de reproductibilité des expériences étant donné l'historicité et la difficulté d'isolement des paramètres pour étudier leur influence respective se retrouvent dans les sciences de la nature. Latour a longuement étudié les pratiques scientifiques et désacralisé le laboratoire et les énoncés scientifiques (Latour, 1994). Il dénonce l'espoir d'une science qui serait neutre de toute définition d'une vie bonne et le partage radical entre sciences de la nature soumises à l'explication et sciences de la culture soumises à la compréhension.

Depuis Durkheim, l'approche de l'expérimentation dans les sciences de la nature a fortement évolué. L'agronomie a contribué à un virage dans les méthodes scientifiques (Legay, 1996). Le découpage en éléments simples prôné par Descartes n'étaient plus satisfaisant pour répondre à des questions agronomiques comme l'identification de la meilleure variété de pommiers. Ce type de question nécessitait de considérer et de modéliser non seulement des pommes mais aussi un climat et les actions d'un agriculteur. Les agronomes et les ingénieurs se sont alors confrontés, comme le sociologue, à des systèmes complexes. Ils ont développé différentes méthodes de modélisation de ces systèmes complexes et d'expérimentation qui intégraient des critères sociaux. Leurs expérimentations étaient pour partie des expérimentations sociologiques. L'agronomie emprunte une voie commune aux sciences de la nature et aux sciences sociales où l'expérience devient « toute procédure organisée d'acquisition d'information qui comporte, dans la perspective d'un objectif exprimé, une confrontation à la réalité » (p.59) (Legay, 1996). Nous avons expérimenté avec Concert'eau au sens de cette deuxième définition.

Ce type d'expérimentation s'appuie sur la définition et l'usage de modèles. Boudon et Bourricaud définissent le modèle d'un phénomène lorsque la théorie explicative d'un phénomène prend la forme d'un ensemble de propositions d'où il est possible de déduire de manière mécanique un ensemble de conséquences directement liées au phénomène étudié (Boudon et Bourricaud, 2000) (p.388). Ils prennent l'exemple de la mise en équation du lien entre le score des partis de gauche et la composition socioprofessionnelle de l'électorat. Différents phénomènes peuvent être modélisés. Les modèles s'appliquent à des données empiriques datées et situées. Mais un modèle peut également être « abstrait et général » (Boudon et Bourricaud, 2000). « Toute représentation mentale est une modélisation, tout support conceptuel ou matériel la traduisant est un modèle ». Les « mondes » (Boltanski et Thévenot, 1991) sont un exemple de ce type de modèle. Ils peuvent être déclinés pour produire le modèle d'un phénomène spécifique (voir 2.1.2.1) comme pour modéliser les compromis élaborés par les acteurs locaux sur l'usage d'un espace commun (Beuret, 1999). Ainsi, un modèle peut être utilisé d'une part pour un objet dont on cherche à donner une représentation et d'autre part pour un concept ou objet qui est l'horizon normatif d'une autre. Dans tous les cas, « la méthodologie des modèles comporte nécessairement le choix d'un point de vue » (Legay, 1996). Ce choix pour les systèmes complexes est l'homologue de l'analyse cartésienne dans l'hypothèse des systèmes simples (p49). Il n'y a pas de modèle faux ou neutre. Le chercheur est responsable du choix de son modèle et de son usage dans l'expérimentation. L'usage du modèle est aussi important que son choix. Le choix et l'usage dépendront de la sociologie pratiquée.

1.4.2.4 Sociologie pragmatique et expérimentation

Nous avons identifié différentes définitions et formes d'expérimentation, associées à différentes sociologies. Durkheim est le représentant de méthodes de mise en œuvre du raisonnement expérimental qui s'appuient sur les paradigmes déterministe, objectiviste et naturaliste. Nous nous sommes positionnés sur une autre définition de l'expérimentation, cependant, le champ est encore large. Afin de mieux caractériser notre démarche, il convient de revenir sur la posture de sociologie pragmatique exposée au (1.4.1.1) pour énoncer ce qu'elle implique pour l'expérimentation.

La sociologie pragmatique fait le vœu de traiter symétriquement les différents acteurs et les chercheurs. Elle prend au sérieux les compétences plurielles et le sens de la justice des

acteurs. L'expérimentation est donc une mise à l'épreuve de la façon dont le chercheur modélise le monde et une confrontation avec les modèles utilisés par les acteurs même si ceux-ci ne sont pas autant formalisés. Cette réflexivité sur l'influence du chercheur existe dans de nombreuses sociologies comme chez Bourdieu identifiant un « effet de théorie ». La symétrisation conduit à considérer que les modèles des acteurs vont influencer ceux des chercheurs. Cette forme de compréhension ne signifie pas l'abandon du travail d'explication et de l'exigence de la preuve au sens de passer des épreuves de réalité.

En outre, cette sociologie tache de suivre les personnes en situation et de regarder les choses en train de se faire avec un postulat d'indétermination de leur évolution. Elle préfère l'ethnographie à la statistique. Les méthodes expérimentales développées cherchent alors d'autres voies que le raisonnement statistique indirect et vont utiliser l'expérimentation directe. La sociologie pragmatique avec sa mise en valeur de la situation et surtout de l'indétermination des événements ne peut se prêter à une expérimentation au sens traditionnel. Cependant, elle se prête bien à la définition que nous avons choisie de l'expérimentation. Enfin, s'il s'agit de renoncer au déterminisme, il ne s'agit pas de renoncer à la définition de modèles sociologiques et à l'identification de points de stabilité. Il s'agit d'expliquer ces stabilités sociales toujours étonnantes face au désordre potentiel étant donné la pluralité présente dans la société.

Enfin, la sociologie pragmatique a pour ambition politique de rendre justice à la pluralité. Le sociologue est impliqué. Cette implication est pour nous compatible avec la pratique d'une expérimentation en sociologie, d'autant plus si l'on retient les idéaux-types plateforme ou in vivo. Or, la littérature réduit souvent l'expérimentation à une posture du scientifique qui se maintient à distance de la société. Lahire distingue « sociologie sociale » de « sociologie expérimentale » en prenant appui « sur l'opposition, classique dans le domaine de l'art, entre « l'art social » et « l'art pour l'art » (Lahire, 2004). Il cite Bourdieu qui définit le sociologue expérimental comme « professionnel à plein temps, voué à son travail de manière totale et exclusive, indifférent aux exigences de la politique et aux injonctions de la morale et ne reconnaissant aucune autre juridiction que la norme spécifique de son art. » Pour Lahire, le sociologue devrait faire un choix entre « embrasser la cause de la science (...ou) celle des dominés » et l'entre deux « reste à penser ». Pourtant, Durkheim dans les règles identifiait bien un impératif pratique autant que logique à l'expérimentation avec une ambition « d'éclairer les pratiques ». Berthelot résume sa position : « en un mot non seulement le rationalisme expérimental est possible en sociologie mais il est ce qui en outre, peut assurer à cette dernière une valeur pratique » (p50) par un double examen de la cohérence logique et de l'épreuve des faits (Berthelot, 1988). Ainsi, le concept d'épreuve, central dans la sociologie pragmatique, rend bien compte de l'expérimentation. La situation d'expérimentation est une situation de mise à l'épreuve c'est-à-dire de confrontation à la réalité matérielle et sociale. La modélisation du monde social est mise à l'épreuve avec une visée d'application pratique.

1.4.2.5 Une démarche de « modélisation d'accompagnement »

Le positionnement à l'articulation entre science et utilité sociale est délicat. Pour le tenir, nous nous sommes appuyés sur la démarche de « modélisation d'accompagnement ». En effet, la posture définie par la sociologie pragmatique se retrouve dans la posture décrite dans la charte rédigée par le groupe ComMod (Commod, 2005) (Barreteau, 2007). Cette charte ajoute une exigence d'interdisciplinarité à celles de la sociologie pragmatique. Notre travail s'appuie sur les acquis méthodologiques de ce groupe interdisciplinaire ayant développé le concept de

«modélisation d'accompagnement » (Bousquet et al., 1999). Ce groupe est composé de chercheurs travaillant sur la gestion des ressources naturelles renouvelables, venant des sciences biophysiques (écologie, agronomie), des sciences sociales (économie, géographie, sociologie) et de la modélisation des systèmes complexes. Ces chercheurs considèrent la modélisation comme un processus itératif, en interaction avec les acteurs des systèmes en jeu, visant à une meilleure compréhension de ces systèmes ou à un appui aux processus de décision collective dont ils sont le lieu. Modélisation et simulation, sous quelque forme que ce soit, sont des moyens pour ces objectifs.

Comme la sociologie pragmatique, la modélisation d'accompagnement pose le principe de traiter symétriquement les acteurs et les chercheurs. Le terme « accompagnement » indique cette symétrisation qui demande l'explicitation de l'implication politique du chercheur et l'implication explicite des acteurs dans les travaux de recherche. La symétrisation ne signifie pas une égalisation des positions. Elle affirme la légitimité d'une diversité de points de vue. Le développement de modèles et de simulations en interaction avec les parties prenantes est un moyen d'explicitation de cette diversité, de la mettre en scène et de l'enrichir en la discutant, tout en la faisant partager. La modélisation d'accompagnement consiste à aider à concrétiser puis à partager différentes représentations du monde. L'objectif est de définir des outils et des méthodes qui accueillent une pluralité de justes, de légitimités de savoir et de rationalité, rejoignant l'objectif politique défini pour la sociologie pragmatique. Dans certains cas de modélisation participative, les acteurs participent à la construction du modèle. Dans d'autres cas, ils discutent du modèle proposé par le chercheur à partir de leurs propres modèles. Le point de vue scientifico-technique est considéré comme une perception parmi d'autres. Cela ne signifie pas un relativisme absolu puisque le point de vue scientifico-technique apparaît plus équipé, mais la reconnaissance de l'existence de points de vue multiples sur des systèmes complexes.

Comme la sociologie pragmatique, cette approche accorde une grande importance au terrain et à l'empirie. Il s'agit d'un ancrage terrain fort confronté pour Concert'eau à des modèles sociologiques. Par ailleurs, la modélisation d'accompagnement n'est ni inductive ni déductive mais basée sur un cycle parcouru à plusieurs reprises entre terrain, modèle et simulations. La modélisation part d'un cas réel représenté selon le point de vue spécifique des chercheurs qui s'appuie sur l'utilisation conjointe de différentes modalités d'enquête (entretiens, observations et expérimentation) et sur un cadre théorique choisi. Cette modélisation donne lieu à des simulations soit interactives, soit dont les résultats sont partagés. Les résultats de ces simulations amènent à une modification des points de vue de chacun. Les modèles sont destinés à être critiqués et modifiés par leur usage ou l'usage des simulations, afin de faire progresser les connaissances des chercheurs et des parties prenantes sur le système en jeu. Les modèles sont développés sur cas particulier, mais s'appuient sur des modèles génériques comme le modèle des réseaux en sociologie. Ils sont validés par leur usage c'est-à-dire par l'expérimentation qui amène à les confronter aux points de vue des acteurs. Il n'y a pas de modèle explicatif vrai ou faux dans l'absolu mais légitimé dans un contexte donné, à un moment donné et par un usage défini. Comme la sociologie pragmatique, cette approche accorde une grande importance à la situation et à la matérialité. Les démarches de modélisation d'accompagnement font en particulier référence à la théorie de l'action située (Conein et Jacopin, 1994) dans lesquelles la cognition est distribuée sur un environnement dans lequel se déroulent les interactions.

Les simulations ont lieu dans des expériences de type plateforme. Pour des simulations interactives, le groupe ComMod privilégie des dispositifs du type jeu de rôles, en s'appuyant sur la capacité d'ouverture de ce type d'outil à composer avec des points de vue non connus

ex ante ainsi que sur sa situation hors des enjeux opérationnels proposant une échappatoire a posteriori aux participants pour qu'ils dénoncent les sorties si celles-ci ne leur conviennent pas, quelle qu'en soit la raison. Ces jeux de rôles constituent bien des plateformes, selon la catégorie proposée plus haut, car ils sortent du laboratoire en prenant le parti d'aller chez les parties prenantes, et surtout car ils mettent en scène la confrontation des points de vue pour la mettre en débat.

1.4.2.6 L'utilisation d'une situation de jeu

Le jeu a longtemps été considéré comme une activité futile. Pour Aristote : « Une vie vertueuse ne va pas sans effort sérieux et ne consiste pas dans un simple jeu. » Le jeu est alors opposé au sérieux, au travail, au labeur. Le jeu n'a pas de fin en lui-même, c'est un moment de délasserment ou une ruse pédagogique. A partir du XIX^{ème} siècle, le jeu va être réévalué. Le jeu se voit alors attribuer une fonction sociale. Des psychologues comme Piaget montrent l'importance du jeu dans l'éducation et le développement cognitif de l'enfant. Le jeu favorise l'apprentissage de l'autonomie et l'assimilation des règles collectives. Huizinga propose de valoriser le jeu en lui-même et non pas comme un moyen en vue de finalités sociales (Huizinga, 1951). Pour lui, le jeu est « une fin en soi, accompagnée de tension et de joie et d'une conscience d'« être autrement » que la « vie courante » » (p.58). Le jeu n'est plus opposé au sérieux mais il s'oppose à la « vie courante » ou à la réalité. Il constituerait une parenthèse. Cette conception du jeu conduit à une problématisation dialectique entre jeu et réalité. Ainsi, Daré pose dans sa thèse la question « Quelles relations existent-ils entre les comportements des acteurs dans le jeu et dans la réalité sociale ? » en enquêtant sur un jeu développé selon une démarche ComMod (Daré, 2005). Cependant, il conclut sur l'impasse de distinguer réalité et ludique montrant que la « réalité » fait constamment des intrusions dans les séances de jeu. Le jeu n'est alors plus considéré comme une parenthèse mais une situation parmi d'autres. Cependant, si le jeu est une situation de la réalité, elle apparaît souvent à la marge de cette réalité. La dichotomie jeu/réalité n'est plus pertinente pour l'analyse, mais il reste à qualifier ce qui fait la différence et la pertinence d'une situation de jeu. Le jeu permet une mise en interaction d'humains, avec un dispositif médiateur. Il s'agit de s'intéresser à la situation de jeu et à l'usage du jeu et non plus seulement à ses fonctions (Auray, 2003; Auray, 2006). Le cadre d'analyse des régimes d'engagement permet de qualifier les situations de jeu.

Selon une première approche pragmatique, la situation de jeu est caractérisée par le fait qu'elle accueille des acteurs, qui doivent adopter des stratégies dans un système qui pèse sur eux. Selon cette approche, le joueur doit, s'il veut gagner ou réussir, adopter une stratégie rationnelle en fonction de la nature du jeu et respecter les règles de celui-ci. Le jeu serait alors le lieu de l'engagement en plan mais aussi d'une relation agonistique aux autres joueurs. C'est ainsi que le concept de jeu a une place centrale dans les approches qui mettent l'accent sur l'action stratégique (sociologie des organisations, théorie des jeux, théories de la négociation...). Mermet applique la métaphore de jeu pour étudier la gestion de l'environnement (Mermet, 1989). Il compare des cas de gestion avec différents jeux de société. Par ces comparaisons, il déploie une analyse stratégique de la gestion de l'environnement. S'il s'agit d'un usage métaphorique du jeu, il met en valeur dans le jeu la nécessité du plan et de la lutte pour gagner. Un des attributs nécessaires d'une situation de jeu serait le gain ou la perte, la marque de réussite ou celle de l'échec d'un objectif. Par là même, le jeu imposerait aux joueurs un bien : gagner le jeu. Au Monopoly, c'est bien de gagner beaucoup d'argent et de vaincre l'adversaire. Le Monopoly magnifie la grandeur marchande. Si la morale sort du jeu au sens où elle n'est pas discutée dans le jeu, elle s'impose au joueur.

Le jeu est alors un outil potentiel de manipulation qui cache les objectifs de celui qui l'introduit. Selon cette approche, l'usage du jeu favorise un engagement en plan pour accomplir les règles du jeu ou les détourner à son profit.

Si l'engagement en plan occupe une grande place dans le jeu, Auray montre que certaines situations de jeu ne suspendent ni les responsabilités ni la moralité (Auray, 2006). Il s'intéresse à des jeux sur Internet qui mettent en interaction des jeunes et montre en quoi ils constituent un « lieu de construction de la citoyenneté et de la civilité » au-delà d'un lieu de construction de l'identité. Par exemple, les joueurs discutent et élaborent des règles pour la répartition de gains acquis lors de raids collectifs, en soulevant des épreuves en justice. De même, au Monopoly, de longues discussions ont souvent lieu lorsque l'un des joueurs ne peut payer sa dette à un autre. Il est rare que les règles soient appliquées directement sans recherche ou conclusion d'arrangements qui sollicitent une décision juste. La situation de jeu ne peut être réduite à celle d'un engagement en plan mais sollicite la justification. Sa particularité par rapport aux situations ordinaires se situe à un autre niveau. Pour Nicolas Auray, le jeu favorise l'engagement dans un régime d'exploration (voir 1.1.2.2).

Auray montre que la force politique d'Internet et des jeux est de favoriser l'exploration (Auray, 2007). Cette exploration permet aux jeunes un « tâtonnement identitaire » et une remise en cause de l'ordre conventionnel (Auray, 2006). L'exploration est « fragile dans la collectivisation, voire dangereuse pour la viabilité d'un groupe, car elle crée une frénésie ». Le jeu permet d'assouvir cette exploration tout en canalisant les débordements. Les jeux sur Internet proposent des formes de civilisation des adolescents qui laissent une place à leurs spécificités à la différence d'une civilisation prescrite par un précepteur. Le jeu « constitue une civilisation des mœurs originale, un apprentissage à la citoyenneté pouvant affermir sans briser, susceptible de fonder un projet pragmatique d'éducation morale ». Dans une session du Njoobaari (Barreteau, 2007; Daré, 2005), un joueur accomplit des vols d'eau, entraînant une épreuve en justice. L'usage du jeu a permis une discussion collective sur le vol d'eau, qui aurait difficilement trouvé sa place dans une autre situation, sans stigmatiser les voleurs ou présenter le risque d'une épreuve trop forte pour la communauté. Le jeu permet la transgression des règles et leur mise à l'épreuve. L'épreuve est allégée par la présence du hasard qui « relâche le lien entre l'acte et la révélation d'une compétence ». Le « hasard » a un rôle important dans l'architecture du jeu (Auray, 2006). « Ce qui fonde une institution ludique, c'est la place accordée à la surprise dans la régulation des rapports mutuels, plus intense que dans la vie ordinaire : les péripéties dans un jeu sont accélérées, il y a des rebondissements. (...) le plus petit dans le monde ludique est toujours susceptible de triompher du plus grand. (...) en magnifiant et canalisant l'excitation curieuse dans les moments de hasard, le jeu civilise la vulnérabilité curieuse ». Le hasard permet de canaliser la curiosité et l'agressivité. La présence du hasard lève le soupçon de manipulation par les concepteurs du jeu ou les autres joueurs. Le hasard est toujours susceptible de chambouler l'ordre de grandeur des personnes sans horizon de justice. Au jeu de l'oie, par exemple, un joueur est toujours susceptible de revenir à la case départ.

Si le jeu met à distance (divertit), il ne s'agit pas d'une distanciation de la réalité mais d'une distanciation du familier ou du connu plus ou moins importante comme les grands explorateurs allaient voir d'autres terres. Dans le jeu Njoobaari, la distanciation est différente si on fait jouer à la personne son propre rôle ou le rôle d'une autre. L'exploration permet de faire une place à l'étranger, à l'inconnu, alors que le familier recherche le confort du connu et l'action en plan recherche la maîtrise. L'exploration s'inscrit dans une logique de tâtonnements de proche en proche. Elle permet un décentrement. Elle permet d'éprouver autre

chose en se mettant à la place de l'autre. Il ne s'agit pas d'un décentrement uniquement réflexif mais en action.

La situation de jeu, en tant qu'elle favorise l'exploration, paraît particulièrement adaptée à une expérimentation en plateforme qui cherche à favoriser l'hybridation. L'expérimentation bénéficie de favoriser un engagement exploratoire pour alléger le jugement. Boltanski et Thévenot dans leurs expériences sur les catégories socioprofessionnelles utilisent deux exercices et un jeu (Boltanski et Thévenot, 1983). Le premier exercice consistait à construire des nomenclatures de milieux sociaux et à négocier pour les combiner en une seule nomenclature. Dans le second exercice, il était demandé aux participants de proposer trois « exemples typiques » de cadres ou d'ouvriers. Dans le jeu, il s'agissait de deviner la profession et le milieu social d'une personne réelle mais inconnue, avec l'aide d'indices (formation, sexe, journaux lus, marque de la voiture...) que les participants pouvaient acheter en prenant sur un capital initial. Dans la situation de jeu les personnes ne cherchent plus à définir la bonne nomenclature ou le bon type mais prennent des risques en utilisant les indices avec parcimonie. Cette situation permet d'enquêter sur les pragmatiques d'interprétation d'indices sociaux et les capacités à les relier à des catégories officielles.

Un jeu donné laisse plus ou moins de place aux différents régimes d'engagement : en plan, familial, exploratoire ou dans la justification. Les jeux utilisés dans la démarche ComMod laissent de la place pour des éléments connus des joueurs ou familiers. Ces éléments pourront être saisis en routine ou en exploration comme dans le cas des vols d'eau.

La lecture de la situation de jeu à partir des régimes d'engagement permet de reformuler la question : Est-ce que l'on peut intervenir dans n'importe quel contexte avec un jeu ? Si l'on considère que ce que l'on recherche dans l'utilisation d'un jeu c'est l'engagement des participants dans l'exploration, la question devient : quelle mise en situation est propice à l'exploration dans un contexte donné ? Comment une grammaire politique traite le besoin d'exploration sans que cela ne déstabilise la société ? Olivier Barreteau a présenté Njoobaari au Sénégal comme du théâtre (Barreteau, 2007). Le théâtre est très présent dans ce pays : de la petite troupe de théâtre qui fait une pièce dans un village aux scénettes théâtralisées qui passent à la télé pour inciter à se laver les mains.

Ce chapitre a retracé le parcours des enquêtes conduites pour cette thèse. Différentes méthodes ont été tissées selon une posture de sociologie pragmatique. L'impératif de suivre les acteurs pour enquêter sur l'usage des dispositifs a conduit à utiliser des méthodes ethnographiques. Je me suis particulièrement interrogée lors des enquêtes sur la place de la familiarité dans la mise en œuvre de ces méthodes qu'il s'agisse de la familiarité du chercheur au terrain ou de la familiarité comme objet d'étude. L'impératif de généralisation pour une restitution des analyses a conduit à utiliser un questionnaire et des méthodes quantitatives. Par ailleurs, la restitution s'est avérée être un pilier central de la thèse pour une sociologie qui place le chercheur dans la société et estime les compétences des acteurs. De même, l'expérimentation est partie prenante de la recherche. L'ensemble des enquêtes menées a conduit à un matériel empirique conséquent, traces de ces multiples frottements au terrain. Il est constitué d'enregistrements d'entretiens ou de réunions, de notes, des enregistrements du jeu et des Débriefings. Une grande partie du matériel enregistré a été retranscrit. Il s'agit maintenant d'analyser ce matériel avant de tomber dans le travers souligné par Olivier de Sardan (Olivier de Sardan, 2000) que la réflexion sur l'enquête prenne plus de place que le traitement du résultat.

**PARTIE 2 : TENSIONS ET CHANGEMENTS
DANS L'ARCHITECTURE D'UNE
COMMUNAUTE DE L'EAU**

La première partie a présenté la problématique de la thèse en termes d'appropriation de dispositifs de gestion pour constituer l'architecture d'une communauté de l'eau. Il s'agit dans cette deuxième partie de présenter, sur le cas de la Lentilla, la mise à l'épreuve et les modifications d'un dispositif en décrivant les tensions auxquelles cette architecture est soumise.

Le dispositif de la Lentilla est intéressant en ce qu'il s'ancre dans une longue histoire de gestion locale et de subsidiarité. Il montre une organisation de la gestion de l'eau autour de l'outil ASA : Association Syndicale Autorisée, groupement de propriétaires terriens gérant un canal en bien commun sous le contrôle de l'Etat. Le dispositif de gestion de l'eau est aujourd'hui mis à l'épreuve par l'évolution des usages d'une part et du cadre politique français d'autre part qui permet aux pêcheurs de s'appuyer sur la loi sur l'eau pour remettre en cause le prélèvement d'eau des canaux d'irrigation.

Cette partie analysera l'épreuve rencontrée sur la Lentilla en s'appuyant sur les enquêtes menées et sur les résultats obtenus à partir d'un jeu Concert'eau. Par ailleurs, cette partie s'est enrichie du dialogue avec Jeanne Riaux (Riaux, 2006 p221) qui a étudié l'organisation du groupe « sociohydraulique » de la plaine de Vinça depuis le XIIIème siècle. Cette confrontation permet de donner une profondeur historique à l'étude de cas et de mettre en perspective l'épreuve rencontrée aujourd'hui sur la Lentilla qui conduit à une reconfiguration du « groupe sociohydraulique » selon les termes de Jeanne Riaux (voir 1.1.1.3) ou de l'architecture de la communauté de l'eau telle que je l'ai problématisée dans la thèse. Le dialogue avec ces travaux a participé d'un approfondissement des analyses des tensions sur la plaine de Vinça, alors que le captage de l'eau pour l'irrigation de cette plaine ne permet pas d'assurer un débit minimum à la survie du milieu aquatique en cas d'étiage sévère. Les analyses présentées se focaliseront régulièrement sur les enjeux de cette plaine, partie du bassin versant de la Lentilla qui compte deux rivières : le Llech et la Lentilla.

La partie est découpée en trois chapitres qui visent à caractériser des épreuves rencontrées. Les deux premiers s'attachent à décrire une pluralité de rapports à l'eau en confrontation. Cette description s'appuie sur la distinction proposée dans la partie 1 entre des engagements familiers avec l'environnement, des saisies en fonctionnalité et différentes conceptions du bien commun. Le troisième chapitre s'intéresse à des façons de faire avec cette pluralité. Ce découpage fait écho aux deux questions posées dans la présentation de la problématique de thèse (voir 1.3.3) : Comment le dispositif cadre l'engagement des participants ? Quel équipement propose-t-il pour composer la pluralité de biens en tension ?

Dans le premier chapitre, je présenterai l'enjeu d'un déplacement de la lecture des conflits d'une approche en termes d'usagers considérés comme des porteurs d'intérêts à une approche transversale à cette catégorisation d'usagers en termes de logiques de gestion de l'eau (voir 1.3.1). Ces lectures donneront l'occasion d'une explicitation de biens à l'origine d'engagements en plan ou d'engagements dans la justification par l'identification d'objectifs contradictoires ainsi que de biens communs. Quatre logiques ont été définies suite à un premier temps d'enquêtes sur le terrain et ont donné lieu à la construction de Concert'eau, outil d'expérimentation, selon une démarche de modélisation d'accompagnement (voir 1.4.2.5). Concert'eau propose une situation de jeu accompagnée de « Débriefings » où sont mises en discussion les différentes logiques.

Dans le second chapitre, la présentation des résultats de l'expérimentation du jeu permettra de revenir sur la première analyse des tensions. Les joueurs interprètent les cartes Départ et

ajoutent des attributs à leurs personnages en sollicitant des catégories sociales. L'analyse de ces ajouts permet de discuter de l'usage de catégories sociales et révèle des préjugés. En outre, l'observation des débats sur la conception d'une bonne gestion de l'eau dans Concert'eau permet de mettre en perspective les tensions rencontrées sur la Lentilla. Alors, on peut revenir sur les épreuves rencontrées par cette communauté de l'eau définie à partir de la catégorie d'usager en interrogeant la prise en compte des rapports familiaux avec l'eau et la mise en politique de l'eau qu'elle permet.

Dans le troisième chapitre, les modalités de composition de la pluralité (voir 1.3.2) utilisées par les joueurs dans les tests de Concert'eau seront comparées à celles utilisées dans la réalité : l'étude pour donner du temps pour faire avec une pluralité de points de vue, l'arbitrage de l'Etat pour résoudre un conflit et l'arrangement pour ménager une place aux attachements. Cette dernière modalité me conduira à identifier différentes façons de faire avec les biens du proche. Je présenterai un cas d'hybridation de façons de faire en la personne d'un nouveau venu sur le bassin versant de la Lentilla, dont l'engagement apparaît comme une source de changements dans le dispositif. Enfin, je conclurai la partie en discutant de l'exigence d'enracinement d'un dispositif.

2.1 Conflits d'usages et confrontations de logiques de gestion de l'eau

« Problématique : Compte tenu du régime essentiellement nival de la Lentilla et du Llech, ils subissent en année sèche un étiage sévère de mi-juillet à mi-septembre. Ces étiages périodiques (2 années sur 5) pénalisent les irrigations (les arboriculteurs se sont orientés vers des variétés de pêches tardives ayant de forts besoins en eau de juillet à septembre), mais aussi le débit des cours d'eau, la capacité de dilution des effluents urbains et donc le milieu aquatique et fragilisent l'alimentation en eau potable. L'enjeu est donc d'assurer un soutien d'étiage permettant de répondre à l'ensemble des besoins des usagers du bassin. » Extrait du document de présentation du projet d'aménagement hydraulique du bassin de la Lentilla (Feraud, 2003)

La première prise de contact avec la Lentilla s'est faite par l'intermédiaire de la Chambre d'agriculture qui nous a proposé deux documents de description du cas : un document de présentation du projet élaboré par l'ingénieur de la chambre d'agriculture (Feraud, 2003) et un rapport de stage à la chambre d'agriculture d'une étudiante d'IUT Génie Biologique sur le cas de la Lentilla (Calvet, 2003). Dans les deux documents, les tensions sur la Lentilla sont problématisées en termes de conflits entre usagers. En 2003, Calvet recense de multiples usages en concurrence : l'irrigation pour l'agriculture, l'arrosage des jardins, l'alimentation en eau potable, le rejet des stations d'épuration, la pêche, le canyoning, la baignade, la préservation du milieu naturel et le tourisme (voir figure 12). Les usages sont présentés en groupes d'intérêts constitués. Cette catégorisation méritait d'être discutée.

Dans la première phase d'enquête terrain, je suis entrée par cette problématique, en rencontrant des représentants des catégories d'usages identifiées. Les deux premiers acteurs

rencontrés ont été le président de la fédération de pêche et le directeur de l'ASA²³ de Vinça dont les usages étaient présentés comme conflictuels. Ces premières rencontres invitent à une seconde lecture du cas de la Lentilla qui s'appuie sur une problématisation en termes de logiques de gestion de l'eau en confrontation. Ce chapitre présente le basculement de lecture qui a été à l'origine de la construction de la plateforme expérimentale Concert'eau. Cette plateforme propose une situation de discussion en opérant un décentrage : d'une approche en termes de conflits entre usagers à une approche en termes de conflits entre logiques de gestion de l'eau. Il s'agit ici de présenter plus en détail l'analyse qui a conduit à son élaboration.

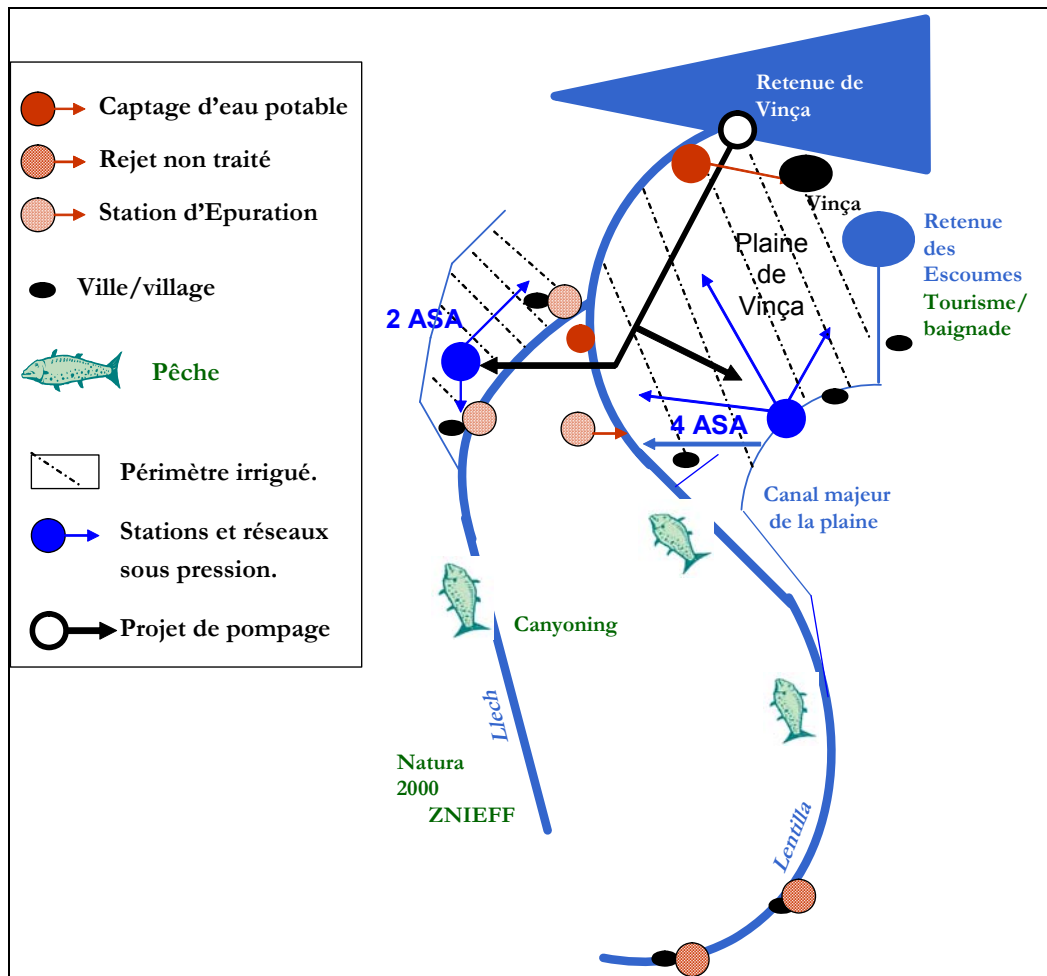


Figure 12 : Utilisations de l'eau de la Lentilla et du Llech d'après (Feraud, 2003)

Aussi, dans un premier temps, j'analyserai le cas de la Lentilla à partir des conflits d'usages identifiés dans les entretiens comme des conflits entre porteurs d'enjeux (voir 1.3.1.1) avant de montrer les débordements de cette analyse pour identifier des conflits entre logiques en considérant les personnes comme des sujets moraux (voir 1.3.1.1). Quatre logiques identifiées ont donné lieu à la construction de Concert'eau pour faire interagir des personnes impliquées sur la question d'une juste répartition de l'eau.

²³ Les directeurs d'ASA sont parfois appelés dans la thèse présidents d'ASA, présidents de canal ou présidents de ruisseau selon la pluralité de qualifications existant localement. La place du président dans la grammaire politique locale sera par ailleurs abordée au 2.3.1.2.

2.1.1 Déplacer le regard sur les tensions entre usagers de l'eau

2.1.1.1 Des usagers de l'eau aux objectifs contradictoires

Les usages identifiés en concurrence sur la Lentilla sont multiples (voir Figure 12) : l'irrigation pour l'agriculture, l'arrosage des jardins, l'alimentation en eau potable, le rejet des stations d'épuration, la pêche, le canyoning, la baignade et le tourisme. Confrontés à des étiages sévères (2 années sur 5), des tensions entre usagers apparaissent. Régulièrement, suite à la dérivation des eaux par les canaux d'irrigation, les rivières sont à sec. Les tensions entre les usagers sont alors susceptibles de devenir conflits. Les conflits s'expriment majoritairement par rapport à un usage agricole de l'eau.

L'usage agricole pour l'irrigation des cultures est l'usage le plus important en quantité. 650 ha sont arrosés par les 2 canaux dérivés de la Lentilla et du Llech, dont 550 hectares de vergers dans la plaine de Vinça. Sept Associations Syndicales Autorisées (ASA) gèrent ces canaux. Selon une approche en termes de porteurs d'enjeux, les agriculteurs refusent de mettre en cause l'irrigation (Salles et al., 1999). Les agriculteurs mettent en avant un droit d'eau historique de 700 l/s sur le débit de la Lentilla.

Un élu de la vallée, 2005 « Les agriculteurs, leur priorité, c'est d'arroser leurs pêcheurs. Si Vinça n'a pas d'eau pour mettre dans son Pastis, ce n'est pas grave. En gros, j'exagère mais c'est ça... ».

Vincent, Gérant d'association de sports de loisirs, 2005 « On n'est pas fermé mais on n'a pas les mêmes intérêts. Tous les problèmes viennent de là. Un agriculteur a besoin de l'eau pour planter et produire plus, c'est son argent, son métier. Pour lui l'utilisation de l'eau est uniquement business. »

Le premier usage en concurrence avec l'irrigation est l'alimentation en eau potable, représenté par les élus municipaux. L'eau potable alimentant la plaine de Vinça est captée dans la nappe d'accompagnement de la Lentilla à l'aval de la prise d'eau du canal. Depuis la fin des années 1960, des tensions sont apparues entre les représentants des ASA et les élus municipaux alors que le manque d'eau dans la Lentilla, à l'aval de la prise d'eau du canal, menaçait le captage d'eau potable. Ces tensions n'ont fait que croître avec l'augmentation des besoins en eau liée à la spécialisation des cultivateurs en arboriculture irriguée et à l'accroissement de la population urbaine. La demande de terrains à construire est forte. De nombreuses terres cultivables sont converties en terrains constructibles et vendues. La part de la population agricole diminue, tandis que les usages touristiques et de loisirs sont en augmentation et concurrencent l'agriculture. Lotissements et maisons secondaires occupent de plus en plus de place sur le bassin versant. Si un terrain devient constructible, un agriculteur a un intérêt économique à le vendre. Aussi, sur des villages comme Rigarda, essentiellement agricole au milieu du XXe siècle, il restait sept agriculteurs en 1989 et trois agriculteurs en 2005, alors que la population a doublé en 10 ans. Il restait 14 agriculteurs sur la plaine de Vinça en 2005.

Par ailleurs, suite à cette urbanisation croissante, au sein des périmètres irrigués, un antagonisme est apparu et s'est accentué entre membres des associations syndicales : les agriculteurs qui utilisent l'eau pour leurs cultures et les propriétaires de parcelles, non agriculteurs. Ces derniers bénéficient d'un droit d'eau lié à la terre et l'utilisent pour l'arrosage des jardins, des pelouses, le remplissage des piscines et le nettoyage des voitures. Leurs besoins en eau sont différents de ceux des arboriculteurs en quantité et en fréquence. La quantité d'eau prélevée pour ces usages est marginale en comparaison à celle utilisée par l'agriculture. Cependant, le nombre de personnes concernées devient souvent supérieur à celui

des agriculteurs. A l'heure actuelle, les membres des bureaux des ASA appelés syndicats sont essentiellement des arboriculteurs qui organisent la gestion de l'eau en fonction de leurs besoins et non en fonction de ceux des "particuliers" qui deviennent pourtant numériquement majoritaires dans les ASA et peuvent revendiquer des changements voire prendre le pouvoir dans l'ASA. Les tensions qui se multiplient au sein même des ASA doivent également être reliées au fait que certains arboriculteurs irrigants, ne sont pas propriétaires des parcelles qu'ils exploitent. Ils ne sont donc pas membre de l'ASA sur le périmètre de laquelle ils irriguent, puisque la qualité de membre est liée au droit de propriété foncière. Ils sont de ce fait exclus des prises de décision concernant la gestion de l'eau de l'ASA.

Michel, directeur d'ASA et agriculteur 2005 « Avant si vous montriez du doigt un type qui avait une piscine c'était facile il était tout seul. Maintenant, vous auriez tout le monde qui vous tombe sur le dos. »

Au cours du XX^e siècle les usages de l'eau pour le tourisme et les loisirs se sont développés, structurés et ont acquis une légitimité sociale, de même que l'enjeu de préservation de l'environnement. L'exploitation économique des atouts touristiques du territoire se développe, en particulier avec les usages patrimoniaux et ludiques des eaux. Le canyon du Llech, affluent de la Lentilla, est très réputé et attire des canyoneurs de France et d'Espagne. De nombreux adeptes s'adonnent à la pêche sur les deux cours d'eau. La baignade et les activités nautiques sont pratiquées sur une retenue touristique alimentée par le canal à l'aval du bassin. Concernant ces usages, il n'existe pas de droit d'eau ou de convention, aucune règle de partage n'est formalisée.

Paul, pêcheur, 2004 : « Les intérêts de l'agriculture ne sont pas forcément les mêmes que ceux des pêcheurs, eux veulent de l'eau pour arroser les vergers de pêcheurs et nous, on veut de l'eau pour aller à la pêche ou pour permettre au poisson de survivre ».

Certains usagers, dont principalement les pêcheurs, revendiquent la nécessité d'une protection du milieu aquatique. Lors d'étiages sévères les eaux de la Lentilla deviennent insuffisantes à pourvoir aux besoins de la prise d'eau du canal Majeur et au débit minimum à maintenir dans la rivière, nécessaire à la préservation du milieu aquatique. Le canal dérive toute l'eau de la Lentilla. Un trop faible débit ne permet pas de maintenir un milieu de qualité pour la vie piscicole. La qualité du milieu est, par ailleurs, dégradée par les rejets de stations d'épuration souvent vétustes et mal adaptées à l'augmentation de la population estivale. Aussi, à la fin des années 1990 des conflits sont apparus entre agriculteurs – qui s'appuient sur leur droit d'eau ancien pour légitimer leur prise d'eau – et pêcheurs – qui s'appuient sur la loi sur l'eau pour légitimer la prise en compte du milieu aquatique dans la gestion de la Lentilla. La hiérarchie traditionnelle entre les deux usages est remise en question alors que, dans le passé, elle ne faisait pas tension puisque les pêcheurs étaient aussi agriculteurs.

En 2005, l'évolution des usages de l'eau et du territoire implique des changements dans l'organisation et dans les règles de gestion collective de l'eau. Les règles de répartition de l'eau entre usages sont remises en cause. L'eau destinée aux réseaux d'alimentation en eau potable et l'eau nécessaire à la survie des poissons ne sont pas incluses dans le droit historique reconnu aux canaux d'irrigation. Le directeur de l'ASA de Vinça présente l'évolution des usages et de leur hiérarchisation. Cette présentation fait sens commun pour plusieurs personnes interrogées ainsi qu'une hiérarchisation des usages qui donne la priorité à l'eau potable et place la production agricole en second rang avant les usages de loisir : baignade, canyoning, pêche ou promenades en pédalo.

Michel, 2004 : « De toutes façons, le partage de l'eau s'est toujours fait par la nécessité dominante. C'est-à-dire que quand ils ont fait la prise d'eau et que les gens de Vinça ont acheté l'eau au seigneur en 1242. Ils l'achètent. Ils payent 400 soles d'or fin monnaie de Barcelone au seigneur. Charge pour eux de creuser le canal. Il y en a eu 6 km qu'ils ont fait à la pioche à l'époque. Charge pour le seigneur de monter 2 moulins et charge pour les agriculteurs d'aller faire moudre le grain à ces moulins. Après, ils ont eu le droit d'arroser la plaine avec l'eau qui sort à la sortie du moulin. Mais le fait dominant et ce qui commandait, c'était le moulin. Ensuite, quand sont arrivées les autres méthodes pour moudre le grain, que les moulins ont disparu, qu'est arrivée l'électricité, le fait dominant de l'eau, ça a été l'agriculture. Ensuite, 1950, début de l'eau potable, on commence à voir l'eau alimentaire, l'eau potable qui commence à prendre un peu le dessus. Et puis cette eau potable, je me souviens au début où on a mis l'eau à la maison, on a mis avec mon père un robinet en haut dans la cuisine et puis dans les 10 ans à venir, on a eu une douche, une salle de bain, on a mis des robinets en bas, ça a évolué. A ce moment là, l'eau potable a demandé beaucoup plus de quantité. Elle est devenue plus importante. Et maintenant arrivent, ceux que j'appelle, les khmer verts, qui disent : « maintenant, l'eau c'est pour les petits poissons, c'est pour ci, pour ça. » (...) Ensuite, il arrive, le dernier point : c'est le lac de Vinça, c'est le canyoning, c'est toute une eau ludique, une eau de loisir comme les pêcheurs et qui elle aussi a des droits. (...) Ca, ça va se remettre en cause. La nécessité va le remettre en cause. C'est pour ça que j'ai poussé à ce projet et que j'ai mis tout le monde autour de la table en le menant pour qu'on essaie de garder un certain pouvoir. »

Le conflit entre pêche et agriculture atteint un summum en été 2001, suite à un étiage très sévère, un garde du CSP (Conseil Supérieur de la Pêche) dresse un PV contre l'ASA du canal majeur qui a obstrué une digue avec un enrochement bétonné au niveau de sa prise d'eau. La fédération de pêche sollicite les autorités : direction départementale de l'agriculture et sous-préfecture. Elle fait pression sur les agriculteurs qui sont dans l'illégalité. Une réunion à la préfecture rassemble les protagonistes. Le retour de la pluie suspendra le conflit. Mais, le niveau atteint par celui-ci, conduit les agriculteurs à devenir moteurs d'une solution : augmenter la ressource par une remontée de l'eau du barrage en aval qui permettrait de répondre à l'ensemble des usages.

2.1.1.2 Un projet d'augmenter la ressource pour satisfaire les besoins des usagers sans les remettre en cause

Pour sortir de ce conflit, pêcheurs et agriculteurs ont été à l'origine et soutiennent un projet à l'étude en 2006 de réalimentation du bassin de la Lentilla par un pompage dans les eaux de la retenue de Vinça. Ce projet constitue une solution technique au problème du partage de l'eau, puisque en période d'étiage, l'eau pompée à l'aval alimenterait le réseau d'irrigation, tandis que l'eau de la Lentilla demeurerait dans le cours d'eau pour préserver le milieu aquatique et satisfaire les besoins du captage en eau potable. Ce projet d'augmentation de la ressource permet de satisfaire les usages existants sans les remettre en cause. On retrouve sur la Lentilla une solution de résolution classique des tensions dans la gestion de l'eau soit une augmentation de la ressource accompagnée d'un protocole de gestion quantitative de l'eau, sur le modèle des plans de gestion des étiages (PGE), outils contractuels de gestion qui ne considèrent que la dimension quantitative de l'eau et se fondent sur une grammaire politique libérale. Chaque usager contractant est responsable vis-à-vis du respect de la limitation des prélèvements en eau. Les pratiques des usagers, par exemple les choix de culture ou de technique d'irrigation des agriculteurs, relèvent de la vie privée. Leur remise en cause serait une atteinte à la liberté et à l'autonomie de l'individu.

Les plans de gestion des étiages s'accompagnent de dispositifs de gestion volumétrique de l'eau qui consiste à attribuer un volume équitablement réparti entre les demandeurs d'eau, et éventuellement réduit en cours de saison de manière proportionnelle aux attributions, en fonction des exigences du milieu aquatique. Granjou, Garin et Hardelin ont analysé des dispositifs de « gestion volumétrique » de l'eau en Charente (Granjou et al., 2004). Ils montrent les limites de ce mode de résolution qui certes concilie des attentes environnementales et agricoles éloignées voire divergentes quant à la répartition de la ressource. Mais, d'une part ce mode de gestion présente le risque d'une domination des agriculteurs sur la démarche (Hardelin, 2003). Et d'autre part, il montre sa fragilité par la persistance de conflits d'usage. Il élude le questionnement des pratiques agricoles (Granjou et al., 2004) tout en ménageant à cet usage une place privilégiée. Le non respect des règles de partage, n'est pas sanctionné. Ces constats alimentent la conclusion d'une appropriation stratégique du projet par les agriculteurs au détriment de l'environnement (Salles et al., 1999) ou de l'échec de la politique de l'eau face aux intérêts du monde agricole (Brun, 2003). On peut analyser le cas de la Lentilla selon ces trois dimensions : opportunité de compromis entre usagers, domination du monde agricole et ajournement des conflits.

La critique de non résolution des conflits d'usage par l'augmentation de la ressource s'avère pertinente sur la Lentilla. La mise en œuvre du projet élude la mise en discussion des usages et en particulier les pratiques d'irrigation et les pratiques agricoles. La Lentilla hérite d'un ajournement de conflits issu de l'augmentation de la ressource en eau. La construction du barrage de Vinça dans les années 1970 a permis de répondre au manque d'eau de la plaine du Roussillon²⁴ (Broc, 1992). Il s'en est suivi un développement de cultures plus consommatrices en eau et à forte valeur ajoutée sur ce territoire qui sont venues concurrencer plus fortement les productions des agriculteurs de l'amont. Si bien qu'aujourd'hui, les arboriculteurs de la plaine de Vinça revendiquent, dans le projet, leur part des eaux de la retenue de Vinça. En ce sens, si le projet de pompage dans la retenue de Vinça est accepté, la question du partage de cette ressource augmentée n'en sera pas pour autant réglée.

De même, à plus court terme, les modalités de répartition du financement du projet puis de gouvernance du pompage restent à définir. La demande de « participation » des bénéficiaires aux coûts du projet, pourrait se traduire par une tension entre les propriétaires fonciers, membres de l'ASA, qui auraient à assumer collectivement cette charge nouvelle qui ne bénéficierait pas à tous. Des tensions pourraient survenir entre usagers quant à la définition des périodes de pompages. Une étude du projet a été menée en 2006. Le projet présenté comme une solution technique demande la renégociation de règles de partage de la ressource en eau entre usagers aux objectifs différents.

Le projet sur la Lentilla reconnaît bien la contrainte environnementale et constitue un compromis entre usagers. Comme dans le cas de la gestion volumétrique en Charente, les non irrigants soulignent la bonne volonté des irrigants. Ce projet reçoit de manière consensuelle le soutien des pêcheurs comme celui des agriculteurs puisqu'il permettrait d'augmenter la quantité d'eau à partager et donc de satisfaire les objectifs de chacun sans les remettre en cause.

²⁴ C'est le second objectif du barrage. La construction du barrage de Vinça, et plus généralement l'aménagement hydraulique du bassin de la Têt depuis le milieu du XIXe siècle, a pour objectif premier l'écrêtement des crues.

Paul, 2004 : « Faire adhérer les pêcheurs à ce projet, ce n'est pas compliqué. Ils sont dans une situation minable et c'est une situation qui va s'améliorer. Pas de problème, ça ne peut que marcher. Les agriculteurs ont dit, dorénavant quand la rivière aura peu d'eau et que ça menacera d'à sec à l'aval, vous ne prendrez plus d'eau, vous renverrez l'eau à l'aval et on va vous en porter du barrage de Vinça. Ils le croiront quand ils verront arriver l'eau, pour l'instant c'est un projet donc il faut les convaincre du bien fondé. Ça a au moins le mérite de cette volonté chez le (directeur de l'ASA) et les gens de la chambre (d'agriculture). Il ne faut pas minimiser parce que le monde agricole n'est pas facile. »

Le témoignage de Paul amène à s'interroger sur l'énoncé d'une domination des agriculteurs sur la gestion de l'eau de la Lentilla ou tout au moins sur le projet. Plusieurs éléments alimentent cette affirmation. Le poids des agriculteurs est important étant donné que la gestion de l'eau a été organisée de longue date par les associations syndicales pilotées par quelques agriculteurs, interlocuteurs privilégiés des services hydrauliques et détenteurs d'une culture locale de l'eau. J'ai représenté sur la (Figure 13), la forte représentation du monde agricole dans le projet à travers des élus agriculteurs et des directeurs d'ASA agriculteurs invités au comité de pilotage. Inversement, certains usages récents comme le canyoning ne sont pas directement représentés dans ce comité de pilotage et peinent à faire prendre en compte leurs intérêts. Les agriculteurs sont moteurs dans le projet et revendiquent un engagement stratégique pour la défense de leurs intérêts.

Michel, 2004 : « Non, attention, je ne suis pas pour (le projet), c'est moi qui l'ai initié, (...) Alors j'ai dit aux syndicats, on n'a pas cinquante solutions : ou on part tout seul et on se cassera la gueule, ou on résout les problèmes avant, on provoque une réunion et on essaie de mettre tout le monde autour de la table. C'est comme ça qu'on a fait ça. (...) Jusqu'à maintenant, les patrons de l'eau, c'étaient les agriculteurs. Il ne serait jamais venu à l'idée de quelqu'un de contester aux agriculteurs cette gestion de l'eau (...) Ca va changer maintenant, on ne tiendra plus le coup (...) Je vous dis que ça va changer parce que les agriculteurs perdent de l'importance. En plus, maintenant, on les infantilise, on les culpabilise (...) On a également sur l'agriculture un vent de folie qui est en train de souffler qui a commencé avec les écolos, en disant qu'on produisait de la merde, qu'on polluait. Puis est arrivé le malheur de la vache folle qui a confirmé tout ça et maintenant on est en train de nous dire vous sulfatez, vous faites ci et ça. Et on a une profession qui est en train de culpabiliser (...). Les agriculteurs étaient pêcheurs, vous aviez une population qui était toute agricole donc, les types, d'eux même ils choisissaient. (...) C'est la population qui a changé, ce n'est pas l'agriculture. Comme vous aviez une population toute rurale et agricole, nécessairement, elle acceptait. Elle hiérarchisait sans problème entre l'eau pour arroser, l'eau pour les petits poissons et ainsi de suite. Elle hiérarchisait par nécessité de fait. De toute façon, le partage de l'eau s'est toujours fait par la nécessité dominante. (...) Si les agriculteurs restent forts, ils gagneront. Mais si on baisse à peine le pied, ils nous foncent dessus (...) Moi, j'en veux à personne, je m'en fous, je défends les intérêts du ruisseau²⁵, je les défends, c'est tout. Je ne suis pas bête et discipliné mais presque, j'ai mon rôle. Je défends ça, moi.»

²⁵ Dénomination locale du canal d'irrigation. Le « président du ruisseau » est le président de l'ASA gestionnaire du canal.

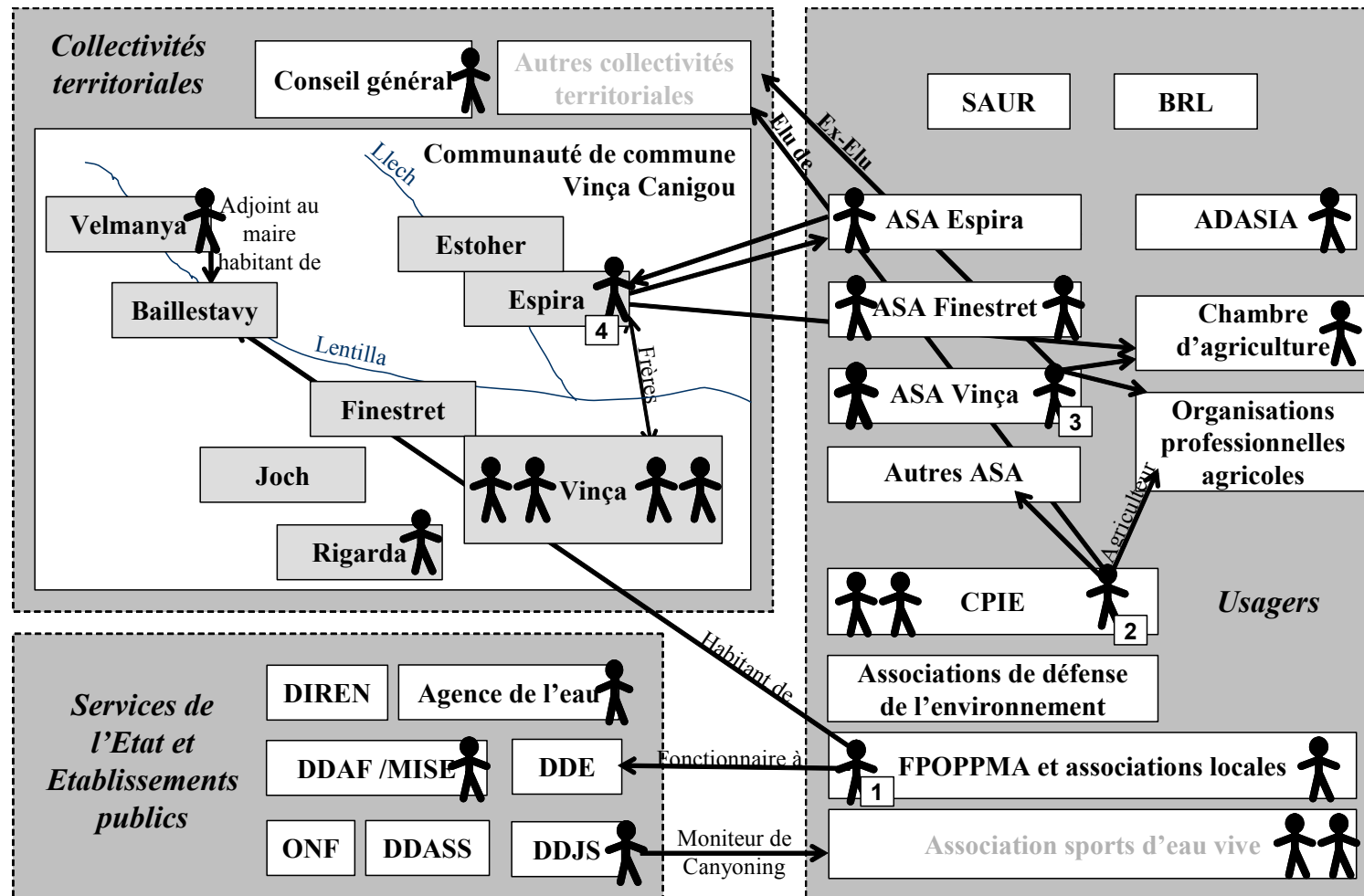


Figure 13 : Personnes enquêtées =  et débordements de catégories

Les personnes rencontrées sont rangées selon les catégories utilisées dans la « liste des personnes ressources », présentée lors de la réunion de lancement de l'étude sur la Lentilla en novembre 2005. Les catégories ajoutées en supplément de cette liste sont en gris. Puis les personnes sont rassemblées selon les trois collèges des CLE et des contrats de rivière : collectivités territoriales, usagers et services de l'Etat et établissements publics.

Michel revendique l'engagement stratégique des agriculteurs à l'initiative du projet pour maintenir du pouvoir dans la gestion de l'eau. Il revendique son implication, envers et contre tout, pour la défense du ruisseau. Pourtant, malgré cette revendication, son témoignage invite à ne pas réduire son action à un engagement stratégique. Ainsi, Michel souligne, par exemple, le sentiment de culpabilité des agriculteurs. Cette culpabilité demande de considérer un souci de reconnaissance vis à vis d'un bien commun. Considérer le projet uniquement comme un enjeu de négociation avec les agriculteurs évacue la considération de l'eau comme un bien commun. Cela conduit à une dépolitisation de la question agricole. La remise en cause de la gestion agricole de l'eau héritée du passé ne peut se limiter à une remise en cause du poids du monde agricole. Elle invite à une réflexion sur la place de l'agriculture dans la société. De plus, la stigmatisation ou l'étiquetage (voir 1.3.1.1) des agriculteurs comme défendant leurs intérêts, renforce leur engagement stratégique. Devant cette attente, ils rigidifient leur position autour d'un postulat : l'agriculture irriguée ne peut être remise en cause. L'exploration du monde des possibles est limitée. Si je partage le constat d'un poids important des agriculteurs dans la gestion de l'eau, il s'agit de ne pas s'y limiter pour identifier des voies de changement. En outre, l'engagement des participants, à propos du projet, ne se limite pas à défendre leurs intérêts ou à un engagement stratégique visant à obtenir une quantité d'eau satisfaisante ou encore à maintenir leur pouvoir.

Paul : « Dans ce monde, personne ne comprendrait que les gens défendent âprement une activité de loisir contre les gens qui ont soucis pour en vivre. »

Comme Michel, Paul, précédemment cité, poursuit l'entretien en justifiant de la priorité à l'usage agricole de l'eau qui fait vivre des habitants de la vallée vis-à-vis de l'usage pour la pêche. Certaines activités sont pour lui plus légitimes que d'autres. Il souligne l'enjeu de justification morale des décisions. Ce type de discours est parfois disqualifié comme rhétorique ou stratégique en vue de la défense d'intérêts personnels ou collectifs. Or, le pêcheur défend ici les intérêts agricoles et non pas ceux des pêcheurs. L'analyse en termes de catégories d'usagers s'avère insuffisante pour comprendre les tensions ici exprimées pour deux raisons majeures.

D'une part, les personnes impliquées ne peuvent pas être rangées strictement dans des catégories délimitées d'usagers. Un pêcheur peut être propriétaire foncier, élu municipal et pratiquer le canyoning (voir figure 13). On observe alors des débordements de catégories. Par exemple, le responsable de l'association de pêche locale (N°1 sur le schéma) est aussi président de la Fédération des Pyrénées-Orientales de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (FPOPPMA). A ce titre, il a déjà travaillé dans le cadre d'autres projets et participe à différentes négociations sur la gestion de l'eau. Par ailleurs, il est fonctionnaire de la DDE. A ce titre, il a déjà travaillé avec le directeur de l'ASA de Vinça (N°3) alors que celui-ci était maire d'une commune à l'aval. Par ailleurs, ce même président de la fédération de pêche est habitant d'une commune de l'amont du bassin.

Yves, Ingénieur Chambre d'agriculture 2004 : « Donc, on se connaît bien. Lui aussi a un profil particulier. C'est le responsable des acquisitions à la DDE. Ce n'est pas un président, je dirais, habituel. Ce n'est pas comme son prédécesseur un agriculteur retraité. C'est quelqu'un qui pèse, qui participe depuis 3-4 ans aux négociations sur la répartition de l'eau à l'aval du barrage de Vinça. »

Paul, 2004 : « C'est vrai que nous on est des habitants, on est des administrés, on est des citoyens comme les autres, on doit aussi participer à la pollution puisqu'on se lave comme les autres, on utilise l'eau de javel comme les autres etc., et si on a un jardin, on l'arrose sûrement aussi. »

Vincent, gérant d'une association de sports d'eau vive, 2005 : « Ce sont des problèmes qu'on a quotidiennement et les pêcheurs globalisent un petit peu et disent ouais, vous, vous êtes canyoneur(...) D'abord canyoneur, on ne l'est que 2 mois par an. »

Or, ces personnages hybrides, médiateurs ou composites, selon la manière dont on les considère semblent avoir un rôle déterminant dans l'évolution de la gestion de la Lentilla. Ainsi, sur la Lentilla, la situation de crise en 2001 et le changement de président de la fédération de pêche concomitant à celui de l'ASA du canal majeur sont considérés comme les éléments déclencheurs de la construction du projet alors que les conflits sur la gestion de l'eau sont antérieurs. Expliquer l'influence du changement de président demande de sortir d'une catégorisation en termes d'usagers défendant des intérêts.

D'autre part, il convient de mettre en valeur l'enjeu de justice souligné par les acteurs sans rabattre le discours qu'ils tiennent sur des considérations de défense d'intérêts. On doit alors s'intéresser à leurs engagements dans la justification en complément de leurs engagements pour satisfaire des objectifs (voir 1.3.1.) Comment différentes conceptions du bien commun influencent-elles la réorganisation de la gestion de l'eau ? L'enjeu de définir une hiérarchie des usages porte cet impératif de justice. Garin et Loubier ont observé des différences de définition d'une juste répartition de l'eau ou tarification sur plusieurs ASA du Lot (Garin et Loubier, 2006). Derrière une revendication générale d'une « règle équitable », ils retrouvent « une composition variée de stricte égalité de droits, d'équité proportionnelle, d'égale opportunité des chances, de préséance de droits anciens, de primauté de l'efficacité ». Il ne suffit plus d'analyser les usages et les intérêts en concurrence mais de regarder les différentes conceptions d'une juste répartition de l'eau et des efforts consentis pour la mobiliser. De l'eau pour l'agriculture, l'eau pour les poissons, l'eau pour les loisirs ou l'eau pour boire, quel est l'usage prioritaire en cas de pénurie ?

Ce débat a régulièrement eu lieu au cours des siècles sur la Lentilla et a conduit à des modifications de la hiérarchie des usages comme le suggère le déclin des moulins ou la recherche de productivité de l'agriculture d'après-guerre (Riaux, 2006) repris dans le témoignage de Michel. L'eau a toujours été un enjeu d'importance collective pour la vallée. Peut-on formuler un accord sur la hiérarchie des usages aujourd'hui ? La sauvegarde du milieu naturel devient-elle prioritaire ? Il s'agit de décomposer les conflits d'usages différemment en termes de logiques de gestion de l'eau en confrontation c'est-à-dire en référence à une pluralité de biens communs (voir 1.1.2.2). Alors, il est possible de traiter la problématique qui m'a été posée par un élu interrogé sur le « *bien fondé* » du projet de remonter de l'eau, bien qu'il ait lui-même une réponse à la question posée.

Un élu, 2005 « Le problème majeur que vous avez à traiter c'est le bien fondé de la remontée d'eau sur le Llech et sur la Lentilla. »

2.1.1.3 Des logiques en tension pour la définition d'une juste répartition de l'eau

Plusieurs définitions d'une bonne gestion de l'eau peuvent apparaître et guider les choix de gestion. Suite à une première série d'enquêtes, j'ai explicité quatre logiques de gestion de l'eau antagonistes et constituant des points de vue typiques sur le bassin versant, à partir du modèle de la justification (Boltanski et Thévenot, 1991) (voir 1.1.2.2).

- *L'eau est une ressource dont il convient d'optimiser économiquement et techniquement l'utilisation, en favorisant toute solution adéquate et productive*

Selon ce premier point de vue la nature est un capital économique et les hydro-systèmes constituent un capital naturel générateur de services. L'eau est considérée comme une ressource économique majeure qui peut être investie pour les loisirs, le tourisme ou l'agriculture. Il s'agit de rendre visible la valeur des services livrés, qu'ils soient effectifs ou potentiels puis de les comparer aux coûts d'investissements à mettre en œuvre pour les sauvegarder. Par ailleurs, la gestion de l'eau se doit

d'être techniquement optimisée. Il s'agit d'un compromis entre un ordre industriel et un ordre marchand.

Yves, 2004 « Pour eux (des ingénieurs des services de l'Etat), c'est la perfection technique, ils sont très contents de leur réseau. Et c'est vrai qu'à chaque fois que le directeur précédent a parlé d'aller pomper dans le barrage et de remonter de l'eau. Ça les choque. Un truc parfait qui marche sans pompage, aller lui rajouter un pompage c'est une hérésie pour eux »

Ce point de vue justifie la politique de maîtrise technique et de valorisation des flux d'eau qui a donné lieu aux XIX^e et XX^e siècles dans les Pyrénées Orientales à une politique de maîtrise de l'eau par des grands barrages (Broc, 1992) mais qui s'est également traduite dans les siècles précédents par la construction des canaux d'irrigation. Au XIX^e siècle, l'intervention des services hydrauliques des Ponts et Chaussées sur la Plaine de Vinça pour la formalisation des organes de gestion collective est représentative de ce point de vue (Riaux, 2006). Le développement technique et la formalisation de la gestion par ASA a appuyé l'optimisation de l'usage économique des eaux par l'agriculture. Plus récemment, le réseau sous pression développé dans les années 1980 est grand dans cette logique. L'installation du réseau sous pression a permis de réduire les coûts de production liés essentiellement aux coûts de main d'œuvre nécessaire à l'irrigation gravitaire et d'augmenter la productivité par des cultures à forte valeur ajoutée comme la pêche tardive²⁶ amenées à couvrir la vallée de façon uniforme. Yves témoigne de la grandeur technique visée par les ingénieurs des services de l'Etat.

« Depuis toujours l'agriculture est la principale activité économique de la commune » Site Internet de la ville de Joch- 2005

Selon cette logique, les agriculteurs sont des entrepreneurs qui doivent satisfaire des « consommateurs ». Au XX^e siècle, le choix d'une valorisation de l'eau selon cette logique par l'activité agricole et l'importance de l'activité agricole étaient encore affirmés politiquement. Cependant, aujourd'hui, les arboriculteurs font face à des exigences de qualité élevées et à la concurrence européenne qui conduisent à une interrogation sur les moyens d'un développement économique du bassin versant fixé comme objectif. La valorisation agricole de la ressource en eau devient l'une des voies de ce développement. La catégorisation des besoins en eau des usagers constitue un outil de gestion selon cette logique, compromis entre un monde marchand et industriel. Elle découpe la pluralité en référence à des objectifs quantitatifs et qualitatifs en s'appuyant sur des indicateurs de débits et de concentration en oxygène, par exemple. Ainsi, ce registre d'argumentation est utilisé pour justifier le projet de réalimentation de la Lentilla, par exemple dans un document de la chambre d'agriculture :

« L'analyse collective de la situation aboutit à la conclusion qu'en année sèche la ressource est insuffisante pour répondre de façon satisfaisante à l'ensemble des besoins. Compte tenu des coûts comparés des hypothèses étudiées par le bureau d'étude, l'ensemble des acteurs a opté pour la solution d'augmentation de la ressource, qui permettrait d'assurer dans le cours d'eau un débit compatible avec l'ensemble des usages sans discrimination. »
Extrait du document de présentation du projet d'aménagement Hydraulique du bassin de la Lentilla (Feraud, 2003)

²⁶ Cette culture a de forts besoins en eau de juillet à septembre en période d'été. Le développement de l'irrigation localisée a permis de répondre à ces besoins.

- *L'eau appartient à tous. Sa gestion est d'intérêt général et c'est un enjeu public. Il convient d'agir avec civisme*

La fin de l'extrait précédent introduit un second discours sur la gestion de l'eau. Il s'agit d'une argumentation civique. Il s'agit alors de mettre en avant la solidarité collective inscrite dans la conception française de l'Etat. Ce discours s'attache à défendre l'intérêt général contre l'intérêt particulier quelle que soit la situation. Il est formulé par un représentant des agriculteurs en 2004, pour critiquer certains usagers. Il dénonce une posture de consommateur qui correspond à la première logique présentée plutôt qu'une posture de citoyen.

Michel, 2004 : « Ce sont des citoyens mais ils raisonnent en consommateurs. Ils payent, donc ils ont droit. C'est le film de Pagnol où le type il rentre dans la salle du conseil municipal avec le bâton. Il tape sur la table devant le maire. Il dit j'ai payé mon eau, je veux mon eau. Ils ne raisonnent pas en citoyens en terme de partage. »

Les habitants se doivent selon une logique civique d'être des citoyens avant d'être des consommateurs ou des enfants de la vallée. Il ne s'agit plus d'optimiser la gestion de l'eau selon des critères techniques ou économiques mais de garantir l'intérêt général comme le rappelle l'article premier de la loi française sur l'eau de 1992.

Vincent, 2005 « La rivière est un espace qui doit être partagé par tous ».

Ce point de vue a justifié de tous temps la place de l'eau pour « boire », besoin vital en tête dans la hiérarchie des usages de l'eau pour un égal accès à cet usage. Par ailleurs, selon ce point de vue, des acteurs comme les collectivités territoriales apparaissent plus légitimes que des représentants d'usages pour porter la gestion de l'eau, puisque les élus ont la charge de représenter l'intérêt général. Sur la Lentilla, une communauté de communes, qui rassemble l'ensemble des communes du bassin versant, a pris la compétence eau et porte le projet de gestion concertée de la ressource en eau depuis janvier 2005. Elle a pris le relais des pêcheurs et des agriculteurs qui sont à l'origine du projet mais qui représentent des intérêts sectoriels. De plus, cette logique civique pousse à considérer les personnes touchées par le projet au-delà de la vallée, il s'agit de considérer, dans ce cadre, les habitants à l'aval du barrage de Vinça qui pourraient être privés d'une quantité d'eau. Ainsi, les représentants du Conseil Général ou des services de l'Etat portent cette argumentation. Cependant, elle ne leur est pas propre et peut être portée par d'autres parties prenantes tels que les agriculteurs comme le montre le témoignage de Michel.

- *La rivière est un milieu vivant avec lequel l'homme doit vivre en harmonie. Il convient de protéger les êtres qui y vivent et de préserver l'équilibre naturel et la beauté de l'environnement*

Un troisième registre d'argumentation met en valeur la nature. Il s'oppose à une conception de l'homme comme maître et possesseur de la nature pour revendiquer une harmonie ou un équilibre. Sa spécificité est de mettre au premier plan les non humains. Dans ce registre, le poisson n'est pas un capital économique, ni un bien commun c'est un être vivant qui doit être protégé voire respecté pour certains.

Paul, 2004 « Sur la rivière, on n'est pas sur un plan d'eau qui est une mare à canard, on est en pleine nature. La nature, ça se respecte. Le poisson, c'est un poisson noble. C'est une pêche difficile, c'est une pêche capricieuse. »

Paul témoigne d'une telle relation à l'environnement. Par ailleurs, ce registre met en valeur la beauté et l'harmonie du paysage. La partie amont de la Lentilla est constituée de gorges réputées.

Selon ce discours, il convient de préserver ces paysages « *magnifiques, sauvages et sanctuaires pour les animaux et les poissons* ». A l'aval, où l'homme a imprégné sa marque depuis de longues années, il convient de sauvegarder les espèces naturelles et leur diversité. Or, les poissons sont mis en danger par la pollution et le manque d'eau et les pratiques agricoles qui ont été orientées vers une uniformisation du milieu par la monoculture de pêches calibrées, au détriment d'une préservation des espèces autochtones et de la biodiversité.

Un élu, 2005 : « On vit dans une société où on veut que tout soit uniforme, même les produits agricoles. Je suis contre l'uniformisation des choses, car cela ne va pas dans le sens d'une culture naturelle, parce que la nature n'est pas uniforme. Les produits agricoles sont à l'extérieur et subissent les aléas climatiques. Il faut de la diversité. »

Sur la Lentilla, l'argumentation naturaliste a été renforcée à la fin du XXe siècle où elle a été légitimée par les lois sur l'eau françaises et par la réglementation européenne. Cette dernière fixe un objectif d'atteindre un bon état écologique en 2015 et permet le classement de zones, ainsi la zone amont du bassin de la Lentilla est-elle incluse dans une zone Natura 2000. Cette argumentation est portée dans les lieux de concertation du bassin versant par des acteurs publics comme l'agence de l'eau et par les pêcheurs. Elle est également défendue par des pratiquants du canyoning. Par contre, en 2006, aucune association d'écologistes ou de défense de l'environnement n'est impliquée dans la gestion collective du bassin de la Lentilla.

- *Le ruisseau est le patrimoine des habitants de la vallée, qui ont su le domestiquer au cours des ans et établir des coutumes de partage de l'eau. Ils sont attachés à ce territoire, à son passé et aux traditions qu'ils respectent.*

Enfin, un quatrième registre d'argumentation est apparu en termes de mise en valeur d'une histoire et d'un territoire telle un foyer. Ce discours valorise les canaux anciens qui traversent la vallée comme le canal Majeur de la Plaine qui date du XIIIe siècle et couvre un territoire encore appelé la « Baronnies », par certaines personnes interrogées, en référence à l'organisation politique existant en ces temps là. Les références historiques sont récurrentes. Ainsi, les associations syndicales justifient le captage de la rivière, en s'appuyant sur un droit d'eau octroyé en 1282 et évalué par la suite à 700 l/s. Les habitants ont domestiqué l'eau en construisant fontaines et canaux. Par ailleurs, ce discours domestique met en valeur les liens entre habitants qui, pour beaucoup, se connaissent de longue date et parfois même sont d'une même famille. Certains habitants revendiquent une communauté de bassin, une homogénéité de point de vue qui s'exprime parfois plus largement en termes d'identité catalane. Ce type d'argumentation permet de mettre en valeur des relations personnelles et anciennes à la rivière et les origines rurales ou agricoles des habitants en excluant les étrangers et les « gens de la ville » et en mettant en valeur une identité.

Michel, 2004 « Je me souviens. Quand j'étais jeune, on allait à la rivière s'amuser et essayer d'attraper quelques poissons. Oh, ce n'est pas évident à attraper la truite. Vous y passiez une belle après midi.»

Selon la logique domestique, il s'agit de considérer l'utilisation de l'eau pour les terres, qualifiée par le terme « arrosage » et non pas « irrigation ». Jeanne Riaux note l'usage des termes « arrosage » et « syndicat d'arrosage » par les agriculteurs roussillonnais. L'irrigation apparaît comme une technique qui relève de la science de l'ingénieur selon une logique industrielle alors que l'arrosage reste du « domaine du savoir paysan » (Riaux, 2006 p20) transmis de génération en génération. La logique domestique justifie le choix de maintenir le réseau gravitaire malgré la création du réseau sous pression « moderne ». L'arrosage doit être préservé comme « *usage immémorial de l'eau* ». Ainsi, alors que le réseau sous pression a été développé dans les années

1980 pour augmenter l'efficacité de l'utilisation de l'eau, certains agriculteurs ont continué à se servir du réseau gravitaire ancien.

2.1.2 Construction d'un outil expérimental pour mettre à l'épreuve l'analyse : Concert'eau

Concert'eau constitue une mise en œuvre de la méthode expérimentale définie au 1.4.2. A partir de la première série d'enquêtes de terrain et de l'analyse élaborée, il s'agissait de construire un modèle des tensions observées et de le mettre à l'épreuve de l'expérimentation. La construction implique un retour réflexif difficile sur l'analyse élaborée et rencontre des difficultés pratiques.²⁷ Elle demande d'assumer l'abandon de pans entiers de la réalité pour ne garder qu'une portion congrue dans le jeu. Elle nécessite une attention soutenue aux détails qui conditionneront l'engagement pragmatique des joueurs. Ces épreuves pour le chercheur se posent dans la définition des objectifs assignés au jeu ; dans la construction des cartes (voir annexe E.) et des instructions de départ pour proposer un modèle de personne et de situation aux joueurs ; dans la construction du déroulement du jeu et enfin dans sa mise en œuvre. Cette section retrace la construction et le présente en rendant compte des choix effectués. Elle peut être lue indépendamment de l'analyse des tensions et changements sur la Lentilla.

2.1.2.1 Objectifs de Concert'eau

J'ai choisi de traiter des dispositifs de gestion locale et concertée de l'eau à partir du cadre des régimes d'engagement (Thévenot, 2006). Ce choix constitue un premier pas dans la modélisation puisque j'abandonne d'autres types d'analyses et de modèles, en termes de réseau par exemple. La construction du jeu pouvait s'appuyer sur les questions formulées à partir de ce cadre sur les dispositifs de gestion de l'eau. Elles conduisent à énoncer l'objectif d'expérimenter des situations d'accueil d'une pluralité de biens du plus proche au plus public et d'exigence de composition de ces biens (voir 1.3). Un abandon supplémentaire paraissait opportun pour ne traiter qu'une partie de ces exigences.

J'ai fait comme premier choix de ne pas tester les tensions liées à l'action en plan. Ainsi, l'expérimentation ne visait pas les tensions dues à l'affrontement dans une réunion de gestion de l'eau de différents objectifs comme avoir de l'eau pour les poissons pour un pêcheur ou de l'eau pour des cultures pour un agriculteur. Ce choix s'est appuyé sur mes observations sur le terrain qui faisaient apparaître une grande habileté des acteurs à analyser les tensions comme l'affrontement de plusieurs intérêts divergents. Elles ont renforcé l'hypothèse que les acteurs ont la compétence de lire la concertation et de la mettre en parole dans le vocabulaire des intérêts, des stratégies et des rapports de force. Il s'agissait de leur proposer, dans l'expérimentation, un autre vocabulaire et le mettre à l'épreuve. De même, dans la littérature, les différences entre participants sont souvent appréhendées en termes d'intérêts lorsque l'on décrit les conflits sur la ressource en eau. Du point de vue du travail de recherche, il paraissait intéressant de questionner un point de vue différent. Les tensions liées à des objectifs différents sont au centre d'autres jeux comme celui étudié par Daré (Daré, 2005). Dans Njoobaari, les joueurs ont à mener à bien la conduite de parcelles irriguées en

²⁷ La construction du jeu a bénéficié de ma participation à la formation « Formation Usage des jeux de rôles en modélisation d'accompagnement « mettre des acteurs en situation pour partager des représentations et simuler des dynamiques » 24-28 janvier 2005, organisée par le groupe Commod.

fonction d'une diversité d'objectifs (Tirer le maximum de revenus de la parcelle, assurer l'alimentation de la famille, assurer la sauvegarde du foncier).

On voit ici que la construction du jeu, avant même son expérimentation, permet une réflexion sur les concepts utilisés et la problématique du terrain identifiée en première analyse. Une restriction avait ainsi été apportée, consistant à ne tester que les tensions liées à la justification d'une bonne gestion de l'eau ou à la prise en compte des biens du proche comme l'attachement à la rivière. A ce stade, j'ai choisi de tester prioritairement la justification pour deux raisons. La première raison était liée au terrain d'étude. L'analyse faisait apparaître un enjeu de justification d'une hiérarchie des usages d'une part et d'autre part un enjeu de montée en généralité, sur un terrain d'étude très imprégné de gestion communautaire et non publique et soumis aujourd'hui à un impératif de gestion participative. Par ailleurs, je pouvais m'appuyer sur un jeu pré-existant : Eco-Logiques (Germe et Thévenot, 1996), bénéficiant de ses résultats et lui apporter un prolongement. Ce jeu traitait d'une pluralité de logiques en confrontation sur la vallée du Somport. Le jeu Eco Logiques visait la mise en pratique du basculement vers le régime de la justification par le maniement de différentes logiques présentes dans les conflits écologiques et les compromis entre ces logiques. Il a été mis en œuvre avec des étudiants avec une visée pédagogique de « mettre les joueurs en situation concrète de repérage des différents mondes, des êtres et des objets qui les constituent ». Selon le postulat de compétence des acteurs, il s'agissait d'inciter à la « réflexivité sur un savoir commun qui n'a pas eu nécessairement l'occasion d'être mis en valeur ».

Ainsi, Concert'eau reprend l'objectif d'Eco-Logiques de faire appréhender les différences entre participants en terme de logiques/valeurs et pas seulement d'intérêts. L'assertion mise à l'épreuve dans Concert'eau pourrait se formuler ainsi : « le modèle des mondes est pertinent pour analyser les tensions de la gestion de l'eau et sur le terrain du test et au moment du test. Celles-ci s'expriment en particulier dans la tension entre domestique et civique et dans la composition de ces biens communs ». Il ne s'agit pas de mener des expériences pour vérifier l'hypothèse du caractère général d'une tension entre mondes domestique et civique qui explique les conflits de gestion de l'eau de façon universelle.

Par ailleurs, un second objectif a été introduit pour faire appréhender la difficulté d'élaboration de compromis identifié comme un point de tension des dispositifs (voir 1.3.2). Le deuxième objectif est de faire éprouver certaines difficultés de la gestion concertée liées à la composition de différents biens dans une situation de concertation contrainte. Eco-Logiques soulignait aux joueurs la possibilité de compromis mais ne faisait pas pratiquer leur construction. Concert'eau vise à mettre des joueurs en situation de concertation en favorisant un engagement dans le régime de la « justification » et en proposant des épreuves de composition d'une pluralité de biens communs, par exemple sous forme d'élaboration de compromis. L'engagement familial ne sera cependant pas totalement abandonné, il apparaîtra à la marge du jeu, afin de proposer des éléments permettant des basculements vers ce régime d'engagement.

Enfin, il convient d'explicitement clairement notre posture normative pour la construction de Concert'eau. Concert'eau revêt une dimension d'apprentissage, fonction fixée à de nombreux jeux. Il s'agit d'un apprentissage expérientiel et collectif. Cependant, comme Eco-Logiques, Concert'eau « relève moins d'un apprentissage que d'une incitation à la réflexivité sur un savoir commun qui n'a pas eu nécessairement l'occasion d'être mis en valeur. » (Germe et Thévenot, 1996 p15). Ce type de jeu vise à améliorer la connaissance en ouvrant d'autres horizons de caractérisation des situations de gestion concertée. L'enjeu politique de Concert'eau est d'une part de rendre justice à une pluralité de logiques de gestion de l'eau et de faire appréhender cette pluralité, en mettant les joueurs en situation de repérage de différentes logiques et de leur équipement et d'autre part de faire éprouver la composition de cette pluralité dans l'élaboration de compromis.

Cependant, Concert'eau et Eco-Logiques ne fixent pas le même objectif aux joueurs. Les joueurs s'attendent, en venant participer à un jeu, à devoir remplir des objectifs, à échouer ou réussir, à gagner ou perdre. La normativité embarquée dans un jeu est en particulier portée par les objectifs fixés aux joueurs. Dans Eco-Logiques, l'objectif ressenti est de montrer que l'on est capable de discerner des arguments relevant de différents mondes. Dans Concert'eau une étape supplémentaire a été ajoutée : celle de l'élaboration d'un compromis. Un objectif s'ajoute : celui de montrer que l'on est capable d'élaborer un compromis. Il n'y a qu'un pas pour faire porter au jeu l'impératif normatif du consensus ou d'une gestion en bien commun. Or, le jeu ne vise pas à faire comprendre aux joueurs qu'ils gagneraient individuellement à faire du collectif. Il vise à faire appréhender certaines tensions présentes dans des processus de gestion concertée quand on fait du commun et à les éprouver. Le jeu vise à améliorer la connaissance en ouvrant d'autres horizons de caractérisation des situations de gestion concertée, en montant en grandeur. On oblige les joueurs à prendre en compte des biens communs c'est-à-dire à se détacher de leurs intérêts individuels. On les oblige à considérer des biens communs différents de ceux auxquels ils peuvent être inclinés comme le bien domestique. On les oblige enfin à faire ensemble avec ce pluralisme de biens communs. Rassemblant des personnes concernées par la gestion d'un bassin versant, Concert'eau peut faciliter la concertation en tant qu'il peut donner lieu à un début d'explicitation et de mise à l'épreuve de la langue politique de chacun pour un accueil de l'étranger ou une explicitation des désaccords. La construction du jeu et sa mise en œuvre ont veillé à ne pas s'éloigner de ces objectifs.

2.1.2.2 *Modèle des personnes et de la situation dans les cartes et les instructions de départ*

Pour répondre au premier objectif de Concert'eau, il faut favoriser un engagement dans la justification. Le modèle sociologique général choisi et à déployer est celui de la justification et de ses mondes (Boltanski et Thévenot, 1991). Cependant, pour faciliter la mise en œuvre (durée d'une partie – Niveau de complexité des règles) et l'interaction entre les joueurs, le nombre d'équipe a été limité à quatre (Do, Ré, Mi, Fa) soit 4 cartes Départ définissant chacune une logique qui s'appuie sur les mondes. Ainsi, de nouveaux choix ont dû être faits alors que dans la première analyse écrite de la situation, l'ensemble des mondes pouvait être conservé. Par ailleurs, la rédaction des cartes Départ a été très intéressante pour réfléchir sur la perception des différents termes, leur représentativité d'un monde et leur malléabilité. La déclinaison des mondes en cartes départ, dont la taille du texte était limitée, permet de questionner leurs contours et leurs limites. Les formulations utilisées devaient être les plus épurées possibles pour qu'il n'y ait pas de compromis élaboré a priori entre les équipes.

La rédaction des cartes a demandé un travail de déclinaison des mondes sur le cas d'étude et d'épuration du matériau empirique. Par ailleurs, les cartes du jeu Eco-Logiques ont été une source d'inspiration. Enfin, les tests du jeu avec des chercheurs puis sur le terrain ont permis de retravailler les qualifications utilisées. Le contenu des cartes départ est un résultat intermédiaire de la thèse qui a été mis à l'épreuve lors de la mise en œuvre de Concert'eau.

Sur le terrain le monde domestique était apparu de façon forte et en tension avec les autres mondes, il a donc fait l'enjeu d'une carte départ propre pour l'équipe Do (Figure 14). Comme dans Eco-Logiques, je considère un monde compromis entre Marchand et Industriel (carte Ré). Bien que certains arguments utilisés par les acteurs aient uniquement trait à l'une ou l'autre grandeur, les jugements sont souvent concomitant selon ces deux grandeurs. La mise en œuvre du jeu permettra de questionner ce choix et d'observer l'explicitation par les acteurs de différences et de tensions entre les deux ordres. Une différence de temporalité peut apparaître (Thévenot, 2000). Par ailleurs, j'ai choisi une carte du monde vert (Lafaye et Thévenot, 1993). Ce monde n'est pas constitué au même niveau que les ordres domestique, inspiré, marchand, industriel, de l'opinion ou civique.

Cependant, il permet de prendre en compte un type d'interaction spécifique avec l'environnement pour définir les interactions entre les humains. Il élargit la commune humanité aux non humains. Enfin, j'ai choisi une carte compromis civique/opinion bien que ces ordres de grandeurs soient absents de Eco-Logiques. Ceci me paraissait pertinent pour analyser les tensions fortes entre une gestion traditionnelle de l'eau et les exigences des politiques publiques actuelles. Dans les entretiens, un agriculteur avait exprimé une difficulté liée à la pression de l'opinion publique qui conduit sa profession à culpabiliser devant l'accusation de polluer. Le public, être ambigu, favorise le passage entre le monde civique et le monde de l'opinion. L'ordre inspiré était autonome dans Eco-Logiques. Il est absent ici. Nous lui avons privilégié le monde Civique/Opinion. En effet, l'ordre inspiré est peu apparu de façon pure dans les arguments de justification d'une bonne gestion de l'eau sur le terrain. Il apparaît en compromis avec le monde industriel marchand lorsque les canaux sont considérés comme des chefs-d'œuvre. Il apparaît également dans le monde vert lorsqu'il est question d'harmonie ou de la beauté du paysage. Sans le rabattre sur les autres mondes, je n'ai pas souhaité le mettre en discussion. Ceci peut rencontrer une limite pour argumenter de l'exaltation dans la pratique d'activités aquatiques. Les cartes sont écrites de manière impersonnelle. En effet, il s'agit à nouveau de ne pas attribuer un principe à une personne mais de présenter un modèle de justification.

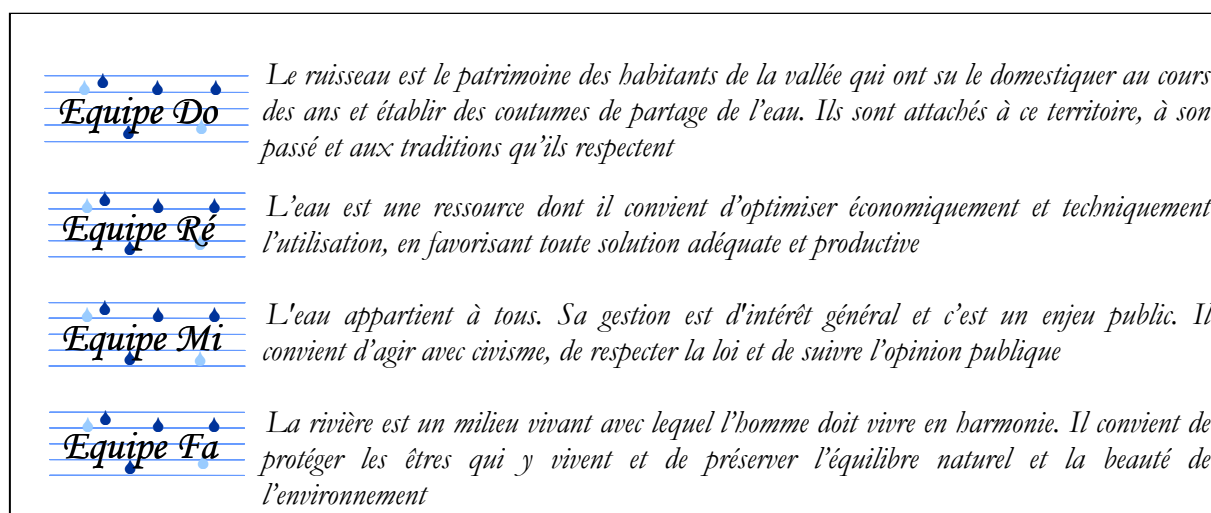


Figure 14 Cartes Départ de Concert'eau

Chaque carte départ est distribuée à une équipe. La distribution est accompagnée de consignes qui qualifient un modèle de personne. La définition des caractéristiques des personnages est une des difficultés de la création du jeu. La consigne de départ choisie pour Concert'eau est : « Vous êtes des habitants de la vallée des « 4 saisons » qui portent différentes logiques de gestion de l'eau ». Les personnages sont des habitants au départ dégagés de tout bien sauf un bien commun qu'ils doivent porter. Le risque d'une telle présentation est que les joueurs interprètent les cartes Départ de la manière suivante : « Je suis Monsieur Do qui adhère à ce principe ». Cette interprétation des cartes Départ est contraire à une justification en situation. Si l'animateur dit « vous êtes un habitant qui pense comme cela », ce n'est plus le modèle de la justification que porte le jeu mais plutôt celui de l'habitus dévoilé ou celui de l'existence d'un principe qui présiderait aux autres dans toute situation. Dans le modèle de la justification, l'accent est mis sur la situation et sur la façon dont un dispositif cadre l'action. Dans le modèle de l'habitus, l'accent est mis sur les dispositions de la personne qui vont influencer son action. Les cartes Départ peuvent être comprises comme des dispositions qui déterminent l'action des personnes ou comme des méta-principes. Pour prévenir ces lectures, il s'agit de mettre l'accent sur la variété d'interprétations que les joueurs peuvent en faire. En outre, l'animateur essaie d'éviter le terme « principe » qui est associé à une disposition de la personne ou à une valeur transcendante ainsi que l'expression « jeu de rôles ». En effet, bien que les compréhensions de « rôle » varient, son sens premier est celui d'attentes normatives attachées à

une position sociale (voir 1.2.3). Les textes des consignes de départ ont été rédigés, dans un souci de maîtrise des termes employés et de répétabilité de l'expérience. Malgré ces précautions, une ambiguïté persiste dans les cartes Départ quant au modèle de la personne porté par le jeu et à la théorie de la justice sur laquelle il est construit. Le jeu ne permet pas de tester l'utilisation spontanée de grandeurs sous contrainte de justification. Les joueurs sont invités à expérimenter l'argumentation selon une logique.

Consignes de départ

« Merci d'avoir accepté de participer à Concert'eau. Ce jeu vise à réfléchir sur les difficultés liées à la gestion concertée de l'eau. Je vous propose de vous répartir en 4 équipes. Vous êtes des habitants de la vallée des « 4 saisons ». La rivière des « 4 saisons » coule au milieu de la vallée dans laquelle vous vivez. Chaque équipe est un habitant. Chaque habitant a une maison. Ici c'est la salle commune. Voici vos cartes départ. Sur ces cartes sont décrites non pas des professions ou des enjeux que vous devrez défendre mais des logiques ou des valeurs que vous devrez faire valoir. Merci de ne pas montrer cette carte aux autres équipes. »

Le terme d'« habitant » a été choisi pour qualifier les personnages. Une même qualification permettait de les mettre sur un pied d'égalité. Cette qualification visait de plus à ce que les joueurs se considèrent comme des personnes et non pas les représentants d'une logique de gestion de l'eau. Nous souhaitions ouvrir la possibilité aux joueurs/personnes d'exprimer d'autres biens et en particulier les biens du proche. La première version utilisait le terme « riverain ». Ce terme visait à pousser le joueur à se référer à un lieu de vie auquel il serait attaché. Cependant, « riverain » qualifie une personne mise en forme pour une représentation publique. Le terme n'était donc pas satisfaisant. Une autre possibilité était de qualifier tous les personnages d'« agriculteur » c'est-à-dire leur attribuer une même profession. Il est plus aisé de s'imaginer être en personne un agriculteur qu'un riverain. De nombreux jeux demandent à incarner ce type de personne défini par une profession. Cependant cette qualification aurait favorisé un engagement en plan vers la défense d'intérêts agricoles et aurait présenté le risque de stigmatisation d'une catégorie d'usagers. Le terme d'« Habitant » a été privilégié. Il renforce la potentielle intrusion du familier par rapport à riverain et renvoie au « chez-soi ». La limitation qui apparaît est alors de ne faire intervenir dans les simulations de concertation que des « locaux » puisque habitants de la vallée. Dans les dispositifs de concertation analysés, des personnes extérieures interviennent comme des représentants des services de l'Etat ou de l'Agence de l'eau.

Le traitement du potentiel basculement des joueurs vers un engagement en plan, en vue de défendre des intérêts, a été l'enjeu de nombreuses réflexions lors de la construction du jeu. Comment éviter un basculement définitif et possible vers un engagement dans la défense d'intérêts ? D'une part c'est un mode d'engagement sollicité dans la réalité et d'autre part, c'est un mode d'engagement sollicité dans de nombreux jeux de rôles. La question suivante se pose : sous quelles conditions favorables du dispositif, les gens vont traiter autrui en représentant d'un groupe d'intérêt, en représentant de valeurs ou en personne (voir 1.3.1) ? L'animateur est un élément de recadrage de la situation, parmi tout un ensemble.

Par ailleurs, cette question conduit à s'interroger sur le modèle de situation d'interaction proposé. La disposition matérielle de la salle et les objets qui la composent sont les premiers éléments de cadrage avant même les instructions (Voir Photo en Annexe M). Au début du jeu, les joueurs sont invités à s'asseoir autour d'une table commune qui constitue le lieu central du jeu et porte par sa disposition un modèle délibératif. Le modèle des personnages les met à égalité. Cette égalisation est renforcée par la disposition symétrique de la salle. Elle est composée d'une table, au centre de la salle, qui sera le lieu de discussions puis de délibérations collectives et de quatre tables de deux personnes pour les réflexions par équipe. Les tables d'équipes sont les « maisons » des « habitants ». Elles sont chacune situées à un coin de la pièce et constituées d'une petite table et de

deux chaises orientées vers un mur. Cette disposition vise à favoriser une intimité pour les discussions par équipe. La mise à disposition d'une collation au cours du jeu favorise également une descente dans les régimes d'engagement. Cependant, le tout prend place dans une salle de réunion équipée conventionnellement de tables et de chaises standard et favorisant un régime d'engagement public. Les cartes sont imprimées sur du papier blanc, sans fioritures. Elles partent du langage, de l'argumentation et du public. Elles sont froides et sobres. Le dispositif d'enregistrement nécessaire à l'analyse conduit également à une montée en publicité. Pour Concert'eau, les discussions de chaque table ont été enregistrées, ce qui implique la présence de cinq enregistreurs audio. Par ailleurs, une caméra filme l'ensemble en plan large. Deux personnes au minimum sont nécessaires pour mettre en œuvre le jeu : un animateur et un observateur assistant technique.

Les premières instructions donnent comme seule information sur la situation : « Ici, c'est la salle commune ». Il a été choisi de ne pas qualifier la situation en comparaison avec une pièce de dispositif existante. Une description détaillée favoriserait la théâtralisation. Une qualification minimale des personnes et de la situation donne l'opportunité aux joueurs d'imaginer leur propre vallée des quatre saisons et favorise un détachement avant de s'engager dans l'interprétation des personnages. L'objectif n'est pas de conduire les joueurs à s'abstraire de tout attachement pour définir ce qui est bien ou équitable mais de les conduire à éprouver des difficultés liées à la composition de différents biens. Le peu de qualification favorise l'engagement dans la justification alors qu'une qualification fine des rôles et du contexte favoriserait une action en plan. En fin de compte, les consignes définissant les personnages et la situation sont assez floues et se prêtent à interprétation.

Bien que le modèle des personnes ait été défini, d'autres questions pratiques restent en suspens pour la mise en œuvre du jeu et qui peuvent influencer la façon dont les joueurs vont se saisir de ces modèles. Fait-on un tour de table pour se présenter avant de jouer? Lors du tour de table chacun expose son concernement pour la gestion de l'eau et s'étiquette vis-à-vis des autres participants. L'absence de tour de table maintient une asymétrie entre ceux qui se connaissent et ceux qui ne se connaissent pas. Les préjugés entre joueurs s'appuient sur leur aspect physique. Il a été choisi de faire un tour de table.

Puis 4 équipes de 2 personnes sont constituées (Do, Ré, Mi, Fa). Comment constitue-t-on les équipes? Le mode de constitution des équipes est une première condition de l'engagement des personnes. Le tirage au sort des équipes introduit le hasard favorisant l'exploration. Le forçage des équipes et des cartes de départ peut permettre de mettre en confrontation des personnes et des principes avec un intérêt heuristique mais au risque que les joueurs jouent en fonction de suppositions d'un plan des chercheurs. L'option forçage des équipes ou l'option tirage au sort peut être choisie selon la situation et l'objectif du jeu. Le forçage peut être pertinent si on connaît les joueurs. Il peut être intéressant par exemple de mettre dans la même équipe des personnes aux points de vue éloignés ou de faire jouer la carte Do/domestique à un nouveau venu sur le bassin versant créant une association de défense de l'environnement et ayant manifesté en entretien une vive critique de la gestion traditionnelle de l'eau. Sur ce point de nombreuses questions peuvent se poser lors de la mise en œuvre du jeu : Sépare-t-on les personnes qui se connaissent? Tient-on compte du caractère expansif de certains joueurs?

La Figure 15 reprend les choix qui ont conduit au modèle proposé dans le jeu. Le premier choix est celui du modèle des régimes d'engagements parmi des modèles sociologiques généraux. Puis, selon une démarche de modélisation d'accompagnement et en fonction des premières enquêtes menées sur la Lentilla, j'ai choisi de privilégier le régime de justification en définissant 4 logiques. L'intervention de biens du proche n'a pas été exclue en qualifiant les personnages d'habitants. Finalement et suite aux différents choix effectués, dans Concert'eau, chaque équipe représente un habitant de la « vallée des 4 saisons » qui doit porter une logique de gestion de l'eau au cours du

jeu. Que doivent alors faire ces habitants ? L'expérience se déroule alors en 4 phases : 2 phases de jeu et 2 Débriefings.

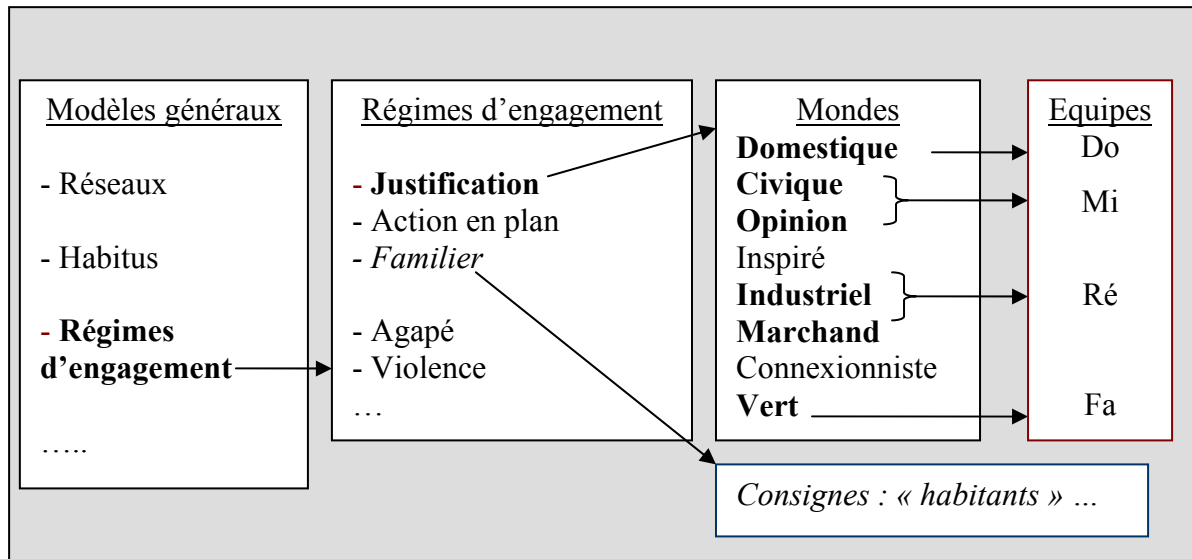


Figure 15 : Construction de Concert'eau et choix d'un modèle

2.1.2.3 Phase I : Familiarisation avec les logiques des cartes Départ et mise en lumière de compromis possibles

La première phase vise à faire connaissance au sein de chaque équipe et entre équipes. Chaque équipe se rend dans sa maison. Les joueurs prennent connaissance de leur logique, explicitée sur la carte départ qu'ils devront garder secrète. Par équipe, ils choisissent 6 cartes conformes à cette logique, parmi un jeu de 34 cartes. Puis les joueurs reviennent à la table collective située au centre de la pièce et présentent aux autres les cartes qu'ils ont choisies. Ils doivent expliquer leur choix, sans révéler explicitement leur logique. Un facilitateur anime les discussions, met en lumière les divergences et les compromis entre équipes.

Consignes pour la phase 1

« Dans ce jeu vous allez devoir essayer de faire valoir cette logique dans la concertation et élaborer avec les autres équipes des compromis qui accueillent les différentes logiques. Je vous ai demandé de ne pas montrer votre carte mais dans la réalité on connaît toujours un peu les principes des autres, même si on ne les formule pas sur un papier. Aussi pour faire connaissance, je vous propose de présenter chacun aux autres équipes des arguments qui pourraient être les vôtres pour faire valoir cette logique. Pour cela, voici un jeu de carte qui rassemble des arguments qui pourraient intervenir lorsque l'on discute de gestion de l'eau autour des 4 saisons. Chaque équipe a un exemplaire de ce jeu. Vous avez tous le même jeu. Les cartes présentent des témoignages, des extraits de documents ou encore des photos. Vous devez parmi ces cartes sélectionner celles qui d'après vous correspondent à votre carte de départ, c'est-à-dire développent les mêmes valeurs ou les mêmes logiques et celles qui incluent votre logique même si vous avez l'impression qu'elle inclue également d'autres logiques. Quels arguments vous auriez utilisé en réunion pour défendre cette logique ? Il n'y a pas de corrigé type. On vous demandera ensuite de présenter 6 cartes aux autres équipes et de justifier votre choix. Vous avez 20' pour faire cela vous pouvez retourner dans votre maison (montrer les tables d'équipe) pour faire ce choix et vous reviendrez à la table commune le présenter ensuite. » (Sur chaque table d'équipe une enveloppe avec les cartes, classées dans le même ordre.) »

Les cartes utilisées dans cette phase ont été construites selon différents objectifs. Tout d'abord, il s'agissait qu'elles soient représentatives de différents points de vue ou argumentations sur la gestion de l'eau avec un souci de symétrisation. J'ai tâché d'équilibrer le nombre de carte illustrant les

logiques contenues dans les cartes de départ qui elle-même visaient à objectiver différentes logiques en confrontation sur la Lentilla. Les références aux usages sont plurielles pour qu'aucune carte n'associe une logique à un usage de l'eau.

Exemple des trois formats de cartes utilisées pour la phase 1 : photo, extrait de témoignage et extrait de texte



« Je me souviens. Quand j'étais jeune, on allait à la rivière s'amuser et essayer d'attraper quelques poissons. Oh, ce n'est pas évident à attraper la truite. Vous y passiez une belle après midi. Et maintenant vous ne le feriez pas parce que d'abord vous vous feriez choper. Mais à l'époque c'était courant. »

Il convient de reconnaître les hydro systèmes comme un capital naturel générateur de services. Il faut rendre visible la valeur des services livrés, qu'ils soient effectifs ou potentiels puis les comparer aux coûts d'investissements à mettre en œuvre pour les sauvegarder.

Par ailleurs, les cartes utilisées pour cette phase déploient les cartes Départ en proposant des problématiques de la gestion de l'eau de la Lentilla (voir Annexe F pour l'explicitation des problématiques justifiant la constitution du jeu de cartes). La construction des problématiques s'est faite de manière inductive. Des extraits d'entretiens ont été sélectionnés pour composer les cartes. Puis, lors du choix final des cartes limitées en nombre, une montée en généralité a été opérée pour formuler des problématiques qui pouvaient être communes à différentes cartes. Chaque carte porte une question identifiée sur le terrain pour la mettre en discussion. Dans Eco-Logiques seules des cartes pures participaient à cette phase puis les cartes Compromis étaient discutées dans une seconde phase. Pour Concert'eau, les cartes pures et compromis sont mêlées. L'animateur met en valeur les compromis possibles lorsque deux équipes ont choisi une même carte.

Par ailleurs, pour une facilité de mise en œuvre, nous souhaitons que le jeu puisse être joué en trois heures au maximum y compris le Débriefing, soit une demi-journée de travail ou une soirée selon le public participant. Cette durée limitée conduit à une limitation du nombre de cartes pour cette phase. Les extraits d'entretiens, de documents et les photos devaient être sélectionnés avec précautions en précisant les problématiques que je souhaitais mettre en discussion. Le nombre de carte a été fixé, suite à des tests en laboratoire, à 32 cartes + 2 jokers en référence à un jeu de cartes classique. De même, le nombre de cartes à choisir a été fixé à 6 pour éviter une phase de présentation du choix, trop longue. Une proposition pour réduire le nombre de carte a été de donner des jeux de cartes différents aux équipes. Cette option a été rejetée pour proposer le jeu de carte

comme un langage commun aux équipes, sur lequel elles peuvent s'appuyer pour composer. Il est précisé aux joueurs qu'ils ont tous le même jeu. Distribuer des jeux différents aurait signifié de créer une asymétrie d'information, qui rajoutait une problématique dans le jeu.

Enfin, conformément au cadre théorique choisi qui considère plusieurs formats d'information, les cartes se présentent sous différents formats : photos, extraits d'entretiens et extraits de documents, par exemple des extraits de la loi sur l'eau ou d'une plaquette d'information éditée par une chambre d'agriculture. Les textes devaient porter un point de vue en peu de mots de sens commun. Les photos devaient ouvrir vers différentes qualifications, de la saisie conventionnelle à l'expression d'une expérience personnelle. Les logiques contenues dans les cartes Départ se sont prêtées inégalement à la création des cartes de chaque format. Il était aisé de trouver des témoignages argumentant dans le monde Domestiques (Do). Il y avait peu de témoignages civiques. A l'inverse, les arguments de ce monde étaient très présents dans les supports écrits. Ce déséquilibre reste dans le jeu de cartes. Il a été envisagé d'inclure des cartes sous le format d'objets : une branche d'olivier, de la terre dans un sachet, un poisson... Cette idée a été laissée de côté au vue de l'augmentation de la contrainte matérielle pour la mise en œuvre du jeu et de la plus-value potentielle par rapport aux photos. Le support matériel de Concert'eau est en l'état aisément transportable et reproductible.

L'objectif expérimental de cette phase 1 est d'observer quelles cartes sont choisies par les joueurs en correspondance avec leur carte de départ. Il s'agit d'étudier les requalifications et la malléabilité des appréhensions différentes du monde. Comment va être saisie la photo de la fontaine ? Fera-t-elle référence aux coutumes, au gaspillage d'eau ou au partage collectif de l'eau ? Les observateurs tâchent de relever des classements surprenants. Pour cela, le concepteur du jeu doit faire, au préalable, le travail demandé aux joueurs, de qualification des cartes et de classement (voir Annexe F). Dans ce travail, il met à nouveau à l'épreuve le modèle des mondes de la justification face aux difficultés de classement des cartes. Une comparaison pourra être ensuite faite avec la préhension des cartes par les différents joueurs mais également par les chercheurs.

Afin de comprendre l'interprétation des cartes par les équipes, l'animateur du jeu doit favoriser l'explicitation du choix des cartes. Les cartes ne sont pas numérotées afin que les joueurs fassent le travail de les qualifier sans recourir à la facilité d'une dénomination par un numéro. La présentation du choix d'une carte contenant du texte passe par la lecture du texte qui se suffit à lui-même mais qui peut être commenté. Le choix d'une photo exige du joueur de la mettre en mots. Le joueur dit ce qu'il voit sur la photo, ce qu'elle représente en référence à sa carte Départ. L'avantage des photos, au-delà d'ouvrir sur une variété de qualifications selon différents formats, réside dans le fait que leur présentation contraint à une explicitation. Les autres joueurs peuvent manifester approbation ou étonnement en explicitant à leur tour ce que la photo représente pour eux. La photo propose certes un point de vue mais elle n'est pas codée comme le langage.

Le protocole d'animation de la présentation des cartes est le suivant. Les équipes présentent chacune à leur tour une carte et justifie le choix de cette carte. Elles ont pour instruction de ne pas lire leur carte départ mais peuvent s'y référer. Les autres équipes peuvent intervenir dans la discussion. Aucun intermédiaire de type tableau d'exposition n'est sollicité, seule la table commune intervient entre les joueurs. Chaque équipe peut poser les cartes qu'elle a choisi sur la table pour que les autres équipes les voient. On pourra s'appuyer sur ces cartes dans les phases suivantes. L'animateur ne demande pas systématiquement aux autres équipes de réagir mais leur permet de le faire. Il apparaît qu'au premier tour de présentation les équipes se toisent et ne réagissent pas, puis, les réactions interviennent et chacun s'affirme par rapport à l'autre. L'animateur pourra inciter à la prise de parole des autres équipes si elle ne survient pas ou interpeller une personne pour un avis. Il demande par exemple des explicitations en cas de choix surprenant (voir Annexe F). L'animateur met en valeur le fait que les joueurs interviennent sur des registres différents mais qu'il y a des compromis possibles (« Vous l'avez vu, certaines cartes ont été choisies par 2 équipes donc si vos

principes sont caricaturaux, ils ne sont pas incompatibles. »). Il met en avant les compromis et les divergences. Chaque équipe découvre le profil des autres à travers leur discours, en fonction des cartes qu'ils ont choisies. Dans cette phase, les joueurs devinent le bien défendu à partir de discours comme dans les concertations réelles.

2.1.2.4 Phase II : Elaboration des compromis en réponse à des événements et dans une situation cadrée selon un modèle délibératif

La seconde phase du jeu vise l'élaboration de compromis entre mondes. Des événements surviennent. Chaque équipe élabore sa propre opinion sur l'événement à sa table d'équipe. Puis, il est demandé aux joueurs d'élaborer un avis collectif en discutant. Il leur est précisé que cet avis sera pris en compte dans la suite du jeu.

Consignes pour de la phase II

« Maintenant que vous avez fait connaissance les uns avec les autres : de vos principes et de compromis possibles entre ces principes. Je vous propose de concerter et d'élaborer vous-même des compromis sur le modèle de ceux rencontrés dans les cartes. Vous devez faire valoir votre logique dans l'élaboration du compromis. Des événements vont se produire. Les situations sont décrites sur des fiches qui vous attendront sur votre table. L'objectif est d'élaborer des compromis suite à ces événements. Vous allez d'abord réfléchir par équipe et formuler un avis selon votre principe ou dire ce que vous feriez si cet événement se produisait. Vous avez cinq minutes pour réfléchir par équipe. Vous devez écrire sur une carte des arguments sur l'événement selon votre carte départ. Vous avez des cartes vides et des stylos sur votre table. Puis vous viendrez tous autour de la table essayer de formuler un compromis qui puisse servir de base à une décision suite à cet événement. Cet avis sera transmis pour être pris en compte dans une décision publique. Il aura d'autant plus de poids qu'il sera porté par plusieurs d'entre vous. Vous discuterez collectivement pendant dix minutes pour élaborer cet avis. Je serai votre secrétaire pour rédiger l'avis. Chacun signera l'avis s'il estime que son principe est pris en compte. La réussite réside dans le fait de formuler une réponse commune dans le temps imparti. Par ailleurs, cette réponse devra représenter un compromis entre les différents principes portés par chacun. » Si demande de précisions : « Vous vous réunissez et vous avez la possibilité d'élaborer un avis qui sera transmis à la puissance publique. » « Si vous n'émettez pas d'avis collectif, la décision va être prise sans prendre en compte votre avis... »

Les événements sont décrits sur une carte sous forme d'anecdote, en insérant des détails et des témoignages. Ceci n'est pas anodin pour l'expérimentation, en effet, l'événement n'est pas mis en forme commune mais comporte des éléments pour être saisis et requalifiés. Les textes des événements doivent se prêter à des saisies dans les différents mondes. Un événement, par exemple, consiste en un projet de construction d'un hôtel sur un terrain agricole.

Exemple de carte événement utilisée pour la phase II

*Un agriculteur du bassin versant prend sa retraite.
Il n'a pas de successeur et envisage de vendre sa terre devenue constructible
à un promoteur immobilier qui cherche un terrain pour construire
un complexe hôtelier – centre de remise en forme.
Mme Duhaut trouve que le complexe dénaturera le paysage. « Malheureusement, les bâtiments vont
remplacer les champs! »
M. Delarive est content car son fils au chômage pourra trouver un emploi. Il pense que c'est bien pour
le département.
M. Dusouci s'inquiète des besoins en eau et en assainissement de cet hôtel et se demande s'il y aura
assez d'eau pour l'agriculture et le tourisme : « Un jour, il va bien falloir choisir entre les deux. Et, si
tous les agriculteurs partent à la retraite, qu'est ce qu'on va faire sur ces terrains agricoles ? »*

Chaque mot doit être pesé puisqu'il prête à l'interprétation de l'évènement. La qualification de la terre par « devenue constructible » oriente, par exemple fortement le débat sur la justification du projet. Pour les uns, si l'équipe municipale a rendu la terre constructible, c'est que c'est justifié. D'autres, émettent des soupçons de corruption ou de collusion. Un autre évènement porte sur le doublement d'une route. Un simple qualificatif donne lieu à une interprétation de la problématique de l'ensemble de la vallée. Si une route nationale la traverse, c'est que c'est une grande vallée qui n'est pas isolée.

Do 1-2 « Nous on prend note d'abord qu'il s'agit d'une nationale et pas d'une départementale donc la vallée des 4 saisons n'est pas trop enclavée puisqu'une nationale relie un point à un autre. Ce ne sera jamais une nationale qui montera au Llech ou à la Lentilla. »

L'intérêt de la forme des évènements, comme celle des personnages est de se prêter à différentes saisies et de laisser un champ libre à l'interprétation. Les joueurs se racontent une histoire en fonction de leur passé et de leur carte départ. La marge d'incertitude et d'inconnu dans la formulation des évènements donne une marge de manœuvre à l'animateur pour énoncer l'évènement suivant. Certains joueurs ont demandé plus d'informations sur les évènements ou sur le contexte. Par exemple ils souhaitaient se référer au POS où à la délimitation de zones inondables. L'animateur est sollicité pour statuer sur les arguments avancés. L'animateur leur précise dans ce cas qu'il n'a pas l'information, en répondant par exemple : « Si vous êtes des riverains, vous pourriez avancer ces arguments, sans preuve. Vos partenaires les acceptent ou pas ». Ceci rejoint l'existence d'asymétries d'information dans les réelles discussions collectives et l'impossibilité de toujours donner la preuve de son argumentation.

Pour chacun des évènements, une des équipes est concernée personnellement par l'évènement. Dans l'exemple présenté, l'équipe Do reçoit une carte où la phrase « *Un agriculteur du bassin versant prend sa retraite* » est remplacée par « *Votre cousin, agriculteur sur le bassin versant, prend sa retraite* ». L'objectif est de provoquer une tension dans la composition (voir 1.3.2.2) lorsqu'un bien du proche est impliqué. Ainsi, bien que le centre de gravité du jeu reste au niveau du public plusieurs ressorts ont été utilisés pour faire émerger des biens du proche :

- La qualification d'« habitant », c'est-à-dire des personnes entières qui plus est potentiellement attachées à un lieu habité.
- Les cartes photos qui peuvent solliciter des expériences personnelles
- L'évènement personnalisé pour une équipe.
- L'animation : attitude (froideur/complicité), apparence de l'animateur (strict/ décontracté), discours (éviter de dire par exemple « vous êtes dans une réunion » qui fait monter en public).
- Favoriser l'aise corporelle des joueurs (collation, disposition des lieux) et donner la possibilité de discussions intimes à la table par équipe

Ces ressorts sont de différents ordres, ils font référence à un familier étranger ou à un familier réminiscent²⁸. Parler de « votre neveu » ou « votre propriété » dans un évènement, c'est faire référence à un familier étranger. C'est-à-dire quelque chose qui n'est pas familier mais dont on sait qu'il doit être traité en familier. Différemment, les photos prises sur la Lentilla permettent d'atteindre le familier de la personne en tant qu'elles lui rappellent une expérience personnelle. Le ressort « familier étranger » proposé peut ne pas faire mouche. Ainsi, dans certaines familles les liens oncle neveux sont très distendus. Lors de la mise en œuvre du jeu Njoobaari, Olivier Barreteau a observé que le déroulement des séances de jeu en France avec des étudiants et au Sénégal avec

²⁸ Cette catégorisation pertinente a été proposée par Nicolas Auray lors de la mise en discussion de Concert'eau dans un séminaire.

des personnes concernées étaient complètement différents. Les ressorts du familier agissent différemment selon l'expérience des joueurs qui conditionne l'engagement dans le jeu.

Cinq événements ont été rédigés (voir Tableau 7). Ils mettent chacun en discussion une ou plusieurs problématiques identifiées suite à la première série d'enquête. La démarche inductive de construction de Concert'eau se manifeste à nouveau par l'inspiration des événements par des cas rencontrés ou racontés sur le terrain.

Evènement	Problématiques	Destinataire carte Proche
Projet de complexe Hôtelier (Proche de cas rapportés)	Quelle hiérarchie des usages est considérée comme légitime ? Quelle place pour l'agriculture vis-à-vis du tourisme et de la protection de l'environnement ?	Do : Tension l'intérêt financier d'un proche et la conservation du patrimoine.
Projet de remonter de l'eau pour réalimenter un canyon à sec (Cas utopique imaginé par une personne interrogée)	Quelle légitimité et quelle place des usages de loisir ?	Mi : Tension entre intérêt général et soutenir un particulier proche.
Un éleveur est soupçonné de polluer (Inspiré d'un cas réel sur la Lentilla rapporté)	Quelles modalités politiques conviennent pour faire ensemble ? Quand recourt-on à l'arrangement ou à la loi vis-à-vis de la recherche de consensus ?	Fa : un proche ne respecte pas l'environnement (ou Mi : un proche ne respecte pas la loi)
Un nouveau venu provoque une inondation de parcelles (Proche de cas rapportés)	Quel traitement applique-t-on à l'étranger ? Quelles sont les fonctions de l'identité collective et des traditions ?	Tous : inondation de sa propriété
Projet de doublement d'une route traversant la vallée (Proche de cas rapportés)	Quelle légitimité et quelle place du développement vis-à-vis de la préservation du patrimoine ou de l'environnement ?	Tous : Tension de la demande de sacrifice (une route qui passe devant chez soi) pour un bien collectif

Tableau 7 : Evènements de Concert'eau

L'objectif de la phase événement est d'éprouver les difficultés de l'élaboration de compromis entre principes. Comment inciter à élaborer des compromis tout en favorisant l'engagement dans un format de jeu et non pas d'exercice ?

Ce point a été l'enjeu de nombreuses discussions lors de la construction du jeu. Si l'on assume pleinement une forme atelier/exercice, l'objectif d'élaborer des compromis peut être explicite. Pour favoriser l'aspect ludique et l'excitation, cet objectif peut être scénarisé dans un processus de décision. Il s'agit alors d'expliquer aux joueurs pourquoi, en tant qu'habitants ils ont été rassemblés, pourquoi nous leur demandons d'émettre un avis et pourquoi cet avis sera pris en compte dans la suite des événements. Aucune solution ne s'est avérée entièrement satisfaisante. Une solution aurait pu être de situer les joueurs dans un organe de type conférence de consensus avec pour instruction. « L'objectif est d'essayer d'émettre un avis commun qui pourrait être traduit en décision. Vous êtes des habitants tirés au hasard et rassemblés lorsqu'un événement se produit. Un secrétaire (l'animateur du jeu) est à votre disposition pour rédiger l'avis et vous donner des informations complémentaires. » Une autre solution aurait pu être de considérer la vallée des Quatre Saisons comme un pays dont les joueurs constitueraient le gouvernement.

Certaines solutions ne justifiaient pas qu'ils aient à émettre un avis et que cet avis influence la suite des événements (rassemblement dans un bar, dans une association). Dans tous les cas, cela obligeait à expliciter les mécanismes de décisions. Cette explicitation présente le risque de focalisation des discussions sur ce point et sur les rapports de force dans la décision. L'analyse des dispositifs de concertation en termes de pouvoir des participants est performante et sollicitée par les joueurs. Or, il s'agissait dans le jeu d'écartier cet aspect pour travailler sur la composition des biens dont je faisais l'hypothèse que cela constituait un point de tension majeur des dispositifs de participation (voir 1.3.3.2).

Dans le test 2, l'exigence de compromis a été présentée comme venant d'une puissance publique. Les joueurs ont alors interrogé l'animateur : « *Comment on se situe par rapport à la décision collective ? Quel est le poids du compromis ? Jusqu'où s'étend l'avis ? C'est du chantage que vous nous faites. C'est une vraie fausse demande d'avis.* ». A la question à qui est adressé l'avis ? La réponse est difficile. Un « décideur » ne convient pas car cela fait référence à un décideur transcendant. La « puissance publique » noie cette transcendance dans un système. Il a été choisi de ne pas expliciter clairement dans le jeu le processus de décision et le pouvoir de décision des joueurs, par la formulation : « Cet avis sera transmis pour être pris en compte dans une décision publique ». Aucune demande de précision n'a été formulée lors des séances du jeu avec les acteurs de terrain.

Par ailleurs, l'enchaînement dynamique des événements a été choisi comme moyen pour inciter à élaborer un avis collectif c'est-à-dire à composer. Les crises et la non prise en compte des avis incitent à l'élaboration de compromis. L'un des joueurs du test 2 souligne lors du Débriefing à froid « *Un truc proche de la réalité c'est si tu es tous rassemblé autour d'une table et que tu n'arrives pas à trouver un avis et que derrière il te tombe un truc que tu ne veux pas forcément, la prochaine fois que tu reviens, tu vas essayer de trouver quelque chose. Ca c'est passé en accéléré.* » L'animateur peut inciter à l'élaboration d'un consensus apparent (voir 1.3.2.1) en énonçant cela comme objectif du jeu et soulignant l'échec : « Vous n'avez pas atteint de consensus, votre avis n'a pas été pris en compte. Vous avez échoué. »

Le modèle politique de composition favorisé dans le jeu est le modèle délibératif à la source de nombreux dispositifs de participation. Les habitants/équipes sont mis sur un pied d'égalité. L'animateur fait tourner la parole entre eux en veillant à ce que tous aient la possibilité de prendre la parole (temps de parole par équipe). Il propose la prise de parole et veille à ce aucune équipe ne monopolise le débat. Par ailleurs, la situation valorise le consensus en le fixant comme objectif à atteindre.

Les animateurs choisissent l'enchaînement des événements (voir Figure 16) selon l'avis élaboré et les discussions. Il convient de bien montrer que l'ordre des événements est choisi c'est-à-dire qu'il y a des conséquences des discussions sur l'événement suivant. L'animateur pourra justifier l'enchaînement des événements (« Vous avez émis un avis non soutenu par tous. Il n'a pas été pris en compte.... »). L'animation peut favoriser un sentiment de réussite, d'échec ou de statu quo pour apaiser. Par ailleurs, la contrainte de temps, peut favoriser le basculement vers un régime exploratoire ou ludique, en mobilisant les joueurs pour réussir dans le temps imparti.

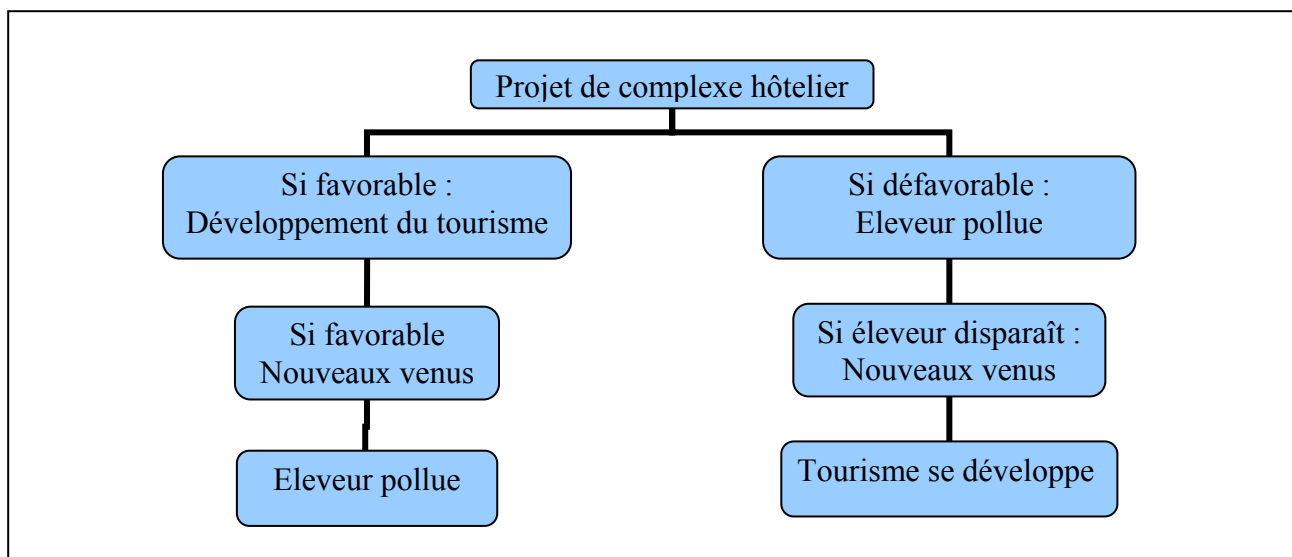


Figure 16 : Exemples d'enchaînement des événements de Concert'eau

Le rôle de l'animateur est également déterminant dans l'incitation au compromis en cours du jeu et dans la rédaction de l'avis en demandant des précisions. L'animateur propose d'écrire l'avis collectif sur une carte. Il fait cette proposition sans s'identifier à un rôle. En effet, à nouveau les rôles potentiels (bureau d'étude engagé par la puissance publique, chargé de mission) conduiraient à des discussions sur l'explicitation des procédures de décisions. Pour écrire la carte, il propose des formulations aux joueurs en reprenant leurs paroles. A nouveau, il s'agit de favoriser la dynamique du jeu (respect des temps impartis). Pour résumer, l'animateur veille au respect de la situation délibérative et à maintenir la dynamique du jeu. Il peut également intervenir pour modérer les débats ou les relancer. L'animateur doit veiller à ce que la situation ne devienne pas trop tendue entre les joueurs.

2.1.2.5 Phases de retour sur l'expérimentation : Débriefings²⁹ à chaud et à froid

Une troisième phase est composée d'une collation et d'un Débriefing animé par un second chercheur qui était observateur et assistant technique lors des phases 1 et 2. Des Débriefings à froid sous forme d'entretien individuel avec chaque joueur ont lieu quelques mois plus tard. Ces phases sont nommées débriefing en reprenant un terme dont l'utilisation se développe dans le langage courant pour qualifier une situation de retour sur une expérience personnelle ou collective. Le Petit Robert 2007 souligne deux acceptions du terme débriefing « 1 - Interrogatoire poussé 2 - réunion, mise au point entre personnes venant de participer à la même action ». La deuxième acception domine aujourd'hui dans le langage courant sous l'influence d'une utilisation dans différents domaines. Dans le monde de l'entreprise, le débriefing consiste à rendre compte du déroulement d'une mission complétée et à en faire le bilan. C'est un outil central de nouvelles techniques de management. En psychothérapie, le débriefing regroupe un ensemble de pratiques visant à traiter des personnes ayant subi et perçu un événement stressant et potentiellement traumatique. Aussi, ce terme a été repris pour nommer les phases de Concert'eau qui invitent à une réflexion a posteriori sur ce qui s'est passé dans le jeu, via un échange d'impressions et de points de vue, pour interpréter, comprendre et tirer des conclusions. Ces phases de Concert'eau n'engagent pas de la même manière

²⁹ La majuscule indique l'utilisation de ce terme comme dénomination d'une phase spécifique de Concert'eau. Il pourra être complété des expressions « à chaud » et « à froid » pour préciser s'il s'agit de la discussion collective prenant place à la fin du jeu ou de l'entretien individuel mené quelques mois plus tard.

les participants que les phases précédentes. Elles invitent à la mise en mots d'une expérience. Ce faisant, sans exclure le prolongement d'un engagement exploratoire, elles incitent à la formulation de critiques et de justifications. Elles permettent ainsi d'articuler l'exploration favorisée dans les phases précédentes et l'expérience des joueurs dans la gestion de l'eau. Ce moment est crucial pour une utilisation de Concert'eau en accompagnement de concertation. Il permet de mettre en valeur les résultats de l'exploration.

Des guides pour les Débriefings ont été élaborés (Annexe J et K). Les objectifs des Débriefings sont de :

1. Revenir sur des moments importants du jeu et l'expérience du jeu. Il est important dans le Débriefing de faire émerger le « ressenti : frustration, vexation, sentiment d'injustice, incompréhension, domination, épanouissement, remise en cause, etc. » (Formation jeu de rôles, Gadagne, 2005)
2. Comparer la situation du jeu à des situations ordinaires : « Est-ce que vous pensez que ce qui s'est passé dans le jeu peut se passer dans la réalité ? Est-ce que vous vous y retrouvez ? » Les Débriefings répondent au souci évoqué d'éloignement entre l'expérience et les situations ordinaires. Il permet de lier les deux situations.

En aucun cas, il ne s'agit d'évaluer la prestation des joueurs lors du Débriefing. Au contraire il s'agit de bien préciser qu'il n'y avait pas de bonne réponse ni de bonne solution mais d'éprouver les tensions qui apparaissent dans la concertation. Les Débriefings répondent à l'exigence de traitement symétrique des joueurs et des chercheurs (voir 1.4.1.1). Ils permettent de discuter avec les acteurs, des modèles de personne et de situation d'interaction proposés dans le jeu. Les chercheurs peuvent être amenés à expliciter leurs objectifs dans cette phase et à les soumettre à la critique des acteurs. Le jeu peut-être vu comme une restitution des premières enquêtes. D'autre part, lors des simulations, l'un des chercheurs est animateur. Ses interventions sont donc analysées au même titre que celles des joueurs.

Le Débriefing à chaud prend la forme d'un entretien collectif focalisé (Duchesne et Haegel, 2005). Ce Débriefing se fait à "chaud", juste après la partie, avec les joueurs, directement sur ce qu'ils ont fait. Le chercheur qui animait le jeu devient observateur du Débriefing et l'observateur du jeu prend l'animation du Débriefing. Ce changement vise à marquer le changement de situation. Nous ne fournissons pas de document qui présente le cadre théorique de la justification, comme dans Eco-Logiques qui avait une visée pédagogique. Le Débriefing ne s'appuie sur aucun support, excepté les pièces du jeu. Le suspens sur le contenu des cartes Départ des autres équipes est rompu. Chaque équipe est invitée à lire sa carte départ aux autres. Mais au préalable, il est demandé aux joueurs des autres équipes, la représentation qu'ils s'en faisaient au cours du jeu. Un document présentant les sources du jeu est disponible (voir Annexe D).

Dans les phases 1 et 2, le régime exploratoire est favorisé. La phase 3 invite à une réflexivité sur ce qui a émergé de l'exploration. Le Débriefing est animé par un autre animateur que celui qui anime le jeu afin de distinguer les deux moments qui sollicitent des engagements différents. L'observateur du jeu devient animateur. L'animateur de la phase 3 est celui qui introduisait le jeu et présentait les chercheurs. L'objectif N°1 de Concert'eau vient en priorité dans cette phase. L'animateur laisse en particulier le temps aux joueurs d'exprimer l'écart entre le rôle qu'ils ont joué conformément à la carte départ et ce qu'ils se considèrent être. Ils manifestent un souci qu'il n'y ait pas de maîtrise. Par ailleurs, la situation de Débriefing devient une tribune pour exprimer leur point de vue. La parole est largement laissée aux joueurs dans le Débriefing à chaud. L'analyse conjointe de la situation de jeu est laissée au Débriefing à froid si le premier objectif n'est pas satisfait. Si l'animateur soulève des points qui lui ont paru tendus lors du jeu, il prête bien attention à ne jamais émettre de jugement individuel sur un joueur, mais à poser des questions sur le collectif. Les questions individuelles seront posées lors d'un Débriefing individuel à froid. De même, l'animateur ne cherche pas à

approfondir les questions mais à relever les sentiments à chaud des joueurs. Il peut relancer les autres joueurs sur le témoignage de l'un d'eux ou demander des précisions.

Le Débriefing à froid est un entretien individuel, focalisé sur des moments du jeu et du Débriefing à chaud. Il s'appuie sur la retranscription du jeu en mettant des éléments en discussion et sur les cartes du jeu sollicitées pour se remémorer le jeu. Un guide de Débriefing a été élaboré (Annexe K). Enfin, lorsque je n'avais pas fait d'entretien préalable au jeu ou qu'il n'était pas possible de mener un Débriefing à froid (cas de jeu mis en œuvre avec des étudiants lors de formations), un questionnaire a été distribué en début et en fin de jeu (Annexe L). En effet, si le Débriefing à chaud fait partie intégrante du jeu comme outil d'accompagnement de processus de gestion de l'eau, le Débriefing à froid a pour fonction principale d'enquêter sur les dispositifs de gestion de l'eau.

Cependant, la conduite des deux types de Débriefing permet d'aborder une question majeure dans la construction de tels outils qui est celle de leur évaluation. L'évaluation est ici entendue comme un retour réflexif sur le jeu, en fonction d'objectifs définis initialement. Il s'agit de soumettre l'outil à une ou plusieurs critiques. Le protocole mis en œuvre permet de soumettre l'outil à la critique des joueurs. Par ailleurs, l'analyse des séances de jeu filmées et retranscrites, permet de discuter de l'écart entre les fonctions fixées à l'outil et son usage. Pour Concert'eau, j'ai tâché de systématiser le protocole d'évaluation d'une pièce de dispositif de gestion de l'eau en conduisant successivement des entretiens avec les joueurs avant la mise en œuvre, l'observation de la séance de jeu et des entretiens après la mise en œuvre.

2.1.2.6 Mise en œuvre de Concert'eau : un parcours d'épreuves

Je viens de décrire Concert'eau comme un outil stabilisé, une boîte noire que j'ai ouverte par endroits pour reprendre les discussions et les épreuves lors de sa construction. Il s'agit maintenant de rendre compte de la trajectoire jusqu'à la stabilisation d'un dispositif doté d'une existence sociale (voir Figure 17). Cette partie présente la trajectoire de Concert'eau en s'inspirant de descriptions de trajectoires de dispositifs sociotechniques, tirées de travaux de Sociologie de l'Innovation. Cette trajectoire n'est pas finie, elle est en point de suspension, en visée de l'objectif de développer un outil qui puisse être utilisé dans l'accompagnement de processus de gestion de l'eau.

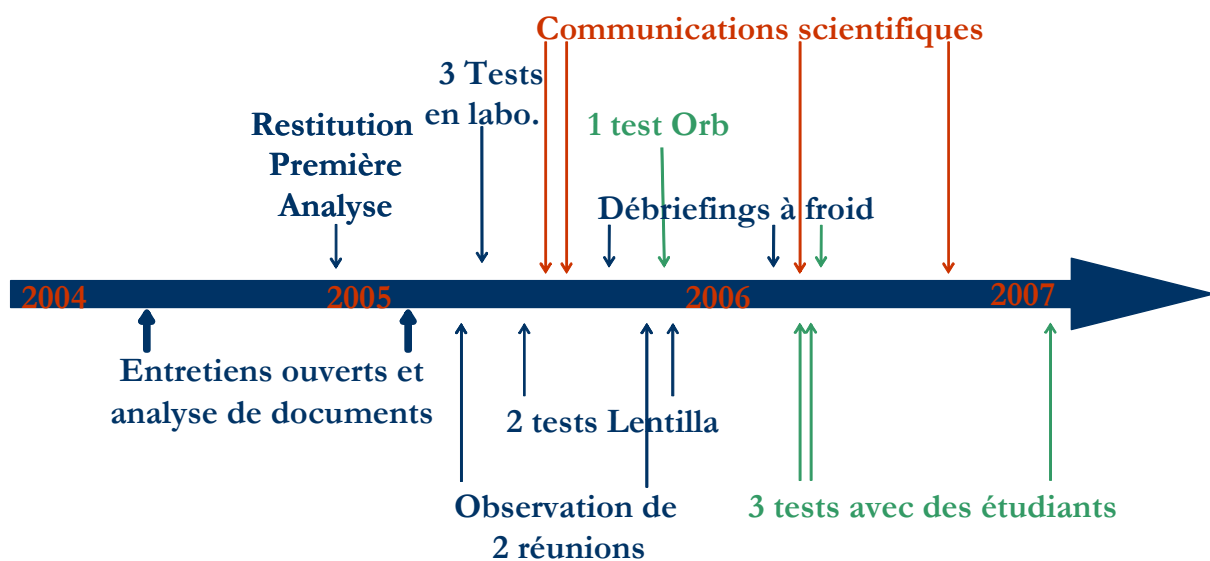


Figure 17 : Chronologie de la mise en œuvre de Concert'eau

Cet objectif pose une question à Concert'eau que l'on peut formuler en terme de validation. Or, le terme de validation renvoie à une conception positiviste des sciences. Selon la posture de sociologie pragmatique tenue ici, il n'y a pas de validation au sens de vrai ou faux, mais une réussite ou un échec de l'outil lors de mises à l'épreuve. La validation c'est la stabilisation, l'instauration du jeu qui passe des épreuves de réalité après sa conception dans l'imaginaire des chercheurs. Je considère que la stabilisation est compatible avec une posture d'accompagnement telle que définie au 1.2.1.5. Il existe différentes formes d'outils, de la paille ramassée au sol pour faire une mesure ponctuelle à l'outil conventionnel et disponible dans un magasin de bricolage. La validation du jeu tient au fait qu'il est utilisé ou que l'on en parle. Le fait qu'une thèse soit menée sur un jeu participe à sa validation. Il pourra être validé comme outil d'accompagnement de processus de gestion de l'eau si des personnes s'en saisissent avec succès pour cet usage. Cette partie décrit la façon dont Concert'eau a traversé différentes épreuves pour se stabiliser dans la forme présentée comme outil d'expérimentation en sociologie.

Le jeu a été créé sur la Lentilla où des acteurs cherchaient à mettre en place une gestion collective et concertée de l'eau. L'un d'eux, un ingénieur de la chambre d'agriculture, a sollicité une personne du Cemagref avec qui il avait déjà collaboré. Suite à des premières enquêtes de terrain, l'idée de construire et proposer un jeu sur la Lentilla a émergé. Elle prend racine dans l'usage de jeu dans l'équipe d'encadrement de la thèse, dans les travaux du directeur de thèse mais surtout dans la conviction de la pertinence de tels outils pour l'accompagnement de la gestion de l'eau. L'intervention d'un jeu dans la thèse paraissait assez « naturelle ». Il s'agissait de le proposer à notre interlocuteur de terrain. Ainsi, une réunion début 2006 rassemblant cette personne et mes encadrants du Cemagref a vu la validation du passage à l'acte de construction des pièces du jeu. Le développement du jeu se fera depuis lors en partenariat avec l'ingénieur de la chambre d'agriculture qui avait sollicité le Cemagref sur ce terrain. Il a, par exemple, proposé des noms de personnes à rencontrer en entretien complémentaire, participé au premier test en laboratoire et au premier test sur la Lentilla. Sa motivation et sa participation contribuent à la validation du jeu, même si le jeu ne représente pour lui qu'un moyen de faire parler de l'eau et de faire avancer un projet.

Une phase d'entretiens complémentaires et de construction du jeu a suivi. A ce stade, le jeu ne faisait des choses que potentiellement dans l'imagination des chercheurs. Mais l'engagement de le construire auprès de la personne de la chambre d'agriculture lui donnait une existence à matérialiser. Trois séances de tests ont eu lieu avec des chercheurs de disciplines différentes, pour caler le jeu, en mettant à l'épreuve trois versions successives. Ces séances rassemblant des chercheurs et des étudiants n'ont pas seulement servi de test à des versions non stabilisées du jeu mais elles ont constitué des expériences en laboratoire. De même, les tests effectués ultérieurement avec les étudiants dans le cadre de formations permettent de tirer des enseignements sur la gestion concertée de l'eau. Il s'agissait suite aux tests en laboratoire de passer à la mise en œuvre avec les acteurs de l'eau de la Lentilla où Concert'eau devenait une expérimentation plateforme selon la catégorie de Callon et Muniesa (voir 1.4.2).

L'ingénieur de la chambre d'agriculture était moteur pour une mise en œuvre rapide du jeu sur la Lentilla. Notre motivation était semblable mais il s'agissait de faire une place au jeu en prenant en compte le contexte de gestion de l'eau. Il fallait s'engager plus en avant et modifier ma place sur le terrain. Il s'agissait de s'« attacher » (Callon, 1999) un peu plus. Je ne devais plus être seulement l'étudiante qui vient voir ce qui se passe, mais proposer une mise en interaction sans avoir la légitimité d'intervenir sur une commande. Il convenait d'être précautionneux quant à l'introduction du jeu sur le terrain pour qu'il ne soit pas étiqueté comme partie prenante d'intérêts sur le bassin versant et exclu par une partie des participants. Suite aux premières enquêtes, il m'est apparu qu'il n'était pas légitime que la chambre d'agriculture soit porteuse de la gestion concertée du Llech et la Lentilla. Un consensus était exprimé par plusieurs personnes rencontrées sur le fait que la communauté de communes soit motrice.

L'ingénieur de la chambre d'agriculture partageait cette analyse et soutenait que le jeu soit proposé par le Cemagref uniquement et que je prenne contact auprès de la communauté de communes pour sa mise en œuvre. Me faisant la « porte-parole » de Concert'eau, j'ai donc rencontré en mai 2005, le président de la communauté de communes pour lui présenter le jeu et solliciter son appui dans sa mise en œuvre pratique, en particulier pour l'accession à une salle. L'accueil a été favorable de sa part et de la part de sa secrétaire, d'autant plus qu'ils souhaitaient accélérer la démarche en cours d'élaboration du protocole de gestion de l'eau. L'élu était favorable à l'usage de ce type d'outil tout en étant sceptique sur les réponses à une invitation à venir jouer et en préférant s'abstenir de jouer de par sa position. Il ne souhaitait pas se retrouver en situation délicate, soulevant ainsi le potentiel subversif du jeu. A nouveau, le jeu était validé indépendamment de ses fonctionnalités précises, mais tout en veillant à ce qu'il ne présente pas de danger. Il s'agissait alors de continuer à faire une place au jeu auprès des principaux acteurs impliqués, en justifiant l'intérêt potentiel du jeu, en tenant compte des rapports de force en présence et sans faire preuve de mépris pour l'un des participants. Lors d'une réunion sur le projet en mai 2005, j'ai évoqué le jeu avec plusieurs participants. Le représentant de l'agence de l'eau et la technicienne du conseil général se sont montrés favorables et intéressés à jouer. Un directeur d'ASA s'est montré dubitatif mais prêt à jouer. Je fais l'hypothèse, que cette réponse est motivée par l'objectif que les agriculteurs ne soient absents d'aucun lieu de discussion.

Le jeu avait donc passé une nouvelle épreuve. Sans acquérir réellement des partisans, différentes personnes étaient enrôlées à des degrés divers dans la mise en œuvre. Il s'agissait maintenant d'organiser la séance de jeu : inviter des joueurs, fixer une date, préparer le matériel. L'épreuve à ce stade était de convier 8 joueurs. Le jeu peut-être joué de 8 à 12 joueurs, de préférence 8 joueurs, l'expérience d'Eco-Logiques et l'objectif de discussion conduit à limiter le nombre de joueurs. Le jeu se joue par équipe de 2 ou 3 joueurs. Il s'adresse à des personnes qui participent déjà à la gestion de l'eau : représentants ou non. Aucun niveau de formation académique n'est demandé étant donné la pluralité de formats d'information utilisés. L'âge n'est pas limitatif. Les quinze personnes rencontrées en entretien ont été invitées, au risque d'avoir trop de joueurs et sans garantie d'en avoir suffisamment le jour du jeu. Cette étape a montré la nécessité de maintenir une flexibilité du nombre de participants dans Concert'eau. Une adaptation pourrait être de proposer 3 à 5 cartes Départ pour jouer de 3 à 5 équipes. J'ai été par ailleurs amenée à conduire une réflexion particulière sur la forme et le contenu de l'invitation à participer à l'expérience (voir 3.2.2.)

Une fois fixée la liste des invités, il s'agissait de proposer une date. Les conditions climatiques devaient être favorables au jeu. Si l'eau manque, les tensions entre usagers peuvent être exacerbées et la conduite du jeu plus risquée. Je ne souhaitais pas prendre un tel risque pour le premier test plateforme. La fonte rapide de la neige en 2005 laissait présager un étiage sévère. Au-delà de la météorologie, la mise en œuvre du jeu devait tenir compte des contraintes des joueurs potentiels : éviter la saison de canyoning, les périodes de récolte, celles des vacances scolaires. La non prise en compte de ces contraintes pragmatiques peut être perçue comme une volonté d'exclusion d'un participant. C'est ainsi que le représentant de la jeunesse et des sports me fait remarquer que la date fixée en juin tombe en pleine saison pour les activités aquatiques en posant le soupçon d'une exclusion de leur activité, alors qu'il m'avait fait remarqué en entretien qu'elle était souvent « oubliée » dans les réunions de SAGE ou de contrats de rivière. Je m'engage alors à mettre en œuvre une deuxième séance de jeu avant même que la première n'ait eu lieu.

En avançant vers le jour de l'expérimentation, l'épreuve de réalité s'accroît. Il faut rassembler le matériel. Il s'agit que les objets ne trahissent pas le chercheur (chasse à la pile usagée, aux micros défectueux, guerre avec les imprimantes). Il faut ensuite préparer la salle. L'espace de jeu doit être aménagé selon les objectifs définis. Il doit proposer une certaine confidentialité des discussions en équipe et un lieu de discussions collectives. Ce modèle doit s'adapter à la salle mise à disposition.

En juin 2005, Concert'eau a passé l'épreuve du feu sur la Lentilla sans être disqualifié. Dans le même temps, il a été présenté à des chercheurs à travers des communications scientifiques qui ont suscité de l'intérêt. Les épreuves réussissent. Le « réseau » poursuit son extension. Puis, afin de voir ce que faisait le jeu avec des joueurs qui ne connaissaient pas la Lentilla et donc ne reconnaissaient pas le contenu des cartes, Concert'eau devait être testé sur un autre terrain. Ce sera l'Orb, autre terrain de la thèse. Sur ce terrain, je pouvais m'appuyer sur un réseau déjà établi et constitué des représentants associatifs rencontrés au cours du DEA mais surtout du syndicat mixte. Le jeu a été présenté au cours d'un entretien au directeur du syndicat et à un technicien. Ils ont accepté d'appuyer le jeu en mettant une salle à notre disposition et en trouvant les joueurs qui manqueraient. En mars 2006, Concert'eau avait été testé 3 fois avec des chercheurs de disciplines différentes, 2 fois avec des étudiants³⁰ et 3 fois avec des acteurs de l'eau sur leur bassin versant. Progressivement il s'est stabilisé et a montré sa pertinence comme outil d'expérimentation plateforme, comme je vais essayer de le montrer dans la suite de cette partie.

³⁰ Un troisième test avec des étudiants a eu lieu en février 2007.

2.2 Reformulation de l'analyse des tensions liées à la pluralité de rapports à l'eau

La première analyse du cas de la Lentilla qui a donné lieu à l'identification de logiques en confrontation, a été mise à l'épreuve, au cours de 2 expérimentations de Concert'eau avec des participants à la gestion de l'eau du bassin. La construction du jeu a conduit à retravailler cette lecture pour proposer les catégories Do, Ré, Mi et Fa comme logiques en confrontation. Un premier niveau de résultat des expérimentations réside dans la façon dont les logiques définies ont été saisies par les joueurs et interprétées. Concert'eau apparaît comme un outil pertinent d'enquête sur les catégorisations et les préjugés. Ce chapitre présentera dans un premier temps les résultats obtenus sur cette question lors des différents tests, y compris les tests sur l'Orb, ceux avec des chercheurs et ceux avec des étudiants pour montrer la pertinence de Concert'eau comme outil d'enquête.

Après ce détour, je reviendrai sur l'analyse du cas de la Lentilla. L'expérimentation de Concert'eau a permis d'enquêter sur trois problématiques identifiées à propos de la confrontation de différents rapports à l'eau sur ce bassin versant. Comment la défense du milieu aquatique vient mettre à l'épreuve la gestion de l'eau ? Quelle place accorder aux usages de loisir ? Comment dépasser le constat de la limite d'une gestion agricole de l'eau héritée du passé, confrontée à une pluralité d'usages et de points de vue légitimes ? Ces résultats permettent de reformuler la mise à l'épreuve de la communauté de l'eau de la plaine de Vinça en questionnant l'évolution des usages comme une évolution d'engagements familiers avec les canaux d'irrigation. Cette évolution montre la limite d'une communauté de l'eau agencée autour des dispositifs de gestion de ces canaux.

2.2.1 Concert'eau, un outil d'enquête sur les catégorisations et les préjugés

La mise en œuvre de Concert'eau a permis de poursuivre les enquêtes sur la Lentilla. Le premier niveau de résultat de la mise en discussion des logiques dans les tests de Concert'eau réside dans l'interprétation des cartes Départ par les joueurs. En début de jeu, les joueurs ont deux attributs : être des habitants de la vallée des quatre saisons et devoir porter une logique. La caractérisation des personnages dans les instructions de départ est très succincte laissant une grande place à l'interprétation. Elle donne lieu à un façonnement des personnages en fonction des cartes choisies dans la phase 1 et des éléments rapportés par les joueurs. Le groupe au fil du jeu se construit un monde et une histoire commune.

Concert'eau apparaît comme un outil de réflexivité sur la façon dont les participants se représentent et représentent les autres. Il permet d'enquêter sur les catégorisations et les préjugés. Les joueurs mobilisent des catégories sociales pour se qualifier mutuellement. Ils ajustent ces qualifications à la situation de jeu et dans le même temps, ils se soucient de maintenir une cohérence personnelle vis-à-vis de leur engagement dans d'autres situations. On observe une diversité d'interprétation des cartes Départ qui permet de discuter des attentes réciproques dans le jeu et dans la gestion de l'eau de la Lentilla.

Cette section traitera trois questions. Retrouve-t-on, dans les séances de jeu, des caractérisations agonistique de groupes d'intérêts ou des usages ? Il s'agit de revenir sur la catégorisation proposée à partir de logiques pour se détacher d'une approche en termes d'usages et de discuter des basculements vers les autres niveaux : plan et familiarité. Pour cela, j'analyserai les qualifications réciproques utilisées par les équipes. Par ailleurs, le jeu donne lieu à une confrontation de plusieurs interprétations possibles des cartes. Comment les joueurs font-ils avec la malléabilité des

qualifications ? Enfin, en tant que jeu, Concert'eau demande une exploration qui implique une prise de distance du rôle que l'on se définit dans la gestion de l'eau. Comment les joueurs traitent-ils de l'écart entre la carte de départ et la représentation qu'ils ont d'eux-mêmes et des autres ?

2.2.1.1 Du trouble au façonnement de personnages : un besoin de caractériser des intérêts défendus

La plupart des joueurs ont été surpris à la lecture des cartes Départ, parfois troublés ou dubitatifs sur l'interprétation. Plusieurs soulignent l'originalité ou la nouveauté des consignes de départ pour eux. La difficulté d'interprétation varie selon les participants. Certains, expriment une frustration qui va jusqu'à mettre en question l'intérêt du jeu. Prenons l'exemple de l'interprétation de la carte Mi qui a été la plus critiquée comme en témoigne un étudiant déçu d'une attente insatisfaite ou Ré1-3, qui considère la carte Mi comme « *compliquée* » et « *inutile* ». Cette focalisation met en lumière des critiques valables pour les quatre cartes de départ.

Débriefing Etudiants 3 - Mi à propos du contenu de la carte Départ: « Rôle difficilement appropriable, trop vague de même que les situations proposées »

La difficulté d'incarner la carte de départ Mi

Dans l'ensemble des sessions, les joueurs de l'équipe Mi sont ceux qui ont éprouvé le plus de difficultés avec leur carte départ. Deux interprétations de la carte étaient possibles et se rejoignent dans l'attitude des joueurs. Une première interprétation met en valeur une dimension civique qui implique un détachement fort et une dépersonnalisation. Il fait référence à une forme de solidarité qui donne la priorité au collectif et au caractère quasi anonyme des participants. Une seconde interprétation met en valeur un modèle politique délibératif (voir 1.2.1.2). La carte peut être interprétée en termes d'exigence de concertation, de consensus et de prise en compte de toutes les voix par les joueurs.

Dans la pratique, les joueurs de l'équipe Mi ne sont souvent montrés moteurs pour l'élaboration d'un consensus en se plaçant en médiateurs. Une interprétation récurrente de la carte Mi conduit les joueurs à se maintenir en défenseur d'un bien commun ou de l'intérêt général.

Test 3 en laboratoire- Débriefing

Mi 1-L3 : Nous on est pour que tout le monde discute et pour que les lois soient respectées, en tant que telles. On n'a pas de profession (...) On n'a pas de position. A partir du moment où tout le monde discute et se met d'accord, on est d'accord. L'objectif c'est que tout le monde se mette d'accord, c'est notre seul objectif.

Fa 1-L3 : Les autres (équipes), on sait à peu près qui on est. Mi ne le sait pas. (...)

Do1-L3 : si on résume : eux c'est les économistes, eux les écolos, Nous c'est la tradition l'agriculture et eux je ne sais même pas ce qu'ils étaient (...).

Mi 2-L3 : c'est des principes de personnes qui ont un certain pouvoir. (...)

Fa 2-L3 : Vous aviez un langage évolué (...) on a eu l'impression que toute les cartes choisies par cette équipe étaient dans un style assez administratif. »

Les joueurs de l'équipe Mi emploient un langage « *évolué* » qui n'est pas le langage courant de la discussion mais plutôt un langage écrit. Ils favorisent les extraits de document dans les choix des cartes. Mi 2-2 souligne la difficulté d'interpréter les photos pour l'équipe Mi. Ils peinent à incarner des personnes en chair et en os. Ils se façonnent rarement un personnage avec des attaches ou porteur d'intérêts. Ils restent dans une posture détachée qui correspond bien aux exigences civiques ou libérales. Cette posture est délicate et certains joueurs essaient de se définir un personnage. Ils se comparent alors à des élus ou des fonctionnaires qui ont à manier un compromis entre une logique

civique et une logique de l'opinion. Le fait d'associer respect de la loi et suivi de l'opinion publique a troublé les joueurs.

Test en Laboratoire 1 :

Mi 1-L1 : « Notre principe est plus compliqué que l'intérêt général. Il restait à le définir. Pour nous c'est tous autour de la table et s'il y en avait un à exclure c'était eux (Ré). Il y a une schizophrénie entre suivre la loi et l'opinion publique. Si on ne suit pas l'opinion publique, il faut amener l'opinion publique à nous suivre. J'ai adoré ce jeu car c'est très bizarre de lier administration et élu en principe type mais c'est proche de la réalité. L'élu ne peut pas faire des trucs hors la loi. Mais il doit faire gaffe à l'opinion publique et idem pour l'administratif, du coup c'est un principe incarné que j'ai joué. (...) Le problème c'est qu'on ne peut pas négocier ou faire de compromis sur les principes, un principe c'est un principe. Pour faire des compromis il faut aller au-delà du principe. Le principe ça intellectualise. Les gens ne sont pas aussi intellectuels que ça. On ne peut pas se baser sur des principes.»

Le témoignage de Mi 1-L1 est représentatif des difficultés rencontrées par les joueurs pour interpréter les cartes Départ. La première difficulté est celle de traduire la carte pour incarner un personnage. La seconde difficulté pointée est préalable, elle tient à la capacité de se placer au niveau des principes (« *Le principe ça intellectualise* »). La prise en charge de cette difficulté est au cœur de la thèse. Elle est problématisée en termes de montée en généralité et en publicité. De plus, cette difficulté est accompagnée d'une seconde dans le jeu, puisque l'on demande de faire des compromis en acceptant la légitimité d'une pluralité de biens communs et non pas d'un principe qui serait supérieur aux autres. Pour Mi 1-L1, il est impossible de négocier avec des principes. Pour lui, on ne peut déroger à un principe et le respect de ce principe implique d'exclure les points de vue contradictoires. Comment sont ressenties ces difficultés par les autres joueurs ?

La difficulté de monter en généralité et celle de prendre en compte une pluralité de conception du bien commun

Lors de la discussion de la place de la familiarité dans les enquêtes (voir 1.4.1.3), j'ai présenté le cas de Do 1-1 qui disqualifie la dimension intellectuelle de ce type d'« *exercices qui sont préparés par des sommités* » et ne voit pas l'intérêt d'une discussion d'une pluralité de biens communs. Do 1-1 considère qu'il existe un bien commun définissable qu'il appelle l'intérêt général et ne voit pas l'enjeu de mettre en discussion une pluralité de biens communs sur des événements. Son témoignage va dans le sens des critiques de Mi 1-L1.

Mi 2-1 en s'adressant à son partenaire à la table d'équipe lors de la phase 1 : « C'est dur de réfléchir en général »

Ré1-1 à propos des cartes Départ : « C'est un concept philosophique C'est mieux de le jouer sur un concept que sur une personne parce qu'une personne pense de 50 manières. Vous pouvez avoir le même concept chez l'agriculteur et chez le pêcheur. ».

Fa1-3 à propos des cartes Départ : « C'est un mode de pensée et pas une étiquette ».

Pourtant, dans la plupart des cas, la dimension « *intellectuelle* » du jeu critiquée par Mi 1-L1 ne s'est pas montrée rédhibitoire, même si le basculement sollicité représente un effort, comme en témoigne Mi 2-1 lors du choix des cartes de la phase 1. Plusieurs joueurs, comme Mi 2-1, identifient bien le registre sollicité en le nommant registre « *général* », « *concept philosophique* » ou encore « *mode de pensée* ». Certains, comme Ré 1-1 soulignent, la pertinence de ce déplacement qui permet de qualifier de façon transversale les différents usagers. Dans le même temps, il pointe du doigt l'impossibilité d'enfermer une personne dans une façon de penser, c'est-à-dire une disposition.

Concert'eau propose une « *idée générale* » plutôt qu'un personnage et des traits de caractère qui présupposent une permanence de l'identité. La mise en œuvre du jeu se confronte à la façon de considérer l'identité et le bien commun. La façon d'interpréter les cartes donne à voir comment certains joueurs, mettent l'accent sur la rigidité de dispositions et comment d'autres, privilégient une approche pragmatique. Les premiers rentrent difficilement dans le jeu qui s'adosse sur une sociologie pragmatique. Les seconds apprécient cette entrée transversale pour qualifier autrui sans l'« *étiqueter* ». Comme le fait remarquer Do 2-2 « *c'était moins réducteur* ». Ils restent cependant confrontés à la difficulté de jouer. En effet, sans étiquette comment s'engager avec autrui excepté dans l'exploration ? Concert'eau donne à voir le besoin de qualifications comme point d'appui pour l'interaction (voir 1.2.3.2).

La frustration du manque de caractère des cartes Départ pour incarner un personnage

Une critique forte des cartes Départ porte sur le manque de précision des personnages. Des joueurs qui ont déjà joué à des jeux de rôles, qualifient la différence avec leur expérience passée. Fa 2-3, animatrice d'association de sensibilisation à l'environnement, compare Concert'eau aux jeux utilisés par son association auprès des enfants. Dans les jeux de rôles qu'elle utilise, les portraits sont caricaturaux, les personnages sont plus faciles à jouer. Ils renvoient à des stéréotypes bien connus et équipés. Ainsi, les enfants peuvent venir avec des accessoires représentatifs comme la canne à pêche ou le ruban tricolore pour jouer le pêcheur ou le maire. Son témoignage est appuyé par celui de Mi 1-2. Leur trouble est lié à la définition des personnages qui déçoit une attente de caractère ou de rôle à endosser.

Débriefing à froid Orb :

Fa 2-3 : c'est vrai que moi je fais des jeux de rôles avec des gamins, en école primaire et quand on a un personnage et des traits de caractère c'est peut-être plus simple qu'une idée comme ça générale. Finalement on pouvait plus partir comme ça ou comme ça. (...) Quand ils ont un personnage en face, il pense ça et ça après ils travaillent le personnage. Ils viennent avec des accessoires.

Enquêteur: par exemple le pêcheur...

Fa 2-3 : Il vient avec la canne à pêche. En général on organisait un conseil municipal donc il y en a un qui est le maire et qui un pêcheur, un hôtelier, ils ont travaillé leur rôle, ils ont eu des caractères. (... à propos de Concert'eau) ça laisse plus de liberté mais c'est plus difficile. Cela permet de laisser notre personnalité dedans. »

Débriefing Lentilla 2 :

- Mi 1-2 : « Ce que je regrette peut-être un peu c'est la définition des équipes. A mon avis, elles ne sont pas assez caricaturales (...) J'ai pas mal pratiqué des jeux de rôles et il ne faut pas tomber dans l'excès inverse les grosses caricatures, peut-être il faut affiner parce qu'après on interprète. (...) Ca nous oblige à interpréter au détriment du rôle. C'est bien que ça ne soit pas des caricatures, du genre M Ducoin qui est pour les traditions locales... C'est bien que ce ne soit pas comme ça mais peut-être qu'entre trop et pas assez il y a une juste mesure.

-Ré 2-2 : Je pense que si c'étaient des définitions plus précises sur le rôle à jouer, on entrerait d'autant plus vite dans le jeu. La première tournée, quand on a les petits cartons, on a du mal à se remettre dans le... on regarde le petit papier, on se dit qui je suis moi ? »

Débriefing à chaud Orb

Fa 2-3 : « La question posée est est-ce que c'est volontaire que les personnages ne soient pas plus tranchés que ça. (...) Je croyais me retrouver avec un aménageur pur et dur genre EDF de l'autre côté l'écolo de base avec le Larzac, les chèvres et autre et entre les 2 un gestionnaire type administration et après, le pêcheur du cru. »

Alors, ce n'est pas tant la difficulté de débattre au niveau de principes qui se manifeste, que le manque de caractérisation du personnage qui peine à prendre corps pour donner de la matière à

l'argumentation. Au cours du jeu, les joueurs, ont cherché d'autres qualifications pour étoffer leurs personnages. Dans le premier test in vitro, lors de la phase événement les joueurs affirment l'impossibilité de rester au niveau des principes, ils se sont rapidement qualifiés avec des qualificatifs en terme de porteurs d'enjeux en choisissant ceux qui d'après eux étaient les plus proches de chaque principe. Ils se réfèrent parfois aux personnages des cartes événements. « *C'est qui M Dubas parmi vous ?* ». L'équipe Mi du test in vitro 1 s'est projetée dans un rôle d'élu dès la phase de choix des cartes, ayant besoin de s'identifier à une personne pour appliquer leur principe. Ré, Mi et Do se sont laissés enfermer dans une catégorie : « *Les hôteliers* », « *l'administration* » ou « *le maire* » et les « *agriculteurs* ». Les personnages deviennent des porteurs d'enjeux.

Test en laboratoire 1 table d'équipe : Mi 1-L1 : « Nous on est des élus... En fait on essaie de retraduire notre principe de gestion. On a plus de facilités à raisonner en fonction d'une figure type que d'un principe de gestion. (Il le dit pour l'enregistrement) (...) Notre hypothèse c'est que les agriculteurs seront défavorables le développeur sera très favorable. »

Mi 2-2 Débriefing à froid : « J'ai lu la carte et j'ai dit : « ça c'est le principe des écolos. » »

Fa 2-2 Débriefing à froid : « Quand je regarde les cartes, je vois des acteurs ou des organismes. »

Ainsi, de nombreuses catégories apparaissent au cours du jeu dont certaines de façon récurrente. Le tableau 8 présente des qualifications exprimées dans le jeu. Il est constitué sur la base des retranscriptions des séances de jeu, d'une partie des Débriefings à froid (tous n'ont pas été retranscrits) et des résultats des questionnaires distribués à la fin des tests avec des étudiants (Voir annexe I). Une perspective de l'usage de Concert'eau comme outil d'enquête réside dans l'analyse systématique des retranscriptions des séances de jeu et des Débriefings par un logiciel d'analyse de textes. Ceci demanderait des tests complémentaires.

Do	Ré	Mi	Fa
Agriculteur Attaché au patrimoine et aux traditions Bâtiments de France Association de défense du patrimoine Traditionnels Conservateurs Vieux/ anciens Elus Développement de la commune Développement local Promoteur écologiste	Bureaux d'étude Aménageur Agriculteur Promoteur Economie Représentants socio- économiques Développement économique Acteurs socio- économiques Techniques Kayakistes	Puissance publique Administration DDAF DDE Technocrate Maire / Elu local Collectivités Intérêt général Légalistes Civique Animateur de CLE Médiateur Gendarme retraité Un pêcheur, d'il y a quelques années	Ecologistes (radicaux) Environnementalistes Défenseurs de l'environnement Vert Le ruisseau Nature Association Néo-ruraux Jeunes La rivière

Tableau 8 : Qualificatifs utilisés de façon récurrente par les joueurs pour désigner les équipes Do, Ré, Mi et Fa

La référence aux écologistes est récurrente pour l'équipe Fa. Certaines catégories sont composites et appuient une équipe le temps d'un jeu. Par exemple, Do 1-2 dit avoir joué le rôle de « promoteur écologiste ». Sans discuter de l'ensemble de ce recensement qui mériterait de s'appuyer sur un matériau empirique plus conséquent, je souhaite revenir sur un trait régulier des séances de jeu : l'utilisation des catégories comme agriculteur ou aménageur en cherchant à dévoiler des intérêts des personnages.

La prédilection de certains joueurs pour une qualification comme porteur d'enjeu et le dévoilement d'intérêts

Dans l'ensemble des tests, on observe que des joueurs proposent des catégories telles que des catégories socioprofessionnelles qui possèdent des contraintes normatives associées bien connues ou supposées telles par les joueurs. Ils permettent de créer des attentes de rôles qui ont pour effet de réduire l'incertitude de l'interaction (voir 1.2.3). La catégorisation par usage est en particulier une catégorie de sens commun utilisée pour qualifier.

De plus, les catégories utilisées assouviennent un besoin manifesté de considérer les autres comme porteurs d'intérêt. Dans les trois tests in vitro, les équipes ont basculé et se sont enfermées dans des rôles de porteur d'enjeu qui leur permettent alors un engagement en plan pour défendre par exemple les intérêts d'un agriculteur de produire. La suite logique et revendiquée des événements favorise le maintien des joueurs dans un même personnage. Le témoignage de Do 1 dans le deuxième test en laboratoire est représentatif de cette attente et d'une conception de la participation selon un modèle stratégique et agonistique selon la métaphore du jeu d'échec.

Test en laboratoire 2- Débriefing à chaud

Do 2-L2 : « J'étais un peu dérouté de ne pas savoir qui j'étais, de ne pas avoir de profession. A des moments, ça se sentait, on essayait de se recentrer.

Do 1-L2 : Moi ce qui m'a gêné le plus c'est de ne pas savoir pour qui, pour quoi, dans quel cadre. En tant que vieux paysan, ils savent très bien si c'est chez le préfet comment faire. L'efficacité de la concertation nécessite de croire en la neutralité et de savoir qui va arbitrer. (...)

Do 2-L2 : Il faudrait un intérêt pour se réunir.

Do 1-L2 (...) Le but c'est de faire sauter l'autre (...) Je fais des échecs »

Ce rabattement du participant sur un rôle de porteur d'enjeu est apparu dans les tests sur le Lentilla et l'Orb de façon moins systématique. Ceci rejoint les résultats de Kergreis qui a mené des expériences sur les différentes façons d'évaluer et de décrire les connaissances sur les bordures de champs en Bretagne auprès d'étudiants en agriculture et d'étudiants en environnement (Kergreis, 2004). Elle analyse les différences entre pratiques et valeurs. Elle observe lors des expériences que les participants collent à l'identité de leur groupe social et qu'aucune discussion sur les valeurs ne survient. Elle compare le résultat des expériences à des concertations sur des cas réels d'entretien de bordures de champs sous-tendues par les impératifs de la qualité de l'eau à reconquérir et à l'analyse des pratiques concrètes d'agriculteurs. Elle montre qu'il n'y a pas réellement de discussion collective ou de questionnement des valeurs des participants.

Ce rabattement du participant, par certains joueurs, sur un rôle de porteur d'enjeu fait écho au traitement opéré dans la réalité et identifié au 2.1.1.1. Il est explicité par les joueurs dans le Débriefing. Fa 1-3 témoigne dans le Débriefing à chaud de cet enfermement au cours des réunions par des partenaires qui cadrent la discussion vers une défense d'intérêts. De la même manière, un représentant des services de l'Etat énonce l'inéluctabilité d'un engagement dans le plan pour des représentants d'usagers contraints de représenter des intérêts délimités. De nombreuses personnes interrogées formalisent l'enjeu de gestion collective comme une négociation entre intérêts en conflits. Ils se préparent à la concertation en élaborant une stratégie de défense de leurs intérêts, ils analysent l'engagement des autres participants en cherchant à identifier leurs intérêts, leurs stratégies et leurs pouvoirs dans les décisions.

Fa 1-3 : « On l'a vu la dernière fois sur la réunion DCE, dès que l'on disait quelque chose et que l'on parlait entre techniciens avec des avis plus ou moins convergents ou pas vous avez vu les positions de la chambre d'agriculture ou d'autres où d'entrée c'est un blocage immédiat sur des choses qui sont pas saines avec un intérêt particulier qui est la clé du raisonnement. Dès que vous dites quelque chose c'est ouais, les sous en face ? »

- Enquêteur, 2005 : *J'ai rencontré Monsieur (...)(Paul), ça a l'air quelqu'un de prêt au consensus*
- Représentant des services de l'Etat : *Absolument pas. Lui-même en tant que personne. Je le connais bien, c'est un ancien fonctionnaire de la DDE à la retraite. Lui-même en tant que tel est conciliant mais il a des représentants des associations locales qui sont des intransigeants et il est élu donc bien obligé de représenter ces gens. » (2005)*

Une telle attente du participant comme représentant d'intérêts sectoriels conduit à une réduction du participant dont il essaie parfois de s'extirper. Cette réduction est apparue de façon claire dans une séance de jeu, contraignant un joueur de l'équipe Ré à un engagement en plan alors qu'il s'efforçait à s'engager dans la justification.

L'équipe Ré réduite à un rôle de porteur d'un enjeu et non pas d'un bien commun - Préjugés et stigmatisations : exemples de l'aménageur et de l'agriculteur

Les difficultés énoncées pour l'équipe Mi ont été moindres pour les autres équipes. Les équipes Fa, Ré ou Do s'identifiaient plus facilement à des personnages. L'équipe Ré a été celle qui est le plus souvent devenu un personnage porteur d'enjeu. La trajectoire de jeu a conduit l'équipe à s'identifier tantôt à un agriculteur productiviste, tantôt à un kayakiste, ou encore à un aménageur. Le test sur l'Orb a été le plus marquant. Il a donné à voir un enfermement, par les autres joueurs, de l'équipe Ré dans un rôle d'aménageur, la privant de la possibilité d'argumenter pour la défense d'un bien commun. Ils disqualifiaient l'argumentation marchande de Ré comme individualiste sans considérer le marché comme un mode de coordination pacifiée d'êtres humains en communauté (Boltanski et Thévenot, 1991). Regardons ce cas en détail. Dans ce test, l'équipe Ré a été stigmatisée, on lui a donné le « mauvais rôle » comme le dit Ré2-3.

L'équipe Ré sur l'Orb était composée d'un ingénieur du génie civil retraité, promoteur d'un compromis industriel civique en entretien et d'un technicien de syndicat mixte. Dès le premier évènement, cette équipe a été qualifiée de « l'aménageur ». Le second joueur de l'équipe s'est pris au jeu et a endossé ce rôle. A l'inverse, le premier rejetait ce qualificatif et essayait de porter son discours au niveau d'un bien commun en tenant le type de propos suivant :

Ré1-3, table collective évènement 2 « Nous voudrions que le projet soit examiné dans le cadre du bassin compte tenu des modifications importantes d'environnement qu'il peut créer et non pas au niveau local et selon les idées et les intérêts d'un aménageur »

Pourtant, son discours est systématiquement rabattu sur la défense d'un objectif prédéfini. Les autres joueurs dévoilent, avec plaisir, des intérêts cachés et refusent à Ré 1 qu'il contribue au bien commun.

Evènement 2 Orb

- Fa 1-3 : *On est pour dans un premier lieu une action en justice qui pourrait freiner ce projet le temps qu'on trouve une alternative et le fait de classer la vallée par rapport au patrimoine qu'il nous reste et son écosystème c'est une chose intéressante, par contre je voulais savoir si ce projet de barrage c'était un promoteur concurrent à vous ou pas ? (rires Fa 2) C'est bien vous qui avez initié la réalisation de ce complexe et qui prônez le développement d'activités complémentaires mais celle là vous êtes contre. On aimerait en savoir un peu plus car on ne comprend pas la position de l'aménageur*

- Do 2-3 : *C'est bon ça ! Excellent !! (Rires)*

- Ré 2-3 : *on était vraiment attachés à favoriser une activité économique notamment pour que les enfants et les petits enfants puissent avoir une activité sur la vallée puisqu'ils sont très attachés à leur pays maintenant on est plutôt pour trouver des solutions alternatives au lieu de favoriser un*

barrage et créer des activités qu'ils vont trouver chères mais n'auront pas de rentabilité, on ne va pas commencer à faire payer les baigneurs, à prendre des tickets à l'entrée du barrage.

Evènement 3 Orb

- *Animateur : Il y a quelqu'un qui se sentirait parmi vous plus à même d'aller voir cet éleveur ?*
- *Ré 1-3 : Pourquoi pas, ça ne me dérange pas.*
- *Animateur : Donc, monsieur Ré pourrait se porter garant pour aller voir*
- *Do 1-3 : L'aménageur (rires) Sans vouloir être pessimiste, je ne suis pas certain que ce soit le meilleur choix*
- *Fa 1-3 : Si il y a une aide à apporter à cet exploitant, il faut que ce soit une aide collective, soit de l'Etat, soit, municipale donc je pense que le meilleur interlocuteur c'est quelqu'un qui représente la collectivité donc soit le maire soit quelqu'un du conseil municipal. Soit de la chambre d'agriculture.*
- *Do 1-3 : On n'a rien contre monsieur Ré mais on sait que parfois quand 2 personnes avec des intérêts différents se rencontrent il n'y a pas forcément création...*
- *Fa 2-3 : ...d'un consensus.*

Lors des discussions sur l'évènement 2, Fa 1 cherche à dévoiler une stratégie de l'équipe Ré, pour cela il invente un promoteur concurrent. Lors des discussions sur l'évènement 3, trois joueurs refusent que Ré 1 aille voir un éleveur qui pollue, en représentation du collectif. Ce refus est accentué par l'objectif de la visite qui est de s'arranger avec lui pour temporiser la mise au norme de son élevage. Les autres joueurs semblent craindre que Ré profite de cette situation sans garde fou.

Si l'aménageur a été stigmatisé dans le cas de l'Orb. Dans d'autres tests, c'était l'agriculteur. Dans le troisième test avec des étudiants, par exemple, les agriculteurs ont été exclus du collectif et mis dans une équipe « sol », inventée. Il est d'ailleurs intéressant de noter au fil des tests la variabilité de l'usage de la catégorie « agriculteur » tantôt affectée à Do, tantôt à Ré. Pour Do 1-1, dans le Débriefing à froid, l'agriculture c'est Ré sans aucun doute. Il faut dire que dans ce test, un agriculteur jouait Ré. Différemment, Fa 2-2 dit dans le Débriefing qu'il voit l'agriculteur dans Do. Ainsi, le recensement des catégories utilisées (Tableau 8) montre non seulement l'importance d'une attente de lecture en termes de représentation d'intérêts personnels ou de groupe mais aussi la diversité d'interprétation des cartes. La transversalité des cartes Départ par rapport à des catégories comme agriculteur permet de mettre en discussion la perception de cette catégorie et sa malléabilité. Plus largement, les discussions dans Concert'eau donnent des exemples de requalification et de malléabilité des appréhensions différentes du monde.

2.2.1.2 Malléabilité des qualifications et controverses

Les joueurs expriment dans le jeu une compétence à qualifier et à débattre de qualifications plurielles. Cette compétence est sollicitée pour l'interprétation des cartes Départ mais aussi pour le choix des cartes dans la phase 1. Lorsqu'ils présentent ces cartes choisies, les joueurs explicitent leurs choix et leur compréhension des cartes. Cette phase de jeu n'exige pas d'élaborer une appréhension commune des objets dans un compromis. Au contraire, elle insiste sur la pluralité d'appréhension en faisant expliciter les choix aux joueurs sans demander d'arbitrer entre ces choix. Elle donne à voir la malléabilité des qualifications³¹. Les textes et les photos, se prêtent à des

³¹ Ce moment donne également à voir la compétence d'engagement en plan : certains joueurs choisissent et présentent des cartes comme une démonstration mathématique. L'équipe Fa lors du test sur l'Orb, a par exemple choisi de montrer

interprétations différentes. L'annexe F présente les cartes choisies dans les différents tests. Attardons-nous sur plusieurs de ces choix et en particulier des choix qui paraissent dissonants par rapport à l'attribution des cartes aux équipes lors de la conception du jeu.

Différentes qualifications des objets

L'extrait suivant illustre ce travail et la capacité des participants à débattre de différentes qualifications. La première interprétation de la carte N°21 revendique une prise en compte de tous les usages. Mi 1-1 met l'accent sur la dimension civique et industrielle de la gestion de l'eau. Fa, selon une grandeur verte implique les non humains dans le pronom « tous ». Enfin Ré 1-1 discute de l'usage du mot rivière plutôt et lui préfère celui de bassin versant.

Test 1 Lentilla, présentation des cartes choisies :

- Do 1-1 : *On a choisi la carte : « La rivière est un espace qui doit être partagé par tous ! » (Carte N°21). Il n'y a pas que les agriculteurs, que les pêcheurs ou que la consommation, c'est le point primordial.*
- Mi 1-1 : *On l'a choisi aussi pour les mêmes raisons que Do mais pas seulement, parce que l'usage de la rivière, c'est d'utilité publique.*
- Fa 1-1 : *On l'a choisi aussi, mais parce qu'il faut aussi partager avec l'environnement : les poissons, les grenouilles, les oiseaux et les plantes.(...)*
- Ré 1-1 : *Je ne l'ai pas prise parce que dire l'eau c'est une chose et dire la rivière, c'est autre chose. J'ai préféré cette carte (art 1 de la loi eau carte N°17³²) qui est plus précise. La notion de rivière est utopique et insuffisante. Ça... (Il montre la carte N°21). C'est un peu utopique. (...) On ne va pas raisonner en termes de rivière, c'est limité et ça restreint mais on va raisonner en termes de bassin versant.*

Les photos sont particulièrement intéressantes pour analyser les différentes qualifications imposées par la mise en forme par le langage d'une image. La photo de la fontaine par exemple (Carte N°7) a été prise par l'équipe Do selon une logique domestique qui met en valeur la fontaine comme patrimoine. D'autres l'ont vue comme un exemple de gaspillage. D'autre enfin comme le symbole du service public et de l'accès à l'eau pour tous et l'on choisie comme représentant d'une grandeur civique.

Do 1-L2 : « Nous habitons depuis longtemps au centre du village, en face de la fontaine. Donc nous apprécions particulièrement l'usage de l'eau faite par nos ancêtres et les vestiges qu'ils nous ont laissés.

Mi 1-L2 : Nous on voit la fontaine du village et on y voit l'eau comme bien commun et collectif. Seul le Gaspillage nous chagrine. »

De même, les discussions sur la carte représentant un barrage (Carte N°22) montrent la malléabilité des appréhensions du monde. Un joueur de la Lentilla qui a vécu la construction du barrage et l'expropriation, voit la photo du barrage avec cette expérience. Il sait qu'il n'y a pas de passe à poissons alors qu'il a toujours revendiqué qu'il y en ait une. La carte représente pour lui une entorse à la nature mais aussi la propriété de ses beaux parents inondée et le souvenir de bons moments en famille. Il reproche le manque de mobilisation lors de la construction du barrage pour la défense des intérêts de la zone inondée. Il dit « *ce barrage je ne le porte pas trop dans mon cœur* ». Il lit la

2 cartes problèmes (à la surprise des animateurs), par exemple le barrage puis deux cartes solutions puis deux cartes générales présentant leur point de vue.

³² Cette carte est la carte la plus choisie sur l'ensemble des tests, qui valide sa définition comme compromis entre les différentes grandeurs.

photo en fonction de son expérience. Cette carte fait également écho à l'expérience de ceux qui ne connaissent pas le barrage de Vinça. Lors du test sur l'Orb, elle a conduit à des discussions sur la retenue d'Avène à l'amont du bassin versant. Cette expérience sur laquelle les participants se sont appuyés pour interpréter la carte n'est pas celle du barrage de Vinça mais elle illustre un même type de qualification. La carte du barrage est choisie par l'équipe Ré comme symbole de la modernité et de la grandeur technique. Dans le même temps, elle est disqualifiée par Fa comme symbole de la laideur des aménagements et de l'intervention de l'homme sur la nature. De même, dans les tests avec les étudiants, la photo du barrage a été le point d'appui d'une critique environnementale selon une qualification de sens commun. Cependant, dans un des tests, un étudiant étranger a vu dans le barrage la possibilité d'augmenter la ressource en eau pour un égal accès de tous. Il lui conférerait alors une grandeur civique. Les barrages, les enrochements ou les digues, autrefois « grands » (Boltanski et Thévenot, 1991) et beaux puisque améliorant le bien être des hommes, sont aujourd'hui disqualifiés en France, par ailleurs largement équipée en retenues. Ils sont valorisés dans des territoires qui manquent d'eau. Les qualifications de sens commun évoluent, avec l'évolution des connaissances et des enjeux.

Les discussions pour un choix d'équipe : divergence d'interprétation de la carte départ au sein des équipes

La possibilité d'interprétations différentes des cartes peut donner lieu à une controverse entre joueurs. En effet, les instructions de jeu exigent de jouer un habitant par équipe. Ceci demande la mise en cohérence de deux interprétations avant d'intervenir à la table commune. Il est alors intéressant d'observer dans une même équipe, des personnes discuter pour adopter un discours commun. Cet intérêt est accru lorsque les personnes ne se connaissent pas au préalable et n'ont pas l'habitude de travailler ensemble comme un technicien de la fédération de pêche et un gérant d'association de sports d'eau vive dans le deuxième test sur la Lentilla.

Parfois, dans des équipes où les gens ne se connaissent pas du tout comme Do dans le test 2, il n'y a pas de dialogue à la table d'équipe durant les premières 10 minutes de jeu. Puis, le dialogue s'instaure au sein de l'équipe. Alors, le travail de mise en cohérence commence. Des controverses sont intervenues de manière récurrente. Dans l'équipe Ré, par exemple, des divergences pouvaient être issues de l'emphase possible sur la dimension marchande ou sur la dimension industrielle. Dans l'équipe Fa, se sont affrontées une interprétation naturaliste dure et une interprétation dans la perspective d'un compromis. Le test sur l'Orb, est représentatif de cette divergence

Discussion à la table de l'équipe Fa de l'évènement 1 - test 3 sur l'Orb,

- Fa 2-3 : *On est contre*
- Fa 1-3 : *Pour*
- Fa 2-3 : *Ah, toi tu serais plutôt pour.*
- Fa 1-3 : *C'est l'homme en harmonie avec le milieu.*
- Fa 2-3 : *C'est la protection de l'environnement.*
- Fa 1-3 : *Il ne faut pas dévaluer le site*
- Fa 2-3 : *Je mets on est opposé à la construction du complexe*
- Fa 1-3 : *Peut-être pas le mot opposé,...*
- Fa 2-3 : *C'est quand même opposé à nos convictions de garder l'environnement.*
- Fa 1-3 : *(Ils relisent la carte départ) « avec lequel l'homme doit vivre en harmonie » On n'est pas trop favorable mais opposé c'est... Nous c'est de dire on est inquiet par rapport à cette arrivée là, on est conscient que comme il prend sa retraite, ça va retourner en friche. L'hôtel ce n'est pas forcément la bonne solution. Il peut y avoir des nuisances.*
- Fa 2-3 : *On pense que l'équilibre naturel et la beauté de l'environnement peuvent être...*
- Fa 1-3 : *Si ça doit se faire on veut toutes les conditions par rapport à l'intégration paysagère du site, par rapport au rejet, au prélèvement de flotte.*
- Fa 2-3 : *T'es plus modéré que moi en fait*

Débriefing:

Fa 1-3 « Là dedans ce qu'on a le plus insisté c'est qu'il y a « l'homme doit vivre en harmonie avec le milieu globalement c'est de ne pas être jusqu'au-boutiste et extrémiste mais d'avoir un aménagement plus que raisonné »

Dans le Débriefing à froid, Fa 2-3 confirme l'écart avec Fa 1-3. Elle se dit plus revendicative sur la défense de l'environnement. Fa1-3, parce que ça correspondait à sa façon de voir les choses dès la phase de présentation des cartes a proposé des compromis avec les autres points de vue, comme il en témoigne. Des désaccords sont apparus entre les deux membres de l'équipe lors des interventions à la table collective. Finalement, Fa 1-3 a imposé sa posture modérée à l'équipe et le point de vue de l'équipe Fa n'a pas été lisible pour les autres joueurs. Ce manque de lisibilité a été accentué par le fait que la préservation de l'environnement ait été prise en compte a priori par la plupart des équipes en n'offrant pas de possibilité de contradiction pour une équipe Fa modérée.

Mi 2-3 phase 1: « on va rester dans la logique des propos tenus précédemment : « face au manque d'eau (...N°3) » On a choisi cette carte dans la mesure où on en revient tout le temps au même sujet : une gestion cohérente et organisée de la ressource. On voit quand même autour de la table que c'est un sujet qui revient systématiquement en boucle. C'est optimiser la gestion de cette ressource afin de satisfaire chacun en fonction de ses besoins. »

Ainsi, les controverses dans l'interprétation des cartes n'est pas toujours lisible mais gommée par une revendication de compromis ou d'avis commun entre les joueurs. Au cours du test sur l'Orb, la posture de recherche de compromis a prévalu chez toutes les équipes. Les cartes présentées par les équipes portaient intentionnellement des compromis (voir Annexe F). La recherche de consensus ou de compromis a présidé les discussions. Cette posture a nui à la compréhension des valeurs inscrites sur les cartes Départ par les autres joueurs. Les controverses sont apparues dans le jeu lorsque le registre de discussion s'écartait du bien commun avec l'introduction des figures de porteur d'enjeux comme l'aménageur. Dans la phase événement, l'équipe Ré s'est détachée en étant étiquetée « aménageur » mais tout en revendiquant une posture de compromis.

Ce déroulement laisse à penser que des conflits d'intérêts sont acceptable mais pas des conflits dans la définition du bien commun. Les discussions portent l'hypothèse d'une existence d'un bien commun. Cette hypothèse est affirmée par Ré 2-3, employé du syndicat mixte dont le témoignage fait écho à celui d'autres joueurs. A l'inverse, Fa 2-3, travaillant dans une association de sensibilisation à l'environnement, aurait souhaité assumer un engagement militant dans le jeu, pour la défense de l'environnement. On retrouve ici la tyrannie de la recherche de consensus (voir 1.3.2) qui utilise la malléabilité des interprétations pour alimenter un compromis plutôt qu'une controverse. Par ailleurs, ce témoignage montre que l'engagement de la personne dans le jeu est influencé par son implication réelle dans la gestion de l'eau plutôt que par sa carte départ. Pour illustrer cette origine du choix, prenons l'exemple de la carte N°1 « Je me souviens » choisie par l'équipe Mi dans le test sur l'Orb en référence à leur histoire personnelle.

Mi 2-3 à la table par équipe lors du choix des cartes : « les loisirs, canoë pour ce qui te concerne pêche pour ce qui me concerne »

Mi 2-3 présente la carte à la table commune : « Celle là, elle va être orientée sur la pêche mais je pense qu'elle va être assez compatible avec l'activité de mon collègue (Educateur sportif activité aquatiques). (Il lit la carte : « Je me souviens... ») C'était tout simplement pour marquer le coup et tant qu'on aura des truites dans nos cours d'eau les choses ne seront pas si mauvaises que ça. »

Mi 2 exprime bien le souci de cohérence du choix de carte pour l'équipe mais en référence aux personnes qui la composent et non à une interprétation divergente de la carte départ. Il présente un

choix de la carte qui correspond aux deux membres de l'équipe. Pour cela, il qualifie les membres de l'équipe. Il se définit comme pêcheur en référence au loisir qu'il pratique et non pas en fonction de sa profession de technicien rivière. Cette définition le rapproche de Mi1 salarié d'une association de canoë. Il semble ne pas être entré dans le jeu. Mais la dichotomie n'est pas si simple entre entrer ou ne pas rentrer dans le jeu et avis personnel et influence de la carte de départ. Le jeu fait partie de la réalité et donne lieu à des décentrement plus ou moins forts selon les personnes. Comment les joueurs traitent-ils la tension liée à l'écart entre leur carte de départ et la représentation qu'ils ont d'eux même et des autres ?

2.2.1.3 « Raisonner en dehors de soi »³³ : exploration et souci de cohérence des joueurs

A l'issu des discussions collectives sur les événements, les joueurs sont invités à co-signer un avis commun. Si l'on prête attention aux signatures tracées sur le carton, on observe des fleurs, des croix, le nom de l'équipe sous forme de signature ou encore la signature de la personne qui joue. Les étudiants n'ont jamais signé de leur propre signature mais rivalisent de créativité en proposant des croquis ou des jeux de mots (Raymond Ré, Mi Kado...). Au contraire, dans les tests plateforme, les personnes ont soit signé de leur propre signature, soit de façon neutre, soit entouré leur nom d'équipe de façon impersonnelle. La façon de signer peut être considérée comme un indicateur du degré d'entrée dans le jeu des personnages. Certains se décentrent pour incarner Raymond Ré, d'autres restent proche de la représentation qu'ils ont d'eux même et qui s'appuie sur des rôles sociaux, en particulier des caractères de professions. Ils s'engagent dans l'avis élaboré en signant en personne.

Ces différences sont bien perçues par les joueurs. Comme en témoignait Fa 2-3 précédemment, il y a la possibilité de « *laisser sa personnalité dedans (le jeu)* ». On observe alors différents degrés de décentrement. Mi 1-1, qui a participé à un test en laboratoire et un test sur la Lentilla compare la façon dont les joueurs se sont engagés dans l'exploration. Il conclut que cet engagement est moindre lors du test sur la Lentilla. Sur les trois tests sur la Lentilla et l'Orb comme lors des tests avec les étudiants, il apparaît que la réalité reste fortement présente dans le jeu. Plusieurs joueurs peinent à « *entrer dans le jeu* » alors même que l'animateur ou leurs partenaires leur notifient qu'ils ne jouent pas le jeu. L'animateur ou les partenaires sont elles-mêmes contraintes de sortir du jeu pour faire un rappel à l'ordre.

Débriefing à chaud du premier test sur la Lentilla

Mi 1-1 : Ce n'est pas sûr mais si on compare avec le premier prototype, je trouve qu'ici les équipes n'ont pas personnifié leur rôle contrairement à ce qu'on avait fait dans la première édition où là on devient un acteur et on jouait vraiment. Je n'ai pas ressenti qu'une équipe jouait (...)

Animateur : souvent, je ne sais pas comment vous l'avez ressenti mais vous n'avez pas été déstabilisé et vous ne vous êtes pas trop éloigné de votre propre personnalité.

Mi 2-1 : non, on n'était pas un personnage c'était nos convictions personnelles.

Débriefing à chaud du deuxième test sur la Lentilla

« Mi 2-1 : On a envie de déborder, de dire autre chose. (...) Il est difficile de faire abstraction de ses propres sentiments et de se mettre dans la peau de quelqu'un qui n'a pas les mêmes idées que vous. (...) On avait envie d'argumenter et de sortir de notre cadre. Il faut constamment respecter notre cadre et ne pas trop sortir. C'est difficile de se limiter.

Fa 2-1 : Peut être à cause de nos expériences, de ce que l'on connaît, ce que l'on a vécu ».

³³ Expression employée par Mi 2-1 lors de la première phase : « *J'essai de raisonner en dehors de moi* »

Débriefing à chaud du Test 3 étudiants

Mi 1-6 « *Tout le monde ne joue pas le jeu de rester dans la logique prescrite, ils font valoir leurs propres idées. (...) on retrouve les traits de caractère de chacun dans la vie de leur personnage* ».

Plusieurs joueurs analysent d'eux même ou sur mon invitation dans le Débriefing à froid la distance entre la façon dont ils se représentent un autre joueur, le personnage joué par cette personne et le contenu de sa carte Départ. Il y a toujours un doute sur l'engagement exploratoire de la personne. Si les joueurs se connaissaient avant de participer à Concert'eau, ils analysent, comme le fait un étudiant, comment « *on retrouve les traits de caractère* » de l'autre, en référence à une identité de chaque joueur. Or, le principe du jeu est de se départir de ces « *traits de caractères* » pour endosser un personnage tout en restant soi-même physiquement présent. Certaines personnes refusent de jouer le jeu pour ne pas être pris pour ce qu'ils ne considèrent pas être. Elles manifestent un fort souci de maintien de soi alors que le jeu demande de sortir de soi. D'autres acceptent le risque d'une rupture de cohérence. Concert'eau offre un moment de réflexivité qui peut participer au travail biographique de la personne.

A partir des tests conduits, cinq façons de jouer le jeu apparaissent en considérant le souci de mise en cohérence de soi avec le personnage joué :

- ne pas jouer le jeu pour éviter la prise de risque de l'exploration ;
- ne pas jouer le jeu, parce que l'on est emporté par son expérience ou ses opinions
- jouer le jeu sans difficulté parce que la carte « va comme un gant »
- jouer le jeu en trouvant un compromis pour ne pas renier ses convictions
- jouer le jeu puis marquer la distance de soi au personnage joué pour maintenir sa cohérence

Ne pas jouer le jeu pour éviter l'exploration

Do 1-1, Do 1-2, et Ré 1-3 sont trois personnes que les chercheurs, comme les autres joueurs, ont jugé comme n'étant pas rentré dans le jeu. Do 1-1 en témoigne.

Présentation des cartes test 1/Lentilla :

« Animateur : Pourquoi avez-vous retenu cette carte ?

Do 1-1 : Nous, on a un problème en saison sèche, on a un problème là-dessus, on est en train de faire faire des études pour essayer résoudre ce problème. »

Débriefing à froid :

Do 1-1 : Moi, je ne me suis pas intégré dans le jeu, je le reconnais et c'est vrai que j'ai été un peu surpris que certains s'intègrent mieux dans le jeu que moi. Je suis peut-être un peu trop réaliste. (...) Je pense qu'au départ, on n'a pas saisi le rôle qu'on nous faisait jouer et puis moi, je suis resté dans ma position de la défense de l'intérêt général, plutôt que de m'intégrer dans le jeu. (...) Je pense que quand on rentre dans le rôle, on n'est pas forcément réaliste, on ne dit pas la vérité.

Enquêteur : C'est l'intérêt du jeu de rôles. C'est pour ça qu'il y a le Débriefing

Do 1-1 : oui, mais moi, le théâtre, je n'en ai jamais fait.

Le nous employé par Do 1-1 fait référence à son appartenance au groupe de personnes concernées par la gestion de l'eau sur la Lentilla. Sa réponse est sans ambiguïté, il a joué en tant que représentant de la communauté de communes du bassin versant. Do 1-1 est adjoint à la mairie de Vinça et militaire retraité. Il précise s'être engagé dans le jeu comme il se serait engagé dans une autre situation traitant de la gestion de l'eau, dans la justification d'une bonne gestion de l'eau en référence à l'intérêt général. Sa difficulté à entrer dans le jeu s'explique en premier lieu par les difficultés exposées précédemment (2.2.1.1) : de « *saisir le rôle* » et de considérer une pluralité de bien commun.

Son témoignage met en valeur une autre explication du fait qu'il n'ait pas joué le jeu dans la distinction opérée entre jeu et réalité/vérité/sérieux. Pour lui, la question de la gestion de l'eau est « sérieuse ». Par sa position, il se doit de la traiter sérieusement. Do 1-2, également élu de la communauté de communes, dira dans le Débriefing pour justifier ses difficultés à rentrer dans le jeu, « j'étais mal placé » en tant qu'élu. Pour tous deux, l'exploration dans le jeu représentait une prise de risque par rapport à leur position dans la gestion de l'eau de la Lentilla. Cette considération est commune au président de la communauté de communes qui a refusé a priori de jouer pour ne pas avoir à se départir de son rôle actuel. La situation de jeu est potentiellement subversive en tant qu'elle ne respecte pas l'ordre de grandeur des participants dans la réalité. Le garde vanne joue avec son employeur, l'élu avec des administrés, l'expert peut jouer avec des profanes.

Cette prise de risque dans l'exploration se retrouve chez Ré 1-3 qui n'est pas élu mais représentant associatif revendiquant une légitimité de sa participation dans la gestion de l'eau. Son témoignage met en valeur le risque de l'engagement demandé dans l'exploration qui menace d'une perte de maîtrise.

Ré 1-3 : « Lorsque vous arrivez dans votre jeu, vous arrivez comme vous êtes, vous n'avez pas eu le temps de passer vos habits Ré (...) il fallait le faire exactement comme si c'était un sujet de concours »

Ré 1-3, déplore le manque de temps pour rentrer dans les habits de Ré³⁴. Il demande du temps pour se mettre dans la peau du personnage. Il aurait souhaité, comme il le dira plus loin dans l'entretien, avoir la carte départ avant le jeu pour préparer son rôle. De même, au cours du jeu, il demande plus de temps pour préparer les positions d'équipe. Il considère le jeu tel un examen où il serait soumis à l'évaluation de ses partenaires. Pour cette personne le format proposé de jeu, c'est-à-dire d'exploration, est risqué. Il souhaite garder la maîtrise de ce qu'il dit. Lui laisser du temps de préparation lui permettrait de minimiser l'exploration pour élaborer un plan à mettre en œuvre. Il n'accepte pas la prise de risque de l'improvisation alors qu'il veut s'engager dans la justification de sa compétence. Les cartes choisies et les positions adoptées permettraient de montrer aux autres participants, dont les animateurs ce qu'est une bonne gestion de l'eau.

Etre emporté par son expérience ou ses opinions

D'autres interventions en nom propre ne s'expliquent pas par une recherche de maîtrise mais au contraire par un emportement. Le joueur est prêt à jouer le jeu mais à de nombreuses reprises, il revient sur son expérience ou son opinion qui prend le dessus sur son personnage. La plupart des personnes qui sortent du jeu pour s'exprimer en personne dans un emportement répondent à l'appel de l'animateur ou d'un partenaire pour revenir dans le jeu. Ils se distinguent en cela de la première catégorie développée de ceux qui refusent l'exploration. L'exemple suivant est significatif de cet emportement. Fa 2-1, censée faire valoir une grandeur verte selon sa carte de départ, argumente sur des emplois potentiellement créés. Suite au rappel de l'animateur, elle se ravise.

³⁴ Cette remarque a été formulée par plusieurs joueurs pour le test sur l'Orb pour différentes raisons dont je souhaite rendre compte pour certaines dans cette note de bas de page. J'ai présenté dans la partie 2 les ressorts utilisés pour faire entrer dans le jeu. Sur l'Orb, deux difficultés ont été rencontrées. L'invitation au jeu a été faite par un intermédiaire. La façon dont il a présenté le jeu a cadré la situation, sans que l'on ait accès à cette présentation pour se positionner. Mais, la principale difficulté a été liée à la contrainte de temps disponible. Or, la possibilité de prendre le temps de rentrer dans le jeu est un élément indispensable.

Lentilla Test 1 – Discussions collectives événement 1

- « Fa 2-1 : Je ne suis pas tout à fait d'accord qu'on ait besoin de construire des maisons à l'extérieur des villages quand il y en a des vieilles qui peuvent être rénovées. Par rapport au complexe hôtelier, c'était un peu dommage que notre retraité agricole n'ait pas trouvé de repreneur. Puisque le terrain est devenu constructible, ce serait idiot de le vendre en terrain agricole. C'est ce que tout le monde fait dans la région. On est concernés par les besoins en eau qui vont augmenter dans ce complexe. Centre de remise en forme c'est un petit peu du luxe pour certaines catégories de la société. Mais on a pensé que comme ça allait créer des emplois, ce serait peut-être bénéfique pour la région.
- Animateur : Par rapport à votre carte initiale, l'emploi, c'est quelque chose d'important ?
- Fa 2-1 : C'est un peu négatif quand même. Ca va un peu à l'encontre. »

Ainsi, au cours des tests, les personnes se laissent régulièrement emporter par leur expérience ou leur opinion. Dans le test 1 sur la Lentilla, Fa 1 fait sans cesse référence à des anecdotes du bassin versant ou à des personnes réelles. Ces éléments n'étaient pas compréhensibles pour l'ensemble des participants aux tests, dont les chercheurs. Mais ils l'étaient pour une partie des participants et ont donné lieu à des plaisanteries. Sur les tests sur la Lentilla, les histoires personnelles surviennent régulièrement dans le jeu en saisissant les éléments de leur propre vallée sur les cartes.

« Do 2-1 : Sur la photo des canaux (...), les autres ASA n'ont pas le même système de branchement, toutes les ASA n'ont pas le même système, nous on a vraiment ça. »

Une hypothèse est que la reconnaissance des éléments de leur propre bassin versant incite au surgissement de l'expérience personnelle. Ainsi, le garde-vanne témoigne de la proximité aux éléments des cartes. La photo du canal appelle sa propre expérience. Or, le test sur l'Orb, montre une même dérive vers l'expression de l'expérience ou de l'opinion personnelle. Sur l'Orb, il ne s'agit pas de leur vallée, mais leur expérience vient en comparaison avec les éléments de la vallée des 4 saisons contenus dans les cartes. Par exemple, la photo du barrage conduit à une discussion sur un barrage de la vallée de l'Orb. Les cartes portent des représentations suffisamment communes pour être saisies sur d'autres bassins dont les problématiques sont proches, en appelant l'expérience des joueurs.

Dans les séances de jeu, nous avons observé que les personnes âgées rentraient peu dans le jeu. Ceci peut s'expliquer en référence aux deux premières catégories de traitement de l'écart entre soi et le personnage. D'une part, certaines personnes âgées se montrent peu enclines à l'exploration (cf. supra), d'autant plus qu'elles se trouvent bien à leur place dans la réalité. D'autre part, les éléments du jeu leur donnent toujours des prises à un retour au réel puisé dans leur expérience. Do 1-2 par exemple avait déjà vécu en personne la plupart des événements proposés. Il a été gérant d'un hôtel. Il avait participé en tant qu'élu à des discussions de projets de construction de route. Par le poids de son expérience, il empêche même son co-équipier d'explorer dans le jeu et de faire des propositions puisque souvent, il estime connaître déjà ce que Do 2-2 propose d'explorer. Plutôt que dans l'exploration, il s'engage dans la transmission de sa connaissance. Ré 2-2 le surnomme « le professeur » lors du Débriefing à froid. Il écrase le jeu par son expérience. Si certains rentraient dans le jeu et commençaient à proposer des compromis et une exploration collective par exemple la mise en place de navettes pour réduire le nombre de voitures empruntant une route, il répondait : « j'ai vécu ça, aux Bouillouses et ça n'a pas marché. » Cet exemple est typique de la façon dont l'expérience de la personne empêche l'exploration. Les personnes âgées se mettent difficilement à la place des autres mais occupent pleinement une place bien définie. Ainsi, Mi 2-1 dit de Do 2-1 : « Il n'est pas capable d'entendre. » Dans le jeu Do 1-2, revient sans cesse à son expérience et au cas de la Lentilla malgré les rappels à l'ordre de l'animateur puis des autres joueurs. Conscient de ne pas intervenir au format qui convient, il finit par se taire, faute de pouvoir se retenir d'évoquer sa propre expérience. Il ne parvient pas à changer de format. De la même manière, Ré 1-3 est rappelé à l'ordre à plusieurs reprises au cours du jeu, sans parvenir à se départir de son expérience, alors qu'il

me dira dans le Débriefing à froid qu'il avait le sentiment d'avoir joué le jeu et fait des efforts pour jouer la carte départ.

La carte qui va « comme un gant »

Une troisième catégorie de traitement de l'écart entre la carte départ et la représentation de soi a été identifiée. Il s'agit en fait d'une absence de traitement dans le cas où l'écart est considéré comme nul.

Dans le premier test sur la Lentilla, les équipes ont été constituées par tirage au sort. Or, il est apparu que les cartes Départ convenaient bien aux différents joueurs. Ce tirage au sort conduit même l'un des joueurs à s'interroger : « *les équipes je me demande si ce n'était pas fait exprès* ». L'équipe Do était composée d'un retraité adjoint à la mairie de Vinça et du garde vanne du canal de Vinça. Tous deux avaient une bonne connaissance de l'histoire de la vallée et des traditions. L'équipe Ré était composée d'un arboriculteur directeur d'ASA, formé à la gestion technique et économique de son exploitation. L'équipe Mi était composée de la secrétaire de la communauté de communes et d'un ingénieur de la chambre d'agriculture. L'équipe Fa était composée d'un ex-agriculteur bio/employé de banque et d'une institutrice présidente de canal. Si dans l'extrait précédent Fa 2-1 a été emportée par sa propre opinion et a argumenté de façon contradictoire avec sa carte départ, ce débordement a été ponctuel et dans la suite du jeu ce joueur a marqué sa proximité avec le point de vue « vert ». L'ex-agriculteur bio n'a éprouvé aucune difficulté à argumenter dans le monde vert. Les professions de la plupart des joueurs avaient une affinité avec la carte départ tirée au sort. En commentant le résultat du tirage au sort, lors du Débriefing, les joueurs posent la question de l'affinité d'un joueur avec le principe proposé dans la carte départ.

Débriefing à chaud Test 1 Lentilla

- Ré 1 : *C'est assez contraignant en ce sens que c'est défendre une idée qui dès fois est à la limite de nos idées, comme ce sont des sujets qu'on connaît un peu techniquement (...)*
- Animateur : *Est-ce qu'il y a des rôles que vous auriez vraiment eu du mal à jouer ?*
- Ré 1 : *Le vert*
- Fa 1 : *Nous, ça correspondait assez à notre façon de penser en dehors de ça.(...)*
- Do 1 : *Ca m'aurait pas gêné de prendre n'importe quelle parce qu'on est dedans.*
- Mi 2 : *On est venu alors on joue*
- Ré 1 : *Proposer des idées c'est quelque chose, arriver après à convaincre les autres c'est une autre paire de manches. (...)*
- Animateur : *Sur des choses comme ça, pas loin de vous, ça aurait été difficile d'argumenter et de défendre des positions pour vous Ré par exemple avec l'étiquette verte ? Ca vous aurait été difficile défendre des positions qui ne sont pas celles que vous partagez ?*
- Ré 1 : *C'aurait été plus difficile, je l'aurais fait. Mais quand ce n'est pas votre position...*
- Fa 2 : *On est plus convaincant si on croit un petit peu en ce qu'on dit*
- Ré 1 : *ça dépend aussi des personnes qui sont autour de la table parce que là on se connaît tous, c'est plus facile si on ne se connaissait pas. On est sur un sujet qui est le nôtre*
- Mi 2 : *Puis on est tous concernés par le sujet.*
- Fa 2 : *Oui, on a des points communs*
- Ré 1 : *Par contre quand on a en face des gens sans savoir qui c'est et d'où ils sont, on est prudent. (...)*

Débriefing à Froid :

- Mi2-1 « *Dans la distribution des rôles, je suis mal tombée parce que vraiment ça correspondait à ma fonction (...) C'est le hasard mais ce n'est pas plus mal non plus, on n'a pas besoin de se forcer pour incarner le personnage, c'est notre naturel. On défend toute griffe dehors ce que l'on pense réellement, c'est plus vrai à la limite* »

Dans cet extrait, Ré 1 exprime la difficulté potentielle à incarner la carte départ Fa, plus éloignée de son argumentation. Cependant, la discussion collective lors du Débriefing met en valeur la situation de jeu et la façon de jouer le rôle selon les autres participants en présence qui détermine une manière de prendre le jeu. L'enjeu de garder la face dans le jeu et de se prévenir de mésinterprétation est présent. Les rôles endossés dans la réalité vont influencer la façon de rentrer dans le jeu. La carte départ qui « *va comme un gant* » est celle qui donne l'occasion d'argumenter de façon proche de celle dont on argumenterait dans une situation comparable de la gestion de l'eau. Or, la malléabilité de l'interprétation des cartes Départ offre des opportunités d'une interprétation qui convienne avec le discours que l'on tient dans la réalité. Sans dire que les cartes Départ peuvent être considérés comme des gants de toutes tailles ceci m'amène à considérer une autre catégorie de traitement de l'écart qui apparaît plus pertinente. Elle tient à la recherche d'un compromis dans le personnage joué entre sa carte départ et ses propres convictions.

Trouver un compromis pour jouer sans renier ses convictions

Le troisième test avec des étudiants a été intéressant dans la façon dont l'équipe Ré s'est construit un personnage en compromis avec ses convictions personnelles. Le tirage au sort a fait que cette équipe rassemble un couple dans la vie qui pouvait s'appuyer sur une expérience et des connaissances communes. Après discussions et hésitations, leur choix s'est porté dès la première phase, sur la figure-type du « kayakiste » comme compromis entre un bien marchand et un respect de l'environnement. Ils disent s'être appuyés pour ce choix sur leur connaissance commune d'un ami kayakiste.

Ré 2-6 « *On a pris le rôle de kayakistes blindés de paradoxes : babas-cool et ayant une activité économique* »

Ce choix leur a permis de construire un personnage étoffé, sur la base de la carte départ Ré. Les attributs de ce personnage leur ont permis une large palette d'engagement. Ils se sont alors positionnés dans la défense de leur activité au cours des événements. Par exemple, ils étaient en faveur de l'hôtel qui serait « *complémentaire à (leur) activité* » ou pour la réalimentation du canyon à sec, à condition qu'aucun concurrent ne s'installe. Ce personnage, leur permettait dans le même temps de ne pas renier leurs convictions, comme le leur fait remarquer Mi 1-6 lors du Débriefing : « *vous me faisiez penser à vous* ». Cette interprétation de la carte départ est représentative d'une improvisation selon un compromis entre sa carte départ et ses convictions. On retrouve une telle façon de jouer de façon récurrente. Elle permet une exploration tout en minimisant les risques d'incohérence avec des engagements ailleurs que dans le jeu.

Jouer un rôle puis marquer la distance de soi au personnage joué

D'autres joueurs, se prennent de la même manière au jeu en interprétant des personnages étoffés qui s'éloignent de la représentation qu'ils ont d'eux même. L'un des joueurs du test 2 en laboratoire dira : « *C'est moi qui dit ça* » défendant bec et ongle une logique marchande, éloignée de ses convictions. Une autre du même test dira dans le Débriefing : « *J'étais vraiment dans ce schémas de pensée alors que ce n'est pas celui que je privilégie* ».

Lorsque les joueurs prennent ce risque, ils ressentent le besoin, à un moment du jeu, de marquer la distance au personnage joué. Les joueurs de l'équipe Ré par exemple, dans le test 2 de la Lentilla ont joué des personnages en faveur d'un développement de projets touristiques de grande ampleur. Dans le Débriefing, ils ont tous deux ressenti le besoin de se démarquer de ce personnage, d'autant

plus que d'autres joueurs, comme Do 1-2, étaient peu rentrés dans le jeu. Le Débriefing donne l'occasion de marquer la distance de soi au personnage joué.

Ré 1-2 : Moi je me serai senti beaucoup plus à l'aise par ici (montre l'équipe Fa) (rires)

Ré 2-2 : Moi aussi

Ré 1-2 : Moi, ce qui était rigolo, ... c'est l'histoire du canyon qui m'a fait sourire, je me suis présenté un petit peu tout à l'heure. Dans ma tête je me suis dit tout le monde doit penser que je dois trouver ça super bien. Alors que je suis absolument contre. Voilà.

Ré 2-2 : Et pareil pour moi. De l'eau à un endroit où il n'y en aurait pas pour mettre des poissons, je ne suis pas d'accord.

Do 1-2 : On était presque tous à ne pas être d'accord (rires)

Le Débriefing donne également lieu à une expression de désaccords dans l'interprétation du jeu de l'autre et dans l'écart entre une représentation du jeu du joueur et la carte départ. Un désaccord s'est manifesté par exemple dans le test 1 sur la Lentilla sur l'affinité de Ré 1-1 agriculteur à la carte de départ Ré. Pour Do 1-1, la personne qui jouait Ré correspondait parfaitement à cette carte. Par ailleurs, il dévoile une défense des agriculteurs « *Il défendait un peu trop les agriculteurs* ». Pour avoir rencontré Ré 1-1 en entretien avant le jeu, j'avais l'impression d'un écart, au sens où Ré 1-1 purifiait son discours par exemple de toute allusion à la préservation du patrimoine fortement argumentée dans l'entretien. Fa 1-1 appuie cette interprétation en répondant à Do 1-1 : « *il a été cohérent avec le texte de départ et les réponses* » tout en relevant la proximité de la personne qui interprétait Ré à la carte départ en insistant sur son métier d'agriculteur. Ainsi, il dit à Ré lorsqu'il lit sa carte départ à voix haute en début de Débriefing « *Tu es toi-même, agriculteur. Tandis que nous tu comprends...* ». Ré 1-1 pour sa part, se positionne bien dans le Débriefing à froid en référence à une philosophie qu'il définit comme « *l'utilité publique : se servir de l'eau* » et non pas en défense des intérêts agricoles. Cette expression représente une reformulation intéressante de sa carte Départ. Les termes d' « *utilité* » et de « *service* » correspondent bien aux registres industriel et marchand. L'adjonction de « *publique* » fait référence à la dimension de bien commun et montre la compétence de Ré à argumenter dans un régime de justification.

En conclusion, Concert'eau apparaît comme un outil d'enquête intéressant par la provocation d'un décentrement par les logiques Do, Ré, Mi et Fa. Il fait apparaître des catégories sociales utilisées par les personnes pour qualifier autrui. L'usage de ces catégories au cours du jeu révèle des préjugés, comme l'impossible engagement dans l'intérêt général d'un « *aménageur* ». Concert'eau montre de plus un besoin, plus ou moins pressant, des joueurs de compléter la caractérisation d'autrui par des objectifs à défendre. Ce résultat alimente l'hypothèse d'une attente de l'engagement d'autrui dans les concertations en tant que porteur d'enjeu ou selon un engagement en plan (voir 1.3.1). Les résultats des expériences mettent également en valeur une malléabilité des qualifications et l'importance de la situation et de l'histoire personnelle du joueur dans l'interprétation des cartes et dans l'usage des mots. Enfin, l'observation des séances de jeu a permis d'identifier différentes réponses à la sollicitation d'exploration. Ces observations montrent le souci des personnes de mise en cohérence biographique et le travail de construction d'une identité.

2.2.2 De la bonne gestion de la vallée des « 4 saisons » dans Concert'eau à la bonne gestion de la Lentilla

La section précédente a exposé des résultats de Concert'eau comme outils d'enquête sur les qualifications de soi-même et d'autrui. Le second niveau de résultat des tests de Concert'eau réside dans les discussions sur les logiques de gestion de l'eau. Bien que des figures de stake-holder soient appelés, Concert'eau donne bien en majorité lieu à des engagements dans la justification pour discuter d'une bonne gestion de l'eau. Dans cette section, il s'agit de confronter les discussions qui ont eu lieu dans Concert'eau avec celles qui ont eu lieu sur la Lentilla. Quelle est la place des différentes logiques identifiées ? Comment sont-elles discutées ? Quels compromis sont élaborés ? Comment l'eau est-elle « mise en valeur » (Thévenot, 1996) ?

Mi 2-1 : « On est dans une région à vocation agricole en priorité. On sait très bien que les loisirs viennent en second (...) En période de pénurie priorités : A.E.P. en un, ensuite l'agriculture en second. Et après les loisirs. »

Il s'agira alors de revenir sur la hiérarchisation des usages affirmée par certains comme Mi 2-1, mais remise en cause aujourd'hui, qui place l'alimentation en eau potable en première place (AEP), l'agriculture en seconde place et les loisirs en dernière. La discussion est importante puisque ce classement est utilisé pour justifier le projet de « remontée d'eau à partir du barrage sur le Llech et la Lentilla pour faire en sorte que les agriculteurs ne manquent pas d'eau en période d'étiage. » (Do1-2 entretien préalable au jeu).

Au cours des ateliers de Concert'eau et dans les entretiens, l'accord sur un principe commun apparaît bien pour l'utilisation de l'eau des réseaux d'eau potable. La logique civique domine selon le précepte "tout le monde doit avoir de l'eau pour boire". Ainsi, les participants s'accordent sur la priorité donnée à l'eau potable par rapport aux autres usages et donc sur la priorité de la préservation du captage d'eau potable. La discussion et la mise à l'épreuve portent sur le prélèvement d'eau par les canaux d'irrigation en faveur de l'usage agricole. Cette section discute de la remise en cause de la gestion agricole de l'eau héritée du passé selon différentes logiques.

Ainsi, dans un premier temps, il s'agira d'analyser comment la préservation de l'environnement met à l'épreuve la gestion collective de l'eau du bassin versant et les prélèvements agricoles selon la logique de l'équipe Fa. Puis, je développerai la discussion des usages de l'eau pour les loisirs et pour l'agriculture d'un point de vue marchand. Ce point de vue renforce la remise en cause de la gestion agricole de l'eau. D'autres voix s'élèvent pour affirmer un attachement à l'agriculture et aux canaux d'irrigation comme biens communs en s'appuyant sur une justification domestique argumentée par l'histoire du bassin versant qui sera discutée dans un troisième temps. La discussion du projet séquentiellement selon les logiques Fa, Ré et Do permet de discuter de l'argumentation de maintien de l'irrigation gravitaire et des prélèvements agricoles de l'eau en énonçant un compromis entre ces trois logiques.

« Ces canaux séculaires remplissent, outre leur importance en terme d'économie, des fonctions environnementales, comme le maintien d'une diversité de paysages et des fonctions patrimoniales. Ils sont témoins d'une histoire et d'une culture de l'eau. »
Plaquette d'information « Les canaux d'irrigation vous concernent Une source de richesses pour tous – Droits et devoirs », ADASIA, Agence de l'eau, conseil Général des Pyrénées Orientales, Programme Leader +, Terres Romanes en Pays Catalan.

2.2.2.1 L'enjeu de préservation du milieu aquatique et la possibilité de compromis entre personnes affectées

Lorsque Mi 2-1 propose un classement des usages, l'enjeu de prise en compte du milieu aquatique est absent. Pourtant, appuyé par la loi sur l'eau et porté par la voix des pêcheurs, cet enjeu est venu mettre à l'épreuve la gestion de l'eau de la Lentilla. Cette mise à l'épreuve n'a pas abouti à un conflit entre protecteurs de la nature et aménageurs ou producteurs mais à l'élaboration d'un compromis sous la forme du projet de réalimentation de la rivière c'est-à-dire d'artificialisation supplémentaire du milieu. Le projet actuellement en discussion est un cas intéressant de redéfinition des rapports entre usages de l'eau et préservation de la biodiversité. L'anthropisation du milieu y est assumée et revendiquée. Le retour à une nature naturelle n'est pas défendu. Pour comprendre ce résultat il convient de s'intéresser à la forme que prend la défense de l'environnement sur la Lentilla.

Une anthropisation assumée de la Lentilla

Vincent, gérant d'une association de sports d'eau vive, 2005 : « Il faut faire attention, le cours d'une rivière c'est le cours d'une rivière. Pour moi le fait de dire on va remonter de l'eau, c'est aller un peu loin. On va trafiquer, on va vraiment bouleverser, on va faire quelque chose qui n'est pas naturel, on va amener de l'eau dans une zone que pour du profit ».

Plusieurs personnes rencontrées se revendiquent en protection de l'environnement : l'agence de l'eau, les pêcheurs, les canyoneurs ou les associations d'éducation ou d'initiation à l'environnement (CPIE). Pourtant, le discours environnementaliste que porte Vincent est très peu présent dans les concertations observées sur la Lentilla alors qu'il apparaît dans l'espace public sur d'autres terrains, comme la Camargue (Claeys-Mekdade, 2003) où les environnementalistes critiquent l'artificialisation du milieu pour une augmentation de la ressource. Ceux qui ont tenu un discours environnementaliste en entretien n'interviennent pas en opposition au projet. Je n'ai pas rencontré d'association de défense de l'environnement militant contre des projets de développement sur le périmètre. A la recherche de telles associations lors des enquêtes, les personnes interrogées me renvoyaient sur des associations à Perpignan qui étaient des clubs d'écologie scientifique plutôt que des associations militantes. Les défenseurs de l'environnement n'apparaissent pas en groupe constitué qui s'affirmerait et leur donnerait une place de notable (Claeys-Mekdade, 2003) ou constituerait un éco-pouvoir (Lascoumes, 1994). L'argument environnementaliste isolé est faiblement représenté.

Ceux qui revendiquent une protection de l'environnement dans les enquêtes sur la Lentilla ne tiennent pas uniquement d'un mouvement environnementaliste. La fédération de pêche associe deux revendications : celle de la préservation de l'environnement et celle de la défense d'un loisir. La relation à l'environnement dans une activité, la pêche, reste le fondement de l'association qui se positionne en conséquence en défense du milieu naturel. De même, pour l'agence de l'eau ou les canyoneurs, la revendication n'est pas exclusive mais en lien avec d'autres enjeux. Bouleau montre par exemple que plusieurs référentiels s'affrontent au sein des agences dont un référentiel écologiste (Bouleau, 2007). Alors, le discours sur la défense de l'environnement prend la forme du témoignage de Paul plutôt que de celui de Vincent.

Paul, pêcheur, 2004 : « Il faut parler des agriculteurs mais ne pas oublier la survie du milieu aquatique. »

La logique environnementale n'est pas exclue comme elle a pu l'être systématiquement de l'après-guerre aux années 1980, dominée par les logiques civiques et d'efficacité technique et économique. Mais plutôt qu'une opposition de cette logique aux autres, on observe aujourd'hui sur la Lentilla, le

souci d'élaboration de compromis en n'oubliant pas l'enjeu environnemental. Le projet de remonter de l'eau est représentatif d'un tel compromis. Le projet de pompage permettrait de satisfaire la sauvegarde du milieu aquatique par une artificialisation croissante de ce milieu. L'action de l'homme sur la nature et la priorité de l'humain sont revendiquées. Le pompage est considéré comme positif puisqu'il apporterait un soutien d'étiage en faveur du milieu piscicole. Do 2-2 témoigne ainsi de l'intérêt du projet et disqualifie un discours de non intervention sur la nature.

Entretien de construction du jeu :

- *Enquêteur* : Par rapport au projet de remonter de l'eau, il y en a qui disent que c'est changer le cours de la nature

- *Do 2-2* : C'est exact, moi pas. Qu'est ce qu'on change en réalité, on remonte une eau propre pour la remettre dans une rivière et empêcher l'étiage et permettre à la faune et à la flore de se développer normalement. Je pense que là, on est à côté de la plaque.

Cette argumentation est revenue dans plusieurs entretiens et lors des simulations de Concert'eau. Par ailleurs, le traitement de la carte Fa dans le jeu renforce le constat de disqualification d'une posture de défense catégorique de la logique environnementaliste pour privilégier un compromis qui assume une anthropisation du milieu. Dans l'ensemble des tests, la carte départ de l'équipe Fa n'a pas posé de problème de compréhension ou d'argumentation aux joueurs. La question que se sont posé plusieurs équipes Fa, tenait à la façon de promouvoir cette logique : dans l'extrémisme ou dans le compromis. Dans la plupart des cas, les joueurs ont choisi, comme l'a fait Fa 2-2 sur la Lentilla, de tenir une posture modérée. Plusieurs se sont appuyés sur la figure de l'écologiste pour interpréter la carte sans pour autant s'y référer systématiquement dans le jeu. Les joueurs expliquent en Débriefing que cette figure porte une revendication forte. L'écologiste est considéré comme peu apte au compromis. Une personne interrogée le qualifie en utilisant la figure révolutionnaire du « *khmer vert* » (Ré 1-1).

Fa 2-2 Débriefing à froid « Est-ce qu'on joue le rôle de l'écolo pur et dur qui est contre tout ou est-ce que l'on tempère ? C'était difficile de savoir par rapport à l'équipe et à la première fiche comment se positionner. (...) Dans l'évolution de la discussion, par rapport au rôle que j'avais, les décisions que l'on prenait en commun étaient satisfaisantes. »

Dans ce témoignage, Fa 2-2 justifie la pertinence de sa posture qui, d'après elle a conduit à des avis collectifs satisfaisants quant à la prise en compte de la logique de l'équipe Fa. Il apparaît, en effet, au regard de l'ensemble des tests de Concert'eau que les arguments de la carte départ Fa ont toujours trouvé une place non controversée dans les débats et dans les avis cosignés. Cette prise en compte a parfois conduit l'équipe Fa à se sentir dépossédée de son discours de défense modérée de l'environnement. En effet, la plupart des autres équipes ont considéré a priori l'enjeu environnemental. Certains, comme les joueurs de l'équipe Mi du test 2 sur la Lentilla, se sont interrogés pour savoir si la défense de l'environnement était contenue dans leur carte départ. Ils ont hésité à endosser la défense de l'environnement comme partie prenante de l'intérêt général. La composition des équipes et leur acceptation de la logique environnementale expliqueraient donc la possibilité d'une posture modérée.

Or, si l'environnement est pris en compte, il l'est souvent a minima, par exemple en demandant à une étude technique d'inclure des critères environnementaux. Dans l'enchaînement des événements, nous avons choisi de mettre à l'épreuve ces compromis faibles en provoquant une insatisfaction de l'équipe Fa. Dans ce cas, nous avons observé un durcissement de l'intervention de l'équipe comme le fera Fa 2-2 lors du deuxième événement. Ce durcissement empêche alors l'élaboration d'un compromis puisqu'elle s'oppose fermement au projet. Cette observation alimente une seconde explication de la posture modérée qui rejoint l'argument de Fa 2-2. « *L'écolo pur et dur* » ne peut qu'être « *contre tout* ». La posture modérée serait la réponse à l'objectif fixé au jeu qui est d'élaborer un compromis. Plus généralement, cela appuie l'hypothèse de la considération par les

joueurs d'un pré requis pour la construction de compromis dans des cas réels qui est un engagement modéré ou ouvert aux concessions.

Cette deuxième explication, comme la précédente met en valeur l'engagement stratégique de l'équipe pour défendre au mieux leur carte départ et atteindre les objectifs du jeu d'élaboration de consensus. Dans un cas, la défense faible de la carte tiendrait à la place non problématique de la protection de l'environnement. Dans le second cas, il s'agirait d'une ouverture laissée au compromis. Ces deux cas font écho à des stratégies de défense de l'environnement dans des situations réelles.

Or, une troisième explication se dessine lors des Débriefings à froid sur laquelle je souhaite mettre l'accent. La défense de l'environnement sur le Lentilla semble s'appuyer sur une relation en familiarité à l'environnement plutôt qu'un idéal de gestion à défendre comme doit le faire l'équipe Fa dans le jeu.

Ré 2-2 Débriefing à froid « *Je ne suis pas écologiste mais sensible à ce qui nous entoure.* »

La défense d'un environnement familier

Pour comprendre cette explication, revenons sur le témoignage de Vincent qui défendait une préservation du milieu naturel et dénonçait l'anthropisation de la nature à propos du projet de remonter de l'eau sur la Lentilla. Dans la suite de son témoignage, il s'est détourné de ce traitement en généralité de l'environnement, pour développer un souci vis-à-vis d'un environnement vécu et disqualifier une approche en généralité. Il développe le point de vue esquissé par Ré 2-2 qui mettait en valeur le rapport sensible aux choses qui l'entourent.

Vincent, 2005: « Les écologistes pour moi de manière générale au niveau national, c'est du vent. Je n'y crois pas autant je crois à la démarche à la base : il faut faire quelque chose pour la planète et s'en occuper mais il faut arrêter de brasser du vent. (...) Je balaie devant ma porte et j'estime que ce n'est déjà pas si mal. Passer mes journées, mes soirées en réunion, à discuter à refaire le monde pour des trucs qui n'avanceront jamais. Non ! Prendre mon temps et aller nettoyer ma rivière quand il y a une crue, aller débiter les arbres. Oui ! On n'est pas nombreux, on fait ce qu'on a à faire. En fin de saison je prends mon masque et je nettoie les vasques. C'est des choses qu'on fait nous. Mais au moins on le fait. C'est une goutte d'eau ».

La défense du milieu naturel pour cette personne apparaît comme l'expression d'une relation à un environnement éprouvé c'est-à-dire à une rivière singulière et familière. Ainsi, il ne parle pas d'« une » rivière symbole de l'agression de l'homme sur la nature mais de « sa » rivière mise à mal. Vincent prend soin du cours d'eau qu'il pratique. De la même manière, les pêcheurs défendent la rivière dans laquelle ils pêchent. S'ils s'engagent dans une justification de défense de l'environnement c'est selon un mouvement de montée en généralité d'un environnement éprouvé (Trom, 1999) (voir 1.1.2.3). Ils sont mieux équipés que les pratiquants de sports d'eau vive pour monter en généralité leurs arguments selon une logique environnementale. Ils bénéficient de la structuration associative historiquement construite qui s'est équipée pour protéger le milieu aquatique comme l'indique aujourd'hui le sigle des associations : fédération de pêche et de protection du milieu aquatique (FPPMA). Gramaglia a ainsi montré comment des pêcheurs participent à une mise en cause environnementale de cas éprouvés d'atteinte à l'environnement (Gramaglia, 2006). Les pratiquants de sports d'eau vive ne sont pas aussi équipés pour défendre leurs rivières. Vincent déplore le manque de structuration de l'activité pour se positionner dans la gestion de l'eau. Leur représentation est faible dans les dispositifs de gestion de l'eau tels les SAGE. Il se revendique cependant défenseur de l'environnement et même plus grand que des pêcheurs selon la logique Fa.

- Enquêteur, 2005 : Par rapport à la rivière et aux agriculteurs, vous avez quand même les mêmes intérêts que les pêcheurs.

- Vincent : nous c'est notre outil de travail et de loisir. Quand c'est mon outil de travail j'ai envie qu'elle soit belle, qu'elle soit propre et riche. C'est faux que les canyoneurs polluent. (...) Les pêcheurs sont peut-être un peu moins sensibles à l'environnement que nous. (...) On laisse venir les pêcheurs (sur notre base nautique), je passe au bord de la rivière et je remplis des sacs entiers (de déchets). Il y a une différence de génération dans la sensibilité à l'environnement. Dans le canyoning, il n'y a pas d'ancienne génération. On va plus faire attention aux touristes qu'on va sensibiliser à ça, mais le pratiquant de manière autonome reste quelqu'un qui aime la montagne alors que le pêcheur va pêcher pour faire du poisson, à la limite la rivière... Ce n'est pas la même approche, la pêche c'est une approche de chasse. La pratique de la montagne, du canyon, c'est plus une approche liée à la découverte, au plaisir. Sur le partage. Les agriculteurs pour moi là dedans ça n'a rien à voir, la rivière c'est un outil de travail. Ils utilisent vraiment la rivière, ils prennent de l'eau, ils irriguent et la recrachent. »

La difficulté de se retrouver dans une défense commune d'un environnement éprouvé de façon différente

Les pêcheurs et les pratiquants du canyoning ont a priori le même intérêt à préserver le milieu naturel qu'ils fréquentent. Pourtant chacun nie à l'autre d'éprouver de l'affection pour ce milieu et considère qu'il le traite en fonctionnalité. L'identification de l'enracinement de la défense de l'environnement permet d'expliquer pourquoi pêcheurs et canyoneurs qui se revendiquent tous deux comme défenseurs de l'environnement, ne se rencontrent pas pour s'associer dans une défense commune. Cela permet de revenir sur un conflit de sens commun entre pêche et canyoning quant à l'usage du milieu. Plusieurs personnes témoignent de ce conflit dans les entretiens et il a été mis en discussions par les participants lors des tests de Concert'eau.

Vincent témoigne d'une différence de rapport à la rivière qu'il considère entre canyoning pêche et agriculture. Il ne reconnaît ni le pêcheur, ni l'agriculteur dans une relation de sensibilité et d'amour à l'environnement mais seulement dans une saisie en fonctionnalité. Il considère que le pêcheur est dans une relation de prédation et non pas de respect vis-à-vis de la nature. Il met à l'épreuve de la réalité le discours environnementaliste des associations de pêcheurs en décrivant l'usage du milieu par chaque catégorie d'acteurs. Vincent rejette l'argumentation des pêcheurs, alors que certains d'entre eux laissent des détritiques sur les berges de sa rivière.

En miroir, écoutons le témoignage de Paul, pêcheur. Il dénonce cet « *aspect des choses sur lequel (les canyoneurs) n'ont jamais rien compris* ». Il décrit une relation de respect et d'affection du pêcheur au milieu naturel, qu'il ne reconnaît pas aux pratiquants du canyoning. Il met en valeur la difficulté de comprendre me ressenti d'autrui, sans le subir. Sa remarque est de grande importance et pose une question aux dispositifs de gestion locale et concertée de l'eau, au centre de cette thèse : Quelles sont les conditions de possibilité de faire cause commune à partir d'une atteinte à un environnement familier ?

- Paul, 2004 : Puis, il y a un aspect des choses sur lequel ils (les canyoneurs) n'ont jamais rien compris. Imaginez quelqu'un qui va à la pêche. La pêche, notamment la pêche à la truite, la truite, c'est un poisson difficile à leurrer (changement de ton), qui est capricieux, c'est un poisson noble, un poisson d'eau limpide dans un site particulier. Quand un pêcheur programme sa partie de pêche. Il y va discrètement avec l'espoir de leurrer un poisson. Vous pêchez tranquillement au pied d'un gouffre quand il vous tombe 3 types au pied de la ligne. Comment voulez vous que le type ne se bagarre pas ?

- Enquêteur : Je comprends.

- Paul : Ca, vous ne le comprenez pas, vous ne l'avez pas subi. La pêche, c'est un sport. On n'est pas sur un plan d'eau qui est une mare à canard, on est en pleine nature. La nature, ça se respecte, le poisson, c'est un poisson noble, c'est une pêche difficile, c'est une pêche capricieuse. Le type, il s'est mobilisé toute la semaine, il a pensé à sa sortie de pêche. Et il n'y a pas deux minutes qu'il pêche, il y a deux types, trois types qui lui tombent sur le bout de la canne. Le type, il s'en va, il est écaeuré pour la journée.

La catégorisation d'usager, utilisée par Vincent et Paul, contribue à la division en s'ancrant dans un usage différent du milieu. Dans quelles situations, pêcheurs et canyoneurs ont-ils l'occasion de se mettre à la place l'un de l'autre ou tout au moins de se comprendre ? La mise en situation dans Concert'eau visait à mettre en discussion des catégories transversales en contraignant à faire cause commune dans une équipe. Les dialogues au sein de l'équipe visaient à mettre en discussion des proximités ou des distances dans le rapport à l'environnement. Dans le test 2 sur la Lentilla, nous avons choisi de forcer les équipes. Nous avons ainsi mis un technicien de la fédération de pêche et un gérant de l'association de canyoning ensemble dans l'équipe Ré qui tient un discours contradictoire avec leur position a priori de défense de l'environnement. Leurs discussions en face à face dans Concert'eau les a conduits à reconnaître à l'autre un souci de l'environnement. Ainsi, dans le Débriefing du jeu, ils dénoncent la caricature qui est faite de leur activité respective. Ils partiront en échangeant leurs coordonnées en perspective d'une collaboration future.

Cet exemple invite à poursuivre le questionnement de l'usage de Concert'eau en appui à la concertation en le testant au sein de processus de concertation. Cet enjeu est renforcé si l'on prend au sérieux l'hypothèse selon laquelle la compréhension du point de vue de l'autre et en particulier de son attachement à l'objet de gestion collective est une condition de l'élaboration d'un compromis pour protéger un environnement éprouvé en commun.

La reconnaissance de l'atteinte de l'autre comme préalable à l'élaboration d'un compromis

Le cas de la Lentilla vient appuyer cette hypothèse. Pêcheurs et canyoneurs peinent à se retrouver pour défendre l'environnement, étant donné l'incompréhension de l'autre ressenti comme un intrus dans une relation familière avec la rivière. A l'inverse la compréhension réciproque entre le président de la fédération de pêche et le président de l'ASA du canal majeur a permis l'élaboration du compromis avec la défense de l'environnement sur le projet de réalimentation. Le changement de président de la fédération de pêche concomitant de celui de l'ASA du canal majeur de la plaine de Vinça semble avoir été une condition à l'élaboration d'un compromis dans un conflit récurrent. Le témoignage du président de la fédération de pêche permet de comprendre certaines dimensions de l'impact de ce changement sur le compromis élaboré avec l'enjeu de défense de l'environnement.

Paul, 2004 : « Les gens originaires des P-O, on est tous nés à la campagne. Ou une grande partie, donc le monde rural, on connaît ce que c'était, on voit comment il a évolué, on a quand même gardé une considération forte pour toutes les activités traditionnelles. Aller arroser les champs, je sais ce que c'est, aller cueillir les fruits, je sais ce que c'est. Je ne peux pas non plus... Je sais ce que c'est. Les gens qui ont une récolte, ils ont déjà des difficultés à en vivre, des difficultés de savoir s'il va grêler, s'il va geler. S'il faut y ajouter la flotte, attendez, il faut arrêter quand même. Il faut quand même mettre les choses à leurs places, donc pour moi, pas de conflit, il n'y a pas photo entre vivre de l'agriculture et le loisir pêche. Maintenant, la survie du poisson, il faut quand même l'assurer ou la garantir. (...) En matière de protection de l'environnement, il n'y avait pas assez de précautions et aujourd'hui, on est encadrés par des textes, qui rendent les choses très difficiles à faire au point que c'est souvent des visions très théoriques des choses et le bon sens quelques fois, on l'oublie. (...) On a des intérêts communs dans cette affaire là. Des besoins peut-être différents, mais on a des intérêts communs et une relation, donc il fallait travailler là-dessus. Tout a permis d'aller dans le même sens. Enquêteur : Vous définissez comment cet intérêt commun ?

Paul : L'intérêt commun c'est qu'on vit au pays de la même manière (...) Tout le monde se connaît dans des systèmes comme ça. Moi, j'avais été président de la société de pêche, j'ai des collègues qui sont président de la société de pêche. Je connais les maires, je connais les individus agriculteurs, si vous voulez tout le monde se connaît. La solution, ce n'est pas de se faire la guerre, c'est surtout de se respecter les uns les autres et de chercher des solutions. C'est peut être cette volonté de rechercher dans le respect, à la fois des activités et des valeurs des uns et des autres qui a fait que le consensus est devenu possible (...) Aujourd'hui, ce que je sais, c'est que la problématique que je vous ai exposée a trouvé quelques pistes de progrès parce que les gens ont commencé à se respecter. Les gens qui se respectaient et d'autres que l'on ne connaissait pas comme partenaires se sont greffés à ce dispositif, où chacun dans le respect collectif a porté sa pierre à l'édifice ou a fait des concessions, on peut imaginer que c'est dans les 2 sens. »

Ce témoignage éclaire sur les possibilités de prise en compte de la pluralité dans l'élaboration d'un compromis. Il s'agit de s'intéresser aux « activités » et aux « valeurs » de chacun, c'est-à-dire aux usages et aux logiques, quand il s'agit de l'eau. Paul montre une capacité à compatir aux difficultés des agriculteurs sans se départir de son ambition de protéger le milieu aquatique. Cette capacité semble avoir été une condition du dialogue entre usagers. Il montre une capacité à comprendre et à reconnaître la relation familière d'autres usagers, les agriculteurs, avec la rivière. Il comprend l'épreuve pour un agriculteur de passer à une agriculture biologique ou de changer de pratiques, sans pour autant relâcher la pression pour une meilleure prise en compte du milieu naturel. Le pêcheur puise dans sa propre expérience de personne « née à la campagne » la capacité de comprendre le point de vue de l'autre. Cette compréhension s'ancre dans son vécu. Aussi, il a du mal à l'explicitier à l'enquêteur. Il éprouve des difficultés à expliciter les « intérêts communs » avec des termes publics puisqu'ils se fondent sur des attachements aux objets que l'enquêteur n'a pas éprouvés.

Dans son premier témoignage, Vincent ne rencontre pas ces difficultés. Lors de l'entretien, il n'était pas au courant du projet sur la Lentilla. Je l'en ai informé et il a réagi par un traitement en généralité selon une logique environnementale, sans laisser paraître un rapport personnel au cas en question qui pourrait être contradictoire. A l'inverse, bien que la loi appuie la logique environnementale, pour le président de la fédération de pêche, il n'est pas légitime que les poissons passent avant les agriculteurs. Des compromis sont à privilégier en donnant la priorité « aux gens qui ont soucis pour en vivre » (Paul, 2004). Paul distingue deux actions associées dans l'activité de pêche : la préservation du milieu aquatique et le loisir. Pour lui, si la protection du milieu aquatique justifie de s'opposer à ce que les agriculteurs prennent toute l'eau dans la rivière. La pêche en tant que loisir ne le justifie pas.

Cette hiérarchisation, qui donne la dernière place aux loisirs, est récurrente dans le discours des personnes interrogées. Pourtant, si ce point de vue n'est pas mis à l'épreuve dans les concertations observées, la question ne paraît pas si simple. La place des loisirs pourrait être plus problématique que celle de la défense du milieu aquatique. En premier lieu, la catégorie loisir englobe plusieurs usages de l'eau : le remplissage des piscines, l'arrosage des pelouses, des jardins et des terrains de rugby, la baignade, le canyoning, le canoë, la pêche, etc. Ces activités en croissance sont regroupées sous une même catégorie loisirs, mais présentent pourtant des différences dans le rapport à l'eau et les mises en valeur possibles. Certains loisirs sont bien constitués et représentés dans les structures de gestion de l'eau comme la pêche. L'arrosage des pelouses n'a pas de représentation exceptée celle par les élus de collectivités territoriales. Afin de discuter de ce type d'usage, il s'agit de considérer les autres logiques de gestion de l'eau. La grandeur marchande, en particulier peut conduire à remettre en cause l'utilisation du capital eau pour l'agriculture.

2.2.2.2 Le rang des usages de loisir et l'utilisation de l'eau pour le développement économique d'un territoire

Une disqualification a priori des usages de loisir

Au cours des tests de Concert'eau, la légitimité de l'usage de l'eau pour les loisirs a été mise en question sur l'évènement de remonter de l'eau pour réalimenter un canyon à sec l'été. Cet évènement est issu d'une courte évocation lors d'un entretien avec un gérant d'une association de sports d'eau vive. Cette personne discute du poids relatif des intérêts agricoles et des intérêts du canyoning et illustre la différence de poids par l'impossibilité de proposer un tel projet. Il paraissait intéressant de mettre en discussion, selon les différentes logiques, cet interdit a priori.

Vincent, 2005 : « Si moi je dis un jour là c'est un canyon sec ce qui serait bien c'est qu'on monte un pipe là haut qu'on monte de l'eau, comme ça on le fait couler dans le canyon qui est sec ça gêne personne et nous on peut bosser. Si on dit ça, on va se faire péter de partout parce que l'intérêt et le pouvoir économique qu'il y a derrière, le lobbying qu'il y a derrière est pas le même. »

L'évènement du projet de remonter de l'eau pour un canyon à sec a bien donné lieu à une discussion sur la place des usages de loisir. Le test 1 sur la Lentilla a vu une opposition entre une coalition Ré/Mi en faveur du projet et une coalition Do/Fa contre le projet. La discussion met en balance d'un côté un développement économique par le développement de l'offre de loisirs, revendiqué d'intérêt général, et de l'autre côté la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

Evènement 2 : test 1 Lentilla

« - Do 2-2 : remonter de l'eau de la rivière juste pour les loisirs, pour le plaisir, il n'y a aucune utilité.
- Fa 1-2 : Nous on va plus loin, c'est notre veto, d'ailleurs on avait déjà sorti la carte (...)
- Mi 1-2 : On n'en pense rien pour le moment on trouve que c'est une idée intéressante mais qui mérite d'être étudiée, est-ce que techniquement c'est faisable et financièrement ? Quel impact cela peut avoir sur les autres activités liées à l'eau ? Dans la mesure où ça a un impact important sur les activités touristiques, ça mérite d'être étudié ? Et puis qui pourrait être maître d'ouvrage ? Ca mérite d'être étudié, on ne peut pas se prononcer pour ou contre a priori. (...)
- Ré 1-2 : En terme économique, c'est un Aqualand naturel un peu plus grand. Si ça donne de l'emploi pourquoi pas. (...) Je ne vois pas pourquoi on ne le ferait pas (...)
- Do 1-2 : S'il n'y a pas de préjudice pourquoi pas mais ça m'étonnerait
- Do 2-2 : Il ne faudrait pas enlever de l'eau en bas.
- Do 1-2 : Il faut voir l'ensemble du problème (...)
- Mi 2-2 : Il n'y a pas que le canyoning, il y a la pêche et la baignade (...).
- Fa1-2 : Le cours d'une rivière c'est le cours d'une rivière. Pour nous 2 en tous cas, le fait de remonter de l'eau dans une rivière, c'est non
- Do1-2 : Tu entends bien remonter de l'eau pour des loisirs ?
- Fa1-2 : Oui bien sûr
- Do1-2 : Si c'était pour une activité indispensable, c'est autre chose.
- Mi1-2 : Mais, c'est une activité économique
- Do1-2 : Oui, bien sûr, mais la pêche, on ne sait pas ce que ça rapporte.
- Fa1-2 : C'est vrai qu'on n'a pas les éléments suffisamment précis mais sur le principe on est contre.
»(...)

L'équipe Fa maintient son veto au nom de la défense de l'environnement. L'équipe Do hésite et est prête à se rallier aux autres. Elle remet en cause l'argument économique (« on ne sait pas se que ça rapporte ») et amène une argumentation civique en sollicitant une vue d'ensemble du problème. Aucun accord ne sera finalement conclu et le retour au réel opéré par Do 1, en appelant une comparaison avec le projet de pompage sur la Lentilla, coupera la poursuite de l'exploration collective. Le test 2 sur la Lentilla a donné lieu à une plus large exploration en insistant sur la mise

en valeur marchande des loisirs. La controverse a opposé intérêt économique à préservation de l'environnement en conduisant à la proposition par l'équipe Ré d'un compromis identique à celui élaboré sur la Lentilla pour remonter de l'eau pour l'agriculture mais englobant les loisirs.

Evènement 2 : test 2 Lentilla

- Fa 2-1 : *Nous, on est fondamentalement contre (...). Les touristes après il faut les amuser et bien sûr maintenant, on voudrait réalimenter un canyon qui d'habitude est naturellement à sec. (...)*

- Do 1-1 : *le canyon, pour nous, c'est non, il ne faut pas remonter de l'eau pour réalimenter un canyon pour des loisirs. Par contre, il y a d'autres projets de remonter de l'eau qui peuvent être liés à un programme agricole. Et là c'est tout à fait différent (...)*

- Ré 1-1 : *Economiquement, je pense que s'il y a possibilité de monter de l'eau pour l'agriculture, peut être que les coûts seraient moindres si déjà on pesait pour l'agriculture et pour le tourisme, c'est à dire aménager éventuellement ce canyon sec et ce serait peut-être diviser les coûts pour une meilleure rentabilité. C'est à dire pour l'agriculture et pour le tourisme (...) Peut-être que dans ce canyon, on pourrait introduire des truites dans ce canyon et pourquoi pas, si le relief le permet faire amener des frayères. (...)*

- Mi 1-1 : *Est-ce que l'argent consacré à remonter de l'eau ne peut pas être mieux utilisé pour gérer la ressource telle qu'elle est, c'est une réalité, et pas telle qu'on la voudrait.*

Ré 1-1 propose de mettre sur un même plan agriculture et loisir d'un point de vue marchand. Il suit la logique de la carte Ré, selon laquelle le choix de mener à bien le projet en intervenant sur la nature est conditionné par sa faisabilité technique et sa rentabilité économique alors que des fonds publics doivent être investis. Cette rentabilité dépend de l'usage de l'eau et conduit à un questionnement sur la rentabilité de l'usage agricole en comparaison aux autres usages.

« La base traditionnelle de l'économie est liée à l'agriculture, même si on note une prépondérance du secteur tertiaire. Parallèlement, le tourisme et le thermalisme sont venus compléter l'éventail des activités (...) par contre, l'économie émergente qui s'appuie sur l'entretien et la mise en valeur de l'environnement, d'une part, sur la valorisation du patrimoine culturel d'autre part, constitue potentiellement un lien fort entre les systèmes locaux, notamment dans le cadre du développement du tourisme. Globalement, l'activité du territoire peut être caractérisée par l'absence d'industries (...) par un potentiel touristique insuffisamment valorisé (...) Le tourisme et l'agriculture sont les deux piliers de l'économie du pays. » Charte de pays Terre Romane³⁵- 2004

Cette discussion sur l'enjeu économique de l'usage de l'eau fait écho à la description des enjeux économiques dans les Pyrénées-Orientales. Alors que l'agriculture a été pendant de longues années la première activité économique du département, elle partage aujourd'hui la première place avec le tourisme, voire est distancée. La distinction faite entre l'agriculture, pour apporter un revenu, et le canyoning, pour le plaisir ne tient plus. L'agriculture n'a pas seulement une vocation de subsistance ou de faire vivre mais est appelée à internaliser des fonctions de loisir comme le service d'entretien des paysages. Les loisirs sont structurés en activités économiques et font vivre une partie des habitants. D'un point de vue marchand, augmenter la ressource en eau par le pompage dans le barrage permet d'augmenter le capital eau de la vallée. Comment utiliser ce capital ?

Les logiques industrielle et marchande reposent la question de la hiérarchisation des usages sur le bassin versant de la Lentilla, comme elle s'est déjà posée au cours des siècles passés. La logique de la carte Ré a guidé plusieurs évolutions au cours de l'histoire du bassin versant. Les historiens placent au tournant de l'an mil l'essor économique, politique et social qui a été à l'origine du

³⁵ Document de planification associé à un pays (territoire rassemblant des collectivités territoriales pour aborder en commun les questions de développement) qui contient une définition du territoire, son diagnostic et le choix d'orientations.

développement des usages économiques de l'eau en Roussillon (Bonassie, 1992 dans Riaux, 2006). Depuis, les usages économiques de l'eau ont évolué. Aujourd'hui, c'est l'agriculture qui semble s'incliner face à la concurrence internationale. Sur la Lentilla, selon l'ensemble des personnes interrogées, l'agriculture est en difficultés économiques.

Michel, 2004 « L'agriculture on est mal. On est au creux de la vague et je me demande si on ne descendra pas un peu plus. »

Face à ce constat, j'ai identifié trois attitudes concernant l'agriculture chez les personnes rencontrées : tourner la page de l'agriculture, sauvegarder l'agriculture qui peut l'être ou laisser faire. Ces orientations influencent la gestion de l'eau qu'elles considèrent comme une ressource. De plus, la question agricole fait le lien entre gestion de l'eau et gestion des territoires à travers les choix d'occupation des sols. La superficie cultivée et le choix des cultures conditionnent les quantités d'eau prélevées.

Trois attitudes face au déclin de l'agriculture pilier économique du territoire : tourner la page, résister ou « taper en touche »

- *Enquêteur: Donc, (d'après vous) il y a cette condition de remonter l'eau dans la Lentilla qui est de mieux gérer l'eau des canaux. C'est légitime. Est-ce que vous arrivez à discuter en public ces questions ?*

- *Un élu : Non, je me suis fait renvoyer en touche. (...) Il y a 2 problème à régler rapidement, c'est cette station d'épuration et ce pompage dans la Lentilla ou alors réduire la distribution d'eau aux constructions nouvelles.*

- *Enquêteur: Vous pensez que si on réduit, le pompage ne sera plus nécessaire.*

- *Un élu : Bien sûr, on n'en aura plus besoin, vous vous rendez compte le débit qui sort. Venez cet été chez moi, je vous ferai voir ce qui sort. Pour remplir ma piscine je suis tranquille.*

- *Enquêteur: Et ça, vous seriez prêt à l'affirmer en public*

- *Un élu : bien sûr. Je l'ai déjà dit. C'est sûr que pour vendre des terrains à bâtir c'est un argument. Tu paie 8F l'are par an et tu as 6h durant l'eau. Pour remplir ma piscine avec l'eau du robinet, je mettais 48h, là, je mets 24h et en pleine période de sécheresse.*

- *Enquêteur: Au début de l'entretien, vous m'avez dit le projet est nécessaire et maintenant ?*

- *Un élu : Parce que chaque fois que j'ai parlé de ça, on m'a tapé en touche alors qu'on peut quantifier ce que l'on va économiser.*

- *Enquêteur: mais dire ça c'est dire franchement l'agriculture va disparaître.*

- *Un élu: Mais l'agriculture va disparaître, je le dis. Eux même le disent, ils n'en veulent plus, ils n'ont jamais été aidés quand il le fallait. Un hectare de pêcher ça rapporte quoi net : les bonnes années 25000F. Aujourd'hui, par chance, vous vendez cet hectare de pêcher en terre à bâtir. Aujourd'hui vous le vendez 1 millions, vous le placez, à 7% ça vous rapporte 70000F, trois fois plus.*

Pour cet élu, il n'y a aucun doute sur la disparition de l'agriculture étant donnée la conjoncture économique. Si l'on suit ce point de vue, le projet de pompage dans la Lentilla n'est pas justifié puisqu'il s'agirait de perfuser une activité en voie de disparition. Une logique marchande justifie que les agriculteurs vendent leurs terrains en constructible et vivent des rentes plutôt que de poursuivre l'exploitation des terres. Alors, cet élu choisit de faire face à la croissance démographique du département et au déclin de l'agriculture, en ouvrant les territoires de sa commune à la construction. Il propose, de plus, de mettre en valeur marchande les services proposés par les canaux, par exemple en l'incluant dans le prix de vente des terrains constructibles du périmètre irrigué. Aujourd'hui, la personne qui achète une propriété à laquelle est rattaché un droit d'arrosage, bénéficie d'un accès à l'eau des canaux, à un coût inférieur à celui de l'eau du robinet. Ce service d'eau brute pour les piscines, les pelouses et les jardins mériterait d'être valorisé. Il ne s'agit pas alors de remettre en cause l'arrosage des pelouses d'un point de vue civique de solidarité entre usagers mais de le faire payer un service pour accroître le rendement de l'eau.

Plus généralement, la richesse environnementale du bassin versant peut être valorisée par le développement de la filière touristique. A l'heure actuelle, si certaines communes ouvrent leur territoire à la construction, les infrastructures touristiques sont considérées comme insuffisantes par plusieurs personnes interrogées. Le texte de la charte de pays Terre Romane témoigne également de ce point de vue. Ces personnes déplorent le sous développement économique des Pyrénées-Orientales en comparaison de sa grandeur passée. Plusieurs font la comparaison avec la Catalogne Espagnole, en soulignant une inversion des places dans des ordres de grandeur industriel et marchand. Do1-2 va jusqu'à dénoncer un « *marasme le plus total en France* » et un immobilisme.

Un représentant des services de l'Etat, 2005 : « *On est sur un patrimoine exceptionnel, relativement bien préservé par rapport à d'autres régions et ça ne ressort pas suffisamment* ».

Si le constat de marasme peut être partagé, celui de la fin inéluctable de l'agriculture ne l'est pas. Pour Do 2-2, « *il ne faut pas que l'agriculture disparaisse.* » (Débriefing à froid). Il s'agit alors d'aider au maintien de l'activité agricole qui peut l'être selon une politique de sauvegarde de l'agriculteur, espèce en voie de disparition en valorisant ses externalités et en assurant ses risques, comme la sécheresse. Un ingénieur de la chambre d'agriculture fait partie de ceux qui résistent au déclin de l'agriculture. Ceci le conduit à adopter dans la plupart des situations un engagement en plan dans la défense des intérêts agricoles et à s'appuyer sur une argumentation marchande qui met en valeur les services rendus par l'agriculture, par exemple à travers l'entretien des canaux d'irrigation dont on peut valoriser les externalités : recharge de nappe, évacuation des eaux pluviales, etc. (Ladki, 2004).

D'autres personnes interrogées vont plus loin en remettant en cause la politique agricole : les choix de culture et l'organisation des filières de distribution. La culture uniforme de pêches tardives, demandeuses en eau, est récente sur la plaine Vinça et issue du développement de l'irrigation localisée. De nouveaux changements sont possibles. L'intervention publique peut appuyer des changements de cultures ou des réformes des filières de distribution. Une collectivité locale peut mettre à disposition des agriculteurs des lieux de vente directe. Ainsi, le conseil général des Pyrénées Orientales appuie l'agriculture de terroir affichée en pleine page sur son site Internet.³⁶ Le cas de la Lentilla pose la question générale de l'avenir de la politique agricole et d'alternatives à sa libéralisation (Emorine, 2007).

Pourtant cette question ne fait pas l'enjeu d'un débat collectif comme le montrent les différents témoignages. La politique de sauvegarde de l'agriculture, qui conduirait à remettre en cause certaines pratiques, cède la place à une troisième attitude qui est de « *taper en touche* ». Un élu qualifie son positionnement en reprenant une expression rugbystique qui signifie envoyer le ballon hors du terrain pour bénéficier de la remise en jeu au point de sortie du ballon. Les tenants de cette troisième attitude partagent souvent à regret le constat des tenants de la fin de l'agriculture c'est-à-dire celui du caractère inéluctable de la croissance démographique, du caractère non viable de l'agriculture sur le territoire et du besoin de développement économique. Mais ils n'y voient pas d'alternative dans l'immédiat et tapent en touche en remettant à plus tard leur engagement. Ils préfèrent ne pas affronter la question agricole et mettent l'accent sur d'autres activités économiques comme le tourisme. Ainsi, en 2006, le site Internet de la ville de Vinça et celui de la communauté de communes ne parlent pas d'agriculture mais seulement de tourisme³⁷. L'enjeu agricole est alors « *occulté* » comme en témoigne un élu qui s'interroge sur la réponse à donner.

³⁶ <http://www.cg66.fr>, 2007

³⁷ En juillet 2007, une mise à jour du site assume une politique proche de la première position de promotion de l'activité touristique en présentant l'agriculture comme une ressource économique du passé.

- Un élu : J'ai un peu occulté l'agriculture, j'ai tendance à en parler moins parce que j'ai peur de, ça m'interpelle. Quand on vient me voir et qu'on me dit il faudrait que tu fasses une action pour faire la promotion de l'olivier, je dis « excuse moi mais je ne sais pas faire ». (...) Il y a des gens qui viennent me voir et qui me disent, il faudrait que l'on trouve un crédit pour monter un moulin. Moi je dis « il n'y a pas de problème » mais en moi même je me dis est-ce que je te rends service en t'aidant alors que c'est peut être pas ça qu'il faut faire. (...)

- Enquêteur : *C'est une réflexion importante par rapport à l'avenir du territoire. Ces discussions ont-elles lieu de façon ouverte dans les réunions de communautés de commune ?*

- Elu : Non, je n'en parle pas parce que les gens diraient « celui là, quand même il a raison et il sait ce qu'il dit mais ils diraient c'est un enseignant, il n'y comprend rien ». Comme je sais comment réagit l'agriculteur parce que j'y vis dedans, chez moi, je rentre dans le domaine de l'agriculture mais je ne donne pas d'avis. Mon frère (agriculteur), il a déjà compris, il s'écarte. Je pense que tout le monde a compris mais ils sont dans un carcan.

Ce même élu lors d'une réunion du comité de pilotage du projet : « Mes origines font que je ne peux m'opposer à l'alimentation en eau de telle ou telle population. Les agriculteurs ont besoin d'eau. »

La grandeur marchande met à l'épreuve l'activité agricole sur la Lentilla au risque de son abandon. Mais, ce témoignage ouvre vers la discussion d'une autre justification de la sauvegarde de l'agriculture. Il nous éclaire sur la difficulté de cet élu avec la question agricole qui le conduit à l'« *occulter* ». Il fait intervenir d'autres éléments qu'une discussion de la viabilité de l'agriculture. L'élu fait appel à un autre registre pour qualifier l'agriculture en parlant de ses « *origines* », de son « *chez lui* ». Ce témoignage invite à considérer la manière dont la logique domestique entre dans le débat.

2.2.2.3 Remise en cause de la gestion agricole de l'eau héritée du passé et attachements à l'agriculture grandie en patrimoine

J'ai présenté dans un premier temps comment la gestion agricole de l'eau est mise à l'épreuve par la défense de l'environnement, en conduisant à la construction de compromis à partir de la considération d'un environnement éprouvé. Puis, j'ai considéré l'épreuve posée aux « *patrons de l'eau* » par l'ordre marchand. La carte Départ Do propose un troisième registre de discussion à partir d'un ordre domestique. Cette logique apparaissait avec un poids important dans les entretiens. Comment s'exprime-t-elle ? Comment est-elle mise en discussion ? Dans les deux tests sur la Lentilla les joueurs de l'équipe Do sont peu rentrés dans le jeu et ont défendu leurs propres convictions. La carte Do a donc peu été débattue en tant que telle, pourtant, ce registre d'argumentation est bien apparu. Revenons sur la discussion de la place des loisirs pour développer la place de la grandeur domestique.

Dans l'extrait du premier test sur la Lentilla de discussion sur la remontée de l'eau pour un canyon à sec (voir 2.2.2.2), Do 1-1 a marqué une différence entre remonter de l'eau pour l'agriculture et remonter de l'eau pour les loisirs, en la justifiant in fine faiblement par une grandeur marchande en disant que l'apport économique de l'activité de pêche n'était pas évalué. Cependant, à la fin du dialogue, la discussion ne portait plus sur le jeu mais sur le projet actuel sur la Lentilla. Do 1-1 a interpellé Fa 1 en prenant un air grave. Il l'a interpellé en personne (« *Tu entends bien remonter de l'eau pour les loisirs ?* »). Fa 1-1 marque un temps d'hésitation dans sa réponse. Il a le choix de rester dans le jeu et d'assumer une provocation ou de répondre à la demande de justification de Do1. Il choisit de sortir de son personnage pour répondre à l'interpellation de Do 1 inquiet quant au projet en cours et à la comparaison de l'agriculture aux loisirs. Lorsqu'on l'interroge plus longuement lors du Débriefing à froid, Do 1 développe la comparaison entre agriculture et loisir. Il apparaît alors que sa défense de l'eau pour l'agriculture tient à un souci de préservation du patrimoine qui s'exprime de la même manière à propos d'un loisir : le rugby.

Test 1 Lentilla, Débriefing à froid :

- Do1-1 : «L'essentiel c'est que les gens puissent avoir de l'eau pour la consommation et pour l'utilisation, pour l'arrosage. Les loisirs, ça passe quand même en troisième position, même plus. (...) (Le président du canal) nous a fermé l'eau d'arrosage du stade alors qu'il y avait des pelouses qui s'arrosaient de partout et au stade c'était gênant pour les rugbymen qui pouvaient avoir des accidents parce que le terrain était trop sec. C'est pour ça qu'il y a ce petit litige quand même. Je pense que (Le président du canal) a l'intention de se présenter aux prochaines municipales. Il ne veut pas déranger les agriculteurs qui pour lui sont un potentiel électoral. Parce que quand on lui a demandé pourquoi il nous coupe à nous le stade... Il y a 30 joueurs qui se sont affrontés sur un terrain qui était comme ça (Il tape du poing sur la table).

- Enquêteur : Mais du coup, là c'est de l'eau pour le loisir.

- Do1-1 : C'est plus que les loisirs, c'est une tradition le rugby. Non ? J'entends par loisir ceux qui font de la natation ou du canoë pour leur plaisir, tandis que là, c'est des équipes qui s'affrontent. Ça peut s'appeler loisir aussi, mais enfin...c'est un peu différent. C'est le sport !

- Enquêteur : En canoë, il y en a qui s'affrontent. Pas ici ?

- Do1-1 : Le canyoning par exemple c'est un sport individuel qui n'intéresse que la personne qui va se casser la figure dans les gorges.

Dans cet entretien, il ne s'agit plus d'opposer loisir à agriculture mais loisir à tradition que Do 1 définit qui plus est avec un horizon de bien commun en opposition à une activité individuelle. Le rugby comme activité traditionnelle intéresse plus que ceux qui s'affrontent sur le terrain. La tradition fait référence à une dimension historique et patrimoniale de l'activité. Une même justification est avancée pour les canaux d'irrigation et la gestion de l'eau et prend part à un mouvement de patrimonialisation.

Un usage immémorial de l'eau et une patrimonialisation des canaux

Do 1-2 événement 3 : Nous sommes pour le maintien des canaux existants (...) pour de multiples raisons, d'une part ça sert encore à l'arrosage dans pas mal d'endroits. Ça sert aussi à l'évacuation des eaux pluviales et c'est quand même des techniques de nos anciens qu'il ne faut pas négliger. Ce qui ne s'oppose pas aux techniques modernes.

Fa 1-1 Débriefing à froid « Nous on considère que l'eau c'est notre patrimoine. »

Sur la Lentilla, les grandeurs marchandes et industrielles qui soutiennent un développement économique et une modernisation se heurtent à une logique de maintien des traditions et du patrimoine. Stavo-Debaugé et Trom identifient plusieurs dimensions du patrimoine : ce que l'on garde à soi, ce qui renvoie à une grandeur passée mise en valeur publiquement, ce sur quoi on veille, ce que l'on entretient pour en garder l'intégrité (Stavo-Debaugé et Trom, 2004). Selon la logique domestique, il s'agit bien de veiller sur les canaux témoins de la « *technique des anciens* ». Elle se prononce en faveur du projet qui permettrait un maintien des traditions et du patrimoine en évitant une remise en cause des utilisations actuelles de l'eau de la vallée. Certaines personnes interrogées, souvent originaires du bassin comme Do 1-2, revendiquent l'importance de cette logique qui maintient, d'après eux, le tissu social.

A nouveau, on observe que cette logique a traversé l'histoire de la Lentilla. L'argumentation selon un usage immémorial de l'eau est récurrente dans les documents d'archives portant sur la plaine de Vinça (Riaux, 2006). Lors de conflits au XIXe siècle (p. 228), les irrigants mettent en avant un droit d'eau historiquement acquis en s'appuyant sur un acte de concession datant de 1282. Aujourd'hui, les gestionnaires de canal continuent à s'appuyer sur ce droit d'eau ancien de 700 l/s octroyé au XIIIe siècle et confirmé au XIXe par l'administration préfectorale pour revendiquer le captage de la rivière. Ainsi, sur la Lentilla, l'intervention de la grandeur domestique dans la chose commune n'est

pas seulement liée au développement du mouvement écologique (Latour, 1995). Pour Latour, « grâce à l'écologie, le monde domestique redevient en partie la chose publique qu'il était avant la république. » (p.2). La gestion de l'eau sur la Lentilla n'a jamais cessé de considérer une logique domestique. Développons cet élément à partir des critiques qui sont adressées à cette logique.

Cette argumentation est mise à l'épreuve comme inadmissible par plusieurs personnes qui dénoncent l'argumentation des agriculteurs sur le droit d'eau ancien ne serait qu'une stratégie pour défendre leurs intérêts. D'autres dénoncent d'un point de vue civique une résolution des problèmes selon des convenances réciproques et non pas à l'intérêt général. Plusieurs personnes interrogées ne comprennent pas cette logique qu'ils réduisent à une attitude « *passéiste* » et qui entraîne l'exclusion d'une partie des personnes concernées en se refermant sur une communauté aux contours mal définis et organisée pour les usages agricoles de l'eau. Elle soulève des critiques de sous-développement et de lenteur. Ces critiques peuvent être lues du point de vue de la cité en projet (Boltanski et Chiapello, 1999) qui privilégie la mobilité, l'extension des réseaux et l'innovation. Plusieurs personnes interrogées reprochent un manque d'« *esprit d'initiative et d'entreprise* » en faveur d'une immobilité et de la tradition. L'élu qui revendiquait la fin de l'agriculture, disqualifie la nostalgie du passé et met à l'épreuve une justification qui s'appuierait sur un bonheur passé pour vanter les mérites de la modernité. Il dénonce les preuves historiques utilisées pour appuyer l'argumentation de la préservation de l'héritage du passé.

Un élu, 2005 : « J'ai connu ça, on allait tous à la fontaine le matin avec le seau. On se croisait dans les rues. Joch a eu l'eau avant nous, une fois j'y suis allé, j'étais émerveillé. On entend des gens dire : « à l'époque c'était le bon temps ». Ce n'est pas vrai. Vous appuyez sur un bouton vous avez l'électricité. Vous tournez un robinet vous avez l'eau chaude et se coucher le soir sans chauffage, c'était atroce. Ce n'était pas le bon temps du tout. »

De la même manière, une personne qui travaille auprès des agriculteurs dénonce la justification d'un statu quo par une référence au passé.

- Fa 2-2 : « Sur le projet de contrat de Canal, avec pour objectif la concertation et l'évolution des ASA, en ce moment, je les titille un peu. Je sais que je mets le doigt où ça fait mal. Il y a des réunions, où ils n'hésitent pas à me dire qu'ils étaient là, qu'ils ont toujours géré que ça c'est bien passé et que ce n'est pas moi qui vais leur dire comment il faut faire.

- Enquêteur : Tu me disais que tu leur parlais des moulins, du coup, tu fais référence à cette argumentation (Il montre la carte Do).

- Fa 2-2 : les moulins c'est peut être plus par rapport au discours que tiens Yves. Il dit les canaux, ce n'est pas des canaux d'irrigation. Ils ont été construits pour les moulins. Souvent il le leur rappelle et ça les marque. Je me réfère à cet argumentaire en disant « vous êtes bien d'accord, comme le dit Yves, au début c'était pour les moulins et il y a eu une évolution et vous êtes encore dans cette période d'évolution » (...) J'essaie beaucoup de leur montrer que les canaux, il y en a dans les PO mais pas que et qu'il y a une histoire similaire en PACA. On est dans une histoire et un patrimoine qui se ressemblent et qu'en PACA ils ont évolué d'une certaine manière et nous d'une autre. (...) Pourquoi eux ils y arrivent et les ASA vivent bien, pourquoi nous on ne s'en sort pas. J'essaie de les amener en visite et rencontrer d'autres gestionnaires de canaux. Et là, systématiquement j'ai droit à : « Ah oui mais chez nous, ce n'est pas pareil ». (...) Une fois une personne leur a dit mais chez vous l'eau elle remonte au lieu de descendre. »

Fa 2-2 est conseillère technique auprès des ASA et se heurte à des syndics qui refusent ses propositions de gestion en référence à une connaissance acquise dans le temps et jugée convenable. Alors, elle développe elle-même une argumentation avec des éléments de l'histoire du bassin versant, comme la fin des moulins, pour justifier une exigence d'évolution. Elle met en équivalence selon la grandeur domestique la gestion de canaux en Provence Alpes Cote d'Azur (PACA) et dans les Pyrénées Orientales (PO). Elle compare les deux gestions selon une logique patrimoniale. Pourtant, les agriculteurs refusent cette mise en équivalence.

Une logique qui permet une mise en valeur des attachements

Le refus de la mise en équivalence avec d'autres gestions patrimoniales met à jour l'ancrage de la logique domestique dans un attachement à un « chez soi ». La référence historique n'est pas une preuve en tant que telle mais en tant qu'elle correspond à la profondeur temporelle de l'attachement. La grandeur domestique est une « élaboration destinée à gérer selon une forme de coordination générale des relations qui prennent appui sur un rapport de familiarité » (Thévenot, 1994). La légitimité accordée à cette logique s'appuie sur la mise en valeur des attachements qu'elle propose. Alors, la patrimonialisation au sein d'une communauté permet un grandissement des attachements dont elle ne peut se détacher totalement. La logique domestique entretient un rapport privilégié avec les biens du proche. L'argumentation domestique sur l'usage agricole des eaux de la Lentilla s'ancre, par exemple, dans un attachement à la terre héritée. Mi 1-2 témoigne par exemple d'un « attachement viscéral à la terre » qui conduit à ne pas se soumettre à des critères économiques ou techniques d'une bonne gestion.

Mi 1-2 Débriefing à froid « Le problème des fruits et légumes, c'est plus un problème de commercialisation qu'un problème technique. Il faut avoir une vision gestionnaire et en particulier quand on est propriétaire du terrain quand c'est un bien familial, il y a un attachement viscéral à la terre qui souvent est préjudiciable à une bonne gestion... »

De même, Fa 2-1 témoigne d'un attachement à la terre qui est contradictoire avec une gestion marchande ou industrielle. Fa 2-1 a hérité de champs agricoles qui ne sont plus exploités. Elle déplore la disparition des paysages agricoles tout en reconnaissant la difficulté de l'exploitation. Elle comprend et utilise une qualification marchande de ces champs, mais elle privilégie une qualification patrimoniale. Elle a hérité de ses champs et s'interroge sur la transmission à ses enfants.

« - Fa 2-1 (entretien de construction du jeu) : Je vois, le paysage a drôlement changé en 3 ans, il y avait beaucoup d'arbres fruitiers. Ca devient bizarre. (...) Chez mes parents, il y a la maison avec un petit verger et ils ont 2 autres champs un peu plus bas (...) qui sont en friche. (...). Mon père est décédé il y a un an à peu près. Alors, ces champs, on ne sait pas trop ce que l'on va en faire. Moi, j'aimerais bien les cultiver. J'aimerais bien y revoir des arbres dessus. Peut-être des mimosas, quelque chose de différent comme culture. On dit les pêchers, ça ne se vend pas. Les oliviers, il va y en avoir trop. On ne sait pas trop. On est toujours un peu en arrière, à la traîne et quand les arbres produisent, déjà on ne peut plus vendre les fruits. Alors on ne sait pas trop comment faire. J'aimerais bien remettre des arbres ou quelque chose sur ces terres.

- Enquêteur : Vous les exploiteriez vous-même ?

- Fa 2-1 : Peut-être. Mon mari a 57 ans, on pourrait les exploiter. Mais, après nous qu'est-ce qu'il se passera. Moi mes gosses sont en Angleterre. Avant, les familles avaient plus d'enfants, il y en avait au moins un qui restait à la terre. Mais c'est dommage de voir les choses partir comme ça. Ca serait peut-être un appoint parce qu'on est à la retraite et qu'on n'a pas besoin de ça pour vivre mais il faut se dire que les gens qui vivent de ça, je ne sais pas comment ils peuvent vivre. Alors à qui la faute, je ne sais pas mais ça devient un problème. Et pourtant, les champs et tout ça, on en a besoin. Ils font venir des choses d'ailleurs, pas cher, on ne peut pas concurrencer finalement ces prix là. Sur les familles du village, il n'y en a pas beaucoup qui exploitent.»

Fa 2-1 et Mi 1-2 sont tout deux nés sur le territoire. Ils argumentent selon une logique domestique pour mettre en valeur un attachement qui trouve son origine dans une ascendance familiale. Cette logique n'est cependant pas exclusive à de telles personnes. Elle peut être rejetée par des personnes originaires « du coin » comme l'élus qui assume la disparition de l'agriculture et revendiquée par des nouveaux venus comme Ré 1-2. Ré 1-2 exprime ainsi également un attachement au paysage agricole. Il se revendique « *pro-historique* ». Ré1-2, peine à argumenter de ce choix d'être « *pro-catalan* » et « *pro-historique* » alors que cela se heurte à une logique dominante en projet qui

privilégie la vitesse et la mobilité. Il souligne les avantages et les inconvénients de la logique patrimoniale. Une telle logique a freiné le développement et permis la préservation du patrimoine naturel.

Ré 1-2 Débriefing à chaud : « C'est vrai que moi, je ne suis pas catalan d'origine, ça fait à peu près 20 ans que je suis là, je connais pas mal d'endroits sympatiques et tout et j'ai bien vu la progression en 20 ans et moi, à chaque fois que je vois construire une maison, quelque part, ça me fait chier. Alors je me dis le mec qui fait construire, c'est super bien parce que du coup il est content, ça c'est autre chose aussi mais dans ma vision à moi. Je voyais les petits villages sympatiques avant. Quand on voit les petites routes où il y avait des pêcheurs avant, c'était vachement beau et maintenant on voit des portails et des lotissements partout. Et ben moi, je me mets à la place de quelqu'un qui venait ici pour justement la beauté, le côté sympatique des choses, maintenant il se dit en gros, c'est des zones de lotissement. (...)

Enquêteur, 2006 : Avez-vous ressenti un esprit catalan ?

Ré 1-2 : Non. Enfin oui car c'est un monde un peu rural, avec une identité. Il y a des gens qui le vivent très mal, on n'a eu aucun problème à l'installation. On est plutôt pro catalan, pro-historique parce que c'est quelque chose qu'on a choisi. On est un peu emmerdés par la lenteur locale, une inertie absolument monstrueuse, ils ne comprennent pas tout mais en dehors de ça, ça va. C'est aussi ce qui fait le cachet de cette région. C'est de côté bourrin qui fait qu'il n'y a pas d'industrialisation. Il y a des avantages et des inconvénients.»

En conclusion, la lecture à partir de logiques en confrontation m'a permis de poursuivre la discussion des tensions sur la Lentilla. Les résultats obtenus valident l'apport d'une telle modalisation. J'ai discuté de la remise en cause de la priorité de l'usage agricole de l'eau en termes environnementaux, économiques mais également en termes patrimoniaux. Des voix s'élèvent et pas seulement dans le monde agricole ou selon un intérêt agricole pour préserver un héritage des anciens ou un patrimoine auquel les habitants sont attachés. Un soutien à l'agriculture par une aide aux installations pourrait être collectivement décidé s'il apparaît un attachement collectif à cette activité qui façonne le paysage et rythme la vie de la communauté. La problématique d'une complexité sociale contemporaine qui ne pourrait se satisfaire de la gestion agricole de l'eau héritée du passé est alors reformulée en sortant de la remise en cause de l'usage agricole pour comprendre pourquoi l'agriculture était au centre de la communauté de l'eau et comment cette communauté est amenée à se reconfigurer en bénéficiant de l'héritage d'une organisation politique fondée sur une ressource en eau éprouvée en commun.

Par ailleurs, la définition des logiques a permis de requalifier le conflit actuel, mais ces logiques s'avèrent insuffisantes à nouveau pour considérer certaines tensions. J'ai été amenée à mettre en valeur comment les revendications de biens communs prennent la forme de montées en généralités à partir d'un attachement à l'environnement. L'importance prise par la grandeur domestique qui préserve des attachements aux choses, renforce l'enjeu de prêter attention à l'influence de l'évolution de ces attachements dans la mise à l'épreuve de la gestion de l'eau de la Lentilla.

2.2.3 Une communauté de l'eau au risque de se désagréger

Dans un premier temps, en prenant un point de vue historique, je montrerai comment sur la plaine de Vinça, jusqu'à aujourd'hui, une communauté s'est équipée et construite autour de l'eau des canaux d'irrigation à partager. Puis, il s'agira de préciser en quoi de nouveaux usages questionnent les communautés de l'eau ainsi constituées, non pas seulement parce qu'ils revendiquent une quantité d'eau, ni qu'ils portent des biens communs contradictoires mais qu'ils entretiennent un rapport différent à l'eau et aux canaux et des soucis différents vis-à-vis de sa gestion. L'analyse de la mise à l'épreuve demande de considérer l'évolution des usages au sens d'un rapport familier à l'eau.

2.2.3.1 Une communauté politique définie par une gestion des canaux d'irrigation en bien commun

Riaux décrit l'évolution de l'organisation politique autour de l'eau sur la plaine de Vinça (Riaux, 2006)³⁸. Elle identifie plusieurs étapes clé dans la structuration du groupe sociohydraulique : la formation du groupe sociohydraulique à partir d'une concession d'eau, la formalisation du groupe pour l'irrigation avec la création des associations syndicales puis la construction d'un équilibre entre des interventions de l'Etat en tant qu'arbitre et une gestion locale par les associations syndicales. Pour Riaux, l'acte de concession de 1282 constitue le point de départ à l'histoire du groupe d'ayant droit à l'eau de la Lentilla.

« Aux habitants de Vinça, de Joch, Rigarda, Sahorle, Finestret et Villèle, présents et à venir (...) le pouvoir et la licence pleins et indépendants de prendre et conduire l'eau et les eaux de la rivière appelée le Lentylla (...) et de faire un canal pour conduire ladite eau par ledit canal pour leur utilité et leur usage et pour arroser les terres » (extrait de l'acte de concession de 1282 signé de la main du Seigneur Arnau de Corsavy).

Cet acte institue un canal d'irrigation en bien commun des habitants de la plaine. Cette communauté de ressource est à l'origine de la construction d'une communauté politique. Or, au XIII^e siècle, la Plaine de Vinça ne constitue pas une entité politique homogène. Cet espace est divisé en deux territoires distincts. L'amont de la Plaine, que certains nomment encore de nos jours "la Baronnie de Joch", est placé sous la juridiction des Vicomtes de Conflent puis de Cerdagne. Tandis qu'à l'aval, Vinça est "ville royale" et le demeurera jusqu'à la Révolution. De ce fait, le groupe d'ayants droit défini par l'acte de concession d'eau ne repose pas sur une unité sociale, politique ou territoriale préexistante. C'est l'acquisition collective d'un droit d'eau qui fonde le groupe d'ayants droit et ses limites. Ainsi, dès l'origine, ce groupe existe par l'usage commun d'une partie des eaux de la Lentilla.

A l'origine, ce groupe réunit l'ensemble des membres des communautés villageoises de la Plaine de Vinça. Bien qu'une hiérarchie des usages existe, puisque l'eau est attribuée prioritairement aux moulins seigneuriaux, les communautés villageoises bénéficient ensuite de l'eau dérivée par le canal pour « leur utilité et leurs usages et pour arroser les terres », c'est-à-dire les usages domestiques et agricoles. C'est l'appropriation juridique et technique de l'eau qui lie les membres du « groupe sociohydraulique », non l'usage qu'ils en font. Il s'agissait donc bien d'une gestion

³⁸ Cette section reprend des extraits d'une section d'ouvrage écrite en commun mais qui s'appuie principalement sur les enquêtes de Jeanne Riaux (Riaux et Richard-Ferroudji, 2007).

répondant aux exigences actuelles de gestion intégrée et non sectorielle et de constitution d'une communauté sur la base d'une ressource commune.

Au début du XIXe siècle, le préfet du département demande aux usagers des eaux du canal Majeur de la Plaine de s'organiser en association syndicale, et de rédiger un règlement d'arrosage. L'organisation en association syndicale correspond à une gestion en bien commun de la ressource en eau qui formalise selon un cadre national le mode de coordination existant. Cette gestion en propriété commune ne s'applique pas qu'à l'eau en pays catalan. Louis Assier Andrieu observe la continuité dans la modalité de gestion des ressources du territoire sur la base d'une division entre ressources privées relevant du patrimoine familial et ressources collectives villageoises (Assier Andrieu, 1980, cité par (Riaux, 2006) p115). Il observe la permanence de cette gestion et la persistance des droits anciens. L'exemple catalan de gestion en bien commun des canaux d'irrigation alimentera les travaux de Jaubert de Passa qui inspirera la formalisation dans le droit français des Associations Syndicales Autorisées (ASA) au XIXe siècle (Mollard, 2004). Cet érudit catalan est un personnage encore célébré aujourd'hui dans les Pyrénées Orientales. Il fait partie des « 66 ancêtres pour le département » présentés par le conseil général³⁹.

Si la formalisation en associations syndicales institue une gestion en bien commun, elle délimite les participants à cette gestion. L'attribution d'un droit d'eau sur le canal est restreinte aux propriétaires fonciers. Aussi, on observe au XIXe siècle, une structuration du groupe sociohydraulique autour des usages agricoles de l'eau et à une réduction des limites du groupe d'ayants droit. Toutefois, à ce moment là, l'agriculture irriguée occupe une place centrale dans l'économie des familles si bien que le « groupe sociohydraulique » continue de comprendre la quasi-totalité des habitants de la Plaine de Vinça.

Par ailleurs, au cours des siècles, l'organisation sociohydraulique de la plaine de Vinça est caractérisée par l'inexistence d'autorité centralisée à l'échelle du groupe d'ayants droit. Plusieurs associations syndicales co-existent et se coordonnent, chacune gérée par un groupe de syndics élus. Les différents groupes syndicaux ont toujours refusé de fonder une fédération d'associations syndicales, bien que celle-ci ait été demandée à plusieurs reprises par les services hydrauliques. Les syndics des ASA ont toujours préféré préserver les droits et l'autonomie de chaque syndicat. On observe ainsi le maintien d'une pluralité de participants à la prise de décision et une répartition du pouvoir qui fait contrepoids à la volonté des services publics d'établir une gestion centralisée de la Plaine. La gestion n'est pas centralisée mais plurielle au sein de la Plaine puisqu'elle repose sur une configuration polycentrique de l'espace social de prise de décision. Une forme de gestion locale de l'eau selon un principe de subsidiarité est maintenue au fil du temps. De plus, les présidents des canaux constituent des autorités politiques qui rivalisent avec les maires. Un président de ruisseau témoigne que dans le passé sa fonction correspondait à un rang de notable. Seul un lettré pouvait occuper ce poste et l'importance de l'eau lui octroyait du pouvoir dans la communauté villageoise.

Le XXe siècle verra de profonds changements dans le groupe sociohydraulique. A partir des années 1930, l'agriculture se spécialise : la superficie des exploitations augmente tandis que leur nombre décroît, les activités économiques des populations se diversifient, et de nombreux habitants de la Plaine migrent vers les villes. A la fin du XXe siècle, on assiste à une déprise agricole et à l'arrivée massive de nouveaux habitants : retraités, employés du secteur tertiaire, personnes travaillant dans l'agglomération de Perpignan, touristes, etc. Ces changements se répercutent dans le domaine de la gestion de l'eau.

³⁹ <http://www.cg66.fr/culture/expositions/ancetres/jaubert.html>, 2007

Le groupe sociohydraulique tel qu'il a été formalisé au cours des siècles autour des propriétaires fonciers d'un périmètre nettement délimité par la pratique de l'irrigation devient inadéquat pour coordonner l'ensemble des usagers et résoudre leurs différends. La discussion de la hiérarchie des usages, pour définir lequel est prioritaire en cas de pénurie, ne peut plus avoir lieu au sein des associations syndicales comme c'était le cas dans le passé, puisque seuls les propriétaires de parcelles comprises dans les périmètres syndicaux en sont membres et que les usages urbains, de loisir et le milieu naturel n'y sont pas représentés. Comme l'exprimait le directeur de l'ASA de Vinça en 2004, « le pêcheur, le buveur et l'agriculteur » sont désormais des personnes distinctes. Cette distinction implique une différence de rapports en familiarité avec l'environnement qui conduit à des incompréhensions.

2.2.3.2 Mise à l'épreuve par l'évolution des attachements à l'eau : le robinet, les courgettes et les anglais

- Garde vanne, 2005 : *On devait lâcher une fois par semaine l'eau à la rivière. Là, on ne l'a pas fait. A part vers la fin où on avait vraiment la pression. Cette année ça a été vraiment dur. C'est vraiment stressant. (...) Cet été, c'était impossible. Je partais d'un côté, je repartais de l'autre. Même les présidents d'ASA sont montés faire des permanences au bassin, à 2h du matin, pour surveiller que le bassin ne se vide pas quand il y a un changement de tour⁴⁰. C'était pas mal. On a bien bossé.*

- Enquêteur : *Il n'y a pas un système d'alarme*

- Garde vanne : *Justement, j'avais l'alarme qui sonnait tout le temps à 2h du matin, 3h, je montais, je réenclenchais l'alarme, je descendais à Vinça. Le temps que j'arrive, ça sonnait. Je remontais. A la fin, j'ai dit je ne peux plus tenir, ce n'est pas la peine. Je mettais sous pression, ça arrosait ça coulait puis je remettais sous pression ça recoulait. Je remontais (...) Je coupais, ça remonte en pression, je réenclenchais, ça redescendait*

- Enquêteur : *Parce qu'il n'y avait pas assez d'eau qui arrivait*

- Garde vanne : *Non. (Le président du canal de Vinça), et d'autres présidents sont montés de permanence, pendant 10 jours, ça faisait 15 jours que je faisais la même chose. Ils ont été solidaires quand même pour le garde vanne. C'était aussi pour eux, ils voyaient qu'il manquait d'eau dans les pêches. On le voit qu'ils sont quand même concernés, alors qu'un particulier, lui, il n'a pas vu qu'il manquait autant d'eau (...) Les gens qui achètent les terrains, ils payent l'eau quand même. Pour moi, ça ne change rien à part qu'ils téléphonent un peu plus que les agriculteurs. L'agriculteur il va comprendre que s'il n'a pas l'eau une journée c'est qu'il y a un problème quelque part. La personne pense que c'est l'eau potable. Elle l'a au robinet donc elle pense qu'elle doit l'avoir à l'agricole.*

Ce témoignage souligne l'incompréhension entre des usagers des canaux qui attendent un service tel qu'ils le reçoivent au robinet et les gestionnaires des canaux qui éprouvent la pénurie. Le garde vanne témoigne de son expérience de l'été 2005. Pour lui, comme pour les agriculteurs et gestionnaires de canaux interrogés, l'étiage a été sévère et l'été stressant. Il exprime les difficultés de la pénurie dans ses actions quotidiennes. Il était contraint de se lever plusieurs fois par nuit pour remettre le réseau sous pression. Ce ressenti difficile a été accentué par une mise en accusation et des demandes de justification de l'absence d'eau par certains usagers du canal. Ceux qui ont toujours tiré leur ressource en eau d'un robinet, tolèrent difficilement un arrêt du service. L'eau du robinet ne reflète pas le rythme des saisons qu'éprouvent ceux qui travaillent avec la rivière comme les agriculteurs ou les pratiquants de loisirs d'eau vive.

⁴⁰ Le captage dans la Lentilla alimente un bassin dont le remplissage permet une mise sous pression du réseau. Si le débit de la Lentilla est trop faible, le débit du captage l'est également et conduit le bassin à se vider plus rapidement qu'il ne se remplit. Alors, le garde vanne doit fermer le bassin pour qu'il reprenne un niveau suffisant à la mise sous-pression. Une alarme se déclenche si le niveau d'eau est insuffisant dans le bassin.

A l'inverse des agriculteurs, d'autres personnes interrogées ne qualifient pas l'été 2005 comme un été de sécheresse. Contrairement à d'autres départements français, aucun arrêté préfectoral de restriction de la consommation en eau n'a été pris dans les Pyrénées Orientales. La situation de la Lentilla représentait un cas particulier de pénurie par rapport à l'ensemble du département. Un écart existait entre l'information médiatique et l'état de la rivière visible à l'œil nu. Dans ces conditions, les agriculteurs ont peiné à convaincre les autres usagers de leurs difficultés. Le président du canal de Vinça a dû solliciter les représentants des services de l'Etat, de l'agence de l'eau et des pêcheurs pour venir voir le niveau de la rivière en amont de leur captage pour ne pas être accusés d'abus. Des usagers des canaux remettent en cause les coupures d'eau de certains secteurs du réseau, au profit des usages agricoles.

Mi 2-1 Débriefing à froid à propos de l'été 2005 : « Parce que pour nous la question ne se pose pas, c'est normal que les pelouses ne s'arrosent pas. Là c'est vraiment le milieu rural qui parle. Pour nous les pelouses, c'est secondaire. Justement en ville, ça peut être différent. (...) Là, ils ont refusé d'alimenter un secteur sur Vinça, voilà comment ça c'est passé, je l'ai ressenti étant de Vinça. Le canal a coupé une branche notamment qui arrosait le stade municipal. Mais une autre branche sur Vinça a coulé en permanence tout l'été alors que d'habitude il y a des tours. Moi pour habiter l'autre branche, j'ai eu l'eau sans interruption dans mon secteur alors que cette eau se perdait. Tout ça va beaucoup plus loin. C'est un peu Manon des sources. »

Dans ce témoignage, la communauté de l'eau n'est pas mise à l'épreuve dans le sens où l'accord sur la hiérarchie des usages n'est pas remis en cause. L'épreuve réside dans l'affirmation de l'Etat de pénurie. Pour Mi 2-1, il n'y a pas eu pénurie en 2005 mais une rivalité d'hommes qui a conduit à une mauvaise gestion. La coupure de l'alimentation d'un secteur n'était pas une nécessité en contexte de pénurie c'est-à-dire de contrainte naturelle mais elle fondée sur un refus d'alimentation c'est-à-dire une volonté humaine. Son témoignage pose la question de l'épreuve de réalité pour justifier de la pénurie. Si de nombreux habitants restent sensibles à la pénurie, les différences de relations physiques avec la rivière entraînent des perceptions différentes de l'état de la rivière. La déclaration d'un état de pénurie reste soumise à discussion. Les gestionnaires du canal doivent donner la preuve qu'il y a bien pénurie. Cette preuve doit être admise au regard d'autres jugements comme celui fondé sur des rivalités pour les élections municipales.

L'acceptation des règles de gestion collective de l'eau et de la hiérarchisation des usages repose sur cette épreuve partagée de la pénurie. Pour Mi 2-1, cette épreuve partagée serait caractéristique de la ruralité. Or, l'évolution des habitants fait que cette épreuve n'est plus partagée par tous. A l'heure actuelle, le développement technique et la maîtrise de l'eau protègent une partie des habitants de l'épreuve de la pénurie d'eau qui était vécue par l'ensemble des habitants. Mi 1-2 témoigne de ces différences de relation à l'environnement en prenant l'exemple de la culture de la courgette. Il cite l'exemple de sa femme qui trouve normal d'acheter des courgettes en hiver sans tenir compte des conditions climatiques de production.

Mi 1-2, 2005 « On est dans une problématique importante et le fond du problème c'est que la population qui vit aujourd'hui à la campagne n'est plus à 100% rurale. Ma femme, par exemple, qui n'est pas d'ici trouve normal d'acheter des courgettes en hiver. Moi, je trouve ça anormal mais c'est vrai il y en a au supermarché. Ca c'est la caricature, l'anecdote mais à côté de ça, il y a tout ce qui était gestion « traditionnelle de l'eau ». (...) Ce qui m'inquiète c'est qu'on va oublier de gérer la ressource et l'utilisation de l'eau. A plein d'endroits, il y a des canaux qui sont bouchés. Des rases, des drains qui ne sont plus entretenus, il y a des gens qui bouchent ces drains et le jour où il y a un gros orage, ils s'en mordent les doigts. Sans compter, je crois que c'est le problème avec le canal de Vinça, les personnes qui bouchent le passage du canal, qui empêchent les uns ou les autres d'accéder à la rivière, au canal, au répartiteur ou à une vanne. Globalement, c'est ça qui me fait faire du souci. Du souci raisonnable par rapport à l'avenir. (...) D'une certaine manière, c'est comme la langue. La

génération après guerre ou dans les années 60/70, la transmission de la langue ne s'est plus faite. C'est des conneries, on est en France. Etc... On en pense ce qu'on en veut mais d'une certaine manière, le catalan, c'est le symbole d'une non transmission d'un patrimoine ou d'une culture rurale locale. Pour ce qui nous concerne : la gestion de l'eau. (...) Tout à l'heure, j'étais avec un voisin, qui me dit « pourquoi il n'y a pas d'eau au canal ? ». Je lui ai répondu « Parce qu'on est en alerte de niveau 4, il risque d'y avoir de fortes chutes de neige ou de pluie donc il faut couper l'eau au canal et remettre l'eau à la rivière ». Ce sont des choses qui pour moi coulent de source et sont évidentes parce que je l'ai toujours vu faire.»

Dans ce témoignage, Mi 1-2 exprime un souci : « On va oublier de gérer la ressource ». Il déplore le manque de transmission de la culture locale et rurale de gestion de l'eau en bien commun. Mi 1-2 pointe du doigt un risque d'évolution de la mise en politique de l'eau voire le risque d'une absence de gestion collective. Cette absence entraînerait la perte de savoir-faire. La gestion collective de l'eau est coûteuse. Elle demande non seulement d'agir mais aussi de se coordonner. Cela nécessite de s'appuyer sur un souci commun. Jusqu'à aujourd'hui, ce souci était la pénurie éprouvée ensemble. Peut-il encore inciter à faire l'effort de participation et de coordination ? Michel partage l'inquiétude de Mi 1-2 et trace une évolution de la façon de gérer l'eau d'une gestion collective civique à une coordination marchande qui limite la participation au paiement coût financier d'un service fourni par un gestionnaire.

Michel, 2004 « Peut-être les problèmes des gens des villages sont moins liés à l'eau. Actuellement, on a ce que j'appelle des citoyens consommateurs, c'est-à-dire que celui qui ouvre le robinet pour l'eau peut-être il ne sait pas que c'est la mairie qui s'en occupe, il ne connaît que la SAUR qui lui envoie la facture. Il est consommateur et quand on a face à nous au ruisseau ces nouveaux, ils résonnent en consommateur. Ils ne raisonnent pas en citoyens en termes de partage. C'est un changement de façon de faire. Je le vois, quand on avait des réunions pour la salade (...) On était entre agriculteurs dans une solution de partage. L'un disait, moi, je veux la faire là, moi je veux la faire là. (...) C'étaient des discussions de partage. Ce n'est pas facile. Il ne faut pas croire qu'on y arrive comme ça. Dans la soirée le système change 10 fois. C'était une réunion de partage elle était dès fois un peu tendue mais elle n'était pas houleuse. Quand je fais l'AG du ruisseau (...). Une année, il n'y avait rien que les gars du lotissement de là-bas, c'est une autre réaction. C'est des citoyens mais ils raisonnent en consommateurs. Ils payent, ils ont droit. C'est le film de Pagnol où le type il rentre dans la salle du conseil municipal avec le bâton. Il tape sur la table devant le maire. Il dit « j'ai payé l'eau, je veux l'eau ». C'est ça. Après, ce n'est pas mon problème, j'ai porté le chèque. Alors quand vous êtes dans une réunion de partage, elle est tendue parce que chacun essaie de faire un peu plus de salade où il peut. C'est normal, c'est humain. Mais vous êtes dans une discussion qui est assez facile à mener. Mais quand vous êtes devant des gens et que vous leur dites : maintenant la pelouse, c'est fini parce que quand il y a plus d'eau on interdit les pelouses. On interdit les pelouses mais personne ne respecte l'interdiction. Il n'y a que moi parce que j'y suis obligé. Là, vous êtes face à des consommateurs. Quand on affiche pelouse c'est fini. Il y en a un qui m'arrête et me dit : « Comment et pourquoi ? On paye comme tout le monde quand même. » « Oui, tu payes comme tout le monde mais c'est de la pelouse et l'autre il a des pêches. » « C'est vous les agriculteurs, vous prenez tout. » Vous voyez le genre de réactions que l'on a maintenant, c'est parce que c'est des gens qui sont consommateurs. (...). C'est pour ça qu'il y aura des évolutions peut-être pittoresques et amusantes à voir. (...) L'agriculteur, c'est pareil, il est consommateur.»

Comme Mi 1-2, Michel souligne l'absence de connaissance des nouveaux usagers de l'eau (« *il ne sait pas que* »). Dans plusieurs témoignages, « l'anglais » ou le « gars du lotissement » est stigmatisé comme celui qui n'a pas la culture locale de l'eau et qui a un comportement individualiste dans le sens où il demande une coordination marchande. Michel disqualifie cette modalité de coordination selon une grandeur civique. Tous ceux qui achètent des terres, deviennent par l'acquisition du droit de propriété, membre d'une des ASA qui couvrent la plaine de Vinça. Ils peuvent ne pas en être informés si le notaire ne l'a pas précisé et qu'ils n'ont pas lu en détail l'acte de propriété. Ils se retrouvent de fait co-proprétaire d'un canal d'irrigation à gérer en bien commun.

Peu se sentent concernés et s'investissent dans cette gestion. Les ASA pâtissent d'un défaut d'implication des membres.

Le garde vanne : « Ils se plaignent dans la saison mais quand il y a une AG, les personnes sont rares à venir. Il y en a 2 ou 3 sur les 3000 personnes qui doivent venir. »

Sur le bassin de la Lentilla, comme sur le cas de Prades (Ruf, 2000), on observe une désertion des comités syndicaux des ASA qui fonctionnent sur le bénévolat. Les assemblées générales des ASA ne réunissent plus foules. La légitimité des ASA est mise en question étant donné la main mise des agriculteurs. Ruf constate que les liens sociaux autour de l'eau semblent de plus en plus faibles. Sur la Lentilla, on observe un délitement des ASA. L'ASA de Finestret est restée deux ans sans syndic avant d'être reprise par des neo-ruraux qui peinent à impliquer les membres. L'ASA du Canal du Moulin à Baillestavy, qui n'arrose plus que quelques jardins, a été subrogée par la commune. Par ailleurs, l'autorité politique des présidents de ruisseau auprès des habitants est remise en cause. Alors que le président du ruisseau était une autorité conjointe à l'autorité du maire, il n'a plus de légitimité à représenter la communauté des habitants à partir d'une expertise locale sur l'eau. Le fait de faire communauté autour de l'eau est remis en cause. La gestion se reporte sur les collectivités territoriales sonnait le glas d'une organisation politique autour de la ressource en eau mais respectant l'ambition de gestion territoriale de la politique de l'eau actuelle sans multiplier les autorités.

Michel, 2004 « L'eau va échapper aux ASA, ça va être une structure communale qui la prendra »

Alors que depuis deux siècles les services publics ont remis aux seuls propriétaires du foncier irrigué le droit d'accès à l'eau, dans un souci de développement de l'agriculture irriguée, il s'agirait en quelque sorte de revenir à la définition initiale du groupe sociohydraulique de la plaine qui comprenait l'ensemble des villageois « pour tous leurs usages » comme l'indiquait la concession de 1282. Apparaît dès lors l'enjeu de définir un dispositif de gestion qui donne voix à l'ensemble des usagers. Dans le même temps, certaines questions posées, comme la protection du milieu aquatique de la Lentilla, dépassent le seul territoire de la plaine de Vinça. Les services de l'Etat incitent à organiser la gestion de l'eau à l'échelle de l'ensemble du bassin versant de la Lentilla, c'est-à-dire en incluant la vallée du Llech.

La communauté de communes de Vinça Canigou qui couvre l'ensemble du bassin versant du Llech et de la Lentilla, s'affirme en 2005 comme support de cette gestion en prenant la compétence eau. Elle porte une étude du projet à l'échelle du bassin versant. Cette prise de compétence répond aux impératifs de la loi sur l'eau de gestion territoriale et non plus sectorielle de l'eau. Ce dispositif correspond à un idéal selon les critères de la politique française de l'eau actuelle dans le sens où une autorité territoriale inclut dans sa politique la question de l'eau et la traite en lien avec d'autres enjeux (voir 1.1.1). Cependant, il est soumis à deux critiques. D'une part, il renonce à faire communauté autour de l'eau puisque la communauté de communes préexiste à sa prise de compétence. D'autre part, il conduit à une délégation de la gestion de la part des usagers.

En 2007, en alternative à la délégation de la gestion à la communauté de communes, une autre solution se dessine. Une fusion des cinq ASA présentes sur la plaine de Vinça est prévue pour se porter maître d'ouvrage du pompage. La gestion du pompage serait conduite par une institution, composée selon une représentativité liée à l'usage de l'eau sur le modèle des confédérations espagnoles (Barraqué, 1995). Les communes représenteraient l'usage eau potable et eau de loisir en référence aux débits prélevés pour l'eau potable et pour la retenue de loisir des Escoumes. Les pêcheurs seraient présents au titre de la représentation du débit réservé au milieu naturel. Enfin, les ASA seraient présentes en référence à la quantité d'eau qu'ils prélèvent selon leur droit historique de 700 l/s. Cette représentation selon une quantité prélevée maintiendrait le pouvoir des agriculteurs

dans la gestion de l'eau. En effet, elle donnerait la majorité de voix aux ASA représentées dans l'institution par les agriculteurs à la tête des syndicats. On retrouverait la surreprésentation agricole observée dans les CLE (Le Bourhis, 1999) dû à un fort investissement politique des agriculteurs. Par ailleurs, cette institution se situerait à l'échelle de la plaine de Vinça et non du bassin versant du Llech et de la Lentilla. Le fait de conserver un dispositif à l'échelle de la plaine est présenté comme un atout. L'institution implique des personnes qui se connaissent et se reconnaissent.

Yves, 2006 « On n'est pas dans la même échelle aussi je pense que ça c'est important. On est à petite échelle, dans un endroit où tous les gens se connaissent, même s'ils ne sont pas d'accord entre eux. »

L'institution en projet permettrait de faire perdurer une mise en politique de l'eau qui respecte les principes de subsidiarité en intégrant ou en réintégrant des représentants d'usages qui ne pouvaient s'exprimer dans le dispositif ASA. La formalisation de cette institution donnera à voir une nouvelle architecture de la communauté de l'eau. Elle aura pour tâche de permettre la coordination des usagers en période de crise. De nombreuses questions restent ouvertes aujourd'hui pour répondre à cette fonction. Le mode de gouvernance de cette institution n'est pas défini, de même que son équipement politique et matériel. Selon quelles modalités les arbitrages seront faits en cas de désaccord ? Le fonctionnement sera-t-il collégial ou bien un président sera-t-il désigné ? Quels indicateurs justifieront le déclenchement du pompage ? Quels instruments de mesure seront utilisés ? La localisation d'échelles de mesure du niveau de l'eau et leur usage pourra être un enjeu de controverses. Afin de mieux comprendre les enjeux de la définition des attributions de cette institution, regardons quelle confrontation de façons de faire elle risque de susciter ? Comment de nouveaux venus soucieux de la préservation de la richesse en eau participent à la reconfiguration de la communauté de l'eau ?

2.3 Confrontations de différentes façons de faire ensemble

Concert'eau livre d'autres résultats liés à son deuxième objectif (voir 2.1.2.1) d'éprouver les difficultés de composition d'une pluralité de biens. Il propose une mise en situation délibérative avec un objectif de consensus. L'observation des séances de jeu permet de discuter des conséquences de cette situation sur le déroulement des événements et de discuter du recours à différentes modalités de compositions (voir 1.3.2). Par ailleurs, le Débriefing donne l'opportunité d'une comparaison entre ce qui s'est passé dans le jeu et d'autres situations de composition dans le cas de la gestion de l'eau de la Lentilla. L'extrait suivant propose une mise en discussion collective d'une culture politique locale à partir d'une comparaison du cas de la Lentilla avec la situation proposée par Concert'eau.

«- Animateur : Est-ce que ce qui s'est passé dans le jeu pourrait se passer dans la réalité ?
- Ré1 : Dans la réalité, des grandes réunions, il n'y en a pas beaucoup. C'était marqué sur une fiche là : on se téléphone, on se rencontre.
- Mi2 : De toute façon, dans les grandes réunions, personne ne parle.
- Do1 : ça c'est souvent.
- Ré1 : Les grandes réunions, (il y a moins de débats)
- Fa1 : On se téléphone, on s'arrange. Il n'en faut pas trop.
- Ré1 : Si on a un problème ça se règle comme ça
- Fa1 : Cop per cop, au coup par coup
- Ré1 : Les grands sujets comme ça on ne s'entendrait pas. Sur un sujet comme ça on n'en a pas eu beaucoup de réunions
- Do1 : Les trop grandes réunions...
- Fa1 : C'est la meilleure façon de foutre la pagaille
- Mi 2 : On l'a vu
- Fa1 : On parle des villages : Vinça c'est ceci et Rigarda c'est cela. Je vous conseille d'aller faire un tour un peu plus haut du côté de Marquixanes. C'est avec eux que je travaille et avec des pèlerins comme ça, laisse-moi te dire que : attention ! Il y a des gens qui sont fâchés, ils ne savent pas pourquoi. Quand j'étais petit, on m'a dit de ne pas lui parler. Je n'ai jamais rien vu comme Marquixanes, épouvantable (réactions) Il y a des familles, les histoires d'héritages, de termes⁴¹. Vous savez ce que c'est, c'est les bornes, ils se les arrachaient et se les déplaçaient d'une famille sur l'autre.
- Mi 2 : Ce n'est pas qu'à Marquixanes
- Fa1 : Avant il y avait les bêches c'était fait pour taper les voisins
- Animateur : Pourquoi les gens restent très prudents ? Quand vous dites que les grandes réunions ça ne se passe pas comme ça c'est que les arguments ne sortent pas ?
- Do1 : Ils restent sur leurs positions beaucoup
- Ré1 : C'est pas ça, c'est que on n'a pas une structure de réunion, dans un ruisseau, on se fait la synthèse entre nous sans se parler, il n'y a pas de structure de réunion, on n'a pas de tactique et de stratégie de réunion. Ce qui fait que souvent on est un peu démunis parce qu'on n'a pas préparé.
- Do1 : On débarque.
- Fa1 : Une réunion il faut un meneur, un chef.
- Ré1 : Enfin, on ne s'est pas trop mal démerdés quand même
- Mi 2 : On y est arrivés, mais au bout de combien d'années ! Parce que moi je prends le train en route, mais...
- Fa1 : En général quand on fait une réunion disons élargie, il y a des gens dont c'est le travail ou des commissions qui se sont réunies et ils connaissent très bien le sujet et à côté, il y a ...
- Do1 : La majorité...

⁴¹ Bornes qui délimitent les propriétés foncières.

- Fa1: Le péquin, entre guillemets, qui sont là et qui sont pas au courant de grand-chose, sauf s'ils ont lu les papiers, la plupart ne les ont pas lus et il faut qu'ils prennent le train en marche comme tu disais tout à l'heure et à partir de là il y a déjà un déphasage total et ces gens là ils participent, sans participer, tout en participant s'il faut voter. Il y a un déséquilibre extraordinaire. Les réunions devraient être démultipliées mais doucement, au moins secteur par secteur avant de faire une réunion générale. Parce que là, le déphasage est trop grand. Les trois quart des gens ou quatre-vingt pourcent ne savent pas pourquoi ils sont là.

Dans ce chapitre, il s'agira de présenter les résultats de Concert'eau en correspondance aux enquêtes ethnographiques menées sur la Lentilla. Ainsi, dans un premier temps je présenterai et discuterai des modalités de composition de la pluralité qui sont apparues au cours du jeu. On observe ainsi l'élaboration d'un compromis sous la forme d'une étude qui considère les différentes logiques. La loi est sollicitée pour résoudre une dispute en posant la question de l'usage de l'arbitrage (« Il faut un meneur, un chef ») alors qu'une menace de violence est présente (« les bêches »). Dans certaines situations un arrangement est privilégié (« On se téléphone, on s'arrange »). Puis, je m'intéresserai à l'enjeu de prise en compte des biens du proche en observant ce qu'il en a été fait dans Concert'eau. Comment peut-on se « faire la synthèse entre (soi) sans se parler » ? Enfin, après avoir présenté ces différentes façons de faire, je décrirai un cas particulier d'hybridations de façons de faire en la personne d'un Belge en pays catalan. Je chercherai ainsi à comprendre pourquoi cela est considéré comme un progrès que « les gens se mettent autour de la table » comme en témoigne Paul et à discuter de cette affirmation en comparaison à celle selon laquelle « les trop grandes réunions...c'est la meilleure façon de foutre la pagaille ».

Paul, 2004 « C'est vrai que c'est un progrès que les gens se mettent autour d'une table sur un sujet sensible. »

2.3.1 Différentes façons de composer avec des logiques contradictoires

A la fin du premier test en laboratoire de Concert'eau, l'ingénieur de la chambre d'agriculteur (Do 1-L1) qui a accompagné sa construction manifeste une déception quant à l'issue des événements dans le jeu vis-à-vis de l'objectif d'élaborer un avis qui fasse consensus. Cette déception fait écho à d'autres réactions de joueurs comme celle de Ré 1 dans ce même test qui qualifie d'« insuffisant » l'avis collectif élaboré, bien qu'il remplisse l'objectif assigné d'être co-signé.

Test 1 en Laboratoire

- Ré1-L1 : « On va signer parce que c'est un compromis mais ce n'est pas suffisant. »

- Do 1-L1 Débriefing à chaud

« Les résultats obtenus dans le jeu sont décevants : étude, recours à un arbitrage extérieur et une grande journée où le maire va venir. Mais on retrouve bien les choses qu'on connaît. »

Notre intention dans la construction de Concert'eau était de proposer une situation d'élaboration de compromis par consensus et de mettre à l'épreuve les compromis éventuellement élaborés dans l'enchaînement des événements. On observe alors, d'une part que certains compromis élaborés sont considérés comme insatisfaisants par les joueurs comme la conduite d'une étude qui tient compte de tous les points de vue ou l'organisation d'une journée sur le cycle de l'eau pour les nouveaux. Le qualificatif de « consensus mou » est utilisé pour critiquer ces compromis. D'autre part, les joueurs ont recours à d'autres modalités que celle du compromis pour résoudre les discussions, comme l'arbitrage par une autorité extérieure ou l'arrangement. Ces modalités font écho à des façons de faire ensemble dans la réalité que l'expérimentation permet de mettre en discussion. Le Débriefing accueille une discussion des limites de l'exigence de consensus.

Dans cette section, je discuterai de ces limites et de la sollicitation d'autres modalités en regardant trois issues récurrentes des événements de Concert'eau⁴² : le choix de mener une étude, la sollicitation de l'arbitrage par des lois ou des règlements et l'arrangement sollicité par exemple pour résoudre l'évènement d'un éleveur qui est soupçonné de polluer. Cela me permettra de discuter de l'objectif sur la Lentilla, de fonder la coordination sur un consensus à minima de réalimentation de la rivière, en présence de cultures de la décision différentes. Le projet s'est construit en enrôlant progressivement les différents acteurs de l'eau, sur la base d'un premier consensus entre agriculteurs et pêcheurs sur le projet. D'autres enjeux ont ensuite été considérés : eau potable et assainissement, enjeux de la vallée du Llech, etc.

Paul, 2004 « L'idée de la Lentilla, c'est sur la base d'un consensus, en faisant simple, on pouvait passer rapidement à une phase d'exécution et régler les problèmes »

2.3.1.1 L'étude pour se donner du temps

Dans quatre tests sur neuf, l'issue du premier évènement a été la conduite d'une étude. Par exemple lors du test N°2 sur la Lentilla 2 tous les joueurs signent l'avis suivant : « Demande d'une étude d'impact complète sur la mise en place de l'hôtel ». Par ailleurs, la conduite d'une étude a été sollicitée à plusieurs reprises dans les autres évènements sans toujours être écrite comme avis. Cette issue fait écho à la situation en cours sur la Lentilla lors de la mise en œuvre du jeu. En 2005, une étude a été commandée à un prestataire sur la faisabilité du projet de réalimentation de la Lentilla et sa rentabilité collective. Cette étude visait à prendre en compte les différents points de vue et à construire un « compromis équilibré entre la satisfaction de l'ensemble des usages et la préservation des milieux aquatiques » (Extrait de l'appel d'offre). La commande de l'étude sur la Lentilla affichait donc une double motivation : affronter les incertitudes et faire un travail d'intégration de la pluralité. Discutons de ces deux objectifs à partir des résultats des expérimentations de Concert'eau.

Des études pour stabiliser une description du bassin versant, point d'appui pour des décisions en contexte d'incertitude

Test 2 Lentilla - Discussions évènement 3 :

Do 1-3 : On peut changer de point de vue mais on n'a pas tous les paramètres. Il y a une étude de faisabilité qui va être faite. C'est obligatoire dans de tels projets. On ne sait pas ni le coût ni si c'est faisable ou pas donc pour se prononcer, on n'est pas en possession de tous les éléments.

Test Orb – Discussions à la table de l'équipe Mi sur l'évènement 1 :

- Mi 2-3 : Mon point de vue c'est que si l'agriculture connaît une crise, et qu'apparemment l'agriculture c'était le facteur fort de l'économie locale, il faut bien trouver une solution. Il faut proposer de l'emploi. Par quoi ça peut passer ? Un complexe hôtelier ?... Ce n'est pas facile. La réponse qui m'arrange le plus c'est la réponse à apporter au troisième (témoignage sur la carte évènement) parce qu'on n'a pas de données ni quantitative et ni qualitative.

- Mi 1-3 : Donc passer par une étude préliminaire.

⁴² Cette section s'appuie sur l'observation de l'élaboration des avis écrits à l'issue des évènements. Les modalités de choix de carte au sein des équipes représentent également un matériau intéressant qui ne sera pas traité en détail. On observe des modalités différentes de faire ensemble qui renvoient à des grammaires politiques différentes :

- La recherche d'efficacité par une répartition des tâches : présélection individuelle sur la moitié des cartes puis discussion pour le choix final.
- La recherche d'un consensus sur chaque carte lue à voix haute et débattue longuement
- La reconnaissance de l'expertise d'un des joueurs de l'équipe, plus âgé ou estimé plus compétent qui arbitre les choix.

- Mi 2-3 : *Ce n'est pas facile d'apporter une réponse concrète sans ces éléments en main. Par contre c'est une situation qu'on connaît ici en généralisant, c'est vrai que dans le département, on a une démographie galopante pas compatible avec la ressource et le patrimoine naturel. Ce n'est pas facile parce que les 2 sont nécessaires. Je ne pense pas qu'on puisse apporter de réponse mais il faut trouver le dialogue sur le fait que avant d'accorder un permis de construire pour un complexe hôtelier centre de remise en forme, il faut savoir si ce type d'activité sera compatible avec le milieu si il sera accepté par les locaux et de faire les choses selon des principes l'assainissement... Il y a peut-être des étapes préalables.*

- Mi 1-3 : *C'est ça, une étude préliminaire.*

Une raison avancée pour solliciter une étude est le manque d'information. Dans ces extraits, le manque d'information porte sur le coût ou la faisabilité des projets. L'incertitude ou le manque d'information peuvent être facilement sollicités dans le jeu étant donné le manque de données. Cependant, les projets de gestion de l'eau et plus généralement les projets environnementaux sont marqués par l'incertitude liée au milieu naturel et au climat. Face à cette situation de manque d'information, pour Mi 1-3, la solution est de mener une étude. Il ne rentre pas dans le dialogue avec Mi 2-3 qui s'interroge sur la pertinence du projet. Il se réfugie immédiatement dans l'étude. L'usage des études dans le jeu reste marqué par une conception positiviste de la science et de l'expertise (voir 1.2.2.3) qui serait capable de répondre aux questions posées. Cependant, certains participants ne sont pas dupes sur les résultats d'une étude et sur son caractère sociotechnique. Mi 2-3 considère l'étude comme une étape d'un processus marqué par la construction d'informations et de choix. Alors, l'étude est considérée comme un point d'appui dans une étape intermédiaire. Elle constitue un objet intermédiaire (Vinck, 1999) entre les participants. La fonction assignée à l'étude peut être de dire le vrai ou de constituer un point d'appui dans un processus sociotechnique selon la conception que les participants ont de la science.

Les études occupent une place importante dans les procédures SAGE ou contrat de rivière. Les documents produits doivent être composés d'un état des lieux et d'un diagnostic du bassin versant qui proposent une synthèse de différentes études menées sur le bassin versant. Le SAGE des Gardons par exemple se présentait comme la synthèse de 350 études (Richard, 2000). Lors des procédures, les études précédemment conduites sont reprises et il est souvent fait appel à des études complémentaires sur différentes thématiques. Par exemple, sur l'Orb, un audit patrimonial a été conduit en 1991, lors de l'élaboration du premier contrat. Cet audit concluait sur l'existence d'une solidarité de bassin et donc de possibilité d'un travail à cette échelle dans le cadre du contrat. La dernière étude en date est celle du méandre de Savignac sur la Moyenne Vallée de l'Orb dans la perspective de la réalisation d'un plan de gestion pour la mise en œuvre du second contrat. L'approbation des documents SAGE et contrat de rivière valide la description proposée comme mise en forme commune (Thévenot, 2004a) d'une description du bassin versant qui sert de point d'appui dans la suite.

Lentilla test 1 Evènement 3

Mi 2-1 : C'est bien d'avoir fait les études, on préconisait les études

Do 1-1 : Mais les études ça coûte cher et ça ne sert à rien. C'est vous-même qui le dites.

Ré1-1 en réunion du comité de pilotage de l'étude sur la Lentilla qui débute : «Ca fait 15 ans qu'on promène du monde. Le pompage est la seule solution. (...)Nous on n'a pas d'eau, on le vit tous les jours, on n'a pas besoin de techniciens. Il y a eu une étude de 300kF, c'est un fait, il faut pomper. Ca fait 4 ans qu'on le demande. On a mis tout le monde autour de la table.»

Cette fonction d'une étude de stabiliser une représentation du bassin est soumise à de nombreuses critiques dont témoignent ces extraits. Le résultat obtenu serait la plupart du temps insatisfaisant en termes d'utilité. La méthode utilisée ne permettrait pas une légitimation collective de la mise en forme des données sur le bassin proposée. Une critique récurrente (Richard, 2000), surtout de la part

des élus, est que les études coûtent cher, ne servent à rien et que l'argent utilisé pour les études ferait mieux d'être utilisé pour des travaux. L'étude ne constituerait qu'une excuse pour ne pas décider ou repousser des concessions. Une telle critique est émise par des participants au processus sur la Lentilla. Cependant, les tests de Concert'eau permettent de retourner cette critique pour mettre en valeur une autre fonction de l'étude dans le processus de décision collective. Pour cela il convient de s'intéresser à la critique qui lui est faite dans le Débriefing de « *consensus mou* » ou « *facile* ».

Les études pour donner du temps et ne pas se dépêcher de faire un compromis

Dans Concert'eau, l'étude est sollicitée pour répondre à l'objectif de co-signer un avis commun. L'étude qui prend en compte toutes les valeurs des cartes Départ n'écarte aucun point de vue et évite la composition. Le recours à l'étude est une réponse à la difficulté de composition de la pluralité problématisée. L'étude évite la mise en tension des logiques et temporise la composition. Le choix collectif de conduire une étude constitue bien une décision collective qui valide un souci commun et participe à la construction de la communauté.

Fa 2-2 Débriefing à froid : « L'étude c'est la facilité pour tout le monde de se laisser le temps... Vu sous cet angle là, ce n'est pas vraiment une prise de décision. C'est un moyen de se donner du temps et peut être se trouver des excuses pour revenir sur sa position (...) C'est vrai que souvent à la fin des réunions, on choisit une étude d'impact. (...) L'étude d'impact permet de dire : « oh, il y a eu une étude donc il n'y a pas trop de risque pour nous ». On peut changer d'avis. C'est se ménager une porte de sortie »

Dans ce témoignage, Fa 2-2 met en valeur cette fonction de l'étude. Elle permet de « *se donner du temps* ». La fonction de l'étude n'est plus de résoudre les choix en donnant le vrai ou le convenu mais de laisser du temps au processus de décision. Ce temps permet de ne pas rigidifier les positions ou faire un passage en force. Une reformulation des points de vue est possible. Alors l'étude même si elle n'a pas de suite et « *s'empile dans un placard* » peut avoir joué une fonction dans l'élaboration d'un compromis par les réunions et les discussions qu'elle a permises. Une autre caractéristique de l'étude apparaît pertinente dans le processus. Elle sollicite un tiers : le prestataire de l'étude. Le tiers appelé peut rassembler ou devenir celui contre lequel s'allient les participants sur la base d'un consensus sur son exclusion (Mermet, 2005a). Ainsi, l'étude du projet de réalimentation sur la Lentilla peut participer au renforcement de la communauté de bassin. Le couplage de ces deux fonctions de l'étude : mettre en forme une description commune du bassin versant et donner du temps à la composition justifie qu'une structure de bassin prenne une compétence de maîtrise d'ouvrage d'étude (voir 3.3.1.1). Si l'étude permet de prendre en charge la difficulté de composition de la pluralité en maintenant l'objectif de consensus selon un idéal délibératif, une autre modalité est également sollicitée : l'arbitrage plutôt que la discussion.

2.3.1.2 La menace de la violence et le recours à la loi et aux services de l'Etat pour arbitrer

Faisons un détour par l'Orb pour discuter d'usages possibles de l'arbitrage vis-à-vis de la discussion. Le Débriefing de Concert'eau sur l'Orb a accueilli le débat sur la pertinence de la discussion vis-à-vis de l'application d'une règle accompagnée d'une sanction.

*Débriefing Test Orb:
Do 1-3 : Il y a le côté discussion, mettre les gens autour d'une table. Je pense que dans la réalité au jour d'aujourd'hui on est bien sur un côté volontariat des personnes. C'est-à-dire que c'est quand*

même la bonne volonté des personnes pour avancer. Je pense, quand même, que l'autre aspect qui est le bâton, on est bien d'accord ça ne sort pas d'ici, le côté régalien, il n'est pas présent. Je ne suis pas pour la sanction. On est malheureusement dans un pays où la sanction c'est ce qui fait quand même...

Fa 1-3 : Avancer les choses

Do 1-3 Avancer les choses et respecter les choses parce que malheureusement le français est un peu trop comme ça, si on ne lui met pas le bâton derrière, voilà

Ré 2-3 : L'équité pour tout le monde.

Fa 1-3 : et le bâton il a encore diminué. La nouvelle loi sur l'eau qui arrive, elle est morte, les micro-centraliers ont mis la main sur la loi sur l'eau. C'est fini !

Les joueurs s'accordent autour de la proposition de Do 1-3 qui pointe du doigt la pertinence de l'usage du bâton, comme « second aspect » et déplore la diminution de cette modalité. Dans quelles conditions choisit-on le bâton plutôt que la discussion ? Les discussions de Concert'eau donnent des éléments sur différentes conceptions d'une bonne façon de faire. Pour les uns, le recours en justice ou à l'arbitrage de l'Etat est un échec, pour les autres c'est une voie d'action qui est vouée à occuper une place majeure. Je montrerai que, dans le cas de la Lentilla, le recours parcimonieux à un arbitrage extérieur prime, en mettant en valeur le souci manifesté par les personnes interrogées de préserver des biens du proche.

L'approche par les régimes d'engagement et l'identification de l'opération de grandissement du proche au public permet de qualifier le recours en justice comme une mise à l'épreuve publique équipée (Thévenot, 2006). Le droit attend une transformation des choses et des personnes pour être appliqué. D'une part, cette transformation a un coût et présente le risque d'un écrasement des biens du proche. D'autre part, cette transformation donne la possibilité d'une mise en équivalence pour une résolution des disputes. La prise en compte de ces avantages et de ces inconvénients permet de discuter de l'opportunité d'un recours en justice d'une part et d'autre part de comprendre pourquoi il occupe une place différente selon les cultures.

Pragmatique de la sollicitation du recours en justice ou de l'arbitrage des services de l'Etat

Dans plusieurs tests de Concert'eau, le recours à la justice intervient dans le jeu. Par exemple dans le cas de l'évènement 2 sur l'Orb. En l'absence d'élaboration d'un avis en commun dans le temps imparti, nous avons annoncé aux joueurs que l'Hôtel annoncé dans l'évènement avait été construit. L'équipe Do, insatisfaite de cette issue de l'évènement, prend la parole en premier lors de la discussion commune sur l'évènement 2. Do 1 entre dans la discussion en écartant immédiatement la possibilité de consensus pour adopter une position ferme contre le projet. Il a recours pour asseoir sa position à une action en justice mais aussi à la construction d'un autre équipement d'arbitrage : le classement de la vallée. Do 1 est soutenu par toutes les équipes pour s'opposer au projet de remonter de l'eau, compris comme un projet de construction d'un barrage. Mi 2 hésite cependant à signer la motion commune de recours en justice. Pour lui, la négociation est à privilégier. Cette discussion de l'usage du « bâton » dans l'évènement 2 trouvera plusieurs échos dans la partie jusqu'au Débriefing cité en conclusion de la section précédente. Trois extraits de jeu sont repris ci-dessous.

Discussion collective Evènement 2 Orb : Projet de réalimenter un canyon à sec

- Do 1-3 : Nous d'abord on demande à ce que vis-à-vis du nouveau projet qui se présente, le maire réunisse un nouveau conseil municipal pour présenter les avantages et les inconvénients et qu'il y ait une discussion entre tous les habitants et la deuxième chose c'est que comme au niveau négociation dans un premier temps ; on n'a pas réussi à s'entendre, on a l'intention d'engager une action en justice vis-à-vis de tout le projet en s'appuyant sur l'atteinte vis-à-vis notamment des aspects milieux mais aussi patrimonial parce que, en parallèle, on a engagé une démarche pour reconnaissance au niveau européen du côté patrimonial de la vallée.(...) On fait réellement une action en justice parce

qu'on n'a clairement pas confiance envers les services de l'Etat qui gèrent le projet et qui ont donné leur autorisation. (...)

- Animateur : est-ce que tout le monde rejoint Monsieur Do pour l'action en justice collective ?

- Ré 1-3 : Je pense qu'il faut le faire.

- Ré 2-3 : En tous cas il faut être attentif.

- Do 1-3 : Attentif, en toute franchise c'est insuffisant.

- Do 2-3 : C'est botter en touche.

- Ré 2-3 : Si des enquêtes publiques se mettent en œuvre, il faut être attentif s'il y en a.

- Do 1-3 : Je vais vous dire comment se passent les enquêtes publiques, à partir du moment où une enquête publique est engagée c'est que l'autorisation n'est pas loin d'aboutir.(... Au moment de la signature de l'avis collectif, Mi 2 hésite à signer)

- Mi 2-3 « Action en justice... On le cautionne ? Même l'action en justice ? Ca arrive après d'après négociations.

- Animateur : Vous pouvez ne pas signer

- Mi 2-3 : Pourquoi pas ? (Il signe)

- Do 1(De retour dans sa maison pour l'évènement 3 et suite à l'annonce de l'abandon du projet par l'animateur) : « Nous avons bien fait de rentrer de manière forte en action ». (...)

Test Orb Table d'équipe Do Evènement 3 : Un éleveur est soupçonné de polluer

-Do 1-3 : On est plus pour la discussion dans un premier temps

-Do 2-3 : Tout le temps, de toute façon, il faut envisager une négociation mais il faut employer la politique de la carotte et du bâton. A savoir que l'éleveur doit connaître absolument la loi. C'est un citoyen responsable, il doit bien connaître la loi et les procédures juridiques. (...) Toute personne maintenant doit prendre connaissance des procédures juridiques qui le concernent. Ca évite des problèmes. Ca c'est contemporain.

Table d'équipe Mi Evènement 3: Un éleveur est soupçonné de polluer

Mi 2 : La proposition, faire intervenir les services administratifs, je ne suis jamais pour ou alors en tant que médiateurs mais engager une action en justice systématique ce n'est peut-être pas une solution. Il y a peut-être un préalable à faire comprendre à cet éleveur qu'il est nécessaire qu'il traite ses effluents. (Mi 1 approuve) Sans réaction positive de sa part, là aussi on engage une action en justice. La difficulté, ce qu'il va nous répondre lui c'est « moi je ne peux pas, financièrement je ne suis pas. Le système d'épuration de l'eau que vous m'imposez est au delà des capacités économiques de ma petite entreprise agricole aidez-moi » On peut trouver un compromis avec des aides publiques. (...) Il faut dans un premier temps lui faire comprendre qu'il est nécessaire de les traiter ses effluents. (...) S'il n'est pas d'accord, la police de l'eau tranchera donc c'est tout à son intérêt de faire dans ce sens.

Concert'eau donne à voir des moments de choix collectif de recourir en justice pour arbitrer dans la pluralité et les discussions sur le recours à cette modalité. Ces extraits mettent en valeur la loi comme force d'action et le choix de la faire appliquer en situation. Cependant, Mi 2-3 répugne à avoir recours à l'arbitrage de la justice et privilégie l'arrangement avec l'éleveur. Il rejoint un point de vue selon lequel « le tribunal c'est en dernier recours ». La loi est appelée dans le jeu face à l'échec d'un traitement local. De même, pour Ré 2-3, la loi doit être sollicitée lorsque le dialogue n'est plus possible. A l'inverse, Do 1-3 n'hésite pas solliciter cette modalité dans le jeu. De même, Do 2-3, d'un point de vue civique, exige de toute personne de connaître et appliquer les lois. Ré 1-3 revendique le renforcement de l'Etat arbitre. Il remet en cause la décentralisation qu'il qualifie de « une grosse erreur » et demande des instances territoriales pour arbitrer les conflits et les divergences entre élus locaux. Ceci l'amène à interroger le rôle de l'Etat et des collectivités après la décentralisation pour prendre partie pour un renforcement du rôle de l'Etat. Face à lui, Mi 1-3 mettra en avant le rôle des associations dans l'application de la loi. Alors, l'Etat n'est pas seul en charge de faire appliquer la loi mais accompagné des acteurs locaux qui sollicitent l'arbitrage judiciaire selon un mécanisme de subsidiarité.

Le recours à la justice est une voie d'action utilisée par les associations de défense de l'environnement (Lefebvre, 2001; Pflieger, 2001). Le droit français a développé l'accès à la justice pour les associations, tant en ce qui concerne les recours contre des actes réglementaires de l'administration que l'action civile en réparation du préjudice résultant d'une infraction pénale. Par ailleurs, il y a une possibilité de recours auprès de la Commission de l'Union Européenne. L'agrément d'association de défense de l'environnement facilite le pourvoi en justice. L'opposabilité des SAGE étendue aux tiers depuis la loi sur l'eau de décembre 2006 donne la possibilité d'un recours en justice. Les recours des associations tendent à rendre effectif le droit de l'environnement qui, en l'absence d'application de la puissance publique, resterait lettre morte (Busson, 2001). Cependant, étant donné les coûts des recours, les associations les limitent. Par ailleurs, Benoist Busson s'interroge sur le rôle du juge dans la société. Cette interrogation fait écho aux débats dans Concert'eau sur la sollicitation du recours en justice. Qu'en est-il sur la Lentilla ?

Parcimonie du recours en justice sur la Lentilla

Vincent, 2005 « Il y a des lois, ne serait-ce que les recenser et les faire appliquer. Il n'y a pas de passe à poisson dans le barrage de Vinça, il n'y a qu'à saisir le tribunal et la faire appliquer. Les lois ne sont pas les mêmes pour tout le monde. (...) Quand il y a un propriétaire qui fait un magasin et qui balance toutes ses merdes dedans que tout le monde le sait, pourquoi on ne va pas le voir pour lui dire que ce n'est pas possible. J'y ai été à la gendarmerie, on m'a dit c'est (nom d'une chaîne de supermarché). La rivière il l'a réduite de moitié parce qu'il fout ses gravats dedans. On me dit ce n'est pas si simple. Je leur dis si on me colle un PV, ce ne sera pas si simple. »

Vincent déplore le manque de recours à la justice et disqualifie un favoritisme accordé à des acteurs économiques importants. Il met en relief le déséquilibre de force entre l'accusation et le pollueur. Ce faisant, il disqualifie le rapport de la culture locale à la loi selon un point de vue civique d'inégalité de traitement. Suivant le constat de Vincent, j'ai observé un souci de recours parcimonieux à la loi. Pour comprendre ce souci, il est nécessaire de dépasser le constat d'une application défailante. Le témoignage de Paul nous éclaire sur l'usage du contentieux.

Paul, 2004 « Donc, il y avait le non-respect de débit réservé, il y avait la construction de l'ouvrage qui avait été fait de manière illégale. Mais les pêcheurs ne s'étaient jamais trop mobilisés jusqu'au raz le bol. Donc, quand on commence à prendre cette situation un petit peu à bras le corps, je me retrouve nommé pour la première année président de la fédération et ma réaction a été facile j'ai dit au garde chef, « vous êtes police de l'eau et de la pêche, donc si c'est pas bon, il faut les bouger les gens quand même, il faut bien prendre acte qu'il y a une situation qui ne va pas durer». Il est parti de ce que l'on appelle un constat de tournée, un constat qui n'avait pas de but contentieux mais qui avait un but de faire une constatation précise, un ouvrage sans débit réservé qui collecte toute l'eau, qui se dirigeait vers le canal d'arrosage en laissant 3km de rivière à sec. Voilà ce qu'il disait le constat, il ne disait pas autre chose. A partir de là, on a bien essayé d'alerter la sous-préfecture et c'est vrai qu'en parallèle, les gens de l'agriculture, qui s'étaient fait sérieusement savonner les oreilles étaient obligés de chercher à temporiser ou à trouver des solutions. (...) J'ai dit « Le président de l'ASA est averti de cette situation. S'il donne les consignes pour refermer la vanne, c'est une faute. La faute, il y a du pénal derrière. C'est la prison ! Il faut le lui dire à M X. Après ça, s'il n'obtempère pas, s'il donne des consignes contraires à ses agents le raisonnement suprême, peut-être absurde, c'est celui là (Le recours en justice). » (...) Dans ce monde personne ne comprendrait que les gens défendent âprement une activité de loisir contre les gens qui ont soucis pour en vivre. Personne ne nous prendrait pour des gens crédibles. La loi peut être que oui, la justice et le tribunal aussi. Est-ce qu'on respecte la loi ou pas ? »

Contrairement à Vincent, Paul était, dans la situation décrite, bien équipé pour recourir en justice par le dispositif des fédérations de pêche. Il pouvait utiliser les services du CSP (Conseil Supérieur de la Pêche) doté des pouvoirs de police de l'eau. Concernant l'assec de la Lentilla, la fédération de

pêche a eu recours à un outil juridique pour « *prendre acte* » c'est-à-dire redoubler par l'écrit la constatation d'infraction des agriculteurs qui dérivèrent toute l'eau de la rivière. Cependant, Paul est précautionneux dans le recours au droit. Il différencie le « procès verbal » du « constat de tournée » qu'il privilégie dans ce cas comme moins dur. Le constat de tournée prend acte mais ne porte pas l'accusation. Paul porte en public le conflit armé de preuves mais il ne va pas jusqu'à solliciter un arbitrage de la justice pour laisser ouverte la porte du débat. Il fait venir un tiers observateur dans le débat : le sous préfet. Le président de la fédération de pêche utilise avec précaution le dispositif institutionnel mais il y a recours pour « *arrêter de courber l'échine* ». Ainsi, il poursuit l'entretien en qualifiant d'« *absurde* » d'aller jusqu'à la condamnation au tribunal. En utilisant ce terme, il disqualifie le recours au tribunal vis-à-vis d'autres modalités de résolution de la dispute.

Paul, pose la question de la pragmatique de la réalisation du droit : « *Est-ce qu'on respecte la loi ou pas ?* ». Alors il ne s'agit plus de disqualifier le fait que les lois ne soient pas les mêmes pour tout le monde puisque la question posée est justement celle d'une juste décision en situation. L'usage de la loi n'est pas garant de justesse (« *Personne ne nous prendrait pour des gens crédibles.* ») La loi permettrait d'imposer un point de vue au détriment d'une crédibilité. Paul privilégie une reconnaissance par les personnes concernées et une résolution dans la communauté de l'eau. Paul considère le recours à la loi comme une violence qui peut appeler une violence réciproque. L'inquiétude d'une guerre ou d'une bagarre avec les agriculteurs intervient à plusieurs reprises dans son discours. Or, il est soucieux d'une solution consensuelle.

La menace de la violence

Un directeur d'ASA en réunions de comité de pilotage du projet: « Si on prévoit beaucoup de réunions, on sort les couteaux et les gilets pare balle »

Au cours des enquêtes j'ai recueilli plusieurs témoignages d'une menace de bascule vers la violence dans des cas de mise en public de discussions⁴³. Par exemple, un directeur d'ASA âgé et qui parle presque exclusivement catalan, énonce cette menace en français dans une réunion du comité de pilotage de l'étude de dimensionnement du pompage dans la retenue de Vinça, lors de l'annonce du programme des réunions. Ce témoignage fait écho à celui de Paul en début de ce chapitre qui considérait comme un progrès le fait de se mettre autour de la table. Il fait également écho à une longue histoire de « guerre de l'eau » dans un département marqué par une pénurie chronique comme l'analyse Michel Brunet du milieu du XVIIe au milieu du XIXe siècle (Brunet, 1992). Michel Brunet conclut sur la persistance des conflits jusqu'au développement de la ressource par la politique des grands barrages et des méthodes modernes d'irrigation. Aujourd'hui, les pénuries ravivent des relations agonistiques qui, si elles ne se manifestent plus par une violence physique, s'appuient sur un autre type de violence faite à la communauté. Il s'agit d'une rupture par une sortie de la table de discussion. Le qualificatif de « *sanguins* » employé en entretien pour qualifier « *les catalans* » porte ce potentiel basculement dans la violence. Si aujourd'hui le passage à l'acte est exceptionnel, la menace est toujours active.

Michel, 2004 : « En 1979 ou 1980, la DDA s'était mis en tête de nous faire signer une convention nous obligeant à donner un étiage continu. Elle nous a convoqués. C'était une grosse affaire. Le DDA est venu, l'ingénieur des eaux et forêts. Il a dit maintenant ça fonctionne comme ça. On s'est levé et on

⁴³ La violence n'est apparue que dans les tests de Concert'eau en Laboratoire. Par exemple, dans le test 3, suite à la construction de l'Hôtel contre l'avis de Do 1, celui-ci bascule dans la violence « On va sortir le plastique ». Dans les tests plateforme, les joueurs ont maintenu un comportement « civilisé » bien que le recours à la loi ait pu être vécu comme une violence. Personne n'a fait peser la menace physique.

est parti. (...) Ici, il n'y a pas de règlement écrit. A chaque fois qu'il y en a eu un, il n'a pas été signé. La seule fois où il y en a eu un cela devait être il y a une vingtaine d'années. J'étais jeune syndic et on a claqué la porte. Etant entendu qu'on avait des droits d'eau sur la rivière et qu'on ne souhaitait pas les donner. Par contre, il y a deux périodes : avant et après la nouvelle loi sur l'eau où (le président de la fédération de pêche) est arrivé avec ses lois (rire) (...) Je lui ai dit (en réponse à une menace de recours en justice) de toutes façons, c'est simple, ou on le laisse tel que c'est et si vous le touchez, le lendemain, je vous fous une réunion publique à la mairie, on démissionne tous et après, vous n'avez plus de responsable en face. La négociation sera différente. Et vous verrez que l'eau, on la bouchera pareil. »

Dans cet extrait, Michel, témoigne de l'alternative de la violence utilisée pour éviter la mise en forme de nouvelles règles collectives. Il rappelle un épisode passé de refus de remise en question de leur droit historique sur la rivière. A la fin des années 80, la sortie de table fonctionne, face à un représentant de l'Etat soucieux de maintenir la paix sociale qui ne prend pas le risque de s'opposer aux agriculteurs. La sortie de table marque une rupture dans une république définie sur une grandeur civique mais aussi dans une démocratie délibérative qui privilégie le dialogue. De même, la menace de démission marque une rupture face à cette démocratie qui attend l'engagement d'individus autonomes et responsables. La démission prive la machine judiciaire d'un responsable à assigner, si le canal n'a plus de gestionnaire et fait peser la menace d'une gestion anarchique des prélèvements. Encore aujourd'hui, face aux accusations ou à la menace remise en cause de leur droit d'eau, les agriculteurs comme certains élus font peser la menace de sortie de la discussion et l'activent. Une personne interrogée rapporte ainsi une sortie physique de la salle d'un agriculteur et d'un élu avant la fin d'une réunion en 2007 pour manifester un désaccord.

Cette sortie de table souligne une autre caractéristique de la culture politique locale qui tient à la place réservée au conflit. Michel n'a pas peur d'entrer en conflit ou de déclencher une crise par exemple en rompant le dialogue. La crise est un événement qui ne revêt pas une dimension négative pour lui en tant qu'elle renforce la communauté contre un adversaire identifié. Michel fait référence à l'affrontement lors d'un match de Rugby pour symboliser ces relations agonistiques. A l'inverse, un représentant des services de l'Etat, affecté à Perpignan depuis peu d'années, déplore cette place centrale de la crise dans la coordination. Il reconnaît que la crise puisse être un « outil » selon des « schémas théoriques de réorganisation ». Cependant, la récurrence des crises entraîne selon lui une « perte d'énergie » conduisant à des « solutions à minima ». Sa critique se développe selon une grandeur industrielle pour souligner la « petitesse » de la culture catalane. Il disqualifie l'orientation vers le passé et non pas vers l'avenir ou le progrès.

Un représentant des services de l'Etat, 2005 « L'expérience locale ne nous amène pas à être optimiste sur la capacité des acteurs locaux à anticiper les conflits. On ne fait rien tant que ça ne pète pas et quand ça pète on se tourne vers l'extérieur et les services de l'Etat. Et alors la solution proposée est réglementaire. (...) A chaque fois qu'on a des conflits d'usage sur la partie prélèvements d'eau, on revient toujours sur les mêmes schémas : on a un conflit entre des riverains qui estiment avoir des droits d'eau eux aussi parce qu'ils sont propriétaires riverains ou parce qu'ils sont intégrés à l'ASA d'office alors qu'ils ne sont pas agriculteurs. Des agriculteurs qui estiment que c'est fait pour eux et que c'est à eux de l'utiliser et des utilisateurs du cours d'eau naturel qui estime que les usages naturalistes de l'eau ne sont pas préservés. On est toujours sur les mêmes schémas où on demande à l'Etat de surveiller les débits réservés. »

Aujourd'hui, si la diminution des moyens des services de l'Etat limite ses interventions, il poursuit une intervention en arbitrage ou de médiateur et selon une tradition d'appui technique aux collectivités mise à mal par le manque de moyen et l'évolution des compétences dans la décentralisation. Comme en témoigne un responsable des Pyrénées Orientales, la DDA est aujourd'hui parcimonieuse pour le choix des projets dans lesquels elle s'investit. Pourtant, il souligne sa fonction d'arbitrage pour laquelle il est sollicité par des acteurs locaux de façon subsidiaire en cas de défaillance d'un arbitrage dans la communauté ou d'un arrangement. Ce

témoignage permet de revenir sur la pragmatique de la sollicitation de l'arbitrage de l'Etat après le détour par l'identification d'une menace de conflit ou d'action violente.

Ce recours à l'arbitrage de l'Etat pour consolider une communauté de l'eau qui se délite suite à une évolution des usages intervient à plusieurs reprises dans l'histoire de la Lentilla et d'autres canaux des Pyrénées-Orientales. Michel Brunet explique la persistance des conflits du milieu du XVIIe au milieu du XIXème siècle par l'absence d'une autorité de l'eau (Brunet, 1992). Ruf (Ruf, 2000) montre à propos des canaux de Prades sur la vallée de la Têt des basculements historiques successifs entre autogestion et intervention d'une autorité extérieure, opérés pour contre balancer les rapports de force successifs. Sur la Lentilla, l'Etat est sollicité pour reconnaître des droits d'eau des groupes « sociohydrauliques » (Riaux, 2006). Au XVIIIème siècle, le Préfet est garant du bon fonctionnement de l'organisation « sociohydraulique », en arbitrant les litiges à partir des règlements d'arrosage rédigés par les syndics des associations syndicales. A partir des années 1850, alors qu'une politique d'aménagement hydraulique et de promotion de l'agriculture irriguée est adoptée à l'échelon national, les responsabilités du préfet dans le domaine de la gestion de l'eau sont déléguées aux services hydrauliques des ponts et chaussées nouvellement créés. Au cours de la seconde moitié du XIXe siècle, sur la Plaine de Vinça, les ingénieurs des ponts et chaussées interviennent dans la résolution de conflits liés au manque d'eau. Les demandes d'extension des périmètres des associations syndicales se multiplient, ainsi que les disputes entre irrigants des associations à propos du partage de l'eau. Les ingénieurs des services hydrauliques, sollicités par les syndics des associations syndicales, vont préciser les modalités de partage de l'eau. Jeanne Riaux observe le préfet prendre des décisions à la place des syndics dans les années 1940 à propos de la répartition villageoise de l'eau. D'autre part, elle observe la résolution de conflits par une précision des parts d'eau individuelles sous l'impulsion des services hydrauliques et à la demande des irrigants. Les archives rapportent le questionnement qui a accompagné ces interventions, sur le rôle du préfet et la définition de l'intérêt collectif, dans un contexte où les ingénieurs des ponts étaient souvent d'origine catalane et connaissaient la culture politique locale.

L'Etat en intervenant de l'extérieur a participé et participe à la consolidation d'une communauté de l'eau. Sur la Lentilla, la loi ou l'Etat sont sollicités selon un principe de subsidiarité, lorsque la communauté ne peut résoudre un conflit. Cependant, ces modalités de composition de la pluralité si elles apparaissent nécessaires dans certaines situations, ne sont pas privilégiées ; on y recourt avec parcimonie. Do 1-2, par exemple, privilégie l'arrangement au procès, au point de privilégier un « mauvais arrangement » à un « bon procès ». Interrogeons nous sur cette affirmation qui privilégie l'arrangement.

Do 1-2 – Débriefing à froid : « Il vaut mieux un mauvais arrangement qu'un bon procès »

2.3.1.3 La prédilection pour une résolution sans solliciter de publicisation

Le point de vue de Do 1-2 rejoint celui de Mi 1-3 dans le témoignage sur le test sur l'Orb présenté dans la section précédente. Mi 1-3 était gêné du recours à la loi au détriment de la prise en compte des difficultés de l'éleveur. Les joueurs de cette équipe cherchent alors d'autres solutions comme utiliser les installations d'épuration de l'hôtel au profit de l'activité d'élevage. Dans l'ensemble des tests, l'évènement de l'éleveur a mis en discussion la sollicitation de la loi vis-à-vis de l'arrangement en aboutissant à une même réponse dans la plupart des tests : un arrangement qui accepte temporairement la situation de pollution en visée de sa résolution mais avec la menace d'un recours en justice si aucun effort n'est fait. Sur cet évènement, la loi ne se présente pas comme une alternative à l'élaboration d'un compromis local mais au report du jugement en justice pour accorder une place d'autres critères du juste ou faire preuve de sollicitude vis-à-vis de l'éleveur.

La mise en discussion de cet évènement a trouvé son origine dans un témoignage de Michel sollicité par une personne nouvellement présidente de ruisseau à qui il avait offert son expérience.

Michel, 2004 « Pour preuve, le rec⁴⁴ (...), il y a un petit ruisseau indépendant, à qui on donne de l'eau, je vous l'ai dit tout à l'heure. Ça fait deux ans qu'il n'y avait pas de président, qu'il n'y avait plus personne. (...) Ils sont arrivés à faire une assemblée générale et à mon grand étonnement quand on est arrivés là bas, il fallait 2 syndicats, on en a eu 6. C'était formidable. On m'a dit depuis 2 ans qu'est ce que tu attendais. Mais sur les 6, il y en a aucun d'agriculteurs. C'est tous des résidents secondaires. Ils se sont réunis, ils ont désigné une présidente, on a bu un pot, une dame est venue me dire que c'était elle qui serait présidente. Je lui ai dit que si ils ne savaient pas comment ça marche, qu'ils viennent à nos réunions de ruisseau et ils verraient comment on opère. Une semaine après, elle téléphone et elle me dit je vous appelle pour savoir où vous faites les analyses d'eau. Je lui dis : « moi j'en fais aucune. Il n'est pas question que je fasse une analyse d'eau. » Elle me dit : « nous on veut en faire une, il y a eu une réunion du syndic et il y a le chevrier qui met le petit lait dans le ruisseau ». « Oh merde ». Je lui dis « non, il ne faut pas faire comme ça, ne faites pas une analyse, ne le foutez pas au tribunal le pauvre type, allez le voir et discutez ». « Ouais, mais il n'est pas agréable », elle me dit. « Un chevrier ça sent pas bon mais allez y ». Alors finalement, je lui dis « je vais monter et aller avec vous voir le chevrier ». On est allé voir le chevrier et on lui a expliqué. Ce n'est pas parce qu'il met le petit lait dans le ruisseau qu'il vérole toute la plaine. Je lui dis le jour où tu le mets, tu lui dis, tu lui demandes, tu passes un coup de fil et voilà. Pour vous dire que tout ça, ça va changer entre l'urbanisation qui arrive qui est très forte. (...) L'exemple que je vous donnais c'est le pauvre chevrier : «Maintenant, toi, ton petit lait, tu fais une usine pour le traiter ». Ça ne me fait pas rigoler, parce que quand je suis monté, je me suis dit pauvre type, je le connais de vue à peine moi, j'ai dit à ma femme, pauvre mec, ils vont te l'enterrer là bas. Il y avait un type retraité des impôts, il portait cravate. Tout juste s'il ne voulait pas le foutre au tribunal. Il faut que vous fassiez ça. Moi j'ai lu dans un livre qu'il fallait que vous fassiez un truc de traitement, une station d'épuration. Vous comprenez, il a 40 chèvres, il n'a pas changé la chemise il y a deux ans. Ce type il est cerné. Qu'est ce qu'il va faire. Moi je le sais, il va durer 3 ou 4 ans et un beau jour, il va vendre toutes ses chèvres, il ira demander le RMI, et voilà, non ? »

Ce témoignage montre la confrontation de différentes façons d'opérer. Michel recherche des solutions dans des accords interpersonnels. Plus généralement, on observe sur la Lentilla l'importance de la résolution des problèmes par arrangements qui sont revendiqués comme souples et réactifs, en particulier pour répondre à des situations d'urgence lors d'étiages sévères. Ils sont préférés à la rigidité d'une convention écrite.

Michel, 2004 « Lorsque l'on a moins d'eau à partir de début août, on tire la corde c'est une entente entre le maire et le président du ruisseau. Quand la SAUR commence à dire que les puits baissent, on allège notre prise d'eau et on l'envoie sur la Lentilla. (...) Jusqu'à maintenant, avec les maires successifs, on s'est toujours bien entendu. On se connaît, on se téléphone. Bon, on a nos repères physiques. Moi je sais quand l'eau arrive là et pas là, donc on n'a même pas besoin, je vais voir, et on s'appelle. S'il y a vraiment une crise, on se réunit. L'eau potable passe toujours avant l'eau d'irrigation. »

Michel dit céder de l'eau au canal de Josette, en vertu d'accords oraux. De la même manière, il dit renoncer régulièrement à quelques jours d'eau en période estivale pour réalimenter les puits d'eau potable de la Communauté de communes de Vinça-Canigou. Ces arrangements s'appuient bien sur un ordre de grandeur des usages qui n'est pas mise en forme dans des règlements écrits mais

⁴⁴ Au sens premier : gouttière mais ce mot est employé pour désigner un petit ruisseau ou un canal d'irrigation comme c'est le cas ici.

rappelé oralement sur la priorité de l'eau potable et la prévalence du canal de Michel sur l'autre canal dont la prise d'eau est à l'aval. Cet ordre reste ouvert à une remise en cause.

Le cas du chevrier montre comment Michel privilégie le tissage de liens dans la proximité. En cas de problème, il conseille d'aller voir la personne et de discuter. Il ne monte pas vers le public et rejette les dispositifs qui proposent un jugement public comme le tribunal. Il disqualifie les objets qui font référence à un état public de la personne (« *la cravate* »), à une mise en forme conventionnelle des connaissances sur l'environnement (« *le livre* », « *les analyses d'eau* ») et à un traitement industriel des objets (« *l'usine* »). Michel privilégie l'œil sur la rivière alors que les personnes de l'autre ruisseau se réfèrent à un dispositif public et conventionnel : la loi et l'analyse de laboratoire. Le témoignage sur le partage de l'eau met en valeur la relation familière de Michel à l'environnement. Il a ses repères physiques qui ne sont pas mis en forme conventionnelle. Cet argument renforce le rejet d'une étude qui s'appuierait sur des indicateurs qui permettraient certes une mise en équivalence plus étendue, comme le débit de la rivière, mais serait sans doute moins précis quand à la crise à venir liée à une pénurie d'eau évaluée d'un simple regard sur le Canigou chaque matin en sortant de sa maison. Michel valorise la singularisation et la familiarisation de l'équipement de gestion de l'eau. Il donne l'exemple des modalités de partage de l'eau dans le passé, non pas à partir d'un outil générique mais à partir de « *petites pailles* », de « *petits trucs* ». Ces instruments de mesure échappent à un régime conventionnel et même à une durabilité. La taille des pailles n'est pas normée et leur usage est ponctuel.

Michel, 2005 à propos d'un point du canal « *C'est l'endroit où le ruisseau arrivait et il y a un système avec des vannes. C'est là où ils discutaient quand il y avait pénurie, les syndicats montaient là-bas et ils réglait les vannes avec des petites pailles, des petits trucs.* »

L'épisode du chevrier montre, par ailleurs, que Michel privilégie le téléphone au courrier. Le téléphone est plus proche d'une interaction en face à face. Il permet une simultanéité des échanges et ne laisse pas de traces. Une telle prédilection pour le téléphone est présentée dans plusieurs entretiens, comme le souligne également le témoignage du garde vanne ci-dessous. Ce second témoignage montre non seulement l'importance de l'usage du téléphone mais aussi l'organisation de la communauté autour de cet usage. La mairie dispose du numéro de téléphone du garde vanne. Les usagers qui « *appellent* », sont invités à contacter le garde vanne et non pas à déposer une requête écrite.

- *Enquêteur* : Il y d'autres moyens de communication avec les membres de l'ASA ? Toi tu vas les voir mais sinon, c'est par courrier ?
- *Le garde vanne* : C'est plutôt par téléphone. Soit ils m'appellent, s'il y a vraiment un problème, ils m'appellent sur le portable. Soit ils me voient. Il y en a qui montent directement au bassin quand j'y suis ou ils passent à la maison mais c'est souvent le téléphone, à 98%. A la mairie, ils ont mon numéro de téléphone. Donc quand il y a des gens qui appellent, ils leurs donnent le numéro et ils m'appellent.

L'arrangement demande une capacité à descendre dans les régimes pour considérer ou tout au moins accepter l'affection d'autrui. L'ouverture qu'il permet pour accueillir les personnes qui ne sont pas habitués à intervenir en public comme le « *pauvre chevrier* » s'accompagne d'une fermeture aux personnes non disponibles pour être affectées par le proche. Il ne demande cependant pas nécessairement d'entretenir au préalable une relation familière avec autrui. Michel dit ne pas connaître le chevrier lors de la sollicitation de Josette. Il demande de reconnaître l'oppression sur les biens du proche selon une approche compréhensive qui écoute la voix du chevrier. Il traite le cas du « *pauvre* » chevrier, selon une éthique de la sollicitude.

Cependant, Michel n'évacue pas un jugement en référence à un bien commun en discutant à la fin de son témoignage l'enjeu de maintenir un emploi et de faire que cette personne ne soit pas amenée

à vivre des aides de l'Etat. L'arrangement ne signifie pas l'abandon d'un jugement moral (voir 1.3.2.2). On retrouve dans les expériences de Concert'eau ce souci d'un arrangement qui ne céderait pas à la tyrannie d'intérêts personnels. S'il y a un refus d'utiliser un équipement conventionnel ou de publiciser la tension, une montée en généralité est bien utilisée pour traiter le cas singulier. Lors du test sur l'Orb, les joueurs se sont mis d'accord pour aller voir le chevrier et trouver un arrangement. Lorsque l'animateur les interroge pour savoir qui va y aller, Ré 1 se propose. On a alors assisté à une levée de bouclier des joueurs des autres équipes. Ils s'opposent à ce que Ré, l'aménageur, (voir 2.2.1.1) s'y rende et sollicitent la municipalité pour traiter le cas.

En conclusion l'arrangement semble revêtir deux atouts. D'une part, l'arrangement correspond à une approche pragmatique des difficultés. Sans se soustraire à un jugement de bien commun, il laisse la porte ouverte à une adaptation aux situations et à des dérogations à la règle. Do1-2 dans le témoignage préliminaire, ne reconnaît pas ce pragmatisme au procès. D'autre part, l'arrangement laisse une place à la sollicitude et à un traitement qui considère les liens familiaux. La communauté de l'eau existante, au travers de Michel, le président du canal, semble privilégier une résolution sans solliciter un équipement de publicisation. Michel s'en remet à la parole du chevrier sans solliciter un dispositif d'évaluation formelle ou de contrat. C'est une prise de risque pour Josette qui privilégie des preuves ou des appuis conventionnels. Pour donner des garanties à Josette, Michel propose d'intervenir comme intermédiaire ou comme parrain (Breviglieri et Stavo-Debaugé, 2006) gage de confiance selon les formats différents demandés par Josette et par le chevrier. Son engagement oblige alors la présidente du canal, à se conformer à cette façon de faire, sous peine de rompre leur propre relation. Les différences dans la façon de traiter ce cas demandent alors de regarder plus en détails des différences de façon de faire avec des biens du proche qui s'affrontent sur la Lentilla.

2.3.2 Différentes façons de traiter les biens du proche

Dans Concert'eau, pour chacun des événements, une équipe est touchée personnellement (voir 2.1.2). Il s'agissait d'introduire des biens du proche dans l'exploration pour observer comment ils seraient traités dans la prise de parole à la table commune. Il s'agissait d'observer l'expression publique de liens personnels et des attachements de proximité. Les biens du proche étaient dans 3 cas un lien familial et dans un cas, l'atteinte à un environnement familial. L'attachement à un environnement familial, dont l'enjeu de traitement a été mis en valeur dans la section 2.2.3.2, était faiblement représenté.

Dans de nombreux cas, l'élément d'attachement n'a pas été vu, ni mis en discussion. Si on a pu observer des descentes dans les régimes, elles étaient effectuées par les joueurs et non pas par leurs personnages. Par exemple dans le test 1 sur la Lentilla, la plupart des joueurs se connaissaient de longue date. Leur histoire commune les fait basculer vers un engagement familial réciproque. Ils se taquinaient. Dans quelques cas, en particulier les séances en laboratoire ou avec des étudiants, nous avons pu observer un traitement appliqué à cet élément. Par ailleurs, dans l'ensemble des cas, les joueurs en se construisant des personnages, leur ont attribué des caractéristiques susceptibles de s'exprimer en terme de proximité. Ils se dotent d'enfants ou d'une origine territoriale. Ceci donne à voir différentes grammaires politiques dans le traitement de l'élément du proche.

Les tests de Concert'eau permettent bien d'alimenter l'analyse du traitement des biens du proche. Dans les tests en laboratoire, par exemple, l'évènement de l'éleveur qui pollue, neveu de l'une des équipes s'est avéré intéressant. Les joueurs étaient en désaccord sur la façon de traiter cet élément.

Test en laboratoire N°3

- « Mi 1-L3 : « Sur la famille, je voudrais revenir sur l'histoire de l'éleveur et de la conduite. Au final comme nous on voulait une consultation, le lien familial, on l'a complètement oublié et c'est vrai que j'ai trouvé quand vous défendiez le cousin ou le neveu, j'ai trouvé que c'était contradictoire avec le rôle de l'environnementaliste. Je ne sais pas s'il faut. Quel est le rôle de la famille ? Est-ce qu'elle doit passer avant les percepts de l'équipe ou pas ?

- Animateur : *Ca dépend des équipes. Selon les personnes ils vont ramener ça sur l'espace public ou pas.*

- Do 1-L3 : *quand je parlais de local, tous ces liens de famille ne sont pas sur la table car tout le monde les connaît en arrière plan.*

- Animateur : *Tout le monde ne le sait pas, par exemple les canyoneurs ou les nouveaux venus*

- Ré 1-L3 : *alors les gens ne vont pas le mettre sur la table (...).*

- Fa 1-3L : *On en a parlé avant on s'est dit si c'est notre cousin il est forcément pro environnementaliste si c'est réellement lui qui pollue, on est pro la sanction. On essayait de se mettre dans la philosophie d'une famille pro environnementaliste. (...) On est moins indulgent si c'est un parent proche. Il faut qu'il montre l'exemple.»*

Cet extrait de séance de jeu présente la gêne et l'interrogation d'un joueur sur le traitement de l'élément familial. Le dialogue propose différentes façons de traiter cet élément : d'une part selon des modalités d'occultation, qu'il s'agisse de ne pas « *mettre sur la table* » ou que cela soit « *contradictoire* » avec les percepts de l'équipe ou d'autre part selon des modalités d'absorption puisque « *tout le monde les connaît* » ou qu'il s'agirait d'« *une famille pro environnementaliste* ». Nous regarderons dans un premier temps des cas où l'équipe choisit de passer sous silence cet élément puis les cas où cet élément est considéré mais absorbé dans un bien commun et enfin les cas où sa mise en valeur est problématisée en soulignant la tension d'un grandissement.

2.3.2.1 Passer sous silence les biens du proche : une nécessité de détachement pour intervenir en public à égalité

Dans plusieurs cas, l'élément du proche n'est pas apparu lors des discussions à la table commune. Lors de la discussion du test avec un groupe d'étudiants, tous ont vu l'élément et s'accordent à dire que ce n'était pas stratégique de parler de l'enjeu personnel de la carte. De la même manière la connaissance d'informations « personnelles » et leur dévoilement ou leur rétention sont considérés comme stratégique puisqu'ils produisent le bénéfice d'une asymétrie d'information.

Débriefing test 3 étudiants : « C'était mon cousin, j'avais un double discours. » « Ca se sait ou ça se tait »

Ainsi, plusieurs considèrent cet élément comme un atout qui peut être avancé dans certaines situations et caché dans d'autres en fonction d'un plan à accomplir. Cette explication de l'usage de l'élément ne permet pas de comprendre en quoi dans certaines situations cela s'avère stratégique et pas dans d'autres. Parler de son neveu ou son cousin dans un lieu public pourrait avoir d'autant plus de poids si « cela ne se fait pas ».

Ainsi, pour de nombreux joueurs, comme ceux de l'équipe Mi dans le test 3 en laboratoire, cela ne se fait pas de parler de son neveu en public. Ils dénoncent la tyrannie des biens du proche qui passeraient avant les préceptes de l'équipe c'est-à-dire la défense d'un bien commun. Ils énoncent la nécessité du détachement pour éviter un grandissement vicieux du proche qui prévaudrait sur les décisions collectives. De même, dans le test 2 en laboratoire, les joueurs de l'équipe Fa sont dans un premier temps en désaccord sur le traitement du neveu. Finalement, ils choisissent de le mettre à distance en précisant que si c'est bien leur neveu, ils n'en sont pas proche « *ça fait un moment*

qu'on n'a pas discuté avec ce gars là. ». Ils mettent ainsi à distance ce neveu embarrassant. De la même manière, Do 1-L2 exprime son embarras à la rencontre de la carte.

Test 2 chercheurs :

Do 1-L2 « Le problème c'est que c'est notre cousin, c'est ça qui est chiant. ».

Dans Concert'eau, les joueurs de l'équipe Mi ont rarement étoffé leurs personnages d'expériences personnelles. C'est à dire qu'ils ne donnent pas de métier, d'enfant, de lieu de vie ou de passé à leur personnage. Les joueurs répondent bien à l'exigence de détachement portée par l'ordre Civique. La grandeur civique privilégie le collectif et exclu la considération d'une proximité (Thévenot, 2006 p221).

Do 2-L1 : « on avait l'impression qu'ils (l'équipe Mi) étaient étrangers au bassin versant »

De même, l'exclusion des biens du proche du débat politique est au cœur de théories de la justice comme la théorie libérale de Rawls (Rawls, 1987 (1971)). L'état requis de voile d'ignorance demande une libération de toute attache personnelle. La crainte d'une tyrannie sur le bien commun de liens de proximité conduit à évacuer leur expression de l'espace public. Plusieurs personnes interrogées témoignent de la tyrannie sur le collectif de querelles interpersonnelles entre élus par exemple.

Mi 1-2 Débriefing à froid : « C'est ridicule. Les problèmes politiques, vous voyez ce que ça fait. C'est tout un département qui saigne. Tout ça pour des rivalités d'hommes. C'est des bêtises des enfantillages. »

Selon cette exigence de détachement, sur le cas du dispositif des Gardons, le directeur du syndicat mixte témoigne de l'exigence du retrait d'une commission des marchés publics d'une personne qui aurait un lien familial avec un candidat.

Directeur de syndicat mixte : « Le cas des marchés publics est pour toi très intéressant dans ce positionnement des élus qui sont vachement embêtés. Il y a quand même un risque pour eux tout ça c'est pour l'intérêt général : le meilleur prix et la meilleure offre possible. C'est très difficile et il y a des tensions avec des relations humaines pas forcément familiales, mais ils se connaissent bien, ils connaissent des gens qui y travaillent. »

Ce témoignage met en valeur la tension dans ce type de situation de marché public de passer sous silence un lien personnel. Le bien commun peut venir écraser le bien du proche qui doit être tu. La préférence se voile parfois sous une autre grandeur comme une grandeur industrielle dans le cas d'un élu qui défend le choix d'une entreprise pour son expertise technique liée à une connaissance locale. Le débat public ne permet pas de mettre à jour l'ensemble des arguments et en particulier certains éléments d'ordre familiaux qui pourraient être dénoncés comme du favoritisme. On est bien ici au cœur de la tension entre proche et public. Des relations personnelles ont contraint secrètement une décision collective. Le directeur du syndicat mixte dira qu'il aurait dû anticiper l'intervention de l'élu 1 en prévenant d'autres élus qui auraient dénoncé l'argument de connaissance locale. On peut alors s'interroger : pourquoi n'a-t-il pas dénoncé lui-même cet argument lors de la réunion ? Une hypothèse est que le directeur du syndicat mixte manquait de preuves admissibles en public pour cette dénonciation. Les arguments d'une justification demandent à être montés en généralité c'est-à-dire à être mis en forme avant une parole publique. La preuve de la connaissance locale tient par exemple au vécu sur le territoire (Je justifie la qualité de l'entreprise par le fait d'avoir déjà travaillé avec eux). Le directeur du syndicat mixte ne peut rivaliser avec les élus 1 et 2 pour ce type de justification. Par ailleurs, les arguments d'une connaissance locale se prêtent plus difficilement à une mise en forme publique que les arguments techniques (la note technique) ou marchands (les

montants des devis). La tension ne vient pas du fait que l'argument de connaissance locale ait été accepté mais bien des preuves utilisées pour asseoir cet argument. Ainsi, la dénonciation de l'argument de connaissance locale ne pouvait venir que de personnes reconnues dans ce registre de connaissances.

Dans le cas d'une grammaire politique qui passe sous silence les biens du proche, cette tension ne peut être traitée. Les biens du proche doivent rester dans le domaine du privé. A l'inverse, d'autres grammaires politiques mettent en valeur les attachements.

Débriefing à froid Orb

Do 1-3 : De nos jours il est encore mal perçu le fait de se dévoiler, le fait de dévoiler ta personnalité etc... ça peut être perçu comme une faiblesse dans certains cas.

Enquêteur : Est-ce que ça dépend de cultures.

Do 1-3 : le côté générationnel intervient et la position des personnes. Avec les chargés de mission, les techniciens de rivière, c'est peut être une question d'affinité ou d'âge, j'ai plus facilement des relations amicales avec eux mais ça ne m'empêche pas quand même d'être dans mon rôle de représentant de l'agence et qu'on travaille bien sur des objectifs qui ne sont pas les mêmes et de discuter.

2.3.2.2 Mettre en valeur les biens du proche : Identité catalane et logique domestique pour protéger les attachements

Test 1 en laboratoire :

«Fa 1-1L : On tenait à vous dire qu'on était gêné : notre neveu, à nous polluait la rivière avec ses effluents. Ca nous tenait à cœur. Donc, on est allés le voir et on lui a montré l'intérêt d'un système de traitement des effluents basé sur compostage méthanisation qui permet d'avoir une utilisation harmonieuse des champs et on espère que ça va s'étendre à l'ensemble de la vallée.»

Test 3 en laboratoire :

Fa 1-3L : « On connaît très bien l'agriculteur qui est visé là. Je dirais même que c'est un membre de la famille presque et il est inconcevable que ce soit lui qui pollue la rivière. Dans la famille, on a une logique très claire, nous sommes environnementalistes, c'est une agriculture très extensive, je ne conçois pas comment ce type d'élevage peut polluer la rivière. Il y a un problème ailleurs (...) On va le voir et on vérifie c'est lui ou pas, Si c'est lui on va le voir et on trouve une solution »

Dans les tests 1 et 3 en laboratoire, les équipes Fa ont présenté le fait que l'éleveur soit leur neveu comme un atout. Le témoignage du joueur Fa 1 du test 3 explicite cet atout (voir l'extrait dans l'introduction du 2.3.2). Pour lui, l'attribut de neveu implique une appartenance à une communauté de valeurs : « c'est notre neveu, il ne peut que être pro environnement ». Alors, pour Fa 1-3L, si l'éleveur pollue, c'est qu'il ne le sait pas. Il suffit de lui expliquer pour qu'il revienne dans le droit chemin ou d'appliquer une sanction considérée comme légitime selon cette valeur commune. De même, Fa 1-1L explique que la qualité de neveu a permis d'aller voir cette personne pour la remettre dans le droit chemin qui plus est en en faisant un exemple vertueux. Un lien de proximité peut être préservé dans une grammaire communautaire (Kymlicka, 2003) s'il ne contredit pas la conception substantielle de la vie bonne définie par la communauté. On retrouve une telle acceptation de biens du proche dans une communauté définie par des valeurs communes sur la Lentilla.

- *Un élu : A chaque fois, avant d'avoir une idée communale, on a une idée communautaire. C'est implanté dans les esprits qui gèrent les communautés et les communes. Il faut savoir qu'il y a une culture... euh ... uniforme, non on ne peut pas dire qu'on a une culture uniforme.*

- *Enquêteur : Commune ?*

- Un élu : Non, on ne peut pas dire qu'on a une culture commune mais on est tous issus d'une même famille. C'est la famille de la baronnie

- Enquêteur : Vous n'êtes pas tous frères⁴⁵, quand même ?

- Un élu : On pense tous de la même façon. Quand on se rencontre, on ne se rencontre pas en tant qu'élus mais en tant qu'amis ou cousins et même, des fois, frères. Ca c'est très important dans une communauté. Ca veut dire que si, personnellement, dans ma famille, je regarde les communes, je suis originaire d'Estoher, ma mère est originaire d'Estoher. Je suis originaire d'Espira. J'ai de la famille à Finestret. Mes origines sont de Baillestavy et de Velmanya. Je suis marié à Vinça. C'est un peu l'image de ce que sont les gens qui habitent la communauté. Donc quand on se retrouve, on ne se retrouve pas comme entre gens qui n'ont rien de commun. Donc à chaque fois qu'il y a une action, on la fait dans le même esprit. Ca veut dire que maintenant, on fait tout pour qu'il y ait du développement économique parce qu'il y a un besoin au niveau de la communauté de développement économique. (...)

- Enquêteur : et du coup comment ça se passe avec les nouveaux venus, si des entreprises s'installent, c'est des gens qui n'habitaient pas ici. Vous disiez entre gens de la communauté de communes, on se connaît tous, on a le même esprit. Est-ce qu'il y a des gens qui ne sont pas de (sa ville) qui demandent à rentrer dans les conseils municipaux.

- Un élu : Oui, on n'est pas du tout fermés et autarciques. L'idée c'est de s'ouvrir justement. Je me suis mal exprimé. Cette zone on va la prévoir pour qu'il y ait du développement. On veut du développement. On veut que les villages se développent raisonnablement. Il va y avoir de l'activité économique liée à ce développement, donc certainement l'implantation d'entreprises. (...) Je les reçois quand ils arrivent, j'ai demandé à ce qu'on les reçoive. Ils reçoivent un petit package et une fois par an je les accueille officiellement. Et même, je change de langue quand je les accueille et pas en catalan. (...) Je les accueille et puis ensuite, je leur demande de s'intégrer.

Le témoignage de l' élu rend bien compte d'une construction de la communauté définie autour d'une communauté de valeurs (« *On pense tous de la même façon* » « *on la fait dans le même esprit* »). Cependant, l' élu rejette le terme d' « uniforme » et les qualificatifs identitaires pour qualifier cette « même façon » de penser. Il identifie une origine familiale commune. Ce faisant, il rejette une grandeur civique qui rendrait les membres de la communauté tous égaux et s'effaçant devant le collectif. Il caractérise la communauté de valeur par la grandeur domestique décrite au 2.2.2.3. En tant qu' élu, il se positionne en bon père de famille.

La grandeur domestique permet bien une mise en valeur des engagements familiaux (Thévenot, 2006). La facilité de l'équipe Do dans les tests de Concert'eau à jouer sur des attachements personnels témoigne de cette aptitude. Nous avons de plus retrouvé dans les tests du jeu un exemple de modèle politique, tel que la personne soit contrainte à un attachement local pour être admise à participer. Dans le test 2 en laboratoire, la logique domestique, portée par l'équipe Do a contraint les autres joueurs à se justifier dans cette grandeur et à façonner leur personnage en conséquence. Un joueur de l'équipe Ré a dû argumenter en parlant des enfants de son personnage au cours du jeu.

Test 2 en laboratoire :

- « Ré 1-L2 : Il y a un truc qui me frappe, c'est qu'on a X qui a fait la grande gueule et qui a joué l'attachement local. Du coup on est tous obligés à un moment donné si on veut être écoutés de mettre en avant nos attachements. J'ai été obligée de faire 5 enfants. (...)

- Do 1-L2 : C'est naturellement la chose qu'on a à jouer quand on est dans une position a priori inférieure au niveau économique, c'est de dire moi j'y étais. Ca oblige les autres à venir sur ton terrain.

- Ré 1-L2 : Pourquoi ça ne marche pas dans l'autre sens ?

- Do 1-L2 : Si, ça marche et c'est pour ça que le cadre est important, t'as la solution inverse qui est de dire les gens qui viennent avec le savoir et la loi en expliquant c'est comme ça. Ce qui fait l'arbitre

⁴⁵ Le frère de cet élu est maire d'une commune voisine.

entre les 2, c'est les écolos, plus ou moins intégrés. Ce que j'observe dans ma réserve indienne c'est les écolos qui savent s'intégrer et jouer sur la tradition du coin pour se faire accepter et les autres qui viennent, les gens de la ville, le jeu est de jouer sur le terroir et de mettre de ton côté les gens qui savent s'intégrer au terroir même en étant d'ailleurs (...).

- Ré 1-L2: oui ça dépend qui joue. (...) je pensais qu'avec des principes économique ou environnemental, il y aurait un déséquilibre par rapport à Do. Là, le jeu a fait qu'on a été obligé de dire moi aussi je suis légitime sur ce bassin parce que moi aussi, j'ai des enfants. »

Cet extrait rejoint le témoignage de l'élu et permet de qualifier une grammaire communautarienne qui privilégie une grandeur domestique qui semble diriger l'architecture du dispositif de gestion de l'eau sur la Lentilla. Selon cette grammaire, il convient d'avoir des attachements pour être admis à participer. Les travaux d'Assier-Andrieu confirment la prégnance d'un tel modèle politique en Catalogne Nord (Assier-Andrieu, 1997). Il montre l'importance de la structuration familiale puis villageoise en Catalogne et l'importance des coutumes. Il souligne la réticence de la société catalane à l'individualisme. Il présente la Catalogne sous le jour d'une « souveraineté culturelle ». La Catalogne n'a pas de frontière physique mais une frontière linguistique qui porte sa culture. Une telle frontière linguistique est un attribut d'une grammaire communautarienne (Kymlicka, 2003). L'élu interrogé fait bien référence à la langue comme frontière et à son effort de changer de langue pour accueillir les nouveaux venus. Cet effort est également fait au cours des réunions publiques de pilotage du projet sur la Lentilla. Cependant, j'ai pu observer l'usage de la langue catalane en réunion lors de discussions en aparté mais aussi ponctuellement pour détendre l'atmosphère. L'usage de la langue vient alors rappeler la frontière entre les participants. Ainsi, on observe sur la Lentilla une clôture propre à une grammaire communautarienne. Cette grammaire protège les attachements au risque d'écraser la pluralité de points de vue. La constitution d'une identité camoufle la pluralité.

*Fa 2-2 : « Il y a des moments où ils savent te rappeler que tu n'es pas d'ici, que tu n'est pas chez toi. »
Josette : « Les gens de la ville quand ils viennent par là, ils se régalaient bien entendu mais ils ne se rendent pas compte. (...) Parfois on râle, on dit ils ne sont pas d'ici et ils viennent nous piquer le poisson. »*

Plusieurs témoignages déplorent un sentiment d'exclusion. Fa 2-2 témoigne de ce sentiment d'être tenu à l'écart⁴⁶. Le témoignage de Josette, originaire de la vallée, exprime une démarcation entre ceux d'ici et ceux qui « ne sont pas d'ici ». L'élu cité précédemment demande aux étrangers, à ceux qui ne sont pas originaires de la communauté de s'intégrer. Il se défend d'une communauté qui exclut en marquant ses frontières ou violente l'étranger. Il tient compte de cette critique adressée à la grammaire politique en usage et propose des inflexions comme l'organisation d'une journée d'accueil et une ouverture en employant un langage commun (« je ne les accueille et pas en catalan »). Mais il n'est pas disposé à faire évoluer la communauté lors de l'accueil de l'étranger. Il demande à l'étranger d'évoluer pour s'intégrer. L'étranger ou le nouveau est toujours considéré comme petit et ne sera intégré qu'après un temps long en référence à un enracinement ancestral. C'est une communauté qui se ménage un purgatoire. Il s'agit de ménager une interface publique comme une journée d'accueil des nouveaux pour leur expliquer qu'ils auront à s'intégrer. De la même manière que l'élu, la charte de pays revendique une identité dans laquelle les nouveaux arrivants peuvent s'intégrer sans la remettre en cause.

Charte Terre Romane- 2004 - <http://www.terresromanes.fr/pays/action/valorisation-tourisme.php>
« Terres romanes et pays catalan » est un territoire propice, par sa diversité climatologique et pédologique, au développement d'images identitaires fortes. (...) En montagne, la logique de la vallée

⁴⁶ Voir également le témoignage de Thomas développé au 3.2.3.

a présidé à l'organisation sociale et économique. (...) Racontée, expliquée, affichée dans l'environnement quotidien, (la « catalanité ») est une manière d'intégrer les nouveaux arrivants (...). On peut dire qu'il existe une culture immémoriale de l'eau et que même si les conflits d'intérêt persistent, les problèmes doivent pouvoir se régler dans la sérénité et la concertation et débouchent sur des compromis acceptables par toutes les parties. »

« La catalanité » est la mise en forme publique et l'exposition d'attributs de la communauté vis-à-vis de nouveaux venus. Si la catalanité appelle des « images identitaires » et fait référence à une identité catalane, c'est en affichage vis-à-vis d'extérieurs mais cela n'intervient pas dans les coordinations au sein de la communauté qui revendique de grader une flexibilité. Par ailleurs, dans la pratique, l'équipement public reste faible et le processus d'intégration peut prendre des formes plus violentes et non médiatisées par un équipement commun. Michel témoignage de l'usage du bizutage vis-à-vis d'un anglais pour lui faire comprendre les règles de la communauté.

Michel, 2004 « Avec les anglais, je me régale. (...) Ces gens là, on n'y arrive pas. Maintenant, on a des problèmes qui sont pesants. J'en ai un autre d'anglais. Il a le ruisseau qui dessert des jardins. Il fait sa maison, il fait une belle piscine, il fait un petit lac avec des poissons. Chaque fois que l'eau passe, il bouche toute l'eau, alors qu'il n'a que 20 minutes d'eau, même pas et que l'eau doit passer là 18 heures. Chaque jeudi, c'est des coups de fil toutes les 2 heures, ça y est, Monsieur X a de nouveau bouché. Alors à chaque fois, il faut aller chez X. Un jour j'ai dit au vannier : « maintenant il y en a assez. Ce type on va lui faire comprendre. On va faire ce qu'on faisait avant. Je dis au vannier, je sais qu'il va au concert à l'église quand il y a de beaux concerts. Le jour où il y a un concert, je t'appellerai, tu m'enverras toute l'eau et puis voilà. J'y suis allé. Quand il est sorti du concert, il a eu une surprise, je peux vous le dire. (...) (rires). Ca y est il a compris. Avant, c'est ce qui se faisait, quand un type volait l'eau et que ça devenait emmerdant, quand il avait le champ bien rangé, vous savez pour semer ou pour planter. On inondait tout et après tu te débrouilles. Alors en général il comprend le type. Alors là on lui a fait le coup. Parce que quand j'y allais, il ne comprenait pas le français. Quand il est venu en colère, il parlait français. Il dit « Ce n'est pas normal, qui c'est qui a mis la vanne ? » Je lui ai dit, « la vanne, je n'en sais rien. C'est vous qui la mettez tout le temps donc c'est vous qui avez dû l'oublier. » (Il a répondu) « - Je l'ai regardée, parce que je n'y étais pas ». (Je lui ai dit) « - Quelqu'un l'a mis et c'est comme ça » Et maintenant c'est fini. »

Cet extrait souligne les difficultés de communiquer, au sens de faire du commun, avec l'étranger, « l'anglais ». L'apprentissage des règles de la communauté se fait par une épreuve matérielle ou par la transmission d'anecdote. Elle s'appuie en pratique peu sur des documents formalisés. La narration d'anecdotes transmet les règles sous forme de jurisprudence et non pas selon l'explicitation de règles ou de lois. Riaux (Riaux, 2006) observe dans les archives que le caractère écrit ou oral du droit importe peu aux yeux des arrosants. Les règles d'usage des canaux ne sont pas toujours écrites mais transmises de proche en proche par voie orale. Le caractère oral réserve une malléabilité aux règles.

L'anecdote rapportée par Michel a donné lieu dans Concert'eau à l'évènement sur une mauvaise manipulation d'un canal ayant entraîné une inondation. La discussion de cet évènement dans les tests a toujours conduit à la co-signature d'un avis énonçant l'enjeu d'information des nouveaux venus mais tantôt de vive voix par le président, tantôt par la mise en place d'un dispositif qui publicise les règles de fonctionnement : plaquette d'information, journée de sensibilisation en soulignant le besoin d'une telle mise en forme publique. On observe l'usage de tels dispositifs sur le terrain. Plusieurs partenaires institutionnels⁴⁷ ont édité une plaquette d'information à l'échelle des Pyrénées-Orientales : « Les canaux d'irrigation vous concernent. Une source de richesses pour tous

⁴⁷ ADASIA, Agence de l'eau, conseil Général des Pyrénées Orientales, Programme Leader +, Terres Romanes en Pays Catalan

– Droits et devoirs ». Elle présente succinctement le fonctionnement des ASA. Elle insiste sur les atouts de la gestion en bien commun mais aussi sur les concessions qu'elle implique : si un propriétaire achète une parcelle dans l'ASA, il est tenu de régler la cotisation même si sa parcelle n'est plus desservie par le réseau. Le site Internet de la ville de Vinça (2006) propose une page sur les horaires d'arrosage localisé. Mais on note l'absence de l'explicitation des droits et devoirs des membres de l'ASA ainsi que de coordonnées pour demander des informations. La publicisation des règles de fonctionnement de l'ASA est très succincte.

Aussi, le ressenti de certains nouveaux venus est souvent dur et plutôt que la chaleur d'une communauté qui protège les attachements et garde une flexibilité par son caractère oral, ils voient dans la communauté qui s'affirme catalane un affichage d'identité qui camoufle des intérêts individuels. Ils n'y voient que le marquage d'une frontière. La référence à Manon des Sources vient dans le discours, pour disqualifier une tyrannie de la gestion patrimoniale ancestrale et l'exclusion des nouveaux. Un représentant des services de l'Etat dénonce la qualification de communauté en référence à une grandeur civique de solidarité et d'effacement des individus derrière le collectif. Il disqualifie le camouflage d'intérêts individuels sous couvert d'une solidarité communautaire reprenant la thèse d'une montée de l'individualisme. Pour lui, l'identité ne fait que cacher des stratégies individuelles. La fierté identitaire conduit à négliger l'opinion extérieure.

Un représentant des services de l'Etat, 2005 : « La communauté catalane, je ne vois pas bien ce que c'est. L'identité je vois ce que c'est, la communauté non. Je n'ai que deux ans de présence dans le département, je n'ai pas d'exemple de solidarité catalane qui pourrait être un indicateur de cette communauté catalane. Aujourd'hui la perception que j'ai c'est que le mélange sur le terrain de catalans et de non catalans, je ne vois pas de différence dans leur comportement et j'aurai plutôt tendance à parler d'individualisme que de communautarisme. (...) Au quotidien, j'ai plus des individus qui viennent me voir que des gens porteurs d'un message collectif. Et c'est aussi pour ça, je suppose qu'il y a assez peu de capacités d'anticipation. Ils sont porteurs de leur propre message et n'écourent pas les autres.

2.3.2.3 Un traitement pragmatique qui sollicite des compétences de grandissement et de compréhension

La première façon de faire avec les biens du proche présentée est d'en faire abstraction en public. La seconde est de la mettre en valeur dans une grandeur domestique. Or, ces deux façons, chacune à leur manière, protègent et écrasent les biens du proche par le silence ou la contrainte d'une identification. Elles conduisent à une évacuation confortable du traitement des biens du proche. Il est possible de tenir des propos généraux détachés de soi et de passer ses attachements sous silence ou de faire croire qu'ils sont protégés dans une communauté. Si une grammaire communautaire privilégiant une grandeur domestique met bien en valeur des attachements, elle en exclut d'autres. Comment considérer l'attachement au territoire et aux canaux du canyoneur ou de l'étranger récemment installé ? Le grandissement des attachements en coutumes ancestrales rigidifie la représentation de rapports à l'environnement en évolution et empêche leur adaptation. Elle empêche l'expression d'une pluralité de points de vue.

Grandir les attachements de proximité est coûteux. Cela demande une approche pragmatique et un investissement dans chaque situation. Comment le dispositif peut-il accueillir ces passages entre biens du proche et biens communs en alternative entre l'exclusion dans le privé ou l'absorption de la grammaire communautaire ? Quelle possibilité y a-t-il de passer des biens du proche à d'autres grandeurs, sans les écraser ? Sous quelles conditions pragmatiques des dispositifs civiques

peuvent s'ouvrir aux attaches locales ? Un enjeu politique majeur est de réfléchir à ce que l'on fait des biens du proche lors de grandissement dans un autre ordre que l'ordre domestique.

Fa 1-3 : « Si on intervient avec des personnes qu'on connaît, ça renforce le rôle pédagogique. On ne prendrait pas des gants avec un illustre inconnu. (...) Ca restait très sain parce qu'on se connaissait (...) Dans des situations délicates, on s'explique en off. C'est délicat, on connaît la personne et on ne veut pas que le personnel en pâtisse derrière. (...) Si on sait que l'on part au clash, c'est mieux que ce soit avec des inconnus. Si un compromis doit être élaboré, c'est mieux que ce soit avec des gens qu'on connaît. Si on se connaît, ça favorise l'élaboration de compromis. Si on ne se connaît pas, ça permet d'avoir recours au règlement ou à la technique »

Pour Fa 1-3, la connaissance personnelle est une condition qui facilite l'élaboration d'un compromis. Le fait de connaître la personne conduit à faire plus d'efforts et donne la possibilité d'éviter les malentendus. Avec les personnes qu'il connaît, il cherche à éviter les tensions. Différemment, il ne se soucie pas du ressenti d'un inconnu, avec lequel il suggère de traiter par l'intermédiaire d'un dispositif public selon la première modalité qui passe sous silence les biens du proche. Le passage de la situation éprouvée à son traitement en généralité ou la mise à l'épreuve d'un traitement général dans un cas singulier est coûteux et fait peser le risque de l'échec tant les situations singulières échappent à un traitement général. Certaines personnes assument ce coût et revendiquent l'importance de traitement des biens du proche. Un bon président paternaliste manifeste en particulier cette capacité de grandissement.

Capacités de traitement pragmatique des biens du proche : compréhension et distanciation

Yves, 2005 : « Il faut avoir le personnel pour pouvoir évaluer l'intérêt général (...) Il faut connaître le terrain et les gens pour comprendre comment ça marche et il faut du temps pour ça. »

Cet ingénieur de la chambre d'agriculteur témoigne de ce travail de prise en compte du personnel pour monter jusqu'à l'intérêt général. Il accorde une grande importance au traitement personnalisé de chaque cas. Lorsqu'il présente la Lentilla, il décompose chaque personne pour expliciter les différentes attaches et les différents biens qui la construisent. Une approche personnalisée ne se limite pas à identifier des intérêts mais aussi des éléments plus intimes ou de l'ordre des convictions de l'interlocuteur. Yves s'appuie pour cela sur le déploiement de catégories sociales qui, par touches successives, dépeignent des personnages à l'enquêteur qui ne les connaît pas. Il joue sur des qualifications de sens commun pour monter en généralité et exprimer ses impressions vis-à-vis d'un interlocuteur, qu'il s'agisse d'identifier des « *casquettes* » ou des liens personnels.

Yves, 2004 : « L'arrivée d'un nouveau directeur à la tête de l'ASA de Vinça et les difficultés de l'été 2001 ont relancé les réflexions sur ce projet, mais sur de nouvelles bases. (...) Donc changement de directeur, l'ancien, X qui devait avoir 80 ans arrête et c'est un nouveau Y qui prend sa place. Lui, dans son cursus, il a été technicien de l'ADASEA pendant une quinzaine d'années. Après il s'est installé, il a été maire à -, qui est une commune tout à fait en aval... Après, il a repris une exploitation sur Vinça. Responsable syndical local, élu chambre (...) Donc, en 2001 situation de crise, il se trouve que le responsable de l'association de pêche locale est aussi le président de la fédération de pêche avec qui on a commencé à travailler dans le cadre d'Irrimieux⁴⁸. Donc on se connaît bien. Lui aussi a un profil particulier c'est le responsable des acquisitions à la DDE. Ce n'est pas un président, je dirais, habituel. C'est pas comme son prédécesseur un agriculteur retraité. C'est quelqu'un qui pèse, qui

⁴⁸ Opération nationale initiée par la profession agricole, pour promouvoir une gestion globale et équilibrée de la ressource en eau et de son utilisation qui concilie le respect de l'environnement et une agriculture économiquement viable. Elle repose sur le volontariat des agriculteurs et tient compte des spécificités locales.

participe depuis 3-4 ans aux négociations sur la répartition de l'eau à l'aval du barrage de Vinça Ce qui est intéressant c'est que le président de la fédération de pêche à une résidence à B (commune du bassin versant). Il est élu municipal à B. Et cette commune a repris le canal. Il est donc intéressé à titre d'irriguant lui-même puisqu'il y a un autre petit canal du côté de B... Il est donc impliqué en tant qu'irriguant et commune sur la partie amont »

Yves se positionne dans le projet comme médiateur entre agriculteurs et non agriculteurs et entre terrain et institutionnel. Il montre des compétences de compréhension et de traduction mais surtout la compétence à grandir les biens du proche c'est-à-dire celle « d'implication et de détachement » soulignée comme bénéfique dans les démarches de concertation (Beuret, 2006). Lors de la première rencontre, il accompagne un temps de présentation en généralité du projet à une visite des lieux pour nous faire éprouver le terrain. De la même manière, il sait moduler différents régimes d'engagement avec les partenaires du projet. Pourtant, souvent, dans le grandissement des attaches de proximités en public, il s'arrête à un niveau de défense d'objectifs commun, incarnant une fonction de défense des intérêts agricoles, selon le rôle attribué par son emploi à la chambre d'agriculture.

Le témoignage de Yves met par ailleurs en valeur la présence de personnes composites telles le président de canal ou le président de la fédération de pêche, comme un atout dans le projet, comme je l'ai déjà évoqué au 2.2.2.1. L'une des explications de la réussite du projet, récurrente dans la bouche des partenaires, tient au changement concomitant des deux présidents ayant permis une exploration collective de solutions. La présentation de ce qui compose ces personnes permet d'identifier des points communs comme le fait que le président de la fédération de pêche soit « irriguant lui-même » ou que ces deux personnes aient eu l'occasion de travailler ensemble. Le premier au service des expropriations foncières de la DDE s'occupait de rachats de terres sur la commune du premier. Pourtant, dans les entretiens, il semble que plus que les points communs c'est la capacité de ces personnes à prendre en compte l'altérité, à se mettre à la place de l'autre qui permet une issue heureuse. Cette capacité s'exprime dans la façon dont ils ont su enrôler d'autres partenaires et présenter le projet.

Concert'eau donne à voir l'écart d'expérience dans la gestion de l'eau entre les joueurs et leur capacité aux déplacements. L'improvisation dans le jeu est facilitée par la possibilité de puiser dans un stock de connaissance de l'objet. La façon dont ils éprouvent le bassin versant leur permet de comprendre la pluralité de point de vue Mi 1-2 par exemple est né dans la vallée de la Têt. Il a fait des études en Alsace dans le domaine de l'environnement puis a travaillé dans une association d'éducation à l'environnement en attendant de reprendre l'exploitation familiale, au départ en retraite de son père. Cette personne est une figure intéressante de composition entre la préservation d'un ancrage local fort et un souci de s'affirmer comme individu autonome et responsable. Il parle en catalan à ses enfants, travaille à la préservation d'un patrimoine et à la transmission d'un savoir. Il croit en l'avenir d'une agriculture sur le département et s'investit dans sa défense en promouvant des changements d'organisation : développement de la vente directe, négociation auprès des distributeurs. Il témoigne du bénéfice d'une prise de distance au cours de ces études qui lui a permis de déconstruire pour valoriser, ce qui était considéré comme naturel : la gestion collective de l'eau.

Mi 1-2, 2006 : « Ce qui m'a fait prendre conscience de l'intérêt de la gestion de l'eau c'est en licence ou en maîtrise. Avant c'était normal, naturel dans l'ordre des choses. Je pensais que c'était différent dans les pays non méditerranéen mais relativement la même chose (...) Avec les alsaciens, on a fait un échange avec les andalous, je me suis retrouvé interprète avec des gens fascinés par les canaux d'irrigation, les stations de pompes⁴⁹ : qui font un captage mais laissent le débit

⁴⁹ Prises d'eaux qui alimentent des canaux qui sinuent à flanc de montagne et de terrasse alluviale.

réservé. L'organisation de l'irrigation, les cours d'eau, les impôts, le tribunal. Ces gens là étaient fascinés et se demandaient comment je le savais. C'est pareil chez moi en plus petit. On a une culture particulière. Les gens n'en sont pas du tout conscients. Ils vivent ça au quotidien. »

Solliciter certaines connaissances et les mobiliser ou les discuter en public nécessite de les avoir éprouvées dans le proche mais pas seulement, le recul permet leur mise en forme pour une explicitation en public. La capacité de grandir les attaches se manifeste chez des personnes qui ont dans leur parcours pris distance pour revenir. Josette, a suivi un parcours semblable à Mi 1-2. Elle est née dans la vallée de la Lentilla, mariée à un anglais et a vécu vingt ans en Angleterre. Le père de Josette « s'est occupé du canal pendant des années ». Le détour de Josette lui a permis d'expérimenter une culture politique différente avec laquelle elle a dû composer lorsqu'elle est revenue dans le village de son enfance. Elle est aujourd'hui syndic (membre du bureau de l'Association d'irrigants) du canal d'irrigation dont son père était le président. Elle s'est engagée pour préserver ce patrimoine auquel elle est attachée. Le canal n'avait pas été géré pendant deux ans faute de personnes volontaires pour devenir syndic. Ce canal dessert peu d'agriculteurs et aucun d'eux ne s'implique dans sa gestion. Josette dit d'eux : « Ils veulent l'eau mais pas les responsabilités ». Si ce manque de volontaires s'observe dans plusieurs cas de canaux, ici il a donné lieu à l'élection à la tête de l'ASA de non agriculteurs et, qui plus est, parmi eux une femme. Parmi ces nouveaux syndics, Thomas, est directeur actuel de l'ASA, belge et organisateur de séjours touristiques en Pyrénées-Orientales.

2.3.3 Un exemple d'hybridation de modèles politiques : un belge en pays catalan

L'expérience de ce canal est particulièrement intéressante pour observer l'hybridation de modèles politiques. Par exemple, les syndics ont mis en place une présidence tournante : Thomas a succédé à Josette qui a assumé la présidence deux ans. Ce mode de fonctionnement rompt avec un fonctionnement antérieur de président coopté et conservant ses fonctions au-delà des quatre années fixées par le règlement des associations (Ruf, 2000). Le dernier président du canal majeur est resté 32 ans en fonctions. Les nouveaux syndics respectent la gestion traditionnelle et en particulier le tour d'eau tout en proposant une évolution des méthodes de gouvernance. Plus généralement, l'implantation de nouveaux venus conduit à une évolution de la culture politique locale considérée comme vertueuse par certains comme en témoigne un élu, lui-même revendiquant l'expérience d'un détour vertueux.

Enquêteur, 2005 : On a un peu l'image catalan communautaire fermé

Un élu : On l'avait c'est vrai. Qu'est ce qu'on peut y faire, si on avait compté sur les catalans, qu'est ce qu'ils ont fait ? Ils se mettaient de leur côté, ils sont repliés sur eux même, à l'image de leur département avec la mer d'un côté, la montagne de l'autre. Et tout ce qui arrivait de l'extérieur on ne le voulait pas mais ces gens là ils sont arrivés, c'est eux qui sont venus, notamment les anglais. Des clients, comme ça, j'en redemande, ils ont acheté des granges qui étaient des ruines, ils ont restauré, ils fleurissent, ils participent à tout. Des types comme ça, il peut en venir.

Enquêteur : Vous êtes originaire de là ?

Un élu : Ma mère était de ce village mon père (d'un village proche). J'ai été élevé à la ville à Marseille, ils étaient tous les 2 dans l'administration. Mais dès que j'avais quelques jours c'était pour revenir ici, mon pays c'est ici. Mais ça m'a permis d'avoir autre chose, une vision nouvelle. Après l'armée, à 25 ans, je suis venu m'installer là (...) C'est ce que nous ont apporté ces gens nouveaux quand ils sont arrivés. Ils nous ont apporté un peu plus de civilisation. Ils nous ont permis de prendre conscience d'être un peu plus civiques. »

Explorons cette thèse de l'importance de la présence de personnes composites ou hybrides pour une exploration collective et une composition de la pluralité. Il peut s'agir de personnes ayant fait un

détour pour revenir, de personnes venues s'installer dans le bassin ou de personnes dont le parcours a permis une expérience plurielle. Ces personnes font preuve de capacités de traduction mais aussi de considération de différentes façons de faire. Leur expérience leur permet des déplacements entre compréhension et mise en forme. La réussite de l'hybridation n'est pas certaine, comme en témoigne Thomas. Il cite le cas de l'un de ses compatriotes, qui a essayé de faire changer les choses et qui a du rentrer chez lui en se heurtant à un mur.

Thomas, 2006 « J'ai un exemple, un wallon, un compatriote qui habitait pendant 9 ans et demi presque 10 ans à (Village). Il est venu dans ce village, il a retapé une maison. Ici c'était une étable (chez lui). Il est venu de la Belgique, il a habité (Village), il a voulu changer tout. Il s'est retrouvé devant un mur des habitants et après 9 ans et demi il est rentré en Belgique, c'est ça que je voudrais éviter. »

Aussi, développons le cas de Thomas, installé depuis 7 ans dans la vallée de la Lentilla qui s'y sent chez lui et prend toutes les précautions pour être accepté alors qu'il se dit toujours considéré comme un étranger et pour longtemps. Thomas est soucieux de son intégration. Il progresse à tâtons. L'accueil d'un étranger donne à voir la culture politique d'une communauté en posant la question de l'hospitalité et de l'appartenance (Stavo-Debaugé, 2007). Stavo-Debaugé entre dans sa thèse par ces questions pour qualifier des différences entre communautés.

- Thomas : « Et comme je suis étranger entre guillemets, on n'est pas encore à la hauteur de ce qui se passe ici. On sera toujours étrangers, entre guillemets mais on s'intègre, il n'y a pas de problème.
- Enquêteur : ça se manifeste comment ?
- Thomas : On dit toujours le belge, mais ce n'est pas péjoratif. Vous êtes propriétaires, eux ne sont que locataires. On fait quand même des distinctions ici que chez nous on ne fait pas. (...) Je ne sais pas ce que les gens vont penser. « C'est un étranger, il ne comprend pas les coutumes ancestrales. Parce que c'est ancestral ici. (...) Ici, je ne sais pas si je pense bien, tout le monde est famille. Quand on dit Graule, il y a un Graule. Graule a été marié à un Touron, Touron à Espagnac...Il faut faire attention. Tout le monde se marie entre voisins dans les régions montagneuses. Ils ne sont pas sortis. Aller jusqu'à Rivesaltes (ville de la côte), pour eux, c'est...(...) Le plus bon français du bureau du canal, je pense qu'il a quelque chose contre le maire, ce sont des choses familiales ancestrales. Nous on n'est pas comme ça, on veut parler, on veut discuter mais on sort d'une réunion avec un accord, en négociant. »

Le témoignage de Thomas nous donne à voir les différences et les hybridations en train de se faire entre une culture politique locale (« ici », « mon pays », « le côté sud ») et une autre culture (« En Belgique », « là-bas », « chez nous », « le côté nord »). Son témoignage appuie l'analyse d'une communauté locale qui privilégie une grammaire communautarienne et domestique (« ancestral », « familial », « ils ne sont pas sortis ») vue d'une grammaire délibérative (« on veut discuter »).

- Thomas : «Au point de vue manger, c'est pareil, on a pris la coutume d'ici, on n'a pas les frites beefsteak.
- Enquêteur : Ca sent bon
- Thomas : J'ai fait du hachis : poivron rouge et vert, tomate et haricots, carotte ail et oignon (Il décrit l'ensemble de la recette). En Belgique c'était potage pomme de terre légume et viande. Ici, Monsieur (X) est venu, il y a une semaine. C'était le soir vers 6h. Il a dit je rentre parce que ma femme a mis le potage. Nous on ne fait pas le potage le soir. On s'est dit après qu'il est parti, il faudrait essayer une fois de manger du potage le soir. Le soir, c'est encore au diapason de ce qu'on fait en Belgique : un bol de café ou quelque chose d'autre, une tartine de charcuterie et du fromage. On change petit à petit. (...) Avec tout ça, on change. (...) Je crois que ça penche plutôt vers le côté sud que vers le côté nord actuellement. (...) Quand je reviens, je dis toujours je suis revenu au pays. (...) »

Dans ce premier extrait, Thomas livre son plaisir des sens lorsqu'il partage une recette. Ce passage est représentatif de la façon dont Thomas rend compte de la rencontre et de l'éventuelle hybridation de cultures politiques. Il témoigne de changements « *petit à petit*. » sur la base de petites expérimentations comme essayer de manger du potage le soir.

- Thomas, 2006 : « *La mentalité, c'est une autre mentalité. Ici on est à l'aise, on ne doit pas se montrer faire quelque chose. En Belgique, on est debout à 7h30, à 8h30 on travaille. Ici on vit du jour au lendemain. C'est une autre vie, ce qui vient, vient. Du point de vue matériel, j'ai des frères et des sœurs, ils sont installés confortablement. Ils poussent sur un bouton et s'ouvre quelque chose. On s'est obligé de travailler encore, on s'est obligé de faire le jardin. J'ai des frères et sœurs, ils laissent faire leur jardin (Ils emploient un jardinier). Ici ce qui est remarquable aussi c'est que les jardins sont entretenus, mais pas plus. On laisse la poubelle devant la porte, un instrument de travail sur le champ, une bêche. Nous là haut, quand on fait quelque chose, on range tout, on nettoie. Ici à côté, le monsieur est mort, il avait une bêche. Il sortait de sa maison, il faisait quelques coups de bêche, il rentrait, il laissait la bêche là, une ou deux semaines. Entre temps, le monsieur il est mort, ils ont rentré la bêche il y a quelque temps. »*

Ce second extrait rend compte de l'accueil des biens du proche dans la culture politique locale : l'affection et l'aise matérielle. Thomas partage cette aise avec sa femme et avec sa famille de passage qui profite de cet environnement préservé. Il compare la personne qui entretient en personne son jardin comme il le fait, à ceux qui vivent dans le confort moderne et font entretenir leur jardin : ses frères et sœurs. L'exigence de finir un travail n'est pas la même. L'accueil de ce qui advient et le suivi du rythme de la nature s'opposent à la maîtrise et à la satisfaction du travail fini. Le travail reste toujours à faire comme l'illustre la bêche laissée dans le jardin. Dans le même temps, ce témoignage peut être interprété en référence à une dichotomie public/privé contenue dans la grammaire libérale et de la possibilité pour le personnel de se répandre. Il ressent une exigence de représentation plus faible. Dans un cas, le jardin est ce que l'on donne à voir en public, il se doit d'être bien entretenu et de ne pas garder de trace du labeur. L'ordre public est respecté. Dans l'autre cas, la personne se répand sur ses entours. Une différence dans la clôture de l'espace privé se manifeste également plus loin dans l'entretien. Thomas apprécie de pouvoir se rendre chez une personne sans y avoir été formellement invité au préalable, alors qu'en Belgique une visite impromptue était mal venue.

Thomas : « *En Belgique, il faut être vraiment amis. On était une cinquantaine à l'école, il y avait deux familles où je pouvais entrer. Ici, je sonne chez (X), il dit : « qu'est ce qu'il se passe, entre ». Mme (X), elle tape à la porte et vient. Chez nous, on téléphone d'abord, etc. On fixe rendez-vous.*

Thomas relève des éléments qu'il juge bon dans la culture locale et affirme sa prédilection pour la vie qu'elle permet. Cependant, il relève aussi de mauvais aspects qu'il souhaiterait faire évoluer. Une première critique forte est une dénonciation de l'autoritarisme et du manque de responsabilité individuelle associée à une liberté.

Thomas : « *Je crois que l'Etat Français c'est un Etat policier. Quand on va à Prades, il y a des policiers, à Perpignan aussi. En Belgique aussi, j'ai un beau fils policier. Mais je ne crois pas que ce soit la démocratie comme on l'a en tête. On est plus libre en Belgique qu'en France. »*

On trouve dans ce témoignage la référence à l'individu autonome et responsable (Pattaroni, 2001) et la conception du rôle de l'Etat comme garant des libertés et non pas paternaliste caractéristique d'une grammaire libertarienne (Kymlicka, 2003). Thomas développe une autre critique de la grammaire communautarienne domestique.

- Thomas : *Ils se sont dis « On n'est plus amis ».*
- Enquêteur : *Ca vous fait bizarre de dire ça ?*

- Thomas : *Ami pour moi, c'est quelque chose de sacré. Ce sont des petites histoires que je raconte, je ne sais pas si... Il y a un Monsieur qui a un petit jardin là haut. Je lui ai dit il faut demander ça à (untel. Il m'a répondu :) « Ah non, on s'est brouillé, on n'est plus amis. » C'est comme un coup de poignard. Si un jour ma femme me dit on n'est plus amis, je pars, ça ne se passera pas. Un mot donné, c'est un mot donné.*

Il développe sa critique en donnant l'exemple d'un dialogue qu'il a eu avec un habitant de la vallée. Ce dernier lui a dit d'un autre : « *On n'est plus amis* ». Pour Thomas, une telle phrase est inconcevable. Si l'on considère a priori les individus comme autonomes, l'énonciation d'une amitié ne se fait pas à la légère, elle marque un lien différent. En Belgique, « *il faut être vraiment amis* » pour s'introduire dans le foyer d'autrui. Sur la Lentilla, le lien de familiarité est de naissance, en étant « *tous issus de la même famille* ». Le lien ne dépend pas d'un vécu commun mais le vécu peut casser le lien. On peut donc ne plus être amis. Enfin, Thomas reprend une critique présentée au 2.2.2.3 de manque d'efficacité et de lenteur formulée d'un point de vue industriel ou de la cité en projet (Boltanski et Chiapello, 1999). Il explicite la façon dont il essaie de faire évoluer les choses sur cet aspect. Par exemple, il propose un ordre du jour aux réunions dans un souci d'efficacité.

Thomas, 2006 : Ils se sont étonnés vendredi soir que j'avais mis sur papier l'ordre du jour. Cela évite de parler d'autre chose. Ici on parle du temps. (...) Ma femme était cadre dans une entreprise en Belgique. Après avoir traité l'ordre du jour, on peut se dire les enfants ça va et la belle mère. D'abord l'essentiel. (Lors d'une réunion du comité de pilotage du projet, un élu) a fait un exposé que peu de personnes ont compris, on se perd dans les phrases. Il y a beaucoup de gens qui parlent rhétorique ici.

Cette proposition se heurte à une modalité de réunion non structurée. Dans le même temps, Thomas disqualifie la forme de prise de parole « *rhétorique* ». Sur la Lentilla, l'anecdote est le modèle de rendre compte. Les histoires sont rapportées de manière touffue. Cette modalité permet de déployer toute la complexité des situations et des personnes, comme en témoigne la description de Yves de la situation ou plus haut l'usage de l'anecdote et de la typification (« l'anglais ») par Michel pour énoncer des règles. Thomas d'un point de vue industriel demande une prise de parole succincte et directe. Pourtant il est, lui-même, amené à utiliser le format de l'anecdote (« *Ce sont des petites histoires que je raconte* ») pour décrire son expérience locale qui ne se prête pas encore à une description concise selon des référentiels conventionnels. Ceci le conduira, par exemple, dans l'entretien à décrire la recette du plat qu'il a cuisiné le matin ou à parler de la bêche de son voisin. Il rend ainsi compte d'expériences singulières et non pas d'actions normées, tout en manifestant un doute sur la pertinence de ses propos pour l'enquêteur (« *je ne sais pas si* »).

Lors de notre entretien, Thomas est en train de rédiger un courrier aux membres de l'ASA pour solliciter de leur part un comportement civique. Il a écrit une première version de ce courrier et s'interroge sur sa pertinence. La discussion des cartes Départ Do, Ré, Mi, Fa, lui permet d'exprimer ses doutes sur la convenance de la lettre écrite. La lettre est d'un format public et porte un contenu civique. Elle propose un format qui rompt avec un fonctionnement où « *on se fait la synthèse entre nous sans se parler* » (voir infra). Il envisage de modifier la lettre pour tenir compte de la grandeur domestique mais toujours dans le souci de promotion de la grandeur civique, pour lui, mise à mal. Il répond bien à la fonction identifiée par l'élu « *de prendre conscience et d'être un peu plus civique*. » (Voir supra). Cependant, la forme du message doit être travaillée pour que le traitement civique du canal tienne compte des attachements de chacun. Thomas pose la question du traitement des attachements dans la grandeur civique. Si la grandeur domestique permet une protection des biens du proche, ce n'est pas le cas de la grandeur civique. Le grandissement en civique demande alors une reconnaissance du préjudice fait aux attachements personnels. Il peut s'accompagner d'une reconnaissance collective du sacrifice demandé aux membres de la communauté. En effet, les

participants sont toujours susceptibles de privilégier un modèle politique qui donne de la robustesse à la personne par le statut d'individu.

Thomas, 2006 : Je me retrouve dans ces 2 (cartes de départ Do et Mi) là sauf que le mot civisme me fait peur un peu et que je suis plutôt pour parler et discuter, c'est pour ça qu'il faut ouvrir l'oreille d'ici pour voir comment faire. Il y en a qui disent il faut faire comme ça, d'autres comme ça. (...) J'ai ces 2 cartes en tête, je vais quand même penser plus que maintenant et réfléchir plus si on peut le faire oui ou non. Les coutumes sont là. (...) On peut prendre une phrase là (carte Do) et la mettre là (Carte Mi). J'opterais quand même pour l'équipe Do pour dire se parler c'est quand même mieux que de s'écrire. Une lettre c'est un peu impératif, non, plus ou moins impératif, non ? (...) Je vais écrire et réécrire sans doutes, peser mes mots et demander conseil ici et là. »

L'observation du cas de Thomas, permet de comprendre comment des changements peuvent survenir dans l'architecture de la communauté. Sa démarche n'est pas révolutionnaire mais pragmatique. Il procède par touches successives en proposant des petites modifications de l'équipement (la diffusion d'une lettre à tous les membres), de l'animation des réunions (l'ordre du jour) ou du discours (le compromis entre les grandeurs domestiques et civiques). Thomas s'engage dans une exploration de solutions. Cette analyse incite à suivre dans le temps la trajectoire de Thomas en parallèle aux modifications du dispositif. Cela permettrait de comprendre comment des changements se produisent sans passer par l'épreuve de la crise mais en s'appuyant sur une démarche exploratoire. Ce prolongement demanderait, dans le même temps, de compléter l'enquête par le recueil des points de vue de « locaux » sur la démarche de Thomas et de prêter attention à la diffusion de ses initiatives.

2.4 Conclusion : Enracinement et publicité d'un dispositif de gestion de l'eau

Les habitants des vallées de la Lentilla et du Llech ont toujours eu à faire ensemble avec une eau qui les mettait à l'épreuve. Ce cas donne l'opportunité d'observer comment ces habitants ont fait communauté ou « civilisation de l'eau » selon le terme employé dans un ouvrage collectif intitulé « De l'eau et des hommes en pays catalan » (Broc et al., 1992). Si les SAGE peuvent être considérés comme les sources d'une prise de conscience locale de l'eau (Le Bourhis, 2001), sur la Lentilla, la conscience de l'eau est enracinée dans une longue histoire de pénurie qui a conduit à des coordinations sociales autour de l'eau. L'eau occupe une place importante, comme le montre le qualificatif de Vinça : « Ville d'eau »⁵⁰. L'architecture de la communauté de l'eau est aujourd'hui mise à l'épreuve. Cette partie visait à qualifier cette épreuve et à identifier des adaptations en cours de l'architecture de la communauté.

Dans un premier temps, j'ai problématisé la mise à l'épreuve comme un conflit entre usagers, porteurs d'intérêts contradictoires en suivant l'analyse proposée par plusieurs acteurs. Cette approche explique le projet en cours mais paraît réductrice lorsque l'on s'intéresse aux tensions sur le bassin. Ainsi, la remise en question de la hiérarchisation des usages demande de débattre collectivement d'une bonne gestion de l'eau. Afin de travailler cette question, un outil expérimental a été développé selon une démarche de modélisation d'accompagnement. Il traite de la reconnaissance d'une pluralité de biens communs et des difficultés de leur composition. Il repose sur une catégorisation selon quatre logiques de gestion de l'eau en confrontation Do, Ré, Mi et Fa. Cette catégorisation n'avait pas vocation à se stabiliser ou à se clôturer mais à proposer une lecture des conflits transversale à celle en termes d'usages. Par ailleurs, elle devait permettre aux participants de se positionner en sortant du plan assigné par leur qualification en termes d'usager pour explorer des solutions communes. L'expérimentation de Concert'eau a permis de mettre en discussion la pertinence de cette catégorisation et a apporté des éléments pour mettre en perspective le cas de la Lentilla. Concert'eau s'est affirmé comme un outil d'enquête pertinent sur les problématiques identifiées en suivant une démarche de modélisation d'accompagnement. Le travail de construction du jeu met à l'épreuve l'analyse en demandant de clarifier les problématisations. L'expérimentation permet de reformuler ces problématisations.

Un premier niveau de résultat tient à la saisie des cartes Départ. La plupart des joueurs ont été troublés par la demande d'un engagement dans la justification plutôt que dans l'action en plan pour satisfaire des objectifs attribués à leurs personnages. Plusieurs ont cherché à interpréter les cartes départ comme des rôles à accomplir. Alors, l'expérimentation a permis d'identifier des catégories utilisées par des acteurs de l'eau pour qualifier leurs interlocuteurs dans les concertations environnementales en référence à des attentes de rôles. Les joueurs ont rapporté des qualifications qui permettent d'anticiper et de se préparer à l'interaction avec autrui. Le jeu a montré que le terme d'« aménageur », par exemple, porte des caractères de sens commun. On attend d'un « aménageur » qu'il s'engage pour défendre son projet d'aménagement sans se soucier d'un bien commun. Les joueurs étoffent les personnages en utilisant des termes qui identifient des porteurs d'intérêts ou des rôles sociaux bien définis. Dans le même temps, les Débriefings donne l'occasion au joueur de s'engager en personne sans être tenu par l'étiquette de porteur d'intérêts collée dans d'autres lieux de participation. Ainsi, un gérant d'association de canyoning profite du Débriefing à chaud pour se démarquer de l'image de son activité, considérée en concurrence avec la pêche et potentiellement destructrice du milieu naturel. Le jeu accueille une mise en discussion des représentations sociales

⁵⁰ <http://www.ville-vinca.fr/>, 2006

et met en lumière la malléabilité de ces représentations. Ceci apparaît, en particulier, dans la variété de compréhension des cartes Départ et d'affectation possible des cartes de la phase 1. En outre, Concert'eau permet de mettre en discussion la distinction de la figure du stakeholder et celle du sujet moral et de discuter de la préparation des personnes à des engagements en plan ou dans la justification dans les concertations.

Ainsi, Concert'eau apparaît comme un outil intéressant d'enquête sur les qualifications des personnes. Il se place dans la suite d'outils d'enquêtes sur les classifications sociales tels que les jeux développés par Boltanski et Thévenot (Boltanski et Thévenot, 1983). Ces outils présupposent la capacité des personnes à identifier autrui et à manier différentes catégories de classement. Les jeux développés par Thévenot et Boltanski discutaient des classifications professionnelles. Concert'eau propose une entrée selon des catégories de biens communs et leur mise en discussion. Il reprend les atouts du jeu Eco-Logiques (Germe et Thévenot, 1996). La présentation des cartes choisies dans la phase 1, inspirée de ce jeu, apparaît particulièrement pertinente pour enquêter sur les qualifications et leur malléabilité. Ce résultat recommande de laisser du temps à cette phase dans les usages ultérieurs de Concert'eau. Par ailleurs, les Débriefings donnent aux participants la possibilité d'une réflexivité sur les personnages façonnés dans le jeu en identifiant des catégories de classement de leurs interlocuteurs. Dans la conduite ultérieure du jeu, il sera opportun de souligner, lors de l'introduction du jeu, la présence de cette seconde phase afin de favoriser l'exploration en minimisant les risques de méprise. L'enquêteur peut, lors des Débriefings, observer le travail opéré par la personne de construction de son identité et de déconstruction collective d'idéaux-types.

La partie 3.1.3 s'est centrée sur les résultats de Concert'eau quant à la discussion des différentes logiques de gestion de l'eau. Elle montre que cet outil favorise bien des engagements dans la justification et permet une mise en discussion de différentes représentations d'une bonne gestion de l'eau, bien que les joueurs ne se tiennent pas à faire valoir les logiques définies mais argumentent selon leur propre opinion et à propos de leur propre cas. Nous observons comme Daré (2005) une correspondance entre jeu et réalité. La discussion des logiques dans Concert'eau est en correspondance avec les discussions sur le cas de la Lentilla sur la base des cartes Départ. Les logiques Do, Ré et Fa, ont bien permis une réflexivité critique sur le cas de la Lentilla en déployant comment chaque logique met en discussion la gestion de l'eau. La pertinence de la carte Mi est moins évidente.

La carte Mi portait un compromis des mondes civique et de l'opinion difficile à jouer même si elle apparaissait pertinente pour représenter un travail que doivent opérer les élus et les représentants des services de l'Etat. Elle a parfois été interprétée comme une invitation à faire appliquer la loi et à agir avec civisme et d'autres fois comme une injonction à promouvoir un modèle délibératif en tant que médiateur. La façon dont cette carte a été saisie et les difficultés qu'ont éprouvées les joueurs permettent un retour sur le modèle de grandeur civique. Les expériences de Concert'eau montrent un rapport privilégié de la grandeur civique vis à vis de la politique et du public qui la distingue des autres grandeurs. Dans le jeu, les joueurs de l'équipe Mi sont toujours restés dans le régime d'engagement de la justification en se posant vis-à-vis des autres équipes en garant de l'intérêt général et par extension d'un bien commun. L'équipe Mi a rarement porté une controverse. L'intention de Concert'eau de faire reconnaître une pluralité d'ordres de grandeur utilisés dans la composition de communauté, se heurte à cette distinction de la grandeur civique. L'envie de placer la grandeur civique au dessus des autres mérite d'être questionnée. Alors, si l'expérimentation de la carte Mi a peu participé à l'analyse du cas de la Lentilla, elle permet de discuter du modèle d'analyse utilisé, en revenant sur une conclusion proposée par Ricoeur : la « cité civique est et n'est pas une cité comme les autres » (Ricoeur, 1995, p141). Cette conclusion fait écho au constat que font les auteurs de La Justification sur le pléonasme de qualifier une cité de civique (Boltanski et Thévenot, 1991, p138). Pour Ricoeur, la cité civique est plus inclusive que les autres pour une constitution du corps politique. Mais, alors, pour lui, l'intérêt des travaux de Boltanski et Thévenot

est bien de placer la cité civique au même rang que les autres cités. Cela permet de prendre conscience du paradoxe du politique dans la tentative d'autoconstitution, pour faire un à partir de plusieurs, et d'autolimitation pour accueillir d'autres biens. La pertinence du modèle des cités est de positionner la coordination civique comme un mode de coordination pour faire communauté parmi d'autres.

L'extension du modèle de la Justification par la considération d'autres niveaux d'engagement permet de mieux qualifier en quoi la cité civique se distingue des autres cités mais doit être maintenue sur le même plan pour qualifier un modèle de coordination. La cité civique se distingue par son exclusion des biens de plus bas niveaux. Elle exige un détachement. Les questions qui se posent deviennent : Peut-on se priver de la grandeur civique et de son exigence de détachement ? Cela tient-il à la place de la grandeur civique en France où à une pertinence de cette grandeur ? Il serait intéressant de jouer Concert'eau dans d'autres pays pour travailler cette question.

L'analyse du cas de la Lentilla apporte des éléments intéressants sur cette question. Par exemple, dans l'institution inter usage envisagée, les élus municipaux sont invités au titre de l'usage eau potable. Leur légitimité à participer tient à la représentation de cette usage et non pas à leur statut de représentants du peuple. La constitution de cette institution privilégie une légitimité ancrée dans une relation personnelle à l'eau plutôt qu'une légitimité civique. Le président de la communauté de commune est placé au même rang que le président de l'ASA du canal majeur. La personne enquêtée qui m'a présentée la composition de cette institution ne comprend pas mon étonnement devant cette proposition alors que l'on observe souvent sur le terrain une remise en cause de la représentativité des porte-parole des usagers au profit des représentants du peuple, par exemple dans la constitution des CLE. La proposition de cette institution s'accorde avec une grammaire libérale qui vise l'expression des préférences des usagers. Cependant, ce n'est pas le modèle auquel se réfèrent ses initiateurs qui privilégient une grammaire des grandeurs et d'autres principes que celui de la cité civique.

Dans la section 2.2.2.1, l'entrée par la carte Fa a permis de discuter d'une mise à l'épreuve par l'enjeu de préservation du milieu aquatique et de comprendre pourquoi celle-ci n'est pas subversive pour la communauté de l'eau sur la Lentilla. La grandeur verte n'est pas acceptée comme principe de mise en ordre. La mise à l'épreuve selon une préservation du milieu naturel est enracinée dans une relation familière avec un environnement à préserver qui ne se réduit pas à son traitement en généralité. En outre, la plupart des personnes impliquées assument une priorité de l'homme sur le milieu naturel et sont également soucieuses d'un usage économique de l'eau. L'entrée par la carte Ré a alors permis de discuter de l'enjeu de développement économique de la vallée et de la place de l'agriculture comme ressource économique alors que la politique de l'eau croise la politique agricole. Enfin, la carte Do a affirmé sa pertinence par l'usage qu'en ont fait certains joueurs pour décrire le cas de la Lentilla. Elle permet de reconsidérer l'agriculture comme patrimoine et non plus seulement comme activité économique. Elle met en discussion un attachement à une organisation de la communauté autour de l'usage agricole en référence à une grandeur domestique.

Une approche historique montre que l'architecture de gestion de l'eau actuelle s'est construite dans le temps selon différents registres de justification mais toujours par une mise en discussion des usages de l'eau. Alors, après avoir dénoncé une réduction des usagers à des porteurs d'enjeu, j'ai été amenée à revenir sur cette figure politique qui affirme sa pertinence pour construire une communauté de l'eau. En effet, la qualification de l'appartenance à la communauté par le terme d'usager maintient un lien de proximité à l'eau. Ce terme associe la figure du stakeholder à celle de la personne attachée à son environnement (voir 1.3.1). Si l'évolution des usages de l'eau vient bien, à nouveau, mettre à l'épreuve la communauté de l'eau ce n'est pas tant parce qu'ils sont en concurrence mais parce qu'ils ne se comprennent pas.

D'une part, la pénurie d'eau n'est plus un souci pour une partie des usagers qui ne sont pas prêts à s'investir dans sa gestion. D'autre part, le dispositif construit autour des ASA exclut des usagers de l'eau qui ne sont pas membres de ces associations et qui pour certains se sentent concernés et intéressés pour s'impliquer. Il ne permet pas de faire entendre et discuter l'ensemble des voix. On observe alors des transformations du dispositif pour faire face à cette difficulté. La prise de compétence eau d'une communauté de communes et son affichage en tête de file de la gestion pour défendre l'intérêt général est une réponse proposée qui ne satisfait pas l'ensemble des personnes impliquées. Le projet d'une nouvelle institution pour coordonner l'ensemble des usages sur la plaine de Vinça s'avère plus opportun. Cette institution permettrait de prolonger un dispositif de mise en politique de l'eau et de gestion subsidiaire. Elle évite la délégation de la gestion alors qu'elle peut être conduite par les usagers. Elle permet une interaction entre les usagers pour se comprendre avant de faire le travail de montée en généralité pour prendre une décision en visée d'un bien commun. Elle reste cependant soumise à de nombreuses questions liées à l'accueil de la pluralité identifiée en termes d'intérêt, de logique et de rapport en familiarité avec l'environnement mais également de culture politique.

Aussi, dans le second chapitre, je me suis intéressée à des façons de faire en contradiction. Pour cela, je me suis appuyée sur les observations de variétés de modalités de composition de la pluralité utilisées par les joueurs dans le jeu. Il convient, en premier lieu, de noter l'absence de section de discussion de l'usage de la négociation présentée au 1.3.2.1) comme une modalité de composition importante. La faible présence de l'usage de la négociation dans l'expérimentation valide le constat de réussite du déplacement opéré par Concert'eau pour minimiser l'engagement en plan. Concert'eau ne donne pas matière à discuter de l'usage de la négociation vis-à-vis des autres modalités. Cependant, il permet bien de discuter d'autres modalités.

Il permet de discuter de l'usage de l'étude, dont une était en cours sur la Lentilla lors des enquêtes. L'étude permet la mise en forme d'une description du bassin avec une ambition de légitimité collective. Par ailleurs, l'étude, exemple de consensus « mou », se présente comme une solution pour donner du temps à l'élaboration d'un consensus sans écraser la pluralité. L'arbitrage par une autorité légitime est sollicité pour trancher alors que l'indécision n'est pas tenable dans des situations conflictuelles. Les modalités d'application de la loi sont représentatives du degré de fonctionnement subsidiaire. La discussion du recours à la loi montre un usage parcimonieux de cette montée en publicité sur la Lentilla tout en se donnant la possibilité de recourir à un arbitrage extérieur pour résoudre les disputes. Ainsi, la modalité privilégiée est celle de l'arrangement qui va privilégier un traitement en singularité de chaque cas et une protection des biens du proche. L'arrangement ménage une place à la sollicitude.

Dans un second temps, en observant ce qui a été fait de l'élément personnel dans les événements de Concert'eau, j'ai identifié différentes façons de traiter des biens du proche. Des cultures politiques d'inspiration libérale ou civique vont exiger un détachement et demandent de passer sous silence les biens du proche. A l'inverse, des cultures politiques d'inspiration communautarienne proposent un accueil des attachements et la grandeur domestique permet de les mettre en valeur commune. De la même manière que la grandeur civique a un rapport privilégié au politique, la grandeur domestique a un rapport privilégié au familial. Elle acquiert un statut propre parmi les grandeurs, par sa capacité à mettre en valeur des engagements familiaux avec les choses et avec les autres. Cependant, si elle permet bien une mise en valeur et des équivalences au sein d'une communauté, l'équipement construit n'est pas transposable à une autre communauté. Une coutume est difficilement détachable. Alors, il est difficile de comparer deux communautés construites selon cet ordre de grandeur. L'ordre domestique se prête moins que d'autres à la mise en critère et à la mesure (Thévenot, 2006). Les preuves de l'argumentation résident souvent dans une expérience partagée. La chaleur d'une communauté domestique permet l'expression et la considération de biens du proche. Dans le même temps, elle contraint souvent à se fondre dans une identité collective dont la personne souhaiterait se

libérer et gagner son autonomie. Le vocabulaire du rugby est revenu dans plusieurs entretiens cités dans cette partie pour faire référence aux traditions, aux relations agonistiques ou au modèle domestique. Il porte la définition d'une culture communautarienne mise à mal et enjointe à des évolutions (Moles, 2005). L'analogie avec le mode de coordination proposée par les règles et la tradition du rugby mériterait d'être affinée. L'architecture de la communauté de l'eau observée est fortement empreinte d'une coordination domestique. Elle est soumise à de nombreuses critiques d'un point de vue industriel, marchand ou civique mais montre sa valeur en tant que modèle de « pensée méridienne » (Cassano, 1998) (voir Introduction).

Le cas de la Lentilla donne à voir les attraits et les limites d'une « pensée méridienne » ainsi que des cas d'hybridation vertueuse de modèles politiques, en cours. J'ai présenté comment de façon pragmatique certaines personnes traitent les biens du proche pour jouer un rôle de passeur en permettant une montée en généralité. Le cas de Thomas m'a permis de suivre une personne qui a éprouvé les atouts et les limites de deux cultures de traitement des biens du proche. Thomas, en tant que nouveau, met à l'épreuve d'un modèle politique d'inspiration libérale, la communauté de l'eau construite selon une grammaire communautarienne et domestique. Ce faisant, il participe au développement d'un dispositif hybride pour gérer le canal dont il est président. Il savoure la culture locale qui ménage les biens du proche : l'aise, le plaisir du corps dans la nourriture, la lenteur, et qui permet des traitements personnalisés. Dans le même temps, il sollicite des montées parcimonieuses en publicité ou des arbitrages selon différentes grandeurs. Il profite de sa qualité de nouveau pour s'engager dans l'exploration de nouvelles modalités. L'observation d'expériences comme celle de Thomas apparaît comme une modalité d'enquête fructueuse pour analyser des changements dans les dispositifs.

Il reste à conclure cette partie sur la façon dont j'y ai renouvelé mes questions sur les dispositifs de gestion locale et participative de l'eau. D'une part, l'attention aux rapports en familiarité avec l'environnement pose l'enjeu d'un enracinement du dispositif. D'autre part, l'enjeu de coordination soulève la question de mécanismes de publicisation. Le dispositif mérite d'être pensé selon ces deux exigences. Qu'en est-il sur la Lentilla ? Reprenons des paroles de Ré 1-1 au cours du jeu : « *Dans un ruisseau, on se fait la synthèse entre nous sans se parler* ». Cette expression contient la réticence du passage au public et à la formalisation d'une part et d'autre part la possibilité d'appui sur de riches connaissances familières entre participants. Elle met en valeur l'enracinement de certaines pièces du dispositif comme les ASA. Dans le même temps, elle montre l'exclusion d'une clôture autour de ceux qui se comprennent « sans se parler » et qui n'éprouve pas le besoin d'un dispositif formel de participation. Ainsi, Do 1-2, originaire de la vallée depuis plusieurs générations, retraité, élu d'une commune du bassin, ne comprend pas mon interrogation dans le Débriefing à froid sur l'enjeu de démocratie participative. Il n'en voit pas l'intérêt. Il a le sentiment que « *tout le monde peut s'exprimer* », d'être entendu et que les autres le sont également. Pour lui, la concertation « *marche bien* » sur la Lentilla. Or, l'accueil des nouveaux peut être problématique. Si le dispositif actuel est bien enraciné, il ne propose que peu de moments de discussion publique qui contraignent la parole à prendre une forme conventionnelle de plus grande extension. Alors, le dispositif de gestion de l'eau sur la Lentilla montre des limites qui amènent à le questionner. Quelles pièces proposer pour améliorer l'accueil des nouveaux usagers ? Quelles pièces proposer pour une mise en public de débats sans perdre la force des mécanismes de considération de liens de proximité existants ?

Ces questions nous invitent dans la partie suivante à prêter une attention soutenue à la façon dont différentes pièces du dispositif cadrent l'engagement des participants pour permettre un enracinement et une publicisation. Comment l'articulation de différentes pièces permet la concomitance de ces deux exigences ? Quelle place donner à la reconnaissance de la souffrance des biens du proche ? Quelles pièces permettent des passages entre proche et public ? Comment le dispositif peut-il participer au travail de grandissement ? Où le dispositif accueille-t-il un engagement familial des participants ? Cela demande en particulier de réinterroger les

expérimentations de Concert'eau avec de nouvelles questions. Qu'apporte Concert'eau comme pièce complémentaire d'un dispositif ? Peut-il contribuer à une compréhension et une reconnaissance réciproque ? Selon quelles compétences des personnes participent à l'adaptation des dispositifs ?

PARTIE 3 : DIFFERENTES PIECES POUR COMPOSER UN DISPOSITIF APPROPRIE

Pour guérir quelque chose qui ne marche pas ou qui fait trop de bruit, il faut et il suffit de taper dessus avec quelque chose qui marche mieux ou qui fait plus de bruit.

Devise Shadok

Dans la partie 2, j'ai analysé différents points de tension dans l'architecture d'une communauté de l'eau, à partir du cadre théorique des régimes d'engagement. Sur le cas de la Lentilla, j'ai montré des tensions d'une part liées à une pluralité de logiques de gestion de l'eau, d'intérêts et d'attachements à l'environnement et d'autres part liées à une pluralité de façons de faire ensemble. Les pièces d'un dispositif de gestion de l'eau sont soumises à ces tensions et participent à leur résolution. Afin de mieux comprendre la façon dont les dispositifs prennent part à la gestion locale et participative de l'eau de façon appropriée, dans cette troisième partie, je discuterai des fonctions et de l'usage de plusieurs pièces de dispositifs.

Dans un premier temps, je m'intéresserai à une pièce de dispositif en personne : l'animateur de bassin versant. Les fonctions de cette pièce sont définies par un profil de poste à l'embauche dans une structure de bassin. Puis, l'usage conduit à mettre l'accent sur certaines façons d'endosser le poste, en référence par exemple à un modèle d'expert, de médiateur, de traducteur ou de négociateur. Parmi ces alternatives, un nouvel idéal-type de service public semble se dessiner. L'animateur de bassin versant est mu par le souci d'être moteur et promoteur d'une bonne gestion de l'eau et de prendre soin du bassin versant. Il s'affirme comme une pièce maîtresse des dispositifs qu'il convient d'étudier plus en détail. Après avoir présenté les marques d'une professionnalisation de la gestion de l'eau par bassin versant, je discuterai de différentes caractérisations de ce métier émergeant avant de conclure sur l'enjeu d'investir dans de telles pièces pour favoriser l'appropriation des dispositifs.

Dans un second temps, je présenterai une « petite » pièce apparue comme pièce d'achoppement du processus de Concertation sur la Lentilla : l'invitation à participer. Cette pièce a pour fonction d'appeler à participer. L'observation de son utilisation montre les difficultés d'un tel appel dans l'attente d'un retour. Il s'agira d'analyser comment une invitation cadre la participation et supporte un modèle politique commun. Je m'intéresserai pour cela dans un premier temps à la façon dont une lettre propose un cadrage de la situation de participation à venir et participe à la préparation de l'engagement des participants. Puis, à partir de l'expérience d'invitation aux séances de Concert'eau, je discuterai des difficultés d'élaboration d'une invitation. Enfin, la présentation d'un épisode d'invitation sur la Lentilla montrera comment l'invitation participe à une reconnaissance réciproque des participants. L'analyse à partir de la pièce invitation me permettra de développer l'analyse de la reconfiguration d'une communauté de l'eau sur la Lentilla (voir 1.3.2.3).

Dans un troisième temps, je m'intéresserai à la façon dont un dispositif peut proposer et articuler des lieux de participation aux formats différents. Je comparerai les compétences et les actions des collectivités territoriales de bassin sur les trois terrains. Le syndicat de l'Orb est un syndicat d'animation conçu en référence à un modèle délibératif. Le syndicat des Gardons est un syndicat de travaux conçu en référence à un modèle de mutuelle. Sur la Lentilla, une communauté de communes constituée pour la gestion des déchets de la vallée a récemment pris la compétence « eau » pour devenir chef de file de la concertation entre les usagers. A partir du cas de l'Orb, je ferai une description comparative de plusieurs pièces : un comité de rivière, un comité consultatif, un syndicat mixte, un comité technique interbassin et un moment de rencontre au bord de l'eau pour comprendre comment ces pièces s'articulent et proposent différents formats d'engagement. A la fin de ce parcours, je discuterai de la pertinence de Concert'eau comme pièce complémentaire d'un dispositif favorisant un engagement exploratoire.

Les pièces observées dans ces trois chapitres participent à la consolidation de communautés de l'eau dans les trois cas d'étude. La description de ces pièces me permettra de dégager différentes dimensions de l'appropriation des dispositifs de gestion de l'eau. Aussi, en conclusion, je reviendrai sur la problématisation choisie en termes d'appropriation et sur la pertinence du modèle des régimes d'engagement pour l'analyser.

3.1 Les animateurs de bassin versant : pièces maîtresses des dispositifs

L'évolution de la politique de l'eau a conduit à l'émergence de nouvelles structures (Etablissements publics Territoriaux de Bassin, Syndicats Mixtes de bassin,...) mais aussi de nouveaux métiers comme animateur de SAGE ou de contrats de rivière, chargé de mission ou directeur de structure de bassin. Ces variations sémantiques semblent dessiner un même métier parfois présenté comme « chargé de mission-coordination-animation » et que je nommerai dans la suite animateur de bassin versant.

« Mener une politique globale sur un milieu implique non seulement la définition d'une stratégie cohérente d'intervention et son suivi, mais aussi la conduite d'une action au fond pour maintenir, développer et responsabiliser les acteurs. C'est ce qui a conduit à identifier un métier spécifique : celui de "chargé de mission-coordination-animation" pour une gestion globale du milieu aquatique ». DIREN PACA, « kit PPeau : un outil d'appui à la gestion des procédures de contrats ou de SAGE »⁵¹

En avril 2007, le site Internet Gest'eau⁵² propose 200 contacts d'animateurs de SAGE ou de contrats de rivière. Le terme d'animateur de bassin correspond à une population plus large, étant donné la présence possible de plusieurs animateurs sur un même bassin et l'existence de démarches de bassin qui ne sont pas labellisées SAGE ou contrat de rivière. Les animateurs de bassin versant sont des personnes qui travaillent à l'échelle d'un bassin versant ou d'un système aquifère et participent à la mise en œuvre d'une gestion de l'eau à cette échelle. De profil scientifique, souvent ingénieurs, ils interviennent comme conseillers sur les questions techniques et participent au montage des différents projets. Ils aident et conseillent les structures porteuses de bassin pour la définition de leur politique de gestion du milieu. Sur le cas de l'Orb, par exemple, une équipe vient en appui technique au comité syndical du syndicat mixte de bassin. Un ingénieur hydraulicien, embauché en 1998 est directeur du syndicat et animateur du contrat de rivière. L'équipe compte aujourd'hui cinq personnes dont un directeur, deux techniciens, une chargée de mission et une secrétaire.

Les situations sont très variables d'un bassin à l'autre. Une étude conduite en 2005 sur l'Hérault souligne la faiblesse des moyens humains des structures de bassin (Rousseau, 2005, p.40). Dans un bilan sur la mise en œuvre des SAGE en 2002, Sophie Allain observe que le pilotage d'un SAGE est confronté au choix d'embaucher ou non un animateur et identifie différentes situations : embauche d'un animateur, mise à disposition par un autre organisme ou absence d'animateur (Allain, 2002). Elle conclue son étude sur la nécessité d'une structure propre d'animation pour le SAGE (ibid., p.97), d'une professionnalisation de l'animation des SAGE et d'une clarification de la répartition des tâches entre élus, animateurs et bureau. L'embauche de personnes par les structures de bassin est soulignée comme nécessaire dans plusieurs entretiens, dans la littérature et les guides méthodologiques (Agence de l'eau Loire Bretagne, 2001; Chapleur et al., 2006; Hubert et Deroubaix, 1999). Elles apparaissent comme des pièces centrales des dispositifs de gestion participative de l'eau par bassin versant. Une personne de la DIREN nous présente en 2004 sa stratégie pour mettre en œuvre une gestion intégrée de l'eau par bassin versant. Elle tâche d'apporter un appui financier pour mettre en œuvre une structure de bassin solide en pérennisant une équipe qui puisse traverser les changements électoraux et qui soit constituée au minimum d'un ingénieur, d'un technicien de rivière et d'un administratif. Ainsi, de nombreuses structures ont été

⁵¹ <http://www.paca.ecologie.gouv.fr/>, 2007

⁵² « Le site des outils de gestion intégrée de l'eau », <http://www.gesteau.eaufrance.fr>, 2007

créées et des personnes embauchées, avec l'appui financier et technique des agences de l'eau, des conseils généraux et des services de l'Etat.

Le recrutement d'animateurs de bassin pose la question des besoins et des modalités de service public pour la gestion de l'eau alors que l'implication des services de l'Etat diminue et que les collectivités territoriales développent des compétences liées à l'eau. L'identité des corps d'Etat impliqués dans l'administration de l'eau est mise à mal par l'évolution des politiques de l'environnement et la décentralisation qui transfère des missions de l'Etat aux collectivités territoriales. La gestion de l'eau par bassin versant conduit au développement au sein de la fonction publique territoriale de cadres spécialisés dans la gestion de l'eau. Ce développement pose la question du transfert et de l'évolution des compétences dans la mise en œuvre de la décentralisation.

Dans ce chapitre, je questionnerai l'émergence d'un idéal-type de service public incarné par l'animateur de bassin versant. Pour cela, j'analyserai finement ce qu'opèrent les animateurs afin de questionner l'enjeu de l'investissement dans de telles pièces pour une gestion de l'eau par bassin versant. Ce faisant, je considérerai des personnes comme pièces de dispositif. La spécificité d'un dispositif est de lier institutionnel et matériel. Une personne employée dans une structure de bassin a une fonction institutionnelle et une présence matérielle, son corps, qui supporte des compétences. Il constitue bien une pièce de dispositif enjeu d'appropriation par lui-même et par les autres participants. L'étude de telles pièces présente un second intérêt pour la thèse. L'animateur de bassin versant a un rôle important dans l'appropriation d'autres pièces de dispositifs.

Ce chapitre s'appuie sur des observations d'animateurs en action, des entretiens ouverts ou focalisés sur la restitution d'analyses et sur les résultats d'un questionnaire mené en 2006 (voir 1.4.1.4). Si le questionnaire vient argumenter l'analyse par des résultats statistiques, il conviendra de les prendre avec précaution étant donné la taille de l'échantillon et les biais de diffusion. Ce chapitre s'appuie par ailleurs sur des comparaisons avec des métiers de l'action publique (Jeannot, 2005), et plus particulièrement de cadre des collectivités territoriales (Magnier, 2003; Roubieu, 1994), de chargés de mission Natura 2000⁵³ (Billaud, 2006) et de médiateurs (Doïdy, 2002) (Beuret, 2006).

Dans un premier temps, il s'agira de prêter attention aux marques d'une professionnalisation de la gestion de l'eau par bassin versant. L'observation de telles marques peut conduire à classer le métier d'animateur de bassin versant dans une catégorie de « métier flou » (Jeannot, 2005) et invite à revoir les critères de qualification du travail opéré. Alors, je passerai en revue différents rôles ou figures auxquels se réfèrent les animateurs pour décrire leurs actions. Cette revue détaillée sera illustrée d'extraits d'entretiens et des résultats quantitatifs de l'enquête par questionnaire sur quatorze rôles (Figure 29). Le rapport à la science et à la technique est un premier élément de caractérisation des animateurs de bassin versant. Aussi, une première série de qualificatifs étudiés concerne le traitement de la dimension technique de leur métier : expert, éclairer les décideurs et traducteur. Une seconde série de qualificatifs concerne leur fonction comme opérateurs entre les participants : médiateur, facilitateur, négociateur ou porteur de projet. La discussion de ces figures conduira à identifier la dimension morale assignée à ce métier, désigné par certains comme une vocation. Ceci me conduira à discuter des figures de moteur et promoteur d'une bonne gestion de l'eau, de défenseur de l'intérêt général ou de défenseur du milieu naturel. Suite à cette identification, il conviendra de questionner comment ces personnes se positionnent de façon pragmatique vis-à-vis des élus de bassin alors que leur vocation les conduit à des débordements. Enfin, je présenterai un autre type de fonction, celle de prendre soin ou d'arranger des situations. Considérer ces fonctions permet de développer la comparaison avec le travail d'un animateur

⁵³ Natura 2000 est un réseau européen de sites naturels ou semi-naturels reconnus pour leur valeur patrimoniale et leur intérêt écologique.

externe et occasionnel qui ne bénéficie pas du même ancrage sur le terrain que les personnes observées. A la fin de ce parcours il s'agira de décrire sur un exemple comment les animateurs composent ces rôles en sollicitant différentes compétences avant de conclure sur leur poids respectif et sur l'institutionnalisation de ces métiers.

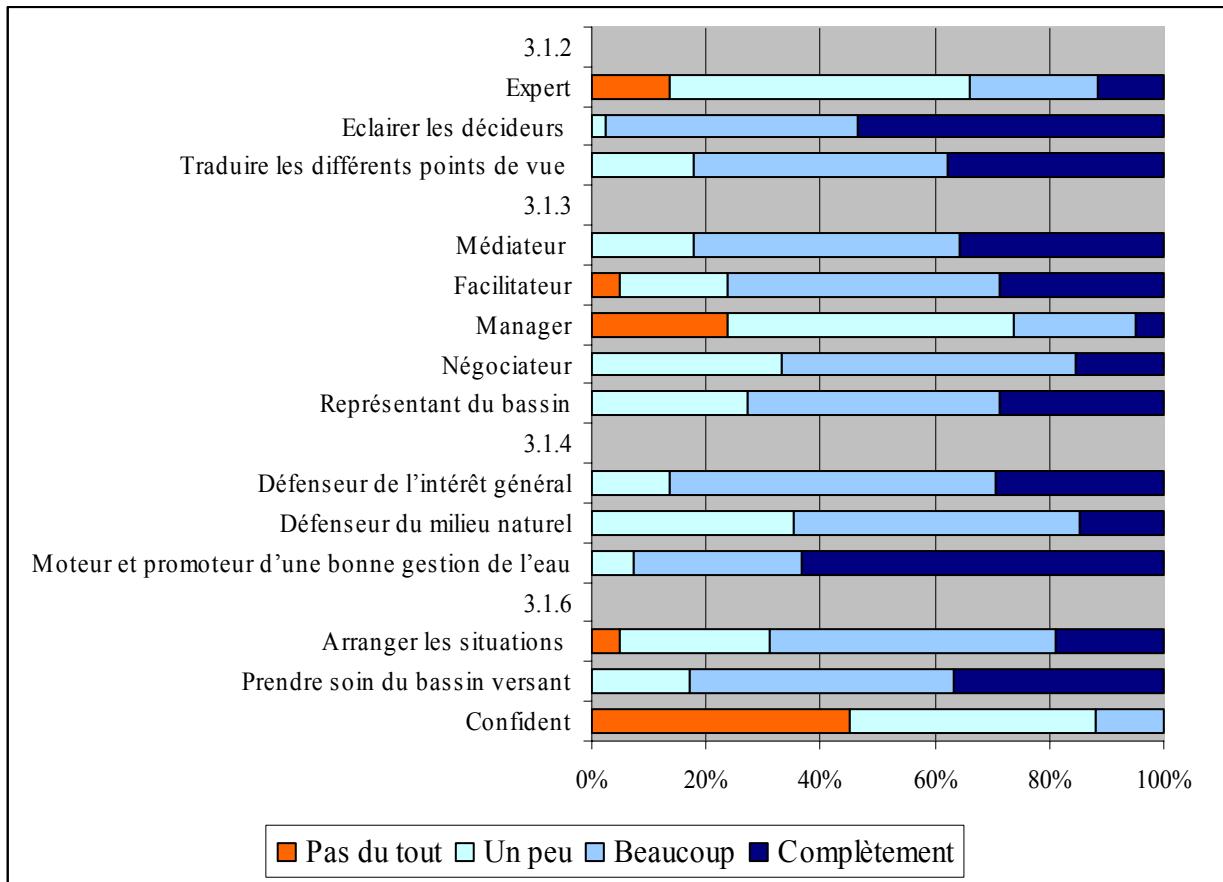


Figure 18 : Considérez vous votre rôle comme celui de... ? (44 réponses) Rôles ordonnés selon le plan du chapitre

3.1.1 Qualifier les fonctionnalités d'une pièce animateur de bassin versant

3.1.1.1 Les marques d'une professionnalisation de la gestion territoriale de l'eau et des milieux aquatiques

Le développement de réseaux professionnels

Un premier indicateur de la professionnalisation est la présence de réseaux professionnels qui s'affirment comme tels. Ainsi, l'Association Rivière Rhône Alpes (ARRA) créée en 1999 a pour objet de « favoriser les liens et les échanges entre professionnels et gestionnaires des milieux aquatiques » (ARRA, 2007). Plusieurs associations de ce type sont apparues⁵⁴. L'association Rivière Languedoc Roussillon (ARLR) a pour objet de « favoriser la connaissance et l'échange entre les professionnels intervenant dans le domaine de l'eau. Le véritable enjeu pour tous les

⁵⁴ Par exemple : l'Association Rivière Languedoc Roussillon, l'Association Rivière Rhône Alpes, le Réseau des animateurs de contrats de rivière et de SAGE du bassin Adour Garonne ; le Réseau des animateurs de SAGE du bassin Loire Bretagne, etc.

adhérents étant celui de l'amélioration de l'état des milieux aquatiques ». L'ancien président de l'association la présente ainsi :

Q45E⁵⁵, 2002 : « Dans le domaine de l'eau, on s'est rendu compte d'une chose, c'est que les chargés de mission qui sont tous des techniciens de rivière, on a tous des territoires différents, mais on a des points communs, des questions communes. C'est très important pour nous de se constituer en réseau de métier. (...) Notre objectif, c'est ça : créer un réseau de métier, faire des réunions de formation et d'information. On s'échange nos expériences pour être plus efficaces. L'association a un an et demi et ça marche plutôt pas mal, il y a 60 adhérents, seulement des techniciens. Quand on est entre nous, on n'est pas là pour vendre notre contrat de rivière machin, notre syndicat chose. Par contre, dès qu'on sait qu'il y a des initiatives à un endroit donné, une expérience ou une réflexion intéressante, on essaie de faire venir les gens pour discuter, parce que c'est un domaine où on doit énormément discuter. (...) On s'en fout d'avoir quelques chaises sur une quelconque estrade (...) Notre avantage, c'est notre regard terrain. On ne veut pas prendre un rôle qui n'est pas le notre. On n'est pas un réseau d'influence, surtout pas. »

Q45 E, 2005 : « J'ai dit, il faut qu'on se voie et que l'association rivière soit une force de proposition et non un groupe d'amis qui échangent entre eux, sur des sujets comme ceux là (Q45 fait référence aux discussions dans une cellule sécheresse) ».

Si des associations professionnelles se constituent, elles sont initialement le lieu d'échanges d'expériences et non pas de lobbying professionnel, bien que cette fonction commence à être revendiquée comme le montre la fin du témoignage. Le rôle principal de l'ARLR est l'animation du réseau régional des techniciens et gestionnaires de milieux aquatiques à travers des actions permettant l'échange de connaissances et d'expériences. Au 31 décembre 2004, l'association comptait cent soixante adhérents dont trente personnes morales (conseils généraux, syndicats, parcs naturels, intercommunalités, bureaux d'études, etc.) et cent trente personnes physiques (chargés de mission, animateurs, directeurs de structure de bassin, membres des services de l'Etat, élus ou acteurs associatifs).

Dans le questionnaire, 32 personnes (71%) ont répondu appartenir à un ou plusieurs réseaux professionnels⁵⁶. Ils considèrent ces réseaux comme un appui important dans leur métier. 27 personnes disent s'appuyer dessus pour les compétences qui leur manquent. Il est à noter qu'il s'agit bien d'une forme en réseau et non pas d'un corps. La participation au réseau n'implique pas une adhésion corporatiste. Le recrutement se fait de proche en proche par maillage et non pas par recrutement statutaire ou identitaire. La plupart des réseaux ont une assise géographique et ils sont interconnectés. Des sites Internet comme <http://www.gesteau.eaufrance.fr/> contribuent au maillage en proposant des forums de discussion à ces professionnels.

De nouveaux cadres territoriaux

Une seconde marque de professionnalisation réside dans la création de fiches de postes ou de référentiels métiers. Différentes fiches de postes ont été élaborées⁵⁷ chargés de mission de rivière ou

⁵⁵ Les personnes rencontrées en entretien et observées en situation ont également répondu au questionnaire. Elles seront désignées par leur numéro de questionnaire et la lettre E pour entretien et R pour réunion observée.

⁵⁶ Le questionnaire a été diffusé par l'intermédiaire de réseaux professionnels. Ce mode de diffusion constitue potentiellement un biais de l'enquête.

⁵⁷ Je me suis appuyée pour les enquêtes et la discussion sur les fiches métiers suivantes :

- « Chargé de mission de rivière ou de lac » et « Animateur/agent de valorisation ou de développement des espaces naturels » du CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale). Ces fiches métiers ont été utilisées comme références dans l'enquête (ARRA, 2007) mais elles n'apparaissent pas sur le site Internet du CNFPT. Elles ne sont pas encore validées, ne définissant pas de statut spécifique pour ces personnes. 40 chargés de mission pour un animateur ont répondu à l'enquête ARRA.

de lac, chargé de mission, animateur de SAGE, etc. Une pluralité de dénominations subsiste, pour qualifier le métier qui m'intéresse dans ce chapitre. Les réponses au questionnaire à la demande de dénomination (Figure 19) illustrent cette pluralité⁵⁸.

5 dénominations de postes apparaissent en réponse au questionnaire (certaines personnes utilisent une double dénomination) :

- Chargé de mission (20) accompagné parfois d'un objet (« prévention des inondations » (1), « en aménagement » (1), « chargé de projet zone humide » (1), « SAGE » (3) ou « contrat de rivière » (3), « gestion de l'eau et des milieux aquatiques », « pour l'animation du SAGE »)
- Animateur (15) accompagné toujours d'un objet (« Ingénieur animateur SAGE » (1), « du SAGE » (5), « du contrat de milieu » (6), « de la commission locale de l'eau » (2), « de bassin »(1))
- Directeur (6), Responsable du syndicat (1)
- Technicien de rivière (3)
- Secrétaire de la CLE du SAGE (1)
- Ingénieur environnement (1)

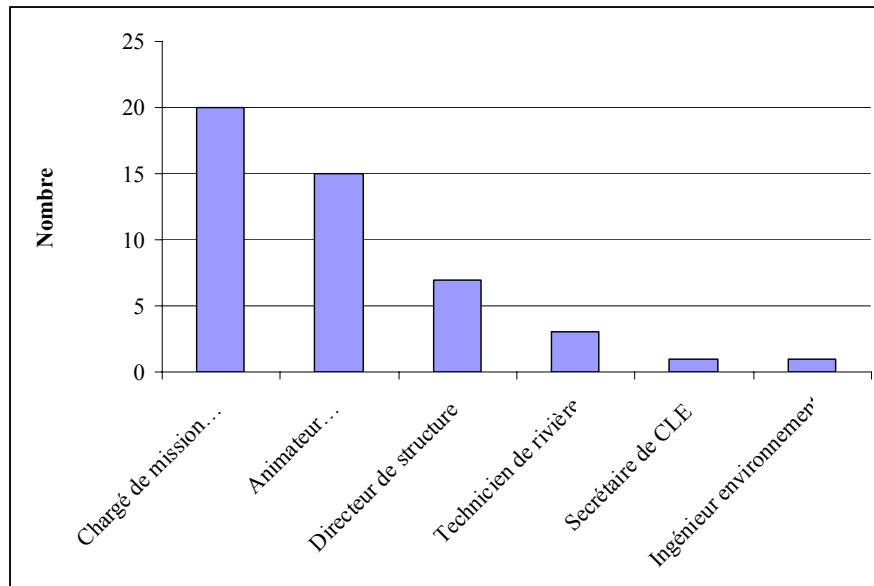


Figure 19 : Dénominations des postes des répondants au questionnaire

Le besoin d'animation est apparu dès la mise en œuvre des premiers SAGE (MATE et al., 1997). En 1997, le rôle de « chargé de mission - coordination - animation » était joué soit par « une personne appartenant à une institution moteur dans l'élaboration du SAGE et ayant donc une expérience du terrain » (syndicat intercommunal, service de l'Etat...) soit par « une personne recrutée par la CLE pour assurer la fonction d'animation (et dont c'est souvent le premier emploi). » Dans de rares cas, comme sur les Gardons, un bureau d'études a été employé pour l'élaboration du document.

- « chargé de mission » du Kit PPEAU de la DIREN PACA

- « Animateur de SAGE » de L'IFEN, Institut français de l'environnement, et plus précisément de l'ORME, Observatoire et Réseau des Métiers et Emplois de l'environnement. A la demande des Agences de l'eau, l'ORME a réalisé en 1999 un document qui s'intitule « Le cycle de l'eau en 32 métiers ». Le métier d'animateur de SAGE y a été identifié.

⁵⁸ Pour une formulation exacte des questions, merci de se reporter au questionnaire en annexe L.

Une marque de la professionnalisation se lit dans l'augmentation du nombre et la consolidation des postes d'animateurs de bassin même si nombre d'entre eux relève encore d'un « bricolage administratif ». Le contrat d'embauche est un indicateur de cette consolidation. Parmi les personnes ayant répondu au questionnaire, une moitié est en CDD et l'autre moitié est fonctionnaire. 19 personnes sur 44 sont titulaires de la fonction publique territoriale. Parmi celles-ci, 14 personnes ont été embauchées en CDD puis ont consolidé leur poste en passant un concours de la fonction publique territoriale. Une enquête de l'ARRA⁵⁹ montre que le chiffre des emplois contractuels est en diminution entre 2004 et 2006 en Rhône Alpes, tout en soulignant que « les métiers liés à la gestion des cours d'eau sont essentiellement des métiers précaires dans les premières années (...) Les postes sont ouverts à de jeunes diplômés qui sont embauchés comme contractuels, puis après quelques années passent le concours de la fonction publique et se font titulariser sur ce poste » (ibid., p.16). Dans leur échantillon, 70% des chargés de mission sont contractuels alors que les emplois contractuels représentent 30% des emplois de la fonction publique. Ils notent que les collectivités « hésitent à titulariser leur personnel ». Ils observent un rajeunissement de la profession depuis 2004 concomitant avec son augmentation par l'extension des recrutements. Dans mon échantillon la date d'embauche moyenne est 2002. L'ancienneté dans le poste est donc souvent faible. Pour plusieurs personnes, il s'agit d'une première expérience. Les personnes interrogées ont un âge moyen de 31 ans. Ainsi, bien que le nombre de CDD reste élevé, on observe que nombre d'entre eux passe d'un statut de vacataire en CDD à celui de titulaire de la fonction publique territoriale. En passant le concours d'ingénieur divisionnaire des collectivités territoriales, ils « rejoignent une carrière » de cadres territoriaux. Ce mouvement de consolidation des postes semble acter le fait que ces métiers relèvent de la fonction publique.

Les employeurs des animateurs de bassin sont aujourd'hui principalement les collectivités locales, même si une variété persiste et que l'on peut trouver des animateurs de bassin employés par une association (Chapleur et al., 2006). De plus, la plupart des structures employeuses sont des structures de bassin versant alors que dans les débuts du SAGE, de part le faible nombre de ces structures, ces cas étaient rares. Une grande variété réside cependant entre les structures employeuses, dans le statut, l'ancienneté (leur date de création varie de 1960 à 2006 dans le questionnaire), leur taille (1 à 35 personnes dans le questionnaire) ou leur budget. Ceci conduit à une diversité de situation d'emploi. Je n'ai pas constaté de cas de contractuels employés par un service de l'Etat comme j'avais pu le faire lors d'une enquête en 2000 (Richard, 2000).

Employeurs des personnes ayant répondu au questionnaire :

Syndicat Mixte (21) - EPCI à fiscalité propre (11) – EPTB (6) - Conseil général (3) – Association (0) – Service de l'Etat (0) – Autre: GIP (1), Conseil régional (1), Institution interdépartementale (1), PNR (1)

Qu'ils appartiennent à la fonction publique ou non, et bien que certains aient un statut d'emploi jeune et quelle que soit la dénomination de leur poste, les animateurs de bassin sont rangés dans la catégorie « cadre » (Fiche IFEN/Orme) et en particulier cadre A ou B dans la fonction publique (Fiche CNFPT). La durée de travail hebdomadaire moyenne effective est de 40,9 h dont 5,5 h sur le terrain. Ce constat argumente l'utilisation de la catégorie cadre pour qualifier ces emplois non soumis à des horaires fixes. Une formation de niveau supérieur est exigée, attribut de cette catégorie (Desrosières et Thévenot, 1988). Le niveau demandé est Bac+4 ou +5 dans des domaines « comme

⁵⁹ L'association ARRA, Association Rivière Rhône Alpes, a mené en 2004 et 2006 une enquête intitulée « référentiel emploi salaire » qui traite des postes occupés par les professionnels des milieux aquatiques. Elle analyse ces postes selon les indicateurs de salaire, sexe, cadre d'emploi, niveau de formation initiale, type de structure employeuse, type de contrat, etc. Cette enquête s'appuie sur des fiches emploi élaborées par le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale). (ARRA, 2007)

la gestion de l'environnement, la gestion de l'eau, l'hydrogéologie, l'écologie des milieux aquatiques, etc... », selon les problématiques du bassin (IFEN/ORME). Les enquêtes montrent que cette exigence est bien remplie. Le niveau de formation est bac + 5 pour 80% des chargés de mission dans l'enquête de l'ARRA. Des chargés de mission avec bac+2 et +3 apparaissent alors qu'il n'y en avait pas dans leurs enquêtes menées en 2004. 85% ont une formation initiale en relation avec la gestion des milieux aquatiques. Dans l'échantillon du questionnaire, 60% ont un niveau Master ou plus dans un domaine scientifique (49 % master pro, 9% master recherche, 7% thèse) et 29 % sont ingénieurs (37% si on comptabilise ceux qui ont un Master). Dans de rares cas, les animateurs n'ont pas une formation initiale scientifique mais ils ont alors une expérience professionnelle dans le domaine de l'eau. Les formations scientifiques ne sont pas uniquement dans le domaine de l'eau. Il peut s'agir par exemple d'une formation qui couvre une palette plus large de questions environnementales ou d'une formation dans un domaine comme la géologie. Les compétences de la personne employée sont corrélées avec les enjeux du bassin versant. On retrouve le profil identifié par Allain (2002) chez les animateurs de SAGE et par Teisserenc (2003) chez les « développeurs », jeunes, niveaux d'études élevés, itinéraires diversifiés, sans dominante homme ou femme significative.

Clôturons cette section sur les marques de professionnalisation en regardant le niveau de salaire. Dans l'enquête de l'ARRA le salaire net moyen mensuel est de 1757€ compris entre 1130€ et 2682 €. Ce salaire moyen est plus faible qu'en 2004. Ceci s'explique par de nouveaux recrutements. Dans mon échantillon (Figure 20), le salaire maximum est plus élevé. La présence de directeurs de structures fait apparaître un groupe de salaires supérieurs à 2500€. Sur la question des salaires, la disparité prédomine, en lien avec la variation de l'ancienneté dans le poste, de celle des statuts ou des responsabilités (le nombre de personnes encadrées varie de 1 à 10).

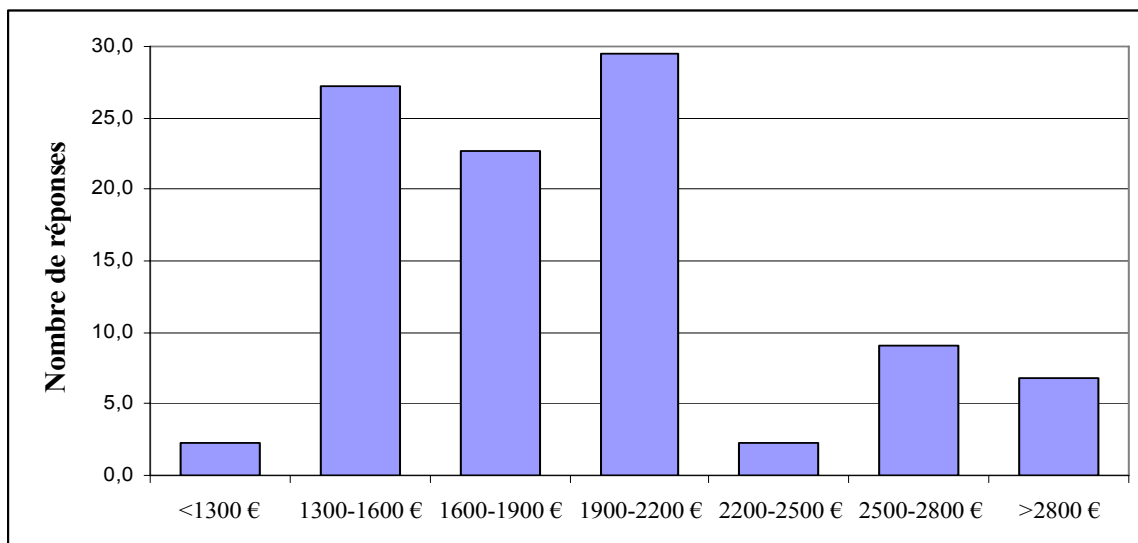


Figure 20 : Revenu net mensuel en €

Si différentes marques de professionnalisation apparaissent, un éclectisme et une fragilité des postes restent visibles, par exemple dans les niveaux de salaire et dans le statut. Un « bricolage administratif » préside encore souvent à l'embauche des animateurs et le poids des CDD reste important. Les financements de ces postes ne sont pas institués. Des aides de l'agence de l'eau et des collectivités départementales ou régionales peuvent venir appuyer l'embauche des chargés de mission. Ces financements dépendent des politiques conduites. Par exemple, alors que l'eau n'est pas une compétence obligatoire pour les départements, chaque élection pourra conduire à un changement dans les possibilités de financement. La politique de décroisement des aides entre les agences de l'eau et les services de l'Etat a conduit à un financement unique par les agences au sein desquelles les avis divergent quant à la pertinence d'une implication dans le recrutement de

personnel dans des structures de bassin. Par ailleurs, les élus et les financeurs sont prudents quant à la consolidation des postes. Avant de recruter quelqu'un, ils veulent être assurés que le projet de gestion par bassin versant soit viable. Par ailleurs, ils ne veulent pas prendre le risque de recruter une personne qui n'ait pas le « bon profil », alors que plusieurs profils type existent. L'embauche est considérée comme un « *acte crucial* ». Les élus et les financeurs préfèrent embaucher un contractuel pour qu'il fasse « ses preuves » dans le portage du projet. Au début de la mise en œuvre des structures de bassin, les aides publiques à l'embauche étaient souvent voilées en n'étant pas budgétées explicitement comme un appui à l'embauche. Aujourd'hui, elles se font au grand jour mais le consentement à investir dans l'animation reste faible. Dans le cas du premier contrat de rivière Orb, le montant dédié à l'animation était 0.38M€ soit 0.67% du montant total du contrat. C'est le seul volet qui ait dépassé les prévisions dans la réalisation : 0.56M€ ont été dépensés, soit 146 % de la somme prévue, avec l'entière satisfaction des membres du comité de rivière. Si le budget augmenté a été reconduit pour le second contrat, la part dans le montant total du contrat reste de moins de 1%. L'animation et la coordination peinent à être reconnues comme une composante de la gestion nécessitant un investissement conséquent.

3.1.1.2 Un métier en devenir catégorisé comme « flou »

Les nouveaux métiers de la gestion territoriale de l'eau peuvent être considérés comme des professions en devenir, dont l'avenir est conditionné par les financements disponibles. Les réponses au questionnaire montrent de l'optimisme quant aux conditions d'exercice du métier et relativisent sa fragilité. Le Tableau 9 reprend l'évaluation de différents éléments en termes d'atouts ou de difficultés rencontrées dans leur métier par les personnes interrogées.

■ = 10 réponses

	Difficulté très importante	Difficulté peu importante	Sans objet	Atout	Atout important
Moyens humains disponibles	■	■	■	■	■
Moyens financiers disponibles	■	■	■	■	■
Pérennité de votre structure	■	■	■	■	■
Pérennité de votre poste	■	■	■	■	■
Isolement institutionnel	■	■	■	■	
Reconnaissance de vos actions	■	■	■	■	■

Tableau 9 : Difficultés et atouts rencontrés dans l'exercice du métier d'animateur de bassin versant

Les moyens financiers et humains disponibles et la pérennité du poste sont perçus en moyenne comme des difficultés. Mais les points de vue sont très variables en accord aux réponses fournies sur les moyens de la structure et le statut des personnes interrogées. 19 personnes ayant répondu à cette question sont en CDD. Parmi elles, 13 répondent que c'est une difficulté (sur 19,5 réponses difficultés), 3 que c'est sans objet et 3 un atout. La variable statut est une variable explicative mais la non pérennité du poste peut être vécue comme un atout procurant une liberté d'action comme le constate Jeannot (2005, p.140). L'isolement institutionnel que j'envisageais comme une difficulté

lors de la construction du questionnaire apparaît en majorité sans objet en faisant écho, on peut le supposer, à la forte structuration en réseaux professionnels identifiée. Il est intéressant de noter que la reconnaissance des actions est vécue en moyenne comme un atout plutôt que comme une difficulté, de même que la pérennité de la structure.

Pour aborder la question de la reconnaissance des actions menées, intéressons nous, dans un premier temps aux missions dévolues à ces personnes et au temps qu'elles y consacrent. Dans le questionnaire, les animateurs de bassin ont été interrogés sur la répartition de leur temps de travail selon différentes missions. Le tableau des missions a été construit à partir des fiches de poste existantes (KIT PPEAU de la DIREN PACA, CNFPT, IFEN/ORME). Mais il s'est avéré lors des tests d'une première version du questionnaire que ces catégories n'étaient pas claires ou « ne parlaient pas » aux personnes interrogées. L'une d'elle me dit « *je n'ai pas retrouvé ce que je faisais* ». Différentes inflexions ont été apportées.

D'une part il semblait opportun de distinguer étude et travaux, selon la division pragmatique que faisaient les personnes interrogées. La mission : « conception et promotion des programmes d'études, d'intervention, de travaux et d'entretien » devait être scindée en deux missions distinctes. La division étude/travaux est reliée aux compétences des employeurs. Les compétences Maîtrise d'ouvrage d'études et Appui technique sont présentes chez la plupart des employeurs. Différemment, lorsqu'il s'agit d'actions, le taux vient à deux tiers pour la maîtrise d'ouvrage de travaux et est à la moitié pour la Maîtrise d'œuvre. Le terme d'« appui technique », c'est-à-dire l'assistance aux maîtres d'ouvrage a été mis en valeur alors qu'il était absent des fiches métier. Dans la mise en œuvre des mesures d'un SAGE ou d'un contrat, s'il y a des porteurs légitimes locaux, souvent ils n'ont pas d'équipes techniques. Ils peinent à rédiger les cahiers des charges. Cette mission d'appui technique aux collectivités fait partie de celles qui étaient dévolues aux services déconcentrés de l'Etat et qui se transfèrent aux animateurs dans le cadre de la décentralisation.

Par ailleurs, les personnes interrogées dans les tests reliaient les missions de communication, d'information et de sensibilisation comme faisant partie d'une même mission, composant l'animation. La compétence animation était présente chez la plupart des employeurs. Elle recouvre à la fois l'animation pour la préparation du SAGE ou sa mise en œuvre, animation sur le bassin : auprès des scolaires ou auprès de chaque élu local pour expliquer ce qu'est un SAGE et à quoi ça sert, mais aussi l'animation et le pilotage de réunions de négociation. J'ai tâché de distinguer différentes tâches d'animation. Enfin, les missions internes à la structure, comme la gestion du budget méritaient d'être déployées puisqu'elles étaient présentées comme coûteuses en temps. J'ai divisé en différentes tâches la gestion de la structure en soulignant la mission de recherche de financements, considérée comme un point important lors des tests.

Les résultats du Tableau 10 montrent que cet ensemble de missions fait bien partie du travail des personnes enquêtées. Le résultat sur le temps de travail idéal lisse le poids accordé aux différentes missions et n'en fait apparaître aucune comme prioritaire. J'ai regardé plus précisément les réponses selon l'intitulé du poste. Le poste de Directeur a des spécificités propres : poids de la mission d'encadrement et délégation de la conception de programme et du montage de projets. Des différences apparaissent entre chargés de mission et animateurs. « Conception, promotion et suivi de programmes d'études » apparaît par exemple plus spécifique aux chargés de mission et la mission de relais entre acteurs a un poids plus faible. Cependant, les variations ne sont pas significatives étant donné l'échantillon et certaines missions comme l'animation de la concertation ou la communication sont communes.

Légende :
 ■ cette surface représente 10 réponses ; σ signifie écartype

	% temps de travail moyen	% temps idéal moyen	Δ	% temps de travail moyen			% temps idéal moyen		
				Dir.	Chargé de M.	Animateur	Dir.	Chargé de M.	Animat.
Gestion de budgets, recherche de financements, montage de marchés et autres tâches administratives	■ 22,7 $\sigma=18.1$	■ 12,1 $\sigma=12.7$	-10,6	■	■	■	■	■	■
Conception, promotion et suivi de programmes d'études	■ 19,3 $\sigma=15,9$	■ 20,4 $\sigma=18.1$	+1,1	■	■	■	■	■	■
Animation de la concertation entre les acteurs	■ 14,5 $\sigma=11.4$	■ 18,9 $\sigma=12.3$	+4,4	■	■	■	■	■	■
Communication, sensibilisation et information des différents acteurs	■ 12,8 $\sigma=8.6$	■ 16,3 $\sigma=8.8$	+3,5	■	■	■	■	■	■
Relais entre les acteurs (Collectivités, Administrations, Usagers...)	■ 11,2 $\sigma=10.3$	■ 13,8 $\sigma=10.8$	+2,6	■	■	■	■	■	■
Conception, promotion et suivi de programmes d'intervention, de travaux et d'entretien	■ 10,6 $\sigma=10,6$	■ 14,9 $\sigma=18.7$	+4,3	■	■	■	■	■	■
Encadrement de personnel, direction de structure	■ 9,0 $\sigma=11.8$	■ 6,5 $\sigma=11.6$	-2,5	■	■	■	■	■	■
Appui technique des structures d'intervention existantes et coordination de leurs actions	■ 7,9 $\sigma=6.9$	■ 10,3 $\sigma=9.4$	+2,4	■	■	■	■	■	■
Aides et conseils pour l'élaboration de la politique de gestion du milieu	■ 7,2 $\sigma=4.9$	■ 12,0 ($\sigma=9.7$)	+4,8	■	■	■	■	■	■

Tableau 10 : Répartition du temps de travail des animateurs de bassin versant selon différentes missions

Malgré les régularités observées, les réponses du tableau (en particulier les valeurs d'Ecart type) comme celles des tests montrent la difficulté de décrire ces métiers à partir de missions. Ainsi, plusieurs personnes soulignent en commentaire du questionnaire la variabilité des réponses dans le temps selon l'avancée des procédures et l'ancienneté dans le poste. Si le tableau montre que la tâche « Gestion de budgets, recherche de financements, montage de marchés et autres tâches administratives » est jugée comme occupant plus de temps qu'il n'en faudrait, aucune mission ne se détache réellement. Ce résultat rejoint l'énoncé de la nécessité d'un secrétariat en appui à l'animateur de SAGE comme le propose, Allain (Allain, 2002, p. 97). L'ensemble des résultats de ce tableau peut appuyer le recrutement de personnel administratif pour renforcer les structures. Mais, ils font surtout apparaître ce métier comme flou, ainsi que le souligne l'une des personnes interrogées :

Q 9 : « Le poste et les fonctions que l'on occupe sont très floues pour la plupart de nos partenaires et acteurs locaux. Certains se demandent ce que l'on peut bien faire pour être autant surchargés de travail et d'autres s'interrogent sur la manière dont on se débrouille pour être partout à la fois et si cette multiplicité des lieux et des fonctions n'entraîne pas une dispersion du poste. »

Cette citation soulève deux critiques : celle de flou et celle de dispersion. La première critique est liée à la difficulté des partenaires à percevoir le rôle des chargés de mission. La seconde remet en cause leur compétence. Cette critique semble dépasser le flou inhérent à toute catégorie qui demande un « redressement » pour associer la personne à une catégorie professionnelle (Desrosières et Thévenot, 1988, p.34). Le flou ou la dispersion qualifient dans le témoignage le contenu de l'occupation. La notion de dispersion est connotée dans le langage courant comme un écart "illégitime" de l'accomplissement d'une tâche principale dans laquelle on devrait être pleinement engagé. A partir de l'observation de traders et d'organisateur d'évènements, Datchary (2004) montre que cette activité est constitutive de nombreux métiers. La gestion de la dispersion apparaît pour ces personnes comme une compétence nécessitant une capacité d'adaptation et de flexibilité face à des travaux complexes. De même, Jeannot s'intéresse à la qualification de « flous » de métiers de l'action publique « non pas comme entorse à l'efficacité mais comme une des composantes d'une nouvelle manière de concevoir l'efficacité en redonnant la main à ceux qui sont sur le terrain » (Jeannot, 2005, p.152). Il ne s'agit pas d'une déprofessionnalisation mais d'une nouvelle définition des compétences professionnelles. La compétence de la personne réside dans le traitement du flou.

Qu'est-ce que vous évoque « animateur de SAGE » ?

Mouton à cinq pattes – Mouton à 6-7 pattes – Polyvalence – Travail – Coordonnateur - emploi jeune – Sacerdoce – Pluridisciplinaire – Prendre du recul – Philosophie – Bête de somme – Secrétaire- Comptable – Diplomate – Stimuler – Ecouter – Réunion(ite) – Patience – Couleuvre – Bon caractère – Clarté – Esprit critique – Motivé – Terrain
Séminaire national des animateurs de SAGE – 09-10 Octobre 2003

Ainsi, animateur de bassin versant ne serait pas seulement un métier en devenir, mais il serait aussi à ranger dans une catégorie de « métier flou » par le manque de définition des positions des personnes et des prescriptions, qui s'actualise dans des interventions dépareillées. Pour Jeannot, le flou peut venir de la « nécessaire adaptation locale d'un programme général face à des singularité locales : comme un ajustement. » (Jeannot, 2001, p.126) Les objets des « métiers flous » sont « composites » et « résistants ». Dans bien des cas, c'est le programme même de ces métiers qui est à la charge des agents. Il y a un flottement de la commande. Le caractère flou et fluctuant des missions des animateurs de bassin versant et de la répartition

des tâches conduisent à le classer dans la catégorie de « métier flou ». Dans les métiers flous, l'indétermination est à l'amont de la tâche. Le programme « n'est défini qu'en apparence à travers des injonctions très larges, et notamment floues, à la sécurité, au développement durable, à l'intégration. Les autorités évoquent par là une finalité visée plus qu'une décision se traduisant dans un programme à mettre en œuvre. Faire advenir cette finalité ne se résout dans aucune formule dans aucun programme ou de manière indéterminée à la jonction de multiples formules ou programmes. Celle-ci n'est produite que de manière singulière en situation à travers l'engagement d'individus dans un travail» (p127). Pour Jeannot, les métiers flous apparaissent quand un problème ne peut être pris en charge par une forme bureaucratique traditionnelle ni par une procédure. Ainsi, comme la dispersion, le caractère flou « n'apparaît pas comme la conséquence de l'incurie des responsables publics, mais comme une conséquence des caractéristiques propres aux domaines d'intervention de l'action publique, à cette hétérogénéité des domaines d'intervention qui doivent être combinés » (ibid., p.130).

Pour Jeannot l'action publique se joue dans l'activité routinière des agents et il importe de porter attention non seulement aux stratégies mais aussi au contenu des activités (Jeannot, 2005). Il propose de passer de la question du « métier public » à celle du « travail public ». « Lorsque l'action publique se définit comme un programme à mettre en œuvre, elle appelle à un travail d'ajustement aux différentes situations. Mais si l'action publique ne peut plus se réduire à de tels programmes, le travail des agents n'est plus simplement l'adaptation ; il devient tendanciellement l'action publique elle-même » (ibid., p.5). Il reprend une définition du travail non pas comme « ce qu'il y a à faire » mais comme « ce qui reste à faire, ce qui résiste ». Son approche du métier est pragmatique en observant l'action en situation. Cette approche pragmatique du métier met en valeur « la capacité d'action avec d'autres et l'habileté manœuvrière dans le commerce avec les choses, les équipements et les matières ouvrées » (Thévenot, 2006, p.114). L'activité n'est plus considérée comme un plan exécuté mais est ancrée dans un contexte. Pour Jeannot, « cette attention portée à l'activité des agents ne conduit pas pour autant à rechercher à donner un tableau général des tâches effectuées ni même des pratiques effectives (ce que font les consultants chargés de définir des plans de réorganisation). On ne retrouve pas, par exemple, de budget temps qui permettrait de donner des ordres de grandeur de l'investissement de ces agents. L'attention est plutôt portée sur des moments perçus comme critiques de cette activité, moments dans lesquels des agents sont amenés à faire face à des difficultés particulières. » (Jeannot, 2001, p.127).

Dans la suite de ce chapitre, je vais me focaliser sur des moments de tension dans le travail des animateurs de bassin, pour voir la manière dont ils les résolvent d'une part et d'autre part comment ils donnent cohérence à leur métier et acquièrent une reconnaissance. Je me centrerai sur des moments que la sociologie pragmatique appelle épreuves. L'analyse des énonciations de débordement de rôle est particulièrement intéressante pour mieux comprendre le travail des animateurs. Quels points d'appui utilisent-ils dans ces moments ? Quels équipements développent-ils ? A quels idéaux-types se réfèrent-ils ? Il s'agit de dépasser dans l'analyse le constat de flou du métier pour identifier des opérations que pratiquent les animateurs de bassin dans le travail sur ce qui résiste. La qualification de « flou » ne permet pas de rendre compte du travail opéré. Des figures et des opérations se sont dessinées à partir de l'observation des animateurs en situation et des entretiens ouverts. Elles ont été testées dans des entretiens focalisés et dans le questionnaire. Elles peuvent être endossées par les animateurs et qualifier leur fonction a priori puis l'appropriation de la fonction sur un bassin versant.

3.1.2 Opérateurs de traitement sociotechnique des objets de gestion

La référence à la dimension technique est récurrente dans la présentation de leur métier par les chargés de mission. Ils se désignent comme « techniciens ». Ils sont recrutés sur des compétences scientifique et technique. La définition du poste contient souvent un objet technique à traiter tel un SAGE ou une rivière. Un premier registre de qualification apparaît dans le traitement de ces objets. Comment est-il sollicité vis-à-vis de ses connaissances techniques ? Pour mettre en lumière le travail de traitement de l'objet, centrons-nous sur une critique adressée aux animateurs qui s'appuie sur le terme de « technostructure ».

Lors d'un comité syndical en 2004, un membre s'exclame, 2004 : « Vous m'avez parfaitement compris et l'illustration de ce que vous dites est la disposition de cette table. Il y a d'un coté la technostructure. Quand cette équipe nous sort des rapports, c'est superbe. On n'a pas le temps de les lire. Donc, nous sommes tout à fait passifs par rapport à toute décision. Il y a une inversion des rôles, c'est-à-dire que c'est la technostructure qui prend les décisions, qui les impose aux élus. Et les élus ils ont quoi : le droit de vote, il n'y a aucune discussion. Je pense que ce n'est pas comme ça que ça devrait fonctionner. »

Le terme de « technostructure » porte une critique classique de l'expertise apparue dans les années 1960-1970 en tant qu'elle prend possession de la décision et effectue les arbitrages politiques sous couvert d'une légitimité technique (Habermas, 1973 (1968)). La personne citée dans l'extrait remet en cause le poids des employés du syndicat mixte dans la prise de décision. De même, Allain (2002) qualifie de « voie technocratique » l'élaboration de l'état des lieux des SAGE par l'animateur. Interrogées dans le questionnaire, sept personnes répondent « oui » à la question : Avez-vous déjà été qualifié « de « technocrate » ou d'un terme proche ou vous a-t-on déjà dit ou fait sentir que vous preniez trop de pouvoir en tant que technicien » ? 37 répondent « non ». Les sept personnes ayant répondu par l'affirmative décrivent différentes situations où ceci se produisit et l'attitude qu'ils ont adoptée. Certains jugent qu'ils sont allés au-delà de leur rôle, d'autres dévoilent les intentions politiques de leur accusateur. A partir de ces commentaires et de la réponse à la question « Comment concevez-vous le rapport du technique au politique », on peut définir trois postures adoptées par les animateurs de bassin versant qui correspondent à différentes façons de traiter la dimension technique de leur métier : celle d'expert, celle d'éclairer les décideurs ou celle de traducteur.

3.1.2.1 Etre expert et « rester à sa place »

Dans la réunion du syndicat mixte, la critique formulée par un membre est acceptée par les élus et les chargés de mission soucieux de ne pas empiéter sur les prérogatives des élus. Les premiers réaffirment la nécessité de limiter l'intervention des chargés de mission dans la prise de décision. Cette réaffirmation se concrétisera dans la même réunion alors que les élus feront un choix contraire aux préconisations du directeur du syndicat mixte. Les chargés de mission, pour leur part confirment leur poids important dans l'orientation des décisions et acceptent des remises en cause du fonctionnement du syndicat mixte.

Q1R répond à la critique présentée dans l'extrait précédent : « La critique est tout à fait valable, nous avons au niveau des services une tendance à la dérive et à ne plus assez vous solliciter ou à ne plus vous fournir d'éléments, par exemple aujourd'hui le fait que vous n'avez eu les rapports qu'en début de séance, ce n'est pas normal. Je crois qu'il va falloir qu'on se force à

vous envoyer les rapports avec les convocations suffisamment tôt de façon à ce que vous puissiez les lire et en prendre connaissance.»

En réponse à la critique formulée par le membre du comité syndical, Q1 présente le rôle de l'équipe technique de manière fonctionnelle. Une telle réponse est classique. Elle consiste en une séparation entre techniciens et élus. Les animateurs se positionnent selon une division entre technique et politique ou savant et politique proposée par Weber (1963 (1919)). Selon le modèle wébérien de la bureaucratie, l'action publique est divisée en deux sphères : celle des affaires politiques et celle des affaires administratives. L'administration doit être subordonnée au politique qui représente l'expression de la volonté générale. Le bureaucrate ou le fonctionnaire doivent mettre en œuvre des décisions publiques. La séparation des rôles s'appuie sur un équipement et des procédures (remettre le rapport avant). Le technique est « au service » du politique et applique les décisions, même si « *les choix politiques ne vont pas toujours dans le sens de la meilleure solution technique.* » Q21

La figure utilisée pour se positionner est alors celle de l'expert. L'expert est celui qui a la capacité de bien connaître un domaine et de mettre en forme les connaissances de ce domaine pour une décision publique. Il « *propose* » et le politique « *dispose* ». Plusieurs animateurs utilisent les qualificatifs de neutralité et d'objectivité selon une définition positiviste de la science.

Q5 : « C'est mon métier de présenter l'aspect technique des mesures, d'une manière clinique, sans vanter les avantages plus que les inconvénients, et que c'est ensuite aux élus, dont je suis le conseiller technique, de mettre le liant pour la suite des opérations. »

Q14 : « Le technicien doit rester à sa place, rester neutre par rapport à ses opinions personnelles, ne pas influencer la prise de décision collective ».

Q16 : « Ca n'empêche pas d'exprimer en plus sa propre opinion sur le sujet, mais elle doit venir en deuxième plan après avoir présenté objectivement les informations. »

Cependant, la figure de l'expert ne semble pas convenir à tous (Voir Tableau 11). Dans l'échantillon du questionnaire six personnes ne se considèrent pas du tout comme un expert et cinq personnes seulement se considèrent complètement comme un expert.

Considérez-vous votre rôle comme celui d'Expert ?	Pas du tout	Un peu	Beaucoup	Complètement
		6	23	10

Tableau 11 : Pertinence de qualifications du métier d'animateur de bassin versant (1)

On observe des différences dans les réponses selon l'intitulé du poste et l'âge. Les chargés de mission se sentent plus proche du qualificatif d'expert.

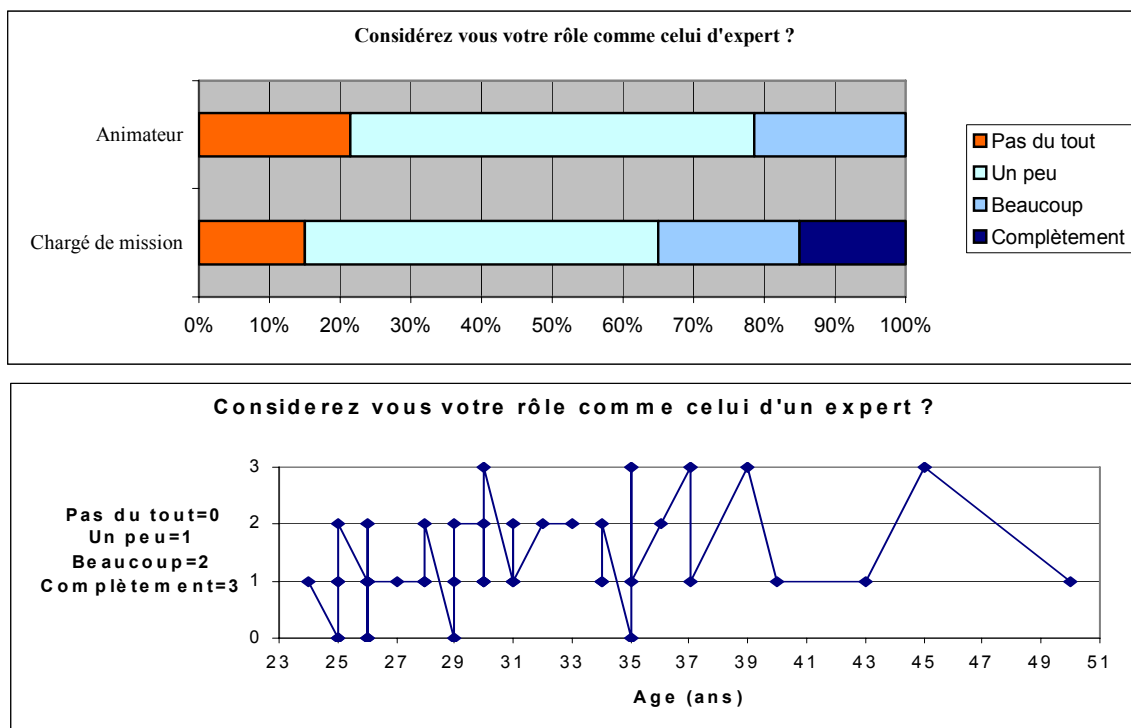


Figure 21 : Considération du rôle d'expert selon l'intitulé du poste et type de réponse selon l'âge

Plus les personnes sont âgées, plus elles considèrent leur rôle comme celui d'un expert. Ces résultats seraient à confirmer par une diffusion plus étendue du questionnaire. Cependant, ils s'accordent avec l'hypothèse selon laquelle avec l'expérience liée à l'âge et les connaissances acquises, une personne se considère plus facilement comme experte. Mais cela peut également être relié à l'évolution de la place de l'expert dans la société (voir 1.2.2.3). Plusieurs témoignages soulignent la difficulté de maintenir une séparation entre technique et politique dans la pratique. Ils évoquent leur « rôle non négligeable dans la prise de décision ».

Q11 : « L'absence de décision étant pire que tout, je l'aide à faire le poids des + et des – jusqu'à ce qu'il forge sa décision. Mais d'un autre côté je suis plus disponible que lui pour, puisque je suis payée pour être à l'interface des acteurs du territoire ce qui est à la base l'essence même de la fonction d'élus ! Donc j'ai l'impression que nécessairement mon avis technique est un peu « politique » (intégrateur des enjeux)... La question que je me pose est de savoir si c'est grave, si c'est évitable.»

La référence au modèle Wébérien de séparation du technique et du politique n'est pas tenable. Le politique apparaît comme « l'envers » du métier d'animateur de bassin versant comme celui des métiers de l'équipement (Jeannot, 2005, p.73). L'étude de ces « métiers flous » conduit à remettre en cause une conception linéaire de l'action publique pour définir une action publique post-bureaucratique qui se joue dans le travail, dans ce qui résiste. Le travail « est alors simultanément expérience, interprétation et invention de la chose publique. » (ibid., p.88). A la coupure entre une sphère de la décision politique et une sphère de la mise en oeuvre se substitue un continuum où l'activité de ces agents rejoint celle d'élus ou d'associations qui se « divisent le travail politique » (ibid., p.91). Les animateurs proposent des choix et des explorations de mondes possibles au quotidien. Ils sont amenés dans leur travail à sélectionner dans la pluralité (de connaissances, d'options techniques,...). Aussi, il convient de considérer la place des chargés de mission dans la composition du commun. Cette définition du travail propose à l'animateur d'assumer son action politique. Les résultats du

questionnaire montrent que la figure d'expert, bien qu'elle reste un repère fort pour certains, perd du terrain au profit de figures qui assument une hybridation sociotechnique. L'un d'eux se qualifie d' « *hydropsychosociologue* » (Q24).

3.1.2.2 Eclairer les décideurs et assumer une action politique

Plusieurs animateurs interrogés ne définissent pas leur rôle en référence à une coupure technique/politique mais comme un rôle à « *mi-chemin* » entre technique et politique.

Q34 : « *Un rôle parfois délicat à mi chemin entre le technique et le politique* ».
 Q17 : « *Le technique doit transcrire et traduire des éléments scientifiques (+/- objectifs) qui sont parfois difficiles à maîtriser* ».
 Q5 : « *Un aller-retour entre les deux aspects technique et politique* »

Ils remettent en cause la possibilité d'objectivation. Cinq réponses à la question « Comment concevez-vous le rapport du technique au politique ? » symétrisent la relation en soulignant que le technique « oriente » le politique et qu'un échange permanent existe. Certains présentent le rapport « *dans une proximité et un lien permanent* » (Q43). Ces témoignages mettent en valeur un rôle d'hybridation sociotechnique dans la construction des décisions, dont ne rend pas compte le qualificatif d'expert qui met l'accent sur une séparation entre le technique et le politique. Ainsi, plutôt que la désignation d'expert, les personnes interrogées préfèrent endosser un rôle d'éclairer les décideurs (voir Tableau 12). Cette qualification est parmi les privilégiées.

Considérez-vous votre rôle comme celui d' Eclairer les décideurs	Pas du tout	Un peu	Beaucoup	Complètement
	0	1	18	22

Tableau 12 : Pertinence de qualifications du métier d'animateur de bassin versant (2)

L' élu « décide », « valide et réoriente ». L'animateur « conseille », « éclaire », « informe », « propose », « sensibilise ». La notion d' « aide à la décision » vient compléter celle d' « appui technique ». L'animateur reste un « référent technique » ou « la personne ressource », mais il intervient dans la construction des décisions. Il est force de proposition. Il fait partie du cercle de décision tel un « conseiller du prince ». La dimension technique du métier est conservée mais la distance à la décision est réduite et l'exigence de connaissance également. L'animateur ne doit pas être expert mais faire le relais entre des experts et les décideurs. Un témoignage synthétise cette posture :

Q 5 : « *Du point de vue de ma mission, l'aspect le plus important est celui d'être un analyste, c'est-à-dire, à mon sens, être capable de :*
 - porter un regard d'expert sur la situation (ou croiser son regard avec celui d'autres experts) pour établir des diagnostics ;
 - élaborer, à partir du diagnostic, des scénarios tendanciels, des stratégies opérationnelles ;
 - proposer les divers scénarios et stratégies aux échelons décisionnels (suivant le cas : conseil d'administration, comité de pilotage, etc.), en ayant préalablement expliqué et écarté ce qui est irréaliste techniquement, financièrement, socialement, etc. »

L'animateur peut être considéré comme l'opérateur d'une hybridation sociotechnique (Reverdy, 2004) en référence aux approches de la Théorie de l'Acteur Réseau et le modèle des « forums hybrides » (voir 1.2.2.3). Reverdy met au centre de son analyse des SAGE la

« production de connaissance ». Pour lui, l'intégration des informations est « l'apanage des chargés de mission ». Ils sont au centre des arbitrages effectués. Reverdy met en lumière l'importance de la « stratégie » des chargés de mission dans le processus de définition des connaissances à produire, tout en soulignant les difficultés liées au travail d'intégration à effectuer et au manque d'expérience des personnes embauchées à ces postes étant donné la limitation des moyens pour ces embauches. Il observe la main-mise possible des techniciens sur la décision en prenant l'exemple de l'augmentation des lâchers d'EDF pour respecter les débits réservés au milieu. Cette augmentation est présentée comme solution en édulcorant les discussions sur d'autres solutions possibles.

Si la disqualification de l'emprise des chargés de mission est toujours susceptible d'émerger, la réponse ne peut plus être une séparation entre le technique et le politique. Les chargés de mission sont au cœur de l'hybridation, ils composent en personne du social et du technique. Au-delà de conseiller, ils ont pour mission de participer au montage de projet. Ils doivent donc opérer l'intégration de différentes informations d'ordre scientifique et profane, technique et politique. Ils se trouvent à l'interface de l'expertise et du politique, tout en étant spécialisés sur un objet : un bassin versant.

3.1.2.3 Traduire

QIE : « Le curage des cours d'eau, pour un sociologue, tu pourrais travailler une vie entière dessus. Même si les gens l'admettent techniquement sur un cas précis chez eux. Tu leur fais admettre que techniquement cela ne sert à rien, c'est plus fort. Même s'ils ont compris il y a quelque chose de plus fort, de l'ordre du bouc émissaire. Il faut bien trouver une solution, à des millions d'années de pratique. Sur (ville A), on a un gros souci d'atterrissement, ça sert à rien de le curer mais on va le faire quand même, sans le curer autant. Car (ville A) est à la limite de se retirer du syndicat si on ne le traite pas. Les gens ne le comprennent pas. On explique que l'atterrissement s'en va pendant les inondations parce qu'il n'est pas fixé. Un atterrissement c'est un gros tas de graviers. Quand il y a une grosse crue, les graviers sont transportés et ils se redéposent après. (...) Après les inondations, ils accusaient l'atterrissement, il y avait une voiture remplie de gravier dans l'atterrissement. L'atterrissement serait toujours responsable même s'il n'y était plus. Dans les cours d'eau il y a plein de choses qui marchent au bon sens mais pas l'atterrissement. Tous les chargés de mission sont confrontés à ça. On y a droit à chaque fois.(...) On est en train de faire des animations informatiques et on a lancé une collaboration avec une école d'ingénieur pour un modèle réduit pour l'expliquer. (...) Il faut développer des animations numériques à projeter car c'est plus facile à transporter. On va faire des réunions publiques pour ça. Il faut déminer. (...) À l'occasion de toutes ces réunions et de tous ces déplacements, j'ai systématiquement expliqué un petit peu ce qu'était que la gestion des cours d'eau, ce qu'il fallait faire et pas faire, pourquoi on n'intervient plus comme avant, pourquoi on ne cure pas, pourquoi ce n'est pas bien d'endiguer, de supprimer la ripisylve... »

Ce témoignage illustre les opérations d'hybridation sociotechniques et l'enjeu d'explication des données techniques. Au cours de l'entretien, l'animateur effectue la traduction pour l'enquêteur. La traduction consiste par exemple à expliquer un phénomène physique comme l'atterrissement avec l'enjeu de la définition de la politique de curage des cours d'eau. Le terme de traducteur propose une autre qualification de ce qu'opèrent les animateurs autour de l'objet de gestion. Ce terme trouve un écho auprès des personnes interrogées (Tableau 13). L'animateur intervient pour vulgariser des connaissances et partager des connaissances. Il intervient sur le contenu du dialogue pour traduire ce que disent les uns dans un langage accessible aux autres.

Considérez-vous votre rôle comme celui de : Traduire les points de vue	Pas du tout	Un peu	Beaucoup	Complètement
	0	8	20	17

Tableau 13 : Pertinence de qualifications du métier d'animateur de bassin versant (3)

La traduction lie des énoncés et des enjeux a priori sans commune mesure (Callon, 1986). Il s'agit d'établir des liens intelligibles entre des activités hétérogènes. La possibilité de traduction est liée à la maîtrise des connaissances. L'expertise des animateurs de bassin est complexe elle ne se réduit pas à une expertise technique liée à leur formation. Elle touche les multiples facettes d'un objet comme le bassin versant, sur le plan des connaissances scientifiques, des contraintes réglementaires, des intérêts sociaux, politiques ou économiques répondant à l'enjeu de gestion globale et non plus sectorielle de l'eau. Ce sont des « experts de la gestion locale » (Roubieu, 1994) tels les cadres des collectivités territoriales observés par Roubieu ou Magnier (2003). La « capacité de la haute fonction publique territoriale tient à l'articulation (simultanée) des registres techniques et politiques et à faire de cette synthèse l'essence même de sa compétence » (Magnier, 2003). L'investissement des animateurs à temps plein sur le bassin versant leur donne une connaissance fine du territoire et des acteurs. Celle-ci leur permet de lier les préoccupations singulières des usagers à des questions générales.

Beuret (2006) analyse des opérations de traduction dans le cas de concertations environnementales. Il identifie et décrit trois types de traduction opérés sur le terrain (p233) qui sont pertinentes pour analyser les traductions opérées par les animateurs de bassin :

- la traduction scientifique vise à « traduire le réel pour le rendre intelligible pour tous », par exemple sur le cas des atterrissements. Cette traduction est particulièrement importante dans l'élaboration et la mise en approbation d'états des lieux ou de diagnostics des SAGE et des contrats de rivière. De par leur formation, les animateurs ont la capacité de recourir et de discuter avec des experts et de traduire leurs propos dans les langages technique, politique ou courant.
- la traduction croisée « vise à rendre intelligibles les positions des uns aux yeux des autres (...) pour faire émerger des idées et un accord ».

Q9 : « Par une mise en relation des acteurs locaux, ceux-ci apprennent à se connaître et les tensions ou incompréhension existantes ont tendances à diminuer ou même parfois à se régler. »

- les traductions opérationnelle et institutionnelle ont « pour objectif de transformer les idées exprimées lors des débats en actions collectives et en institutions économiques, c'est-à-dire des règles, des organisations, etc. » Cette traduction rejoint le rôle de conseiller sur le choix de solutions. Il s'agit de traduire au sens d'opérationnaliser les idées. Par exemple le choix de protéger un quartier des inondations implique de construire une digue, ce qui a telles contraintes techniques et telles contraintes administratives, par exemple dans le montage du dossier de financement.

Q5 : « L'apport d'un regard technique sur une problématique (avec la possibilité de faire le pont entre spécialistes de différentes disciplines, si besoin est), si la situation est crispée sur un plan technique. »

Les différentes traductions sont souvent conjuguées comme en témoigne Q5. Pour Beuret, « la conduite de la concertation suppose de s'assurer que toutes les fonctions de traductions (les trois types) soient bien assurées que ce soit par un ou plusieurs traducteurs » (ibid., p.236). Les tensions et les disqualifications, dont celle de technocrate, viennent souvent d'une méconnaissance ou d'une « *Incompréhension entre 2 personnes qui les empêche d'aboutir à un accord (alors que bien souvent elles le sont)* » (Q40). L'animateur opère des traductions pour éviter les conflits d'incompréhension. Il « *dénoue les idées fausses* ». Il croise les points de vue en recentrant les débats sur les objets techniques, intermédiaires entre les humains (Vinck, 1999).

Q31 : « En cas de conflit entre plusieurs élus, je reviens à la rivière et à son système. »

Mais, si la traduction a de l'importance, elle est souvent sous-investie. Cet élément se traduit dans l'importance accordée au manque de communication. La communication concerne les élus, les autres professionnels de la gestion de l'eau, les associations, les scolaires ou le grand public. Les animateurs sont sollicités pour communiquer. Ils ne peuvent répondre favorablement par manque de temps.

Q13 : « Pour moi la grande qualité que doit posséder un animateur c'est d'être un vrai communicant !!! »

Q43E : « On s'est aperçu rapidement que beaucoup d'élus, et parfois des anciens, n'avaient pas vraiment pris conscience de ce qu'on faisait, du rôle, de l'importance de la gestion et si on essayait d'ouvrir un peu sur les autres acteurs, alors là, ils ne savaient même pas qu'on existait. La plupart des gens savaient à peine ce que c'était qu'une nappe souterraine, qu'il existait de l'eau en dessous et d'où venait l'eau du robinet. Ça a été sur des choses comme ça où on s'est dit c'est catastrophique, la communication, on n'en fait pas assez. Ça nous a aussi été reproché de la part des élus. La communication c'est à double tranchant. Quand tu communique, tu ne fais pas autre chose, le temps que tu passes à communiquer, tu ne fais pas d'actions techniques, tu ne bosses pas à côté et malheureusement quand tu ne communique pas les gens ne se disent pas « ils bossent ». (...) Communiquer, c'est aussi rendre accessible à tous en vulgarisant. Une politique de gestion de l'eau qui restera dans son coin, si les gens ne sont pas au courant si quelque chose se met en place, quelles sont les mesures, qu'est-ce qu'on a fait pour protéger l'eau, est-ce que chacun peut y mettre du sien, finalement, ça restera un bel outil mais il me semble qu'elle n'aura pas une portée intéressante ».

Q1 : « On communique très mal et très peu. On a fait une étude préalable à la réalisation d'un journal. J'insiste auprès des élus pour embaucher une personne qui s'occupe du SAGE et de la communication. (...) Sur (un autre bassin) ils ont tout compris, il faut consacrer de l'argent à ça. C'est important qu'il y ait un retour au niveau de la population. Les élus ont du mal car on ne communique pas assez. Il faudrait une personne qui fasse réellement de la démocratie locale avec ce SAGE. Car on a des gros problèmes d'implication. Il faut passer du temps à solliciter les élus pour qu'ils viennent un peu plus. Les élus et les partenaires usagers, les associations, la chambre de commerce et d'industrie, les professionnels et de travailler par sous-commission pour qu'il y ait des débats et du travail. Donc il faut quelqu'un qui fasse vivre le SAGE et qui aurait un réel rôle de communication : qui fasse des petits documents, qui participe au journal, qui prenne des contacts avec les journalistes. »

Ces témoignages soulignent l'enjeu de communication. Si le premier insiste sur la communication comme qualité, le deuxième lie bien communication à traduction et pose la question de l'appropriation de l'outil de gestion de l'eau : SAGE ou contrat de rivière. De même, le troisième témoignage insiste sur l'importance de l'implication des partenaires. Ainsi, la communication est bien entendue dans un double sens de promotion et de mise en commun. La communication ne vise pas seulement à transmettre l'information mais à

impliquer d'autres acteurs. Alors, il ne s'agit pas seulement pour l'animateur de traduire un énoncé technique mais d'engager les participants dans un réseau, de rapprocher les participants et de faire émerger des porte-parole. Ils participent à l'« enrôlement » (Callon, 1986) des autres acteurs, à la consolidation et à l'élargissement de réseaux socio techniques qui vont porter les actions. Ceci ouvre vers une dimension du travail qui n'est plus qualifiée avec des termes d'expert, de traducteur ou de conseiller mais de médiateur ou de facilitateur, c'est-à-dire qui caractérise plus précisément le rôle d'opérateur entre les différents acteurs. Les animateurs de bassin correspondent aux personnes identifiées par Beuret (op.cit.) : qui « s'emploient à faciliter le dialogue et la construction d'un accord. Ils prennent du recul vis à vis du jeu d'acteurs pour se positionner en tant que tiers facilitateurs ». Alors, une des personnes interrogées évacue la question du positionnement vis-à-vis de la technique et emploie le terme de médiateur pour qualifier son rôle.

Q 13 : « Il est très clair pour tous que mon rôle n'est pas technique : je m'appuie sur les compétences de tous ; mon rôle est bien médiateur, facilitateur mais certainement pas expert ! »

3.1.3 Intermédiaires dans le jeu d'acteurs

La qualification de médiateur invite à considérer le rôle de l'animateur de bassin dans la mise en relation des acteurs. Celle-ci peut prendre différentes formes. Le qualificatif de médiateur est utilisé et se voit appuyé par celui de facilitateur. D'autres qualificatifs mettent l'accent sur le parti pris de l'animateur comme négociateur. Dans cette section je discuterai des qualificatifs de médiateur et de facilitateur puis de ceux de manager, de négociateur et de représentant du bassin.

3.1.3.1 Lien entre les différents acteurs de l'eau et idéal délibératif

	Pas du tout	Un peu	Beaucoup	Complètement
Considérez-vous votre rôle comme celui de : Médiateur	0	8	21	16
Considérez-vous votre rôle comme celui de : Facilitateur	2	8	20	12

Tableau 14 : Pertinence de qualifications du métier d'animateur de bassin versant (4)

Les réponses à la question « Considérez-vous votre rôle comme celui de Médiateur et de facilitateur » (Tableau 14) montrent la pertinence de l'utilisation de ces qualificatifs. On observe par ailleurs des différences de réponses selon la dénomination du poste qui montrent que ceux dont l'intitulé du poste comporte le mot animateur se considèrent plus comme des facilitateurs que les chargés de mission (Figure 22). Parmi ces derniers, deux ne se considèrent pas du tout comme facilitateurs. Comment expliquer ces différences ? Que signifie être médiateur ou facilitateur ?

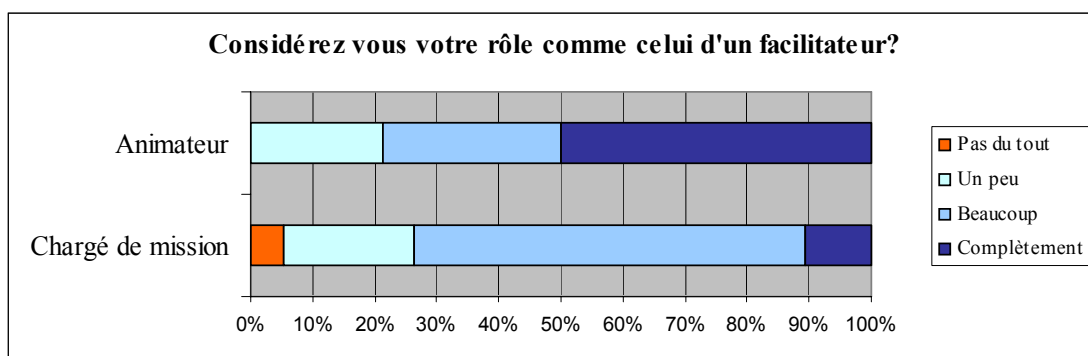


Figure 22 Considération du rôle de facilitateur selon l'intitulé du poste

Beuret et Trehet (2001) définissent les médiateurs comme des personnes qui « font le lien entre les participants et facilitent la construction d'un accord sans en influencer le contenu, en dépassant les clivages existants ». Ils soulignent l'importance des médiateurs dans l'émergence et l'épanouissement de la concertation. La médiation recouvre selon eux deux facettes : la « médiation miroir » et la « médiation passerelle » (Beuret, 2006, p.82). La médiation passerelle consiste à faire du lien entre des acteurs selon un modèle que l'on peut qualifier de « connexionniste » (Boltanski et Chiapello, 1999). La « médiation miroir » consiste selon Beuret à mettre en forme la réalité locale et à en présenter une image la plus neutre possible. Cette intervention propose par exemple de faciliter le dialogue à partir d'une image intermédiaire entre les acteurs qui permet une « traduction croisée ». Ainsi, les guides à l'attention des médiateurs (Doïdy, 2002, chapitre VIII) font différentes préconisations. La première est l'« impartialité ». Par ailleurs, le médiateur se doit d'être garant de la bonne procédure. Il permet le dialogue et cherche un règlement argumentatif du désaccord. Il ne s'agit pas de fournir une solution ou d'effectuer un arbitrage entre des solutions proposées mais d'appuyer l'élaboration d'un compromis. Il cherche à appliquer l'idéal de délibération. Discutons de la présence de ces différentes compétences dans la population enquêtée.

La première caractéristique du médiateur est de « faire le lien entre participants ». Cette fonction apparaît dans différents témoignages. L'animateur est le nœud d'un réseau de gestion de l'eau. Il est « *l'interlocuteur privilégié du bassin versant* »(Q43). Il est au contact, aussi bien des élus, que des services de l'Etat, des représentants des établissements publics et des usagers, c'est-à-dire de personnes des trois collèges des CLE et des comités de rivière. Les premiers sont souvent leurs employeurs, ils sont les maîtres d'ouvrage des travaux. Les seconds sont leurs interlocuteurs pour les montages de dossiers. Enfin, dans le cadre de la mise en œuvre de démarches participatives, ils rencontrent les troisièmes, dans les comités consultatifs par exemple. La Figure 23 présente la fréquence des relations avec différents acteurs de l'eau réunis selon les trois collèges des CLE ou des comités de rivières. La Figure 24 présente les résultats sur la qualité des relations. Les animateurs de bassin apparaissent bien en interaction avec les acteurs de l'eau. Les animateurs sont donc bien un lien entre les différents partenaires impliqués dans la gestion du bassin. Ils représentent un interlocuteur affiché pour toute personne intéressée par le sujet.

Q45 : « Dans notre travail, on est forcément dans le cadre de la gestion de l'eau au carrefour de tout le monde. »

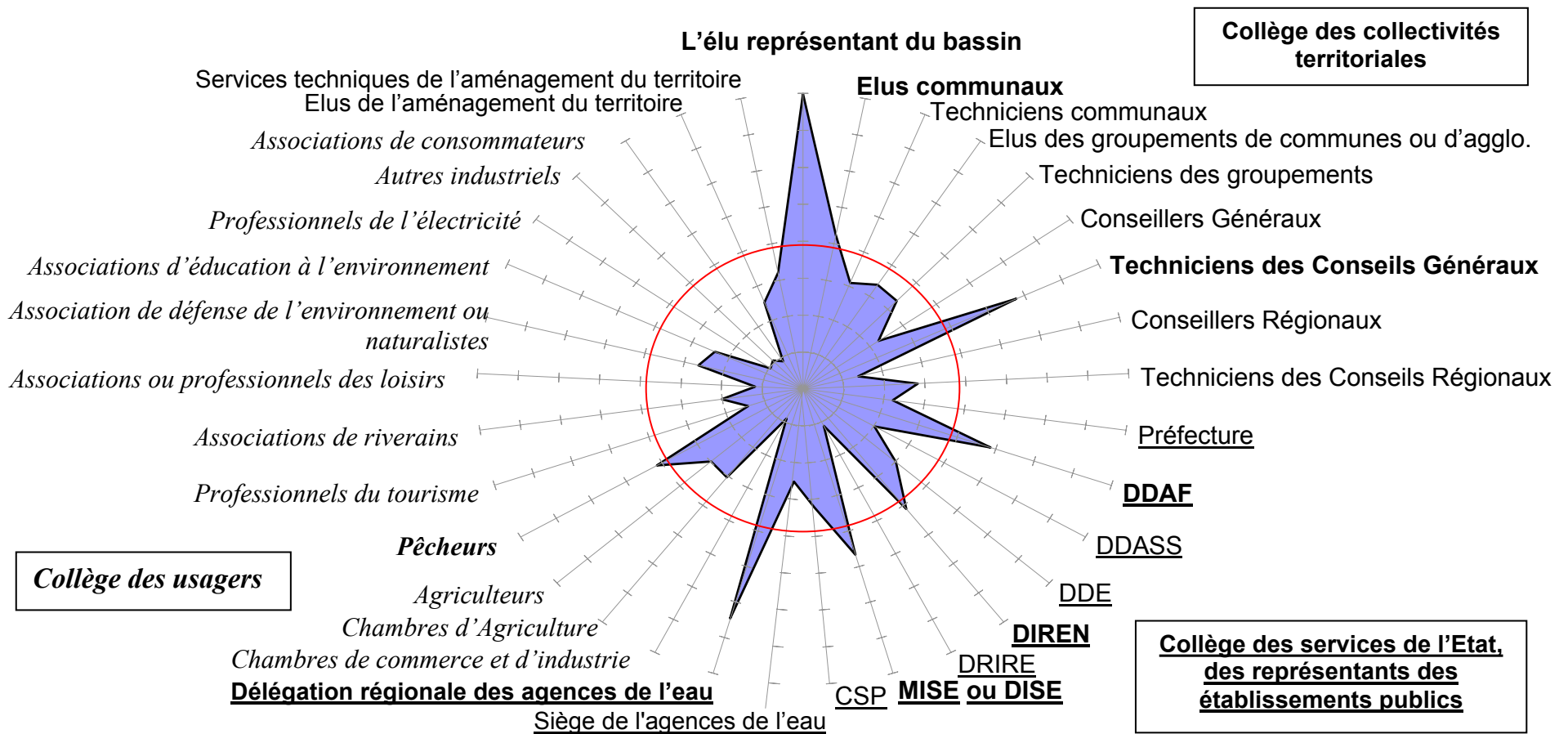


Figure 23 : Fréquence moyenne des relations avec les autres acteurs de l'eau.

Le nombre représenté est le nombre de rencontres moyennes par an, en pondérant les 4 réponses possibles de la manière suivante : 0* Nombre réponses 0 (jamais) + 1* Nombre réponses An (Quelques fois par an (1 à 4)) + 12* Nombre réponses Mois (plus de 5 fois par an à bimensuelle) + 52* Nombre réponses Hebd. (Au moins bimensuel). En gras si Fréquence > 15, nombre indiqué par le cercle rouge.

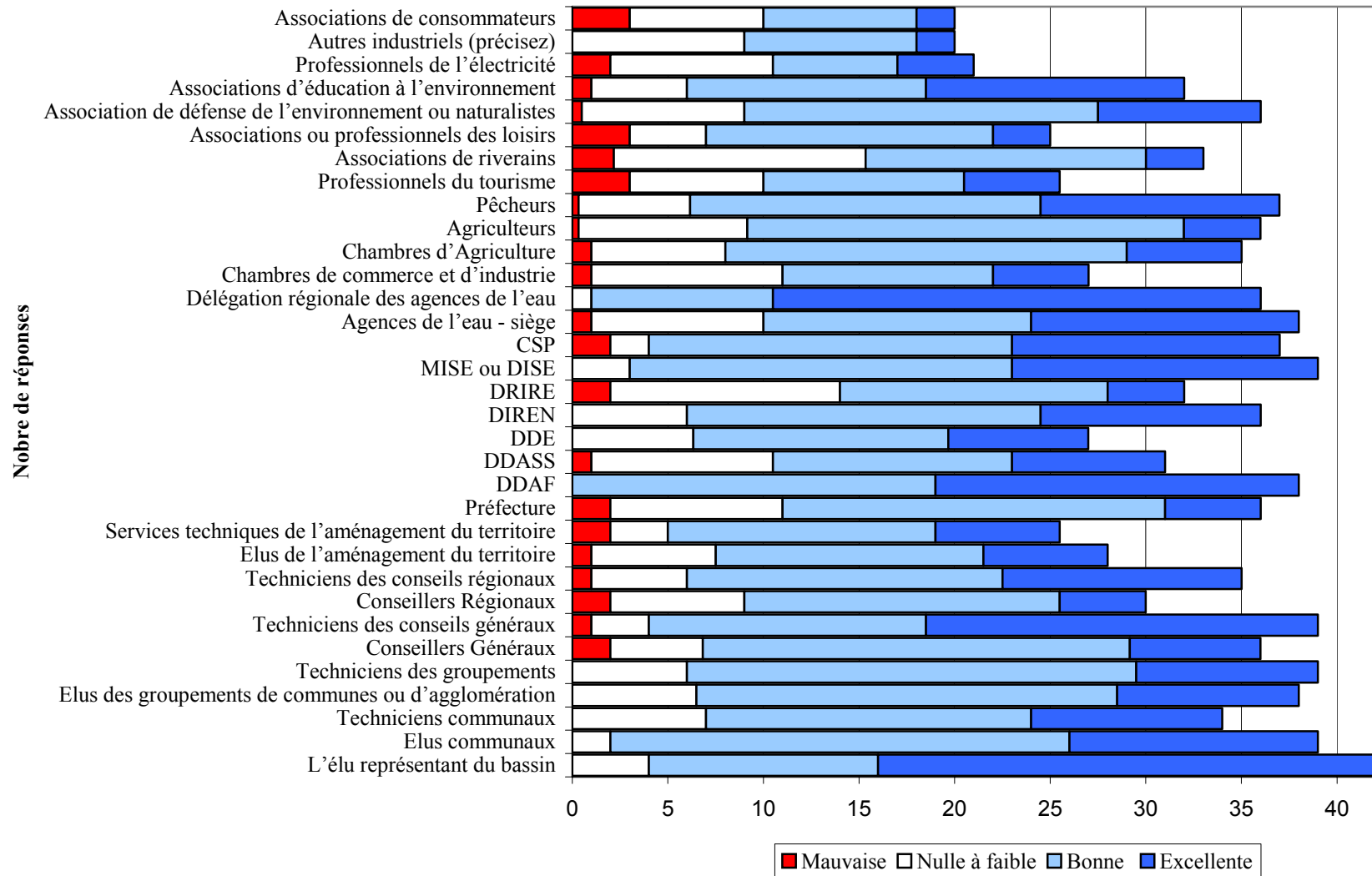


Figure 24 : Qualité des relations aux autres acteurs de l'eau

Les différences de hauteur des bâtons correspondent à des différences dans le nombre de réponses pour chaque catégorie suite à la présence de questionnaires incomplets. Les personnes qui ont répondu « jamais » à la fréquence des rencontres ont rarement répondu à la question qualité.

Ces graphiques permettent par ailleurs de caractériser des distances ou des proximités entre acteurs. L'agrégation de fréquences de relations interpersonnelles est utilisée pour décrire des relations typiques entre les animateurs et différentes institutions et leurs représentants. On retrouve des constats faits sur d'autres terrains, par exemple la forte présence des pêcheurs, partenaires privilégiés, institutionnellement intégrés dans la gestion de l'eau (Gramaglia, 2006). Les problématiques en jeu sur le bassin peuvent expliquer la diversité de relations avec certains représentants d'usagers et la qualité des relations voire leur absence. Par exemple, l'enjeu industriel est parfois absent d'un périmètre. Le conseil général apparaît plus impliqué dans la gestion de l'eau que le conseil régional. S'il n'a pas de compétence obligatoire dans la gestion de l'eau pour cet acteur, cette proximité s'explique par l'appui historique et traditionnel du conseil général auprès des communes rurales. De nombreuses structures de bassins sont mixtes en impliquant le conseil général. L'animateur est en fréquentes relations avec l' élu représentant du bassin. La fréquence des relations avec les services de l'Etat correspond bien avec leur implication dans la gestion de l'eau selon la définition de leurs compétences : la MISE, la DIREN et la DDAF sont en première ligne. La faiblesse des relations avec les préfetures apparaît également dans une étude qui montre que les animateurs sont souvent oubliés des comités sécheresse organisés par le préfet (Barbier et al., 2007). La proximité avec les agences de l'Eau apparaît. Les animateurs de bassin sont des interlocuteurs privilégiés dans la mise en œuvre de la politique des agences de gestion intégrée par bassin versant. Les « structures locales gestionnaires de la politique de l'eau » sont sollicitées par exemple comme « partenaire relais » pour la consultation sur la politique de l'eau exigée par la directive cadre.⁶⁰ Les animateurs de bassin sont des intermédiaires techniques entre le local et le niveau territorial des agences (commissions géographiques et grands bassins) ou des services de l'Etat (départements, régions).

La seconde caractéristique du médiateur est la référence à l'idéal délibératif. Plusieurs personnes interrogées revendiquent un idéal de délibération dans leur métier et dans le fonctionnement de la structure de bassin. Lors de la disqualification en termes de « technostructure » présentée au 3.1.2, l'objecteur s'est appuyé sur la disposition de la salle : une table tribune où figuraient l'équipe du syndicat mixte (président, directeur, technicien, secrétaire) et le directeur d'un syndicat départemental d'aménagement départemental. Le directeur du syndicat mixte répond à sa critique en disant : « *au niveau disposition de la table, on voulait faire un carré* ». Tout en remettant en cause la place de l'équipe technique à la tribune, il remet en cause la tribune elle-même qui induit une hiérarchie entre les participants. Il accompagne l'acceptation de la critique de son poids dans la décision d'une proposition de modification du cadre de prise de décisions. Cette modification consiste dans la mise en œuvre d'une configuration délibérative qui met à égalité les participants en situation discursive.

La troisième caractéristique est celle de l'impartialité. L'animateur de bassin versant peut remplir cette condition. Ainsi, le qualificatif de médiateur est particulièrement pertinent pour décrire des situations d'appui à la résolution d'un problème dans un sous-bassin. La portée territoriale de l'animateur sur l'ensemble du bassin le conduit à être considéré comme impartial face à des conflits sur des territoires plus petits. Bien que partie prenante, il peut revendiquer une certaine impartialité et intervenir comme médiateur. Ceci rejoint les conclusions de Beuret et Trehet (2001) pour qui l'impartialité ne nécessite pas d'être neutre

⁶⁰ Plaquette, « soyez Partenaire relais d'une grande consultation citoyenne sur l'eau ! », Comité de bassin Rhône Méditerranée, 2005

ou indépendant, l'une des parties prenantes peut prendre le rôle de médiateur dans certaines situations.

Q16 : « Notre mission étant globale sur le bassin nous sommes moins impliqués directement dans les problèmes communaux, donc des fois ça permet de débloquent des situations qui n'évoluaient pas pour des raisons bien étrangères aux milieux aquatiques. »

L'animateur peut participer au développement de la « médiation environnementale » (Dziedzicki, 2001). Il peut être « instrument » au service de « l'ouverture des négociations aux opposants du projet ». Cependant, si l'animateur rencontre rarement des difficultés à accomplir le rôle connexionniste du médiateur, dans de nombreux cas il ne peut rester impartial. Plusieurs personnes interrogées manifestent leur difficulté à suivre l'impératif d'impartialité qui conduit à abandonner les figures de médiateur ou de facilitateur.

Q22 : « A certaines réunions, j'ai du arbitrer des conflits d'opinions... alors que ce n'était pas ma place et que des élus étaient présents. Mais je n'étais pas appuyée par les élus présents qui restaient silencieux. Pour éviter que la situation ne s'envenime et nuise à la concertation, je suis intervenue. »

3.1.3.2 Face à une impossible impartialité : « se modérer » ou « savoir convaincre »

L'animateur s'écarte du modèle délibératif du médiateur puisqu'il influence le contenu de la décision. Pour distinguer cette situation, Beuret emploie le terme de « conciliateur » plutôt que de médiateur (op.cit, p.87). Cependant, une autre figure peut être sollicitée. Celle de manager assume la fonction de relais sans se soumettre à l'exigence d'impartialité. Le manager est la figure du « grand » dans un monde « connexionniste » (Boltanski et Chiapello, 1999). Ce monde est sur un modèle de réseau. Le manager est mobile, engagé et flexible. Il sait utiliser différents instruments de connexion. Le manager donne du souffle. Il ne s'appuie pas sur une légitimité hiérarchique. C'est l'homme des réseaux. Il a pour qualité première sa mobilité, sa capacité à se déplacer sans se laisser arrêter par les frontières. Le terme de manager désigne une « excellence dans l'animation d'une équipe, dans le maniement des hommes par opposition aux ingénieurs tournés vers la technique ».

La figure de manager a pris de l'importance chez les fonctionnaires de la fonction publique territoriale depuis les années 1990 (Roubieu, 1994). A la génération des bureaucrates, des juristes et des procéduriers aurait succédé celle des managers. Roubieu analyse comment les directeurs généraux des services départementaux sont apparus ou se sont donnés à voir comme des « managers territoriaux » : « professionnels de la gestion locale convertis aux vertus des « nouvelles techniques de gestion » et du « management public local » ». Les managers recherchent l'utilisation la plus efficace possible des ressources financières et humaines. Le modèle connexionniste est venu supplanter le modèle du plan civique et industriel jugé trop rigide. La dénomination de « gestionnaire » typique d'une grandeur industrielle est absente dans les réponses au questionnaire alors qu'elle est présente par exemple dans l'objet de l'ARRA (Association Rivière Rhône Alpes).

La figure du manager peut donc être sollicitée, mais les résultats du questionnaire montrent que les animateurs interrogés s'y reconnaissent peu (Tableau 15). Peut-être y voient-ils la

critique pointée du doigt par Boltanski et Chiapello de l'exploitation des immobiliers par les mobiles (ibid., p.446-451).

Considérez-vous votre rôle comme celui de : Manager	Pas du tout	Un peu	Beaucoup	Complètement
		10	21	9

Tableau 15 : Pertinence de qualifications du métier d'animateur de bassin versant (5)

D'autres figures peuvent être appelées pour caractériser la partialité de l'animateur. Si le métier d'animateur ne peut être décrit comme la mise en œuvre un programme comme nous l'avons vu dans la section 3.1.1, il peut être caractérisé par un rôle de « porteur de projet ». Les plans et les projets occupent une grande place dans le travail des animateurs de bassin, qu'il soit lui-même « porteur de projet » ou qu'il accompagne un élu, « porteur de projet ». L'animateur est souvent un ingénieur, figure emblématique du projet (Thévenot, 2006, p.121). Il a les capacités à planifier, mettre en œuvre un projet en sollicitant tous les moyens utiles et en s'ajustant aux personnes et aux objets en présence. La figure de « porteur de projet » est décrite par Mermet (2005a, p.82). Le porteur de projet est celui qui « passe du temps pour « faire passer un projet » ». Il peut jouer un rôle d'« innovateur, de tisseur de réseaux et « intéresseur d'alliés du modèle théorique de la traduction ». La dimension stratégique du travail est dominante dans cette description. Il s'agit de porter un projet vis-à-vis d'« opposants » ou d'« objecteurs » (Mermet, 2005a, p.85) mais aussi des « suiveurs » (Barthélémy, 2005). Ce qualificatif met l'accent sur la dimension de négociation autour d'un projet. Ainsi, lorsque Sophie et Emerit (2003) analysent le projet d'aménagement hydraulique du bassin Rennais, ils explicitent les négociations entre le SMBPR (Syndicat Mixte de production de l'Eau du bassin Rennais) et différents partenaires : conseil général, conseil Régional, services de l'Etat, associations. Les négociations sont désincarnées. S'il y a un animateur, son rôle est de défendre le projet du SMBPR. Il est en situation de représentant du SMBPR ou dans un rôle de négociateur pour le SMBPR. En tant que négociateur il vise à rassembler et connaître les ressources nécessaires à l'atteinte de ses objectifs. Il mobilise d'autres acteurs et exerce du lobbying pour son projet. Allain (2002) insiste sur le travail de négociation dans le métier d'animateur de SAGE. Dans son étude, elle identifie 4 profils types : « animateur-chargé d'étude » ; « animateur-administratif », « animateur-planificateur » et « animateur-médiateur ». Pour elle, la dernière dimension est à favoriser (ibid., p.97) en formant les animateurs à la négociation (ibid., p.154).

De même, Gaudin (1999) propose la figure du « négociateur » pour les animateurs de SAGE. Il met l'accent sur leur parti pris et sur la dimension agonistique du travail. Il considère le travail de co-construction d'une action publique territoriale comme une « négociation politique ». Pour Gaudin, dans le nouveau contexte d'action publique, la négociation entre les partenaires locaux n'est plus marginale, cachée, illégitime, comme c'était le cas dans la « régulation croisée », mais elle se pratique au grand jour. Il analyse l'apparition de nouveaux acteurs : des « entrepreneurs de médiation », des « technotables » et spécialistes du montage de « projets » dont le rôle est de réduire la complexité de coordination qui caractérise les situations de négociation entre acteurs hétérogènes. Pour lui, « la négociation implique un travail de courtage généralisé ». La qualité d'un bon animateur serait alors d'avoir acquis un capital social suffisant pour effectuer ce travail. Il tirerait des atouts d'un itinéraire professionnel mixte ou de trajectoires sociales diversifiées, permettant à un individu de

⁶¹ Personnes qui encadrent respectivement 5 et 10 personnes. L'un est directeur de structure.

capitaliser des appartenances multiples et des modes de légitimité qui s'avèrent complémentaires par rapport à une arène de négociation. Le négociateur ainsi dépeint est, comme le manager, grand dans un monde connexionniste. Selon un point de vue proche de celui de Gaudin, Tesseirenc (2003) met en valeur la compétence « d'interconnaissance stratégique » des développeurs territoriaux. Ces derniers seraient des professionnels, « cheville ouvrière de la construction des accords entre acteurs et de la concrétisation de ces accords par des projets ». Leur légitimité réside dans leur compétence d'intermédiation et dans une « combinaison entre technicité et savoirs stratégiques ». La compétence technique est celle de l' « ingénierie de projet ».

Cependant, à nouveau, si le qualificatif de négociateur peut qualifier le travail des animateurs, il n'est pas parmi les termes privilégiés (Tableau 16) comme le précise une personne interrogée qui rejette la dimension agonistique.

Q43E : « Négociateur me plaît moins, c'est aussi ça sinon je ne l'aurais pas mis en beaucoup. Mais, on a l'impression qu'on va essayer de grappiller, que chacun renonce. On a l'impression qu'on va être dans le compromis. Je dirais plus le consensus, la convergence que le compromis. Le compromis, c'est un peu un accord au rabais. Négociateur, ça me plaît moins que médiateur. C'est certain. Médiateur, il y a ce côté plus neutre. Il y a ce lien. Négociateur, c'est plus on va essayer de jouer sur les oppositions. »

Considérez-vous votre rôle comme celui de Négociateur	Pas du tout	Un peu	Beaucoup	Complètement
	0	15	23	7
Considérez-vous votre rôle comme celui de Représentant du bassin	0	11,5	18,5	12

Tableau 16 : Pertinence de qualifications du métier d'animateur de bassin versant (6)

Le rôle de représentant du bassin est privilégié à celui de négociateur (Tableau 16). Un animateur peut siéger dans une réunion au nom de sa structure. Il peut y porter le message de sa collectivité. Il est en « première ligne ». 39 personnes sur 42 réponses ont déjà eu l'occasion de représenter leur employeur dans des réunions. Cependant, s'il s'agit d'une représentation, elle ne répond pas toujours à une stratégie ou à une délégation. L'opération de représentation peut être entendue selon différentes acceptions et opérée selon différentes modalités (Thévenot, 2006, p.202-204). Les animateurs semblent mettre l'accent sur l'opération cognitive plutôt que la représentation d'intérêts définis ou d'objectifs.

Q22 : représente son employeur à : « toutes les réunions où mon président de CLE me demande de le représenter. Et elles sont nombreuses. Mais il ne s'agit pas d'une réelle représentation puisque je n'ai pas de consigne. »

Le modèle de médiateur rencontre des limites quant à l'intervention des animateurs dans le contenu des décisions. Les modèles alternatifs qui mettent l'accent sur un parti pris des animateurs selon la figure du stakeholder (voir 1.3.1.1) apparaissent également insatisfaisants. Afin d'affiner la qualification de leur engagement politique et de la façon dont ils représentent le bassin versant, regardons un animateur en situation.

Présentation publique d'une étude technique sur un sous bassin des Capricieux⁶² en février 2004 :

- P10 : « Les épis ont été construit pour protéger les berges, ça fait du mal d'entendre dire qu'ils font du mal aux berges !

- Q1 : On a choisi de fixer le cours d'eau dans la plaine donc on a mis des ouvrages qui avaient objectif de fixer le cours d'eau dans la plaine. (...) Ils ont rempli leur rôle par rapport à ce qu'on voulait leur faire faire mais vont à l'encontre d'un fonctionnement souhaitable, de plus en plus, on laisse le cours d'eau gratter car l'énergie qu'il perd là, il ne le perd pas à détruire des maisons

- P10 : si on regarde le (Capricieux) depuis les millénaires, il a couvert de la colline de X à celle de Y, il y a du gravier partout, donc si on le laisse courir, dans 1000 ans, il n'y a plus de plaine.

Ingénieur du bureau d'études : le lit du (Capricieux) va se déplacer entre les deux collines et votre plaine se déplacera (fortes réactions, Q1 calme l'assemblée).

- P10: Le problème c'est de savoir si c'est le (Capricieux) qui commande ou si c'est nous !

- Q1 : On ne peut pas commander le (Capricieux) !

- P10 : Ne dites pas que c'est pas possible, dans toutes les villes où il passe, on l'a commandé !

- Q1 : Ah oui et elles ont été inondées comme les autres !

- P : Il y a une demi-heure, vous avez dit on ne parle pas du cas de septembre 2002, on parle des petites crues, c'est de ça qu'on discute. Non ?

- Q1 : Non on discute de tout mais on ne pourra pas se protéger des crues de 2002.

- P : Mais les petites crues, n'allez pas dire que dans les villes on ne les a pas canalisées

- Q1: Bien sûr. Ce qui se passe c'est qu'à un moment donné, il faut que l'eau aille quelque part, il n'y a pas de secret où on va la mettre ? Les zones non utilisées il y en a très peu : soit les plaines agricoles soit les villes. Il n'y a pas d'autre endroit.

- P : Si, il y a vers le bas.

- Q1 : Mais en bas, il y a des gens qui habitent, des villes. Si les gens du haut vous envoient encore plus d'eau, vous ne serez pas content, mais si vous en envoyez vers le bas...

- P : C'est quand même le truc naturel

- Q1 : Si l'homme n'était pas intervenu...

- P : S'ils n'avaient pas construit en bas...

- Q1 : Mais ici aussi ! Les gens du haut nous disent la même chose sur vous. Ce matin on était sur les bas (Capricieux), ils nous disaient, en haut il ne faut pas qu'ils fassent n'importe quoi (...) Le (Capricieux) fera toujours 50 mètres de large après c'est un problème foncier, on arrivera plus facilement à gérer le foncier avec des outils adaptés qu'à essayer de tenir le (Capricieux) à un endroit. On ne va pas permettre au (Capricieux) d'aller venir visiter la ville de B. (...)

- Un représentant du Conseil supérieur de la pêche : On reste dans une logique de bassin versant alors qu'avant c'était du coup par coup, secteur par secteur

- P10 : Avant, il était peut-être mal géré. Mais, depuis 20 ans, il n'est pas géré du tout (...)

- Un maire : Les gens ne comprennent pas ils se moquent de nous. (...) Moi, je fais beaucoup de pédagogie par rapport aux (Capricieux), on cotise beaucoup et si on dit aux gens qu'on n'est pas capable de les protéger. (...) Il faudra venir l'expliquer. Cette digue, elle a toujours existé. (...)

- Q1 : Avant on ne l'a jamais fait mais aujourd'hui on est obligés de faire le choix entre protéger les villes et les terres agricoles. Mon rôle, c'est de vous donner ce qu'il faudrait faire. Mais, il faut trouver les bons compromis aux bons endroits. Ce sont des choix politiques, on ne pourra pas tout faire. On ne sait pas à l'idéal quel compromis il faudra trouver. On est au cœur du problème, beaucoup de gens disent vous avez dépensé beaucoup d'argent pour re-calibrer les (Capricieux), faire des digues et aujourd'hui vous nous dites qu'il faut faire l'inverse. On est

⁶² Ce nom a été choisi pour anonymiser ce bassin caractérisé par des crues et des étiages sévères.

au cœur du problème, on est embêté pour répondre (...) On est dans la phase où il faut changer et cette phase de changement cause plein de problèmes.

Le directeur du syndicat mixte, Q1, apparaît au centre des discussions. On observe bien les opérations d'hybridation sociotechnique et de traduction « scientifique » (rôle des épis) ou « croisée » (les gens du haut et les gens du bas) décrites précédemment. Mais, son travail n'est pas connexionniste ou procédural. Il cherche à définir substantiellement la bonne gestion de l'eau (bon compromis). Il ne se positionne pas en défense d'un intérêt ou d'une politique du syndicat mais d'un bien commun. Il s'oppose pour cela, au cours de la réunion à certains élus du syndicat. La discussion prend la forme d'une controverse sociotechnique sur la justification des aménagements des Capricieux. Différentes conceptions d'une bonne gestion de l'eau s'affrontent. Quel traitement politique réserver aux objets (« commander le Capricieux ») ? Comment coordonner les gens de l'amont et ceux de l'aval ? Des tensions apparaissent alors à deux niveaux : dans le bien commun promu par Q1 (« ça fait mal d'entendre dire » « Il faudra venir l'expliquer ») et dans son engagement personnel. Aussi, il convient de considérer la dimension éthique et morale de leur métier et de considérer le travail en référence à un bien commun.

3.1.4 Moteurs et promoteurs d'une « bonne gestion de l'eau »

S'il y a un plan ou un projet des animateurs, il consiste alors dans le fait de promouvoir une bonne gestion de l'eau. 93% des personnes interrogées se considèrent au moins beaucoup comme « moteur et promoteur d'une bonne gestion de l'eau » (Tableau 17) C'est le qualificatif qui arrive en tête des réponses, puisque douze personnes sur quarante et une choisissent ce qualificatif comme leur préféré.

Considérez-vous votre rôle comme celui de Moteur et promoteur d'une « bonne gestion de l'eau »	Pas du tout	Un peu	Beaucoup	Complètement
	0	3	12	26

Tableau 17 : Pertinence de qualifications du métier d'animateur de bassin versant (7)

Ce plan renvoie à un impératif moral. Comment les animateurs le définissent-ils ? Existe-il des valeurs qui guident les chargés de mission et qui formeraient une déontologie ? Comment interviennent leurs convictions politiques personnelles ? Quelles logiques de gestion de l'eau promeuvent-ils ? En quoi ces logiques se heurtent-elles à celles des autres participants ? Trente sept personnes ont répondu dans le questionnaire à la question : « Pour vous, qu'est ce qu'une bonne gestion de l'eau ? » Trois dimensions sont saillantes dans les réponses : défendre l'intérêt général, défendre le milieu naturel et promouvoir la gestion intégrée des ressources en eau. Cette section présente une analyse des réponses en reprenant les catégories proposées par les personnes interrogées et en référence aux mondes définis dans la justification (Boltanski et Thévenot, 1991) et en mettant en lumière les tensions liées à cette promotion d'un bien commun. Il s'agit de considérer l'engagement moral des animateurs en s'appuyant sur le régime de justification. Je discuterai successivement de la grandeur civique, verte et industrielle de la « bonne gestion de l'eau » promue par les animateurs avant de montrer en quoi la prise au sérieux de la fonction de Moteur et promoteur d'une « bonne gestion de l'eau » permet d'explicitier la dimension vocationnelle de leur métier.

3.1.4.1 Défendre l'intérêt général

87% des personnes interrogées se considèrent au moins beaucoup comme « défenseurs de l'intérêt général » (Tableau 18) et dix personnes choisissent ce qualificatif parmi leurs préférés. Dans l'échantillon enquêté, les fonctionnaires territoriaux se considèrent plus comme défenseurs de l'intérêt général.

Considérez-vous votre rôle comme celui de : Défendre l'intérêt général	Pas du tout	Un peu	Beaucoup	Complètement
	0	6	25	13

Tableau 18 : Pertinence de qualifications du métier d'animateur de bassin versant (8)

La dimension civique du travail des animateurs est forte. L'animateur cherche à amener les individus auxquels il s'adresse à s'abstraire de leurs intérêts personnels pour construire une volonté générale alors qu'« *en permanence, chacun défend son bout de pain !* » (Q2). Les animateurs adhèrent à l'idéal civique de la fonction publique. L'impartialité demandée au médiateur peut être garantie par cette posture civique.

Q43 : « *Le fait que l'animateur soit la plupart du temps embauché par une structure, il n'est pas complètement neutre. Si on se positionne dans le sens de la défense de l'intérêt général, ce n'est pas un parti pris. (...) Le côté neutre, même s'ils me voient comme envoyé du syndicat, les gens ne me voient pas comme ayant un présupposé de parti pris. Ce n'est pas comme si un élu ou un représentant de groupe sur le territoire allait rencontrer tel autre.* »

Q17 : « *L'ensemble des collectivités me considèrent comme représentative du bassin et comme agissant pour l'intérêt de l'ensemble du bassin et non d'une seule collectivité. Cela apaise certaines tensions entre les collectivités : je fais le tampon....* »

Plusieurs personnes insistent dans le questionnaire sur ce positionnement. La mission des animateurs étant globale sur le bassin, ils ne sont pas directement impliqués dans les problèmes communaux et peuvent intervenir selon un intérêt général. Certains évitent tout engagement qui les contraindrait à sortir de cette position : engagement électoral ou associatif. Une personne dit être membre de la ligue de protection des oiseaux et refuser d'être membre actif d'un comité local sur le bassin versant. Ceci rejoint l'observation de Doidy (2002) qui met en valeur la posture civique plutôt que connexionniste adoptée par les médiateurs qu'il observe et confirme l'analyse de la section précédente sur la pertinence des figures de porteur d'enjeux.

Si la dimension civique apparaît comme une composante forte du travail seules trois réponses à la question « Pour vous qu'est-ce qu'une bonne gestion de l'eau » emploient explicitement ce registre. Ces réponses définissent la bonne gestion comme « *respectueuse de l'intérêt général* » ou étant basée sur une solidarité de bassin. La signification de « *respecter l'intérêt général* » apparaît en réponse à une autre question : Avez-vous déjà éprouvé des tensions entre intérêt général et intérêt local de bassin versant ? Trente cinq personnes, sur les quarante cinq qui ont répondu au questionnaire, disent avoir déjà rencontré de telles tensions. Trente trois explicitent leur réponse. Les réponses sont formulées en termes de confrontations entre des intérêts identifiés et délimités par exemple des intérêts nationaux, les intérêts d'une commune ou des intérêts privés. Cette catégorisation des intérêts s'appuie sur des catégories d'extension géographique ou collective différente : d'une personne jusqu'à la nation. Six réponses présentent des tensions vis-à-vis d'intérêts communaux, huit d'« *intérêts privés* » et deux d'intérêts sectoriels. Six personnes évoquent le manque de solidarité de bassin et les tensions amont aval. La posture civique conduit à promouvoir une solidarité amont/aval

comme le fait l'animateur dans l'extrait de réunion précédent. Dans le questionnaire, les témoignages des animateurs explicitent les tensions éprouvées entre intérêt général et intérêt local de bassin versant.

1- Q3 : « Rester à l'écoute des élus, qui reflètent les volontés locales et légitimes, lorsque celles-ci vont à l'encontre l'intérêt général ou qu'elles ont un but clairement intéressé. »
 2 - Q45 : « Lors de travaux, des particuliers cherchent à profiter de la présence de l'entreprise pour faire réaliser des travaux à leur profit »
 3 - Q1 : « Ces tensions interviennent systématiquement lorsque sont en compétition des entreprises locales, qui font vivre le secteur, et des entreprises plus lointaines... »
 4 - Q34 : « Par exemple, difficulté à faire admettre l'intérêt général que présente la divagation d'une rivière (régénération des milieux, maintien de la ressource,...) à un agriculteur confronté à la perte de ses terres agricoles par érosion. »

Les réponses de type 1 sont bien assises sur une justification civique. La réponse 2 est illustrative d'une tension avec des intérêts privés mais n'explique pas le bien commun. L'intérêt général renverrait alors à un bien commun de façon générale. La réponse 3, montre que l'intérêt général peut prendre un sens plus large que le civisme, puisque dans ce cas, c'est une justification marchande qui est en tension avec une justification domestique. La personne évoque une tension entre un principe de libre concurrence reconnu dans la loi et une gestion communautaire qui privilégie les entreprises locales. Cette réponse peut conduire à considérer l'intérêt général comme celui défini par la loi. De même, la réponse de type 4 et représentative d'une formulation de l'intérêt général comme « défendre le milieu aquatique » alors que « le politique peut prendre des décisions qui vont à l'encontre des intérêts environnementaux au regard d'autres critères, économiques ou politiques par exemple » (Q25). Ainsi, une personne répartit les rôles dans le couple élu/animateur en affectant à l'animateur la défense du milieu aquatique. Il convient alors de s'interroger sur la grandeur verte de la « bonne gestion de l'eau » promue par les animateurs.

Q19 : « Animateur : milieux aquatiques privilégiés – Elus : finances et alimentation eau potable privilégiées »

3.1.4.2 Défendre le milieu naturel : des « intégristes de la nature » ?

Considérez-vous votre rôle comme celui de Défendre le milieu naturel	Pas du tout	Un peu	Beaucoup	Complètement
	0	14,5	20,5	6

Tableau 19 : Pertinence de qualifications du métier d'animateur de bassin versant (9)

Défendre le milieu naturel apparaît bien comme une dimension du rôle des animateurs (Tableau 19). Aucun ne répond « pas du tout » à la question « considérez vous votre rôle comme celui de défendre le milieu naturel ? ». Cette fonction est, par exemple, exprimée dans les statuts de l'Association Rivière Languedoc Roussillon.

Article 2 des statuts de l'Association Rivière Languedoc Roussillon : « Favoriser la connaissance et l'échange entre les professionnels intervenant dans le domaine de l'eau. Le véritable enjeu pour tous les adhérents étant celui de l'amélioration de l'état des milieux aquatiques ».

Comment les animateurs défendent-ils le milieu naturel ? Pour travailler cette question, intéressons nous à une qualification qui leur est adressée : celle d' « intégriste de la nature ». Pour enquêter sur l'importance de cette fonction dans le questionnaire, j'ai interrogé les animateurs sur des situations de mise à l'épreuve de l'argumentation environnementale en leur demandant s'ils avaient déjà été qualifiés d'intégristes de la nature ou d'un terme proche. 10 personnes sur 44 réponses répondent par l'affirmative. La plupart du temps, il s'agit d'une disqualification qui met en lumière une divergence de conception de la gestion de l'eau. Comme dans le cas de la qualification de technocrate, on observe que la disqualification se produit en situation de propositions d'actions novatrices, alors même que ces actions peuvent être imposées réglementairement. La tension entre aménagement et méthodes douces apparaît par exemple sur des cas de curage des cours d'eau.

- Q45R : « La partie aval a été curée. Le lit s'est enfoncé et il y a moins de réserves. Alors quand je dis qu'il ne faut pas curer, on me rit au nez, on me dit « lui, il est un peu écolo ». Après chaque crue, les riverains viennent nous demander de curer et quand on dit non, on nous traite « d'intégristes de la nature. »
- Q1R : « A chaque fois que l'on défend une technique plus respectueuse des milieux ou lorsque l'on met en avant les nouvelles méthodes de gestion des cours d'eau. Je comprends cette position car on ne tourne pas une page aussi importante de l'aménagement (interventionnisme vers gestion globale et durable) sans quelques difficultés de compréhension. Toutefois je trouve ce qualificatif très irritant quand il est utilisé à des fins purement politiques et démagogiques. »
- Q16 : « La commune veut développer son tourisme pêche et je me suis opposé au projet (d'aménagement d'un marais en plan d'eau) avec la DDAF. La commune a mal pris cette prise de position pour protéger quelques papillons et quelques fleurs. Heureusement que j'avais le soutien de la DDAF sur ce projet. »

Cependant, s'il y a une défense de l'environnement au sens d'une implication explicite d'êtres non-humains dans les affaires humaines, s'agit-il pour autant d'une revendication selon une grandeur verte qui élargit la commune humanité ? Six réponses à la question « pour vous qu'est ce qu'une bonne gestion de l'eau ? » définissent la bonne gestion uniquement en rapport avec la prise en compte du milieu naturel. Cette prise en compte est présente dans dix-huit réponses sur trente sept mais oscille entre deux positions. Une position de défense du milieu naturel et une position de conciliation d'usages et milieu. On observe une majorité de réponses en termes de conciliation plutôt que de préservation. Personne n'a exprimé de point de vue radical sur la priorité donnée au milieu naturel devant les usages ou un retour à un état de nature.

- Position 1 : « préserver » / « protéger » / « respecter » le milieu naturel (4 réponses)
Il s'agit par exemple de « Motiver les acteurs pour atteindre le bon état écologique : et quand on s'y rapprochera, alors là, on pourra dire que nous avons réussi à mettre en place une bonne gestion de l'eau » (Q18) Une bonne gestion est une « Une gestion dans laquelle le milieu n'est pas pénalisé par les usages de l'eau... » (Q19)
- Position 2 : « concilier usages et milieu » (14 réponses) Selon « Une gestion équilibrée permettant un bon fonctionnement et une diversité « normale » des milieux naturels, nappes en tenant compte des différents usages (recherche d'une meilleure prise en compte de l'environnement dans les activités économiques, recherche d'une réduction des impacts sur les milieux et la ressource). » (Q9) Le terme « équilibrée » apparaît dans 7 réponses.

Avant de conclure sur la prédominance d'une position en termes de conciliation, il convient de discuter des résultats obtenus par le questionnaire. Par exemple, une personne répondant en termes de conciliation entre les usages et le milieu avait répondu dans la partie rôle que le qualificatif qu'elle préférerait était « défenseur du milieu naturel ». La contradiction est

accentuée par la comparaison de la réponse en termes de conciliation d'une personne qui déclare en entretien :

Q43E : « J'ai des comptes à rendre aux élus mais je dis que je travaille pour la protection de la nappe (...) C'est terrible de dire ça on souhaiterait presque qu'il y ait une pollution de la nappe qui fasse prendre conscience qu'il faut la protéger. »

Une dissonance apparaît, de l'ordre d'une schizophrénie. Cette dissonance peut être liée à la formulation de la question « pour vous qu'est ce qu'une bonne gestion de l'eau » en employant le terme « gestion » qui porte l'intervention de l'homme. Mais la dissonance s'éclaire lorsque Q43 commente sa réponse :

Q43E : « C'est du pragmatisme. En tant que moi (Prénom Nom), je mettrais le milieu avant le reste. Je t'ai répondu ça en tant que (Prénom Nom) fonctionnaire territorial. Il ne faut pas se leurrer, je sais très bien que ce qui fera qu'on mettra en place des mesures, c'est quand même les usages. S'il n'y avait pas d'usage, je n'imagine pas qu'on mettrait en place une procédure de protection de la nappe. Si la nappe n'était pas utilisée pour l'AEP (Alimentation en Eau Potable). Tu me diras, la DCE ne va pas dans ce sens là puisqu'elle dit qu'il faut protéger les milieux même s'ils ne sont pas utilisés. Je ne vois pas comment on pourrait le faire passer auprès des élus s'il n'y avait pas d'usage (...) Dans un idéal ou on s'intéresse à l'environnement pour l'environnement, d'accord mais dans ce cas là à mon sens on ne parlera plus de gestion de l'eau c'est quelque chose de plus général d'environnement. Le terme de gestion implique qu'il y a des usages. Puisqu'on va gérer quelque chose pour en faire quelque chose, il y a un but. Si on parlait uniquement de la protection de l'environnement, le but c'est l'environnement, il se contient en lui-même. Il se justifie lui-même. La gestion de l'eau c'est sur un territoire avec des habitants. C'est pour ça qu'à la fin, j'ai mis qui intègre les autres politiques de gestion. Cet aspect gestion de l'eau, on ne peut pas le dissocier de la vie des habitants, des usages.(...) c'est (prénom) dans la réalité. Dans un monde merveilleux, c'est l'approche milieu.»

Son commentaire renforce une conclusion selon laquelle, l'opinion politique des animateurs est proche de courants environnementalistes. De même, une personne se dira « *Plutôt flattée* » lorsqu'on le critique d'intégriste de la nature. Si, ces personnes sont plus promptes à titre personnel à mettre « *le milieu avant le reste* », leur rôle de « *fonctionnaire territorial* » ou d'animateur les conduit par « *pragmatisme* » à adopter une position plus nuancée et favorable à une recherche de compromis. L'animateur ne doit pas seulement exprimer un point de vue, une parole mais doit affronter ce qui résiste pour faire, pour agir. Agir c'est éprouver pratiquement ce qui est acceptable et ce qui ne l'est pas. Plusieurs animateurs soulignent l'importance du faire, au-delà du « *bla-bla* ». Le beau discours ne tient pas face à l'épreuve de réalité.

On retrouve chez les animateurs de bassin la figure de l'environnementaliste « enraciné » (Centemeri, 2006; Centemeri, 2007). L'environnementaliste enraciné est celui qui s'engage dans le local, qui passe à l'action. Il fait des compromis avec la « culture du faire » de la communauté locale quitte à s'écarter de l'idéologie. Il prend des responsabilités institutionnelles. Cet enracinement se fonde sur l'idée qu'un changement général de la société ne se produit qu'à partir de changements locaux voire personnels. On retrouve un telle pensée dans la devise : « Penser global, agir local » en tête du site Internet (2007) du Syndicat Mixte de la Vallée de l'Orb.

La réponse de conciliation n'est pas seulement « politiquement correcte » pour cacher des convictions personnelles ou pragmatique, mais elle correspond, de plus, à une autre conviction politique : la possibilité du compromis et de faire ensemble selon le rôle de traducteur ou de médiateur présenté plus haut. Ainsi, Q43 complète son témoignage en explicitant cette dimension. En situation, elle se doit d'adopter l'action qui convient en référence à ces deux principes, parfois contradictoires, de préservation de l'environnement et d'élaboration de compromis.

Q43E : « Mon rôle de médiatrice, il est neutre dans le sens où je ne vais pas aller contre la protection de la nappe mais je n'ai pas de parti pris sur ce qui sera décidé par l'ensemble des acteurs dans le sens où mon but, c'est qu'ils décident ensemble. C'est arriver à les faire se parler et dépasser les conflits ».

Deux autres personnes témoignent sur la critique d'intégriste de la nature. Ils soulignent en complément qu'elle peut être basée sur une méconnaissance ou cacher un manque d'implication.

Q11 : « Ca s'est estompé depuis que j'anime la concertation dans le cadre du SAGE où beaucoup sont témoins que j'essaye de reformuler les positions les plus extrêmes pour mettre le doigt sur les chances de convergence à bénéfice partagé... (J'ai encore une haute opinion du compromis... la réalité n'est pas si idéale !!!). Aussi je pense que certains le pensent ou le disent... mais ce sont ceux qui ne participent pas. »
Q5 : « J'en ai pensé (de la qualification d'intégriste de la nature) que mon interlocuteur ne savait pas ce qu'est un « vrai intégriste de la nature ». Il faut rester assis et attendre la fin du coup de gueule de l'interlocuteur, puis recommencer dans la pédagogie. »

Ainsi, si les animateurs privilégient le milieu naturel c'est toujours en perspective du bien des humains. Ils restent souvent dans un modèle de justice traditionnel qui privilégie les humains. Les chargés de mission ne font donc pas référence à une « grandeur verte » (Lafaye et Thévenot, 1993). Si les non humains sont omniprésents dans leur discours qu'ils n'étendent pas les limites de la communauté de référence aux non humains. Le traitement de l'environnement reste proche d'un traitement industriel.

Q1 : « C'est rigolo, l'écologie est perçue d'un point de vue politique et pas du tout fonctionnel. Respecter la nature, si tu fais un bilan pour les conséquences pour la société et le bénéfice qu'elle en tire il est toujours mieux quand tu respectes la nature. Souvent quand tu as ces principes un peu d'écologie, c'est perçu sous forme d'une position politique et pas du tout comme une position technique. »

Ce témoignage de Q1 permet de faire un retour sur son intervention dans l'extrait de réunion présenté au 3.1.3.2, où la tension du traitement des non humains apparaissait. Dans la réunion, Q1 explicite et promeut un changement de politique qui signifie la fin de la recherche d'une maîtrise de l'environnement. Il fait face à une levée de bouclier. Ce changement est incompréhensible. L'expression « ça fait du mal d'entendre dire » souligne l'ancrage profond de la politique de maîtrise de l'eau par l'homme. P10 parle des (Capricieux) comme d'une personne. Cet anthropomorphisme met en lumière les relations intenses de l'homme à l'eau dans le bassin versant, le premier cherchant à dompter le second. Un maire insiste sur l'histoire du bassin versant et des relations aux (Capricieux) et sur la relation basée sur un domptage de la rivière. Si la critique d'intégriste de la nature n'apparaît pas, un participant met à l'épreuve les compétences techniques de Q1 et sa crédibilité. Alors, Q1 repositionne l'enjeu politique : il ne s'agit pas de laisser décider les (Capricieux) pour les hommes mais

comme il n'y a pas de solution technique pour les dompter, il faut s'entendre entre humains pour sacrifier des zones. Il souligne les difficultés demandées par ce changement de politique et la tyrannie qu'il exerce sur les attachements des habitants du bassin versant aux (Capricieux). Le trouble des participants est clamé à plusieurs reprises dans la réunion, non seulement sous forme d'opposition mais aussi de relativisme des choix menés.

Ainsi, plutôt qu'une tension entre prédilection pour le milieu naturel ou pour les non humains aux dépens des humains, la défense du milieu naturel par les animateurs correspond à une humilité des humains et à un changement de méthode. Auparavant les objets utilisés pour une reconnaissance de l'action pour la gestion de l'eau, étaient des objets qui montraient la maîtrise et l'intervention de l'homme sur l'environnement tels les barrages, les enrochements ou les digues. Mais les problèmes apparus, comme les ruptures de digues, ont montré des erreurs dans les pratiques. Une zone humide qui avait l'image de marais, de zone sale, devient une zone d'autoépuration du milieu et un champ d'expansion de crues. Comment expliquer alors que ne rien faire est parfois la bonne solution technique, économique aussi bien qu'environnementale ? Comment rendre visible les non-actions ? Les animateurs se heurtent à une « *culture tuyau* » qui marque encore fortement les services de l'Etat comme les collectivités territoriales. C'est une culture de maîtrise totale de l'homme sur la nature, qui cherche à évacuer la vulnérabilité en canalisant l'eau dans des tuyaux. Elle est interventionniste, guidée par la demande en eau et le progrès technique. La gestion proposée par les animateurs revalorise la place de la nature dans le champ politique. Sans aller jusqu'à une égalité entre humains et non humains, elle revendique un souci des non humains et l'intérêt de techniques douces d'intervention. Les animateurs se positionnent comme défenseur du milieu naturel, mais ils semblent toujours fortement ancrés dans un modèle de gestion civique et industriel. Discutons de l'importance de cette troisième logique de gestion de l'eau.

3.1.4.3 Promouvoir une gestion intégrée de l'eau

Une définition industrielle ou saint-simonienne de la bonne gestion de l'eau se retrouve comme unique définition dans 4 réponses à la question « pour vous qu'est-ce qu'une bonne gestion de l'eau ? ». Elle est en partie présente dans 31 réponses. La réponse suivante est représentative de cette définition :

Q5 : « A mon avis, une bonne gestion de l'eau doit s'appuyer sur les points suivants :

- 1) un recensement des ressources et des usages
- 2) un diagnostic commenté à partir de ce recensement (les commentaires doivent éclairer ce que l'on sait, ce que l'on ne sait pas, ce dont on n'est pas sûr, etc.)
- 3) la recherche de l'adéquation entre les ressources et les usages, non seulement à court terme mais également (voire surtout) à moyen terme, en recourant, si besoin est, à des adaptations primo des usages, secundo des ressources.
- 4) l'association des acteurs à la gestion, depuis la phase de recensement et diagnostic jusqu'à la mise en œuvre des mesures, en passant par les phases de définition des objectifs, des moyens, etc. »

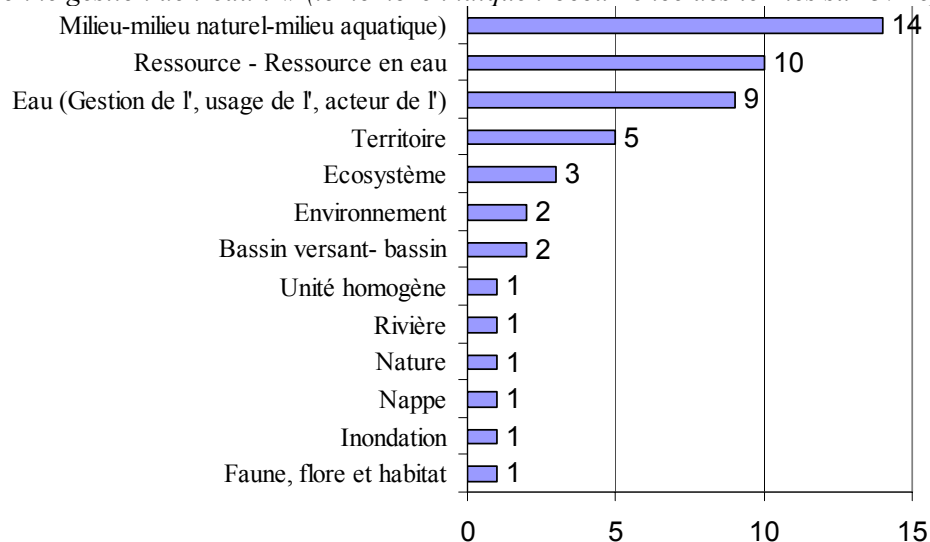
Dans cette définition, l'efficacité et la performance dans l'organisation sont garanties d'une bonne gestion. Une personne répond seulement : « *multicritères* » à ce que doit être une bonne gestion de l'eau. Les objets techniques et les méthodes scientifiques y trouvent une place centrale ainsi que le projet. Dans l'ensemble des réponses, la nature est essentiellement qualifiée par un vocabulaire technique ou scientifique, venant de l'écologie, correspondant au

registre industriel. Cette définition met en valeur la connaissance, l'expertise et l'objectivation (5 occurrences du terme « objectivation »). Elle valorise le progrès et l'action. Un tel registre de justification est très présent dans la formation aux métiers techniques et en particulier des ingénieurs (Thévenot, 1995). Le terme « gestion » contenu dans la question pousse vers une telle définition. Dans cette définition, l'organisation est garante de la bonne gestion.

Deux critères d'efficacité peuvent alors se distinguer dans les témoignages : une délégation de la gestion à des spécialistes ou une gestion participative, en considérant la participation comme un gage de gestion efficace de l'eau. Suivant ce second critère, quatorze personnes interrogées précisent que la bonne gestion de l'eau doit impliquer l'ensemble des acteurs. Par ailleurs, la prise en compte des différents usages est une entrée de qualification d'une bonne gestion de l'eau pour 14 personnes. La plupart des réponses fixe comme objectif une prise en compte de « tous les usages » (2) ou « de tous les enjeux » (13) (c'est-à-dire y compris le milieu naturel). Le rapprochement avec la définition saint-simonienne d'une bonne gestion de l'eau apparaît donc également sur ce critère de participation des usagers pris comme un gage d'efficacité autant qu'un impératif civique. Le postulat sous-jacent est qu'avec des moyens efficaces et le progrès technique, tous les usages pourront être pris en compte. Cette définition s'appuie sur un principe d'égalité de droit des usagers dans l'accès à l'eau. 18 réponses proposent le critère d'égalité comme critère de bonne gestion. La plupart des réponses éludent la dimension problématique de l'égalité alors que la hiérarchie des usages est souvent problématique comme j'en ai discuté sur la Lentilla dans la partie 2.

« Tous les usages » ; « traitant de l'ensemble des problématiques ». « Une prise en compte de toutes les problématiques de manière simultanée sur un territoire cohérent ». Une seule réponse emploie le mot équitable mais sans proposer de critère d'équité : « Une gestion concertée, équilibrée et équitable ».

Termes qualifiant l'objet matériel de gestion en réponse à la question « pour vous qu'est ce qu'une bonne gestion de l'eau ? » (le nombre indique l'occurrence des termes sur 37 réponses):



Le mot « rivière » apparaît une fois dans l'expression : « Gestion cohérente entre rejets et capacité d'autoépuration d'une rivière (qualitatif) ».

L'ensemble des critères de bonne gestion, proposés en réponse au questionnaire semble dessiner une « pensée unique » et « politiquement correcte », qui rejoint, à peu d'exceptions⁶³, la définition des politiques française et internationale de l'eau actuelles, suite au tournant dans la politique de l'eau qui a eu lieu dans les années 90 et dont les SAGE sont les représentants. Ainsi, pour plusieurs personnes interrogées parmi les animateurs ou les représentants des services de l'Etat, le SAGE n'est pas seulement un document mais « une philosophie ! ». Une représentante des services de l'Etat parlera de « l'Esprit SAGE ». La « philosophie du SAGE » se caractérise par une gestion concertée, localisée et équilibrée de l'eau, qui consacre le milieu naturel comme élément central de la politique de l'eau. La gestion de l'eau, dans l'esprit SAGE, n'est plus sectorielle mais intégrée. Elle est associée à celle des territoires à partir du bassin versant, une réalité géographique vue comme le territoire le plus pertinent pour une mise en œuvre de la gestion de l'eau (voir 1.1.1).

Le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable définit « Sept grands principes en France » (<http://medd-international.oieau.fr>, 2007) :

« une approche globale (ou intégrée) tenant compte des équilibres physiques, chimiques et biologiques des écosystèmes : eaux superficielles et souterraines, quantité et qualité et de l'ensemble des usages ;

un territoire adapté à la gestion des ressources en eau : le bassin hydrographique ;

une gestion décentralisée et des décisions locales (collectivités, industriels, agriculteurs) ;

une concertation et une participation des diverses catégories d'usagers ;

des instruments économiques d'incitation : principe du « pollueur payeur » et « usager payeur » ;

une cohérence entre politique de l'eau et d'aménagement du territoire ;

une politique intégrée de prévention des risques. »

On retrouve la plupart des sept principes énoncés et du vocabulaire utilisé dans les réponses à la question qu'est-ce qu'une bonne gestion de l'eau. Cependant, si les réponses sont incluses dans les sept principes présentés, elles ne les reprennent pas tous. On note la faible représentation dans les réponses de la dimension marchande de l'eau. Le terme économique apparaît 2 fois seulement dans les expressions « *équilibre socio-économique* » ou « *enjeu socio-économique* ». Personne ne fait référence à l'utilisation d'instrument économique ou au principe de la récupération des coûts des services liés à l'utilisation de l'eau. De même, dans les entretiens ou dans l'observation, le registre de justification marchand est rarement présent.

Par ailleurs, la dimension patrimoniale est bien présente dans les réponses du questionnaire mais elle est faiblement représentée. La durabilité est proposée comme critère par huit personnes : « *durable* » (6), « *à moyen terme* », « *Une gestion qui n'hypothèque pas la ressource et les milieux des générations futures.* » La dimension « patrimoniale » est évoquée une fois ainsi que la prise en compte de l'histoire de l'unité de gestion considérée. La dimension « locale » intervient 3 fois en terme de nécessité de sa prise en compte (« *Adaptée au contexte local !* », « *C'est une gestion de l'eau qui répond durablement aux problèmes ressentis et vécus par les populations et les usagers* ») et par l'évocation de la dimension territoriale présente dans neuf réponses. Deux réponses tout en restant sur une définition

⁶³ Une personne répond par exemple : « Si je savais ». Cette réponse peut être interprétée de différentes manières : comme une incompétence à répondre, un relativisme moral (on ne peut pas définir une bonne gestion de l'eau) ou parce qu'une bonne gestion de l'eau ne pourrait s'exprimer par des critères généraux ou universels et demande à être adaptée et explicitée selon chaque situation particulière.

industrielle proposent, selon une entrée politique plus large, de placer la gestion de l'eau au centre de la gestion des territoires

Q11 : « Une stratégie de développement du territoire qui considère les enjeux de la ressource comme une donnée de base et pas comme la cinquième roue du carrosse ».

La bonne gestion de l'eau promue par les animateurs est une gestion intégrée des ressources en eau avec un fort ancrage dans un compromis civique et industriel propre aux ingénieurs d'Etat en France (Thévenot, 1995). Elle est proche de la politique de l'eau actuelle. Cependant, certaines nuances sont apportées. Ces dernières conduisent à considérer qu'il ne s'agit pas seulement d'une réponse politiquement correcte au questionnaire, en faveur de la défense du milieu naturel et au détriment de la grandeur marchande. Cette définition de la bonne gestion de l'eau est en adéquation avec les textes de loi. Revenons alors sur la question de l'écart entre la conception politique personnelle des animateurs et leur discours sur la bonne gestion, posée plus haut à propos de la défense du milieu naturel. Les personnes rencontrées confirment leur adhésion à la politique de l'eau actuelle et éloignent le soupçon de schizophrénie ou de masque des animateurs pour mettre en valeur leur engagement dans la promotion de la gestion intégrée de l'eau.

Q45 : « Je pense qu'il était important de faire passer les messages de la nouvelle gestion des cours d'eau. »

Q1E : « On croit à ce qu'on dit. (...) Bien sûr on est des passionnés donc on a l'impression que ça vient de nous. Mais, même si on n'était pas d'accord avec ce qu'on propose, on serait presque obligé de proposer ça parce qu'il y a des cadres financiers et réglementaires. La politique de gestion de l'eau aujourd'hui se décline de manière respectueuse du milieu. Les élus ne sont pas dupes aussi. Quand on leur propose quelque chose, c'est réalisable. On ne peut pas faire de l'enrochement pour leur faire plaisir. En plus, on y croit, on a l'impression que ça vient de nous parce qu'on y croit et on aime ça et on aimerait que ça change. Mais ça ne vient pas que de nous et c'est pour ça que de temps en temps j'aime bien que des financeurs viennent. L'agence de l'eau est peu présente dans toutes les réunions parce qu'ils ont des problèmes de moyens. Ils aimeraient bien être là plus souvent. J'aime bien quand ils viennent, je leur dis dites bien ce que vous financez, déclinez votre programme. »

3.1.4.4 « C'est une vocation ! »

Commentaire en fin de questionnaire par Q29 : « Il manque à la définition de notre métier une chose essentielle : la FOI, pour nous aider à accepter les nombreuses désillusions qui jalonnent nos actions. »

Cette expression a été utilisée par un fonctionnaire d'un conseil général à propos du métier de Q1. Il m'en fit part dans une discussion à la fin d'une réunion alors que Q1 n'acceptait pas d'être considéré par un participant comme un fonctionnaire « lambda » qui ne ferait qu'appliquer des consignes. La vocation renvoie à une forme de responsabilité morale de grande portée. La vocation est un appel qui demande un engagement personnel fort et justifie cet engagement. La mission qui les appelle et qu'ils portent, est la bonne gestion du bassin versant. Cette mission les porte lorsqu'ils rencontrent des difficultés. La « foi » en leur métier, leur permet de surmonter les difficultés, comme par exemple se heurter à d'autres enjeux politiques (les routes, l'urbanisation,...). Ainsi, ils doivent défendre l'enjeu de gestion de l'eau auprès des élus et des différents partenaires, en particulier de ceux de la gestion du

territoire. Ils défendent une solidarité de bassin hydrographique. La vocation donne cohérence à la personne et à son combat et permet de dépasser les critiques.

Une personne de la DIREN, 2005 : « C'est des gens qui là-dedans sont assez passionnés par leur métier. »

Q43 : « Ce sont des postes dans lesquels tu ne peux pas ne pas t'impliquer. »

La vocation pousse à s'investir, à se donner sans compter. Elle exige une disponibilité et une présence. Les animateurs ne comptent pas leurs heures. Certains vont, pendant le week-end, faire des interventions d'information ou de sensibilisation. La séparation entre vie privée et vie professionnelle est alors moins nette. L'animateur de bassin est au service d'une cause qui donne du sens à sa vie comme dans les idéaux-types du savant ou de l'homme politique de Max Weber (Weber, 1963 (1919)). Il essaie de « *rallier à sa cause* » Q43. Pour les animateurs de bassin, comme dans le cas d'une vocation, l'engagement est réfléchi et délibéré et les difficultés pour l'accomplir assumées. La grandeur de cette cause fait accepter des conditions difficiles d'exercice.

Pourtant, la vocation n'a plus bonne presse parmi les professionnels et le public qui doute de sa sincérité. (Dubet, 2002). Dubet observe, dans les domaines de la santé et de l'éducation, un déclin de l'institution qui s'accompagne d'un déni des vocations. Ceux comme les enseignants, dont le métier se justifiait par une vocation ne trouvent plus cette reconnaissance. Cependant, Dubet montre que la vocation reste centrale dans les métiers de ces domaines qui relèvent du bien commun. Le professionnel n'incarne plus des valeurs institutionnelles mais peut se référer à des valeurs. La vocation change de forme en ne s'ancrant plus dans une institution. Ce n'est plus une vocation sacrée et militante mais profane et professionnelle. De même, la vocation des animateurs est peu ancrée dans une institution mais prend appui sur un bien commun comme la préservation de l'environnement et la conciliation des usages qui donne sens à leur métier.

L'enquête de l'ARRA (ARRA, 2007) montre que les métiers liés à la gestion de l'eau sont sources de satisfaction à deux niveaux :

« - au niveau de l'essence même du travail, c'est-à-dire par son contenu, son sens, sa valeur, et le fait qu'il permet de gérer un projet.

-au niveau de l'enrichissement qu'il apporte à la personne qui l'exerce, c'est à dire pour l'épanouissement personnel, la richesse des relations interprofessionnelles, l'autonomie et la reconnaissance de la hiérarchie. »

Les auteurs de l'enquête ARRA s'étonnent de la faible importance donnée aux salaires dans les sources d'insatisfaction (37,6%). De même, ils commentent le résultat sur la sécurité de l'emploi : « malgré le fait que de nombreuses personnes soient embauchées sur des contrats à durée déterminée, seuls 32% trouvent cette situation non satisfaisante ».

Un technicien de rivière, 2006 : « Si on a choisi l'environnement, ce n'est pas pour être milliardaire. »

Les marques de reconnaissance ne passent pas par le salaire mais dans la satisfaction des projets menés et dans la reconnaissance de leur travail par leurs interlocuteurs (Tableau 9, p260). J'ai pu observer lors des enquêtes des marques de cette reconnaissance. Par exemple, lors de la réunion du comité de rivière Orb en 2003, l'équipe du syndicat mixte fut unanimement félicitée.

Le président du SMVO lors d'un comité de rivière en 2003 : « Nous avons là une équipe exceptionnelle... vous savez combien ils sont bons dans leur travail ... la qualité de la relation... ils savent apporter des réponses ou transmettre des infos au syndicat. »

Trouver du sens dans son métier est une source importante de satisfaction. Le métier d'animateur de bassin ou de chargé de mission est potentiellement source de sens et d'engagement pour une personne.

Q44 : « J'ai eu fait des boulots alimentaires mais là, c'est une chance incroyable que j'ai. »

Discussion entre deux personnes d'un syndicat mixte lors d'un entretien :

- Technicien de syndicat mixte de bassin (T) : Ce n'est pas à notre niveau que ça se discute ces choses là. (...) Ta structure de gestion reste une structure de gestion et pas de planification politique. (...) Evidemment que l'on ne va pas parler de l'avenir de la viticulture sur notre territoire, c'est pas à nous d'en discuter, c'est pas nos missions, on ne nous a pas attribué cet objectif.

- Directeur de syndicat mixte de bassin (D) : Définir la politique de la gestion de l'eau, bien sûr que si il y en a un qui l'a (cette fonction,) c'est nous. Si on ne se positionne pas par rapport à ce principes là, je ne vois pas comment les actions qui te permettront d'y arriver, si l'objectif n'est pas défini

- T : Les actions, c'est les actions. La planification, c'est la planification. Ta structure de gestion, c'est les actions. La planification, c'est une autre strate. Je suis désolé. La politique de l'eau, ça ne peut pas se faire à notre échelle.

- D : Bien sûr que si (...) Là où je ne suis pas d'accord avec toi (prénom) c'est que tu dis que ça ne se passe pas chez nous. Ça se passe en grande partie chez nous. Sinon, moi, demain, je change de métier, je vais faire des jeux de rôles. Si tu commences à dire qu'on n'a pas d'utilité dans le discours.

- T : Les strates de décision et où se définissent les politiques sur un territoire, ne se font pas à l'échelle d'un bassin versant. Tu peux te fixer des objectifs sur la qualité de l'eau raisonnable, mais si le conseil général continue à faire du pied pour faire venir les gens, ça ne sert à rien.

- D : Si tu commences à ...

- T : C'est la réalité, (prénom) !

- D : Je ne vois pas pourquoi tu travailles dans ce domaine, mon gars !

Q44 : « Je voulais passer du côté de la force publique. Quelle capacité y avait-il à impulser un discours d'intérêt général ? Je voulais me confronter à la réalité, faire les choses, et pas seulement proposer comme c'est le cas quand on travaille dans un bureau d'études. Mais c'est plus dur. »

Plusieurs animateurs rencontrés ont un parcours professionnel similaire. Ils ont une formation d'ingénieur et ont travaillé plusieurs années dans un bureau d'études. Le changement d'emploi peut être motivé par le souci d'agir dans l'intérêt général et de travailler à plus long terme que dans le cadre du travail en bureau d'études. Lorsqu'ils sont interrogés sur les différences avec leur poste précédent⁶⁴ plusieurs points sont avancés. Ils soulignent par rapport au travail en bureau d'études la diminution des aspects techniques, la diminution des pressions économiques, l'augmentation des pressions politiques et le passage à l'action (« contact direct avec les acteurs de l'eau. On passe de la réflexion à l'action »). Plusieurs évoquent l'importance du travail d'animation et la dimension politique du métier.

⁶⁴ Les postes précédents évoqués dans le questionnaire sont en Collectivité (20) ; Bureau d'études (16) ; Service administratif (11) ; Association (8) ; Société privée (8) ; Recherche (4)

Q1E : « La difficulté majeure est politique au sens noble du terme c'est une différence de vue dans une politique de gestion des cours d'eau. »

Le parcours de cette section sur le rôle de « moteur et promoteur d'une bonne gestion de l'eau » permet alors d'éclairer un point important de tension dans le métier des animateurs alors que les principes qu'ils promeuvent ne rencontrent pas l'assentiment de tous les participants. Certains animateurs s'éreintent à faire vivre un dispositif qui trouve souvent peu d'écho dans la population locale ou auprès des élus qui ne voient pas l'enjeu d'une coordination à l'échelle du bassin versant. Ils ne voient pas l'intérêt de s'investir pour construire une communauté de bassin. Cependant, d'autres personnes portent les mêmes principes que les animateurs et les soutiennent, parmi les élus, les associations, mais surtout les services de l'Etat ou l'agence de l'eau et d'autres animateurs. On retrouve dans les agences de l'eau cette conception de la bonne gestion de l'eau comme gestion intégrée (Bouleau, 2007). Aussi, peu éprouvent un sentiment d'isolement alors même qu'ils sont parfois seuls dans leur structure.

Enfin, revenons aux disqualifications adressées à l'animateur de bureaucrate ou de technocrate. Les animateurs sont délégitimés avec ces termes, selon deux registres possibles, celui de l'usurpation de pouvoir ou celui de la contestation des idées politiques qu'ils défendent (Lafaye et Corcuff, 1996). Si cette section donne de l'importance au second registre, la vocation est toujours susceptible d'entraîner des débordements et le premier n'est pas absent comme le montrent ces témoignages :

Q40 : « Situation où un élu s'est senti dépassé par mes propositions J'ai pensé que je devais faire attention et rester à ma place. »

Q20 : « J'ai tendance parfois à vouloir faire avancer les choses plus vite qu'elles ne le font et donc à chercher à prendre la responsabilité de choses qui ne dépendent pas de moi, bref à vouloir trop en faire ».

Q43E : « Il ne faut pas que le technicien outre passe ses missions, qu'il aille jusqu'à décider à la place du politique et des fois, on peut être tenté, on a envie que les projets avancent, parce qu'on sait ou on pense savoir ce qui serait bien dans l'intérêt général »

Attardons nous maintenant sur ces « débordements » en nous focalisant sur l'analyse de la division pragmatique des tâches entre élus et animateurs. Dans la plupart des situations rencontrées, l'animateur de bassin agit conjointement à un élu et la question de l'abus de pouvoir se pose par rapport à cette personne⁶⁵. Comment en situation se fait le traitement pragmatique des « débordements » ?

3.1.5 Division pragmatique des tâches entre président de bassin et animateur

Dans le questionnaire, la question suivante était posée « Quelle est votre part dans la prise de décision » en %. Les 33 réponses fournies varient de 0 % à 90%. Leur répartition est présentée dans la Figure 25.

⁶⁵ Dans de rares cas, l'employeur n'est pas une collectivité. Dans certains cas, deux élus peuvent être impliqués, par exemple le président de la CLE et le président de la structure de bassin.

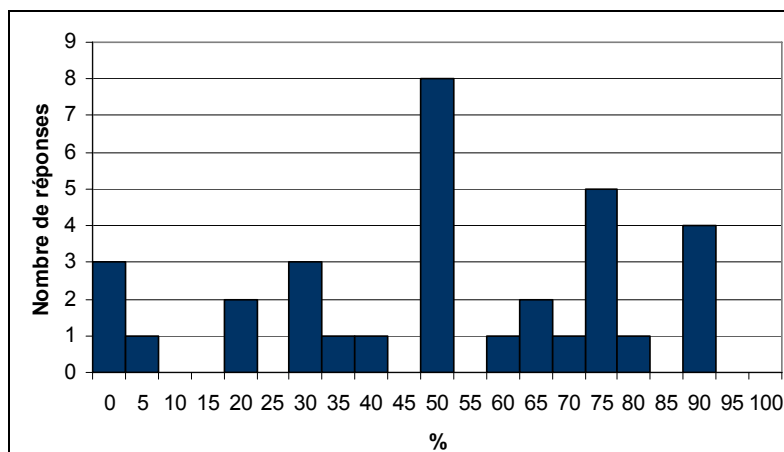


Figure 25 : Estimation par l'animateur de sa part dans la prise de décision (33 réponses)

Si des réponses apparaissent le long de l'axe en équilibrant leur nombre en deçà et au-delà de 50%, on peut distinguer trois réponses types en s'appuyant sur les commentaires. 3 personnes répondent 0% en justifiant « *ce n'est pas mon rôle* » ou en considérant la décision comme un acte ponctuel (trancher, valider) et non pas comme un processus.

Q15 : « *Je fais valider toutes les décisions par mes élus, c'est leur rôle* ».

Un autre type de réponse autour des 50% souligne la possibilité d'une « *discussion d'égal à égal* » ou équilibrée entre technique et politique. 8 personnes commentent que leur élu leur demande leur avis.

Q22 : « *Mon élu me demande en fin de présentation : et toi, qu'en penses-tu ? Que ferais-tu ? Je n'ai pas d'autres choix que de répondre. J'essaie dans la mesure du possible de rendre un avis non tranché, mais ce n'est pas toujours possible.* »

Enfin, 21 personnes disent qu'elles orientent la décision en fermant le monde des possibles par la présentation d'une analyse du problème et des solutions envisageables. Dans ces réponses, la prise de décision est conçue comme un processus dans lequel l'animateur intervient avec plus ou moins de poids. Les répondants reconnaissent leur capacité d'influence de par leur maîtrise de l'information et leur position. Ils reconnaissent les limites des modèles dualistes de référence : décision/action ou décision/conseil.

On retrouve la problématique du respect des rôles observé dans les collectivités locales (Jeannot, 2005; Magnier, 2003). Jeannot note dans le rapport des agents de développement aux élus que l'abus de pouvoir vient du « fait d'une capacité pratique et située à résoudre les problèmes » (p89). Magnier conclut son analyse sur le rapport des cadres territoriaux aux élus en considérant que « c'est l'interdépendance qui doit devenir le modèle de base de la représentation des rapports entre administration et politique ». Cependant, le modèle d'interdépendance ne rend pas compte du travail et des difficultés d'ajustement dans le couple animateur/élu. Il s'agit de qualifier cette interdépendance. Comment l'élu de bassin et l'animateur de bassin s'ajustent –ils en pratique ? Comment se divisent-ils le travail politique ? Si la dichotomie décision/action n'est plus pertinente pour les aider à se positionner, quel critère utilisent-ils ? Comment se positionnent les animateurs en tenant compte des injonctions de « *rester à sa place* » « *se modérer* » ou « *savoir convaincre* » ? Comment traitent-ils de la légitimité de leurs ajustements ? Comment veillent-ils à n'être ni « *technocrates* », ni « *pantins* » ? Cette section présente trois modèles sur lesquels s'appuient

les animateurs pour qualifier ces ajustements : un modèle écologique, un modèle de couple et un modèle bureaucratique.

Q11 : « Sur un bassin (il y a)

- 5% de « Politiques d'envergure territoriale » dont on perçoit la direction souhaitée, capables d'une vision intégrative requise par le concept de développement durable,

- 93% de politiques d'envergure locale, ce qui n'est pas un reproche puisqu'ils sont élus locaux mais ennuyeux quand ils président des structures d'ampleur territoriale,

- 2 % de « dictateurs » ce qui est un reproche !

C'est aux fonctionnaires, à leur éthique, de veiller à ne pas devenir des technocrates face à la seconde catégorie, ou des pantins face aux troisièmes et de réussir à travailler en fonction... »

3.1.5.1 « Dérive politique » des animateurs et modèle écologique : « La nature a horreur du vide »

Le rapport des techniciens aux élus est l'enjeu de plusieurs études dans le cas de municipalités et de conseils généraux. La « politisation » de la mission des directeurs généraux des mairies peut participer au « présidentielisme » des collectivités locales (Magnier, 2003). Une telle affirmation ne peut être prononcée sur les cas observés. Magnier observe l'effacement de l'action propre au cadre territorial derrière celle de l' élu en développant plusieurs explications. La proximité, même géographique (les bureaux sont côte à côte), entre les secrétaires généraux de mairies et les élus favorise l'effacement. Cependant, dans le cas des structures de bassin, les contacts sont moins fréquents entre l' élu et l'animateur. Selon les réponses au questionnaire, l' élu et l'animateur se rencontrent une à deux fois par semaine. De plus, la disponibilité des élus est souvent moindre. Ils ont toujours au moins une autre responsabilité (Maire, Conseiller Général) et éventuellement une occupation professionnelle en sus. Ils font preuve d'un investissement plus ou moins fort dans la gestion de l'eau selon leurs convictions. La tête de l'intercommunalité a pu être prise selon une stratégie de carrière ou pour ne pas laisser un siège vacant au départ d'un élu. Par ailleurs, s'il y a un élu à la tête de la structure de bassin, celle-ci est intercommunale et rassemble des élus de différentes couleurs politiques. Roubieu (1994) constate que dans le cas de présence de coalitions politiques dans les municipalités, le secrétaire général d'une mairie devient rarement l'homme du maire. Il semble en être de même pour les animateurs de bassin. Enfin, le recrutement des animateurs repose souvent plus sur des critères techniques que sur des critères politiques comme celui des directeurs généraux de collectivités territoriales. Le changement d'élus n'implique pas un changement d'équipe technique. Sur les cas observés, l'équipe perdure au changement d' élu. De plus, les animateurs refusent toute étiquette politique. S'ils assument une dimension politique de leur métier, elle n'est pas partisane. Lors des tests des questionnaires, la question de l'appartenance politique a été jugée comme sans rapport avec leur métier et confidentielle. Le qualificatif de « *politique au sens noble* » revient. S'ils font avec les contingences partisanes et les stratégies politiques, ils essaient de s'en détacher. Les conditions d'exercice autant que la posture de l'animateur font que le modèle fusionnel de relation entre élu et cadre territorial ne s'applique pas aux animateurs de bassin.

Q16 : « L'animation de mon SAGE relève malheureusement plus du fruit de la collaboration entre quelques techniciens (MISE, Agence de l'Eau, DIREN, Animateur) que le fruit d'une collaboration entre un élu et un technicien. »

Q22 : « La tendance serait plus que le politique nous demande de décider à sa place »

Q9 : « Difficultés quand les élus ne sont pas intéressés et motivés, ils ne veulent pas prendre les décisions et ils attendent donc qu'on les prenne pour ensuite des fois nous le reprocher »

Q20 déplore : « L'hypocrisie, l'immobilisme du politique »

A l'opposé, plusieurs animateurs déplorent le manque d'implication des élus et souffrent d'un manque de portage politique de la gestion du bassin versant. Contrairement à l'animateur qui est à temps plein sur le bassin versant, l'élu ne peut consacrer tout son temps à ce sujet. L'investissement de l'élu de bassin est variable de même que sa disponibilité ou ses compétences dans le domaine de l'eau (Figure 26).

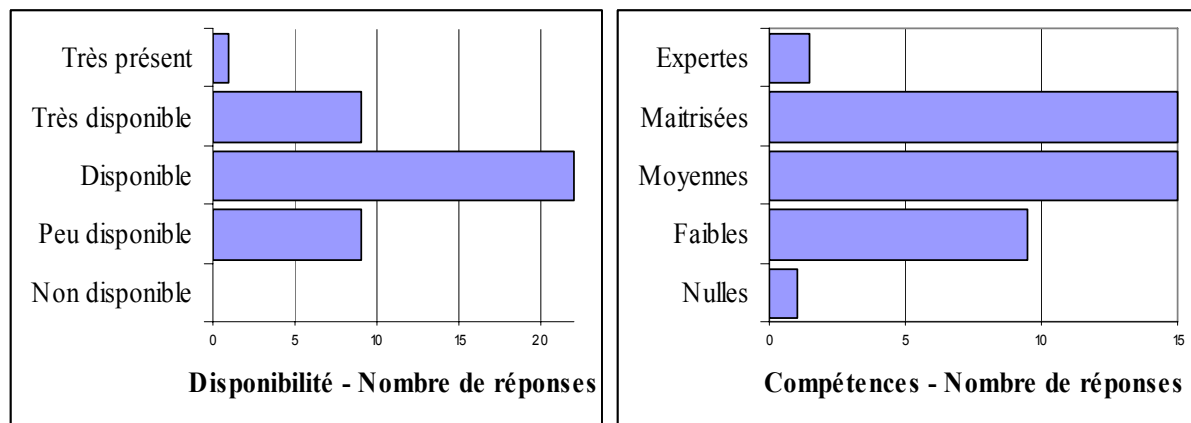


Figure 26 : Disponibilité de l'élu de bassin et estimation de ses compétences dans le domaine de l'eau par l'animateur de bassin (42 réponses)

9 personnes sur 39 réponses ont déjà eu le sentiment que l'élu empiète sur leurs prérogatives. L'élu peut « prétendre jouer le rôle d'un expert » ou ne pas se soucier d'un avis d'expert. Dans ce cas, l'animateur peut être considéré comme « le plomb ou l'interface qui saute » ou encore comme un « pantin ». L'élu de bassin peut s'abriter derrière la structure en laissant l'animateur en « première ligne ». Un représentant associatif dit de l'animateur de bassin qu'il est « là pour prendre des coups », en particulier dans les comités consultatifs. La structure peut être utilisée avec une visée politicienne, laissant peu de place à la vocation de l'animateur de s'exprimer. Dans cette situation, l'animateur est souvent contraint d'abdiquer face à son employeur.

Q43E « Une de mes collègues avait donné un avis réservé sur un dossier qui nous était soumis concernant une usine. C'était un avis technique, de technicien concernant la protection de la ressource en eau. Puisqu'on est syndicat de nappe, donc c'est vraiment notre rôle. Et, un des élus qui n'est pas le président nous a dit : votre avis, ça va pas, il faut le revoir parce qu'il y a d'autres éléments en jeu, plus politiques, notamment des questions d'emploi, de développement de la commune etc. A un moment donné, il y a eu une confusion, c'est-à-dire qu'en tant que syndicat d'une nappe, technicien du syndicat d'une nappe, on a un rôle à donner avec la casquette syndicat de la nappe, et les élus parfois ont plusieurs casquettes et ont du mal à faire la part des choses entre les différentes représentations qu'ils ont. Mais je comprends qu'il y ait des intérêts politiques contradictoires. C'est difficile de ne pas en tenir compte. Ça a été assez polémique (...) On a été obligé (de changer l'avis), dans le sens où de toute façon, c'est le président qui signe l'avis. »

La situation inverse de « dérive technocratique » intervient plus souvent. 15 personnes sur 38 réponses ont déjà eu le sentiment d'empiéter sur les prérogatives des élus. Cela se produit dans différentes situations, lorsque l'animateur argumente pour la défense de dossiers dans une assemblée, sur des « décisions de type administratives qui n'intéressent pas l'élu », « en répondant directement aux populations concernées sur certains problèmes ». Les situations

d'urgence sont présentées comme propice à l'empiètement ou au débordement des rôles. Les personnes interrogées expriment leur inconfort dans les situations vécues comme un dépassement de leur rôle tout en expliquant la situation d'empiètement.

Pour expliquer son empiètement sur le rôle de l' élu, l'expression « *la nature a horreur du vide* » a été utilisée en entretien par un directeur de syndicat mixte. On retrouve cette expression dans la bouche d'un secrétaire général d'une commune (Magnier, 2003, p.15 et 37) tel un leitmotiv des cadres territoriaux ou une qualification de sens commun. Aussi, j'ai interrogé les animateurs dans le questionnaire : « Pensez vous que l'expression : « *la nature a horreur du vide* » puisse qualifier les ajustements au sein du couple animateur/ élu ? ». Si une personne répond « *Question abstraite et ambiguë. Pas de réponse...* » Q24, seize personnes répondent affirmativement. Un extrait d'entretien explicite cette expression :

Q1E : « Le principe de fonctionnement ; c'est le principe de la niche écologique. Si un vide se crée, la structure va prendre la décision car il ne peut pas y avoir de vide dans un circuit de décision. Il faut prendre la décision : « oui »-« non »-« on laisse faire ». Les services prennent les décisions quand il y a un vide qu'il soit voulu ou pas. Du fait des inondations, il y avait plein de vides parce qu'il y avait, de fait, beaucoup de travail. Plein de choses à intégrer, les élus étaient pris. Qui prend la décision ? Est-ce que l'on attend que ce soit eux dans ce cas, ils peuvent dire stop, je veux avoir tous les éléments en main. Ils disent aux services : « vous y allez et on naviguera à vue et c'est ce qui se passe en général. » Encore une fois, ça c'est possible parce qu'on est une petite structure. (...) Il faut avancer dans un cadre convenu et partagé d'où le « transfert » de décision pour maintenir la réactivité de la collectivité et l'intérêt général »

L'image écologique fait référence à un enjeu de grande ampleur : la survie de l'espèce. L'animateur et l' élu doivent servir la structure en complémentarité et avec comme priorité la survie de la structure et des projets pour « l'intérêt général ». Si l' élu s'investit peu, l'animateur « *doit dans certain cas le faire à sa place.* » L'expression « *la nature a horreur du vide* » peut donc servir de modèle d'action aux animateurs en justifiant qu'ils prennent la place du décideur politique si elle est vacante.

Q19 : « Afin de faire vivre la structure, si l'un ou l'autre est déficient (manque de disponibilité, manque de connaissances, etc.), il faut remplir impérativement la fonction déficiente. »
Q1 : « On est toujours dans le rôle de fonctionnaire de répondre aux besoins. »

Cependant, certaines personnes interrogées rejettent ce modèle. L'empiètement ne peut se justifier par une nécessité écologique. Plusieurs reviennent sur le modèle bureaucratique. « *Les rôles sont définis et ne sont pas interchangeables* » Q33. D'autres rejettent le modèle en soulignant que l'animateur doit « *se modérer* ». Une personne fait remarquer que la perception de la situation de « *vide* » est subjective. Là où l'animateur peut ressentir un vide, il peut s'agir d'une divergence de point de vue. Une personne souligne, que ce n'est pas à l'animateur de combler le « *vide* » mais de travailler à impliquer l' élu et à lui donner les outils pour décider. Dans ces témoignages, l'expression « *la nature a horreur du vide* » rejoint l'image de la « *dérive* » comme une invitation à garder le cap.

Q11 : « Il y a une limite à ne pas franchir, même si il est difficile de savoir où elle se trouve... ».
Q1E : « On n'aspire qu'à un truc, c'est à bien préparer les éléments pour que les gens puissent prendre les décisions. Mais je n'ai aucune envie de prendre les décisions à la place des élus. (...) Mais il n'y a pas de volonté manifeste de prendre leur place ni qu'on n'y fait pas attention, non on le sait. »

La « nature a horreur du vide » explique l’empiètement sur les prérogatives de l’ élu par l’absence ou l’effacement de l’ élu. Une seconde explication intervient dans le témoignage de Q1 : la délégation de confiance. De même, Magnier (2003) observe que le pouvoir des cadres est plus souvent concédé et contrôlé par la sphère politique.

3.1.5.2 Une relation de couple : confiance et projet commun

En mettant l’accent sur la confiance, les témoignages abordent la relation de l’animateur à l’ élu non pas en référence à des rôles définis pour chacun mais comme une relation interpersonnelle où chacun juge du dépassement de la limite par l’autre. Q1 poursuit son analyse de la situation de débordement :

Q1E : « Je ne crois pas qu’on a eu à aller au-delà de notre rôle, elle n’est pas figée la limite entre le fonctionnaire, la technostructure et l’ élu. La limite est là où chacun va la définir. (...) Il y a eu un contrat tacite entre les élus et les fonctionnaires qui ont repoussé cette limite dans un sens ou dans l’autre. Plutôt dans le sens il faut que le fonctionnaire prenne plus de poids parce qu’on fait face à une situation exceptionnelle et c’est quand même notre rôle de fonctionnaire que d’y répondre positivement. Il n’y a pas eu de désaccord entre élus et nous et de dépassement de la limite. (...) Ce n’était pas notre rôle naturel. Ce n’est pas que j’ai changé. (Hésitations). C’est des choses que dans une situation normale on ne devrait pas faire. On a pris des décisions on n’aurait pas dû mais tacitement on nous a demandé de le faire. C’était aussi lié au fait que le président était très peu impliqué. Il était très peu impliqué mais pas idiot. Il y avait la confiance. Il savait que c’était sans problème particulier et il n’allait pas le lire et il savait que si je décelais la moindre difficulté, je lui en parlais spécifiquement. (...) A ce moment là (avec l’ancien président) la limite était ailleurs alors qu’aujourd’hui elle n’est plus là. Le président il vient là, tous les jeudis, on travaille ensemble, les documents sont lus, on débat d’un certain nombre de choses. Quinze jours avant le comité syndical, on fait des réunions avec les vice-présidents, on discute de tous les points ensemble. Ça permet de mieux préparer la réunion pour que les élus soient bien impliqués. Maintenant on essaie de mettre un fonctionnement en place où chacun retrouve un peu son rôle dans une situation normale : les rapports envoyés, la réunion préparatoire aux vices présidents. Tout ça, ça va aussi avec une meilleure implication des vice-présidents alors qu’ils ne pouvaient pas l’être lors des inondations. »

Dans ce passage, Q1 décrit la relation de confiance qui régnait entre l’ancien président et l’animateur. Une telle qualification de relation de confiance est apparue à de nombreuses reprises dans les réponses au questionnaire. Le modèle de relation sollicité est celui du « couple », du « duo » ou du « binôme ». Il est basé sur un « *contrat de confiance* » ou une « *nécessité d’un rapport de confiance et de respect : pas de dominant ni de dominé* ». Il met en valeur l’interdépendance et la complémentarité, sans que la limite des rôles ne soit figée. Huit personnes mettent l’accent sur la collaboration en réponse à la question portant sur la répartition des rôles entre élu et animateur. Les deux doivent être moteurs. Beaucoup d’autonomie est laissée à l’animateur.

Q24 : « Comme dans tous les couples, il faut que les deux partenaires regardent dans la même direction... »

Cette relation sur le modèle du « couple » permet une économie dans le dispositif. Par exemple, le président d’une CLE laisse sa signature électronique à un animateur pour ne pas

perdre de temps lors des envois de courriers. Il estime que l'animateur lui a donné suffisamment de preuves lors de leurs interactions pour qu'il prenne ce risque.

Q44 : « Je l'appelle, quand j'ai besoin de le voir parce qu'on a des décisions sur des dossiers, on ne va pas réunir un bureau sur les dossiers qui n'en valent pas le coup. J'y vais, je lui présente les dossiers. Je rédige les courriers, ça se passe très bien et c'est pour ça qu'on avance. Si l'élu n'était pas disponible pour le SAGE et qu'il n'y ait pas ce relationnel aussi, parce que ça dépend des personnes, ce serait vachement compliqué. »

Ce témoignage met en valeur le fonctionnement basé sur une relation de confiance tout en pointant du doigt l'enjeu du « relationnel ». Alors, il n'est pas seulement question de garanties interpersonnelles dans la confiance mais d'une affinité entre l'élu et l'animateur. Une personne va dans le même sens en évoquant la difficulté liée à une « mauvaise entente » entre le technicien et le politique. La personnalité et les qualités des partenaires entre en jeu pour décrire l'ajustement en situation. L'élu va recruter l'animateur qui lui convient et qui lui sera complémentaire. Chacun va travailler avec les qualités et les défaillances de l'autre. Si l'élu a des compétences techniques, il s'impliquera plus dans la construction des dossiers. Si l'animateur a des compétences oratoires, l'élu lui laissera davantage la parole. On observe ainsi des ajustements interpersonnels.

Q43E : « Je pense que la personnalité est un facteur très important au niveau de l'entretien lorsqu'ils recrutent un chargé de mission. On sait que c'est des postes très relationnels. »

La répartition des rôles évolue avec le temps, confrontée à différentes situations comme l'urgence de l'élaboration de dossiers pour des demandes de subvention. L'appropriation du dispositif passe par un ajustement réciproque des personnes. La bonne entente peut être qualifiée par des idées convergentes sur une bonne gestion de l'eau. Cependant, cela paraît insuffisant. On peut même dire qu'une convergence n'est pas nécessaire. La bonne entente demande de qualifier la relation de l'élu aux animateurs en considérant les personnes en entier, y compris dans un engagement réciproque en familiarité.

La relation de confiance présentée par Q1 est confirmée par un élu. Lors de la réunion au cours de laquelle un membre du syndicat mixte disqualifiait l'équipe technique de « technostructure », un élu dans la salle lui répond :

Un élu, 2004 « J'ajouterai pour répondre à ce monsieur. Je ne le connais pas il est nouveau, je pense dans le syndicat. Ce que je voudrais dire c'est que les élus, nous avons comme droit à la parole, lorsque nous avons des travaux qui se font sur notre commune, le syndicat, quand même nous en parle et on collabore avec eux même si on n'est pas d'accord sur certains chantiers ou autres, on donne notre avis et on arrive toujours à trouver un terrain d'entente pour que les travaux se fassent le mieux possible pour tout le monde. Là c'est certain qu'on ne peut pas en parler parce qu'il y a pas mal de nouveaux mais je pense qu'il y a une très bonne collaboration entre les services du département, le syndicat mixte et tous les syndicats du (Capricieux) qui sont au niveau des bassins versants ».

L'élu souligne une relation de confiance établie suite aux années de travail en commun et donne des preuves de cette relation. Il laisse de l'autonomie aux employés du syndicat mixte. Il leur confie la préparation de décisions communes. Il accepte cette délégation et reconnaît leur fonction de porteur d'un bien commun du bassin versant bien qu'ils ne soient pas

toujours « *d'accord* » au sens où ils ne sont pas toujours convaincus par les principes de gestion promus par l'équipe technique. Cependant, ils ont l'ambition commune d'une bonne gestion de l'eau du bassin.

Comment concevez-vous le rapport du technique au politique ?

Q25 : « *Rapport de confiance mutuelle et de complicité qui apparaissent dans le temps* ».

La relation de confiance s'appuie sur une histoire commune et des garanties auxquelles ne peut se référer la personne qui énonçait la critique en termes de technocratie. Cette personne demandait des garanties de format public. Dans le cas de nouveaux venus ou de changement de président, comme en témoigne Q1, la relation ne peut suivre le modèle du « *couple* ». Ce dernier nécessite une connaissance réciproque acquise dans le temps. L'élu et l'animateur se donnent des garanties mutuelles au fil de leurs interactions, par exemple en se montrant disponible à la sollicitation de l'autre ou en faisant preuve de soutien dans les moments délicats de mise à l'épreuve par un tiers. Si le fonctionnement « *normal* », s'appuie sur un dispositif (un rythme de réunion, des rapports écrits) qui gage de la juste implication de l'élu et de l'animateur, le fonctionnement de couple s'appuie sur des repères familiaux. Comme dans une relation de couple, un équilibre interne s'établit, difficilement appréciable de l'extérieur.

Comment concevez-vous le rapport du technique au politique ?

Q21 : « *Dans les premières réunions la première année avant d'avoir vraiment situé ma place et mon rôle et surtout la limite technique/politique. (...) il n'est pas toujours facile de voir (...) à partir de quand la balle n'est plus dans le camp des techniciens mais des politiques* »

En conclusion, si le modèle du binôme ou du couple est sollicité par l'économie qu'il permet, il rencontre des limites vis-à-vis de nouveaux venus. Le dispositif peut être déstabilisé par un changement de président ou de technicien. La relation privilégiée entre l'élu de bassin et l'animateur peut exclure d'autres élus comme les vice-présidents ainsi qu'en témoigne Q1. Dans ce cas, il est nécessaire de revenir à « *un fonctionnement où chacun retrouve un peu son rôle dans une situation normale* ».

3.1.5.3 Partage conventionnel des tâches : « *Le technicien n'a pas de cravate, le politique en a une* » Q8

L'expression « *le technicien n'a pas de cravate, le politique en a une* » est utilisée par un animateur pour exprimer le rapport entre technique et politique. Il poursuit en indiquant qu'une difficulté survient « *quand le politique oublie sa cravate, ou quand le technicien veut mettre la sienne* ». Cette approche de la relation met en valeur une différence non pas en termes de compétence ou de décision, mais une différence dans l'équipement. La cravate renvoie à un rôle de représentation. La limite à ne pas franchir serait alors celle du public. Si une répartition des tâches se fait dans le couple, en public des limites ne doivent pas être franchies. Ainsi, Q1 dit à propos d'une réunion où il était en première ligne « *quelqu'un est venu assister à une réunion et m'a dit mais tu es fou* ». Il souligne ainsi le danger pour l'animateur de s'avancer en public. De même, Roubieu (1994) observe chez les secrétaires généraux une règle, formulée « *systématiquement* », qui consiste à « *ne pas apparaître publiquement – au moins localement* » sous peine de « *sortir de son rôle* ».

Comment concevez-vous le rapport du technique au politique ?

Q43 : « Dans une proximité et un lien permanent mais sans confusion des rôles entre conseil et aide à la décision (technique) et à la décision finale (politique). Une complémentarité est nécessaire mais le rapport doit rester visible, notamment auprès des partenaires institutionnels extérieurs. »

Ce marquage est un gage contre l'abus de pouvoir, pour des participants qui n'ont accès qu'à des preuves publiques ou « visibles ». Chacun a sa légitimité qui s'appuie sur un équipement principalement l'élection ou le recrutement. Si le « travail » est partagé entre l'élu et l'animateur, en public, la séparation de rôle doit être marquée. « L'élu a la légitimité pour décider dans le sens de l'intérêt général » Q34. Il est responsable des décisions. Il est responsable pour « trancher » et doit assumer cette responsabilité. L'animateur est recruté sur des compétences techniques dans le domaine de la gestion de l'eau. C'est sa principale légitimité. Si l'élu a laissé plus de place à l'animateur, il se doit de l'assumer en public. La division fonctionnelle est une garantie publique.

J'ai observé cette division en réunion. Par exemple, sur l'Orb, une séparation nette est marquée entre technique et politique en public alors que l'animateur s'implique fortement dans le « travail » de construction des décisions. Les invitations en réunion sont au nom de l'élu. Il ouvre la séance. Il anime les débats. Il donne la parole à l'animateur sur certains dossiers. Il répond aux questions en sollicitant éventuellement des compléments de l'animateur. Il montre qu'il connaît les dossiers tout en respectant la compétence technique de son « conseiller ». Il lance les votes et présente les décisions à prendre. Sur ce terrain, je n'ai pas rencontré de critique de dépassement de limite. Différemment, dans le cas de la critique de « technostructure » présentée dans la partie 3.1.2, le partage des tâches en public n'était pas respecté. A la tribune lors de la réunion du comité syndical, figurait le président du syndicat, seul élu au côté du directeur, d'un technicien et de la secrétaire du syndicat et du directeur d'un syndicat départemental d'aménagement. Par ailleurs, le président prenait peu la parole et manifestait une attitude de retrait physique. Il était « affalé » sur sa chaise. Dans le premier cas exposé, seul le président et le directeur sont à la tribune et la répartition de la parole publique entre eux permet d'éviter les tensions : le président aborde les questions politiques et présente les décisions et le directeur répond aux questions techniques sur sollicitation de son élu de bassin. De même, sur l'Orb, on observe que lors des réunions du comité de rivière, le directeur du syndicat reste dans la salle. Seul le président est à la tribune. S'il est sollicité, il intervient de la salle.

On retrouve cette division des tâches publiques dans les réponses à la question : « qui anime les réunions sur le bassin versant ? » L'animation des réunions se fait souvent en duo, mais une répartition des tâches apparaît entre les « sujets techniques » et les « sujets politiques ». Les comités consultatifs sont en majorités animés par l'animateur de bassin. Les comités syndicaux sont en majorité animés par un élu. Dans de nombreux cas, l'animation se fait en « duo », principalement pour les CLE et les comités de rivières. Une animation professionnelle est sollicitée dans de rares cas (voir Tableau 20).

Type de réunion	Vous-même	Un élu	Animateur ponctuel
Comités consultatifs	24	14	2
Comités syndicaux	19	28	
CLE/comités de rivière	32	29	1

Tableau 20 : Répartition des tâches entre élu et animateur dans l'animation des réunions

Dans les moments de discussions avec certains participants à la marge des réunions, on observe plus de prises de position des animateurs. Q45 par exemple laisse son président prendre position pour le syndicat au cours de la réunion. Il ne participe aux débats collectifs que si celui-ci le sollicite. Cette position est en accord avec le partage vis-à-vis du public mais une nouvelle différence se fait sentir. Les interlocuteurs privilégiés des animateurs ne sont pas les mêmes que ceux des élus. Ainsi, si à la question « comment voyez-vous la répartition du rôle... », si le qualificatif de médiateur est affecté aux deux partis, la médiation s'adresse à des réseaux différents. La fonction est similaire, mais l'élu est chargé d' enrôler « *les autres collectivités* ». On lui confie la tâche d'intervenir auprès de ses pairs alors que l'animateur se centre sur les acteurs de l'eau c'est-à-dire les personnes impliquées dans la gestion de l'eau. Le président de bassin est chargé de coordonner l'ensemble des élus. Il a un rôle important de représentation de la structure, qu'il peut déléguer à l'animateur comme on l'a vu plus haut.

Q32 : « *L'élu joue le rôle d'engageur politique, il convainc les autres élus et partenaires* ».
Q25 : « *L'élu fait vivre le SAGE par le soutien politique et l'influence. L'animateur doit être rapporteur de tous les événements, réunions et projets du bassin à l'élu.* »
Q33 : « *L'animateur effectue plus un travail de proximité avec les acteurs de l'eau : il doit faire émerger les attentes, les positions des acteurs et s'assurer que l'ensemble des éléments nécessaires à la concertation (études, ..) sont disponibles* ».

En conclusion, j'ai identifié trois modèles utilisés pour traiter les débordements de rôle entre l'élu de bassin et l'animateur. Le premier modèle d'inspiration écologique s'appuie sur la vocation des chargés de mission et justifie le débordement par une mission « d'intérêt général » pour le bassin. Le second modèle est celui de la relation de couple qui met l'accent sur l'interdépendance et la complémentarité avec l'élu. La confiance de l'élu et des partenaires justifie le débordement. Le troisième modèle est le modèle bureaucratique que les animateurs respectent en public. Le qualificatif d'action publique post-bureaucratique proposé par Jeannot ne rend pas compte de la persistance de ce modèle. Le modèle persiste, non pas comme modèle d'action au quotidien mais comme modèle conventionnel. En effet, on observe bien dans de nombreux moments que le modèle bureaucratique ne permet ni de décrire l'action des animateurs ni ne préside à leurs actions. Il reste cependant une référence pour les personnes interrogées, une référence appelée pour résoudre les disputes en proposant une mise en ordre des personnes. Il reste performant en tant que mode de reconnaissance mutuelle pacifique (Ricoeur, 2004b). Aucun modèle n'est venu le remplacer. Le modèle du couple qui s'appuie sur des preuves non publiques ne peut être utilisé. De plus, ce modèle ne propose comme résolution de la dispute que le commun accord ou le divorce. De même, le modèle écologique demanderait pour être appliqué, d'une part d'être équipé d'un indicateur conventionnel de situation de vide nécessitant d'être rempli en référence à un « état d'urgence ». Il pose alors la question du transfert de responsabilité.

3.1.6 Accompagnateurs d'une mise en politique de l'eau

Les cas dans lesquels l'accusation de débordement est évacuée en s'appuyant sur l'un ou l'autre des modèles, font apparaître une autre tension dans le métier d'animateur de bassin :

Q11 : « *J'ai ce sentiment tout le temps (aller au-delà de son rôle). Je le signale souvent aux intéressés mais cela ne semble pas les émouvoir... Je pense pouvoir dire que les intéressés s'en accommodent parce que faute de disponibilité, tant que je garde leur confiance, le travail avance. Le pire pour moi a été deux messages de félicitation :*

1. Le président de la CLE qui, à l'issue d'une étape validée me dit quelque chose comme « bravo, ce SAGE c'est vraiment votre document ».... Alors que ce dont je rêve c'est une appropriation par la CLE de « notre document collectif »...

En cause : mon implication qui hélas est chez moi le pendant de la forte motivation, autonomie et disponibilité qui me semble requise ; mais aussi la réalité que le débat sur l'eau est un débat technique que les élus ont du mal à s'approprier jusqu'à assumer complètement... d'ailleurs ils ne sont pas seuls à l'avoir décidé...

2. Un partenaire financier invité à un comité syndical pour annoncer les possibilités d'aide pour le soutien à la structure de gestion, qui au lieu de motiver l'engagement sur le travail accompli en termes de vision globale et d'une approche concertée et novatrice des enjeux par la structure dit qu'ils vont nous aider parce que : « je » est motivée et enthousiaste ! Le moteur marquant ne devrait pas être moi... »

Ce témoignage ouvre vers une autre dimension du rôle des chargés de mission. L'animateur est engagé en personne et attaché à la gestion par bassin versant. La section précédente a traité de l'engagement moral, il s'agit ici de traiter de l'engagement familial. Comment joue cet engagement personnel dans le travail ? Comment l'animateur travaille « en personne » ?

Un animateur parle par exemple de « tâter le terrain », pour voir et cerner les différents acteurs (Chapleur et al., 2006). Pour cet animateur, il est fondamental de créer une bonne relation avec les gens avec qui il va travailler. Cela conduit à regarder d'autres opérations qu'effectue un animateur comme celles de percevoir et de prendre en compte des troubles de participants ou d'arranger les situations, par exemple lorsqu' « un malentendu entre deux partenaires sur un projet a pu être dissipé lors d'une réunion en petit comité. Le projet a ainsi pu avancer. » Q27. Il s'agit alors de considérer la manière dont l'animateur arrange les situations ou prend soin du bassin versant et des participants, ainsi que sa capacité à s'ancrer dans le bassin versant, conjuguée à celle d'opérer des montés en généralité.

3.1.6.1 Arranger les situations et prendre soin du bassin versant et des participants

Lors des enquêtes, j'ai pu observer des moments où l'animateur participait à des arrangements (voir 1.3.2.2). Cependant, il a été difficile de mettre en mots ces actions comme rôle dans un questionnaire. Dans la version de test, la question formulée était : considérez-vous votre rôle comme celui d'un arrangeur ? La réponse a été unanimement négative. Le terme d'arrangeur était compris dans un sens péjoratif, comme « un accord au rabais » (Q44). La critique de favoritisme ou de manipulation n'est pas loin. La formulation « arranger les situations » prêtait moins à disqualification et s'est avérée pertinente. Vingt cinq personnes sur trente trois répondent « oui » à la question « pensez-vous à certains moments, par votre présence, avoir la possibilité d'arranger des situations délicates ? ». Le poids accordé à cette opération est renforcé par les réponses sur la conception du rôle comme celui d'arranger les situations (Tableau 21).

Considérez-vous votre rôle comme celui de : Arranger les situations	Pas du tout	Un peu	Beaucoup	Complètement
	2	11	21	8

Tableau 21 Pertinence de qualifications du métier d'animateur de bassin versant (10)

Lorsqu'ils explicitent la manière dont ils arrangent les situations, les animateurs font en premier lieu référence aux différentes opérations de traduction exposées au 3.1.2.3 et de

médiation. Ils arrangent les situations en objectivant, en aidant à la prise de conscience d'autres points de vue ou enjeux, en jouant le rôle de médiateur entre différents acteurs, en aidant à la composition des points de vue. Enfin, deux personnes soulignent la possibilité d'arranger les situations par leur : « connaissance d'un nombre d'acteurs du bassin, avec qui j'ai déjà travaillé sur la durée, et donc un certain « capital confiance » établi entre nous » Q5. Le temps plein des chargés de mission sur le bassin versant permet de développer des liens et des relations de confiance avec les acteurs de l'eau du bassin (élus, administrations, associations). Ces relations peuvent aller jusqu'à des relations d'amitiés. Dans la section précédente, était apparue la relation de confiance avec les élus. Elle s'étend à d'autres partenaires.

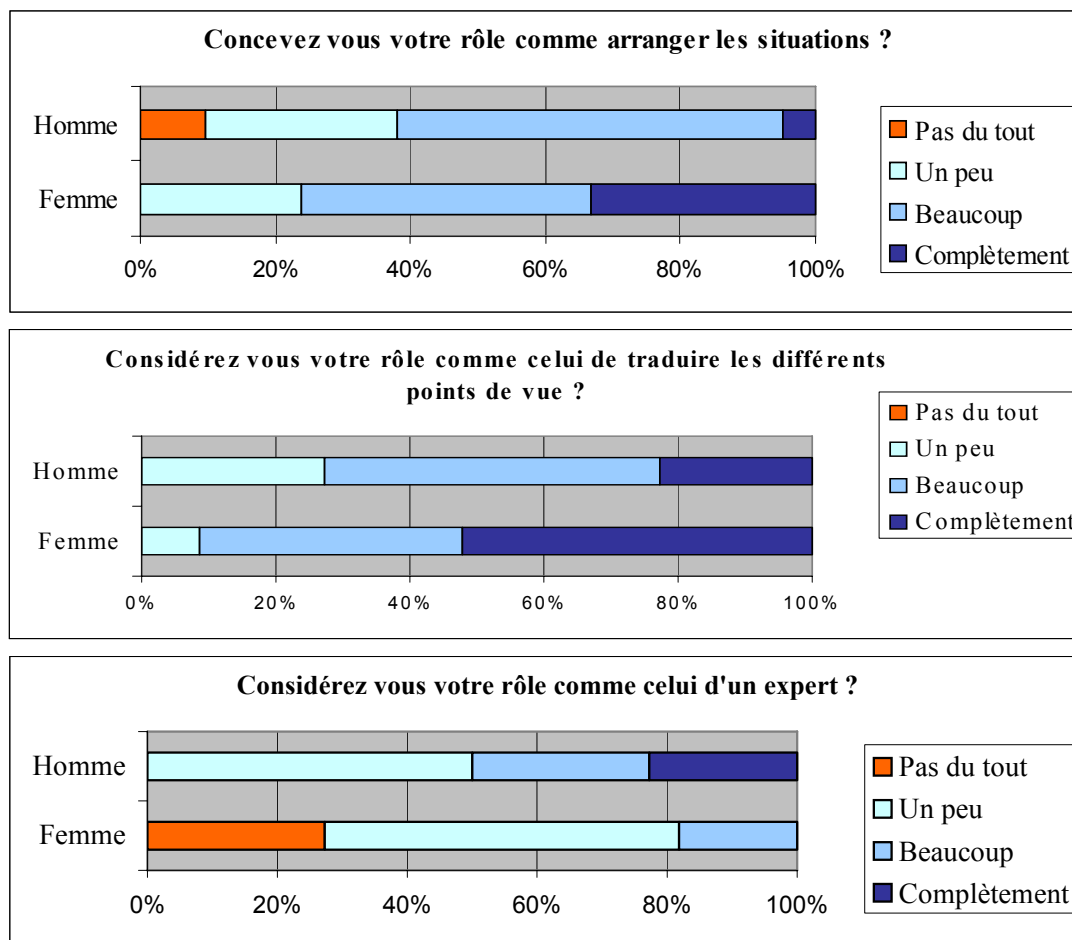


Figure 27 : Différences dans la conception de rôles selon le sexe de la personne enquêtée

On observe une différence entre hommes et femmes dans la réponse à la question « concevez-vous votre rôle comme celui d'arranger les situations ? ». De même, une différence⁶⁶ apparaît sur le rôle « traduire les points de vue et d'expert »⁶⁷ (voir Figure 27).

⁶⁶ Nous considérons la différence notable si la différence des moyennes est supérieure à 0.5 en affectant 0 à « pas du tout », 1 à « un peu », 2 à « beaucoup » et 3 à « complètement ».

⁶⁷ La différence sur expert pourrait être expliquée par l'âge évoquée au dessus puisque les femmes qui ont répondu au questionnaire sont en moyennes plus jeunes de 5 ans que les hommes (Femmes : 28.9 ans ($\sigma=3.3$). Hommes : 34 ans ($\sigma=6.9$)) ou par la fonction : sur 20 chargés de mission, il y a 12 femmes et 8 hommes ; sur 15 animateurs, il y a 10 femmes et 5 hommes et sur 6 directeurs, il y a 5 hommes et une femme. Cependant, si on élimine de l'échantillon les personnes de plus de 33 ans, parmi lesquelles se trouvent les personnes en poste de

On retrouve dans ces résultats la division sociale, historiquement construite, entre hommes et femmes vis-à-vis du travail. Cette division confie plus volontiers aux femmes des tâches et compétences relationnelles, sociales ou de l'ordre du prendre soin et aux hommes des tâches « techniques ». Je fais l'hypothèse que la parité observée entre homme et femme souligne l'importance du rôle relationnel ou social dans le métier d'animateur⁶⁸. Cette importance inciterait à recruter des femmes alors que le monde de l'eau est en majorité masculin. Il s'agit de s'interroger plus en détail sur la compétence sollicitée dans ce métier. Les travaux féministes sur le care (Paperman et Laugier, 2006) (voir 1.2.4.2) me conduisent à prendre au sérieux une autre dimension du rôle des animateurs de bassin celle de « prendre soin du bassin versant ». Les réponses au questionnaire montrent la pertinence de cette qualification.

Considérez-vous votre rôle comme celui de Prendre soin du bassin versant	Pas du tout	Un peu	Beaucoup	Complètement
	0	7	19	15

Comment se manifeste ce travail ? Lors des entretiens tests, une personne interrogée dit :

Q44E : « Je suis née (dans une ville du bassin), il y a cet aspect là, on s'approprie vraiment les choses. Tu y es attaché. Les étangs je les ai toujours vu, j'ai envie que les choses avancent.(...) On a une ripisylve magnifique, rien n'est fait, il y a un non-entretien. C'est catastrophique, j'ai des photos. La crue, ça a encore plus amplifié le phénomène. Les berges partent de partout. Ça fait mal au cœur. »

Prendre soin du bassin versant : une déclinaison de la vocation

Prendre soin se manifeste comme un souci, une inquiétude, une douleur. Jeannot observe les « préoccupations » (Jeannot, 2005, p.77) et les « inquiétudes » (ibid., p.81) des personnes qu'il enquête dans les métiers de l'action publique. Ils font preuve de « souci » qui conduit à prendre « en charge de manière personnelle les problèmes ». Le « souci » se manifeste comme « orientation de l'action ouverte à la fois sur le réel qui résiste et sur les autres qui sont confrontés aux mêmes difficultés » (ibid., p.78). L'action publique est alors envisagée par Jeannot comme un « gouvernement des soucis » (ibid., p.134) et l'agent occupe une place centrale. « Les actions centrées sur les agents, la définition de leurs profils et de leurs tâches ainsi que celles de leurs parcours offrent des moyens de peser à long terme sur l'action engagée. Cet art d'accompagner l'émergence des soucis est sûrement moins payant médiatiquement que des « trains de mesures » mais tout aussi efficace. ». Le souci est moteur de l'action, en alternative au déploiement raisonné du projet. Pour Jeannot, le souci est lié à une « vocation ». Cet auteur observe que le souci est particulièrement déployé dans les métiers où une utilité sociale est affirmée (ibid., p.77). Prendre soin est une déclinaison de la

direction, la différence selon le genre persiste, et l'influence de la profession joue dans le sens inverse. Il est à noter enfin que dans l'échantillon, il y a parité dans les niveaux de diplômes des personnes interrogées.

⁶⁸ On observe une parité homme femme chez les animateurs de bassin versant, alors que le milieu de la gestion de l'eau est plutôt masculin. L'échantillon du questionnaire est composé à 51% de Femme et 49% d'hommes. De même, dans l'enquête (ARRA, 2007) les femmes occupent la moitié des postes de chargé de mission mais très peu de postes de technicien de rivière, de chefs d'équipe. Dans une étude en île de France, Chapleur et alii (2006) observent que les animateurs sont en majorité des femmes.

vocation des animateurs de SAGE consistant à promouvoir une bonne gestion de l'eau. L'animateur peut être vu tel un prêtre qui prend soin de sa paroisse en lien avec sa vocation.

Cette thèse est appuyée par les travaux de Centemeri (2007). Elle montre sur le cas de Seveso comment prendre soin d'un lieu vient comme l'application d'une vocation de défendre l'environnement. Agir localement, prendre soin d'un lieu, permettent d'atteindre une conviction universelle : protéger l'environnement. Elle observe à Seveso, des militants environnementalistes qui prennent soin d'un bois. Cette démarche leur permet d'établir des liens, de se coordonner avec la communauté locale et d'occuper une place dans cette communauté pour « enraciner une démarche environnementaliste » au-delà d'une insertion institutionnelle. Dans le questionnaire, les animateurs témoignent que leur disqualification selon les termes de « technocrate » ou d'« intégriste de la nature » survient souvent en cas de propositions qui paraissent « *trop éloignée(s) de la réalité* », des « *besoins locaux* » ou des pratiques des interlocuteurs. Dans ce cas, ces critiques ne disqualifient pas seulement un abus de pouvoir mais aussi un défaut d'ancrage. Q45 souligne « *la crédibilité d'être ancré dans le terrain quand tu fais.* ».

Les animateurs prennent soin d'un territoire auquel ils sont attachés. Ils emploient « on » ou « nous » lorsqu'il s'agit de leur structure ou du bassin versant. Q43 témoigne de cette possibilité d'enracinement dans un territoire. Elle lie la passion du travail et la vocation à cet enracinement :

Q43E : « Je vois une différence essentielle et qui fait que mon boulot actuel me passionne : c'est que tu suis un projet d'un bout à l'autre. En bureau d'études, ce que j'ai fait comme stage, c'était très intéressant mais ça restait le petit bout de la lorgnette : un bout du projet ou un petit projet dans le cadre d'un grand. Là, il y a l'aspect territoire qui est fondamental. Tu travailles sur la modification d'un territoire. En allant au bout, sans être démagogique, c'est la modification de la vie des gens. »

Ce témoignage montre de plus que le travail de prendre soin ne s'applique pas seulement aux non-humains. L'animateur prend soin de la rivière autant que des personnes. Q1 manifeste ce souci à plusieurs reprises dans les réunions observées. Quant il est question du déménagement de locaux pour le syndicat, il fait attention à ce que des places de parking soient accessibles à proximité des nouveaux bâtiments. En effet, il est bien conscient que les difficultés de se garer pour accéder au syndicat représentent une gêne qui peut entraver la participation. L'animateur se soucie de détails qui gênent les participants. De petits éléments peuvent bloquer l'engrenage du dispositif. Prendre soin, c'est aussi se soucier des « *frustrations* » pour une réelle participation et une appropriation des décisions. L'animateur se soucie de ne pas oublier ou de ne frustrer personne. Enfin, l'animateur prend sur lui les soucis et décharge les partenaires en traitant leurs inquiétudes.

Q43E : « Les élus aiment bien quand on dit : « ne vous inquiétez pas je m'en occupe ! » »
Q44E : « Tu as une association qui t'appelle et qui te déblatte son truc et toi tu dis : « ne vous inquiétez pas je vais leur téléphoner et leur expliquer » ».

Alors, « prendre soin » prend souvent la forme d'une écoute. Les acteurs associatifs sur l'Orb reconnaissent cette qualité d'écoute de l'animateur (Richard-Ferroudji, 2002). Il s'agit souvent d'une « écoute active » (Beuret, 2006, p.273). Ils rétroagissent ou « éveillent les participants à l'écoute de l'autre » (p275).

Q44 : « Des fois ils ont besoin de crever leur sac et de venir te parler : que ce soit les membres de la commission locale de l'eau ou d'autres. (...) Les gens ont besoin de te parler de leurs problèmes. Les pêcheurs, c'est la pêche à l'anguille au niveau européen, qui va être réglementée. L'agriculteur ça va être la vigne qui est inondée. Ils ont tous leur petit mot à te dire et ça dure un moment en général. (...) Confident ouais mais il y a quand même une action, tu n'es pas à écouter sans rien faire. »

Cette capacité d'écoute est au cœur du travail des facilitateurs et des médiateurs qui proposent une offre d'appui aux démarches de concertation. Les facilitateurs visent à l'expression de la sensibilité et des sentiments des participants. Ils ont développé des moyens pour faire advenir les paroles personnelles. Pour cela, ils favorisent des actions qui mettent sur un pied d'égalité les participants ou écartent les jugements de valeur a priori. Les activités de « ice breaking », par exemple, prennent la forme de jeu et visent à mettre les participants d'une réunion à l'aise. Les brainstormings visent à accueillir toute idée sans préjuger de leur valeur. Mais Beuret fait remarquer à propos des brainstorming que cette activité « suppose déjà une bonne connivence entre les participants, afin qu'ils ne sentent ni le poids du jugement porté sur ce qu'ils énoncent, ni une récupération de ce qu'ils auront proposé par la partie adverse » (Beuret, 2006, p.243). La situation cadrée par de tels outils peut être vécue comme dissonante entre sollicitation de l'expression de l'intime et engagement avec un certain niveau de publicité et en présence de tiers plus ou moins connus. L'intime peut s'exprimer mais parfois avec un sentiment de dénuement si la parole s'est mal ajustée à la situation publique pour agrandir le bien du proche. Le mouvement vers le public peut être vécu comme un « arrachement » (Doidy, 2002, p. 387). La parole peut-être retenue faute de trouver une voie de grandissement et d'ajustement.

Travailler auprès des personnes et de la rivière

La présence d'un animateur de bassin versant permet d'opérer le travail observé par Doidy (2002) chez des médiateurs. Ces personnes confèrent aux relations de proximité une importance « qu'une conception procédurale et impersonnelle de l'accord a tendance (...) à minorer voire à rendre suspectes. » (p404). « A la campagne où le travail des médiateurs consiste bien souvent à dénouer des méfiances réciproques entre agriculteurs et neo-ruraux, la confection d'une solidarité de voisinage ne peut passer en faisant abstraction des situations locales. Bien souvent, ce qui fonde la compétence du médiateur est alors son ancrage local, et les liens d'interconnaissance (amitié, voisinage...) sont ceux qu'il mobilise. » (p386). Le médiateur opère un travail de « recueillir au plus près des personnes une parole qui se met en forme lentement » (p394). Pour cela, il peut faire des visites répétées dans l'espace familier de son interlocuteur.

De la même manière, les animateurs de bassin versant observés se déplacent en personne chez leurs partenaires et sur le terrain. Ils se déplacent pour voir les problèmes sur place ou pour les montrer à ses interlocuteurs. Par exemple, Q44 amène son élu sur le terrain pour le convaincre de la nécessité d'un projet d'entretien des berges. Au retour d'une réunion technique, Q45 propose à différents interlocuteurs des services de l'Etat de passer voir une érosion régressive. Cette visite est une occasion de discussion à la marge de la réunion technique. Sur le lieu, il s'agit d'éprouver le problème avant de le mettre en forme. Quelle place ce travail auprès des personnes et de la rivière prend-il dans le métier d'animateur ?

Les animateurs ont été interrogés dans le questionnaire sur leur nombre d'heures de travail sur le terrain. La réponse à la question montre que ce travail peut être conçu de différentes

manières. Le terme terrain a plusieurs significations qui portent autant d'épreuves de réalité. Il peut s'agir du terrain, au bord de la rivière ou du terrain, en réunion sur le bassin versant. Une personne a souligné en commentaire : « la notion de « terrain » est peu adaptée pour mes missions, car mon terrain est principalement celui des salles de réunion avec les différents acteurs du bassin ». Une autre personne a précisé sur le nombre d'heures indiquées : « si le terrain consiste en réunion et entretien avec les différents acteurs !!! ». Le travail sur le terrain est entendu comme celui « au bord de la rivière, en bottes en caoutchouc et sur la parcelle » Q43. Les réponses au questionnaire ne permettent pas d'évaluer la place de ces différentes formes de travail de terrain : aller voir la rivière ou rencontrer les acteurs en réunion. Ce travail peut-être opportuniste comme dans le cas d'un détour sur le chemin d'une réunion. Les animateurs ont différentes occasions de « tâter le terrain ».

De même, le travail de recueil des paroles au plus près des personnes peut avoir lieu en différentes circonstances, par exemple lorsqu'une personne téléphone et sollicite l'animateur sur un point particulier (voir témoignage supra). Si ce travail s'effectue principalement vers les acteurs de l'eau, il peut s'étendre au grand public. Avec les acteurs de l'eau, les animateurs tissent des liens de proximité et s'appuient dessus. Les sorties sur le terrain peuvent être l'occasion de rencontrer des habitants et des usagers. Les animateurs développent des outils de sensibilisation pour se rapprocher des habitants du bassin et proposer le dialogue, comme un stand de sensibilisation avec des photos du bassin. Ils font preuve de compréhension des affections des riverains.

Q44 : « J'ai un petit stand. En général, je mets des jolies photos et ils se reconnaissent. Il y a toujours une photo où la personne va reconnaître le lieu où elle habite et elle va venir poser des questions. Cela peut être par rapport aux économies d'eau, aux pesticides. »

Il offre une écoute en dehors des lieux de concertation explicite. Il effectue un « travail de mise en confiance, de construction de liens personnels par des entretiens bilatéraux et des temps de convivialité en amont de la concertation » (Beuret et Trehet, 2001). L'animateur se doit d'être attentif, de repérer les voix qui peinent à se faire entendre et de leur donner l'opportunité de s'exprimer en proposant des lieux moins exigeants comme des réunions en petit comité.

Q1E : « Des réunions avec moins de personnes, c'est plus rassurant pour les personnes, il y a des gens qui ont des choses à dire et qui n'interviendront jamais sur des assemblées de 40 ou 50 personnes. Toutes ces petites commissions ou des gens qu'on va rencontrer comme ça, on va en profiter entre deux portes, dans le cas d'une autre réunion ou sur le terrain. Ils vont dire des choses, que jamais ils n'exprimeront dans une assemblée parce que c'est toujours un peu difficile de prendre la parole en public, donc ça, c'est à nous aussi un peu de le repérer. (...) Ces petites commissions sont importantes là-dessus. »

3.1.6.2 Capacités concomitantes de rapprochement et de grandissement

Quelles sont les conditions d'exercice du travail de prendre soin ? Sophie Allain note que la plupart des animateurs de SAGE en poste en 2002 bénéficie « d'une insertion dans le milieu local, à travers leurs études et/ou leurs origines, qui leur assure une connaissance préalable de la situation et la confiance de plusieurs acteurs locaux. » (Allain, 2002, p.94). Q44 témoigne de son attachement au bassin, dont elle identifie l'origine dans le fait d'être née sur le bassin

versant. Elle présente cela comme un atout dans son travail. Faut-il être né sur le bassin pour être un bon animateur de bassin ? Faut-il y habiter ? Est-ce nécessaire pour prendre soin ?

Les animateurs ont été interrogés dans le questionnaire sur ce point : 31% des personnes interrogées sont originaires de la région du bassin. Deux personnes ont précisé être d'origine proche de la région du bassin. 57% habitent sur le bassin. Aucune régularité n'apparaît. Le seul fait d'habiter sur le bassin ou en être originaire n'est pas suffisant pour caractériser l'implication personnelle de la personne dans son métier et dans son travail de prendre soin. Si aucune règle n'apparaît, cet élément reste une caractéristique intéressante à prendre en compte dans la pratique du métier pour poser la question de l'attachement ou de la distanciation de la personne. En entretien, cette question trouve sa pertinence. Deux témoignages viennent argumenter l'avantage et l'inconvénient de chaque position pour la tâche de prendre soin.

Q44 : « Comme j'habite sur le bassin, je vais me balader le week-end. Des fois c'est pas très intéressant car le conjoint n'aime pas trop de fois quand on va vers (...) où il y a les rejets et tout. C'est pour ça que j'ai répondu une heure au travail sur le terrain mais il y en a plus dans la réalité. (Habiter sur le bassin versant) C'est un plus et un moins. Parce que l'attache elle est forte (...) Il y a une implication. Tu as vraiment envie de te battre et j'ai la chance aussi le soir, avant de rentrer, je vais voir, si j'ai envie. Je vais m'arrêter en voiture voir un truc. Ils ont commencé à bétonner sur (ville). Je surveille et j'appelle. On s'était fait un réseau avec M X qui est police de l'eau et quand je vois quelque chose qui ne me plaît pas sur le bassin versant, je l'appelle. Pour que dès qu'il y ait le premier coup de pelle il puisse y aller. Quand je vais en réunion, je fais un détour. L'autre fois, j'ai vu à (Ville), sous le pont quand tu vas vers la foire. Il y a une petite digue en terre qu'ils ont élevée en pleine zone humide, qui est pas très sympa. Donc, voilà, je fais des photos et je lui envoie. Tu as des dérives parfois sur le bassin versant et parfois ils ne savent pas s'ils font quelque chose de mal. Il faut aller leur expliquer justement qu'il faut plutôt le mettre avec une pente plus douce ou qu'il faut déposer un dossier. En étant sur le bassin versant, ça permet le week-end de vadrouiller. »

Q43 : « Maintenant, moi j'habite loin de mon lieu de travail, ce n'est pas très pratique. C'est un choix personnel. Je pourrais (y) habiter. Ça, ça peut être un point, des fois, les élus sont sensibles à ça : au fait que tu habites sur le territoire, pour une question de disponibilité et de se sentir concerné. Ça peut-être une question lors du recrutement. Soit ils veulent quelqu'un qui peut connaître le territoire, ou au contraire, ils veulent quelqu'un de complètement extérieur et qui n'aura pas de présumé, qui ne sera pas déjà peut-être impliqué. Moi, je ne suis pas du tout de la région, la nappe j'ai envie de la protéger, c'est formidable. Ce qui se passe politiquement ou sur le territoire, j'ai du recul, je ne suis pas de la région, je n'habite pas sur le territoire. Je ne vote pas là-bas. Il peut y avoir les deux aspects, je pense que ça dépend du cas de figure. »

Si habiter sur le bassin permet de suivre au plus près ce qui s'y passe, habiter à l'extérieur du bassin peut être vu comme un atout pour intervenir comme médiateur (Doidy, 2002). Le détachement peut être « gagé par une origine géographique très éloignée ». Un médiateur peut être recruté parce qu'il n'a « ni attache, ni racine encombrante, il n'est pas soumis localement à des liens de dépendance ou à des amitiés susceptibles de dériver en connivences irrégulières » (p382). Habiter à l'extérieur pour Q43 est également une forme de protection de sa vie personnelle. Différemment Q44 a supprimé toute barrière et entraîne son conjoint sur le terrain le week-end. Si les animateurs ont une implication locale et personnelle, chaque animateur compose son attachement. L'attachement ou l'ancrage est plus ou moins profond. L'empathie nécessaire dans le travail ne signifie pas nécessairement un attachement à l'interlocuteur. L'empathie est la faculté intuitive de se mettre à la place d'autrui, de percevoir

ce qu'il ressent. L'animateur se doit d'être profondément attentif à la perception et au ressenti de l'autre et montrer qu'il comprend les raisons de son interlocuteur.

Q44 : « Après il y a des gens avec qui tu peux sympathiser très fortement mais d'une manière générale, on gardera toujours une certaine distance. Ça ne veut pas dire que tu ne perçois pas les problèmes »

Cette compréhension demande de prendre du temps. Le dispositif de recueil des paroles se construit patiemment. L'ancrage ne peut être forcé ou simulé. La confiance ne s'improvise pas. Elle nécessite du temps et des mises à l'épreuve du lien. Elle est portée par des personnes, des indices que tous ne peuvent pas percevoir. Le travail de « tâter le terrain » se prête mal à une évaluation statistique pourtant il apparaît comme une composante essentielle du travail des animateurs de bassin. Il s'agit d'éprouver le problème avant de le mettre en forme, comme le médecin demande à un patient de venir à son cabinet pour une auscultation, après l'avoir écouté décrire ses maux par téléphone et avant de rendre un diagnostic. Plus généralement, le travail de prendre soin est difficilement institutionnalisable (Pattaroni, 2006) et doit toujours s'ajuster à la situation. Luca Pattaroni montre en étudiant les travailleurs sociaux que les gestes prodigués échappent à une évaluation formelle et s'ajustent à la personne. L'animateur de bassin fait un travail d'ajustement local.

*- Enquêteur : certaines communications comme sur les atterrissements peuvent se faire de façon plus large c'est un enjeu général.
- Q1 : Mais c'est important de communiquer localement, le (Syndicat Mixte des (Capricieux)) sur les (Capricieux), le Vidourle sur le Vidourle, il y a un attachement des gens. La communication de l'Etat n'a pas le même poids que celle au niveau du territoire par le conseil général par exemple. Il ne faut pas que les gens aient l'impression d'une communication très générale. Il faut que ce soit lié à leur terrain pour leur faire mieux comprendre, pour les convaincre et si on ne les convainc pas pour discuter de la même chose. Parce que c'est difficile pour les gens de faire abstraction. »*

L'animateur cherche à « communiquer » localement en tenant compte des « attachements ». Mais, s'il considère les biens du proche, c'est en visée d'une politique de bassin versant et non pas par compassion. Alors, autant que d'une capacité de compréhension, il fait preuve d'une capacité à prendre de la distance. Ce constat rejoint celui de Beuret qui observe que le rôle de facilitateur est toujours pris par des « acteurs qui montrent une certaine capacité à se détacher de la situation d'action et de ses protagonistes pour prendre du recul » (Beuret, 2006, p.85). Ceci rejoint l'action de travailleurs sociaux qui passent « sous les conventions » et font preuve de sollicitude pour accompagner des personnes vers l'autonomie (Breviglieri et Stavo-Debaugé, 2006). La capacité de prise de recul est proche de celle de détachement demandée aux hommes politiques (Weber, 1963 (1919)). Cependant, le détachement exige une coupure du lien de proximité. Or, les animateurs observés ne s'engagent pas de manière détachée mais travaillent les grandissements. Ils opèrent des montés en généralités.

Q1 : « Il faut savoir présenter un dossier pour qu'il soit accessible à tous. Le vice-président qui présente un dossier, il est sur son secteur, il va le présenter d'une certaine manière, parce qu'il lui tient à cœur. Le but pour nous c'est de le présenter de la façon la plus neutre possible pour que les gens de l'assemblée puissent se faire une opinion. »

Ce témoignage peut être interprété en termes de traduction (« accessible à tous »). Or, la traduction s'effectue sur un plan : d'une langue conventionnelle à une autre. Ici il est demandé à l'animateur de mettre en forme commune les propos. Le mot « neutre » exclut une posture partisane, pour souligner l'enjeu de bien commun. Le travail de traduction comporte ici

l'opération de grandissement. Jeannot a également observé dans ces enquêtes le travail de passage du singulier au général (Jeannot, 2005 chapitre 2). Comme le médiateur observé par Doidy, l'animateur accompagne « la valorisation dans l'espace public, avec ses contraintes propres d'universalisation et de désingularisation de l'expérience, d'expériences justement singulières, personnelles, familières, ressortant d'une gêne d'avantage que d'une injustice. (...) la visée de l'action du médiateur est bien de faire accéder les personnes à un échange public (argumenté, contesté) et à les faire se projeter sur le long terme, alors même que le poids de leurs attachements ne les y pousse pas forcément » (Doidy, 2002, p.289).

Si ce travail nécessite en amont, l'établissement de liens de confiance ou de proximité entre le médiateur et chaque partie, une perspective est celle du grandissement. Ainsi, si l'animateur est amené à traiter les biens du proche, il s'agit bien de les traiter avec une visée de bien commun. L'animateur considère les « frustrations », pour associer les personnes à la décision commune. Il n'a pas pour rôle de traiter les biens du proche directement même s'il peut être amené à le faire. La sollicitude n'est pas attendue comme une fonction de l'animateur même si elle participe de son travail. La réponse sur le rôle de confident est explicite sur ce point (Tableau 22). Les animateurs se considèrent très peu comme confidents.

Considérez-vous votre rôle comme celui de : Confident	Pas du tout	Un peu	Beaucoup	Complètement
	19	18	5	0

Tableau 22 : Pertinence de qualifications du métier d'animateur de bassin versant (11)

La fonction de l'animateur comme pièce de dispositif est celle d'être capable d'opérer des passages du personnel au commun. Sa compétence est de passer d'engagements familiaux à des justifications et réciproquement. L'animateur répond à l'exigence proposée par Doidy dans sa thèse (Doidy, 2002) d'accompagner « le passage des acteurs dans plusieurs régimes, de la plus étroite proximité à l'agir dans l'espace public. ». Ce travail est majeur dans la mise en œuvre des concertations environnementales. La compétence sollicitée est celle de prendre de la distance. Cette compétence n'est pas celle du faiseur de réseau. Doidy souligne le « danger d'importer la figure connexionniste du « meilleur » » (Doidy, 2002, p.404). Il observe un médiateur qui ne « laisse pas les « immobiles »⁶⁹ en place : il les accompagne vers l'espace public. Il accompagne un changement d'état des personnes, de leurs liens de proximité et d'attachement aux arènes publiques du débat ». Dans la pratique les médiateurs s'ancrent dans une figure civique mais pas seulement. Si le médiateur ne faisait que s'ancrent dans une figure civique, il se positionnerait en détachement (voir 2.4). Or sa capacité est bien d'allier posture civique et sollicitude pour opérer le grandissement. Doidy montre que le travail dans la proximité du médiateur n'est pas incompatible avec une éthique civique.

De même, les animateurs de bassin versant allient sollicitude et défense d'un bien commun. La capacité demandée à l'animateur est d'allier engagement et distanciation. Elle est de « ne pas prendre parti tout en s'impliquant personnellement » (Beuret, 2006, p.270), c'est-à-dire d'être engagé et de se retirer en même temps. C'est une « posture paradoxale » (p282) « d'implication et de détachement (...) entre charisme et position de retrait (... entre) rigueur et flexibilité. » Ces alliances peuvent être comparables à un grand écart pour l'animateur. Il

⁶⁹ Ceux qui ne se déplacent pas pour chercher à créer du lien et qui sont donc potentiellement exclus des réseaux.

est attendu aux deux extrémités des niveaux d'engagement et non pas dans la défense d'intérêts de niveaux médians, comme la défense des intérêts de son syndicat.

Cette alliance de la sollicitude et de la défense d'un bien commun va souvent à l'encontre de nombreux attendus et des places formelles proposées dans le dispositif. Le modèle du fonctionnaire vise une séparation entre le personnel et la défense du bien commun. Le dispositif du fonctionariat, avec par exemple l'exigence de changement de poste régulier, tâche de minimiser l'influence des attachements qui font peser le soupçon de favoritisme et de corruption. A l'inverse le modèle de la négociation postule que la distanciation pour se placer en défense d'un bien commun est trop difficile pour que l'on compte dessus. Il affecte aux personnes un rôle de porteur d'enjeu et de défense d'intérêts. Le dispositif doit alors veiller à accueillir la négociation entre ces intérêts puisqu'il ne peut garantir le détachement (Mermet, 2005a) et l'animateur doit participer à la négociation (Allain, 2002). Le modèle libéral Rawlsien (Rawls, 1987 (1971)) ne renonce pas à l'opération de détachement. Il propose une situation de « voile d'ignorance » quant à sa position dans la société pour le choix rationnel d'un principe de justice. Ce faisant, il réfute la compatibilité de l'engagement avec la discussion sur le bien commun et donc la possibilité de passages entre le proche et la communauté. A l'opposé, l'éthique de la sollicitude évacue toute commensurabilité ou objectif de définir des critères de justice universels. Elle met en valeur la particularité des situations et du traitement d'autrui dans une implication totale dans la situation (Kymlicka, 2003). L'éthique de la sollicitude met en valeur le proche, mais ne travaille pas l'enjeu du commun. Le modèle paternalisme du monde domestique (Boltanski et Thévenot, 1991) veille à protéger le proche et permet des passages entre biens du proche et biens communs mais il ne donne pas de clé pour travailler le passage vers d'autres grandeurs.

Or les observations montrent la possibilité et la pertinence de la posture « d'implication et de détachement ». Cette posture n'est pas incompatible avec le fait d'être partie prenante. Pour, Beuret (2006) ce sont plus les compétences qui importent que les attaches ou le statut du candidat (p286). Différentes personnes manifestent et mettent en œuvre cette compétence d'engagement et de distanciation. Beuret fait référence par exemple à l'idéal-type de « l'animateur engagé pour l'intérêt général » qui « travaille pour une collectivité publique placée au dessus de la mêlée. » La spécificité de l'animateur de bassin est de poursuivre sa vocation de promouvoir une bonne gestion. Il opère engagement et distanciation en visée de cette bonne gestion. Cette compétence se prête mal à une évaluation puisque comme nous l'avons vu, prendre soin, c'est-à-dire l'implication ou l'ancrage, est difficilement évaluable. L'évaluation s'appuie non pas sur des critères mais sur des déceptions. La compétence se révèle par son absence lorsqu'une proposition est jugée inacceptable par une partie des personnes impliquées.

La prise au sérieux de cette compétence conduit par exemple à reconsidérer l'arrangement. La disqualification systématique des arrangements vient d'une assimilation de juste à public. Si l'arrangement des situations est ce qui n'est pas soumis à un horizon du public. Il n'en reste pas moins soumis à des exigences de justice. La mise en public facilite la justice mais elle n'est ni nécessaire ni suffisante. Les dispositifs de participation se sont construits sur l'exigence de publicité sans considérer la difficulté de passage au public. Si un ancrage des animateurs est nécessaire, c'est bien pour opérer des passages. Le terme d'ancrage rend bien compte du passage du plus proche au plus public. L'ancre est plantée dans le sol mais la chaîne remonte à la surface en laissant une liberté de mouvement au bateau autour de son point d'attache. L'animateur constitue un lien pour opérer des passages. Dans ces passages

réside l'un des attraits de son métier. On peut comparer ce métier à celui de médecin qualifié par une vocation et par une capacité à prendre soin de chaque malade dans sa singularité.

Q45 : « On a des partenaires qui ont des concepts et on a la réalité de terrain. On est à une jointure qui est assez intéressante, difficile. Mais c'est parce qu'elle est difficile qu'elle est passionnante. »

3.1.7 Qualités requises pour composer avec la pluralité

Dans les parties précédentes, j'ai identifié différentes opérations effectuées par les animateurs de bassin. Si l'on reprend une vue d'ensemble de cette pièce du dispositif, il convient de regarder comment ces différentes opérations sont mises en oeuvre en situation. Dans quelles circonstances l'animateur opère et articule des traductions, des médiations, des justifications, des grandissements ou prend soin ? Comment en tant que pièce du dispositif il participe à la composition de la pluralité ? Après avoir décrit la façon de faire d'un animateur en réunion pour composer ces rôles, je reviendrai sur les compétences mobilisées puis sur la comparaison avec celles sollicitées auprès d'un animateur externe, employé occasionnellement par une structure de gestion de l'eau.

3.1.7.1 Capacités à composer avec des points de vue contradictoires

Observons en pratique comment les animateurs prennent en charge des revendications contradictoires, en nous appuyant sur un extrait de réunion de présentation d'une étude à propos d'un sous-bassin versant des (Capricieux). Cette réunion est animée par Q1. L'extrait montre le basculement de Q1 entre plusieurs figures pragmatiques en éprouvant la situation pour adopter l'action qui convient. Dans cet extrait, un élu met à l'épreuve la proposition de décision de ne pas constituer de dossier de demande de financement de la réhabilitation du seuil de X. Dans cette mise à l'épreuve, Q1 défend différents biens. Plusieurs personnes interviennent dans le débat.

Extrait d'une discussion lors d'une réunion de présentation d'une étude en 2004	Analyse
<p>- Maire de X : Dans le cadre des atterrissements, que vont devenir les seuils ?</p> <p>- Le Directeur du syndicat mixte (Q1) : c'est une très bonne question. <u>Nous avons demandé au bureau d'études : comment on fait pour les ouvrages ? Il y en a qui ont été abîmés, il y en a qu'il faut refaire. Est-ce qu'on les refait ? comment on les refait ? S'il faut les refaire, autant qu'on demande à la commission de reconstruction des financements correspondants. De l'ensemble des ouvrages qui ont été recensés, il apparaît que le seuil de M. est assez abîmé et a une fonction importante notamment dans la stabilité. J'avais soumis votre courrier sur le seuil de X, je laisse peut-être répondre le bureau d'études.</u></p> <p>- Un ingénieur du bureau qui a conduit l'étude : Le seuil de X est complètement détruit. Il ne joue plus son rôle. Le seuil de M a un rôle très</p>	<p>- Q1 éclaireur des décideurs fait appel à une expertise extérieure et se pose en traducteur de l'étude pour veiller à ce qu'elle soit accessible à tous les participants.</p> <p>-L'ingénieur fait référence dans la</p>

<p><i>important puisqu'il y a à juste à côté <u>la station de pompage pour l'adduction d'eau potable de M.</u> Pouvoir maintenir une ligne d'eau suffisamment importante permet de conserver de l'eau dans la nappe et donc d'alimenter en permanence la station.</i></p> <p><i>- Q1: Il y a aussi un rôle très important, et je crois qu'il a été fait pour ça au départ, de stopper l'érosion régressive. S'il disparaît, l'érosion va se propager vers l'amont et donc on risque de voir un effondrement des berges notamment la berge rive gauche <u>où il y a toutes les habitations,</u> puisqu'il y a beaucoup de remblai gagné sur le cours d'eau. Après, il faut remonter quasiment à N pour trouver le premier seuil qui stabilise le lit. Donc le seuil de M nous paraît être a priori un seuil sur lequel il faudrait faire des travaux sans tarder.</i></p> <p><i>- Monsieur Y : Plus le pont routier qui joue un rôle pour le seuil de M</i></p> <p><i>- Q1: Oui, alors, il <u>est en amont par rapport au pont routier.</u> Donc par rapport au pont il a moyennement un rôle mais par rapport à la passerelle, de manière très importante. <u>Le seuil de X, il n'y a pas d'enjeu majeur.</u></i></p> <p><i>- Maire de X : On n'est pas d'accord.</i></p> <p><i>- L'ingénieur : Il y a aussi ces enjeux, il y a pas mal de stations de pompage.</i></p> <p><i>- Maire de X : oui, il y avait une station de pompage avant mais elle n'existe plus, mais il y a encore une nappe phréatique de surface, c'est absolument important qu'elle ne soit pas drainée très rapidement</i></p> <p><i>- L'ingénieur : pour satisfaire <u>des besoins qui ne sont pas autorisés</u></i></p> <p><i>- Maire de X : Vous avez quand même un <u>enjeu paysager.</u></i></p> <p><i>- Un représentant du CSP et le Directeur du syndicat mixte : <u>Non</u></i></p> <p><i>- Q1: Je pense que, là, <u>les enjeux sont plus locaux.</u> Il y a une volonté de faire du pompage, c'est ça l'enjeu majeur de ce seuil. <u>Je ne pense pas que seront financé des ouvrages comme ça. Déjà, ceux que l'on doit refaire, celui de Moussac et celui de Remoulins notamment, évalué à 1million 500 mille euros, vont passer limite. Je ne pense pas que ce soit accepté notamment pour des prélèvements qui, me semble-t-il, ne sont pas autorisés. Après, ça peut être un choix, on peut faire la demande mais, à mon avis, ça va être refusé directement. Pour la suite, c'est un choix, je dirais un peu politique, est-ce que vous êtes prêts à refaire un seuil de ce prix là alors qu'on aura très peu de financements voire aucun financement.(...) C'est un choix entre vous à discuter,</u> mais je pense que les financeurs refuseront. Lorsqu'il y a de la stabilité d'habitations qui risquent de s'écrouler, de l'AEP, là, il y a des enjeux qui justifient de refaire un ouvrage de cette dimension là, après pour des prélèvements agricoles, d'autant plus qu'il n'y a pas d'autorisation, <u>les financeurs refuseront de mettre de l'argent public en quantité.</u></i></p> <p><i>- CSP : Mettre de l'argent public pour des intérêts privés, je ne suis pas d'accord</i></p> <p><i>- Maire de X : C'est encourageant pour la suite</i></p>	<p>présentation technique à un principe collectivement admis : la priorité de l'eau potable.</p> <p>- De même Q1, propose des décisions selon une hybridation socio-technique, en référence à un bien commun : la préservation des habitations. Q1 moteur et promoteur d'une bonne gestion de l'eau</p> <p>-Q1 expert local : connaissances fines du bassin. Rôle dans la décision : affirmation des enjeux.</p> <p>- Mise à l'épreuve de la parole de Q1</p> <p>- Début de dévoilement</p> <p>-L' élu poursuit sur la justification du seuil en entrant dans le débat d'expert.</p> <p>-Dévoilement disqualification de l' élu</p> <p>- Nouvelle justification : protection du patrimoine</p> <p>- Q1 accepte le recadrage en évitant de l'expliciter</p> <p>- Q1 éclairer, traducteur institutionnel</p> <p>-Q1 négociateur</p> <p>-Q1 moteur et promoteur d'une bonne gestion de l'eau</p> <p>- CSP refuse la résolution du problème or justification collective</p> <p>- Le maire de X exprime son ressenti vis-à-vis</p>
---	---

<p>- Q1: <i>Après, la solution elle est autre. Est-ce que ce n'est pas <u>d'aller voir les principaux agriculteurs</u> concernés et d'essayer de leur trouver des solutions alternatives, qui seront financièrement moins chères. Il faut ouvrir d'autres portes si on en ferme certaines.</i></p> <p>- Maire de X : <i>Il faudra que vous veniez l'expliquer ça.</i></p> <p>- Q1: <i>Oui. (...).</i></p> <p>- Représentant de la DDAF : <i>Il faut le replacer dans un autre cadre, là c'étaient des financements pour des travaux d'urgence. Ces ouvrages là rentrent dans un contexte différent d'aménagement paysager, d'irrigation, il faut le <u>représenter sous une autre forme</u> et trouver d'autres sources de financement.</i></p>	<p>de la décision</p> <p>-Q1 prend soin et propose un arrangement : réfléchir à un autre cadre de prise en compte de ces difficultés</p> <p>- Sollicitation de Q1 pour venir en personne au contact des « besoins locaux » lésés</p> <p>- Sollicitude de Q1</p> <p>- Accompagnement de Q1 dans le traitement des difficultés de l'élu</p>
---	---

Cet extrait montre le basculement de Q1 entre plusieurs façons de faire face à la critique formulée par le maire de X. La décision de financement du seuil implique la confrontation et la composition de principes de gestion de l'eau différents, d'intérêts différents et de biens du proche. Dans un premier temps, les discussions portent sur les différentes fonctions du seuil et leur justification : stabilisation de berge, sécurisation d'un niveau d'eau de la rivière ou de la nappe souterraine d'accompagnement, etc. Mais, bien que les réponses de Q1 soient légitimes, elles ne satisfont pas l'élu. Tout en restant dans un engagement dans la justification du seuil, l'élu met à l'épreuve la décision proposée.

Alors, l'ingénieur dévoile le moteur de l'intervention de l'élu : préserver un captage dans la rivière qui permette la satisfaction de besoins en eau d'agriculteurs de sa commune. Or, l'absence d'autorisation de ce captage ne rend pas cet argument recevable pour une décision justifiée. Un participant au débat appuie ce dévoilement en qualifiant le bien défendu par l'élu de satisfaction d'« *intérêts privés* ». L'élu dénonce une telle décision et s'interroge sur une participation de sa commune au syndicat qui ne serait que sacrifice pour le bien commun du bassin versant (« *C'est encourageant pour la suite* »). Il remet en cause la justification civique de la décision de financement des seuils. Q1 prend au sérieux la revendication de l'élu. Le financement public par les subventions visées n'est pas justifié mais il juge la demande de l'élu légitime. Il clôt le dévoilement et recadre la discussion dans un autre registre : « *les enjeux sont plus locaux* ». Il propose de traiter ces enjeux locaux par une décision locale de financement des travaux. Le financement peut être négocié entre les membres du syndicat selon un principe de traitement égal des communes ou selon une logique domestique de sauvegarde du patrimoine agricole. Il formule des propositions de traitement justifié de la revendication de l'élu, en soulignant que c'est aux élus d'en décider. Par son intervention, il accueille la revendication de l'élu en poursuivant une argumentation sur la justification des décisions.

Pourtant, ça réponse ne satisfait pas l'élu. En effet, elle ne répond pas entièrement au trouble de l'élu qui devra annoncer aux agriculteurs de sa commune qu'il a été décidé de ne pas financer le seuil. Le maire de X connaît en personne les agriculteurs concernés. S'il essaie de les défendre c'est surtout qu'il appréhende de leur dire que la préservation de leur captage n'est pas justifié, bien qu'il y ait un intérêt localement. Il sollicite le directeur du syndicat mixte pour qu'il s'implique en personne et qu'il vienne l'expliquer. Il lui dit implicitement : « viens, on a confiance en toi, tu pourras le leur dire ». Le directeur du syndicat mixte accepte. S'il restait dans un engagement dans la justification, il pourrait proposer de rédiger un avis par écrit pour justifier du refus de financer le seuil ou estimer qu'il n'y a pas besoin d'aller voir

les agriculteurs. La décision est juste et prise sur des critères d'intérêt général de bassin comme le fait remarquer la personne du CSP. En allant rencontrer les agriculteurs en personne, il considère l'atteinte provoquée par la décision collective.

Cet extrait montre la compétence de Q1 à prendre en charge l'affection du maire de X alors que la situation ne s'y prête pas. En effet, la réunion est publique. Q1 se voit contraint de dévoiler le moteur de l'action du maire pour traiter sa revendication. Il ne le fait pas pour clore la discussion et disqualifier l'élu mais pour recadrer le débat. Q1 dévoile suffisamment pour repositionner le problème mais il garde la retenue nécessaire à une discussion publique. Il ne met pas l'élu en difficulté. Il fait valoir en public avec précaution des éléments du proche dont il a connaissance, en évaluant l'action qui convient. Dans cette réunion, Q1 fait preuve de sa compétence de sollicitude et de distanciation. Le représentant de la DDAF l'appui dans le repositionnement du problème « *dans un autre cadre* » c'est-à-dire dans l'opération de grandissement. Le problème est repositionné mais, à la fin de la réunion, sa résolution reste en suspend. La discussion se poursuivra en comité plus restreint après la réunion pour organiser la rencontre avec les agriculteurs et pour préciser le cadre dans lequel le problème peut être traité.

Cet extrait illustre l'engagement d'un animateur en réunion et montre sa capacité à traiter des revendications plurielles en visée d'un bien commun tout en considérant des atteintes personnelles. Une pluralité de compétences apparaît nécessaire dans ce travail. L'animateur fait preuve de compétences techniques et administratives, de connaissance locale, mais aussi de capacités de traduction, d'engagement et de distanciation. Des compétences autres que techniques revêtent une grande importance comme le fait remarquer Q24 dans une comparaison avec son emploi précédent dans la recherche forestière. Ce constat invite à discuter des résultats du questionnaire qui montrent que les animateurs sont recrutés à bac +5 en moyenne et prioritairement sur un profil d'ingénieur ou des compétences techniques (voir 3.1.1.1).

Q24 : « Par rapport à la recherche forestière, le boulot implique d'avoir le sens des relations et de travailler avec de multiples acteurs. Nous sommes des hydro-psychosociologues, pour plagier un haut responsable de l'agence de l'eau. »

3.1.7.2 Compétences composites : savoir-faire relationnel et connaissances techniques académiques

Dans le questionnaire, j'ai interrogé les animateurs sur leurs compétences. Une grille a été élaborée sur la base de profils de postes recueillis. Elle a été complétée suite aux entretiens tests, en intégrant les critères de connaissances sociologiques, économiques, agronomiques, sur les collectivités territoriales et sur le droit public. La grille inclut plusieurs types de compétences : des compétences académiques formulées en termes de connaissances, mais également des compétences acquises par l'expérience ou liées à des goûts personnels (voir Figure 28).

Le domaine principal des besoins de formation est le droit : droit public (Douze réponses) et droit de l'environnement (Huit réponses). Les compétences juridiques et institutionnelles, telle la connaissance du fonctionnement des collectivités territoriales, sont souvent absentes des formations techniques. Or elles sont nécessaires pour effectuer des « traductions institutionnelles ». Onze personnes ont ressenti le besoin de formation complémentaire en animation /communication qui vient en seconde position des besoins exprimés (« conduite de réunion », « animation des débats », « encadrement » (2), « techniques de communication » (4), « gestion des conflits d'usages »). On observe également un besoin de formation ponctuelle dans différents domaines techniques liés à la gestion de l'eau (9), en urbanisme (3), en agronomie (2) ou en SIG (8).

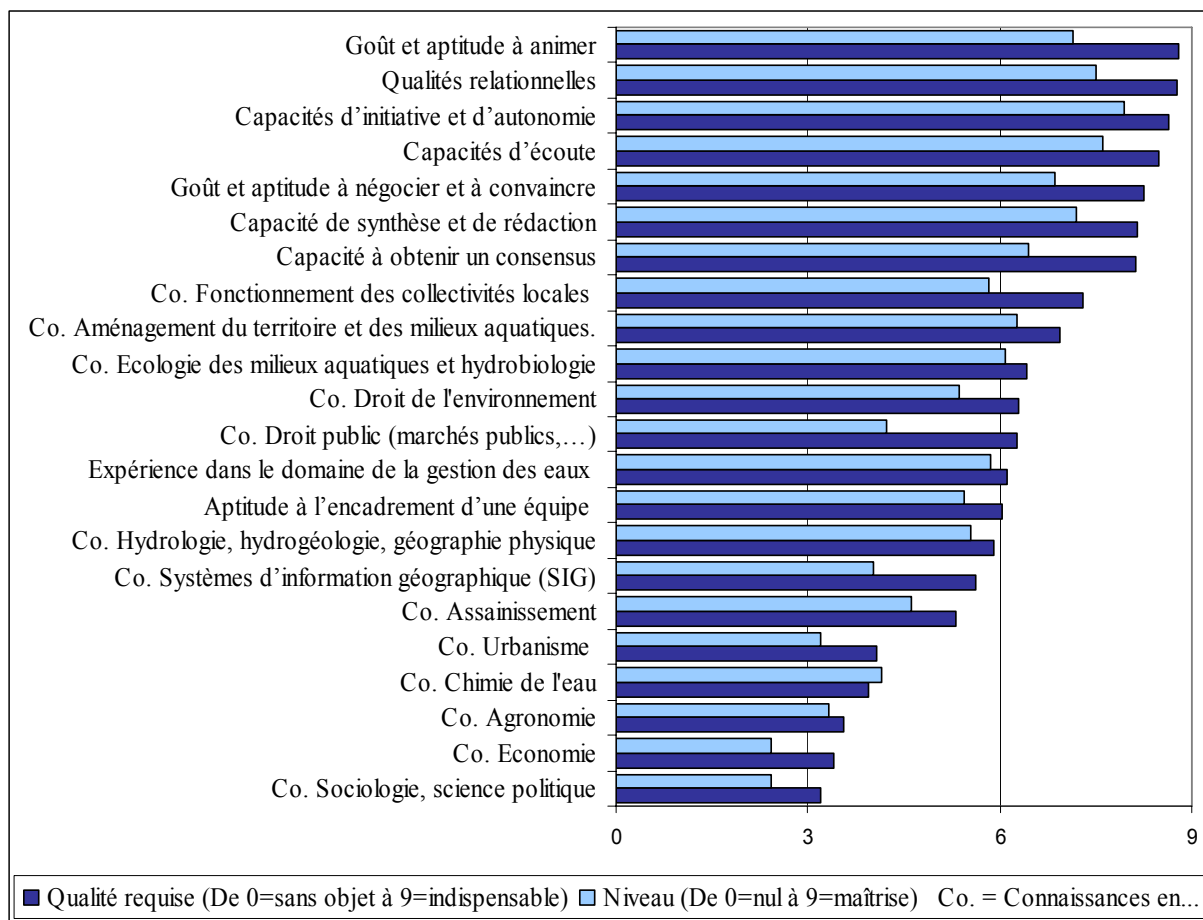


Figure 28 : Moyennes de la qualification des compétences et qualités requises pour le poste et évaluation de son niveau par la personne interrogée

Les personnes interrogées bénéficient des formations proposées par les organismes de formation de la fonction publique territoriale. Cependant, ces organismes ne satisfont pas l'ensemble des besoins et en particulier les besoins de formations techniques. En effet, le corps des ingénieurs territoriaux n'est pas un corps de tradition technique mais gestionnaire ou administrative qui évolue en réponse à la décentralisation. Cette évolution interroge les dispositifs de formation des membres du corps.

Le second résultat de l'enquête sur les compétences requises est de confirmer l'importance des qualités de communication et d'animation. Le niveau moyen des connaissances requises dans différents domaines techniques ou institutionnels est toujours plus faible que le niveau

moyen requis pour les capacités relationnelles, d'animation, d'écoute ou de négociation. Ces dernières sont toutes supérieures à 8 en moyenne.

Q9 : Les compétences techniques doivent être « *élémentaires dans différents domaines (urbanisme, agronomie, hydraulique, droit de l'environnement, ...)* pour pouvoir préconiser les actions, les mettre en œuvre et analyser leur faisabilité. »

Q11 : « *Pour les connaissances : pas besoin de tout connaître mais un niveau généraliste me semble nécessaire ; pas de 9 et pas de 6 parce que des 3 partout ; nous nous devons de faire appel à des spécialistes. Pour les connaissances : avec l'expérience, je ne peux plus dire que je n'ai pas un niveau au-dessus de la moyenne... Mais je suis la preuve que ces connaissances ne sont pas « requises », sans nier qu'elles apportent un plus.* »

Le profil type d'animateur de bassin est un ingénieur ou une personne possédant un master professionnel dans un domaine technique qui a un goût pour les relations humaines. Etant donné le niveau de salaires à l'embauche, la personne a souvent une faible expérience mais suffisante pour avoir été incitée à s'orienter vers des postes sollicitant des compétences dans les domaines à la fois techniques et relationnels.

On peut alors s'interroger sur la prédilection des compétences techniques lors du recrutement alors qu'elles ne sont pas les mieux notées dans les réponses au questionnaire. Un animateur énonce la nécessité de compétences technique en critiquant l'intervention d'un bureau d'étude spécialisé dans la médiation lors de l'élaboration du SAGE dont il a la charge.

- *Enquêteur : Tous les chargés de mission embauchés sont des ingénieurs, on privilégie la formation technique et pas le côté humain. On pourrait embaucher des médiateurs.*
- *Q1 : Quand tu embauches, tu prends moins de risques à prendre une personne technique parce qu'elle va comprendre le fond des problèmes. Mais on va chercher quelqu'un qui a une très bonne formation technique avec des relations humaines suffisamment bonnes. Plutôt que quelqu'un qui n'a pas de formation technique avec le risque qu'il interprète mal des phénomènes. Typiquement dans le SAGE, quand on dit qu'avec le bureau d'études, ça ne s'est pas très bien passé, qu'ils ont trouvé un compromis à minima. Moi, je serai plus dur. (...) Je trouve que c'est par manque de compétences techniques ou de relations avec le bureau d'études technique qu'ils ont fait un certain nombre d'erreurs tout en communiquant très bien. C'est-à-dire que ne pas sentir qu'il fallait sensibiliser les gens sur la modification de la politique de l'eau, ça a permis de les conforter dans leurs positions décalées, qui ne pouvaient plus avoir de prise parce que les politiques de financement ont changé, la compréhension qu'on a des phénomènes a changé. Ils les ont conforté dans leur position et vu que c'est des très bons communicants, ils les ont encore plus confortés. Donc c'est encore plus dur et donc l'erreur, c'est pire après parce que les gens ont l'impression qu'on a écouté leur avis mais qu'on ne l'a pas pris en compte. Donc il faut un bagage technique, ingénieur ou DESS.*

Cette réponse affirme la nécessité de la double compétence et le caractère indispensable des connaissances techniques. L'animateur présente le choix de recrutement en termes de prise de risque. Pour lui, un recrutement avec la compétence technique comme premier critère comme moins risqué. Il est jugé probable de trouver une personne ayant des capacités en « *relations humaines suffisamment bonnes* » parmi les personnes aux compétences techniques. A l'inverse, recruter une personne spécialiste en animation présente le risque qu'elle ne s'approprie pas les connaissances techniques suffisantes, voire qu'elle soit réfractaire au dialogue technique.

Par ailleurs, si l'on revient à la définition des compétences, des « connaissances » sont exigées dans le domaine technique et des « capacités » dans les relations humaines. Les connaissances académiques sur les relations humaines en sociologie ou science politique arrivent en dernière position des compétences requises. Le niveau d'exigence n'est pas le même entre les deux domaines. Si les capacités peuvent s'appuyer sur un apprentissage expérientiel, les connaissances demandent la possession d'un savoir conventionnel (Thévenot, 2006, chapitre 5) qui demande un apprentissage académique. L'acquisition de connaissances académiques en sciences sociales pour un ingénieur n'est pas toujours reconnue et peut être considérée comme un handicap pour un traitement pragmatique des problèmes rencontrés. A l'inverse, un apprentissage expérientiel dans le domaine technique est insuffisant. Une maîtrise du langage scientifique est exigée pour dialoguer avec les prestataires d'études techniques ou les partenaires institutionnels.

3.1.7.3 Opportunité d'un animateur permanent ou de prestataires occasionnels

Q1 énonce la nécessité de compétences techniques, en discutant de l'intervention d'un bureau d'études spécialisé dans l'animation, prestataire lors de l'élaboration du SAGE. Son témoignage invite à poursuivre la comparaison entre l'embauche d'un ingénieur par la structure pour assumer, parmi d'autres missions, une animation de la gestion de l'eau et l'emploi d'un prestataire occasionnel spécialisé dans l'animation. La discussion de l'opportunité de chacune de ces options ne se satisfait pas du seul critère de compétence technique. Développons la présentation du cas des Capricieux pour envisager d'autres critères comme l'ancrage de la personne dans le bassin versant.

A la fin des années 90, un appel d'offre a été lancé pour faire élaborer le SAGE des Capricieux. Un groupement de deux bureaux d'études a été choisi. L'un d'eux était spécialisé dans les études techniques et l'autre dans l'appropriation des politiques publiques. L'alliance d'un bureau d'études technique et d'un bureau d'études animation peut être observée sur plusieurs terrains. Les deux compétences ne sont que rarement rassemblées dans une même société. L'emploi d'un bureau d'études sur les aspects d'animation a été controversé et pour partie insatisfaisant dans le cas des Capricieux. Le travail des bureaux d'études n'a pas rempli les exigences de certains partenaires. Par ailleurs, le représentant du bureau d'études technique souligne que sa société a été déficitaire sur cette étude et que cela les a desservis commercialement. Il ne souhaite plus participer à l'élaboration d'un SAGE.

Le choix de solliciter des bureaux d'études avait été fait pour deux raisons, la première était la taille importante du périmètre, et donc le grand nombre d'acteurs en présence. Les services de l'Etat ne pouvaient porter le travail d'élaboration du SAGE alors qu'un bureau d'études pouvait mobiliser des moyens importants de façon ponctuelle. Mais, le recours à un spécialiste des politiques publiques avait surtout été guidé par l'impasse dans laquelle se trouvaient les services de l'Etat et le conseil général. Ils n'avaient plus de marge de manœuvre, suite à un conflit sur un projet de barrage à l'amont et ne trouvaient aucun moyen pour motiver les acteurs. Il n'y avait pas de volonté politique. Aucun élu ne voulait se risquer à porter une démarche liée au projet de barrage. Les bureaux employés n'avaient été impliqués dans aucun conflit sur le périmètre. Ils apparaissaient pertinents comme acteurs extérieurs et neutres. Le bureau d'études est sollicité comme un « médiateur pur » (Beuret, 2006, p.237) et détaché. L'intervention d'un groupe de bureaux d'études sur ce type de projet n'était pas habituelle et représentait un défi. Leur mission était de faire approuver le SAGE par la CLE dans un délai de 24 mois. La neutralité du médiateur est alors mise à l'épreuve par

cette mission. En effet, le bureau d'études doit répondre à une obligation de résultats alors que le principe délibératif se donne une obligation de moyens et non pas de fin.

Q1 : « Si on sait que l'on part au clash, c'est mieux que ce soit avec des inconnus. Si un compromis doit être élaboré, c'est mieux que ce soit avec des gens qu'on connaît. »

La CLE étant composée de 50% d'élus, les bureaux d'études ont choisi d'obtenir un document qui conviendrait aux élus pour répondre à la commande dans les temps. Les prestataires du bureau d'études animation ont cherché dans un premier temps à intéresser les élus. Il leur a fallu un an pour faire émerger des porteurs parmi les élus et la définition d'une « identité collective » acceptée qui s'appuie sur « un sens partagé du devenir », qu'ils estimaient inexistant au début de la procédure. Ils ont gagné la confiance des élus puis ont présenté un projet qui intégrait les points de vue de ces derniers. Les élus s'étaient appropriés l'outil alors qu'aucun ne souhaitait s'investir au début de la procédure pour travailler sur un schéma, sans mettre en œuvre des actions concrètes. L'apport dans l'avancée de la procédure est reconnu par les différents partenaires, cela a permis d'accélérer la procédure et de conclure le SAGE en trois ans alors que sur de nombreux terrains les délais sont plus longs.

Cependant, certaines personnes des services de l'Etat mettent en question l'apport en termes d'animation. Ils estiment que la re-mobilisation des élus est indéniable mais s'est faite au détriment d'autres points de vue. Pour ces personnes, après l'intervention du bureau d'études, les élus percevaient le SAGE comme un outil pour jongler avec la loi sur l'eau et obtenir une réglementation qui leur soit plus adaptée. Pour un représentant des services de l'Etat, la philosophie du SAGE a été « dévoyée » dans le document approuvé. Les services de l'Etat considéraient le SAGE comme un moyen d'imposer une gestion intégrée des ressources en eau par bassin versant. Différemment, pour le bureau d'études, c'était un outil de planification territoriale concertée et patrimoniale. Ces perceptions de l'outil SAGE étaient sources de désaccords. Pour les uns, c'était un outil de mise en œuvre locale de la politique de l'eau nationale, pour les autres, c'était un outil d'élaboration d'une politique locale.

L'intervention du bureau d'études a conduit à une forme d'exclusion des services de l'Etat. Les élus se sont appropriés le document au point de rejeter l'avis des services de l'Etat. Ces derniers se sont estimés exclus de la réflexion alors qu'ils étaient moteurs dans la gestion de l'eau. Selon le bureau d'études, un tel usage du SAGE était conforme à l'esprit de la loi sur l'eau et à leur propre sensibilité. Ils se posaient contre une appropriation technocratique du SAGE et en faveur d'une démocratie locale portée par la décentralisation. Aussi, le bureau d'études a privilégié les discussions sur l'avenir du territoire plutôt que les discussions techniques qui pour eux présentaient le risque d'une appropriation par les services de l'Etat, qu'ils jugeaient incapables d'avoir une discussion autre que technique. Pour le bureau d'études, si le SAGE avait été calé sur la doctrine des services de l'Etat, il n'aurait jamais été approuvé par la CLE. En cherchant à donner plus de pouvoir aux élus locaux, par conviction, et contraint par le temps, le bureau d'études a négligé d'autres participants.

La mise en œuvre des SAGE remet en cause des façons de faire des services de l'Etat puisqu'ils mettent tous les participants sur un même plan dans la CLE. Les démarches de concertation invitent ces personnes à intervenir comme des partenaires avec le même poids que des représentants d'usagers. Dans le cas des capricieux, les services de l'Etat à l'initiative du SAGE se sont vus dépossédés de leur rôle moteur. Mais, ils se sont également sentis exclus de l'élaboration du document. Le document approuvé ne se présente pas comme un compromis entre les participants de la CLE mais comme une décision approuvée par une

seule partie d'entre eux. Ce cas alimente la conclusion selon laquelle un temps long est souvent nécessaire à l'élaboration d'un compromis. Dans l'impossibilité de construire un compromis impliquant l'ensemble des partenaires, le vote a permis à une décision d'être arrêtée au risque du mépris de certains points de vue.

Ce cas appuie également l'importance des opérations de traduction pour la concertation. L'utilisation d'un bureau d'études pour l'animation est vue par une personne des services de l'Etat comme une solution non pérenne. Pour elle, le bureau d'études d'animation sur les Capricieux n'a pas fait le travail de mise en forme des données techniques pour les rendre accessibles à tous, c'est-à-dire la « traduction scientifique » (voir 3.1.2.3). Son analyse rejoint celle du directeur actuel du syndicat mixte dans le témoignage précédent. Les prestataires du bureau d'études animation ont fait une partie du travail de « traduction croisée ». Ils ont interrogé les élus sur leur projet de territoire et mis en forme leur point de vue pour une traduction vis-à-vis des autres élus et des autres partenaires. Ils n'ont pas fait entièrement la traduction croisée entre élus et experts, de peur que le point de vue des experts ne s'impose à la décision. Ce faisant, le point de vue d'expert a eu tendance à être exclu du débat.

La « traduction scientifique » demande des connaissances techniques d'une part et leur application à l'objet de gestion d'autre part pour en avoir une connaissance scientifique. Les prestataires du second bureau d'études intervenu sur les Capricieux possédaient une expertise technique mais ils feront part de la difficulté qu'ils ont rencontrée en début d'étude, due à leur méconnaissance du territoire des Capricieux. Cette méconnaissance prévient des a priori mais rend plus difficile le travail de traduction scientifique vers les acteurs locaux. De même, la « traduction institutionnelle » demande une bonne connaissance des cadres d'action publique. Sur les Capricieux, les bureaux d'études ont fait une « traduction institutionnelle » du résultat des débats dans le SAGE. Cette traduction a demandé un investissement important étant donné la rigueur demandée par la portée juridique du SAGE⁷⁰. Les bureaux d'études n'ont pas pu opérer dans le temps imparti l'ensemble des traductions sollicitées.

Ce constat rejoint celui de Beuret (2006, p.236) qui souligne la pertinence d'un médiateur externe pour opérer des « traductions croisées » mais pas pour opérer les deux autres types de traduction qui demandent des connaissances spécifiques sur l'objet de discussion. Dans les cas de concertation environnementale observées par Beuret, les trois types de traduction sont nécessaires et leur bénéfice est accru si elles sont coordonnées par un même intervenant ou par une équipe (p246). Lorsque l'une de ces traductions fait défaut, le résultat est moins solide. La présence d'un animateur de bassin est opportune pour coordonner les expertises sollicitées auprès de partenaires externes qui apportent des connaissances et des regards complémentaires. L'animateur lie les partenaires d'une part et des « analyses objectives » avec « le local » d'autre part. Le témoignage suivant explicite cette capacité de liaison de l'animateur.

QIE : « Il faut se donner les moyens et ce n'est pas la tendance actuelle d'embaucher des fonctionnaires d'Etat ou des collectivités. Après on peut sous-traiter à un bureau d'études. Je ne pense pas que ce soit une très bonne solution car comme tu l'écrit très bien quand tu parles des chargés de mission, il y a des liens qui se tissent que tu ne peux pas avoir avec un bureau d'études. Le bureau d'études est justement intéressant quand tu veux quelqu'un dénué de tout

⁷⁰ Lors de l'élaboration du SAGE des Capricieux, les SAGE approuvés étaient opposables aux administrations. Depuis la loi sur l'eau de décembre 2006, ils sont opposables aux tiers.

lien et qui va pouvoir avoir une vision très objective et toi, t'es là après pour tout raccorder, faire le lien avec le local, trouver des compromis. Pour la démocratie locale, il faut qu'il y ait ce lien là. Sinon, les gens ils ne te connaissent pas. Ils ne vont pas oser parler que si c'est des petites commissions et que l'on se connaît. Là, ils pourront s'exprimer pleinement. Ca c'est intéressant parce qu'on l'a cette discussion. »

Le cas des Capricieux alimente une conclusion selon laquelle l'emploi d'un prestataire externe rencontre des limites dans l'animation de la concertation. L'animateur occasionnel peine à opérer les passages entre proche et commun (voir 3.1.6) identifiés dans le travail de l'animateur embauché par une structure de bassin. Cependant, l'atout d'un prestataire externe est de proposer de nouvelles techniques d'animation de réunion qui peuvent favoriser une exploration collective alors que l'ancrage de l'animateur de bassin versant peut inciter à un immobilisme. L'intervention d'un prestataire externe met à l'épreuve le dispositif. L'intervenant impose un détachement de par son regard de tiers extérieur. C'est un opérateur de publicisation. Alors, les pièces animateurs embauché par une structure de bassin et externe peuvent être utilisées en complémentarité. L'animateur interne est attaché à la gestion du bassin versant. Il est impliqué en personne et présent sur la durée pour laisser des traces profondes.

3.1.8 Conclusion : Nouvel idéal-type de l'action publique technique et appropriation des dispositifs comme personnalisation

Dans ce chapitre j'ai étudié des pièces de dispositifs de gestion de l'eau en personnes. Une telle approche invite dans un premier temps à caractériser les fonctions assignées à de telles pièces. L'approche fonctionnaliste des professions définit ces dernières comme des activités exercées à temps plein, avec des règles, une formation dans des écoles spécialisées, des organisations professionnelles, une protection légale du monopole et un code de déontologie (Dubar et Tripier, 1998, p.90). Le métier d'animateur de bassin versant ne satisfait pas cet ensemble de critères. Cependant, j'ai pu observer les marques d'une professionnalisation au sens de la constitution d'appuis conventionnels à une occupation, tel que le définit l'approche interactionniste. Des éléments montrent la mise en forme (Thévenot, 1986) d'une profession. Des référentiels de postes sont construits. Une nouvelle catégorie de cadre apparaît dans la fonction publique territoriale. Ces éléments permettent de considérer l'animation de bassin versant comme profession tout en la classant dans une catégorie de « métier flou » (Jeannot, 2005). Une approche pragmatique montre alors que le flou est lié à la nouveauté et au caractère composite d'un métier qui doit constamment s'ajuster aux situations. Il s'agit de dépasser le constat de flou pour caractériser ces pièces de dispositifs. J'ai identifié plusieurs figures ou qualifications d'opérations utilisées par les animateurs comme point d'appui. La Figure 29 reprend sur un même schéma les rôles présentés successivement dans ce chapitre.

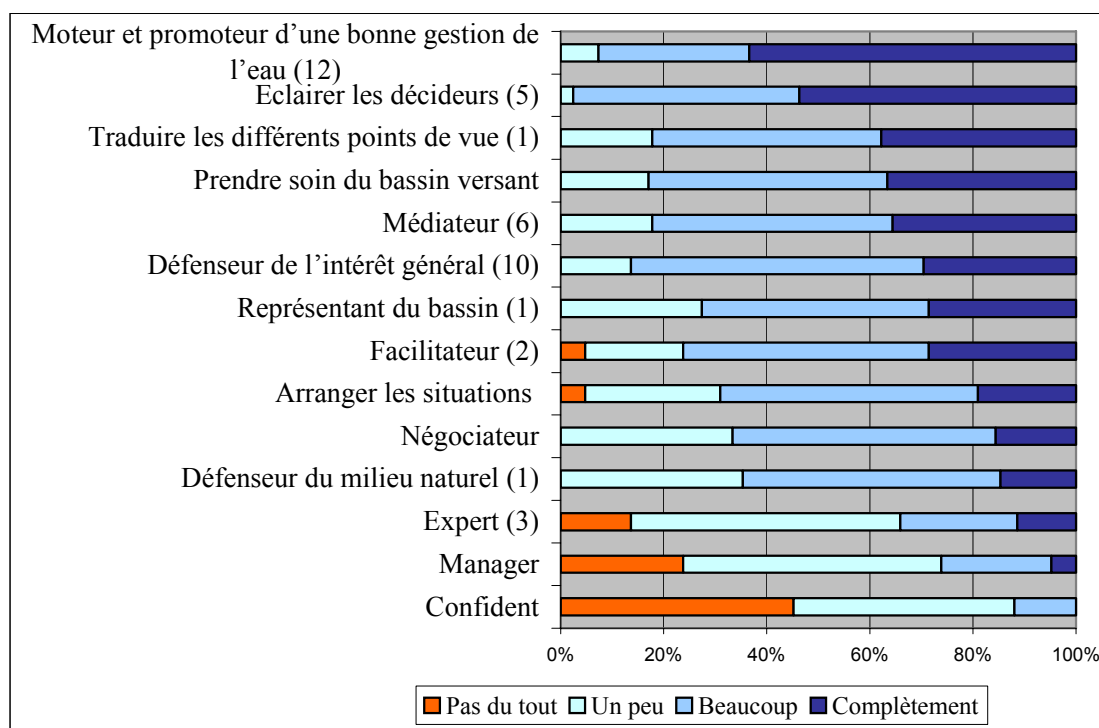


Figure 29 : « Considérez vous votre rôle comme celui de... ? » (44 réponses)⁷¹

⁷¹ Les rôles sont ordonnés selon le nombre de réponses « Complètement ». Le chiffre entre parenthèses indique le nombre de fois où un rôle a été choisi en réponse à la question suivante : « Dans la liste précédente, quel(s) qualificatif(s) préférez vous ? » (32 réponses)

Le travail des animateurs de bassin versant peut être qualifié, en premier lieu, selon le traitement qu'ils font du bassin versant comme objet sociotechnique. Ils possèdent des connaissances, techniques, institutionnelles mais aussi locales. Ils revendiquent tous un rôle d'« éclairer les décideurs » qui est l'un des rôles privilégiés. Cinq personnes sur trente l'ont désigné comme leur qualificatif préféré dans la liste proposée. Cependant, si certains se réfèrent au modèle de l'expert, rôle préféré de trois personnes, les résultats du questionnaire montrent la faiblesse de cette figure. La plupart des personnes interrogées mettent en avant leur fonction de traduction et d'hybridation entre le technique et le social, comme en témoigne le qualificatif d'« *hydro psychosociologue* », proposé par une personne interrogée.

La fonction de traduction, lorsqu'elle consiste à faire un croisement entre différents points de vue rejoint celle d'intermédiaire entre les acteurs de l'eau. Les résultats sur le rôle de médiateur, ajoutés à ceux sur le rôle de facilitateur mettent en valeur le travail de relais et de connexion opérée. Le rôle de médiateur est le préféré de 6 personnes interrogées sur 32. Cependant, pour la plupart des personnes interrogées, cette fonction de relais n'est pas associée à une position de neutralité exigée chez le médiateur professionnel. Je me suis alors interrogée sur des qualificatifs qui indiquent une partialité de l'animateur. Les figures de négociateur, de porteur de projet ou de manager sont bien utilisées. Cependant, les animateurs préfèrent expliquer leur impossible neutralité par un souci de promouvoir une bonne gestion de l'eau plutôt que de mettre l'accent sur leur caractère de partie prenante.

Le rôle de « Moteur et promoteur d'une bonne gestion de l'eau » vient en tête des résultats, secondé par le rôle de « Défenseur de l'intérêt général ». Ces qualificatifs sont préférés respectivement par 12 et 10 personnes sur 32, soit deux tiers des personnes ayant répondu à la question. Ces réponses mettent en valeur la dimension morale du travail. Les animateurs revendiquent un rôle politique et de travailler pour le bien commun. Ils participent pleinement à la composition de la pluralité de biens du bassin. Ce positionnement implique un effort de prise de distance et de montée en généralité des problèmes. Il n'est pas envisagé comme concurrentiel vis-à-vis des élus mais complémentaire et respectueux des légitimités. J'ai identifié trois modèles pour décrire la relation entre élus de bassin et animateurs : écologique, de couple et bureaucratique. Le premier modèle implique que l'animateur dépasse le rôle qui lui est attribué dans l'intérêt général de bassin. Le second modèle correspond à un ajustement des deux partenaires en s'appuyant sur une relation de confiance construite au cours du temps. Dans ce cas, les débordements de rôles sont difficiles à justifier en public puisqu'ils s'appuient sur des preuves inaccessibles aux interlocuteurs. Enfin, le modèle bureaucratique, constitue le socle d'un positionnement non problématique et reconnu conventionnellement. Il est performant en tant qu'il constitue un repère collectif. Une enquête plus large auprès d'élus constitue une suite possible de cette analyse, afin de développer leur point de vue sur cette relation.

La dimension vocationnelle donnée à leur métier par les animateurs montre l'importance d'un engagement en référence à un bien commun du régime de justification. La prise au sérieux de cet engagement permet de comprendre des tensions dans leur travail liées à une non-reconnaissance de leur contribution ou à une divergence de point de vue sur la bonne façon de gérer l'eau. Sur ce point, la plupart des animateurs se positionnent en défense du milieu naturel. Cependant, leur définition d'une bonne gestion de l'eau, en réponse au questionnaire, fait en majorité référence à un principe de gestion intégrée de l'eau selon un compromis civique/industriel. Les animateurs ne défendent pas le milieu naturel aux dépens des activités humaines. Ils promeuvent une humilité vis-à-vis de la nature et l'emploi de méthodes d'intervention plus douces.

L'enquête ethnographique met également en valeur la façon dont les animateurs arrangent des situations et prennent soin du bassin versant et des participants. Les animateurs montrent des capacités de compréhension et d'empathie vis-à-vis des autres participants. Ils travaillent à recueillir les paroles au plus près des personnes. S'ils font preuve de sollicitude, c'est bien en lien avec leur vocation de promouvoir une bonne gestion de l'eau. Ainsi, la compétence de compréhension est couplée avec celle de grandissement. Les animateurs tiennent compte des singularités et des troubles des participants tout en veillant à une justification collective des décisions. Ce sont des passeurs entre le proche et la communauté. Ce travail de passage est difficilement évaluable. Il s'appuie souvent sur des marques de reconnaissance non publiques. J'ai montré par exemple la manière dont en réunion publique un animateur se soucie du trouble d'un élu sans l'exposer en public et cherche une solution qui ne nuise pas au bien commun.

Ainsi, les animateurs de bassin manifestent une capacité à composer en personne un ensemble d'opérations : expertise, traduction, médiation, négociation, portage de projet, passage entre proche et commun. Cette dernière opération distingue l'animateur d'un prestataire extérieur qui a rarement la possibilité de s'impliquer personnellement sur la durée. Par ailleurs, l'animateur de bassin se distingue par ses compétences techniques qui lui permettent de procéder à des « traductions scientifiques » et à des « traductions croisées » (Beuret, op.cit.) par une connaissance fine du milieu naturel. La conjonction des différentes opérations par une même personne permet de les mettre en cohérence. De ce point de vue, l'embauche d'une personne qui allie des compétences pour ces différentes opérations ajoute une pièce majeure à un dispositif de gestion de l'eau.

Les rôles et opérations identifiés permettent de définir des idéaux-types d'animateurs de bassin versant. Au cours des enquêtes, un idéal-type est apparu de façon saillante. Il s'agit d'une personne jeune, sans dominante homme ou femme significative, ingénieur ou diplômé d'un DESS dans un domaine technique, qui a un goût pour les relations humaines et soucieux de promouvoir une bonne gestion et de prendre soin du bassin versant et des participants. Ces caractéristiques expliquent mon choix de la dénomination générique « animateur de bassin versant » pour cette pièce de dispositif alors que sur le terrain des termes divers sont utilisés (voir 3.1.1.1). La dénomination d'animateur fait référence à la vocation identifiée d'insuffler un souffle vital à la gestion du bassin versant selon l'étymologie latine de ce terme *animatio* de *anima*, l'âme. Les termes de chargé de mission ou de chargé de bassin, également employés dans ce milieu, rendent mal compte de la dimension éthique et même inspirée du métier. Ils réduisent la personne à l'instrument d'un plan. La dénomination de « chargé de mission » qualifie leur rôle par une mission à accomplir. Cette mission leur est confiée. Ils en ont la « charge ». Il peut s'agir d'élaborer un SAGE ou un contrat de rivière ou encore d'être responsable d'une thématique telle que les inondations. Cette définition du métier met l'accent sur un objectif à atteindre. Or, les animateurs prennent en charge la gestion du bassin versant en tant que « moteurs et promoteurs d'une bonne gestion de l'eau » et non pas en tant qu'instrument institutionnel. Si le chargé de mission vise à accomplir une mission, l'animateur participe à donner vie à une communauté de l'eau. L'engagement politique et le caractère sociotechnique du travail détournent du qualificatif d'« expert du bassin versant ». De même, l'engagement des animateurs rend la figure du médiateur de bassin versant insatisfaisante, d'autant plus que le terme d'animateur n'écarte pas des actions d'intermédiation. De même, le terme de facilitation choisi par Billaud (2006) pour qualifier le travail de chargés de mission Natura 2000, ne rend pas suffisamment compte du travail de persuasion et de l'engagement personnel qu'il souligne justement dans son article. L'idéal-

type d'animateur de bassin versant se détache de celui de l'ingénieur de corps d'Etat qui exerce l'autorité de l'Etat ou de celui du manager connexionniste. L'idéal-type d'animateur de bassin rencontre cependant la pratique de certains ingénieurs des services de l'Etat qui prêtent une attention particulière à une pluralité de biens y compris des biens du proche. Ils participent à leur grandissement et se positionnent en médiateurs entre des partenaires locaux.

J'ai rendu compte dans ce chapitre de la façon dont les personnes observées s'organisent, créent et affinent leur travail et se forment une identité personnelle et sociale grâce à ce travail et en référence à des idéaux-types. Il convient de replacer cette évolution dans un cadre macro sociologique comme nous y invite Friedson (1998). Le métier d'animateur de bassin versant prend part à la transformation du service public soumis aux exigences de localisation et de participation présentées dans la première partie. Il contribue à l'émergence de nouveaux métiers liés à la participation (Bacqué et al., 2005a, p.131). Alors, le recrutement d'animateurs de bassin pose la question des besoins et des modalités de service public pour la gestion de l'eau dans un contexte de décentralisation et en conséquence d'évolution de l'implication des services de l'Etat et des collectivités territoriales.

L'exigence de gestion territoriale de l'eau par bassin versant a conduit à la multiplication au sein de la fonction publique territoriale de postes de cadres spécialisés dans la gestion de l'eau, occupés par une nouvelle génération d'ingénieurs qui ne sont pas issus des corps d'Etat. S'ils maintiennent un positionnement en référence à des logiques civique et industrielle, ils sollicitent également un modèle politique délibératif en accordant une place importante aux rôles de médiateur et de traducteur. Ils portent une évolution de la conception de l'action publique comme le problématise Jeannot avec les termes de « métier flou » (Jeannot, 2005). On retrouve une telle composition de compétences dans certains métiers des corps d'Etat, tel celui des ingénieurs du corps des Mines étudiés par Lascoumes (1994). Cependant, le travail d'ajustement de différentes actions en situation ne correspond pas toujours au format d'occupation proposé par l'Etat-employeur. En outre, l'animateur se distingue par une localisation assumée et par une absence du rôle de police. Le métier d'animateur de bassin versant prend part à la transformation du service public soumis aux exigences politiques de localisation de la chose publique et de participation tout en gardant une composante technique forte. En outre, comme le constate Dubet (2002) dans d'autres domaines de l'action publique, la conception de l'action publique portée par les animateurs ne contribuerait pas à un déclin de l'institution. Il impliquerait plutôt une reconfiguration sur une voie alternative à celle du retour de l'autorité républicaine ou experte d'une part et à celle du libéralisme portée par l'impératif participatif d'autre part. Elle alimente une réflexion sur l'institutionnalisation de métiers qui prennent en charge le pluralisme. Elle permet d'opposer à la figure du médiateur neutre un idéal-type d'ingénieur ancré dans un territoire, capable d'opérer des passages entre une pluralité de rapports à l'environnement d'une part et une pluralité de façons de faire ensemble avec l'eau d'autre part. Dans ce cadre, la faible mise en forme du métier et sa fragilité peuvent être considérées comme des atouts pour un ajustement de cette pièce de dispositif.

L'animateur de bassin versant constituerait ainsi un nouvel idéaltype d'action publique technique localisée. L'étude de cet idéal-type permet d'alimenter les réflexions sur l'organisation et la pratique de l'action publique dans le domaine de l'eau, qui évolue avec les exigences politiques actuelles. Elle pourrait, en premier lieu, être prolongée par une analyse de la pièce « élu de bassin versant » en interrogeant en particulier le poids des figures de président et de médiateur pour cette pièce. En outre, un travail complémentaire mériterait d'être mené sur l'évolution des métiers de l'ingénierie dans le domaine de l'eau. Des tâches

qui étaient auparavant confiées aux services de l'Etat, se déplacent vers les services techniques des collectivités territoriales. Ce déplacement prend place dans un contexte de décentralisation croissante, de diminution de moyens dans les services de l'Etat et d'ouverture à l'international avec la nécessité immédiate de répondre aux exigences européennes. En complément à l'étude du développement de cadres de la fonction publique territoriale, on peut s'interroger sur le déclin ou l'évolution des cadres de la fonction publique d'Etat. Ces derniers sont sollicités pour changer leurs pratiques en devenant partenaires de démarches concertées ou médiateurs, plutôt que garants d'un intérêt général. Dans le même temps, ils sont toujours attendus pour accomplir leurs missions régaliennes, renforcées par le développement du droit.

Si le modèle de l'ingénieur technique et moderne reste une figure dominante dans la gestion de l'eau (Bouleau, 2007), on peut questionner un changement de génération, tel que le font Dodier et Barbot dans le domaine de la médecine (Dodier et Barbot, 2008). En analysant le cas du Sida, ces auteurs observent une modernisation de la pratique médicale et une implication accrue du patient dans les décisions de traitement. Dans la gestion de l'eau, un mouvement similaire conduit à renforcer l'implication des usagers. Cependant, celui-ci s'accompagne de critiques de la modernisation et d'une gestion standardisée (voir 1.1). Ces critiques conduisent à un retour vers une objectivation des cas construite dans la proximité, qui peut être comparés à la pratique clinique traditionnelle des médecins. Cette pratique fait appel à l'expérience du « praticien » qui doit s'enrichir de son implication dans différents cas. Ainsi, un rapport sur les « évolutions nécessaires » du corps du Génie Rural des Eaux est Forêts appelle à « à des parcours professionnels plus diversifiés et incluant des expériences également dans le secteur privé ou les milieux associatifs. » (Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, 2007). Cet appel vient en réponse à une évolution ressentie du contexte qui induirait « une imbrication de plus en plus forte des politiques publiques de développement économique, de protection de l'environnement, de gestion des risques de toutes natures et de gestion de l'alimentation et de la santé ». Le corps du Génie Rural des Eaux, est un corps d'Etat traditionnellement technique et centré sur les questions agricoles et rurales. Son ouverture à des questions qui impliquent l'ensemble de la société conduit à une évolution de l'expertise attendue de ces ingénieurs. Il ne s'agit plus seulement d'optimiser la production agricole française mais de prendre part aux débats sociaux.

L'institutionnalisation du métier d'animateur de bassin versant permet de questionner le transfert des compétences dans la mise en œuvre de la décentralisation, mais aussi les qualités demandées aux ingénieurs. L'émergence du métier d'animateur de bassin versant contribue à de nouveaux savoirs faire, à de nouvelles compétences. Dans ce contexte, les animateurs expriment des besoins de formation principalement dans les domaines du droit, de l'animation et de la communication. Une telle demande trouve en partie réponse dans l'évolution récente des formations d'ingénieurs. Ces dernières ont toujours présenté la spécificité, par rapport aux formations universitaires, de proposer l'acquisition de connaissances dans plusieurs domaines techniques et avec une perspective opérationnelle. Elles dépassent aujourd'hui la seule transmission de savoirs techniques standards ou conventionnels, pour favoriser la construction d'une expertise composite, en proposant une formation flexible à partir de cours « à la carte » dans des domaines variés dont les sciences humaines et sociales (Veltz, 1994). Une telle évolution est controversée. Elle est parfois disqualifiée comme mettant en péril l'acquisition de compétences techniques au profit d'une approche « molle » des problèmes. Cette crainte s'exprime en particulier au sujet de l'expertise technique publique. Elle s'accompagne d'une demande de recentrement des formations sur leur socle technique en postulant que les compétences « humaines » s'acquièrent par l'expérience. Le premier poste est, à ce titre, souvent considérée comme une expérience formatrice indispensable. A l'inverse, le

déplacement des compétences peut être jugé insuffisant pour contribuer à une ingénierie des équipements politiques et sociaux de la gestion de l'eau. Cette seconde critique argumente de la nécessité d'une plus grande articulation des savoir-faire développés par les ingénieurs, avec les connaissances des sciences humaines et sociales. L'étude de nouveaux métiers de la gestion territoriale de l'eau plaide pour un tel renforcement des formations, sans pour autant remettre en cause la pertinence de formations et d'expertise techniques.

Aussi, si l'on se replace du point de vue du dispositif et de l'accompagnement de sa mise en œuvre, l'analyse d'une personne comme pièce de dispositif apporte des éléments pour caractériser l'appropriation en termes de personnalisation c'est-à-dire d'un écart entre la fonction et l'usage. Les différents participants marquent le dispositif de leur personne. L'animateur participe avec d'autres, comme le président de la structure de bassin, à donner vie au dispositif. Si l'équipement du dispositif cadre l'action, ce sont les personnes qui le font vivre et changer. L'intervention d'une personne n'induit pas seulement une appropriation au sens stratégique pour servir ses intérêts mais également au sens de prendre en charge un enjeu politique de façon personnelle. L'animateur par sa présence dans le temps influence fortement l'architecture du dispositif. La personne qui occupe le poste d'animateur endosse les rôles définis selon son expérience personnelle et en s'adaptant aux situations qu'il rencontre. Le sens et la cohérence que l'animateur donne à ses actions imprègnent le dispositif. Un animateur pourra assumer pleinement un rôle dans les constructions sociotechniques et dans l'action publique, en influençant les changements du dispositif. Un autre veillera à porter le projet d'un élu charismatique puis endossera un rôle de médiateur après un changement électoral. L'une ou l'autre des fonctions pourra être privilégiée selon le contexte du bassin versant. En 2007, sur la Lentilla, l'emploi d'un animateur de style médiateur ou traducteur pourrait favoriser le dialogue entre les « nouveaux » et les « anciens » alors que celui-ci apparaît insuffisant (voir 2.4). Les personnes qui participent à l'animation de la gestion de l'eau par bassin versant sont trop impliquées comme parties prenantes ou trop attachées à la gestion traditionnelle pour faire un lien entre anciens et nouveaux. Thomas (voir 2.3.3), par son attention à la culture locale travaille à ce lien.

L'atout majeur d'une pièce de dispositif en personne est son adaptabilité qui lui permet de s'ajuster à chaque situation, tout en donnant une continuité à ses actions. Elle agit au cours du temps et en profondeur pour contribuer à la composition d'une communauté. La pièce de dispositif, animateur de bassin versant, est toujours susceptible d'accomplir autre chose que ce que l'on attend d'elle. Pourtant, l'analyse en détail de ces actions plaide dans de nombreux cas pour la prise de risque d'un renforcement de l'investissement dans l'humain plutôt que dans l'équipement ou de nouvelles mesures pour le dispositif. L'animateur de bassin versant peut être considéré comme une pièce générique majeure pour les dispositifs et pose la question de son institutionnalisation. Le terme d'animateur rappelle qu'un dispositif ne peut vivre de façon autonome. L'animateur, lui donne vie et participe à son appropriation.

3.2 Les invitations : huile ou grains de sable dans l'engrenage

Les animateurs de bassin versant, décrits dans le chapitre précédent, s'appuient dans leur travail sur de nombreux objets matériels : documents SAGE ou contrats de rivière, rapports d'études, supports de communication, tables, chaises, ordinateurs, téléphones, instruments de mesure, etc. Si certains objets, comme les documents SAGE, semblent occuper une place importante dans les dispositifs et dans la durée, d'autres ne font que passer comme les courriers d'invitation. Pourtant, de telles pièces constituent souvent les catalyseurs de tensions. Un nom oublié dans une liste de diffusion peut exacerber un conflit entre parties prenantes. Les organisateurs de démarches concertées sont parfois déçus de la réponse qu'ils reçoivent à leur appel à participer. Les personnes invitées à prendre part ne viennent pas ou ne s'engagent pas de la manière attendue.

Ce chapitre se centre sur l'invitation à participer et les objets qui la supportent comme pièces de dispositif. Il peut s'agir d'une invitation sur papier glacé reçue par la poste, d'un mail informel envoyé rapidement ou d'un appel téléphonique. Le chapitre s'appuiera sur plusieurs invitations observées : les invitations à trois réunions différentes sur l'Orb, les invitations à participer aux sessions de Concert'eau et une invitation à une réunion du comité de pilotage sur la Lentilla. Comment les invitations participent à l'appropriation des dispositifs ?

Dans un premier temps, j'analyserai comment la lecture d'une invitation permet d'identifier un cadre d'interaction, en jouant sur une large gamme de formats et de contenus. Par son caractère annonciateur, elle prépare l'engagement des participants et favorise certains régimes (voir 1.3.1) dans la situation à venir. Puis, à partir de l'expérience d'invitation pour Concert'eau, je discuterai des épreuves rencontrées par l'invitant dans la formulation d'un appel à participer en attente d'un retour. La rédaction d'une première invitation demande de multiples précautions, d'autant plus lorsque l'objet de l'invitation est atypique. L'invitation doit inciter à participer en se positionnant vis-à-vis du processus de concertation en cours. Alors, je présenterai le cas d'un courrier d'invitation sur la Lentilla qui s'est révélé comme une pierre d'achoppement du processus de concertation. La description de cet épisode montrera l'affrontement de différentes façons de faire communauté de l'eau en donnant un éclairage complémentaire à celui présenté dans la partie 2. L'invitation peut être reçue comme une marque de reconnaissance ou de mépris. Une attention aux conditions d'élaboration, d'envoi et de réception donne à voir les contraintes pragmatiques qui pèsent sur l'usage de cette pièce de dispositif. La lecture de la trajectoire des dispositifs à partir de cette pièce invite à considérer une nouvelle dimension de l'appropriation en complément de l'appropriation stratégique dont elle peut être l'enjeu.

3.2.1 L'invitation comme pré-cadrage de la participation

J'ai choisi trois pièces parmi les pièces d'invitation qui ont circulé sur le bassin versant de l'Orb, afin de discuter d'appels à participer de différents formats. Il s'agit d'une invitation à la signature du second contrat de rivière, d'une invitation à un comité technique et d'une invitation à une réunion de travail (voir Documents ci-dessous). J'ai choisi de discuter de ces pièces sur le cas de l'Orb en faisant l'hypothèse qu'un modèle politique s'était stabilisé sur le bassin versant autour du Syndicat Mixte et de son animateur présent depuis 1998. Celui-ci

bénéficie de huit ans d'expérience en matière d'organisation de rencontres c'est-à-dire de formulation d'un appel à participer et de recueil du ressenti des invités.

Document 1 : Invitation à la cérémonie de signature du contrat de rivière Orb (Copie recto/verso, noir et blanc)

Michel THENAULT
Préfet de la Région Languedoc Roussillon
Préfet de l'Hérault

Georges FRECHE
Président du Conseil régional
du Languedoc Roussillon
Président de Montpellier Agglomération

Louis CALMELS
Vice-Président du Conseil général de l'Hérault
Délégué à l'environnement et à l'agenda 21
Conseiller général du canton de Montpellier IV

Alain PIALAT
Directeur de l'Agence de l'Eau
Rhône- Méditerranée et Corse

Le Président
Du Conseil Général de l'Hérault
Sénateur

Francis BOUTES
Vice-Président du Conseil général de l'Hérault
Délégué à la politique foncière et au logement social
Conseiller général du canton de Roujan
Maire de Gabian
Président du Syndicat Mixte de la Vallée de l'Orb

La Conseillère générale
Du canton de Montpellier X
Déléguée à l'agenda 21
Présidente de la commission de l'environnement,
agenda 21, tourisme

ont le plaisir de vous inviter à
la cérémonie de signature du Contrat de rivière Orb 2006-2010
qui aura lieu :

Le Mercredi 12 juillet 2006 à 11 heures
À l'Hôtel du Département à Béziers
Salle des Délibérations

Un apéritif clôturera la signature



**SIGNATURE DU
CONTRAT DE RIVIÈRE ORB**

2006 - 2010

MERCREDI 12 JUILLET 2006
11 HEURES
HOTEL DU DÉPARTEMENT À BÉZIERS

Invitation

Document 2 : Texte du mail d'invitation à participer dans le dispositif gestion de l'Orb

Objet : première réunion du comité technique de suivi de l'utilisation de la ressource en eau de l'ORB

Chers partenaires

Le thème de **la gestion quantitative de la ressource en eau** sur le bassin versant de l'ORB **constitue un enjeu majeur du contrat de rivière ORB 2006-2010**, en cours de finition.

Deux points importants se dégagent du diagnostic de ce contrat :

- **Une tendance très marquée à la hausse des prélèvements pour l'AEP**, pas surprenante dans le contexte de forte croissance démographique du littoral languedocien et de fort développement des capacités d'hébergement touristiques.
- **Une maîtrise insuffisante de l'équilibre besoins – ressources** : absence de vision globale et surtout de suivi de l'évolution des prélèvements et de la ressource à l'échelle de l'entité hydrologique ORB, incertitudes sur la demande en eau future et sur les solutions à mettre en œuvre pour y répondre.

La ressource ORB est considérée comme la principale ressource alternative pour soulager la nappe Astienne, dont le problème de surexploitation n'est pas réglé. A l'échelle du bassin, il n'y a guère d'opportunités de recours à d'autres ressources que l'ORB ; les possibilités d'exploitation du karst sont a priori limitées, d'autant que de nouveaux captages dans les systèmes karstiques ne seraient pas sans impact sur les sources qui réalimentent les cours d'eau à l'étiage. Les lâchers de l'usine de Montahut ne peuvent certainement pas constituer un apport complémentaire fiable.

Dans ce contexte, le contrat de rivière ORB s'est fixé comme objectifs :

- **Objectiver le bilan besoins / ressource** actuel et sa projection à long terme, ainsi que les enjeux d'usages et de milieux
- **Faire reconnaître l'enjeu ressource par les acteurs locaux**
- **Rationaliser les consommations d'eau et sécuriser l'AEP**

L'atteinte de ces objectifs ne peut se faire qu'autour d'une gestion multi partenariale.

C'est pour cette raison que pour conduire les actions d'optimisation de la gestion de la ressource, le comité syndical du SMVO a décidé, lors de sa séance du 5 juillet 2005, la mise en place d'un comité de suivi de la ressource en eau ORB.

Ce comité, présidé par Christian Frances, Maire de CESSENON sur ORB et président du comité consultatif mise en valeur du fleuve, sera composé de tous les partenaires administratifs et institutionnels intéressés ou impliqués par notre problématique.

Les missions à assurer par le comité technique seront multiples :

- Eclairer le comité syndical du Syndicat Mixte de la Vallée de l'Orb sur l'utilisation actuelle et future de la ressource en eau Orb, ainsi que son impact sur le milieu,
- Eclairer le comité syndical du Syndicat Mixte sur la définition d'une politique globale et cohérente d'utilisation de la ressource en eau Orb,
- Définir les cahiers des charges des études à lancer pour l'optimisation de la gestion quantitative et effectuer le suivi des études
- Coordonner les différentes politiques de gestion qui concernent la ressource Orb : Contrat de rivière, schémas directeurs AEP
- Favoriser la reconnaissance des enjeux liés à la gestion quantitative auprès des différentes catégories d'acteurs, dans l'Hérault et dans l'Aude
- Se doter d'un outil permettant le suivi de l'équilibre besoins – ressources à l'échelle du bassin de l'Orb
- Définir les modalités de gestion en situation de crise
- Prendre en charge le suivi et l'évaluation des actions qui seront réalisées.

La première réunion de ce comité aura lieu : mercredi 22 mars à 10 heures salle d'occitanie à cessenon,

(Signature : Prénom Nom du directeur du syndicat Mixte)

Document 3 : Mail d'invitation à une réunion préparatoire du contrat de rivière

Le (syndicat mixte) est en train de rédiger les fiches action du prochain contrat de rivière.

Afin de préparer le contenu de cette fiche et voir ensemble comment rebondir sur la problématique pesticide Taurou nous souhaiterions faire une réunion, sur Montpellier, à l'agence de l'eau

compte tenu de la disponibilité des uns et des autres, cette réunion aura lieu

le lundi 8 novembre 2004
à 10 heures à l'agence de l'eau de Montpellier

comptant sur votre présence

(Signature : Initiale du Prénom en minuscule et Nom du directeur du syndicat Mixte)

Dans un premier temps, je ferai une description des trois invitations, à la manière dont une personne invitée pourrait les décrypter par une lecture rapide au moment de leur réception. Avant de prendre connaissance du contenu, le lecteur se fait une idée de l'invitation à partir de codes conventionnels mais aussi de nombreux indices disséminés dans la lettre. Il s'agira de prêter attention à tout ce qui informe et qui n'a pas toujours le statut d'information (Thévenot, 2006). La qualité du papier d'une lettre d'invitation, par exemple, peut être interprétée comme un indice du niveau de publicité de la réunion annoncée. Dans un second temps, je discuterai du lien entre l'invitation et l'engagement des participants dans la réunion annoncée.

3.2.1.1 Permettre l'identification du cadre de participation à venir

La première information saisie par un invité est la manière dont l'invitation lui a été adressée. Elle peut l'être en nom propre, en tant que représentant d'une institution, de manière impersonnelle par mailing ou par l'intermédiaire d'un journal. L'adressage informe sur la façon dont la personne invitée est considérée. Il peut conditionner la lecture de l'invitation ou sa fin de vie immédiate dans une poubelle. L'invitation à la signature du contrat de rivière Orb, publique, est envoyée par courrier à certains partenaires et publiée dans les journaux locaux. Le premier moyen permet de désigner des destinataires et de manifester une attente quant à leur participation. L'interpellation personnalisée attend un retour. Le second moyen assure la publicité de l'annonce et permet une communication des actions du syndicat. Les deux modes d'invitation délimitent deux cercles de participants (voir 1.2.2.4) dont les frontières peuvent être remises en cause, si, par exemple, une personne se sent lésée de ne pas avoir reçu d'invitation personnelle.

Un regard sur le support de l'invitation permet ensuite d'appréhender le format de participation proposé. L'invitation à la cérémonie de signature du contrat de rivière est imprimée en couleur sur papier glacé (ici reproduite en noir et blanc). Elle laisse présager une situation formelle et publique. Différemment, l'invitation à la réunion préparatoire est envoyée par mail. La présence de fautes d'orthographe et de fautes de frappe laisse penser que le mail n'a pas été relu et que la personne qui invite se soucie peu d'une critique sur la forme

du message. On peut supposer qu'une relation de confiance existe entre invitant et invité et qu'elle ne sera pas remise en cause par le manque de rigueur de forme d'un message. De plus, cette invitation arrive par mail. Ce type de support peut être considéré comme moins officiel qu'un courrier papier, quoique son statut et son usage ne soient pas stabilisés. Il permet un gain de temps et facilite la réponse. La lettre d'invitation au comité technique est intermédiaire dans sa forme. Le texte est abondamment argumenté. Il a été travaillé dans la forme et le fond par son auteur, soucieux de cette première invitation à une nouvelle pièce du dispositif. Des passages sont surlignés pour marquer l'intention de l'invitant. Les réunions évoquées dans les documents 2 et 3 invitent à une participation plus exigeante qu'assister à la signature d'un document. Une participation à un travail est demandée.

L'identification de l'émetteur de l'invitation apporte des informations complémentaires. Sur le document 1, les logos des institutions de soutien montrent que l'invitation ne vient pas d'une personne mais de plusieurs organismes. La lecture du texte double cette information en indiquant que l'invitation vient des présidents de ces organismes. Ces éléments conduisent à anticiper la réunion comme un moment public, formel et protocolaire. Le contrat de rivière élaboré par le syndicat mixte est approuvé par les signataires, la présence des participants est sollicitée pour valider cette approbation. La cérémonie de signature n'est pas vouée à l'expression de points de vue nouveaux ou de controverses. Si l'on poursuit la lecture, le lieu et le nom de la salle renforcent le caractère protocolaire de la situation.

Ainsi, l'indication du lieu de réunion participe à la compréhension du cadre de participation à venir. Le choix de ce lieu peut également représenter une marque de reconnaissance vis-à-vis des invités. La réunion de travail en préparation des fiches du contrat, prend place dans les locaux d'un des participants, à proximité des bureaux des partenaires institutionnels et proche d'une sortie d'autoroute. Ce lieu n'est pas un lieu public. L'aspect pratique du lieu de réunion semble privilégié pour ménager l'aise des participants plutôt que leur statut. Le directeur du syndicat mixte m'a montré à plusieurs reprises sa préoccupation du confort des participants c'est-à-dire à ménager les biens du proche, par exemple en minimisant leur temps de trajet. La réunion du comité technique n'a pas lieu dans les locaux du syndicat mais dans la ville d'un élu du comité syndical qui porte la démarche. Cette commune n'est pas la plus importante du bassin ni la plus accessible pour les personnes invitées. Ici, le choix est symbolique et intentionnel de la part du directeur du syndicat. Il vise à impliquer les élus de l'ensemble du bassin en se déplaçant dans leurs communes. Ce lieu d'invitation vise par ailleurs à montrer que les élus portent la démarche autant que le directeur du syndicat. Il offre l'occasion de se déplacer sur le bassin et donc de donner à voir aux partenaires le territoire : l'urbanisation, les cultures... Pour se rendre à la réunion, une partie du trajet en voiture longe l'Orb. Alors, au retour de la réunion, le directeur du syndicat mixte a proposé à plusieurs partenaires de s'arrêter avec eux en un point du trajet pour leur montrer un problème lié à l'influence d'une carrière sur le cours de la rivière. Des représentants des services de l'Etat et le directeur du syndicat mixte se sont arrêtés pour voir ce problème dont ils avaient parlé au cours du repas et soumettent ainsi à une épreuve de réalité leurs réflexions sur l'opportunité de dresser un procès verbal.

Si le lecteur parcourt le reste de la lettre d'invitation à la signature du contrat de rivière, il voit préciser un second moment qui demandera un engagement différent : « un apéritif clôturera la signature ». Cette proposition peut être interprétée de deux manières. Dans un monde domestique, les grands nourrissent les petits pour conforter leur état de grand. Kondratieva a par exemple montré comment le pouvoir bolchevique en Russie s'est maintenu en développant cette fonction nourricière (Kondratieva, 2002). Mais cette proposition peut

également être interprétée comme l'accueil d'engagements différents dans un moment souvent qualifié de moins formel. L'apéritif donne l'occasion de moments moins publics. Elle est jugée peu pertinente pour des cultures politiques d'inspiration libérales qui privilégient le débat public. Durant l'apéritif, les discussions se font souvent en face à face ou en petit comité. Il n'est pas nécessaire de tenir un discours de format public. Les mets proposés sont des intermédiaires entre les participants. Le moment de l'apéritif propose une décontraction du corps alors que la cérémonie exigeait une certaine solennité. Il permet une descente dans les régimes. Est-elle permise à tous ? Un nouveau venu peut-il trouver sa place lorsque se constituent des groupes restreints ? En cours d'observations, je me suis retrouvée confrontée, à devoir changer d'engagement si je ne voulais pas passer pour une pique-assiette ou pour un participant qui n'a pas de partenaire avec qui discuter. Je devais me mêler aux groupes. J'étais alors confrontée à la même exigence que le nouveau venu de me présenter et de demander à mes interlocuteurs d'en faire de même. Je pouvais être interrogée sur ma présence. Je pouvais interpellé un autre participant connu ou inconnu. L'interpellation pouvait s'appuyer sur des objets comme le verre tendu pour offrir à boire. La présence de badges épinglés au revers de la veste des participants s'avère bien utile dans ces situations pour identifier une personne et engager une conversation. Ils font le lien entre le moment public où la personne est invitée en raison de son statut et le moment de l'apéritif.

Les deux autres réunions proposent un seul moment dans l'invitation mais dans la pratique la réunion du comité technique a été suivie d'un repas au restaurant du village, en plus petit comité. L'invitation au repas n'a pas eu lieu durant la réunion mais après la réunion à l'attention de tous ceux qui étaient restés discuter. Ainsi, je m'y suis retrouvée également invitée. Il ne s'agit donc ni d'une invitation ouverte et publique ni d'une invitation fermée mais de quelque chose d'intermédiaire qui permet une ouverture des débats tout en filtrant les personnes les moins impliquées ou les moins liées. Le repas favorise une familiarisation. Les personnes sont assises dans une proximité provoquée par la disposition de la salle de restaurant. Le temps d'interaction avec les interlocuteurs est plus long que dans l'apéritif, c'est le temps d'un repas. Mais il s'agit d'occuper une place opportune, puisque le nombre d'interlocuteurs sera restreint. Certains participants font preuve d'habileté dans le placement, par exemple, en interpellant une personne auprès de qui ils souhaitent se placer lors du trajet vers le restaurant. Si le repas n'est pas indiqué sur l'invitation, l'horaire de la réunion, comme celui de la réunion préparatoire, laissent présager une telle issue. Certains prennent en compte cette éventualité en la prévoyant dans leur emploi du temps. Ils ne fixent aucun rendez-vous en début d'après-midi pour se laisser la possibilité de saisir des opportunités, comme l'arrêt sur le trajet du retour pour voir un point de tension dans la gestion de l'eau. Sur l'Orb, la plupart des réunions que j'ai observées ménagent la place à des moments de relâchement. L'animateur de bassin veille à la présence de tels moments qui permettent des changements de régime d'engagement. Certains participants réservent leur prise de parole pour de tels moments en tête à tête (voir 3.3.2.3). Une lecture avisée des courriers d'invitation permet de les anticiper.

3.2.1.2 Préparer l'engagement des participants

Un courrier d'invitation comporte un grand nombre d'informations qui, si elles ne sont pas explicitées tel qu'on a pu le faire ici, donnent une impression du cadre proposé et des attentes des invitants. Cette impression accompagne la lecture de l'objet de l'invitation et la réflexion quant à la réponse à apporter. Dans les trois invitations présentées sur l'Orb, l'objet de l'invitation est spécifié. L'invitation à la réunion préparatoire du second contrat porte, par

exemple, un objectif bien précis. Il s'agit d'élaborer collectivement des fiches actions. L'invité peut accepter de participer à la satisfaction de cet objectif assigné à la réunion. Il peut refuser de s'impliquer. Il peut également anticiper la présence de certains partenaires et choisir de répondre positivement à l'invitation pour saisir l'occasion de traiter avec eux de points qui ne sont pas à l'ordre du jour. Dans ces trois exemples, l'invitation contribue à la préparation d'un engagement en plan.

Des guides méthodologiques enseignent comment proposer une réunion ou préparer sa participation en élaborant une stratégie. Ils considèrent le courrier d'invitation comme un élément de la stratégie de l'organisateur. Les théories de la négociation (Dupont, 1990) proposent en amont de l'organisation d'une réunion, de clarifier ses objectifs et sa marge de manoeuvre, de tenir compte des rapports de force et d'anticiper les objectifs et les marges de manoeuvre des autres. L'auteur de l'invitation choisi de préciser des éléments et d'en maintenir d'autres dans le flou, en particulier dans la définition de l'objet de réunion. L'ordre du jour est un équipement de l'engagement en plan. Ainsi, Thomas (voir 2.3.3), propose d'assigner systématiquement un ordre du jour aux réunions pour atteindre des objectifs et éviter les dispersions lors des réunions de l'ASA dont il est président. La personne invitée doit se positionner vis-à-vis des objectifs proposés. Elle peut réfléchir à la façon dont elle va saisir la situation à venir pour satisfaire des objectifs. Une description précise de l'interaction à venir facilite et favorise un engagement en plan.

On peut donc faire une première analyse des tensions dans l'utilisation de telles pièces de dispositif, comme le produit de la confrontation de plusieurs objectifs à satisfaire. L'invitation participe à l'appropriation stratégique du dispositif. L'utilisation de cette pièce de dispositif sollicite les capacités nécessaires à un engagement en plan. Un président d'ASA, dans l'extrait ci-dessous, discute de ce pré-requis et de sa préparation à prendre part à une réunion. Pour cette personne, « on va à une réunion ou on n'y va pas ». Il souligne par cette phrase l'importance de l'engagement de la personne en réunion. La personne ne peut être spectatrice. Dans son témoignage, il démontre sa capacité à un engagement stratégique pour la défense des agriculteurs. Cependant, selon la réunion annoncée, il ne se prépare pas de la même manière et anticipe un engagement différent. Dans certains cas, il participe avec pour objectif de « ne pas marcher sur les pieds des autres » dans une attention aux propos échangés dans la réunion.

Débriefing à froid avec un président d'ASA sur la base de ses propos lors du Débriefing à chaud. Une réunion du comité de pilotage du projet est prévue le lendemain de l'entretien

- Enquêteur : vous disiez le problème c'est que vous n'avez pas de tactique, de stratégie pour les réunions. Pour demain, vous avez préparé une tactique, une stratégie ?

- Président d'une ASA : oui, je suis prêt pour demain. Je suis toujours prêt

- Enquêteur : parce que vous disiez la dernière fois, souvent on est un peu démuni parce qu'on n'a pas préparé.

- Président d'une ASA : il y a 2 choses. Je ne sais pas comment je vous expliquerai ça. Si c'est moi qui provoque une réunion et qui l'amène, il y a une stratégie. Si c'est un sujet très important et que je vais à une réunion où on me convoque ou on m'invite, j'ai une stratégie. Si c'est une réunion où il faut être politiquement, j'y vais en général sans trop de stratégie en essayant de ne pas marcher sur les pieds de tout le monde en même temps. C'est tout On va toujours à une réunion ... ou on n'y va pas. (...)

- Enquêteur : pour la réunion du mois de mai, est-ce que c'était stratégique de dire que le nombre d'agriculteurs baissait ?

- *Président d'une ASA : à la réunion où vous étiez ? Oui, c'était stratégique parce qu'on va avoir un débat à la con maintenant. On a une agriculture qui plante et on demande des trucs. Il faut jouer franc jeu au départ, il ne faut pas qu'on vous envoie l'argument après. Non ?*
- *Enquêteur : Je vous demande, parce que on voyait (un élu) dire qu'il y avait autant d'hectares et que la surface ne diminuait pas*
- *Président d'une ASA : il faut jouer franc jeu dans ces réunions. Le fait important c'est que vous avez le nombre d'agriculteur qui va baisser. Peut-être, il cultivera la même surface, possible mais en terme d'hommes. Il faut en parler avant pour pas qu'au dernier moment il y en ait un qui vous dise tout ça finalement c'est pour 4 types. Si c'est dit avant c'est mieux, peut-être je me trompe dans ma stratégie. Comment vous voulez faire ? Je sais que c'est un argument qu'on va nous sortir.*
- *Enquêteur : et c'était stratégique également de menacer de violence, ce retour en arrière dans votre argumentaire sur les moments où c'était bloqué.*
- *Président d'une ASA : Ouais, ouais. Il faut dire à un moment donné on va être moins mais le jour où on tapera sur la table, on tapera sur la table. Je ne dis pas les choses par hasard.*

L'invitation participe à la préparation de l'engagement du participant dans la situation annoncée. C'est un équipement de l'engagement en plan, mais elle prépare également d'autres types d'engagement. Elle sollicite des compétences de la part des invités pour interpréter la lettre et se préparer à participer. Afin de poursuivre la discussion de telles pièces de dispositifs et des tensions dans leur utilisation, discutons des difficultés rencontrées dans l'invitation à jouer à Concert'eau qui appelle un engagement exploratoire.

3.2.2 L'invitation comme appel à participer en attente d'un retour

« *Bonjour ! Je suis une thésarde en sociologie et je souhaite vous inviter à jouer avec moi !* »
Voici, une façon qui aurait pu être utilisée pour inviter des personnes à participer à un test de Concert'eau en les interpellant dans les rues de Vinça. En juin 2005, alors que plusieurs interlocuteurs avaient réservé un accueil favorable ou tout au moins non rédhibitoire au jeu, la possibilité de tester le jeu avec des acteurs de l'eau prenait corps. Il fallait maintenant inviter des joueurs. La question de la convocation est apparue comme un point délicat. Comment inciter à venir ? Peut-on inviter à jouer des personnes en conflit ? Quels mots employer ? L'objectif du jeu est bien de proposer un autre cadre d'engagement aux participants mais comment faire valoir ce cadre, à quoi le comparer ? L'écriture d'une lettre d'invitation a exigé de mettre en forme les réponses à ces questions. Le chapitre 2.1 a présenté Concert'eau et sa trajectoire de mise en œuvre. Il s'agit, dans cette section, de s'attarder sur le moment de l'invitation des joueurs sur la Lentilla. Je présenterai dans un premier temps la difficulté de trouver les mots pour proposer un moment d'interaction nouveau. Puis, je discuterai de la liste des invités et des moyens choisis pour inciter à participer.

Document : Lettre d'invitation à participer à une séance de Concert'eau



Montpellier, le 06 juin 2005

RICHARD-FERROUDJI Audrey
UMR G-EAU
Tel : 04.67.04.63.54 ou 06.09.73.30.24
Mail : audrey.richard@cemagref.fr

M. ...

...

Objet : Invitation à des simulations de concertation pour la gestion de l'eau

Destinataires : Liste des destinataires : M Mme Nom, Prenom.

Monsieur,

Je vous remercie à nouveau du temps que vous m'avez accordé, lors d'un entretien dans le cadre de ma thèse en sociologie, sur la gestion locale et concertée de l'eau appliquée au cas d'étude du bassin versant du Llech et de la Lentilla.

Afin de poursuivre mon travail de thèse, je vous propose de participer au test d'un outil de simulation de concertation collective. Cet exercice se place dans la perspective de développement d'outils pour la gestion concertée de l'eau.

Je vous invite donc, avec les différentes personnes que j'ai rencontrées en entretien, à un atelier qui aura lieu le **22 juin à partir de 18h30 à Vinça**, dans la salle de réunion du premier étage de la halle des sports. L'atelier durera approximativement 2 h 30 et se conclura par des discussions autour d'une collation.

Je vous remercie par avance de **me confirmer votre venue** le 22 juin. N'hésitez pas à me contacter si vous souhaitez plus d'information ou si vous avez des questions.

En vous remerciant à nouveau pour votre intérêt pour mon travail et en espérant votre participation à l'atelier, veuillez agréer, Monsieur, mes sincères salutations.

Audrey RICHARD-FERROUDJI

3.2.2.1 Inviter une personne à venir jouer avec d'autres : trouver la forme et les mots pour annoncer une mise en situation atypique

L'invitation à participer à Concert'eau annonçait une mise en situation atypique pour les personnes invitées. D'une part, il s'agissait d'un jeu et d'autre part, il était partie prenante d'un travail de recherche. Pour le premier test sur la Lentilla, nous avons choisi une invitation par courrier (voir Document ci-dessous). L'objet d'invitation annoncé était de participer à « des simulations de concertation ». Par ailleurs, cette invitation était positionnée en lien avec une thèse en sociologie mais en vue d'un objectif plus large de « développement d'outil pour la gestion concertée de l'eau ».

Concert'eau a donc été présenté comme un élément de travaux scientifiques sur la concertation dans la perspective de développement d'outils. Cette présentation composée visait à rendre compte de la position intermédiaire de l'expérience entre laboratoire et expérimentation « in vivo » (Voir 1.4.2 et 2.1.2.6). Sur la Lentilla, nous n'avions pas de commande à animer la concertation d'une part. Et d'autre part, Concert'eau n'avait pas passé suffisamment d'épreuves pour assumer ce rôle. Lors des tests, le jeu avait vocation à être utilisé comme une pièce de sociologie expérimentale de type « plateforme » (Muniesa et Callon, 2007). La plateforme est un intermédiaire entre l'engagement dans un cas réel de gestion de l'eau et l'expérimentation en laboratoire. Il était difficile de formuler cette proposition de situation intermédiaire avec une catégorie de sens commun pour les personnes invitées. L'image choisie dans la lettre pour décrire cette situation intermédiaire est celle de l'étape dans un cheminement avec une « perspective » d'application. Par cette formulation, j'avais le souci de souligner la potentielle utilité sociale de l'exercice et le caractère appliqué du travail de recherche.

Une fois exprimée cette position intermédiaire entre laboratoire et appui à une concertation, il s'agissait de donner des éléments sur la situation à venir et sur l'engagement attendu des participants. Quels termes employer ? Le mot « jeu » pouvait-il être employé ? Il convenait d'être précautionneux quant à la représentation que les personnes invitées se faisaient du jeu. Pour certains, le jeu reste une activité futile réservée aux enfants. Ceux-là pourraient refuser l'invitation et répondre : « on ne joue pas. La gestion de l'eau c'est sérieux. ». Le jeu peut-être synonyme de perte de maîtrise de soi (voir 2.2.1.3). A l'inverse, il peut inciter une participation curieuse. Si on peut faire l'hypothèse, discutable, que les personnes invitées aiment jouer, il peut y avoir des choses avec lesquelles on ne joue pas.

La rédaction de l'invitation était dans une tension entre un souci de souligner le caractère « sérieux » de l'exercice comme outil d'accompagnement de concertations et celui de favoriser un engagement exploratoire lors des séances. Il s'agissait de choisir un vocabulaire approprié pour décrire Concert'eau. Aussi, lors de la rédaction de la lettre nous avons interrogé nos interlocuteurs privilégiés sur la culture locale du jeu. Notre interlocuteur de la chambre d'agriculture ainsi que le président de la communauté de communes ont souligné que le mot jeu ne convenait pas, avant même que je ne les interroge sur la façon de présenter l'invitation à Concert'eau.

« - Président de la communauté de communes : Ce que j'ai peur c'est que les gens disent elle arrive avec un jeu, elle veut nous faire jouer. Comme moi, il faut avoir... j'ai un peu l'habitude, quand je faisais mes stages en informatique, il y a une demi-journée où je me faisais allumer, systématiquement.

- Enquêteur : Le mot jeu, vous pensez que ça ne passera pas ?

- *Président de la communauté de communes : C'est le mot qui me gêne. (...) par exemple atelier, c'est mieux* ».

Le président de la communauté de communes fait référence, dans son témoignage, aux disqualifications qu'il subissait en tant que formateur lorsqu'il utilisait des outils atypiques. Il souligne, au cours de l'entretien qu'il est favorable à l'usage de ce type d'outil et qu'il a lui-même utilisé des « brainstormings » pour animer une commission de la communauté de communes sur le tourisme. Le mot atelier proposé comme alternative apparaît cependant imprécis et peu attractif. Par ailleurs, présenter le jeu comme un atelier c'est le rapprocher des expériences de type « in vivo » visant la résolution des problèmes réels. Notre interlocuteur de la chambre d'agriculture a proposé le mot simulation comme intermédiaire entre jeu et atelier. Ce terme permettait de rapprocher la situation de celle de l'expérience en laboratoire. L'emploi de termes du vocabulaire expérimental scientifique devait cependant être limité afin que l'invité n'ait pas le sentiment d'être considéré comme un cobaye. Le lien avec les enjeux de gestion du bassin aurait pu être affiché en employant le terme restitution. Bien que le jeu pouvait être considéré comme une restitution des premières enquêtes, le mot restitution ne convenait pas à l'exercice proposé qui va au-delà d'une simple restitution. Le mot exercice présente Concert'eau comme une épreuve à réussir. Toute une palette de mots était disponible. Dans l'invitation par lettre, nous avons choisi d'employer de façon complémentaire les mots : outil, simulation, exercice, et atelier.

Cependant, en rédigeant la lettre, j'avais le sentiment de ne jamais trouver la formulation qui convenait, vis-à-vis de la perception que mes interlocuteurs auraient du contenu. Une des difficultés de la rédaction de l'invitation était de s'adresser à un public pluriel et non pas à une communauté constituée. Cette difficulté est commune à la rédaction de lettres d'invitation à des démarches participatives. La stabilisation d'un langage commun fait partie de l'équipement d'une communauté. Pour se faire comprendre vis-à-vis d'un public divers, il peut être opportun de personnaliser chaque invitation. Lorsque la lettre a été donnée en main propre, mes commentaires ont permis d'ajuster le message à l'interlocuteur. L'invitation en face à face permet de réajuster le discours à son interlocuteur (Goffman, 1973) pour ne pas se méprendre. Une invitation écrite donne un caractère figé aux mots qui peuvent être interprétés de manières différentes. La personnalisation demande un investissement supplémentaire dans le travail d'invitation. Nous avons testé la lettre auprès de collègues et d'interlocuteurs privilégiés sur le terrain afin de vérifier qu'il n'y ait pas d'éléments rédhibitoires à la participation. La lettre a été envoyée quinze jours avant sur les conseils de la secrétaire de la communauté de communes et en référence à sa façon de faire, qui comme nous le verrons dans la suite de ce chapitre ne représente qu'une façon de faire parmi celles employées par le public invité à jouer.

Le choix du format papier pour l'invitation visait à marquer le caractère « sérieux » de l'exercice. La lettre a été imprimée sur papier à entête du Cemagref pour montrer que l'atelier était porté par une institution et pas seulement par des chercheurs excentriques. L'invitation a bien été reçue comme « sérieuse », nous avons par exemple reçu en retour de la part d'un chargé de mission de l'agence de l'eau une lettre l'excusant de ne pouvoir participer, signée par le directeur régional de l'agence. Si le format courrier conventionnel à entête appuyait sur le sérieux de l'exercice, il apparaissait alors au détriment d'un engagement exploratoire et en faveur d'un engagement en plan ou dans la justification. Ce format d'invitation laissait de plus entendre un format de réunion publique.

Alors, pour la seconde séance de jeu sur la Lentilla, nous avons choisi une invitation moins formelle, par téléphone ou par mail, et d'assumer le mot « jeu »⁷². L'invitation par téléphone offrait l'opportunité d'une explicitation de ce que j'entendais par ce terme en m'ajustant aux réactions de mes interlocuteurs pour argumenter. En particulier, cela permettait de m'ajuster à leurs perceptions des jeux. Il s'agissait d'assumer le fait que Concert'eau soit un jeu en invitant : « Je vous pose sur la table un jeu et vous voyez si ça peut vous aider ou pas. » Adopter ce format d'invitation c'était trouver et assumer mon engagement sur le terrain : ni portage d'intérêt, ni neutralité bienveillante. C'était surtout préparer les joueurs à l'engagement exploratoire que l'on attendrait d'eux.

3.2.2.2 Justification de la désignation des invités et incitations à participer

Une question à traiter lors de la mise en œuvre du jeu était : à qui adresse-t-on l'invitation ? Dans la perspective de l'usage de Concert'eau comme outil pour composer des biens en tension, il paraissait important de tester Concert'eau avec des participants aux points de vue divergents. Fallait-il composer un échantillon représentatif de différents usages de l'eau ? Nous avons recherché un pluralisme sans poser de contrainte de représentativité. Nous avons tâché d'impliquer des participants aux points de vue différents identifiés lors des premières enquêtes sur le terrain. Nous avons fait le choix, pour la première mise en œuvre du jeu, d'inviter toutes les personnes rencontrées en entretien. Puis pour le second test, d'inviter ceux qui n'ont pas pu participer au premier test parmi ce premier groupe ou toute personne qui aurait manifesté un intérêt à venir. Les échantillons de joueurs pouvaient être hybrides en rassemblant des personnes qui se connaissaient et interagissaient pour la gestion de l'eau de la Lentilla et des personnes extérieures. En faisant ce type d'invitation, l'expérience du jeu se maintenait dans le cadre du travail scientifique en croisant le champ local de gestion de l'eau, mais sans affirmer de position dans ce champ. Cette invitation permettait de ne pas se positionner comme représentatif des rapports de force locaux. Cependant, elle n'est pas neutre. Lorsque l'on choisit d'inviter un pêcheur et un canyoneur et de les mettre dans la même équipe, Concert'eau participe potentiellement bien aux luttes d'influence. On pouvait utiliser cette potentialité pour inciter à venir jouer, en disant à une personne : « Vous avez dit lors des entretiens que vous n'étiez pas invité aux réunions, on vous offre l'occasion de prendre la parole. ». Ce type d'incitation n'a pas été utilisé.

Quelles incitations à venir participer au test de Concert'eau étaient proposées⁷³? Etant donné la situation d'interaction qui était visée, nous avons tâché d'éloigner une incitation qui se baserait sur la possibilité de faire valoir ses intérêts dans la gestion de l'eau de la Lentilla. Il s'agissait de détacher l'incitation des enjeux dans ce domaine. La lettre d'invitation au premier test n'était pas personnalisée. C'est-à-dire que nous n'avons pas fait le lien avec un enjeu personnel à participer. Par ailleurs, nous avons choisi de ne pas donner trop d'information, c'est-à-dire de rester concis pour minimiser l'engagement stratégique. Cependant, il a semblé opportun d'indiquer sur la lettre ou par téléphone quelles autres personnes étaient invitées. L'intention était d'éviter la surprise d'un face à face non désiré et un sentiment d'être manipulé. Si l'invitation au test 2, orale ou par mail, était personnalisée,

⁷² Je remercie ici Jean-François Germe pour ses conseils et le partage de son expérience sur la mise en œuvre de jeux, qui ont conduit à cette évolution du positionnement.

⁷³ Une lacune des débriefings identifiée à posteriori est de ne pas avoir demandé aux joueurs pourquoi ils avaient accepté de participer.

c'était pour tenir compte de la façon dont l'invitation à jouer était comprise sans chercher à stimuler un intérêt personnel de l'interlocuteur.

Il n'y avait pas d'incitation financière ou de rétribution de la participation, comme c'est souvent le cas dans les expériences d'économie expérimentale qui proposent une incitation sensée correspondre aux motivations de l'agent économique du modèle microéconomique classique (Muniesa et Callon, 2007). L'invitation à Concert'eau portait la promesse d'une mise en situation atypique. La personne invitée pouvait venir par curiosité. Elle était alors bien apprêtée pour un engagement dans l'exploration. L'invitation laissait entendre une reconnaissance symbolique de la participation à la thèse d'une étudiante en sociologie. Cette formulation peut se déployer selon différentes dimensions, de la reconnaissance de la participation à la grandeur de la science à la reconnaissance d'une sollicitude pour autrui (voir 1.2.4). La participation de Concert'eau à une démarche scientifique était exprimée dans les deux formats d'invitation employés. La lettre mettait l'accent sur l'angle institutionnel. L'invitation par téléphone pouvait inciter à venir faire plaisir à une jeune étudiante. En invitant de vive voix, je m'engageais personnellement et sollicitais en personne mon interlocuteur. Le fait d'avoir rencontré certaines personnes en entretien participait à l'incitation : qu'ils y aient trouvé un intérêt ou qu'ils se sentent engagés dans la démarche et ne reviennent pas en arrière, selon la théorie de l'engagement en psychologie (Joule et Beauvois, 2002).

L'engagement de la personne qui invite conditionne l'engagement des participants. L'interlocuteur pouvait également être engagé par le fait d'avoir été recommandé par un autre acteur local. Ainsi, le format d'invitation téléphonique permettait, en cas d'impossibilité de la personne à venir jouer, de la solliciter pour indiquer une personne qui pourrait venir jouer à sa place ou que, de son point de vue, il serait pertinent d'inviter. Elle permettait par ailleurs, d'obtenir une réponse immédiate sans demander à la personne d'engager un effort de réponse (réponse par courrier ou par téléphone). En effet, un élément qui est paru contraignant dans la mise en œuvre du jeu, a été de recruter, pour chaque test, huit participants exactement, étant donné que le jeu est prévu pour quatre équipes de deux joueurs. Le jeu des confirmations, des désistements et des oublis faisait osciller le nombre de joueur. Un doute persistait avant chaque jeu : allait-on recevoir quinze ou deux joueurs ? La liberté laissée aux invités devait être prise en charge par les organisateurs. Les organisateurs de rencontres participatives qui répondent à l'impératif d'ouverture, rencontrent la même difficulté liée à l'incertitude sur la réponse à l'appel à participer, lancé.

L'exemple de l'invitation à jouer à Concert'eau montre le travail, le coût et les difficultés d'une invitation à participer qui prépare à la situation d'interaction et participe pleinement au dispositif. Si l'invitation de Concert'eau est restée à la marge des rapports de force locaux et du processus de gestion de l'eau, il m'a été donné l'occasion d'observer sur la Lentilla, la cristallisation de ces rapports de force autour d'une lettre d'invitation qui a constitué un point d'achoppement du dispositif de gestion concertée de l'eau en aiguisant des rivalités. L'analyse de cet événement dans la section suivante me permettra de discuter du rôle de l'invitation dans la reconnaissance mutuelle des personnes impliquées.

3.2.3 L'invitation comme déni ou marque de reconnaissance mutuelle

En Septembre 2005, suite au choix du prestataire de l'étude du protocole de gestion concertée sur le Llech et la Lentilla (voir partie 2) par appel d'offre, la communauté de communes qui porte le projet prévoit d'organiser une première réunion de pilotage de l'étude. Une date est fixée, l'invitation est envoyée aux partenaires. La veille de la réunion, un fax du conseil général arrive au secrétariat de la communauté de communes, en réponse à l'invitation et disqualifiant la manière « cavalière » dont ils ont été invités. Comme plusieurs participants, ils ont reçu l'invitation l'avant-veille de la réunion et l' élu du conseil général en charge du dossier n'est pas disponible pour la réunion. Une personne de l'association des ASA, ayant également reçu l'invitation la veille de la réunion, « *se demande quel jeu joue la communauté de communes, avec le conseil général et les ASA* ». Cet élément de l'enquête ethnographique catalyse différentes tensions. Quelles sont ces tensions et comment les expliquer ? Pour un ingénieur de la chambre d'agriculture, il y a des « *cadavres dans les placards* ». Pour une technicienne du Conseil Général, il y a des « *histoires politiques derrière* ». Les « *histoires politiques* » sont appelées pour expliquer les tensions de façon catégorique. Mais, elles sont rarement explicitées ou de quelques mots qui évacuent toute autre explication : « *M X a l'intention de se présenter aux prochaines élections* » (un élu). Alors, l'épisode de la lettre d'invitation ne constituerait qu'un épisode de plus de l'« *histoire politique* » entre le conseil général et la communauté de communes ou plutôt entre un élu du conseil général et le président de la communauté de communes « *qui souhaiterait prendre sa place* ». Ce type d'explication « bulldozer » (Corcuff, 1998) est récurrent dans les entretiens. Au cœur de l'évènement, il paraît insuffisant et conduit à mener une analyse « pulp fiction », comme nous y invite Corcuff pour identifier différents mécanismes en jeu conduisant à la dénonciation d'impolitesse. Les récits « pulp fiction » mettent en valeur les circonstances de l'action, telle la tasse de café renversée sur une nouvelle tenue offerte la veille pour un anniversaire de mariage lors de l'ouverture d'une lettre d'invitation. Sans atteindre un tel niveau d'analyse, cette section déploie l'épisode de la lettre d'invitation en prenant au sérieux un ensemble d'explications et en particulier les contraintes pragmatiques des protagonistes.

3.2.3.1 Lutttes pour la reconnaissance d'intérêts divergents et mise en ordre institutionnelle dans la gestion de l'eau

Tirons un premier fil, en prenant au sérieux l'explication par l'« *histoire politique* » entre les deux institutions : conseil général et communauté de communes, à partir d'une lettre échangée en 2004.⁷⁴

(...) Votre projet, qui sur le fond, est tout à fait intéressant car présentant un intérêt général, apparaît reposer sur la solution de création d'un pompage à partir du barrage de Vinça. Cependant, sur la forme, je me permets de souligner que hormis la réunion organisée en novembre 2003 à laquelle le conseil général a été convié au dernier moment et était présent, celui-ci n'a été associé ni au déroulement ni à la construction technique, alors qu'il est un acteur

⁷⁴ L'importance de cette lettre apparaît lors d'une réunion du comité de pilotage de l'étude en 2005. Le président de la communauté de communes retrace l'histoire du projet. Il explique le retard pris dans le projet en évoquant cette lettre : « *Une mauvaise interprétation, peut-être de ma part d'une communication du conseil général fait que l'on a fait traîner les choses* ». Le conseil général présent lui répond lorsqu'il prend la parole « *Je ne vais pas refaire l'histoire des différents courriers échangés. On ne va pas revenir sur les interprétations diverses.* »

principal en matière de gestion concertée de l'eau et incontournable pour sa concrétisation. À ce stade, il semble également que plusieurs études aient été réalisées ou soient en passe de l'être sans que la collectivité n'y ait pris part. Aussi, il me semble primordial que le conseil général puisse être associé et informé très en amont de l'ensemble des éléments qui permettent de construire cet important projet local de développement, afin qu'il puisse en mesurer l'importance et l'opportunité. J'attire cependant votre attention sur un point précis. Jusqu'à ce jour, l'excellente gestion du barrage de Vinça malgré des conditions météorologiques parfois très défavorables comme en 98 a permis de garantir l'approvisionnement en eau de la rivière et des canaux en aval à des fins d'irrigation agricole. Réaliser un pompage depuis la retenue imposerait de modifier la gestion du barrage en fonction du volume prélevé, et ce, en concertation étroite avec l'ensemble des utilisateurs situés à l'aval ce qui, je le sais, ne pourrait être une chose facile, notamment en période de crise. (...)

Extrait d'un courrier du président du conseil général au président de la communauté de communes 2004.

Dans cette lettre, de format conventionnel, le président du conseil général dénonce le fait que le conseil général soit peu impliqué malgré son concernement dans le sujet. Le conflit apparaît à deux niveaux. D'une part, le conseil général est partie-prenante en tant que gestionnaire du barrage. Cet élément implique potentiellement une divergence d'intérêt si le projet demande une modification de la gestion du barrage remettent en cause l'accomplissement des missions du conseil général: écrêtement des crues l'hiver et soutien d'étiage à l'aval l'été. Ce dernier demande des garanties pour ne pas être perdant. Alors, une explication des tensions lors de l'épisode de la lettre d'invitation est une stratégie de défense de leurs intérêts respectifs dans le projet du conseil général gestionnaire du barrage et de la communauté de communes, porteuse du projet. La défense d'intérêt explique l'exclusion d'intérêts contradictoires.

Cependant, la gestion du barrage par le conseil général n'est pas seulement un enjeu de négociation. Elle porte un stigmate de sa relation avec la communauté de communes. Lorsque le conseil général a repris la gestion directe du barrage qui était auparavant confiée à BRL, la taxe professionnelle du fermier a cessé d'être versée à la commune, soit 1,5MF. Ceci a constitué une perte de ressources pour la commune. « *Le conseil général nous empêche d'utiliser cette ressource et ne nous finance pas la ressource.* » (Un élu) Plusieurs personnes interrogées sur la Lentilla ont le sentiment d'avoir été lésées concernant le barrage qui ne profite qu'à l'aval. Ils se disent « *les pieds dans l'eau la tête au sec.* » soulignant une rancœur de ne pas avoir profité de l'ouvrage. L'histoire politique commune porte un ressentiment de membres de la communauté de communes vis-à-vis du conseil général qui suivrait ses intérêts sans considérer ceux de la communauté de communes, c'est-à-dire sans tenir compte de biens locaux.

A ce stade, il convient de mettre en valeur un autre élément de la lettre du président. Il positionne le conseil général comme « un acteur principal en matière de gestion concertée de l'eau ». Il revendique un rôle historique majeur dans la gestion de l'eau qui s'appuie sur la politique de grands barrages qu'il a conduit au cours du XXème siècle (Broc et al., 1992). Bien qu'il se positionne aujourd'hui sur l'incitation et non pas sur la maîtrise d'ouvrage suivant un principe de subsidiarité, il revendique un rôle moteur et de défense d'un intérêt général dont il entend ne pas être dépossédé. Il se pose non seulement en partie prenante mais surtout en garant de la justification du projet « *local* » et de son adéquation avec une gestion globale cohérente de la ressource en eau. Alors, l'explication des tensions lors de l'épisode de la lettre d'invitation ne peut se limiter à un affrontement de stratégies mais à une lutte de reconnaissance de la place des institutions dans la gestion locale de l'eau. La faute d'invitation est bien, sous cet angle, une faute de politesse en tant qu'elle porte atteinte à la

position d'un participant. La politesse, c'est prodiguer des marques de reconnaissance et de considération. C'est la reconnaissance d'un rang ou d'une valeur. L'invitation réaffirme le statut d'un participant par le qualificatif qui lui est affecté. Elle contribue à une mise en ordre des participants et propose des délimitations dans la clôture de la liste d'invités, dans l'adressage ou dans le contenu de l'invitation. L'ordre d'affichage des personnalités sur la lettre d'invitation à la signature du contrat de rivière Orb (voir document au 3.2.1) propose un classement d'une partie des participants et signifie que les absents sont d'un rang inférieur. Ces éléments sont mis à l'épreuve. La prise en compte de divergences sur l'ordre des participants interroge le dispositif de manière différente de la prise en compte de divergences d'intérêts.

La question de la mise en ordre des participants peut être traitée de différentes manières selon la grammaire politique. La conception d'une invitation selon un modèle libéral met tous les participants sur un même plan. Elle considère la divergence d'intérêts en donnant une place à chacun mais ne prend pas en compte la demande de mise en ordre (Boltanski et Thévenot, 1991). Le modèle libéral conduit à définir une liste d'invités qui n'oublie aucun point de vue. La remise en cause de la liste ou l'identification d'une exclusion conduit à rajouter une personne dans le plan constitué. C'est ainsi que le témoignage d'une personne de l'agence de l'eau traite l'absence initiale du conseil général aux premières réunions et des efforts du dispositif pour rechercher et accueillir les opinions absentes.

«Donc au niveau de l'agence de l'eau on a été demandeurs à ce qu'il y ait les différents acteurs présents sur le bassin versant autour d'une table pour discuter de la problématique et voir la démarche qui pouvait être mise en place d'autant plus que la réalimentation du canal était prévu à partir du barrage de Vinça dont le gestionnaire est le conseil général. Ce qui fait une situation délicate et difficile par rapport à cette solution puisqu'il faut que le conseil général soit d'accord pour des prélèvements. Ca rajoute un interlocuteur supplémentaire. »2005

Or, en pratique, la promesse d'être sur un même plan, portée par l'idéal participatif se heurte à d'autres cultures politiques. L'une d'elles apparaît dans le contenu d'une lettre d'invitation à une réunion de travail en 2005, signée par le président de la communauté de communes. Elle commence et finit par la formule de politesse : « Monsieur le maire et Cher collègue ». Le terme « collègue » met l'accent sur une appartenance commune et le caractère fraternel de la relation en référence à l'importance de la grandeur domestique et la grammaire communautarienne identifiées sur la Lentilla (voir partie 2.). Selon cette grammaire, l'absence d'un des participants n'est pas gênante a priori puisque « *tout le monde pense pareil.* » (Un élu), le bien commun sera bien défendu. L'invitation de dernière minute y est plus facilement acceptée. Sur la Lentilla, la coordination domestique met par ailleurs l'accent sur le respect des hiérarchies et de l'ancienneté. Il est important que le « *patron* » (voir le témoignage au 3.2.3.3 d'un élu ayant participé à l'envoi de la lettre) soit présent à la réunion. La liste des participants élaborée par la communauté de communes comporte leurs titres, noms, prénoms et postes. Le titre et le poste sont repris dans l'invitation, rappelant le statut de la personne et le respect d'une grandeur (M le président de...). Dans les réunions du comité de pilotage de la Lentilla sont invités des anciens, indépendamment de leur poste actuel mais grands dans une hiérarchie domestique. A l'inverse, les néo-ruraux ou les représentants de nouveaux loisirs sont petits et absents des réunions observées. Un gérant d'une association de canyoning a même affirmé recevoir les courriers après les réunions dans le cas d'un SAGE des Pyrénées-Orientales. Avoir « *pignon sur rue* » ne suffit pas pour être invité ici alors que dans la grammaire libérale, un groupe d'opinion constitué est légitime à être présent.

Gérant d'une association de canyoning : « Nous, on nous invite pas à des réunions, on nous consulte pas pourtant on a pignon sur rue, on est une entité. Tout le monde nous connaît. Les gens s'ils avaient vraiment conscience qu'on peut intervenir sur un processus de développement ils nous appelleraient. »

L'analyse des lettres d'invitation et des dénonciations de fautes de politesse permet d'appréhender les divergences dans la définition de l'architecture du dispositif (voir 1.3.3). Les réflexions menées sur la forme de l'invitation à Concert'eau puis celle de la restitution du travail par l'envoi d'un article m'ont donné des informations sur la culture politique locale. L'interrogation d'intermédiaires m'a permis de corriger des éléments qui auraient pu être considérés comme des fautes de reconnaissance. Par exemple, le texte de restitution a été envoyé à chaque élu avec une lettre d'accompagnement alors qu'une forme de gain de temps aurait été d'envoyer les textes à la secrétaire de la communauté de communes pour qu'elle les distribue.

Le terme de « cavalière » utilisé pour critiquer la lettre d'invitation par le conseil général fait référence au non respect des règles de politesse comme à un mal. La faute de politesse pose la question de la définition d'une bonne façon de faire ensemble de manière « civilisée » (Elias, 1974). Les règles de politesse opérationnalisent des grammaires politiques. La faute de politesse est comme une faute de langue. Dans la grammaire libérale, nul besoin de marquer du respect pour les anciens par rapport aux nouveaux. Le porteur de projet n'est plus un « patron » mais un « responsable du groupe qui veille à ce que les choses avancent », comme le définit un élu interrogé. La lettre d'invitation propose une mise en ordre. Elle peut également donner à voir des accommodements entre plusieurs mises en ordre ou plusieurs grammaires politiques, selon l'hybridation observée dans la partie 2.

Au début du projet sur la Lentilla, dans une liste de personnes à convoquer pour une réunion, élaborée par la fédération de pêche, les noms et prénoms des élus n'apparaissent pas. Le courrier est adressé au maire ou au président de la communauté de communes invitant une personne détachée représentant légitime d'une commune ou d'une communauté de communes selon un modèle civique. Les autres participants sont appelés par leur nom voire leur prénom ce qui apporte un complément libéral. Ils sont invités comme porteurs d'intérêts. Ce type d'accommodement a été institutionnalisé dans les CLE qui rassemblent des participants selon différentes légitimités. La désignation des destinataires de la lettre d'invitation leur donne une reconnaissance selon une identité et une place. L'invitation confirme la personne dans sa place de participant et quant au rôle attendu. Il est reconnu comme participant. Des tensions entre ordres juxtaposés sont alors susceptibles de s'exprimer. Elles sont problématisées en termes de « lutte pour la reconnaissance » (Honneth, 2000) ou de légitimité ou de représentativité des participants. Beuret montre bien cette difficulté des dispositifs de concertation environnementale liée à la pluralité d'ordres possibles (Beuret, 2006).

Revenons à la tension entre le conseil général et la communauté de communes. La première explication attachée à la faute de politesse est que les deux institutions sont en lutte pour la reconnaissance du portage légitime du projet. Or, le conseiller général a fait plusieurs courriers, dont celui de 2004 reconnaissant la communauté de communes comme porteuse du projet. On peut bien sûr supposer que ce n'est qu'une stratégie. Mais, le conseil général n'a pas les moyens ni la revendication de porter le projet. S'il demande une place ce n'est pas tant en remise en cause de celle de la communauté de communes comme porteur mais en référence à la façon dont elle exerce le portage sur un modèle de délégation qui ne reconnaît aux autres participants qu'un rôle de délégataire. On retrouve cette même tension avec les

agriculteurs qui se voient passer d'un statut de porteurs de la gestion locale de l'eau à travers les canaux d'irrigation à celui d'administrés. Cette tension est apparue dans leur dénonciation de ne pas être invités à une réunion de choix du prestataire pour l'appel d'offre de l'étude du protocole de gestion concertée alors qu'ils se considèrent à l'origine du projet. En tant que maître d'ouvrage, la communauté de communes a choisi seule le prestataire, sans associer les autres partenaires au choix. Certains ont ressenti cela comme une exclusion alors même qu'ils reconnaissent la communauté de communes comme porteur de projet. Des acteurs agricoles considèrent que les élus de la communauté de communes ont récupéré le projet au détriment des agriculteurs qui l'avaient proposé et porté. Le témoignage d'une technicienne du conseil général développe un sentiment proche de la mésestime quant à sa participation. Dans la section suivante, nous allons suivre ce point de vue pour souligner un second aspect de la reconnaissance mutuelle.

3.2.3.2 *Sentiment de mépris d'un participant : la lettre comme support d'estime mutuelle*

Dans la section précédente, le grain d'analyse de l'évènement de la lettre a été celui des institutions. Cette analyse s'est appuyée sur les témoignages des personnes impliquées qui qualifient l'évènement en décrivant l'action ou la position du conseil général et de la communauté de communes de façon englobante. Une telle analyse ne distingue pas le positionnement des élus de celui des techniciens. Ouvrons la boîte d'une institution pour nous intéresser aux tensions vécues par une personne membre.

- *Enquêteur : comment le conseil général se positionne par rapport au projet ?*
- *Technicienne du conseil général : le conseil général se positionnera quand il sera au courant de ce qui se passe là bas, ce qui n'est pas le cas. En fait, globalement, l'élu, M. X, un jour, a été appelé en disant « il y a une réunion sur la Lentilla, est ce que tu peux venir ? » Et, à cette réunion, il a découvert que ça faisait 2, 3 ans ou 4 ans qu'il y avait des études qui avaient été faites. Que globalement, tout le monde était d'accord pour dire qu'il fallait faire un pompage dans le barrage de Vinça pour faire de l'irrigation, etc. (...) Attendez, quand vous faites des études et que vous arrivez à la conclusion qu'il faut faire un pompage dans un barrage qui appartient au conseil général et que ça fait 3 ans que vous travaillez dessus et que vous n'avez pas invité la personne qui est directement concernée, je crois qu'il y a de quoi se vexer. En fait, c'est ça qui s'est passé, il y a eu beaucoup de maladresse dans la gestion de ce dossier. Ca, c'était le premier contact. Suite à ça, il y a eu une autre réunion à laquelle j'ai été invitée. Enfin, M X a été invité... Entre parenthèses, une réunion qui s'est faite le jour d'une session du conseil général ; Donc les gens savaient très bien que les deux élus qu'ils invitaient ne seraient absolument pas là. Donc les élus se sont vraiment demandés si en plus, ils ne le faisaient pas exprès. Donc, je suis allée à la réunion, j'en ai pris plein la tronche. Alors, moi, je n'ai pas pu dire « oui, bien sûr on y va ». J'ai dit il faut faire des études, il faut savoir dans quel cadre, dans quel contexte. Il faut tout savoir. On veut faire une étude cohérente de gestion sur un bassin versant pour savoir quels sont les différents usages, de combien d'eau ils ont besoin, à quelle période de l'année et comment ça peut se passer. (...)*
- *Enquêteur : Cette réunion c'était quand ?*
- *Technicienne du conseil général : Avant de partir en congé maternité, c'était début décembre 2003. (...) Alors, moi, j'en avais entendu parler à la chambre d'agriculture, à l'ADASIA, on m'a dit : « tu connais ce truc ? » J'ai dit non, on ne nous invite pas ! On ne nous invite pas, après il ne faut pas s'étonner. Bon, il y a sûrement des histoires politiques derrière. (...) Moi je n'ai rien comme dossier (montre l'épaisseur) Ca c'est des convocations. Ca c'est un rapport d'une étudiante de la chambre d'agriculture, pourquoi la chambre d'agriculture s'intéresse à ça ? (...)*

- Enquêteur : Et vous pensez que le fait qu'il y ait une différence politique entre la communauté de communes et le conseil général ...

- Technicienne du conseil général : J'ai vu un peu comment se déroulait la réunion, je dirais que de la part du conseil général il n'y a jamais eu d'animosité, par contre, ce n'est pas le cas de la communauté de communes. Donc, j'aurais tendance à dire : ils faut qu'ils se calment un petit peu, eux et arriver à discuter normalement. Moi, j'étais uniquement avec ma vision technicienne, je n'ai pas compris ce qui ce passait. (...) C'est une gestion concertée un peu bizarre puisque l'on va concerter le fait de prendre de l'eau dans Vinça. (...) On pompe, on amène de l'eau, tout est Bien. Ça, c'est l'inverse de la gestion concertée. C'est l'inverse. On a un manque, on va le chercher là où il y en a. Et on ne gère pas la ressource telle qu'on l'a. (...) Nous, en plus, déjà qu'on est en porte-à-faux parce qu'on est gestionnaire d'un barrage, en plus, on va se retrouver avec des agriculteurs qui gueulent en aval et des agriculteurs qui gueulent en amont, tout le monde va vouloir de l'eau. Et nous, on a une obligation de résultat en matière de gestion du barrage, comment on le gère ? »

On retrouve dans ce témoignage l'enjeu de gestion du barrage pour le conseil général. Mais si cet enjeu constitue une source d'opposition potentielle, pour la technicienne c'est un enjeu de reconnaissance par les autres participants de son travail et plus largement de son bien. Elle dénonce la non reconnaissance de ses contraintes propres par les autres partenaires. Elle fait ainsi remarquer qu'un élu local ne distingue pas l'agence, des services de l'Etat ou des techniciens du conseil général qui seraient tous pour lui des partenaires extérieurs porteurs d'une même vision. Elle revendique une reconnaissance de son travail. Elle se retrouve en personne en « porte-à-faux » subissant les disqualifications de la gestion du barrage et de la dépossession de l'eau de Vinça. Si elle reprend l'argument des « histoires politiques » c'est pour s'en démarquer. Elle demande à ne pas être assimilée au conseil général mais demande à être considérée comme une professionnelle de la gestion de l'eau. En tant que technicienne, elle souhaite se démarquer des divergences politiques et ne pas être assimilée à son élu pour ne pas assumer le poids de ses relations avec la communauté de communes. Elle revendique une bonne gestion qui s'appuie sur des études.

Un représentant des services de l'Etat : « Elle est un peu écartelée avec les politiques autour d'elle. Ils se bouffent le foie entre le maire et le président du conseil général toutes les semaines dans la presse, il y a des moments où elle doit être mal à l'aise. »

La technicienne fait part de plusieurs événements ressentis comme un déni de reconnaissance. Le déni porte sur ses contraintes propres en tant que participant, technicienne du conseil général mais aussi sur son effort de participation. Elle revendique une place non pas en opposition mais dans la construction collective du projet : « Nous on est prêts à aider ». Mais la communication ne s'établit pas « Je veux dire, on est clair. On a demandé plein de choses et on n'a rien. Mais le projet est bien. » Elle est gardée à distance. « Nous, on ne nous invite pas aux réunions de travail, on n'y va pas ». Ses contacts avec la communauté de communes restent formels, par l'intermédiaire de courriers ou lors d'interactions publiques. On sent cette distance en l'observant lors des discussions à la fin des réunions. Alors qu'un changement de régime d'engagement apparaît entre certains partenaires qui plaisantent ou demandent des nouvelles personnelles, elle reste dans un format public. Elle ne semble pas reconnue comme membre de la communauté participante mais comme personne extérieure avec qui il faut faire, d'autant plus qu'elle représente un financeur potentiel.

Cette exclusion est renforcée par le point de vue qu'elle promet. Sa position est potentiellement déstabilisante pour une communauté qui se définit par « on pense tous de la même façon ». En effet, elle dévoile que la solution proposée bien qu'elle présente l'intérêt

d'une étude globale du problème au niveau du bassin versant, ne s'appuie aucunement sur des concessions réciproques ou une solidarité communautaire mais sur une augmentation de la ressource. Elle dénonce la prédominance des intérêts agricoles par le portage de la chambre d'agriculture alors que la communauté revendique une histoire agricole. Elle dénonce la non prise en compte de l'impact du projet sur la quantité d'eau laissée à l'aval du barrage. Elle n'adhère pas au projet et propose l'étude de solutions alternatives comme la réfection des réseaux ou une redéfinition concertée du partage de l'eau. Elle souligne plusieurs fois ne pas s'opposer au projet et se positionne en visée d'un bien commun. Mais, ces interventions publicisent une controverse potentiellement subversive pour le fonctionnement communautaire sur la Lentilla où « *on se fait le compte rendu entre nous sans se parler* » (voir partie 2). Les mises à l'épreuve ne sont pas pacifiées mais passent par des crises où l'opposant est un adversaire. Le déni de reconnaissance correspond alors à une inadéquation entre l'attente de reconnaissance et la proposition de reconnaissance. La communauté de communes porte le projet et la construction de la communauté de participants à la gestion de la Lentilla selon un modèle politique qui se heurte à d'autres modèles et conduit au mépris de la participation d'une personne.

La reconnaissance demandée par ce témoignage est une reconnaissance mutuelle au sens de l'estime personnelle. Ricoeur dans son parcours de la reconnaissance insiste bien sur cette dimension et l'importance d'aller vers l'autre, de se mettre à sa place en reconnaissant un pluralisme de biens mais aussi de façons de faire ensemble, selon une prise en compte des capacités et des vulnérabilités d'autrui (Ricoeur, 2004b) (voir 1.2.4). Le témoignage de la technicienne du conseil général met en lumière ces différents niveaux de reconnaissance. Elle revendique un droit de participer, mais aussi une estime de ses compétences professionnelles et enfin une reconnaissance de son implication personnelle. Reconnaître l'autre demande de faire un mouvement vers lui. Il ne s'agit pas seulement d'accepter qu'il exprime son opinion comme l'exige le modèle libéral, ni de le reconnaître comme membre d'une communauté mais d'accueillir ses arguments de manière compréhensive. Pour ne pas faire de faute de reconnaissance, il ne suffit pas d'inviter la personne et de la reconnaître en titre mais de la reconnaître en personne. Ceci demande une capacité d'empathie pour comprendre, par exemple comment la lettre d'invitation va être reçue et une capacité de reconnaissance des différences. La politesse comme vertu de l'homme place les relations sociales sous le signe de la reconnaissance mutuelle. Le manque de reconnaissance explique une tension des dispositifs de participation rencontrée à plusieurs reprises, sur l'Orb, par exemple, entre élus et associations (Richard-Ferroudji, 2002). Alors que les instigateurs d'un moment de participation ont le sentiment d'avoir invité à participer, les participants ont le sentiment de ne pas être reconnus. Ces sentiments sont profondément décevants des deux parts.

3.2.3.3 Reconnaissance mutuelle, contraintes pragmatiques, règles de politesse et économies du dispositif

Afin de poursuivre le travail de la question de la reconnaissance mutuelle autour de l'évènement de la lettre d'invitation, symétrisons le point de vue pour donner la parole à un élu organisateur de la réunion en question :

- *Organisateur : On avait une réunion demain sur l'étude des ressources et de la qualité de l'eau du Llech et de la Lentilla et c'est reporté à une autre date parce que le courrier n'est pas arrivé à destination partout. 8 jours. Maintenant, il faut envoyer le courrier 15 jours avant. De Vinça à Rigarda, il y a 2, 5 km, 8 jours. Pour les planning du patron, pour cadrer, vous le*

savez, c'est toujours un équilibre, on peut le faire là, on envoie le courrier aujourd'hui, bon, on envoie le courrier aujourd'hui et ils le reçoivent trop tard. Même le conseil général l'a reçu hier. Pour demain c'est un délai insuffisant.

- Enquêteur : C'est difficile pour eux.

- Organisateur : Ils bottent en touche avec des observations qui sont toujours plaisantes. « façon un peu cavalière d'inviter Monsieur le Président du Conseil général ». On a pris 8 jours. Si on doit demander à l'un, à l'autre. Il y avait 30 personnes invitées à peu près. Il y en a toujours un qui n'est pas disponible.

- Enquêteur : s'ils l'ont reçu hier, c'était un peu... Peut-être au conseil général, ils ont un système de courrier un peu long.

- Organisateur : oh non, nous, ce que je lui ferai à (une personne du conseil général), un jour que je reçois une invitation la veille comme ça nous arrive, je mets l'attaché et je lui renvoie avec « façon un peu cavalière d'inviter ». Ah, je le lui fais ! (...) Non, là, je pense que le département a été vexé que l'on ait pris le mieux disant qui était le moins disant également à la place de prendre BRL avec qui ils travaillent. C'est toujours pareil. Nous on a une loi, on l'applique, les autres ne l'appliquent pas, je n'en sais rien.

Ce témoignage nous permet d'appréhender de façon pragmatique la situation d'organisation de l'invitation. L'analyse aurait bénéficié de se nourrir de l'observation du travail pour écrire et éditer la lettre, préparer les enveloppes et aller à la poste. Je n'ai pas eu l'opportunité d'observer ces actions mais leur poids apparaît bien dans ce discours et dans les témoignages. L'élu met en valeur des contraintes pragmatiques rencontrées qui peuvent donner lieu à différentes interactions informelles entre les participants et principalement les initiateurs de la réunion. Par exemple, les organisateurs de la réunion éprouvent des difficultés à fixer une date selon les disponibilités des partenaires. La secrétaire de la communauté de communes doit faire avec l'emploi du temps chargé de son président. De par sa fonction, elle ne peut pas ne pas prendre en compte cet emploi du temps pour fixer la date. Ce faisant, elle privilégie l'une des parties de la réunion. Les initiateurs de la réunion occupent de fait une position qui rompt l'égalité entre participants.

Par ailleurs, contacter l'ensemble des partenaires pour obtenir un accord sur la date est coûteux en temps lorsqu'une réunion rassemble trente personnes. Cela demande un processus itératif de consultation de chaque participant, souvent par téléphone ou par mail jusqu'à converger vers une date commune. La secrétaire dit ne pas pouvoir prendre ce temps, d'autant plus que définir une date commune est souvent impossible. S'ils essaient, les organisateurs prennent le risque de se placer dans l'embarras de définir une date qui ne convienne pas à l'un des participant avec le risque que celui-ci le prenne comme du mépris d'autant plus qu'il avait exprimé son indisponibilité. Face à ce coût en temps, la solution d'invitation choisie ici se limite à un média formel : le courrier non accompagné d'une pré-invitation ou d'un complément oral de visu, par téléphone ou par mail pour s'assurer de la présence des principaux partenaires. Ce choix de format d'invitation sous contrainte de temps peut être ressenti comme une non reconnaissance de l'importance de leur participation par les partenaires.

Pour se dédouaner de l'accusation de faute de reconnaissance, l'invitant peut reporter la faute sur l'invité ou plutôt sur le dévoilement d'une stratégie de l'invité : « S'ils ne viennent pas c'est qu'ils ne le veulent pas ». Il peut aussi accuser les humeurs des invités : « Nous ne sommes que des agents, pourquoi se fâchent-ils ? », en se détachant de la situation et en accusant l'attachement de l'interlocuteur. On observe plus rarement en public une analyse qui considère des contraintes pragmatiques propres à l'invité. Peut-être avait-il prévu un jour de congé ? Il ne juge pas son action comme une faute qui mérite des excuses qui lui feraient

perdre la face. Ce témoignage montre bien la difficulté (« je n'en sais rien ») de reconnaissance mutuelle entre « nous » et « les autres ».

Pourtant, s'il n'est pas reconnu dans l'entretien, le sentiment de mépris est pris en considération. Dans le cas étudié, les organisateurs reportent la réunion en faisant preuve de reconnaissance à l'égard du point de vue de la technicienne du conseil général. Cet acte est présenté en soulignant la grandeur de celui qui cède alors qu'il n'est pas en faute. Lors de la tenue de la réunion, la personne du conseil général exprimera sa satisfaction d'avoir été reconnue comme participante et insistera sur sa volonté de participer en disant : « *J'étais en congé et je suis venue, ce qui montre l'intérêt du conseil général.* ». Cette réunion apparaît comme un moment de reconnaissance mutuelle, par la possibilité de mettre en visibilité ses biens. Chacun exprimera son point de vue pour alimenter l'étude qui permet de laisser en suspend la composition de la pluralité exprimée (voir 1.3.2).

Ce cas constitue un exemple pour montrer que les fautes de reconnaissance ne sont pas seulement dues à une stratégie d'exclusion mais aussi à un défaut de prise de temps pour considérer autrui ou pour se mettre à sa place pour comprendre comment il va recevoir l'invitation. Le mépris prend souvent sa source dans une inattention, une méconnaissance ou une occasion plutôt que dans une stratégie même si l'action est interprétée comme telle a posteriori. Une invitation peut être écrite rapidement sans réfléchir à la façon dont elle va être accueillie par l'interlocuteur. Elle peut être lue rapidement ou mal interprétée. Une personne peut être oubliée, parce que l'on croit qu'il revient à un autre de l'inviter ou de l'informer. Si les relations tendues avec le conseil général s'expliquent par des intérêts divergents, les enquêtes permettent de mettre en valeur des fautes successives, par exemple, au début du projet, alors que les agriculteurs et les pêcheurs le portaient et cherchaient à enrôler d'autres acteurs comme en témoigne un ingénieur de la chambre d'agriculture.

« Alors il y a eu aussi une réunion de passage sur le terrain, on a fait venir le conseiller général parce que, d'une part les moyens du Conseil Général sont intéressants et puis surtout le barrage appartient au Conseil Général.(...)Donc on associe le Conseil Général. Implicitement, on ne lui a pas dit « maintenant tu vas aller voir le président du Conseil Général pour solliciter son accord ». On ne lui a pas dit. Et il ne l'a pas fait. Pour lui, il n'y a pas de problème, c'est naturel. Par contre, vis-à-vis du Président du Conseil Général, et surtout vis-à-vis des services il n'a pas relayé le projet. Donc on a eu un peu de parasites sur la ligne avec le Conseil Général ». 2004

Le décentrement pour se mettre à la place de l'autre et faire preuve d'empathie est coûteux. Il est plus facile de le traiter en fonctionnalité et de se considérer soi-même comme une pièce de dispositif et non pas comme une personne. Le détachement vise à prévenir l'atteinte personnelle. La faute touche souvent une susceptibilité et entraîne des vexations. Cependant, le détachement n'est pas toujours tenable. Pour pallier les difficultés de détachement, il est alors possible de s'appuyer sur un dispositif. Il peut s'agir de la définition d'un protocole en fixant, par exemple, un délai minimal entre l'envoi de l'invitation et la réunion. Définir un calendrier annuel permet d'éviter la tension de choisir une date qui exclurait l'un des participants. Les règles de fonctionnement économisent des mises à l'épreuve. Il en va de l'aise de l'émetteur de l'invitation et du récepteur pour éviter les ressentiments personnels en remettant en cause la règle. Pour une invitation, les règles peuvent concerner le délai d'invitation, les destinataires ou le lieu de réunion. Le lieu de réunion est un enjeu symbolique, par exemple par la situation sur le bassin versant ou l'histoire de l'usage de la salle et du matériel : la salle est-elle chauffée ? Est-elle assez grande ? De nombreux éléments entrent en jeu qui ne sont pas perçus par les invités. La lettre est saisie selon les connaissances

et le vécu de la personne. Le changement de lieu d'une réunion peut constituer une mise à l'épreuve et s'avérer coûteux. Une fonction de la politesse est de favoriser l'interaction en faisant courir un minimum de risques aux acteurs. Il s'agit de ne pas perdre la face (Goffman, 1973), de protéger la place que l'on occupe. Les règles de politesse visent à éviter de poser la question des excuses. La politesse permet de faire l'économie de questionner le bien et l'ordre dans chaque situation. Elle donne des garanties. Elle constitue une « forme discrète de reconnaissance » (Ricoeur, 2004b).

Or, lors de la construction d'une nouvelle pièce de dispositif, rien n'est stabilisé. L'équipement de pacification doit être construit. Des règles sont proposées. Elles sont mises à l'épreuve ou acceptées et se stabilisent. Si pour les uns il est normal de recevoir une invitation un mois à l'avance, la secrétaire de la communauté de communes me dit que l'usage pour les conseils municipaux et intercommunaux est de fixer la réunion une semaine à l'avance. « *C'est le délai normal. Sinon, les élus oublient.* » Quelle règle va prévaloir ? Une conciliation peut être trouvée pour donner des garanties à chacun, comme envoyer l'invitation un mois avant et faire un rappel une semaine avant. Mais elle est coûteuse. Petit à petit, avec l'appropriation du dispositif, une liste de participants se stabilise. Ceux qui n'ont pas été invités mettent en cause la liste des invités. Certains, invités, se désintéressent du sujet et ne viennent pas aux réunions. Alors pour un temps, la composition de l'assemblée se stabilise. La liste se matérialise par des listes e-mail ou des plaques d'autocollants d'adresses pour enveloppes imprimées. Cette stabilisation se fait au risque de l'exclusion de nouveaux participants, c'est-à-dire de biens qui pourront venir mettre à l'épreuve les protocoles définis ou les règles de politesses élaborées. Ces règles de politesse n'ont pas la force d'un protocole qui essaie de traiter de toutes les situations possibles et fixe des règles rigides. Elles sont rarement explicitées ni publiques. Les nouveaux venus doivent alors prendre le temps de les comprendre avant d'agir, comme me l'a rapporté une personne interrogée récemment installée sur le bassin de la Lentilla. Un des travers de la politesse, est qu'elle fait une séparation entre ceux qui savent et les autres. La maîtrise des règles de politesse permet une distinction (Bourdieu, 1979). Cependant, l'ouverture à la participation de nouvelles personnes donne la possibilité de mise à l'épreuve de ces règles.

3.2.4 Conclusion : l'appropriation comme dépôt de marques de reconnaissance

Le courrier d'invitation est une « petite » pièce du dispositif qui permet de questionner un paradoxe de la démocratie participative contenu dans l'injonction à participer. L'analyse d'épisodes d'invitation rend compte des tensions liées à l'appel à participer déçu. Elle montre qu'il ne suffit pas de réclamer que les personnes prennent part pour qu'elles participent. Participer demande un effort. Il est coûteux de prendre part et la lettre doit inciter à le faire. Elle lance le défi des dispositifs de participation de « mettre tout le monde autour de la table ». Cette expression de sens commun apparaît dans de multiples entretiens. Elle est en outre parfois utilisée pour évaluer positivement une démarche alors que du point de vue des résultats, la démarche peut être insatisfaisante. Si le SAGE des Gardons peut-être considéré comme mou c'est-à-dire sans objectifs opérationnels définis, il a le mérite d'avoir « mis tout le monde autour de la table » (Richard, 2000).

Selon le type de configuration de la situation, l'effort à consentir pour « mettre tout le monde autour de la table » est plus ou moins élevé. Un facteur important de coût réside dans l'écart

entre les participants et en particulier entre les modèles politiques qu'ils privilégient. Chacun considère une bonne façon de faire ensemble et donc d'inviter. Cet écart demande la construction d'une culture politique commune a minima et de son équipement pour interagir. La lettre d'invitation est un support de cette culture politique et de la construction de codes communs. Elle propose une mise en forme commune qui doit passer l'épreuve de différences culturelles entre les participants. Dans une communauté définie, la mise en œuvre du dispositif peut s'appuyer sur un équipement et des références communes mais au risque d'exclusion de l'étranger. L'appel à participer pour une « première fois », comme le mail d'invitation au comité technique sur l'Orb ou la lettre d'invitation à Concert'eau, doit prendre en charge un investissement de forme. Le mail de préparation des fiches-actions du contrat demande moins de précautions. Il s'adresse à des pairs et bénéficie de l'existence au préalable de marques de reconnaissance entre l'invitant et l'invité. L'invitation porte la promesse du moment de participation. L'invitation à Concert'eau peine à trouver les mots pour exprimer cette promesse. L'invitation par téléphone permet un ajustement à l'interlocuteur et apparaît plus adéquate pour préparer l'engagement exploratoire attendu. Dans la troisième section, la faute de politesse dénoncée par le conseil général a été prise au sérieux et analysée en proposant plusieurs explications de cette dénonciation. Les divergences de stratégies constituent une explication mais elles cachent des fautes d'inattention ou d'impossible conciliation d'attentes de reconnaissance différentes. Pour les uns, la lettre doit traiter à égalité les participants. Pour les autres, elle doit mettre en valeur la grandeur de certains.

Les tensions de l'invitation impliquent les trois niveaux de biens (Thévenot, 2006) (voir 1.1.2.2). L'invitation participe à la satisfaction des objectifs de la personne ou de l'organisme qui l'envoie et rencontre ceux de la personne ou de l'organisme qui la reçoit. La lettre, par sa forme, doit s'appuyer sur des règles conventionnelles et par là même en mettre à l'épreuve d'autres. Elle met à l'épreuve la définition d'un bien commun. Enfin, la lettre peut heurter des biens du proche de celui qui écrit et de celui qui reçoit au risque de provoquer des vexations. Ceci apparaît particulièrement si on analyse les moments d'écriture et de réception. Une personne éprouve souvent de l'amertume à annuler ou à déplacer une réunion pour l'organisation de laquelle elle a passé du temps. L'invitation sollicite un décentrement de la part de l'invitant pour comprendre comment la lettre va être reçue par l'invité. Les secrétaires montrent tout leur savoir-faire dans la capacité à matérialiser dans un courrier un appel à participer en prenant en compte différents niveaux de reconnaissance (voir 1.2.4) du plus personnel au plus statutaire et en faisant preuve d'abnégation quant à la reconnaissance de leur propre travail.

L'épisode de la lettre d'invitation sur la Lentilla peut être considéré comme une étape de l'appropriation du dispositif. La lettre participe non seulement d'une appropriation stratégique par les participants mais aussi d'une appropriation comme dépôt de marques de reconnaissance mutuelle. Ces marques peuvent être personnelles ou conventionnelles. Les invitations issues du dispositif de gestion de l'Orb montrent la stabilisation de telles marques. Les différents éléments qui constituent les invitations donnent à voir un modèle politique local stabilisé autour du syndicat mixte. A l'inverse, la première invitation à jouer à Concert'eau a consisté dans un tâtonnement pour trouver des points d'appui. La deuxième invitation a été facilitée par la référence possible aux retours des participants suite au premier test.

Pour conclure ce chapitre, revenons sur la caractérisation proposée de la lettre d'invitation comme « petite » pièce du dispositif. Le qualificatif de « petite » fait référence à la durée d'existence et à l'ampleur de cette pièce mais peut-être surtout au fait qu'elle soit sous-estimée. L'épisode de la lettre dans le cas de la Lentilla alimente un corpus d'observations de

moments de cristallisation des débats sur des choses « petites ». De petits événements ou éléments participent à la construction de l'architecture d'une communauté. D'autres seront présentés dans la suite de la thèse comme la mise à l'épreuve du fonctionnement du syndicat mixte des Gardons autour du choix de l'achat d'une voiture pour le syndicat (voir 3.3.1.2). Ces événements permettent d'interroger le dispositif en termes de « justice procédurale ». Différents travaux examinent la légitimité des procédures de participation selon une approche de justice procédurale (Van den hove, 2003). Ces travaux pointent du doigt l'intérêt d'investir dans la construction des procédures pour leur légitimation. Jean-Michel Fourniau, par exemple met en valeur l'importance du « débat sur le débat » de la CNDP (commission nationale du débat public) (Fourniau, 2005). L'analyse d'épisodes d'invitations montre qu'ils participent bien à légitimer le processus de concertation. Cependant, cette analyse montre également que les épisodes d'invitation accueillent des discussions sur l'objet de la discussion tel le projet de réalimentation de la Lentilla. L'épreuve de justice procédurale ne peut être dissociée d'une épreuve de justice substantielle.

3.3 De la CLE à la rencontre au bord de la rivière : différentes pièces ajustées pour accueillir la participation

Dans le premier chapitre, je me suis intéressée à une pièce en personne : l'animateur de bassin versant qui contribue à la personnalisation des dispositifs et participe aux montées en généralités pour une mise en politique de l'eau. Dans le second chapitre, l'étude d'une « petite » pièce, l'invitation à participer, m'a permis de mettre en valeur des difficultés de mise en œuvre de la participation et l'importance de marques de reconnaissance. Dans ce dernier chapitre, il s'agit de regarder des pièces qui proposent une situation d'interaction directe aux participants. Ces pièces proposent un face-à-face entre plusieurs participants. Certaines sont définies par les textes de loi ou les guides méthodologiques, tels les comités de rivière, les CLE, les comités consultatifs ou les comités techniques. D'autres sont construites localement, tel un comité technique sur la ressource en eau de l'Orb. Elles peuvent être éphémères pour répondre à une situation de crise ou conçues pour durer. L'interaction peut avoir lieu dans une salle de réunion ou au bord d'une rivière. Je m'intéresserai aux formats de participation proposés par différentes pièces dépendant des fonctions qui leur ont été assignées et de leur appropriation.

Dans ce chapitre, il s'agira dans un premier temps de comparer les collectivités territoriales de bassin sur les trois terrains de thèse en discutant de la définition de leurs compétences et des façons de faire ensemble qu'elles proposent. Les trois terrains de thèse montrent trois configurations possibles de l'architecture d'une communauté. Puis sur l'un des terrains d'enquête, l'Orb, je m'intéresserai à l'utilisation conjointe de plusieurs pièces, à leurs différences et leurs complémentarités. Je prêterai attention aux régimes d'engagement favorisés par chacune pour interroger les différences entre une réunion publique et une commission de travail, par exemple. Enfin, je reviendrai sur les résultats des expérimentations de Concert'eau pour discuter de sa pertinence comme pièce supplémentaire d'un dispositif. Il s'agira de mieux qualifier la situation proposée par Concert'eau et la morale promue par le jeu. Ces analyses permettront de discuter de moyens à rassembler et à ajuster pour constituer un dispositif approprié en réponse aux exigences de gestion locale et participative.

- Directeur d'un syndicat mixte, 2004 : *La démocratie locale je trouve ça génial. Ce qu'on fait aujourd'hui c'est plus de la communication que de la démocratie locale réelle. On a eu le débat la dernière fois, ce qui ressort c'est qu'on n'a pas les moyens de faire de la vraie démocratie locale au sein du SAGE et de la CLE, si on veut vraiment travailler les sujets. Il faudrait faire des micros commissions pour les travailler avec le public, faire plus souvent des réunions publiques. Aujourd'hui, on n'en a pas les moyens. Les collectivités se posent la question. Est-ce que c'est nécessaire de le faire ? On est limité par les moyens et par la capacité des gens à venir. Est-ce que les gens ont le temps dans leur vie de venir à une réunion de quartier, de venir à une réunion du SAGE, à une réunion sur les déchets, sur l'assainissement ... ?* 2005

3.3.1 Comparaison d'architectures à travers les compétences de trois collectivités territoriales de bassin

La nouvelle loi sur l'eau de 2006 a institué l'EPTB : établissement public territorial de bassin, comme structure maître d'ouvrage. Cet outil institutionnel répond à un besoin d'organes d'exécution d'une politique de bassin versant (voir 1.1.1.1). En juin 2007, neuf EPTB étaient reconnus. Si cet outil d'intervention proposé par la loi est faiblement utilisé, des collectivités territoriales de bassins existent sur de nombreux terrains, dont les trois terrains de thèse. Le SMVO, Syndicat Mixte de la Vallée de l'Orb rassemble l'ensemble des communes du bassin. Le SMAGE des Gardons, Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion Equilibrée des Gardons est une mutuelle financière qui vise à mener des travaux d'intérêt général sur le bassin. Sur le Llech et la Lentilla, la communauté de communes Vinça Canigou a pris une compétence eau. L'étude des trois terrains permet de comparer trois types d'organes de mise en œuvre de la politique de l'eau sous forme de collectivités territoriales.

Il s'agit de se centrer dans cette section sur des collectivités territoriales de bassin comme pièces de dispositif. Les collectivités territoriales de bassin sont des structures administratives qui doivent prendre en charge les intérêts de la population d'un territoire précis et selon des compétences définies. Ce sont des outils de gestion territoriale appliqués à l'eau comme enjeu politique. La définition et l'organisation des collectivités territoriales sont strictement réglementées par le Code général des collectivités territoriales qui ouvre cependant un grand nombre de possibilités. Une collectivité territoriale exerce un pouvoir de décision, qui s'exerce par délibération au sein d'un conseil de représentants élus. Elle dispose de son propre personnel, de son propre budget et d'une autonomie administrative. Elle est dotée d'une personnalité morale, à l'inverse des services de l'État qui ne sont pas des personnes morales mais des administrations émanant de l'État. Cependant, si elle détient des compétences propres, celles-ci lui sont confiées par le législateur (Parlement) et la constitution d'une collectivité territoriale se doit d'être approuvée par le préfet. Une collectivité territoriale ne détient pas de Souveraineté et ne peut pas se doter, de sa seule initiative, d'organes nouveaux. L'Etat contrôle la délégation de compétences.

La création d'une nouvelle collectivité territoriale dédiée à la gestion de l'eau par bassin versant s'accompagne de négociations entre partenaires à propos de la définition des compétences qui lui sont déléguées. Les structures de bassin versant constituent des communautés intermédiaires entre des communautés plus grandes comme le département ou l'Etat et des communautés plus petites comme les communes. L'intérêt de l'étude de telles pièces est qu'elles participent à la construction d'une architecture de gestion locale de l'eau appropriée par un ajustement du territoire considéré et des compétences prises en référence au principe de subsidiarité (voir 1.1.1.3).

Les trois terrains de thèse montrent trois formes différentes de coordination territoriale. Chaque structure est venue compléter le dispositif de bassin en s'ajustant à la situation locale. L'analyse de ces trois structures permettra de comparer différentes architectures de mise en politique de l'eau. Il s'agira dans cette section, pour chacun des terrains, de mettre en correspondance un type d'organisation et un modèle politique de communauté. Le témoignage, ci-dessous, d'un représentant des services de l'Etat qui appuie les structures de bassin, montre la difficulté de proposer une structure qui ne dessaisisse pas des porteurs locaux légitimes mais qui se substitue à eux pour des enjeux d'« *intérêt général de bassin* ». Il exprime la difficulté d'écriture des compétences et de délimitation du territoire en référence au principe de subsidiarité.

Un représentant des services de l'Etat, 2004 : « Quand il y a des porteurs locaux légitimes, c'est très bien. On ne les dessaisit pas de leur engagement dans la démarche. Mais, quand il n'y en a pas, c'est la structure de bassin versant ou de nappe. Dans ses actions il y a la maîtrise d'ouvrage d'un certain nombre d'études d'ensembles pour lesquelles les structures locales ne sont pas compétentes, soit parce que c'est plus vaste que leur périmètre soit parce que c'est pas dans leurs compétences, par exemple pour les syndicats d'AEP (Alimentation en Eau Potable). Mais il y a des études dont la portée n'est pas le périmètre total du SAGE mais qui sont d'intérêt général pour le fonctionnement du système hydrographique et c'est très difficile à écrire dans des termes légalement acceptables pour la préfecture. (...) On a écrit « des études dont la CLE juge qu'elles sont d'intérêt général pour le bassin », pour avoir une espèce de garantie. Un syndicat d'assainissement compétent qui préexiste à la démarche de SAGE et qui fonctionne, je ne vois pas pourquoi dessaisir un acteur local de son implication dans la gestion de l'eau. Il faut le conduire à réinscrire son activité spécifique dans une politique de bassin plutôt que de le dessaisir de ses compétences. Chaque bassin est un cas particulier et à charge de chaque bassin de définir les compétences de la structure dont il se dote. (...) C'est intéressant de voir qu'il y a des démarches où la volonté locale est suffisamment forte pour qu'il existe des trucs hors ce qui est proposé. »

3.3.1.1 L'Orb : syndicat d'animation et modèle délibératif

Le Syndicat Mixte de la Vallée de l'Orb (SMVO) a été créé en 1997, sous l'impulsion de représentants du Conseil Général de l'Hérault, des services de l'Etat et de l'Agence de l'Eau. Le comité syndical a été l'enjeu de luttes politiques et n'a été élu que fin 1997. Ce délai était également dû à la faiblesse des liens politiques entre les élus du bassin. Des liens basés sur une communauté de ressource en eau sont aujourd'hui affirmés dans les réunions observées. Toutes les communes du bassin versant ont adhéré au syndicat qui regroupe en 2007 les 79 communes du bassin versant et le Département de l'Hérault. Au fil du temps, les élus se sont appropriés le dispositif contrat de rivière, en valorisant le comité syndical comme un lieu d'appui et de coordination pour les collectivités territoriales existantes. Décrivons les compétences prises par le syndicat pour comprendre l'équilibre établi et pourquoi le SMVO est reconnu par les acteurs de l'eau du bassin.

Le syndicat mixte a pour compétences d'animer et de coordonner des travaux et des études sur la vallée, de réaliser des études et de procurer un appui technique à ses membres. Il se positionne comme une pièce qui opère une animation territoriale ou une médiation entre les acteurs de l'eau. Il n'a pas la compétence de se porter maître d'ouvrage de travaux sur le bassin. Le modèle de fonctionnement du SMVO correspond à un modèle de fonctionnement délibératif (voir 1.2.1.2). Il favorise le dialogue et la recherche de consensus tout en laissant une liberté d'action aux adhérents considérés comme autonomes et responsables. Ce positionnement du syndicat est revendiqué par son président en 2004. Cette configuration laisse, d'après lui, « une responsabilité intéressante » aux maîtres d'ouvrage locaux. De plus, il précise que cette configuration « évite de se transformer en guichet », en référence à une crainte récurrente de détournement des outils de politique publique.

Président du SMVO, 2004 : « Vous avez beaucoup insisté sur la nécessité de travailler en partenariat et en concertation, c'est ce que nous faisons depuis le début car nous n'avons pas de moyen d'imposer aux communes ou à leurs groupements pour ne parler que d'elles mais c'est vrai aussi pour les ASA. On n'a pas les moyens d'imposer car il n'y a pas de tutelle d'une

collectivité sur une autre donc on ne peut avancer que par la concertation et ce travail de dialogue permanent. »

Le modèle de fonctionnement délibératif est porté par le président du SMVO et l'animateur de bassin. On observe dans les réunions une correspondance entre le modèle politique porté par le SMVO et la personnalité politique de son président. Il est dans la recherche constante du consensus lors des réunions. Il laisse les voix s'exprimer, les légitime toutes et rejette les disqualifications. Il compatit aux expressions d'atteintes personnelles, comme la déclaration d'une situation de faillite. Mais, il rappelle alors immédiatement la personne à la discussion de l'enjeu commun. Il l'invite à se détacher pour participer à la discussion collective. Il monte en généralité dès qu'il le peut et fait tout pour ne pas personnaliser. Il dissout les biens du proche dans le commun. Il cherche à aplanir et amortir les tensions. Il minimise les différences. Il refuse d'incarner un président paternaliste. Il répond lorsqu'on le remercie du travail qu'il a fait à la tête du syndicat : « *c'est vous, ce n'est pas moi, moi, je suis l'instrument à un moment donné, mais sans vous, on ne fait rien.* »

Un représentant associatif, comité consultatif, 2003 : « Tout le monde s'en fout de ma situation de faillite.

Président du SMVO : C'est intéressant ce que vous nous dites (...) je vous entend bien (...) je comprend votre colère (...) Je comprends votre position, elle est logique (...) Nous croyons à la discussion entre les intérêts de chacun pour faire sortir une solution consensuelle.»

Ce mode de fonctionnement a permis la résolution de problèmes sur l'Orb comme la coordination du financement de stations d'épuration dans le contrat de rivière, qui a permis une nette amélioration de la qualité des eaux. Les actions entreprises sur le thème « Restauration hydraulique » illustrent également ces avancées. J'ai observé l'expression d'une satisfaction de l'ensemble des participants en réunion publique, comme en entretiens individuels. En 1995, seules deux structures intercommunales étaient compétentes pour porter les travaux d'entretien des berges. Elles couvraient 15 % du linéaire de cours d'eau. Le SMVO a affiché un objectif de mettre en place une action cohérente à l'échelle du bassin versant et a travaillé à l'émergence de maîtres d'ouvrages compétents en la matière. En 2004, neuf structures intercommunales couvrent 90 % du linéaire des cours d'eau. Certaines parties du bassin versant sont passées d'une logique de restauration à une logique d'entretien pour poursuivre le travail investi. Cependant, ces structures intercommunales se sont fortement appuyées, lors de leur création, sur la possibilité des emplois jeunes pour réduire leurs coûts de fonctionnement. En 2004, à l'heure de la mise en place d'un dispositif d'entretien et non pas de restauration et alors que les emplois jeunes ont disparu, les élus s'interrogent. Quelle structure faut-il utiliser ? La limitation des attributions du syndicat mixte est alors remise en cause. Le syndicat mixte doit-il devenir un syndicat de travaux ? Doit-il s'engager plus en avant dans la gestion territoriale de l'Orb ? Cette interrogation est renforcée par le manque d'avancement des travaux dans d'autres domaines telle la gestion des crues, comme en témoigne un représentant associatif.

Un représentant associatif, Comité de rivière, 2003 « L'expérience du contrat de rivière qui s'achève nous a permis de constater que tout ce qui dépendait des décisions locales, notamment en matière de construction, de modernisation de STEP et de restauration hydraulique de cours d'eau, les communes ou les communautés de communes comme les syndicats intercommunaux ont bien joué leur rôle et nous devons en féliciter les maires et les conseillers municipaux. Par contre, pour ce qui nécessite une réflexion globale de bassin comme les opérations pour la ressource et la gestion de l'eau, la maîtrise des crues et la protection contre les inondations, la mise en valeur des cours d'eau et de leur environnement, il faut bien reconnaître que le système

n'a pas fonctionné correctement et que très peu de choses ont été réalisées. (...) Une modification des statuts du SMVO est nécessaire pour qu'il devienne un syndicat de travaux. Les travaux d'intérêt communaux continueraient d'être réalisés par les communes qui ont bien fait leur mission jusqu'ici. Les travaux intercommunaux seraient réalisés par les syndicats intercommunaux avec l'aide du SMVO et les travaux d'intérêt général de bassin seraient réalisés par le SMVO. Ca c'est un point important. Si nous ne pratiquons pas cette politique nous ne nous en sortirons jamais (...) La mise en valeur de nos vallées en conservant leur identité locale, dans le but de faire aimer et protéger par la population locale ces cours d'eau et aussi apprécier par les touristes. Notre bassin de l'Orb situé dans le cœur du Languedoc mérite bien le détour que l'on lit dans les guides touristiques. (...) Depuis les hauts cantons jusqu'au littoral, nous sommes tous des orbisiens et nous devons travailler ensemble solidairement pour que cet aménagement soit une réussite. (Son association) propose au conseil général de bien vouloir engager une démarche en ce sens dans l'intérêt de la population du bassin versant de l'Orb.»

Ce représentant de riverains disqualifie la liberté d'action ou plutôt d'« inaction » laissée aux maîtres d'ouvrage locaux sur des enjeux « d'intérêt général de bassin ». Le modèle proposé par le syndicat montre, d'après lui, ses limites. En conditionnant la mise en œuvre d'une action au consensus sur son opportunité, il promeut un statut quo. Il ne contraint pas à définir une politique commune au bassin versant et à la mettre en œuvre. Ce représentant de riverains remet en cause les compétences du syndicat. Cependant, sa critique ne se limite pas à cette mise en cause qui pourrait être résolue par l'acquisition d'une compétence supplémentaire. Elle exige une modification profonde du modèle politique du syndicat. En effet, il s'agirait de définir des mesures d'intérêt général de bassin qui s'imposeraient aux communes.

La proposition de changement s'accompagne d'une proposition d'utilisation d'un outil complémentaire : un SAGE. Le SAGE est considéré comme l'instrument de la définition d'un projet commun alors que le contrat est vu comme un outil de coordination libérale. Le contrat met en visibilité les intérêts des partenaires. L'outil contrat s'est révélé pertinent pour résoudre sur l'Orb le problème de qualité de l'eau, en mettant face à face les financeurs et les communes intéressées à résoudre leur problème d'assainissement. Il a offert une réponse satisfaisante qui ne nécessitait pas de maîtrise d'ouvrage des travaux à l'échelle du bassin. L'enjeu inondation met en valeur l'interdépendance territoriale liée à l'eau et ne peut se résoudre de façon sectorielle par la construction de digues ou de retenues. En réponse à la demande de changement de statut, d'autres personnes justifient la pertinence du fonctionnement actuel et le caractère précautionneux de l'inaction apparente.

Un représentant de l'Etat, comité de rivière, 2003 « Il y a cette culture commune qui existe. Je pense que même s'il y a eu des termes un peu durs qui ont pu être utilisés à un moment donné où je lisais, « un journaliste a écrit avec juste raison en 1999 mais sans obtenir de réponse des hommes politiques et responsables de l'Etat, « pendant ce temps de plus en plus d'hommes et de femmes souffrent de l'inaction érigée en principe de politique universel ». Ca n'a certainement pas été le cas ici. La politique a été de travailler ensemble, il y a eu de très nombreuses réunions, il y a eu de l'action et aussi découverte de quelque chose qui n'est propre à personne. C'est l'humilité. Et, face aux problèmes d'environnement, on est obligé par la force des choses de faire preuve d'humilité, sinon, on fait des bêtises énormes et je ne suis pas du tout choqué qu'en matière de travaux, il reste encore pas mal d'argent à dépenser, je dirais tant mieux. »

Ce témoignage d'un représentant des services de l'Etat met en valeur l'atout de la démarche développée sur l'Orb si le temps lui est laissé. Sur l'Orb, le travail du SMVO a conduit à définir un bien commun et à l'équiper. Cette définition est acceptée par les partenaires mais le

SMVO n'a pas les moyens d'imposer son application. Un enjeu majeur actuel réside, en outre, dans la communication auprès des habitants du bassin.

Les enquêtes montrent par ailleurs, que dans l'usage, la différence entre SAGE et contrat de rivière n'est pas si marquée et tout dépend de l'appropriation locale des procédures (Richard, 2000). Les démarches de contrat de rivière peuvent donner lieu à la définition d'une politique commune. Cependant, la question de l'adjonction d'un SAGE reste posée puisqu'il accroît la portée de la politique définie en rendant des mesures juridiquement opposables aux tiers. En 2007, la modalité d'action du syndicat est inchangée. Le choix d'investissement dans une procédure SAGE n'a pas été fait malgré un changement de président en 2005. Il reste un enjeu de débat. Le cas de l'Orb permet de discuter de la mise en œuvre du modèle délibératif et de son équipement.

Président du SMVO, 2004 « Sur les suggestions que vous présentez à la fin, sur la modification des statuts pour que le syndicat mixte devienne un syndicat de travaux, c'est un débat que nous avons déjà eu. On a trouvé autant d'arguments pour, que d'arguments contre. Ce qui nous a, comme souvent en pareil cas, empêché de nous déterminer, tant que la balance ne penche pas plus d'un côté que d'un autre, restons tel que l'on est. Je l'avoue un peu, par facilité, on a dit, il y aura des élections au mois de mars, il y aura un nouveau comité syndical en grande partie renouvelé. (...) Il décidera de la conduite à tenir. C'est une question qui n'est pas fermée, elle est toujours à l'étude avec, je le répète une fois de plus des avantages et des inconvénients. Il est certain que pour certains types de travaux, à l'échelle du bassin, on ne pourra pas les donner à une structure locale parce qu'elle ne pourra pas les porter. On a ce débat. »

3.3.1.2 Les Gardons : syndicat de travaux et modèle mutualiste

Dans le cas des Gardons, un choix différent a été fait. Le SMAGE des Gardons est un syndicat mixte de travaux. Il a pour compétences dans le domaine de l'eau :

- une maîtrise d'ouvrage des actions collectives,
- une cohérence de l'ensemble des actions, menées par différents maîtres d'ouvrage,
- un appui technique aux porteurs de projets.

Il constitue par ailleurs, la structure porteuse d'un SAGE et d'un Contrat de rivière. Il a en charge l'animation d'une CLE et d'un Comité de Rivière. Il a été créé en 2000 et ses statuts ont été revus en 2002 pour renforcer son action. Il a changé de nom à cette occasion pour revendiquer une gestion globale du bassin versant et non pas une action technique. Ce changement de nom accompagne la revendication d'un fonctionnement selon un modèle civique de mutuelle en vu d'un « intérêt général de bassin ».

Directeur du syndicat mixte, 2004 : (L'ancien nom du syndicat était) SMAGH : syndicat mixte d'aménagement et de gestion hydraulique des Gardons ça devient SMAGE pour Gestion Equilibrée des Gardons. On a changé pour bien marquer le changement d'état d'esprit. On est bien un syndicat qui veut bien avoir une vision globale, qui veut aménager en sachant bien exactement ce qu'on fait.»

Alors que sur l'Orb, la mutualisation se limitait aux études et à l'appui technique, sur les Gardons, les financements de travaux sont mutualisés. Le SMAGE se porte maître d'ouvrage d'actions d'intérêt général de bassin appelées par l'acteur associatif précédemment cité. La mutualisation des financements répond à un principe de subsidiarité. Elle vise à se donner les moyens d'entreprendre des actions qu'une commune ne pourrait entreprendre seule, selon un principe d'économie d'échelle. Ce principe vient en deuxième position derrière celui de

solidarité financière. Les communes paient une cotisation en fonction de leur potentiel fiscal et dans une plus faible portion de leur territoire impliqué dans le bassin versant. Le conseil général contribue à équivalence de l'ensemble des communes par le biais d'un syndicat départemental. Il peut ainsi peser sur les décisions. Cependant, l'essentiel du budget du syndicat dans les dernières années provient de financements exceptionnels de l'Etat par exemple dans le cadre du plan Bachelot contre les inondations. Les membres du syndicat participent à la hauteur de la part d'autofinancement demandée dans le cadre de ces subventions.

Un maire d'une commune adhérente lors d'une réunion de restitution d'une étude technique en 2004 « Nous on a été un des premiers à adhérer au syndicat mixte en 95. (...) On avait bien compris que l'on ne pouvait pas faire les choses tout seul et que ça passait par des mutualisations des études, des besoins et des financements ».

Mise à l'épreuve du modèle civique de mutuelle par des intérêts locaux

A l'inverse du cas du SMVO, toutes les communes du bassin versant des Gardons ne sont pas adhérentes au SMAGE. En juillet 2005, le SMAGE comptait 68% des communes du bassin versant (100 communes sur les 148 du bassin versant) avec la vocation de couvrir l'ensemble du bassin versant. L'impératif de solidarité de bassin qui préside au syndicat ne convient pas à certaines communes qui préfèrent faire cavalier seul. Elles sont disqualifiées lors des réunions par leur manque de solidarité mais aussi par les actions qu'elles mènent au détriment d'une gestion intégrée des Gardons. Le potentiel d'action sur le bassin est restreint par l'impossibilité d'intervenir sur une partie des communes.

« L'inconvénient qu'on a, c'est que quand les gens adhèrent, ils ont une visée de travaux. On a plus de responsabilités. (...) On a plus la pression. L'autre côté, c'est le côté cotisation. (...) On a un fonctionnement solidaire. Les cotisations que les gens nous donnent paient tous les travaux. Car en syndicat de travaux, il y a deux possibilités : une part d'autofinancement des collectivités ou tout solidaire. Ca c'est bien. Mais la contrepartie c'est que les cotisations sont relativement chères : il y a une frilosité à adhérer et une exigence plus grande une fois qu'il sont adhérents. (...) Du fait de faire des travaux, on est en train de gagner une légitimité, qu'on n'avait pas du tout quand je suis arrivé. (...) Le syndicat ne servait qu'à faire des études et ils en avaient marre. »

Les membres du SMAGE adhèrent au principe de mutuelle, tout en étant soucieux d'avoir un retour sur investissement et de pouvoir rendre des comptes à leurs contribuables. Des tensions apparaissent alors dans les décisions communes puisque les élus présents sont délégués de leur commune auprès du syndicat mixte (voir extrait de réunion au 3.1.7.1). Ils ont pour mandat initial de défendre les intérêts de leur commune. Or, ces intérêts peuvent être en contradiction avec les décisions prises par le syndicat. Le modèle civique de la mutuelle se heurte à la défense d'intérêts locaux. La compétence de travaux accentue l'enjeu de concurrence entre les intérêts communaux des maires et les intérêts communautaires de bassin versant. Les élus municipaux demandent une justification de l'investissement d'une partie du budget de leur commune dans la mutuelle.

Un maire d'une commune adhérente : « Moi, je fais beaucoup de pédagogie par rapport aux Gardons, on cotise beaucoup et si on dit aux gens on n'est pas capable de vous protéger (...) Il faudra venir l'expliquer (de ne pas reconstruire une digue). Cette digue elle a toujours existé. »

La mutuelle peut être considérée comme un guichet alors qu'aucun autofinancement complémentaire n'est demandé à la commune qui bénéficie des travaux. La crainte formulée par le président du SMVO en 2004 constitue bien une limite de ce mode de fonctionnement. Comment est-elle prise en charge ? Pour s'extraire du poids des intérêts locaux vis-à-vis d'un « intérêt général de bassin », le directeur du syndicat mixte réclame une possibilité de fiscalité propre pour mettre en oeuvre une « bonne gestion de l'eau » (voir 3.1.4). C'est aujourd'hui facilité avec le statut d'EPTB (Etablissement Public Territorial de Bassin). La nouvelle loi sur l'eau prévoit que l'Agence de l'eau puisse percevoir, à la demande des EPTB et pour leur compte des redevances instituées pour service rendu. La possibilité d'une fiscalité propre permettrait de financer des projets qui trouvent peu d'écho localement mais que le directeur du syndicat considère comme d'intérêt général. Il s'agirait par exemple de voter de consacrer 5% du budget total à la préservation du milieu aquatique. Actuellement, des financements de projets ponctuels relevant de cet objectif sont décidés. La fiscalité directe faciliterait le fonctionnement civique en allégeant la concurrence entre collectivités.

Directeur du syndicat mixte, 2004 : « *De plus en plus sur les Gardons on demande une fiscalité propre. Ca ne paraîtrait pas aberrant qu'on récupère de l'argent du m³ d'eau, c'est de l'argent qui va aux agences. L'agence nous en donne beaucoup. Ca pourrait être une fiscalité directe avec un contrôle. Parce que si tu n'as pas de fiscalité directe, tu trouveras de l'argent pour les inondations et pour la ressource en eau mais pas pour les milieux, parce que même si l'agence donnait 80%, il reste 20%. Les élus ont tellement donné sur les inondations, ils ne donneront pas les 20% alors que si tu as une fiscalité directe avec comme garde fou une proportion pour les milieux...*

Lors de l'élaboration du SAGE des Gardons, le bureau d'étude en charge de l'animation a employé une autre voie pour conforter le fonctionnement en mutuelle. Il a cherché à renforcer chez les élus le sentiment d'appartenance collective à une communauté de bassin. Le SMAGE a été créé en 1995 lors de l'élaboration du SAGE en promouvant une gestion patrimoniale de l'eau selon un compromis entre une logique civique et une logique domestique. Ce compromis permet d'accueillir les intérêts locaux. Il permet de légitimer l'action du SMAGE pour qu'une commune accepte de participer au financement de travaux dont elle ne bénéficie pas. Il s'agit de veiller, selon une logique domestique, à protéger les adhérents tel qu'aucun membre ne soit oublié dans la chronologie des travaux menés par la communauté. La conduite de travaux a ainsi participé au renforcement progressif de la légitimité du SMAGE. La possibilité de se porter maître d'ouvrage de travaux donne au syndicat une légitimité supérieure à celle obtenue par la conduite d'études (voir 2.3.1.1). La réalisation des actions constitue une épreuve de réalité qui confirme la compétence du syndicat et son rôle de chef de file dans la gestion du bassin versant.

La prise de compétence « travaux » s'accompagne d'une responsabilité plus grande pour le syndicat. Elle s'exprime en particulier dans le montant du budget des structures. Le budget annuel du SMAGE était de 5 000 000 € en 2005. Si le second contrat de rivière Orb est d'un montant d'un ordre de grandeur équivalent, soit 50M€ sur cinq ans, le budget du SMVO en 2005 était de l'ordre de 300 000 €. Plus généralement, le questionnaire diffusé auprès des animateurs de bassin versant montre une variation du budget annuel des structures de bassin de 100 000 € à 712 000 000 €, selon les compétences prises et la taille du bassin versant. Lors d'une réunion en 2005, un nouveau venu dans le comité syndical du SMAGE, Paul, souligne l'accroissement de la responsabilité déléguée au syndicat, lié à l'augmentation du nombre de membres et à l'obtention de subventions extraordinaires suite aux inondations. Guidé par un souci d'assumer cette responsabilité, il remet en cause le fonctionnement du syndicat.

Paul : « Pour l'avenir, il y a une rupture dans le fonctionnement du syndicat. Jusqu'à présent il fonctionnait sur un certain rythme. Les inondations ont complètement bouleversé la donne. Il y a un financement massif, une exigence de la part des populations et des pouvoirs publics, une implication accrue et plus étendue du SMAGE. Il faut comprendre qu'on ne peut pas fonctionner dans les années à venir comme on a fonctionné jusqu'ici. C'était très bien, M. X l'a dit, ça a fonctionné jusqu'à présent. Mais la méthode qui était valable avant on peut se poser la question s'il faut toujours la reconduire. Il y a une montée en charge du nombre et de notre rôle. ».

Mise à l'épreuve du fonctionnement domestique de la mutuelle par un nouveau venu

Afin de comprendre cette mise à l'épreuve, intéressons nous à une prise de décision qui apparaissait a priori anodine. Lors d'une réunion du comité syndical observée, la décision d'achat d'une voiture propre au syndicat a été mise au vote. Un membre s'est opposé à cette décision et a proposé l'indemnisation des salariés pour l'usage de leur propre véhicule. La discussion de ces deux options a mis en exergue des tensions du syndicat et des différences dans sa conception par ses membres. Cet épisode a donné lieu à un affrontement entre Paul, le « nouveau » qui met à l'épreuve le fonctionnement du syndicat et des « membres historiques » comme se qualifient certains élus.

Directeur du syndicat mixte : Souvent on discute de détails mais c'est du détail. C'est des débats qui partent sur un projet donné qui fait appel à un principe que certains comprennent ou pas. Le contextuel était très fort là.

Enquêteur : Dans toute réunion, on observe parfois une personne qui intervient sur un petit problème local et la discussion part sur ça alors que si tu parles de politique générale ou de gros projets, les gens n'arrivent pas à raccrocher.

Directeur du syndicat mixte : C'est là où les moyens sont importants, c'est là. Le travail qu'on a, c'est de faire que la discussion parte sur ces grandes orientations, c'est d'être capable de décliner ces grandes orientations⁷⁵. (...) On a eu il y a pas longtemps des réflexions sur l'avenir du syndicat et les compétences que l'on prend ou pas. On a fait des projections à 20 ans, on a dit, voilà si on prend la gestion des digues, voilà l'impact sur les cotisations et le devenir du syndicat. Ca c'est des choses comme sur la voiture où tout le monde est capable de parler, on est à un niveau général, même s'ils ne comprennent pas exactement ce que c'est un ouvrage de sur stockage par rapport à un bassin de rétention. Ils peuvent se dire est-ce que c'est vraiment au SMAGE de construire des gros ouvrages qui vont coûter des millions d'euros et qui vont pomper sur nos cotisations ou est-ce qu'on le laisse aux communes. (...) Finalement c'est toute la question de la gestion du personnel du syndicat qui est enjeu (dans l'épisode de la voiture).

Sur une question qui semble futile face à celles liées à l'engagement de sommes conséquentes pour des travaux sur la rivière, nous voyons se condenser toutes les inquiétudes de l'un des participants, Paul, et les éléments de mise à l'épreuve du dispositif politique de gestion des Gardons. Les discussions sur de grandes orientations sont parfois difficiles. Des sujets,

⁷⁵ On retrouve dans ce témoignage l'opération identifiée au 3.1.6 dans le travail des animateurs de bassin versant.

comme l'achat d'une voiture, peuvent catalyser les discussions et mettre en visibilité différentes conceptions du bien commun ou justifications de l'achat en référence à des critères généraux. Ce débat présente l'avantage de niveler les connaissances entre les participants puisqu'il n'exige pas de connaissance technique experte ou de connaissance fine de la situation locale. La discussion de l'achat de la voiture fait intervenir des arguments que maîtrisent les participants contrairement, par exemple, à une discussion sur le financement de la réhabilitation d'un ouvrage d'endiguement. La focalisation des discussions sur une « petite » décision, comme l'achat d'une voiture permet à tous d'intervenir. L'épisode de la voiture sera ainsi le seul moment d'intervention d'un technicien du SMAGE « touché » par la question. Des conceptions contradictoires de la vocation du SMAGE s'affirment lors de cet épisode. La mise en discussion d'une pièce de l'équipement du syndicat permet de questionner son architecture.

- Paul : De mon expérience, c'est moins cher de rembourser les frais. Au conseil général on a fait ce choix.
- Ingénieur d'un syndicat mixte départemental : C'est moins cher pour la collectivité mais pas pour l'agent
- Paul : Oui mais moi, je suis une collectivité. La personne prend moins soin du véhicule que si c'est le sien.
- Directeur du syndicat mixte : Nous sommes peu nombreux donc il y a un contrôle entre nous. (protestations contre Paul, débats en aparté, certains demandent de passer au vote)(...)
- Elu : Qu'une grosse collectivité ait beaucoup de véhicules et du mal à gérer mais ici ce n'est pas le cas.
- Technicien du syndicat mixte: On a régulièrement à transporter sur place des élus. Le véhicule c'est l'image du syndicat, je ne voudrais pas prendre quelqu'un que j'amène sur le terrain dans mon propre véhicule.
- Elu : On peut, plus se fier à la solidarité d'un petit groupe qu'à celle du conseil général.

L'intervention de Paul met en cause la justification de l'achat de la voiture. Paul fait valoir le coût pour la collectivité considérée comme un financeur. Dans l'intérêt général et vis-à-vis des « contribuables », il convient, pour lui, de minimiser ce coût. Le choix d'indemniser les employés se justifie pour le syndicat d'un point de vue civique, marchand et industriel (voir 1.1.2.2). En réponse, le technicien fait valoir la petitesse de la proposition de Paul dans le monde de l'opinion. La préservation de l'image du syndicat demande de se donner les moyens d'acheter un beau véhicule. Il fait par ailleurs valoir le sacrifice demandé aux employés. Son témoignage est appuyé par d'autres participants qui demandent au syndicat de prendre soin de ses membres. Ainsi, le directeur du syndicat, soutenu par un élu, fait valoir le principe d'une solidarité domestique. Selon ce principe les abus sont prévenus par un contrôle réciproque des membres conscients de leur appartenance commune.

Cependant, les relations de confiance avancées dans l'argumentation des anciens s'appuient sur des preuves qui ne sont pas accessibles à Paul. Elles ne sont pas de format public. Elles s'ancrent dans des actions passées auxquelles Paul n'a pas participé. Les animateurs de bassin versant construisent dans le temps et au cours de nombreuses interactions des relations de confiance avec les élus (voir 3.1.5.2). Lorsque des décisions doivent être prises rapidement, par exemple pour demander une demande exceptionnelle de subvention, les membres du syndicat s'appuient sur ces relations de confiance sans prendre le temps de passer l'argumentation de la décision à l'épreuve du débat collectif. Paul dénonce ce mode de fonctionnement, d'autant plus qu'il n'a pas accès aux preuves de confiance historiques. Sa dénonciation du mode de fonctionnement du syndicat donne lieu à une disqualification du poids de la technocratie (voir 3.1.1 et l'extrait dans l'introduction de la section 3.1.2)

L'intervention de Paul pose la question de la participation du nouveau venu. Comme dans le cas de Thomas (voir 2.3.3), l'accueil du nouveau permet de voir l'architecture de la communauté (Stavo-Debaugé, 2007). La tension ne provient pas seulement d'une divergence de point de vue mais aussi de la façon de faire de Paul. Le SMAGE s'appuie sur un modèle politique potentiellement problématique vis-à-vis des nouveaux. Le directeur du syndicat mixte présente l'attente de ce modèle vis-à-vis d'un nouveau venu.

- Directeur du syndicat mixte : Le problème est venu d'un nouveau qui a peut-être voulu aller un peu trop vite. En plus c'est quelqu'un qui travaille au service des impôts et donc qui a une certaine manière de voir et qui ne connaissait pas tout l'historique du syndicat Il n'a pas apprécié la situation suffisamment et s'est focalisé sur les voitures. (...) En faisant ça il remettait la compétence des autres élus en jeu en disant je mets le doigt là-dessus, vous n'avez rien vu jusqu'à présent. C'était très peu psychologique comme manière de faire. Ce que je veux dire c'est que c'est assez rare de se comporter comme ça pour un élu nouveau. Je pense que c'est dû à ses fonctions au service des impôts, très rigoureux. (...)

Enquêteur : Pour Paul ce n'était pas qu'acheter ou ne pas acheter la voiture, c'était aussi faire sa place là dedans.

Directeur du syndicat mixte : Il ne peut la faire nulle part en faisant comme ça. Déjà dans ses associations, il était au syndicat mixte des propriétaires, il démissionne de là bas aussi

Enquêteur : Il est sur une modalité de disqualification, ...

Directeur du syndicat mixte : qui ne peut pas être acceptée par des gens qui sont impliqués depuis longtemps. Ils ont été pris un peu de haut. Du coup, il n'a pas fait la phase d'observation qui est un peu nécessaire et que font les nouveaux élus quelles que soient leurs origines et leurs compétences, pour savoir comment ça marche. Comment ils doivent se positionner. Lui est arrivé avec son système en voulant montrer comment il faut faire. Ca aurait été pertinent sur un sujet pertinent, mais là ça l'a discrédité et les autres sont intervenus et du coup c'est normal, il a été un peu vexé je pense. C'est vrai que les réactions ont été assez vives et après, il n'est plus jamais revenu alors qu'il venait juste de se mettre en délégué pour s'impliquer (...)

Enquêteur : Est-ce qu'il faut aussi questionner l'accueil qui a été fait ? Parce que dans d'autres cas, il y a une clôture communautaire et on n'accepte pas les nouveaux

Directeur du syndicat mixte : De fait.

Enquêteur : C'est très difficile pour un nouveau de faire sa place.

Directeur du syndicat mixte : (...) Lui est arrivé et n'a pas cherché à avoir la relation, il a tout de suite essayé de marquer son empreinte. C'est comme ça que je l'ai ressenti et les élus aussi d'ailleurs c'est assez rare que les élus aient des relations vives de ce type là entre eux. C'était assez piquant. Ils étaient excédés. Il aurait mis 2 ou 3 réunions à voir un petit peu comment ça se passe et comment ça avance. Il aurait souligné des dysfonctionnements. C'était sa première réunion, c'est une manière de faire qui passe très mal dans le monde des élus c'est de prendre de haut. C'est vrai qu'il y a ce communautarisme vis-à-vis des nouveaux mais s'il y a un nouveau qui cherche à s'intégrer, il s'intégrera. C'est rare que ce soit aussi fermé que ça. Sur manière de faire a gâché ses remises en question qui étaient légitimes. Il n'a pas posé de question, il a donné des réponses. Après on aurait pu dire on prend la décision à la prochaine réunion et entre temps, on analyse ce qui est le moins cher mais passer un jour ou 2 à analyser des trucs aussi stupides pour gagner 100€. C'est pas à l'échelle des réunions, c'est ça qui a excédé les autres élus (...) En plus, c'est pas un élu, il a moins la conscience de ce que c'est un élu. C'est pas pareil entre des réunions d'élus et de propriétaires riverains. (...) Nous on a un a priori positif sur le personnel, les gens s'investissent alors que certaines collectivités parce qu'elles sont trop grosses ou parce qu'elles ont eu une histoire avec des laisser-aller, sont obligées de partir avec des aspects très durs sur plein de choses. Nous, on peut faire ça parce qu'on est une petite structure, on a embauché librement tout le monde. (...) Il y avait un problème car il n'était pas respectueux des autres.

Si « *les remises en question* » de Paul étaient « *légitimes* » et son ambition d'« *implication* » pour le bien commun louable, sa façon de les amener ne convenait pas. Il a manqué de « *respect* » aux autres participants. En critiquant ce qui est fait, il remet en cause la compétence des autres participants. Or, selon le mode de fonctionnement du syndicat, il ne peut en faire la preuve puisqu'il n'a pas accès a priori à des gages qui ne sont pas publics. Les membres du syndicat travaillent depuis plus de 10 ans ensemble. Ils ont eu l'occasion de faire des concessions réciproques pour permettre au syndicat de fonctionner. Ils ont accompli des actions considérées comme des réussites. Ils ont affronté des déceptions. Le nouveau intervient sans tenir compte de cette histoire. Il force un traitement en généralité du cas des Gardons et le met en équivalence avec le cas du conseil général. Son mode de participation n'est pas accepté. Un pré-requis est demandé, de prendre le temps de s'informer et de comprendre avant de juger. On lui demande d'être dans un premier temps non participant mais observateur pour tenir compte des singularités de ce cas. Or, Paul s'engage immédiatement d'égal à égal. Dans une grammaire libérale, qui abolit les ordres de grandeur, tout nouveau est doté des mêmes droits que les anciens et de la même considération. Le nouveau peut revendiquer de participer à la communauté au même titre que les autres dès son entrée. Dans le cas de la Lentilla comme celui des Gardons, le nouveau n'acquiert pas lors de son admission un statut de membre à part entière. Ce statut s'acquiert avec le temps, en faisant les preuves de sa contribution au bien commun. Le SMAGE s'est construit avec le temps, sur la base de relations familières, problématiques vis-à-vis des étrangers et de ceux qui ne veulent pas investir dans ce type de relations.

Ainsi, parmi les membres du SMAGE, il existe des tensions entre ceux qui conçoivent le SMAGE selon un modèle civique, comme un moyen d'optimiser les investissements ou de servir leurs intérêts et ceux qui ambitionnent la création d'une communauté de gestion de l'eau en patrimoine commun. Pour certains, le SMAGE n'est qu'une banque financière et un soutien technique pour résoudre le problème des inondations. Pour d'autres, dont certains membres historiques, il existe un réel enjeu de solidarité et de gestion commune de l'eau.

L'épisode de la voiture, qui pouvait apparaître anodin à première vue, m'a conduit à interroger le modèle politique du SMAGE en soulevant différentes questions : Comment accueillir le nouveau venu qui n'a pas accès à l'histoire du syndicat ? Quelle ambition de communauté faut-il assigner au SMAGE ? Il montre une différence d'engagement dans la situation de réunion entre Paul et d'autres élus. Paul apparaît tendu et inquiet de la responsabilité de décisions qui s'étendent aux « *contribuables* ». Cette inquiétude se traduit par un élargissement de sa palette d'arguments pour appuyer ses propos (« *le contribuable ne sera pas d'accord* », « *vous êtes riche, Monsieur.* ») allant jusqu'à une mise en jeu de sa personne sur l'épisode de la voiture : « *moi, je suis contre l'achat de la voiture.* » L'anxiété de la décision le conduit à être dans un état public de justification des décisions lors de la réunion. Il se tient bien droit sur sa chaise et est à l'affût des réactions des autres participants. Une telle tension du détachement peut être éprouvante sur la durée (Doidy, 2002). Différemment, d'autres élus paraissent plus relâchés et par moments dans un engagement familial. Ils semblent à l'aise. Ils sont confortablement installés sur leur chaise, plaisantent avec leur voisin, ne prêtent pas toujours attention aux discussions collectives. Ils basculent dans la justification ponctuellement lors des instants de décisions ou de certains débats mais ils se ménagent de longs moments de relâchement.

Sans soustraire la tension de la décision, les comités syndicaux apparaissent comme des lieux où les élus sont entre eux. Ils partagent des responsabilités et se comprennent. Or, comme le fait remarquer le directeur du syndicat mixte, Paul n'est pas un élu du peuple mais président

d'une Association Syndicale Autorisée (ASA) qui rassemble des propriétaires fonciers. Cette ASA est membre d'un syndicat mixte lui-même adhérent au SMAGE. Paul conçoit l'engagement politique dans un détachement constant alors que les élus semblent savoir que ce n'est pas tenable sur la durée et qu'il est nécessaire de se ménager des moments de relâchement. Paul se maintient dans un régime public de justification. Les questions qui le guident et qu'il pose à l'assemblée sont : quelles garanties de justice offre le dispositif SMAGE ? Quelle décision est juste ? Durant la même réunion, d'autres participants interrogeront le directeur du syndicat mixte sur la mise à disposition d'un parking lors du déménagement des locaux du SMAGE. Ils se soucient d'une atteinte à un bien du proche : l'aise dans l'accès physique au syndicat. Ce décalage des questions illustre à nouveau la différence d'engagement pragmatique entre les participants. On peut s'interroger : est-il légitime de se soucier de sa place de parking lorsque l'on a en charge des décisions communautaires ? Ce souci est celui de ne pas écraser la personne par sa charge collective. L'état de justification publique est éprouvant sur la durée. Le cas des Gardons montre la prise au sérieux du traitement des biens du proche et des tensions du passage à un traitement en bien commun.

3.3.1.3 La Lentilla : prolongement opportun d'une communauté

Le cas de la Lentilla présente une troisième configuration. Sur la Lentilla, la structure de bassin observée est la communauté de communes de Vinça Canigou. Cette structure n'a pas été créée pour la gestion de l'eau du bassin versant mais pour une gestion des déchets. Elle n'implique pas le conseil général comme c'est le cas des syndicats mixtes sur les deux autres terrains. Créée en 1998, elle n'a pris la compétence eau et assainissement qu'en 2004. Cette compétence consiste à assurer la distribution d'eau potable et l'assainissement aux communes membres de la communauté. Avant cette prise de compétence, il existait un syndicat intercommunal auquel quatre communes de la communauté adhéraient. Les quatre autres communes géraient indépendamment leur ressource en eau et leur assainissement en régie. Si la structure de bassin n'a pas été créée pour la gestion de l'eau, son territoire couvre bien la totalité du bassin versant du Llech et de la Lentilla. Les contraintes physiques des territoires de Montagne se prêtent bien à une organisation politique selon les limites d'un bassin versant qui correspondent à celles d'une vallée.

La communauté de communes de Vinça Canigou s'est constituée progressivement et étoffée selon un principe de subsidiarité lorsque certains enjeux ne pouvaient être traités au niveau communal. Lorsque des enjeux sont considérés comme d'importance communautaire, ils sont traités selon le modèle de mutuelle financière identifié sur les Gardons.

Un élu d'un autre bassin : « Sur Vinça ils ont eu l'intelligence de faire une communauté de communes qui parte sur des choses simples, peut-être bêtes et de construire sur ça. Nous, on a eu trop d'ambitions »

La délimitation des compétences a été un enjeu de discussion comme pour les autres structures analysées dans ce chapitre. Elle ne se posait pas en termes de création d'une structure mais comme une prise de compétences supplémentaires pour une structure territoriale qui avait déjà des attributs, des moyens d'action, des produits et des tensions. Une difficulté est apparue de manière récurrente, liée au poids démographique et financier d'une des communes par rapport aux autres. La ville de Vinça concentre la majeure partie de la population du territoire et induit un déséquilibre entre les partenaires. Elle fait peser un risque

de perte de souveraineté pour les autres membres. Le témoignage d'un élu reprend la tension identifiée sur le cas des Gardons entre des intérêts locaux et l'intérêt de bassin, qui privilégie un investissement dans des stations d'épuration à l'amont pour que l'eau soit de qualité à l'aval. Il rapporte les débats qui ont eu lieu pour la prise de compétence eau et décrit le fonctionnement de la communauté de communes.

- Un élu : *Ce qu'il y a de bien dans notre communauté de communes c'est qu'il y a des orientations politiques très différentes au niveau des maires et on n'en parle jamais. On sait que le maire de Rigarda est un sympathisant front national. Le maire de Baillestavy est un socialiste bon teint. Le maire de Vinça est UMP. Le maire de Velmanya est UDF. Tout ceci s'entend très bien.*

- Enquêteur : *C'est ce que me disait le maire de Rigarda, que dans une commune rurale ces divergences politiques générales ne ressortent pas.*

- Un élu : *pas du tout ou si peu. C'est ressorti mais généralement tout est rentré dans l'ordre. Quand on a pris la compétence de l'eau et de l'assainissement, on a réalisé qu'on ne pouvait pas continuer comme on faisait à Baillestavy à faire une régie communale. Ce n'est pas possible, on a tellement de travaux à faire. C'est impensable. C'est nous qui avons le plus de travaux à faire donc c'est nous qui avons le plus d'intérêt à nous noyer dans une communauté de communes et pas seulement dans une compagnie fermière. Ils ont des moyens plus importants que les notre. Le maire disait qu'on allait donner ça à une multi nationale. Tous les termes de la dialectique de gauche ressortaient. Velmanya c'est différent, dans le conseil municipal il y a des gens à droite à l'extrême droite, il y a UDF et UMP et il y a aussi des communistes et des socialistes. C'est super mélangé et dans les conseils municipaux on n'en parle pas. Quand il y a un vote chacun vote et il n'y a pas de discussion rien.(...) comme chacun connaît les idées des autres chacun sait que l'autre restera sur ses propres idées, on n'essaie pas de le faire changer, il n'y a aucune raison pour qu'on le fasse. (...) C'est ce qu'on a dit qu'ils nous aident à faire des stations d'épuration et on va donner une qualité d'eau tout à fait différente. Il est normal que ceux là participent à l'équipement dont ils vont bénéficier. (...) Les plus réticents pour la prise de compétence Eau et assainissement par la communauté de communes, ça a été Estover parce que c'est ceux qui en ont le moins besoin. Ils avaient refait entièrement leur station et leur réseau. Ils ont joué le jeu communautaire parce qu'ils n'avaient aucun intérêt à le faire. C'est une chose en communauté que j'ai remarqué que des maires qui n'avaient aucun intérêt sur la décision qui était prise, se ralliaient à la communauté. On peut le considérer comme un exemple de communauté qui marche très bien.(...) Hier, on a eu conseil de communauté, on était 25. Très peu s'expriment. Pourtant ce sont souvent des maires. Ou alors il faut qu'ils aient un intérêt particulier.*

On retrouve dans ce témoignage sur la constitution de la structure de bassin des éléments de la culture politique identifiée dans la partie 2, tels que l'ancrage dans une histoire et le poids des connaissances interpersonnelles. L'élu a décrit longuement dans l'entretien la période de la résistance et son influence sur la situation actuelle. On retrouve dans ce témoignage l'ambiguïté d'un fonctionnement communautaire qui revendique une identité et demande un sacrifice pour le collectif tout en acceptant des différences tant qu'elles ne remettent pas en cause le fonctionnement communautaire. La politique de la communauté de communes se construit par l'explicitation d'enjeux ou d'actions qui se révèlent communs. Elle n'est pas définie a priori. Il y a une mise en discussion et une construction d'un commun a minima. Les « orientations politiques très différentes » portées par les membres ne sont pas mises en discussion pour définir une politique commune. Les membres s'expriment s'ils y ont un « intérêt particulier ». Les décisions se déroulent par vote à la majorité donnant le même poids à chaque intérêt particulier.

Sur la Lentilla, la prise de compétence communautaire sur l'eau et sa concrétisation en 2004 a été motivée d'une part par la mise en œuvre du projet porté par les agriculteurs et les pêcheurs

et d'autre part par la politique de l'eau actuelle en France de gestion par bassin versant d'autre part. La communauté de communes est apparue comme l'outil pertinent de gestion par bassin versant. La possibilité du portage du projet par cette collectivité territoriale a conforté l'appui des partenaires institutionnels. Elle s'est donc portée maître d'ouvrage de l'étude du projet de pompage. Elle a mis en place un comité de pilotage de l'étude, dont la composition est proche de celle d'une CLE ou d'un comité de rivière. Cependant, il convient de rappeler qu'une partie des usages seulement a été déléguée à la communauté de communes (voir 2.2.3.2) étant donnée l'existence des ASA et la volonté des agriculteurs et des pêcheurs de garder du pouvoir dans la gestion de l'eau. Le dispositif s'oriente en 2007 vers une institution qui n'impliquerait la communauté de communes qu'au titre des usages domestiques et de l'assainissement.

Le cas de la Lentilla représente un des cas évoqués par le représentant des services de l'Etat en introduction de ce chapitre où « *la volonté locale est suffisamment forte pour qu'il existe des trucs hors ce qui est proposé* ». Sur la Lentilla, je n'ai pas observé l'appropriation d'un outil institutionnel mais l'adaptation d'outils existants et disponibles. Plusieurs personnes interrogées mettent en valeur cette approche de la gestion de l'eau qui s'appuie sur des outils présents et sans solliciter d'outil spécifique à la gestion de l'eau ou de procédure prédéfinie.

Président la fédération de pêche, 2004 « L'idée de la Lentilla, c'est sur la base d'un consensus, en faisant simple, on pouvait passer rapidement à une phase d'exécution et régler les problèmes. C'est vrai qu'on n'est pas passé par la voie administrative ni des contrats de rivière ni des SAGE. (...) Alors finalement des petits projets comme celui de la Lentilla, est parti un peu dans le désordre dans le fond mais à partir du moment où ça naît de la volonté des gens, on respecte un peu les idées et les attentes des uns et des autres. C'est peut-être les deux arguments qui étaient déterminant pour faire dans le fond. »

Ingénieur Chambre d'agriculture en réunion du comité de pilotage du projet, 2005 « C'est quelque chose qui n'est ni un contrat de rivière, ni un SAGE mais quelque chose de plus humain et plus opérationnel que ce que l'on a habituellement. »

Une technicienne du conseil général : « le SAGE et le contrat de rivière sont des outils réglementaires, juridiques qui permettent de faire des choses. Après, la question est de savoir ce que l'on veut faire, et il faut le meilleur outil pour le faire. On ne va pas dire on fait un SAGE pour faire un SAGE. Il faut dire qu'est ce qu'on veut et à partir de ce moment là, quel est le meilleur outil et finalement, de l'étude, il en ressort que l'on n'a pas besoin d'un outil juridique comme un SAGE qui est très mou en matière de concertation. L'enjeu est quand même important et si on arrive à faire un syndicat mixte et que ça marche bien, en concertation avec l'ensemble des structures qui sont sur place, etc... Pourquoi se mettre des contraintes juridiques dans les pattes alors que l'on peut a priori s'en sortir par ailleurs. »

Dans l'introduction, de cette section sur la discussion des compétences des collectivités de bassin, j'ai présenté ces collectivités comme l'outil exécutif de la mise en œuvre d'une politique locale de l'eau. Or, le cas de la Lentilla montre la présence d'un équipement exécutif sans équipement « législatif » ni contrat de bassin. Aucun SAGE ne vient mettre par écrit une politique de l'eau du bassin. En 2007 aucun contrat de rivière ne liait les partenaires. Le comité de pilotage de l'étude visant la discussion d'une politique de gestion concertée du bassin n'a vécu que le temps de l'étude. De même, dans le cas de l'Orb, comme celui des Gardons, les conseils syndicaux ont pris le pas sur la CLE ou le comité de rivière rarement réunis. Dans les dispositifs de gestion de l'eau, la présence d'un organe exécutif apparaît indispensable.

3.3.2 L'Orb : des pièces complémentaires et ajustées qui proposent différents formats de participation

La section précédente invite à décrire un comité syndical comme le lieu des élus. Etendons notre regard sur le dispositif de l'Orb au-delà de cette pièce, pour observer l'agencement de différentes pièces qui en composent l'architecture. Cette extension me permettra de discuter de pièces qui proposent une ouverture à un ensemble de participants et de biens plus large. Sur l'Orb, la première pierre de l'architecture de bassin versant a été posée à l'initiation du contrat de rivière en 1984. Puis différentes pièces se sont ajoutées. Dans cette section, il s'agit de regarder comment des pièces co-existent aujourd'hui pour constituer un dispositif de bassin versant qui fonctionne en mettant l'accent sur l'accueil différencié des régimes d'engagement qu'elles proposent, les compliments qu'elles reçoivent et les mises à l'épreuve qu'elles subissent.

Président du syndicat mixte « La réalisation globale du (premier) contrat est de 68% soit 2/3, c'est pas mal si on tient compte des besoins en temps qu'il a fallu pour lancer la machine, on a mis en place la structure et après il a fallu devenir opérationnel à un rythme de croisière. C'est comme un train, il faut le lancer, après qu'il soit lancé, les choses vont mieux. Je pense que le second contrat (...) devrait aller plus vite dans la réalisation, parce que la structure est en place, les habitudes, les pratiques sont prises. »

Trois pièces du dispositif de l'Orb seront successivement présentées : le comité de rivière, les comités consultatifs thématiques et un comité technique interbassin. Les deux premières présentent une ambition de participation des usagers et sont revendiquées comme organes de concertation ou participatifs. La troisième, dont l'invitation a été analysée au 3.2.1, se revendique comme un lieu de travail réservé à des spécialistes. Enfin, je présenterai l'usage d'une quatrième pièce : la rencontre au bord de l'eau. L'analyse de la lettre d'invitation au comité technique a donné l'occasion de décrire une situation où un animateur de bassin versant propose à des partenaires de les amener voir un problème sur la rivière, en marquant un arrêt sur leur trajet en voiture. De même, sur la Lentilla, lors d'un étiage sévère en 2005, les agriculteurs ont invité leurs partenaires à se réunir pour constater le faible niveau de l'eau. La description de cet événement me permettra de questionner la fonction et l'usage des rencontres au bord de l'eau.

3.3.2.1 Le comité de rivière : un lieu de reconnaissance mutuelle et publique

Le comité de rivière du premier contrat de rivière Orb était composé de 104 personnes dont 85 représentants de collectivités territoriales, 7 représentants de l'administration et 12 représentants des organismes professionnels et des associations. Ce comité n'a été réuni que deux fois : à la signature du premier contrat de rivière et à sa clôture en mars 2003. J'ai eu l'occasion d'observer la seconde réunion du comité d'une durée de trois heures. Elle a donné lieu à un bilan du premier contrat ainsi qu'à l'annonce publique d'un accord de principe entre les bailleurs de fonds sur l'élaboration d'un nouveau contrat et la validation des orientations techniques et financières de ce dernier. Cette réunion, organisée par le syndicat mixte de la vallée de l'Orb, s'est déroulée en quatre temps : une présentation de l'historique du contrat par le président du syndicat mixte, une présentation des actions accomplies dans les trois thèmes correspondant aux comités consultatifs par les élus responsables des comités, une présentation du bilan technique par le directeur du syndicat mixte et un technicien du conseil général et enfin un temps de discussions. Le cadre ainsi proposé a favorisé une succession de

monologues adressés à un auditoire plutôt qu'un débat contradictoire. La réunion a pris place dans une grande salle avec une tribune faisant face à des rangées de tables et de bancs, tel un amphithéâtre universitaire. A la table de la tribune figuraient de « grands » participants : un député, le président du syndicat mixte, le président du conseil général, un sous-préfet et le directeur régional de l'agence de l'eau. Ces derniers ont pris la parole pour de longs discours au cours de la réunion alors que la plupart des autres intervenants hormis ceux qui avaient des présentations programmées ont posé des questions courtes.

Le régime d'engagement de « justification » (voir 1.1.2.2) a été dominant. Des engagements de plus bas régime pouvaient intervenir ponctuellement dans un « mode mineur de la réalité » c'est-à-dire en parallèle de l'action principale (Piette, 2007). Le format des informations échangées est public et général. Le cas singulier de l'Orb a été traité en généralités. Par ailleurs, lors de la réunion observée, les critiques ont été rares et souvent minimisées ou rapidement évacuées, de même que les propositions novatrices. Les participants ont exprimé leur satisfaction et se sont félicités mutuellement du chemin parcouru. Ils ont valorisé des éléments considérés comme des réussites. Ainsi, le président du conseil général de l'Hérault introduit la réunion en disant : « *Dans cet ouest Héraultais, nous sommes dans l'exemplarité de ce qui a été fait* ». Le président du syndicat mixte a ensuite retracé l'histoire de la gestion du bassin selon une mise en récit valorisante et en insistant sur des dates clé comme la création du syndicat mixte. Plusieurs intervenants, dont des élus, ont lu un texte lors de leur présentation ou se sont appuyés sur un diaporama. Le comité de rivière n'est pas un lieu d'improvisation. Le régime d'engagement exploratoire y est peu invité. Les propositions présentées sont celles pour lesquelles il existe un consensus apparent a priori. Aucune décision n'a été mise au vote au cours de la réunion du comité. A la fin de la réunion, le président du syndicat mixte a sollicité l'accord oral des financeurs sur le projet de second contrat mais aucune décision n'a été actée. La fonction du comité d'être un lieu de décision collective, n'est pas utilisée.

Président du syndicat mixte: « La justification d'un second contrat est tout à fait démontrée. Je pense que nous aboutissons tous à cette conclusion. Il serait dommageable et même peut-être dramatique que nous nous arrêtons au milieu du chemin (...) Le SMVO s'efface maintenant, c'est aux trois signataires de dire si on continue ou si on s'arrête. »

Ainsi, le comité de rivière apparaît à l'usage comme un lieu de reconnaissance mutuelle (voir 1.2.4) et publique d'un bien commun et de son équipement. Les élus et les représentants des services de l'Etat expriment leur satisfaction du format de participation construit autour du contrat de rivière. A l'inverse, des représentants associatifs avancent des critiques. Ainsi, l'une des mises à l'épreuve observée lors du comité concerne le sentiment de l'un d'eux de ne pas être reconnu à sa juste valeur. Il remet en cause la composition du comité en formulant une demande pour en devenir officiellement membre.

Un représentant associatif « On est ici dans un comité de rivière, je vous remercie de nous avoir invité mais il faudrait rappeler que nous ne sommes pas membre de ce comité de rivière. »

Etant donné qu'aucune décision n'est prise par le comité, le fait d'en être membre n'apporte pas plus de poids dans les décisions prises. Cependant, cela constitue une reconnaissance de sa participation, revendiquée par le représentant associatif. Un élu lui répond qu'il a toujours été invité et écouté c'est-à-dire impliqué dans les débats mais sans être officiellement dans le comité. Les réunions du comité de rivière sont publiques et ouvrent la participation au-delà des membres. Les associations présentes dans les comités consultatifs y sont par exemple

invitées. L' élu est soutenu dans sa réponse par deux représentants associatifs qui se satisfont de la reconnaissance domestique qu'ils reçoivent. A l'inverse, la personne qui revendique exige une reconnaissance en droit et sur un modèle civique.

Les comités de rivière comme les CLE demandent une désignation de membres représentatifs. Leur composition doit être approuvée par arrêté préfectoral. Sophie Allain et Jean-Pierre le Bourhis ont discuté de la représentativité des membres des CLE (Le Bourhis, 1999) (p 73) (Allain, 2001b) (p59) (voir 1.2.2.5). Outre la discussion du poids accordé à certaines parties prenantes, pour Lebourhis, « la CLE est à la fois trop large et trop restreinte ». Elle est trop large, ce qui rend coûteux sa réunion et la discussion entre tous ses membres. Cependant, elle est trop restreinte puisqu'il manque toujours des voix. Le Bourhis observe comme dans le cas du comité de rivière Orb que la CLE a « une « géométrie variable » officieuse qui déborde beaucoup sur la composition officielle ». Le témoignage du directeur du syndicat mixte alimente cette analyse. Il exprime la difficulté de désigner des porte-parole d'usagers représentatifs étant donné le grand nombre d'associations présentes. Il souhaiterait que les associations se coordonnent pour effectuer ce travail de désignation comme le font les autres collèges des CLE.

Par ailleurs, le fonctionnement de réunion observée ne correspond pas au modèle délibératif assigné aux CLE, définies comme des « parlements locaux de l'eau » par certains participants et sur lesquelles les comités de rivière doivent se caler. Ainsi, l'ordre de grandeur civique puis technique des personnes est respecté dans les prises de parole. Ces deux registres de justification sont très présents accompagnés d'un registre domestique mettant en valeur la dimension patrimoniale de l'Orb. Le sous-préfet conclut la réunion en insistant sur l'ordre de grandeur des participants. Le comité de rivière maintient une hiérarchie entre élus et usagers au détriment du principe de collégialité selon lequel cette pièce est définie.

Le sous préfet : « Le mode de fonctionnement a prouvé qu'il était bon. Il y a une réelle concertation. C'est aux élus du peuple de prendre toujours la décision in fine. C'est normal que les assocs soient présentes il est capital que la population sache ce que nous faisons et fasse passer des messages à travers les associations aux élus. Nous avons donné un exemple de démocratie. »

Le travail demandé pour l'organisation d'une réunion (voir sur ce point 3.2) et l'usage qui en est fait expliquent le faible nombre de réunions tenues alors qu'une circulaire ministérielle de 2004 demande un rythme annuel de réunion. Le comité de rivière n'est pas utilisé comme un lieu de débat pluraliste ou de construction des décisions mais comme un lieu de reconnaissance publique, d'un ordre de grandeur des participants et des actions accomplies ou prévues. Ceci explique la désignation de ces réunions comme des « grandes messes » par un représentant associatif. A la signature du second contrat une cérémonie de signature a été privilégiée à l'organisation d'un comité de rivière (voir invitation au 3.2.1). On peut alors s'interroger sur les lieux du dispositif où se situent la concertation et la construction des décisions ? Le comité de rivière est accompagné d'autres lieux de discussion qui permettent, en particulier de descendre dans les régimes. Le comité syndical, présenté au 3.3.1 fait partie de ces lieux, il s'agit d'un lieu où les élus se retrouvent entre eux.

Michel, 2005 : « En grande réunion, vous n'avancez rien à certains moments. Il faut redescendre »

3.3.2.2 Le comité consultatif : un lieu intermédiaire du public pour une expression de la pluralité

Au cours du premier contrat de rivière Orb, le syndicat mixte a mis en place trois comités consultatifs thématiques, concernant la qualité de l'eau, les inondations et la mise en valeur du fleuve. Onze réunions ont eu lieu en six ans de contrat, qui permettent de discuter de l'usage de ces pièces. Lors d'un travail précédent, j'ai analysé l'engagement des participants dans la commission consultative inondation (Richard-Ferroudji, 2002).

Une première analyse en termes de pouvoir donné aux participants (voir 1.2.1) conduit à disqualifier cette pièce de dispositif. Non seulement elle se limite à une consultation qui laisse la décision aux élus du syndicat mixte mais surtout les consultés ont le sentiment de ne pas être écoutés.

« Des réunions qui nous paraissent plus ou moins manipulées, avec documents prêts à l'avance, propositions inchangeables. Avec des questions tabous qu'il est impossible d'aborder. Donc, ce n'était pas très intéressant qu'on mette des forces là dedans. » Un représentant associatif, 2002

« Nous ne sommes que des potiches ». Un représentant associatif, 2002

J'ai observé que la première critique, de limiter la participation à une consultation ne constitue pas une source de remise en cause de l'existence du comité. En effet, il répond à une demande d'une partie des acteurs de l'eau qui souhaitent exprimer leur avis sans être associé à la responsabilité de prise de décision selon une variation de la volonté de participation des associations en fonction de l'enjeu (voir 1.2.1.3).

Un représentant associatif : « Les élus sont les décideurs en définitive. Nous présentons les problèmes et les élus décident. (...) On ne demande pas de décider mais qu'on nous écoute »

La seconde critique est plus sérieuse puisqu'elle signifie que la consultation proposée serait mensongère. Elle met en lumière la difficulté de fonctionnement de cette pièce de dispositif. Le comité consultatif accorde un droit de parole mais ne garantit rien sur ce qui en sera fait si ce n'est l'assurance verbale d'être écouté. Il ne prévoit qu'un faible mécanisme de reconnaissance de la parole prononcée. Un élu soucieux d'une écoute des citoyens confirme ce manque de retour vis-à-vis des participants en exprimant la difficulté d'« apporter de l'information ».

Le président du syndicat mixte, comité syndical 2003 : L'important c'est d'écouter et déjà écouter c'est faire participer les gens qui parlent. Parce que s'ils nous apportent de leur expérience avec ce qu'elle a de bon et de moins bon, ce qu'elle a de vrai et ce qu'elle peut avoir de faux c'est déjà beaucoup et si on en tient compte dans nos décisions, certes ils n'ont pas participé au premier niveau dans la prise de décision. Mais la prise de décision est venue en partie grâce à ce qu'ils nous ont dit et déjà c'est les valoriser. Ce qu'il nous paraît plus difficile, c'est le phénomène inverse c'est-à-dire apporter, nous, de l'information.

La critique formulée en termes d'écoute pose la question de la reconnaissance de ce qui est dit dans le comité (voir 1.2.4). Alors, comme le souligne un représentant associatif certaines personnes préfèrent employer un autre moyen qui offre plus de garantie d'une prise en compte de la parole. Il s'agit d'aller voir le président du bassin dans son bureau en personne pour exprimer une doléance selon un modèle politique domestique plutôt que de se regrouper pour

défendre des intérêts communs en public. Le format proposé par le comité ne correspondrait pas à la culture politique d'une partie des habitants du bassin versant, qui selon certaines personnes auraient besoin d'un « *apprentissage de la démocratie* ».

Les comités de rivière et les CLE sont composés d'un nombre limité de membres dont la représentativité doit être argumentée. Dans le comité consultatif, cette exigence est levée. Ces comités permettent une ouverture vers d'autres biens autour d'un thème. La pluralité est principalement nourrie par les apports des acteurs associatifs. Aucun acteur n'est a priori disqualifié ou sélectionné pour participer. Tout le monde peut prendre la parole. Aucun jugement de valeur n'est émis sur ce qui est dit. Or, les participants attendent plus qu'une reconnaissance de s'être exprimés. Certains associatifs consacrent du temps à s'informer, à se coordonner, ils demandent une reconnaissance de leur contribution au bien commun. Or, ils ont un sentiment de mépris. Le directeur du syndicat mixte écarte l'accusation de mépris et insiste sur deux difficultés de faire avec ce qu'il a entendu. D'une part, des points de vue contradictoires ne peuvent pas tous être intégrés dans la décision. Que fait-on de ceux que l'on ne peut entendre ? D'autre part, il dénonce la « pertinence » de certaines paroles. Des participants demanderaient par exemple des travaux irréalisables techniquement ou hors la loi.

Le directeur du syndicat mixte, 2004 « Il y a une différence entre être écouté et être entendu. Être écouté, je ne suis absolument pas d'accord avec le fait qu'ils ne soient pas écoutés. Parce que j'écoute tout le monde. Mais lorsque les choix se font, on ne peut pas les entendre tous. Mais c'est peut être aussi parce que ce qu'ils demandent n'est pas forcément le plus pertinent. »

Ces difficultés sont soulevées par des membres du comité de façon plus virulente vis-à-vis de certains de leurs collègues dont ils disqualifient l'engagement. Ils dénoncent d'une part des manques de compétence et d'autre part des engagements dans un format revendicatif. Ce faisant, ils dessinent un format de participation attendu selon lequel le mauvais participant est : « *l'intégriste* », « *l'extrémiste* », celui qui « *bloque et monopolise les débats* », celui « *qui reste sur sa position* », « *l'exalté (qui) casse toute une ambiance positive* ». Ceux qui disent toujours la même chose sont dénoncés, sans prendre aux sérieux l'attente qu'ils portent dans cette répétition. A l'inverse, le bon participant serait celui qui est ouvert à la discussion, disposé à l'écoute, à la remise en cause et à faire des concessions. Ainsi, le Débriefing collectif de Concert'eau sur l'Orb a été l'occasion d'une discussion sur les comités consultatifs entre plusieurs participants qui s'accordent sur la limite de ce cadre de participation et sur la stigmatisation de personnes qui ne s'engagent pas dans le format qui convient. Le comité est critiqué en référence à un modèle délibératif.

Débriefing Concert'eau Orb – comparaison de la situation de jeu avec d'autres situations dans la gestion de l'eau.

Fa 1 -3: Ce qui s'est passé aujourd'hui, ça peut se passer entre techniciens, entre élus, ça peut se passer avec certaines associations raisonnées. Le problème c'est qu'on l'a dit tout à l'heure, il y a toujours des extrêmes au milieu. Des extrêmes côté bâtisseur aménageur tout béton et des extrêmes côté écologistes ou autre et là on arrive sur une frange de la population qui souvent est une minorité mais c'est elle qui bloque les débats et qui monopolise les débats. On n'entend qu'eux. Le problème c'est que ce discours constructif est limité aux gens déjà initiés (D'autres joueurs expriment leur approbation). Si on prend des gens non initiés, si on prend des non initiés avec une position tranchée, jamais, on n'arrivera à une telle réflexion. (...) c'est un brouhaha qui empêche le vrai débat. La négociation, il faut la mener avec plusieurs groupes de travail en parallèle. Il y a des gens qui commencent à décider au moment des débats et après petit à petit, on diffuse l'avancement des idées et on échange pour essayer de récupérer de

l'extérieur des amendements à ces idées. C'est comme ça qu'on construit une communication. Mais à vouloir, au niveau décisionnel, associer toutes les parties, je pense que c'est voué à l'échec.

Ré 1-3 : Pour le SMVO, on a fait des réunions des associations depuis 5 ans ou même 6 ans. On en a rien tiré, parce qu'il y a un ou 2 grands gueulards qui monopolisent la parole sur des points de détails. A la dernière réunion, on a parlé de la position d'un chemin qui passait au faubourg de Béziers et ça a fait un débat d'une heure qui n'a pas abouti d'ailleurs. Alors que le gars intelligent il dit : « il y a un problème qui me préoccupe c'est ce chemin, est ce que je peux avoir une réunion pour en discuter après ? » (...) On n'est pas là pour entendre pendant une heure quelqu'un qui dit toujours la même chose.(...) C'est fait pour calmer les gens.(...)

Do 1-3 : La négociation ne fonctionne qu'à partir du moment où on a des personnes qui arrivent à trouver un consensus entre elles. Si on a des personnes qui restent sur leur position, il n'y aura rien qui se passera. »

Selon ces témoignages, la concertation ne trouve pas sa place dans le comité. La fonction de ce dernier dans le dispositif serait celle d'un « défouloir » pour « calmer les gens ». Les prises de parole n'y formeraient qu'un « brouhaha » qui « pollue le discours ». Alors, les participants demandent d'autres lieux où la concertation serait possible. Un acteur associatif se prononce en faveur de réunions de travail en commissions avec deux élus, deux représentants des services de l'Etat et deux représentants associatifs, comme Fa 1-3 pour qui la discussion ne peut se passer qu'« entre techniciens, entre élus » et « avec certaines associations raisonnées ». Ils demandent des comités plus restreints qui faciliteraient la connaissance et la reconnaissance réciproque.

Un acteur associatif : « Il manque des séances de travail avec les élus et les associations autour de thèmes. »

Do 1-3 : On pourrait très bien faire déjà de la négociation et de la discussion entre usagers du même type. Il faut déjà mettre les personnes d'accord entre elles pour le même usage car je suis sûr que déjà tout le monde n'est pas forcément d'accord. Si par exemple, on mettait toutes les personnes qui gèrent l'activité canoë. Je pense que tout le monde ne serait pas forcément d'accord sur comment gérer l'eau etc. Parce qu'il y a aussi la perception des personnes et puis après à différentes échelles etc... Pour essayer à la fin de trouver le meilleur équilibre.

A la lumière de ces analyses, j'ai été amenée à désigner ces pièces de dispositifs comme lieux intermédiaires du public pour décrire le format de participation proposée (Richard-Ferroudji, 2002). Les fonctions assignées au comité d'ouverture à la pluralité et de publicité incitaient à les considérer comme des lieux d'hybridation sociotechnique tels des forums hybrides (voir 1.2.2.3). Les comités consultatifs donnent bien l'occasion d'une expression pluraliste et d'une exploration collective. Or, les observations montrent qu'à l'usage, ils peinent à accueillir une discussion et une hybridation. Le caractère consultatif ne fait pas peser l'exigence de composition de la pluralité exprimée et conduit souvent à une juxtaposition des paroles. Plusieurs participants arrivent en début de comité avec un texte d'intervention préparé et attendent l'occasion de le lire en exprimant un sentiment de mission accomplie à la fin de leur lecture. L'ouverture des comités consultatifs donne cependant la possibilité intéressante d'une expression de biens de différents niveaux. Les comités sont moins exigeants en termes de « montée en généralité » pour faire entendre sa voix et de publicité qu'un comité de rivière sans pour autant être des lieux familiers. Les biens exprimés parcourent une grande palette du proche au public. Ils accueillent la plainte d'un responsable de camping au risque d'une faillite personnelle au même titre qu'un débat sur les politiques européennes. Par ailleurs, les comités apparaissent comme des lieux de mesure des participants en préparation de négociations ultérieures. Les participants s'observent et se toisent dans ces lieux

intermédiaires du public avant de concerter en cercles plus restreints dans des lieux moins publics. Ces lieux permettent une montée en publicité de la parole des acteurs impliqués, un échange d'informations et le développement d'une connaissance réciproque. Ils occupent une place spécifique dans l'espace de gouvernance, intermédiaire entre des lieux de « débat public » et des lieux en cercles plus restreints.

3.3.2.3 *Le comité de suivi de la ressource en eau Orb : un lieu de travail entre spécialistes et une ouverture au-delà d'une communauté de bassin versant*

En 2006, une nouvelle pièce voit le jour dans le dispositif de gestion de l'eau de l'Orb. Il s'agit d'un comité technique de suivi de la ressource en eau. La première réunion du comité a été l'occasion de discussions collectives sur ses fonctions, sa composition et son fonctionnement.

Ce comité tire son origine de l'affirmation du caractère central du thème de la ressource dans le second contrat de rivière Orb. Cette affirmation s'appuie sur le constat d'une tendance à la hausse des prélèvements pour l'eau potable dans un contexte de croissance démographique et de développement touristique. Les gestionnaires posent, dans la lettre d'invitation au comité le diagnostic d'une « maîtrise insuffisante de l'équilibre besoins – ressources » (voir document 2 au 3.2.1). Dans ce contexte, le comité a pour objet de traiter du thème de la ressource en eau.

« Les missions à assurer par le comité technique seront multiples :

- Eclairer le comité syndical du Syndicat Mixte de la Vallée de l'Orb sur l'utilisation actuelle et future de la ressource en eau Orb, ainsi que son impact sur le milieu,
- Eclairer le comité syndical du Syndicat Mixte sur la définition d'une politique globale et cohérente d'utilisation de la ressource en eau Orb,
- Définir les cahiers des charges des études à lancer pour l'optimisation de la gestion quantitative et effectuer le suivi des études
- Coordonner les différentes politiques de gestion qui concernent la ressource Orb : Contrat de rivière, schémas directeurs AEP
- Favoriser la reconnaissance des enjeux liés à la gestion quantitative auprès des différentes catégories d'acteurs, dans l'Hérault et dans l'Aude
- Se doter d'un outil permettant le suivi de l'équilibre besoins – ressources à l'échelle du bassin de l'Orb
- Définir les modalités de gestion en situation de crise
- Prendre en charge le suivi et l'évaluation des actions qui seront réalisées. »

Extrait de la lettre d'invitation à la première réunion

Une ouverture au-delà de la communauté de bassin de l'Orb

Plusieurs missions assignées au comité correspondent à des missions d'appui technique d'un format classique : éclairer, définir les cahiers des charges des études, se doter d'un outil de suivi de l'équilibre des besoins ressources. D'autres missions endossent une dimension politique qui peut s'avérer délicate. La cinquième mission, par exemple, demande un travail au-delà de la communauté de bassin de l'Orb. En effet, la gestion de l'eau de l'Orb selon le périmètre du bassin versant rencontre des limites du fait de l'importance de transferts

interbassins (voir 1.1.1.3 et figure 4). La ressource en eau Orb est utilisée pour des usages à l'extérieur du bassin. Afin de prendre en compte cet enjeu, le comité se veut un lieu de discussion trans-bassin. Des gestionnaires d'autres périmètres hydrologiques y sont invités. Il ne s'agit pas d'introduire un nouveau périmètre de gestion mais de faire un lien entre plusieurs unités hydrographiques sur le plan technique. L'objectif affirmé est d'avoir un « regard sur ce qui se passe à l'extérieur du bassin versant » en gardant un centrage sur les enjeux de l'Orb. Dans le comité, seuls des techniciens des territoires extérieurs sont présents. Une pièce au niveau d'un espace plus large nécessiterait d'impliquer des élus des territoires ajoutés.

Cependant, la mission principale du comité reste la gestion de la ressource en eau Orb. Il se prête donc à un soupçon d'avoir pour objectif une réappropriation de toutes les ressources en eau de l'Orb pour les usages du bassin versant. La formulation des missions du comité veille à ce qu'il n'y ait aucune ambiguïté sur ce point. Par exemple, l'expression « ressource en eau Orb » est privilégiée à « ressource en eau de l'Orb » qui marquerait une appartenance. Le souci d'anticiper la disqualification était observable lors de la réunion. L' élu qui préside la réunion a souligné l'enjeu de l'appui de la démarche par les personnes présentes et a demandé de légitimer la démarche du SMVO à animer un tel comité. Il précise qu'il est soutenu par le préfet pour donner une légitimité civique au comité. Des élus comme des techniciens affirment à plusieurs reprises la légitimité du bassin versant de l'Orb comme périmètre de réflexion. Ils assoient ainsi la légitimité sur une double justification civique et technique. Ce faisant, ils sollicitent de la part des autres participants un engagement dans la justification selon ces grandeurs.

La fonction définie pour le comité est celle de concertation technique, si on se réfère à une échelle de participation sur le modèle de celle de Arnstein (voir 1.2.1.1). Il ne donne pas aux membres de pouvoir de décision d'action sur la ressource mais propose de partager de l'information et d'émettre éventuellement des avis collectifs. Le comité affiche une volonté d' « objectiver » ou d' « éclairer » les décisions sur la gestion de la ressource. S'il revendique de contribuer à la construction des décisions, il n'est pas soumis à la responsabilité de les assumer. Il n'a pas d'existence juridique. Il se rapproche d'un groupe d'experts philanthropes. Il n'a pas vocation à être public ni que ses avis soient publicisés. Il ne s'agit pas de travailler à faire reconnaître l'enjeu de la ressource mais d'en débattre entre personnes savantes et convaincues de cet enjeu. La question de la communication des travaux du comité vers un cercle plus large et donc de son articulation à d'autres lieux, n'a pas été résolue à ce stade.

Des pré-requis à la participation : des spécialistes de la gestion de l'eau ouverts au dialogue

Vingt-deux personnes sont présentes à la première réunion du comité : trois élus, huit techniciens ou cadres de collectivités territoriales, cinq représentants de services de l'Etat, deux représentants d'établissements publics, deux représentants d'usagers et deux représentants de sociétés privées. Les tables sont disposées en U. L'ouverture du U laisse la place à un écran de projection pour une présentation de l'enjeu de la création du comité par le directeur du syndicat mixte en début de réunion. L' élu qui anime la réunion figure à la pointe du U. Les places des participants ne sont pas prédéfinies. Ils sont invités à se présenter au cours d'un tour de table initial. L' élu mis en avant par son statut de président de séance, sa place dans la salle et sa prise de parole introductive, rétablit une égalité avec les autres participants en affirmant son incompétence technique et en explicitant la limite de son intervention à un rôle d'animateur de la réunion. Cette première description permet de dégager deux caractéristiques du comité. Il apparaît comme les comités consultatifs comme

un lieu intermédiaire du public ouverts à la pluralité. Cependant, sa composition minimise l'ouverture à des spécialistes tout en favorisant une interaction sur un format délibératif. Les initiateurs manifestent un souci d'exhaustivité des participants sur l'enjeu défini. Cependant, ce souci rencontre deux pré-requis qui limitent l'ouverture du comité : une compétence technique et une capacité au dialogue. Ces pré-requis rencontrent les attentes exprimées dans les critiques des comités consultatifs exposées dans la section précédente.

Le premier pré-requis est celui de compétence technique dans la gestion de l'eau. Cette exigence a été mise en lumière par le président de séance, un élu, lorsqu'il définit son rôle dans le comité comme animateur, caution de l'enjeu politique, candide apprenant et curieux à titre intellectuel en concluant par « *Je mourrai moins bête* ». Par sa présence, il gage du souci d'empêcher une dérive technocratique du comité tout en assumant son format technique. Les débats qui prennent place lors de la réunion réclament des participants d'être « initiés » et d'avoir un certain niveau de connaissance technique sur la gestion de l'eau qui se manifeste dans le langage employé. Une connaissance commune sur la ressource en eau Orb n'est cependant pas exigée mais à construire. Les participants présents ont une habitude de ce format technique de réunion, ils n'éprouvent pas de difficulté à mettre en forme leurs propos.

Le second pré-requis est la capacité d'engagement dans un format délibératif en visée d'un intérêt général. Les participants ne peuvent se limiter à exprimer leur point de vue, ils doivent accepter de communiquer c'est-à-dire d'interagir par le médium du langage en vue de se coordonner. Les associations qui participent sur un mode uniquement revendicatif ne sont pas conviées de même que les élus qui ne sont pas convaincus de l'enjeu de s'investir dans la gestion de la ressource en eau. L'absence de certains élus non initiés ou non « éclairés » permet la disqualification de leurs pratiques au cours de la réunion.

La première réunion du comité est l'occasion d'une mise à l'épreuve de sa composition. Les élus et des représentants des services de l'Etat et des établissements publics ont occupé la plupart du temps de parole. Si les premiers n'ont pas la légitimité technique, ils sont garants politiques. Les seconds remplissent les deux critères de légitimité : compétence technique et format d'intérêt général. Les représentants d'usagers et de sociétés privées à l'inverse doivent justifier leur participation. Ils sont soumis à un soupçon d'intéressement.

Soupçon sur la participation des vendeurs d'eau et enjeu d'accueillir des biens divergents dans le débat

Deux représentants de sociétés privées sont présents lors de la réunion. L'un d'eux a participé pour le compte du SMVO à plusieurs études sur le bassin versant. Il a une bonne maîtrise des connaissances techniques sur le périmètre. Il est amené à intervenir à de nombreuses reprises dans le débat pour apporter des précisions ou des informations complémentaires. Il intervient par ailleurs pour exprimer les contraintes que rencontre sa société de répondre à un double objectif d'écrêtement des crues et de soutien d'étiage dans la gestion d'un barrage. Au cours de la réunion, il bascule entre plusieurs régimes d'engagement. Il cherche à accomplir ses objectifs de gestionnaire d'ouvrage. Mais la plupart du temps, il adopte le format du comité et intervient dans un registre technique et en visée d'un bien commun. Il semble satisfait d'intervenir dans ce format et non pas uniquement comme représentant des intérêts de son

employeur⁷⁶. Il travaille à légitimer sa position de partenaire et à se détacher d'une image de « *vendeur d'eau* ». Or, la plupart des participants au comité dévoilent cet objectif comme soubassement de toutes ses interventions et n'entendent ses interventions qu'en perspective de cet intéressement. Le soupçon est accentué par la parution d'articles dans la presse peu de temps avant la réunion disqualifiant des actions de sa société.

En tant qu'observateur, on constate que les interventions de cette personne sont bien du registre de la justification mais portent un bien commun différent de celui promu par les autres participants à la réunion. Le « *vendeur d'eau* » avance un compromis industriel marchand. Sa présence apporte une pluralité politique et met à l'épreuve le discours dominant dans la première réunion qui promet une gestion intégrée et une protection du milieu aquatique (Pour une présentation des arguments de ce registre, voir 3.1.4.3). Sa présence rend plus difficile à atteindre l'objectif d'élaborer des avis communs mais elle favorise le débat. De même, la présence « *d'urbanistes* » est pointée du doigt par un participant. Au cours de la réunion, des tensions apparaîtront entre des acteurs de l'eau et des acteurs des « *territoires* » qui portent une politique où l'eau est rarement en enjeu central. Ce traitement tend vers une exclusion en faisant courir le risque au comité d'une fermeture à la pluralité au profit d'une certaine conception du bien commun.

Le soupçon de défendre un intérêt particulier pèse de manière différente sur les participants, selon la connaissance réciproque qu'ils ont les uns des autres et l'enjeu porté. Le soupçon ne pèse jamais sur les représentants des services de l'Etat, alors, que leur engagement prend souvent la forme d'un plan qui peut se soustraire à la justification d'un bien commun, lorsqu'il s'agit d'appliquer une réglementation à la lettre. Une personne de l'agence de l'eau, par exemple, ramène à plusieurs reprises le débat sur les eaux souterraines dont elle a la charge dans son poste. Elle peut s'engager pour satisfaire les objectifs assignés à sa fonction, quitte à focaliser la discussion sur des points qui ne sont pas « *d'intérêt général* ». J'ai également observé que dans cette réunion, les pêcheurs ou le représentant de la chambre d'agriculture ne semblent pas soupçonnés d'un engagement stratégique dans le comité à l'inverse des « *vendeurs d'eau* ». Les pêcheurs bien que faiblement concernés par les enjeux quantitatifs, sont invités « *par habitude* », comme le fait remarquer un organisateur de la démarche mais également dans un souci d'« *exhaustivité* ». Le soupçon est levé par une confiance interpersonnelle construite lors d'interactions précédentes. Les participants se connaissent pour la plupart avant le comité. Les organisateurs jouent un rôle de passeur (voir 3.1.8) pour l'accueil des nouveaux venus et en particulier ceux de l'extérieur du bassin de l'Orb.

Aussi, lors de cette première réunion, la plupart des participants qui n'ont pas fait leurs preuves, restent à l'écoute et interviennent peu. Ils attendent avant de s'engager ou d'estimer qu'il n'est pas pertinent pour eux de participer au comité. A la fin de la première réunion, une feuille circule qui permet de s'inscrire dans des groupes de travail. L'inscription de leur nom sur la feuille engage les participants plus en avant par une promesse de participation future. Ainsi, un second « *vendeur d'eau* » a sollicité le directeur du syndicat pour être présent au comité. Il n'interviendra qu'une fois au cours de la réunion, pour donner l'information que sa société avait fait un modèle local de la nappe alluviale. Il est donc bien intervenu au format du

⁷⁶ Cette analyse est renforcée par la rencontre de personnes ayant quitté un travail en bureau d'étude dans un souci de ne plus être contraint par un objectif de rendement mais d'assouvir une vocation de promouvoir une bonne gestion de l'eau voir 3.1.4.4.

comité en apportant un élément technique et en se plaçant comme délégué, bras technique des collectivités. Il se garde ainsi d'être disqualifié comme son collègue. Il ne se soumet pas à l'épreuve du collectif. Il écoute les débats et profite des moments avant et après la réunion pour discuter avec certains partenaires et les solliciter pour une rencontre en comité restreint.

En conclusion, le comité technique apparaît plus propice au dialogue que le comité consultatif et plus propice à l'exploration que le comité de rivière. Pourtant, une même demande arrive en conclusion de « redescendre » vers des lieux en comité plus restreint. Il s'agit alors de descendre d'un cran encore dans l'analyse pour considérer des pièces qui allègent l'épreuve de jugement.

Directeur du syndicat mixte : « Les "vraies" discussions se passent ailleurs, en cercle plus fermé, sans doute. »

3.3.2.4 La rencontre au bord de l'eau : se rapprocher de l'objet de discussion

Do 1-3 Débriefing à froid : « Souvent, j'ai le sentiment que tu as la réunion de travail et après, dans le repas qu'il peut y avoir, tu arrives parfois même plus à avancer qu'au moment de la réunion. Au moment de la réunion, tu as des discussions sur les thèmes, sur les positions et au moment du repas, c'est plutôt la phase d'analyse des propositions et à se dire « tiens, éventuellement, il faudrait partir là-dessus » (...) Aller ensemble au bord de la rivière ou le repas après, sont des moments cruciaux (...) Ca a à voir avec notre société et son fonctionnement. Quand tu te retrouves dans une réunion de comité de pilotage autour d'une table, t'as le sentiment que les personnes sont vraiment plus dans leur rôle, par exemple représentant de l'agence, représentant de l'ASA, etc. Tu te rends compte que dans d'autres situations autour de ça, tu as certaines barrières ou certains murs qui tombent plus facilement, notamment dans un repas au restaurant ou quand tu vas sur le terrain. (...) Le contexte est différent, tu te retrouves plus face à une personne et les échanges semblent plus aisés. »

Dans ce témoignage, Do 1-3 distingue différentes situations. Il qualifie d'une part les réunions de travail qui donnent lieu à une affirmation de « position » et dans lesquelles la personne est tenue à un « rôle ». D'autre part, il y a l'« après », le « repas » ou le moment où l'on va « ensemble au bord de la rivière ». Ces moments favorisent selon Do 1-3 une réflexion et une exploration de solutions (« Tiens, éventuellement, il faudrait partir là-dessus »). Ils donnent l'opportunité d'une participation en « personne » (voir 1.3.1). Le cadre des régimes d'engagement montre sa pertinence pour qualifier les discussions qui prennent place au sein des différentes pièces, non pas que certaines soient plus « vraies » que d'autres comme les qualifiait le directeur du syndicat mixte dans la section précédente mais qu'elles se soumettent à différentes exigences. Le moment du repas favorise une descente dans les régimes d'engagement pour accueillir des gestes de familiarité. Il allège l'épreuve de jugement et permet une exploration de solutions. Le témoignage de Do1-3 contredit une analyse qui en ferait le moment privilégié d'un engagement stratégique. En effet, il s'affirme comme un moment d'adaptation des objectifs et d'accommodement. Il participe à la venue de la satisfaction d'un objectif en permettant des ajustements entre participants.

Au fil des analyses présentées dans la thèse différentes pièces de ce format sont apparues. Le comité de rivière est suivi d'un apéritif ; le comité technique d'un repas puis d'un arrêt au bord de l'Orb pour voir un problème. Lors des enquêtes, ces moments n'apparaissent pas au premier regard mais se donnent à voir subrepticement. Les enquêtés ressentent le besoin de les évoquer pour expliquer des changements ou des déblocages de situation. Do 1-3 qui

travaille à l'agence de l'eau raconte qu'une situation s'est débloquée le jour où il est allé voir les canaux et les terres irriguées avec un président de canal. Depuis, il a « *des assez bonnes relations avec les personnes qui sont présentes là bas (...) même si on n'est pas d'accord sur différents points, on arrive quand même à discuter.* » Par la visite sur le terrain ou le repas, l'interlocuteur prend de la consistance et n'est plus seulement considéré en statut mais en personne. Il peut exprimer sa relation personnelle et singulière avec la rivière. Aller sur le terrain avec quelqu'un implique de se frotter à ses difficultés quotidiennes et permet de comprendre ses soucis. Alors, cela peut être considéré comme un risque de compromettre le bien commun. Comprendre les soucis d'une personne incite à l'empathie et à l'arrangement avec la règle. Certains n'acceptent pas de se prêter à ce format d'interaction comme en témoigne Yves.

Yves à propos de certains fonctionnaires : « *Tu leur proposes d'aller sur le terrain, ça les choque* ».

Un fonctionnaire peut être réticent à une confrontation physique avec les cas qu'il traite dans ses dossiers de peur de céder à une émotion et que la sollicitude s'impose à la préservation de l'intérêt général ou que la complexité observée remette en cause la représentation simplifiée qu'il en a fait. A l'inverse, un gérant d'association de canyoning privilégie cette modalité de coordination en disqualifiant les personnes « *qui ne sont pas sur le terrain, qui ne rencontrent pas les gens de terrain* ».

Gérant d'une association de sports d'eau vive : « *C'est plus dans un esprit nous les pêcheurs on n'aime pas ceux qui ne sont pas pêcheurs et on les emmerde tant qu'à faire, sans réelle concertation sur le terrain ou rencontre avec nous. Sur la plupart des canyons du département, je n'ai jamais vu un pêcheur. (...) Il y a plus des incohérences liées à des démarches politiques mais pas réellement de rencontre de terrain (...) Ce qui me gêne le plus là dedans c'est les gens qui pondent des textes et des arrangements et qui ne sont pas sur le terrain, qui ne rencontrent pas les gens de terrain. Ce n'est pas cohérent. Qu'un pêcheur vienne me voir et qu'il m'explique que je l'empêche de pêcher. S'il veut, je vais lui faire voir où sont les poissons. Je plonge souvent dans le Llech avec un masque, je sais où sont les truites, il y a des morceaux comme ça. (...) Il a toujours été dit que les pêcheurs n'aimaient pas les autres qui naviguaient. C'est des guéguerres qui remontent depuis le début du siècle entre les pêcheurs et le kayak. C'est idiot. C'est un cours d'eau, il a sa ligne, si ça le gêne, on s'écarte. Ou s'il nous empêche de passer, il la ressort, on passe, si un tronc d'arbre passe sur la rivière, il doit la sortir aussi. Si on n'est pas d'accord, on vient on en discute. « Fais-moi voir comment tu fais et je te ferai voir comment je fais. » C'est des problèmes à 2 balles. (...suite à l'invitation à participer à Concert'eau) Je ne viendrai pas ça va me gonfler, c'est trop mou, c'est du blabla ça me gonfle. Je vais rester terre à terre le jour où j'ai un problème je vais voir la personne concernée et on s'arrange. Le blabla comme ça je n'y crois pas. C'est bien qu'il y ait des gens qui y croient et qui le fassent. Si j'y vais, je vais mettre le bazar, ce n'est pas la peine. (...) Je dis nous car mon associé pense comme moi, on a fait notre choix de fonctionner, de balayer devant notre porte plutôt que de faire des choses qui pour nous ne régleront pas les problèmes de terrain quotidiens. Je n'ai pas que ça à faire que d'aller me coller des réunions et des réunions et des réunions. On a essayé à une époque. On a fait partie de PMVA (Plan de Mise en Valeur Aquatique) sur l'Aude. C'est toujours les mêmes réunions, c'est toujours les mêmes mecs qui vont se bouffer le nez qui règlent leurs comptes. C'est des trucs qui ne me vont pas du tout, c'est un choix. Il faut que ce soit parallèle, il faut qu'il y ait des gens qui restent sur le terrain pour que quand les autres discutent il se passe plein de trucs. »*

Cette personne privilégie un traitement pragmatique de chaque « *problème de terrain quotidien* » en sollicitant des arrangements. Il dénonce le « *blabla* », c'est-à-dire la mise en

mot. Il privilégie l'action. Son témoignage montre comment dans une rencontre en face à face au bord de l'eau les problèmes se résolvent, non pas en verbalisant un accord mais en faisant voir « *comment on fait* » pour s'accommoder mutuellement de la présence physique de l'autre. La coordination tient compte des biens de plus bas niveaux comme l'aise de son interlocuteur. Il dénonce les moments d'interaction proposés auxquels il n'ambitionne pas de participer alors que ses participations précédentes n'ont pas été satisfaisantes. Son témoignage invite à favoriser dans le dispositif des interactions de formats différents, des réunions telles que les rencontres au bord de l'eau.

« *On va aller la voir cette rivière !* »⁷⁷

Les rencontres au bord de l'eau rapportées par les enquêtés correspondent parfois à une saisie d'opportunité, d'autres fois, elles sont programmées et préparées. Des participants à une réunion peuvent profiter de cette occasion pour discuter d'un autre sujet ou prendre des nouvelles les uns des autres. Ils peuvent décider à ce moment là d'aller voir un problème sur la rivière après la réunion. A l'inverse, sur la Lentilla, alors que la rivière est à sec en août 2005, un président d'ASA invite les partenaires institutionnels à venir la voir pour comprendre la situation. Analysons cet évènement et la motivation du président à proposer une pièce de ce type qui cadre la situation de façon différente d'une visite impromptue dans la foulée d'une réunion.

- *Président d'ASA: Cet été tout le monde est monté quand même. La DDA est montée. On a eu tout le monde. Les pêcheurs sont montés, on a fait une réunion avec tout le monde sur le terrain (...) sauf le maire. Voilà. (Le chef du service eau de la DDA) est monté, le patron des pêcheurs est monté. Pas (le président de la fédération de pêche) mais le CSP, le conseil général, un représentant de la sous-préfecture et tout. On a fait une réunion sur le terrain comme il faut. On a mis le paquet. Sauf le maire bien sûr, si c'est moi qui invite, je ne l'invite pas. Voilà. Je l'inviterai quand je jugerai bon.*

- *Enquêteur : Sur le terrain c'est-à-dire ?*

- *Président d'ASA: On est monté au bassin et à la prise d'eau.*

- *Enquêteur : Ca permet aux gens de la DDA de voir*

- *Président d'ASA: Dans la mesure où le maire raconte des conneries j'amène tout le monde le voir. Moi je ne cache rien.*

- *Enquêteur : Il disait quoi ?*

- *Président d'ASA: Que j'avais de l'eau. Alors on est monté voir.*

Dans le témoignage du président d'ASA, la visite de la rivière est utilisée comme preuve dans une mise en cause de sa parole par un maire. Les discours sur la rivière, tel l'état de pénurie sont remis en cause, alors, il convient d'aller au bord de la rivière pour en faire la preuve et constater collectivement l'état de pénurie comme « *vrai* » (voir infra). Il insiste dans sa description sur le choix du public invité à cette démonstration. D'une part, il se veut exhaustif en invitant « *tout le monde* » pour juger de ses actes et constater une faute de reconnaissance. D'autre part, il exclut celui qui le met en cause dans l'assec de la rivière. Ce faisant, il ne le reconnaît pas en retour en estimant qu'il n'a pas à se justifier devant lui. A l'inverse il reconnaît les personnes invitées auprès de qui il estime qu'il a à se justifier. Cet épisode participe d'un rapport de force entre l' élu et le président du canal. Ce rapport de force peut

⁷⁷ Extrait du test en laboratoire N°2 de Concert'eau, alors que la discussion ne trouvait pas d'issue.

être lu comme la confrontation d'intérêts contradictoires ou comme une épreuve de grandeur dans un monde de la gestion de la Lentilla. D'une part, le président de l'ASA exclut le maire, qui n'a pas l'opportunité de faire valoir ses intérêts. D'autre part, il en fait un être petit en montrant que l'on peut se dispenser de sa présence voire qu'elle serait néfaste à une bonne gestion de l'eau puisqu'il « *raconte des conneries* » alors que lui « *ne cache rien* ».

Ainsi, dans une telle situation de rencontre au bord de la rivière, l'engagement en plan et la justification occupent une place importante. Mais, à la différence du comité de rivière par exemple, l'objet représenté dans l'argumentation est présent pour mettre à l'épreuve de réalité les dires des participants. L'eau n'est pas représentée mais présente. De façon analogue, le président d'ASA invite les agriculteurs à venir voir la rivière pour justifier des restrictions d'eau et écarter une accusation de privation intentionnelle.

- *Le garde vanne : « Cet été, on a convoqué tous les agriculteurs, on les a fait monter au bassin pour montrer où était le problème, on avait vraiment pas d'eau donc on les a fait venir, on leur a montré que le bassin avait du mal à se remplir, de prendre conscience qu'il fallait vraiment couper les champs qui étaient arrosés. S'ils n'avaient pas d'eau, c'était que ce n'était pas notre faute. C'était que la rivière ne coulait plus*
- *Enquêteur : il a fallu les faire monter pour qu'ils vous croient*
- *Le garde vanne : pas pour qu'ils nous croient mais pour marquer un coup. Ils avaient encore des fruits et c'était début août donc il fallait vraiment faire prendre conscience que le cas était vrai.*

Le président de l'ASA en invitant les partenaires au bord de la rivière a reconnu la critique qui lui était faite par les pêcheurs de prendre toute l'eau. Cependant, il a souhaité se justifier de ce captage par le faible niveau d'eau et en faire la preuve en conduisant les partenaires sur les berges de la Lentilla. Cette visite de la rivière a conduit à une évolution différente de l'épreuve posée par le manque d'eau. Le Garde Vanne explique que la situation du point de vue ressource disponible était la même qu'en 2001, où un constat de tournée avait été fait par la police de l'eau et qui avait abouti à une réunion chez le préfet. La visite de la rivière en 2005 a participé à la prévention d'un conflit potentiel.

Enquêteur : Cette année, ce n'est pas remonté chez le préfet comme ça l'a fait les autres années ?
Garde vanne : Depuis qu'il y a le projet de pompage, ça s'est peut être un peu plus calmé. C'était pareil (que les autres années). C'était vraiment sec et on a eu un peu moins de problèmes que les autres années. Une année c'était quasiment comme ça et la fédération de pêche était montée, ils étaient venus calculer le débit avec leur appareil, ils avaient pris des photos. (Le président du ruisseau) avait été convoqué chez le préfet. Cette année, c'est la même chose. Je ne sais pas si c'est le type de la DDA qui était venu et le conseil général et la fédération de pêche qui étaient venus ici. C'est passé un peu plus à l'as, c'est un peu mieux passé. Parce que le problème était le même que les autres années

La visite au bord de la rivière permet de « *marquer le coup* » de manière différente qui correspond plus à la culture politique locale qui privilégie une résolution sans solliciter de publicisation (voir 2.3.1.3). Cette pièce participe au dialogue autour du projet de pompage comme un moment de reconnaissance mutuelle des partenaires. Le président de canal se justifie par rapport au bien commun. Les partenaires acceptent son argumentation. La réunion se doit d'être provoquée puisque aucune autre occasion de rencontre n'existe dans ces moments de crise. L'institution inter usagers en projet (voir 2.2.3.2) permettra de formaliser ces rencontres dans la durée en ajoutant une nouvelle pièce au dispositif. Elle devra en outre

être complétée par l'installation d'instruments de mesure du débit de la Lentilla pour indiquer les dépassements d'un seuil conventionnel en dessous duquel le pompage est déclenché. En l'absence de cet équipement, il convient encore d'aller voir la rivière.

Par ailleurs, sur la Lentilla, des visites de rivières ou de canaux pourraient être utilisées pour traiter un élément de tension identifié en conclusion de la partie 2 : l'accueil des nouveaux pour les faire advenir à la communauté. La description des cas montre l'existence de visites occasionnelles. D'autres peuvent être organisées de façon régulière et s'accompagner de supports pédagogiques. Stavo Debauge et Trom présentent l'usage de visites pour mobiliser l'attention sur un bien commun et constituer une communauté dans le quartier du vieux Lyon (Stavo-Debauge et Trom, 2004). Une association a travaillé à mettre en visibilité la grandeur patrimoniale de ce quartier pour le sauver d'une entreprise de modernisation. Ils notent que le format de la visite constitue un « mode d'appropriation d'un environnement dressé comme propriété commune ». Des dispositifs pédagogiques sont installés pour maintenir une « reconnaissance vivante d'un bien commun » et s'assurer d'un apprentissage du public. Les dispositifs assurent l'inscription matérielle du patrimoine dans le monde. Il s'agit alors de considérer et de développer pour la gestion de l'eau de telles pièces, en ouvrant les berges ou les chemins au bord des canaux au public ou encore en créant des parcours verts.

Des visites organisées de la rivière et des canaux apparaissent comme des pièces de dispositif intéressantes qui permettraient de renforcer l'architecture de la communauté. Elles rencontrent cependant des limites. Stavo Debauge et Trom notent que les visites entraînent des contraintes pour les habitants qui doivent se soumettre aux conventions qui assurent l'apprêt des lieux à l'exigence de la grammaire de bien commun. Ils observent des irritations et des insatisfactions dans le cours de la vie quotidienne, dues au passage du public et à la nécessité de respecter certaines obligations. L'ouverture au public d'un lieu peut entrer en tension avec les usages qu'en font les habitants. Dans les Pyrénées-Orientales, un projet de chemin de promenade au bord des canaux, ouvert au public, est en cours. Sa création est confrontée à la difficulté de concilier cet usage patrimonial avec un usage productif.

Cette section a présenté des pièces d'un autre format que celui d'une réunion formelle. Elles proposent, pour certaines, des situations moins exigeantes quant à une montée en généralité ou en publicité. D'autres mettent les participants en présence de l'objet de discussion. Cette mise en présence met à l'épreuve la représentation qui en est faite. Elle permet en outre d'éviter une mise en mots difficile en montrant plutôt qu'en disant. Les témoignages des enquêtés invitent à accorder de l'importance à ces moments dans les dispositifs de gestion locale de l'eau.

3.3.3 Concert'eau : discussion de la pertinence d'une nouvelle pièce

Suite à la description de différentes pièces, on peut s'interroger sur la pertinence d'une nouvelle pièce pour un dispositif et en particulier sur celle de compléter le dispositif par Concert'eau pour favoriser une exploration collective. La partie 2 a montré la pertinence de Concert'eau comme outil d'enquête il s'agit ici de s'interroger sur Concert'eau comme outil d'accompagnement de processus de concertation pour la gestion de l'eau et d'identifier les fonctions qui peuvent lui être assignées. Si certains comme Do 1-1 ne voient pas l'utilité d'un tel outil, d'autres y voient un intérêt comme Fa 2-2.

Fa 2-2 : « Moi qui suis timide et réservée, je me suis dit qu'est ce que tu vas faire dans ce truc où il faut parler. Je n'ai pas de regret. C'était super intéressant et agréable, on était bien reçus en plus. (...) Ca pourrait être intéressant sur une ASA où je sais que la concertation va être très dure. Ca pourrait être intéressant entre les gestionnaires de l'ASA, les syndicats, la communauté d'agglo, ... C'est un peu un sac de nœuds. Ils se haïssent cordialement. Ca pourrait être intéressant pour avancer. (...) C'est faire prendre conscience et leur permettre de partir sur une discussion plus sereine. Si on part dans une réunion plus ludique et pas vraiment d'intérêt à défendre, ça peut permettre de désamorcer. »

Dans un premier temps il s'agira de questionner la prise de distance proposée par Concert'eau aux joueurs vis-à-vis du cas de gestion de l'eau dans lequel ils sont impliqués. Sur la base de l'observation des séances de jeu et des Débriefings, je décrirai la situation proposée par Concert'eau et les ressorts de l'exploration. Concert'eau répond-il à l'objectif fixé d'exploration dans la justification ? Je passerai en revue différents éléments comme les autres joueurs présents et le contenu des cartes et je comparerai la situation proposée dans le jeu avec d'autres situations proposées par les dispositifs de gestion de l'eau.

Dans un second temps, plusieurs fonctions possibles du jeu, identifiées au cours des tests, seront présentées et discutées. Il s'agira de préciser ce que recouvre le flou de la fonction assignée de « faire discuter » pour identifier différents objectifs possibles de ce dispositif dialogique.

Enfin, dans la perspective d'un usage comme outil de réflexivité et d'apprentissage collectif sur la concertation, il s'agira de s'interroger sur la normativité embarquée dans Concert'eau et les implications pour l'animation.

3.3.3.1 Concert'eau et l'exploration : improviser à partir de son expérience plutôt qu'éprouver la place de l'autre

Un objectif de la proposition d'une situation de jeu est de favoriser un engagement exploratoire (voir 1.4.2.6). Or, j'ai présenté au 2.2.1.3 la difficulté de plusieurs joueurs à jouer le jeu c'est-à-dire à se soumettre à l'exploration même s'ils ont accepté de se « prêter au jeu ». L'expression « se prêter » montre le risque de perte de contrôle qu'implique la situation de jeu et de détérioration éventuelle de l'objet du prêt, c'est-à-dire soi-même. Se prêter c'est se déposséder de soi. La situation de jeu peut être appréciée ou ressentie comme une prise de risque. La rencontre de participants et du cadrage de la situation proposée par Concert'eau produit des résultats différents à analyser pour chaque mise en œuvre. Cependant des

régularités apparaissent qui permettent de caractériser cette situation sous l'angle de l'exploration.

Cette section vise à mieux comprendre les prises et les freins à l'exploration que propose Concert'eau et de discuter de son usage en comparaison avec d'autres outils de cadrage de situations d'exploration. Pour analyser les séances de jeu, j'utilise comme indicateur d'exploration le fait de rapporter des éléments pour façonner un personnage et une histoire propres à la vallée des quatre saisons. Les personnages Do, Ré, Mi et Fa ne sont initialement définis que par la carte départ puis l'un d'eux peut devenir kayakiste alors que le joueur est un étudiant qui ne pratique pas le kayak. Certains joueurs ne parlent que du cas de gestion de l'eau dans lequel ils sont impliqués, d'autres se prennent au jeu et brodent une histoire pour la vallée des quatre saisons et leur personnage. La proposition de projets et l'usage de conditionnels sont également des indicateurs d'exploration.

Les autres joueurs, le poids des connaissances mutuelles et le risque de perdre la face dans le jeu

Dans les Débriefings, les joueurs mettent en avant l'influence des autres participants sur la façon de jouer. Dans le premier test sur la Lentilla dont témoigne Do 1-1, plusieurs joueurs se connaissent et certains sont même familiers. Cette connaissance a influencé leur façon de jouer. Ils procédaient parfois par sous-entendus, appuyant leur argumentation sur des références communes sans se soucier de mettre leurs propos dans un format accessible à l'ensemble des participants. Des joueurs qui se connaissent plaisantent au cours du jeu parfois en se moquant amicalement les uns des autres.

Do 1-1 Débriefing à Chaud : Non, on n'a pas pris nos adversaires disons, dans le sens d'inconnus, on se connaît trop. On a fait ça en jeu, sans opposition vraie ou rivalité. Si ça avait été quelqu'un d'autre, on aurait été plus convaincant sur nos positions, là, on n'avait pas d'enjeu vrai.

Par ailleurs, les informations connues sur les autres joueurs sont des points d'appui au cours du jeu. Par exemple Do1-1 a considéré Ré 1-1 dans le jeu comme porteur des intérêts du monde agricole conformément à la façon dont il s'engage régulièrement dans la réalité. De plus, Do 1-1 élu était sur la défensive vis-à-vis de ce même Ré 1-1 qu'il soupçonne de vouloir prendre la place du maire. Do 1-1 s'est attaqué au monopole de la gestion de l'eau par le monde agricole au cours du jeu et a manifesté son désaccord avec Ré. Les rapports de force entre les joueurs préalables au jeu et les conflits interpersonnels interviennent dans le jeu. L'aversion s'exprime au même titre que l'amitié. Les animateurs doivent veiller à ne pas laisser s'installer des propos de disqualification. Cette posture rejoint les précautions prises dans l'invitation à jouer pour ne pas prendre partie dans les ordres de grandeur existant dans le jeu, sans pour autant les remettre en cause (voir 3.2.2).

En outre, dans Concert'eau, il s'agissait de prendre de la distance avec ces relations de l'ordre de l'affection pour s'engager dans un format public. Il s'agissait d'explorer le régime de la justification. Or, si les joueurs se connaissent bien, ils ont tendance à quitter ce régime pour revenir dans un traitement en familiarité qui laisse la place à l'affection. Ceci pose la question de l'intérêt de faire jouer des gens proches qui ne ressentent pas le besoin de passer à un format public, proposé par les dispositifs de participation, pour concerter. La remarque de Mi 1-1 pose cette question de l'influence des proximités dans la composition du groupe.

Mi 1-1 : La composition que l'on trouve ici ce n'est pas forcément la composition que l'on peut trouver dans ce genre de réunions. Ici on a des gens qui sont en charge de la gestion des canaux, qui ont été en charge de la gestion des canaux ou qui sont impliqués sur le plan municipal. Il n'y a pas les autres concernés donc le groupe est un peu déséquilibré ou très en phase.

Do 1-1 : Cette opération faite dans un conseil municipal vous auriez un autre résultat.

Une autre difficulté à s'engager dans l'exploration dans Concert'eau est liée à la capacité des joueurs à intervenir dans le format public demandé. Fa 2-3, par exemple est peu intervenue à la table commune. Elle témoigne de la difficulté de prise de parole devant des personnes habituées à argumenter en public. Mi 1-3 et Fa 2-2 expriment une même difficulté. Concert'eau peut servir de tribune à certains aux dépens d'autres. De plus, certains joueurs prennent peu la parole car ils s'estiment moins compétents que les autres participants à qui ils laissent la parole. Mi 1-3 a peu pris la parole dans le jeu, il s'estime jeune et n'ayant pas participé à d'autres réunions sur la Lentilla avant, il préfère prendre le temps de l'écoute. De la même manière, Do 2-2 fait remarquer qu'il est nouveau sur la vallée et qu'il préfère rester à l'écoute.

Fa 2-3 « C'était difficile de parler avec des gens qui pour moi ont leurs convictions ou une forte personnalité, qui prennent la parole et la monopolisent. (...) Moi, je suis très timide et réservée, donc à moins que je sois contre ou que je trouve que le choix est complètement aberrant... »

Sur ce point, l'intervention de l'animateur est importante puisqu'il distribue la parole et peut inciter les joueurs à intervenir. Le faible nombre de participants offre la possibilité à tous de prendre la parole dans le temps imparti. Par ailleurs, il existe trois cadrages très différents dans le jeu : en table par équipe, à la table commune lors du jeu et à la table commune lors du Débriefing. Les moments à la table d'équipe donnent du temps pour mettre en forme un discours avant la prise de parole à la table collective. Ils donnent lieu à des discussions sur le jeu mais aussi sur la réalité. Ils sont propices à la confiance.

- Fa 1-1 Débriefing à chaud : Le choix des cartes, ça fait un brainstorming à 2 qu'on transforme ensuite en équipe c'est bien. Je pense que c'est un bon système (...) Ca fait partager des idées qu'on a.

Une telle prise de parole n'est pas toujours possible dans les lieux comme le comité consultatif ou les comités de rivière et plaide pour la proposition de lieux où la restriction du nombre de personnes permet une prise de parole de tous. Tout le monde a pris la parole dans les tests de jeu alors que dans la réunion du comité de pilotage de la Lentilla, Ré 1-1 fait remarquer que certains n'osent pas. De plus, Fa 1-2, par exemple souligne l'égalité des joueurs autour de la table. J'ai interrogé les joueurs dans le Débriefing à froid : « Quand vous jouiez des événements, dans quelle situation pensiez-vous vous situer ? »⁷⁸ Les réponses à cette question ont montré la pertinence de Concert'eau comme outil d'enquête pour mettre en discussion collective les pièces du dispositif (voir 2.4). Par ailleurs, elles permettent de mieux qualifier la situation proposée dans Concert'eau. On observe une diversité de perception de la situation entre une grande réunion et un repas.

⁷⁸ Voir Annexe I pour le résultat des questionnaires distribués aux étudiants.

Débriefing à froid, réponses à la question « Quand vous jouiez des évènements, dans quelle situation pensiez-vous vous situer ? »

- Do 2-2 « Dans une grosse réunion assez publique mais moins tendue ».
- Mi 1-3 : « Dans une rencontre entre structures professionnelles de canoë »
- Fa 2-3 : « Dans un comité consultatif »
- Fa 1-1 « C'est un séminaire quelque part, à un mini séminaire, on commence à la première question à prendre contact. On se connaît un petit peu. »
- Do 1-1 « Ca ressemble plutôt à une commission de travail plutôt qu'à une réunion »
- Do 1-2, qui loue des gîtes ruraux : « Dans les repas au gîte » (en compagnie des locataires du gîte).
- Do 2-3 : « Au resto, en parallèle d'une réunion DCE (Directive cadre européenne sur l'eau). »
- Do 1-3 « J'avais l'impression d'être autour d'une table dans une discussion entre amis parce que je connaissais pas mal de personnes ».
- Questionnaires Etudiants : « Dans une réunion de présentation d'un projet » « Une réunion de préparation à un conseil municipal » « En même temps conseil municipal et discussion entre amis ».

L'indéfinition de la situation proposée dans le jeu conduit à différentes interprétations. L'expérience des joueurs en tant que participants à des concertations influence leur perception de même que leur connaissance des autres joueurs. Il est intéressant d'observer des variations chez les participants à une même séance qui s'engageaient donc dans des situations vécues comme différentes. Le niveau de publicité varie. Cependant, il ne monte jamais très haut ni ne descend très bas. S'il s'agit d'un repas, ce n'est pas un repas entre familiers mais entre professionnels ou avec des étrangers de passage. S'il s'agit d'une grande réunion, la personne ajoute : « moins tendue ». Les personnes interrogées juxtaposent des qualificatifs pour apporter de la nuance dans la description de la situation. Les réunions citées sont rarement soumises à un enjeu de décision. La situation de discussion collective peut être qualifiée de situation intermédiaire du public.

Le contenu des cartes : proposition d'un univers imaginaire qui interpelle les joueurs sur leur propre expérience de la réalité

Les tests de Concert'eau montrent l'influence d'un second élément sur l'exploration. Les joueurs retrouvent des éléments de leur expérience dans les cartes de jeu. Si Concert'eau propose un déplacement sur un bassin versant imaginaire, le contenu des cartes rappelle fortement les enjeux de gestion de l'eau dans la réalité. Plusieurs joueurs soulignent la proximité du contenu des cartes avec des paroles entendues ou des problèmes rencontrés sur leur cas de gestion de l'eau. Ils qualifient le contenu des cartes de « réel » ou de « vrai ». Lors de la présentation du jeu au président de la communauté de communes, celui-ci joue à deviner qui a dit quoi.

Ré 1-1 « Il y avait beaucoup de choses que j'avais déjà entendues. C'est des idées qu'on comprend. »

Fa 2-2 « Les cartes de jeu, quand on les a découvertes la première fois, ça m'a fait sourire parce que ce qu'on y lisait c'était totalement ce que l'on entend dans ce type de réunions de gestion de l'eau, de concertation sur des contrats de rivière ou des projets de ce style. Il y a des réflexions, on avait l'impression d'y être. »

Mi 1-3 : « Tout est vrai ou pose question ».

-Animateur : *Qu'est ce que vous avez pensé des évènements ?*
-Fa 1-1 : *Que du bien parce que malheureusement, ça se produit très souvent*
-Mi 2-1 : *C'était très bien, c'était réel*
-Ré 1-1 : *Le complexe n'arrive pas sous forme de complexe, il arrivera d'une autre façon, dans peu de temps (Il donne l'exemple d'un terrain acheté par un lotisseur pour faire un lotissement de 6,5ha) »*

Les tests ont validé la pertinence des tensions et les questions mises en débat à travers les cartes et les évènements pour une discussion sur la gestion de l'eau. Cette conclusion est également apparue sur l'Orb, où les cartes ont appelé l'expression de l'expérience des personnes. Le contenu des cartes rapproche des situations vécues dans la réalité. Sur le cas de la Lentilla, la proximité est forte. Cette proximité peut constituer un frein à l'exploration. Le contenu peut défavoriser la distanciation comme le fait remarquer un joueur qui propose de ne garder dans le jeu que des évènements qui sortent de leur ordinaire. En considérant sa proposition à l'extrême, il s'agirait de simuler des concertations sur des projets de route avec des personnes impliquées dans la gestion de l'eau, c'est-à-dire de proposer un jeu pour accompagner un processus de concertation qui n'a aucun rapport avec l'objet de concertation

Mi 2-1 : *« Il faudrait essayer d'ouvrir et d'avoir une autre fiche pour sortir du cadre. Nous on connaît bien le sujet et en plus on est en plein dedans. »*

Concert'eau n'utilise pas le levier d'exploration qui consiste à faire discuter des personnes autour d'un autre enjeu que l'eau comme les routes ou l'école. Il est centré sur la gestion de l'eau en contexte rural. Le levier d'exploration réside dans le caractère imaginaire du cas de la vallée des quatre saisons. C'est un ressort classique des jeux de rôles. Il s'agit de développer un univers du jeu par une graphique propre et un vocabulaire propre. Les remarques des joueurs invitent cependant à développer l'univers imaginaire proposé et la scénarisation du jeu. L'introduction du jeu mériterait d'être plus longue et plus scénarisée.

Plusieurs éléments d'univers imaginaires proposés se sont avérés efficaces. L'utilisation de noms de personnages sous forme de jeux de mots (M Dupatelin) a favorisé l'exploration. Ces noms ont été repris au cours du jeu par les joueurs. L'animateur, tel un maître du jeu dans les jeux de rôles a participé au renforcement du monde imaginaire en rappelant au cours du jeu les joueurs au monde imaginaire. Il s'agissait par exemple d'appeler les joueurs par leur nom d'équipe, de rappeler régulièrement lors du jeu des éléments du monde imaginaire et de favoriser les prises de parole qui alimentent le monde imaginaire. L'animateur se doit de montrer l'exemple d'un engagement exploratoire.

Une discussion proche de discussions réelles mais une épreuve allégée et cadrée

Dans les expérimentations l'objectif de Concert'eau de cadrer la situation au profit d'un engagement dans la justification a été atteint (voir 2.2.1.1). Le contenu des cartes rapproche de discussions réelles sur la gestion de l'eau pourtant, une grande différence est soulignée par les joueurs entre la situation de jeu et la situation réelle quant à la place de l'engagement en plan.

<p>La réalité</p>	<p>- Fa 2-5 : « Dans la réalité, <u>on défend ses intérêts</u> ».</p> <p>- Ré 1-2 : « Au delà des grandes idées quand c'est le moment de décider de quelque chose pour de vrai soit par un vote ou soit par une vraie décision, on commence à réfléchir différemment. On se dit putain merde mais je pars sur un truc, <u>ça ne m'arrange pas.</u> »</p> <p>- Fa 2-3 « En vrai <u>on se demande les intérêts des uns et des autres.</u> L'aménageur a très mauvaise réputation. »</p> <p>- Ré 1-1 : « D'abord, ça se passe pas comme ça, les gens ne se retrouvent pas aussi facilement autour d'une table. Il y a un réalisme qui fait que c'est différent de ça. Là tout le monde était là. Quand il y a des discussions comme ça il faut mettre tout le monde autour de la table et savoir qui commande. Là, il n'y avait pas de patron. Il n'y avait <u>pas d'objectif au départ</u> ou tout au moins personne n'arrivait avec un objectif. »</p> <p>- Des étudiants : « plus virulente », « plus passionnée », « avec un peu plus d'animosité » « les personnes sont plus attachées à leurs positions ». « les idées et les bases sont plus dures et plus fermées »</p>
<p>Le jeu</p>	<p>- Mi 2-2 dans le Débriefing à froid : « Là, c'était <u>ouvert</u>, les gens s'écoutaient. Là, les gens étaient plus <u>détendus</u>, ils n'étaient pas dans l'optique de faire passer un point de vue. »</p> <p>- Un étudiant : « Beaucoup de <u>bonne volonté</u> »</p> <p>- Ré 1-1 « Je me souviens d'un truc préparé avec un schéma et un parcours et c'est <u>agréable et pas désagréable tout au moins.</u> C'est plus des symboles que des idées au départ et une bonne discussion (...) (Dans le jeu) il n'y a <u>pas d'historique</u> »</p> <p>- Do 2-2 « C'est vachement entraînant »</p>

L'insistance sur cette distinction, vis-à-vis de l'engagement en plan, entre jeu et réalité permet d'identifier deux caractéristiques majeures de Concert'eau. La première est celle de la réussite, à ce stade d'expérimentation, de la mise à disposition d'une situation qui allège le poids des conflits d'intérêts entre des personnes impliquées dans un cas commun de gestion de l'eau. Plusieurs joueurs soulignent le caractère agréable de la situation de jeu qui n'est pas vécue comme une épreuve. La mise à disposition de boissons et de nourriture est citée par les participants comme favorisant une aise et une convivialité. Chaque participant est accueilli en personne en se souciant de son aise physique et par exemple de la facilité pour trouver la salle de jeu, c'est-à-dire en considérant des biens du proche. Tous les joueurs disent avoir passé un bon moment, il n'y a pas eu de moments ressentis avec difficulté ou de mal aise. Les débats sont paisibles. A la différence de la « réalité », la défense des intérêts, si elle n'est pas absente, prend moins de place. Au cours du jeu, comme le fait remarquer Ré 1-1, il n'y a « *pas d'historique* ». Cette absence d'historique favorise l'exploration puisqu'il n'est nul besoin de justifier d'une cohérence du personnage joué avec un passé ou de porter un héritage. On peut toujours rejouer le jeu.

La seconde caractéristique est que Concert'eau se distingue des jeux qui proposent d'endosser un rôle comme la défense d'un intérêt en demandant de remplir un objectif (voir 2.1.2). Ces jeux permettent d'endosser des caractères bien définis sous forme de rôle (voir 1.2.3.1). Ils permettent une exploration en prenant la peau d'un personnage aux traits bien définis.

Rivermed⁷⁹ par exemple demande de se mettre à la place d'une personne qui occupe une autre fonction que la sienne comme un conseiller municipal. Si le joueur peut interpréter le personnage, il le fait dans les limites des attributs dont il est doté et des objectifs à atteindre. La définition de son rôle fait référence à des catégories sociales robustes : agriculteur, pêcheur... Dans Concert'eau, les personnages à endosser sont flous (voir 2.2.1.1). L'exercice de Concert'eau peut être comparé à de l'improvisation théâtrale à partir d'une situation et d'un personnage esquissé plutôt que de l'interprétation d'un personnage à partir d'un scénario et de dialogues écrits. Les joueurs ne doivent pas interpréter un rôle mais alimenter les personnages de leur expérience. L'exploration est ouverte. Les événements surgissent et sont soumis à interprétation. L'exploration est incertaine. A la fin du jeu, les joueurs se sont créés un monde, un contexte. Improvisation ou interprétation désignent deux formes différentes d'exploration. Dans Concert'eau, le joueur peut rester lui-même en s'appliquant un filtre pour ne garder que ce qui tient de la valeur à défendre. Le décentrement proposé par Concert'eau est susceptible de conduire à un faible écart comme j'ai pu l'observer lors des expériences, sans que le joueur ait le sentiment de ne pas jouer le jeu (voir 2.2.1.3). Certains joueurs ont bien joué le jeu mais pas dans le sens où je l'attendais, c'est à dire de jouer un personnage éloigné de soi. Chaque joueur improvise selon son sentiment de risque pris dans l'exploration. La grande marge d'interprétation laissée permet au joueur de ne pas trop se décentrer ou de choisir de se décentrer fortement.

Laisser du temps à l'improvisation comme modalité d'exploration

Dans Concert'eau il ne s'agit donc pas d'interpréter un rôle mais d'improviser un personnage dans une situation particulière. Une telle distinction mériterait d'être soulignée lors de l'invitation. En effet, une présentation en termes de jeu de rôles, par exemple, laisse croire qu'il s'agit d'endosser des personnages pour satisfaire des objectifs. Le terme d'improvisation met l'accent sur l'ouverture du jeu. Ce vocabulaire clarifie le type d'exploration demandée et les risques pris. Concert'eau est un jeu d'improvisation de concertations à propos de la gestion d'un bassin versant. La proximité de Concert'eau avec un cas réel de gestion de l'eau, étant donné le contenu des cartes et la vraisemblance du lieu de discussion, permet de solliciter une telle exploration, alors que les joueurs peuvent alimenter leur personnage à l'aide de leur propre expérience. Par ailleurs, Concert'eau propose une exploration sensiblement différente de celle proposée par EcoLogiques (Germe et Thévenot, 1996) dont il est issu. S'il vise le même déplacement d'une catégorie de porteur d'enjeu à celle de sujet moral, il demande d'incarner des personnages. EcoLogiques prenait la forme d'un exercice proposé aux joueurs pour explorer des principes et non pas des personnages qui porteraient de façon privilégiée ces principes.

Par ailleurs, cette forme d'exploration renforce l'exigence de laisser du temps aux joueurs pour rentrer dans le jeu et se façonner des personnages qui ne sont pas donnés a priori. Alors que les jeux de rôles demandent de s'approprier un personnage, Concert'eau demande de le construire. Les tests où il y a eu seulement trois événements n'ont pas laissé suffisamment de temps à l'exploration dont l'intérêt s'accroît pour les joueurs alors que le personnage s'étoffe. Enfin, un intérêt de Concert'eau réside dans la réflexivité sur le monde construit. Dans les

⁷⁹ Jeu de sensibilisation à la prise en compte du risque d'inondation dans l'aménagement d'un territoire, conçu et élaboré par le Centre Méditerranéen de l'Environnement.

Débriefings à froid, aucun joueur n'a trouvé la séance trop longue. Au contraire, plusieurs joueurs auraient souhaité plus de temps. Le jeu nécessite au minimum trois heures.

3.3.3.2 Usages possibles du jeu en accompagnement d'une démarche de gestion locale et concertée de l'eau

Do 2-3 : « Bien sûr. L'échange est toujours bon. Pas tout de suite pas forcément sur le fait et après il y a des choses qui se mettent en route, ça va doucement, ça c'est sûr. Je pense que là il y a un très gros travail. »

Concert'eau propose une occasion d'« échange » (Do 2-3) ou de « rencontre d'acteur » (Ré 2-3). Si « l'échange est toujours bon », il s'agit de préciser ce qu'apporte Concert'eau. Que met-il « en route » ? Qu'est ce qui est échangé ? L'utilité de Concert'eau pour accompagner de « vraies » concertations et les enseignements que les joueurs en tirent ont été discutés lors des Débriefings (voir Annexe J et K). Les expériences ont montré que Concert'eau pouvait faire des choses différentes. Des fonctions potentielles identifiées seront présentées et discutées dans cette section. Pour chacune, j'essaierai d'identifier des publics cibles et les éléments du jeu et de l'animation qui favorisent ou freinent son usage. Le fait que les joueurs soient étrangers les uns aux autres ou se connaissent, conditionne par exemple les usages possibles.

o Un outil d'apprentissage collectif sur la gestion de l'eau et ses enjeux

Cette première fonction possible a été proposée pour Concert'eau par plusieurs joueurs. En effet, l'enjeu de communiquer ou de faire prendre conscience des enjeux de la gestion de l'eau est un enjeu fort pour ces personnes impliquées dans la gestion. Ils sollicitent le jeu pour « faire comprendre aux gens » (Ré1-3). Ils sont à la recherche d'outils qui portent la bonne parole. D'autres, comme Do 1-1, s'interrogent sur l'usage de Concert'eau dans le cadre de formations de sensibilisation à l'environnement.

Do 1-1 : « L'intérêt, si on le faisait avec des gens extérieurs à ceux qui sont en charge des responsabilités de l'eau, de l'assainissement et autre, c'est que peut-être ces gens prennent conscience du problème de l'eau. »

Concert'eau n'a pas été construit en visée de cette fonction, pour laquelle il paraît difficilement utilisable. D'une part, il revendique de ne pas porter un bien commun comme la défense de l'environnement plutôt qu'un autre. D'autre part, les informations portées par les cartes ne sont pas suffisamment explicitées pour être interprétées par des personnes qui n'ont pas d'expérience dans la gestion de l'eau. Les cartes sont construites pour être saisies et mises en discussion à partir de mots clé. Concert'eau demande un certain niveau de connaissance sur la thématique eau pour se prendre au jeu sans basculer totalement dans l'invention ou être démuni par manque de connaissance. Les étudiants ayant testé le jeu ont déploré par moments le manque d'informations. Dans le test 3 en laboratoire, l'une des équipes composée de stagiaires a également exprimé une gêne, liée à leur manque d'expérience de la concertation pour la gestion de l'eau entraînant des difficultés à argumenter. Le jeu nécessite des personnes susceptibles d'alimenter la partie de leurs expériences.

Des cas d'apprentissage ou de prise de conscience sur la gestion de l'eau ont cependant été observés. Dans le cas de Thomas (voir 2.3.3), la confrontation avec d'autres joueurs lui a permis d'apprendre sur la culture locale de l'eau. Des joueurs comme Mi 2-2, étudiante, ou Do 2-2, nouveau venu dans la région, disant ne pas « trop » connaître le « sujet », se sont positionnés en élève vis-à-vis d'un co-équipier plus expérimenté. Si un apprentissage a lieu, il tient à la transmission de connaissances entre les joueurs. Do 2-2 dira dans le Débriefing avoir appris sur la gestion de l'eau. Cependant, il se dit dans le même temps frustré de ne pas avoir pu s'exprimer dans le jeu face à Do 1 qui « *n'avait pas la même vision que (lui) et plus de prestance.* » La fonction d'apprentissage s'accomplit alors au détriment d'une mise en discussion de ce savoir et en conséquence de l'accomplissement du premier objectif de Concert'eau qui est de mettre en situation concrète de repérer et de discuter une pluralité de logiques de gestion de l'eau (voir 2.1.2.1).

Fa 1-2/ Thomas à propos de Concert'eau, 2006 « J'ai appris, je le savais, que l'eau était une richesse, c'est nécessaire. Je ne savais pas que l'eau est si importante. Ce que je savais sur l'eau, je l'ai approfondi là. »

Do 2-2 à Do 1-2 : « vous en connaissez plus que moi, moi c'est plus une découverte, que je puisse apprendre avec vous. »

o « *Faire connaissance* » avec les autres joueurs

Une deuxième fonction est identifiée. Concert'eau pourrait être utilisé afin que des personnes fassent connaissance, par exemple au début d'un processus de concertation. Plusieurs participants témoignent de cette possibilité de faire connaissance au cours du jeu et d'apprendre sur la personnalité de l'autre. Fa 2-2, fait remarquer dans le Débriefing à froid que si elle a retrouvé des traits de caractère des personnes qu'elle connaissait au cours du jeu, elle s'est fait une idée de celles qu'elle ne connaissait pas lors du Débriefing. Symétriquement, Ré 1-2 fait remarquer que le jeu permet de se faire connaître des autres participants.

Mi 2-1 à Fa 2-1 : « Ca a permis de se connaître, on ne se connaissait pas. »

Mi1-1 : « Le jeu peut être utilisé au moment de constitution de CLE ou de comités de rivière, pour que les gens se connaissent. Ca peut faciliter les choses au départ. »

Fa2-2 « Ca reste ludique, on reste dans l'esprit du jeu. Dans des réunions où on sait que ça risque d'être un peu tendu au départ car on sait qu'on a des gens qui défendent a priori des intérêts totalement différents, ça peut être l'occasion que les gens prennent contact sans qu'on se rentre dedans de suite. »

Ré 1-2 : « Il permet d'apprendre la perception qu'ont les autres de ton rôle et de redresser en dehors du jeu. »

Concert'eau peut être utilisé pour faire connaissance dans une situation non agonistique a priori. La relation entre les personnes se construit à partir d'une interaction dans une situation au caractère agréable. J'ai pu observer les interactions suite au jeu de chercheurs ayant participé au test 2 en laboratoire et qui ne se connaissaient pas avant le jeu. Ces interactions s'appuyaient sur les souvenirs de l'expérience agréable vécue en commun. De la même manière, Fa 2-1 dit avoir eu « *l'impression de se connaître depuis pas mal de temps* » lorsqu'elle a revu Mi 2-1 suite au jeu, alors qu'elles ne se connaissaient pas avant.

Cette fonction n'était pas assignée à Concert'eau lors des expérimentations menées. Pourtant, en invitant des personnes à jouer ensemble, nous avons été amenés dans les faits à jouer un rôle d'entremetteur. Un joueur du centre permanent d'initiation à l'environnement me dit en Débriefing à froid qu'il va « *sûrement rencontrer* » le pêcheur présent dans le jeu pour lui demander de participer à un projet qu'il a monté. Il considère le jeu « *positif* » pour cela. La prise au sérieux de cet usage du jeu, même s'il n'a pas vocation à être utilisé pour cette fonction de faire « faire connaissance », nous a conduit dans le Débriefing à chaud à accorder du temps pour que les personnes s'expriment en leur nom et se positionnent par rapport au personnage joué. Le Débriefing a un rôle essentiel dans le retour à la réalité. Une première phase du Débriefing, consiste à laisser s'exprimer les personnes sur le jeu. J'ai montré au 2.2.1.3 l'importance de ce moment pour des personnes qui ont interprété dans le jeu un personnage dont les convictions étaient éloignées des leurs. Ils y expriment leur propre opinion vis-à-vis des événements et se distancient du personnage joué. L'animateur doit veiller à donner la parole à ceux qui souhaitent corriger ce qu'ils ressentent comme une méprise.

o *Mettre autour de la table des personnes aux intérêts différents dans une situation en marge de la réalité*

Concert'eau est attendu pour une autre fonction assignée aux dispositifs de concertation qui est de faire discuter des personnes aux intérêts différents. Si l'ensemble des joueurs s'accorde pour dire que Concert'eau permet de faire discuter, il ne s'agit pas du type de discussion attendue dans une négociation qui demande de travailler à une solution. Concert'eau peut permettre à des personnes concernées par un même enjeu de discuter autour d'une table mais il ne les fait pas négocier sur cet enjeu. L'allègement du poids de l'enjeu de gestion commune dans la situation de jeu permet de mettre les parties prenantes autour de la table mais en évitant de mettre en discussion « *la vraie réalité* », il n'apporte pas de solution aux conflits. En outre, les moments d'interaction par équipe sont intéressants en tant qu'ils contraignent deux joueurs à porter la même voix alors que dans la réalité, ils peuvent porter des intérêts différents. Les co-équipiers éprouvent les situations ensemble.

Mi 1-3 : « Je suis tombé avec un pêcheur avec qui j'aurais pu être en conflit, mais non (...) Je suis intéressé de rencontrer les gens et de discuter, les échanges étaient sympas. »

Ré2-3 Débriefing : « Je pense que ce jeu peut être intéressant en effet, pour mettre autour de la table des gens qui ont des intérêts différents. Ce que je crois sincèrement c'est que, en tant que personne, M. EDF, M BRL, M Thermes, M Ecologiste ou autre, sur le principe du jeu, je crois qu'ils trouveront un compromis en tant que personnes mais en réalité, quand ils vont retourner à leur bureau, ils ont leur réalité papier, leur réalité comptable, et autre (...) Et ça c'est la vraie réalité. Alors tant mieux si ça a apporté un peu de l'eau dans le vin et si ça leur permet peut-être d'arranger certaines choses mais il ne faut pas se leurrer, il y aura des limites à tout s'il n'y a pas un pouvoir hégémonique sur l'ensemble des choses qui fixe des règles établies et que tout le monde est amené à les respecter et ça c'est un problème de loi ».

Fa 2-3, voit une application de cette fonction avec les membres d'une ASA en conflit (voir témoignage en introduction du 3.3.3) Pour elle, la prise de contact ludique pourrait permettre de désamorcer des tensions. Cependant, d'autres sont sceptiques sur cet usage et sur la possibilité de faire jouer des personnes en conflit. Pour un élu, « *les ASA ne voudront pas car elles ont déjà la frousse.* » De même, le jeu ne pourrait être appliqué d'après cet élu dans un

conseil municipal étant donné la domination de « la majorité » sur la « minorité ». Pour Fa 1-1, Concert'eau demande d'être utilisé dans des groupes où les participants ont un statut égal. Cette remarque pose la question d'un usage de Concert'eau dans des cas de différences de grandeur entre les joueurs ou dans des cas de conflits. Des expériences complémentaires doivent être conduites pour travailler cette question. En effet, c'est un intérêt des situations de jeu que de se mettre à la marge des hiérarchies existantes. Les personnages ne sont pas tenus à respecter ce qui lie les joueurs dans la réalité. Ce faisant le jeu est potentiellement subversif en montrant l'illégitimité d'un ordre de grandeur.

Fa 1-1 : « Dans un conseil municipal, il y a la majorité et la minorité. Ça ne marcherait pas. Il y aurait des incidents. »

Dans tous les cas, si Concert'eau permet de mettre autour de la table des personnes aux intérêts différents sur l'eau, il n'exige pas de mise en discussion de ces intérêts. Comme le fait remarquer un joueur, Concert'eau ne demande pas aux personnes de construire des actions collectives mais de confronter des opinions. Ce n'est pas un jeu d'appui à la concertation mais de préparation à la concertation. « Préparer la Concertation » est une fonction qui qualifie mieux comment Concert'eau « fait discuter » mais à nouveau, il convient d'explicitier en quoi Concert'eau préparerait à une concertation.

M1-L1 « En y repensant, je crois que ce n'est pas un jeu de concertation, mais un jeu de consultation, c'est à dire que nous confrontons des opinions bien tranchées, en cherchant une coexistence pacifique dans le territoire, mais pas à construire des actions collectives et des coordinations entre acteurs légitimes. Mais c'est justement ce qui est intéressant en tant qu'apprentissage préalable à la vraie concertation. ».

o « Le jeu oblige à voir différents points de vue » (Fa 1-1)

Reprenons la fonction identifiée par Mi 1-L1, dans l'extrait précédent, de confrontation d' « opinions bien tranchées ». Elle fait écho au premier objectif assigné au jeu qui est de mettre en visibilité et en discussion une pluralité de mondes. Cependant, l'usage du jeu met en visibilité des points de vue au sens large et pas seulement de biens communs. Il montre une pluralité d'intérêts vis-à-vis de la rivière et de rapports en familiarité. Les cartes départ proposent une pluralité de logiques mais l'incarnation de personnages à partir de ces cartes et par des joueurs aux idées différentes déploie ces logiques selon plusieurs dimensions (voir 2.2.1). La diversité des participants favorise alors la mise en visibilité d'une diversité de biens. En termes de mise en œuvre du jeu, cela implique de veiller à maintenir une diversité parmi les joueurs. Dans le cas d'un usage par une même catégorie d'acteurs, on peut envisager de mettre un chercheur parmi les joueurs pour provoquer des déplacements.

Fa 1-1 « Ça fait évoluer sur certaines idées dans le sens de l'ouverture et d'être plus tolérant, sans évoluer sur son point de vue. Le jeu oblige à voir différents points de vue. »

Mi1-3 : « C'est intéressant de connaître d'autres idées ou d'autres opinions. Concert'eau permet d'évacuer les incompréhensions et les mauvaises mémoires ».

Mi 2-1 « Ça a permis à des personnes d'étudier un thème dans d'autres circonstances, en incarnant un personnage qui était parfois différent de la réalité. On était obligé de se mettre dans la peau de ce nouveau personnage en laissant son vécu. Il a fallu se poser des questions (...) Ça nous permet justement de nous poser d'autres questions, de voir la chose différemment.

Je pense à l'écologiste par exemple ou à l'attitude vis-à-vis des étrangers. Est-ce que l'on a toujours ce geste écologique ou pas ?»

Ces trois joueurs témoignent de cette mise en visibilité de différents points de vue et de conséquences que cela implique. Pour Fa 1-1, cela incite à être plus tolérant vis-à-vis d'autrui. Cela permet de mieux comprendre des interlocuteurs. Mi 1-3, fait remarquer que cela remet en cause des a priori. En tant que pratiquant du canoë, il a apprécié lors du jeu la discussion à propos de son activité qui a conduit à une déconstruction du stéréotype du pratiquant de sport d'eau vive qui ne prend pas soin du milieu. Enfin, pour Mi 2-1, le jeu provoque un retour réflexif sur soi.

Un technicien de rivière : « Le but, c'est que tu te mets à la place de ton interlocuteur et que tu comprennes pour quoi il réagit comme ça. Ca te sert ensuite dans ton travail. Un jour, tu va débattre avec un vrai interlocuteur et tu vas comprendre en partie ces problèmes là. »

Concert'eau peut être utilisé pour explorer en jouant un personnage éloigné de soi. Ainsi, Fa2-3, aurait préféré jouer avec la carte Ré pour être contrainte à jouer un personnage alors qu'avec la carte Fa, elle dit avoir eu la possibilité de rester « *elle-même* ». Cette fonction est attendue par plusieurs joueurs. Pour cette fonction, il s'agit de forcer les équipes pour faire jouer la logique qui paraît la plus éloignée du discours de chaque participant. Il s'agit de favoriser l'expérimentation d'un point de vue éloigné du sien pour « se mettre à la place de l'autre ». Concert'eau donne l'occasion d'être confronté à plusieurs discours et de jouer avec. Alors, pour Fa 2-3, Concert'eau pourrait, par exemple participer à une nécessaire ouverture du monde agricole à la concertation avec les autres usagers de l'eau pour garder du pouvoir alors que le nombre d'agriculteurs et celui des exploitations diminuent. Mi 2-2 fait la même proposition.

Mi 2-2 : « C'est quelque chose que je n'ai jamais utilisé mais qu'il serait intéressant d'utiliser avec des agriculteurs qui sont tous sur leurs idées et leur vision agricole agricole. Il faudrait l'utiliser pour dire maintenant vous défendez totalement le contraire de ce que vous avez l'habitude de dire. Ca peut leur permettre de voir les choses différemment et de les amener à restructurer leur argumentation, reformuler. »

Un accord se dessine sur une fonction de Concert'eau pour obliger à voir différents points de vue. Le jeu favorise une reconnaissance mutuelle en pré-concertation. Il convient alors de préciser ce qui est reconnu dans le jeu en référence aux différents niveaux de biens.

o Apprendre à objectiver et à argumenter en référence à un bien commun en public en présence d'une pluralité de biens

Le premier objectif qui a été assigné à Concert'eau lors de sa création est une ouverture à la pluralité de biens communs (voir 2.1.2.1). L'expérimentation sur la Lentilla paraissait intéressante pour obliger les joueurs à prendre en compte une pluralité de biens communs alors qu'ils réduisaient les autres participants à des porteurs d'intérêts individuels sur un modèle libéral ou qu'ils restaient dans leur espace local. Il s'agissait de leur faire porter des biens différents de ceux auxquels ils sont inclinés comme le bien domestique. Ce cadrage précise la fonction de mise en visibilité de la pluralité en une fonction de mise en visibilité d'une pluralité de bien commun. Concert'eau propose une catégorisation de principes selon les logiques Do, Ré, Mi et Fa qui permettent de qualifier la pluralité.

L'objectif de déplacement d'une négociation entre intérêts constitués à une argumentation selon des logiques semble atteint alors que des joueurs soulignent le mouvement demandé, dans le Débriefing à froid. Plusieurs joueurs ont bien relevé l'enjeu de monter en généralité.

Cependant, certains ne voient pas l'intérêt de cette fonction pour accompagner la concertation. D'autres trouvent Concert'eau moins pertinent que des jeux de rôles où on se met à la place d'un porteur d'enjeu ou d'une personne à la fonction et aux contraintes bien définies, par exemple un animateur de bassin qui doit monter un dossier pour un projet selon un cadre réglementaire, des contraintes techniques et des subventions possibles.

Fa 1-3 : Je pense à une personne, qui demande des choses irréalisables en termes de lutte contre les inondations. Moi j'aimerais s'il était volontaire qu'il se mette dans le rôle d'un technicien pour essayer de résoudre les problèmes face à la demande du technicien qui se mettrait à sa place et lui dirait globalement, la loi autorise ça, les financements, les budgets c'est ça, les subventions c'est ça. Décliner tous les délais et dire on échange les rôles. (...) Quand on dit on va déplacer l'Orb et on va le re-calibrer à 3000m³/s et qu'on sait qu'on n'aura pas un centime de subvention parce que c'est contraire à toutes les lois qui existent. Lui, croit que c'est faisable

Ré 2-2 : Je me serais bien mis à la place d'un agriculteur !

Concert'eau ne se veut pas concurrent mais complémentaire à ce type de jeu pour faire éprouver d'autres exigences. Cet objectif est validé par une partie des joueurs qui relèvent la pertinence de discuter de « concept » (voir 2.2.1.1) ou de « sens ». L'exemple de Thomas (voir 2.3.3) montre un usage appliqué possible de ces catégories. Un animateur de bassin versant souligne l'étape de prise de conscience des divergences de points de vue comme première étape de construction d'objectifs communs dans une communauté. Son témoignage renforce la pertinence de Concert'eau comme outil de pré-concertation.

Un animateur de bassin versant : « Je trouve que ce concept là est plus intéressant que celui où tu utilises des outils ou des modèles. (...) Ce qui est toujours le plus important c'est le sens de ce que tu fais. Que les gens se positionnent par rapport à un sens c'est bien plus intéressant que par rapport à : « est-ce que je vais abattre la pollution de 3 DBO ? » etc. (...) J'ai un exemple actuel, dans un autre milieu, dans le milieu musical. On s'est constitué au niveau départemental en union musicale. Le président ne nous a pas fait discuter sur les objectifs (...) sur lesquels on était, dans l'esprit, au début, assez d'accord. Et en fait, quand on commence à décliner l'action dans le détail, on s'aperçoit qu'à l'intérieur même du groupe, il y a des divergences de points de vue et en fait, on est en train de revenir à la discussion initiale qui est celle de qu'est ce qu'on veut faire et est-ce qu'on est d'accord. Après tu discutes sur la manière d'y aller, sur la stratégie. Parce qu'en fait, nous on a l'impression qu'en partant sur ce chemin où on essaie de nous faire aller, on va aller à l'encontre de ce qu'on veut et cette discussion est très intéressante. C'est une discussion qui dure longtemps. A la fin de la réunion, l'autre fois, on a dit on n'a pas avancé d'un iota. Je regrette mais je trouvais que si. Au moins on avait déjà conscience des points de vue des uns et des autres.

Ce point de vue rejoint celui de Beuret (Beuret, 2006) qui souligne l'intérêt d'une lecture à plat des controverses environnementales à partir d'une grille de lecture qui s'appuie sur les mondes de Boltanski et Thevenot. Pour lui, une telle lecture permet de « dépasser une vision manichéenne du conflit (...) dans laquelle l'autre est seulement « de mauvaise foi » (...) Cette lecture peut ensuite être utile auprès des acteurs qui se considèrent comme objectifs et neutres, notamment certains scientifiques, techniciens, responsables de projets élus, agents des

pouvoirs publics. A travers cette lecture, ils peuvent constater que leur vision des choses n'est pas plus objective et plus neutre que celle des autres. » (p199).

L'identification de la fonction « mettre en visibilité une pluralité de biens communs » permet de comprendre les difficultés à entrer dans le jeu qu'ont éprouvées certaines personnes comme Do 1-1. Le jeu représente un risque puisqu'il peut mettre en visibilité des désaccords au sein de la communauté. L'animation incite à une prise de parole individuelle de chaque participant. Sur le cas de la Lentilla comme celui de l'Orb, il a montré que des personnes qui se disaient penser de la même manière avaient finalement des points de vue contradictoires sur certains sujets. Concert'eau favorise une explicitation des contradictions selon quatre dimensions (Do, Ré, Mi, Fa) sans juger du bien-fondé de chacune. Un étudiant exprime alors son trouble devant la pluralité de justifications admissibles. Sa remarque montre le risque de promouvoir une morale relativiste par le jeu. Cette conclusion potentielle mérite d'être écartée dans le Débriefing en distinguant le relativisme de l'accueil d'une pluralité de principes de gestion pour prendre une décision qui peut être un compromis entre ces principes. La morale de Concert'eau doit être la promotion du pluralisme et non pas du relativisme (Thévenot, 1992).

« Question : Est-ce que le résultat des concertations vous a satisfait ? »

« Un étudiant : Oui, mais le fait que tout soit justifiable me fait peur pour des concertations dans la vraie vie ».

D'autres joueurs identifient une autre utilisation possible de Concert'eau : celle de s'exercer à la prise de parole en public. Concert'eau permet de s'exercer à la montée en généralité ou à la « montée en puissance d'objectivité » comme le formule un joueur. Le jeu peut appuyer les concertations en accompagnant des personnes peu habituées à la prise de parole en public.

Fa 2-2 « Le principe du jeu de rôles est intéressant, selon les objectifs, on peut les utiliser par rapport à de la communication et de l'argumentaire. Même comme ça, c'est intéressant, je reviens toujours à mes projets contrats de canaux, où ils ont du mal à se positionner en réunion. Ils n'ont pas de mal quand c'est face à moi en conseil d'administration où j'ai droit à, à peu près tout l'argumentaire qu'ils peuvent sortir. Quand on est en réunion avec les financeurs, l'agence de l'eau l'Etat, ils sont plus... »

Enquêteur : Peut-on tirer des enseignements du jeu ?

Do 2-3 : oui : l'objectivité concernant des appréciations de terrain. (... Le jeu demande) une montée en puissance d'objectivité ».

Concert'eau peut préparer aux formats d'engagement sollicités par les outils de démocratie délibérative (voir 1.2.1.2). Concert'eau permet de travailler une capacité requise dans les grammaires libérale et délibérative d'intervention en public mais il privilégie une intervention dans le registre du bien commun sollicitée par le modèle délibératif.

o Faire réfléchir collectivement sur les difficultés de la concertation

Enfin, une dernière fonction peut être identifiée, liée au deuxième objectif fixé au jeu : de faire éprouver la possibilité d'élaborer des compromis entre biens communs. La solution trouvée pour atteindre cet objectif a été de donner comme objectif aux joueurs la construction d'un avis commun sous forme de consensus. Concert'eau applique un modèle délibératif qui

consiste à mettre des personnes dans une même pièce et favoriser le dialogue pour laisser apparaître un consensus qui intègre les différents points de vue.

Quinze étudiants sur vingt-deux ont répondu oui à la question « Est-ce que le résultat des concertations vous a satisfait ? ». Parmi eux, neuf personnes expriment une satisfaction par la réussite de l'élaboration d'un consensus et le dépassement des logiques des équipes. Une seule équipe explicite comme critère de succès selon la défense de sa logique en disant que son équipe « a obtenu des choses satisfaisantes pour ces objectifs tout en concertant avec les autres équipes ». Le sentiment de réussite dans le jeu tient à la satisfaction d'avoir élaboré un bon consensus.

Un étudiant : « Très intéressant de voir qu'on peut se mettre d'accord sur des décisions avec des intérêts différents. »

Par ailleurs, des enseignements sont tirés par les joueurs sur la concertation à la suite du jeu et explicités dans le Débriefing. Un premier niveau d'enseignement tient à l'observation de la possibilité d'élaboration de compromis. Cependant, c'est un autre enseignement que les joueurs mettent en valeur. Pour des joueurs soucieux de promouvoir la concertation, tels les étudiants de master Evaluation et concertation, le jeu permet d'éprouver des difficultés rencontrées lors de la construction d'un consensus. Mi 1-3 manifeste son étonnement sur le fait que dans le jeu et dans la réalité, les gens n'arrivent pas à se mettre d'accord.

Un étudiant : « Consensus souvent atteint même si ça donnera lieu à d'autres négociations plus tard ».
Do 2-2 « J'étais idéaliste au début. Ce n'est pas si simple que ça de regrouper des acteurs autour de l'eau et de discuter. »

L'expérimentation de Concert'eau a permis de revenir sur des analyses critiques de l'impératif d'atteindre un consensus (voir 1.3.2.1) et de mieux comprendre les insatisfactions qui apparaissent sur les SAGE en termes de mollesse et d'inefficacité. J'ai discuté de l'issue de plusieurs événements sous forme d'études qui prennent en compte toutes les logiques (voir 2.3.1.1). Cette issue constitue bien un consensus mais repousse la composition de la pluralité. Elle ne fait que juxtaposer les différents points de vue. Le jeu permet une réflexion sur les critiques faites par des acteurs sur des dispositifs de participation. Il met en valeur la difficulté de satisfaction de l'objectif normatif d'atteindre un consensus ou élaborer un compromis qui intègre tous les avis. Il montre l'utilisation d'autres modalités de composition. Par exemple, l'Etat peut être sollicité pour arbitrer alors que la discussion entre usagers ne permet pas de dégager une décision (voir 2.3.1.2). A l'inverse, l'arrangement ou le règlement entre soi peut être privilégié pour ne pas écraser les biens du proche (voir 2.3.1.3).

Plutôt que faire expérimenter l'élaboration de compromis, Concert'eau fait éprouver la difficulté de composition de la pluralité et met en discussion différentes façons de faire pour élaborer une décision en présence de points de vue contradictoires. Il permet de comprendre pourquoi certaines décisions sont repoussées.

Un étudiant : « Même si consensuel, (le jeu) donne une idée de ce qui peut se passer dans la réalité. »

Concert'eau apparaît comme un outil de réflexion sur la concertation. S'il ne conduit pas à une concertation entre les parties prenantes, il peut accueillir une discussion sur les façons

d'interagir comme je l'ai montré dans plusieurs extraits analysés précédemment. Concert'eau accueille une expérimentation collective de la concertation selon un modèle délibératif et une réflexivité sur les difficultés de sa mise en oeuvre. La pertinence de cette dernière fonction demande de l'étudier plus en détail dans la section suivante.

3.3.3.3 Normativité embarquée et animation de Concert'eau comme outil de réflexivité et d'apprentissage collectif sur la concertation

Mi 1-2 : Pour de vraies concertations, c'est un peu long et peut-être il manque une fin. Je préfère être à ma place qu'à la vôtre pour conclure. Quelle conclusion on peut en tirer ? Je veux dire, ce que les gens attendent dans le cadre d'une concertation c'est d'arriver à prendre des décisions et de trancher.

Lors des tests exploratoires menés, aucune des utilisations possibles du jeu n'était clairement assumée ni favorisée dans l'animation. Ceci a conduit les joueurs à nous interroger sur la morale qu'il y avait à tirer du jeu. Lors des tests avec les étudiants, nous avons expérimenté une animation qui mettait l'accent sur la fonction d'apprentissage des difficultés de la concertation. La difficulté à tirer une morale du jeu est accrue par le fait que le dispositif de Concert'eau ne donne comme critère d'évaluation de la façon de jouer que l'enchaînement des événements et les commentaires de l'animateur. Dans les tests menés, afin de recueillir l'avis des personnes sur le jeu, nous n'avons explicité nos intentions qu'en fin de séance. Dans une perspective d'apprentissage, Concert'eau doit assumer une prétention normative.

La portée normative du jeu que j'assume est l'affirmation du bienfait de la réflexivité pluraliste. Plus précisément il s'agit d'affirmer la nécessité de considérer la pluralité de biens communs (en particulier en complément d'une pluralité d'intérêts) et de réfléchir sur les difficultés de composition de cette pluralité. Cette position normative mérite d'être clairement affirmée dans le Débriefing. Dans l'usage de Concert'eau comme outil d'accompagnement d'une concertation, les deux objectifs assignés au jeu méritent d'être explicités, avec une feuille de présentation à l'appui à la manière dont Eco-Logiques était accompagné d'une page d'explication du cadre théorique de la justification (Germe et Thévenot, 1996). La page pourrait présenter l'enjeu démocratique de prendre en compte la pluralité dans la concertation et la difficulté et le coût de l'élaboration d'un consensus. On ne peut pas faire vite de la concertation. Concert'eau est un lieu de réflexivité sur l'expérience de la concertation des joueurs et de leurs cultures politiques.

Ceci nous invite à assumer la dernière fonction identifiée dans la section précédente. Concert'eau peut être utilisé en amont des concertations comme un outil de réflexivité et d'apprentissage de la concertation en vue d'une concertation ultérieure sur un enjeu donné. Les tests avec les étudiants du Master de sociologie appliquée Evaluation et Concertation ont permis une réflexivité plus accrue en affichant un tel usage et une animation du Débriefing en conséquence. Ce choix met en valeur le second objectif assigné à Concert'eau d'éprouver les difficultés de composition de la pluralité.

Concert'eau et l'appel au consensus déçu : la possible contradiction des deux objectifs assignés au jeu

Fa 2-2 Débriefing à froid « On est sur le premier évènement en disant on fait une étude. Et, on attend la suite. En disant : voilà, l'hôtel est fait et il y a une remontée d'eau pour les loisirs. Par rapport à la carte et à l'équipe que je défendais, en étant dans mon rôle, je le prenais comme un échec. Je n'ai défendu assez ce que j'avais à défendre et donc je deviens encore plus dure pour le suivant et je ne transige pas. (...) Je me disais, je suis mauvaise dans le rôle, je défends mal la nature et il faut que je sois plus ferme. Je l'ai ressenti comme une provocation. »

Une critique peut alors être formulée sur le jeu d'une contradiction entre faire valoir le pluralisme de biens communs et laisser la place à un sentiment d'échec dans l'atteinte d'un consensus. D'une part, le consensus est valorisé en y incitant et en lui accordant une grande place dans le jeu. D'autre part, le choix des résultats des évènements conduit à une déception du consensus obtenu. Le sentiment d'échec ou de difficulté peut conduire à renoncer à l'élaboration de compromis et à rejeter des invitations à la concertation. Les personnes sceptiques sur la démocratie participative peuvent alimenter leurs critiques. Le sentiment d'échec peut saboter le premier objectif qui est de prendre au sérieux la pluralité de biens et pas seulement d'intérêts selon un déplacement de l'engagement en plan à la justification. Les deux objectifs du jeu peuvent alors apparaître contradictoires. Le premier objectif est un objectif de reconnaissance d'une étrangeté sous le regard de biens différents. On ne peut cependant pas laisser les joueurs dans l'illusion qu'après la reconnaissance, la prise en compte de l'ensemble est aisée alors que c'est la composition qui semble la plus problématique aujourd'hui. Il paraît dangereux de promouvoir la participation sans se soucier du coût de composition de la pluralité.

Il s'agit alors de bien replacer le consensus parmi différents scénarii démocratiques, comme le recours à la loi (voir 1.3.2). Concert'eau n'assume pas de point de vue normatif sur le traitement opportun de la pluralité de biens communs en confrontation. Certes, j'estime le compromis et le format délibératif mais tout en ayant conscience des limites qui empêchent de le promouvoir comme solution idéale en toute situation. Il s'agit par ailleurs de prêter attention à ce qu'utilisent les joueurs dans leurs pratiques. Alors, il ne s'agit pas de promouvoir le consensus comme bonne solution. Mais de donner des clés aux participants pour mieux l'apprécier avant de se lancer dans une démarche concertée. Cette morale paraît compliquée car elle ne dit pas quoi faire mais demande de prêter attention à des difficultés en suivant une approche pragmatique.

Implications pour l'animation

Etant donné le faible dispositif matériel du jeu et les instructions restreintes, l'animation apparaît très importante et assume une partie de l'orientation normative. Le choix d'enchaînement des évènements et la façon d'animer sont les leviers pour influencer le sentiment d'avoir bien ou mal joué. Ils manifestent une réussite ou un échec qui ne sont pas évalués sur une échelle mais supportés par des jugements. L'animateur peut passer à la table individuelle en disant : « votre avis n'a pas été pris en compte. » Sans indicateur formel d'atteinte de résultats, il y a bien une évaluation d'avoir bien ou mal concerté. Le sentiment d'échec face à l'enchaînement des évènements peut favoriser la réflexivité. Si l'animateur choisit de suivre l'avis élaboré dans l'enchaînement des évènements, le jeu n'est pas très excitant.

Alors deux objectifs apparaissent essentiels pour l'animation :

- Maintenir un format délibératif à la discussion collective. Ce format est le format de référence pour le travail réflexif ensuite. Les expérimentations de Concert'eau ont montré la pertinence des discussions qui comparaient la situation proposée par Concert'eau à d'autres situations expérimentées par les joueurs. Pour remplir cet objectif, l'animateur cherche à favoriser la discussion. Il distribue la parole en traitant à égalité les participants, demande de préciser les avis puis les reprend sans les modifier jusqu'à la formulation d'un consensus apparent (voir 1.3.2.1). Dans la présentation des cartes et dans les événements, l'animateur peut mettre les joueurs face aux contradictions ou demander d'explicitier des points de vue. L'animateur garde une certaine distance vis-à-vis des joueurs. Par son attitude et ses interventions, il favorise une forme de débat public et un engagement dans la justification à la table publique par un style d'animation distant plutôt que chaleureux.

- Favoriser l'exploration collective par la remise en cause (et non pas la déception) lors de l'enchaînement des événements. Si on veut favoriser l'engagement des participants dans une exploration collective, on ne peut prédéfinir l'enchaînement des événements, qui serait alors déconnecté de l'histoire qu'ils construiraient. La comparaison entre les sessions de jeu (reproductibilité) ne s'appuierait pas sur un même enchaînement mais sur une comparaison de trajectoires à partir d'un même jeu de cartes et d'un même format d'interaction, en tenant compte de l'influence de l'animateur qui participe à l'improvisation théâtrale. Il convient cependant, sans prédéfinir l'enchaînement des événements, de préciser des règles de choix des événements et des informations données sur les conséquences de l'avis émis. Par exemple, on peut choisir de favoriser l'avis de la minorité en cas de désaccord. L'animateur peut laisser du temps ou placer les joueurs en situation d'urgence. La limitation à cinq minutes de réflexion par équipe et à dix minutes de réflexion collective pour émettre un avis commun participe à l'excitation propre au régime exploratoire. Pour rendre le message de la difficulté de composition positif, l'enchaînement des événements ne doit pas construire une spirale de déceptions mais l'échec doit être utilisé pour exciter les joueurs à l'exploration de nouvelles solutions. Le résultat du dernier événement pourrait être conforme à l'avis pour terminer sur une note positive en mettant en valeur les compromis élaborés.

Enfin, il convient dans le Débriefing d'établir une relation entre le temps imparti dans le jeu et le résultat obtenu. Un enseignement à tirer du jeu pourrait être le temps nécessaire à la prise en compte de la pluralité. Ce critère marque l'exigence de mise en visibilité, dans la première phase du jeu et la composition, dans la phase deux. L'animateur peut valoriser dans le Débriefing des compromis originaux élaborés ou des solutions proposées afin d'alimenter le processus de concertation par les résultats de l'exploration collective. On rejoint alors l'intention de jeux de négociation qui valorisent la création de solutions gagnant/gagnant. Ici il ne s'agit pas de gain de chaque participant mais de reconnaissance de son point de vue.

Le Débriefing est une pièce centrale du dispositif Concert'eau. Elle permet l'articulation de l'exploration et de la réalité par une mise en valeur des résultats de l'exploration. Le jeu pousse à explorer tout en restant en partie soi-même. La sortie du jeu doit faire place intégrale à la personne tout en tissant une continuité avec le jeu. Le Débriefing peut être considéré comme un moment de démocratie délibérative. Cependant, l'absence d'enjeu de discussion place Concert'eau comme un outil de préparation à de tels moments et de discussion de leur pertinence en référence à d'autres grammaires politiques. Le Débriefing permet à la personne de maintenir une cohérence en exprimant des différences avec le personnage joué, ce faisant il accueille une discussion du modèle de la réalité proposé dans le jeu.

Perspectives : mise en œuvre de Concert'eau dans une démarche de concertation et jeu sur la pluralité d'engagements familiaux

En conclusion, quels enseignements peut-on tirer dans la perspective d'une mise en œuvre de Concert'eau dans une démarche de Concertation ? Si le jeu s'avère pertinent d'une part comme outil d'enquête (voir partie 3) et d'autre part dans le cadre de formations d'étudiants, la pertinence de son usage dans l'accompagnement d'une concertation demande plus d'expérimentations avec une définition au préalable de fonctions à tester et à évaluer. Ces fonctions guideront la mise en œuvre du jeu et les choix de conduite de l'animation. Dans une phase ultérieure, l'animation du jeu pourra être confiée à une personne qui souhaite le mettre en œuvre dans un cas de gestion de l'eau. L'implication des chercheurs se limiterait alors à un accompagnement de la mise en œuvre et à son analyse.

Suite aux analyses menées dans la thèse, plusieurs recommandations peuvent être formulées pour des expérimentations complémentaires. Dans un souci de favoriser un régime exploratoire, le monde imaginaire de Concert'eau et la scénarisation mériteraient d'être étoffés pour favoriser la prise de distance du cas réel vécu par les participants. Sur la Lentilla, le fait que les cartes reprennent des éléments du bassin a joué en défaveur de l'exploration. Sur l'Orb, la pertinence des problématiques contenues dans les cartes a été validée mais tout en constituant un bassin imaginaire. La proximité des enjeux portés par les cartes avec les enjeux rencontrés par les joueurs dans la réalité permet une mise en discussion de ces derniers. Dans la perspective d'une mise en visibilité de la pluralité, il semble préférable de faire jouer à une personne une logique éloignée de celle qui domine dans son argumentation pour la gestion de l'eau.

L'affirmation de la forme du jeu comme improvisation théâtrale atténuerait la déception des participants dans l'attente d'un jeu de satisfaction d'objectifs selon le format de l'action en plan. Par ailleurs, le temps est apparu comme un élément essentiel. Il est nécessaire de laisser du temps pour rentrer dans le jeu et se façonner un personnage et du temps pour le Débriefing. Concert'eau s'affirme comme un outil d'expérimentation, de réflexivité et d'apprentissage collectifs. Pour l'un des joueurs cet objectif de réfléchir ensemble est le « *meilleur but* ». Le Débriefing s'est confirmé comme une pièce clé de l'accomplissement de ce but. L'animateur veille à maintenir un caractère agréable à la situation de jeu en ne laissant pas s'installer des animosités. Les éléments du dispositif telle la collation sont maintenus.

Pour clôturer cette section sur les perspectives d'application, je souhaite revenir sur la discussion de la proposition dans le jeu d'éléments, qui visaient à simuler une atteinte à des biens du proche. Cette introduction a déformé, à la marge, un jeu qui reste au niveau le plus haut des régimes d'engagement. Nous nous sommes contentés d'utiliser un qualificatif initial d'habitant puis un lien de parenté ou une propriété inondée. Cette introduction n'est pas satisfaisante. Les éléments ont peu été saisis. Cela pose la question de reconduire ces éléments dans les tests ultérieurs. Je propose de les reconduire puisqu'il n'empêche pas l'atteinte des premiers objectifs. Cependant, le jeu reste centré sur le public.

L'enjeu de mise en discussion de la prise en compte des biens du proche ouvre un chantier pour développer un jeu sur les engagements familiaux avec l'eau. De nombreuses questions se posent alors au jeu. Comment rendre compréhensible des engagements familiaux avec l'eau en s'appuyant sur des engagements familiaux des participants ? Comment rendre compte en peu de temps d'un rapport au monde construit sur la durée ? Quelle place accorder aux éléments matériels à éprouver dans le jeu ? Une solution est d'amener les joueurs au bord de la rivière

pour expérimenter une partie de pêche avec un pêcheur. Elle mérite d'être testée. Quels éléments peuvent être apportés pour éprouver le familier d'un autre (familier étranger) et non pas reconnaître le sien (familier réminiscent) ? Peut-on simuler les tensions de quelque chose que l'on n'a pas éprouvé ?

3.3.4 Conclusion : L'appropriation comme ajustement de pièces dans un dispositif composite

Ce chapitre a décrit différentes situations d'interaction proposées par des pièces de dispositif. Sur le cas de l'Orb, la description comparative de plusieurs pièces a permis de discuter de leurs fonctions et de leurs usages. Le comité de rivière et le comité consultatif qui affirment une ambition de participation des usagers, sont souvent désignés respectivement comme « grande messe » et « défouloir » œuvrant au détriment d'une participation conçue comme un travail collectif. Elles affirment cependant leur pertinence dans un objectif de validation publique de décisions, pour l'une, et comme lieu intermédiaire du public propice à une expression plurielle pour l'autre. Le comité syndical, pour sa part, allège l'épreuve du public pour les élus dans un moment d'entre soi. De même, le comité technique privilégie un travail collectif entre spécialistes. Ces deux pièces assument une mise en ordre des participants et une fermeture vis-à-vis de la participation de certaines personnes concernées, selon une légitimité argumentée, civique dans un cas et technique dans l'autre. Hors dispositif institutionnel, la rencontre au bord de l'eau montre sa pertinence pour éprouver en commun l'objet de gestion, avant sa mise en forme collective. Cette pièce donne l'occasion d'une expression de troubles personnels et de points de vue que la personne n'arrive pas à mettre en forme pour une expression publique.

Si le cas de l'Orb montre le caractère complémentaire de plusieurs pièces, un regard sur les autres terrains permet d'analyser le caractère approprié d'une pièce sur le bassin versant où elle est utilisée. Ainsi, les trois cas montrent des variations dans les fonctions assignées et l'usage d'une pièce, la collectivité territoriale de bassin. Dans le cas de l'Orb, elle prend la forme d'un syndicat d'animation. Le syndicat mixte des Gardons est une mutuelle de travaux. Enfin, sur la Lentilla, l'eau ne représente qu'une compétence parmi d'autres pour une communauté de communes. La réponse en termes de dispositifs à un enjeu de gestion de l'eau n'est pas univoque. Les dispositifs observés sont composites et définis ad hoc au bénéfice d'un ajustement au contexte d'intervention.

Concert'eau peut alors être considéré comme une pièce complémentaire pertinente d'un dispositif pour favoriser une exploration collective. J'ai montré que Concert'eau permettait bien de se situer à la marge de la réalité. J'ai par ailleurs décrit le type d'exploration proposée dans une perspective comparative avec d'autres outils d'exploration. Cette exploration est comparable à une improvisation. Un usage de Concert'eau pourrait être de proposer un moment de réflexivité et d'apprentissage collectif sur la concertation dans une phase de pré-concertation d'un processus de gestion collective. La discussion du déroulement de jeu dans la phase de Débriefing offre l'opportunité d'une réflexion sur l'ouverture à la pluralité et sur sa prise en charge.

D'autres auteurs ont analysé le caractère complémentaire de différentes pièces de dispositif. Sophie Allain (Allain, 2001a) montre que la concertation peut avoir lieu dans plusieurs cadres dans les procédures SAGE. Elle compare la fonction des CLE à celle des commissions thématiques selon leur degré d'ouverture à un public plus ou moins étendu (voir 1.2.2). Le modèle des régimes d'engagement apporte un éclairage complémentaire en qualifiant une pièce de dispositif selon son ouverture aux différents régimes. Le Tableau 23 s'essaie à une présentation synthétique de cet accueil différencié et fait apparaître la complémentarité des différentes pièces dont Concert'eau.

Pièce de dispositif	Justification	Action en plan	Familier	Exploration
Comité de rivière Orb	Très présent	Présent	Peu présent	Ecarté
Comité syndical	Présent	Présent	Présent	Peu présent
Comité consultatif Orb	Présent	Présent	Présent	Présent
Comité technique Orb	Très présent	Présent	Peu présent	Peu présent mais souhaité
Marge des réunions, repas, rencontre occasionnelle au bord de l'eau	Présent	Présent	Très présent	Très présent
Concert'eau	Très présent conjugué avec exploration	Peu présent	Peu présent	Très présent

Tableau 23 : Cadrage de l'engagement dans différentes pièces de dispositifs

Dans une perspective d'application, le modèle des régimes d'engagement peut être utilisé pour faire le diagnostic d'un dispositif. Il permet de décrire le cadrage proposé par le dispositif selon différents lieux d'interaction, avant de discuter de l'ajout d'une nouvelle pièce. Il permet de discuter des formats de participation proposés pour identifier des lacunes. L'observation des trois terrains de thèse renforce la recommandation faite par Callon et al. (2001) de développer les lieux d'exploration collective. Le cadre des régimes d'engagement permet en outre de préciser cette exigence en distinguant l'exploration d'autres régimes pour discuter de la pertinence de l'outil de dialogue proposé. Conformément à une démarche d'accompagnement (voir 1.4.2.5), il ne s'agit pas de proposer de façon systématique de compléter les dispositifs de bassin par l'usage d'outils d'exploration mais de discuter de la pertinence de l'outil à déployer dans chaque cas et de son articulation avec les autres pièces existantes. Ceci ouvre un chantier pour mieux décrire les outils d'exploration disponibles d'une part et pour tester une telle méthode de diagnostic d'autre part. Sur le cas de la Lentilla, il paraît opportun de développer la communication publique, afin de favoriser l'intégration de nouveaux venus et de nouveaux usages. Des réunions publiques d'information peuvent être organisées, des plaquettes peuvent être émises. L'organisation de visites des canaux pour les nouveaux venus permettrait de justifier la gestion en œuvre en s'appuyant sur l'objet de gestion.

Par ailleurs, le modèle des régimes d'engagement permet d'analyser des moments souvent désignés comme informels et la façon dont ils prennent part aux changements. La distinction du régime d'engagement familial et du régime exploratoire permet de distinguer deux types de biens accueillis par les moments informels comme les repas ou les rencontres au bord de l'eau. La compréhension de l'articulation de lieux de formats différents permet d'explicitier le bricolage qui conduit par exemple à proposer un comité technique complémentaire sur l'Orb.

Le diagnostic d'un dispositif mériterait, par ailleurs, de déployer une analyse des modalités de composition de la pluralité utilisées. L'étude du cas de la Lentilla a montré des tensions entre différentes façons de faire jugées pertinentes (voir 2.3). L'analyse de pièces dispositifs dans ce chapitre montre une utilisation privilégiée de certaines modalités dans chaque pièce observée (Tableau 24). Le comité syndical, domaine des élus, privilégie la modalité civique du vote. Dans les réunions, le vote se fait souvent à main levée, de sorte que chacun assume son point de vue. Cette modalité peut être remise en cause par un nouveau venu qui ne souhaite pas exposer publiquement un point de vue qu'ils n'aurait pas eu la possibilité d'argumenter comme d'autres ont eu l'occasion de le faire lors de réunions précédentes. Différemment, le fonctionnement du comité de rivière sur l'Orb s'inspire du modèle délibératif et privilégie l'obtention d'un consensus apparent. Alors, pour détacher des décisions dans le temps d'une réunion, le président ne propose que des décisions qui font a priori consensus. Le comité consultatif n'a pas vocation à aboutir à des décisions. Les organisateurs y favorisent l'expression des voix. Cependant, le flou sur ce qui est fait des paroles exprimées conduit à un sentiment de mépris chez les participants. La possibilité de s'exprimer ne suffit pas à satisfaire une demande de reconnaissance d'un bien mis à mal. Enfin, les moments dénommés informels permettent des arrangements pour reconnaître une atteinte de biens du proche.

Pièce de dispositif	Modalité de composition de la pluralité privilégiée
Comité de rivière Orb	Consensus apparent
Comité syndical Orb et Gardons	Vote à main levée
Comité consultatif Orb	Absent – Sentiment de mépris de la pluralité exprimée
Comité technique Orb	Non défini au stade observé
Marge des réunions, repas, rencontre occasionnelle au bord de l'eau	Arrangement
Concert'eau	Consensus apparent et autres si proposition des joueurs (arbitrage en sollicitant la loi, vote)

Tableau 24 : Modalité de composition privilégiée dans différentes pièces de dispositifs

3.4 Retour sur la problématisation en termes d'appropriation

A l'issue de cette partie il s'agit de revenir sur la problématique formulée à la fin de la partie 1 en termes d'appropriation et selon un cadre théorique choisi : celui des régimes d'engagement pour interroger la mise en œuvre des exigences de gestion locale et participative. Dans ce chapitre, j'avancerai dans un premier temps le constat de consolidations des dispositifs de mise en politique de l'eau sur les trois cas étudiés. Puis, je discuterai de la pertinence du modèle des régimes d'engagement pour traiter les deux questions posées à un dispositif : celle de l'accueil de la pluralité et celle de sa composition. Je montrerai la richesse d'une approche pragmatique qui privilégie une analyse minutieuse du cadre d'action pour formuler des recommandations ou proposer des outils d'accompagnement d'une gestion locale et participative de l'eau. Enfin, je discuterai de la pertinence de la notion d'appropriation et de l'apport de la thèse pour remplir cet objectif flou assigné aux dispositifs de gestion de l'eau pour qu'ils conviennent.

3.4.1 Consolidation d'architectures de communautés de l'eau sur l'Orb, les Gardons et la Lentilla

En France la politique de l'eau demande une gestion locale et participative par bassin versant et propose des outils pour cela. Comment ces exigences conduisent-elles à une reconfiguration des dispositifs de mise en politique de l'eau ? Telle était la question formulée en introduction de la thèse. Quel constat peut-on proposer à l'issue des enquêtes menées sur les trois cas d'étude ? Dans les trois cas, j'ai pu observer la mise en œuvre des exigences de gestion locale et participative sur un territoire défini par des critères hydrographiques. Dans les cas de l'Orb et des Gardons, la politique française de l'eau et son outillage ont conduit à poser les fondements de l'architecture d'une communauté de bassin versant qui a été renforcée au cours du temps. Sur la Lentilla, la politique de l'eau promue par les services de l'Etat et dont l'application a été sollicitée par les pêcheurs a mis à l'épreuve le dispositif de gestion existant et a conduit à sa reconfiguration.

Sur la Lentilla, j'ai observé des changements en cours dans un dispositif. L'organisation socio-hydraulique héritée de siècles de gestion locale consistait dans la délégation de la gestion quantitative de la Lentilla à cinq ASA qui contrôlent un pompage dans la rivière. La coordination avec les autres usagers se faisait par téléphone ou de façon opportune, par exemple, lors de rencontres entre élus et présidents d'ASA. En 2001, la fédération de pêche remet en cause cette organisation en mettant en accusation les agriculteurs à la tête des ASA, sur la base d'un constat de tournée qui prouve une infraction à la loi sur l'eau. Le président de la fédération de pêche opère une mise en cause, non pas publique, mais auprès du préfet, c'est-à-dire en sollicitant un tiers traditionnellement appelé pour arbitrer des conflits locaux. Cette mise en cause conduit les agriculteurs à la tête des ASA, appuyés par la chambre d'agriculture, à s'engager dans un dialogue pour trouver une solution. Ils avancent alors un projet de réalimentation de la rivière par pompage dans une retenue à l'aval et convainquent la fédération de pêche de les suivre. Les « pêcheurs » rejoignent alors les « agriculteurs » pour enrôler progressivement d'autres partenaires autour du projet. Cet enrôlement a conduit à une extension du territoire de gestion et à une prise en compte d'autres usages et d'autres enjeux, tel l'assainissement. L'agence de l'eau, par exemple, a conditionné sa participation financière à la mise en œuvre d'une gestion concertée à l'échelle du bassin versant. Plusieurs personnes

impliquées demandent la conduite d'une étude pour évaluer le projet. La mise en œuvre de l'étude ajoute de nouvelles pièces au dispositif. Des documents circulent. Des réunions sont organisées. La communauté de communes prend une compétence complémentaire sur l'eau pour se porter maître d'ouvrage de l'étude. On observe alors une mise à l'épreuve des légitimités mais aussi des marques de reconnaissance mutuelle. En 2007, à l'issue de l'étude, la solution qui se dessine est celle d'un pompage qui serait géré par une institution inter usagers dont les membres seraient désignés au titre d'un droit d'eau. La communauté de communes serait présente au titre d'un débit dédié à l'eau potable et aux usages de loisir dont la retenue des Escoumes. La fédération de pêche serait présente au titre du débit réservé au milieu aquatique. Les ASA seraient majoritaires au titre de leur droit historique sur la rivière. La modification du dispositif de gestion consiste dans une ouverture aux autres usagers tout en laissant les agriculteurs majoritaires par l'intermédiaire des ASA. Cette solution est acceptée parce qu'elle préserve une empreinte du territoire par les activités agricoles à laquelle de nombreux habitants sont attachés. Cette solution marque, par ailleurs, le refus d'une délégation de la gestion aux collectivités territoriales c'est-à-dire de l'architecture de la communauté selon un modèle de grandeur civique. De nombreuses questions restent à ce jour en suspens dans la reconfiguration du dispositif. Quelles règles de décision seront instituées ? Le fonctionnement présidentieliste des ASA sera-t-il prolongé ? De quels équipements va se doter l'institution (instruments de mesure de débit et du seuil de déclenchement du pompage, etc.) ? Par ailleurs, les usages comme le tourisme, les sports de loisirs ou les usages récréatifs des habitants (jardin, piscine, etc.) ne seraient représentés que minoritairement dans l'institution et de façon indirecte par l'intermédiaire des collectivités territoriales. Alors que ces usages se développent, cette absence constitue une source potentielle de mises en cause futures.

Sur l'Orb, j'ai observé, au fil du temps, un dispositif composite se renforcer suite à l'appropriation de l'outil contrat de rivière. Lors de la signature du premier contrat de rivière, ce territoire n'avait de sens que pour les tenants d'une approche technique de la gestion de l'eau. Progressivement, différentes pièces se sont ajoutées et ajustées pour proposer plusieurs fonctionnalités aux acteurs de l'eau. Les élus comme les représentants des services de l'Etat s'en saisissent et expriment une satisfaction. En 2007, le dispositif propose bien une architecture de communauté de l'Orb qui permet une mise en politique de l'eau sur ce territoire. A cette échelle territoriale, il peine cependant à être approprié par l'ensemble des usagers de l'eau et demande à développer des outils de communication auprès du « grand public » pour faire communauté. Comme le dispositif de l'Orb, celui des Gardons contribue à renforcer la place de l'eau comme enjeu politique. Le cas des Gardons m'a permis de mettre en perspective celui de l'Orb quand au mouvement d'appropriation. La création de collectivités territoriales de l'eau participe de la mise en politique. La différence de compétences entre les deux syndicats mixtes est exemplaire de l'ajustement pour constituer une architecture locale. Au sein de ces dispositifs, des pièces comme les animateurs de bassin versant mus par une vocation de service public participent à la mise en politique de l'eau.

Dans ces trois cas soumis à l'impératif participatif, j'ai observé le développement de lieux dédiés à cet objectif. Ces lieux publics ou intermédiaires du public ont pour fonction de permettre une expression de la pluralité de points de vue sur l'eau. Il s'agit d'un comité de pilotage d'une étude, de comités consultatifs, d'un comité de rivière ou d'un comité technique. Différentes tensions apparaissent liées à la possibilité de s'y exprimer et à la reconnaissance des paroles dites. Ces outils dits participatifs proposent des lieux de discussion qui exigent un investissement pour accéder au format demandé. Mais on observe sur le terrain des dispositifs composites qui prennent en charge cette tâche. La présence d'un animateur de

bassin versant ou de moments comme les repas ou les rencontres au bord de la rivière (voir 3.3.2) permettent de se rapprocher des soucis des participants et des objets de gestion pour favoriser leur mise en politique. Le dispositif est attendu pour proposer des lieux de débat collectif mais également permettre aux participants de sortir du « formel » en proposant des moments qui se soustraient aux exigences de publicité et de transparence.

Si cette thèse montre que les dispositifs observés offrent des opportunités d'expression, elle renforce le constat de tensions liées à la difficulté de composition de la pluralité (voir 1.3.2). Alors que les dispositifs mis en œuvre ont permis d'accroître la mise en visibilité de la pluralité, des difficultés apparaissent quand il s'agit de détacher une décision collective. Le mépris de certains points de vue trouve parfois son origine dans un embarras dans la prise en charge de la pluralité exprimée. Différentes façons de faire s'affrontent. En répondant au modèle délibératif, un consensus est recherché. Or, il s'avère souvent décevant quant à son résultat et au temps investi dans son élaboration. Les expérimentations de Concert'eau ont permis de mettre en discussion ce constat ainsi que les modalités alternatives de composition de la pluralité sollicitées pour répondre aux limites rencontrées (voir 2.3). Le dispositif est alors sollicité pour stabiliser un cadre d'interaction, dont des règles de décision, en proposant et en articulant différentes modalités. L'ingénierie des dispositifs doit passer par l'identification et la critique des modalités de composition utilisées dans une pièce de dispositif. Les catégories définies dans la première partie : négociation, arbitrage, arrangement, vote et consensus (voir 1.3.2) peuvent être utilisées pour accomplir une telle tâche. Elles permettent en outre d'analyser la prise en compte de différents niveaux de biens. L'interrogation des dispositifs par le modèle des régimes d'engagement constitue une voie d'évaluation des dispositifs qui semble fertile. A ce stade, il convient de discuter de cette proposition et de mieux qualifier la pertinence de ce modèle.

3.4.2 Apports et limites d'une classification de la pluralité à partir des régimes d'engagements

Le choix du modèle des régimes d'engagement a été motivé en premier lieu par la pertinence de ce modèle pour traiter de la mise en politique d'objets matériels en rendant compte d'une pluralité de rapports à l'environnement (voir 1.1.2.2). Par ailleurs, le modèle des régimes d'engagements donne la possibilité de qualifier cette pluralité selon différents niveaux de biens. Il permet de distinguer l'engagement pour satisfaire des objectifs, de l'engagement pour justifier d'un bien commun, de l'engagement familial et de l'engagement exploratoire. Il offre la possibilité de qualifier selon une double pluralité de régimes d'engagement et de biens dans chaque régime. Dans une perspective opérationnelle, ce modèle pourrait être utilisé pour classer la pluralité en tension dans un cas d'étude. Il s'agit selon cet usage de catégoriser les types d'engagement accueillis dans une pièce de dispositif ou les biens de chaque niveau. La pertinence du modèle serait de permettre d'interpréter les tensions du pluralisme selon deux dimensions et non plus une seule. Le travail de thèse permet de discuter de l'opportunité et de la possibilité d'un tel usage pour qualifier des biens en tension d'une part et pour décrire des actions d'autre part.

Une première utilisation possible est de décrire des pièces de dispositifs selon les régimes d'engagement accueillis de façon privilégiée. J'ai utilisé une telle description en allant jusqu'à la catégorisation de pièces de dispositif dans le chapitre précédent (voir 3.3.4). Ce type de description est pertinent pour discuter de la proposition de différents formats de participation. Elle permet d'identifier des tensions que ne saisissaient pas les grilles présentées dans la

première partie, telles que les échelles de la participation ou les cercles de participants. Les trois régimes d'engagement proposés par Thévenot permettent d'appréhender les exigences et les contraintes de chaque format. Le modèle des régimes d'engagement permet de qualifier des moments souvent désignés comme informels et de discuter de ce qui prend place dans ces moments. A ce titre, le travail de thèse montre la pertinence de considérer le régime exploratoire proposé Auray (2007).

En effet, le régime exploratoire a montré sa pertinence pour qualifier différentes situations. C'est un outil pour comprendre l'apport de moments informels qui autorisent à se départir d'engagements justifiés ou stratégiques (voir 3.3.2.4). Il permet de décrire l'engagement sollicité dans les situations qualifiées de jeu. La considération d'un tel régime conduit à dépasser l'opposition entre jeu et réalité ou jeu et sérieux et à expliciter le caractère composite des dispositifs de jeu. Ces derniers articulent des moments d'exploration et des moments de mise en valeur de bénéfices des résultats de l'exploration. Une innovation peut être définie comme le résultat d'une exploration, valorisé. De la même manière, considérer un engagement exploratoire permet de distinguer les deux objectifs assignés aux forums hybrides d'exploration et d'hybridation (Callon et al., 2001). Le bénéfice à tirer des résultats de l'exploration invite à travailler sur les conditions de possibilité d'un engagement exploratoire et de son articulation avec d'autres régimes d'engagement. En outre, le régime exploratoire permet de comprendre des conditions de félicité du jeu ainsi que des échecs liés au refus d'une prise de risque pour le joueur. L'engagement exploratoire peut mettre en péril la satisfaction des autres niveaux de bien. La personne peut perdre la face ou paraître incohérente si son engagement est pris pour autre chose que de l'exploration. L'engagement exploratoire fait rupture. Comme chacun des régimes, il a sa propre inscription dans le temps. Il est de plain-pied dans l'instant et tendu vers l'avenir. Il ne correspond pas à un engagement entendu comme une garantie de stabilité dans le temps mais donne des garanties, à sa manière, pour la relation à autrui. Le format d'information de l'exploration est la nouveauté alors que les autres régimes sollicitent des informations d'un format personnel, fonctionnel ou conventionnel qui ont vocation à se stabiliser jusqu'à ce qu'ils soient mis à l'épreuve. L'exploration promet la félicité d'un moment d'excitation. L'engagement exploratoire avec autrui correspond à la promesse de partager cette excitation.

Ces caractéristiques renforcent l'enjeu de mieux positionner le régime exploratoire vis-à-vis du modèle à trois niveaux de Thévenot. Dans la représentation schématique verticale des trois régimes du proche au public (voir figure 9 au 1.3.1.2 ou Figure 30 ci-dessous), le régime exploratoire peut être positionné comme une troisième dimension, transversale aux autres régimes. Il peut également être placé en deçà du régime familier en considérant que dans le régime exploratoire le monde doit toujours être découvert. Une telle représentation se fonde sur la distinction de rapports au monde matériel.

En outre, dans les situations observées, le régime exploratoire apparaissait souvent en combinaison avec d'autres régimes. J'ai observé des combinaisons de justification et d'engagement exploratoire dans Concert'eau par exemple lors de justifications enflammées au nom d'un personnage du jeu. Cependant, des combinaisons de régimes apparaissent dans de nombreux cas, par exemple lors de la prise de parole d'une personne où la défense de l'environnement comme bien commun rejoint un engagement stratégique en ce sens. Il est possible de s'engager dans une action en plan pour défendre des biens du proche ou une conception du bien commun ou d'utiliser une argumentation justifiée pour accomplir un plan. Engagement en plan et justification sont souvent intriqués ce qui amène une disqualification potentielle de l'engagement de la personne comme recouvrant seulement un souci de

satisfaire des objectifs. Corcuff et Sanier ont proposé un régime machiavélien pour décrire la combinaison de l'engagement en plan et de la justification (Corcuff, 1998). Les jeux proposent souvent des situations de combinaison d'exploration et de plan. La possible combinaison de régimes d'engagement complique leur utilisation pour une description systématique des actions. Cependant, cette thèse montre la pertinence de leur utilisation pour une description des pièces d'un dispositif et l'analyse de tensions.

Une seconde utilisation du modèle des régimes d'engagement est de décrire une pluralité de biens en tension classés selon plusieurs niveaux. Le premier niveau de pluralité est celui de biens du proche. Une classification des biens de ce niveau a été écartée. Le fait de rendre compte, c'est-à-dire de qualifier par le langage, correspond à une mise en forme du bien considéré. Aussi, dans la thèse je n'ai pas rendu compte de biens du proche mais de tensions avec un engagement familial avec les choses (voir 1.4.1.3). Il ne s'agissait pas d'enquêter sur le niveau de l'affection, mais de prendre au sérieux les atteintes qu'il subit dans le travail de mise en politique. Le compte-rendu de l'atteinte aux biens du proche conduit souvent à une mise en valeur selon une grandeur domestique. Mais, cela ne s'y limite pas. J'ai par exemple évoqué l'attachement d'ingénieurs à un projet qu'ils ont porté, dans le cas de la modernisation du réseau d'irrigation de la plaine de Vinça. Dans Concert'eau, j'ai utilisé des ressorts comme le lien familial pour susciter des tensions avec des biens du proche des personnages.

En m'appuyant sur la distinction entre le bien lié à la satisfaction d'un objectif et le bien lié à la grandeur de bien commun, j'ai opéré une classification de la pluralité sur le cas de la Lentilla. Le niveau de bien lié à la satisfaction d'objectifs se prête bien à une classification. Ainsi, dans la section 2.1.1.1, j'ai proposé une description de la pluralité en termes de besoins en eau à satisfaire exprimés par différentes catégories d'usagers. Je me suis appuyée pour cela sur une analyse de la situation de la Lentilla par la chambre d'agriculture représentative d'une réduction de l'usager à un stakeholder. Une telle considération des autres participants apparaît également dans les discours des personnes interrogées et dans les personnages façonnés à partir des cartes départ de Concert'eau (2.2.1.1). Cette qualification d'autrui permet d'anticiper son engagement en situation en le considérant comme un objet fonctionnel qui va conditionner la satisfaction de son propre plan. Les enquêtes de la thèse permettent d'appuyer la proposition (voir 1.3.3.2) selon laquelle la participation des usagers est souvent limitée à un engagement en plan dans de nombreuses pièces des dispositifs existants.

Afin de discuter d'une autre considération de la participation des usagers, la construction de Concert'eau a été l'occasion de classification de la pluralité selon différents biens communs (voir Annexe F). La rédaction des cartes a demandé un travail de déclinaison des mondes de Boltanski et Thévenot (1991) sur le cas d'étude et d'épuration du matériau empirique. Lors de ce travail le chercheur est confronté à la malléabilité des qualifications et à la pluralité de compréhension possible des cartes construites. L'exercice a cependant conduit à la définition de quatre logiques qui ont bien permis une mise en discussion de tensions sur le terrain entre les joueurs (voir 2.2.2). Il a permis en outre d'approfondir l'analyse, par exemple en repositionnant l'épreuve posée par le respect d'une logique environnementaliste en termes d'incompréhension entre usagers aux relations familiales différentes avec la rivière. La description systématique selon une pluralité de biens communs, permet d'analyser les tensions liées au pluralisme de bien commun.

Cependant, la production de catégories de biens commun, telles que les logiques proposées dans les cartes départ de Concert'eau ou de catégories d'usagers soucieux de satisfaire un besoin présente le risque de réifier les catégories et de favoriser l'assimilation d'une personne

à un principe ou à un objectif au détriment d'une appréhension pragmatique de l'engagement d'autrui. J'ai discuté de la prise en compte de ce risque dans l'animation de Concert'eau et en particulier dans les instructions de départ qui décrivent les personnages (2.1.2.2). Ce risque de dérive ne doit cependant pas empêcher d'identifier des régularités dans l'engagement d'une personne. Ainsi, lors du deuxième test de Concert'eau sur la Lentilla, les équipes ont été constituées, avec un souci de mettre ensemble des personnes qui défendaient a priori des biens contradictoires, tel un technicien de la fédération de pêche et un gérant d'association de sports d'eau vive. Le qualificatif d'« a priori » est important puisqu'un présupposé de Concert'eau et des jeux réside dans la possibilité d'un engagement différent de la personne selon le cadre et de dépasser des a priori, par exemple celui d'une relation conflictuelle entre un pêcheur et un canyoneur. Ces remarques invitent à des précautions dans la classification de biens en tension. Une classification telle que celle opérée dans les cartes départ de Concert'eau n'a pas vocation à se stabiliser mais à permettre une représentation de la pluralité à un moment donné pour un appui à l'action.

Enfin, l'exercice de définition des cartes du jeu et leur mise à l'épreuve a permis d'alimenter la réflexivité sur les différences entre les cités définies dans la justification. (Boltanski et Thévenot, 1991). Par exemple, à l'issue de la construction de Concert'eau, les cartes de jeu associées à la cité civique, étaient de type texte et plus rarement témoignage ou photo. Ce constat parmi d'autres m'a permis de mieux comprendre pourquoi la cité civique paraît « plus politique » que les autres (voir 2.4). La coordination dans cette cité demande un détachement et une mise à l'écart des biens du proche. Sur ce point, le repositionnement de la justification comme un régime d'engagement parmi d'autres permet d'explicitier des différences entre cités. Chaque cité propose un modèle de coordination. Chaque modèle n'est pas neutre vis-à-vis de l'accueil réservé aux autres régimes. Ainsi, selon Nicolas Auray, le régime exploratoire a une place privilégiée dans une cité de l'inspiration. De même pour Laurent Thévenot, le régime familial a une place privilégiée dans la cité domestique (Thévenot, 1994). Le régime du plan peut être grandi dans la cité industrielle (Thévenot, 2006, p.125).

La discrimination des niveaux de biens affirme alors sa pertinence non pas pour classer la pluralité selon les différents niveaux, mais pour mettre en valeur des difficultés liées à la considération de ces différents niveaux de biens aux changements de régimes. Lors de la description des cités dans La Justification (Boltanski et Thévenot, 1991), la justification n'était pas considérée comme un régime d'engagement parmi d'autres. Son repositionnement et l'explicitation des différents niveaux permettent de qualifier les cités selon leurs rapports à chacun d'entre eux. On peut alors les concevoir comme des grammaires politiques qui ne proposent pas le même traitement des biens du proche. Elles se distinguent non seulement par la qualification de différents principes supérieurs communs mais aussi par leur considération des autres niveaux de biens.

3.4.3 Qualifier les exigences de changement de régime

Un enjeu de la thèse était de prêter une attention soutenue aux niveaux en deçà et au-delà du plan en faisant l'hypothèse que les pièces d'un dispositif étaient différemment apprêtées pour accueillir ces types de biens. Les analyses montrent bien cet accueil différencié. Si un premier usage du modèle des régimes d'engagement réside dans la qualification de la pluralité, un second usage va se centrer sur l'analyse des tensions de la composition pour faire communauté de l'eau. Des pièces en personne comme les animateurs de bassin versant montrent une compétence à mettre en cohérence des engagements dans des lieux différents

mais aussi à opérer des passages entre différents niveaux de biens en sollicitant des compétences de rapprochement et de grandissement (voir 3.1.6). Ce travail n'est pas considéré en tant que tel dans les profils de postes. Il n'est pas évaluable selon des critères conventionnels. Pourtant, pour reprendre la conclusion de la thèse d'Eric Doidy : « il convient dans l'accompagnement, comme dans l'évaluation de ces nouveaux dispositifs de décision et de concertation environnementale, d'intégrer une perspective proprement dynamique capable de penser le passage des acteurs dans plusieurs régimes, de la plus étroite proximité à l'agir dans l'espace public. » (Doidy, 2002)

Afin de « penser ce passage », reprenons la représentation faite des régimes d'engagement dans la figure 9 (reprise Figure 30 ci-dessous). Cette figure adopte une représentation verticale des régimes de la justification, de l'action en plan et du régime d'engagement familial en considérant une extension croissante du public auquel s'adressent les biens, des biens du proche aux biens communs. Les biens du proche sont souvent personnels. Ils peuvent être partagés dans une relation d'amour ou d'amitié par exemple. L'aise physique est personnelle, elle ne concerne que le corps de la personne. L'action en plan figure comme régime intermédiaire. Le bien tiré de la satisfaction d'un objectif s'étend facilement à d'autres personnes lorsqu'il s'agit d'objectifs communs comme lors d'une opération de lobbying. Enfin, les principes supérieurs communs prétendent bénéficier à l'ensemble de la cité. Le parallèle peut être fait selon cette description avec les catégories intérêt individuel/intérêt collectif/intérêt public ou général. La possibilité de cette analogie, induite par la présentation verticale peut porter le risque d'une mauvaise compréhension du modèle des régimes d'engagement. En effet, ce modèle n'est pas construit sur une différenciation de publics intéressés mais sur une différenciation de rapports au monde selon des biens engagés. Il distingue des formats d'information et de communication propres à chacun des régimes.

Après avoir précisé les limites d'une représentation verticale des régimes d'engagements, utilisons ses potentialités pour représenter des qualifications de l'exigence de changement de régime (Figure 30). A chacune des qualifications proposées sont associées des compétences spécifiques.

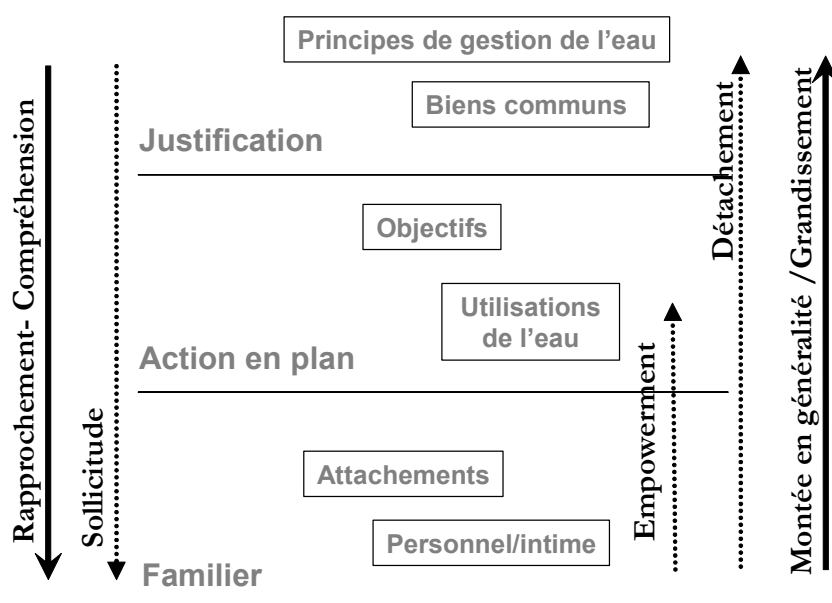


Figure 30 : Qualification de l'exigence de changement de régime

L'exigence pour passer dans des régimes engageant des biens de plus large extension que les biens du proche, peut être qualifiée de détachement, de montée en généralité ou d'empowerment.

L'opération de détachement correspond à une compétence classiquement demandée à l'homme politique. « Il doit posséder la faculté de laisser les faits agir sur lui dans le recueillement et le calme intérieur de l'âme et par conséquent savoir maintenir à distance les hommes et les choses » (Weber, 1963 (1919)). L'homme politique doit en particulier se détacher de lui-même. Le détachement demande de faire preuve d'indifférence ou d'insensibilité c'est-à-dire, dans le vocabulaire des régimes d'engagement de ne considérer que des biens communs. Le détachement demande un renoncement de ce à quoi l'on pourrait être attaché c'est-à-dire aux biens du proche. Il demande une coupure des liens de proximité. Il vise à éviter que la préservation de biens de plus bas niveau prévale sur le bien commun. Une grammaire de grandeur civique va exiger un tel détachement (voir 2.3.2.1). Or, j'ai montré que les animateurs de bassin versant sollicitaient une autre compétence que celle de détachement. Ils manifestaient une compétence de grandissement (voir 3.1.6). Ils opèrent des montés en généralités en considérant les biens du proche et en veillant à ce qu'ils ne soient ni exclus ni tyranniques vis-à-vis de la satisfaction d'un bien commun. En outre, en tenant « à distance les hommes et les choses », le détachement minimise l'importance de l'épreuve de réalité à laquelle doit se soumettre un discours de niveau général. L'absence de soumission à cette épreuve est une source de disqualification du discours « détaché ».

Les opérations de grandissement et de montée en généralité correspondent, comme celle de détachement, à une exigence d'atteindre le niveau de la justification. La montée en généralité s'effectue, plus généralement, selon une grammaire politique. C'est une transformation requise pour faire entendre une voix en public. Elle peut consister dans le traitement d'un cas particulier en référence à un bien commun pour permettre une mise en équivalence. Ainsi, le grandissement correspond à une montée en généralité selon une grammaire des grandeurs. La montée en généralité est une opération effectuée pour sortir du NIMBY (Lolive, 1997; Trom, 1999) en revendiquant un engagement dans la justification plutôt qu'un engagement stratégique. Les attachements au territoire peuvent être grandis dans un ordre domestique. La montée en généralité permet d'inscrire les savoirs du proche dans un cadre plus général comme la préservation du milieu aquatique. La montée en généralité ou le grandissement, contrairement à l'opération de détachement, n'excluent pas a priori la prise en compte des biens de niveaux inférieurs. Elles ne demandent pas à la personne de se départir d'une partie d'elle-même mais de répondre, dans certaines situations, à des exigences de justification vis-à-vis d'un bien commun.

L'empowerment porte un troisième type d'exigence. Il correspond à un accroissement des capacités de la personne pour atteindre un état d'individu autonome et responsable (voir 1.2.1.1). La capacité à définir et à satisfaire des objectifs est un gage de la réussite de l'empowerment. Selon un modèle politique libéral, l'empowerment est un pré-requis à l'engagement public. Il consiste comme la montée en généralité au passage à un régime engageant des biens de plus grande extension. Cependant, il n'exige pas de détachement ni de contribuer à un bien commun. L'empowerment ne vise pas à accéder à un état de grand selon les exigences d'une grammaire des grandeurs. Le modèle des régimes d'engagement permet de positionner ce terme comme désignant l'exigence de passage d'un engagement familial à une action en plan.

Questionner les politiques du proche demande de considérer les opérations réciproques de la montée en généralité, du grandissement, de l'empowerment et du détachement. La réciproque de la montée en généralité n'est pas la descente en particularité puisque un cas particulier peut être traité en généralité. L'engagement familial exige un rapprochement d'autrui ou des choses. Les compétences de compréhension ou de sollicitude peuvent être associées à cette exigence de considération des biens du proche. Or, elles se distinguent de la même manière que le grandissement se distingue du détachement. La compréhension a pour étymologie « prendre avec ». Contrairement à la sollicitude, elle n'évacue pas l'horizon de construction d'une communauté. Les théories du Care ou l'éthique de la sollicitude mettent en valeur l'attention et le souci de l'autre en prêtant une attention soutenue aux affects, au particulier et à la situation (Paperman et Laugier, 2006) (voir 1.2.4.2). Elles évacuent pour cela l'horizon de la communauté et le jugement de bien commun. La compréhension maintient une telle visée. Conjuguer détachement et sollicitude est insuffisant pour permettre des passages entre les régimes. Le détachement et la sollicitude maintiennent une séparation entre les niveaux de biens. Or, c'est l'articulation des biens qu'il s'agit de prendre en charge pour composer une communauté.

Le modèle des régimes d'engagement permet de problématiser les exigences de passages des acteurs dans plusieurs régimes, de la plus étroite proximité à l'agir dans l'espace public, et de désigner les exigences tenant à ces passages. La pertinence du modèle réside dans cette problématisation autant que dans la mise en visibilité de la double pluralité de biens et de niveaux. Il permet de rendre justice à l'importance des opérations de passage pour la construction de communautés et aux efforts exigés pour les mettre en œuvre. Il s'agit alors d'interroger les dispositifs sur la façon dont ils prennent en charge les passages entre les régimes et de veiller à ce que ni les liens de proximité ne tyrannisent le débat public ni que l'exigence de bien commun ne tyrannise les éléments plus personnels. Cette double exigence pèse sur les dispositifs de gestion de l'eau. La « pensée du sud » (Cassano, 1998) accorde une place privilégiée aux biens du proche par rapport à d'autres grammaires. Une question majeure qui m'intéressait dans cette thèse était celle de la possibilité du grandissement du proche dans un autre ordre que la grandeur domestique. Peut-on ne pas écraser des engagements familiaux dans une cité civique ? Peut-on se priver de la grandeur civique et de son exigence de détachement ? L'idéal-type animateur de bassin versant représente la possibilité de considération des biens du proche sans enfermement communautaire ou domestique. Il constitue un nouvel idéal-type d'action publique localisée et ouvre un chemin alternatif entre rappel de l'autorité républicaine et développement de dispositifs sur un modèle libéral. Il est apparu comme une pièce centrale dans l'appropriation des dispositifs.

3.4.4 Pertinence et nécessité d'explicitement la notion d'appropriation

A la fin du parcours bibliographique de la partie 1, j'ai choisi de problématiser les dispositifs de gestion de l'eau en termes d'appropriation (voir 1.3.3.2). Le choix du terme appropriation tenait à mon objet initial d'étude : des outils institutionnels standards tels les SAGE et les contrats de rivière qui se doivent d'être appropriés par leurs utilisateurs à l'inverse d'un outil bricolé qui mériterait d'être normalisé pour une large diffusion. Le terme d'appropriation était utilisé par des acteurs de l'eau qui ne s'interrogeaient plus seulement sur l'acceptabilité de nouveaux outils mais sur leur appropriation, en sollicitant du destinataire des outils qu'il fasse les modifications nécessaires pour un ajustement au contexte local. Cependant, si une injonction à l'appropriation est couramment formulée, les modalités de sa mise en œuvre restent à définir. Dans la perspective d'accompagner cette mise en œuvre, un objectif de la

thèse était d'expliciter en quoi peut consister l'appropriation, c'est à dire d'expliciter ce qui est fait aux outils pour qu'ils conviennent. Il s'agissait de qualifier à quelles opérations pragmatiques l'appropriation pouvait correspondre en considérant l'ajustement selon les trois niveaux de biens. Il peut s'agir d'une appropriation stratégique pour satisfaire des objectifs, un accommodement pour ménager les biens du proche ou une transformation pour rendre convenable en référence à un bien commun. L'appropriation représente un défi pour les personnes impliquées et pour le collectif.

Aussi, dans la partie 3, j'ai tâché d'analyser différentes pièces de dispositifs pour comprendre comment s'opérerait leur appropriation. Je me suis intéressée à leurs fonctionnalités initiales, puis à leurs utilisations et à leurs usages. La description de l'usage et de l'utilisation d'une pièce permet d'identifier des marques d'appropriation, suite à des mises à l'épreuve, à des transformations ou à l'acceptation de l'élément qui convient. La description de l'usage permet de rendre compte d'une familiarisation de l'outil (Thévenot, 1994). Il se distingue de l'utilisation qui consiste dans une saisie de l'outil comme moyen fonctionnel ou comme support de jugement et de coordination. L'usage peut toutefois être entendu, dans certains cas comme une utilisation conventionnelle, par exemple dans l'expression « il est d'usage de... », lorsqu'un maniement familier a été grandi selon une logique domestique. Le dispositif approprié est celui qui aura été mis à l'épreuve dans les différents régimes d'action.

J'ai considéré trois types de pièces : des personnes, des courriers d'invitation et des lieux d'interaction. Pour chacune de ces pièces, des fonctions sont définies a priori et on peut observer leur trajectoire. Le tableau 25 reprend pour les trois types de pièces observées, la définition de fonctions a priori, des transformations par l'usage et l'utilisation, ainsi que des types d'appropriation auxquels elles participent. L'analyse de l'usage de ces trois types de pièces a permis d'expliciter le travail d'appropriation d'un dispositif en prêtant attention aux niveaux en deçà et au-delà du plan, en faisant l'hypothèse que les pièces d'un dispositif étaient différemment apprêtées pour accueillir ces types de biens. L'appropriation peut être appréhendée comme personnalisation, comme ajout de moyens fonctionnels ou comme stabilisation de repères communs. Cependant, la thèse montre également, au-delà de l'ajustement selon les différents régimes, une appropriation comme ajustement pour articuler ces engagements de divers niveaux. L'appropriation demande la prise en charge des exigences de passages entre régimes.

Le dispositif est marqué par les personnes qui s'y engagent. Les animateurs qui travaillent à temps plein pour la gestion du bassin versant imprègnent le dispositif. Ils sont à l'origine de nombreuses pièces. Par exemple, ils écrivent les premières versions des documents élaborés. Les documents finaux leurs sont attribués, c'est « leur » SAGE. La personnalisation consiste à faire sien, elle marque le dispositif et la personne. La personnalisation, comme dimension de l'appropriation, porte la menace de se faire au dépend des autres participants. Cependant, l'implication personnelle des animateurs de bassin versant s'accompagne de capacités de rapprochement et de grandissement afin de contribuer à la construction d'une architecture commune qui convienne. L'observation de l'implication de ces personnes donne à voir de façon originale une autre dimension de l'appropriation comme personnalisation du dispositif, puisque la familiarisation s'applique à une personne comme pièce du dispositif. Au fil du temps, cette personne/pièce devient familière des humains et des objets impliqués. Les modifications des missions de l'animateur sont des signes d'appropriation. Elles peuvent évoluer pour satisfaire de nouveaux objectifs du syndicat, la volonté du président (développer les projets de sensibilisation de la population à la gestion de l'eau) ou dans le cas où les objectifs précédemment définis ont été atteints (approbation d'un document contrat de

rivière). Elles peuvent être revues suite à une épreuve de bien commun (imposer des réunions plus régulières avec les élus ; favoriser l'intégration de la dimension environnementale) ou pour que la personne soit à l'aise dans son travail (alléger une surcharge de travail).

Pièce	Définition de fonctions a priori	Transformations par l'usage ou l'utilisation	Type d'appropriation
Animateur de bassin versant	Missions définies dans un profil de poste	Poids donné aux différentes missions dans l'exercice du métier Pragmatique de la relation à l'élu de bassin et aux partenaires Acquisition de connaissances et de compétences	Personnalisation du poste Ajustement des missions pour satisfaire des volontés exprimées ou suite à des épreuves de bien commun Prend part à l'appropriation d'autres pièces : passeur entre proche et public
Courriers d'invitation	Appeler à participer Annoncer une situation à venir	Dépôt de marques de politesse et de reconnaissances Evolution des listes de diffusion et des dénominations des participants	Courrier personnalisé Ajustement aux objectifs de l'invitant et rencontre de ceux de l'invité Dépôt de marques de reconnaissance propres à la communauté constituée - langue commune
Lieux d'interaction	Impliquer des personnes qualifiées selon un niveau de participation (Informer, Consulter Décider,...) à propos d'un objet délimité	Evolution de l'équipement Marques de reconnaissances	Ajustement et complémentarité de différents lieux pour accueillir une variété de régimes d'engagement et permettre des passages entre eux

Tableau 25 : Qualifications de l'appropriation de trois types de pièces de dispositif

L'analyse de courriers d'invitation montre également l'ajustement à différents niveaux. Il permet, en particulier de mieux comprendre la dimension de l'appropriation comme mise en forme reconnue. Une liste d'invités pour une réunion peut être stabilisée. Cette liste peut alors se détacher de la personne qui l'a patiemment construite, l'animateur de bassin versant par exemple, afin de constituer un point d'appui pour la communauté. Elle se détache en étant portée par une feuille de papier. Si l'animateur de bassin versant change, la liste lui perdure dans les comptes rendus de réunion. L'appropriation, comme mise en forme commune, vise à la stabilisation de l'architecture d'une communauté. La liste d'invités reconnue, stabilisée et démarquant les limites d'une communauté, pourra s'avérer insatisfaisante ultérieurement. Le dispositif approprié est celui qui convient à un moment donné, mais qui est toujours susceptible d'être mis à l'épreuve.

Enfin, l'observation de lieux d'interaction m'a permis d'appréhender le caractère dynamique de l'appropriation à travers l'ajustement de différentes pièces qui engagent de manière différente les participants. Cette appropriation se produit chemin faisant. Une nouvelle pièce peut être proposée par des participants afin de combler des lacunes ressenties. Le modèle des

régimes d'engagement permet de qualifier les ajustements opérés. L'articulation de pièces de dispositifs qui accueillent et composent des biens de niveaux différents constitue un critère d'évaluation de l'appropriation des dispositifs. Faire entendre différents biens définis comme des objectifs, des valeurs ou des attachements concernant un bassin versant plaide pour un dispositif de gestion du bassin versant composite qui propose des lieux de participation de formats différents. C'est bien ce que l'on observe en pratique. Différents degrés de publicité existent dans la participation, de la rencontre informelle avec un élu local à l'intervention dans une CLE. Ainsi, le comité consultatif, qui peut être disqualifié puisqu'il donne peu de pouvoir en limitant la participation à une consultation, apparaît pertinent comme lieu « intermédiaire du public », où il est plus facile de s'exprimer. La CLE s'affirme, quant à elle, comme un lieu public d'arrêt des décisions. Par ailleurs, des visites collectives de la rivière permettent aux personnes d'exprimer leurs relations de proximité à l'environnement. Ces résultats permettent de comprendre des raisons de non participation et pourquoi des personnes prennent leur distance par rapport aux outils de démocratie délibérative (voir 1.2.1.2). Selon ce modèle, les dispositifs doivent s'appuyer sur des règles claires et impliquer une qualité délibérative assez forte. Les dispositifs fondés sur ce modèle permettent une expression de la pluralité mais ils ne considèrent pas suffisamment les difficultés liées aux biens du proche qui apparaissent de façon saillante dans les controverses environnementales (voir 1.1.2.3). Ils demandent un travail préalable à l'engagement des participants. Sans remettre en cause la pertinence politique de dispositifs qui s'appuient sur un modèle de démocratie participative, la thèse visait à discuter de leur articulation avec d'autres formats de participation. Le cas de la Lentilla a enrichi cette discussion, en montrant la réticence de personnes rencontrées à changer de format et les efforts d'autres pour articuler différents formats, en proposant des pièces composites. Ce cas est exemplaire de l'enracinement d'un dispositif.

Le questionnement de l'appropriation et donc des changements dans l'architecture de communautés de l'eau se fait à travers celui des dispositifs comme cadres de l'action (une salle de réunion, une liste d'invités...) et points de stabilisation dans un équipement (Echelles de mesure de niveaux de l'eau, etc.). Le modèle des régimes d'engagement permet de développer une explication par les dispositifs en même temps que par les dispositions des personnes. Une telle explication conjointe est orientée vers l'action en ouvrant l'opportunité de changements par une modification des dispositifs. Cet accent mis sur les transformations du dispositif mériterait d'être complété par un suivi de personnes dans la durée, pour comprendre l'apprentissage ou la socialisation concomitant à l'appropriation. Le dispositif expérimental de Concert'eau composé d'entretiens, avant et après le jeu, visait à aborder ces questions. Cependant, il s'inscrivait dans un temps trop court pour identifier des corrélations pertinentes. Or, une dimension essentielle de l'appropriation est bien sa dimension temporelle. Si la thèse alimente la conclusion d'une consolidation d'architectures de communautés de l'eau, elle alimente également la critique du faible investissement consenti pour la concertation. La concertation est exigeante. Elle réclame un travail constant pour faire ensemble. Le souci d'appropriation invite à investir dans ce travail perpétuel, de mise en forme commune mais aussi de compréhension mutuelle. Cela demande de disposer de formats d'interaction complémentaires au format délibératif et invite à une réflexion sur les outils d'accompagnement qui peuvent être proposés. Quels outils permettent de développer une compréhension mutuelle ? Dans quelles circonstances peut-on se mettre à la place de l'autre ? L'embauche d'animateurs de bassin versant est souvent plus favorable à la réussite de l'appropriation que l'emploi de prestataires destinés à animer ponctuellement des réunions. Des pièces innovantes peuvent être proposées comme prolongement d'un dispositif, tels les jeux ou les rencontres au bord de l'eau.

CONCLUSION : POUR UNE INGENIERIE DES EQUIPEMENTS POLITIQUES ET SOCIAUX DE LA GESTION DE L'EAU

Cette thèse traite de dispositifs impliqués dans la satisfaction des exigences de gestion locale et participative de l'eau. La question posée initialement était : comment ces deux exigences, revendiquées et équipées par la politique française de l'eau, conduisent-elles à une reconfiguration des dispositifs de mise en politique de cette ressource ? A partir d'enquêtes sur trois dispositifs de bassin versant, le travail mené montre la manière dont les dispositifs prennent part à la satisfaction de ces exigences, en étant transformés. Ce résultat correspond au souci qu'ont les acteurs d'une « *appropriation* » des outils. L'appropriation est une dynamique de déformation mutuelle et d'ajustement des choses et des personnes. Une participation effective à la chose commune demande un apprentissage des personnes. Elle demande aussi des modifications des dispositifs pour qu'ils participent à l'engagement et à la coordination des humains de façon appropriée. Cette thèse permet de mieux comprendre la contribution des dispositifs et dans le même temps de repositionner l'explication des échecs de la participation par les dispositions des participants, qui n'auraient, par exemple, pas les capacités de participer. La gestion de l'eau est appréhendée non pas à partir d'un projet, tel celui d'un barrage, ou d'un enjeu, telle la pollution d'une rivière, mais à partir d'éléments disposés et susceptibles d'être appropriés par des personnes. Ces éléments en relations et à disposition des humains, peuvent être des conventions, des règles, des procédures ou des objets matériels. Ils concernent la gestion d'un bassin versant.

Le cadre des régimes d'engagement m'a permis de problématiser l'appropriation des dispositifs et d'identifier des transformations nécessaires pour que le dispositif contribue à une gestion locale et participative de l'eau. L'appropriation ne se limite pas à une appropriation stratégique pour que le dispositif permette la satisfaction d'objectifs non pris en compte initialement, ni à une personnalisation ou à un accommodement pour s'ajuster au plus proche de chaque participant. L'appropriation correspond également à la consolidation de l'architecture d'une communauté de l'eau. La satisfaction de l'exigence de participation nécessite une déformation et un ajustement du dispositif selon tous les niveaux de biens, du proche au public. Le dispositif est évalué sur sa capacité à accueillir et faire entendre différents biens d'une part, et d'autre part à les prendre en compte pour arrêter des décisions collectives. Il convient alors de considérer des éléments situés au-delà des dispositifs institutionnels tels que les SAGE ou les contrats de rivière, c'est-à-dire un ensemble de pièces qui contribuent à la gestion d'un bassin versant. De plus, la thèse invite à considérer différents formats de participation en faisant un retour critique sur les formats proposés par les outils reposant sur les modèles de démocratie participative. Elle permet de discuter des limites des pièces de dispositifs conçus sur les modèles libéral ou délibératif et de leur articulation avec d'autres pièces qui accueillent des engagements familiaux en sollicitant d'autres grammaires politiques. Elle permet d'interroger la façon dont les dispositifs composites observés sur les terrains d'enquête, permettent des passages de relations familiales avec l'eau à son traitement politique. Ainsi, l'étude du cas de la Lentilla a permis de discuter la pertinence d'une organisation politique autour de la catégorie d'usager pour une gestion subsidiaire, c'est-à-dire qui implique des personnes attachées à l'objet de gestion. Les pièces de dispositifs n'ont pas été analysées de façon indépendante mais en identifiant la façon dont elles s'articulent et se complètent. L'approche pragmatique invite à abandonner l'idée de définir un dispositif idéal,

au profit d'une attention aux pièces qui émergent et s'ajustent pour former un dispositif composite. Il s'agit alors d'observer l'architecture de communautés, qui prennent en charge des interdépendances liées à l'eau et de regarder comment ces constructions sont mises à l'épreuve. Le questionnement des changements dans les communautés de l'eau se fait par les dispositifs comme cadres de l'action et lieux de stabilisation dans un équipement.

Cette thèse permet une réflexion sur les équipements politiques et sociaux de la gestion de l'eau. Elle contribue à développer les connaissances pour l'ingénierie de dispositifs de gestion. Le cadre des régimes d'engagement permet d'opérer un diagnostic des dispositifs de gestion locale et participative de l'eau. Le terme de dispositif est utilisé couramment dans le langage administratif pour désigner des outils standards proposés afin d'atteindre des objectifs. Dans une perspective opérationnelle, la thèse discute des fonctionnalités assignées à ces outils, en prenant en considération la perspective d'une appropriation c'est à dire d'une transformation. Cette perspective induit une entrée sur l'objet par la discussion de ses fonctionnalités. Cependant, l'outil standard peut préparer à une saisie dans d'autres régimes que celui de l'action en plan. La commission locale de l'eau appelle un engagement dans la justification des décisions. L'apéritif accueille des engagements familiers. Une pièce de dispositif peut être prévue pour une personnalisation, tel le poste d'animateur de bassin versant. En outre, l'appropriation est toujours susceptible de conduire à un éloignement des objectifs assignés au dispositif. Des tensions apparaissent alors entre l'offre de dispositif conçu intentionnellement, c'est-à-dire selon un plan, et sa saisie selon différents régimes d'engagement. La thèse contribue ainsi à une réflexion sur l'ouverture différenciée à différents types d'engagement. Elle met en valeur le rôle du dispositif pour expliquer la prédominance d'engagements en plan dans les concertations. A l'inverse, dans des situations moins préparées, telle la rencontre fortuite au bord de l'eau, d'autres régimes sont favorisés. La perspective opérationnelle, d'appui à la préparation de dispositif incline la thèse vers des pièces fortement préparées et susceptibles de participer à la satisfaction d'objectifs. Cette inclinaison apparaît dans le vocabulaire utilisé pour qualifier les pièces de dispositifs, tel le terme « débriefing ». La théorie convoquée me permet de réfléchir sur les possibilités et les limites du dessein de telles pièces. Pour une ingénierie des dispositifs, la thèse invite à poursuivre les recherches sur la préparation d'engagements exploratoires, sur les conditions d'articulation de la justification avec les autres régimes d'engagement et sur le traitement des biens du proche selon différentes grammaires. Dans ce cadre, des rencontres « au bord de l'eau » ou des dispositifs de jeux pourraient constituer des pièces complémentaires et pertinentes. En particulier, Concert'eau propose un outil d'apprentissage en amont de la concertation. De même, l'emploi d'animateurs de bassin versant faciliterait la prise en charge du pluralisme et la mise en politique de l'eau en favorisant le passage entre différents régimes d'engagement.

La thèse a procédé en trois temps que je souhaite rappeler ici en reprenant les principaux résultats et les perspectives ouvertes. La première partie a présenté la manière dont s'expriment les exigences de gestion locale et participative, et comment les sciences sociales s'en saisissent. Différents questionnements suscités par les dispositifs ont été considérés, jusqu'à formuler la problématique de thèse puis présenter les méthodes d'enquête mises en œuvre. La déclinaison des questions a donné lieu à une première présentation des trois terrains de thèse : les Gardons, la Lentilla et l'Orb. Sur chacun de ces terrains, un dispositif vise une gestion locale et concertée selon un territoire défini sur des critères hydrologiques.

L'attention à l'exigence de gestion locale (1.1) a conduit à un déplacement du regard sur les dispositifs. Je suis passée d'une approche en termes de localisation et de réorganisations

caractéristiques de la décentralisation, à une approche en termes de constitution de communautés de l'eau selon un principe de subsidiarité et à partir d'objets matériels qui lient les humains. J'ai alors considéré des sociologies qui permettent d'analyser la mise en politique de l'eau en prenant au sérieux sa dimension matérielle ainsi que les mises à l'épreuve imposées par les non-humains aux collectifs humains. Les régimes d'engagement permettent de considérer différents rapports aux autres et aux choses, du plus intime au plus public, en référence à une pluralité de biens pour la personne : son bien être physique, sa satisfaction à exercer sa volonté ou sa grandeur de bien commun. Ce modèle permet une problématisation des tensions entre des engagements familiaux avec les choses et leur traitement en visée d'un bien commun. Les dispositifs peuvent alors être critiqués sur la façon dont ils traitent les biens du proche, c'est à dire sur l'accueil de l'expression d'attachements à l'environnement, autant que leur grandissement pour des décisions collectives justifiées.

La prise en considération de l'exigence de participation (1.2) a permis de déployer un second mouvement dans le questionnement des dispositifs. Je suis passée d'une approche en termes de redistribution du pouvoir politique à un questionnement sur le cadrage de la participation selon une approche pragmatique. Un dispositif de participation peut être attendu pour redonner du pouvoir à des personnes exclues de la décision. Les dispositifs ainsi mis en œuvre correspondent souvent à des modèles politiques libéral ou délibératif qui considèrent le participant comme un individu autonome et responsable capable de faire entendre ses préférences ou de discuter du bien commun. Ce type de dispositif se heurte à la difficulté d'accéder à cet état, mais aussi à des cas de résistance des participants à accepter le format proposé. Le constat de cet achoppement invite à considérer plusieurs formats de participation au-delà de ceux proposés par ces modèles politiques. En discutant des figures utilisées sur le terrain pour qualifier les participants, j'ai souligné que de nombreux dispositifs sollicitent des mécanismes de représentation et sont conçus selon une grammaire des grandeurs qui considère plusieurs états de participants hiérarchisés. Le dispositif est alors interrogé sur l'équipement qu'il propose pour traiter la question de la légitimité de la participation et celle de la mise en ordre des participants dans un contexte de légitimités plurielles. Il s'agit de ne pas rejeter le dispositif comme non démocratique ou comme un échec dès lors que les participations effectives ne sont pas égales mais de discuter des mécanismes d'implication proposés avec un regard critique sur les exclusions. J'ai ensuite mis en valeur la façon dont une pièce de dispositif cadre la participation par des agencements matériels ou par la définition de rôles. Proposer plusieurs formats de participation revient à fournir différents cadrages. Enfin, le dispositif peut-être sollicité pour donner des garanties de reconnaissance mutuelle aux participants selon différents niveaux. Ce dernier angle de questionnement renforce l'intérêt qu'il y a à proposer différents formats de participation.

Le cadre des régimes d'engagement a alors été sollicité (1.3) pour qualifier des formats de participation. Le dispositif est évalué sur sa capacité à accueillir ou à exclure une pluralité de biens en référence aux trois niveaux définis et à composer ces biens pour coordonner des personnes. Il s'agit d'analyser la manière dont les participants sont engagés et s'engagent ainsi que les modalités de composition de la pluralité utilisées, telles que la négociation entre différents porteurs d'enjeu, le débat public pour justifier une décision en référence à un bien commun ou l'arrangement qui tient compte de l'affect d'un participant.

La partie 1 se conclut sur les méthodes utilisées (1.4). L'approche pragmatique a été accompagnée d'un souci de couplage de méthodes et de situations d'enquêtes variées pour saisir différents engagements des humains avec les choses. Plusieurs dispositifs de saisie de l'information ont été utilisés : entretiens, observations de réunion et questionnaire mais aussi

utilisation de démarches proactives comme les restitutions de travaux et un jeu, Concert'eau. Le questionnaire a, par exemple, permis de mettre à l'épreuve les qualifications du travail des animateurs de bassin versant issues d'enquêtes de type ethnographiques, en faveur d'une montée en généralité dans l'analyse. La description du cas de la Lentilla selon une pluralité de valeurs en confrontation a été mis à l'épreuve lors des tests de Concert'eau qui constituent un outil de sociologie expérimentale. L'engagement des participants dans ce dispositif d'expérimentation a été discuté, en comparaison à l'engagement dans d'autres situations qualifiées souvent, par défaut, de « réelles ».

Dans la seconde partie, j'ai présenté des mises à l'épreuve et des changements d'un dispositif de gestion de l'eau sur le cas de la Lentilla dans les Pyrénées-Orientales. Ce cas est intéressant en ce qu'il s'ancre dans une longue histoire de gestion locale et de subsidiarité. Il montre une organisation de la gestion de l'eau autour de l'outil ASA (Association Syndicale Autorisée), groupement de propriétaires terriens gérant un canal en bien commun sous le contrôle de l'Etat. Ce dispositif est aujourd'hui mis à l'épreuve, par l'évolution des usages de l'eau d'une part et d'autre part par celle du cadre politique français qui permet aux pêcheurs de s'appuyer sur la loi sur l'eau pour remettre en cause les prélèvements des canaux d'irrigation. Ce cas permet de mieux comprendre ces mises à l'épreuve que l'on retrouve sur d'autres terrains et de questionner les modèles de participation mis en œuvre.

La mise à l'épreuve du dispositif a été analysée sous le double questionnement posé dans la thèse : Comment le dispositif accueille-t-il une pluralité de biens mis à mal (2.1 et 2.2)? Comment le dispositif participe-t-il à la composition de cette pluralité (2.3) ? Une première analyse de l'épreuve identifie des usagers soucieux de satisfaire leurs besoins en eau. Cette approche revient dans de nombreux témoignages. Cependant, d'autres arguments sont avancés. Alors, plusieurs logiques de gestion de l'eau en conflit ont été identifiées et mises en discussion dans Concert'eau, en suivant une démarche de modélisation d'accompagnement. Les enquêtes enrichies de l'expérimentation du jeu ont conduit à une meilleure compréhension de la place des valeurs dans les coordinations humaines. Le travail de construction du jeu a été une première mise à l'épreuve de l'analyse en exigeant de clarifier les problématiques. Puis, Concert'eau s'est affirmé comme un outil d'enquête pertinent sur les problématiques identifiées ainsi que sur les catégories utilisées par les joueurs pour désigner leurs partenaires. J'ai observé que les joueurs étoffaient les personnages par des dénominations de porteurs d'enjeux. Les expérimentations ont conduit à préciser ou à reformuler la remise en cause de la hiérarchie des usages en considérant la défense du milieu aquatique et les usages de loisir. Par ailleurs, elles ont permis de dépasser le constat de disqualifications d'une gestion agricole de l'eau héritée du passé, confrontée à une pluralité d'usages et de points de vue légitimes. La mise à l'épreuve de la communauté de l'eau de la plaine de Vinça a été repositionnée en termes d'évolution d'engagements familiaux avec les canaux d'irrigation. Cette évolution montre la limite de la coordination d'une communauté de l'eau qui s'appuie uniquement sur l'outil ASA, c'est-à-dire des associations de propriétaires fonciers ayant droits de canaux d'irrigation. Dans le même temps, la pertinence d'un dispositif qui implique directement les usagers dans la gestion est réaffirmée. Le cas de la Lentilla offre ainsi la possibilité d'argumenter pour la prise en compte de la dimension familiale du rapport à l'environnement, ceci afin de comprendre les tensions entre usagers d'une même ressource.

En outre, le cas de la Lentilla a permis de discuter la mise à l'épreuve de l'architecture d'une communauté de l'eau par la confrontation de différentes modalités de composition de la pluralité (2.3). La décision de mener une étude apparaît comme un exemple-type de consensus « mou ». C'est cependant une solution pour donner du temps à l'élaboration d'une décision

collective sans écraser la pluralité. Une étude faite par un prestataire peut conduire à la mise en forme d'une description du bassin acceptée par les participants. L'arbitrage par une autorité légitime est sollicité pour trancher alors que l'indécision n'est pas tenable dans des situations conflictuelles. La manière d'utiliser des arbitrages est représentative du degré de fonctionnement subsidiaire d'une communauté. J'ai observé un usage parcimonieux du recours à la loi et à l'arbitrage par l'Etat sur la Lentilla. Cette modalité de composition était appelée pour résoudre les disputes. Une modalité privilégiée à l'arbitrage est l'arrangement qui va favoriser un traitement particulier de chaque cas et une protection des biens du proche. L'arrangement ménage ainsi une place à la sollicitude. J'ai identifié différentes façons de traiter des biens du proche, caractéristiques de grammaires politiques. Les grammaires libérales ou de la grandeur civique vont exiger un détachement. A l'inverse, la grandeur domestique permet de mettre les biens du proche en valeur commune, tout en nécessitant des transformations profondes pour en faire des biens communs. Le cas de la Lentilla invite, en outre, à considérer la dimension temporelle des dispositifs.

Dans la troisième partie, je me suis intéressée aux fonctionnalités et à l'usage de trois types de pièces de dispositifs : des personnes, les animateurs de bassin versant, des courriers d'invitation et des situations d'interaction, et ce dans la perspective d'une analyse des transformations de pièces de dispositifs

Avec la mise en œuvre de dispositifs de gestion locale et concertée de l'eau, de nouvelles fonctions ont émergé comme celle d'animateurs de SAGE, de contrat de rivière ou directeurs de collectivités territoriales de bassin (3.1). Ces personnes ont pour mission de concevoir et de suivre des études ou des travaux sur les plans technique, financier et administratif. Elles doivent apporter un appui technique aux structures d'intervention existant sur le bassin et coordonner leurs actions. A ces missions techniques s'ajoutent des missions d'animation de la concertation, de communication et de relais entre les acteurs : collectivités, administrations, usagers, etc. Au cours des enquêtes menées auprès de ces personnes, un idéaltype s'est dessiné. Il s'agit d'une personne jeune, homme ou femme, ingénieur ou diplômée d'un DESS dans un domaine technique, qui a le goût des relations humaines, soucieuse de promouvoir une bonne gestion et de prendre soin du bassin versant et des participants. L'animateur de bassin versant est mû par la vocation d'insuffler vie à une gestion territoriale et intégrée de l'eau. Il affirme une compétence de mise en politique de l'eau dans un partage pragmatique des tâches avec les élus de bassin. Cette compétence est couplée avec une capacité de compréhension. Il construit les projets par un travail auprès des personnes et de l'eau tel un « *psychosociologue des rivières* ». Dans les faits, il va voir les problèmes sur lesquels il est sollicité, par exemple un effondrement de berge ou une zone inondable. Réciproquement, il convie ses partenaires au bord de l'eau pour leur faire comprendre ou pour discuter au plus près de l'objet de gestion. Il accompagne la mise en mots du bassin versant pour contribuer à la composition d'une communauté de l'eau. Il est un passeur entre un environnement éprouvé en familiarité et sa qualification en commun dans des documents comme les SAGE ou des dispositifs de mesure de débits. Un des enjeux de la thèse était de regarder comment le dispositif accueille les biens du proche, sans que cela ne tyrannise le public ou le commun. Les animateurs de bassin participent au traitement en généralité et en public d'un environnement situé et éprouvé. L'animateur de bassin versant constitue un nouvel idéaltype de service public technique localisé et ouvre un chemin alternatif entre le rappel de l'autorité républicaine ou experte et le développement de dispositifs sur un modèle libéral porté par l'impératif participatif.

Dans le même temps, l'animateur de bassin versant représente une nouvelle figure de l'ingénieur impliqué dans la gestion de l'eau. L'analyse de ce nouveau métier alimente la réflexion sur les compétences sollicitées de la part des ingénieurs ainsi que sur leurs formations, alors qu'ils sont soumis à des injonctions à la flexibilité et à la concertation. Une telle réflexion peut, en outre, être nourrie de mon expérience. La thèse m'a conduite à développer une compétence composite entre ingénierie technique et sciences sociales. Elle a été l'occasion d'éprouver les difficultés et les bénéfices d'un parcours des sciences de l'ingénieur aux sciences sociales. Elle plaide pour un renforcement de l'articulation des disciplines sans minimiser l'investissement dans chacune d'entre elles. La crainte que certains ingénieurs éprouvent concernant la perte d'une expertise technique rigoureuse doit être prise au sérieux mais elle doit être mise face aux prétentions de n'aborder les questions sociales que par un équipement acquis par l'expérience. L'acquisition d'une compétence composite permet d'occuper une position de passeur. Malgré le développement de programmes interdisciplinaires, la position de passeur entre plusieurs disciplines n'est que faiblement reconnue institutionnellement et les « indisciplinés » doivent faire leur place dans des « niches écologiques » de la recherche. L'équipement de reconnaissance des travaux interdisciplinaires mériterait d'être renforcé, sans que cela ne remette en cause l'intérêt d'approches disciplinaires. Ainsi se pose, en France, la question de la reconnaissance des thèses interdisciplinaires et des publications. En outre, les besoins de formation exprimés par les animateurs invitent à renforcer l'offre de formation aux ingénieurs dans le domaine des sciences humaines et sociales en s'appuyant fortement sur les avancées académiques en sciences humaines tout en proposant des formations orientées vers l'action et l'ingénierie de dispositifs politiques et sociaux. Ceci invite à une meilleure articulation des lieux de forte réflexion et d'innovation en sciences sociale avec les lieux d'appui aux acteurs de terrain.

L'analyse d'invitations (3.2) m'a permis de questionner un paradoxe de la démocratie participative contenu dans l'injonction à participer. J'ai rendu compte de tensions liées à un appel à participer qui ne reçoit pas de réponse satisfaisante. Il ne suffit pas de réclamer que les personnes prennent part pour qu'elles participent, la participation demande un effort. Il est difficile de « *mettre tout le monde autour de la table* ». Un facteur de coût important réside dans les écarts qui existent entre les participants et en particulier entre leurs cultures politiques. Chacun considère une bonne façon de faire ensemble et en particulier une bonne façon d'inviter. La lettre d'invitation porte la proposition d'une architecture commune qui doit passer l'épreuve liée aux différences culturelles des participants. L'analyse d'épisodes d'invitation permet de décrire des tensions dans la reconnaissance des participants selon les trois niveaux de biens. La lettre porte le plan de la personne ou de l'organisme émetteur et rencontre celui de la personne ou de l'organisme qui reçoit. Elle prépare l'interaction à venir. Celui qui est invité en tant que riverain ne s'apprête pas de la même manière que celui qui est invité en tant que représentant des pêcheurs ou encore celui qui est invité en tant qu'élu du peuple. Par sa forme, la lettre doit s'appuyer sur des règles conventionnelles qui doivent être acceptées et équipées. Enfin, la lettre peut heurter les biens du proche de celui qui écrit et ceux de celui qui reçoit au risque de vexations et de susceptibilités. Ce chapitre centré sur l'intervention d'une feuille de papier dans une enveloppe, montre la pertinence d'une attention pragmatique aux « petites » pièces de dispositifs.

Enfin, les dispositifs proposent des situations d'interaction dont on peut discuter la fonction et l'usage (3.3). Sur le cas de l'Orb, des personnes interagissent à propos de la gestion du bassin versant dans un comité de rivière, des comités consultatifs, un comité technique et des rencontres au bord de l'eau. J'ai proposé un regard différent d'une analyse en termes d'influence des parties prenantes sur les décisions prises. Les pièces sont diversement

ouvertes aux régimes d'engagement et n'accueillent pas les mêmes modalités de composition de la pluralité. Une même pièce, telle une collectivité territoriale de bassin, peut être l'enjeu d'une utilisation différente selon le bassin versant, dans le cadre des fonctionnalités permises par le code des collectivités territoriales. Les trois terrains de thèse montrent trois appropriations différentes de telles pièces en référence à des grammaires politiques distinctes. Si le comité syndical de l'Orb ambitionne une coordination sur un modèle délibératif, celui des Gardons vise une mutualisation des actions de gestion du bassin. En outre, sur l'Orb, les pièces observées proposent plusieurs formats de participation qui s'articulent de façon complémentaire. Le comité de rivière est un lieu de ratification de décisions consensuelles. Les comités consultatifs sont des lieux d'expression pluraliste. Le comité technique est un lieu de travail entre spécialistes. Des rencontres au bord de l'eau permettent de se rapprocher de l'objet de gestion pour mettre à l'épreuve de réalité les mises en mots qui en sont faites ou pour faire comprendre des attachements à l'environnement.

L'accompagnement de dispositif de gestion de l'eau pourrait bénéficier d'une réflexion sur l'articulation des différentes pièces, d'une discussion de leur pertinence et du besoin de pièces complémentaires. Ainsi, Concert'eau pourrait ajouter un moment d'exploration pour une meilleure compréhension réciproque ou pour un apprentissage de la concertation. Pour un tel usage, j'ai précisé le type d'exploration proposé en indiquant la demande d'improvisation adressée aux joueurs. D'autre part, j'ai discuté de la portée normative assignée au jeu, qui est l'affirmation du bienfait de la réflexivité pluraliste. Il accueille, en outre, une discussion de la pertinence du consensus comme modalité de composition de la pluralité. Le matériel de Concert'eau ainsi que l'animation des différentes phases dont le Débriefing assument cet objectif. Le jeu pousse les personnes à explorer tout en restant soi-même. L'absence d'enjeu de discussion, fait de Concert'eau un outil de préparation à des moments de démocratie délibérative et de discussion de la pertinence de solliciter de tels moments.

La thèse a également permis une réflexion approfondie sur un outil appelé « jeu », afin d'alimenter les travaux sur ces dispositifs prometteurs. Elle montre le caractère composite des jeux et explicite l'importance du Débriefing. Le Débriefing est une pièce centrale du dispositif Concert'eau. Elle permet d'articuler l'exploration avec les expériences précédentes des joueurs, ainsi qu'une valorisation des résultats de l'exploration ayant eu lieu dans la première phase du jeu. Le fait que certaines personnes aient refusé de jouer le jeu apporte des éléments intéressants sur la place laissée à l'exploration et ses modalités dans différentes cultures politiques. En outre, cela invite à questionner le lien entre les exigences de la grammaire libérale d'autonomie et de responsabilité du sujet et celles de jeux qui demandent d'être capable de jouer un rôle. Un prolongement de la thèse pourra être l'expérimentation de Concert'eau en partenariat avec des personnes impliquées dans la gestion de l'eau, c'est-à-dire en assignant à cet outil, une visée dans un processus de gestion de l'eau. Une telle utilisation accentuera la nécessité d'articuler l'exploration proposée par le jeu avec d'autres types d'engagement des joueurs dans la gestion de l'eau. En particulier, il s'agira de travailler à l'ajustement de Concert'eau avec d'autres pièces de dispositifs précédemment disposées. L'équipement de Concert'eau et les choix d'animation pourront alors être remis en cause. Il s'agira par ailleurs de développer l'analyse de l'usage de Concert'eau sous l'angle de l'apprentissage et de la socialisation. Des expériences pourraient également être menées afin de discuter de différentes formes d'exploration et en particulier de différentes façons de « se mettre à la place de l'autre » selon le niveau de bien considéré. Si Concert'eau permet de « se mettre à la place de l'autre » pour porter une logique de gestion de l'eau, d'autres jeux proposent des décentrement différents. Des outils d'exploration de relations familières à l'eau, mériteraient d'être développés pour favoriser une compréhension réciproque. Enfin, des

tests à l'étranger permettraient de poursuivre la comparaison de différentes architectures de communautés de l'eau et d'enrichir Concert'eau.

La troisième partie s'est conclue par un retour sur la question de thèse posée en introduction. Elle argumente le constat de consolidations d'architectures de communautés de l'eau sur les trois terrains, autour de syndicats mixtes dans le cas de l'Orb et des Gardons. Sur l'Orb, par exemple, une communauté de bassin versant bénéficie aujourd'hui d'un équipement conséquent (locaux du syndicat, personnes embauchées, exposition itinérante, etc.) dont l'investissement n'est pas remis en cause. Les dispositifs observés participent au renforcement de la place de l'eau comme enjeu politique. Concernant l'exigence de participation, le modèle des régimes d'engagement affirme sa pertinence pour problématiser les tensions liées à l'ouverture aux pluralismes. Il peut être utilisé pour opérer une classification de la pluralité. Le modèle affirme sa pertinence et sa richesse dans la problématisation des tensions de passage entre régimes et dans la composition des biens de différents niveaux. La problématisation en termes d'appropriation permet de tenir compte de ces tensions et de considérer le souci de ne pas écraser les biens du proche dans la mise en commun. On retrouve ce souci dans certaines grammaires politiques comme j'ai pu l'observer sur la Lentilla. Le terme d'appropriation met en valeur le travail d'enracinement des dispositifs. L'analyse de pièces de dispositifs m'a permis de mieux comprendre en quoi consiste l'appropriation en identifiant différentes opérations : la personnalisation, l'ajustement et la construction de marques de reconnaissance et l'articulation des engagements. Des pièces comme les animateurs de bassin versant contribuent à la mise en œuvre de ces opérations. Parmi d'autres participants, ils marquent de leur personnalité le dispositif. Ils participent à l'ajustement de différentes pièces en faisant le lien entre des lieux d'interaction ou en proposant des pièces supplémentaires, tel le comité technique interbassin sur l'Orb. Ils accompagnent la mise en politique de l'eau par un travail de compréhension et de grandissement des différents enjeux.

Cette thèse centrée sur le traitement du pluralisme, invite à poursuivre l'analyse de l'articulation des engagements et du travail de mise en politique. Un pêcheur pourrait être suivi des « pieds dans l'eau » jusque dans une CLE pour mieux comprendre l'articulation de différents types d'engagement, leur mise en cohérence ainsi que l'apprentissage tiré. Ce faisant, il s'agirait de développer une approche par des personnes et non pas par des dispositifs comme il était proposé dans cette thèse. Cette entrée permettrait de poursuivre les questionnements suscités par les conclusions de ma thèse. Comment se donner les moyens dans un dispositif de gestion de l'eau de passer de rapports familiaux vis-à-vis de la ressource en eau à un traitement en bien commun ? De quel dispositif se doter pour ne pas écraser les engagements familiaux ? Il s'agirait de poursuivre l'analyse de traitements du rapport familial à l'eau par différentes cultures politique et des possibilités de prise en compte de ces attachements dans un traitement en bien commun.

BIBLIOGRAPHIE

- Agence de l'eau Loire Bretagne. 2001. "Pour le SAGE, animer la concertation et la communication - Guide méthodologique." 74p.
- Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse et DIREN Rhône Alpes. 2003. "SDAGE RMC - Guide technique N°8 : eau et aménagement du territoire en RMC." Pp. 61.
- Allain, Sophie. 2001a. "La gouvernance de bassin : une nouvelle voie de régulation dans le domaine de l'eau ?" Pp. 21 dans *IIIe Journées de la proximité "Nouvelles Croissances et territoires"*. Paris.
- . 2001b. "Planification participative de bassin et gouvernement de l'eau." *Geocarrefour*, Vol. 2001/3 "Les territoires de participation", pp.13.
- . 2002. "La planification participative de bassin : Analyse des conditions d'émergence et des modalités d'élaboration des SAGE, volume n°1." INRAp.
- Allain, Sophie et Alexandre Emerit. 2003. "Projets d'aménagement hydraulique, concertation et planification participative de bassin : une approche en terme d'"action publique négociée"." *Natures Sciences Sociétés*, Vol. 11, pp.255-265.
- Arnstein, Sherry. 1969. "A Ladder of Citizen Participation." *Journal of the American Planning Association*, Vol. 35, N°4, pp.216-224.
- ARRA. 2007. "Référentiel emploi-Salaire, résultats de l'enquête 2006 pour les métiers liés à la gestion des Milieux aquatiques." Association Rivière Rhône Alpes, 28p.
- Aspe, Chantal. 1998. "Le retour de l'Etat et l'argumentaire scientifique dans les conflits pour l'eau." *Territoires en mutation*, Vol. 3, N°mars, pp.83-94.
- Aspe, Chantal et Patrick Point. 1999. *L'eau en représentation, Gestion des milieux aquatiques et représentations sociales*: Gip Hydrosystèmes, Cemagref, MATE, 101p.
- Assier-Andrieu, Louis. 1997. "Frontières, culture, nation. La Catalogne comme souveraineté culturelle." *Revue Européenne des Migrations Internationales*, Vol. 13, N°3, pp.29-46.
- Aubin, David. 2005. "L'eau en partage: activation des règles dans les rivalités d'usage en Belgique et en Suisse." Thèse de Sciences Politiques, Université catholique de Louvain Département des sciences politiques et socialesp.
- Auray, Nicolas. 2003. "L'engagement des joueurs en ligne : ethnographie d'une sociabilité distanciée et restreinte." *Cahiers du numérique*, Vol. 4, N°2, pp.15.
- . 2006. "Les agrandissements politiques de la jeunesse. Jeu, Internet et citoyenneté." pp., dans « *Adolescences méditerranéennes. L'espace public à petits pas* », édité par M. Breviglieri et V. Cichelli. Paris: collection "Débats Jeunesse", INJEP-L'Harmattan.
- . 2007. "Une autre façon de penser le lien entre technique et politique : les technologies de l'Internet et le réagencement de l'activité autour de l'exploration." pp., dans *Politiques du proche*, édité par L. Thévenot. Paris: La Découverte.
- Babin, Didier, Alain Bertrand, Jacques Weber et Martine Antona. 1997. "Médiation patrimoniale et gestion subsidiaire." CIRAD-GREEN, 33p.
- Bacqué, Marie-Hélène, Henry Rey et Yves Sintomer. 2005a. "Conclusion La démocratie participative, modèles et enjeux." pp.293-307, dans *Gestion de proximité et démocratie participative, une perspective comparative*, édité par M.-H. Bacqué, H. Rey et Y. Sintomer: La Découverte, Paris.
- . 2005b. "Introduction La démocratie participative, un nouveau paradigme de l'action publique." pp.9-46, dans *Gestion de proximité et démocratie participative, une perspective comparative*, édité par M.-H. Bacqué, H. Rey et Y. Sintomer: La Découverte, Paris.

- Barbier, Remi. 2005. "Quand le public prend ses distances avec la participation." *Natures Sciences Sociétés*, Vol. 13, pp.258-265.
- Barbier, Remi, Olivier Barreteau et Carole Breton. 2007. "Gestion de la rareté de l'eau : entre application négociée du « décret sécheresse » et émergence d'arrangements locaux." Rapport Cemagref pour le MEDD - Février 2007, 28p.
- Barbier, Remi et Jean-Yves Trepos. 2007. "Humains et non-humains : un bilan d'étape de la sociologie des collectifs." *Revue d'anthropologie des connaissances*, Vol. 1, pp.35-58.
- Barraqué, Bernard. 1995. *Les politiques de l'eau en Europe*. Paris: La Découverte, 303p.
- . 1997. "Subsidiarité et politique de l'eau." pp.165-201, dans *Territoires et subsidiarité : l'action publique locale à la lumière d'un principe controversé*, édité par A. Faure. Paris: L'Harmattan.
- . 1998. "De l'appropriation à l'usage : l'eau, patrimoine commun." Pp. 16 dans *Thémiales de Riom 1998 : le statut juridique du patrimoine commun*. Riom.
- Barreteau, O., Flavie Cernesson, P. Garin et G. Belaud. 2004. "Quels niveaux d'organisation pour la gestion de l'eau en France ?" Pp. 128-140 dans *Journée d'études Les territoires de l'eau*. Université d'Artois, Arras.
- Barreteau, O., M. Hare, J Krywkow et Annabelle Boutet. 2005. "Model designed though participatory processes: whose model is it?" dans *SMAGET*.
- Barreteau, Olivier. 2007. "Modèles et processus de décision collective : entre compréhension et facilitation de la gestion concertée de la ressource en eau." Habilitation à diriger des recherches, spécialité informatique, Université Paris Dauphine, 85p.
- Barthélémy, Carole. 2003. "Des rapports sociaux à la frontière des savoirs. Les pratiques populaires de pêche amateur au défi de la gestion environnementale du Rhône." Thèse en Sciences Humaines, Aix-Marseille I, 378p.
- . 2005. "Analyse sociologique du parcours d'une action publique environnementale dans le domaine de la gestion de l'eau : entre localité et globalité, une forme particulière de gouvernance. L'exemple de la réhabilitation des Rhône court-circuités par l'augmentation des débits réservés. Programme décennal de restauration hydraulique et écologique du fleuve Rhône." Rapport pour le Cemagref, 84p.
- Barthélémy, Carole, Marie Jacqué et Bernard Picon. 1999. "L'eau associative : quelles réalités et quels enjeux autour de la gestion d'une ressource, Analyse sociologique des associations intervenant dans le secteur de l'eau dans le bassin versant Rhône Méditerranée Corse." Académie de l'Eau, Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, 104p.
- Barthes, Yannick et Cyril Lemieux. 2002. "Quelle critique après Bourdieu ?" *Mouvements*, Vol. 24, N°Novembre-Décembre 2002, pp.8.
- Beaud, S et F Weber. 2003. *Le guide de l'enquête de terrain*: La découverte, 257p.
- Bergier, Bertrand. 2001. *Repères pour une restitution des résultats de la recherche en sciences sociales*, 304p.
- Bertaux, Daniel. 2005. *L'enquête et ses méthodes - Les récits de vie*: Nathan, 128p.
- Berthelot, Jean-Michel. 1988. "Les règles de la méthode sociologique où l'instauration du raisonnement expérimental." pp.7-67, dans *Les règles de la méthode sociologique*.
- Beuret, J.-E. 2002. "To whom does the landscape belong?" *Natures Sciences Sociétés*, Vol. 10, N°2, pp.47-53.
- . 2006. *La conduite de la concertation pour la gestion de l'environnement et le partage des ressources*: L'harmattan, 340p.
- Beuret, Jean-Eudes. 1999. "Petits arrangements entre acteurs... Les voies d'une gestion concertée de l'espace rural." *Natures Sciences Sociétés*, Vol. 7, N°1, pp.21-30.
- Beuret, Jean-Eudes et Christophe Trehet. 2001. "Pour la gestion concertée de l'espace rural : appuyer des médiations territoriales." *Le courrier de l'environnement de l'INRA*, N°43.

- Beuscart, Jean-Samuel et Ashveen Peerbaye 2006. "Histoires de dispositifs." *Terrains & travaux*, décembre 2006, pp.7.
- Bezille, H/. 1985. "Les interviewés parlent." pp.117-146, dans *L'entretien dans les sciences sociales*, édité par B. A. et e. al. Paris: Dunod.
- Billaud, Jean-Paul. 2006. "Ce que faciliter veut dire. A propos d'un retour d'expérience de chargés de mission Natura 2000." pp., dans *Conseillers en agriculture*, édité par J. Remy, H. Brives et B. Lemery: Educagri/INRA.
- Bilocq, France. 1996. "Conception et évaluation de questionnaires." dans *Actes des journées de méthodologie statistique*, vol. 69-70-71: Collection INSEE méthodes.
- Blanc, Maurice. 1999. "Participation des habitants et politique de la ville." pp.177-196, dans *La démocratie locale Représentation, participation et espace public*, édité par L. Blondiaux, G. Marcou et F. Rangeon: PUF.
- Blatrix, Cécile. 1999. "Le maire, le commissaire enquêteur et leur "public". La pratique politique de l'enquête publique." pp.161-176, dans *La démocratie locale Représentation, participation et espace public*, édité par L. Blondiaux, G. Marcou et F. Rangeon: PUF.
- Blondiaux, Loïc, Gérard Marcou et François Rangeon. 1999. *La démocratie locale Représentation, participation et espace public*: PUF, 424p.
- Blondiaux, Loïc et Yves Sintomer. 2002. "Démocratie et délibération." Pp. 237 dans *Politix N°57*: Hermes.
- Blundo, Giorgio. 2006. "Dévoiler le caché. Enjeux et conséquences d'une enquête anthropologique sur la corruption." dans *séminaire SHEAU*. Cemagref, Montpellier.
- Boltanski, Luc. 2004. *La condition foetale : Une sociologie de l'engendrement et de l'avortement*: Gallimard Essai, 420p.
- Boltanski, Luc et Eve Chiapello. 1999. *Le Nouvel esprit du Capitalisme*. Paris: Gallimard, 842p.
- Boltanski, Luc et Laurent Thévenot. 1983. "Finding one's way in social space : a study based on games." *Social science information*, Vol. 22, N°4/5, pp.631-680.
- . 1991. *De la justification. Les économies de la grandeur*. Paris: Gallimard, 485p.
- Bosc, Christel. 1998. "Analyse comparée de procédures contractuelles en matière de politiques locales de l'eau : les contrat de rivière sur le lot, sur l'Orb et le SAGE Lez Mosson Etangs Palavasiens." Contribution à un rapport de recherche du C.E.P.E.L (Centre comparatif d'Etudes sur les Politiques Publiques et les Espaces Locaux) effectué pour le compte du C.N.R.S. et de la D.A.T.A.R., Université de Montpellier I, 34p.
- Boudon, Raymond et François Bourricaud. 2000. *Dictionnaire critique de la sociologie*: Quadrige/PUF, 714p.
- Bouleau, Gabrielle. 2007. "La gestion française des rivières et ses indicateurs à l'épreuve de la directive cadre. Analyse néo-institutionnelle de l'évaluation des cours d'eau en France." Thèse en Sciences de l'environnement, ENGREF, Paris, 457p.
- Bourdieu, Pierre. 1979. *La distinction : critique sociale du jugement*. Paris: Editions de Minuitp.
- Bousquet, F., O. Barreteau, C. Le Page, C. Mullon et J. Weber. 1999. "An environmental modelling approach. The use of multi-agent simulations." pp.113-122, dans *Advances in environmental and ecological modelling*, édité par F. Blasco et A. Weill: Elsevier.
- Boutet, Annabelle, O. Barreteau, Flavie Cernesson et P. Garin. 2005. "L'usage de la modélisation d'accompagnement dans la gestion de l'eau à l'épreuve du modèle des forums hybrides : le projet Phylou." *Annales des mines*, Vol. janvier 2005, pp.59-68.

- Breviglieri, Marc, Luca Pattaroni et Joan Stavo-Debauge. 2004. "Les choses dues : propriétés, hospitalités, responsabilités. Ethnographie de parties communes de squats militants." Rapport à la Mission ethnologique du Patrimoine, 333p.
- Breviglieri, Marc et Joan Stavo-Debauge. 1999. "Le geste pragmatique de la sociologie française. Autour des travaux de Luc Boltanski et Laurent Thévenot." *Antropolítica*, Vol. 7, N°segundo semestre, pp.7-22.
- . 2006. "Sous les conventions. Accompagnement social à l'insertion : entre sollicitude et sollicitation." pp.129-144, dans *L'économie des conventions. Méthodes et résultats, tome II, Développements*, édité par F. Eymard-Duvernay. Paris: La Découverte.
- Broc, Numa. 1992. "La maîtrise de l'eau dans les Pyrénées Orientales aux XIXeme et XXeme siècle." pp.219-266, dans *De l'eau et des hommes en terre catalane*, édité par N. Broc, M. Brunet, S. Caucanas, B. Desailly et J. Vigneau: Trabucaire.
- Broc, Numa, Michel Brunet, Sylvie Caucanas, Bertrand Desailly et Jean Vigneau. 1992. *De l'eau et des hommes en terre catalane*: Trabucaire, 267p.
- Brun, Alexandre. 2003. "Aménagement et gestion des eaux en France : l'échec de la politique de l'eau face aux intérêts du monde agricole." *Vertigo*, Vol. 4, N°3, pp.6.
- Brun, Alexandre et Stéphan Marette. 2003. "Le bilan d'un contrat de rivière : le cas de la Reyssouze." *Economie rurale*, Vol. 275, pp.30-50.
- Brunet, Michel. 1992. "La guerre de l'eau (du milieu du XVIIe au milieu du XIXeme siècle)." pp.111-167, dans *De l'eau et des hommes en terre catalane*, édité par N. Broc, M. Brunet, S. Caucanas, B. Desailly et J. Vigneau: Trabucaire.
- Bühler, Ute. 2002. "Participation 'with Justice and Dignity': Beyond the 'New Tyranny'." *Peace, Conflict and Development*, Vol. 1, pp.16.
- Busca, Didier. 2002. "La mise en oeuvre négociée des dispositifs agri-environnementaux, Effets d'organisation, enjeux de territoire et dynamique d'appropriation stratégique." Thèse de Sociologie, CERTOP CNRS (UMR 5044) Université Toulouse Le Mirail, Toulouse, 409p.
- Busson, Benoist. 2001. "Le mauvais procès de recours des associations : faux arguments et vrais menaces." *Revue juridique de l'environnement*, Vol. N°1-2001, pp.59-71.
- Caillé, Alain. 2004. "De la reconnaissance Don, identité et estime de soi - Présentation." *Revue du MAUSS*, Vol. 23, pp.5-28.
- Callon, M. 1999. "Ni intellectuel engagé, ni intellectuel dégage : la double stratégie de l'attachement et du détachement : L'engagement du sociologue." *Sociologie du travail*, Vol. 41, N°1, pp.65-72.
- Callon, M. et A. Rip. 1992. "Humains, non humains : morale d'une coexistence." pp.140-156, dans *La terre outragée, les experts sont formels*, édité par B. K. e. J. Theys. Paris: Autrement.
- Callon, Michel. 1986. "Eléments pour une sociologie de la traduction, La domestication des coquilles Saint-Jacques et des marins pêcheurs dans la baie de Saint-Brieuc." *L'année sociologique*, Vol. 36, pp.169-208.
- Callon, Michel, Pierre Lascoumes et Yannick Barthes. 2001. *Agir dans un monde incertain, Essai sur la démocratie technique*. Paris: Seuil, 358p.
- Calvet, Laure. 2003. "La Lentilla, Rapport de stage d'IUT Génie Biologique Option "Environnement"." 70p.
- Cassano, Franco. 1998. *La Pensée méridienne*: éditions de l'Aubep.
- Céfaï, D et Claudette Lafaye. 2001. "Lieux et moments d'une mobilisation collective - Le cas d'une association de quartier." pp.195-228, dans *Les formes de l'action collective Mobilisations dans des arènes publiques*, édité par C. D. e. T. D: Editions de l'EHESS, Raisons pratiques.

- Céfaï, D et Dany Trom. 2001. "Les formes de l'action collective Mobilisations dans les arènes publiques." Pp. 322. Paris: EHESS.
- Céfaï, Daniel et dominique Pasquier. 2003. "Les sens du public- Introduction." pp.38, dans *Les sens du public*, édité par D. Cefai et d. Pasquier: PUF.
- Centemeri, Laura. 2006. *Ritorno a Seveso. Il danno ambiente, il suo riconoscimento, la sua riparazione*. Milano: Bruno Mondadorip.
- . 2007. "Des radicaux aux enracinés : l'engagement environnementaliste entre changement de cultures politiques et nouvelles formes de régulations." Pp. 18p. dans *A paraître*.
- Chapleur, Olivier, Sophie Neary Chhun et Anne Laybourne. 2006. "Les conditions de l'institution et de l'animation d'une gestion de l'eau par bassin versant ou système aquifère." ENGREF, 30p.
- Cheyns, Emmanuelle. 2006. "Formats d'enquêtes. Expériences de recherche autour des processus de qualification des produits alimentaires en Afrique." pp., dans *L'économie des conventions, méthodes et résultats, Tome 2 : Développements.*, édité par F. Eymard-Duvernay. Paris: La Découverte, Coll. Recherches.
- Claeys-Mekdade, Cécilia. 2000a. "Indispensables ou inévitables corps intermédiaires : représentativité versus traductivité." pp.311-316, dans *Du bruit à la parole, La scène politique des cités*, édité par M. Anselme: Editions de l'Aube.
- . 2000b. "Les conflits d'aménagement : rapports à la nature et rapports sociaux, La Camargue : un cas révélateur." Développement et changement dans les modèles culturels et les formes de socialisation, Aix-Marseille I, 405p.
- . 2001. "Qu'est ce qu'une population concernée ? L'exemple camarguais." *Géocarrefour*, Vol. 76 3/2001, pp.217-223.
- . 2003. *Le lien politique à l'épreuve de l'environnement Expériences camarguaises*: Peter Lang, 245p.
- Commissariat Général du Plan. 2005. "Horizon 2020 : les conflits dans les territoires : quel nouveau rôle pour l'Etat ?" 194p.
- Commod. 2005. "La modélisation comme outil d'accompagnement." *Nature Sciences Sociétés*, Vol. 13, N°2, pp.165-168.
- Communauté Européenne. 2002. "Orientations en matière de participation publique en rapport avec la Directive Cadre sur l'eau Engagement actif, consultation et accès du public aux informations. Document adopté par les directeurs de l'eau." 70p.
- Conein, B. et E. Jacopin. 1994. "Action située et cognition." *Sociologie du Travail*, Vol. 94, N°4, pp.475-500.
- Corcuff, Philippe. 1998. "Justification, stratégie et compassion : Apport de la sociologie des régimes d'action." *Correspondances (Bulletin d'information scientifique de l'Institut de Recherche sur le Maghreb Contemporain)*, Tunis, Vol. 51.
- . 2002. *Les nouvelles sociologies*: Nathan, 128p.
- . 2004. "Sociologie et engagement : nouvelles pistes épistémologiques dans l'après1995." pp.175-194, dans *A quoi sert la sociologie ?*, édité par B. Lahire. Paris: La découverte.
- Crozier, Michel et Erhard Friedberg. 1977. *L'acteur et le système. Les contraintes de l'action collective*: Editions du Seuil, 395p.
- Daniau, Stéphane. 2005. "Jeu de rôle formatif et maturation des adultes." Thèse en Sciences de l'éducation, Paul Valéry-Montpellier III, Montpellier, 380p.
- Daniels, Steve E. et Gregg B. Walker. 1996. "Collaborative learning : improving public délibération in ecosystem-based management." *Environmental impact assesment review*, Vol. 16, pp.71-102.
- Daré, W. 2005. "Comportements des acteurs dans le jeu et dans la réalité : indépendance ou correspondance ? Analyse sociologique de l'utilisation de jeux de rôles en aide à la

- concertation pour la gestion de l'eau." Thèse en Sciences de l'Environnement, ENGREF, Paris, 319p.
- Dasnoy, Christine. 1999. "Le contrat de rivière, un modèle de participation pour la gestion de l'eau ?" *Environnement et société*, Vol. 22, pp.55-67.
- Datchary, Caroline. 2004. "Prendre au sérieux la question de la dispersion au travail." *Réseaux*, Vol. 125, pp.177-192.
- De Leonardis, Ota et Tamar Pirch. 2002. "A flat world. The contemporary rhetorics and practices of mediation." pp.25.
- De Singly, François. 2005 (Réédition). *Le questionnaire*: Armand Colin, 128p.
- Defrance, Jacques. 1988. "'Donner' la parole, La construction d'une relation d'échange." *Actes de la recherche en sciences sociales*, N°73, pp.52-66.
- Desert, Myriam. 2003. "Que faire des " relations informelles " ? (version Française) de « Neformal'nye otnoseniâ : kak s nimi byt' ? »." dans *Vestnik obscestvennogo mneniâ*, septembre 2003.
- . 2005. "Visages de l'informel en Russie." Habilitation à diriger des Recherches, 143p.
- . 2006. "Le débat russe sur l'informel " *Questions de recherche du CERI*, N°17, pp.53.
- Desrosières, Alain et Laurent Thévenot. 1988. *Les catégories socioprofessionnelles*: Ed. La Découverte.
- Diduck, Alan et A. John Sinclair. 2002. "Public Involvement in Environmental Assessment: The Case of the Nonparticipant." *Environmental Management*, Vol. 29, N°4, pp.578-588.
- DIREN Rhône-Alpes, Région Rhône-Alpes, Agence de l'eau Loire Bretagne et Rhône méditerranée et Corse. 2006. "Guide méthodologique d'aide à la rédaction du dossier définitif d'un contrat de rivière." 42p.
- Dodier, Nicolas et Janine Barbot. 2008. "Autonomy and objectivity as political operators in the medical world. Twenty years of public controversy about AIDS treatments in France." *Science in context* pp.28.
- Doidy, Eric. 2002. "Autonomie et vulnérabilité du sujet politique : régimes de proximité dans les arènes d'engagement public." Thèse en Sociologie, EHESS, Paris, 450p.
- Douglas, Mary. 2001. *De la souillure, Essai sur les notions de pollution et de tabou*, édité par L. découverte. Traduit par A. Guerin, 201p.
- Dryzek, J.S. et A Tucker. 2005. "Deliberative Innovation in Different Places: Consensus Conferences in Denmark, France, and the United States." DPolitical Science Program, Australian National University. Unpublished manuscript. <http://deliberativedemocracy.anu.edu.au/papers.php>, 2007.
- Dubar, Claude et Pierre Tripier. 1998. *Sociologie des professions*: Armand Colin, 250p.
- Dubet, François. 2002. *Le déclin de l'institution*: Seuil, 421p.
- Dubosc, Anne. 2001. "La participation du public dans les processus de décision." Agence de l'eau Seine Normandie, 22p.
- Duchesne, Sophie et Florence Haegel. 2005. *L'enquête et ses méthodes - L'entretien collectif*: Armand Colin, 128p.
- Duke, R.D. et J.L.A. Geurts. 2004. *Policy games for strategic management*: Dutch University Press.
- Dumain, Aurélie, Delphine Dejeans et Alexandre Lambelet. 2006. "Entretien avec André Micoud : Un herméneute en prise avec ses objets." *ethnographiques.org*, Vol. 9.
- Dupont, C. 1990. *La négociation : conduite, théories et applications*: Dalloz, 345p.
- Duran, P et J-P Thoenig. 1996. "L'Etat et la gestion publique territoriale." *Revue Française de Sciences Politiques*, Vol. 46, N°4, pp.580-624.
- Durkheim, Emile. 1988 (1895). *Les règles de la méthode sociologique*: Flammarion, 254p.

- Dziedzicki, Jean-Marc. 2001. "Gestion des conflits d'aménagement de l'espace : quelle place pour les processus de médiation ?" *Aménagement de l'espace et urbanisme*, Université François Rabelais, Tours, 443p.
- Elias, Norbert. 1974. *La Civilisation des mœurs*: Pocket 510p.
- . 1991 (1970). *Qu'est-ce que la sociologie ?*: Agora Pocket, 223p.
- Emorine, Jean-Paul 2007. "L'avenir de la filière agricole à l'horizon 2050." 112p.
- Faure, G.O., L. Mermet, H. Touzard et C. Dupont. 1998. "La négociation - situations et problématiques." Nathan.
- Faure, Guy Olivier et Jeffrey Z. Rubin. 1993. "Culture and négociation, The resolution of water disputes." Pp. 264: SAGE.
- Favret Saada, Jeanne. 1977. *Les mots, la mort, les sorts*. Paris: Gallimard, 350p.
- . 1990. "Etre affecté." *Gradhiva*, Vol. 8, pp.2-9.
- Feraud, Jacques. 2003. "Aménagement hydraulique du bassin de la Lentilla." *Chambre d'agriculture des Pyrénées Orientales*, 7p.
- Feyerabend, Paul. 1988. *Contre la méthode Esquisse d'une théorie anarchiste de la connaissance*: Le Seuil, Points Sciences, 350p.
- Foltz, Franz. 1999. "Five Arguments for Increasing Public Participation in Making Science Policy." *Bulletin of Science Technology Society*, Vol. 19, N°2, pp.117-127.
- Foucault, Michel. 1976. *Histoire de la sexualité 1 - La volonté de savoir*: Gallimard, 211p.
- Fourniau, Jean-Michel. 2005. "Les formes d'organisation du débat et leurs effets dans le processus de décision. Éléments pour une méthodologie d'évaluation des débats organisés par la Commission nationale du débat public." pp.21, dans *ouvrage collectif CDE*.
- Freidson, Eliot. 1998. "Quelle étude des professions après Chicago? - Conférence 3 avril 1998." *DEES*, Vol. 114, pp.52-54.
- Friedberg, Erhard. 1993. *Le pouvoir et la règle*. Paris: Le Seuilp.
- Galle, Marion et Jacques Weber. 1992. "Exploring the black box Decision making process in fisheries : the case of French Mediterranean." Pp. 23 dans *World Fisheries Congress*. Athens, greece.
- Garin, P. et Sébastien Loubier. 2006. "Trois réformes des institutions, trois conception du juste au sein des communautés d'irrigant." Pp. 18 dans *Séminaire WADEMED « Nouveaux arrangements institutionnels pour une gestion de la demande en eau »*. Cahors.
- Gaudin, J.-P. 1999. *Gouverner par contrat. L'action publique en question*. Paris: Presses de Sciences Po, 233p.
- Germe, Jean-François et Laurent Thévenot. 1996. "Le traitement local des conflits en matière d'environnement Jeu Eco-Logiques Rapport Final Volume 2 : Un jeu pédagogique sur les logiques d'argumentation dans les conflits autour de projets d'aménagement." Institut international de Paris La Défense, 87p.
- Ghiotti, S. 2006. "Les Territoires de l'eau et la décentralisation. La gouvernance de bassin versant ou les limites d'une évidence»." *Développement Durable et Territoires* Vol. Dossier 6: Les territoires de l'eau.
- Goffman, Erving. 1973. *La mise en scène de la vie quotidienne*: Les éditions de minuit, 251p.
- Gramaglia, Christelle. 2006. "La mise en cause environnementale comme principe d'association." Thèse de Sociologie, Ecole des mines, Parisp.
- Grandgirard, Agnès. 2007. "De la gestion intégrée comme doctrine à l'intégration comme défi de gestion." *Gestion*, 285p.
- Granjou, Céline. 2003. "L'expertise scientifique à destination politique." *Les Cahiers internationaux de sociologie*, Vol. 114, pp.175-183.

- Granjou, Céline, P. Garin et J. Hardelin. 2004. "Evaluer l'acceptabilité de la " gestion volumétrique " de l'eau : une étude de cas en Charente." Pp. 12 dans *Séminaire PCSI : Coordination hydraulique et justice sociale*. Montpellier.
- Habermas, Jürgen. 1973 (1968). *La Technique et la science comme " idéologie "*: Gallimardp.
- . 1998. *L'intégration républicaine Essais de théorie politique*. Traduit par R. Rochlitz: Fayard, 386p.
- Haklay, Mordechai E. 2003. "Public access to environmental information: past, present and future." *Computers, environment and urban systems (Comput., environ. urban syst.)*, Vol. 27, N°2, pp.163-180.
- Hardelin, J. 2003. "Acceptabilité sociale des procédures de gestion volumétrique de l'eau d'irrigation. Etude de cas en Charente." mémoire pour l'obtention du diplôme d'ingénieur agronome de l'INAPGp.
- Hardin, G. 1968. "The Tragedy of the Commons." *Science*, N°162, pp.1243-1248.
- Harms, Hans. 1999. "La participation des citoyens dans les processus d'élaboration de décisions en politique publique." *Aménagement et nature*, Vol. 134, pp.117-120.
- Hénaff, Marcel. 2002. *Le prix de la vérité : le don, l'argent, la philosophie: Le seuil*, 551p.
- Herreros, Gilles. 2004. "Sociologie d'intervention : sociologie plastique Metis et Métissage." *Gérer et comprendre*, Vol. 75, pp.81-92.
- Hervochon, F, A Sauvageot Guibert, Martel J-P et Brounais M. 2004. "D'une logique de bassin versant à une logique de territoire : Le SAGE "Rance, Frémur et baie de Beaussais"." *TSM*, Vol. 4, pp.72-80.
- Honneth, Axel. 2000. *La lutte pour la reconnaissance: Cerf*, 232p.
- . 2002. "Reconnaissance et justice." *Le Passant Ordinaire*, Vol. 38.
- Hubert, Gilles et José-Frédéric Deroubaix. 1999. "Evaluation globale d'un outil de planification locale, le SAGE." *Aménagement et nature*, Vol. 134, pp.55-62.
- Huizinga, J. 1951. *Homo Ludens - Essai sur la fonction sociale du jeu*: Gallimard, 340p.
- Innes, J.E. et D.E. Booher. 1999. "Consensus building as role playing and bricolage: toward a theory of collaborative planning." *Journal of the American Planning Association*, Vol. 65, N°1, pp.9-26.
- Jeannot, Gilles. 2001. "Le travail public : un exemple dans le développement local." pp.125-132, dans *Le travail entre l'entreprise et la cité*, édité par G. Jeannot et P. Veltz: La tour d'Aigues, L'aube.
- . 2005. *Les métiers flous Travail et action publique*, édité par F. Daniellou, G. D. Tersac et Y. Schartz: Octares, 166p.
- Joule, Robert-Vincent et Jean-Léon Beauvois. 2002. *Petit traité de manipulation à l'usage des honnêtes gens*, 286p.
- Kergreis, Sylvie. 2004. "Régulations cognitives et sociales dans les concertations agri-environnementales : effets des contextes sociaux et des supports de discussion sur l'évolution des connaissances descriptives et évaluatives des bordures de champs agricoles." *psychologie sociale*, Université de Rennes, 547p.
- Kondratieva, Tamara. 2002. *Gouverner et nourrir : Du pouvoir en Russie, XVIe-XXe siècles*: Belles Lettres, 286p.
- Kymlicka, Will. 2003. *Les théories de la justice : une introduction*. Traduit par M. Saint-Upéry. Paris: La découvertep.
- Ladki, Marwan. 2004. "Les externalités de l'irrigation Gravitaire. Identification - Quantification - Evaluation - Gestion ", Mémoire de fin d'étude pour l'obtention du diplôme d'ingénieur de l'ENGEES à Strasbourg - Mémoire du DEA de l'ENGREF Sciences de l'Eau dans l'Environnement Continental, Université de Montpellier II, 210p.

- Lafaye, Claudette. 1994. "Aménager un littoral, Entre politique et pragmatisme." *Etudes rurales*, Vol. Janvier-juin 1994, pp.163-180.
- . 1996. *La sociologie des organisations*: Nathan, 128p.
- . 2000. "Gouvernance et démocratie : quelles reconfigurations ?" pp.26, dans *La démocratie à l'épreuve de la gouvernance*, édité par C. Andrew et G. Paquet. Ottawa: Les Presses de l'Université d'Ottawa.
- Lafaye, Claudette et Philippe Corcuff. 1996. "Légitimité et théorie critique - Un autre usage de la justification publique." *MANA Revue de sociologie et d'anthropologie*, Vol. 2, N°Pouvoir et légitimité, pp.217-233.
- Lafaye, Claudette et H Flanquart. 2001. "La figure de l'habitant et du citoyen dans les dispositifs de participation dunkerquois." dans *séminaire Cadre de vie, environnement et dynamiques associatives*. Paris-La défense: PUCA-Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement.
- Lafaye, Claudette et Laurent Thévenot. 1993. "Une justification écologique ? Conflits dans l'aménagement de la nature." *Revue française de sociologie*, Vol. 34, N°4, pp.495-524.
- Lagroye, Jacques, Bastien François et Frédéric Sawicki. 2002. *Sociologie politique*: Presses de Sciences Po et Dalloz, 600p.
- Lahire, Bernard. 2004. "Utilité : entre sociologie expérimentale et sociologie sociale." pp.43-66, dans *A quoi sert la sociologie?*, édité par B. Lahire. Paris: La découverte.
- Lamont, M et Laurent Thévenot. 2000. "Introduction : Toward a renewed comparative cultural sociology." pp.1-22, dans *Rethinking comparative cultural sociology : repertoires of évaluation in France and the United States*, édité par M. Lamont et L. Thévenot: Cambridge university press.
- Lascoumes, Pierre. 1994. *L'éco-pouvoir Environnements et politiques*, édité par L. découverte. Paris, 318p.
- Lascoumes, Pierre et Jean-Pierre Le Bourhis. 1998. "Le bien commun comme construit territorial. Identités d'action et procédures " *Politix*, Vol. 42, pp.37-66.
- Latour, Bruno. 1994. *Le métier de chercheur Regard d'un anthropologue*: INRA Editions, 94p.
- . 1995. "Moderniser ou écologiser ? A la recherche de la "septième cité"." *Ecologie politique*, N°13, pp.5-27.
- . 1997. *Nous n'avons jamais été modernes, Essai d'anthropologie symétrique*: La découverte/poche, 206p.
- . 1999. *Politiques de la nature. Comment faire entrer les sciences en démocratie*. Paris: La Découverte.
- . 2002. "Si l'on parlait un peu politique." *Politix*, Vol. 58.
- Latour, Bruno et Jean-Pierre Le Bourhis. 1995. "Donnez moi de la bonne politique, je vous donnerai de la bonne eau, Rapport sur la mise en place des CLE." MEDDp.
- Laugier, Sandra. 2006. "Care et perception, L'éthique comme attention au particulier." pp.317-348, dans *Le souci des autres Ethique et Politique du care*, édité par P. Paperman et S. Laugier: Collection Raisons Pratiques, EHESS.
- Le Bourhis, Jean-Pierre. 1999. "Le renouvellement des outils de politique de l'eau (SAGE et CLE), résultats et pistes de recherche sur la gestion territoriale de l'eau." pp.58-72, dans *L'eau en représentation, Gestion des milieux aquatiques et représentations sociales*, édité par MATE: MATE.
- . 2001. "L'eau terrain d'expérimentation." pp.207-214, dans *L'environnement, question sociale*, édité par M. Boyer, G. Hezlich et B. Maresca: Odile Jacob.
- . 2003. "De la délibération à la décision - L'expérience des commissions locales de l'eau." pp.16, dans *Concertation, décision et environnement : regards croisés, vol. 2: La documentation Française*.

- Lefebvre, Francis (Ed.). 2001. "Associations de protection de l'environnement." pp.336-344, dans *Mémento pratique Associations et fondations 2001-2002*.
- Legay, J.M. 1996. *L'expérience et le modèle. Un discours sur la méthode.*: INRA Editions sp.
- Lemieux, Cyril. 2004-2005. "« Société critique » et sociologie des épreuves." vol. 2006. Séminaire du 22/11/2004 au 13/06/2005 - EHESS 105, Boulevard Raspail 75006 Paris: <http://semioweb.msh-paris.fr/AAR/343/>.
- Lokiec, Pascal. 2004. *Contrat et pouvoir : essai sur les transformations du droit privé des rapports contractuels*: LGDJ MONCHRESTIEN, 500p.
- Lolive, Jacques. 1997. "La montée en généralité pour sortir du Nimby." *Politix*, Vol. 39, pp.109-131.
- Loubier, S., J.-D. Rinaudo, P. Garin et A. Boutet. 2005. "Preparing public participation at the catchment level: Comparison of three methodologies applied to the Herault river basin." *Water Science and Technology*, Vol. 52, N°12, pp.33-41.
- Magnier, Ludovic. 2003. "Une nouvelle "technocratie" ? Les cadres territoriaux face aux élus dans les collectivités locales." Mémoire de DEA, IEP Rennes, 64p.
- Mandinaud, Vincent et Pascal Viot. 2006. "« Nimby », des bouts de jardins aux bords du politique ? Petite réflexion sur une journée de débat." *ethnographiques.org*, Vol. 9.
- Manent, Pierre. 1987. *Histoire intellectuelle du libéralisme*: Hachette Littératures, 250p.
- Manin, Bernard. 2004. "Délibération et discussion." *Revue suisse de science politique*, Vol. 10, N°4, pp.18.
- MATE, Agences de l'eau, CSP et Cergrene. 1997. "Les SAGE : Premiers retours d'expérience, Actes du séminaire National des 4-5 novembre 1997 à Saint-Ouen."
- Mauss, Marcel. 1924. "Essai sur le don forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques." pp.143-279, dans *Marcel Mauss Sociologie et anthropologie*: Quadrige/PUF.
- Mermet, L. 1993. "Une méthode de prospective : les exercices de simulation de politiques." *Nature Sciences Sociétés*, Vol. 1, N°1, pp.34-46.
- . 2005a. "Concertations orchestrées ou négociations décisives ? tome 1 : moments et modes de recherche d'accord sur les projets d'infrastructure qui mettent en jeu l'environnement et les ressources naturelles." ENGREF/MEDD, 225p.
- . 2005b. "Ouvrir de nouveaux espaces critiques : clarifier, renouveler, "pluraliser", les ancrages normatifs des recherches." pp., dans *Concertation, décision et environnement. Regards croisés*, vol. IV: La documentation française, Paris.
- Mermet, L. et Sébastien Treyer. 2001. "Quelle unité territoriale pour la gestion durable de la ressource en eau ?" *Annales des mines*, pp.67-79.
- Mermet, Laurent. 1989. ""La nature, jeu de société" Une analyse stratégique pour la gestion de l'environnement." Sciences de la Gestion, Université Paris IX Dauphine, Paris, 328p.
- Merton, Robert K. 1957. "The role-set : problems in sociological theory." *British Journal of Sociology*, Vol. 8, pp.106-120.
- Micoud, André. 2000. "Entre Loire et Rhône, ou comment des objets naturels peuvent faire du lien." pp.227-239, dans *Ce qui nous relie*, édité par A. MICOUD et M. PERONI: Editions de l'Aube.
- . 2004. "Des patrimoines aux territoires durables Ethnologie et écologie dans les campagnes françaises." *Ethnologie française*, Vol. XXXIV, pp.13-22.
- Ministère de l'Agriculture et de la Pêche. 2007. "Rapport annuel situation et orientations du corps interministériel des IGERF." 22p.
- Mintzberg, Henry. 2004. "The Education of Practicing Managers." *Sloan Management Review*, Vol. 45, N°4, pp.19-22.

- Molénat, Jacques. 2004. *Le marigot des pouvoirs Systèmes, réseaux, communautés, notables et francs-maçons en Languedoc-Roussillon*: Climatsp.
- Moles, Jean-Bernard. 2005. "La "corroborée" du rugby languedocien n'est plus que légende." *Corps et culture (en ligne)*, N° Rites et mises en scène du corps.
- Mollard, Eric. 2004. "" Recherches sur les arrosages chez les peuples anciens " de F. Jaubert de Passa (1846)
Une histoire de la gouvernance avant l'avènement de la technocratie." dans *La Gestion sociale de l'eau: Concepts, Méthode et Application Territoires en mutation*, edited by A. Rivière-Honeger et T. Ruf. Montpellier, Un. Paul-Valéry.
- Mostert, Eric. 2003. "The challenge of public participation." *Water policy*, Vol. 5, N°2, pp.179-197.
- Mucchielli, A. 1983. *Les jeux de rôles*: Presses Universitaires de Francep.
- Muller, P. 2006. *Les politiques publiques*: PUF, 128p.
- Muller, Pierre. 2000. "L'analyse cognitive des politiques publiques : vers une sociologie politique de l'action publique." *Revue française de science politique*, Vol. 50, N°2, pp.189-208.
- Muniesa, F et Michel Callon. 2007. "Economic Experiments and the Construction of Markets." pp.24, dans *Performing Economics: How Markets Are Constructed*, édité par D. MacKenzie, F. Muniesa et L. Siu. Princeton: Princeton University Press.
- Nachi, Mohamed. 2006. *Introduction à la sociologie pragmatique*: Armand Colin, 223p.
- Narcy, Jean-Baptiste. 2000. "Les conditions d'une gestion spatiale de l'eau Le monde de l'eau face aux filières de gestion des espaces." *Sciences de l'environnement*, ENGREF, Paris, 492p.
- Noël, Coralie et Stéphanie Meerpoel. 2004. "La Directive Cadre Eau, Information, Consultation et Participation du Public." <http://www.eau-artois-picardie.fr/europedeleau/dce/>.
- Oakley, Ann. 1998. "Experimentation and social interventions: a forgotten but important history." *BMJ*, Vol. 317, N°7167, pp.1239-1242.
- Olivier de Sardan, Jean-Pierre. 2000. "Le "je" méthodologique. Implication et explicitation dans l'enquête de terrain." *Revue Française de Sociologie*, Vol. 41-3, pp.417-445.
- Ollagnon, H. 1989. "Une approche patrimoniale de la qualité du milieu naturel." pp.258-268, dans *Du rural à l'environnement, la question de la nature aujourd'hui*, édité par N. Mathieu et M. Jollivet: L'Harmattan.
- Ostrom, E. 1992. "Crafting institutions for self-governing irrigation systems, ICS press." traduction et synthèse de Lavigne Ph, août 1996, Inter-réseaux s/c, Paris, 36p.
- Pagnol, Marcel. 2004 (1962)-a. *L'eau des collines - Tome 1 : Jean de Florette*: Editions de Fallois, 208p.
- . 2004 (1962)-b. *L'eau des collines - Tome 2 : Manon des sources*: Editions de Fallois, 284p.
- Paperman, Patricia et Sandra Laugier. 2006. "Le souci des autres Ethique et Politique du care." Pp. 297. Paris: EHESS.
- Passeron, Jean-Claude. 1991. "Les limites de la généralisation sociologique ou la sociologie entre histoire et expérimentation." pp., dans *Le raisonnement sociologique*, édité par J.-C. Passeron. Paris: Nathan.
- Pattaroni, Luca. 2001. "Le geste moral Perspective sociologique sur les modalités du vivre ensemble." *Carnets de Bord*, Vol. 2, pp.16.
- . 2004. "Politique de la Responsabilité : promesses et limites d'un monde fondé sur l'autonomie." *sociologie*, EHESS/Université de Genève, Paris-Genèvep.

- . 2006. "Le care est-il institutionnalisable? Quand la "politique du care" émousse son éthique." pp.177-200, dans *Le souci des autres Ethique et politique du care*, édité par P. Paperman et S. Laugier. Paris: EHESS.
- Pflieger, Géraldine. 2001. "Les associations d'usagers et la régulation des services de distribution d'eau en France Participation ou contestation, quelle stabilité pour la démocratie locale ?" Pp. 17 dans *5e rencontres Ville-Management, Démocratie et Management local, Cultures et Pratiques*. Bayonne.
- . 2003. "Consommateur, client, citoyen : l'usager dans les nouvelles régulations des services de réseaux. Les cas de l'eau, de l'électricité et des télécommunications en France." Thèse en Urbanisme-Aménagement, Ponts et Chaussées, ENPC, Paris, 495p.
- Piette, A. 2007. "Fondements épistémologiques de la photographie." *Ethnologie française*, Vol. 37, N°1, pp.23-28.
- Pourtois, Hervé. 2002. "Luttes pour la reconnaissance et politique délibérative." *Philosophiques*, Vol. 29, N°2, pp.287-309.
- Rawls, John. 1987 (1971). *Théorie de la justice: seuil*, 666p.
- Raynaud, Dominique. 2004. "Le raisonnement expérimental en physique et en sociologie." dans *séminaire "Sociologie : théorisation et expérimentation, CESS, Université Paris Sorbonne*.
- Renault, Emmanuel 2006. "La reconnaissance au coeur du social." *Sciences Humaines, dossier sur la lutte pour la reconnaissance*, pp.34-37.
- Reverdy, Thomas. 2004. "Analyse des trajectoires des dispositifs de planification et de concertation, SAGE Drac Romanche et PDED de l'Isère." Pp. 25 dans *Journées CDE 2004*. Montpellier: MEDD.
- Riaux, Jeanne. 2006. "Règles de l'Etat- Règles de la communauté : gouvernance locale de l'eau - Anthropologie comparée de deux systèmes d'irrigation anciens en contexte d'intervention publique :vallée des Aït Bou Guemez (Haut Atlas - Maroc), Plaine de Vinça (Pyrennées - France)." Thèse en Anthropologie sociale, EHESS, 562p.
- Riaux, Jeanne et Audrey Richard-Ferroudji. 2006. "Mises à l'épreuve et adaptations de la gestion collective de l'eau de la Lentilla." Pp. 17 dans *Séminaire Wademed - "L'avenir de l'agriculture irriguée en méditerranée - Nouveaux arrangements institutionnels pour une gestion de la demande en eau*. Cahors.
- . 2007. "Mises à l'épreuve et adaptations de la gestion collective de l'eau de la Lentilla." pp., dans « *Entre Terre et Mer : la Zone Atelier Orme. Pour une approche intégrée de la zone côtière du golfe du Lion* », édité par W. L. André Monaco, Mireille Provansal et Bernard Picon: CNRS.
- Richard-Ferroudji, Audrey. 2002. "Les associations face aux processus de décision dans la gestion locale de l'eau en France, Le cas du bassin versant de l'Orb." Mémoire de DEA, Recherches Comparatives sur le développement EHESS-ENGREF--CEMAGREF, Série-Irrigation "Mémoires de DEA"2002-4 ; N°1034, 106p.
- . 2003. "Vers l'institutionnalisation d'une " gouvernance de bassin " ? Le cas du bassin versant de l'Orb." Pp. 7 dans *Séminaire PCSI*. Montpellier: CIRAD.
- Richard-Ferroudji, Audrey et O. Barreteau. 2006. "Concert'eau : un outil de sociologie expérimentale pour l'étude de dispositifs de gestion locale et concertée de l'eau." Pp. 17 dans *Congrès de l'Association Française de Sociologie, RT Méthode*. Bordeaux.
- Richard-Ferroudji, Audrey, Olivier Barreteau et Patrice Garin. 2003. "Les représentants associatifs face à la gestion participative de l'eau : la cas du bassin versant de l'Orb." *Ingénieries*, Vol. 35, pp.19-28.
- Richard, Audrey. 2000. "Analyse comparée de l'acceptabilité des contrats de milieu et des SAGE." CEMAGREF, Série Irrigation " R&E " 2000-06, 54p.

- Ricoeur, Paul. 1995. "La pluralité des instances de Justice." pp.121-142, dans *Le juste 1*, édité par P. Ricoeur. Paris: Esprit.
- . 2004a. "La lutte pour la reconnaissance et l'économie du don." UNESCO, 40p.
- . 2004b. *Parcours de la reconnaissance*: Folio Essais, 431p.
- Roda, V. 2006. "SCOT et SAGE, un outil unique pour un projet de territoire fédérateur." edited by M. ENGREF.
- Roqueplo, P. 1996. *Entre savoir et décision, l'expertise scientifique*, édité par S. e. Questions. Paris: INRA eds, 111p.
- Rosillon, Francis. 2001. "La directive cadre, un espoir de gestion participative ?" *Environnement et société, SEED, FUL*, pp.47-54.
- Roubieu, Olivier. 1994. "Le modèle du «manager». L'imposition d'une figure légitime parmi les hauts fonctionnaires des collectivités locales ?" *Politix*, Vol. 7, N°28, pp.35-48.
- Rousseau, Cécile. 2005. "Etat des lieux des structures de gestion des milieux aquatiques dans l'Hérault Propositions d'évolution." ENGREF, 69p.
- Rowe, Gene et Lynn N. Frewer. 2000. "Public participation methods : a framework for evaluation." *Science, Technology and human values*, Vol. 25, N°1, pp.3-29.
- Ruf, Thierry. 2000. "Usages et droits d'eau dans les canaux de montagne Sept siècles d'histoire à Prades (Pyrénées-Orientales)." *Histoire et sociétés rurales*, Vol. 16, pp.11-44.
- Rui, Sandrine. 2004. *La démocratie en débat, Les citoyens face à l'action publique*: Armand Colin, 264p.
- Salles, Denis. 2006. *Les défis de l'environnement Démocratie et efficacité*: Editions Syllepse, 248p.
- Salles, Denis et Marie-Christine Zelem. 1997. "Processus de négociation des contrats de rivière dans le bassin Adour-Garonne."
- . 1999. "Les modalités de la décision publique dans le cadre des politiques de la gestion de l'eau, le cas des contrats de rivière dans le bassin Adour Garonne." pp.39-53, dans *L'eau en représentation, Gestion des milieux aquatiques et représentations sociales*, édité par MATE.
- Salles, Denis, Marie-Christine Zelem, Didier Busca et Cédric Gendre. 1999. "Les agriculteurs face aux dispositifs de gestion de l'eau, Une appropriation stratégique de l'enjeu environnemental." Pp. 16 dans *Entretiens GIS ECOBAG*.
- Sansot, Pierre. 2000. *Du bon usage de la lenteur*: Rivages poche, 2004p.
- Scarwell, Helga-Jane et Richard Laganier. 2003. "Les recompositions de l'action publique en contexte transfrontalier : l'exemple du district hydrographique de l'Escaut." *Développement Durable et Territoires*, Vol. 2 "gouvernance locale et Développement durable", pp.25.
- Schadron, Georges. 2005. "Déterminabilité sociale et essentialisme psychologique : quand une conception essentialiste renforce la confirmation des attentes stéréotypiques." *Cahiers Internationaux de Psychologie Sociale*, Vol. 67-68, pp.77-84.
- Selznick, Philip. 1949. *TVA and the grass roots*. Berkeley: University of California press.
- Sintomer, Yves. 2007. *Le pouvoir au peuple Jurys citoyens, tirage au sort et démocratie participative*. Paris: La découverte, 177p.
- Sosoe, Lukas K. 2003. "Respect amitié et sollicitude. Kant et la critique féministe." *Le portique*, Vol. 11.
- Stavo-Debaugé, Joan. 2007. "Venir à la communauté. Pour une sociologie de l'hospitalité et de l'appartenance." *Sociologie*, EHESS, Parisp.
- Stavo-Debaugé, Joan et D. Trom. 2004. "Le pragmatisme et son public à l'épreuve du terrain. Penser avec Dewey contre Dewey." pp.23, dans *La croyance et l'enquête. Aux sources*

- du pragmatisme, Raisons Pratiques n°15*, édité par B. Karsenti et L. Quéré. Paris: Editions de l'EHESS.
- Syme, Geoffrey J et Blair E Nancarrow. 2002. "Evaluation of public involvement programs: measuring justice and process criteria." *Water*, pp. 18-24.
- Teisserenc, Pierre. 2003. "Les développeurs dans la négociation politique." pp.103-118, dans *Les recompositions locales des formes d'action publique*, édité par M. Tapie-Grime. Paris: L'Harmattan.
- Thévenot, Laurent. 1986. "Les investissements de forme." pp.21-71, dans *Conventions économiques*, édité par L. Thévenot. Paris: PUF, Centre d'études de l'emploi.
- . 1990. "L'action qui convient." pp.39-69, dans *Les formes de l'action*, édité par P. Pharo et L. Quéré. Paris: Ed. de l'EHESS (Raisons pratiques n° 1).
- . 1992. "Un pluralisme sans relativisme ? Théories et pratiques du sens de la justice." pp.221-253, dans *Justice sociale et inégalités*, édité par D. F. J.-B. Affichard J. Paris: Esprit.
- 1994. "Le régime de familiarité, Des choses en personnes." *Génèses*, pp.72-101.
- . 1995. "L'action en plan." *Sociologie du travail*, Vol. 3, pp.441-434.
- . 1996. "Mettre en valeur la nature, Disputes autour d'aménagements de la nature en France et aux USA." *Autres temps*, Vol. 49.
- 1999. "Faire entendre une voix Régimes d'engagement dans les mouvements sociaux." *Mouvement*, Mars Avril 1999, pp.73-82.
- . 2000. "Which road to follow ? The moral complexity of an "equipped humanity"." pp.24, dans *Complexities in Science, Technology and Medicine*, édité par J. Law et A. Mol: Duke University Press.
- . 2001a. "Constituer l'environnement en chose publique Une comparaison franco américaine." pp.203-219, dans *Cadre de vie, environnement et dynamiques associatives*, édité par J. P. Blais, C. Gilio et J. Ion. Paris: PUCA.
- . 2001b. "S'associer pour composer une chose publique." pp.267-274, dans *Actions associatives, solidarités et territoires, Chopart J.N. et alii (eds): Université de Saint Etienne*.
- . 2004a. "Les enjeux d'une pluralité de formats d'information." pp.333-347, dans *Du partage au marché. Regards croisés sur la circulation du savoir*, édité par D. Eric. Lille: Septentrion.
- . 2004b. "Une science de la vie ensemble dans le monde." *Revue du MAUSS*, Vol. 24, Une théorie sociologique générale est-elle pensable ?, pp.115-126.
- . 2006. *L'action au pluriel Sociologie des régimes d'engagement: La découverte*, 310p.
- . 2007. "Reconnaitances : avec Paul Ricœur et Axel Honneth." pp.7, dans *La quête de reconnaissance. Regards sociologiques*, édité par A. Caillé. Paris: La découverte.
- . à paraître. "Politiques du proche."
- Theys, Jacques. 2003. "La gouvernance entre innovation et impuissance : le cas de l'environnement." *Revue développement durable et territoire, Dossier 2, Gouvernance locale et développement durable*, pp.28.
- Toth, F.L. 1988. "Policy exercises: objectives and design elements." *Simulation and games*, Vol. 19, N°3, pp.235-255.
- Trom, Dany. 1999. "De la réfutation de l'effet NIMBY considérée comme une pratique militante. Note pour une approche pragmatique de l'activité revendicative." *Revue française de Sciences politiques*, Vol. 1, pp.31-50.
- Trom, Dany et Bénédicte Zimmermann. 2001. "Cadres et institutions des problèmes publics Les cas du Chômage et du paysage." pp.281-315, dans *Les cadres de l'action collective Mobilisations dans les arènes publiques*, édité par D. Céfaï et D. Trom. Paris: EHESS.

- Urfalino, Philippe. 2007. "La décision par consensus apparent - Nature et propriétés." *Revue Européenne des Sciences Sociales*, Vol. Tome XLV, N°136, pp.34-59.
- Vachon, Martin. 2004. "Les conflits sociaux dans la protection de l'environnement. L'exemple d'un comité de bassin versant dans la région Chaudière-Appalaches." Doctorat en sociologie, Université Laval, 232p.
- Van Ast, J. A. et S. P. Boot. 2003. "Participation in European water policy." *Physics and Chemistry of the Earth, Parts A/B/C*, Vol. 28, N°12-13, pp.555-562.
- Van den hove, Sybille. 2003. "Approches participatives pour les problèmes d'environnement Caractérisation, justifications et illustration par le cas du changement climatique." Sciences économiques, Versailles Saint Quentin en Yvelines, 255p.
- Van Den Hove, Sybille. 2006. "Between consensus and compromise: acknowledging the negotiation dimension in participatory approaches." *Land Use Policy*, Vol. 23, N°1, pp.10-17.
- Veltz, Pierre. 1994. "Les spécificités de l'enseignement des sciences "molles" en école d'ingénieur." Pp. 10 dans *Compte-rendu de l'intervention au Séminaire GRESUP rédigé par Gilles Garel*.
- Vinck, Dominique. 1999. "Les objets intermédiaires dans les réseaux de coopération scientifique. Contribution à la prise en compte des objets dans les dynamiques sociales." *Revue Française de Sociologie*, Vol. XL (2), pp.385-414.
- Vodoz, Luc. 1994. "La prise de décision par consensus : pourquoi, comment, à quelles conditions ?" *Environnement et société, SEED, FUL*, Vol. 13.
- Weber, Jacques. 1995. "Gestion des ressources renouvelables : fondements théoriques d'un programme de recherche." 21p.
- Weber, Jacques et Denis Bailly. 1993. "Prévoir, c'est gouverner." *Natures, sciences et sociétés*, Vol. 1, N°1, pp.59-64.
- Weber, Jacques et Jean-Pierre Reveret. 1993. "Biens communs : les leures de la privatisation." *Le monde diplomatique, Collection Savoirs*, Vol. 2, N°"Une terre en renaissance, les semences du développement durable", pp.71-73.
- Weber, Max. 1963 (1919). *Le savant et le politique*. Paris: Plon, coll. "10/18"p.
- Webler, Thomas, Hans Kastenzholz et Ortwin Renn. 1995. "Public participation in impact assessment: A social learning perspective." *Environmental Impact Assessment Review*, Vol. 15, N°5, pp.443-463.

INDEX DES FIGURES

Figure 1 : Evolution du nombre de procédures SAGE en cours à différents stades	11
Figure 2 : La localisation, mouvement descendant, vers un pavage du territoire national selon un découpage hydrographique	21
Figure 3 : Territoires des trois terrains de thèse et découpages administratifs	25
Figure 4 : Limites d'un découpage par bassin versant (d'après SMVO)	29
Figure 5 : Echelle de la participation des citoyens, d'après Arnstein, 1969	50
Figure 6 : Echelle de participation d'après van Ast and Boot 2003 basé sur Pröpper and Steenbeek, 1999	52
Figure 7 : Qualifications de la participation d'après Mettan et Vodoz	66
Figure 8 : Trois cercles de participants à la gestion de l'eau (Noël et Meerpoel, 2004)	67
Figure 9 : Trois régimes d'engagement du proche au public	93
Figure 10 : Pluralité de régimes d'engagement et de modalités de composition de la pluralité	103
Figure 11 : Différentes pièces d'un dispositif de gestion de l'eau par bassin versant	106
Figure 12 : Utilisations de l'eau de la Lentilla et du Llech d'après (Feraud, 2003)	144
Figure 13 : Personnes enquêtées = et débordements de catégories	150
Figure 14 Cartes Départ de Concert'eau	159
Figure 15 : Construction de Concert'eau et choix d'un modèle	162
Figure 16 : Exemples d'enchaînement des événements de Concert'eau	169
Figure 17 : Chronologie de la mise en œuvre de Concert'eau	171
Figure 18 : Considérez vous votre rôle comme celui de... ? (44 réponses) Rôles ordonnés selon le plan du chapitre	255
Figure 19 : Dénominations des postes des répondants au questionnaire	257
Figure 20 : Revenu net mensuel en €	259
Figure 21 : Considération du rôle d'expert selon l'intitulé du poste et type de réponse selon l'âge	267
Figure 22 Considération du rôle de facilitateur selon l'intitulé du poste	273
Figure 23 : Fréquence moyenne des relations avec les autres acteurs de l'eau.	274
Figure 24 : Qualité des relations aux autres acteurs de l'eau	275
Figure 25 : Estimation par l'animateur de sa part dans la prise de décision (33 réponses) ...	294
Figure 26 : Disponibilité de l' élu de bassin et estimation de ses compétences dans le domaine de l'eau par l'animateur de bassin (42 réponses)	296
Figure 27 : Différences dans la conception de rôles selon le sexe de la personne enquêtée..	304
Figure 28 : Moyennes de la qualification des compétences et qualités requises pour le poste et évaluation de son niveau par la personne interrogée	317
Figure 29 : « Considérez vous votre rôle comme celui de... ? » (44 réponses)	323
Figure 30 : Qualification de l'exigence de changement de régime	415

INDEX DES TABLEAUX

Tableau 1 : Trois régimes d'engagement d'après (Thévenot, à paraître).....	41
Tableau 2 : Catégorisation de pièces de dispositifs selon une échelle inspirée de (Arnstein, 1969).....	52
Tableau 3 : Structure des relations de reconnaissance sociale (Honneth, 2000, p.159).....	80
Tableau 4 : Quatre régimes d'engagement, d'après (Thévenot, à paraître).....	92
Tableau 5 : Répartition des réponses reçues au questionnaire dans les grands bassins hydrographiques et comparaison aux nombres de SAGE et de contrats de rivière en cours au 23 octobre 2006.....	125
Tableau 6 : Restitutions menées.....	126
Tableau 7 : Evènements de Concert'eau.....	167
Tableau 8 : Qualificatifs utilisés de façon récurrente par les joueurs pour désigner les équipes Do, Ré, Mi et Fa.....	179
Tableau 9 : Difficultés et atouts rencontrés dans l'exercice du métier d'animateur de bassin versant.....	260
Tableau 10 : Répartition du temps de travail des animateurs de bassin versant selon différentes missions.....	262
Tableau 11 : Pertinence de qualifications du métier d'animateur de bassin versant (1).....	266
Tableau 12 : Pertinence de qualifications du métier d'animateur de bassin versant (2).....	268
Tableau 13 : Pertinence de qualifications du métier d'animateur de bassin versant (3).....	270
Tableau 14 : Pertinence de qualifications du métier d'animateur de bassin versant (4).....	272
Tableau 15 : Pertinence de qualifications du métier d'animateur de bassin versant (5).....	278
Tableau 16 : Pertinence de qualifications du métier d'animateur de bassin versant (6).....	279
Tableau 17 : Pertinence de qualifications du métier d'animateur de bassin versant (7).....	281
Tableau 18 : Pertinence de qualifications du métier d'animateur de bassin versant (8).....	282
Tableau 19 : Pertinence de qualifications du métier d'animateur de bassin versant (9).....	283
Tableau 20 : Répartition des tâches entre élu et animateur dans l'animation des réunions...	301
Tableau 21 Pertinence de qualifications du métier d'animateur de bassin versant (10).....	303
Tableau 22 : Pertinence de qualifications du métier d'animateur de bassin versant (11).....	311
Tableau 23 : Cadrage de l'engagement dans différentes pièces de dispositifs.....	406
Tableau 24 : Modalité de composition privilégiée dans différentes pièces de dispositifs.....	407
Tableau 25 : Qualifications de l'appropriation de trois types de pièces de dispositif.....	419

TABLE DES MATIERES DETAILLEE

RESUME	2
ABSTRACT	3
REMERCIEMENTS	5
TABLE DES MATIERES	8
INTRODUCTION	11
PARTIE 1 : DES EXIGENCES DE GESTION LOCALE ET PARTICIPATIVE DE L'EAU AU QUESTIONNEMENT DES PIECES D'UN DISPOSITIF	17
1.1 LOCALISATION DE LA CHOSE PUBLIQUE AU NIVEAU DE BASSINS VERSANTS ET ENJEU DE FAIRE COMMUNAUTE DE L'EAU	20
1.1.1 Quels périmètres de gestion de l'eau ? Du local thématique de l'extérieur à la gestion locale comme construction du commun	21
1.1.1.1 Une localisation à la recherche du bon découpage territorial pour mettre en œuvre un dispositif tiré d'une boîte à outil nationale.....	21
1.1.1.2 Réorganisation et territorialisation de la gestion de l'eau	24
1.1.1.3 Critiques de la gestion par bassin versant et subsidiarité	28
1.1.2 Quelle politique avec l'eau ? Faire communauté d'une pluralité de rapports aux choses 34	
1.1.2.1 La sociologie de l'environnement : une attention à la matérialité du monde et à la dimension politique des conflits impliquant la nature.....	34
1.1.2.2 Pluralité de qualification du rapport des humains au monde à partir du cadre des régimes d'engagement	36
1.1.2.3 Considérer les attachements - les politiques du proche.....	42
1.2 RENOUVEAU DU DEFI DE LA PARTICIPATION.....	49
1.2.1 Quel pouvoir aux participants ? De l'objectif d'« empowerment » à l'accueil d'une pluralité de formats de participation	50
1.2.1.1 Des dispositifs variés pour faire monter le public plus haut sur l'échelle de la participation : « faire participer ».....	50
1.2.1.2 Les modèles libéral et délibératif pour les dispositifs de participation	54
1.2.1.3 Considérer des situations de participation de différents formats	56
1.2.2 Qui participe ? Considérer différents états de participants et questionner la légitimité d'un ordre de grandeur.....	58
1.2.2.1 Les usagers : une catégorisation selon la relation à l'objet de la participation 59	
1.2.2.2 L'élu et le citoyen : de la recherche des absents à l'interrogation des mécanismes de représentation.....	61
1.2.2.3 Les experts et les profanes : participation et dimension technique de la gestion de l'eau.....	63
1.2.2.4 Le public, les personnes concernées et les spécialistes : un ordre de grandeur des participants pour des implications différenciées.....	66
1.2.2.5 Equiper le dispositif pour mettre à l'épreuve l'ordre de grandeur des participants	68

1.2.3	Quel rôle des participants ? Travailler le cadrage de la participation	71
1.2.3.1	Le rôle comme fonction	72
1.2.3.2	Le rôle comme cadrage de l'action et point d'appui de la personne.....	74
1.2.3.3	L'appropriation des dispositifs comme activité de recadrage.....	76
1.2.4	Quelle reconnaissance des participants ? Accueillir des garanties de reconnaissance mutuelles	77
1.2.4.1	La participation comme don.....	78
1.2.4.2	Différents niveaux de reconnaissance des participants	80
1.3	UNE ARCHITECTURE POUR FAIRE ENTENDRE ET COMPOSER DIFFERENTS BIENS DU PROCHE AU PUBLIC	85
1.3.1	Comment les participants sont engagés et s'engagent? Les dispositifs au défi d'accueillir la pluralité	86
1.3.1.1	Quatre figures de participant différemment accueillies : le stakeholder, le sujet moral, la personne attachée et l'explorateur	86
1.3.1.2	L'appropriation des dispositifs et l'accueil d'une pluralité de biens du proche au public	92
1.3.2	Quelles modalités de composition de la pluralité de biens proposées par le dispositif ? Les dispositifs au défi de la décision.....	94
1.3.2.1	De l'enjeu de décision à la catégorisation de modalités de composition de la pluralité 96	
1.3.2.2	L'arrangement et l'informel pour ménager les biens du proche et donner de la souplesse au dispositif.....	100
1.3.2.3	Composition de la pluralité selon différentes grammaires.....	102
1.3.3	Quelle architecture du commun pour passer entre proche et public ? Les dispositifs au défi de l'appropriation.....	105
1.3.3.1	Des dispositifs composites de gestion locale et concertée de l'eau qui accueillent une pluralité de biens et de modalités de composition	105
1.3.3.2	Les dispositifs et le temps de l'appropriation.....	107
1.4	SE FROTTER AU TERRAIN POUR QUESTIONNER LES DISPOSITIFS	111
1.4.1	Sociologie pragmatique et tissage de méthodes d'enquête	111
1.4.1.1	Posture de recherche.....	112
1.4.1.2	Une approche ethnographique de dispositifs de gestion de l'eau	114
1.4.1.3	Enquêtes et engagement familial	116
1.4.1.4	Une enquête par questionnaire dans un souci de généralisation	122
1.4.1.5	Des restitutions, piliers de la recherche.....	126
1.4.2	L'utilisation d'une situation de jeu pour une expérimentation en sociologie 131	
1.4.2.1	Entre impossibilité de l'expérimentation en sociologie et limitation à une expérimentation indirecte.....	132
1.4.2.2	Différents types d'expérimentation directe en sciences sociales	133
1.4.2.3	Quelle expérimentation avec Concert'eau ?.....	134
1.4.2.4	Sociologie pragmatique et expérimentation.....	135
1.4.2.5	Une démarche de « modélisation d'accompagnement ».....	136
1.4.2.6	L'utilisation d'une situation de jeu.....	138

PARTIE 2 : TENSIONS ET CHANGEMENTS DANS L'ARCHITECTURE D'UNE COMMUNAUTE DE L'EAU 141

2.1	CONFLITS D'USAGES ET CONFRONTATIONS DE LOGIQUES DE GESTION DE L'EAU	143
2.1.1	Déplacer le regard sur les tensions entre usagers de l'eau	145
2.1.1.1	Des usagers de l'eau aux objectifs contradictoires	145
2.1.1.2	Un projet d'augmenter la ressource pour satisfaire les besoins des usagers sans les remettre en cause	147
2.1.1.3	Des logiques en tension pour la définition d'une juste répartition de l'eau	152
2.1.2	Construction d'un outil expérimental pour mettre à l'épreuve l'analyse : Concert'eau	156
2.1.2.1	Objectifs de Concert'eau	156
2.1.2.2	Modèle des personnes et de la situation dans les cartes et les instructions de départ	158
2.1.2.3	Phase I : Familiarisation avec les logiques des cartes Départ et mise en lumière de compromis possibles	162
2.1.2.4	Phase II : Elaboration des compromis en réponse à des événements et dans une situation cadrée selon un modèle délibératif	165
2.1.2.5	Phases de retour sur l'expérimentation : Débriefings à chaud et à froid	169
2.1.2.6	Mise en œuvre de Concert'eau : un parcours d'épreuves	171
2.2	REFORMULATION DE L'ANALYSE DES TENSIONS LIEES A LA PLURALITE DE RAPPORTS A L'EAU	175
2.2.1	Concert'eau, un outil d'enquête sur les catégorisations et les préjugés	175
2.2.1.1	Du trouble au façonnement de personnages : une besoin de caractériser des intérêts défendus	176
2.2.1.2	Malléabilité des qualifications et controverses	182
2.2.1.3	« Raisonner en dehors de soi » : exploration et souci de cohérence des joueurs	186
2.2.2	De la bonne gestion de la vallée des « 4 saisons » dans Concert'eau à la bonne gestion de la Lentilla	193
2.2.2.1	L'enjeu de préservation du milieu aquatique et la possibilité de compromis entre personnes affectées	194
2.2.2.2	Le rang des usages de loisir et l'utilisation de l'eau pour le développement économique d'un territoire	200
2.2.2.3	Remise en cause de la gestion agricole de l'eau héritée du passé et attachements à l'agriculture grandie en patrimoine	204
2.2.3	Une communauté de l'eau au risque de se désagréger	209
2.2.3.1	Une communauté politique définie par une gestion des canaux d'irrigation en bien commun	209
2.2.3.2	Mise à l'épreuve par l'évolution des attachements à l'eau : le robinet, les courgettes et les anglais	211
2.3	CONFRONTATIONS DE DIFFERENTES FAÇONS DE FAIRE ENSEMBLE	217
2.3.1	Différentes façons de composer avec des logiques contradictoires	218
2.3.1.1	L'étude pour se donner du temps	219
2.3.1.2	La menace de la violence et le recours à la loi et aux services de l'Etat pour arbitrer	221
2.3.1.3	La prédilection pour une résolution sans solliciter de publicisation	227
2.3.2	Différentes façons de traiter les biens du proche	230
2.3.2.1	Passer sous silence les biens du proche : une nécessité de détachement pour intervenir en public à égalité	231

2.3.2.2	Mettre en valeur les biens du proche : Identité catalane et logique domestique pour protéger les attachements	233
2.3.2.3	Un traitement pragmatique qui sollicite des compétences de grandissement et de compréhension.....	237
2.3.3	Un exemple d'hybridation de modèles politiques : un belge en pays catalan	240
2.4	CONCLUSION : ENRACINEMENT ET PUBLICITE D'UN DISPOSITIF DE GESTION DE L'EAU	245

PARTIE 3 : DIFFERENTES PIECES POUR COMPOSER UN DISPOSITIF APPROPRIE 251

3.1	LES ANIMATEURS DE BASSIN VERSANT : PIECES MAITRESSES DES DISPOSITIFS	253
3.1.1	Qualifier les fonctionnalités d'une pièce animateur de bassin versant	255
3.1.1.1	Les marques d'une professionnalisation de la gestion territoriale de l'eau et des milieux aquatiques	255
3.1.1.2	Un métier en devenir catégorisé comme « flou ».....	260
3.1.2	Opérateurs de traitement sociotechnique des objets de gestion	265
3.1.2.1	Etre expert et « rester à sa place ».....	265
3.1.2.2	Eclairer les décideurs et assumer une action politique.....	268
3.1.2.3	Traduire	269
3.1.3	Intermédiaires dans le jeu d'acteurs	272
3.1.3.1	Lien entre les différents acteurs de l'eau et idéal délibératif.....	272
3.1.3.2	Face à une impossible impartialité : « se modérer » ou « savoir convaincre »	277
3.1.4	Moteurs et promoteurs d'une « bonne gestion de l'eau »	281
3.1.4.1	Défendre l'intérêt général.....	282
3.1.4.2	Défendre le milieu naturel : des « intégristes de la nature » ?	283
3.1.4.3	Promouvoir une gestion intégrée de l'eau.....	287
3.1.4.4	« C'est une vocation ! ».....	290
3.1.5	Division pragmatique des tâches entre président de bassin et animateur	293
3.1.5.1	« Dérive politique » des animateurs et modèle écologique : « La nature a horreur du vide »	295
3.1.5.2	Une relation de couple : confiance et projet commun.....	298
3.1.5.3	Partage conventionnel des tâches : « Le technicien n'a pas de cravate, le politique en a une » Q8	300
3.1.6	Accompagnateurs d'une mise en politique de l'eau.....	302
3.1.6.1	Arranger les situations et prendre soin du bassin versant et des participants	303
3.1.6.2	Capacités concomitantes de rapprochement et de grandissement.....	308
3.1.7	Qualités requises pour composer avec la pluralité	313
3.1.7.1	Capacités à composer avec des points de vue contradictoires	313
3.1.7.2	Compétences composites : savoir-faire relationnel et connaissances techniques académiques	316
3.1.7.3	Opportunité d'un animateur permanent ou de prestataires occasionnels...	319
3.1.8	Conclusion : Nouvel idéal-type de l'action publique technique et appropriation des dispositifs comme personnalisation	323
3.2	LES INVITATIONS : HUILE OU GRAINS DE SABLE DANS L'ENGRENAGE	329
3.2.1	L'invitation comme pré-cadrage de la participation	329
3.2.1.1	Permettre l'identification du cadre de participation à venir	332
3.2.1.2	Préparer l'engagement des participants.....	334
3.2.2	L'invitation comme appel à participer en attente d'un retour	336

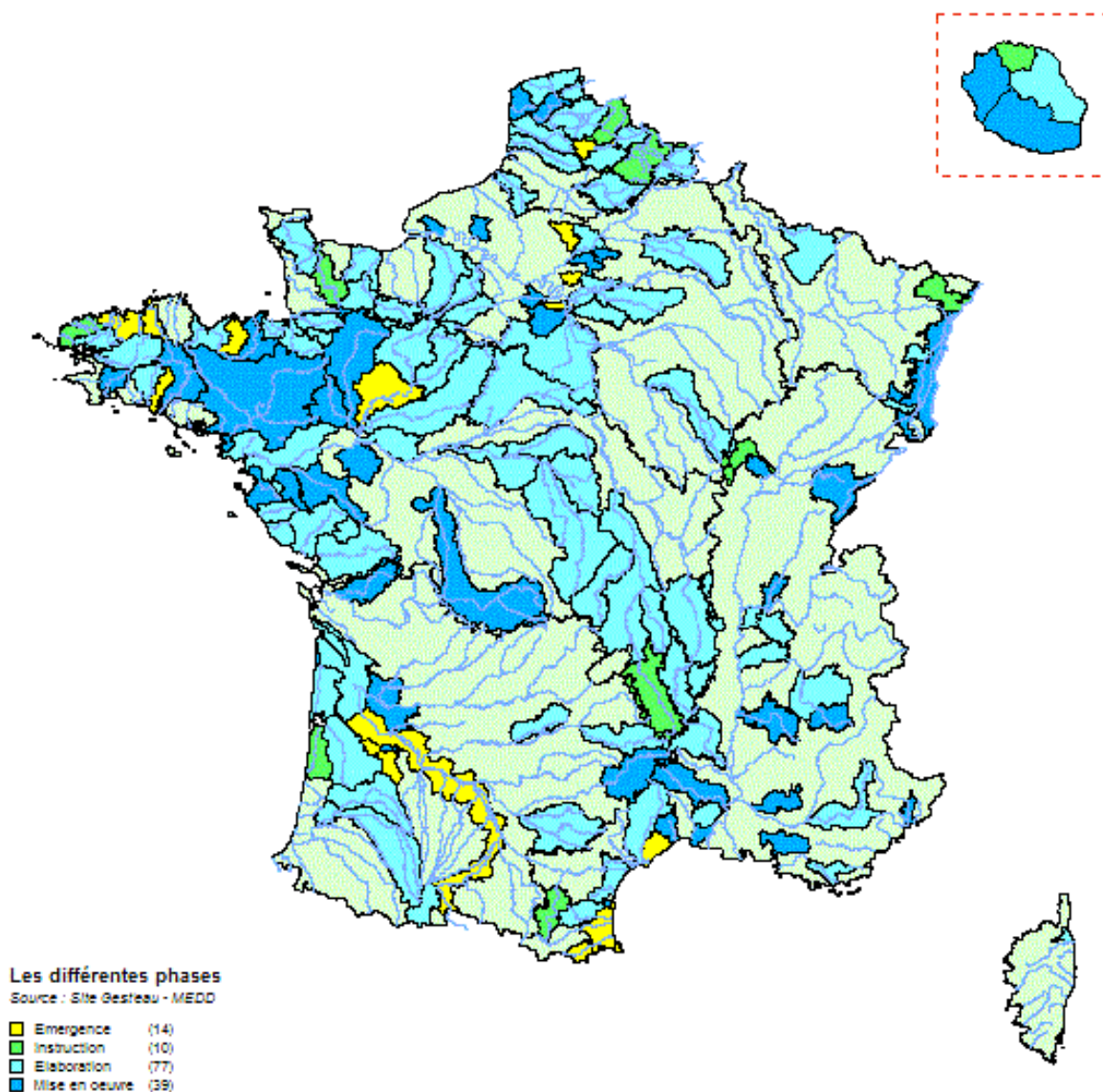
3.2.2.1	Inviter une personne à venir jouer avec d'autres : trouver la forme et les mots pour annoncer une mise en situation atypique	338
3.2.2.2	Justification de la désignation des invités et incitations à participer.....	340
3.2.3	L'invitation comme déni ou marque de reconnaissance mutuelle.....	342
3.2.3.1	Luttes pour la reconnaissance d'intérêts divergents et mise en ordre institutionnelle dans la gestion de l'eau	342
3.2.3.2	Sentiment de mépris d'un participant : la lettre comme support d'estime mutuelle	346
3.2.3.3	Reconnaissance mutuelle, contraintes pragmatiques, règles de politesse et économies du dispositif.....	348
3.2.4	Conclusion : l'appropriation comme dépôt de marques de reconnaissance...	351
3.3	DE LA CLE A LA RENCONTRE AU BORD DE LA RIVIERE : DIFFERENTES PIECES	
	AJUSTEES POUR ACCUEILLIR LA PARTICIPATION	355
3.3.1	Comparaison d'architectures à travers les compétences de trois collectivités territoriales de bassin.....	356
3.3.1.1	L'Orb : syndicat d'animation et modèle délibératif.....	357
3.3.1.2	Les Gardons : syndicat de travaux et modèle mutualiste.....	360
3.3.1.3	La Lentilla : prolongement opportun d'une communauté.....	367
3.3.2	L'Orb : des pièces complémentaires et ajustées qui proposent différents formats de participation.....	370
3.3.2.1	Le comité de rivière : un lieu de reconnaissance mutuelle et publique.....	370
3.3.2.2	Le comité consultatif : un lieu intermédiaire du public pour une expression de la pluralité.....	373
3.3.2.3	Le comité de suivi de la ressource en eau Orb : un lieu de travail entre spécialistes et une ouverture au-delà d'une communauté de bassin versant.....	376
3.3.2.4	La rencontre au bord de l'eau : se rapprocher de l'objet de discussion	380
3.3.3	Concert'eau : discussion de la pertinence d'une nouvelle pièce.....	385
3.3.3.1	Concert'eau et l'exploration : improviser à partir de son expérience plutôt qu'éprouver la place de l'autre.....	385
3.3.3.2	Usages possibles du jeu en accompagnement d'une démarche de gestion locale et concertée de l'eau	392
3.3.3.3	Normativité embarquée et animation de Concert'eau comme outil de réflexivité et d'apprentissage collectif sur la concertation.....	400
3.3.4	Conclusion : L'appropriation comme ajustement de pièces dans un dispositif composite	405
3.4	RETOUR SUR LA PROBLEMATISATION EN TERMES D'APPROPRIATION	409
3.4.1	Consolidation d'architectures de communautés de l'eau sur l'Orb, les Gardons et la Lentilla.....	409
3.4.2	Apports et limites d'une classification de la pluralité à partir des régimes d'engagements.....	411
3.4.3	Qualifier les exigences de changement de régime	414
3.4.4	Pertinence et nécessité d'explicitier la notion d'appropriation	417
CONCLUSION : POUR UNE INGENIERIE DES EQUIPEMENTS POLITIQUES ET SOCIAUX DE LA GESTION DE L'EAU		421
BIBLIOGRAPHIE		429
INDEX DES FIGURES		444
INDEX DES TABLEAUX.....		445

ANNEXES

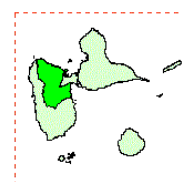
ANNEXE A : ETAT D'AVANCEMENT DES SAGE ET CONTRATS DE RIVIERE EN 2007

Source : www.gesteau.eaufrance.fr – 15-07-07

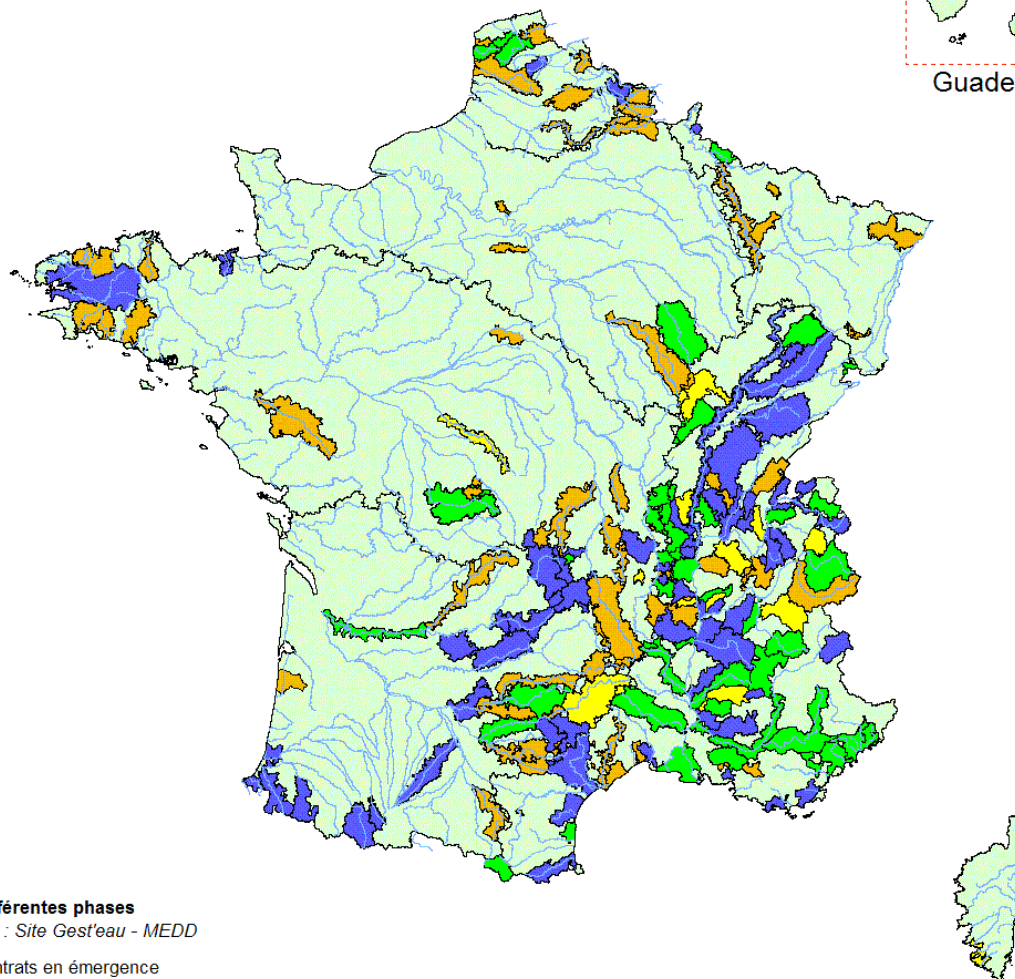
Etat d'avancement des SAGE au 02/07/2007



Etat d'avancement des contrats de rivière au 05/06/2007



Guadeloupe



Les différentes phases

Source : Site Gest'eau - MEDD

- Contrats en émergence
- Contrats en cours d'élaboration
- Contrats signés en cours d'exécution
- Contrats achevés

Annexe B : Sigles et abréviations

ADASIA : l'Association Départementale des Associations Syndicales d'Irrigation et d'Assainissement

ASA : Association Syndicale Autorisée

BRL : Compagnie du Bas Rhône Languedoc, Société d'Aménagement Régional, appui technique de projets de développement, gestion d'ouvrages et bureau d'étude

CPIE : Centre permanent d'initiation à l'environnement

CSP : Conseil supérieur de la pêche

DCE : Directive Cadre Européenne sur l'eau de décembre 2000

DDAF : Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt

DDE : Direction Départementale de l'Équipement

DESS : Diplôme d'Études Supérieures Spécialisées, équivalent du Master 2 pro

DIREN : Direction Régionale de l'Environnement

DRIRE : Direction Régionale de l'Industrie, de la recherche et de l'environnement

FPOPPMA : Fédération des Pyrénées-Orientales de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique

MISE : Mission Interservices de l'Eau

ONF : Office National des Forêts

SAGE : Schémas d'Aménagement et de gestion des eaux

SAUR : Gestionnaire de services pour les collectivités locales dans les domaines de l'eau et de la propreté.

Annexe C : Présentation synthétique de Concert'eau

Concert'eau a pour objectifs de :

- Faire appréhender les différences entre participants en terme de logiques/valeurs/biens communs et pas seulement d'intérêts comme c'est classiquement le cas lorsque l'on décrit les conflits sur la ressource en eau (intérêts agricoles contre intérêts des pêcheurs...).
- Eprouver certaines difficultés de la gestion concertée liées à la composition de cette pluralité de biens communs en mettant les joueurs en situation d'exigence de composition.

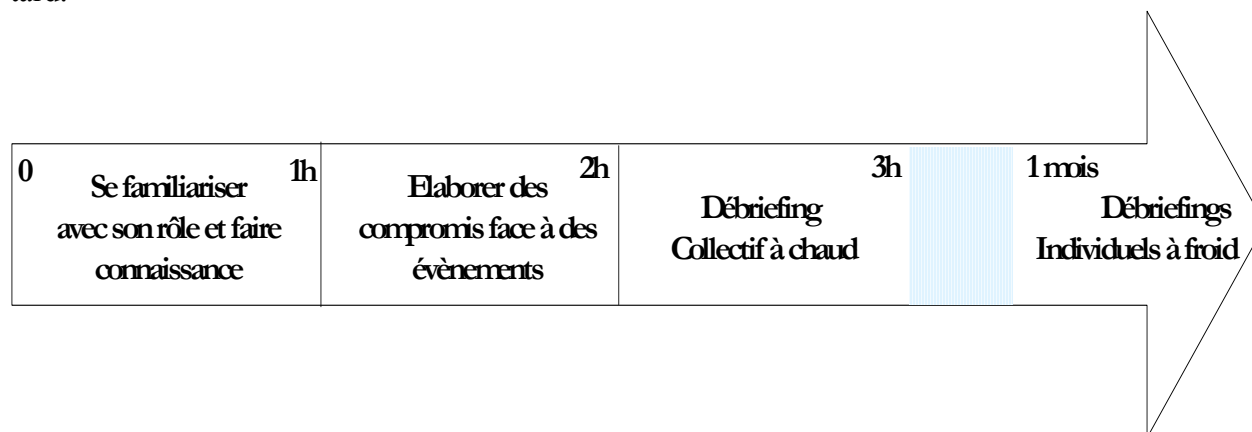
Le jeu ne vise pas à faire comprendre aux joueurs qu'ils gagneraient individuellement à faire du collectif ni à co-définir un bon principe de gestion de l'eau mais à éprouver certaines tensions qui apparaissent dans la construction du commun.

4 équipes de 2 personnes sont constituées (Do, Ré, Mi, Fa). Chaque équipe est un habitant de la « vallée des 4 saisons ». Son rôle est défini par une logique de gestion de l'eau qu'elle devra porter au cours du jeu. La salle est composée d'une table collective, représentant un lieu commun, et de 4 tables aux 4 coins, représentant les maisons des équipes. Le jeu se déroule en 3 phases :

- *Phase 1 : Faire connaissance* (1h) : Chaque équipe prend connaissance de sa logique, explicitée sur une carte, qu'elle gardera secrète. Ensuite, elle choisit 6 cartes conformes à cette logique, parmi un jeu de 34 cartes contenant des photos, des extraits d'entretiens ou de documents. Puis chaque équipe présente aux autres les cartes qu'elle a choisies et explique son choix, sans révéler explicitement sa logique. Un animateur anime les discussions, met en lumière les divergences et les compromis entre équipes.

- *Phase 2 : Composer ensemble* (1h) : Des événements surviennent, décrits sur une carte. Chaque équipe élabore sa propre opinion sur l'évènement (5' dans sa maison). Puis, il est demandé aux joueurs d'élaborer un avis collectif qui sera pris en compte dans une décision publique s'il est réellement collectif. Les animateurs choisissent l'enchaînement des événements.

- *Phase 3 (1h) : Collation et débriefing* par un second animateur (observateur lors des phases 1 et 2). Un débriefing à froid sous forme d'entretiens individuels a lieu quelques mois plus tard.



Annexe D : Matériel et sources du jeu

Le matériel de jeu est le suivant :

- Questionnaires de départ selon le cas
- 12 cartes pour le tirage au sort des équipes - badges de désignation des joueurs – Nom de chaque équipe sur la table collective et sur les tables individuelles.
- 4 cartes départ : Do, Ré, Mi, Fa
- 4 jeux de 34 cartes identiques classées dans le même ordre et dans des enveloppes
- 3+1 cartes épreuves par épreuve
- Feuilles à remplir par équipe et de manière collective lors des épreuves
- Des stylos et des feuilles blanches
- Feuille de présentation des sources de jeu
- Collation (boulangers et boissons locales)
- Pour la prise de note et les observations : une impression réduite du matériel de jeu
- Le guide de débriefing + le support d'animation
- Matériel d'enregistrement

La construction du jeu s'est nourrie d'enquêtes par entretien sur le Llech et la Lentilla.

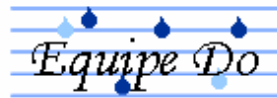
Par ailleurs, nous nous sommes appuyés sur les documents suivants :

- Charte de territoire terres romanes en pays catalan, 2004
- Orientations des aménagements hydrauliques des Pyrénées- Orientales à l'Horizon 2000, 1992, ADASA des PO, Chambre d'Agriculture 66, DDA 66
- L'irrigation dans les P.O., Territoires - Journal de la DDAF des PO, juin 2003
- plaquette d'information « Les canaux d'irrigation vous concernent Une source de richesses pour tous – Droits et devoirs », ADASIA, Agence de l'eau, conseil Général des Pyrénées Orientales, Programme Leader +, Terres Romanes en Pays Catalan.
- Texte du projet d'aménagement de la Lentilla et du Llech
- Site Internet Extérieur organisation : <http://www.exterieur-nature.com/>
- Site Internet École Française de Descente de Canyon <http://www.efcanyon.net>
- Agence De L'eau Rhône-Méditerranée-Corse ; Dren Rhône Alpes, 2003, SDAGE RMC - Guide technique N°8 : eau et aménagement du territoire en RMC, 61.
- Loi sur l'eau du 3 janvier 1992
- Broc N. et al., 1992, De l'eau et des hommes en terre catalane, Trabucaire, 267 p.
- Doidy E., 2002, La vulnérabilité du sujet politique Régimes de proximité dans les arènes d'engagement public, EHESS, Paris, Thèse en Sociologie.

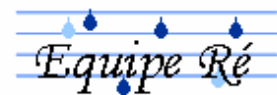
Les photos proviennent de:

- Riaux, J, 2003 (Canal d'irrigation)
- Tournon-Margail S., 2004 (Paysage agricole et fontaine)
- <http://www.inextremis-aventura.com> (Gorges et canyoning)
- <http://www.prefecture66.com/> (barrage de Vinça)
- <http://www.ville-vinca.fr/> (photo de la ville de Vinça)
- Google Earth - <http://earth.google.com/> (Vue du bassin versant)

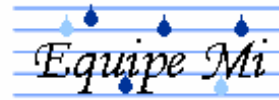
Annexe E : Cartes de Concert'eau



*Le ruisseau est le patrimoine des habitants de la vallée,
qui ont su le domestiquer au cours des ans
et établir des coutumes de partage de l'eau. Ils sont attachés à ce
territoire, à son passé et aux traditions qu'ils respectent.*



*L'eau est une ressource dont il convient d'optimiser
économiquement et techniquement l'utilisation,
en favorisant toute solution adéquate et productive.*



*L'eau appartient à tous.
Sa gestion est d'intérêt général et c'est un enjeu public.
Il convient d'agir avec civisme, de respecter la loi
et de suivre l'opinion publique.*



*La rivière est un milieu vivant avec lequel l'homme doit vivre en
harmonie. Il convient de protéger les êtres qui y vivent
et de préserver l'équilibre naturel et la beauté de l'environnement.*

« Les gens de la ville se régalaient quand ils viennent ici. C'est une soupape pour eux. Mais ils ne se rendent pas compte du travail. C'est comme les gens qui pondent des textes et des arrangements et qui ne sont pas sur le terrain. Et puis parfois on râle, certains ne sont pas d'ici et viennent nous piquer le poisson. »

« On pense tous de la même façon. Quand on se retrouve, on se retrouve pas comme des gens qui n'ont rien de commun. Quand on se rencontre, on ne se rencontre pas en tant qu'élus mais en tant qu'amis, cousins ou frères. Ça c'est très important dans une communauté. »



« On possède 2 champs qui sont en friche. On ne sait pas trop ce que l'on va en faire. Moi, j'aimerais bien y revoir des arbres fruitiers dessus, comme avant. C'est dommage de voir les choses partir comme ça. Mais il faut dire que les gens qui vivent des arbres fruitiers, je ne sais pas comment ils peuvent en vivre aujourd'hui. Je comprends qu'il y ait de moins en moins d'agriculteurs. C'est pour cela que l'on dit que la priorité est d'amener l'eau aux champs cultivés. »

« Si on a un gros problème d'eau, on s'arrange. On se connaît. On se téléphone. S'il y a vraiment une crise, on se réunit. »

Ces canaux séculaires remplissent, outre leur importance en terme d'économie, des fonctions environnementales, comme le maintien d'une diversité de paysages et des fonctions patrimoniales. Ils sont témoins d'une histoire et d'une culture de l'eau.



Besoins quinquennaux secs d'irrigation :

Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.
365l/s	475l/s	375l/s	180l/s	60l/s

Besoins AEP : 20 à 30 l/s

Débits réservés : 100 l/s

« Face au manque d'eau, il faut d'une part optimiser son utilisation, en limitant les pertes des réseaux ou en recyclant les eaux domestiques. Les eaux de lavage peuvent être utilisées pour la chasse d'eau des toilettes. D'autre part, il faut diminuer sa consommation en passant, par exemple, de l'agriculture irriguée à l'agriculture en sec comme de l'olivier ou de la vigne. »

Il convient de reconnaître les hydro systèmes comme un capital naturel générateur de services. Il faut rendre visible la valeur des services livrés, qu'ils soient effectifs ou potentiels puis les comparer aux coûts d'investissements à mettre en œuvre pour les sauvegarder.



Le bassin versant est une unité territoriale pertinente de gestion de l'eau. Il incarne l'interdépendance territoriale liée à la ressource. L'eau y fait l'enjeu de multiples usages qui dépendent les uns des autres. Il est donc essentiel que tous les acteurs de l'eau définissent ensemble les conditions de son utilisation.

« Est-ce que ce sont les collectivités qui devront se substituer à l'agriculture pour exploiter des vergers parce que ça fait joli ? Si c'est ce que veut le plus grand nombre, on le fera. »

« Avant, la population demandait aux agriculteurs de produire. Mais, on a un vent de folie qui est en train de souffler sur notre profession. Ça a commencé avec les écolos qui disaient qu'on polluait et toute la population a suivi. On a une profession qui est en train de culpabiliser. »

« Pour moi, la rivière est un espace qui doit être partagé par tous ! »

L'eau fait partie du patrimoine commun de la nation. Sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable, dans le respect des équilibres naturels, sont d'intérêt général. L'usage de l'eau appartient à tous dans le cadre des lois et règlements ainsi que des droits antérieurs établis.



« Il faut faire attention, le cours d'une rivière c'est le cours d'une rivière. Pour moi le fait de dire on va remonter de l'eau, c'est aller un peu loin. On va trafiquer, on va vraiment bouleverser, on va faire quelque chose qui n'est pas naturel, on va amener de l'eau dans une zone que pour du profit. »

« On avait par exemple des zones qui étaient des vrais sanctuaires, des zones où personne ne descendait. Ça créait des réserves naturelles, ça faisait la spécificité du coin. Ces fosses, ce sont des baignoires aujourd'hui. La vie piscicole ou la vie aquatique est réduite à sa plus simple expression. »




« On vit dans une société où on veut que tout soit uniforme, même les produits agricoles. Je suis contre l'uniformisation des choses, car cela ne va pas dans le sens d'une culture naturelle, parce que la nature n'est pas uniforme. Les produits agricoles sont à l'extérieur et subissent les aléas climatiques. Il faut de la diversité, d'autant plus que la qualité c'est très subjectif. Les pêches que je préfère, c'est celles qui sont mangées par les oiseaux. »

« Sur la rivière, on n'est pas sur un plan d'eau qui est une mare à canard, on est en pleine nature. La nature, ça se respecte. Le poisson, c'est un poisson noble. »

Depuis des millénaires, l'eau s'est frayé un chemin à travers les roches de nos montagnes. Son talent artistique nous a laissé de merveilleuses œuvres d'art (...) L'Eau Vive procure un plaisir ludique et des sensations inégalables. (...) La nature est un terrain de jeu que l'imagination de l'homme ne cesse de mettre à la portée de chacun ...

<p><i>« Maintenant, on fait tout pour qu'il y ait du développement économique parce qu'il y a un besoin au niveau de la communauté. On le fait de façon raisonnée, mais on le fait de façon efficace. On apporte des moyens aux entreprises pour se développer. On a réalisé une tranche de lotissement. Je pense qu'on a fait quelque chose de bien. Il se confond dans le paysage et préserve le patrimoine architectural. »</i></p>	<p>La fin du XIX^{ème} siècle est à la charnière entre deux époques : la période traditionnelle pendant laquelle on s'efforçait de répartir la pénurie d'eau sans s'attaquer à ses causes, et la période nouvelle qui répudiant toute fatalité, va demander à la science et à la technique de résoudre le problème de l'eau.</p>
<p>L'analyse collective de la situation aboutit à la conclusion qu'en année sèche la ressource est insuffisante pour répondre de façon satisfaisante à l'ensemble des besoins. Compte tenu des coûts comparés des hypothèses étudiées par le bureau d'étude, l'ensemble des acteurs ont opté pour la solution d'augmentation de la ressource, qui permettrait d'assurer dans le cours d'eau un débit compatible avec l'ensemble des usages sans discrimination.</p>	<p><i>« La rivière, c'est notre outil de travail et de loisir. Notre approche est liée d'une part à la découverte et au plaisir et d'autre part, la rivière est un outil de travail. L'utilisation de la rivière dans le cadre de sa profession est prioritaire. Personne ne comprendrait qu'on ne donne pas la priorité aux gens qui ont soucis pour en vivre. Si on le faisait, personne ne nous prendrait pour des gens crédibles sauf peut-être la loi »</i></p>
<p><i>« Il y a des lois. Il faut les recenser et les faire appliquer. En cas de problème, il n'y a qu'à saisir le tribunal. Mais, parfois, on a l'impression que les lois ne sont pas les mêmes pour tout le monde. »</i></p>	<p><i>« Ce sont des citoyens mais ils raisonnent en consommateurs. Ils payent, donc ils ont droit. C'est le film de Pagnol où le type il rentre dans la salle du conseil municipal avec le bâton. Il tape sur la table devant le maire. Il dit j'ai payé mon eau, je veux mon eau. Ils ne raisonnent pas en citoyens en terme de partage. »</i></p>

<p>(...) Je suis arrivé à la conclusion irréfutable que le seul bonheur possible c'est d'être un homme de la nature. (...) je suis venu ici pour cultiver l'authentique.(...) Je veux vivre en communion avec la Nature. Je veux manger les légumes de mon jardin, l'huile de mes olives (...Aujourd'hui,) je n'ai pas perdu mon temps, car j'ai fait connaissance avec cet admirable paysage. Ma foi, dit Ugolin, moi, les paysages, je m'y connais guère. Celui là est bon, parce qu'il est grand, alors on peut voir venir le temps qu'il fera (...)</p>	<p>Le milieu naturel est un élément central de la politique de l'eau, partant du principe qu'un milieu de bonne qualité est celui qui sera le plus apte à satisfaire dans la durée la plus grande diversité d'usages.</p>
<p><i>« La compétence première de la collectivité est de mettre en place un développement économique. Dans le contexte actuel en mutation, cela passe par un développement du tourisme en entretenant et en mettant en valeur l'environnement et le patrimoine culturel et historique. »</i></p>	<p><i>« Je me souviens. Quand j'étais jeune, on allait à la rivière s'amuser et essayer d'attraper quelques poissons. Oh ce n'est pas évident à attraper la truite. Vous y passiez une belle après midi. Et maintenant vous ne le feriez pas parce que d'abord vous vous feriez choper. Mais à l'époque c'était courant. »</i></p>
	<p>Racontée, expliquée, affichée dans l'environnement quotidien, l'identité locale est une manière d'intégrer les nouveaux arrivants. Il existe une culture immémoriale de l'eau et même si les conflits d'intérêt persistent, les problèmes doivent pouvoir se régler dans la sérénité et la concertation et déboucher sur des compromis acceptables par toutes les parties.</p>

*Le tourisme se développe sur le bassin versant. M. le Maire est content.
Il pense que ses administrés auront une bonne opinion de lui..
« Tout le travail de promotion a enfin des résultats !! »
La commune va pouvoir se développer.
Il faut dire que sa santé économique n'était pas bonne.
Aucun projet ne se profilait et elle avait une mauvaise image.*

*Un jour, M. Desidées lui dit :
« Ce qui serait bien ce serait de développer les activités de loisir. On pourrait
monter une conduite là-haut et ré-alimenter la rivière tout l'été. Arroser le
canyon qui est sec, ça ne gêne personne et cela permettra de pratiquer des
activités tout l'été : canyoning, pêche, baignade. ... »*

*Plusieurs terrains de la vallée sont vendus.
Les nouveaux venus bénéficient de droits d'eau sur un canal.
M. New est bien content, tout l'été, il peut arroser sa pelouse,
laver sa voiture et remplir sa piscine à faible coût.
Il s'émerveille d'être dans un pays chaud où il y a de l'eau partout.
Mais un jour, suite à une mauvaise manipulation, l'eau du canal inonde la
propriété de M. Ducoin, qui s'exclame : « Ils n'y comprennent rien. Ils ne
respectent pas la gestion traditionnelle de l'eau. Ce qu'il y a à faire coule pourtant
de source. De toutes façons, ils ne pensent pas de la même manière. »
M. Ducru lui répond qu'« Aujourd'hui, avec les techniques modernes, il n'y a plus
besoin de tout ces archaïsmes et que leur disparition est inéluctable avec le
développement économique du village et l'influence de l'Europe. »*

*Le tourisme se développe sur le bassin versant. M. le Maire est content.
Il pense que ses administrés auront une bonne opinion de lui..
«Tout le travail de promotion a enfin des résultats !!»
La commune va pouvoir se développer.
Il faut dire que sa santé économique n'était pas bonne.
Aucun projet ne se profilait et elle avait une mauvaise image.*

*Un jour, M. Desidées, votre cousin loueur de canoës, lui dit :
«Ce qui serait bien ce serait de développer les activités de loisir. On pourrait
monter une conduite là-haut et ré-alimenter la rivière tout l'été. Arroser le
canyon qui est sec, ça ne gêne personne et cela permettra de pratiquer des
activités tout l'été : canyoning, pêche, baignade...»*

*Plusieurs terrains de la vallée sont vendus.
Les nouveaux venus bénéficient de droits d'eau sur un canal.*

*M. New est bien content, tout l'été, il peut arroser sa pelouse,
laver sa voiture et remplir sa piscine à faible coût.
Il s'émerveille d'être dans un pays chaud où il y a de l'eau partout.*

*Mais un jour, suite à une mauvaise manipulation, l'eau du canal inonde
votre propriété et celle de M. Ducoin, qui s'exclame : «Ils n'y comprennent rien.
Ils ne respectent pas la gestion traditionnelle de l'eau. Ce qu'il y a à faire coule
pourtant de source. De toutes façons, ils ne pensent pas de la même manière.»*

*M. Ducru lui répond qu'«Aujourd'hui, avec les techniques modernes, il n'y a plus
besoin de tout ces archaïsmes et que leur disparition est inéluctable avec le
développement économique du village et l'influence de l'Europe.»*

*Un agriculteur du bassin versant prend sa retraite.
Il n'a pas de successeur et envisage de vendre sa terre devenue constructible à un
promoteur immobilier qui cherche un terrain pour construire
un complexe hôtelier – centre de remise en forme.*

*Mme Duhaut trouve que le complexe dénaturera le paysage. «Malheureusement,
les bâtiments vont remplacer les champs! »*

*M. Delarive est content car son fils au chômage pourra trouver un emploi. Il pense
que c'est bien pour le département.*

*M. Dusouci s'inquiète des besoins en eau et en assainissement de cet hôtel et se
demande s'il y aura assez d'eau pour l'agriculture et le tourisme : «Un jour, il va
bien falloir choisir entre les deux. Et, si tous les agriculteurs partent à la retraite,
qu'est ce qu'on va faire sur ces terrains agricoles ?»*

Un éleveur s'installe sur le bassin versant.

*M. Dubasduru qui habite à l'aval se plaint que les effluents de l'exploitation
polluent la rivière. Il veut faire appel à la police de l'eau pour que cela cesse,
car c'est contraire à la loi.*

*M. Dupatelin son voisin n'est pas d'accord avec lui. Il lui dit :
«On va aller le voir et s'arranger ». Il faut dire que depuis que l'éleveur est là, on
voit à nouveau des animaux sur les pâturages. M. Dupatelin est content, ça lui
rappelle sa jeunesse. Et puis, il se dit que le retour de jeunes dans le village est une
bonne chose pour l'économie.*

Votre cousin, agriculteur sur le bassin versant, prend sa retraite. Il n'a pas de successeur et envisage de vendre sa terre devenue constructible à un promoteur immobilier qui cherche un terrain pour construire un complexe hôtelier – centre de remise en forme.

Mme Duhaut trouve que le complexe dénaturera le paysage. «Malheureusement, les bâtiments vont remplacer les champs! »

M. Delarive est content car son fils au chômage pourra trouver un emploi. Il pense que c'est bien pour le département.

M. Dusouci s'inquiète des besoins en eau et en assainissement de cet hôtel et se demande s'il y aura assez d'eau pour l'agriculture et le tourisme : «Un jour, il va bien falloir choisir entre les deux. Et, si tous les agriculteurs partent à la retraite, qu'est ce qu'on va faire sur ces terrains agricoles ?»

Votre neveu s'installe en tant qu'éleveur sur le bassin versant.

M. Dubasduru qui habite à l'aval se plaint que les effluents de l'exploitation polluent la rivière. Il veut faire appel à la police de l'eau pour que cela cesse, car c'est contraire à la loi.

M. Dupatelin son voisin n'est pas d'accord avec lui. Il lui dit : «On va aller le voir et s'arranger ». Il faut dire que depuis que l'éleveur est là, on voit à nouveau des animaux sur les pâturages. M. Dupatelin est content, ça lui rappelle sa jeunesse. Et puis, il se dit que le retour de jeunes dans le village est une bonne chose pour l'économie.

Le journal intercommunal annonce qu'un projet de doublement de la route nationale, traversant la vallée des «4 saisons», est en cours d'étude. Un élu témoigne : «Ce projet est nécessaire pour le développement économique et le désenclavement du bassin. C'est une opération d'intérêt général, qui profitera à tout le département !»

M. Ducoin pense que ce projet va encore bénéficier à d'autres et que les gens de la vallée n'auront que les inconvénients : «Comme pour le projet de retenue d'eau, ce sont les habitants de la vallée du «Casse Noisette» qui vont tirer tous les bénéfices. Une nouvelle fois, ce sont des gens qui ne sont pas d'ici qui ont décidé cela. Je vais les amener sur le terrain pour qu'ils voient ce qu'est la réalité.»

Mme. Delacane s'inquiète du tracé qui longe la rivière et défigurera la vallée. «Cela ne va faire qu'aggraver la pollution et entraîner un nouvel afflux de population qui consommera de l'eau et produira des déchets.»

Pour M. Desidées, c'est une aubaine son temps de trajet journalier diminuerait.

Evènement N°

Concert'eau

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Do

Ré

Mi

Fa

Le journal intercommunal annonce qu'un projet de doublement de la route nationale, traversant la vallée des «4 saisons», est en cours d'étude.

Il indique que le tracé de la route passe sur votre propriété. Un élu témoigne : «Ce projet est nécessaire pour le développement économique et le désenclavement du bassin. C'est une opération d'intérêt général, qui profitera à tout le département !»

M. Ducoin pense que ce projet va encore bénéficier à d'autres et que les gens de la vallée n'auront que les inconvénients : «Comme pour le projet de retenue d'eau, ce sont les habitants de la vallée du «Casse Noisette» qui vont tirer tous les bénéfices. Une nouvelle fois, ce sont des gens qui ne sont pas d'ici qui ont décidé cela. Je vais les amener sur le terrain pour qu'ils voient ce qu'est la réalité.»

Mme. Delacane s'inquiète du tracé qui longe la rivière et défigurera la vallée. «Cela ne va faire qu'aggraver la pollution et entraîner un nouvel afflux de population qui consommera de l'eau et produira des déchets.»

Pour M. Desidées, c'est une aubaine son temps de trajet journalier diminuerait.

Evènement N°

Concert'eau

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Do


Ré



Mi


Fa




Annexe F : Justification du contenu et choix des cartes de la phase 1 Concert'eau

Les cartes sont classées dans l'ordre où les joueurs les reçoivent dans l'enveloppe. Il y a eu un changement d'ordre des cartes avant le Test 2 in vivo (Cf. ex.) Les tests sont représentés par des polices différentes. Tests Plateforme : Lentilla 22/06/05 *Orb* 30/11/05 **Lentilla** 05/12/05 Tests In vitro : Chercheurs, **Etudiants 2 tests 02/06 et 1 test 02/07** L'exposant précise que la carte a été choisie plusieurs fois. Les choix étonnants enjeux d'analyse sont encadrés.

N°	Contenu et justification du choix des cartes par les problématiques principales qu'elles soulèvent selon le chercheur	Visée	In vitro	Plateforme
1 ex 4	« <i>Je me souviens. Quand j'étais jeune, on allait à la rivière s'amuser et essayer d'attraper quelques poissons. Oh, ce n'est pas évident à attraper la truite. Vous y passiez une belle après midi. Et maintenant vous ne le feriez pas parce que d'abord vous vous feriez choper. Mais à l'époque c'était courant.</i> » (changement ordre des cartes Test 2 in vivo pour débiter par un témoignage pour favoriser l'engagement en personne) Problématiques : Attachement/enfance – Tyrannie loi sur le proche	Do	Do ² Do Fa	<i>Mi</i> Do
2	Ces canaux séculaires remplissent, outre leur importance en terme d'économie, des fonctions environnementales, comme le maintien d'une diversité de paysages et des fonctions patrimoniales. Ils sont témoins d'une histoire et d'une culture de l'eau. Problématiques : Histoire et Culture – Objet traité selon différentes grandeurs - Compromis avec Do Ré Fa	Do Ré Fa	Do ² Do²	<i>Do</i>
	 Photo bassin versant (Ajout Test 2 Vivo) Problématiques : Interdépendance territoriale – Bassin versant – Amont Aval - Solidarité	Mi, Fa	so	<i>Ré</i> Do
3	« <i>Face au manque d'eau, il faut d'une part optimiser son utilisation, en limitant les pertes des réseaux ou en recyclant les eaux domestiques. Les eaux de lavage peuvent être utilisées pour la chasse d'eau des toilettes. D'autre part, il faut diminuer sa consommation en passant, par exemple, de l'agriculture irriguée à l'agriculture en sec comme de l'olivier ou de la vigne.</i> » (Témoignage modifiée avant Test 2 vivo pour élargir au-delà de l'exemple agricole) Problématiques : Economie d'eau justification industrielle et pas environnementale du recyclage.	Ré	Ré ² Ré Mi	Do, <i>Ré, Mi, Fa</i> Ré, Mi, Fa
4 ex 1	Le bassin versant est une unité territoriale pertinente de gestion de l'eau. Il incarne l'interdépendance territoriale liée à la ressource. L'eau y fait l'enjeu de multiples usages qui dépendent les uns des autres. Il est donc essentiel que tous les acteurs de l'eau définissent ensemble les conditions de son utilisation. Problématiques : Interdépendance territoriale – Bassin versant – Amont Aval - Solidarité	Mi	Do Mi²	DoRéMiFa <i>Ré Fa</i> Mi Do

5	«Ce sont des citoyens mais ils raisonnent en consommateurs. Ils payent, donc ils ont droit. C'est le film de Pagnol où le type il rentre dans la salle du conseil municipal avec le bâton. Il tape sur la table devant le maire. Il dit j'ai payé mon eau, je veux mon eau. Ils ne résonnent pas en citoyens en terme de partage.» Problématiques : Disqualification de marchand par civique. Référence à Pagnol : patrimoine culturel	Mi, Ré	Mi ³ Ré	Mi
6	« On vit dans une société où on veut que tout soit uniforme, même les produits agricoles. Je suis contre l'uniformisation des choses, car cela ne va pas dans le sens d'une culture naturelle, parce que la nature n'est pas uniforme. Les produits agricoles sont à l'extérieur et subissent les aléas climatiques. Il faut de la diversité, d'autant plus que la qualité c'est très subjectif. Les pêches que je préfère, c'est celles qui sont mangées par les oiseaux.» Problématiques : Disqualification de la standardisation industrielle. Mise en valeur de la nature. Biodiversité	Fa, Ré	Fa	Fa
7	 Photo fontaine Problématiques : histoire patrimoine, importance du passé (carte « l'irrigation remonte à l'époque romaine... » supprimée)	Do Mi	Do ² Mi ² Do² Mi	Mi <i>Do</i>
8	Il convient de reconnaître les hydro systèmes comme un capital naturel générateur de services. Il faut rendre visible la valeur des services livrés, qu'ils soient effectifs ou potentiels puis les comparer aux coûts d'investissements à mettre en œuvre pour les sauvegarder. Problématiques : L'eau bien économique Equipement : Analyse coûts bénéfiques	Ré	Ré ² Fa	Ré Ré Do
9	« Sur la rivière, on n'est pas sur un plan d'eau qui est une mare à canard, on est en pleine nature. La nature, ça se respecte. Le poisson, c'est un poisson noble. » Problématiques : Respect de la nature – Elargissement de la communauté vers les non humains	Fa	Fa ³ Fa	Fa
10	La fin du XIXème siècle est à la charnière entre deux époques : la période traditionnelle pendant laquelle on s'efforçait de répartir la pénurie d'eau sans s'attaquer à ses causes, et la période nouvelle qui répudiant toute fatalité, va demander à la science et à la technique de résoudre le problème de l'eau. Problématiques : Grandeur de la science et de la technique – Modernité vs tradition – Perspective évolutionniste et progrès-Maîtrise de l'homme sur la nature	Ré Do	Ré Do Ré	Ré <i>Do Ré</i> Mi Ré Mi
11	 Photo paysage agricole Problématiques : place de l'agriculture, attachement au paysage agricole, discussion avenir de l'agriculture	Do	Do ²	
12	L'analyse collective de la situation aboutit à la conclusion qu'en année sèche la ressource est insuffisante pour répondre de façon satisfaisante à l'ensemble des besoins. Compte tenu des coûts comparés des hypothèses étudiées par le bureau d'étude, l'ensemble des acteurs ont opté pour la solution d'augmentation de la ressource, qui permettrait d'assurer dans le cours d'eau un débit compatible avec l'ensemble des usages sans discrimination. Problématiques : Saint-simonisme - Intérêt général Traitement des discriminations – Augmenter la ressource = solution compromis à minima	Ré, Mi	Ré ³ Mi Ré Mi	Do Ré Mi <i>Ré</i> Do Ré Mi

13	« Il faut faire attention, le cours d'une rivière c'est le cours d'une rivière. Pour moi le fait de dire on va remonter de l'eau, c'est aller un peu loin. On va trafiquer, on va vraiment bouleverser, on va faire quelque chose qui n'est pas naturel, on va amener de l'eau dans une zone que pour du profit. » Problématiques : Disqualification grandeur marchande et intervention de l'homme sur la nature - Anthropisation	Fa	Fa ³ Do Do Mi Fa	Fa Fa
14	« La compétence première de la collectivité est de mettre en place un développement économique. Dans le contexte actuel en mutation, cela passe par un développement du tourisme en entretenant et en mettant en valeur l'environnement et le patrimoine culturel et historique. » (reformulation de la carte considérée comme pas claire dans test 1 in vivo) Problématiques : Enjeu de développement économique de la communauté en recherchant le compromis avec les autres grandeurs - Place de l'agriculture	Ré, Do Mi, Fa	Ré ² Mi Do Ré	
15	« Est-ce que ce sont les collectivités qui devront se substituer à l'agriculture pour exploiter des vergers parce que ça fait joli ? Si c'est ce que veut le plus grand nombre, on le fera. » Problématiques : Usage paysager – rôle des collectivités - subsidiarité	Mi	Mi	
16	 Photo Canyoning et gorges Problématiques : Beauté des paysages – La nature sauvage - Usage de loisir – Partage de la nature (A trouver : Photo avec des pêcheurs, des canoë, des baigneurs et des agriculteurs au bord d'une rivière.)	Fa, Ré	Fa ²	
17	L'eau fait partie du patrimoine commun de la nation. Sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable, dans le respect des équilibres naturels, sont d'intérêt général. L'usage de l'eau appartient à tous dans le cadre des lois et règlements ainsi que des droits antérieurs établis. Problématiques : Article 1 de la loi sur l'eau - Compromis entre toutes les grandeurs	Tous	Mi ³ Do Mi ² Fa	DoRéMiFa DoRéMiFa Mi
18	« Les gens de la ville se régalaient quand ils viennent ici. C'est une soupape pour eux. Mais ils ne se rendent pas compte du travail. C'est comme les gens qui pondent des textes et des arrangements et qui ne sont pas sur le terrain. Et puis, parfois on râle, certains ne sont pas d'ici et viennent nous piquer le poisson. » Problématiques : Rejet de l'étranger, du citadin – Communauté – Format de connaissance du terrain – Propriété - Appartenance	Do	Do	Fa
19	« La rivière, c'est notre outil de travail et de loisir. Notre approche est liée d'une part à la découverte et au plaisir et d'autre part, la rivière est un outil de travail. L'utilisation de la rivière dans le cadre de sa profession est prioritaire. Personne ne comprendrait qu'on ne donne pas la priorité aux gens qui ont soucis pour en vivre. Si on le faisait, personne ne nous prendrait pour des gens crédibles, sauf peut-être la loi. » Problématiques : Disqualification de loisir/inspiré. Valorisation du travail. Tension entre loi et sens commun.	Ré, Mi	Do Ré Ré	Do
20	Depuis des millénaires, l'eau s'est frayée un chemin à travers les roches de nos montagnes. Son talent artistique nous a laissé de merveilleuses œuvres d'art. (...) L'Eau Vive procure un plaisir ludique et des sensations inégalables. (...) La nature est un terrain de jeu que l'imagination de l'homme ne cesse de mettre à la portée	Fa Ré	Fa ³ Ré Fa	

	de chacun ... Problématiques : Esthétique – Inspiré – Action de l’homme pour maîtrise																		
21	« Pour moi, la rivière est un espace qui doit être partagé par tous ! » Problématiques : Place des loisirs – Discrimination	Mi	Mi	Mi Do Fa															
22	 Photo Barrage Problématiques : Grandeur technique. Petit dans Fa (Pas de passe à poisson)	Ré	Ré ² Ré ²	Ré Fa Ré															
23	« On possède 2 champs qui sont en friche. On ne sait pas trop ce que l’on va en faire. Moi, j’aimerais bien y revoir des arbres fruitiers dessus, comme avant. C’est dommage de voir les choses partir comme ça. Mais il faut dire que les gens qui vivent des arbres fruitiers, je ne sais pas comment ils peuvent en vivre aujourd’hui. Je comprends qu’il y ait de moins en moins d’agriculteurs. C’est pour cela que l’on dit que la priorité est d’amener l’eau aux champs cultivés. » Problématiques : Grandeur de l’agriculture Pas remise en cause hiérarchie agriculture/tourisme – Attachement au paysage	Do	Do ² Mi Mi Ré Fa																
24	Le milieu naturel est un élément central de la politique de l’eau, partant du principe qu’un milieu de bonne qualité est celui qui sera le plus apte à satisfaire dans la durée la plus grande diversité d’usages. Problématiques : Compromis entre préservation du milieu et satisfaction des usages.	Fa, Mi, Ré	Mi ³ Fa	Mi Mi Fa Mi															
25	 Photo Ville d’avion Problématiques : Usages urbains – Développement démographique	Mi, Ré, Do	so																
26	« On pense tous de la même façon. Quand on se retrouve, on ne se retrouve pas comme des gens qui n’ont rien de commun. Quand on se rencontre, on ne se rencontre pas en tant qu’élus mais en tant qu’amis, cousins ou frères. Ca c’est très important dans une communauté. » Problématiques : Hiérarchie sociale villageoise- solidarités familiales traditionnelles	Do	Do																
27	« Il y a des lois. Il faut les recenser et les faire appliquer. En cas de problème, il n’y a qu’à saisir le tribunal. Mais, parfois, on a l’impression que les lois ne sont pas les mêmes pour tout le monde. » Problématiques : Place des lois comme outil - Discrimination	Mi	Mi Mi ²	Ré Do															
28	<table border="1" data-bbox="240 1682 475 1816"> <thead> <tr> <th colspan="5">Besoins quinquennaux secs d’irrigation :</th> </tr> <tr> <th>Jun</th> <th>Juil.</th> <th>Août</th> <th>Sept.</th> <th>Oct.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>365l/s</td> <td>475l/s</td> <td>375l/s</td> <td>180l/s</td> <td>60l/s</td> </tr> </tbody> </table> Chiffres de débits Problématiques : Utilisation d’indicateurs chiffrés pour une mise en équivalence. Grandeur industrielle	Besoins quinquennaux secs d’irrigation :					Jun	Juil.	Août	Sept.	Oct.	365l/s	475l/s	375l/s	180l/s	60l/s	Ré	Ré ³ Mi	Mi Fa Ré
Besoins quinquennaux secs d’irrigation :																			
Jun	Juil.	Août	Sept.	Oct.															
365l/s	475l/s	375l/s	180l/s	60l/s															
29	 Photo Canal Problématiques : Paysage agricole Réseau d’irrigation gravitaire et réseau sous-pression– Agriculture, Tradition et Modernité	Do Ré	Do ² Ré	Fa Do															
30	« On avait par exemple des zones qui étaient des vrais	Fa Do	Fa ³ Do Fa ² Do	Fa															

	<p>sanctuaires, des zones où personne ne descendait. Ca créait des réserves naturelles, ça faisait la spécificité du coin. Ces fosses, ce sont des baignoires aujourd'hui. La vie piscicole ou la vie aquatique est réduite à sa plus simple expression.»</p> <p>Problématiques : La nature sauvage – Bio diversité</p>	« du coin »		
31	<p>« Maintenant, on fait tout pour qu'il y ait du développement économique parce qu'il y a un besoin au niveau de la communauté. On le fait de façon raisonnée, mais on le fait de façon efficace. On apporte des moyens aux entreprises pour se développer. On a réalisé une tranche de lotissement. Je pense qu'on a fait quelque chose de bien. Il se confond dans le paysage et préserve le patrimoine architectural. »</p> <p>Problématiques : Enjeu de développement économique de la communauté en recherchant le compromis avec les autres grandeurs. Pas question de l'agriculture.</p>	Ré Do Fa	Ré Do	
32	<p>« Si on a un gros problème d'eau, on s'arrange. On se connaît. On se téléphone. S'il y a vraiment une crise, on se réunit. »</p> <p>Problématiques : Importance des arrangements : quelle modalité politique juste ?</p>	Do	Do Do	
33	<p>Racontée, expliquée, affichée dans l'environnement quotidien, l'identité locale est une manière d'intégrer les nouveaux arrivants. Il existe une culture immémoriale de l'eau et même si les conflits d'intérêt persistent, les problèmes doivent pouvoir se régler dans la sérénité et la concertation et déboucher sur des compromis acceptables par toutes les parties.</p> <p>Problématiques : L'étranger – Le nouveau venu – Intégration – Essentialisation et publicisation de l'identité</p>	Do, Mi	Mi, Fa	Do
34	<p>Je suis arrivé à la conclusion irréfutable que le seul bonheur possible c'est d'être un homme de la nature. (...) je suis venu ici pour cultiver l'authentique (...) Je veux vivre en communion avec la Nature. Je veux manger les légumes de mon jardin, l'huile de mes olives (...Aujourd'hui,) je n'ai pas perdu mon temps, car j'ai fait connaissance avec cet admirable paysage. Ma foi, dit Ugolin, moi, les paysages, je m'y connais guère. Celui là est bon, parce qu'il est grand, alors on peut voir venir le temps qu'il fera (...)</p> <p>Problématiques : Extrait de Pagnol – Tension étranger / local – 2 grandissement de la nature et vivre bien.</p>	Fa, Ré	Fa ² Fa	Fa

Annexe G : Issue des événements lors des tests de Concert'eau

	Evènement 1 Complexe Hôtelier	Evènement 2	Evènement 3	Evènement 4
Test 1 chercheurs	Etude d'impact	(Canyon) Appel à des subventions européennes pour la protection du milieu	(Eleveur) Monter un dossier de subvention pour une mise aux normes	(Inondation) : Journée d'info. Sur l'eau pour les nouveaux. Organisée par do et Fa
Test 2 chercheurs	Moratoire et Etude de solutions alternatives	(Canyon) Opposition ferme et argumentée	(Eleveur) Vérification de l'application de la loi Si Non, négociation publique	-
Test 3 chercheurs	Non remplie - pas d'accord	(Eleveur) Do et Fa vont le rencontrer	(Canyon) Refus proposition projet alternatif	-
Lentilla 1	Accord sous conditions de respect de la réglementation et de concertation avec les voisins	(Canyon) Non remplie - pas d'accord	(Inondation) Faire respecter le règlement	-
Lentilla 2	Etude d'impact	(Canyon) Non remplie - pas d'accord	(Route) NR pas d'accord	-
Orb	Non remplie mais consensus	(Canyon) Recours à la justice pour s'opposer au projet	(Eleveur) Arrangement, la mairie porte parole	-
Etudiants Gestion Sociale de l'Eau	Favorable sous réserve d'une étude	(canyon) Opposition au projet de remonter de l'eau	(Eleveur) Arrangement avec ultimatum (menace police)	(Route) Opposition au projet
Etudiants Master Concertat° 1	Opposition, proposition de projet alternatif de tourisme vert	(Eleveur) Arrangement avec ultimatum après lequel recours à la police	(Canyon) Opposition et formation d'un collectif pour aller voir maire	(Route) Opposition au projet
Etudiants Master Concertat° 2	Accord sous réserve de respect de normes environnementales et patrimoniales	(canyon) – Non remplie - pas d'accord	(Route) Opposition, proposition de projet alternatif	(Inondation) Organisation journée accueil des nouveaux sous forme de réunion publique

Annexe H : Questionnaire pre et post jeu

Nom :

Sexe : F – M

Age :

Formation et parcours professionnel :



Selon vous, qu'est ce qu'une bonne gestion de l'eau ?

Selon vous, quels sont les enjeux d'un dispositif de gestion locale, participative et concertée de l'eau ?

Avez-vous déjà participé à un jeu concernant la gestion de l'eau ou la concertation ?

Si oui, le(s) quel(s) ?



Concert'eau

Nom :

Equipe :

A. En 4 termes, comment décririez vous chacune des équipes ?

Do				
Ré				
Mi				
Fa				

B. Avez vous associé les autres joueurs à des personnes réelles ? Lesquelles ?

Do :

Ré :

Mi :

Fa :

C. Quand vous jouiez des évènements, dans quelle situation pensiez-vous vous situer ?

Dans une grande réunion - un brainstorming - une réunion de travail – un conseil municipal – au bar – un repas entre amis ✍ - autre, précisez :

D. Est-ce que le résultat des concertations vous a satisfait ? Oui – Non ✍
Pourquoi ?

E. Est-ce que vous pensez que ce qui s'est passé dans le jeu peut se passer dans la réalité ? Oui – Non ✍ Pourquoi ?

F. Autre commentaire :

Annexe I : Résultats du questionnaire de débriefing de Concert'eau suite à 3 tests auprès d'étudiants

Un test a été mené auprès d'étudiants de la formation gestion sociale de l'eau du CNEARC (2006) et 2 en master de l'IUP de sociologie appliquée « évaluation et concertation » (2006 et 2007) de Toulouse Le Mirail. Le Questionnaire est rempli à la fin du jeu avant le débriefing à chaud. Aucun débriefing à froid n'est mené. Les joueurs n'ont pas pris connaissance des cartes départ des autres.

Réponses à la question : « En 4 termes, comment décririez vous chacune des équipes ? ». Les termes qualifient le personnage mais aussi son engagement dans la situation

Do	Tradition/traditionnels/traditionalistes (10), coutumes, Conservateur(s) (8), réactionnaires, vieux (4), anciens (2), valeurs anciennes, Passé, Faits anciens, Patrimoine (4), Nostalgique(s) (2), Rural (3), environnement (2), écolo (2), agriculteur (2), pêcheur, locaux, ancrés, villageois, domestique, Eau, idéal, intérêt personnel, anti-économie, technique, Consensuel(s) (2), opposition, opposants nouveauté, arrangeant, à l'écoute, paradoxaux, avarés, équilibre, tranquillité, assez fidèles,
Ré	Technique(s) (4), technologiste, techniciens, rationnel (3), scientifique, Ingénieurs (2), Intérêts économiques, économiques, Profit (2), marchand, économie, Développement économique (3); Développement; Entrepreneur (2); ambitieux; persuasifs, dynamiques (3); Moderne; progrès (2), nature = outil, optimiser, aménagement, Kayak, Environnement, petite entreprise, idéal, intérêt, protecteur, touristique, légalistes (2), (eau)-centriste, pluriactivités, fédérateur, attentifs, réactifs, paradoxaux, sur tous les fronts, innovant, créatifs, jeune, engagé, crédibles, investit, difficilement cernable (2), en retrait, non engagement (3), qui dévoilent à la fin des propositions qui sont entendues, compromis, mesure le pour et le contre, plus distant
Mi	Intérêt général (8), Loi(s)/législation/légalité/légaliste (6), civique(s) (3), bien commun (2), eau=bien commun, communauté, équité/équitable (2), juste, consensuel(s) (4), médiateurs, conciliateurs, conciliant, diplomatique, concertation, enjeu public, public, Administratif, néo-ruraux, société civile, opinion publique, maire, patrimoine, pro développement (2), aménagistes, développement, économique, anthropocentriste, respect, observateurs, droits, chiants, pète-sec, peu modelable, subjectif, ouverts, recul, tacticien, imposant, désaccord, contradictoire (2), déterminé, engagés, manque de complémentarité entre les joueurs
Fa	Ecologiste(s)/écologie (11), Jeunes (2), Diversité(2), nature (4), vert, environnementalistes, beauté nature, paysages, écosystème, naturaliste, proche nature, patrimoine, agri-biologique, respect, néo-ruraux, associatifs, loisirs, pour aménagement, source de revenu, réalistes, inquiets, contestataires (2), méfiant, prudent, conservateur, timoré, bornés, bulletin d'information, « contre la loi », raisonnés, informer, raisonnable, diplomatique, conciliant, droit, soucieux, adaptation, engagés, un peu tranchés sur leurs avis, en retrait, idéologique, accord, harmonie, engagés, bonnes idées, partenaires

Avez vous associé les autres joueurs à des personnes réelles ? Lesquelles ?

Do : anciens (2) ; natifs (2) ; vieux (2); un couple de retraités ; pêcheurs (3) ; Vieux pêcheurs ; agriculteurs (5); exploitants de la terre ; paysan du coin ; gens du cru ; habitants depuis longtemps implantés dans la vallée ; des habitants de la vallée ; villageois (2), vieux villageois ; locaux, un habitant clé du village ; conservateurs ; des habitants formant une association environnementales ; association de défense de l'environnement radicale ; contre tout projet (2) ; trop radical ; sans discussion ; personnes attachées au paysage, au patrimoine, etc

Ré : Jeunes Ingénieurs ; ingénieur (3) ; techniciens, saint simoniens ; DRIRE ; entrepreneur local ; maire ; industriels utilisant de l'eau ; professionnels secteur hydraulique ; gestionnaire de la ressource en eau ; professionnel assainissement ; des kayakistes/club de kayak (2), les éternels jeun's de la vallée ; les patrons d'une entreprise familiale ; association canyoning ; fonctionnaires, militant, scientifique, contrôleur administratif, des personnes qui n'ont pas l'habitude de parler en public, instance décisionnelle ; agriculteurs ; personnes qui ont besoin de garants (bureau d'étude, police de l'eau...)

Mi : Représentant d'une administration/administration/administratifs (3) ; institution ; Membre de la CLE ou responsable d'un SAGE ; politicien ; élus ; collectivité locale (2) ; équipe municipale ; société civile ; citoyens engagés ; usager citoyen ; un avocat ; la justice ; le préfet ; le couple qui ne veut pas d'embrouille ; habitants diplomatiques ; des personnes qui ont des intérêts à faire valoir ; acteurs économiques indifférents aux répercussions sur l'environnement et sur les autres ; promoteurs ou autres acteurs économiques ; personnes attachées d'avantage aux activités anthropiques qu'au patrimoine naturel

Fa : Ecologiste(s) (6) ; jeune Ecolo; Néo-ruraux ; néo-ruraux soucieux de la qualité de l'environnement ; association écolo ; associatifs ; association de pêcheurs ; pêcheurs ; exploitants, un maire, un élu, antilibéraux de la vallée ; instit du village ; habitants diplomatiques, des personnes qui n'ont pas l'habitude de parler ; radical ; propositions alternatives ; traditionalistes ; personnes attachées au paysage, au patrimoine, etc.

Quand vous jouiez des évènements, dans quelle situation pensiez-vous vous situer ?

Dans une grande réunion (6)- un brainstorming (2)- une réunion de travail (6 dont 4 dans un même test)- un conseil municipal (10)- au bar (1)- un repas entre amis (1)

Est-ce que le résultat des concertations vous a satisfait ? Oui (15)- Non (7)

Est-ce que vous pensez que ce qui s'est passé dans le jeu peut se passer dans la réalité ? Oui (12)- Non (5)

Annexe J : Guide du Débriefing à Chaud

Objectifs :

1. Revenir sur des moments importants du jeu et le vécu du jeu. Il est important dans le débriefing de faire émerger le « ressenti : frustration, vexation, sentiment d'injustice, incompréhension, domination, épanouissement, remise en cause, etc. » (Cf. Formation jeu de rôle, Cadagne, 2005)
2. Retour à la réalité : « Est-ce que vous pensez que ce qui s'est passé dans le jeu peut se passer dans la réalité ? Est-ce que vous vous y retrouvez ? »

Animation du débriefing : Prévoir au minimum ½ heure. Relancer les autres joueurs sur le témoignage d'un : est-ce que ça a gêné d'autres. Demande de précision éventuellement illustrée par des moments du jeu. Questions pour guider le débriefing :

1 - Comment avez-vous ressenti le jeu ? Vous êtes vous senti à l'aise ? (Donner la parole à ceux qui ont peu parlé dans le jeu). Qui a le sentiment d'avoir réussi, d'avoir échoué, pourquoi ? Gêne ? Vous n'avez pas beaucoup parlé ? Quelles difficultés avez-vous éprouvé, dans les moments par équipe, dans les moments collectifs ?

- Est-ce que le dénouement des événements vous a satisfait ? Qu'avez-vous pensé des evnts ?

Revenir sur les principes des uns et des autres et voir ce que chacun a compris du principe de l'autre. Lecture à voix haute des cartes. « MI c'était qui d'après vous ? »

Quelles difficultés avez-vous éprouvé dans la prise en compte de votre principe ?

Quand vous jouiez des événements, vous vous sentiez qui ? Qui vous pourriez être ? La carte que vous aviez, vs pensez que c'était untel ? Dans quel lieu vous vous situiez ?

Revenir sur la tension face à l'élément familier dans les cartes événements.

- Si vous aviez à rejouer est-ce que vous rejoueriez de la même façon ? Est-ce que vous adopteriez la (les) même(s) posture(s) ? Est-ce qu'il y a des rôles que vous auriez vraiment eu du mal à jouer ?

2 - Est-ce que vous pensez que ce qui s'est passé dans le jeu peut se passer dans la réalité ? Contenu et façon de discuter ? Sinon, pourquoi ? Si oui, en quoi est-ce qui se passe dans le jeu rejoint la réalité ?

Ecart rôle / personne : Attention bien distinguer le joueur de son rôle pour qu'il n'y ait pas de me compréhension (le joueur de Fa pris pour un environnementaliste extrême). Insister difficile à distinguer.

Est-ce que vous vous y retrouvez ? Ecart situation/situations réelles ? Comparaison autres lieux de réunion pratiqués.

Est-ce que l'on peut en tirer des enseignements pour de vraies concertations ? Est-ce que vous y voyez une utilité ? Quand recommencer ce type de jeu, dans quelles conditions, avec qui ? Pourquoi : prendre conscience, faire connaissance, apprendre...

Vous trouverez sur la feuille suivante les sources du jeu + sollicitation entretien à froid

Annexe K : Guide du Débriefing à froid

Matériel : cartes du jeu + feuille sources du jeu + retranscription des premiers entretiens et de la séance de jeu. (Extraits vidéo pas faisable) + questionnaire.

1. Revenir sur des moments importants du jeu et le vécu du jeu.

- G. Avec du recul **que pensez vous du jeu** ?
- H. Quels **moments vous ont marqué ou dont vous vous souvenez** ? Y a-t-il des moments où **mal à l'aise** ? Comment avez-vous **ressenti** le jeu ? Avez-vous le sentiment d'avoir **réussi**, d'avoir **échoué**, pourquoi ?
- I. Quelles **difficultés** avez-vous éprouvé, dans les moments par équipe ou collectifs ?
- J. Quelles difficultés avez-vous éprouvé dans la prise en compte de votre **principe** ? Qu'avez vous pensé des cartes départ ? Comment avez-vous compris votre principe et celui des autres ? Comment avez-vous choisi les cartes (revenir sur choix parus bizarres).
- K. Quelles difficultés avez-vous éprouvé à entrer dans le jeu ?
- L. La carte que vous aviez vs pensez que c'était qui ? Jouiez vous **rôle** ou vous-même ? Que pensez vous de cette définition des rôles pour un jeu de rôle ? Autre déf agriculteur... Quand vous jouiez des événements, **vous vous sentiez qui** ? Dans quel **lieu** vous vous situiez ?
- M. Que pensez vous des **règles du jeu** ? Avez-vous éprouvé des difficultés à les respecter ?
- N. Qu'avez-vous pensé de **l'animation** ? Rapidité (phase 1, conclusions), style d'animation ?
- O. Qu'avez-vous pensé des **cartes** (distinguer photos, témoignages, **docs**), des **événements** (les reprendre un par un) Est-ce que vous avez reconnu certaines choses que vous avez dit est-ce que ça vous a gêné ? Est-ce que le **dénouement des événements** vous a satisfait ?
- P. Revenir sur la préhension de **l'élément familier** dans les cartes événements.
- Q. Si vous aviez à **rejouer** Est-ce que vous rejoueriez de la même façon ? Est-ce que vous adopteriez la (les) même(s) posture(s) ? Si vous aviez eu **une autre carte départ** : vous auriez eu du mal à jouer ou auriez préféré ? Si vous aviez joué avec **d'autres personnes** ?
- R. Revenir sur le comportement du joueur dans le jeu ou des phrases qu'il a dites (entretiens basés sur des **extraits de discours** pour que les joueurs se remémorent au mieux les conditions dans lesquelles ils ont ou non agit.)

2. Revenir sur la place du jeu, l'intérêt du jeu, l'impact du jeu a posteriori

- S. Est-ce que vous pensez que ce qui s'est passé dans le jeu peut se passer dans la **réalité** ? Sinon, pourquoi ? Si oui, en quoi est-ce qui se passe dans le jeu rejoint la réalité ? Dans les discussions ? Dans les interactions ? Dans quels moments de la réalité ? Avec quoi vous le **compareriez** ? « **des grandes réunions** », brainstormings – réunions de travail, formations.
- T. **Comment vous définissez le rôle d'un participant à la gestion de l'eau ? Le votre ?**
- U. Est-ce que vous avez appris des choses dans le jeu
- V. Est-ce que vous voyez un **intérêt au jeu** dans la réalité ? Lequel ? Quelle est **l'utilité** vous y verriez par rapport aux questions que vous posez ? Comment on pourrait l'exploiter ? « faire prendre conscience », information, faire connaissance, faire discuter, apprentissage
- W. Est-ce que l'on peut en **tirer des enseignements pour de vraies concertations** ?
- X. Est-ce que ce serait intéressant de **recommander** ce type de jeu et d'atelier et **avec qui** et dans **quelles conditions** et avec **quel contexte** ?
- Y. Est-ce que vous connaissiez **les autres joueurs avant** ? Est-ce que vous les avez revu après ? Est-ce que ça a eu un impact sur vos relations ? Est-ce que vous les regardez de la même manière et les autres participants à la gestion de l'eau ?
- Z. Est-ce que ça a chargé votre **vision de la gestion de l'eau** ? Et sur votre territoire ? Quel avenir voyez vous ?

3. Revenir sur le premier entretien avec la personne +questionnaire +extraits du jeu

Annexe L : Questionnaire envoyé aux animateurs de bassin versant

Montpellier, le 15 décembre 2005

RICHARD-FERROUDJI Audrey
 Tel : 04.67.04.63.54
 Mail : audrey.richard@montpellier.cemagref.fr

Madame, Monsieur,

Avec l'institutionnalisation d'une gestion locale de l'eau sont apparus des métiers spécifiques comme animateurs et chargés de mission de SAGE ou de contrat de milieu ou encore directeurs de structure de bassin... Il s'agit **de personnes qui travaillent à l'échelle d'un bassin versant ou d'un système aquifère et participent à l'animation d'une gestion de l'eau à cette échelle**. Ce questionnaire vise à **mieux comprendre le rôle de ces personnes, leur apport et les difficultés qu'elles rencontrent**. Si vous vous sentez concerné par ce métier, merci de remplir ce questionnaire.

Suite à plusieurs tests, le remplissage du questionnaire demande **au minimum 30 minutes** (pour un remplissage rapide sans répondre aux questions ouvertes) et jusqu'à 2h (pour des réponses détaillées aux questions ouvertes). Toutes les contributions sont les bienvenues. Vous êtes libre de ne répondre qu'aux questions que vous jugez pertinentes et de garder l'anonymat. Je souhaite comprendre les difficultés d'une gestion locale, équilibrée et concertée de l'eau à partir des situations réelles et concrètes. Aussi, n'hésitez pas à illustrer vos réponses d'exemples. Par ailleurs, ce questionnaire correspond à une photo de votre métier du jour où vous le remplissez. Si vous estimez que des évolutions importantes sont survenues ou à venir sur certaines questions, n'hésitez pas à le signaler. Enfin, n'hésitez pas à me contacter si vous souhaitez plus d'information.



Ce travail se place dans le cadre d'une thèse en sociologie sur l'appropriation des dispositifs de gestion locale et concertée de l'eau. Ainsi, je m'intéresse plus généralement à la façon dont les acteurs de l'eau mettent en œuvre différents outils (comme les SAGE ou les contrats de rivière) pour les rendre appropriés à leur bassin⁸⁰. Les données résultant de ce questionnaire seront traitées informatiquement, de façon anonyme et donneront lieu à une analyse qui sera communiquée à ceux qui le souhaitent et publiée dans des revues. **Si vous souhaitez recevoir directement les résultats de l'étude**, merci d'indiquer votre adresse email ou de me communiquer une adresse où vous l'envoyer :


A. Votre poste et vos missions

Dénomination officielle :

Description brève du poste :

Date d'embauche :

Statut  ? : CDD - CDI – Titulaire de la fonction publique territoriale – Autre  :

Votre statut a-t-il évolué au cours du poste ? : Oui - Non  Si oui, précisez le changement et l'année :

Missions : Merci d'indiquer pour chacune des missions suivantes la part qu'elle occupe dans votre temps de travail et la place qu'elle devrait occuper d'après vous. Le total des colonnes peut dépasser 100% si certaines actions correspondent à plusieurs missions :

	% temps de travail	% temps idéal
Conception, promotion et suivi de programmes d'études		
Conception, promotion et suivi de programmes d'intervention, de travaux et d'entretien		
Appui technique des structures d'intervention existantes et coordination de leurs		

⁸⁰ Ce terme désignera par la suite, par abus de langage, le territoire du bassin versant ou du système aquifère.

actions

Aides et conseils pour l'élaboration de la politique de gestion du milieu

Relais entre les acteurs (Collectivités, Administrations, Usagers...)

Animation de la concertation entre les acteurs

Communication, sensibilisation et information des différents acteurs

Encadrement de personnel, direction de structure

Gestion de budgets, recherche de financements, montage de marchés et autres tâches

administratives

Autre ☛ :

Durée de travail hebdomadaire moyenne effective ? : h dont h sur le terrain

Dans quelle fourchette se situe votre revenu net mensuel en € pour ce poste? ✎

 < 1300 - 1300-1600 - 1600-1900 - 1900-2200 - 2200-2500 - 2500-2800 - > 2800

B. Votre territoire : bassin versant ou système aquifère

Nom (Facultatif) : Taille : km²Soit ☞ Hab. permanents (année ☞) - Hab. saisonniers (année ☞)(Facultatif)Soit ☞ Communes Département(s) et Région(s)
Classez les enjeux sur le bassin : Qualité () – Ressource () – Crues et Inondations () – Milieu naturel () – Restauration hydraulique () - Mise en valeur () – Eau souterraine () - Autre(s) ☛ :

Etes vous originaire de la région du bassin ? Oui - Non ✎

Habitez-vous sur le bassin ? Oui - Non ✎ Si oui, depuis combien d'années ? an(s).

C. Votre employeur

Quel est votre employeur ✎ ? EPCI à fiscalité propre – EPTB - Syndicat Mixte - Conseil général – Association – Service de l'Etat - Autre ☛ : Il a été créé en ☞

Quelles sont les compétences de votre employeur ✎ ? Maîtrise d'ouvrage de travaux – Maîtrise d'ouvrage d'Etudes – Maîtrise d'oeuvre - Appui technique – Coordination – Animation de la concertation – Sensibilisation – Autre(s) ☛ :

Budget annuel de votre structure ☞ ? € dont % de fonctionnement

Financeurs	Communes	Conseil général	Région	Agence de l'eau	Autre
% du budget					

Quels outils sont utilisés par votre structure ✎ ? SAGE - Contrat de milieu – Plan de gestion des étiages – Comités consultatifs - Plan Bachelot – Aucun – Autre(s) ☛ :

Quelle est la taille de l'équipe dont vous faite partie ? Pers. (vous y compris)
Combien de personnes encadrez vous ? Pers.

D. Compétences et qualités

Pouvez vous qualifier les compétences et les qualités requises pour votre poste en les notant de 0 (sans objet) à 9 (indispensable) et en indiquant si vous pensez les posséder évaluant votre niveau 0 (nul) à 9 (maîtrise) ?

	Requises				Vous			
	0	3	6	9	0	3	6	9
Connaissances en :								
- écologie des milieux aquatiques et hydrobiologie								
- chimie de l'eau								
- hydrologie, hydrogéologie, géographie physique								
- assainissement								
- aménagement du territoire et des milieux aquatiques.								
- agronomie								
- droit public (marchés publics,...)								
- droit de l'environnement								
- urbanisme								
- économie								
- sociologie, science politique								
- systèmes d'information géographique (SIG)								
- fonctionnement des collectivités locales et de leurs groupements								

Capacité de synthèse et de rédaction

Capacité à obtenir un consensus

Capacités d'écoute

Capacités d'initiative et d'autonomie

Qualités relationnelles

Goût et aptitude à négocier et à convaincre

Goût et aptitude à animer

Aptitude à l'encadrement d'une équipe (techniciens, secrétaires...)


Expérience dans le domaine de la gestion des eaux et des milieux aquatiques (bureau d'études - société privée - service administratif, scientifique et technique ou industriel et commercial).


Quelle est votre formation (niveau, diplômes et domaines) ?

Quel est votre parcours professionnel ?



Années


Expérience

Avez-vous une expérience en  : bureau d'études - société privée - service administratif, scientifique et technique ou industriel et commercial - Collectivités ? Si oui, quelles étaient les différences principales avec votre poste actuel ?

Avez-vous eu besoin ou ressentez vous le besoin de formation(s) complémentaire(s) pour ce poste ? Oui - Non 

Si oui, la(es)quelle(s) ?

Sur qui vous appuyez vous pour les compétences qui vous manquent  ? Autre membre de l'équipe – Personnel technique des collectivités - Conseil général - Préfecture – MISE- DIREN - DDAF – Agence de l'Eau - Associations – Réseau professionnel -Autre 

Appartenez-vous à un réseau professionnel ? Oui - Non 

Si oui, Lequel ?

E. Rôle

Considérez vous votre rôle comme celui de ?

Pas du tout Un peu Beaucoup Complètement

Un expert
 Un médiateur
 Un défenseur de l'intérêt général
 Un confident
 Un négociateur
 Un moteur et un promoteur d'une bonne gestion de l'eau
 Un facilitateur
 Un manager
 Un représentant du bassin
 Un défenseur du milieu naturel
 Traduire les différents points de vue
 Arranger les situations
 Eclairer les décideurs
 Prendre soin du bassin versant
 Autre ☞

Dans la liste précédente, quel(s) qualificatif(s) préférez vous ?

F. Gestion de l'eau

Pour vous, qu'est ce qu'une bonne gestion de l'eau ?

G. Expériences vécues

Avez-vous déjà été qualifié de « technocrate », d'un terme proche ou vous a-t-on déjà dit ou fait sentir que vous preniez trop de pouvoir en tant que technicien? Oui - Non ✎ Si oui, pouvez-vous donner un exemple de situation où ce qualificatif est apparu ? Qu'en avez-vous pensé ?

Comment concevez-vous le rapport du technique au politique ?

Quelles sont, selon vous, les difficultés pour maintenir ce rapport ?

Avez-vous déjà été qualifié d'intégriste de la nature ou d'un terme proche? Oui - Non ✎ Si oui, pouvez-vous donner un exemple de situation où ce qualificatif est apparu ? Qu'en avez-vous pensé ?

Participez vous à des procédures de marchés publics ? Oui - Non ✎ Si oui, quels enjeux ou difficultés rencontrez vous dans ces procédures (vous pouvez vous appuyer sur un exemple) ?

Avez-vous déjà éprouvé des tensions entre intérêt général et intérêt local de bassin versant ? Oui - Non ✎ Si oui, pouvez-vous expliquer ces tensions sur un exemple de situation où elles sont apparues ?

Avez-vous l'occasion de représenter votre employeur dans des réunions ? Oui - Non ✎ Si oui, lesquelles ?

Qui anime les réunions sur le bassin versant ?

Type de réunion Vous-même Un élu Un animateur employé pour l'occasion Autre 🗨

Comités consultatifs
Comités syndicaux
CLE/comités de rivière
Autre 🗨

Vous a-t-on déjà dit que vous alliez au-delà de votre rôle ou avez-vous déjà eu ce sentiment ?

Oui - Non ✎ Si

oui, donnez un exemple de situation où cela a été le cas. Qu'en avez-vous pensé ?

Instruisez-vous des dossiers loi sur l'eau ou installations classées ?

Oui - Non ✎ Si oui, quels enjeux ou difficultés rencontrez vous dans ces démarches (vous pouvez vous appuyer sur un exemple) ?

Sur un bassin versant ou un système aquifère, comment voyez-vous la répartition des rôles dans le « couple » animateur/élu (président de structure de bassin, de CLE...)?

Estimez-vous que votre élu de bassin a des compétences dans le domaine de l'eau ✎ :

Nulles Faibles Moyennes Maîtrisées Expertes

Avez-vous déjà eu le sentiment qu'il empiétait sur vos prérogatives ? Oui - Non ✎ Si oui, dans quelles circonstances ?

Estimez-vous que votre élu de bassin est : ✎

Non disponible Peu disponible Disponible Très disponible Très présent

Selon vous, quelle est votre part dans la prise de décision ? %

Pouvez-vous expliquer cette réponse : en pratique comment prenez vous part à la décision ?

Avez-vous déjà eu le sentiment que vous empiétiez sur les prérogatives des élus ? Oui - Non ✎ Merci d'illustrer votre réponse par un exemple.

Pensez vous que l'expression : « la nature a horreur du vide » puisse qualifier les ajustements au sein du couple animateur/élu ? Oui - Non ✎

Pourquoi ?

Faites-vous, en personne, des interventions ou des communications, auprès : ✎ de scolaires - d'élus – du grand public – d'associations – de professionnels de l'eau – de scientifiques. Autre 🗨 : Sur quels sujets ?

Pensez-vous à certains moments, par votre présence, avoir la possibilité d'arranger des situations délicates ? Merci d'illustrer votre réponse par un exemple. Oui - Non ✎

Pensez vous qu'une évolution de votre rôle soit nécessaire ? Oui - Non ✎ Si oui laquelle ?

H. Vos relations avec les différents acteurs de l'eau

Quelles sont vos relations avec les différents acteurs de l'eau en terme de

- fréquence : 0 (jamais), An (Quelques fois par an (1 à 4)), Mois (plus de 5 fois par an à bimensuelle), Hebd. (au moins bimensuel)
- qualité (connaissance, échanges, confiance et soutien réciproques...) : - (mauvaise), 0 (nulle à faible), + (bonne), ++ (excellente) ?

Il est possible de mettre plusieurs croix pour une même ligne si plusieurs personnes sont concernées.

	Fréquence				Qualité			
	0	An	Mois	Heb d.	-	0	+	++
Collectivités	- L'élu représentant du bassin
	- Elus communaux
	- Techniciens communaux
	- Elus des groupements de communes ou d'agglomération
	- Techniciens des groupements
	- Conseillers Généraux
	- Techniciens des conseils généraux
	- Conseillers Régionaux
	- Techniciens des conseils régionaux
Administrations	- Préfecture
	- DDAF
	- DDASS
	- DDE
	- DIREN
	- DRIRE
	- MISE ou DISE
	- CSP
Agences de l'eau - siège	
Délégation régionale des agences de l'eau	
Chambres de commerce et d'industrie	
Chambres d'Agriculture	
Usagers	- Agriculteurs
	- Pêcheurs
	- Professionnels du tourisme
	- Associations de riverains
	- Associations ou professionnels des loisirs
	- Association de défense de l'environnement ou naturalistes
	- Associations d'éducation à l'environnement
	- Professionnels de l'électricité
	- Autres industriels (précisez)
	- Associations de consommateurs
Elus de l'aménagement du territoire	
Services techniques de l'aménagement du territoire	
Autre ☞	

I. Difficultés rencontrées

Pouvez vous qualifier la façon dont les éléments suivant conditionnent l'exercice de votre métier et mettre en gras celui qui vous paraît le plus important à l'heure actuelle ?

	Difficulté très importante	Difficulté peu importante	Sans objet	Atout	Atout important
Moyens humains disponibles					
Moyens financiers disponibles					
Pérennité de votre structure					
Pérennité de votre poste					
Isolement institutionnel					
Reconnaissance de vos actions					
Contexte politique, économique et juridique de la gestion de l'eau					
Contexte politique économique et social du bassin					
Crises : inondations, sécheresse...					
Autre 🗨 :					

J. Données personnelles

Nom, Prénom (facultatif) :

Sexe ✎ : F – M Age :

Vivez-vous en couple ? Oui - Non ✎

Avez-vous des enfants ? Oui - Non ✎

Commentaires sur le questionnaire ou informations complémentaires que vous souhaiteriez apporter sur votre métier et que vous n'avez pas pu exprimer dans le questionnaire :

Merci d'avoir pris le temps de répondre à ce questionnaire et de le renvoyer

- par mail à audrey.richard@montpellier.cemagref.fr
- ou par la poste à Audrey RICHARD-FERROUDJI - UMR G-EAU - Cemagref - 361 rue Jean François Breton BP 5095 34196 Montpellier Cedex 5
- ou par l'intermédiaire de l'organisme qui vous l'a transmis

Bonne continuation !

Annexe M : Photos – Disposition de la salle lors d'expérimentations de Concert'eau



Disposition de la salle. Lentilla 22-06-05



La table commune, l'animateur du jeu et un observateur. Lentilla 22-06-05



Tête à tête par équipe dans les maisons Lentilla 05-12-05